DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'AGRICULTURE
S.A.T.E.S.E.

Les stations d'épuration de Seine-et-Marne

Bilan de fonctionnement 2025

145, Quai Voltaire – 77190 DAMMARIE LES LYS – Tél. : 01.64.14.76.30 (31) – Fax : 01.64.14.76.76

SOMMAIRE

AMILLIS/BOURG 9
ANNET-SUR-MARNE/BOURG 11
ARBONNE-LA-FORET/ BOURG 13
ARGENTIERES/BOURG 15
ARMENTIERES-EN-BRIE/BOURG 17
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS/BOURG 19
AULNOY/HAMEAU DE FOURCHAUD 21
AULNOY/HAMEAU DE VILLERS 23
AVON/STATION INTERCOMMUNALE 25
BARBIZON/BOURG 27
BAZOCHES-LES-BRAY/BOURG 29
BEAUMONT-DU-GATINAIS/BOURG 31
BEAUTHEIL-SAINTS/BEAUTHEIL 33
BEAUTHEIL-SAINTS/LIMOSIN 35
BEAUTHEIL-SAINTS/MAISON MEUNIER 37
BEAUTHEIL-SAINTS/MEMILLION - LE TERTRE 39
BEAUTHEIL-SAINTS/SAINTS 41
BEAUTHEIL-SAINTS/VILLERS - LES PARICHETS 43
BEAUVOIR/BOURG 45
BELLOT/STATION INTERCOMMUNALE 47
BERNAY-VILBERT/BOURG 49
BERNAY-VILBERT/POMPIERRE 51
BETON-BAZOCHES/BOURG !! 53
BLANDY-LES-TOURS/BOURG 55
BOISSETTES/MELUN 57
BOISSISE-LE-ROI/BOURG 59
BOMBON/BOURG 61
BOULEURS/BOURG 63
BOULEURS/HAMEAU DE SARCY 65
BOURRON-MARLOTTE/BOURG 67
BOUTIGNY/BOURG 69
BUSSIERES/BOURG 71
CERNEUX/HAMEAU DU CHANOY 73
CHAILLY-EN-BIERE/RUE DE LA FROMAGERIE 75
CHAILLY-EN-BIERE/RUE DES SAINTS PERES 77
CHAILLY-EN-BRIE/BOURG 79
CHALAUTRE-LA-GRANDE/BOURG 81
CHALAUTRE-LA-PETITE/BOURG 83
CHAMBRY/BOURG 85
CHAMPAGNE-SUR-SEINE/INTERCOMMUNALE 87
CHAMPDEUIL/BOURG 89
CHAMPEAUX/BOURG 91
CHANGIS-SUR-MARNE/BOURG 93

CHARNY/BOURG 95
CHARTRETTES/STATION INTERCOMMUNALE 97
CHARTRONGES/BOURG 99
CHATEAU-LANDON/BOURG 101
CHATENAY-SUR-SEINE/BOURG 103
CHATILLON-LA-BORDE/LA BORDE 105
CHATRES/BOURG 107
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS/BOURG 109
CHAUFFRY/BOURG 111
CHAUMES-EN-BRIE/BOURG 113
CHAUMES-EN-BRIE/FOREST 115
CHENOISE-CUCHARMOY/CHENOISE 117
CHEVRU/BOURG 119
CHOISY-EN-BRIE/BOURG 121
CHOISY-EN-BRIE/CHAMPBONNOIS 123
CITRY/BOURG 125
CLAYE-SOUILLY/BOURG 127
CLAYE-SOUILLY/SOUILLY 129
CLOS-FONTAINE/BOURG 131
COCHEREL/HAMEAU DE CREPOIL 133
COMPANS/BOURG 135
CONGIS-SUR-THEROUANNE/BOURG 137
COUBERT/BOURG 139
COUILLY-PONT-AUX-DAMES/BOURG 141
COULOMBS-EN-VALOIS/BOURG 143
COULOMMES/BOURG 145
COURPALAY/BOURG LA JUSTICE 147
COURPALAY/LE GRAND BREAU 149
COURTOMER/BOURG 151
COUTENCON/BOURG 153
CRISENOY/BOURG 155
CROUY-SUR-OURCQ/BOURG 157
CROUY-SUR-OURCQ/FUSSY 159
CROUY-SUR-OURCQ/LA CHAUSSEE 161
CUISY/BOURG 163
DAMMARIE-LES-LYS/MELUN 165
DAMMARTIN-EN-GOELE/BOURG 167
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX/BOURG 169
DHUISY/BOURG 171
DIANT/LA HAIE AU ROI 173
DORMELLES/BOURG 175
DOUE/BOURG 177
DOUY-LA-RAMEE/BOURG 179
ECHOUBOULAINS/BOURG 181
EGLIGNY/BOURG 183

EGREVILLE/BOURG 185
ETREPILLY/BOURG 187
EVRY-GREGY-SUR-YERRES/BOURG 189
FAVIERES/BOURG 191
FERICY/BOURG 193
FLAGY/BOURG 195
FLEURY-EN-BIERE/SAINT-MARTIN-EN-BIERE 197
FONTAINS/BOURG 199
FONTENAILLES/BOURG 201
FONTENAY-TRESIGNY/BOURG 203
FORGES/BOURG 205
FORGES/LES COURREAUX 207
FOUJU/BOURG 209
FRESNES-SUR-MARNE/BOURG 211
GASTINS/BOURG 213
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS/BOURG 215
GOUAIX/BOURG 217
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS/BOURG 219
GREZ-SUR-LOING/BOURG 221
GRISY-SUISNES/BOURG 223
GUERARD/BOURG 225
GUERCHEVILLE/BOURG 227
GURCY-LE-CHATEL/COMMUNE + SDIS 229
HERICY/STATION INTERCOMMUNALE 231
JABLINES/BOURG 233
JAULNES/BOURG 235
JOUY-LE-CHATEL/BOURG 237
JOUY-SUR-MORIN/BOURG 239
JOUY-SUR-MORIN/CHAMPGOULIN!! 241
JUILLY/SAINT-MARD 243
JUTIGNY/BOURG 245
LA BROSSE-MONTCEAUX/BOURG 247
LA CHAPELLE-GAUTHIER/BOURG 249
LA CHAPELLE-IGER/BOURG 251
LA CHAPELLE-LA-REINE/BOURG 253
LA CHAPELLE-MOUTILS/BOURG 255
LA CHAPELLE-MOUTILS/HAMEAU DE MOUTILS 257
LA CHAPELLE-RABLAIS/BOURG 259
LA CROIX-EN-BRIE/BOURG 261
LA FERTE-GAUCHER/BOURG 263
LA GENEVRAYE/BOURG 265
LA GRANDE-PAROISSE/STATION INTERCOMMUNALE 267
LA HOUSSAYE-EN-BRIE/BOURG 269
LARCHANT/BOURG 271
LE CHATELET-EN-BRIE/BOURG 273

LE MESNIL-AMELOT/BOURG 275
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX/BOURG 277
LE PLESSIS-PLACY/HAMEAU DE BEAUVAL 279
LES ECRENNES/BOURG 281
LES ORMES-SUR-VOULZIE/SICTEUCEO 283
LESCHES/ESBLY 285
LIZINES/BOURG 287
LONGPERRIER/BOURG 289
LONGUEVILLE/BOURG 291
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX/BOURG 293
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/BOURG 295
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS 297
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/HAMEAU DE VILLEGRUIS 299
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/LUMIGNY 301
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/NESLES 303
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/ORMEAUX 305
MACHAULT/PAMAVAL 307
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/BOURG 309
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/LANDOY 311
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/LEUDON 313
MAISONCELLES-EN-BRIE/BOURG 315
MARCHEMORET/BOURG 317
MARCHEMORET/HAMEAU DE LESSART 319
MARCILLY/BOURG 321
MAREUIL-LES-MEAUX/STATION INTERCOMMUNALE 323
MAROLLES-EN-BRIE/BOURG 325
MAROLLES-SUR-SEINE/BOURG 327
MARY-SUR-MARNE/BOURG 329
MAUPERTHUIS/BOURG 331
MAY-EN-MULTIEN/BOURG 333
MEIGNEUX/BOURG 335
MEILLERAY/BOURG 337
MESSY/GRESSY+MESSY 339
MISY-SUR-YONNE/MISY - BARBEY 341
MITRY-MORY/BOURG 343
MOISENAY/BOURG 345
MONCOURT-FROMONVILLE/BOURG 347
MONS-EN-MONTOIS/BOURG 349
MONTEREAU-FAULT-YONNE/CONFLUENT 351
MONTEREAU-SUR-LE-JARD/BOURG 353
MONTEREAU-SUR-LE-JARD/ZAC Tertre de Montereau 355
MONTHYON/BOURG 357
MONTIGNY-LENCOUP/BOURG 359
MONTIGNY-SUR-LOING/BOURG 361
MONTMACHOUX/BOURG 363

MONTRY/BOURG 365
MORET-LOING-ET-ORVANNE/EPISY 367
MORET-LOING-ET-ORVANNE/MONTARLOT 369
MORET-LOING-ET-ORVANNE/STATION INTERCOMMUNALE 371
MORMANT/BOURG 373
MORTCERF/BOURG 375
MOUROUX/COULOMMIERS 377
MOUSSEAUX-LES-BRAY/BRAY-SUR-SEINE 379
MOUSSY-LE-NEUF/BOURG 381
NANGIS/BOURG 383
NANTOUILLET/JUILLY BOURG 385
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE/BOURG 387
NOISY-RUDIGNON/BOURG 389
OISSERY/STATION INTERCOMMUNALE 391
OTHIS/BOURG 393
OZOUER-LE-VOULGIS/BOURG 395
OZOUER-LE-VOULGIS/LES ETARDS 397
PECY/BOURG 399
PECY/MELENFROY 401
PENCHARD/BOURG 403
PERTHES-EN-GATINAIS/STATION INTERCOMMUNALE 405
PEZARCHES/BOURG 407
PIERRE-LEVEE/BOURG 409
POIGNY/PROVINS 411
POLIGNY/BOURG 413
POMMEUSE/BOURG 415
PRECY-SUR-MARNE/BOURG 417
PRESLES-EN-BRIE/SICTEU 419
QUIERS/BOURG 421
QUINCY-VOISINS/HAMEAU DE MOULIGNON 423
RAMPILLON/BOURG 425
REBAIS/Boulivillers-Boyère-Jardins 427
REBAIS/BOURG 429
RECLOSES/BOURG 431
REUIL-EN-BRIE/TILLET 433
ROUVRES/BOURG 435
ROZAY-EN-BRIE/BOURG 437
SAACY-SUR-MARNE/STATION INTERCOMMUNALE 439
SABLONNIERES/BOURG 441
SAINT-AUGUSTIN/HAMEAU DES BORDES 443
SAINT-CYR-SUR-MORIN/STATION INTERCOMMUNALE 445
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/BOURG 447
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/CHANTAREINE 449
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/LES MARCHES 451
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY/STATION INTERCOMMUNALE 453

SAINT-GERMAIN-LAXIS/BOURG 455
SAINT-HILLIERS/PIVOT 457
SAINT-HILLIERS/VILLARS 459
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/ARPENTIGNY 461
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/MONTRETOUT 463
SAINT-LEGER/GRAND CHAMPCORMOLIN 465
SAINT-LEGER/GRAND MARCHE 467
SAINT-LOUP-DE-NAUD/BOURG 469
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS/HAMEAU DE COUPIGNY 471
SAINT-MERY/BOURG 473
SAINT-OUEN-EN-BRIE/BOURG 475
SAINT-OUEN-EN-BRIE/LE JARRIER 477
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS/NEMOURS 479
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE/BOURG 481
SAINT-SIMEON/BOURG 483
SAINT-SIMEON/HAMEAU DE CHARCOT 485
SAINT-SOUPPLETS/BOURG 487
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES/SIAM 489
SALINS/BOURG 491
SAMMERON/BOURG 493
SANCY-LES-MEAUX/BOURG 495
SAVINS/BOURG 497
SEINE-PORT/BOURG 499
SEPT-SORTS/STATION INTERCOMMUNALE 501
SIGNY-SIGNETS/BOURG 503
SIGY/DONNEMARIE-DONTILLY 505
SIVRY-COURTRY/BOURG 507
SOGNOLLES-EN-MONTOIS/BOURG 509
SOIGNOLLES-EN-BRIE/BOURG 511
SOISY-BOUY/BOURG 513
SOLERS/BOURG 515
SOUPPES-SUR-LOING/BOURG 517
SOURDUN/BOURG 519
TANCROU/JAIGNES+TANCROU 521
THOURY-FEROTTES/BOURG 523
TOUQUIN/BOURG 525
TOURNAN-EN-BRIE/HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS 527
TOUSSON/BOURG 529
TRILBARDOU/BOURG 531
TRILPORT/MONTCEAUX-LES-MEAUX 533
TROCY-EN-MULTIEN/BOURG 535
URY/BOURG 537
USSY-SUR-MARNE/BOURG 539
USSY-SUR-MARNE/MOLIEN 541
VARREDDES/STATION INTERCOMMUNALE 543

VAUCOURTOIS/BOURG 545
VAUDOY-EN-BRIE/BOURG 547
VENDREST/BOURG 549
VENDREST/HAMEAU DE CHATON 551
VERDELOT/BOURG 553
VERNEUIL-L'ETANG/BOURG 555
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/BOURG 557
VILLE-SAINT-JACQUES/BOURG 559
VILLECERF/BOURG 561
VILLEMAREUIL/BOURG 563
VILLENEUVE-LE-COMTE/BOURG 565
VILLENEUVE-LES-BORDES/BOURG 567
VILLENEUVE-LES-BORDES/VALJOUAN 569
VILLENOY/MEAUX 571
VILLEPARISIS/MITRY 573
VILLEROY/BOURG 575
VILLEVAUDE/BOURG 577
VILLIERS-EN-BIERE/BOURG 579
VILLIERS-SAINT-GEORGES/BOURG 581
VILLIERS-SOUS-GREZ/BOURG !! 583
VOULX/BOURG 585
YEBLES/BOURG 587
YEBLES/GUIGNES 589
YEBLES/NOGENT SUR AVON 591

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AMILLIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037700201000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 20/03/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F657-2019/055		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	:	137 m³/j
	: 24	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	2,123 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 137	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La station a connu 118 épisodes de surcharge hydraulique au cours de l'année 2025, dont une période de surcharge continue du 2 janvier au 17 avril, avec des débits moyens traités bien supérieurs à la limite acceptable en continu qui est de 137 m³/j pour respecter une lame d'eau de 0.7 m/j sur les casiers. Sur l'ensemble de l'année, le débit moyen traité est de 125 m³/j, soit un niveau nettement supérieur au débit attendu de 42 m³/j. Ce débit correspond à une charge hydraulique surfacique de 0,6 m/j, valeur qui reste proche de la limite hebdomadaire admissible de 0,9 m/j. Cette sollicitation élevée, associée aux nombreuses surcharges observées, confirme une pression hydraulique importante sur les filtres, susceptible d'altérer leur fonctionnement à long terme.

Le débit maximum de 980 m³/j a été atteint le 9 janvier, suite à une pluie de 19,2 mm en deux jours, dont 4,8 mm le jour même. Cela représente une charge hydraulique surfacique de 4,9 m/j, bien supérieure à la valeur limite recommandée de 1,8 m/j mensuellement (exceptionnellement 3.5 m/j vu que les filtres sont quasi neufs).

La surcharge hydraulique récurrente peut affecter le bon fonctionnement des filtres, ce qui rend indispensable la mise en place d'une régulation hydraulique. La SAUR indique qu'une régulation de débit sera étudiée et proposée aux autorités pour validation, afin d'éviter la surcharge des lits et la dégradation du matériau filtrant. Cela doit être une priorité pour 2026.

Le réseau collecte en effet une quantité importante d'eaux claires parasites, avec des ECPP estimées durant la campagne de mesures du SDA intercommunal, entre 126 et 151 m³/j, malgré un réseau séparatif et des travaux de réhabilitation réalisés en 2015. Ces apports génèrent des surcharges régulières, amplifiées par temps de pluie, ce qui justifie une régulation autour de la capacité nominale de 137 m³/j pour protéger les lits.

La surface active estimée à 1 ha lors du SDA semble sous-évaluée. Des investigations complémentaires sont donc nécessaires pour identifier les bassins de collecte et localiser les apports d'ECPP, afin d'ajuster durablement la régulation.

Station d'épuration : Les normes de rejet étaient respectées lors de la visite SATESE. La prochaine mesure d'autosurveillance sera à réaliser en 2026. Le système d'assainissement a été jugé non conforme par la police de l'eau au regard de ses performances pour l'année 2025, en raison de l'absence de transmission des données d'autosurveillance au point A2.

Le bon fonctionnement du dispositif doit être nuancé, car le développement des roseaux au second étage demeure insuffisant au centre des lits, en lien avec les difficultés de circulation de l'eau dans le massif filtrant. L'entretien des espaces verts doit également être renforcé, la montée en graine des adventices constituant un risque pour le bon état des filtres. Cette situation a été confirmée lors de la visite SATESE réalisée en septembre.

Etudes et travaux : Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AMILLIS

Nombre de raccordables : 308 habitants 231 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 47 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 58 m^3/j moyen : 125,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 227 E.H. maxi temps sec : 147 m^3/j maxi temps de pluie : 980 m^3/j

pollution NK : 57% date : 11/2024 hydraulique : 92% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 81,8 kwh/j 6,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/09/2025		170			166	190	448	76			76	6,3
	A2+A5+A4	04/09/2025		8,3			8,25	4	25	6,4	4,9	10,3	16,7	2,4
Flux amont retenus en kg/j				15			12	11	25	3,4				0,39
Flux amont retenus en E.H.				167				180	167	227				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,3			8,25	4	25	6,4	4,9	10,3	16,7	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,1			95	97,9	94,4	91,6			78	61,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**80**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

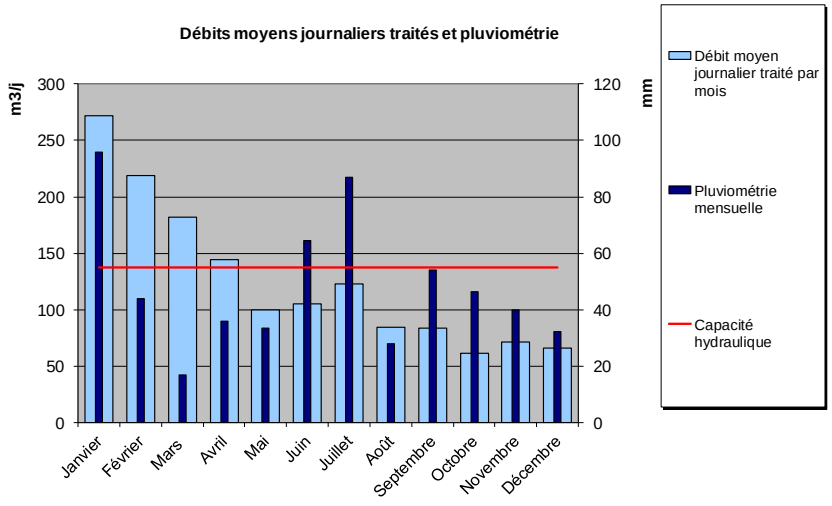

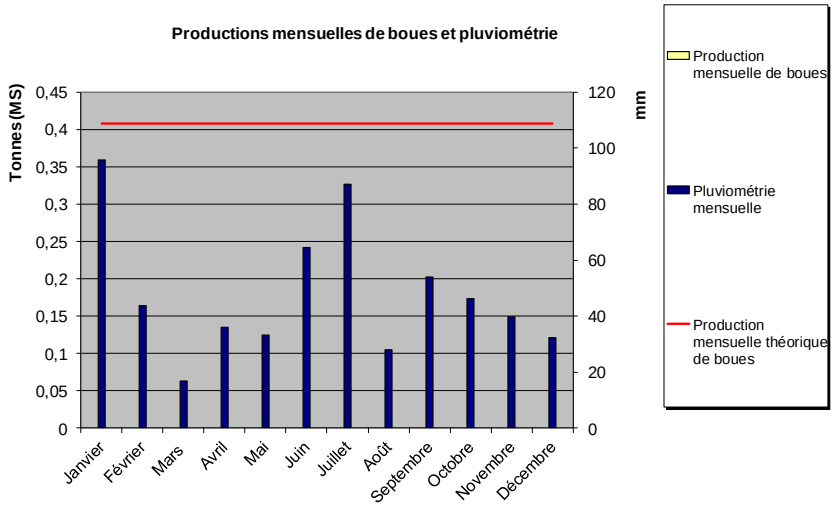

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ANNET-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037700501000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D06/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 974 m³/j
	: 180	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 14,946 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 61%
Capacité hydraulique TP	: 600	m³/j (pluie)	Unitaire	: 39%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (8,5%) VALORISATION AGRICOLE (91,5%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 18		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : En préambule, l'analyse de la courbes débitmétrique du point A4 montre des données anormales (51 % des débits inférieurs au volume théorique assaini, débits ponctuellement très élevés incompatibles avec la capacité des pompes de relèvement et variation des volumes collectés non en lien avec la pluviométrie avec potentiellement des défauts de collecte) et donc de fortes réserves sont émises sur leur fiabilité avec, a priori, une sous-estimation quasi-systématique des débits mesurés. Pour ne pas induire une fausse interprétation des données débitmétriques (peu réalistes) depuis quelques années, aucun débit caractéristique n'a été renseigné. Le point A3 ne pouvant être instrumenté (pas de poste toutes eaux avec donc des retours importants d'effluents dans le PR), l'expertise de la mesure débitmètrique de sortie (point A4) est indispensable. Cette fiabilisation est une nécessité pour bien appréhender le fonctionnement du système d'assainissement.
Les volumes déversés au point S16 (DO Valentin) ont baissé de 52 % par rapport à 2024 et représente seulement 1.4 % du volume collecté, le nombre de jours de déversement ayant baissé d'un facteur 10. Cela confirme le retour à une conformité du système de collecte et s'explique principalement par la fiabilisation du point de mesure fin 2024 (modélisation hydraulique et installation d'une lame déversante de type Josette plus appropriée).

Station d'épuration : Sur la base des 17 bilans retenus pour l'autosurveillance, la qualité du rejet est jugée conforme à la norme, situation non représentative du niveau de performance réel de la station d'épuration. En effet, le déficit de boues a progressé pour atteindre 77 % par rapport à la production théorique attendue. Des départs de boues peuvent survenir lors des nombreux à-coups hydrauliques, phénomènes pouvant être accentués par des réglages pas toujours optimaux de la file « eau » (recyclage insuffisant ou taux de boues maintenu dans le bassin d'aération trop élevé). De plus, la performance du traitement des matières azotées a été insuffisante à partir du mois de septembre 2025. La charge polluante mesurée en 2025 n'est pas fiable avec des données très hétérogènes et en inadéquation avec celle calculée sur la base du nombre de raccordables. La charge moyenne mesurée en 2023 a donc été reconduite.
Pour la quantification des boues, il existe toujours des écarts significatifs entre les données SANDRE et celles diffusées par Véolia agriculture, société en charge du suivi agronomique. Il est nécessaire de veiller à l'homogénéité des résultats. Pour 2025, la siccité retenue par l'exploitant pour l'épandage des boues d'avril 2025 est surestimée d'un facteur supérieur à 4, le résultat d'analyses étant non représentatif (93 g/l). Le SATESE a repris les éléments de boues évacuées apportés par Véolia agriculture jugés fiables. La quantité de boues extraites serait surestimée d'un facteur supérieur à 3.
La quantité excédentaire est retraitée sur la station d'épuration de Nantouillet, mais est restée limitée à moins de 1 TMS (8.5 TMS en 2024). La filière de traitement des boues reste le facteur majeur limitant le bon fonctionnement du dispositif.

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration (3500 EH) engagé en 2015 sera relancé en 2026 avec le choix du maître d'œuvre. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration pourrait être envisagée pour 2030. Dans ces conditions, il paraît nécessaire d'apporter des améliorations à l'existant pour la période transitoire d'une durée minimale de 5 années. Ces améliorations porteraient essentiellement sur la fiabilisation du comptage des eaux traitées, l'optimisation de la régulation hydraulique et une meilleure gestion des boues. Le retraitement des boues sur la future station de Cuisy (second semestre 2026) conçue pour recevoir des boues extérieures devrait faciliter leur gestion.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ANNET-SUR-MARNE

Nombre de raccordables : 3334 habitants 2500 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 355 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2307 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 77% date : 12/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : 11,6 tMS 14 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 270,4 kwh/j 2,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 23% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/11/2025		210			254	270	732	80			80	7,3
	A2+A5+A4	27/11/2025		8,8			11,5	5	36	7,4	5,8	0,4	7,8	1,4
Flux amont retenus en kg/j				122			83	82	250	35				3,1
Flux amont retenus en E.H.				1351				1375	1670	2307				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12,9			9,2	4,18	28,4	5,37	14,5	0,16	6,56	3,93
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,2			95,5	98,1	95,1	95,2			93,8	67,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

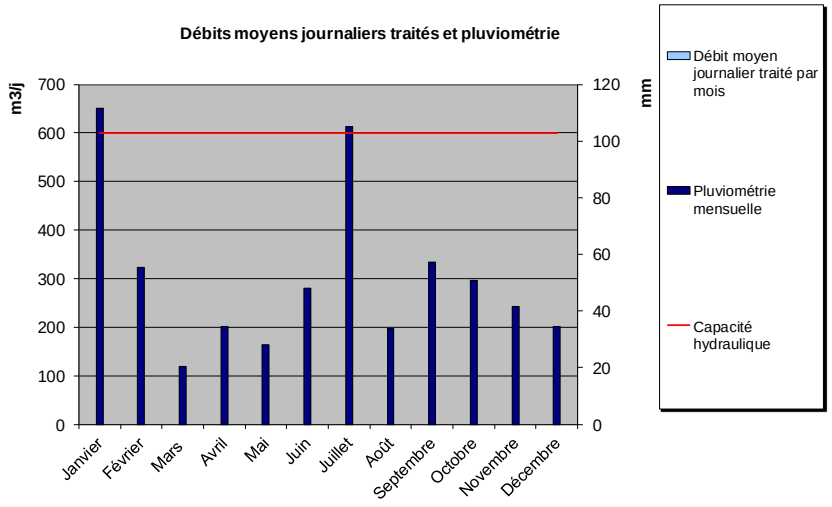

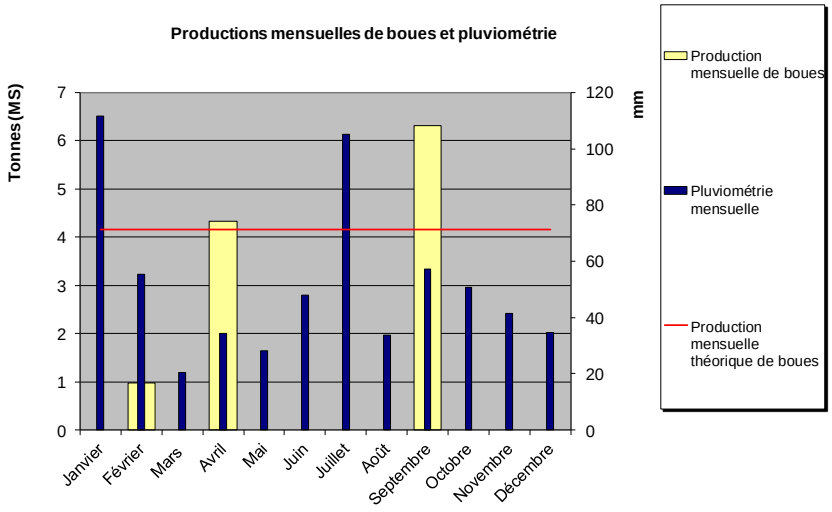

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ARBONNE-LA-FORET / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037700601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 448/MISE/2006/233		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000)
Ru (ou autre)	: Mondelinotte
Rivière 1	: Rebais
Rivière 2	: Ecole
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	:	300 m³/j
	: 90	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	10,783 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 300	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 3		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : L'analyse des données débitmétriques rend compte d'un débit d'eaux claires d'infiltration collecté en nappe haute (mars) plutôt faible, de l'ordre de 25 m3/j, soit 18% des débits collectés en nappe haute.

Par ailleurs, comme les années passées, l'apport d'eaux pluviales dans le réseau de type séparatif de conception sous vide est substantiel. Lors de la journée orageuse du 24 juillet (53 mm de pluie), il a représenté près de 200 m3/j, soit 63% du débit collecté ce jour-là. Il est le résultat de branchements d'assainissement non-conformes. Toutefois, ce débit est exceptionnel. C'est d'ailleurs la 1ère fois qu'il conduit à dépasser la capacité nominale de la station d'épuration.
Pour pallier cette situation, dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation, des contrôles par quartier sont mis en œuvre. Les mises en conformité demeurent cependant un travail de « longue haleine ».

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration lors des 2 visites du SATESE, et aussi des 3 mesures d'autosurveillance, a présenté une seule non-conformité vis-à-vis du paramètre azote NK (7.4 mg/l le 25/09 pour un seuil de 5 mg/l maxi). Ce dépassement de la norme en concentration ayant fait l'objet d'un signalement par VEOLIA comme étant le résultat d'une défaillance de la sonde Redox, d'ailleurs remplacée dès la semaine suivante, la Police de l'Eau a écarté le bilan de l'évaluation de la conformité. Une 3ème mesure d'autosurveillance a donc été mise en œuvre pour remplacer celle du 25/09.
Le système de traitement sera de ce fait considéré conforme au titre des données 2025.

Dès 2026, la norme de rejet prendra en compte aussi les rendements dans l'évaluation de la conformité. Avec ces derniers, la mesure du 25/09 aurait été conforme avec un rendement de 91% sur le paramètre NK (Seuil fixé à 70%).

La production de boue représente 92% de celle attendue au regard de la charge polluante à traiter de 787 EH, définie à partir des données d'autosurveillance. Cette charge représente 112% de la charge attendue au regard de la population. Elle s'explique par l'apport de pollution de 2 établissements, la maison de retraite d'une part et le centre de rééducation pour polyhandicapés d'autre part, comptant pour l'ensemble environ 90 résidants et un certain nombre de salariés.

Ce résultat permet d'assurer du bon déroulement global du traitement des eaux usées, tout au long de l'année.

Les charges en pollution obtenues lors des 3 mesures d'autosurveillance, n'ont pas présenté cette année d'écarts importants entre elles, contrairement aux années passées. Le manque de représentativité de l'échantillon moyen 24H en entrée évoqué en 2024, semble avoir été résolu.

Compte tenu de l'écart important et systématique entre la production des boues extraites vers la centrifugeuse et celle envoyée en compostage, depuis un certain nombre d'années, la CAPF, son exploitant, la Police de l'Eau et l'AESN, ont convenu de retenir les tonnages de boues envoyés en compostage, comme valeur de référence du point A6. Le scénario SANDRE sera mis à jour en 2026.

Travaux et études : La collecte d'eaux pluviales en quantité importante peut mettre en défaut le système sous vide, en provoquant la panne d'une des deux pompes permettant d'assurer la dépression du réseau.
La CAPF n'a donné suite pas pour le moment, au devis de VEOLIA proposant la mise en place d'une troisième pompe (en secours).
En effet, la situation actuelle (2 pompes) ne permet pas d'assurer une sécurité suffisante dans la double situation de pluie et de panne d'une des 2 pompes.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ARBONNE-LA-FORET

Nombre de raccordables : 940 habitants 705 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 127 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 126 m^3/j moyen : 134,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 787 E.H. maxi temps sec : 140 m^3/j maxi temps de pluie : 311 m^3/j

pollution NK : 52% date : 12/2025 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : 15,7 tMS 55 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 153,9 kwh/j 3,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 92% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	29/01/2025	129	286			222	212	686	106	90,2	0,12	106	9,95
	A2+A5+A4	29/01/2025	129	7			9,15	3	30,6	1,9	0,4	7,7	9,6	4,65
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025		490			318	380	829	95			95	10
	A2+A5+A4	11/02/2025		12			12,2	5	39	3,6	0,78	7,16	10,8	4,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	31/07/2025		370			267	290	753	102			102	11
	A2+A5+A4	31/07/2025		4			7,25	3	23	1,3	0,1	0,61	1,91	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/09/2025	135	368			180	153	592	85,9	60,7	0,12	86	8,67
	A2+A5+A4	25/09/2025	135	3			6,15	3	18,6	7,4	4,5	0,54	7,94	1,87
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/11/2025	127	301			243	267	681	80,2	63,7	0,12	80,3	8,96
	A2+A5+A4	12/11/2025	127	4			6,98	3	21,9	1,3	0,4	2,9	4,2	5,8
Flux amont retenus en kg/j				42			28	27	85	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				462				455	567	787				706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			8,36	3,4	26,6	3,1	1,23	3,78	6,88	3,98
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			96,6	98,6	96,3	96,6			92,7	58,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

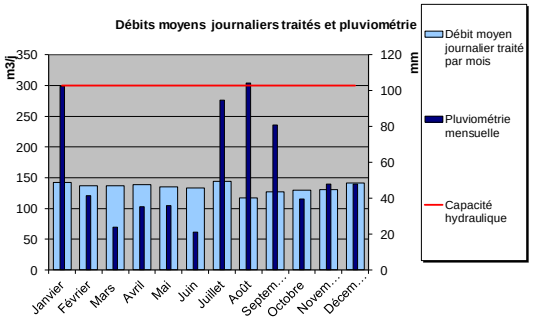

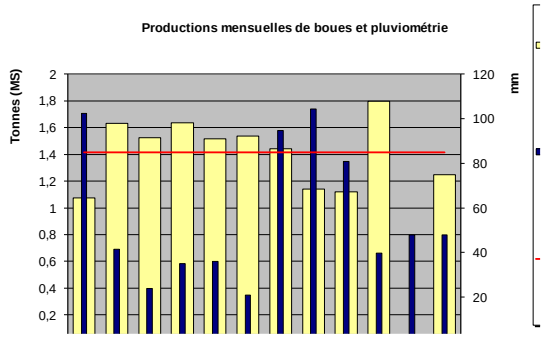

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ARGENTIERES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037700701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 26/04/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F474/MISE/2011/056		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 420	E.H	Débit de référence	:	294 m³/j
	: 25,4	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,98 km
Capacité hydraulique TS	: 100	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	0%
Capacité hydraulique TP	: 269	m³/j (pluie)	Unitaire	:	100%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits caractéristiques retenus sur l'année 2025 sont les suivants :
Le débit maximum de temps sec de 206 m³/j (moyenne du 03 au 08/03/2026) interpelle cette année encore, sur la quantité réelle d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sachant que le volume théorique d'eaux usées est de l'ordre de 30 m³/j. Les eaux de ressuyage sont présentes en quantité importante et influent sur les débits de temps sec. En effet fin mars/début avril, le débit moyen par temps sec chute en moyenne à 75 m³/j.

Le débit minimum de temps sec retenu en 2025 est de 35 m³/j ; ce qui est en adéquation avec la consommation moyenne d'eau assainie.

Le débit maximum de temps de pluie est de 242 m³/j le 24/07 faisant suite à 43 mm de pluie. Ce débit reste inférieur à la capacité hydraulique de temps de pluie (269 m³/j).

A l'année, on comptabilise 57 jours de déversements en tête de la station d'épuration (dont au moins 13 par temps sec) pour un volume total de 9 100 m³ (baisse de 50 % par rapport à 2024, l'année 2025 étant plus dans la normale des pluviométries observées en Seine-et-Marne).

Ces déversements demeurent élevés (20,9 % du volume collecté sous couvert de la fiabilité de la mesure de surverse). Ils se produisent au niveau du couple PR/ bassin d'orage (BO) en fin de collecte, avant le refoulement des eaux usées vers la station d'épuration. La Police de l'eau les considère acceptables compte tenu du réseau 100 % unitaire. Pour rappel, les débits des pompes de refoulement du BO sont très inférieurs à leur débit théorique de 17 m³/h (max 12 m³/h – bassin plein), il conviendrait de corriger ce point pour limiter les by-pass par temps de pluie**.**

La charge hydraulique moyenne est de 35 %. Le débit moyen représente plus de 300 % de la consommation d'eau assainie.

Station d'épuration : La non-conformité du système d'assainissement a été levée pour 2025.

Le bilan d'autosurveillance de l'exploitant ainsi que les visites SATESE satisfont aux normes de rejet pour l'année 2025.

Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats de la mesure 24h SATESE de mars 2023. La quantité de pollution réceptionnée de 233 E.H, selon le paramètre NK, est en adéquation avec la charge théorique (252E.H., la station d'épuration est chargée à 56 % en pollution).

Le désherbage manuel des adventices est la priorité au niveau de l'exploitation de cette filière ; à fortiori, lors du développement des roseaux sur les 3 premières années de vie du dispositif.

Suite à la déconnexion du refoulement de la bâche d'alimentation du 1er étage le 22/02/2024, une nourrice provisoire a été mise en place dans l'attente des travaux de réparation. Le débit spécifique d'alimentation du 1er étage actuel ne permet pas d'assurer une bonne répartition des effluents : le débit constaté des pompes par le SATESE en mars 2026 était de ±7,5 m³/h pour un débit théorique attendu de 104 m³/h (avec la chasse). Cette situation ne permet pas d'assurer un fonctionnement optimal des filtres. Les travaux de remise en état n'ont toujours pas été réalisés à ce jour.

Pour rappel : Au niveau documentaire, l'analyse des risques de défaillance, station et collecte, depuis la reconstruction est toujours en attente.

Travaux et études : Le SDA (2ème tranche de la CCBRC) est toujours en cours. La modélisation des réseaux prévue en phase 3 de l'étude sera présentée en octobre 2026.
Pour rappel, les résultats de la campagne de mesures sont : 32 m³/j d'ECPP soit 34 % et entre 3 et 4,4 ha de Surface Active normale, car le réseau est unitaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ARGENTIERES

Nombre de raccordables : 336 habitants 252 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 31 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 35 m^3/j moyen : 94,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 233 E.H. maxi temps sec : 206 m^3/j maxi temps de pluie : 242 m^3/j

pollution NK : 56% date : 03/2023 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 37,8 kwh/j 2,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/03/2025	97	251			116	117	347	68,4	57,1		68,4	6,2
	A2+A5+A4	17/03/2025	106	2			4,55	3	12,2	0,6	0,39	24,3	24,9	0,26
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025		91			68,2	80	181	44			44	2,8
	A2+A5+A4	15/04/2025		4			4	3	10	0,6	0,1	35,2	35,8	4,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025		290			292	340	782	101			101	8,1
	A2+A5+A4	05/06/2025		4			5,5	3	16	0,95	0,12	36,2	37,1	5
Flux amont retenus en kg/j				14			12	14	29	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				157				230	196	233				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			4,68	3	12,7	0,72	0,18	31,9	32,6	3,35
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			96	97,5	96,2	98,9			47,3	44,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

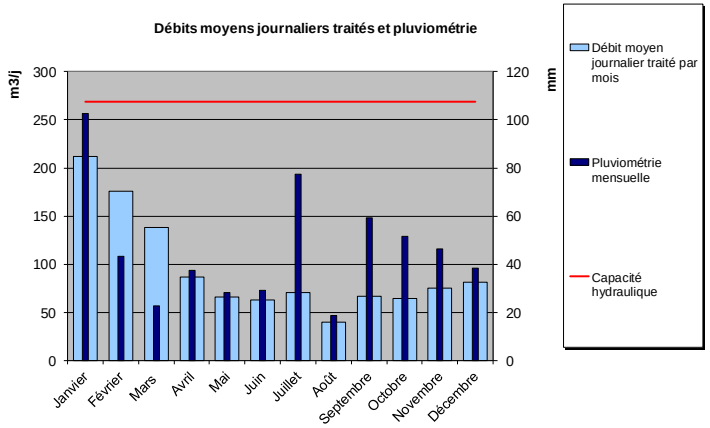

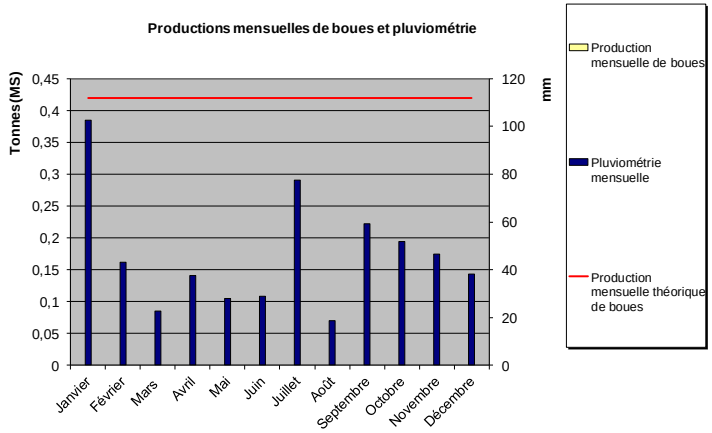

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
ARMENTIERES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037700801000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	:	300 m³/j
	: 90	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	6,433 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 300	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 34 %. On observe seulement 1 dépassement de la capacité hydraulique sur l'année, le 24/07/2025 pour une pluviométrie de 63,7 mm.

Les débits par temps sec présentent des valeurs variables et parfois faibles par rapport au volume théorique d'eaux usées (avec une tendance générale à la baisse à partir du remplacement du débitmètre de sortie le 14/11/2025). Les débits caractéristiques de temps sec ne sont ainsi pas définis.

Aucun déversement n'est comptabilisé en tête de station en 2025 ; la vanne obturant le réseau de décharge ne servant qu'en cas de dysfonctionnement grave de la station d'épuration.

Les postes de pompage Abreuvoir et Vignois ont été équipés de la télésurveillance à l'automne 2024. Suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ayant mis en évidence une dégradation du réseau rue du Chef de Ville en lien potentiel avec la formation d'H2S au niveau du PR rue de l'Abreuvoir, une campagne de mesures d'une semaine a été réalisée par l'exploitant fin juin/début juillet 2023. Les résultats mis en évidence par l'exploitant indiquent des concentrations importantes et permanentes en H2S. Le temps de séjour dans la conduite de refoulement (établi de façon théorique, le PR n'étant pas télésurveillé à ce moment), proche de 8 h, est propice au développement de l'H2S. Les résultats sont similaires pour le PR du Vignois.

Station d'épuration : Les résultats des deux mesures d'autosurveillance, ainsi que ceux des deux visites du SATESE mettent en évidence des performances épuratoires respectant largement les prescriptions minimales de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié (peu exigeantes).

La production de boues (boues évacuées) est insuffisante avec 23 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g (déficit de 62 %) ; ce qui impacte négativement l'appréciation du fonctionnement général. La quantité de boues extraites de 8,2 t MS est cohérente avec celle des boues évacuées de 7,0 t MS. L'analyse microscopique de la flore bactérienne contenue dans les boues réalisée en 2025 tend à montrer une dégradation de l'indice filamenteux qui a augmenté de 2,5/5 à 4/5 par rapport à 2024. La solution mise en avant est la création d'une zone de contact.
Un raccord pompier a été créé en juillet 2023 en entrée de la station d'épuration afin de permettre un curage de la conduite d'alimentation par les deux côtés et de limiter l'accumulation de matières décantées dans le siphon du réseau (facteur favorable à la septicité des effluents). Ce point de décantation peut également impacter les charges polluantes mesurées au niveau de la fraction particulaire suivant les conditions météorologiques durant la mesure par un phénomène de décantation et d'autocurage.

Outre la septicité des effluents, l'hypothèse d'une surestimation de la charge polluante théorique a été posée. La population du Vignois serait majoritairement composée de familles nombreuses et d'enfants en bas âge ; les adultes voyageant plusieurs mois dans l'année. Toutefois, la population du bourg représente à elle seule 818 habitants permanents, soit 614 E.H. La production actuelle de boues correspond à 320 E.H. sur la base de 60 g MS/E.H./j ; ce qui confirme qu'elle est bien largement déficitaire. Depuis le 21/10/2025, l'exploitant teste une extraction automatique journalière des boues mise en place sur les conseils du SATESE.

Travaux et études : Une des priorités du programme de travaux hiérarchisé du SDA concerne les campagnes ciblées de diagnostics des branchements privés non conformes et les travaux de mise en conformité associés. Les 20 branchements contrôlés en 2025 sont conformes.
La réhabilitation du réseau de collecte rue du Chef de Ville s'inscrit également comme priorité 1.
La CCPO ne prévoit pas de travaux pour le moment sur cette commune.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ARMENTIERES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 1143 habitants 857 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 101 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : 100,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 820 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : 307 m^3/j

pollution NK : 55% date : 05/2022 hydraulique : 34% Production annuelle de boues : 7,0 tMS 23 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 93,2 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 38% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025		350			359	410	974	168			168	17
	A2+A5+A4	21/05/2025		4			8,5	3	28	3,6	3	0,66	4,26	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025	125	94			125	146	334	79,2	66,1	0,24	79,2	8,99
	A2+A5+A4	05/06/2025	125	2			10,5	5,07	31,8	2,4	0,39	5,08	7,48	2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/10/2025		500			509	580	1384	168			168	19
	A2+A5+A4	21/10/2025		5,2			9,25	3	31	2,1	0,46	22,7	24,8	6,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/12/2025	75	247			220	181	737	89,8	73,5	0,25	89,8	10,2
	A2+A5+A4	01/12/2025	75	4,1			9,36	3,93	29,6	6,14	1,78	4,1	10,2	5,8
Flux amont retenus en kg/j				81			34	45	82	12				1,6
Flux amont retenus en E.H.				903				747	546	820				941
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,82			9,4	3,75	30,1	3,56	1,41	8,14	11,7	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			95,8	98,3	95,3	96,7			90,5	68,6
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

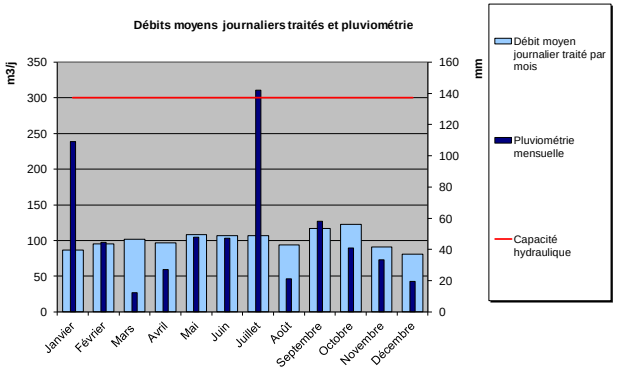

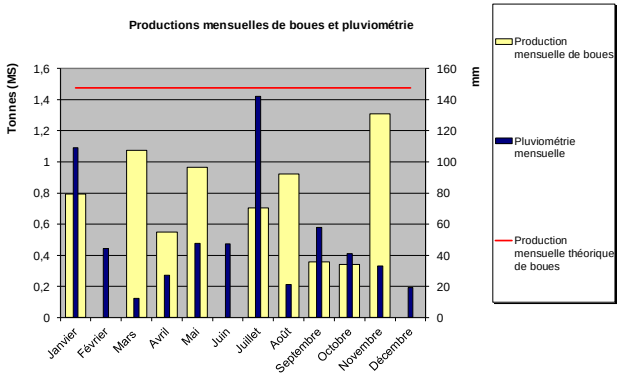

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037701001000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480 1995/328 (art 41)		
Arrêté préfectoral boues	: D04/034/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 127 m³/j
	: 15	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,953 km
Capacité hydraulique TS	: 40	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 82%
Capacité hydraulique TP	: 40	m³/j (pluie)	Unitaire	: 18%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données débitmétriques journalières issues d'un débitmètre électromagnétique peuvent être considérées comme fiables. Il n'existe pas de défaut de collecte par temps sec.

L'apport d'Eaux Claires Météoriques et le phénomène de ressuyage demeurent importants sur ce système de collecte (facteur de l'ordre de 5 entre le débit minimum moyen de temps sec et le débit maximal de temps de pluie), qui comporte néanmoins une partie en unitaire. Il n'y a pas de problématique d'ECPP sur ce système d'assainissement.
Le débit de référence a été dépassé 5 jours au cours de l'année 2025. Malgré, une certaine souplesse, la station d'épuration n'est pas dimensionnée pour gérer ces surdébits, avec des variations très brutales qui peuvent provoquer des départs de boues.

La mesure d'efficacité réalisée par le SATESE les 5 et 6 juin 2023 a identifié que le débit d'alimentation de la station d'épuration (par des pompes de 20 m3/h environ) nécessiterait une régulation pour tenir compte de la capacité hydraulique du clarificateur, de l'ordre de 7 m3/h. Par temps de pluie, les débits d'entrée peuvent provoquer des départs de boues vers le milieu naturel.

Des travaux et des investigations seraient donc à envisager afin d'identifier l'origine des eaux claires parasites permanentes et surtout météoriques.

Station d'épuration : En raison de contrainte de personnel, aucune visite SATESE n'a été effectuée sur l'année 2025. Par ailleurs, aucune mesure d'autosurveillance n'était requise cette année. Les coefficients de charge polluante pris en référence restent estimés à partir de la mesure de charge réalisée par le SATESE en juin 2023.

La quantité annuelle de boues extraites, évaluée à 2,6 tMS pour une quantité de boues évacuées de 3,9 tMS. Cette dernière valeur peut être considérée comme la plus fiable puisque qu'elle est issue de la pesée au moment de l'admission au centre de compostage du SMAB. Il n'y a pas de problématique de déficit de production de boues significatif sur cette station d'épuration. Malgré l'absence de données de performance en 2025, la production de boues montre que les performances de cette station d'épuration ont été acceptables.

Il est remarqué une augmentation d'un facteur 2 de la consommation journalière en électricité au cours des 3 derniers mois de l'année. Cette hausse n'a pas été justifiée par l'exploitant et reste à surveiller (anormalement haute).

Les données relatives aux boues évacuées n'ont pas été renseignées dans les fichiers mensuels au format SANDRE, bien que réglementairement requises.

Travaux et études : Au vu des évolutions réglementaires, la commune souhaite conserver la compétence assainissement en 2026.

La mise aux normes de ce système d'assainissement passera inévitablement, à moyen terme, par la reconstruction de cette station d'épuration, associée probablement à des travaux sur le réseau de collecte.

L'ouvrage de prétraitements présente une fissure probablement pénétrante qu'il conviendrait d'étudier afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. La pompe de recirculation a été changée le 03/06/2026.

Après mise en concurrence, SUEZ a été reconduit via une prestation de service pour l'exploitation du système d'assainissement de la commune sur la période 04/2026 à 04/2031.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS

Nombre de raccordables : 296 habitants 222 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 33 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 24 m^3/j moyen : 37,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 173 E.H. maxi temps sec : 35 m^3/j maxi temps de pluie : 178 m^3/j

pollution NK : 69% date : 06/2023 hydraulique : 93% Production annuelle de boues : 3,9 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 47,4 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				7,5			7,4	9,3	18	2,6				0,25
Flux amont retenus en E.H.				83				155	123	173				147
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

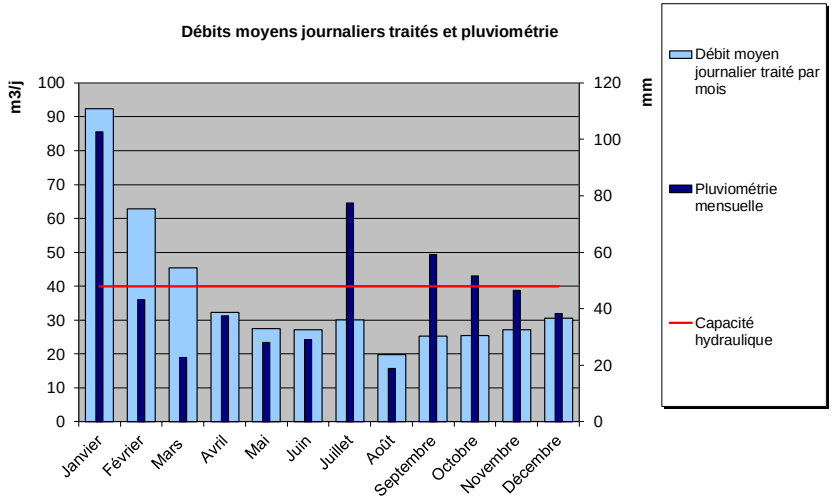

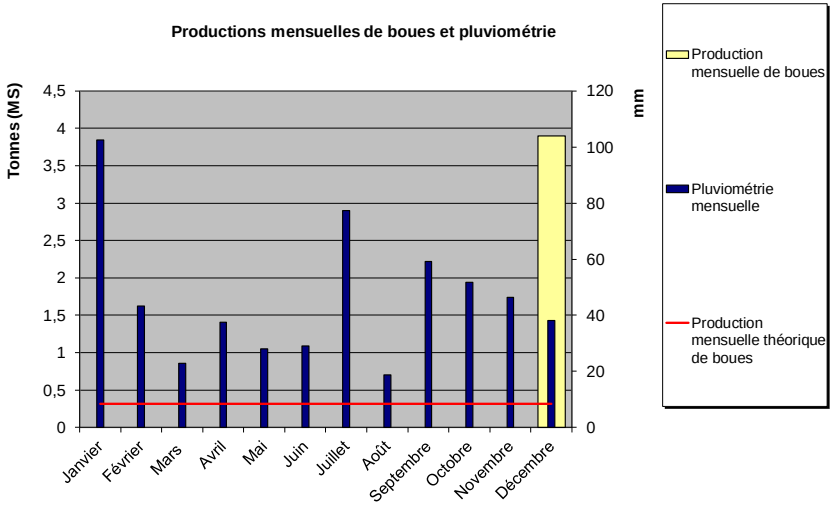

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AULNOY / HAMEAU DE FOURCHAUD

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037701301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/025/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Rognon
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 60	E.H	Débit de référence	:	9 m³/j
	: 3,6	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	0,4 km
Capacité hydraulique TS	: 9	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	0%
Capacité hydraulique TP	: 9	m³/j (pluie)	Unitaire	:	100%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement est de nature unitaire.

Lors de la campagne de mesures, effectuée dans le cadre du SDA intercommunal à partir de début février 2024 et pour une durée de 9 semaines, le débit moyen entrant sur la station par temps sec était de 2,2 m³/j. Il est inférieur à la consommation en eau assainie et est donc à prendre avec précaution.
Il y avait eu 32 jours de déversements en entrée de station (soit près de 51 % du temps), représentant un volume total de 13 m³. Une surface active de 0,1 ha a été déterminée.

Station d'épuration

Les performances épuratoires de ce dispositif sont limitées. Il faut préciser que la mauvaise étanchéité des lagunes entraîne généralement l'infiltration des eaux pendant leur traitement.
A l'occasion de la visite SATESE de janvier 2025, l'ensemble des paramètres respectaient la norme de rejet, que ce soit en concentration ou en rendement.

De manière générale, la configuration du site rend difficile la réalisation de prélèvements en entrée et sortie de la station d'épuration représentatifs du fonctionnement du procédé.

Les stations de capacité inférieure ou égale à 200 EH ne sont plus dans l'obligation d'effectuer des mesures d'autosurveillance.

Travaux et études

La situation de ce dispositif n'évolue pas depuis plusieurs années.
L'étanchéité des lagunes était une opération inscrite dans le programme de travaux arrêté à l'issue de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) datant de 2001. Il est souhaitable de régulariser la servitude de passage de la canalisation alimentant le dispositif afin de permettre son entretien et les réparations éventuelles. L'accès au site est également difficile (pré clôturé).

Les lagunes d'Aulnoy ont été curées en fin d'année 2022, la quantité de boues totale évacuée représente 2 190 m3. Elles ont été envoyées sur le site de compostage de Peroy les Gombries dans l'Oise. La quantité de boues évacuée du site de Fourchaud représentait 43,4 T de MS. La réalisation de l'étanchéité des lagunes, conseillée pendant le curage, n'a toujours pas été réalisée.

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le groupement EGIS-SAFEGE a été retenu. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AULNOY – HAMEAU DE FOURCHAUD

Nombre de raccordables : 38 habitants 28 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 5 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 28 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 47% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025		100	59	209	65,4	59	209	45			45	4,5
	A2+A5+A4	11/02/2025		43	3	21	26,5	10	86	10	5,5	8,06	18,1	1,7
Flux amont retenus en kg/j				2,5			1,5	1,7	4,2	0,42				0,05
Flux amont retenus en E.H.				28				28	28	28				28
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				43	3	21	26,5	10	86	10	5,5	8,06	18,1	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				57	94,9	90	59,5	83,1	58,9	77,8			59,9	62,2
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

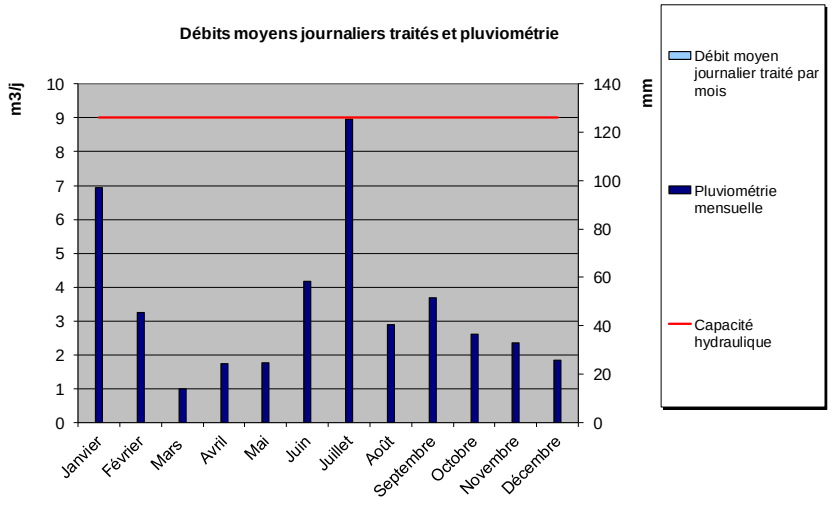

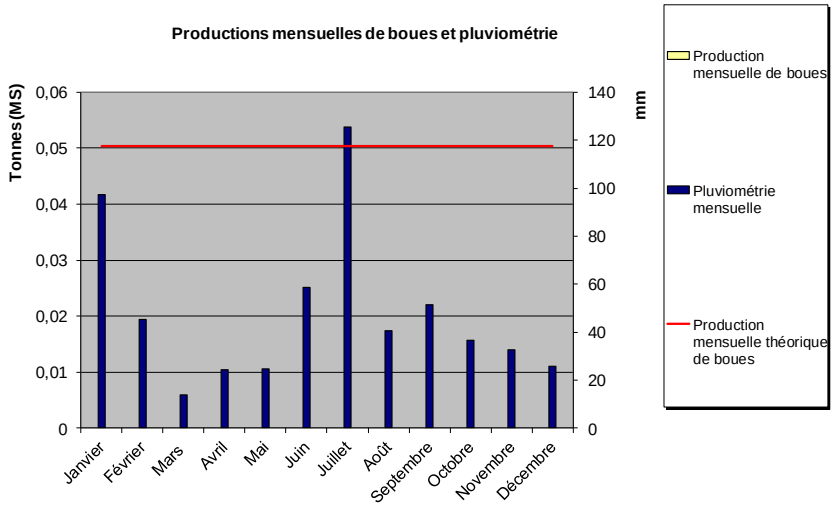

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AULNOY / HAMEAU DE VILLERS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037701302000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/025/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Rognon
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 120	E.H	Débit de référence	:	18 m³/j
	: 7,2	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	0,6 km
Capacité hydraulique TS	: 18	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 18	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement, entièrement séparatif, comporte un poste de refoulement (non télésurveillé) sur une antenne secondaire. Il existe des mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (débits entrants supérieurs à la consommation moyenne d'eau assainie mesurés à l'occasion des précédentes mesures d'autosurveillance réalisées par temps de pluie).

Lors de la campagne de mesures, effectuée dans le cadre du SDA intercommunal à partir de début février 2024 pour une durée de 9 semaines, le débit moyen de temps sec en entrée de station était de 1,2 m³/j. Ce débit est bien inférieur à la consommation en eau assainie (8 m³/j) et est à prendre avec prudence.

Le poste de pompage de Villiers est équipé d'un SOFREL depuis juillet 2024. Il permet la remontée des temps de fonctionnement des pompes ainsi que la programmation d'alarmes sur les temps de marche.

Station d'épuration

Le prélèvement ponctuel du SATESE était compatible avec les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015 en concentration et rendement. Cet arrêté ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.

Un entretien régulier de l'entrée de la lagune et du poste de refoulement est nécessaire. Il est important que les opérations de curage et les interventions soient reportées dans le cahier d'exploitation.

L'entrée de la première lagune a été réaménagée en avril 2024. Le dégrilleur statique ainsi que les bastaings en bois constituant la cloison siphoïde destinée à la rétention des graisses ont été remplacés. Lors de la visite SATESE de février 2025, il a été constaté que le second bastaing n'avait pas tenu, celui-ci étant simplement maintenu par des fers à béton plantés dans le fond de la lagune, un dispositif insuffisant pour assurer le maintien de la cloison.

Travaux et études

Pour rappel, les lagunes ont fait l'objet d'un curage à la fin de l'année 2022. Un élagage régulier des arbres et des haies bordant le dispositif est indispensable afin de permettre aux agents d'exploitation d'accéder aux différents bassins avec leur véhicule de curage et d'assurer l'entretien des canalisations de liaison entre les lagunes.

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AULNOY – HAMEAU DE VILLERS

Nombre de raccordables : 64 habitants 48 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 48 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 40% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025		510	320	726	273	320	726	73			73	7,6
	A2+A5+A4	11/02/2025		120	3	29	35	18	104	17	11	0,82	17,8	1,9
Flux amont retenus en kg/j				4,3			2,6	2,9	7,2	0,72				0,08
Flux amont retenus en E.H.				48				48	48	48				48
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				120	3	29	35	18	104	17	11	0,82	17,8	1,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				76,5	99,1	96	87,2	94,4	85,7	76,7			75,6	75
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

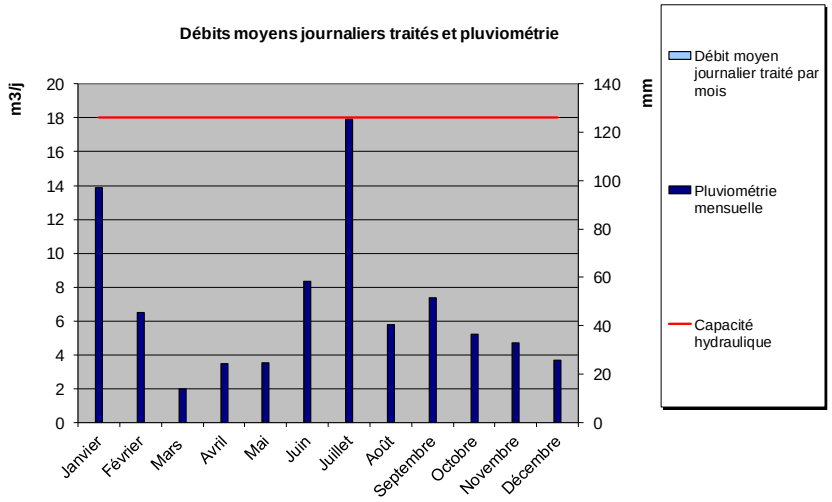

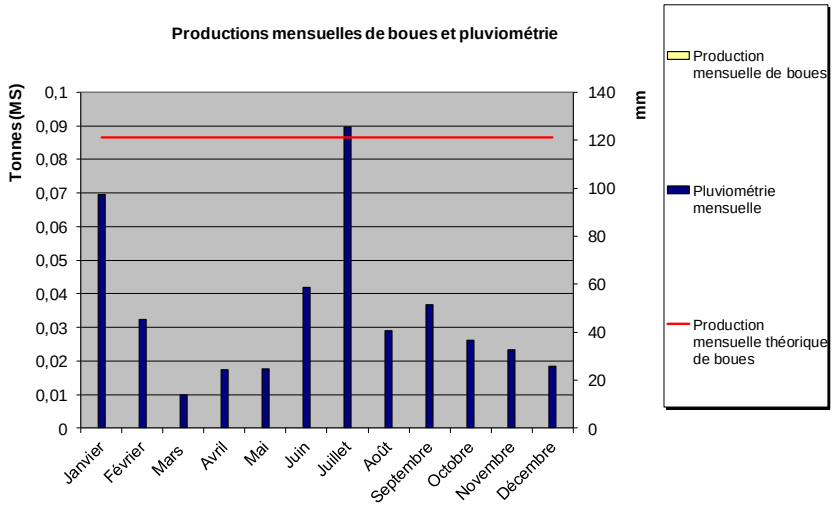

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AVON / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037701401000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 06/01/2012	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 08/DAIDD/E/024 et complément		
Arrêté préfectoral boues	: 08/DAIDD/E/024		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50000	E.H	Débit de référence	:	24000
	: 3000	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	87,709 km
Capacité hydraulique TS	: 11000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	4%
Capacité hydraulique TP	: 24000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	96%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 104		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La somme des volumes déversés aux points de surverse réglementaires a atteint 218 887 m³/an, soit 4,2 % des volumes totaux collectés par le réseau d'assainissement (A1+A2+A3).
Parmi les 14 points A1 autosurveillés, 5 ont présenté plus de 20 jours de surverse : DO3 et DO4 de Fontainebleau, DO6 d'Avon, PR Bezout et PR3 de Samois. Ils représentent à eux seuls 83,4 % des volumes déversés aux points A1. Considérant ces différents éléments, la collecte est évaluée non conforme.
L'arrêté de rejet en vigueur fixe à 31 le nombre maximal de déversements par an. Ce seuil est largement dépassé avec 293 déversements recensés. De plus, des volumes maximums sont imposés à chaque déversoir et tous ne sont pas respectés. Ces deux critères devront être révisés dans le cadre de la refonte de l'arrêté préfectoral en projet, sur la base d'un nouveau Dossier de Loi sur l'Eau à produire (SEURECA en a la mission). L'arrêté actuel 08/DAIDD/E/024 est en effet caduc depuis juillet 2023. Le critère le plus favorable à la CAPF reste le pourcentage de déversements en volume.

En 2025 et période de nappe haute (mars), la collecte des eaux claires parasites d'infiltration ou de sources est estimée à 10 740 m³/j (contre 9 300 m³/j en 2024, 3 600 m³/j en 2023 et 5 550 m³/j en 2022), soit 71 % des débits collectés par temps sec début mars 2025. Ces volumes dépassent encore ceux observés en 2024, année particulièrement humide. En nappe basse par temps sec (début octobre), cette collecte demeure élevée, représentant environ 50 % des débits collectés.

Station d'épuration : En 2025, les débits admis sur le système de traitement (A2+A3) ont dépassé la capacité hydraulique à 17 reprises. Les points de déversement en tête de station (A2) et au trop-plein du bassin d'orage (A5) ont rejeté 221 790 m³/an (sur 55 jours), soit 4,54 % des débits du système de traitement (A2+A4+A5). Les volumes déversés s'élèvent à 42 980 m³ pour A2 sur 19 jours, soit 0,88 % des débits rejetés, et 178 810 m³ pour A5 sur 36 jours, dont 14 communs avec A2.

Les surverses en A2 ont été observées 12 jours alors que le traitement biologique n'atteignait pas le débit de référence de 24 000 m³/j. Cette situation n'est toutefois pas représentative d'un dysfonctionnement, puisqu'elle dépend de l'intensité et du moment des épisodes pluvieux.
La qualité des eaux rejetées (A2 et A5 inclus) est restée globalement satisfaisante. Lors des surverses aux points A2 et/ou A5, une dégradation a été observée à 4 reprises pour les MES, sans dépasser le nombre de non-conformités autorisées ni atteindre les valeurs rédhibitoires. Les concentrations résiduelles restaient comprises entre 6.5 et 14.7 mg/l, ce qui reste très satisfaisant compte tenu du milieu récepteur.

La production de boues évacuées conduit à un ratio de 75 g MS/EH/j. Ce ratio inclut les apports extérieurs (1 334 m³ de matières de curage, 210 m³ de boues extérieures et 107 m³ de matières de vidange), dont l'impact en production de boue reste toutefois limité au regard des volumes totaux de boues évacuées du site d'Avon. Au-delà des incertitudes de mesure, cette surproduction s'explique aussi par le traitement des apports extérieurs autres que les boues exogènes (point A7), évalués à 477 m³.

Travaux et études : La DRIEAT attend de la CAPF un plan d'actions visant à réduire les surverses aux points A1.
La phase 4 du SDA, intégrant le programme de travaux, est en cours de finalisation et devrait être présentée en 2026. Les principales priorités identifiées sont la construction d'un second bassin de stockage-restitution sur la station d'épuration, afin de limiter les surverses en A2 et A5, ainsi que la rehausse des lames déversantes sur plusieurs points A1 concernés par des non-conformités récurrentes.
Concernant le bassin d'orage, une étude de faisabilité assortie d'une modélisation hydraulique est en cours avec différentes implantations avec une réunion de suivi prévue mi-septembre 2026 avec les acteurs du dossier dont les financeurs. Le dossier d'autorisation sera révisé.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AVON, FONTAINEBLEAU, SAMOIS-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 30606 habitants 22954 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 4956 m^3/j réf. : 2024 à 2025 mini temps sec : 9232 m^3/j moyen : 13496,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 26933 E.H. maxi temps sec : 15200 m^3/j maxi temps de pluie : 46040 m^3/j

pollution NK : 54% date : 12/2025 hydraulique : 56% Production annuelle de boues : 738,6 tMS 75 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 8086,8 kwh/j 5,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 109% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1911			1144	1088	3545	404				44
Flux amont retenus en E.H.				21233				18133	23633	26933				25882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,53			4,32	3,11	11,1	2,08	1,7	5,48	7,56	0,41
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			94,8	95,8	95,8	93,5			77,8	87,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**5**				**10**	**50**	**10**			**15**	**1,2**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**7**			**10**	**1,3**
Normes de rejet journalières en rendement				**98**				**94**	**89**	**72**			**60**	**87**
Normes de rejet annuelles en rendement										**90**			**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

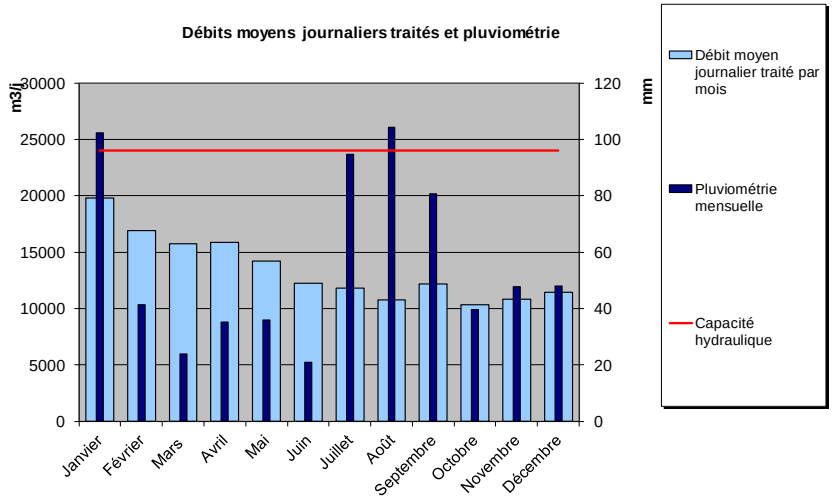

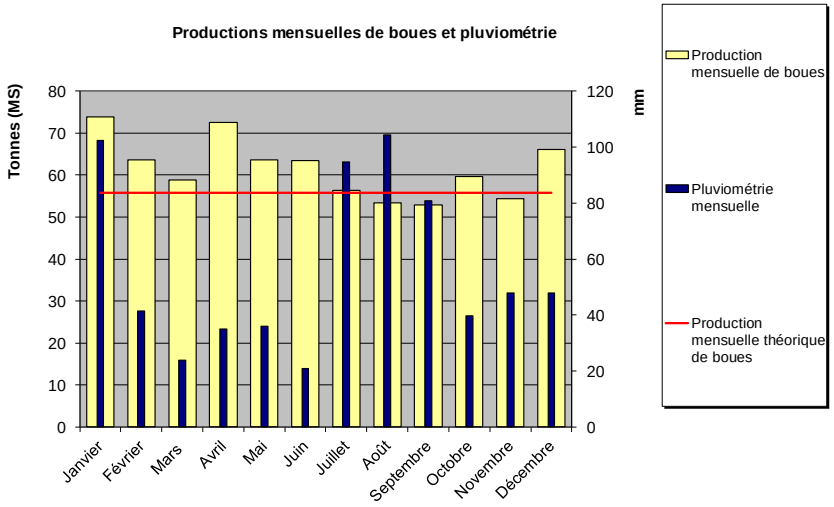

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BARBIZON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702201000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1996	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F448 N° MISE 2024/016		
Arrêté préfectoral boues	: F448 MISE 2016/030		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3800	E.H	Débit de référence	:	760 m³/j
	: 228	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	10,368 km
Capacité hydraulique TS	: 570	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 760	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : À la suite du remplacement du débitmètre amont fin 2024 par un modèle de nouvelle génération présentant un défaut de programmation, les données amont n'ont été disponibles qu'à compter du 5 mai 2025. Jusqu'à cette date, l'analyse des variations de débits a donc été réalisée à partir des mesures aval, dont la fiabilité a été confirmée lors du bilan 24h du SATESE des 11 et 12 mars 2026.

Par temps de pluie, les débits collectés augmentent fortement. Toutefois, la station d'épuration, en sous-charge et équipée d'un bassin de stockage-restitution de 400 m³, a absorbé sans difficulté les à-coups hydrauliques liés aux intrusions d'eaux pluviales. En 2025, aucun déversement n'a été constaté au point A2. Le débit maximal de 847 m3/j, enregistré le 25/02/2025 sous 26 mm de pluie, a atteint 111 % de la capacité nominale des ouvrages.
Il est rappelé que sur ce système, les variations des débits de temps sec ne traduisent pas des apports d'eaux claires parasites, mais reflètent essentiellement les fluctuations de l'activité touristique (restaurants et hôtels).
Toutefois, cette année 2025, à partir de la mi-mai, les débits mesurés, en amont comme en aval, ont chuté à des valeurs anormalement basses et ceci jusqu'à la fin de l'année 2025, sans explication identifiée. L'hypothèse d'un dysfonctionnement du transfert des données des totalisateurs vers la supervision est retenue. Cette anomalie peut être observée sur les données déjà diffusées en 2026. Elle est à rectifier pour le bilan annuel 2026.

Station d'épuration : Comme les années passées, la charge polluante collectée est supérieure à celle attendue au regard de la population, en raison de la forte activité touristique (nombreux restaurants et hôtels). Les données d'autosurveillance 2025 indiquent une charge inférieure de 45 % aux années précédentes (500 EH contre 920 EH en 2024 et 997 EH lors du bilan 24 h du SATESE de mars). Cet écart s'explique en partie par la baisse anormale des débits au second semestre, mais aussi probablement par une moindre représentativité de l'échantillon moyen 24 h, liée au déplacement du préleveur à la demande de l'AESN qui conduit à une longueur importante du tuyau d'aspiration.
La charge de 997 EH mesurée par le SATESE en mars, sera donc retenue comme valeur de référence.
Les normes de rejet, tant en concentrations qu'en rendements, ont été respectées pour l'ensemble des paramètres lors des 12 mesures d'autosurveillance et du bilan 24 h du SATESE.

Les données 2025 sur les boues extraites conduisent à un ratio satisfaisant de 63 g MS/EH/j, proche des 60 g MS/EH/j attendus. Le ratio calculé à partir des boues évacuées en épandage est de 52 g MS/EH/j. La cohérence de ces résultats confirme la fiabilité des données d'exploitation relatives à la production de boues, rétablie suite à l'action corrective de l'anomalie du transfert des données du débitmètre boues vers la supervision, par le relevé du totalisateur in situ.
Cette production satisfaisante confirme le bon fonctionnement global du système d'assainissement qui est conforme.

Travaux et études : Le curage des lagunes d'infiltration, exutoires des eaux traitées et des eaux pluviales issues des bâches de stockage (en l'absence d'exutoire superficiel sur la commune), a été réalisé début 2025. Le programme de travaux élaboré dans le cadre du SDA est en attente de validation par la CAPF.
La présence de mercure dans les boues, à des teneurs anormales (proche de 50% du seuil limite), est à signaler. Il a été évoqué en réunion l'hypothèse de rejets de peintures dans le réseau d'assainissement (travaux en cours dans les hôtels Pléïades et Alouettes, activités de l'école des peintres ?).

Il est relevé cette année une augmentation substantielle de la consommation électrique de près de 40%.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BARBIZON

Nombre de raccordables : 992 habitants 744 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 218 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : inc m^3/j moyen : inc m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 997 E.H. maxi temps sec : 173 m^3/j maxi temps de pluie : 847 m^3/j

pollution DBO5 : 26% date : 03/2025 hydraulique : 19% Production annuelle de boues : 23,0 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 322,2 kwh/j 5,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 105% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/03/2025	150	377			442	398	868	84,9			85,5	10,9
	A2+A5+A4	11/03/2025	150	6			10	3	27	3			3,6	1,7
Flux amont retenus en kg/j				57			66	60	130	13				1,6
Flux amont retenus en E.H.				630				997	870	853				965
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,75			8,55	4,02	26,2	3,82	1,2	0,27	3,86	3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,1			95,6	98	95,2	95,2			95,2	56,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**91**	**83**	**81**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	

Graphiques d'exploitation

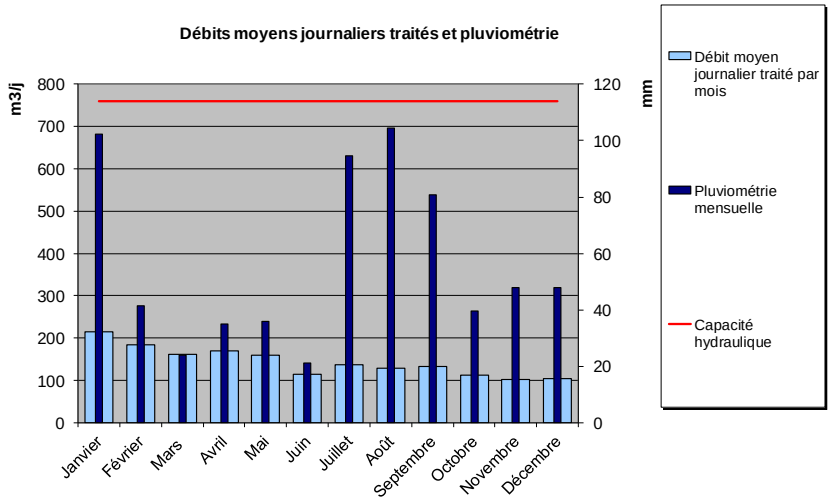

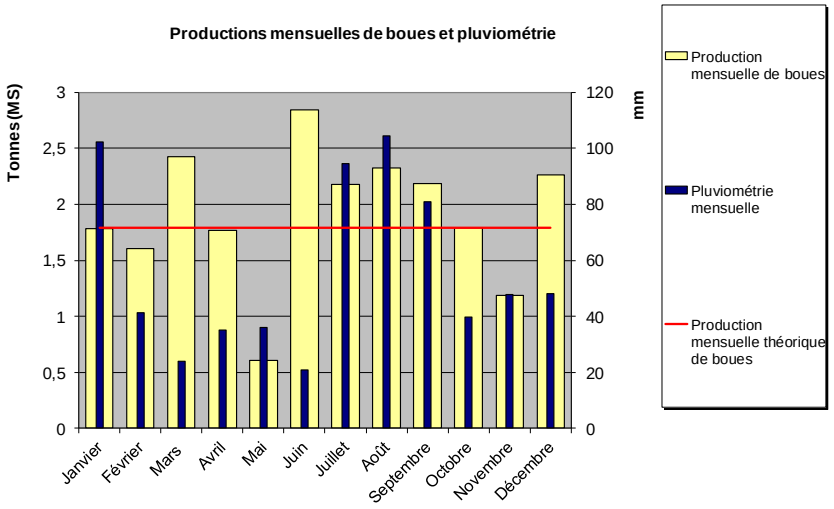

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BAZOCHES-LES-BRAY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702501000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1982	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: BAZOCHES LES BRAY		
Exploitant	: BAZOCHES LES BRAY		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D05/035/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 900	E.H	Débit de référence	: 200 m³/j
	: 54	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 6,817 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 22%
Capacité hydraulique TP	: 200	m³/j (pluie)	Unitaire	: 78%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire du temps de fonctionnement des pompes de relèvement. Une régulation hydraulique de 223 m³/j permet de maintenir une charge hydraulique raisonnable sur la station d'épuration, avec une vitesse ascensionnelle moyenne maximale de 0,29 m/h, compatible avec le dimensionnement du clarificateur. Cette régulation a été respectée cette année avec un débit maximum à 208 m3/j.

Le réseau est dimensionné pour limiter les volumes transférés jusqu'à la station d'épuration, favorisant les surverses vers le milieu naturel, notamment au niveau du déversoir d'orage situé Chemin des fossés Nord. Concernant les données de déversement en tête de station, 305 surverses ont été comptabilisées durant cette année ce qui confirme l'insuffisance de traitement par temps de pluie et possiblement par temps sec. La comptabilisation des temps de by-pass n'est pas fiable (augmentation du temps de by-pass alors qu'il n'y a pas eu de déversements). Un étalonnage de la sonde et la vérification de ce problème de comptabilisation devront être effectués.

Station d'épuration : Le niveau de rejet, peu contraignant, était respecté lors de l'autosurveillance. Cette mesure n'a pas été utilisée pour actualiser le coefficient de charge car les données de débit n'ont pas été transmis à la commune par la société Analy'co. Lors de la visite du SATESE, des pertes de flottants impliquent un non respect du niveau de rejet en MES.

Le système d'assainissement, en majeure partie unitaire, est sujet aux by-pass de pollution sur le réseau de collecte par temps de pluie et à des pertes de boues au niveau du clarificateur, ce qui impacte la production de boues (représentative de l'efficacité réelle du système).

En août, 231 tonnes de PB (12 mois de stockage), soit 4,2 tonnes de MS, ont été épandues en agriculture. Les boues extraites sur l'année ont été estimés à 12,8 TMS ce qui est largement surestimée et ne représente pas l'efficacité limitée du système d'assainissement (by-pass sur le réseau, pertes de boues) notamment par temps de pluie. Les analyses de concentration de boue sont anormalement élevées pour des prélèvements sur le clarificateur.
La production de boues retenue (4,2 tonnes de MS) a représenté seulement 34 % de celle théoriquement attendue, ce qui indique un niveau de fonctionnement médiocre du système d'assainissement.

Travaux et études : Les premières conclusions des études préalables lancées en 2024 sont : la reconstruction de la station d'épuration pour une capacité en pollution de 950 EH (570 m3/j) en boues activées, une surface active de 3,65 ha, le besoin d'un bassin d'orage d'environ 288 m3 pour la pluie mensuelle et une valeur d'ECPP à considérer de 90 m3/j.

La possibilité de reconvertir le silo à boue actuel (350 m3 de volume utile, avec une revanche de 50 cm) en bassin d'orage a été actée après une étude de génie civil. Le remplacement d'un linéaire significatif de canalisation en diamètre supérieur est prévu en amont de la station d'épuration, pour acheminer la pluie mensuelle (chemins de la Roise Chaland, de la voie Luçon et des Fossés Nord) jusqu'au nouveau déversoir d'orage de tête de station. Un bassin d'orage de 160 m3 aurait été nécessaire pour supprimer les déversements au niveau du DO Grande rue/Route de Montereau, mais il n'a pas été jugé prioritaire, car il nécessitait de trop lourds investissements complémentaires de restructuration du réseau de collecte par rapport au gain environnemental attendu.

La consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée. Toutefois, avant la désignation du maître d'œuvre, il est nécessaire de finaliser les démarches relatives au périmètre de protection rapproché du captage, dont l'enveloppe englobe les parcelles d'implantation de la future station d'épuration. La désignation d'un hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), est requise, dont les conclusions conditionnent la poursuite de l'opération.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BAZOCHES-LES-BRAY

Nombre de raccordables : 755 habitants 566 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 83 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 92 m^3/j moyen : 153,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 614 E.H. maxi temps sec : 185 m^3/j maxi temps de pluie : 208 m^3/j

pollution NK : 68% date : 12/2021 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 4,2 tMS 19 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 106,2 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 32% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/01/2025		77			84,2	110	201	36			36	3,5
	A2+A5+A4	21/01/2025		53			26,2	13	79	6	1,2	24,3	30,3	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/10/2025		1490			546	460	1810	128	62,3	0,24	128	13,6
	A2+A5+A4	27/10/2025		7,1			16	5	54	2,9	0,4	38,5	41,4	5,85
Flux amont retenus en kg/j				26			21	21	61	9,2				0,79
Flux amont retenus en E.H.				286				350	408	614				465
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				30			21,1	9	66,5	4,45	0,8	31,4	35,8	4,18
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				65,3			82,9	93,5	78,9	90,5			41,8	42,8
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

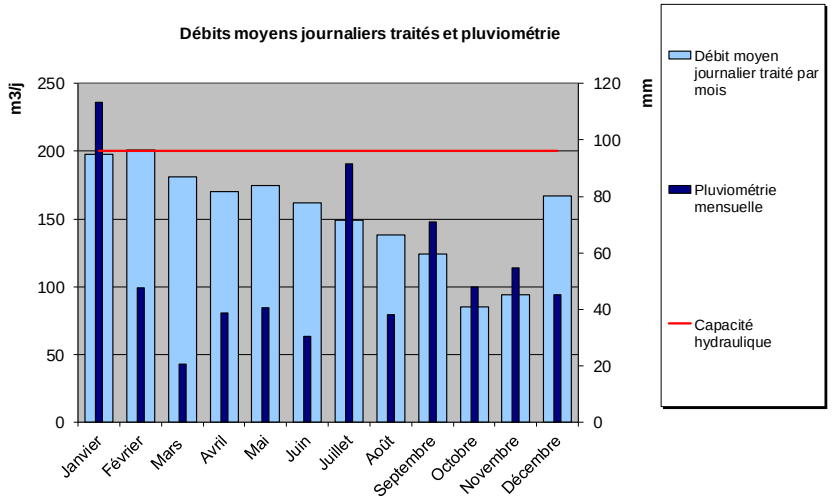

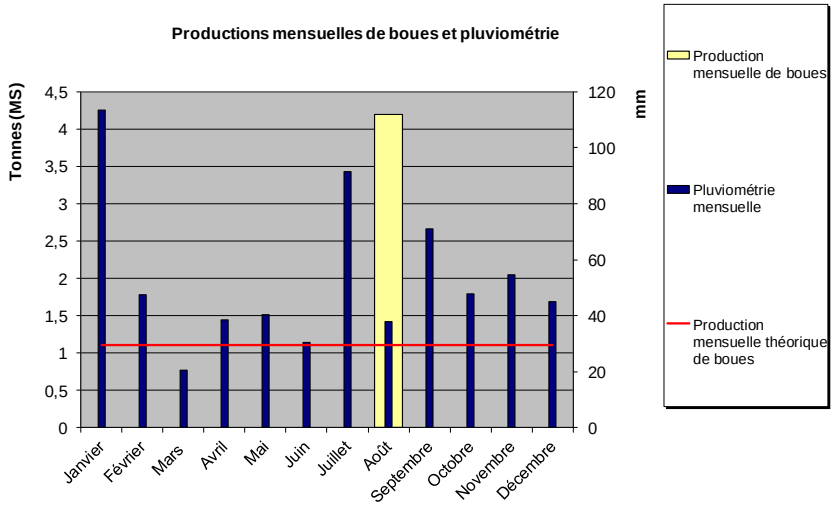

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUMONT-DU-GATINAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702701000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: BEAUMONT DU GATINAIS		
Exploitant	: BEAUMONT DU GATINAIS		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: F 430 2014/052		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Fusain de sa source au confluent du Petit Fusain (inclu)(R86)
Ru (ou autre)	: Fusin
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1050	E.H	Débit de référence	: 158 m³/j
	: 63	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 157,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 157,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: STOCKAGE (21,3%) VALORISATION AGRICOLE (78,7%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Bien que le réseau de collecte soit 100% de nature séparatif, le débit entrant sur la station d'épuration est sensible à la pluviométrie avec un maximum de 304 m³/j pris en charge par la station d'épuration. Un seul by-pass a été mesuré sur la station le 23/07/25. Il manque par contre la transmission d'une estimation du volume surversé pour répondre à la règlementation notamment suite au remplacement du détecteur de surverses le 16/07/25. La capacité hydraulique (157,5 m3/j) a été dépassée à 61 reprises en lien avec des évènements pluvieux ; Le percentile 95 est de 197 m3/j soit largement supérieur à la capacité hydraulique. Les surcharges hydrauliques ont donc été assez fréquentes durant l'année 2025.

En 2025, les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont été assez négligeables, constat en accord avec les valeurs obtenues ces dernières années.

Station d'épuration : La qualité du traitement obtenue lors de la visite SATESE, du bilan 24h SATESE et des deux mesures d'autosurveillance respecte le niveau de rejet minimal fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015 en allant bien au-delà. La station d'épuration est conforme. La charge polluante de la station a été actualisée à partir de l'étude SATESE réalisée en février 2025, soit 587 EH sur base du paramètre NTK. Le coefficient de charge de la station (56 %) n'a pas de raison d'augmenter (population stable).

La production de boues indique une performance globale correcte du dispositif. En effet, la quantité de boues évacuées a représenté 9,4 tonnes de MS (vidange partielle des silos en juillet : 225 m3, soit 7,4 TMS de boues évacuées en épandage et 60 m3, soit 2 TMS stockées dans le silo). Cela représente un rendement réel de 77 % par rapport à la production théoriquement attendue (12 tonnes de MS) compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Cette production de boues montre qu'il y a eu quelques pertes de boues durant 2025. En effet, le risque de pertes existe au niveau du clarificateur non raclé notamment lors d'à-coups hydrauliques par temps de pluie. Ce risque peut être accentué par le débit excessif de la pompe de relevage n°2 : 43 m3/h (mise en place en 2019). Cette pompe est à remplacer par une pompe de l'ordre de 25 m3/h.

Des boues ont été épandues (225 m3) dans le cadre du plan d'épandage initial local qui reste en vigueur. Les épandages ont été réalisés sur 2 parcelles pour une surface totale de 18,79 ha.
L'étude de la filière boues effectuée par le SATESE en 2023 a permis de mettre en évidence un bon niveau de qualité de l'exploitation de la filière de traitement des boues et de la prestation de suivi agronomique.

Travaux et études : Un projet de création d'une usine à hydrogène, induisant possiblement un rejet de 30 m3/j au réseau de collecte est à l'étude sur la commune. Le raccordement du rejet au réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration n'est pas conseillé car cela provoquerait une surcharge hydraulique importante sur la station. Suivant la nature des rejets, un autre exutoire est possiblement à étudier notamment au niveau du réseau d'eaux pluviales, ceci en lien avec le maitre d'ouvrage du réseau concerné.

Etant donné que le dernier Schéma Directeur d'Assainissement date de 2006, et au vu de l'apport important d'eaux claires sur la station, le lancement d'une étude permettant l'élaboration d'un nouveau SDA pourrait être pertinent à horizon 2027. Malgré la bonne exploitation et les conformités des dernières années, un possible renouvellement de la station d'épuration sera à étudier sur le moyen terme au vu de la vieillesse des ouvrages et du changement à venir des normes de rejet actuelles qui sont peu restrictives (AM 21 juillet 2015). Un renforcement des normes aura lieu au 1er janvier 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUMONT-DU-GATINAIS

Nombre de raccordables : 740 habitants 555 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 123 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 92 m^3/j moyen : 128,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 587 E.H. maxi temps sec : 129 m^3/j maxi temps de pluie : 304 m^3/j

pollution NK : 56% date : 02/2025 hydraulique : 82% Production annuelle de boues : 9,4 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 78,6 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 73% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/02/2025	172	275			221	245	489	51,4			51,4	6,16
	A2+A5+A4	04/02/2025	172	6			9	3	18	2,7			4,5	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/05/2025	104	500			544	570	1580	103		0,24	103	16,7
	A2+A5+A4	13/05/2025	99	7			10,5	3	36	3,7		0,39	4,09	4,28
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/06/2025		480			450	490	1272	146			146	17
	A2+A5+A4	11/06/2025		7,6			11,5	4	38	3,1	0,86	0,69	3,79	4,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/11/2025	110	307			206	224	581	82,9		0,24	83,1	12,7
	A2+A5+A4	25/11/2025	103	2,6			7,69	3,73	23,3	4,22		10,1	14,3	5,8
Flux amont retenus en kg/j				47			38	42	84	8,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				526				702	561	587				629
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,8			9,67	3,43	28,8	3,43	0,86	3,72	6,67	4,24
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			97	99	96,9	96,1			92,2	66,1
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

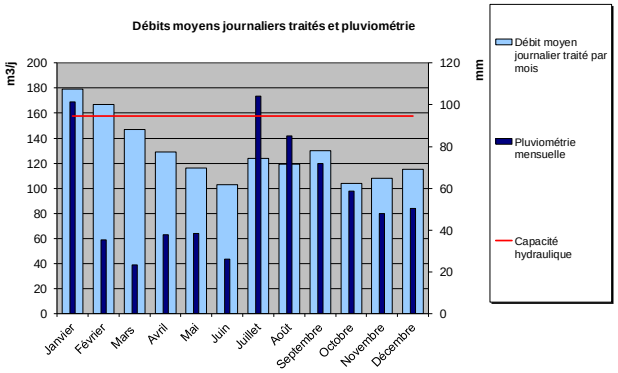

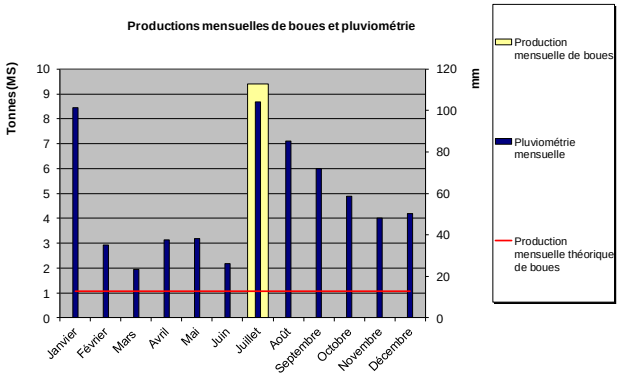

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / BEAUTHEIL

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702802000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 18/11/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE ILE DE FRANCE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D01/002/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)
Ru (ou autre)	: Maclin
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	:	60 m³/j
	: 24	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	2,11 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le fonctionnement hydraulique du dispositif est normalement évalué à partir des données de débit journalières, calculées à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage situé rue de la Mairie.

Depuis le 1er janvier 2025, les données de débit transmises par l'exploitant ne correspondent plus à des moyennes hebdomadaires, mais à des valeurs journalières, comme le souhaitent la Police de l'Eau et le SATESE. Ce pas de temps journalier des débits permet d'approcher précisément le fonctionnement du réseau d'assainissement.

La capacité hydraulique de la station a été dépassée à 17 reprises, soit 5 % du temps, principalement au cours du mois de janvier, période pluvieuse ou de ressuyage, les débits de temps de pluie mettent en évidence une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) malgré un réseau entièrement séparatif, avec vraisemblablement un phénomène de ressuyage dont l'origine reste à déterminer.

Station d'épuration

Malgré les dépassements de la capacité hydraulique, la charge surfacique moyenne de 0,2 m/j met en avant un fonctionnement hydraulique du dispositif satisfaisant. A rappeler qu'une sollicitation hydraulique des casiers de filtration sur plusieurs semaines au-delà de 0,7 m/j peut être préjudiciable au fonctionnement des filtres et à la qualité épuratoire. Cela n'a pas été le cas en 2025.

La réalisation d'un bilan d'autosurveillance est attendue tous les deux ans pour ce dispositif. Aucune mesure n'a été effectuée en 2025.

Lors de la visite du SATESE en février 2025, la qualité du rejet était non conforme sur le paramètre NK. Ce résultat, confirmé lors de la visite SATESE de février 2026, indique un dysfonctionnement de la nitrification au niveau du second étage de filtres (lié à un défaut d'oxygénation des massifs filtrants). En effet, il a été constaté un phénomène de flaquage sur les casiers du second étage. L'origine du défaut d'oxygénation des massifs filtrant est à rechercher. Il pourrait s'agir : d'un début de colmatage, d'une obstruction partielle du réseau de drainage ou comme cela a déjà été observé par le passé d'un défaut du système de bâchées qui impliquerait une alimentation continue des filtres.

Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir de la mesure du SATESE d'octobre 2021 sont reconduits en 2025. La station d'épuration est chargée à 60 % environ en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023.
La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024. Une surface active de 0,6 ha a pu être déterminée et un volume d'ECPP de 5 m3/j a été estimé.

La phase 3 a été réalisée au second semestre, et l'année 2026 permettra de définir un programme hiérarchisé de travaux ainsi que d'engager la procédure de révision des zonages EU/EP. La priorité pour ce système d'assainissement est la détermination de l'origine des ECM.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/BEAUTHEIL

Nombre de raccordables : 374 habitants 280 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 29 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 26 m^3/j moyen : 28,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 247 E.H. maxi temps sec : 34 m^3/j maxi temps de pluie : 263 m^3/j

pollution NK : 62% date : 10/2021 hydraulique : 47% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : NC kwh/j NC kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/02/2025		190			183	220	477	117			117	8
	A2+A5+A4	05/02/2025		22			21,5	14	58	48	46	4,78	52,8	9,9
Flux amont retenus en kg/j				8,6			14	11	25	3,7				0,34
Flux amont retenus en E.H.				96				182	168	247				200
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22			21,5	14	58	48	46	4,78	52,8	9,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,4			88,3	93,6	87,8	59			54,9	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

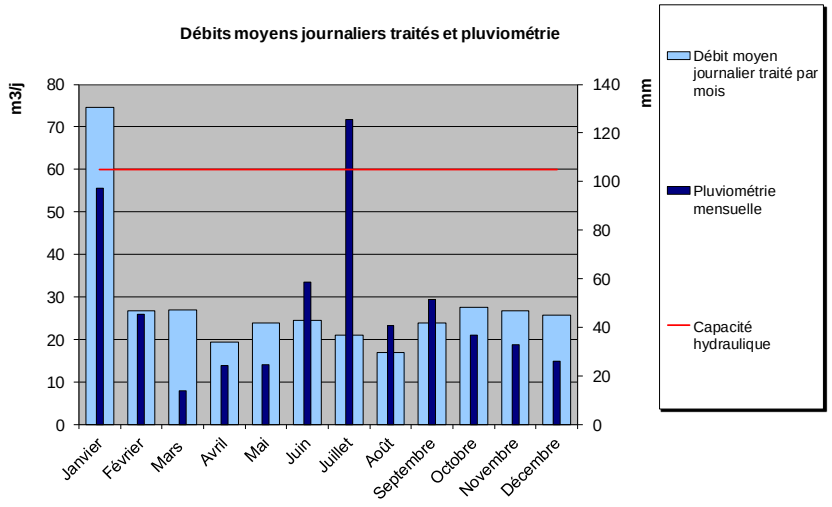

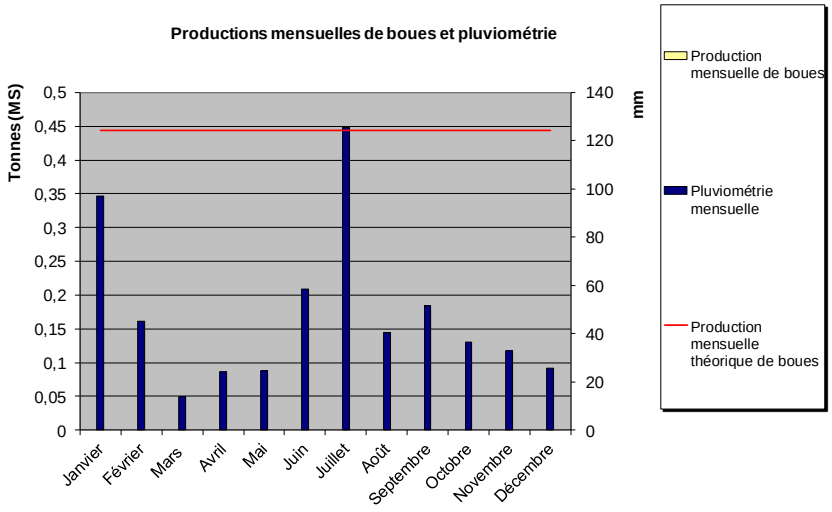

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / LIMOSIN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743303000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 15/03/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	:	27 m³/j
	: 10,8	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,322 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 27	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse des débits est basée sur les temps de pompage journaliers des pompes du poste de relevage et leur débit.
L'analyse des débits met en évidence que, malgré l'âge récent du réseau d'assainissement entièrement séparatif, des Eaux Claires Météoriques (ECM) sont collectées en période pluvieuse. Il semble d'avantage s'agir de défauts d'étanchéité que de raccordements directs d'eaux pluviales (branchements non étanches en partie privative collectant des eaux de ressuyage ou infiltrations au niveau du réseau public d'eaux usées). Des pompes vide-cave peuvent être également à l'origine de ces eaux claires.

En 2025, la capacité hydraulique du dispositif de 27 m³/j a été dépassée à 59 reprises, soit 16 % du temps. Ce type de filière peut supporter des surcharges hydrauliques ponctuelles, la charge hydraulique surfacique moyenne est de 0,25 m/j.
La charge surfacique hebdomadaire maximale admissible (0,9 m/j) a été franchise à quatre reprises avec une valeur maximale de 1,3 m/j avec un cumul de pluie de 38,8 mm sur cinq jours. Ces ratios sont anormaux sur un réseau séparatif mais leur fréquence reste tolérable par la filière de traitement.

La collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) peut être estimée à environ 14 m³/j, une valeur qui demeure compatible avec le dimensionnement des ouvrages. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, menée sur une période de neuf semaines à partir de février 2024, les ECPP ont également été évaluées à 14 m³/j.

Station d'épuration

La réglementation n'impose pas de bilans d'autosurveillance pour ce type de dispositif, et aucun bilan ni visite SATESE n'a été réalisé en 2025.
Une mesure d'autosurveillance a toutefois été effectuée en janvier 2024. Les performances observées, ainsi que celles relevées lors de la visite SATESE de septembre 2024, restent compatibles avec les exigences minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015.La nitrification était cependant peu performante lors de la dernière mesure d'autosurveillance.
Les coefficients de charge ont été estimés à partir du nombre de raccordables. La station est chargée à environ 51 % en pollution.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/Limosin

Nombre de raccordables : 122 habitants 92 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 12 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 8 m^3/j moyen : 18,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 92 E.H. maxi temps sec : 24 m^3/j maxi temps de pluie : 93 m^3/j

pollution DBO5 : 51% date : 12/2024 hydraulique : 68% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6 kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				8,3			5,2	5,5	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				92				92	92	92				92
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

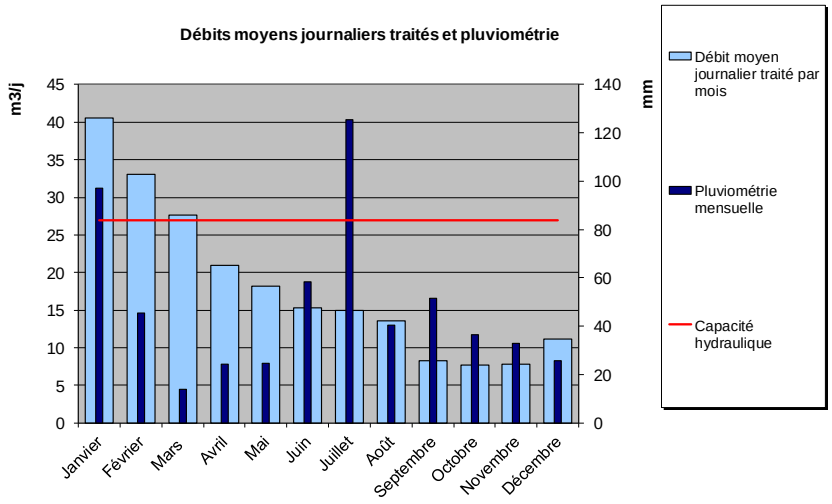

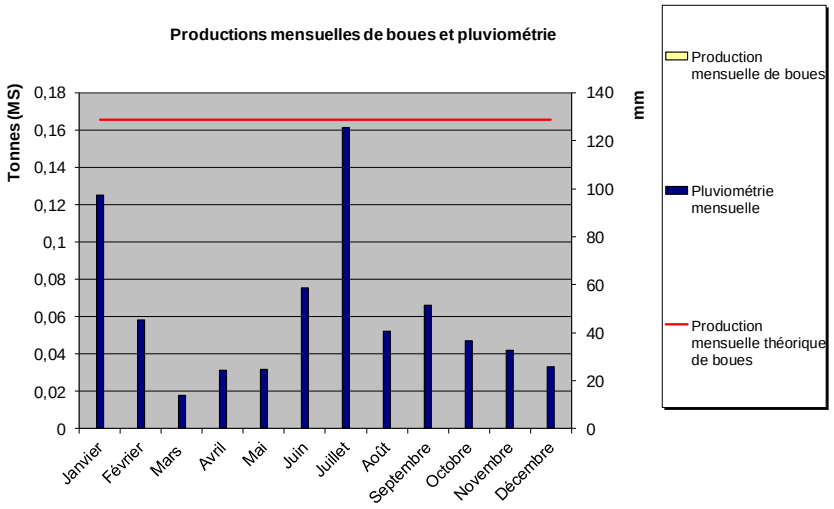

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / MAISON MEUNIER

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743302000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 25/06/2002	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 120	E.H	Débit de référence	:	18 m³/j
	: 7,2	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	0,72 km
Capacité hydraulique TS	: 18	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 18	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'estimation des débits est réalisée à partir du nombre de bâchées comptabilisées entre deux relèves hebdomadaires (1,8 m³ par bâchée), un comptage qui demeure approximatif.

En 2025, aucun dépassement de la capacité hydraulique du dispositif n'a été constaté. Le volume d'ECCPP est négligeable sur cette station.

Pour rappel, lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECPP avaient été estimées à 12,5 m³/j.

Station d'épuration

La réglementation n'impose pas de bilans d'autosurveillance pour ce type de dispositif, et aucun bilan ni visite SATESE n'a été réalisé en 2025.
Pour rappel, le niveau de rejet réglementaire en vigueur était respecté lors des prélèvements ponctuels réalisés à l'occasion de la visite du SATESE en septembre 2024. Il convient également de noter que la nitrification ne peut être que partielle, la station ne disposant que d'un seul étage de traitement.

Les boues du décanteur-digesteur, assimilées à des matières de vidange, sont normalement dépotées sur la station d'épuration de Coulommiers. Comme lors des années précédentes, les quantités évacuées en 2025 n'ont pas été communiquées par le délégataire.

Le coefficient de charge polluante de cette station d'épuration, estimé à partir du nombre d'abonnés, a été reconduit. La station présente une charge polluante de 52 %.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/Maison Meunier

Nombre de raccordables : 83 habitants 62 E.H.

Consommation eau assainie : 5 m^3/j réf. : 2022

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 62 E.H.

pollution DBO5 : 52% date : 12/2024 hydraulique : 31%

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 6 m^3/j moyen : 5,5 m^3/j

maxi temps sec : 6 m^3/j maxi temps de pluie : 10 m^3/j

Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				5,6			3,5	3,7	9,3	0,93				0,11
Flux amont retenus en E.H.				62				62	62	62				62
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

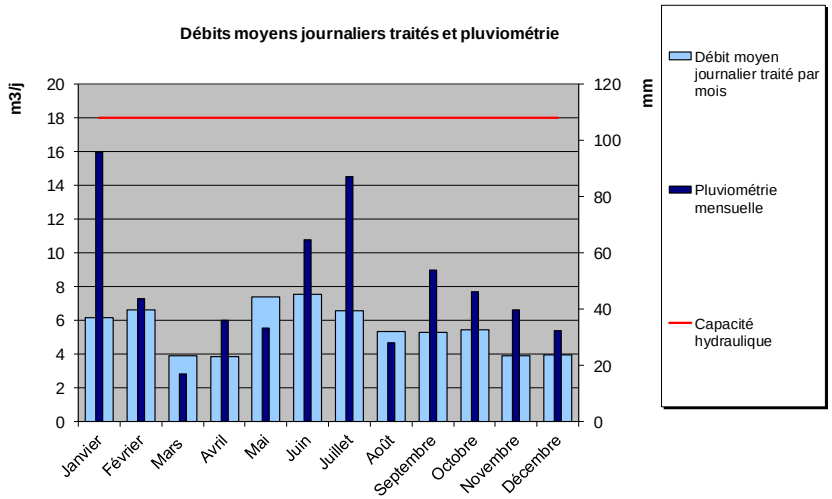

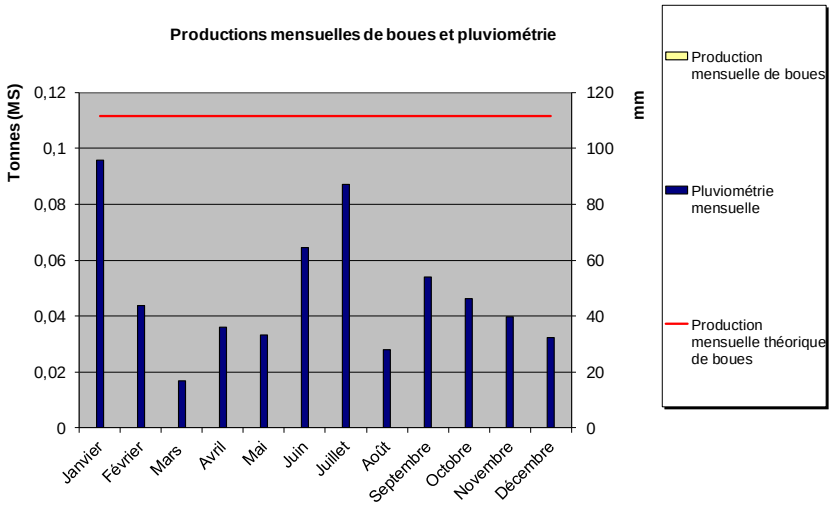

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / MEMILLION - LE TERTRE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743304000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 15/06/2022	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: CCTP		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	: Crayon
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 140	E.H	Débit de référence	: 12,4 m³/j
	: 8,4	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,25 km
Capacité hydraulique TS	: 12,4	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 12,4	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Il y a au total 46 habitations raccordables sur la commune. En septembre 2024, 27 d'entre elles avaient réalisé leurs travaux de raccordement dans le cadre de la DAE AESN. On estime à environ 68 usagers la population assainie, soit un volume quotidien de l'ordre de 7 m³/j.

Comme en 2024, aucune donnée relative au débit entrant n'a été fournie cette année.

Selon le retour de l'exploitant, le volume entrant sur le dispositif ne représente qu'une bâchée par semaine du poste de relevage alimentant les lits à macrophytes. Dans ces conditions, le développement des roseaux en surface des massifs va être difficile.
Dans l'attente de la collecte d'une charge polluante plus conséquente, il est proposé dans un premier temps une plantation des roseaux uniquement autour des points d'alimentation.

Aucune visite SATESE n'ayant été effectuée au cours de l'année, les performances épuratoires retenues sont celles constatées lors de la visite de septembre de l'an passé. Ces résultats étaient compatibles avec les exigences minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015, et la nitrification présentait une qualité remarquable.

Depuis sa construction, il avait été signalé que le fonctionnement de ce système de traitement demeurait problématique. La station d'épuration ainsi que le poste de pompage en contrebas présentaient de nombreuses dégradations, compromettant la bonne exploitation du site.
Selon les informations récemment transmises par l'exploitant, ces installations ne présentent désormais plus de dégradations. L'exploitation du site est stabilisée et conforme aux conditions normales de fonctionnement.

L'entretien des filtres est réalisé avec sérieux par l'exploitant. Le désherbage est régulier. Malgré tout, les roseaux peinent à se développer sur ce dispositif, possiblement en lien avec la sous-charge hydraulique actuelle du dispositif

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/ Mémillon le Tertre

Nombre de raccordables : 68 habitants 51 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 7 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 51 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 36% date : 12/2024 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				4,6			2,9	3,1	7,6	0,76				0,09
Flux amont retenus en E.H.				51				51	51	51				51
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

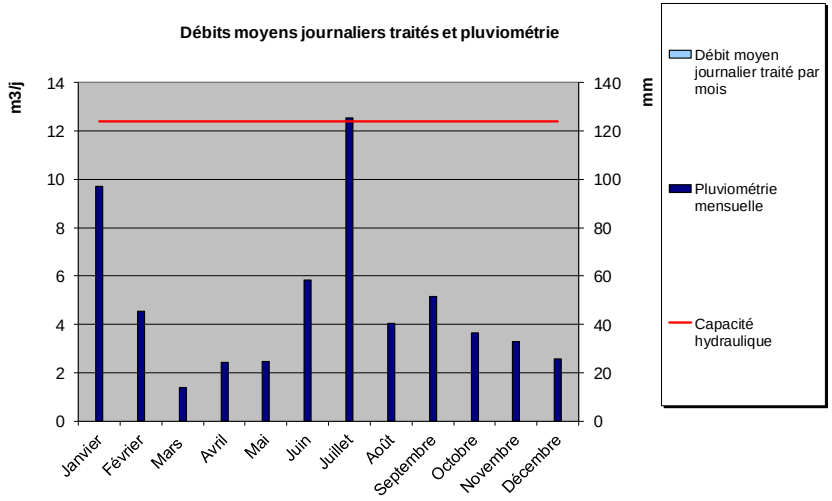

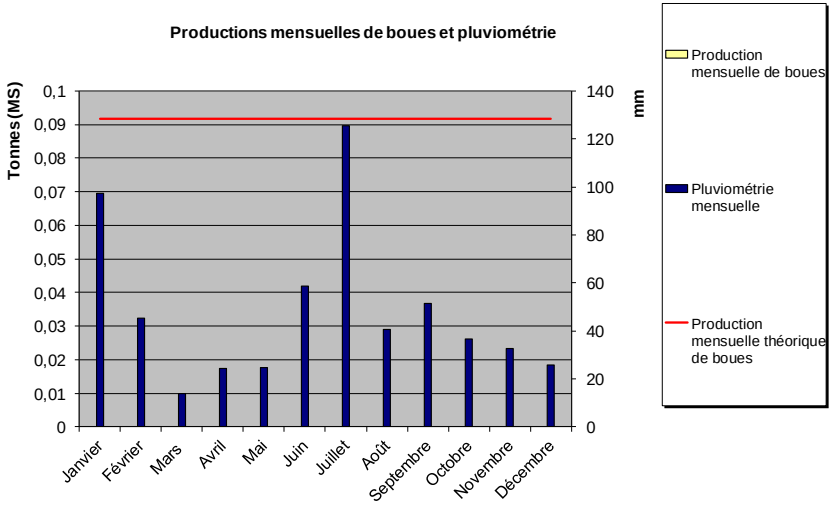

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / SAINTS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 04/08/2008	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/004/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 900	E.H	Débit de référence	: 334 m³/j
	: 54	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 4,15 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 79%
Capacité hydraulique TP	: 334	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 21%

File eau	: DISQUES BIOLOGIQUES + FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Initialement l'automate de la station d'épuration limitait à 180 m3/j l'alimentation des biodisques. Ce débit maximum a été dépassé à 19 reprises cette année (jusqu'à 443 m3/j envoyés vers les biodisques). Au-delà des 180 m3/j, les effluents sont stockés vers le bassin d'orage (BO) dans les limites de son volume utile (160 m3). Ainsi, à l'origine, au maximum 340 m3/j, pouvaient être interceptés sans by-pass (180 m3/j vers les biodisques et 160 m3 stockés dans le bassin), mais sur une journée seulement si le bassin d'orage n'avait pas pu se vidanger en 24h.

Ce dépassement à 19 reprises implique que la régulation hydraulique à hauteur de 180 m3/j vers les biodisques n'est plus fonctionnelle (depuis 2022). Cela pourrait entraîner un lessivage des biodisques par temps de pluie et impliquer une surcharge hydraulique des casiers à macrophytes. Le délégataire n'a pas jugé utile de remettre en fonction la régulation hydraulique. A l'inverse, le bénéfice est l'absence de by-pass au niveau du trop-plein du bassin d'orage (point A2) vers le milieu naturel.

Aucun by-pass d'effluent vers le milieu naturel n'a été enregistré cette année, ce qui interroge au vu des débits importants observés. D'autant plus que lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, 3 déversements (représentant 6,71 h et un volume de 18 m3) ont été mesurés sur le réseau.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal en cours permettra de localiser précisément l'origine des quantités d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) collectées, grâce aux investigations conduites sur le réseau d'assainissement. La quantité d'ECPP moyenne collectée à la station d'épuration peut être estimée jusqu'à environ 50 m³/j cette année, ce qui reste raisonnable ramené au linéaire de réseaux. Lors de la campagne de mesures, les ECPP ont été estimées à 109 m3/j.

Station d'épuration : La file de biodisques n°2 a été remplacée en novembre 2024 et la file n°1 en novembre 2025. Les performances épuratoires, notamment sur le paramètre NK, se sont ainsi nettement améliorées. Le niveau de rejet, exprimé uniquement en concentrations, est atteint cette année, que ce soit lors de la mesure d'autosurveillance ou lors de la visite du SATESE. Le système d'assainissement est conforme au titre des données 2025. La station est chargée à 58 % en pollution.

Un curage des casiers de boues 5 et 7 de la file 2 a été réalisé en mai 2024, suivi d'une replantation de roseaux en mars 2025. Les roseaux n'ont toutefois pas repris sur la globalité des casiers, rendant nécessaire une nouvelle replantation. Cette file présente depuis des flaquages en période hivernale (constaté en février 2026) à surveiller.
En 2025, à la suite du dernier curage, 2,8 TMS de boues ont été évacuées en compostage vers la plateforme de Cerneux.

Travaux et études : Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB. Le bureau d'études titulaire est le groupement EGIS-SAFEGE. La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024, elle met en évidence une surface active de 1,25 ha. A noter que le réseau de collecte est pour ¼ unitaire. Il est important dans ces conditions que la régulation hydraulique fonctionne (à contrôler par le délégataire). La phase 3 a été réalisée au second semestre, et l'année 2026 permettra de définir un programme hiérarchisé de travaux ainsi que d'engager la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/SAINTS

Nombre de raccordables : 643 habitants 482 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 69 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 73 m^3/j moyen : 100,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 520 E.H. maxi temps sec : 112 m^3/j maxi temps de pluie : 443 m^3/j

pollution NK : 58% date : 09/2025 hydraulique : 30% Production annuelle de boues : 2,8 tMS 15 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 94 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 25% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/02/2025		430			300	350	800	85			85	8,5
	A2+A5+A4	05/02/2025		4,5			6,5	4	18	2,2	0,93	15,7	17,9	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/09/2025	72	159			336	362	956	109	108	0,24	109	12
	A2+A5+A4	10/09/2025	75	2			11,8	4,03	39	5,01	0,39	11,7	16,7	11,1
Flux amont retenus en kg/j				11			24	26	69	7,8				0,9
Flux amont retenus en E.H.				127				435	459	520				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,25			9,13	4,02	28,5	3,6	0,66	13,7	17,3	7,85
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,8			97,1	98,8	96,8	96,3			81,5	24,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

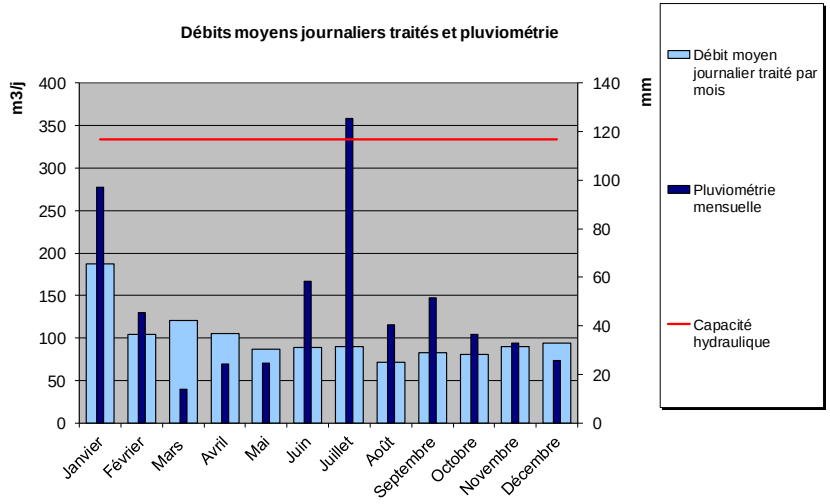

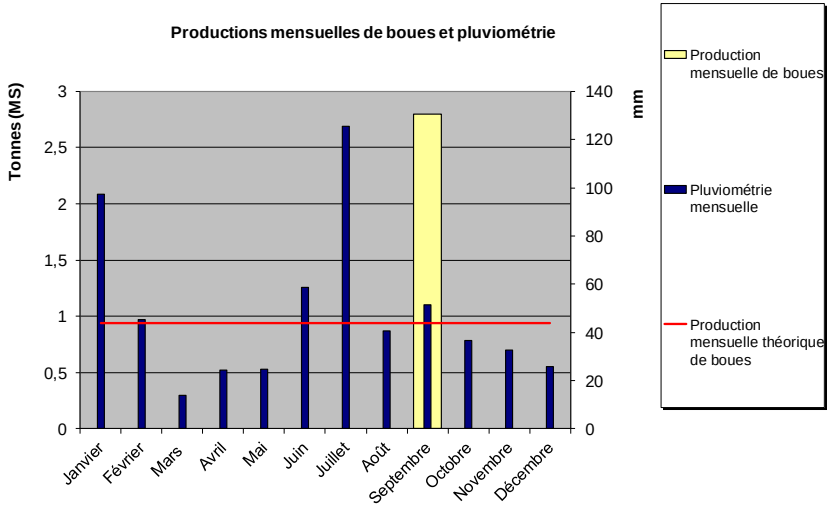

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUTHEIL-SAINTS / VILLERS - LES PARICHETS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702803000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 22/11/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)
Ru (ou autre)	: Maclin
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	: 27 m³/j
	: 10,8	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,067 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 27	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Habituellement, l'analyse des débits caractéristiques est réalisée à partir des débits journaliers issus des postes de refoulement de Villers et des Parichets. En 2025, les données transmises correspondent bien à des débits journaliers, avec des périodes de relevés regroupées de manière hebdomadaire. Plusieurs défauts de collecte ont été constatés par temps sec au cours du mois d'avril. Ils n'ont pas fait l'objet d'une information de la police de l'eau et du SATESE. Il est souhaité que l'exploitant veille à assurer une transmission complète et régulière des données journalières, le rapatriement via la télésurveillance permettant normalement d'éviter ces interruptions.

Le réseau de collecte, bien qu'entièrement séparatif, capte d'importantes quantités d'eaux claires parasites, notamment d'origine météorique, mais également permanentes aussi bien en conditions de nappes basses qu'en nappes hautes.
D'après les données transmises, la capacité hydraulique du système, fixée à 27 m³/j, a été dépassée presque en continu cette année.
Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECPP ont été estimées à 15 m³/j. La charge surfacique hebdomadaire maximale admissible en continu (0.7 m/j) a été dépassée très régulièrement au vu du débit moyen qui implique 0.8 m/j. Ce ratio souligne la nécessité d'améliorer la maîtrise des apports hydrauliques afin d'éviter un vieillissement prématuré ou un colmatage. Une régulation hydraulique à 50 m³/j serait à mettre en place, en prenant soin d'avoir l'aval du constructeur car le procédé est spécifique.

Station d'épuration : Il s'agit d'un Bi-filtre planté de roseaux (brevet : Ecophyltre) avec un seul étage de traitement. Ce filtre vertical présente la particularité d'être constitué de deux niveaux filtrants à base de Mayennite. Un réseau de drains intermédiaires a pour objectif d'améliorer l'oxygénation de l'ensemble du massif filtrant.
Les flux de pollution ont été estimés en 2024 sur la base du nombre de raccordables ont été reconduits. La station est chargée à environ 53 % en pollution.

En 2025, aucune mesure d'autosurveillance ni visite du SATESE n'a été réalisée, ce qui n'a pas permis de vérifier la conformité des eaux traitées aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour rappel, en 2024, les contrôles d'autosurveillance et la visite du SATESE avaient confirmé une qualité des eaux traitées conforme aux exigences minimales, malgré des signes visuels de dysfonctionnement (effluent noir, légère odeur septique, flaquage du casier n°1) indiquant un manque d'oxygénation et un colmatage des massifs filtrants.

Travaux et études : Une opération de curage des boues en surface reste à envisager, environ quinze ans après la mise en service de la station. Un diagnostic sur le sujet est nécessaire, la CACPB peut faire appel à l'appui du SATESE si elle le souhaite.
Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/ VILLERS - LES PARICHETS

Nombre de raccordables : 128 habitants 96 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 12 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 57 m^3/j moyen : 60 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 96 E.H. maxi temps sec : 101 m^3/j maxi temps de pluie : 214 m^3/j

pollution DBO5 : 53% date : 12/2024 hydraulique : 222% Production annuelle de boues : 7,6 tMS 217 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 362% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				8,6			5,5	5,8	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				96				96	96	96				96
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

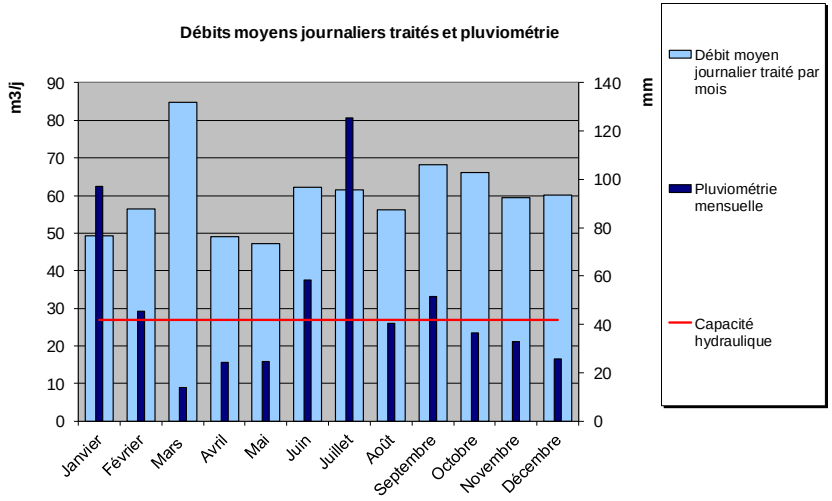

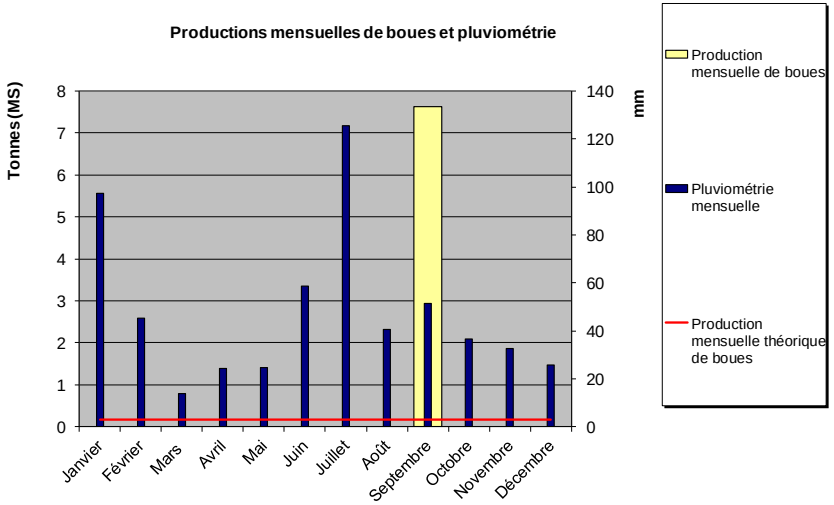

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BEAUVOIR / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 18/09/2013	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 200	E.H	Débit de référence	: 30 m³/j
	: 12	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,65 km
Capacité hydraulique TS	: 30	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 30	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Depuis le 01/01/2026, AQUALTER assure l'exploitation de ce système d'assainissement.

Système de collecte

Les débits caractéristiques suivants ont été retenus :
- 18 m³/j de débit minimum de temps sec relevé en septembre ; ce volume est cohérent avec la consommation moyenne d'eau assainie de la commune (18 m³/j, réf. 2020 – les dernières données de 2023 ne montrent pas d'évolution de cette consommation qui reste stable et cohérente).
- 47 m³/j pour le débit maximum de temps sec enregistré en mars. Il représente ±260 % du débit minimum de temps sec.
- 134 m³/j pour le débit maximum de temps de pluie, observé le 10 octobre après un cumul de pluie de 36 mm sur 6 jours. Il représente ±450 % de la capacité hydraulique de la station d'épuration.

On comptabilise sur l'année 2025, 57 jours de dépassement de la capacité hydraulique.
Le réseau 100% séparatif reste sensible aux eaux météoriques en lien potentiel avec un phénomène de ruissellement agricole (collecte des eaux pluviales par les tampons submergés).

Station d'épuration

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé, aucune mesure d'autosurveillance n'est demandée pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 E.H.

Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats d'autosurveillance de 2019. La quantité de pollution réceptionnée de 147 E.H. selon le paramètre NK est adéquation avec la charge théorique (133 E.H.). La station d'épuration est chargée à 73 % en pollution.

Cette analyse pourrait être affinée, mais le SATESE ne dispose pas de chiffres récents du nombre d'abonnés assainissement et du volume d'eau assainie. Néanmoins, depuis 2019 la population n'a pas progressé, car elle est passée de 192 habitants à 185 habitants. La quasi-totalité des abonnés est assainie en collectif.

La qualité des eaux traitées est donc appréciée lors de la visite SATESE annuelle ; elle respectait largement les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes).

Les rendements épuratoires obtenus par ce dispositif sont excellents pour les paramètres dont le traitement est assuré par ce type de filière (MES, DBO5, DCO et NK). Ce dispositif n'est par contre pas conçu pour l'élimination de l'azote global (NGL) et du phosphore (Pt).

Le niveau d'entretien des filtres (élimination des adventices) en 2025 n'était pas satisfaisant. Un nettoyage curatif des filtres avait pourtant été réalisé au 1er semestre 2024, mais cette action était incomplète en l'absence d'arrachage des racines. Les adventices sont donc revenues sur les filtres.

L'exploitant doit s'efforcer d'assurer un entretien préventif et régulier, chaque semaine, seule solution pérenne à la non-prolifération des adventices.

Travaux et études

Ce réseau à faible pente nécessite une surveillance régulière afin d'éliminer les risques de bouchage engendré par d'éventuels dépôts.

La mise en place d'une potence, avec treuil adapté, devra être envisagée pour la remontée du panier dégrilleur. Actuellement, les conditions de sécurité ne sont pas présentes pour cette tâche ; le panier n'est pas relevé régulièrement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BEAUVOIR

Nombre de raccordables : 177 habitants 133 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 18 m^3/j réf. : 2020 mini temps sec : 18 m^3/j moyen : 25,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 147 E.H. maxi temps sec : 47 m^3/j maxi temps de pluie : 134 m^3/j

pollution NK : 73% date : 05/2019 hydraulique : 85% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2,8 kwh/j 0,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025		230			263	340	634	123			123	12
	A2+A5+A4	05/06/2025		9,2			16,8	9	49	5,6	3,1	59,6	65,2	9,4
Flux amont retenus en kg/j				5,7			5,4	6	15	2,2				0,2
Flux amont retenus en E.H.				63				100	99	147				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,2			16,8	9	49	5,6	3,1	59,6	65,2	9,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			93,6	97,4	92,3	95,4			47	21,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

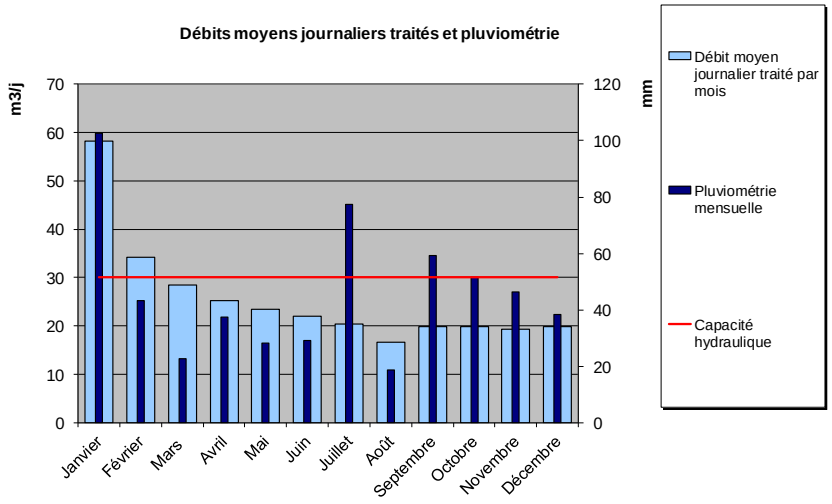

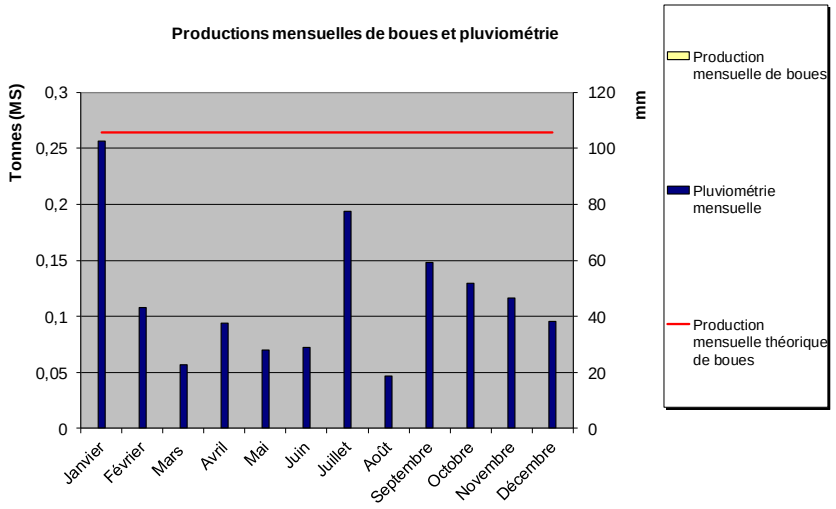

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BELLOT / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703002000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 06/05/2025	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F625-2019/034		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Petit Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1700	E.H	Débit de référence	:	367 m³/j
	: 102	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	6,65 km
Capacité hydraulique TS	: 340	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	45%
Capacité hydraulique TP	: 584	m³/j (pluie)	Unitaire	:	55%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Cette nouvelle station d'épuration intercommunale de Bellot–Villeneuve-sur-Bellot a été mise en service le 6 mai 2025. Elle remplace les deux anciens systèmes d'assainissement, qui étaient devenus obsolètes. Malgré les nombreuses sollicitations du SATESE, aucune donnée de fonctionnement n'a été transmise par la CC2M pour 2025. L'absence de transmission de ces données a conduit la police de l'eau à déclarer la station non conforme au titre de l'année 2025. Ce bilan s'appuiera principalement sur les résultats de la mesure d'efficacité réalisée par le SATESE en octobre 2025.

Système de collecte : Le réseau de collecte comporte 4 déversoirs d'orage, tous situés à Villeneuve-sur-Bellot : rue du Pressoir, rue du Pont, route de Verdelot (déversoir amont poste) et route de l'Abreuvoir (déversoir amont poste). La collecte s'articule ensuite autour de 2 PR terminaux :
-PR de Villeneuve sur Bellot (impasse des Closeaux, en lieu et place de l'ancienne station d'épuration), télésurveillé avec un trop-plein en amont de l'ouvrage sous forme de boîte déversante (point SANDRE S16, estimation des débits surversés via sonde radar). Il s'agit d'un ouvrage neuf.
-PR de Bellot (rue du souvenir en lieu et place de l'ancienne station d'épuration), télésurveillé. Il dispose d'un trop-plein sous forme de boîte déversante (point S16, estimation des débits surversés via sonde radar). Il s'agit d'un ouvrage neuf.
L'analyse des débits journaliers réalisée les années précédentes mettait en évidence une forte problématique d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et d'eaux claires météoriques (ECM) sur les réseaux de Bellot, pourtant entièrement séparatif, et de Villeneuve-sur-Bellot, dont le réseau est unitaire. L'analyse des données 2026 permettra de refaire un état des lieux avec des données fiables.

Station d'épuration : Les résultats de la mesure sur 24 h réalisée par temps sec montrent un respect des seuils de rejet réglementaire. En revanche, un déficit conséquent de charge en pollution a été mis en évidence durant la mesure, possiblement lié à un bouchage de la prise de temps sec durant les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux usées sur la commune de Bellot, cela sera à confirmer lors des essais de garantie prévus en 2026. Les concentrations et les rendements épuratoires obtenus sont excellents. La station d'épuration peut aujourd'hui traiter jusqu'à 584 m³/j d'eaux usées par temps de pluie, voire davantage étant donné que le débit admissible sur la file de traitement biologique pourra atteindre 1 284 m³/j. Les données de production de boues de janvier à avril 2026 (7.67 TMS extraites) donne un bon ratio de production de boues à confirmer sur la globalité de l'année.

Travaux et études : La station étant encore en phase de réglages, plusieurs optimisations restent à réaliser. Elles concernent : l'augmentation du débit de temps sec du PR de Bellot (passage de 10 à 15 m³/h) la confirmation des capacités de collecte par temps de pluie à hauteur de 130 m³/h (100 m³/h en provenance de Villeneuve-sur-Bellot et 30 m³/h en provenance de Bellot). Cela sera indispensable pour s'assurer que le bassin d'orage présent sur la station d'épuration soit correctement alimenté, ainsi que l'ajustement des paramètres d'exploitation, notamment la recirculation, les extractions de boues et le dosage du chlorure ferrique, afin d'optimiser les performances de traitement.

Des travaux conséquents de réhabilitation du réseau du centre bourg de Bellot ont débuté en 2025. Il s'agit majoritairement de remplacement de 1 500 ml de réseau (au niveau des rues : du Souvenir ; du Fourcheret ; du Pont du Ru ; du Petit Morin ; Avenue de Villeneuve ; Allée des Iris ; Allée de l'Orge foulée ; Avenue de la Ferté Gaucher ; Impasse de l'Eglise ; Cour des Nobles ; Cour des Serruriers ; Cours des Chamblis).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BELLOT, VILLENEUVE-SUR-BELLOT

Nombre de raccordables : 1060 habitants 795 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 112 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 493 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 29% date : 10/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 189 kwh/j 6,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/10/2025	84	203			296	271	543	89,8			90,4	7,92
	A2+A5+A4	08/10/2025		4			8,67	3	17	2,8			3,81	0,12
Flux amont retenus en kg/j				16			25	22	44	7,4				0,67
Flux amont retenus en E.H.				173				358	291	493				394
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			8,67	3	17	2,8			3,81	0,12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			97,1	98,9	96,9	96,9			95,8	98,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**20**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**75**	**70**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

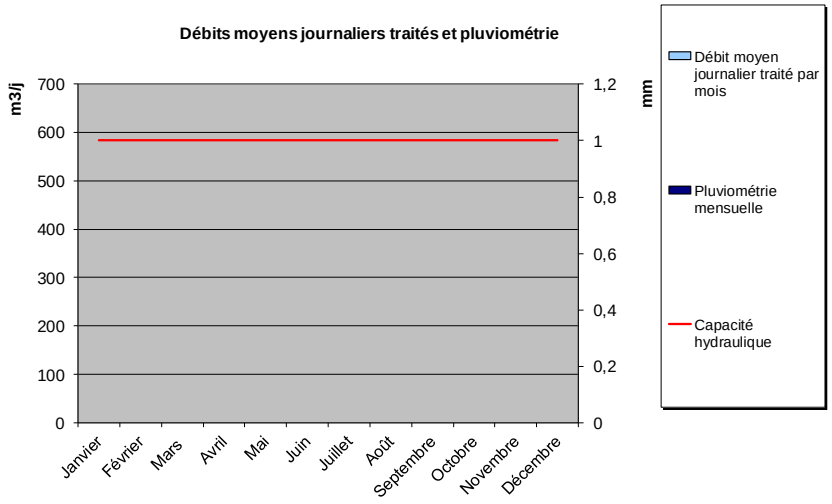

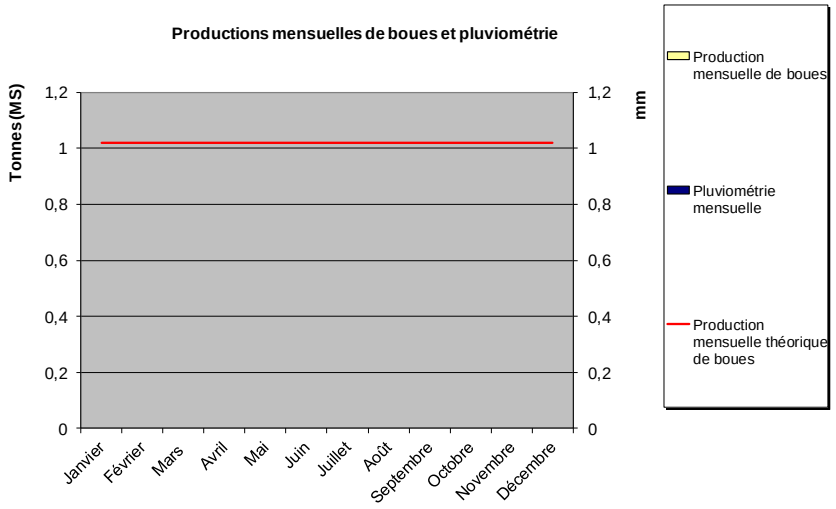

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BERNAY-VILBERT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703101000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR – SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472/MISE/200/109		
Arrêté préfectoral boues	: F 477 MISE/2013/037		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	387 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	7,15 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	77%
Capacité hydraulique TP	: 150	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	23%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le volume journalier moyen mesuré sur le système d'assainissement a été estimé à 163 m³/j, soit 109% de la capacité. La capacité hydraulique a été dépassée la moitié de l'année, 164 jours en 2025. Ces dépassements, également observés les années précédentes, s'expliquent notamment par une restitution du bassin d'orage non optimisée et non prévue initialement dans le dimensionnement de la station d'épuration (ouvrage construit à posteriori), et par la part de réseaux unitaires et l'apport d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP), estimées à environ 100 m³/j cette année, par différence entre le débit maximum de temps sec retenu de 172 m³/j et du volume théorique d'eaux usées de 66 m³/j. A noter que le débit de référence de la station n'a pas été dépassé cette année.

5 jours de by-pass ont eu lieu au niveau du bassin d'orage de Vilbert (point A2 – volume utile 100 m³), représentant un volume estimé de 448 m³ (ce qui représente moins de 1% du volume annuel collecté par la station d'épuration). Le volume déversé est nettement plus faible que l'année passée (12 909 m³ en 2024), en lien avec une pluviométrie moins importante.

Néanmoins, il ne faut pas perdre du vue les infiltrations avérées de l'Yerres dans le réseau adjacent à la station d'épuration (regards du réseau en bordure de l'Yerres non étanches), notamment lors de phénomène de crues exceptionnelles.

Station d'épuration : 2 mesures d'autosurveillance ont été réalisées : La première dans un contexte de débit entrant supérieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration (263 m³/j), ce qui ne fut pas le cas pour le second bilan (91 m³/j). Les coefficients de charge ont été actualisés à partir de ce dernier bilan.

En 2025, la station a été sollicitée à 54% de sa capacité nominale organique et la qualité des eaux rejetées était conforme aux normes réglementaires.

La production de boues extraites est en progression par rapport à l'année précédente (10,5 tMS contre 6,9 tMS en 2024). Cette augmentation de production est à mettre en parallèle avec la baisse de la charge hydraulique en entrée de station par rapport à 2024. Il faut cependant tenir compte d'un biais de surestimation (de l'ordre de 30% - 58,3 TPB à 11% de siccité) lié au protocole de quantification et à l'alimentation des poches filtrantes. En effet, la configuration et l'ancienneté des ouvrages (clarificateur statique, conique et non raclé) contribuent à des départs de boues dans le milieu naturel en cas de forte surcharge hydraulique de la station qui restent notables.

Travaux et études : Une étude de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été lancée portée en délégation de maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes du Val Briard.

La campagne de mesures réalisée en avril et mai 2023 confirme la présence d'eaux claires parasites permanentes (60 m^3/j mesurés) et météoriques (1,25 ha de SA sur les secteurs séparatifs et 3.65 ha sur les secteurs unitaires qui génèrent 461 m3 pour une pluie mensuelle). Le programme de travaux a été finalisé techniquement mi-mai 2025 : il prévoit des réhabilitations de collecteurs, notamment en P1 et en tranchée ouverte : avenue du Général Leclerc, routes de Chaumes, de Vaux et de Vilbert.

L'autre priorité majeure est la reconstruction de la station d'épuration (boues activées envisagée), avec un bassin d'orage (environ 390 m^3 estimé). Le raccordement des apports unitaires de Vilbert par la rue des Anes est également un axe à retenir pour délester hydrauliquement le réseau de l'avenue du Général de Gaulle. Une mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été proposée en 2026 et est dans l'attente d'une validation par le conseil municipal.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BERNAY-VILBERT

Nombre de raccordables : 829 habitants 622 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 80 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 80 m^3/j moyen : 163,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 540 E.H. maxi temps sec : 172 m^3/j maxi temps de pluie : 358 m^3/j

pollution NK : 54% date : 10/2025 hydraulique : 109% Production annuelle de boues : 10,5 tMS 53 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 73 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 88% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/03/2025	263	80			36,4	20,5	141	26,9	17,3	3,44	30,3	2,39
	A2+A5+A4	12/03/2025	266	4,4			6,11	3,92	16,6	1,32	0,39	4,46	5,79	1,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/10/2025	91	372			235	231	712	89,4	79,1	0,29	89,5	11,4
	A2+A5+A4	13/10/2025	94	9,6			7,71	4,62	21,6	12,5	7,32	3,07	15,6	4,72
Flux amont retenus en kg/j				34			21	21	65	8,1				1
Flux amont retenus en E.H.				377				350	432	540				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,76			6,53	4,1	17,9	4,24	2,2	4,1	8,34	2,19
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			89,8	89,3	92,5	90,3			81,4	51,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**87**	**84**	**72**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

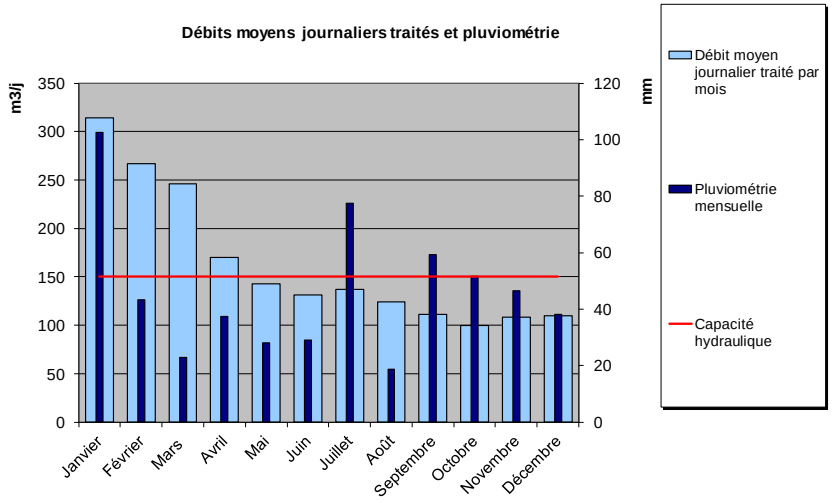

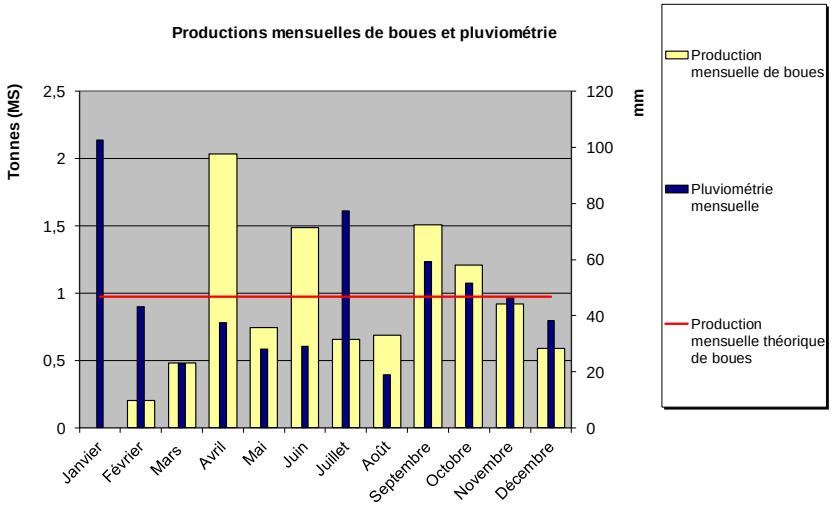

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BERNAY-VILBERT / POMPIERRE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703102000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 28/09/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE

Maître d'ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Exploitant : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 472 MISE 2020/085

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 :

Rivière 2 : Yerres

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 110	E.H	Débit de référence	:	11 m³/j
	: 6,6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	0,625 km
Capacité hydraulique TS	: 11	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 11	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

La station d'épuration a été mise en eau à partir du 28/09/2022 (filtres plantés de roseaux verticaux traditionnels à 2 étages).

Il s'agit de la création d'un système d'assainissement collectif pour ce hameau (une trentaine de branchements) avec mise en place d'un réseau d'eaux usées neuf.

La mesure de débit est estimée à partir du nombre de bâchés envoyées vers le 1er étage du filtre. En 2025, 1 865 m³ d'eaux usées ont été traités soit une moyenne d'environ 5 m³ par jour. Cela donne un ratio de consommation faible par habitant raccordable qui laisserait supposer que tous les habitants ne se sont pas raccordés. Les données du compteur de bâchée intermédiaire (482 m³ à l'aval du 1er étage) ne concordent pas avec les données de débits du compteur de bâchées d'entrée. Est-ce lié à un dysfonctionnement du compteur de bâchées intermédiaire (sur de très nombreuses semaines en 2025, il ne s'incrémente pas).

Les variations de débits ne mettent pas en avant une sensibilité du réseau au intrusions d'eaux claires permanentes (ECPP) ou météorique (ECPM).

D'après le mémoire technique de l'offre de Merlin TP, la mesure de débit d'eaux brutes devrait s'effectuer grâce à un débitmètre électromagnétique au niveau de la canalisation de refoulement du poste amont. Celui-ci aurait dû se situer sur le réseau d'assainissement, avec une arrivée des effluents en refoulement sur la station d'épuration qui sont ensuite repris par un réservoir de chasse alimentant le premier étage de filtres plantés de roseaux. Lors des visites SATESE, aucun débitmètre électromagnétique n'a été vu au niveau du poste.

Station d'épuration :

L'exploitation de la station d'épuration se fait en régie par le SIAEPA. En 2025, la station a été visitée à raison de 2 fois par semaine par les agents du syndicat, à l'exception du mois de janvier pour des raisons d'accessibilité (chemin d'accès inondé). Aucun dysfonctionnement n'a été remonté à issue de ces visites.

Une seule visite a été réalisée en 2025 par le SATESE. Lors de celle-ci, la qualité de l'eau traitée respectait largement les normes en vigueur. Les performances épuratoires étaient très bonnes, notamment pour le traitement du NTK par nitrification. Elles sont conformes à ce qui est attendu pour ce type de filière.

Sur ce dispositif, l'autosurveillance réglementaire n'est pas obligatoire au vu de sa capacité nominale inférieure à 200 E.H. Une mesure de charge sera envisagée par le SATESE en 2027.

Les coefficients de la charge polluante ont été estimés à partir des habitants raccordables. En fin 2025, 87 habitants étaient déclarés comme raccordés. La station d'épuration est chargée à 58% en pollution.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BERNAY-VILBERT/hameau de Pompierre

Nombre de raccordables : 87 habitants 65 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 5 m^3/j moyen : 5,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 65 E.H. maxi temps sec : 4,19 m^3/j maxi temps de pluie : 8 m^3/j

pollution DBO5 : 59% date : 12/2025 hydraulique : 48% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/09/2025		160			247	310	617	84			84	8,5
	A2+A5+A4	03/09/2025		4			11,8	3	41	4,6	2,8	66,1	70,7	9,4
Flux amont retenus en kg/j				5,8			3,5	3,9	9,8	0,98				0,11
Flux amont retenus en E.H.				65				65	65	65				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			11,8	3	41	4,6	2,8	66,1	70,7	9,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			95,3	99	93,4	94,5			15,8	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**35**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**75**				**60**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

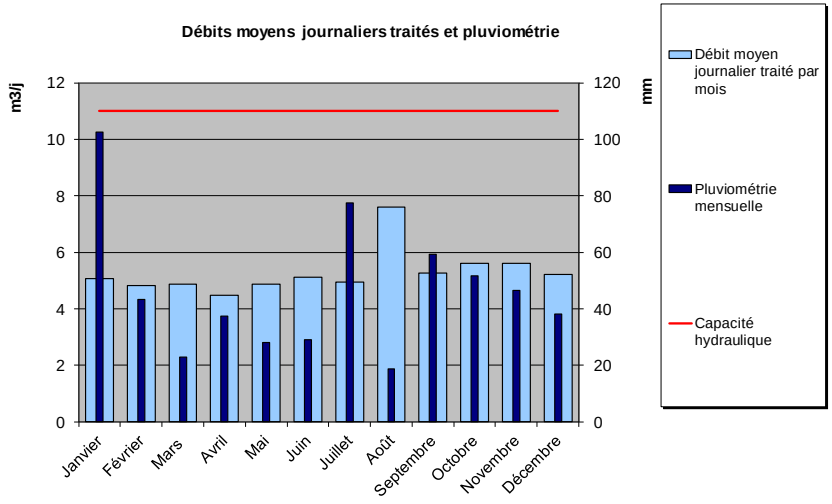

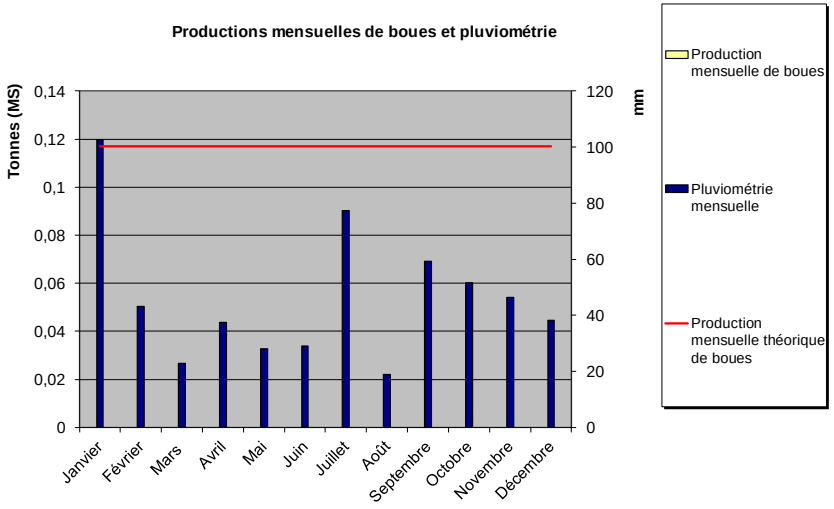

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BETON-BAZOCHES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703201000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: BETON BAZOCHES		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 160 m³/j
	: 39	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 5,514 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 68%
Capacité hydraulique TP	: 160	m³/j (pluie)	Unitaire	: 32%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement est mixte (unitaire et séparatif) et collecte en quantités importantes des eaux claires. Des travaux de déconnexion de surface active ont été réalisés en plusieurs tranches dans le secteur de la RN4. Le débit admis à la station d'épuration est normalement régulé pour limiter les surcharges hydrauliques des ouvrages. On comptabilise 98 jours de déversements en 2025 au point de surverse en tête de station pour un volume estimé à 10 129 m³ (19 % du volume annuel collecté).

Depuis juin 2023, la capacité de pompage du PR Aubetin a été augmentée pour alimenter le futur bassin d'orage de la nouvelle station d'épuration. Dans cette configuration, les débits déversés en tête de station sont nécessairement plus importants.

Station d'épuration

Les résultats de la visite SATESE de mars et ceux de la mesure d'autosurveillance de février sont compatibles avec les prescriptions minimales de traitement définies dans l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes). A noter que lors de la visite SATESE, en l'absence d'extraction des boues en excès depuis octobre 2024, le bassin d'aération était chargé à 9,8 g/l de matières sèches. Les départs de boues étaient inévitables dans ces conditions dégradées de fonctionnement malgré une qualité d'eau traitée ponctuellement satisfaisante.

La faible production de boues (déficit de 68 %) traduit une élimination insuffisante de la pollution et montre les limites de l'installation en place. La charge hydraulique moyenne est de 74 % sur l'année.

Les deux poches filtrantes remplies depuis octobre 2024 ont seulement été évacuées au centre de compostage de Cerneux en mai 2025. Les extractions de boues en excès ont donc repris en juin 2025 ; ce qui n'est pas satisfaisant.

Le contrat prévoyait une mise en tas des boues des poches filtrantes au fur et à mesure de leur remplacement sur l'aire de stockage existante. Le transport devait être réalisé par la Commune et non par l'exploitant. Ce mode de gestion devait permettre une continuité des extractions toute l'année.

Travaux et études

Les travaux de déconnexion de surface active dans le secteur RN4/Chemin des Moissons ont été terminés en décembre 2017. La 2ème tranche concernant le secteur Chemin Vert/RN4/rue du Château d'eau a été finalisée en février 2023, avec notamment la suppression du déversoir d'orage de la rue Tessier.

La nouvelle station d'épuration de type boues activées (avec traitement physico-chimique du phosphore) et dotée de 6 lits de séchage plantés de roseaux (traitement des boues) d'une capacité de 1 030 E.H. a été mise en eau en novembre 2025, avec un Bassin d'Orage (BO) de 210 m³.

Le dimensionnement hydraulique est de :
- débit journalier de 455 m³/j ;
- débit horaire de pointe de 24,2 m³/h.

Cette reconstruction était priorisée dans le SDASS EU2.
Les travaux de renforcement du refoulement depuis le poste de l'Aubetin (remplacement des pompes et de la conduite), afin de traiter la pluie mensuelle (alimentation du BO), ont été finalisés en juin 2023.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BETON-BAZOCHES

Nombre de raccordables : 660 habitants 495 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 80 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 86 m^3/j moyen : 118,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 547 E.H. maxi temps sec : 122 m^3/j maxi temps de pluie : 393 m^3/j

pollution NK : 68% date : 11/2020 hydraulique : 74% Production annuelle de boues : 3,4 tMS 19 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 73,1 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 32% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025	189	178			128	121	397	79,3	60		79,3	5,95
	A2+A5+A4	11/02/2025	189	3,8			6,58	3,55	19,2	1,7	0,39	3,85	5,55	1,85
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/03/2025		370			271	300	756	73			73	8,4
	A2+A5+A4	18/03/2025		4			5	3	14	1,8	0,51	0,62	2,42	1,4
Flux amont retenus en kg/j				39			25	28	72	8,2				1
Flux amont retenus en E.H.				433				463	478	547				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	14	1,8	0,51	0,62	2,42	1,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			98,2	99	98,1	97,5			96,7	83,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

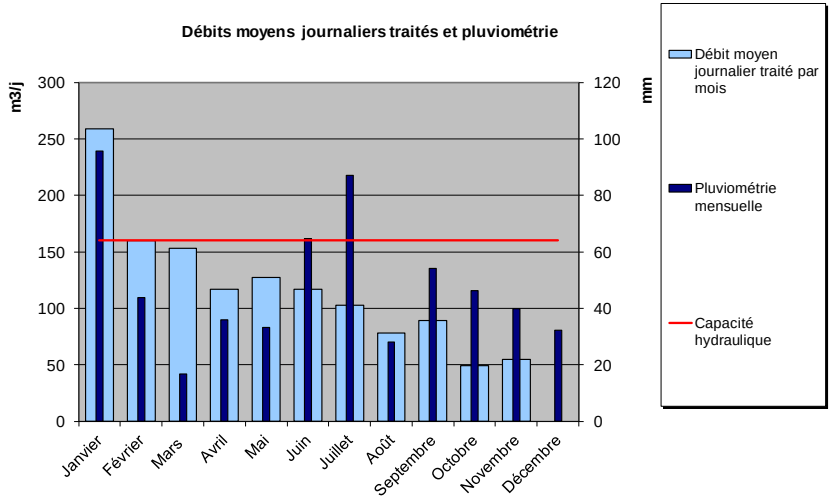

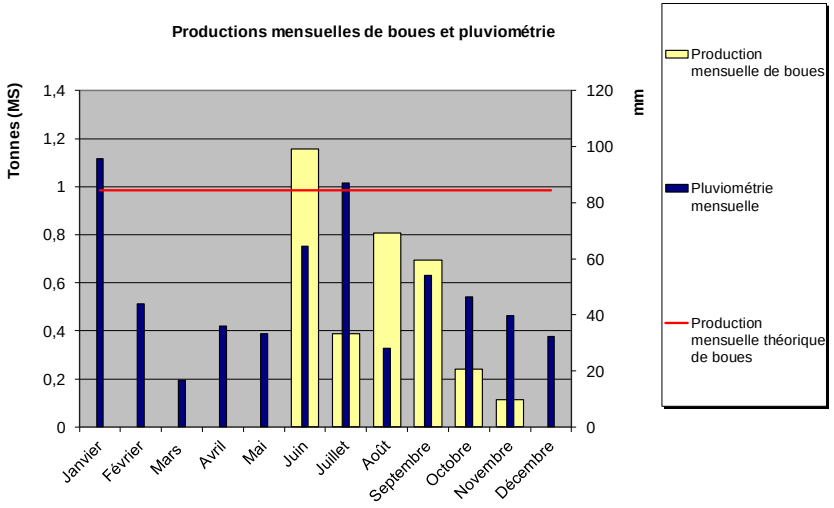

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BLANDY-LES-TOURS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 445 - Art 41, N° M: 1995/167		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	593 m³/j
	: 57,6	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	6,107 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	69%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	:	31%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO SOUPLE
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (90,4%) CENTRE DE COMPOSTAGE (9,6%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau majoritairement séparatif est contraint à une collecte importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et Météoriques (ECM). Le poste de relèvement est équipé d'un trop-plein, mais celui-ci est positionné trop haut pour servir de point de déversement en tête de la station d'épuration ; les tampons en amont débordent inévitablement. La mise en place d'une régulation du débit au sens strict n'est pas possible. La station d'épuration a fonctionné au-dessus de sa capacité hydraulique durant 150 jours (41 % du temps).

Le débit maximum enregistré de 1 087 m³/j le 09/01/2025 est observé pour des pluies de 17,8 mm en 2 jours, montrant un phénomène important de ressuyage traduisant des défauts d'étanchéité des collecteurs et le raccordement de drains. Ce débit correspond à un fonctionnement simultané des deux pompes de relèvement, sachant que le débit entrant devrait être normalement limité par le fonctionnement d'une seule pompe de relèvement à la fois (débit maximum admis sur 24 h avec une seule pompe d'environ 530 m³/j). Ce constat est le même que sur les quatre précédentes années ; une vérification de cette problématique par l'exploitant reste nécessaire. Les débits mesurés en entrée par les deux débitmètres électromagnétiques sont fiables.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est bonne pour l'ensemble des prélèvements effectués dans l'année. La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 142 % montrant une surcharge de celle-ci très fréquemment et importante.

La production de boues (boues évacuées) de 12,1 t de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 60 gMS/E.H./j (pour une valeur théorique de 60 g MS/E.H./j), est pleinement satisfaisante. Elle est cependant favorisée par l'évacuation totale des silos souples en fin d'année pour la mise en place de deux poches filtrantes dans le cadre des travaux de création du poste de transfert et du bassin d'orage vers la nouvelle station d'épuration intercommunale de Fouju et Blandy-les-Tours. La quantité de boues évacuées reste tout de même inférieure à la quantité de boues extraites (14,8 t MS).

Les boues ont été retraitées à 90,4 % sur la station d'épuration de PAMAVAL et à 9,6 % sur le centre de compostage de Phytorestore à la Brosse-Montceaux (77).

Travaux et études : La construction la station d'épuration intercommunale de Fouju et Blandy-les-Tours de 1 450 E.H., implantée sur le site Geopetrol, de type boues activées (filière eau) et lits de séchage plantés de roseaux (filière boues) est actuellement en cours.

Les principales données hydrauliques du projet sont :
- Volume d'ECPP : 197 m³/j, 150 m³/j en provenance de Fouju (quantité restante après nouveaux travaux à engager) et 47 m³/j en provenance de Blandy-les-Tours.
- Débit de référence de 640 m³/j, dont 218 m³/j d'eaux usées.
- Construction de 2 bassins d'orage : 110 m³ pour Blandy-les-Tours et 40 m³ pour Fouju.

Les travaux des réseaux de transfert se sont achevés en juillet 2025.

La construction de la station d'épuration et des ouvrages de transfert a débuté le 31/03/2025 pour une mise en eau prévisionnelle autour de l'été 2026.

Les zonages d'assainissement post Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) doivent être soumis à enquête publique.

Les principaux résultats du SDA sont :
- Volume d'ECPP estimé : 310 m³/j (seulement 47 m³/j retenu dans le dimensionnement de la station).
- Surface active totale estimée : 9 200 m² (uniquement sur les bassins d'apport séparatifs).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BLANDY-LES-TOURS

Nombre de raccordables : 722 habitants 542 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 83 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 75 m^3/j moyen : 213,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 553 E.H. maxi temps sec : 277 m^3/j maxi temps de pluie : 1087 m^3/j

pollution NK : 55% date : 03/2024 hydraulique : 142% Production annuelle de boues : 12,1 tMS 60 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 73 kwh/j 2,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 100% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/05/2025		170			135	140	393	78			78	6,5
	A2+A5+A4	13/05/2025		4			5,25	3	15	2,7	1,4	0,11	2,81	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/09/2025	253	420			214	210	650	68	43	0,62	68,6	16
	A2+A5+A4	22/09/2025	253	4			6,75	3	21	5,2	4,2	1,66	6,86	9,5
Flux amont retenus en kg/j				37			19	22	51	8,3				0,8
Flux amont retenus en E.H.				412				370	340	553				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	18	3,95	2,8	0,88	4,84	5,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			96,5	98,2	96,5	94,4			93,2	57,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

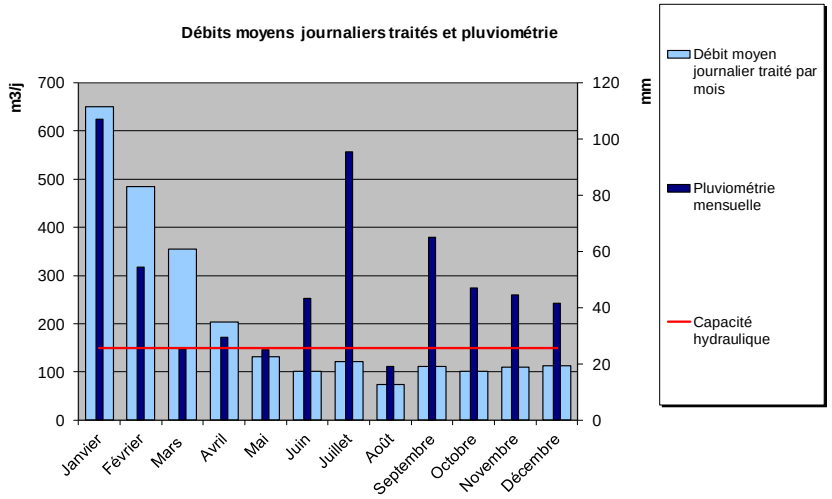

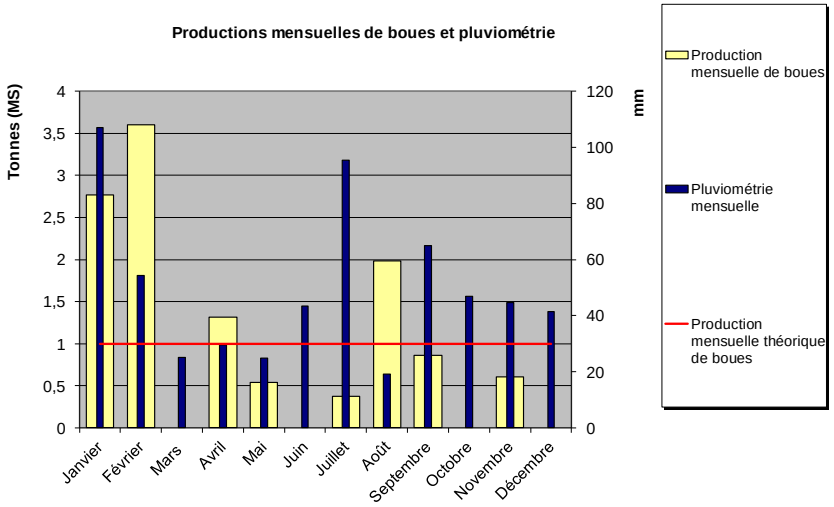

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOISSETTES / MELUN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703801000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/01/2008	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: NDE et SOBEA/GTM		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021-12/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: N° 11 DRIE 73		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 77083	E.H	Débit de référence	: 22000 m³/j
	: 4625	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 255,523 km
Capacité hydraulique TS	: 22000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 93%
Capacité hydraulique TP	: 22000	m³/j (pluie)	Unitaire	: 7%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE

Destination des boues : INCINERATION (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 156

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La régulation du débit d'alimentation de la station d'épuration a été moins stricte en 2025 avec pour incidence une augmentation du nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale (29 dont 90 % sur les deux premiers mois de l'année contre 1 en 2024) et du volume d'eaux usées traitées sur la station d'épuration (+ 9 % pour une année nettement moins pluvieuse).

Par conséquent, le nombre de déversements au point A2 a nettement régressé (145 pour 330 en 2024) avec un volume by passé au point A2 représentant 5.9 % du volume entrant sur la station d'épuration, soit 3 fois moins qu'en 2024. Cette amélioration de la situation s'explique, entre autres, par une modification de la régulation qui a été calée sur le débit nominal de la station d'épuration. En principe, au vu de la capacité du clarificateur, il devrait être possible de traiter un débit de pointe de l'ordre de 1200 m3/h au moins en condition normale de fonctionnement de la station d'épuration.

La collecte d'eaux claires parasites permanentes (influence forte des nappes et effet de ressuyage significatif après les pluies) a encore augmenté pour atteindre 9 300 m³/j, représentant 53 % du volume maximum collecté en temps sec. En nappe basse, ce volume d'ECPP reste élevé (3 800 m3/j).

Station d'épuration : La qualité du rejet est non conforme avec notamment de très nombreux dépassements de valeurs rédhibitoires. Cette dégradation est imputable à des départs de boues et aux by-pass en temps de pluie, le bassin d'orage n'étant plus fonctionnel. Pour rappel, depuis fin d'année 2013, le bassin d'orage a été mis hors service, celui-ci étant devenu inutilisable suite à l'apparition de nombreuses fissures.

Il est relevé une augmentation de la production de boues de 37 % par rapport à 2024, mais avec toujours un déficit de production significatif atteignant 57 % et qui témoigne de départs réguliers de boues dans les eaux épurées et ceci malgré une régulation hydraulique. Ces pertes de boues s'expliquent par deux causes principales : extraction insuffisante de boues avec pour facteur limitant la filière de traitement et d'élimination des boues de Dammarie-les-Lys (four, essentiellement), et, aussi, une mauvaise décantabilité des boues. Une intervention régulière d'une Unité Mobile de Déshydratation des Boues (UMDB) aurait permis de limiter les pertes de boues.

Travaux et études : La mise en demeure pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 10/05/2021 (AP N° 2023/DRIEAT/SPE/057 du 28/07/2023) s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan d'actions dont 7 majeures pour Boissettes : reconstruction du bassin d'orage pour une mise en eau en 2029 (élaboration du PRO prévue pour le premier semestre 2026), réhabilitation complète du bassin d'anoxie prévue pour 2026, création d'un atelier de déshydratation des boues (2026), réflexion pour remplacer les vis d'Archimède par un système de pompage plus classique pour la recirculation des boues (mise en œuvre pour 2027), remise en fonctionnement de la pompe de crue au premier semestre 2026 pour transférer une partie des by-pass du point A2 vers le point A5 (après prétraitements), extension éventuelle de la station d'épuration à 103 000 EH (2032) et lancement du programme de réhabilitation des réseaux de collecte (CAMVS et CAGPS).

Selon l'expertise SATESE de mars 2026, il est aussi préconisé d'assurer une meilleure maintenance des équipements, de nombreux appareils étant non fonctionnels et de mener des actions pour améliorer la capacité des boues à décanter.

Pour l'instant, les projets d'extension des stations d'épuration de Boissettes et Dammarie buttent toujours sur l'absence d'accord politique entre la CAMVS et la CAGPS, situation qui devrait se débloquer au second semestre 2026, les scenarii techniques étant maintenant établis.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, CESSON, LE MEE-SUR-SEINE, NANDY, REAU, SAVIGNY-LE-TEMPLE, VERT-SAINT-DENIS

Nombre de raccordables : 68864 habitants 51648 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 9004 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 11858 m^3/j moyen : 15208,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 62533 E.H. maxi temps sec : 17414 m^3/j maxi temps de pluie : 28070 m^3/j

pollution NK : 81% date : 12/2025 hydraulique : 69% Production annuelle de boues : 690,6 tMS 30 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6447,5 kwh/j 1,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 43% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				4468			3080	3446	8509	938				105
Flux amont retenus en E.H.				49644				57433	56727	62533				61765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				22,3			12,4	8,15	42,1	3,54	1,87	1,11	4,64	0,96
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				91,8			93,9	96,3	91,8	94,5			93	85,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**			**15**	**1,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**8**			**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**89**	**81**	**80**			**70**	**80**
Normes de rejet annuelles en rendement										**85**			**75**	**85**

Graphiques d'exploitation

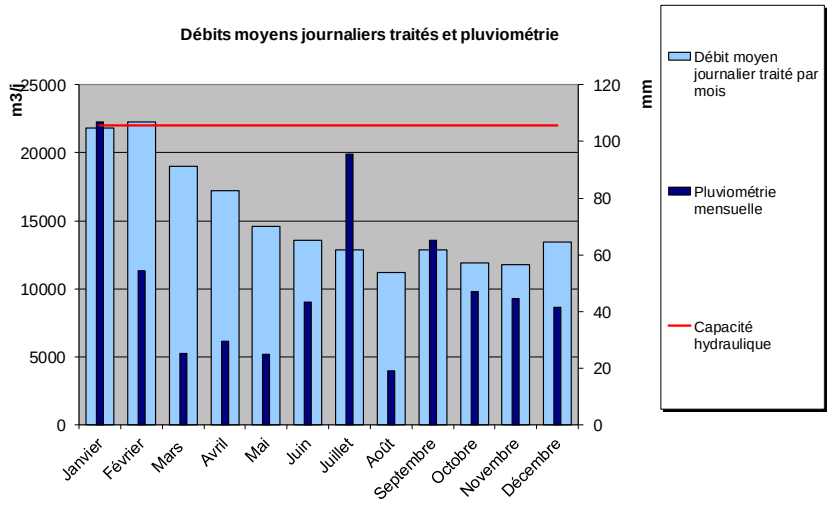

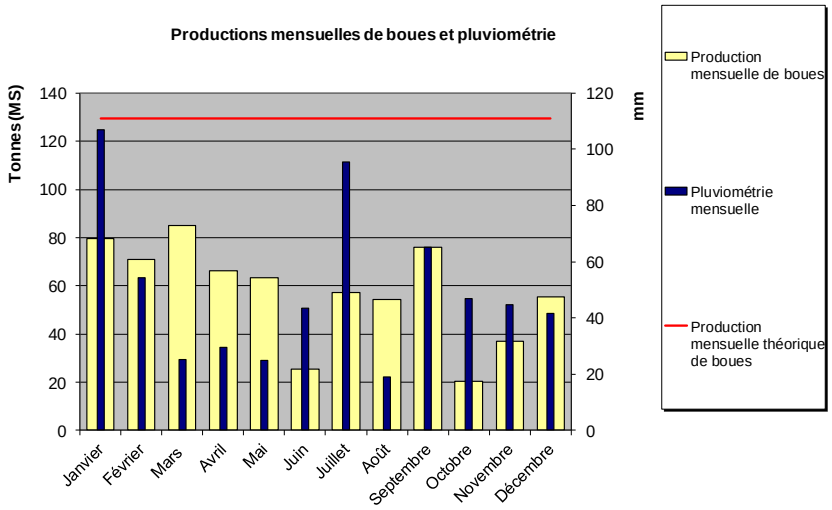

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOISSISE-LE-ROI / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 20/11/2000	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SOBEA/SOGEA		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2023/DRIEAT/SPPE/025		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8000	E.H	Débit de référence	:	1793 m³/j
	: 480	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	22,571 km
Capacité hydraulique TS	: 1600	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	56%
Capacité hydraulique TP	: 1600	m³/j (pluie)	Unitaire	:	44%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: INCINERATION (38,2%), SITE DE RETRAITEMENT (4,4%) CENTRE DE COMPOSTAGE (57,4%),

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Le nombre de surcharges hydrauliques a légèrement diminué en 2025, avec 30 dépassements de la charge nominale, l'année ayant été nettement moins pluvieuse qu'en 2024. La charge hydraulique moyenne passe à 63 % (- 11 % par rapport à 2024).
Le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) en baisse par rapport à 2024 est toujours aussi significatif et atteint 441 m³/j en nappe haute, soit 53 % du volume maximal collecté en temps sec. En nappe basse, il est mesuré 321 m3/j d'ECPP mettant en évidence la forte influence de la nappe alluviale, valeur similaire à 2024.

Le volume déversé au point A2 a nettement régressé (-43%/2024) et a représenté 1.2% du volume traité sur le dispositif soit 4310 m3. Sur les 7 ouvrages du réseau pouvant déverser vers le milieu naturel (2 PR et 5 DO), deux points SANDRE R1 sont équipés : DO3 situé rue du château (CBPO amont : 72 kg DBO5/j) et le trop-plein du PR des Vives Eaux (CBPO amont : 85 kg DBO5/j) avec aucun déversement significatif en 2025, situation similaire aux années antérieures. La collecte est donc conforme.

Station d'épuration :

La qualité des eaux rejetées est conforme. La production de boues a significativement augmenté par rapport à 2024 (+202 %), mais reste insuffisante au regard de la charge polluante traitée sur la station d'épuration. Le déficit, estimé à 32 %, résulte de pannes successives survenues sur la centrifugeuse en janvier et février 2025 ne permettant pas d'extraire de boues.
Comme en 2023 et 2024, l'exploitant a privilégié les évacuations de boues vers le compostage (57% du gisement), la destination normale étant l'incinérateur de Dammarie-les-Lys. La qualité des boues est bonne et compatible avec cette destination.

Certains indicateurs de suivi du fonctionnement de la station d'épuration présentent des anomalies : taux de recirculation insuffisant en période pluvieuse, indice de décantation des boues médiocre 7 mois sur 12 et siccités des boues évacuées pouvant être élevées (jusqu'à 33 % de siccité). Ces données sont donc à vérifier.
A partir d'avril, le nombre d'écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % a, à nouveau, augmenté pour atteindre 30 % des mesures sur l'année. Pour y remédier, tous les débitmètres électromagnétiques ont été renouvelés en fin d'année 2025.

Travaux et études :

L'arrêté préfectoral du 1er juin 2021 a été modifié avec la suppression de la norme sur le phosphore. Par contre, au regard de l'évolution DERU2, la DRIEAT indique que le traitement du phosphore deviendra une obligation pour cette taille de dispositif. La DRIEAT préconise d'anticiper ce renforcement des normes en prévoyant l'installation d'un traitement physico-chimique du phosphore.

Après un curage complet du dessableur/dégraisseur en décembre 2025, il sera remis en service en janvier 2026. L'exploitant prévoit aussi de renouveler en 2026 la pompe à sable, la vis à déchets et les armoires de commande.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOISSISE-LE-ROI

Nombre de raccordables : 3783 habitants 2837 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 435 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 713 m^3/j moyen : 1007,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 2917 E.H. maxi temps sec : 833 m^3/j maxi temps de pluie : 2904 m^3/j

pollution DBO5 : 36% date : 12/2025 hydraulique : 63% Production annuelle de boues : 44,1 tMS 41 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 751,4 kwh/j 4,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 68% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				203			159	175	443	52				5,5
Flux amont retenus en E.H.				2256				2917	2953	3440				3235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,17			5,12	3	14,5	1,19	0,47	0,91	2,09	2,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			97	98,4	97	98			96,5	59
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**91**				**92**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	

Graphiques d'exploitation

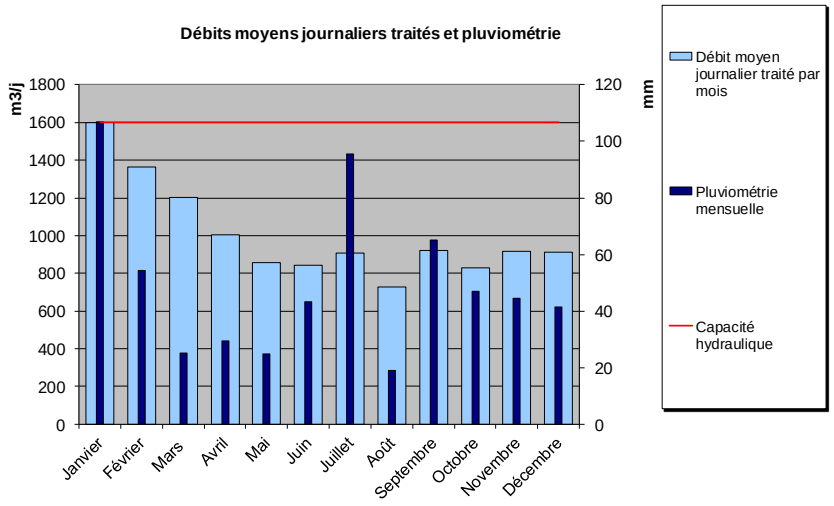

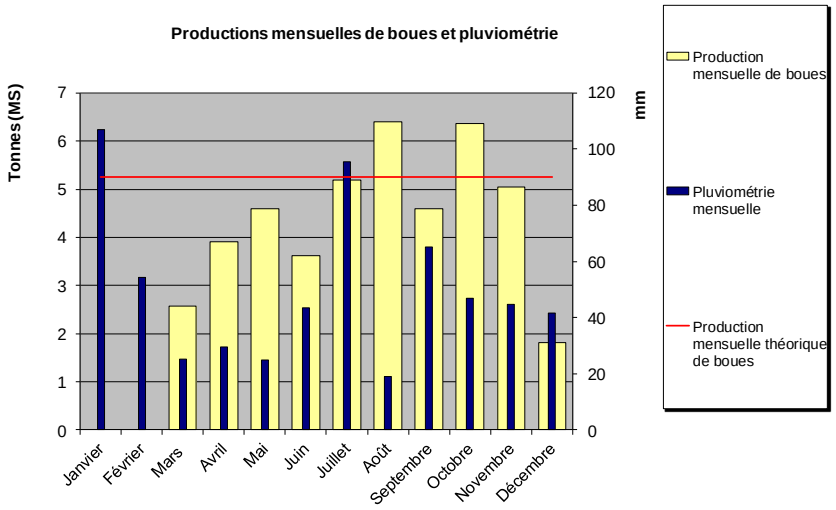

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOMBON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 09/12/2024	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST

Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F445 n° MISE 2022/013

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Ancoeur

Rivière 2 : Almont

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	:	804 m³/j
	: 66	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,951 km
Capacité hydraulique TS	: 270	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	16%
Capacité hydraulique TP	: 804	m³/j (pluie)	Unitaire	:	84%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet

Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte

La nouvelle station de Bombon a été mise en service le 09/12/24 et le début de l'archivage des données via la télésurveillance de l'exploitant est effectif depuis le 13/03/25.
Les données antérieures archivées par le constructeur de la station ont été récupérées auprès de la CCBRC, mais ne sont pas complètes.

On notera que le point A2 est équipé conformément à la réglementation sur cette nouvelle installation et se décompose comme suit : 1 point S16 DO et 1 point S16 BO.
Le volume déversé correspond à 3,75% des volumes collectés en 2025. Ce chiffre est à prendre avec précaution en raison des ajustements des réglages des sondes des 2 points de déversement au cours de cette première année d'exploitation.

La station d'épuration est chargée en hydraulique à 36 % de sa capacité (actuel débit de référence).

Fin mars/début avril 2025, le débit entrant est en moyenne de 334 m³/j par temps sec. Par différence avec le volume théorique d'eaux usées de 95 m³/j, le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est estimé à 239 m³/j. Il correspond à plus du double de la valeur retenue pour le dimensionnement de la station d'épuration de 105 m³/j. Une réduction de la collecte des ECPP s'avère nécessaire par la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement (chemisage ou remplacement).

Le fonctionnement du PR de la rue du Poil de chat sera sécurisé par le renouvellement de l'unique pompe de ce poste télésurveillé.

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet en vigueur exprimé en concentrations ou en rendements pour l'ensemble des prélèvements réalisés dans l'année.

La station d'épuration est chargée à au moins 48 % en pollution.

La production de boues s'approche de l'objectif de 69 gMS/E.H./j fixé pour une station d'épuration fonctionnant en boues activées en aération prolongée (avec traitement physico-chimique du phosphore). Sur la période du 10/03 au 31/12/2025, le ratio de boues extraites atteint 64 gMS/E.H./j. par rapport à la charge polluante collectée mesurée par le SATESE en octobre 2025. Ce résultat satisfaisant devra toutefois être confirmé sur une année entière, compte tenu du risque d'impact défavorable lié à une collecte trop importante d'eaux claires favorisant les déversements de pollution en tête de station.

Afin de ne pas sous-estimer la production de boues, il pourra être nécessaire de prendre en compte séparément la production mensuelle provenant de la fosse à flottants et celle du bassin d'aération. La mesure régulière de la concentration des flottants serait donc à réaliser afin d'avoir une concentration mensuelle moyenne.

Travaux et études

La collectivité a engagé la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune en septembre 2025. Cette étude permettra de localiser les apports d'ECPP et de proposer des travaux adaptés pour les réduire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOMBON

Nombre de raccordables : 895 habitants 671 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 106 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 117 m^3/j moyen : 289,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 533 E.H. maxi temps sec : 334 m^3/j maxi temps de pluie : 762 m^3/j

pollution NK : 48% date : 10/2025 hydraulique : 36% Production annuelle de boues : 12,5 tMS 64 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 204,3 kwh/j 6,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 93% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	31/03/2025	339	110			76,6	80	223	26	15	1,7	27,7	2,8
	A2+A5+A4	31/03/2025	384	4			4,5	3	12	1	0,31	0,77	1,77	0,52
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025		350			268	310	720	112			112	11
	A2+A5+A4	18/06/2025		4			5,5	3	16	1,7	0,48	0,62	2,32	0,34
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/09/2025	156	140			99	110	275	42	19	1,17	43,2	4,3
	A2+A5+A4	25/09/2025	139	4			5,75	3	17	7,5	6,7	0,62	8,12	0,31
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/10/2025	126	290			203	241	472	63,2			63,9	6,9
	A2+A5+A4	14/10/2025	126	4			7,67	3	17	3,5			4,1	0,2
Flux amont retenus en kg/j				36			26	30	60	8				0,87
Flux amont retenus en E.H.				406				507	397	533				512
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,85	3	15,5	3,42	2,5	0,67	4,08	0,34
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,7			95,6	97,8	95,6	93,2			91,9	91,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**75**

Graphiques d'exploitation

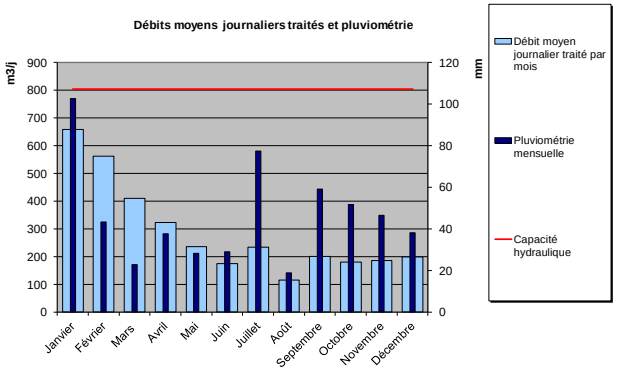

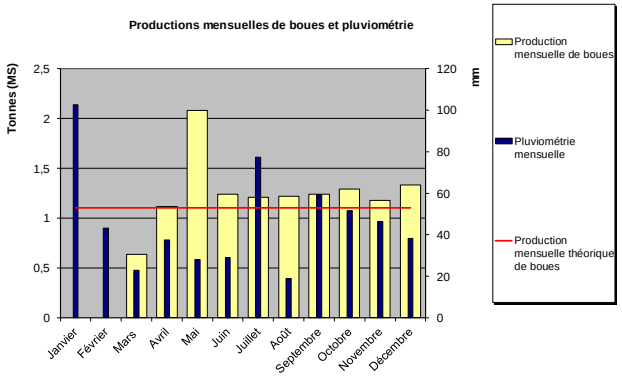

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOULEURS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704702000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/08/2009	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 MISE2003/105 du 10/03/2009		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 454 m³/j
	: 90	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 7,15 km
Capacité hydraulique TS	: 225	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 450	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte

En 2025, le débit moyen représente 38 % de la capacité hydraulique du dispositif, avec une charge hydraulique de 0,30 m/j pour le premier étage, ce qui est raisonnable.
La quantité d'ECPP est estimée cette année à 16 m³/j ce qui est nettement inférieur aux années précédentes (jusqu'à 275 m³/j en 2020). Cette forte diminution s'explique principalement par la qualité des mesures de débit et par les incertitudes liées à l'estimation du volume d'eau assainie.

La capacité hydraulique de la station a été dépassée à dix reprises, principalement en période de nappe haute, de pluies et de ressuyage. La charge surfacique hebdomadaire maximale admissible (0,9 m/j) a été franchie à trois reprises. La remise en place de la régulation hydraulique et son paramétrage à 450 m³/j (72 m³/h), comme préconisé lors du bilan de fonctionnement réalisé par le SATESE en 2020, pourrait permettre d'éviter les surcharges du système. Une demande d'intervention concernant la régulation hydraulique a été formulée par l'exploitant et demeure, à ce jour, en attente de traitement.

Trois déversements ont été signalés en 2025 au niveau du point réglementaire A2 lors d'épisodes de fortes pluies, alors même que la station n'avait pas atteint sa capacité nominale. Selon l'exploitant, ces évènements étaient liés à un à-coup hydraulique provoqué par les pluies intenses et, surtout, à un mauvais réglage de la poire de trop-plein, qui déclenchait des alarmes erronées. Depuis son repositionnement, le nombre de signalements a fortement diminué.
A titre de comparaison, 109 évènements de by-pass avaient été comptabilisés à partir d'août 2024 au point A2. Ces déversements étaient en réalité des artefacts de mesure, la poire servant à l'estimation des volumes s'étant décrochée.
Le by-pass en cours de traitement, point A5 (à l'aval du 1er étage au niveau des réservoirs de bâchées), a été obturé fin 2022. Une actualisation du scénario SANDRE est nécessaire.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées est correcte et respecte les prescriptions réglementaires, tant en termes de concentration que de rendement, à l'exception du paramètre NTK, pour lequel un dépassement a été constaté lors de la visite du SATESE en mars.

Les coefficients de charge actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance de septembre 2023 sont reconduits. La station d'épuration est chargée à 67 % en pollution.

Travaux et études

Après plus de 16 ans de fonctionnement il est nécessaire pour le maître d'ouvrage d'engager un diagnostic d'évaluation du besoin en curage des casiers du 1er étage de filtration afin de planifier le cas échéant un curage progressif en boues des 6 casiers.
Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOULEURS

Nombre de raccordables : 1533 habitants 1150 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 164 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 116 m^3/j moyen : 173,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1000 E.H. maxi temps sec : 149 m^3/j maxi temps de pluie : 656 m^3/j

pollution NK : 67% date : 09/2023 hydraulique : 39% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/03/2025		180			239	310	573	42			42	3,7
	A2+A5+A4	12/03/2025		10			8	4	24	16	17	15,9	31,9	7,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/04/2025	206	222			217	271	541	68,4	55,1	1,05	68,4	6,53
	A2+A5+A4	23/04/2025	206	3,8			11,9	6,52	34,7	19,2	18,7	16,8	36	9,91
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		280			257	300	684	93			93	8,2
	A2+A5+A4	23/07/2025		4,9			6,25	3	19	8,1	7,2	23,1	31,2	10
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/10/2025	139	282			89	51,6	342	69,2	61,3	0,24	69,2	5,83
	A2+A5+A4	30/10/2025	139	4,4			7,28	3	23,1	6,16	5,48	38,1	44,3	7,2
Flux amont retenus en kg/j				68			49	51	141	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				750				850	942	1000				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,78			8,36	4,13	25,2	12,4	12,1	23,5	35,8	8,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			95,1	97,4	95	79,1			43,5	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

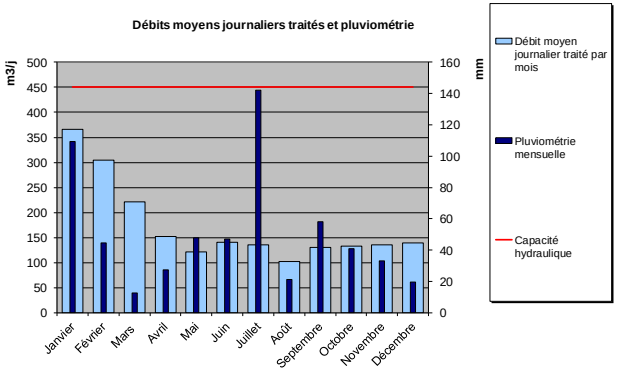

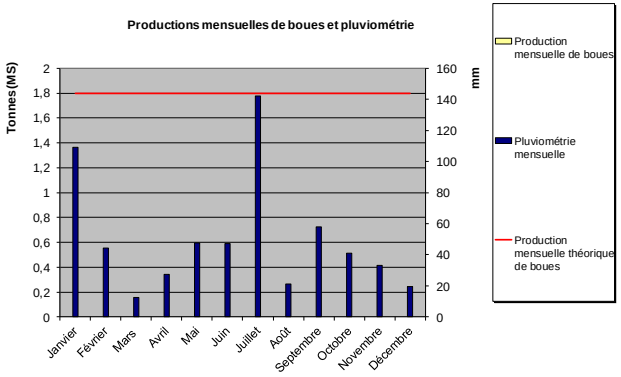

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOULEURS / HAMEAU DE SARCY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704703000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/08/2011	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 135	E.H	Débit de référence	: 20,2 m³/j
	: 8,1	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 1,1 km
Capacité hydraulique TS	: 20,2	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 20,2	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Un changement de module de télésurveillance a été effectué mi-septembre sur la station. Suite à une erreur de configuration, les données volumétriques journalières n'ont pas été archivées. Le dysfonctionnement a été corrigé le 18/11/2025. Une moyenne hebdomadaire a été fournie à partir des relèves réalisées par l'exploitant jusqu'à cette date.
On dénombre 197 dépassements de la capacité hydraulique du dispositif, en augmentation par rapport à 2024 (118), et toujours observés lors de périodes pluvieuses, malgré un réseau théoriquement séparatif.

En 2025, le débit moyen en entrée du dispositif de 27,5 m³/j représente 136 % de la capacité hydraulique du dispositif et une charge hydraulique surfacique moyenne de 0,51 m/j sur les filtres du 1er étage ce qui est acceptable.

Ce débit est supérieur à la consommation en eau assainie. Une sollicitation hydraulique des casiers de filtration sur plusieurs semaines au-delà de 0,7 m/j peut être préjudiciable au fonctionnement des filtres et à la qualité épuratoire, ce qui a été observé durant le mois de juin. Dans ces situations, il serait nécessaire de brider le débit traité à 38 m³/j, si celui-ci est dépassé plus de 2 semaines d'affilée afin d'éviter un vieillissement prématuré des casiers et un possible colmatage.
Le comportement du réseau est satisfaisant en période de temps sec (absence d'apports d'eaux claires parasites permanentes). Par contre, en temps de pluie, les débits augmentent témoignant de la collecte anormale d'eaux météoriques par le réseau séparatif. Le débit maximum de temps de pluie est de 107 m³/j, soit 530 % de la capacité hydraulique du dispositif. Cette valeur très ponctuelle qui représente une lame d'eau de 2 m/j sur les casiers de filtration est ponctuellement tolérable par la filière de traitement.

Station d'épuration

Le niveau de rejet lors de la visite du SATESE du mois de juillet respectait largement les prescriptions réglementaires.

En l'absence de mesure de charge cette année, les coefficients de charge actualisés à partir des résultats du bilan 24h réalisé par le SATESE en novembre 2020 sont reconduits. La station d'épuration se situe à 59 % de charge en pollution.

Travaux et études

En 2026, un état des lieux du niveau de boue est nécessaire après 15 ans de fonctionnement pour déclencher potentiellement un premier curage.
Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOULEURS / HAMEAU DE SARCY

Nombre de raccordables : 133 habitants 100 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 14 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 15 m^3/j moyen : 26,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 80 E.H. maxi temps sec : 23 m^3/j maxi temps de pluie : 107 m^3/j

pollution NK : 59% date : 11/2020 hydraulique : 133% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		390			281	340	723	117			117	9,9
	A2+A5+A4	23/07/2025		4			7,25	3	23	1,3	0,1	47,4	48,7	9,4
Flux amont retenus en kg/j				2,6			4,2	3,5	6,9	1,2				0,11
Flux amont retenus en E.H.				29				58	46	80				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7,25	3	23	1,3	0,1	47,4	48,7	9,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99			97,4	99,1	96,8	98,9			58,3	5,05
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

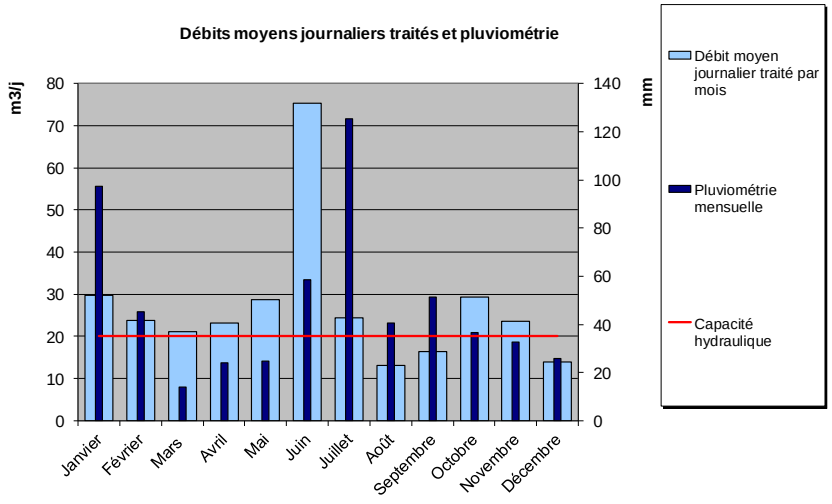

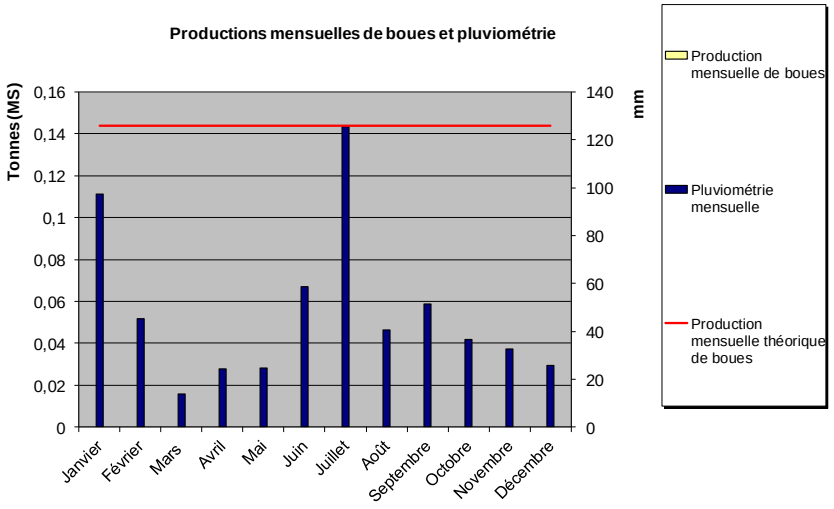

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOURRON-MARLOTTE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704801000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 15/12/1999	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 N° MISE 2024/017		
Arrêté préfectoral boues	: 96/DAE/2EAU/006		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3300	E.H	Débit de référence	: 1063 m³/j
	: 215	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 21,174 km
Capacité hydraulique TS	: 660	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 20%
Capacité hydraulique TP	: 850	m³/j (pluie)	Unitaire	: 80%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE REGROUPÉE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Sur ce site, le débit de référence est celui mesuré sur le canal aval.
La collecte des eaux claires parasites permanentes (infiltrations et/ou sources) est généralement peu significative. Cette année, la comparaison habituelle des débits moyens hebdomadaires de temps sec entre les périodes de nappe haute et de nappe basse a conduit à un constat surprenant. En effet, le débit observé en mars (nappe haute) est inférieur de 50 m³/j, soit de 13 % à celui d'octobre (nappe basse), contrairement aux résultats attendus. L'hypothèse d'un apport anormal d'eaux claires parasites à partir de fin avril ((intrusion d'eau potable suite à une fuite du réseau d'alimentation en eau potable ou ouverture d'une chasse d'eau en tête de réseau rue Maréchal Foch comme par le passé ?) est posée, car en mars, la quantité d'eau usée mesurée à la station d'épuration est en adéquation avec les volumes attendus au regard de la consommation des usagers.
En 2025, le débit nominal de la station a été dépassé durant 16 jours et le débit maximal a atteint 148 % de la capacité nominale du clarificateur.

Les déversements au point A2 restent élevés malgré une pluviométrie modérée : 10 800 m³/an, soit 6,3 % des volumes collectés, sur 66 jours pour une durée cumulée de 180 heures (7,4 jours). Ces résultats ont conduit la Police de l'Eau à maintenir la non-conformité en performance du système de traitement au titre de 2025. Cette situation confirme la nécessité de mettre en œuvre les actions prévues dans le Schéma Directeur d'Assainissement, déjà demandées par la Police de l'Eau en 2024.

La priorité est l'installation de vannes hydrodynamiques sur les principaux collecteurs, après une modélisation hydraulique garantissant l'absence de mises en charge chez les riverains.
Cet aménagement devrait supprimer les déversements tant que le débit de référence n'est pas atteint. En 2025, cette situation a été observée 60 jours pour un volume de 7 060 m³, soit 65 % des volumes déversés en ce point A2

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration (point A4) a été satisfaisante lors des bilans d'autosurveillance, tous réalisés en l'absence de surverses en A2 comme en A5. Elle ne l'aurait pas été dans le cas de certaines surverses au point A2, ou au point A5, lequel déverse assez fréquemment par temps de pluie (38 jours et 3 633 m3, soit 2.1% des débits collectés par le réseau d'assainissement). Ces derniers auraient pu être limités avec l'augmentation des débits des pompes de relèvement des eaux usées sur les prétraitements, mais les essais réalisés par VEOLIA ont mis en évidence que les prétraitements seraient en surcharge pouvant occasionner des débordements.

La production de boue ramenée à l'équivalent-habitant (calculé sur les flux estimés au regard de la population raccordable) de 59 g de MS/EH/j, a été calculée à partir du bilan des boues envoyées sur le silo de stockage avant traitement sur la centrifugeuse. Elle représente 86% de celle attendue. Les 14% manquants peuvent correspondre en partie aux eaux usées non traitées (surverses au point A2) et aussi à quelques pertes de boues avec les eaux épurées lors des à-coups hydrauliques de temps de pluie.

En 2025, la production de boue de Bourron-Marlotte a représenté 58.3 % de la quantité de boues traitées sur l'unité de séchage solaire. Celles de Montigny-sur-Loing et de la Genevraye, ont atteint respectivement 23.7 % et 0.54 %. Les boues en provenance des communes de Dormelles et Villecerf, ont représenté au total 6.8 % des boues traitées. Les 10.7 % restants proviennent de plusieurs autres sites, communaux ou privés) dont certains, hors département de Seine-et-Marne.

Travaux et études : Seuls des travaux de création de volumes tampons en amont de la station d'épuration permettront de recouvrer la conformité de la station d'épuration.
La conformité de la débitmétrie amont (point A3) va être réétudiée par l'Agence de l'Eau suite à la correction du défaut de comptage (découverte mi-septembre de la vanne de purge du canal partiellement ouverte).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOURRON-MARLOTTE

Nombre de raccordables : 2654 habitants 1990 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 383 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 340 m^3/j moyen : 430 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2260 E.H. maxi temps sec : 390 m^3/j maxi temps de pluie : 1261 m^3/j

pollution NK : 68% date : 12/2025 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : 48,3 tMS 59 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 238,2 kwh/j 1,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 86% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				135			104	123	272	34				3,3
Flux amont retenus en E.H.				1500				2050	1813	2260				1959
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,86			7,92	3,92	23,9	3,2	1,92	2,77	5,97	0,44
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			96,9	98,7	96,4	95,6			91,8	93,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**13**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**95**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

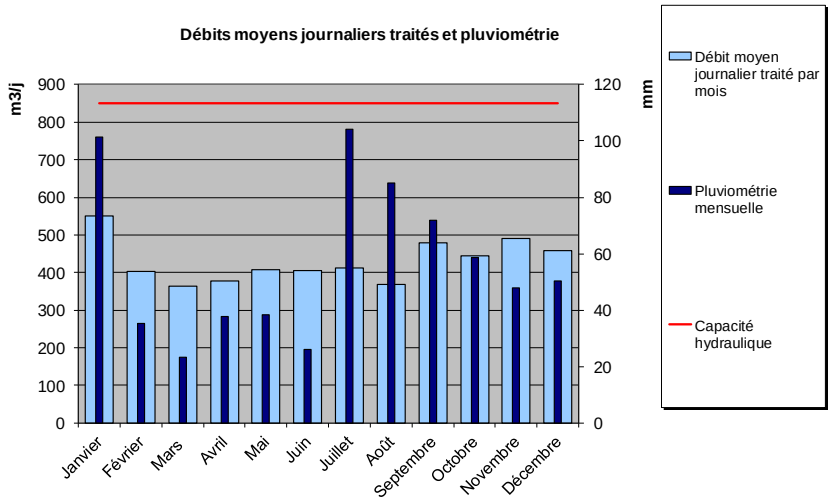

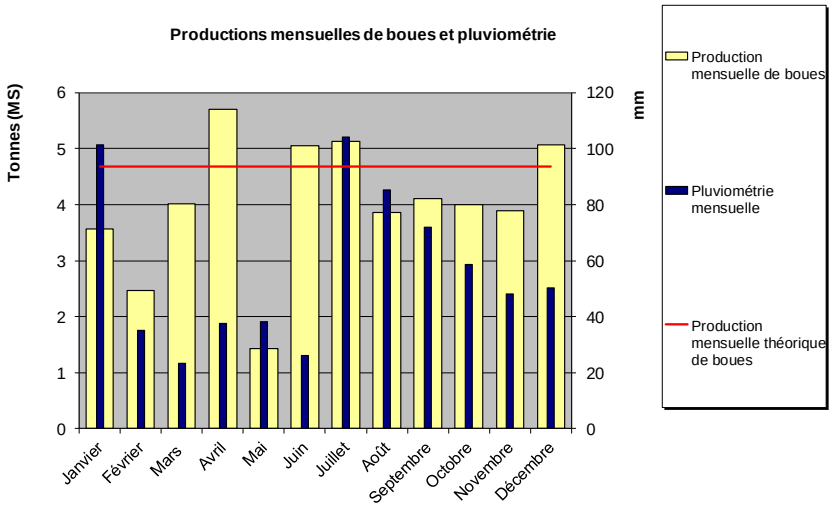

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BOUTIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704901000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS

Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)

Constructeur :

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 6- Art 41, N° M: 1995/560

Arrêté préfectoral boues : F62013/072

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000)

Ru (ou autre) : Cygnes

Rivière 1 :

Rivière 2 :

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1700	E.H	Débit de référence	:	1313 m³/j
	: 102	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	10,766 km
Capacité hydraulique TS	: 340	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	63%
Capacité hydraulique TP	: 340	m³/j (pluie)	Unitaire	:	37%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT

Destination des boues : STOCKAGE (76,6%)
VALORISATION AGRICOLE (23,4%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits collectés par le réseau d'assainissement sont toujours excessifs en période hivernales notamment, à cause d'une part de l'apport d'eaux claires météoriques mais aussi du raccordement des eaux des fossés de St-Fiacre dans le réseau d'assainissement (Cf. SDA), et d'autre part, dans une moindre mesure, de l'infiltration d'eaux de nappe ou de sources.
Ces dernières ont par contre rapidement chuté dès début mars pour atteindre environ 60 m3/j, mi-mars, soit 40 % des débits collectés en cette période.
Les débits admis sur la station d'épuration par temps de pluie et en nappe haute, ont atteint jusqu'à plus de 3 fois le débit nominal de la station d'épuration (le 26/01/2025 le lendemain d'une pluie de 15 mm et après 35 mm cumulé sur 5 jours).

Contrairement à 2024, les débits surversés au point A2 en tête de la station d'épuration, sont restés faibles (329 m3/2025), représentant 0.45% des débits collectés par le système de traitement. Ceci est le résultat d'une année moins pluvieuse et d'une optimisation des réglages de régulation des débits admis sur la station d'épuration.
La capacité hydraulique du dispositif quant à elle, a été dépassée 44 jours, dont 33 de janvier à février.

Station d'épuration

Les résultats obtenus lors des 2 mesures d'autosurveillance et aussi à l'occasion de la visite du SATESE ont rendu compte du respect du niveau applicable jusqu'en fin 2025, ne portant que sur les paramètres MES, DBO5, DCO et NK. Compte tenu de l'introduction d'un seuil annuel à respecter pour le paramètre azote global (NGL), ces mêmes résultats auraient conduit en 2026, à une non-conformité pour ce paramètre.
Les valeurs des charges en pollution obtenues lors des mesures d'autosurveillance expriment un déficit de la charge polluante à la station d'épuration, qui peut traduire que, même par temps sec, il existe des pertes d'eaux usées sur le réseau, au niveau des déversoirs d'orage. En effet, alors qu'il est attendu une charge en pollution de 875 EH, il a été mesuré 38% de la pollution attendue, le 01/04/2026 et 65% le 6/10/2026 sur la base du paramètre NK, considéré comme le plus fiable.
Il est rappelé que les déversoirs d'orage situés sur le réseau d'assainissement nécessitent une vérification hebdomadaire afin de veiller à l'absence de surverses d'eaux usées par temps sec, proscrites par la réglementation.
La production de boues observée sur 2025 a atteint environ 45 g de MS/EH/j pour 60 g de MS/EH/j attendu. Ce déficit de 25% environ, s'explique essentiellement par des pertes d'eaux usées lors des surverses au niveau des déversoirs d'orage situés sur le réseau d'assainissement. En effet, compte tenu de la résilience de la station d'épuration vis-à-vis des surcharges hydraulique (nouvelle régulation des débits et excellent indice de boue), les pertes de boues avec les eaux épurées représentent vraisemblablement une part minime dans ce déficit.

Travaux et études

Outre une réactualisation du Schéma Directeur d'Assainissement existant, afin de définir un programme hiérarchisé des travaux d'assainissement sur la base d'un diagnostic des réseaux d'assainissement, le SMAAEP pourrait étudier l'opportunité de la mise en place d'une sonde REDOX afin d'optimiser le réglage des temps d'aération en fonction de la charge polluante à traiter.
Cet équipement permettrait d'éviter les risques de non-conformité vis-à-vis du paramètre NGL, relatifs à l'excès de nitrates au rejet.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOUTIGNY, SAINT-FIACRE

Nombre de raccordables : 1165 habitants 874 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 100 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 137 m^3/j moyen : 201,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 884 E.H. maxi temps sec : 149 m^3/j maxi temps de pluie : 1110 m^3/j

pollution NK : 52% date : 09/2024 hydraulique : 59% Production annuelle de boues : 14,6 tMS 45 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 178,1 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 75% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/04/2025	123	44,7			54,8	61,5	151	40,3	33,8	1,71	41	3,23
	A2+A5+A4	01/04/2025	116	2,2			5,25	3	15	0,87	0,5	33,3	34,1	1,96
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/07/2025		400			323	330	953	130			130	11
	A2+A5+A4	03/07/2025		7,2			7,5	3	24	4,6	2,5	22,1	26,7	7,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/10/2025	156	43			82,8	65,9	282	54,9	50,6	0,24	54,9	5,2
	A2+A5+A4	06/10/2025	125	8,8			8	3,25	25,5	1,88	1,09	21,6	23,4	3,84
Flux amont retenus en kg/j				58			21	23	59	13				1,6
Flux amont retenus en E.H.				646				384	394	884				929
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,07			6,92	3,08	21,5	2,45	1,36	25,7	28,1	4,43
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,4			93,6	96,8	93,6	97,2			55,6	38,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

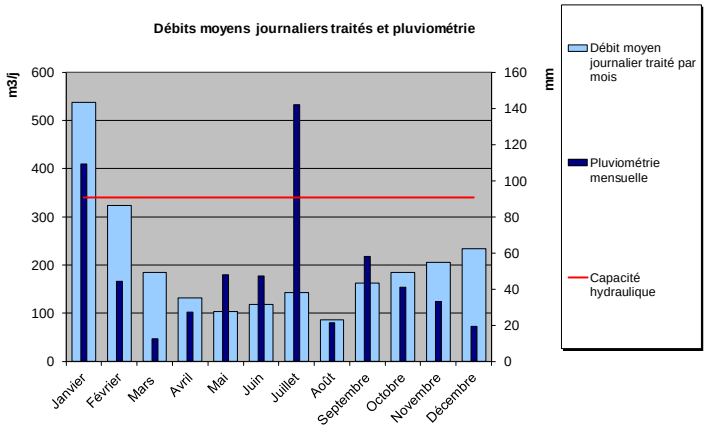

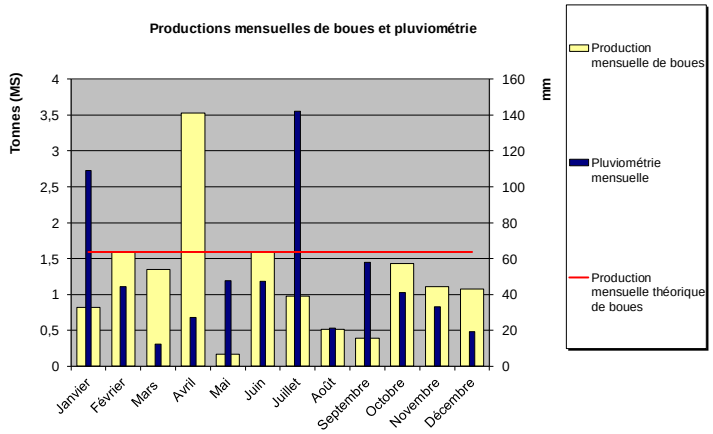

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BUSSIERES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037705701000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 02/05/2018	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F62/MISE/2010/082		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de la Fonderie(FRHR 143- F6254000)
Ru (ou autre)	: La Jarrie
Rivière 1	: Ru de la Fonderie
Rivière 2	: Petit Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 88 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,909 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte :

Le réseau d'assainissement présente un dysfonctionnement de collecte lié à l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques et d'infiltration d'eaux de nappe.
En cette année plutôt sèche, le débit nominal de la station d'épuration a été dépassé pendant 29 jours, soit près de 22 % du temps, dont 28 jours sur janvier et février (nappe haute).

Le débit maximal enregistré a atteint 221 % de la capacité nominale de la station le 09/01/2025, en période de nappe haute, le lendemain d'une pluie de 20 mm.
Le débit maximal de temps sec retenu correspond au débit moyen hebdomadaire observé début mars, période de nappe haute considérée comme stabilisée, avec 56 m³/j.

L'écart entre le débit de temps sec en mars et le volume d'eaux usées attendu d'après la consommation d'eau (RAD 2024) de 16 m³/j peut être considéré comme la quantité d'eaux claires parasites (infiltrations de la nappe et/ou sources), soit environ 30 % des volumes collectés en période de nappe haute. Au regard de la consommation d'eau assainie cette valeur est significative, en revanche, elle représente moins de 1 m3/h d'apport ce qui reste limité et difficilement résorbable à l'échelle d'un réseau de collecte sauf en cas d'apport ponctuel.
Le débit minimal de temps sec, relevé début octobre, est de 48 m³/j. Il est proche de la consommation d'eau assainie qui est une valeur moyenne annuelle avec des fluctuations possibles.

Enfin, une baisse subite des débits alimentant la station d'un facteur 2 a été observée le 26 juin, malgré près de 40 mm de pluie du 25 au 26 juin, sans passage relevé au trop-plein du poste d'alimentation des filtres plantés (débit au point A2 nul). L'hypothèse d'un défaut de mesure au point A2 est retenue. Le bon fonctionnement des sondes de mesures en place doit être vérifié régulièrement.

Station d'épuration :

Les performances de la station d'épuration évaluées lors de la visite du SATESE, d'une part, et de la mesure d'autosurveillance d'autre part, sont très satisfaisantes pour l'ensemble des paramètres suivis réglementairement.

La mesure d'autosurveillance rend compte de charges polluantes bien inférieures à celles attendues au regard de la population raccordée, même pour celles exprimées en azote Kjeldahl (NK) azote ammoniacal (NH4+) et en phosphore (Ptot).

Ceci peut être le résultat d'une sédimentation des matières en suspension dans le réseau d'assainissement probable lors des débits de temps sec en nappe basse assez faibles et aussi de la difficulté d'obtenir un échantillon représentatif de la collecte dans la conception même du poste d'alimentation des filtres qui fait office de bâchée (volume important).

En conséquence, les coefficients de charges retenus en 2024, sur la base des résultats analytiques relatifs à l'azote des 2 mesures d'autosurveillance, sont reconduits en 2025.

Travaux et études :

La gestion des adventices par l'exploitant est très bien assurée ce qui permet un très bon développement des roseaux, notamment sur le 2ème étage.

Le scénario SANDRE mis à jour, a été adressé en début d'année 2023 à la Police de l'Eau et l'Agence de l'eau, pour leur validation conjointe. Il reste en attente de validation.
Fin 2025, la police de l'eau était en attente de l'envoi du cahier de vie de la station.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BUSSIERES

Nombre de raccordables : 449 habitants 337 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 45 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 48 m^3/j moyen : 54,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 373 E.H. maxi temps sec : 56 m^3/j maxi temps de pluie : 166 m^3/j

pollution NK : 75% date : 12/2024 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 15,9 kwh/j 0,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/09/2025		420			490	500	1452	149			149	17
	A2+A5+A4	04/09/2025		4			4,5	3	12	0,85	0,1	78,4	79,2	9,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025	43	184			205	239	546	63,2	55,2	0,24	63,2	8,7
	A2+A5+A4	17/09/2025	45	3,9			9,18	3,65	29,4	0,5	0,39	72	72	9,83
Flux amont retenus en kg/j				11			8	10	20	5,6				0,47
Flux amont retenus en E.H.				122				167	133	373				276
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,95			6,84	3,32	20,7	0,68	0,21	75,2	75,6	9,82
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,2	98,9	96,8	99,3			23,4	21,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**94**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

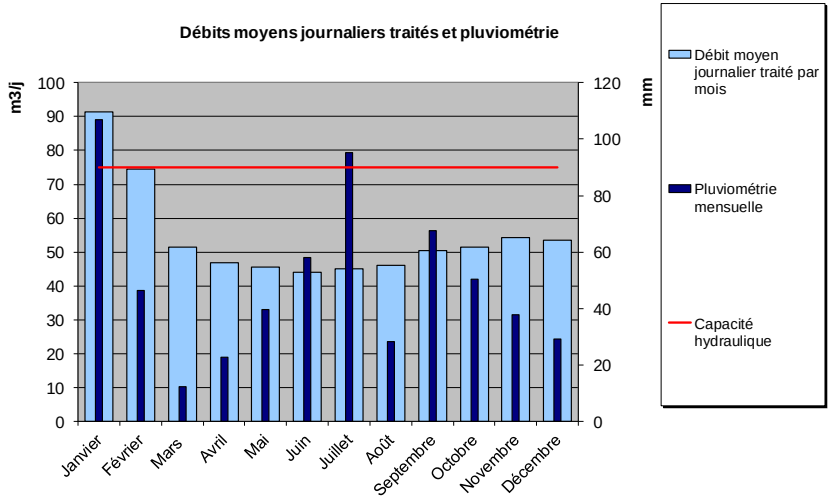

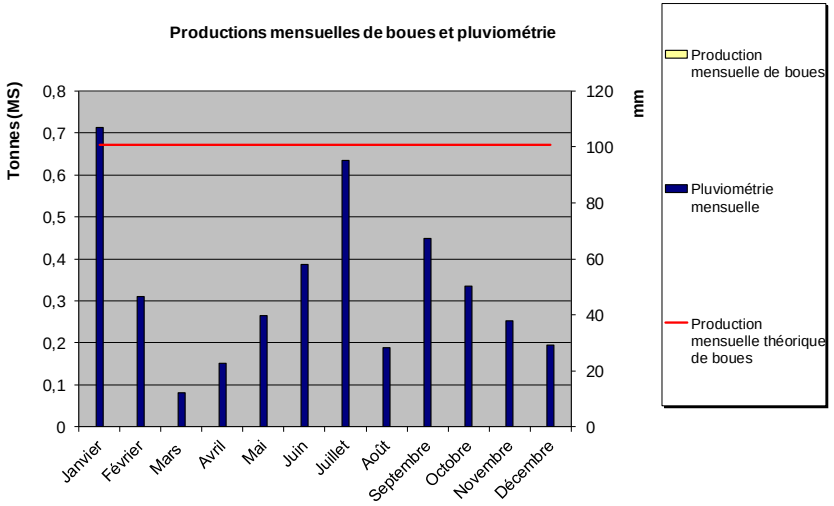

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CERNEUX / HAMEAU DU CHANOY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037706602000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 22/06/2010	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CERNEUX		
Exploitant	: CERNEUX		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F656/MISE/2008/202		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Volmerot(RUISSEAU)(R151-F6563000)
Ru (ou autre)	: Volmerot
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 40 m³/j
	: 15	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,75 km
Capacité hydraulique TS	: 37,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 37,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Par temps de pluie, le réseau d'assainissement en théorie séparatif collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM). Les débits élevés observés en janvier n'ont pas été retenus dans l'analyse, car ils font potentiellement suite à l'inondation du site comme les années précédentes. Les mauvais raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées restent à localiser par temps de pluie (en priorité les toitures des grands bâtiments, les grilles et les avaloirs pouvant collecter des surfaces imperméabilisées importantes localisés dans des secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales). En 2025, la charge hydraulique moyenne est de 52 %.

Les débits retenus proviennent des temps de pompage en entrée du dispositif. La fiabilité des données de débit de cette petite station repose sur deux opérations annuelles : l'étalonnage du débitmètre de sortie par la société ISMA et le tarage des pompes de relevage. Ce dernier, réalisé par le prestataire chargé de l'autosurveillance, présente toutefois une précision variable selon l'entreprise retenue. Les relevés des totalisateurs des équipements de la station d'épuration sont effectués 2 fois par semaine par l'agent communal d'exploitation.

L'automate de la station d'épuration dispose d'une régulation du débit admis à 5,5 m³/h qui n'est pas active dans des conditions normales de fonctionnement.

Station d'épuration

Les différents prélèvements réalisés cette année sont conformes et mettent en évidence des performances épuratoires élevées.

Ces très bons résultats sont réguliers depuis la mise en eau de ce dispositif.

En revanche, cette filière de traitement n'est pas conçue pour abattre significativement les paramètres azote global (NGL) et phosphore total (Pt).

Le niveau de boues sur les trois filtres du 1er étage nécessite de prévoir leur curage en 2026 ; le SATESE a réalisé une expertise en mars 2025 et assistera la collectivité dans cette opération. Les résultats 2025 de la qualité des boues sont non conformes sur les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). Ces résultats sont vraisemblablement la conséquence de la vidange d'un fond de cuve de fuel par un usager dans le réseau d'eaux usées. Les nouveaux prélèvements effectués en mars 2026 sur les trois filtres confirment la non-conformité des boues pour une valorisation agricole. Il est nécessaire de trouver une destination adaptée d'élimination de ces boues polluées aux HAP.

La destination des boues ne pourra pas être le centre de compostage de Cerneux, avec un coût supérieur pour la Commune. Il est souhaitable de sensibiliser les usagers de l'assainissement sur de telles pratiques.

L'exploitant recherche à limiter le recours à l'ennoyage du 2ème étage pour la destruction des adventices. Pour rappel, la technique de l'ennoyage doit être utilisée en dernier recours comme une solution curative, car elle diminue les performances épuratoires (de manière significative sur l'abattement du paramètre NK comme le montraient les résultats de la visite SATESE d'avril 2024). La commune a expérimenté le paillage à base de roseaux broyés qui a été déposé sur les zones envahies par les orties. Le résultat n'est pas pleinement satisfaisant surtout en périphérie des filtres et au niveau du 2ème étage.

Le bon niveau d'exploitation de ce dispositif par l'employé communal est à souligner.

La station d'épuration est à 40 % de charge en pollution.

La fréquence de l'autosurveillance est d'une mesure par an en application du récépissé de déclaration.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CERNEUX – Hameau du Chanoy

Nombre de raccordables : 139 habitants 104 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 17 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 14 m^3/j moyen : 19,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 100 E.H. maxi temps sec : 19 m^3/j maxi temps de pluie : 29 m^3/j

pollution NK : 40% date : 10/2024 hydraulique : 52% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 4 kwh/j 0,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/03/2025		120			237	310	567	131			131	9,1
	A2+A5+A4	13/03/2025		5,1			8,5	3	28	2,6	1,7	68,1	70,7	7,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/10/2025	12	150			173	280	306	122				21
	A2+A5+A4	16/10/2025	11	7,1			14	3	50	2,3	0,16	133	136	14
Flux amont retenus en kg/j				4			3,9	2,7	14	1,5				0,2
Flux amont retenus en E.H.				44				45	95	100				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,1			11,2	3	39	2,45	0,93	101	103	10,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,7			94,5	99	90,1	98,1			46	30,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**75**	**70**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

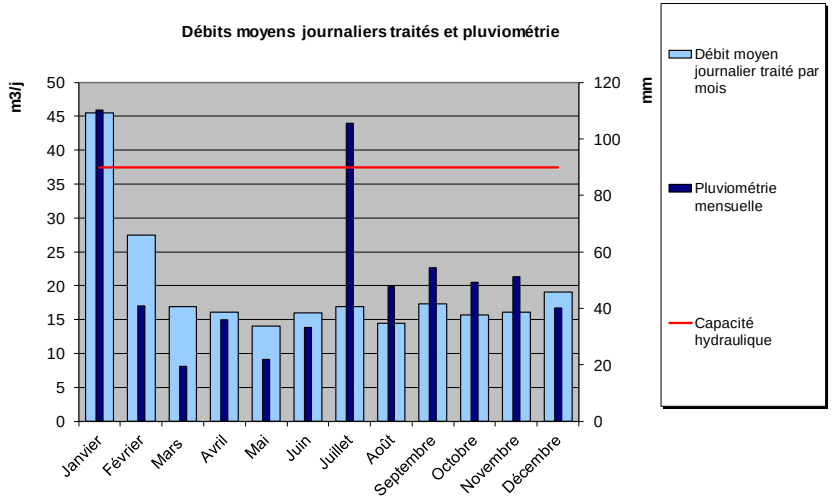

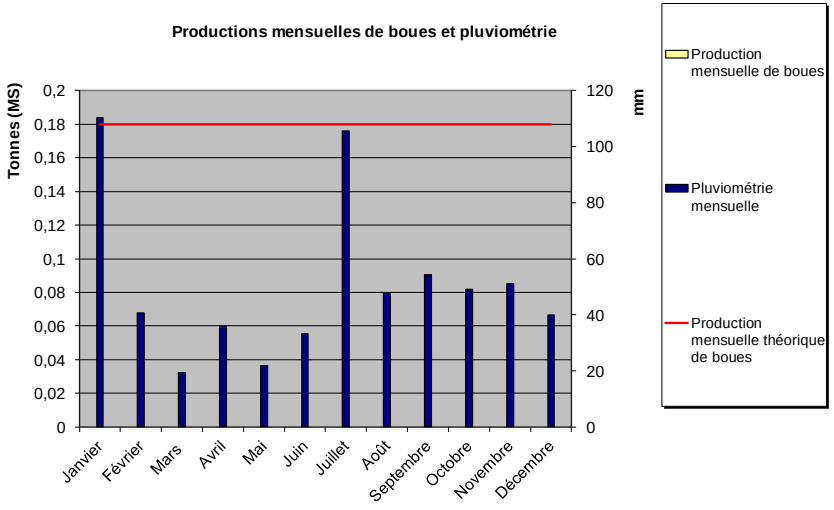

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAILLY-EN-BIERE / RUE DE LA FROMAGERIE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037706901000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1967	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/005/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)
Ru (ou autre)	: Mare aux Evées
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	165 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	3,274 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1				
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	:	Non validé	

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement bien que séparatif, collecte des eaux météoriques lors d'évènements pluvieux pouvant conduire à des dépassements de la capacité nominale du dispositif. Celle-ci a été dépassée 43 jours durant l'année, soit près de 12% du temps. Ces dépassements apparaissent essentiellement par temps de pluie, ou le lendemain de fortes pluies, et sont renforcés en période de nappe haute. En effet, 87% des dépassements sont observés au 1er semestre.

La collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources n'est pas évaluable sur cette zone de collecte, du fait de l'activité maraichère prégnante (rinçage des salades).
De plus, cette année en particulier, une variation importante des débits de temps sec est observée du 1er au 9 mars avec une moyenne hebdomadaire de 190 m3/j, alors que le débit moyen hebdomadaire de temps sec, s'élève seulement à 115 m3/j la semaine précédente, et à 125 m3/j, la semaine suivante. Cet écart de débit de temps sec, d'environ 70 m3/j semble excessif malgré l'hypothèse d'eaux de rinçage des salades (eaux de ressuyage via les branchements des particuliers ou fuite ponctuelle d'eau potable ?).

Le suivi des surverses du poste (point A2) met en évidence l'existence de 6 by-pass au niveau du trop-plein du poste, tous observés par temps de pluie et pour des débits supérieurs au débit de référence de 165 m3/j.

Les volumes correspondant au point A2, s'élèvent à 666 m3. Ils représentent un faible pourcentage de 1.6% des débits collectés par le réseau d'assainissement.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées observées lors des 2 visites du SATESE et lors de la mesure d'autosurveillance, toutes déroulées par temps sec, est satisfaisante.

Le flux de pollution mesuré lors du bilan d'autosurveillance est supérieur de plus de 35% par rapport à celui attendu au regard de la population raccordable (base : paramètre NK). Du fait de la difficulté de la mise en œuvre d'un prélèvement représentatif de la charge polluante admise sur les ouvrages (prélèvement pouvant être souillé par des boues d'aération par débordement dans le dégraisseur), les coefficients de remplissage retenus cette année, sont calculés à partir de la population raccordable (données 2024).

Le ratio de production de boues estimé à partir des données d'exploitation, représente cette année 59 g MS/EH/j, pour un ratio attendu de l'ordre de 60 g MS/EH/j. Cette valeur est très satisfaisante, mais semble surévaluée de près de 20% (concentration moyenne des boues évacuées anormalement haute).

Les boues extraites sont envoyées en retraitement sur les stations d'épuration de "Chailly 2" (52%), et d'Avon (48%).

Travaux/Etudes : Dans le cadre du SDA, le programme de travaux sur la commune de Chailly-en-Bière, validé mi-2024, retient le scénario à deux stations d'épuration, apparu plus pertinent que celui d'un seul site de traitement.

La reconstruction de cette station d'épuration correspondant à la zone 1 de collecte, pourrait donc rentrer à court terme, parmi les priorités de la CAPF, si l'augmentation de la population raccordable prévue, se concrétise.

Les autres orientations du SDA concernent :

- La déconnexion des eaux pluviales des bâtiments publiques ;
- La construction d'un bassin d'orage d'un volume minimum de 100 m3 ;
- La réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue de la Fromagerie où des débordements sont fréquents)

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAILLY-EN-BIERE

Nombre de raccordables : 609 habitants 457 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 65 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 87 m^3/j moyen : 113,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 457 E.H. maxi temps sec : 111 m^3/j maxi temps de pluie : 588 m^3/j

pollution DBO5 : 46% date : 12/2024 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 9,8 tMS 59 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 148,2 kwh/j 5,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 98% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/03/2025		410			308	350	840	105			105	12
	A2+A5+A4	26/03/2025		6,4			8	3	26	1,9	0,31	0,65	2,55	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/04/2025	113	380			268	230	880	84	48	2,66	86,7	12
	A2+A5+A4	07/04/2025	113	5,8			8	4	24	6,6	5	3,17	9,77	3,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/09/2025		300			198	220	550	42			42	5
	A2+A5+A4	23/09/2025		4			8,25	3	27	3	1,5	4,65	7,65	9,2
Flux amont retenus en kg/j				41			25	27	69	6,9				0,78
Flux amont retenus en E.H.				457				457	457	457				457
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,4			8,08	3,33	25,7	3,83	2,27	2,82	6,66	4,93
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			96,8	98,7	96,4	94,4			89,4	51,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**30**

Graphiques d'exploitation

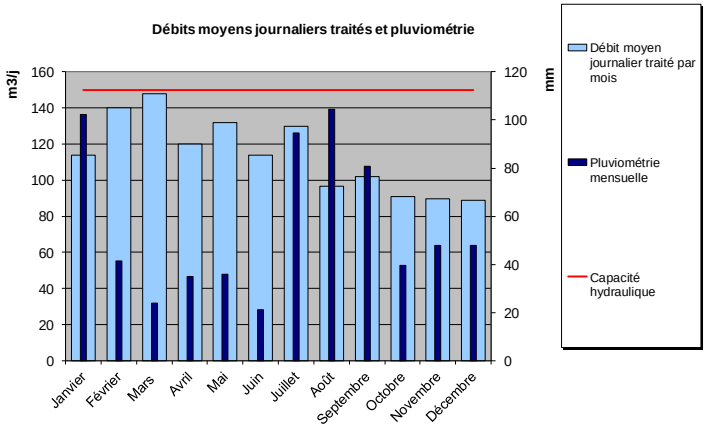

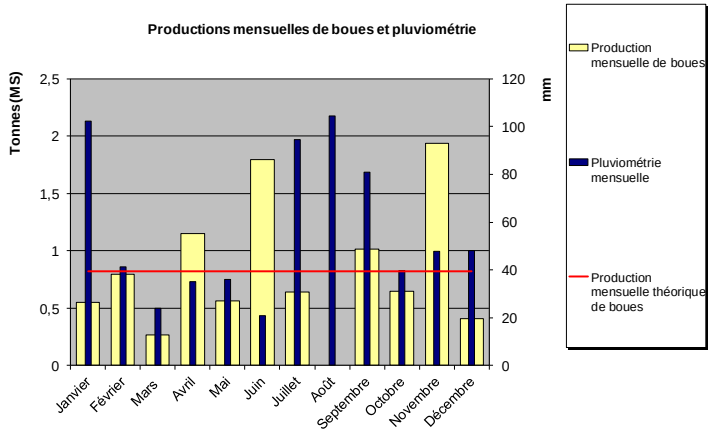

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAILLY-EN-BIERE / RUE DES SAINTS PERES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037706902000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 15/03/2012	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU

Constructeur : OTV (MSE)

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : D07/006/DDAF

Arrêté préfectoral boues : F447MISE2015/065

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()

Ru (ou autre) : Infiltration

Rivière 1 :

Rivière 2 :

Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1565	E.H	Débit de référence	:	400 m³/j
	: 94	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	8,657 km
Capacité hydraulique TS	: 375	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 375	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

À l'instar de 2023, les apports d'eaux claires parasites permanents (ECPP) sont importants en 2025, contrairement à 2024 où ils étaient restés limités malgré une pluviométrie élevée. Ils atteignent environ 90 m³/j, soit 41 % des débits de temps sec en période de nappe haute (mi-mars 2025), contre 18 m³/j en 2024.

L'hypothèse d'une reprise des apports en provenance du hameau de Faÿ (rejet particulier identifié début 2023) est envisagée, d'autant plus que du 3 au 10 mars, semaine sans pluie, les débits d'eaux claires ont même atteint près de 185 m³/j, soit 59 % des débits collectés.

Les débits observés par temps de pluie, similaires d'une année sur l'autre, confirment la présence d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

Malgré cela, les débits enregistrés restent globalement compatibles avec la capacité hydraulique de la station. Le débit maximal du 1er semestre 2025 a été de 371 m³/j le 06/01/2025, soit 99 % de la capacité nominale. Une pluie estivale de 35 mm en 48 h a toutefois généré une pointe de 500 m³/j, représentant 133 % de cette capacité.

Station d'épuration

Les rendements épuratoires fixés dans l'arrêté de rejet sont très ambitieux. Toutefois, Ils ont été respectés lors des 2 visites du SATESE et des 2 mesures d'autosurveillance.

Les coefficients de charges polluantes sont actualisés à partir des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2025. Ils représentent 115% de la charge attendue au regard du nombre d'usagers, ce qui conduit à un taux de charge en pollution du 75%.

Le ratio de production de 48 g MS/EH/j fourni à partir des données de boues extraites, est inférieur de 20% au ratio théorique attendu de 60 g MS/EH/j. Comparée à la production de boue évacuée en épandage (déduction faite des apports de boues de « Chailly 1 ») les boues extraites représentent 83% de la quantité de boues évacuées. Cette valeur de quantité de boues évacuées conduit à un ratio de production de 58 g MS/EH/j.

La réalité se situe probablement entre 48 et 58 g MS/EH/j, ce qui permet de conclure à une efficacité globalement satisfaisante du traitement.

Travaux et études

Afin de rendre les normes de rejet adaptées au contexte (paramètre du phosphore) d'une part, et de définir les seuils à respecter en concentrations, d'autre part, la DDT a complété les normes de rejet. Les nouvelles normes seront applicables au 01/01/2026 (introduction de seuils en concentrations).

Pour rappel, la commune de Chailly-en-Bière a fait partie du 1er groupe de communes étudiées dans le SDA lancé à l'échelle de 14 communes.
La présentation de la phase 4, qui contient le programme hiérarchisé des travaux, a eu lieu en juin 2024.

Pour ce qui est des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, l'enquête publique à réaliser préalablement à l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales va pouvoir être lancée.
En effet, sur la base des projets de zonage pour les 4 communes du 1er groupe d'études (Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine et Ury), la MRAe a dispensé la CAPF de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAILLY-EN-BIERE

Nombre de raccordables : 1356 habitants 1017 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 145 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 152 m^3/j moyen : 188,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1172 E.H. maxi temps sec : 220 m^3/j maxi temps de pluie : 500 m^3/j

pollution NK : 75% date : 12/2024 hydraulique : 50% Production annuelle de boues : 20,7 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 188,2 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/03/2025		300			290	310	831	131			131	12
	A2+A5+A4	26/03/2025		7			9,5	4	30	5,4	3,2	1,3	6,7	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/05/2025	171	337			259	275	747	100	84,8	0,12	100	10,3
	A2+A5+A4	05/05/2025	180	2,44			7,78	3	25,1	2,9	1,6	0,69	3,59	10,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/08/2025		560			403	420	1174	169			169	16
	A2+A5+A4	04/08/2025		4			7,5	3	24	2,4	1	0,64	3,04	8,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/12/2025	150	506			404	492	1034	120	94,9	0,12	120	13,8
	A2+A5+A4	04/12/2025	174	3			10,2	3	34,7	3,4	1,6	7,39	10,8	6,01
Flux amont retenus en kg/j				67			52	60	141	18				1,9
Flux amont retenus en E.H.				742				1007	943	1172				1129
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,11			8,74	3,25	28,4	3,52	1,85	2,51	6,03	7,58
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			97,2	99	96,7	97			94,7	38
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**97**				**97**	**94**	**92**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

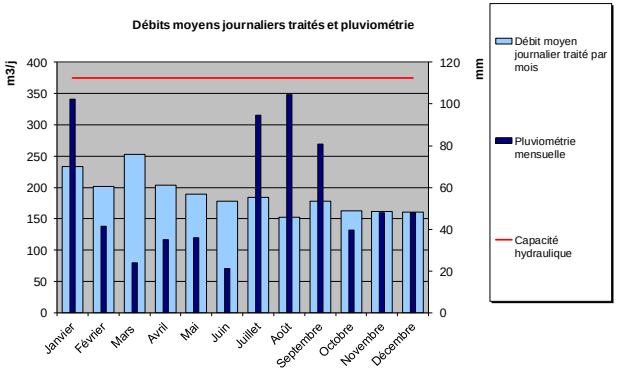

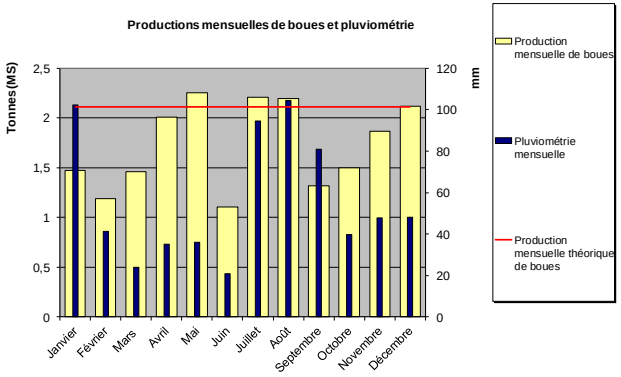

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAILLY-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707001000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/07/1998	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D97/037/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D06/041/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 746 m³/j
	: 90	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 13,135 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 78%
Capacité hydraulique TP	: 300	m³/j (pluie)	Unitaire	: 22%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les canaux amont et aval de la station n'étant pas conformes, les données de débit restaient peu fiables. L'installation d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du poste de la Bretonnière, prévue depuis 2019, a finalement été réalisée début juin. Le rapatriement des données est opérationnel depuis juillet, ce qui doit permettre de disposer enfin de mesures fiables des débits entrants. Le poste du Martroy était, quant à lui, déjà équipé. A noter qu'aucune mesure de débits n'a été transmise pour le mois de juillet.
Aucun déversement n'a été enregistré au niveau du point A2, correspondant à la somme des temps de surverse des points S16 du PR du Martroy et S16 du PR de la Bretonnière. Cette donnée est récurrente chaque année (volume négligeable en 2023), mais n'est pas en cohérence avec les mesures faites lors du SDA en 2024.
La capacité nominale a été dépassée à 93 reprises au cours de l'année (8 fois pour le débit de référence quasi exclusivement sur le mois de janvier), ce qui traduit des surcharges hydrauliques régulières. Le débit maximal en temps de pluie atteint 279 % du débit nominal du dispositif. Le SATESE renouvelle donc sa recommandation de mettre en place une régulation du débit. La mise en place d'un dégrillage électromécanique à l'amont du bassin d'orage reste également à prévoir, afin de piéger les déchets les plus grossiers lors des by-pass et de protéger les pompes du bassin.

Station d'épuration : Les incertitudes sur les débits étant toujours présentes, les charges ont été recalculées sur la base du nombre de raccordables. La station est chargée à 55 % en pollution et 92 % en hydraulique. La première mesure d'autosurveillance n'a pas été retenue car le débit de référence de 746 m³/j a été dépassé. La seconde est non conforme, avec des dépassements des normes de rejet pour les MES et le NK. Cela a également été constaté lors de la visite SATESE de juin pour le paramètre NK. Le système d'assainissement est donc non conforme pour 2025.
Pour améliorer les performances épuratoires, il sera pertinent de résoudre l'ensablement du bassin d'aération, qui réduit l'efficacité des diffuseurs d'air et la biomasse épuratrice. Les actions menées en 2025 (remise en service du tamis, augmentation du temps d'aération) n'ont pas permis d'obtenir les performances attendues. L'exploitant prévoit donc pour l'année 2026, le curage du bassin d'aération et le remplacement des diffuseurs au cours de l'année.
La production annuelle théorique de boues est estimée à 18,2 tMS, tandis que la production évacuée déclarée n'est que de 8,2 tMS, soit un ratio d'environ 45 % (ratio à nuancer en raison du stockage en poche filtrante) qui révèlent des pertes de boues confirmées par la SAUR dans son bilan annuel. Les boues ont été compostées sur la plateforme de Cerneux avec des siccités très variables. Il existe un écart très significatif entre les boues extraites déclarées par la SAUR (53.18 TMS) et les boues évacuées. La surestimation des boues extraites déjà constaté en 2024 est donc toujours d'actualité. Afin de fiabiliser la quantification des boues extraites l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur l'extraction pourrait améliorer la précision (faisabilité à étudier) ; à défaut un tarage régulier de la pompe d'extraction en fonction des poches filtrantes alimentées est à prévoir ainsi qu'un protocole de prélèvement adapté.

Travaux et études : Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAILLY-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 1109 habitants 832 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 108 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 186 m^3/j moyen : 274,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 832 E.H. maxi temps sec : 219 m^3/j maxi temps de pluie : 837 m^3/j

pollution DBO5 : 55% date : 12/2025 hydraulique : 92% Production annuelle de boues : 8,2 tMS 27 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 177 kwh/j 3,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 45% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/02/2025		470			346	380	968	145			145	15
	A2+A5+A4	12/02/2025		5,3			8,5	3	28	4,2	0,93	1,11	5,31	4,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/02/2025	769	168			65,8	73	183	34,9	19,9	5,04	39,9	3,16
	A2+A5+A4	26/02/2025	769	7,6			6,44	3,74	18,3	1,54	0,5	5,29	6,84	0,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025		280			240	260	682	108			108	10
	A2+A5+A4	18/06/2025		19			11,8	4	39	25	21	0,83	25,8	1,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/11/2025	234	278			184	192	538	68,6	60,7	0,24	68,6	7,06
	A2+A5+A4	05/11/2025	234	39			14,8	5,91	47,3	17,8	14,7	1,55	19,4	1,96
Flux amont retenus en kg/j				75			45	50	125	12				1,4
Flux amont retenus en E.H.				832				832	832	832				829
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21,1			11,7	4,3	38,1	15,7	12,2	1,16	16,8	2,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,7			94,9	98,2	94,2	82,7			81,4	76,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**4**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

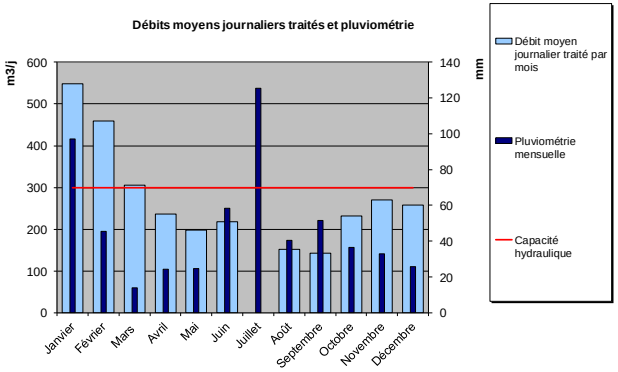

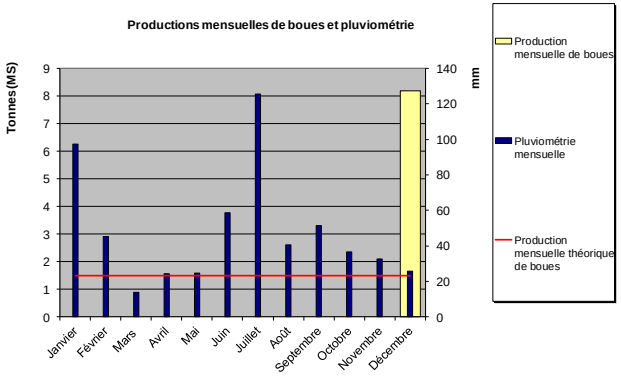

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHALAUTRE-LA-GRANDE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707201000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CHALAUTRE LA GRANDE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F215 1995/090 art 41		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ruisseau la Vieille Seine(R34-F2150600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Resson
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 132 m³/j
	: 24	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 6,52 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La particularité du réseau du bourg de Chalautre-la-Grande est la présence de 2 collecteurs unitaires (UN1 et UN2) côte à côte situés en fond de vallée. Le collecteur gauche (UN1) reçoit notamment les eaux de ruissellement du bassin versant rural amont du ru de Nozeaux et du bassin versant rural du hameau des Chaises (en ANC). Environ 32 habitations du bourg sont raccordées sur ce collecteur, le reste du bourg étant raccordé sur le second collecteur (UN2). Cette configuration favorise les surcharges hydrauliques au niveau de la station d'épuration (régulée à environ 130 m³/j) et des by-pass très réguliers, y compris par temps sec. Il existe par ailleurs des communications entre les 2 collecteurs UN 1 et UN2.

La capacité hydraulique (60 m³/j) est dépassée 52 % du temps cette année. Cela indique une surcharge hydraulique chronique très importante ; la consommation d'eau assainie étant très proche de la capacité hydraulique de la station. Cela laisse suggérer des déversements importants au niveau du réseau par temps de pluie.

Station d'épuration : La fréquence des mesures d'autosurveillance est bisannuelle sur ce dispositif. La mesure effectuée en 2025 n'est pas représentative avec une charge polluante largement sous-estimé par rapport la charge polluante attendue (384 EH). La charge en pollution mesurée en mars 2021 a donc été gardée pour estimer le coefficient de charge de la station (78 % en NTK). Les normes de rejet sont respectées durant cette mesure, mais pas durant la visite du SATESE (cf. dépassement sur les MES).

En 2025, l'exploitant a extrait au total 8,4 tonnes de MS vers 2 bâches filtrantes en 30 extractions. Aucune bâche n'a été évacuée en 2025. Malgré la saturation hydraulique permanente, la production de boues évaluée à partir de la quantité de boues extraites semble indiquer que la pollution admise (hors by-pass) a été correctement traitée, mais un déficit de collecte existe et les ouvrages de traitement sont obsolètes. La quantification des boues extraites semble par ailleurs être surestimée.

Travaux et études : La consultation pour les travaux d'assainissement s'est terminée en début d'année 2026. Le programme de travaux retenu est : la reconstruction de la station d'épuration (SDASS EU2, de type filtres plantés de roseaux, 550 EH, bassin d'orage en génie civil de 330 m³, capacité hydraulique de temps de pluie de 644 m³/j), la réhabilitation du réseau de collecte (travaux de réhabilitation ponctuels), et l'optimisation de la collecte des effluents unitaires (suppression des liaisons entre UN1 et UN2 ; aménagement d'une chambre de reprise en tête de station d'épuration pour permettre la collecte des effluents jusqu'à la pluie mensuelle sauf quand le ru de Nozeaux est en hautes eaux pour UN2).

En mars 2026, la commune a indiqué son souhait de déplacer l'implantation du projet de la future station d'épuration sur une parcelle adjacente à celle initialement prévue afin de s'écarter des habitations à proximité. Cela nécessitera notamment l'extension de la conduite d'amenée des effluents et la reprise d'un certain nombre d'études qui vont décaler l'aboutissement du projet a minima d'une année. En effet, dans ces conditions, des études de conception sont à reprendre et une nouvelle consultation de travaux devra avoir lieu.

On notera le 22 mai 2026 le démarrage de la période de préparation des travaux du lot concernant la réhabilitation des réseaux de collecte (réhabilitation ponctuelle) dans diverses rues.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHALAUTRE-LA-GRANDE

Nombre de raccordables : 512 habitants 384 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 56 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 46 m^3/j moyen : 68,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 311 E.H. maxi temps sec : 77 m^3/j maxi temps de pluie : 120 m^3/j

pollution NK : 78% date : 03/2021 hydraulique : 114% Production annuelle de boues : 8,4 tMS 74 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 29,3 kwh/j 1,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 123% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/02/2025	88	127			91,6	90	278	44	33,8	6,36	50,4	4,07
	A2+A5+A4	10/02/2025	88	14			11,7	6	34,7	11,6	10,1	17,5	29,1	2,22
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025		160			196	220	539	106			106	7,3
	A2+A5+A4	18/11/2025		40			23	12	68	5,9	1,2	19,5	25,4	3,7
Flux amont retenus en kg/j				19			15	16	44	4,7				0,44
Flux amont retenus en E.H.				213				270	292	311				259
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				27			17,3	9	51,4	8,75	5,65	18,5	27,3	2,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				82			87,8	93,9	87,5	84			59,1	47,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

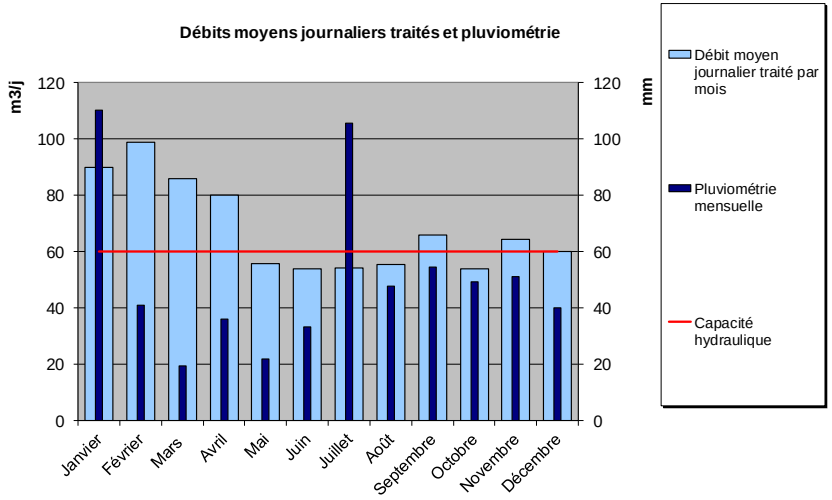

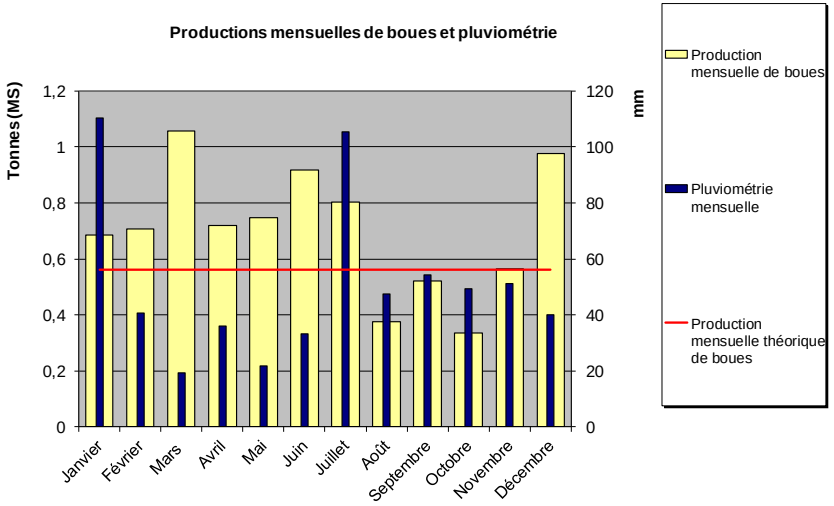

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHALAUTRE-LA-PETITE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707302000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 13/10/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CHALAUTRE LA PETITE		
Exploitant	: CHALAUTRE LA PETITE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F222/MISE/2008/021		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Méances
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	:	240 m³/j
	: 48	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	5,542 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	29%
Capacité hydraulique TP	: 240	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	71%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le débit amont est évalué à partir de la relève hebdomadaire de l'index affiché par le débitmètre électromagnétique amont.

Le débit entrant est régulé (240 m³/j) via le débitmètre électromagnétique. Néanmoins, cette régulation est à vérifier car des débits journaliers sont supérieurs à 240 m3/j, notamment le débit maximum pris en charge par la station cette année qui est de 279 m3/j.

En 2025, le débit d'eaux claires parasites permanentes est estimé à environ 57 m³/j. Le débit moyen annuel (110 m3/j) est moins élevé que l'année dernière en lien avec un temps globalement plus sec.

Le suivi des by-pass (débitmètre électromagnétique, situé sur le relevage de la pompe « trop-plein » du bassin d'orage) en tête de station d'épuration est opérationnel depuis octobre 2020. Le suivi sur l'année 2025 montre que seulement 1 m³ ont été by-passés. Néanmoins, le bassin d'orage n'a pas été alimenté en 2025 d'après le fichier d'exploitation ce qui interroge sur la fiabilité de la mesure.

Station d'épuration : Le rejet (hors réalisation de bilan 24h) s'effectue dans une zone de rejet végétalisée favorisant l'infiltration des effluents épurés. Le canal Venturi n'est utilisé que lors des mesures d'autosurveillance (en principe). Lors des mesures SATESE, celui-ci ne donnait pas de résultats fiables, en raison de sa localisation (en aval immédiat du 3ème poste de relevage) et d'une contre-pente.

La mesure d'autosurveillance de 2025 n'étant pas représentative, c'est le bilan 24h qui a été effectué par le SATESE en octobre 2024 qui a été gardé pour estimer le coefficient de charge de la station. La charge polluante moyenne estimée lors de cette mesure est de 400 Equivalents-Habitants (EH) pour le paramètre NTK et représente 107 % de la charge brute attendue. La station d'épuration est chargée à 50 % en pollution (base NTK).

La fréquence des mesures d'autosurveillance est annuelle sur ce dispositif. Les résultats d'épuration de cette mesure d'autosurveillance sont satisfaisants et respectent les exigences de l'arrêté préfectoral, tout comme la mesure ponctuelle effectuée lors de la visite SATESE. Les performances épuratoires globales sont donc satisfaisantes.

En 2018, les roseaux du second étage avaient entièrement disparu pour une raison inconnue. Ils ont été replantés par le constructeur ERSE durant l'été 2020. Cependant, ils ne s'étaient pas bien développés à priori en raison d'un manque d'eau (malgré l'arrosage effectué par la commune avec de l'eau potable) et en raison du dysfonctionnement des vérins nécessaires à l'alimentation des filtres par bâchées. Grâce à un ennoyage réalisé au premier trimestre 2022 et à un désherbage plus rigoureux, une nette repousse des roseaux a été visible durant ces dernières années malgré quelques zones encore dépourvues et une prolifération d'adventices en 2025.

Suite au bilan 24h SATESE de 2024, quelques préconisations ont été conseillées comme le contrôle de l'étanchéité du mécanisme de chasse du réservoir de bâchées du 1er étage qui dysfonctionne ou encore un désherbage plus régulier. La remise en service de la pompe P1 du poste intermédiaire a été réalisée en 2025.

Travaux et études : Des ITV ont été effectuées en 2024 afin de vérifier l'état de certaines canalisations du système d'assainissement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHALAUTRE-LA-PETITE

Nombre de raccordables : 497 habitants 373 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 50 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 69 m^3/j moyen : 109,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 400 E.H. maxi temps sec : 102 m^3/j maxi temps de pluie : 279 m^3/j

pollution NK : 50% date : 10/2024 hydraulique : 46% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/07/2025	82	270			146	200	331	44,3	31,4	0,24	44,3	4,71
	A2+A5+A4	08/07/2025	70	2			4,25	3	11	0,5	0,4	18,6	19,1	3,77
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/10/2025		120			124	140	340	139			139	9,1
	A2+A5+A4	23/10/2025		9,4			7,25	3	23	3,4	2,5	27,5	30,9	5,1
Flux amont retenus en kg/j				18			20	16	42	6				0,67
Flux amont retenus en E.H.				206				270	277	400				394
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,7			5,75	3	17	1,95	1,45	23,1	25	4,44
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,8			95,8	98,3	95,2	98,3			70,5	37,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

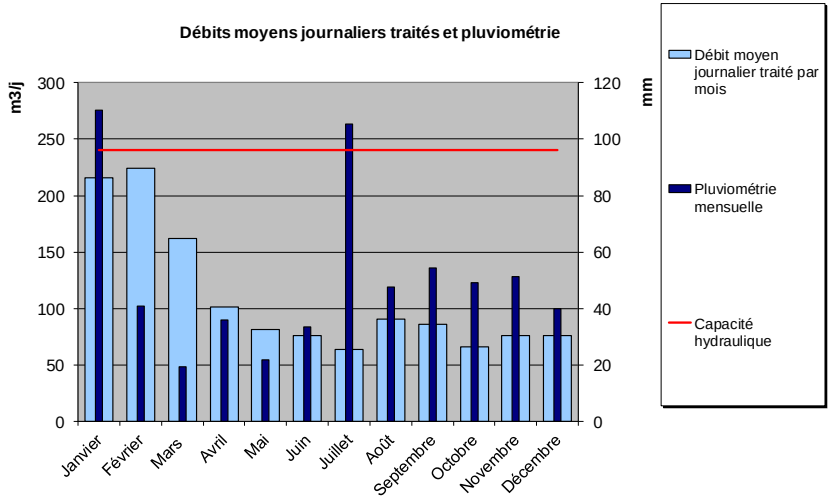

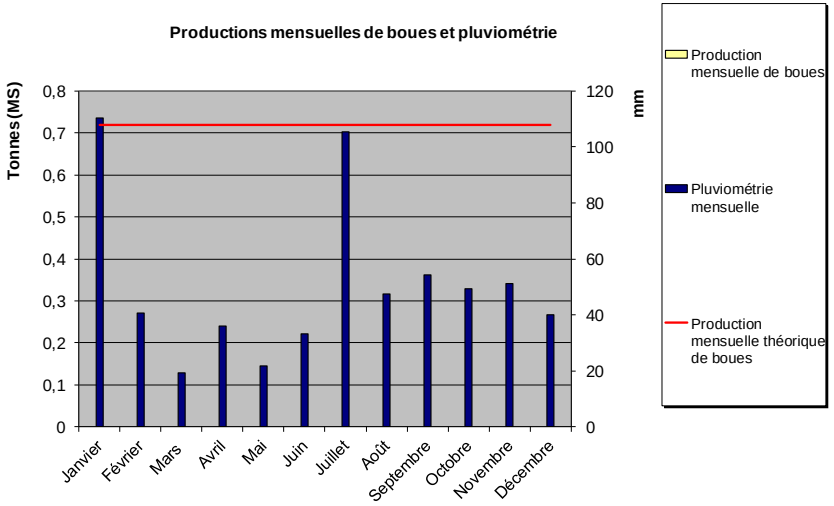

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAMBRY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707701000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 12/12/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: CA PAYS DE MEAUX		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D02/022/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mansigny(RUISSEAU)(R147-F6422000)
Ru (ou autre)	: Mansigny
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 447 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,105 km
Capacité hydraulique TS	: 240	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 45%
Capacité hydraulique TP	: 336	m³/j (pluie)	Unitaire	: 55%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Aucun by-pass n'a été mesuré au niveau du déversoir d'orage de tête de station (point A2) et au niveau du point A5.

La capacité hydraulique temps de pluie (336 m³/j) a été dépassée à 54 reprises, majoritairement sur la période pluvieuse de janvier et février avec un débit maximal de 1199 m³/j (le 30/01/2025 pour une pluie cumulée de 52 mm sur 9 jours). Or, ce débit représente une charge hydraulique de 2.5 m/j, pour un objectif mensuel temps de pluie de 1.8 m/j compte tenu de l'âge de la station et de la hauteur de boue. Suite à une mesure réalisée en 2023, le SATESE a préconisé une régulation hydraulique avec un débit maximal à 480 m³/j en nappe basse et de 360 m3/j en période de nappe haute (0.7 m/j).

Cette régulation pourra être appliquée en 2026 (a minima celle à hauteur de 480 m3/j, car le débit de référence est supérieur à la consigne de nappes hautes envisageable en cas d'apports continus sur de longues périodes) avec le changement de l'armoire électrique et du système de télégestion afin d'éviter les risques de noyage de la filière ou un colmatage plus précoce. En 2025, cependant, la charge hydraulique de 0.7 m/j admissible sur plusieurs jours d'affilé n'a été dépassée que 15 fois et notamment en continu du 23 au 31 janvier.

La suppression de batardeaux placés sur certains déversoirs d'orage par des tiers a induit des déversements significatifs d'eaux usées en temps sec dans le milieu naturel (été 2025). Les DO ont été sécurisés pour que cette situation malencontreuse de se reproduise pas.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est très satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année, ceci y compris par temps de pluie. La faible charge actuelle en pollution du dispositif (48% en moyenne) favorise ces bons résultats. Le contrôle inopiné de la police de l'eau réalisé en octobre 2020 reste pour le moment la mesure de temps sec la plus représentative en termes de coefficient de charge polluante pour ce dispositif, mais il sous-estime très vraisemblablement la réalité. Les charges mesurées en 2025 sont sous-estimées et en inadéquation avec celles théoriquement attendues.

Par ailleurs, lors de la visite SATESE de septembre 2025, il a été relevé, à nouveau, un défaut d'infiltration d'un des lits en cours d'alimentation avec la mise en évidence d'un débordement. Ce constat est en lien avec l'analyse précédente : surcharge hydraulique associée à des dysfonctionnements du système de bâchées (écoulement continu) et amplifiant la surcharge hydraulique sur un des filtres. Ce lit trop sollicité a été mis au repos.

Une expertise de l'ensemble des lits plantés de roseaux réalisée en avril 2026 par le SATESE a montré la nécessité d'anticiper le curage des lits du premier étage afin de les curer et les réhabiliter en 2026 (Filtres 1,2 et 3) et 2027 (Filtres 4 ,5 et 6). En effet, il a été relevé de multiples désordres : mauvaise répartition des effluents liée, entre autres, à un colmatage de certaines bouches d'alimentation (à rehausser à terme pour l'ensemble du 1er étage), débordements de certains filtres liés à l'accumulation de boues sur certains secteurs, plaques anti-affouillement déplacées et fuites sur certaines vannes.

Travaux et études : La reconstruction du bâtiment d'exploitation sera finalisée au premier semestre 2026 avec la mise en place de la nouvelle armoire électrique qui permettra une meilleure gestion du dispositif (régulation du débit d'alimentation de la station, alertes liées aux dysfonctionnements des équipements, reporting des compteurs de bâchées…). Le système de mesure débitmétrique aval sera modifié avec l'installation d'un débitmètre électromagnétique en charge, les fourreaux pour le futur câblage ayant été déjà mis en place.Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur l'ensemble du périmètre de la CAPM est en cours, la phase 2 (mesures) ayant été lancée au premier semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMBRY

Nombre de raccordables : 901 habitants 676 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 87 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 109 m^3/j moyen : 206,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 581 E.H. maxi temps sec : 149 m^3/j maxi temps de pluie : 1199 m^3/j

pollution NK : 48% date : 10/2020 hydraulique : 61% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 28 kwh/j 0,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/06/2025	119	210			136	130	422	69			70	7,1
	A2+A5+A4	30/06/2025	119	4,1			7,75	3	25	1,5			56,6	5,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/09/2025		170			232	310	542	73			73	7,1
	A2+A5+A4	16/09/2025		4			6,75	3	21	0,76	0,1	53	53,8	4,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025	104	150			183	200	517	92	59,1	1,01	93	7,9
	A2+A5+A4	17/09/2025	104	2			5,25	3	15	4,3	0,2	44	48,3	5,2
Flux amont retenus en kg/j				40			29	32	82	8,7				1
Flux amont retenus en E.H.				444				527	545	581				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,37			6,58	3	20,3	2,19	0,12	48,5	52,9	5,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			96,2	98,4	95,8	97,4			31,2	30,6
Normes de rejet journalières en mg/l								**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**						**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

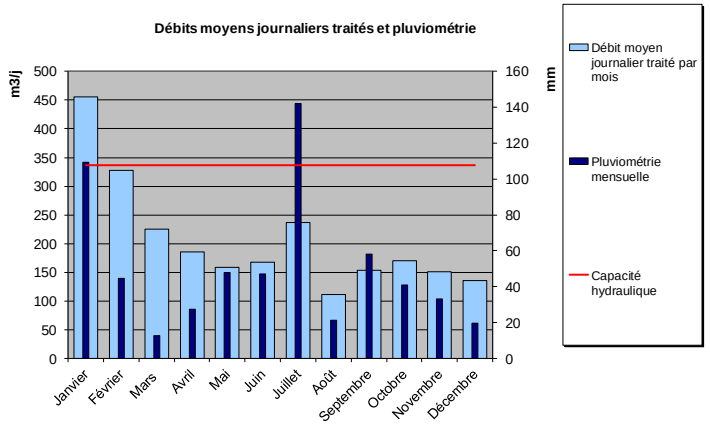

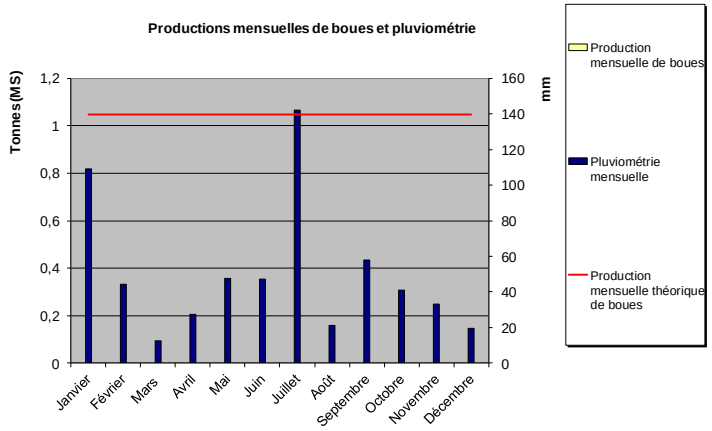

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAMPAGNE-SUR-SEINE / INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744201000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/07/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIA THOMERY CHAMPAGNE-SUR-SEINE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021/22/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: F44-2012/067-CASCADE77-2017-0043		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 12000	E.H	Débit de référence	:	3554 m³/j
	: 720	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	46,206 km
Capacité hydraulique TS	: 2250	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	25%
Capacité hydraulique TP	: 3344	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	75%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (26%) VALORISATION AGRICOLE (74%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source atteignent environ 530 m³/j (écart entre le débit moyen journalier attendu selon la consommation d'eau potable et le débit de temps sec en nappe haute), soit près de 35 % des volumes collectés en période de nappe haute. Ces apports sont en hausse par rapport aux années précédentes.

Station d'épuration

Les surverses au point A2 ont représenté 4 138 m³ en 2025, sur 3 jours consécutifs en janvier, soit 0,7 % des débits collectés. Une nette diminution est constatée par rapport aux années antérieures, liée à une pluviométrie plus faible mais aussi à une meilleure gestion des bassins de stockage-restitution.

Le débit de référence de 3 554 m³/j (106 % du débit nominal) a été dépassé 12 jours en 2025. Lors de l'autosurveillance du 12/01/2025, malgré un dépassement de ce débit de 135 m³/j (4 %), les performances de traitement sont restées satisfaisantes. En 2024, la station avait traité jusqu'à 5 140 m³/j tout en respectant ses objectifs de rejet.

Les mesures d'autosurveillance montrent une très bonne qualité des eaux rejetées. Toutefois, elles ont été réalisées sans surverse aux points S16. En cas de surverse en ces points, qui cumulés, constituent le point A2, la qualité des rejets se dégrade et peut devenir non conforme. Les données antérieures ont montré que l'enjeu principal concerne le bassin d'orage de Champagne-sur-Seine.

Comme en 2024, le ratio de production de boues (54 g MS/EH) reste inférieur d'environ 18 % à la valeur attendue (66 g MS/EH). L'écart entre les boues évacuées et celles calculées à partir de l'alimentation du filtre-presse (267 t MS hors chaux contre 136 t MS selon les données SANDRE) suggère une sous-estimation des volumes extraits sur le filtre-presse et/ou de la quantité de chaux injectée.
Pour vérifier ces hypothèses, VEOLIA installera en 2026 un débitmètre sur l'injection de chaux et contrôlera celui du filtre-presse.

La synthèse d'épandage indique 197 t MS évacuées hors chaux (valeur intermédiaire fournie par SEDE), dont 40 tonnes en compostage et 157 tonnes en agriculture, conduisant à un ratio de 78 g MS/EH, soit environ 18 % au-dessus de la valeur attendue.

Le diagnostic permanent des deux systèmes de collecte, engagé début 2025, sera finalisé en 2026.

Concernant les micropolluants, la collectivité reste exemptée de surveillance grâce à la dérogation accordée par la DRIEAT en 2022 (charge polluante inférieure à 10 000 EH).

Travaux et études

Depuis 2022, les actions engagées pour optimiser l'alimentation de la station et la restitution des bassins contribuent à réduire les risques de non-conformité des rejets.
Parmi elles, la mise en place d'un dispositif de mesure des surverses du bassin de Champagne-sur-Seine, après modélisation hydraulique, sera réalisée début 2026. Elle permettra de lever la non-conformité en performance relevée par la DRIEAT au titre des données 2023, liée à une estimation insuffisamment précise des surverses.

Afin de répondre au manque de capacité de stockage des boues, la collectivité a retenu en 2025 la construction d'un second hangar, plutôt que la poursuite de l'évacuation d'une partie des boues vers un centre de compostage. Le projet sera présenté aux partenaires financiers en 2026, pour un investissement annoncé comme conséquent.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMPAGNE-SUR-SEINE, THOMERY

Nombre de raccordables : 9233 habitants 6925 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1112 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 1109 m^3/j moyen : 1575,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 6900 E.H. maxi temps sec : 1530 m^3/j maxi temps de pluie : 5507 m^3/j

pollution NK : 57% date : 12/2025 hydraulique : 47% Production annuelle de boues : 135,6 tMS 54 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 928,3 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 82% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				563			364	326	940	104				11
Flux amont retenus en E.H.				6256				5433	6267	6900				6412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,8			5,09	3	13,8	0,89	0,4	1,21	2,1	0,58
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			97,4	98,4	97,1	98,6			96,6	91,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**			**20**	**2**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**7**			**15**	**1,5**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**92**	**89**	**85**			**70**	**80**
Normes de rejet annuelles en rendement										**90**			**80**	**85**

Graphiques d'exploitation

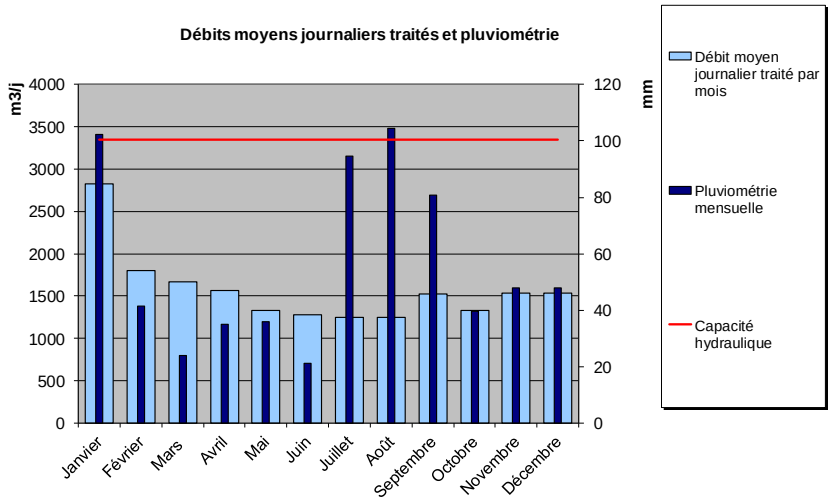

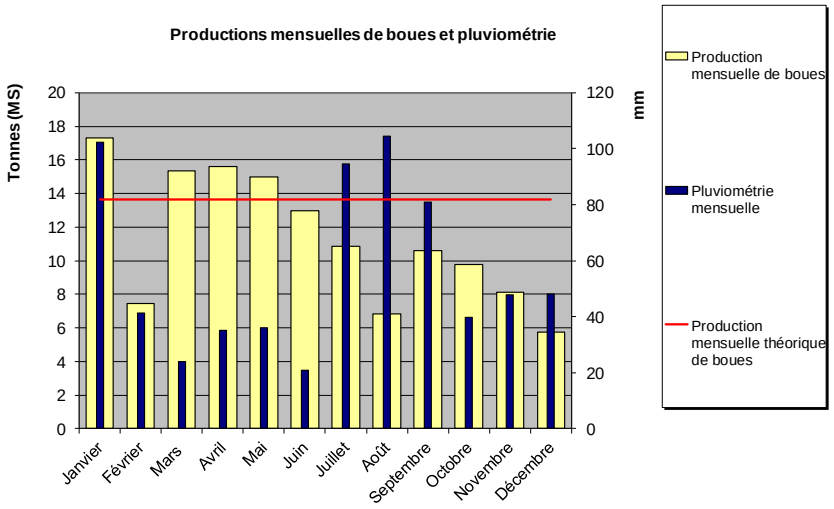

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
CHAMPDEUIL / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708102000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 22/11/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F446 N° MISE 2011/018		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000)
Ru (ou autre)	: Pouilly
Rivière 1	:
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 990 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,739 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 27%
Capacité hydraulique TP	: 295	m³/j (pluie)	Unitaire	: 73%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'écart moyen entre les débits d'entrée et de sortie est de 11,3 % sur l'année 2025 malgré le remplacement de la sonde à ultrasons en juin 2024. Il est nécessaire de solutionner cette dérive pour limiter l'écart à moins de 10 %.
Le débit maximum de temps de pluie est de 1 141 m³/j le 05/01/2025 pour une pluviométrie de 13,2 mm en 2 jours (effets cumulés de la période de nappe haute et de la restitution du bassin d'orage). Les dépassements de la capacité hydraulique sont au nombre de 96 dans l'année (241 en 2024), soit 26 % du temps. Le débit de référence est plus de 3 fois plus élevé.
Le volume en entrée de la station a diminué de 48 % par rapport à 2024 (pluviométrie moins élevée).
Un point de déversement en tête de station a été trouvé dans le cadre de la reconnaissance du réseau d'assainissement effectuée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce trop-plein situé dans le regard amont est à une altimétrie élevée qui laisse supposer qu'il n'est jamais atteint, le cas échéant, il faudra condamner ce point non équipé et non déclaré dans le scénario SANDRE de la station d'épuration.
Ce dispositif reste soumis à de fortes charges hydrauliques (coefficient de charge hydraulique de 86 % en 2025, 163 % en 2024) en lien avec la partie unitaire du réseau d'assainissement (73 % du linéaire), mais également en raison d'une collecte très importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et d'eaux de ressuyage. Les ECPP peuvent être estimées en 2025 à 447 m³/j par différence entre le volume maximum de temps sec retenu de 501 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 54 m³/j.
Les débits journaliers sont au cours du 1er trimestre, en permanence, très au-dessus du volume théorique d'eaux usées. A noter que le volume d'eau assainie déclaré en 2024 est faible par habitant avec une valeur de 74 l/j (valeur attendue de l'ordre de 100/110 l/j).

Station d'épuration : Les performances épuratoires sont insuffisantes au niveau du traitement de l'azote global (NGL) ; ce qui va conduire à une non-conformité réglementaire.
L'exploitant doit être vigilant par rapport aux résultats hebdomadaires de ses tests terrain sur les nitrates pour optimiser l'aération (processus de nitrification/dénitrification). La sonde redox doit être remise en service en 2026 (non fait à la mi-avril 2026). Pour le paramètre Phosphore total (Pt), la concentration moyenne annuelle pondérée au rejet est de 0,9 mg/l pour une norme annuelle de 2 mg/l. Ce paramètre serait conforme, contrairement au jugement de l'exploitant dans la conclusion de son bilan annuel de fonctionnement.
La station d'épuration est à 48 % de coefficient de charge en pollution.
Les boues sont extraites automatiquement vers 6 lits de séchage plantés de roseaux alimentés en alternance. La production annuelle est de 8,7 tonnes de Matières Sèches (MS) (diminution de 28 % par rapport à 2024), soit un ratio de 42 gMS/E.H./j pour 69 g attendus (traitement complémentaire du phosphore par voie physico-chimique) ; ce qui est insuffisant au regard des productions de boues des années précédentes et d'une charge hydraulique beaucoup plus faible qu'en 2024. Le bassin d'orage est à maintenir fonctionnel toute l'année (vanne de restitution notamment).
La concentration en boues dans le bassin d'aération est néanmoins adaptée toute l'année (varie entre 2,2 et 4,1 g/l de MS). Il n'y a pas eu d'extractions de boues en excès en décembre.
Les lits à macrophytes sont à entretenir régulièrement en arrachant les adventices et les arbustes.

Travaux et études : La collectivité a engagé la mise à jour du SDA de la commune en septembre 2025. Le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera réalisé à cette occasion.
Un programme de réhabilitation du réseau d'assainissement est nécessaire pour réduire à un niveau acceptable la quantité d'eaux claires collectée.
Le Déversoir d'Orage (DO) situé dans la rue de l'Isle a été rehaussé courant 2025 pour supprimer les déversements de temps sec.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMPDEUIL

Nombre de raccordables : 734 habitants 550 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 60 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 254,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 573 E.H. maxi temps sec : 501 m^3/j maxi temps de pluie : 1141 m^3/j

pollution NK : 48% date : 12/2025 hydraulique : 86% Production annuelle de boues : 8,7 tMS 42 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 135,4 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 61% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/01/2025		51			40,8	47	110	24			24	2,4
	A2+A5+A4	16/01/2025		4,9			4	3	10	0,56	0,1	13,3	13,9	0,21
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/02/2025	649	83			50,8	57	140	15	9,3	6,45	21,4	1,8
	A2+A5+A4	10/02/2025	597	4			4	3	10	0,57	0,1	16,5	17,1	0,43
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/11/2025	78	120			165	190	446	96	77	0,62	96,6	8,8
	A2+A5+A4	06/11/2025	73	4			7,25	3	23	1,5	0,51	38,6	40,1	4,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025		500			352	390	978	115			115	12
	A2+A5+A4	18/11/2025		11			9,75	3	33	2,2	0,75	44,1	46,3	5,2
Flux amont retenus en kg/j				32			23	26	63	8,6				0,9
Flux amont retenus en E.H.				351				432	419	573				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,98			6,25	3	19	1,21	0,33	28,2	29,3	2,61
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			94	96,6	94	97,7			47,4	69,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**100**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

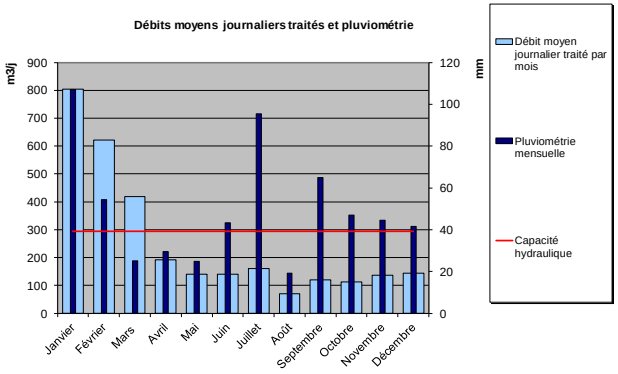

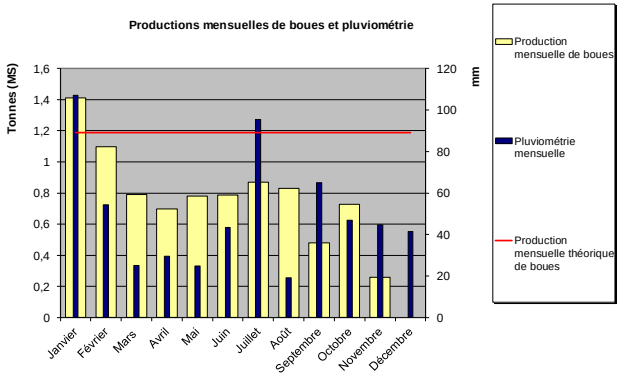

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAMPEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708202000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 12/12/2008	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 444 MISE 2006/214		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 500 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,557 km
Capacité hydraulique TS	: 210	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 13%
Capacité hydraulique TP	: 410	m³/j (pluie)	Unitaire	: 87%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débitmètre électromagnétique de l'entrée est pris en référence.
Le réseau d'assainissement est très majoritairement unitaire (87 % du linéaire). Le débit maximum journalier de temps de pluie (625 m³/j le 02/01/2025) est supérieur à la limitation de débit par période de 24 heures de 410 m³ (et à 52 m³/h) après le bassin d'orage (défaut de régulation selon l'exploitant). Le volume du bassin d'orage est de 400 m³.
La capacité hydraulique de temps de pluie n'est dépassée qu'à 7 reprises dans l'année. On comptabilise 49 jours de régulation à 410 m³/j ; cette dernière est bien fonctionnelle.
La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 40 %.
Les deux points de déversements S16 constituant le point réglementaire A2 sont équipés et les mesures ont été fiabilisées par une étude de modélisation (modification des formules le 19/02/2025). On compte alors un total de 59 évènements décomposés comme suit :
- 24 déversements au niveau du bassin d'orage pour un volume total de 3 650 m³.
- 35 déversements au niveau du déversoir d'orage pour un volume total de 3 691 m³.

Le total du volume déversé en tête de la station représente 11 % du volume collecté sur le dispositif.

Station d'épuration

Les performances épuratoires sont globalement élevées dans l'année. Toutefois, les résultats de la visites SATESE de juin sont moins bons en raison d'une absence de permutation des filtres depuis le 28/05/2025 visible par des roseaux jaunis sur les filtres non alimentés (manque de personnel d'exploitation). La filière de traitement par filtres verticaux plantés de roseaux n'est pas mise en place pour abattre significativement les paramètres azote global (NGL) et phosphore total (Pt).
En 2020, après consultation du SATESE et du constructeur, le Maître d'ouvrage a décidé de réduire la surface de filtres (suppression d'une rangée par étage) pour diminuer les contraintes d'exploitation et le coût associé. Cela était envisageable en raison du large dimensionnement hydraulique. Cela induit une augmentation de la charge hydraulique surfacique (passage de 0,7 à 1 m/j au débit nominal) ; ce qui reste tout à fait acceptable dans la limite d'une fréquence hebdomadaire et une baisse de la capacité de traitement effective en pollution de la station d'épuration (780 E.H. contre 1 200 E.H. initialement).
La charge polluante actuelle est de 573 E.H., soit 48 % de la capacité nominale.
La maîtrise des adventices dans les filtres reste le point de l'exploitation le plus sensible ; la réduction de la surface à entretenir n'a pas apporté le bénéfice attendu.
La commune ne doit pas utiliser le site de la station d'épuration comme lieu de stockage.

Travaux et études

L'ennoyage des filtres étant la solution curative la plus efficace pour lutter contre les adventices ; il serait pertinent de réaliser les aménagements nécessaires (pose de rehausses amovibles en sortie des filtres, reprise des défauts d'étanchéité latérale) ; la fermeture partielle des vannes de sortie étant difficile à ajuster pour noyer les adventices et ne pas déborder.
La solution préventive (arrachage des adventices) est toujours à privilégier et à assurer avec rigueur.
Le canal débitmétrique de sortie a été remplacé par un modèle venturi ISMA à section exponentielle de type n°3 (fin des travaux en février 2024).
Le Schéma Directeur d'assainissement (SDA) est actuellement en cours de finalisation (zonages).
Les résultats de la campagne de mesures sont :
- 66 m³/j d'ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes), soit 48 % du volume collecté.
- 3,4 ha de SA (Surface Active) normale sur la partie unitaire du réseau.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMPEAUX

Nombre de raccordables : 764 habitants 573 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 73 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 56 m^3/j moyen : 163,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 573 E.H. maxi temps sec : 141 m^3/j maxi temps de pluie : 625 m^3/j

pollution NK : 48% date : 03/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 32,7 kwh/j 1,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/03/2025		84			93,4	110	247	46			46	4,3
	A2+A5+A4	06/03/2025		4			4	3	10	0,75	0,15	17,6	18,4	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/03/2025	210	340			138	120	449	41	30	1,39	42,4	23
	A2+A5+A4	11/03/2025	216	4			4,25	3	11	0,58	0,1	33,4	34	3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/06/2025		120			197	230	523	121			121	11
	A2+A5+A4	24/06/2025		15			32,8	26	79	6,2	1,9	70,8	77	6,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025	56	180			156	170	442	91	63	0,62	91,6	8,4
	A2+A5+A4	17/09/2025	54	7,1			11	5	34	1,6	0,1	58,7	60,4	7,4
Flux amont retenus en kg/j				71			30	25	94	8,6				0,97
Flux amont retenus en E.H.				793				420	629	573				573
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,52			13	9,25	33,5	2,28	0,54	45,2	47,4	4,65
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,4			92,3	95,1	92,7	97,5			37,6	49,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement										**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

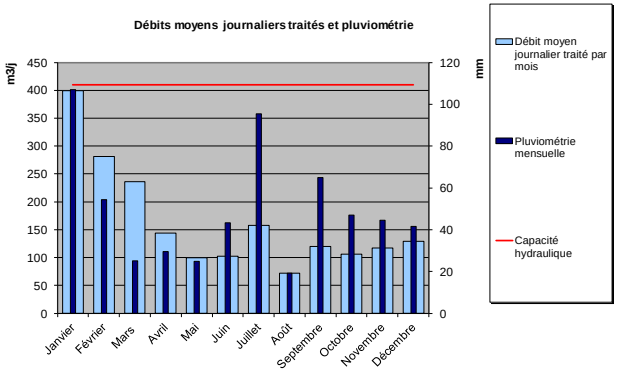

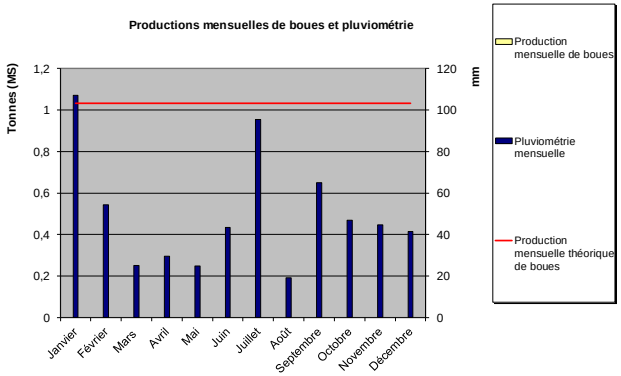

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHANGIS-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708401000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/07/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 06/DAIDD/E/020		
Arrêté préfectoral boues	: D04/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2850	E.H	Débit de référence	:	638 m³/j
	: 171	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	22,582 km
Capacité hydraulique TS	: 638	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 638	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Malgré les apports d'eaux claires parasites météoriques en quantité significative, la régulation des débits admis à la station d'épuration via le bassin de stockage-restitution, permet de lisser les débits de pointe. C'est ainsi que lors du débit maximum de 572 m3/j, relevé le 25/02/2025 par près de 24 mm de pluie, le taux de remplissage hydraulique des ouvrages n'a été que de 90%.

Ce débit n'a pas occasionné de surverse par le trop-plein du bassin qui est considéré comme point A5.

Cette année, la collecte des eaux claires parasites d'infiltration est estimée à 55 m3/j environ, soit 21% des débits collectés en période de nappe haute (avril). Un peu plus faible que celles relevées ces 2 années précédentes (2023 et 2024), elle s'explique par une météo plutôt sèche.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetée, observée lors des mesures d'autosurveillance au nombre de 12/an, a toujours été très satisfaisante.

L'efficacité globale du système de traitement peut être analysée par le ratio de la production de boue ramenée à l'équivalent-habitant. La production de boue retenue est celle correspondant aux évacuations vers Sept-Sorts, bien que celle calculée par rapport à l'alimentation de la table d'égouttage, très proche de la 1ère.

Le ratio de production de boue représente 96% de celui attendu au regard de la charge polluante à traiter (69 g de MS/EH/j quand le phosphore est traité par voie physico-chimique), ce qui est très satisfaisant.

Les données SANDRE, fournies par l'exploitant rendent compte de concentrations des boues évacuées pouvant être irrégulières, variant entre 26 et 41 g/l, avec en moyenne 35 g/l.

Comme déjà formulée en 2024, il peut être relevé que ces concentrations sont faibles pour des boues concentrées sur table d'égouttage et stockées dans un silo couvert.
Il est attendu en effet dans ce cas, une concentration entre 50 et 60 g/l. Ces données sont similaires à celles observées les années passées.

La charge azotée moyenne obtenue sur l'année 2025 à partir des bilans d'autosurveillance est en parfaite adéquation avec la population raccordable. Elle est retenue pour actualiser les coefficients de remplissage.

Travaux et études

L'instruction du nouveau Dossier de Loi sur l'Eau (DLE) est en cours par la DRIEAT. Elle conduira à un nouvel arrêté de rejet (l'actuel est caduc depuis mars 2021).
Lors de la lecture contradictoire qui sera faite par la CACPB, il importera de veiller à la cohérence du seuil de la valeur rédhibitoire par rapport au seuil journalier de la norme en NTK. En effet, la valeur rédhibitoire projetée par la DRIEAT au seuil de 15 mg/l semble très stricte pour un rejet en Marne.

Une expertise technique de la chaîne d'autosurveillance a été réalisée par l'AESN le 15/06/2023. Fin 2025, l'AESN attendait de la part de la CACPB le point sur l'avancée de la levée des écarts qui portaient notamment sur les débitmètres amont trop anciens et le réglage des préleveurs à adapter (150 échantillons minimum sur 24h).

La présentation des 1ères conclusions du programme de travaux d'assainissement établi à l'issue du SDA, est attendue au 2ème semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHANGIS-SUR-MARNE, SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Nombre de raccordables : 2371 habitants 1778 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 226 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 244 m^3/j moyen : 259,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1747 E.H. maxi temps sec : 258 m^3/j maxi temps de pluie : 572 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2025 hydraulique : 41% Production annuelle de boues : 42,3 tMS 66 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 350,6 kwh/j 3,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 96% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				92			57	65	214	26				2,8
Flux amont retenus en E.H.				1024				1080	1425	1747				1647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,72			8,53	3,94	26,2	3,06	1,54	2,36	5,42	0,87
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			96,5	98,1	96,7	97,3			95,2	92,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**13**			**18**	**2,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**10**			**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**90**	**86**	**75**			**70**	**80**
Normes de rejet annuelles en rendement										**80**			**75**	**85**

Graphiques d'exploitation

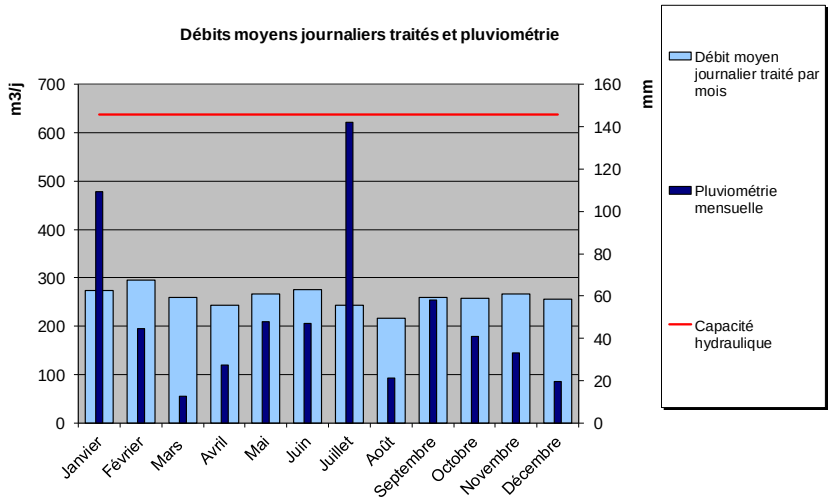

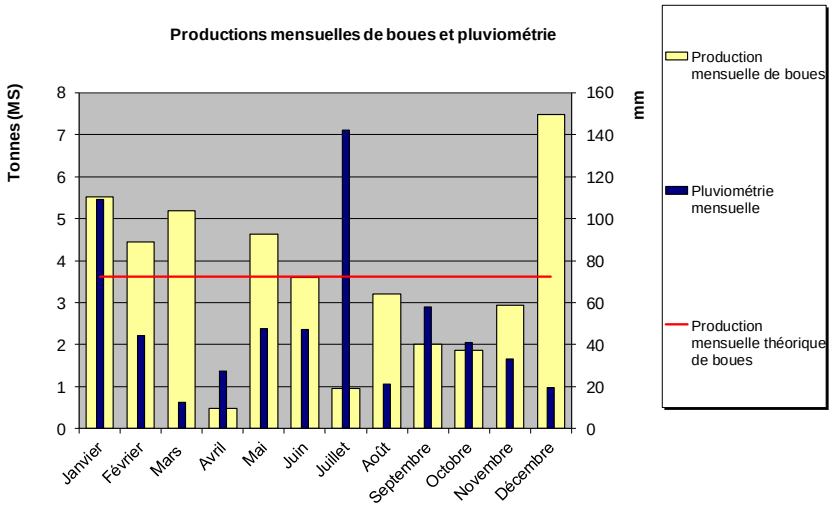

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHARNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709501000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
	: 01/01/1985	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1

Constructeur :

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F66/MISE 2010/083

Arrêté préfectoral boues : F 66 MISE/2012/128

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)

Ru (ou autre) : Charny

Rivière 1 :

Rivière 2 : Courset

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	:	519 m³/j
	: 97,5	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7,718 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	54%
Capacité hydraulique TP	: 519	m³/j (pluie)	Unitaire	:	46%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Les réserves émises sur la fiabilité des mesures débitmétriques amont sont confirmées et rendent l'interprétation des données impossible depuis 4 années. En effet, le traitement des résultats montre que 73 % des débits mesurés sur l'année sont inférieurs au volume théorique assaini. L'évolution du débit moyen traité depuis 2019 sur le dispositif confirme cette conclusion (baisse de 31 %, le volume assaini ayant augmenté avec l'ouverture du collège en 2023). Ce sous comptage est lié à l'installation d'un débitmètre d'une gamme inappropriée. Le remplacement du débitmètre est prévu pour 2026.
Le volume déversé en 2025 au point A2 a diminué de plus de 72 % par rapport à 2024, l'année 2025 ayant été nettement plus sèche (650 m3/an pour 8 déversements).

Le système de régulation hydraulique par temps de pluie du débit d'entrée (vanne motorisée) n'est plus fonctionnel et ceci depuis 2019. La vanne de restitution du BO reste partiellement ouverte pour écarter un potentiel blocage par des cailloux. Le projet de remise en fonctionnement du bassin d'orage est abandonné puisqu'il nécessite un investissement onéreux peu compatible avec le projet de reconstruction de la station d'épuration.
La police de l'eau souhaite récupérer les temps de déversements sur les trop-pleins des 2 PR (PR route de Messy et PR de l'Hospitalier) pour mieux appréhender le fonctionnement du système d'assainissement.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des résultats. Par contre, la faible production de boues extraites (9.8 TMS) ou évacuées (de l'ordre de 5 TMS en enlevant le sable) témoignent de pertes de boues régulières dans les eaux épurées (déficit de boues de 63 % minimum). Bien que l'exploitant fasse le maximum pour optimiser le traitement des boues, il est confronté à des lits vieillissants, des difficultés pour la mise en œuvre de la floculation et à une filière sous dimensionnée. Les fortes concentrations en boues relevées dans le bassin d'aération associées à des surcharges hydrauliques ponctuelles (BO hors-service) favoriseraient les départs de boues vers le milieu naturel.

Le principal facteur limitant le bon fonctionnement de ce dispositif est donc l'insuffisance de la filière de traitement. La proposition du SATESE d'installer des géotubes sur les lits de séchage et l'aire de stockage n'a pas été retenue car selon Véolia, la mise en œuvre de cette filière n'est pas compatible avec le contexte : floculation aléatoire (problème d'alimentation en eau potable) et risque d'écoulement de boues vers l'extérieur du périmètre de la station d'épuration lors de l'ouverture des poches.
Le coefficient de charge polluante moyen en matières azotées mesuré en 2023 a été maintenu, les données d'autosurveillance 2025 manquant de fiabilité (sous-estimation du débit et concentration des effluents hétérogènes et anormales pour les deux bilans).

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration, priorité du SDA finalisé en 2024, a débuté en avril 2026. Le bureau d'études retenu pour la maîtrise d'œuvre est NALDEO. La capacité de la station d'épuration serait de 2600 EH en première approche. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration pourrait être envisagée pour 2028.

Pour gérer la situation transitoire avec une progression du nombre d'élèves dans le collège ouvert en 2023 (400 EH en 2026), il est prévu à court-terme le remplacement du débitmètre électromagnétique et la réhabilitation en profondeur de deux lits de séchage sur 5 (contraintes financières de la CCPMF).
Une réflexion est à mener pour fiabiliser l'alimentation en eau potable (pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable ?) pour assurer une bonne floculation des boues sur les lits de séchage.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHARNY

Nombre de raccordables : 1526 habitants 1094 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 143 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1193 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 80% date : 12/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : 9,8 tMS 22 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 134,6 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 37% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2025		450			327	380	877	117			117	11
	A2+A5+A4	20/03/2025		37			20,8	10	63	5	0,78	2,4	7,4	1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/04/2025	122	146			159	178	440	72,6			74,3	7,26
	A2+A5+A4	07/04/2025	122	18			12	5	38,2	12,3			12,7	2,77
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2025	387	283			233	282	602	139	83,2	0,12	139	9,85
	A2+A5+A4	23/10/2025	387	18			13,5	6	42	13,1	7,8	0,26	13,4	3
Flux amont retenus en kg/j				77			40	42	117	18				1,3
Flux amont retenus en E.H.				859				708	778	1193				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				24,3			15,4	7	47,7	10,1	4,29	1,33	11,2	2,26
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91			93,4	97,5	92,4	89,8			89	74,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

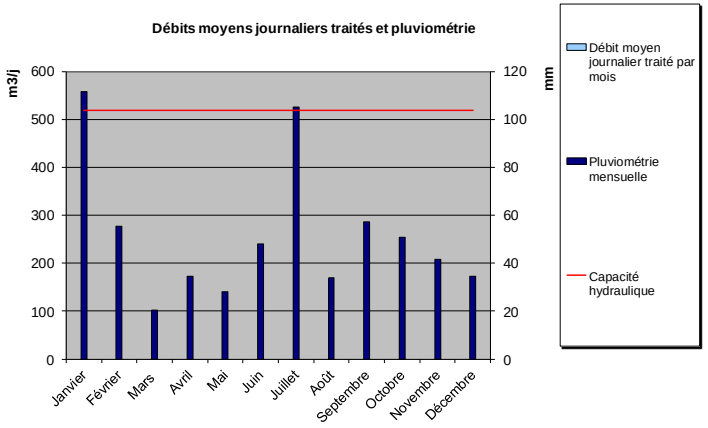

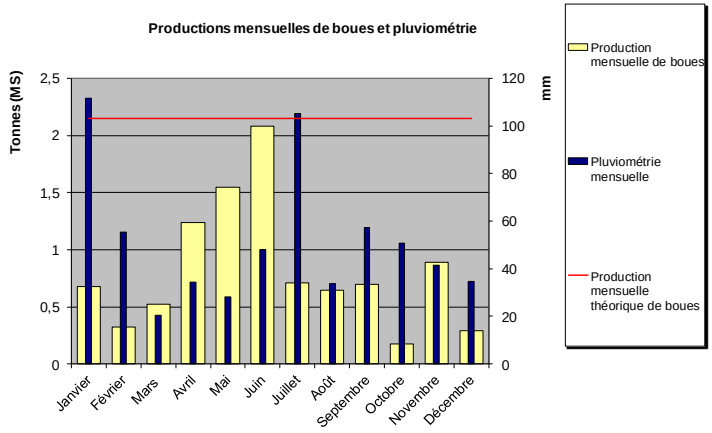

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHARTRETTES / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 17/06/2008	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2025/DRIEAT/SPPE/053		
Arrêté préfectoral boues	: F443 2024 078		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8935	E.H	Débit de référence	:	2752 m³/j
	: 536	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	59,869 km
Capacité hydraulique TS	: 1933	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	51%
Capacité hydraulique TP	: 1933	m³/j (pluie)	Unitaire	:	49%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Trois points de surverse du réseau d'assainissement (A1) sont soumis à l'autosurveillance réglementaire : le DO3 Poupart d'Avyl à Bois-le-Roi, le DO2 quai de la Ruelle à Bois-le-Roi (également trop-plein du poste PR1) et le trop-plein du poste PR4, rue du Port à Chartrettes, qui collecte une très grande partie du territoire assaini.

En 2025, ces trois ouvrages ont totalisé 407 heures de déversement pour 24 457 m³, soit 4,5 % des volumes mesurés par l'autosurveillance (A1+A2+A3). Ce taux est très proche du seuil des 5%, au-delà duquel, il y a non-conformité en moyenne quinquennale. Compte tenu de l'absence de mesure durant 9 semaines sur le DO3, surverse la plus sollicitée, le système de collecte pourrait à nouveau cette année être non conforme.
Toutefois, les volumes déversés diminuent de près de 55 % par rapport à 2024, en raison d'une pluviométrie nettement plus faible.
La répartition est la suivante : le DO Poupart d'Avyl représente 60,4 % avec 17 987 m³ (42 509 m³ en 2024, 24 816 m³ en 2023 et 13 185 m³ en 2022), le trop-plein du quai de la Ruelle 31,5 % avec 9 382 m³ (7 460 m³ en 2024, 9 836 m³ en 2023 et 9 663 m³ en 2022), et le trop-plein du PR4 8,1 % des rejets avec 2 414 m³ (3 694 m³ en 2024, 5 540 m³ en 2023 et 18 570 m³ en 2022).
Les volumes d'eaux claires parasites sont estimés à 730 m³/j, contre 595 m³/j en 2024, 300 m³/j en 2023 et 560 m³/j en 2022, soit près de 38 % des débits collectés en mars, en période de nappe haute, ce qui est significatif.

Station d'épuration

Le volume rejeté au point A2 atteint 588 m³ sur l'année, soit moins de 0,1 % des débits collectés (A2+A3). Le débit de référence de 2 752 m³/j a été dépassé 23 fois, pour un taux de charge hydraulique moyen de 90 % du débit nominal de 1 933 m³/j.

La qualité des eaux rejetées demeure très satisfaisante, y compris lors de débits proches du débit de référence. Ainsi, le 7 janvier, avec 2 681 m³/j (97 % du débit de référence), aucune surverse n'a été observée au point A2, et les performances sont restées parfaitement conforme au niveau requis.
De plus, la production de boues à partir des épandages agricoles (les boues extraites du clarificateur présentent des valeurs cohérentes mais inférieures d'environ 17 %) qui conduit à un ratio de 72 g MS/EH/j (supérieur de 4,3 % au ratio théorique), confirme un bon traitement de la pollution collectée.

Toutefois, la charge traitée reste environ 20 % inférieure à celle attendue au regard de la population raccordable. Dans une année relativement sèche, cet écart ne peut être attribué aux seules surverses des déversoirs d'orage, malgré leur grand nombre (3 autosurveillés et 17 non autosurveillés). L'hypothèse retenue est une sous-estimation de la pollution lors des mesures d'autosurveillance, toutes réalisées cette année par temps sec, liée à la sédimentation des matières particulaires dans les réseaux de grand diamètre.

Travaux et études

Par arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 mai 2021, la DRIEAT demande à la CAPF de réduire les déversements du système de collecte, notamment au niveau du DO3 Poupart d'Avyl.
L'amélioration de ce point repose sur la création d'un bassin de stockage-restitution, conformément au programme hiérarchisé défini à l'issue du schéma directeur d'assainissement.
À la suite de la suppression du poste PR0 en 2023, la mise à jour du référentiel SANDRE du réseau doit être transmise à l'AESN et à la DRIEAT pour validation.
Enfin, le nouvel arrêté préfectoral de rejet (collecte et traitement) N° 2025/DRIEAT/SPPE/053 du 11/06/2025 sera appliqué au 01/01/2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOIS-LE-ROI, CHARTRETTES, FONTAINE-LE-PORT

Nombre de raccordables : 9209 habitants 6907 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1307 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 1338 m^3/j moyen : 1741,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 5533 E.H. maxi temps sec : 1906 m^3/j maxi temps de pluie : 4599 m^3/j

pollution NK : 62% date : 12/2025 hydraulique : 90% Production annuelle de boues : 144,5 tMS 72 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1024,7 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 104% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				330			213	217	633	83				8,5
Flux amont retenus en E.H.				3667				3617	4220	5533				5000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,65			6,62	3,42	19,6	1,99	0,79	1,34	3,33	0,42
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,5			95,1	97,5	95	96,2			93,7	92,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**			**20**	**2,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**10**			**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**87**	**75**			**70**	**75**
Normes de rejet annuelles en rendement										**85**			**75**	**80**

Graphiques d'exploitation

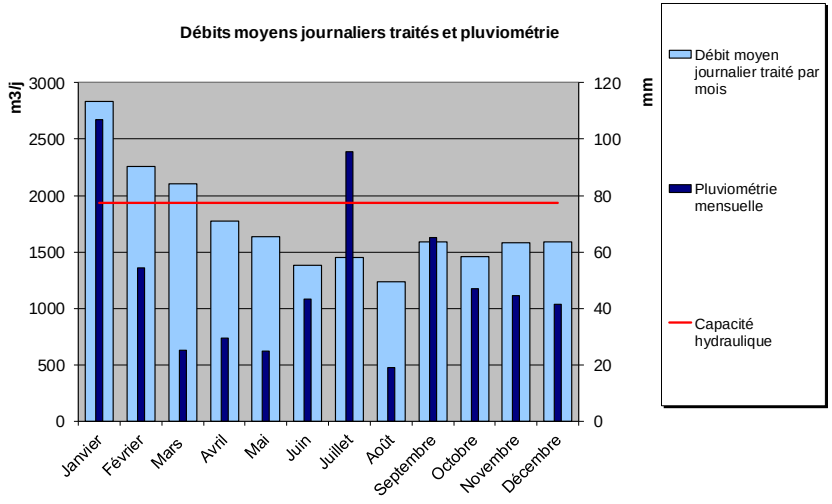

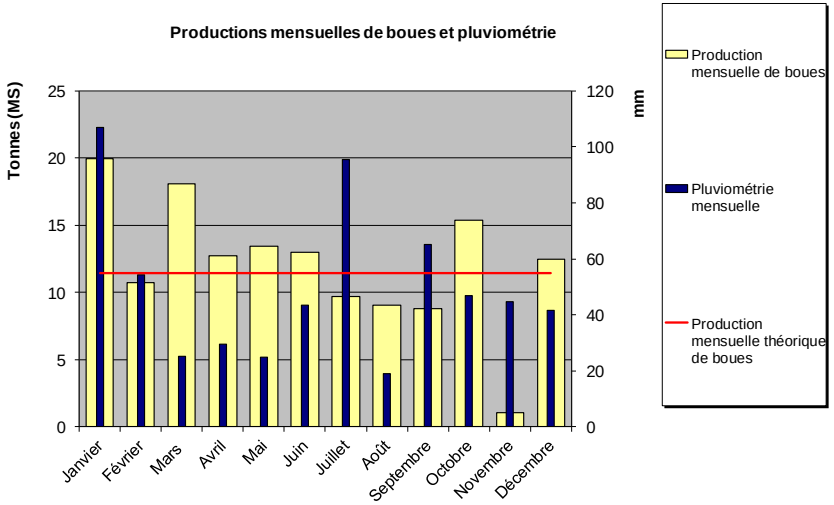

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHARTRONGES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709701000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)
Ru (ou autre)	: Vannetin
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 200	E.H	Débit de référence	:	30 m³/j
	: 14	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,84 km
Capacité hydraulique TS	: 30	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	0%
Capacité hydraulique TP	: 30	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'arrivée étant gravitaire et en absence de mesure sur l'eau traitée, les débits traités et by-passés sont méconnus.

Les résultats de la campagne de mesure réalisée au printemps 2021, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2020, sont en accord avec les résultats du SDA de 2010, avec un débit d'ECPP évalué à 16 m³/j (environ 53 % du volume entrant dans la station) et la mise en évidence de débordements réguliers par temps sec du déversoir en tête de station et à chaque évènement pluvieux. Les flux de pollution en jeu sont cependant relativement faibles donc l'impact est à relativiser. La surface active est estimée à 12 000 m² (10 000 m² pour le bourg et 2 000 m² pour le lotissement).

Station d'épuration : La qualité du rejet obtenue en sortie de station lors de la visite du SATESE de mai ne respecte pas les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 (effluent extrêmement dilué en entrée de station) sur le paramètre MES en raison d'un rendement négatif. La concentration demeure néanmoins inférieure à 150 mg/l, valeur de concentration rédhibitoire pour un lagunage.

Les coefficients de charge polluante sont estimés sur la base du nombre de raccordables. La station d'épuration serait à 77 % de coefficient de charge en pollution.

Travaux et études : Les conclusions du récent SDA intercommunal prévoient la reconstruction de la station. Le projet est un filtre planté de roseaux de 265 EH avec un bassin d'orage d'un volume de 60 m³, avec un groupement des bureaux d'études ICAPE et Naldéo comme maîtres d'œuvre, dont la mission a débuté au deuxième semestre 2023. L'acquisition d'un terrain supplémentaire n'ayant pas abouti, la nouvelle station sera construite sur le même terrain que la station actuelle ce qui implique un phasage, un plan d'implantation et une organisation précise afin d'assurer la continuité de service. Le projet en est au stade PRO. Il a été suspendu le temps de élections municipales et devrait reprendre à l'automne 2026 (non repris à la connaissance du SATESE à l'été 2026). Un déclassement du Vannetin pour le paramètre NTK par une filière filtres plantés de roseaux ayant été démontré, le déclassement par le paramètre NH4 doit être étudié. Si celui-ci est avéré, une filière en filtres plantés de roseaux avec aération forcée sera étudiée et pourrait être une alternative.

Une étude zone humide a été réalisée et a confirmé que le terrain est en zone humide. Des prélèvements supplémentaires doivent être entrepris au mois de juillet 2025 pour définir précisément l'emprise de la zone humide.
En parallèle, la réhabilitation structurante d'environ 900 ml de réseaux dans le bourg (rue des Tilleuls et rue du Chêne Boulard), initialement prévue courant 2025, a été reprogrammée. Le démarrage prévisionnel des travaux est désormais fixé au 1er septembre 2026. Un subventionnement du Département a été accordé en septembre 2025 à la collectivité sur ce dossier.

Une bathymétrie a été réalisée par le SATESE en décembre 2017. Une simulation fondée sur la production théorique de boues des usagers estime le prochain curage à l'horizon 2032. Compte tenu de la nécessité de reconstruire le système épuratoire actuel, peu performant, ce curage sera réalisé dans le cadre du projet de création de la nouvelle station. La vidange et la démolition des ouvrages existants seront intégrées au marché de travaux. Au regard de la qualité des boues, une valorisation agricole pourra être envisagée (à confirmer lors du curage). Un dossier d'épandage devra être établi et soumis à la DDT (police de l'eau).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHARTRONGES

Nombre de raccordables : 205 habitants 154 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 21 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 154 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 77% date : 12/2024 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/05/2025		61	81	228	78	81	228	64			64	4,9
	A2+A5+A4	06/05/2025		114	4	51	66,8	35	197	38	26	0,78	38,8	4,9
Flux amont retenus en kg/j				14			8,3	9,2	23	2,3				0,26
Flux amont retenus en E.H.				154				154	154	154				154
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				114	4	51	66,8	35	197	38	26	0,78	38,8	4,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	95,1	77,6	14,4	56,8	13,6	40,6			39,4	0
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

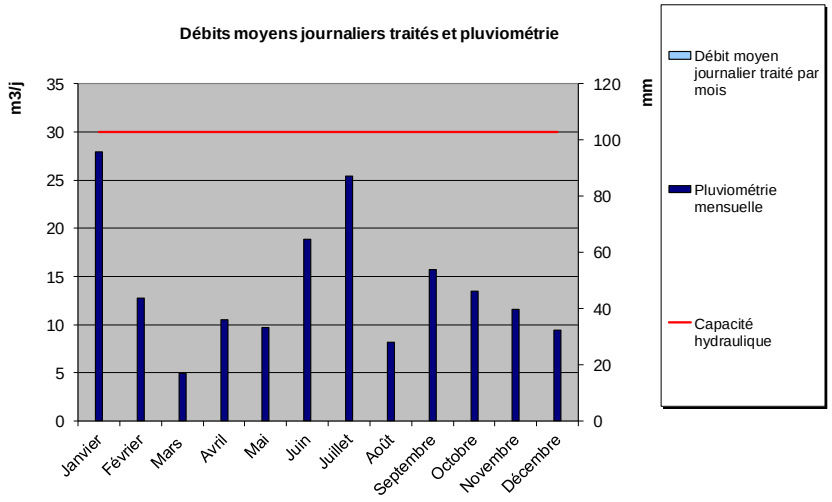

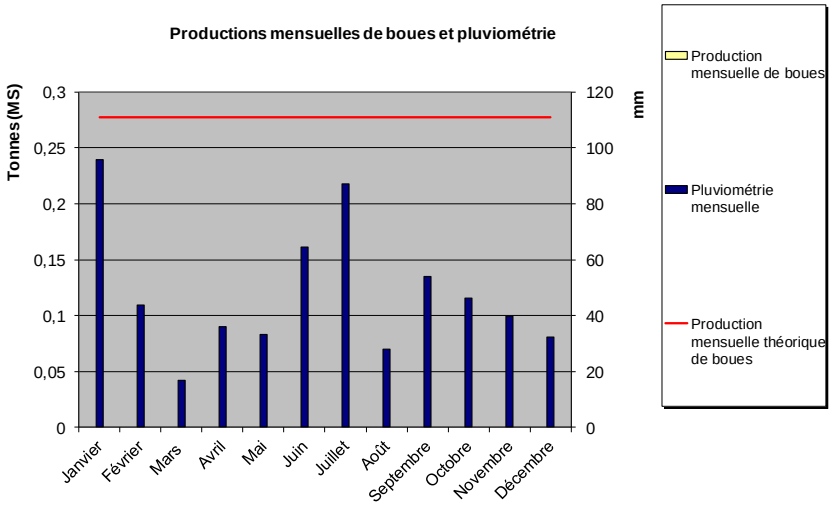

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHATEAU-LANDON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709901000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/03/2014	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CHATEAU LANDON		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F436 2009/153 du 30/10/2009		
Arrêté préfectoral boues	: 05/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Fusin du confluent du Petit Fusain (exclu) au confluent du Loing (exclu)(R87)
Ru (ou autre)	: Fusin
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	:	990 m³/j
	: 180	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	15,269 km
Capacité hydraulique TS	: 450	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	29%
Capacité hydraulique TP	: 990	m³/j (pluie)	Unitaire	:	71%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Comme les autres années, les eaux claires parasites permanentes sont peu élevées en 2025 (41 m3/j estimé). Le percentile 95 des volumes collectés (A3+A2) sur l'année 2025 est évalué à 834 m3/j et est inférieur à la capacité hydraulique de temps de pluie. Le fonctionnement hydraulique est acceptable, constat favorisé en cette année moins pluvieuse que 2024. L'écart entre le débit sortant par rapport au débit entrant est très faible : moins de 1 % en moyenne annuelle.

L'apport d'eaux claires météoriques est conséquent en raison de la nature majoritairement unitaire du réseau (maxi temps de pluie de 1961 m3/j). La capacité hydraulique de la station a été dépassée 11 fois au cours de l'année.

Il n'y a pas de by-pass (cf point SANDRE A1) à suivre règlementairement sur le réseau de collecte. Les by-pass en tête de station d'épuration représentent 7110 m³ sur l'année (26 jours de déversement), soit 5,1 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration. La mesure de ces by-pass (trop-plein du bassin d'orage et trop-plein du poste des eaux brutes) a été fiabilisée avec la mise en place d'un débitmètre électromagnétique en novembre 2022. Le taux de collecte est donc bon y compris par temps de pluie.

Station d'épuration

La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 9 bilans 24 h sur les 12 réalisés, les valeurs anormales ayant été écartées (mai, juillet et décembre). La charge est évaluée à 1527 EH (base NTK) ce qui correspond à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables (1604 EH).

Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral est globalement respecté pour tous les paramètres en 2025. La mesure de mai qui présentait des valeurs rédhibitoires pour les paramètres DBO5, DCO et MES a été exclue dans l'évaluation de la conformité par la DDT suite aux justifications du maitre d'ouvrage (pluie exceptionnelle, remontée du niveau du poste…).

La quantité de boues extraites est estimée à 44,2 TMS cette année, soit en forte augmentation avec ce qui avait été estimé l'année dernière (30,5 TMS).

La valorisation agricole via le plan d'épandage en vigueur a été effectuée. Au total, 20,2 TMS ont été évacuées vers épandage en août 2025. C'est cette valeur qui a été utilisée pour estimer la production de boues en 2025. A noter l'écart très important entre la quantité de boues extraites et la quantité de boues évacuées. La production de boues est inférieure de 48 % à celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables, en raison de quelques dysfonctionnements sur la station d'épuration qui ont perturbé la fréquence d'extraction (panne de la pompe gaveuse, casse de la pompe de chlorure ferrique, dysfonctionnement du moteur de l'agitateur de polymère).

Travaux et études

L'étude concernant le nouveau Schéma Directeur d'Assainissement s'est terminée et a été approuvée suite à la délibération du 21 mai 2025. Le programme d'action de ce SDA prévoit notamment : le diagnostic des bâtiments publics communaux, un programme de réhabilitation des réseaux de collecte sur 10 à 15 ans, la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif et des propositions d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

La mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a également été effectuée dans le cadre du SDA. Ces zonages ont été approuvés le 16 septembre 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHATEAU-LANDON

Nombre de raccordables : 2138 habitants 1604 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 246 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 248 m^3/j moyen : 358,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1527 E.H. maxi temps sec : 262 m^3/j maxi temps de pluie : 1961 m^3/j

pollution NK : 51% date : 12/2025 hydraulique : 36% Production annuelle de boues : 20,2 tMS 36 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 441,1 kwh/j 4,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 55% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				113			54	62	143	23				2,1
Flux amont retenus en E.H.				1253				1042	955	1527				1235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,08			7,26	4,04	21	1,52	0,44	3,08	4,6	1,02
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			95,5	97,9	95,1	98			94,6	84,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**35/35/35**				**25/25/25**	**125/125/125**	**10/10/10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15/15/15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90/90/90**				**70/70/70**	**75/75/75**	**80/80/80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70/70/70**	**80**

Graphiques d'exploitation

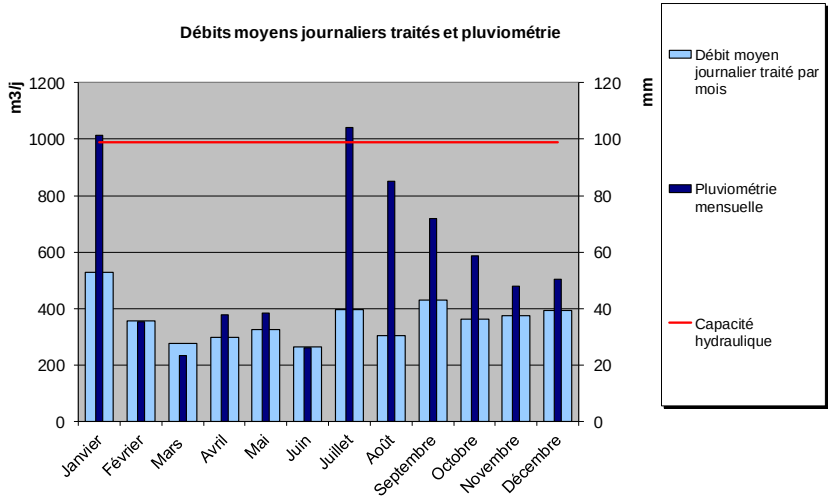

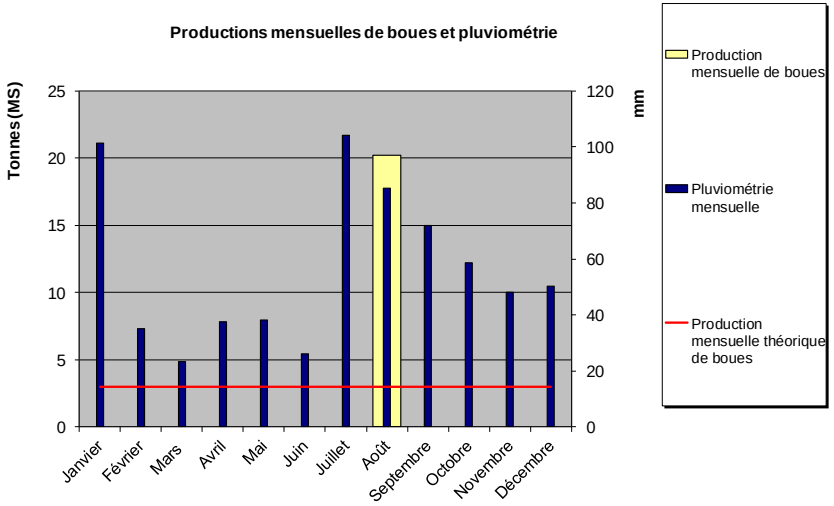

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHATENAY-SUR-SEINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710101000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/06/2018	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CHATENAY SUR SEINE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F242 N°MISE2016/084		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1050	E.H	Débit de référence	:	861 m³/j
	: 63	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	6,104 km
Capacité hydraulique TS	: 189	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	86%
Capacité hydraulique TP	: 330	m³/j (pluie)	Unitaire	:	14%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le suivi hydraulique du dispositif montre une forte sensibilité du système de collecte à la pluviométrie malgré la nature à 86% séparative du réseau de collecte.

Les eaux claires parasites permanentes sont évaluées à environ 239 m³/j en 2025. Durant le bilan 24h de mars 2024 réalisé par le SATESE, la valeur a été estimée à environ 210 m3/j, avec néanmoins une part d'eaux de ressuyage suite à des pluies survenues les semaines précédentes.

La quantité et la fréquence de by-pass sont en baisse par rapport à 2024 en lien avec un temps globalement plus sec. En 2025, 36 950 m³ auraient été by-passés en tête de station d'épuration. Cela correspond à 125 jours de déversement et 29 % du volume total collecté sur la station. Le maximum by-passé représenterait 2 755 m³/j atteint le 09/01/2025, durant une période de pluie très conséquente. Une fiabilisation de la mesure au niveau du point SANDRE A2 a été effectuée en décembre 2023 (mise en place d'une nouvelle loi hydraulique de mesure afin de prendre en compte la contrainte aval liée au niveau de la Vieille Seine). Malgré cela, des incertitudes persistent au vu des valeurs de by-pass obtenues qui sont très importantes, notamment en période de hautes eaux. Ce point est à suivre régulièrement par l'exploitant pour confirmer le bon fonctionnement de la loi hydraulique.

L'exploitant a indiqué que des apports d'eaux claires en continu avaient également lieu au niveau du DO1 « rue de la maison blaise ». Ces apports continus proviennent du ru à proximité lorsque son niveau est élevé. La condamnation de ce point de déversement a été effectuée en 2025 afin de limiter ces apports d'eaux claires en continu.

Station d'épuration : Une régulation hydraulique journalière à hauteur de 500 m3/j (0.95 m/j) est en place sur la station. Elle fonctionne normalement depuis sa remise en marche en juin 2024. L'exploitant devra être vigilant sur le maintien en fonction de cette régulation hydraulique. Celle-ci a été atteinte 37 fois en 2025, majoritairement en début d'année avec une pluviométrie importante.

Les deux mesures d'autosurveillance et la visite ponctuelle SATESE montrent que le niveau de rejet est respecté. La station d'épuration effectue un traitement performant sur l'ensemble des paramètres, malgré une très forte dilution des eaux usées à traiter.

Les charges polluantes des 2 bilans d'autosurveillance ne sont pas très représentatives. C'est donc la mesure SATESE réalisée en mars 2024 qui est maintenue pour l'évaluation du coefficient de charge polluante de la station (613 en NK). La station d'épuration est chargée à 58 % environ en pollution.

Travaux et études : Il est nécessaire pour l'exploitant de vérifier le bon fonctionnement du clapet anti-retour au niveau du point de rejet du déversoir d'orage en entrée de station (point A2) afin d'éviter l'apport d'eaux claires de la Vieille Seine en période de hautes eaux.

Les données de by-pass doivent faire l'objet d'une analyse critique de la part de l'exploitant pour éventuellement alerter sur la dérive ou l'incohérence de certaines données. Si nécessaire, l'association du bureau d'études 3D Eau (à l'origine de la nouvelle loi hydraulique suite à une modélisation) à cette analyse serait pertinente

L'inclinaison du local d'exploitation est à surveiller.

SUEZ a mis un terme à son contrat d'exploitation, Véolia est le nouvel exploitant depuis le 18/08/2026 pour une durée de 4 ans.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHATENAY-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 903 habitants 677 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : non

Consommation eau assainie : 89 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 114 m^3/j moyen : 248,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 613 E.H. maxi temps sec : 319 m^3/j maxi temps de pluie : 501 m^3/j

pollution NK : 58% date : 03/2024 hydraulique : 75% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 48,6 kwh/j 1,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/03/2025		110			101	120	267	47			47	4,3
	A2+A5+A4	25/03/2025		4			4	3	10	0,66	0,1	20,6	21,2	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025	288	196			77,1	58,2	269	31	21,8		31	3,28
	A2+A5+A4	17/04/2025	266	2			6,58	3	20,3	0,67	0,67	31,5	32,1	3,31
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/09/2025	112	80			104	90,4	337	71,4	68,3		71,4	9,46
	A2+A5+A4	16/09/2025	112	2			8,2	3	26,8	6,24	4,11	44	50,2	8,31
Flux amont retenus en kg/j				38			27	28	79	9,2				1
Flux amont retenus en E.H.				421				460	526	613				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,67			6,26	3	19	2,52	1,61	32	34,5	4,64
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,6			93,4	96,5	93,8	96			29,6	21,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

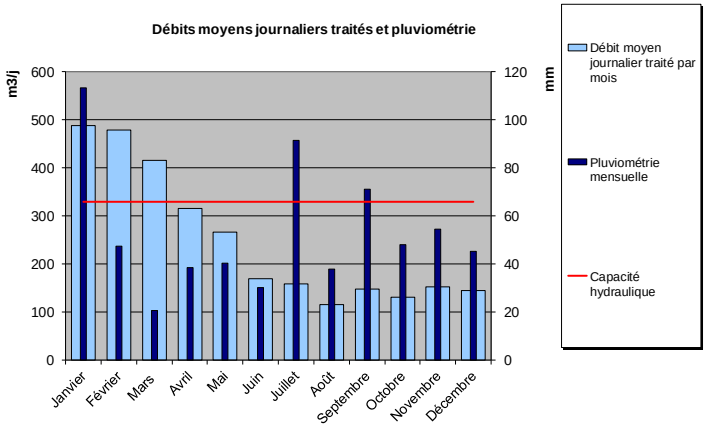

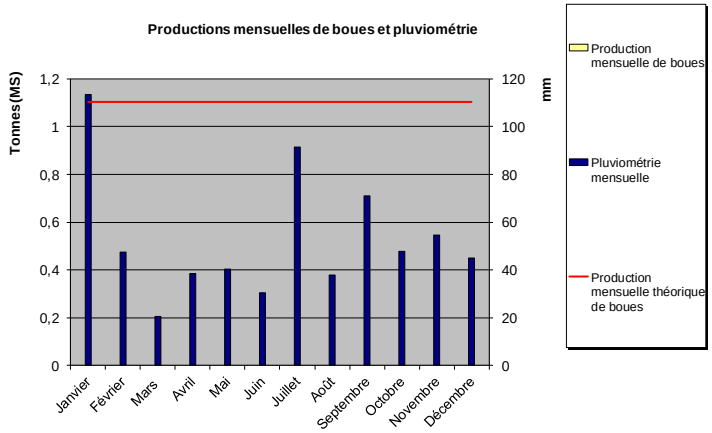

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHATILLON-LA-BORDE / LA BORDE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710302000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 17/03/2014	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST

Constructeur : CREA Step

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F446/MISE/2011/057

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de Bouisy(R91-F4461000)

Ru (ou autre) : Bretignoust

Rivière 1 : Ancoeur

Rivière 2 : Almont

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 220	E.H	Débit de référence	: 200 m³/j
	: 13,2	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,342 km
Capacité hydraulique TS	: 55	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 76%
Capacité hydraulique TP	: 55	m³/j (pluie)	Unitaire	: 24%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Comme observé les années précédentes, le réseau d'assainissement malgré sa nature majoritairement séparative, collecte une quantité importante d'eaux claires de toute nature.

La station d'épuration a fonctionné durant 89 jours au-dessus de sa capacité hydraulique (24 % de l'année). Cela montre que la station est sollicitée hydrauliquement (charge hydraulique moyenne de 89 %). La charge hydraulique surfacique est supérieure à 0,7 m/j sur les 2 premiers mois de l'année.

Le débit maximum de temps pluie enregistré est de 317 m³/j le 09/01/2025 pour une pluie de 18 mm en 2 jours, soit un débit représentant 576 % de la capacité hydraulique.

La quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) collectée peut-être estimée à environ 54 m³/j par différence entre le débit maximum de temps sec retenu de 70 m³/j et le volume théorique moyen d'eaux usées de 16 m³/j. L'origine de ces eaux claires pourra être localisée dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) afin de permettre par la suite leur réduction si des dégradations ponctuelles du réseau sont ciblées. Des apports diffus seront plus coûteux à traiter.

Les débits proviennent du débitmètre électromagnétique installé sur le refoulement via la télésurveillance du poste de refoulement. Ils sont fiables. Les débits déversés au niveau du poste de refoulement ne sont pas suivis (non demandé par la réglementation).

Station d'épuration

L'exploitant adapte si nécessaire la fréquence de permutation des filtres en fonction de la sollicitation hydraulique pour éviter toute saturation d'eau. Par temps sec, la fréquence est d'une permutation par semaine et en période de fort débit, celle-ci peut augmenter à deux permutations par semaine. Cette pratique peut entraîner la baisse des performances épuratoires par défaut de réoxygénation des filtres.

Le développement des adventices est mieux maîtrisé par l'exploitant (constat 2025). Il convient de maintenir les efforts d'exploitation sur ce point. Le faucardage des roseaux est à réaliser tous les ans.

En termes de qualité, l'eau traitée respecte largement les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif lors de l'ensemble des prélèvements effectués (1 visite SATESE et 1 mesure d'autosurveillance). Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres traités par cette filière, à l'exception de l'azote global et du phosphore.

En matière de pollution, la station d'épuration est chargée à 66% de sa capacité nominale. La charge polluante mesurée en juin dans le cadre de l'autosurveillance est éloignée de la charge polluante théorique (75 E.H. en NK pour 124 E.H. selon le nombre de raccordables).

La fréquence de réalisation des mesures d'autosurveillance est d'une fois tous les deux ans. Le prochain bilan d'autosurveillance sera effectué en 2027.

Travaux et études

Le SDA est actuellement en cours de réalisation depuis le 01/09/2025.

La campagne de mesures est prévue du 20/03/2026 au 27/04/2026. Sa durée pourra être prolongée si nécessaire pour observer des pluies significatives durant les mesures (estimation des surfaces actives).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHATILLON-LA-BORDE – Hameau de La Borde

Nombre de raccordables : 165 habitants 124 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 17 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 19 m^3/j moyen : 48,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 145 E.H. maxi temps sec : 70 m^3/j maxi temps de pluie : 317 m^3/j

pollution NK : 66% date : 04/2023 hydraulique : 89% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 8,3 kwh/j 1,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/06/2025	24	40			61,6	69	170	47	33	5,83	52,8	7,6
	A2+A5+A4	10/06/2025	24	4			7	3	22	0,78	0,1	41,1	41,9	6,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/06/2025		160			211	250	557	103			103	9
	A2+A5+A4	24/06/2025		4			6,75	3	21	1,2	0,1	70,7	71,9	7,4
Flux amont retenus en kg/j				9,9			6,9	8,2	18	2,2				0,26
Flux amont retenus en E.H.				110				137	121	145				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,88	3	21,5	0,99	0,1	55,9	56,9	6,95
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,8			92,7	97,2	91,6	98,6			25,4	16,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

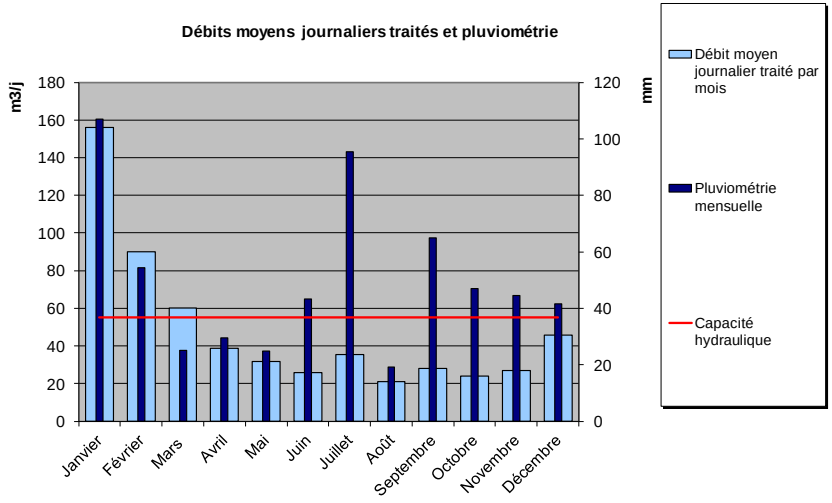

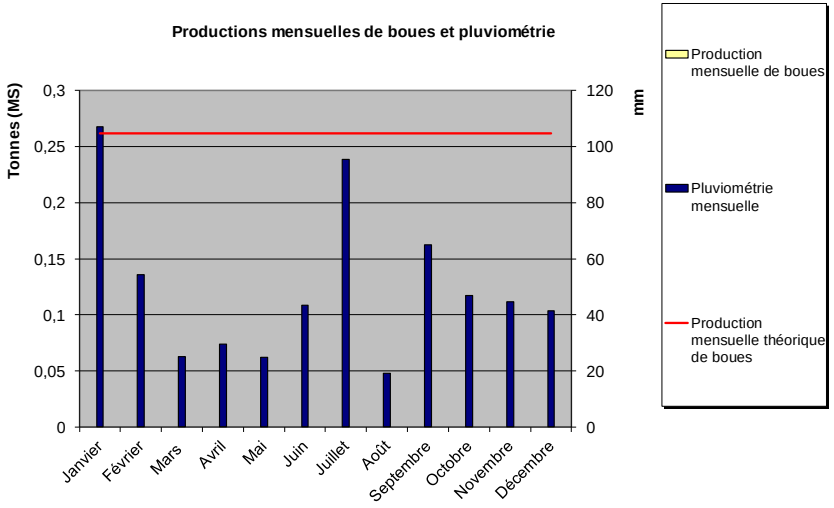

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHATRES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710401000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/10/1993	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 93/DDAF/HY/19		
Arrêté préfectoral boues	: D04/072/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	: Berthelerie
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	:	256 m³/j
	: 48	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	3,368 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 160	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Réseau de collecte : Dans le cadre du SDA, 58 visites domiciliaires ont été réalisées sur les 68 prévues. Elles confirment la présence d'inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau séparatif d'eaux usées (17 unités) et également, mais en plus faible proportion, quelques inversions d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales (4 unités). Les branchements des bâtiments publics ont également été inspectés, ce sont plutôt des désordres structurels qui ont été émis en évidence et non des inversions de connexions.

Station d'épuration : La station d'épuration a été sollicitée à 72% de sa charge hydraulique en moyenne. Le débit de référence de la station a été dépassé 18 fois au cours de l'année (avec une pointe à 444 m³/j), majoritairement pendant les journées de temps de pluie du début d'année. Rappelons que la consigne maximale d'alimentation du traitement biologique devrait se situer autour de 20 m3/h. Ce point est à contrôler par l'exploitant pour éviter des pertes de boues.
Un seul jour de déversement du point A2 a été mesuré avec un volume déversé estimé à 6 m³, ce qui est très faible. Ce déversement est intervenu à l'issue d'une pluie journalière de 51mm. Rappelons que l'équipement mesure le trop-plein du bassin d'orage et celui du poste de relevage des eaux brutes.
La station a fait l'objet d'un bilan réglementaire d'autosurveillance réalisé par temps de pluie (13,2 mm). Les charges en DBO_5 mesurées étaient inférieures à la charge attendue (323 EH pour 497 EH attendus). En revanche, les charges en NK (544 EH), plus fiables durant une période de pluie, sont du même ordre de grandeur que la charge attendue. Cela confirme un taux de charge en pollution de l'ordre de 60 à 70% maximum. La qualité de l'eau traitée respectait les normes en vigueur lors de la mesure d'autosurveillance. La production de boues, bien que surestimée, est stable par rapport aux années précédentes. Un peu plus de moitié des boues extraites a été évacuée dans un centre de compostage. Bien que la comparaison entre boues extraites et évacuées soit délicate dans le cas des poches filtrantes, avec 14.9 TMS de boues évacuées sur 2024-2025, cela étaye la surestimation des boues évacuées sans pouvoir la quantifier précisément.

Etudes et travaux : Un SDA a été lancé à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Val Briard et inclut la révision du SDA complet de la commune de Châtres. La phase 4 actant le programme de travaux définitif (hors zonage) devrait être présentée fin mai 2026. Les premières priorités de travaux s'orientent majoritairement sur une amélioration de la gestion d'eaux pluviales de ruissellement pour supprimer des problématiques de débordement via des techniques alternatives de rétention (noues ou autres) : rue de l'école et de Liverdy. La reconstruction de la STEP n'est pas nécessaire.
Sont également prévues de la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées (notamment rues de Chaumes, de l'école et Grande rue pour les plus prioritaires) et de la déconnexion de grilles ou avaloirs d'eaux pluviales sous domaine public (rues et impasse Des Villas Patrice, rue de l'école et des Boulayes). Le SIAEPA souhaite intégrer la microstation d'épuration du hameau du petit Loribeau (8 habitations) dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif de la commune, ceci dans le cadre de la procédure de révision du zonage qui est prévue dans l'étude de SDA portée par la CCVB. Actuellement, le SIAEPA assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages. Au-delà du zonage, la question de la maitrise d'ouvrage du réseau de collecte amont et de cette micro station d'épuration mérite d'être clarifiée et régularisée administrativement le cas échéant.
Des plans de zonage des eaux usées et des eaux pluviales ont été proposés à la mairie et sont dans l'attente d'une validation. Seul le zonage d'eaux usées ferait l'objet d'une modification avec le prolongement de la zone en assainissement collectif de la ZAC Val Breon.
La réhabilitation du poste de relèvement de la rue du Mesnil a été décalée pour 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHATRES

Nombre de raccordables : 663 habitants 497 E.H.

Consommation eau assainie : 96 m^3/j réf. : 2023

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 478 E.H.

pollution DBO5 : 60% date : 06/2024 hydraulique : 72%

Consommation énergétique : 71 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

mini temps sec : 83 m^3/j moyen : 114,8 m^3/j

maxi temps sec : 95 m^3/j maxi temps de pluie : 444 m^3/j

Production annuelle de boues : 11,6 tMS 67 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 112% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/01/2025	170	296			132	114	432	48	28	1,05	48	8,1
	A2+A5+A4	22/01/2025	170	5,2			9,66	4,53	29,6	8,37	7,05	9,78	18,2	4,38
Flux amont retenus en kg/j				19			22	29	52	6,6				0,7
Flux amont retenus en E.H.				213				478	349	440				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,2			9,66	4,53	29,6	8,37	7,05	9,78	18,2	4,38
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			92,7	96	93,1	82,6			62,2	45,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

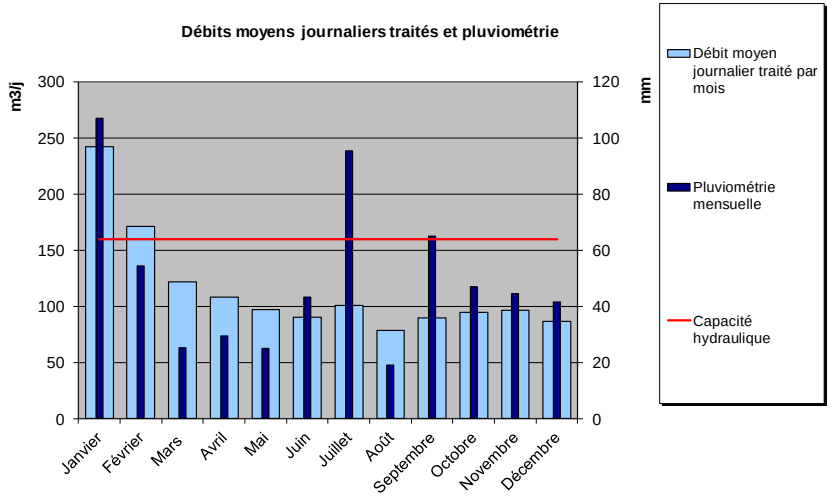

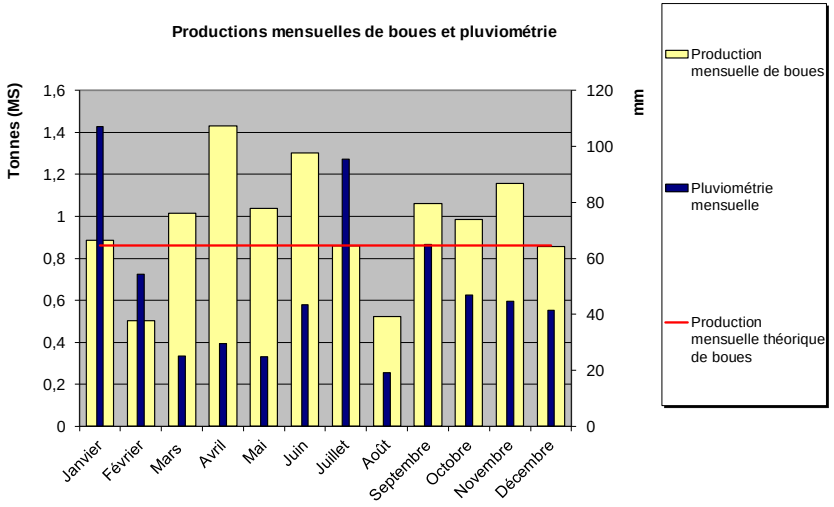

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAUCONIN-NEUFMONTIERS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037733502000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 22/11/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F643 2008/035		
Arrêté préfectoral boues	: D02/025/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)
Ru (ou autre)	: Bourdeau
Rivière 1	: Rutel
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2600	E.H	Débit de référence	: 490 m³/j
	: 156	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 14,07 km
Capacité hydraulique TS	: 420	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 490	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (19,28%) VALORISATION AGRICOLE (80,72%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Le calcul de la population raccordée ne prend pas en compte le centre pénitencier, le centre commercial et l'institut des métiers de l'artisanat dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Meaux (population estimée à 1050 habitants environ et consommation d'eau assainie de 143 847 m3/an-donnée 2024).

Le comportement du réseau d'assainissement présente des anomalies car, alors qu'il est entièrement séparatif, il collecte des eaux météoriques. Le nombre de dépassements (36) de la capacité hydraulique est concentré sur les deux premiers mois de l'année (période très pluvieuse). La présence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute est modérée (80 m3/j) et représente 23 % du volume assaini.

Le volume by-passé au point A2 a significativement baissé et est devenu négligeable : 126 m3 soit moins de 0.1 % du volume traité. Ce constat résulte principalement d'une baisse significative de la pluviométrie en 2025 et de la fiabilisation du point A2 avec la mise en place d'un débitmètre électromagnétique en charge en novembre 2025. En effet, il avait été relevé que l'ancien système de mesure surestimait d'un facteur 10 les volumes déversés (étude SATESE de janvier 2024).
La capacité de pompage du poste de relevage des eaux brutes est 35% inférieure au débit théorique de dimensionnement du clarificateur. Mais, au regard de la quasi-absence de by-pass en 2025 (à confirmer en 2026), le remplacement immédiat des pompes de relevage n'est pas nécessaire et pourra se faire dans le cadre du renouvellement des pompes.

Station d'épuration :

La qualité de l'eau traitée a été excellente.

L'écart entre la production de boues extraites et celle évacuée reste élevé, la valeur la plus fiable étant en principe celle relative aux boues évacuées. Cette quantité évacuée a légèrement augmenté par rapport à 2024 (+ 24 %) avec un déficit de boues restant toujours significatif (38 %) et ceci malgré une bonne performance de la filière de traitement des eaux. Des réserves sont toujours émises sur la quantification des boues évacuées et ceci d'autant plus que la siccité moyenne des boues reste faible (24 g/l à 30 g/l pour un objectif de 60 g/l). La fiabilisation de la quantification des boues est donc toujours un sujet à traiter.

L'installation de traitement des boues n'a pas pu fonctionner en janvier 2025, celle-ci présentant un défaut important de maintenance de l'ancien exploitant. La remise à niveau de l'atelier par la SAUR devrait permettre l'obtention de boues nettement plus concentrées et donc réduire le volume produit (à confirmer en 2026). Une partie des boues (19.3%) a été retraitée sur le centre Phytorestore situé à la Brosse-Montceaux pour pallier l'insuffisance de la capacité de stockage des silos (silos pleins en juin). Après traitement sur des lits plantés de roseaux, le produit final est composté.
Le suivi qualitatif des boues est renforcé et montre la production d'une boue de très bonne qualité sur le plan des teneurs en micropolluants.

Les mesures débitmétriques amont et aval présentent un bon niveau de fiabilité.

Etudes et travaux :

Le SDA est en cours à l'échelle de la CAPM, la phase 2 étant terminée. Les phases 3 et 4 seront élaborées en 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Nombre de raccordables : 2672 habitants 2004 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 394 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 296 m^3/j moyen : 371,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1853 E.H. maxi temps sec : 435 m^3/j maxi temps de pluie : 769 m^3/j

pollution NK : 71% date : 12/2025 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 29,2 tMS 43 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 408,6 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 62% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				123			76	79	224	28				2,8
Flux amont retenus en E.H.				1369				1322	1492	1853				1647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,99			7,34	4,11	21,1	2,29	1,17	1,53	3,82	0,63
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			96,5	98	96,5	97,2			95,2	92,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**93**	**90**	**89**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**92**

Graphiques d'exploitation

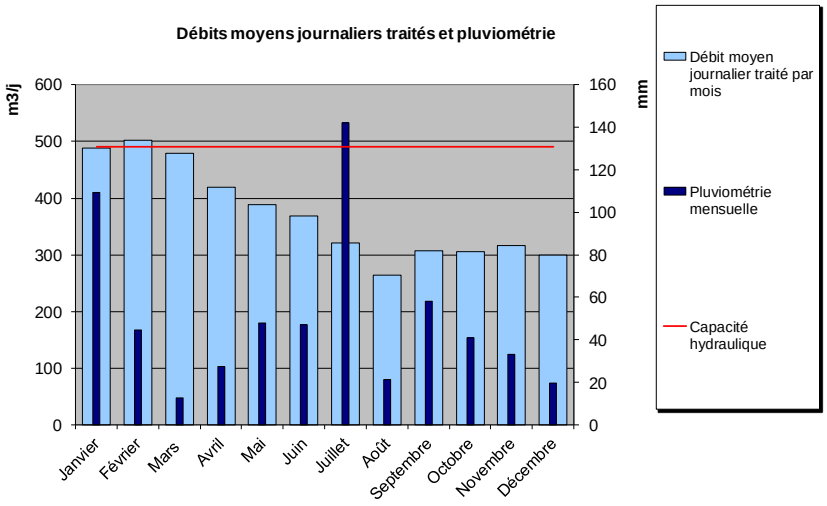

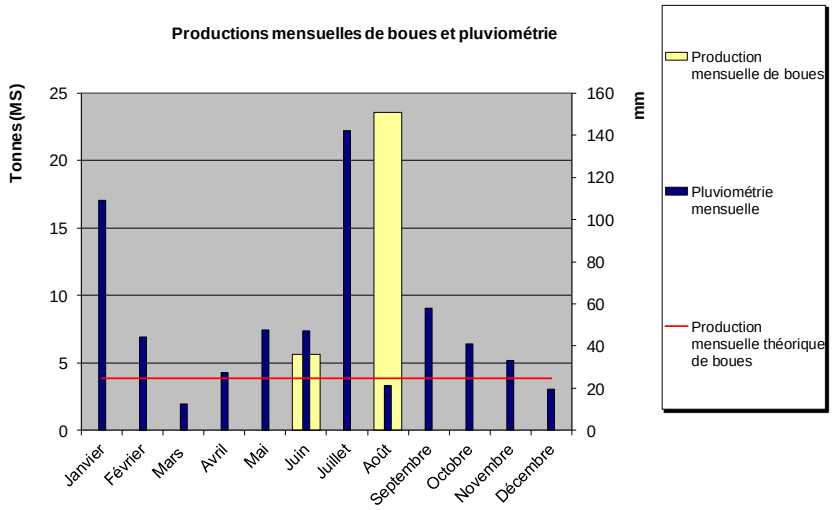

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAUFFRY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710602000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 15/04/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D.2005/040/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D04/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1135	E.H	Débit de référence	: 220 m³/j
	: 68,1	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,023 km
Capacité hydraulique TS	: 170	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 170	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE MOBILE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :
Lors du bilan 24h effectué par le SATESE en juin 2024, les ECPP ont été estimés à 94 m³/j. En 2025, la part d'ECPP est très faible. L'impact des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement (y compris ressuyage), séparatif à 100 % a été moins marqué en cette année moins pluvieuse.
Le débit journalier moyen en entrée de station est de 85 m³/j, soit 50 % de la capacité nominale et 129 % par rapport au volume théorique d'eaux usées attendu, au regard de la consommation d'eau par la population raccordable. Il y a eu 14 jours de dépassement de la capacité hydraulique sur l'année (contre 137 jours en 2024 et 39 en 2023) et seulement 8 jours de dépassement du débit de référence, essentiellement en janvier. Aucun défaut de collecte n'est visible par temps sec.

Station d'épuration :
Le système d'assainissement est exploité depuis le 1er janvier par la SAUR et aucune donnée de débit au point A2 (déversoir de tête de station) n'a depuis été transmise. Ainsi, le système d'assainissement a été jugé non conforme en performance. La SAUR indique que les volumes étaient auparavant estimés via une loi intégrée dans la télégestion de Veolia et qu'il travaille à intégrer ces formules dans le module de télésurveillance, en utilisant l'historique des hauteurs pour recalculer les volumes.

Les résultats des deux mesures d'autosurveillance et des deux visites SATESE sont largement conformes aux prescriptions réglementaires.
La production de boue extraites qui traduit l'élimination de la pollution est très inférieur à celle attendue au regard de la charge polluante à traiter (ratio de 34 g/E.H – ratio attendu : 60 g/EH/j). Ce déficit est davantage lié à la difficulté d'évaluer précisément la production de boues en l'absence de débitmètre, bien que le devis pour l'installation d'un appareil de mesure au niveau de la pompe d'extraction ait été validé, qu'à de possibles pertes de boues dans les eaux épurées.

En effet, le suivi d'exploitation ainsi que les visites du SATESE permettent de vérifier que l'indice de boue est satisfaisant (assurant une bonne décantation) et que le taux de boues maintenu dans le bassin d'aération est correctement optimisé. Par ailleurs, compte tenu de l'existence rare de surcharges hydrauliques, il est peu probable que des incidents de décantation aient lieu (pertes de boues).

Les boues d'épuration sont pompées directement vers le puits à boues, puis stockées dans un silo. Celui-ci est ensuite vidé par pompage, les boues ont été épandues. En 2025, la SAUR déclare 15,1 tMS de boues évacuées en épandage. Une partie de ce tonnage correspond à des boues produites en 2024, étant donné que le dernier chantier de déshydratation avait été réalisé par Véolia en juin 2024 avec une évacuation en compostage.

Travaux et études :
Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La principale préoccupation sur ce système d'assainissement est l'apport d'eaux météoriques malgré un réseau 100 % séparatif récent. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAUFFRY

Nombre de raccordables : 829 habitants 622 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 73 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 69 m^3/j moyen : 84,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 660 E.H. maxi temps sec : 84 m^3/j maxi temps de pluie : 352 m^3/j

pollution NK : 58% date : 10/2025 hydraulique : 50% Production annuelle de boues : 8,1 tMS 34 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 194,6 kwh/j 5,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 57% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/02/2025		130			85,6	95	238	49			49	4,1
	A2+A5+A4	12/02/2025		15			12,5	9	32	2	19	0,36	2,36	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/05/2025	69	188			292	366	729	92,8	76,9	0,24	92,8	11,7
	A2+A5+A4	22/05/2025	66	3,3			7	3	22	2,55	0,39	2,24	4,79	11,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/07/2025		590			1295	1400	3675	309			309	88
	A2+A5+A4	02/07/2025		4,1			10	3	34	2,5	0,5	0,62	3,12	4,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/10/2025	71	284			341	490	727	139	162	0,24	139	16,3
	A2+A5+A4	15/10/2025	69	2			9,9	3	33,6	0,5	0,39	1,26	1,26	5,16
Flux amont retenus en kg/j				20			24	35	52	9,9				1,2
Flux amont retenus en E.H.				224				580	344	660				706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,1			9,85	4,5	30,4	1,89	5,07	1,12	2,88	5,54
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			94,9	97,2	94,6	98			97,1	59,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

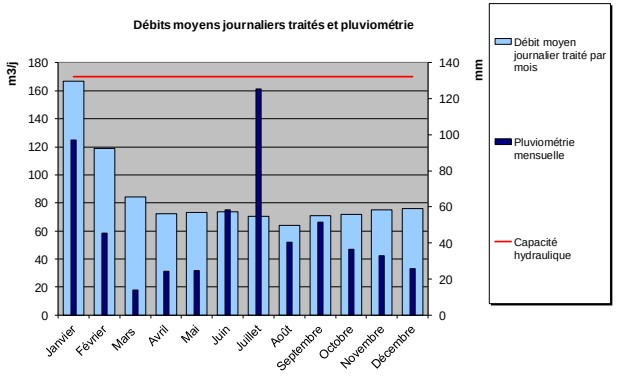

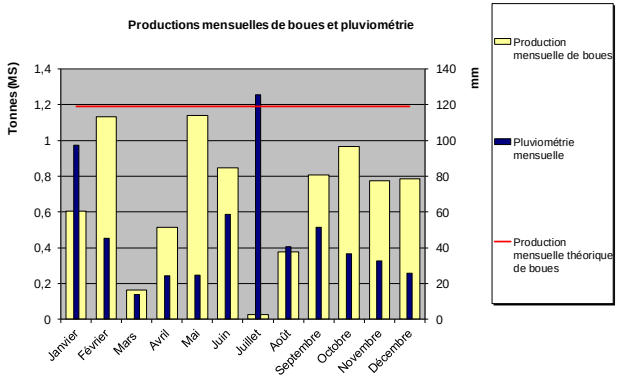

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAUMES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1971	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: TH INDUSTRIE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 474 MISE2009/086		
Arrêté préfectoral boues	: D04/062/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2300	E.H	Débit de référence	:	1056 m³/j
	: 138	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	9,756 km
Capacité hydraulique TS	: 480	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	8%
Capacité hydraulique TP	: 975	m³/j (pluie)	Unitaire	:	92%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le déversoir d'orage « Gendarmerie » (point réglementaire A1) n'a pas déversé durant l'année 2025 (critère de conformité de 5 % des volumes produits dans l'année).
Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) est de 29 274 m³ en 2025 (32 318 m³ en 2024), soit 14,4 % des effluents collectés dans l'année. Le point de mesure des volumes déversés en A2 n'est pas normalisé mais a fait l'objet d'une étude de modélisation par 3DEAU fin 2020. Une sonde de hauteur a été posée au niveau de l'Yerres pour prendre en compte la contrainte hydraulique induite par le niveau du cours d'eau (problème de fiabilité constaté en 2024 en période de crue).
Le débit maximum retenu de temps de pluie est de 1 240 m³/j le 26/06/2025 pour 15,8 mm de pluviométrie.

Station d'épuration : La reconstruction de ce dispositif est inscrite au SDASS EU2.
Les résultats des 11 mesures d'autosurveillance réalisées dans des conditions normales de fonctionnement de 2025 sont tous conformes.
Le SATESE a retenu les moyennes des charges polluantes des mesures d'autosurveillance réalisées dans l'année. Les 2 635 raccordables correspondent à une charge polluante théorique de 1 976 E.H. ; le paramètre NK est le plus proche de cette valeur avec en moyenne 2 320 E.H.
Les coefficients de charge sont de 101 % en pollution et de 49 % en hydraulique.
Les résultats médiocres relevés lors de la visite SATESE de septembre s'expliquaient par une concentration en boues trop élevée (MS = 6,7 g/l), une des trois turbines d'aération hors service (déficit d'aération et accumulation de flottants en surface du bassin d'aération) et des cloisons siphoïdes hors d'usage au niveau du bassin d'aération et du clarificateur.
D'après les boues évacuées, la production de boues de 2025 est de 20,5 tonnes de Matières Sèches (MS). Le ratio correspondant est de 24 gMS/E.H./j pour un ratio théorique de 60 gMS/E.H./j, soit un déficit de 60 %.
La quantité de boues extraites est totalement erronée avec 76 t de MS. Pour la seule journée du 20/06/2025, la quantité de boues extraites est de 4 147 kg de MS (384 m³), soit une production journalière correspondant à 69 117 E.H.
La filière boues mixte (table d'égouttage et poches filtrantes) n'a pas été remise à niveau avant la fin du contrat d'exploitation de SUEZ. Le nouvel exploitant AQUALTER a repris l'exploitation du système d'assainissement au 01/01/2026.
Les boues ont été évacuées dans le centre de compostage du SMAB à Presles-en-Brie. L'exploitant signale dans son bilan annuel qu'une poche filtrante représentant environ 3 tonnes de MS n'a pas été évacuée sur l'exercice 2025 (compensée par celle restant de l'exercice précédent).

Travaux et études : La future station d'épuration traitera les effluents du bourg et des hameaux (Forest et Maurevert). Les bases de dimensionnement retenues sont : 4 800 E.H., débit de référence de 1 603 m³/j, dont 140 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et 743 m³/j pour les apports de temps de pluie. Un bassin d'orage (BO) de 180 m³ sera construit sur le site de la nouvelle station d'épuration en complément du BO Camping existant de 300 m³. Les travaux des réseaux de transfert sont terminés. La construction de la station d'épuration a démarré en juin 2025 (mise en eau prévue avant la fin 2026). Le marché a été attribué à SAUR (procédé boues activées avec traitement mixte du phosphore + 2 postes de transfert). La filière boues sera composée d'une centrifugeuse.
Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est toujours en cours (procédure d'examen par la MRAe des zonages d'assainissement non engagée).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAUMES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 2635 habitants 1976 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 290 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 278 m^3/j moyen : 476,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2320 E.H. maxi temps sec : 480 m^3/j maxi temps de pluie : 1240 m^3/j

pollution NK : 101% date : 12/2025 hydraulique : 49% Production annuelle de boues : 20,5 tMS 24 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 248,2 kwh/j 1,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 40% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025		280			232	270	620	104			104	9,5
	A2+A5+A4	09/09/2025		51			19	7	62	10	5,5	0,67	10,7	4,6
Flux amont retenus en kg/j				108			75	85	206	35				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1196				1418	1371	2320				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,33			7,58	4,12	22,1	4,17	3,45	5,62	9,78	1,41
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			96,1	98,1	95,8	94,5			89,4	65,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

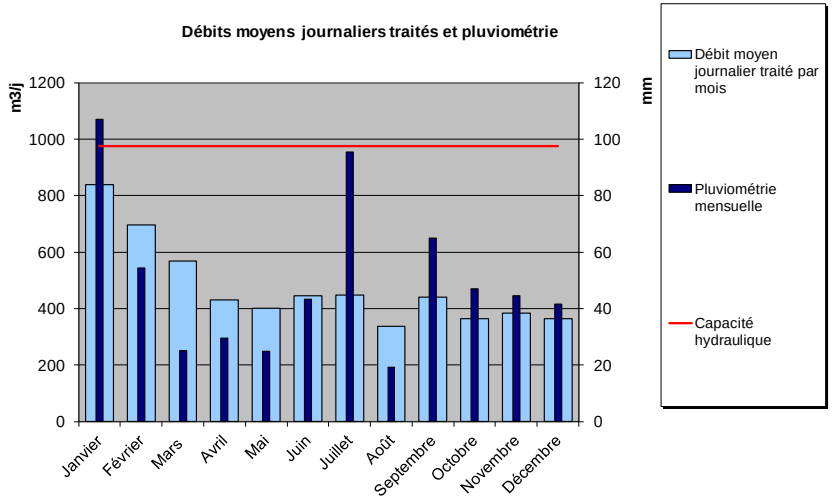

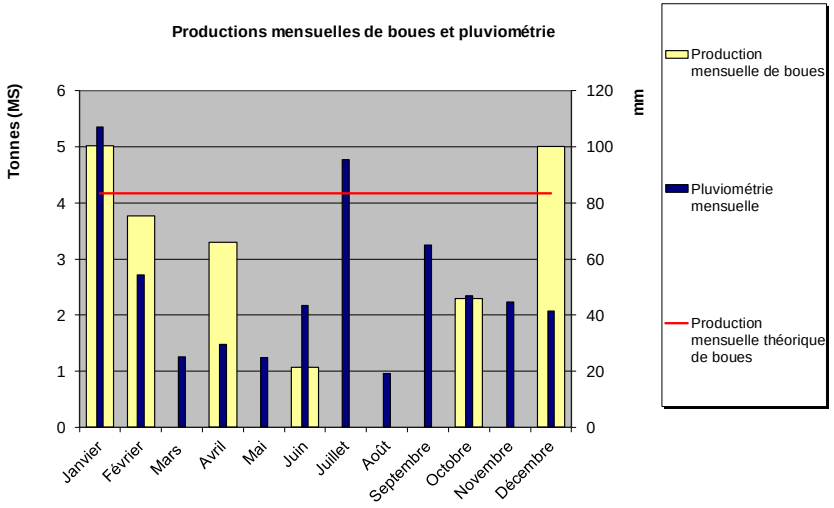

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHAUMES-EN-BRIE / FOREST

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710703000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D05/003/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)
Ru (ou autre)	: Bréon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 300	E.H	Débit de référence	: 382 m³/j
	: 18	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,17 km
Capacité hydraulique TS	: 45	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 83%
Capacité hydraulique TP	: 45	m³/j (pluie)	Unitaire	: 17%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La station d'épuration est alimentée par deux postes de refoulement situés sur les hameaux de Forest et Maurevert. Il n'existe pas d'équipement de mesure de débit au niveau de ces deux ouvrages et de la station d'épuration.

L'exploitant fournit des données journalières basées sur des temps de pompage. Le poste de l'impasse du Puits à Maurevert étant équipé d'un système de pompage en ligne ; l'estimation d'un débit correct semble difficile compte tenu d'un débit de pompage variable.

Le SATESE n'exploite pas les données transmises en raison de leur manque de fiabilité et de la réalisation d'une campagne de mesures dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) de la future station d'épuration commune pour le bourg et les hameaux de Forest et Maurevert.

Les résultats des mesures réalisées du 14/11/2022 au 15/12/2022 sont :

- La surface active raccordée au réseau d'assainissement des hameaux est estimée à 0,45 ha.
- La surface active du bassin versant de Forest est de 0,28 ha.
- Par déduction, celle correspondant au hameau de Maurevert fait 0,17 ha.
- Le volume généré pour une pluie mensuelle de 9,4 mm sur 6h correspondant est de 42,3 m³.
- Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimées à 13 m³/j.

Station d'épuration

Les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes) sont respectées pour la visite SATESE de septembre.

La production de boues (boues extraites) reste insuffisante avec 3,6 tonnes de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 36 g MS/E.H./j (valeur théorique attendue de 60 gMS/E.H./j) ; elle a été au maximum de 4,6 t MS en 2023 sur les 10 dernières années. Les ouvrages sont peu performants à la décharge de l'exploitant. La quantité de boues extraites est estimative car la quantification lors du remplissage des poches filtrantes demeure délicate. Le déficit de production de boues est au minimum de 40 %.

Les boues évacuées (1,8 t MS) ont été envoyées dans le centre de compostage du SMAB à Presles-en-Brie.

Travaux et études

A partir du 1er janvier 2026, la société AQUALTER devient le nouvel exploitant de ce système d'assainissement. La future station d'épuration traitera les effluents du bourg et des hameaux (Forest et Maurevert).

Les bases de dimensionnement retenues sont : 4 800 E.H., débit de référence de 1 603 m³/j, dont 140 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et 743 m³/j pour les apports de temps de pluie.

Un bassin d'orage (BO) de 180 m³ sera construit sur le site de la nouvelle station d'épuration en complément du BO Camping existant de 300 m³.

Les travaux des réseaux de transfert sont terminés. La construction de la station d'épuration a démarré en juin 2025 (mise en eau prévue avant la fin 2026). Le marché a été attribué à SAUR (procédé boues activées avec traitement mixte du phosphore + 2 postes de transfert). La filière boues sera composée d'une centrifugeuse.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est toujours en cours (procédure d'examen par la MRAe des zonages d'assainissement non engagée).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAUMES-EN-BRIE – Hameaux de Forest et Maurevert

Nombre de raccordables : 392 habitants 294 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 43 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 280 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 93% date : 05/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : 3,6 tMS 36 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 58,8 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 60% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025		190			209	250	546	107			107	11
	A2+A5+A4	09/09/2025		4			9,25	3	31	11	9,3	3,83	14,8	6,9
Flux amont retenus en kg/j				3,7			9,9	12	26	4,2				0,4
Flux amont retenus en E.H.				41				202	170	280				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			9,25	3	31	11	9,3	3,83	14,8	6,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			95,6	98,8	94,3	89,7			86,1	37,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

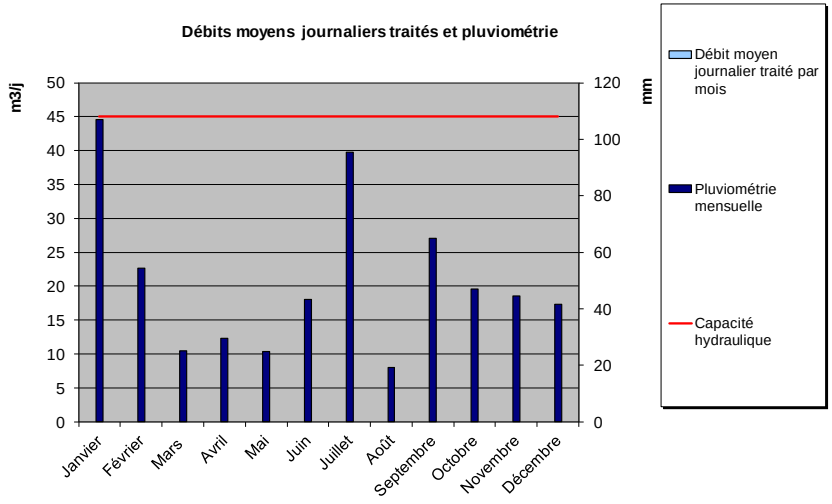

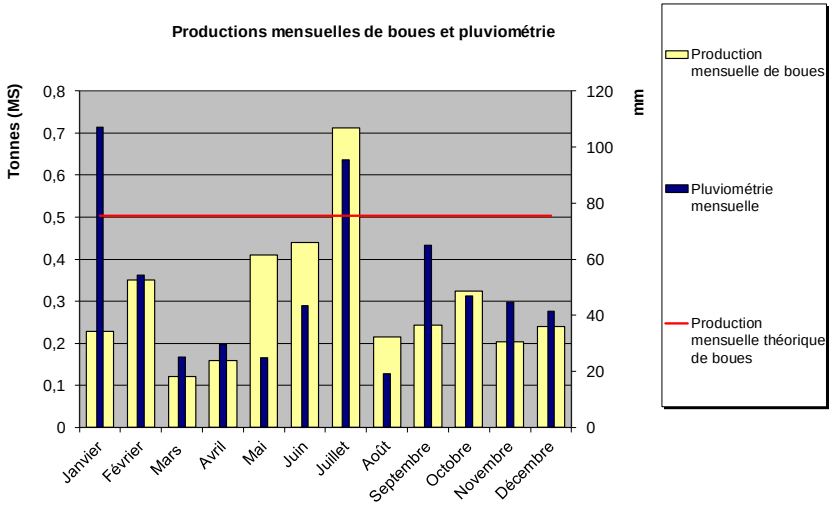

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHENOISE-CUCHARMOY / CHENOISE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710901000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 23/11/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CHENOISE-CUCHARMOY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 473 N° MISE 2012-011		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1470	E.H	Débit de référence	:	1327 m³/j
	: 78	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	6,771 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	5%
Capacité hydraulique TP	: 1270	m³/j (pluie)	Unitaire	:	95%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

La pluviométrie mesurée sur l'année 2025 a été nettement moins importante que l'année 2024. En conséquence, le nombre de dépassement de charge surfacique des filtres, le nombre et le volume d'eaux de by-passée au point A2 et l'estimation des eaux claires parasites permanentes (ECPP) ont diminué de moitié par rapport à l'année 2024.

Le débit de référence de 1 327 m3/j n'a pas été dépassé au cours de l'année en raison de la régulation de débit opérée sur le poste des eaux brutes. Celle-ci correspond à une charge hydraulique surfacique mensuelle adaptée de 1,8 m/j (1 270 m3). 41 dépassements de la charge surfacique admissible de façon hebdomadaire de 0,9 m/j ont été observés, ce qui est moyennement élevé, mais semble pour le moment bien toléré par les casiers filtrants. Cela a été observé sur des périodes continues assez longues : notamment la quasi-totalité du mois de janvier ce qui peut engendrer des dysfonctionnements à terme. En moyenne la charge hydraulique surfacique a été de 0,4 m/j. Cette valeur est inférieure au seuil de 0,7 m/j au-delà duquel des dysfonctionnements hydrauliques peuvent survenir, mais avec la nuance des surcharges hydrauliques connues en janvier qui sont en dehors des recommandations techniques (seule une modification de la régulation, avec un mode temps de pluie pourrait maîtriser ce phénomène, mais sans respect du débit de référence).

19 évènements de by-pass au point A2 se sont produits représentant un volume total estimé de 4 651 m³, soit 4,65% du volume total collecté par le réseau d'assainissement. Cela reste raisonnable étant donné la proportion de réseau unitaire raccordé à la station (95%).

L'équipement du point A5, constitué par le trop-plein du poste intermédiaire, est réglementairement requis, d'autant plus que ce point de rejet est susceptible d'être sollicité lors d'apports d'eaux de ruissellement des parcelles agricoles attenantes pouvant inonder la ZRV et une partie de la station d'épuration.

La quantité d'eaux claires parasites permanentes par temps sec (hors ressuyage) représente environ 35 m³/j cette année, ce qui est moitié moins que l'année précédente. Pour mémoire, une quantité journalière de 50 m³/j a été estimée durant le bilan 24h réalisée par le SATESE en avril 2022.

Les données de fonctionnement des déversoirs d'orage, DO5 (rue des Mésanges / rue de la Gerbe) et le DO 1 (rue du Château), n'apparaissent pas dans les données annuelles. Les données de fonctionnement des deux DO et du bassin d'orage seraient à joindre aux données d'exploitation.

Station d'épuration :

La qualité des eaux rejetées lors des deux mesures d'autosurveillance de SUEZ respecte largement le niveau de rejet en vigueur pour ce dispositif. Les coefficients de charge du dispositif ont été actualisées à partir des résultats du bilan de mars 2025. La station est chargée à 50% en pollution (paramètre NK).

Un trop-plein a été créé vers l'Yvron en novembre 2023 pour remédier à la problématique de débordement de la ZRV. Malgré cela, les débordements de la zone de rejet végétalisée continueraient à se produire. Un curage du dernier tiers de la zone de rejet végétalisée est envisagé pour faciliter l'écoulement et l'évacuation des eaux. Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une étude hydraulique. A noter qu'aucun dysfonctionnement majeur (inondation, débordement, …) n'est recensé en 2025.

Un suivi des débits journaliers au poste intermédiaire permettrait de suivre l'évolution des infiltrations et d'étudier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une régulation hydraulique intermédiaire.

La consommation énergétique de 2025 (66 kwh/j) a chuté de 38% par rapport à l'année précédente (106,5 kwh/j). Cette diminution est en cohérence avec la diminution du volume mesuré en entrée de station (- 42% par rapport à 2024).

Travaux et études :

La mise à jour du scénario SANDRE suite à la modification du point A2 et l'instrumentation du point A5 sera nécessaire pour mettre à niveau le dispositif réglementairement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHENOISE-CUCHARMOY

Nombre de raccordables : 992 habitants 744 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 124 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 121 m^3/j moyen : 261,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 740 E.H. maxi temps sec : 147 m^3/j maxi temps de pluie : 1095 m^3/j

pollution NK : 50% date : 03/2025 hydraulique : 21% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 66 kwh/j 1,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/03/2025	141	142			162	201	410	78,4	68,8	0,1	78,4	6,68
	A2+A5+A4	07/03/2025	141	8,9			5,92	3	17,7	1,12	0,39	50,2	51,3	4,25
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/11/2025	609	118			160	213	375	88,4	80,3	0,1	88,4	7,41
	A2+A5+A4	19/11/2025	609	11,1			12,9	3	45,6	2,21	0,41	66,9	69,2	9,21
Flux amont retenus en kg/j				20			23	28	58	11				0,9
Flux amont retenus en E.H.				222				472	385	740				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,7			11,6	3	40,4	2,01	0,41	63,8	65,8	8,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,2			94,1	98,5	91,8	98			28,2	18,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

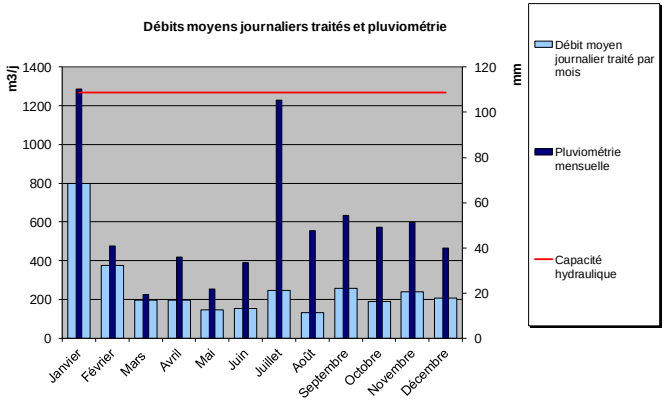

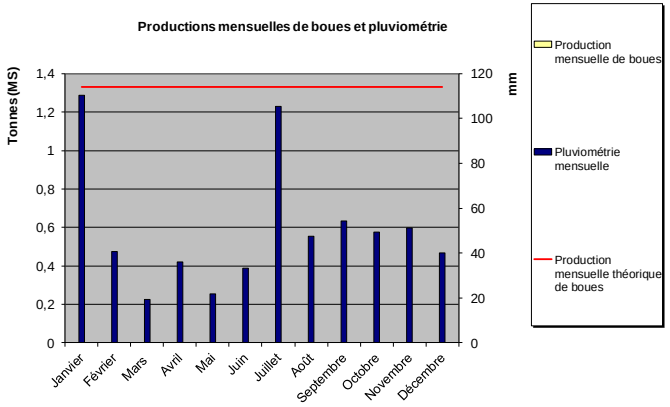

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHEVRU / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 24/05/2023	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F656 MISE2021/113		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Chevru(RUISSEAU)(R151-F6569000)
Ru (ou autre)	: Chevru
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 386 m³/j
	: 66	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,888 km
Capacité hydraulique TS	: 186	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 96%
Capacité hydraulique TP	: 186	m³/j (pluie)	Unitaire	: 4%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Malgré la part très majoritaire de réseau séparatif, un impact important des eaux claires météoriques existe, avec une forte augmentation des débits pour chaque évènement pluvieux, malgré les travaux récents conséquents de mise en séparatif.

Le débit moyen est de 173 m³/j, soit 253 % du débit attendu (68 m³/j) et 93 % du débit nominal. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 119 reprises, soit 33 % du temps, contre 86 % du temps en 2024, en lien avec une pluviométrie moins importante cette année.

Le débit maximum a été de 328 m³/j le 25 février, soit 176 % du débit nominal. Le débit d'ECPP peut être estimé à 127 m³/j. Pour rappel, lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal réalisée à partir de début février sur une période de neuf semaines, les ECPP avaient été estimées à 146 m³/j.
Aucun déversement vers le milieu naturel n'a été déclaré cette année. Cela sera à confirmer dans les années à venir car en 2023 et lors de la dernière étude SATESE il y avait eu des déversements. Un contrôle du point de mesure serait certainement pertinent avec une mention dans le prochain bilan annuel de l'exploitant sur ce sujet.

Une régulation hydraulique a été mise en place afin de ne pas surcharger hydrauliquement les filtres. Celle-ci est basée sur un volume hebdomadaire glissant de 1 790 m3 pour déterminer le passage en mode « temps de pluie » (charge hydraulique de 0,6 m/j en moyenne) et ensuite une limitation du temps de pompage des pompes (cycle marche-arrêt) pour un volume journalier supérieur à 198 m3/j par temps de pluie (surface hydraulique de 0,45 m/j) ou de 657 m3/j par temps sec (charge hydraulique superficielle de 1,5 m/j).
En 2025, la charge hydraulique surfacique a dépassé le seuil des 0.7 m/j uniquement à 4 reprises ce qui est acceptable. En revanche, la régulation hydraulique ne semble pas fonctionnelle car elle ne s'est pas déclenchée en janvier alors que les conditions de volume glissant étaient remplies. Ce point est à vérifier.

Station d'épuration

Deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées conformément à la réglementation.
La qualité des eaux traitées était largement conforme aux normes de rejet en vigueur durant le bilan d'autosurveillance analysé ainsi que lors des visites SATESE, démontrant l'efficacité des ouvrages de traitement, y compris pour des débits proches du débit de référence.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHEVRU

Nombre de raccordables : 831 habitants 623 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 75 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 121 m^3/j moyen : 173,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge NK : 623 E.H. maxi temps sec : 195 m^3/j maxi temps de pluie : 328 m^3/j

pollution NK : 57% date : 12/2025 hydraulique : 93% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 19,2 kwh/j 0,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/04/2025	186	207			200	187	626	95,9	81,7	1,05	95,9	8,88
	A2+A5+A4	08/04/2025	190	2			7,16	3,52	21,6	12	9,25	40	52	3,91
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025		240			223	290	537	106			106	8,9
	A2+A5+A4	18/06/2025		4			5,75	3	17	4,2	3,2	52,3	56,5	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025	136	72			155	215	345	71,5	65,3	0,24	71,5	11
	A2+A5+A4	18/11/2025	139	2,4			6,25	3	19	1,23	0,39	50,7	52	7,38
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/11/2025		470			285	350	724	95			95	12
	A2+A5+A4	19/11/2025		2			4,25	1,5	14	0,9	0,19	51,3	52,2	7,2
Flux amont retenus en kg/j				56			34	37	93	9,4				1,1
Flux amont retenus en E.H.				623				623	623	623				623
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,6			5,85	2,76	17,9	4,58	3,26	48,6	53,1	5,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97	98,8	96,4	95,1			40,5	46,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**88**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

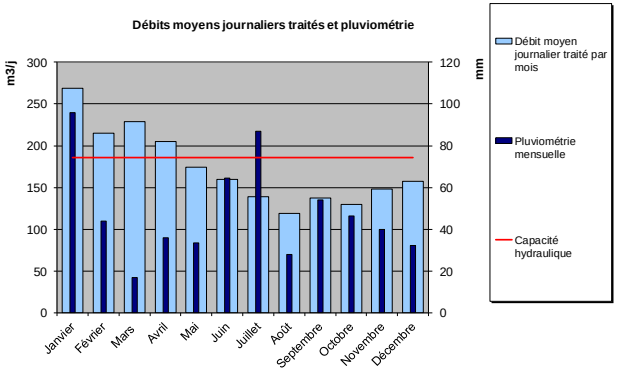

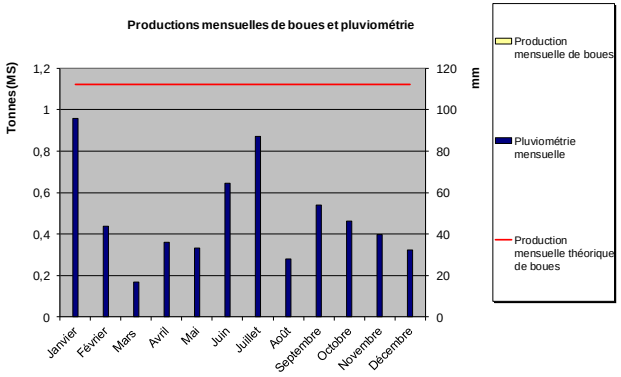

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHOISY-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711601000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: TES		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2020/DDT/SEPR/n°225		
Arrêté préfectoral boues	: D07/003/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)
Ru (ou autre)	: Vannetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	436 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7,05 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	55%
Capacité hydraulique TP	: 400	m³/j (pluie)	Unitaire	:	45%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHES FILTRANTES
Destination des boues	: STOCKAGE (27%) CENTRE DE COMPOSTAGE (73%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débit minimum de temps sec est en adéquation avec la consommation en eau assainie. Les variations de débit de temps sec ne témoignent pas cette année de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes. Pour autant, par le passé leur débit avait été estimé à 139 m³/j dans le cadre de l'étude SATESE de mars 2018 et 47 m³/j dans le cadre de l'étude SATESE de juin 2023 (variable selon le niveau des nappes).

Le débit maximum de temps de pluie représente un fonctionnement pendant 24 h des pompes en entrée de station.

La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 18 reprises, soit 5 % du temps, en période de nappe haute (janvier à février) et principalement en période pluvieuse et de ressuyage, malgré la gestion de la restitution des eaux du bassin d'orage en temps de pluie (arrêt de l'alimentation de la station d'épuration quand le débit atteint le débit nominal de temps de pluie).
Les deux points S16 (déversoir d'orage en entrée de station et trop-plein du bassin d'orage) n'étant pas encore équipés, aucune donnée de déversement au point A2 n'était disponible avant mars 2025. Dix-neuf déversements ont été enregistrés à ce point entre début mars et fin décembre, ce qui représente à peine 1 % du volume collecté.

Station d'épuration

Le coefficient de charge polluante a été reconduit (78%). La qualité de l'eau traitée était largement suffisante pour respecter les normes de rejet en vigueur sur cette installation pour l'ensemble des paramètres, que ce soit lors du bilan d'autosurveillance ou lors de la visite SATESE du mois de mars.

La production de boues est en augmentation, avec 12,3 tMS produites en 2025 (soit 44 g MS/EH/j pour 69 g MS/EH/j attendus), contre 9,1 t en 2024. Néanmoins, la concentration en boues dans le bassin d'aération demeure beaucoup trop élevée (supérieure à 8 g MS/L en moyenne tout au long de l'année). Pour rappel, le rapport de visite du SATESE du 25 mars 2025 indiquait que, afin de stabiliser le fonctionnement de la station d'épuration vis-à-vis de la croissance biologique naturelle, le volume d'extraction nécessaire était estimé à environ 35 m³ par semaine minimum. Actuellement, les boues sont extraites chaque semaine pour un volume de 10 à 12 m³. L'objectif de l'exploitant est de réaliser deux extractions par semaine.
Véolia (prestataire depuis juin 2024) indique que les extractions se font vers 4 poches filtrantes au lieu de 2 auparavant et qu'il est prévu de doubler la fréquence de passage pour extraire suffisamment de boues.

En 2025, deux évacuations de boues ont été réalisées vers la plateforme de compostage de Valtera, représentant un total de 9 t MS.

Travaux et études

Suite au SDA intercommunal, il a été déterminé que les principales problématiques de ce secteur sont les ECPP et les ECPM. Les investigations réalisées ont montré des réseaux en bon état mais quelques inversions de branchements. Il a été décidé de réhabiliter environ 240 ml de réseau sur la commune. Ces travaux n'ont pas été classés prioritaires et sont prévus sur la tranche 4 du programme de travaux.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHOISY-EN-BRIE / BOURG

Nombre de raccordables : 971 habitants 728 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 96 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 89 m^3/j moyen : 150,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 775 E.H. maxi temps sec : 110 m^3/j maxi temps de pluie : 735 m^3/j

pollution DBO5 : 78% date : 09/2024 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 12,3 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 138,5 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 64% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2025		1090			751	890	1976	154			154	18
	A2+A5+A4	26/03/2025		12			11	4	36	4,2	2,1	0,35	4,55	0,71
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2025	163	253			199	197	601	80	58,6	0,12	80,4	9,73
	A2+A5+A4	26/06/2025	177	5			7,25	3	23	3,2	2	0,26	3,38	0,4
Flux amont retenus en kg/j				68			42	47	115	9,2				0,99
Flux amont retenus en E.H.				759				775	767	610				582
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,5			9,12	3,5	29,5	3,7	2,05	0,3	3,96	0,56
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,3	98,9	97	96,5			96,2	95,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

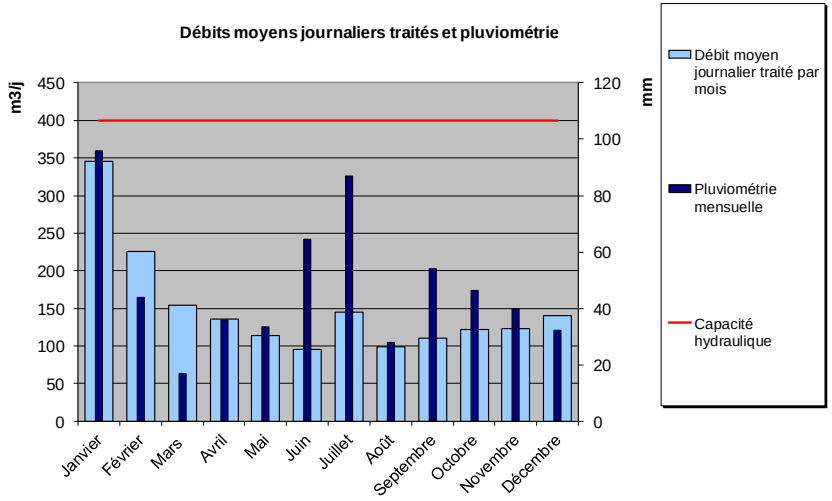

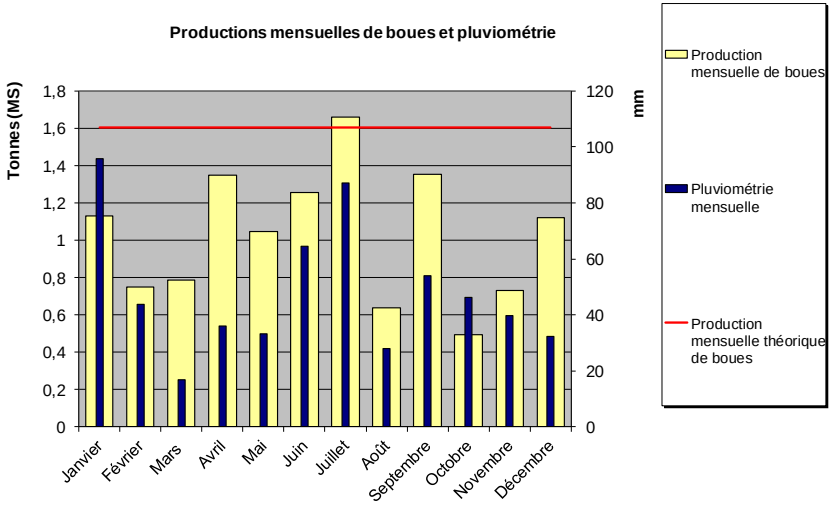

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CHOISY-EN-BRIE / CHAMPBONNOIS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711602000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1998	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: EPARCO		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)
Ru (ou autre)	: Drain agricole
Rivière 1	: Vannetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 133	E.H	Débit de référence	: 27 m³/j
	: 8	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,76 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 27	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Aucune donnée de débit n'a été fournie au SATESE pour l'année 2025. Habituellement, des estimations de débits journaliers issues de relevés hebdomadaires du nombre de bâchées étaient envoyées.

Station d'épuration

Le SATESE se base sur le nombre de raccordables pour l'estimation de la charge admise sur les ouvrages. L'estimation de 2024 a été reconduit. La station d'épuration est à mi charge en pollution.

La visite réalisée en avril 2024 avait mis en évidence un non-respect des prescriptions réglementaires nationales, notamment un dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO5. Ce dysfonctionnement pouvait résulter d'une absence de curage du décanteur en 2023 et en 2024.

Lors de la visite SATESE du 26 mars 2025, les normes de rejet étaient respectées. L'exploitant a indiqué qu'une vidange et un curage du décanteur- avaient été réalisés le 18 avril 2025.

Malgré un désherbage réalisé durant l'été, la surface des filtres demeure fortement envahie par des adventices, qui doivent être retirés. Un désherbage plus régulier est indispensable afin de maintenir les filtres en bon état de fonctionnement et éviter un « étouffement » des roseaux.

Travaux et études

Un diagnostic de la hauteur de boues sur le premier étage paraîtrait pertinent à réaliser vu la date de mise en eau du dispositif, dans l'objectif de planifier un premier curage. Si un curage est nécessaire, des analyses de boues règlementaires seront à réaliser pour justifier leur non contamination et permettre leur acceptation par une plateforme de compostage.

La CC2M a finalisé à l'été 2024 un SDA intercommunal. La problématique principale relevée pour ce dispositif est l'apport d'ECM vers le réseau séparatif, des essais aux tests fumigènes ont montré l'existence de regards mixte EU-EP. Les contrôles des branchements ont eu lieu au 1er trimestre 2022. 27 habitations ont été identifiées comme non conformes ainsi que 7 avaloirs. Des travaux de mise en conformité ont donc été prévus dans la tranche 4 du programme de travaux du SDA, mais ils ne font pas partie des priorités assainissement à l'échelle de l'intercommunalité.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHOISY-EN-BRIE/ hameau de Champbonnois

Nombre de raccordables : 85 habitants 63 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 9 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 63 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 47% date : 12/2024 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/03/2025		64			97,4	110	267	44			44	3,8
	A2+A5+A4	26/03/2025		7,4			6	3	18	26	20	5,29	31,3	4
Flux amont retenus en kg/j				5,7			3,4	3,8	9,4	0,94				0,11
Flux amont retenus en E.H.				63				63	63	63				63
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,4			6	3	18	26	20	5,29	31,3	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,4			93,8	97,3	93,3	40,9			28,9	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

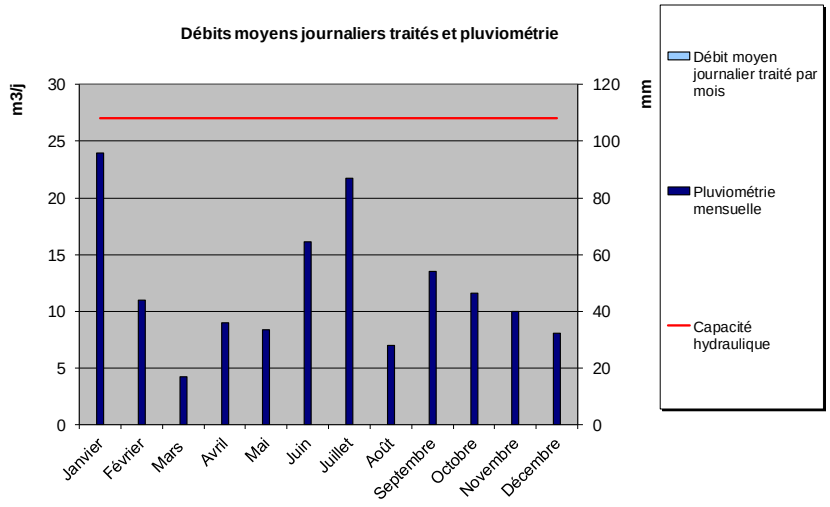

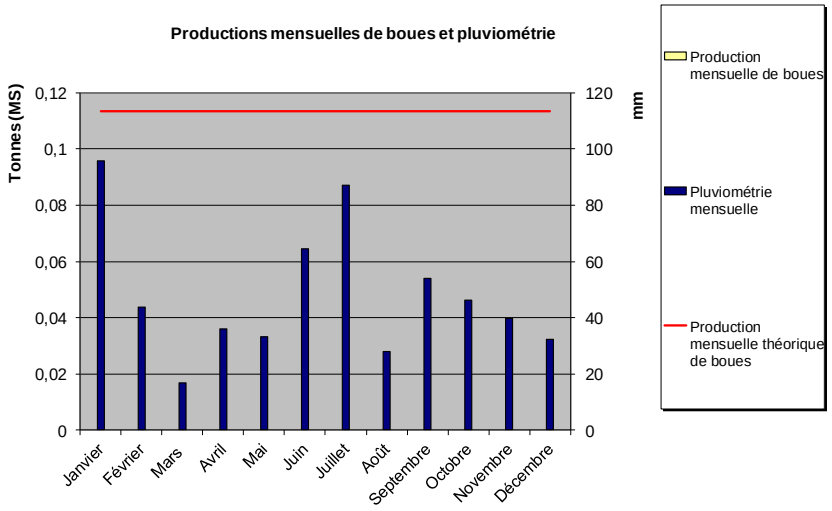

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CITRY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711701000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1977	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	255 m³/j
	: 72	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	6,032 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Les dysfonctionnements observés sur le réseau séparatif sont principalement liés aux intrusions d'eaux claires météoriques. En 2025, année relativement sèche, 25 jours de dépassement du débit nominal de la station d'épuration ont été enregistrés, contre 64 jours en 2024, année particulièrement pluvieuse.

Le débit maximal en période de pluie a atteint 393 m³/j le 5 janvier 2025, dans un contexte combinant précipitations et niveau de nappe élevé. Ce débit correspond à une sollicitation hydraulique de la station de 218 % de sa capacité nominale. En moyenne annuelle, le taux de charge hydraulique est acceptable. Compte tenu de ces apports parasites, le débit de référence applicable pour l'année 2025 s'établit à 255 m³/j, soit 142 % de la capacité hydraulique définie par le constructeur.
Les eaux claires d'infiltration restent modérées fin mars, période de nappe haute (18 m³/j, soit 21 % du débit de temps sec), mais peuvent atteindre ponctuellement 55 m³/j en période hivernale (mi-janvier), représentant alors jusqu'à 45 % du débit de temps sec.

Station d'épuration : Les résultats des deux campagnes d'autosurveillance, de la visite ponctuelle du SATESE ainsi que son bilan 24 heures, mettent en évidence une qualité de rejet satisfaisante.

La production de boues, indicateur du fonctionnement global du système d'assainissement, atteint 49 g MS/EH, pour un ratio théorique attendu de 60 g MS/EH. Ce résultat conduit à estimer le rendement global du système de traitement à environ 82 %. Celui-ci est néanmoins certainement surestimé, vu la difficulté à quantifier les boues extraites en filière liquide. La conception du clarificateur longitudinal, caractérisée par l'absence de raclage du fond et de la surface ainsi que par la reprise des boues décantées au moyen d'un système d'air lift, favorise inévitablement les pertes de flottants, malgré la mise en place d'une cloison siphoïde.
Ces pertes de flottants expliquent en grande partie l'écart observé entre le rendement global mesuré cette année de 82% et le rendement théorique de 100 %.

L'hypothèse d'un entraînement significatif du lit de boues décantées au niveau des trémies du clarificateur n'est toutefois pas retenue. En effet, l'adaptation du fonctionnement de la turbine aux débits d'alimentation, avec l'arrêt de cette dernière lors des épisodes de fortes pluies, permet de contenir les boues dans le bassin d'aération pendant l'à-coup hydraulique de temps de pluie, et de limiter ainsi les pertes massives de biomasse vers le rejet.

Compte tenu de la variabilité des flux mesurés en 2025, les coefficients de remplissage établis en 2024 sont reconduits. La station demeure globalement à mi-charge en pollution.

Travaux et études : Une fiche IOTA est attendue de la DRIEAT. Les seuils de rejet et les rendements réglementaires qui y seront définis devraient être plus exigeants que les prescriptions minimales actuellement applicables au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015.

La validation du scénario SANDRE, intégrant l'obturation du trop-plein du poste correspondant au point A2, demeure en attente d'une validation conjointe de la DRIEAT et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le programme de travaux issu du Schéma Directeur d'Assainissement, actuellement en cours d'élaboration, aurait dû être présenté au cours de l'année 2025. Il le sera normalement au 2ème semestre 2026.

Enfin, le scénario consistant à raccorder les eaux usées de Citry à la station d'épuration de Saâcy, très sous-chargée, mériterait d'être comparé sur les plans technique et économique à l'option de reconstruction de la station actuelle. Cette station d'épuration de 1977 doit en effet faire partie des priorités de mise aux normes à venir sur le territoire intercommunal.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CITRY

Nombre de raccordables : 881 habitants 661 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 76 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 72 m^3/j moyen : 96,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autre Charge NK : 634 E.H. maxi temps sec : 86 m^3/j maxi temps de pluie : 393 m^3/j

pollution NK : 53% date : 12/2024 hydraulique : 54% Production annuelle de boues : 11,2 tMS 49 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 93,2 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 82% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/01/2025	108	310			273	266	628	84			84,7	8,42
	A2+A5+A4	21/01/2025	108	31			21	8	56	6,1			14,8	3,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/04/2025	67	314			283	343	729	97,9	91,8	1,05	97,9	8,85
	A2+A5+A4	16/04/2025	67	3			10,3	3	35,1	8,21	2,06	1,06	9,27	2,96
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025		330			373	430	1004	90			90	10
	A2+A5+A4	02/10/2025		23			23,8	18	59	5,3	1,5	12,4	17,7	8,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/11/2025	73	236			147	107	520	120	113	0,24	120	11,5
	A2+A5+A4	05/11/2025	73	25,5			18	3	66	7,91	1,81	4,72	12,6	6,1
Flux amont retenus en kg/j				40			25	28	59	9,5				0,97
Flux amont retenus en E.H.				443				472	393	634				571
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20,6			18,3	8	54	6,88	1,79	6,06	13,6	5,24
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,8			92,5	97,3	91,9	93			85,7	47
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

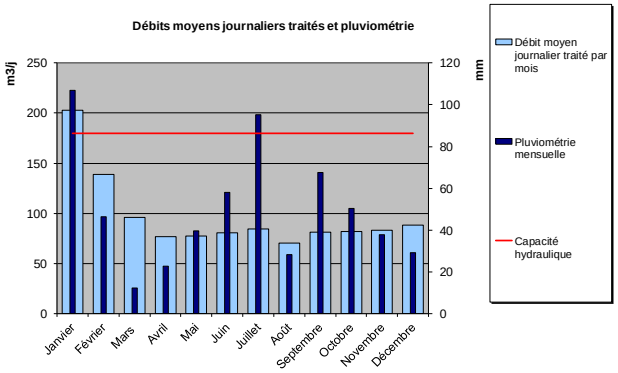

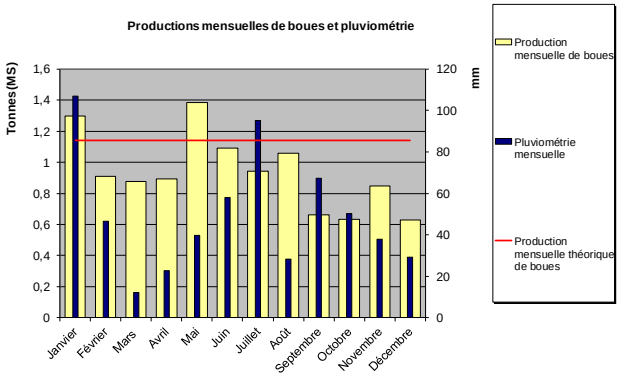

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CLAYE-SOUILLY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711803000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 15/09/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 09/DAIDD/E/040		
Arrêté préfectoral boues	: F661/2007/051		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 14000	E.H	Débit de référence	:	2891 m³/j
	: 840	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	46,007 km
Capacité hydraulique TS	: 2100	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	82%
Capacité hydraulique TP	: 2891	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	18%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le volume d'eau assainie a été mis à jour sur la base de la répartition de la population par bassin de collecte (données issues des bilans techniques 2023) et de la consommation d'eau potable déclarée dans le rapport annuel du délégataire 2023. Le volume d'eaux claires parasites permanentes en nappe haute est significatif, mais moindre qu'en 2024 avec un volume estimé à 518 m3/j, soit 32 % du débit entrant. Les volumes by-passés au point A2 ont fortement baissé (-96 % par rapport à 2024) et ne représentent plus que 0.5 % des volumes entrants sur la station d'épuration (3 902 m3).

Il été relevé seulement 7 dépassements du débit nominal, la charge hydraulique en moyenne annuelle étant de 60 %. Le point A1 n'a fait l'objet d'aucun by-pass, celui-ci étant désormais transféré sur le point A2.

Il existe 10 autres points de déversement sur le réseau dont 4 postes de relèvement (PR) équipés de trop-pleins télésurveillés. Le nombre de déversements pour le PR Beuvronne a nettement baissé (16 by-pass, pour 100 en 2024) suite à l'augmentation des interventions d'entretien de cet ouvrage. Par contre, pour le poste Montherlant, la situation s'est dégradée avec 206 déversements dont des entrées d'eau du ru dans le PR.

Station d'épuration

La station d'épuration présente de très bonnes performances en matière de traitement des effluents, la technologie membranaire étant particulièrement efficace pour les matières en suspension. La charge polluante en DBO5 représente 55 % de la charge nominale de la station d'épuration (charge similaire à celle mesurée en 2024). Elle reste plus importante que la charge théorique attendue mise à jour sur la base du fichier le fichier clientèle (données 2023), mais reste en adéquation avec la typologie d'urbanisation (présence de nombreuses zones d'activités).

Les productions de boues évacuées et extraites sont cohérentes, mais légèrement supérieures à celle attendue théoriquement. Elles confirment l'efficacité du traitement des eaux usées. Le suivi analytique des boues est conforme et met en évidence une bonne qualité des boues. Les écarts débitmétriques entre l'amont et aval sont très faibles et confirment une bonne fiabilité de la métrologie sur les points A3 et A4.

Travaux et études

L'exploitant a procédé au renouvellement des diffuseurs d'air avec un levage à la grue (pas de by-pass de la station d'épuration et absence de filasse car tamis fin en prétraitement).

Des travaux sont prévus sur le PR Montherlant pour réduire les déversements avec, entre autres, l'installation d'un clapet anti-retour pour éviter les entrées d'eau en provenance du ru.

L'unité de recyclage des eaux traitées a été mise en route après autorisation de la DDT en 2025, la phase de validation du process devant durer 6 mois. La réutilisation effective des eaux usées traitées est donc prévue pour 2026.

Suite à une nouvelle défaillance du laboratoire en charge de la campagne d'analyses RSDE, celle-ci a été reconduite en 2025 avec une finalisation attendue pour avril 2026. A l'issue de la campagne, il sera nécessaire de réaliser une mise à jour du diagnostic amont réalisé en 2023.

La première phase du SDA s'est terminée au premier trimestre 2026, le SDA se poursuivant avec des campagnes de mesures sur le système de collecte.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY

Nombre de raccordables : 9274 habitants 6956 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1234 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 1354 m^3/j moyen : 1736,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 7717 E.H. maxi temps sec : 1629 m^3/j maxi temps de pluie : 3560 m^3/j

pollution DBO5 : 55% date : 12/2025 hydraulique : 60% Production annuelle de boues : 196,5 tMS 70 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2407,3 kwh/j 5,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 106% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				322			402	463	1085	114				11
Flux amont retenus en E.H.				3578				7717	7233	7600				6471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			5,74	3	17	2,26	0,85	1,74	3,88	0,23
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			97,3	98,8	97,1	96,8			94,6	96,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**80**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**13**	**1,2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

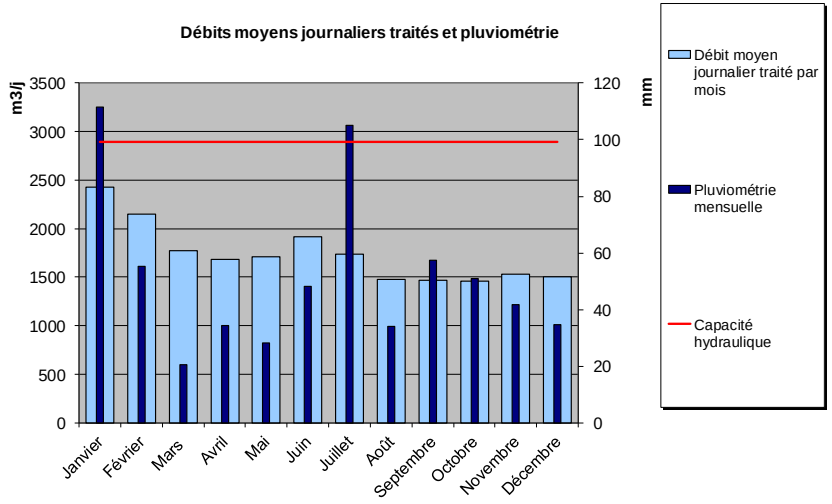

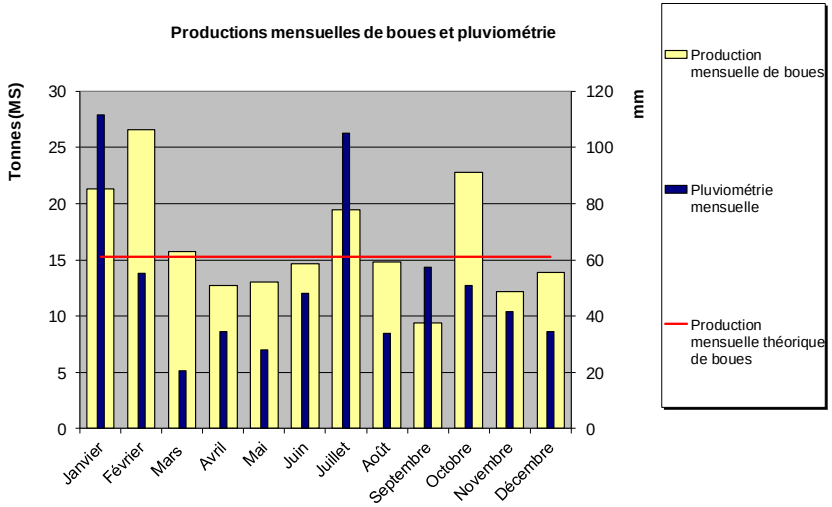

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CLAYE-SOUILLY / SOUILLY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711802000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 25/09/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661 N°MISE 2020/089		
Arrêté préfectoral boues	: F661/2007/051		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 5400	E.H	Débit de référence	:	922 m³/j
	: 319	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	10,6 km
Capacité hydraulique TS	: 922	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 922	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Réseau de collecte : Le volume d'eau assainie a été mis à jour sur la base de la répartition de la population par bassin de collecte (données issues des bilans techniques 2023 avec un ajout de 1000 nouveaux habitants sur le bassin de collecte de Claye-bourg) et de la consommation d'eau potable déclarée dans le rapport annuel du délégataire (2023).

La présence d'eaux claires parasites permanentes est en baisse d'un facteur 2 par rapport à 2024 avec un volume de 240 m3/j, soit 47 % du volume entrant sur le dispositif (nappe haute) et ceci en lien avec un retour à une pluviométrie proche de la normale à partir de février 2025. Le volume d'ECPP reste élevé en période de nappe basse (185 m3/j). Elles proviendraient, entre autres, de la ZAC Carrefour qui renvoie environ 243 m3/j d'effluents tout au long de l'année. Le nombre de dépassements de la capacité hydraulique nominale est en baisse d'un facteur 2 avec 14 déversements, valeur restant anormale le réseau étant 100 % séparatif. Aucun by-pass aux points A1 et A2 n'a été relevé (idem 2024).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées s'est dégradée à plusieurs reprises induisant des non conformités dont une valeur rédhibitoire en NTK. En effet, de nombreuses pannes sont survenues sur le système d'aération : panne du pont brosse de la file 1 (09/04 au 16/04), casse du pont brosse de la file 2 (13/04 au 29/04), puis nouvelle casse de cette brosse le 1er juin. Les normes en moyennes annuelles sur les paramètres NGL et PT ne sont pas non plus respectées.
Le gisement valorisé en agriculture est stable et légèrement déficitaire par rapport à l'objectif théorique attendu (déficit de 25 %). Il existe une bonne corrélation entre la quantité de boues extraites et celle évacuée.

Par ailleurs, les flux de pollution traités en légère augmentation (9 %) peuvent paraître incohérents par rapport à la population raccordable. Ceci s'explique par le fait que la zone de collecte des eaux usées inclut la zone d'activité commerciale de Souilly en extension. Cette ZA génèrerait une pollution de l'ordre de 1 600 EH. Les résultats du suivi de Carrefour et de sa galerie marchande par l'exploitant confirment les points suivants : débits mensuels constants, effluents chargés en pollution, avec une estimation de la charge moyenne journalière en DCO de 805 EH et de 725 EH en matières azotées et effluents dilués par des eaux claires parasites (facteur 2 environ).
Le suivi analytique renforcé des boues montre la production d'un produit d'excellente qualité. La mesure du point A3 a été fiabilisée début septembre suite à l'installation de trois débitmètres électromagnétiques sur les canalisations de refoulement. Cependant, Il est toujours relevé de nombreux écarts significatifs entre les débits amont et aval (métrologie à vérifier).

Travaux et études : Le SDA intercommunal a commencé en début d'année 2025. Suite à l'étude d'efficacité du SATESE de mai 2024, il a été proposé d'intégrer dans le SDA les réflexions suivantes :
-Point de mesure A2 non équipé d'une mesure de débit (trop-plein dans regard en amont du poste des eaux brutes). Au regard de l'absence de rejet à ce niveau, il peut être proposé la suppression de ce point (vanne ou ballon obturateur pour conserver la réversibilité du trop-plein). La DDT a donné son accord pour une fermeture du trop-plein par une vanne.

-Point A1 (trop-plein du PR de la place Souilly) ne déversant qu'exceptionnellement, mais avec report sur un autre DO situé en amont (allée de la Reneuse) après mise en charge du réseau. Ce DO actuellement non télésurveillé pourrait devenir un deuxième point A1 au regard de la configuration du réseau avec nécessité de l'instrumenter.

Pour 2026, l'exploitant prévoit de renouveler les 2 brosses d'aération et de lancer un contrôle de la chaîne métrologique par un bureau d'études afin d'identifier l'origine des écarts et d'y remédier.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY

Nombre de raccordables : 2006 habitants 1504 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 299 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 455 m^3/j moyen : 525,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 3133 E.H. maxi temps sec : 510 m^3/j maxi temps de pluie : 988 m^3/j

pollution DBO5 : 58% date : 12/2025 hydraulique : 57% Production annuelle de boues : 59,0 tMS 52 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 932,4 kwh/j 5,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 75% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				168			156	188	405	35				4,3
Flux amont retenus en E.H.				1867				3133	2700	2333				2529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				9,62			12,8	6,43	38,2	15	13,3	0,14	15,2	2,12
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,2			95,1	97,8	94,5	82,2			82	69,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**90**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**1,2**
Normes de rejet journalières en rendement				**97**				**97**	**93**	**95**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**95**	**94**

Graphiques d'exploitation

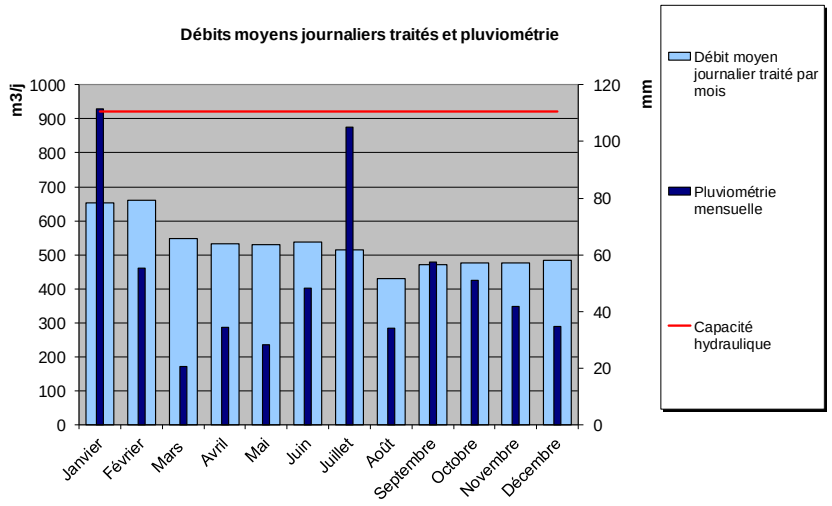

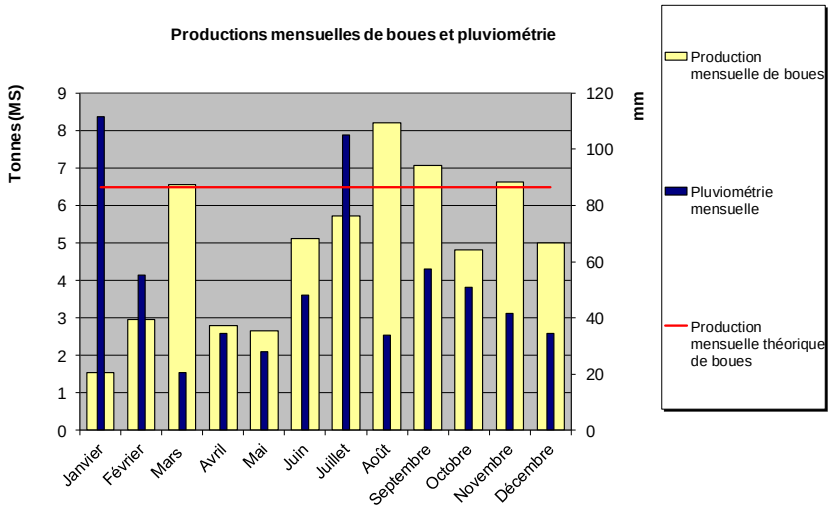

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CLOS-FONTAINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711901000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 15/06/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CLOS FONTAINE		
Exploitant	: CLOS FONTAINE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480 MISE 2012/059		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 300	E.H	Débit de référence	: 45 m³/j
	: 18	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,91 km
Capacité hydraulique TS	: 45	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 45	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Selon les relèves hebdomadaires des temps de fonctionnement des pompes réalisées par la commune, les débits journaliers du poste de la Boulaye sont plus élevés que les débits estimés en entrée de station d'épuration en raison d'un dysfonctionnement de l'automatisme. Une intervention de STE a été réalisée en août 2025 avec une remise à zéro des compteurs.

La pompe n°2, hors service, ne permet plus de disposer d'un secours en cas de panne de la pompe n°1.

Concernant cet ouvrage, la télésurveillance ne fonctionne plus depuis 2020, tout comme la permutation des pompes de relèvement (devis établi par la société PRS mais resté sans suite par la commune). La remise en service de l'alarme est primordiale pour protéger le milieu naturel. En cas de dysfonctionnement des pompes, un by-pass peut se produire vers l'ancienne chambre à sable puis vers le milieu naturel - situation exceptionnelle selon l'exploitant.

Station d'épuration :

Les coefficients de charge polluante et hydraulique sont issus du bilan 24h réalisé par le SATESE en septembre 2023. La mise en charge initiale du poste de relevage a pu avoir un impact en surestimant la charge amont collectée, néanmoins les niveaux de charge restent proches de la mesure réalisée en 2017, montrant le peu d'évolution de la charge polluante à traiter (augmentation de population à la marge sur la commune). La dernière mesure d'autosurveillance réglementaire a été réalisée en décembre 2024. La prochaine devrait avoir lieu en 2026.

Lors de la visite du SATESE les normes de rejet étaient respectées. Le niveau d'épuration est satisfaisant sur tous les paramètres.

Les efforts de désherbage doivent être poursuivis sur les 2 étages ; la technique d'ennoyage ne devant pas être utilisée systématiquement, mais seulement en dernier recours et après accord des services de police de l'eau.

Dans le 2ème étage des filtres plantés de roseaux, un entretien des orifices d'aspersion des canalisations posées au sol et un curage des canalisations sont à réaliser après le faucardage annuel, le débit de vidange étant ralenti par des dépôts.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CLOS-FONTAINE

Nombre de raccordables : 195 habitants 146 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 23 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 19 m^3/j moyen : 19,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 193 E.H. maxi temps sec : 19,2 m^3/j maxi temps de pluie : 45 m^3/j

pollution NK : 64% date : 09/2023 hydraulique : 44% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2,1 kwh/j 0,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/09/2025		380			355	390	996	127			127	14
	A2+A5+A4	11/09/2025		4			12,2	3	43	2,6	0,86	85,6	88,2	14
Flux amont retenus en kg/j				10			9,2	11	23	2,9				0,28
Flux amont retenus en E.H.				112				188	155	193				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			12,2	3	43	2,6	0,86	85,6	88,2	14
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			96,6	99,2	95,7	98			30,5	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

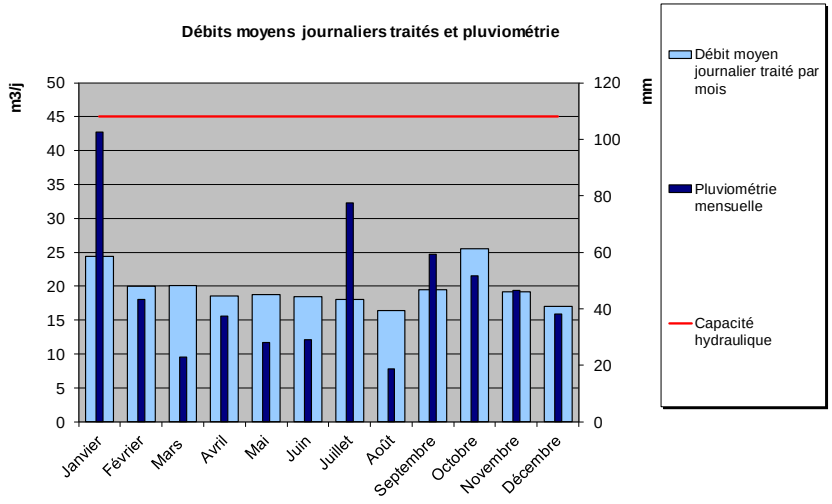

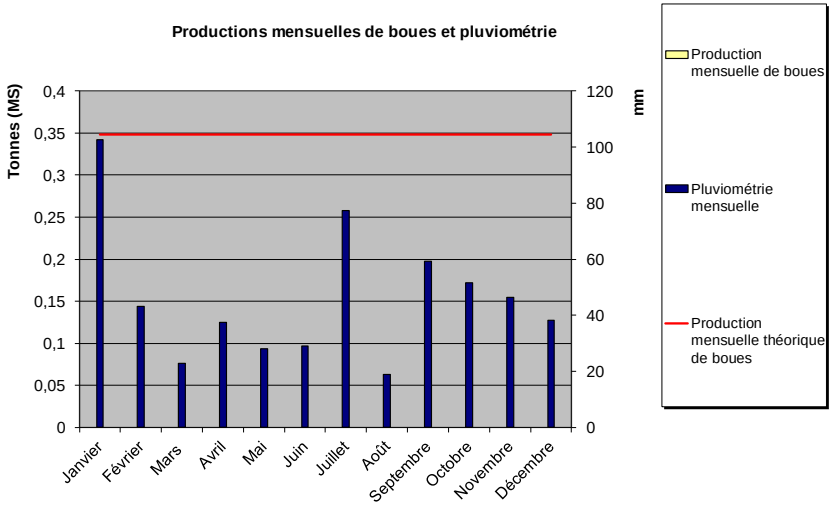

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COCHEREL / HAMEAU DE CREPOIL

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
Ru (ou autre)	: Sallucy
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 200	E.H	Débit de référence	: 30 m³/j
	: 12	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 4,711 km
Capacité hydraulique TS	: 30	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 85%
Capacité hydraulique TP	: 30	m³/j (pluie)	Unitaire	: 15%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. La consommation moyenne d'eau assainie pour 2024 est de 18 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 16 m³/j (hors collecte d'eaux claires).

Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) se sont déroulées du 25/03/2021 au 30/04/2021. Leurs résultats sont les suivants :

- Volume d'eaux usées = 16 m³/j.
- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) = 2,7 m³/j, soit un taux inférieur à 15 %.
- Les charges polluantes mesurées sont reprises au verso comme charges polluantes de référence.

Station d'épuration

Le SATESE a réalisé une visite avec des prélèvements ponctuels en avril. La concentration rédhibitoire de 150 mg/l en MES est ponctuellement atteinte en sortie (avec un rendement épuratoire nul sur ce paramètre). Les paramètres DBO5 et DCO sont conformes en concentrations et en rendements épuratoires aux prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé. A noter que les conditions de prélèvement sont techniquement compliquées (prélèvement dans la 3ème lagune avec peu de profondeur et une remontée des boues) ; elles ont obligatoirement un impact sur la qualité de l'échantillon prélevé.
Le taux de charge du lagunage est de 57 % en pollution d'après les mesures du SDA.

La 1ère lagune a été curée en août 2016. Les deux autres lagunes devaient être curées par l'exploitant en 2022 (boues visibles en surface des lagunes). Cette opération a été réalisée en septembre 2022. Les boues de la 3ème lagune n'ont pas pu être pompées (trop compactes) ; la 1ère lagune a été curée de nouveau en remplacement.
Afin d'estimer la quantité de boues et les zones d'accumulation, une bathymétrie a été réalisée le 11/07/2024. Les taux de remplissage des 3 lagunes étaient de 31 %, 43 % et 85 % : le curage était donc nécessaire (dépassement de la limite de 30 %) afin de préserver la capacité épuratoire du système d'épuration. Les concentrations mesurées dans les boues étaient compatibles avec leur valorisation agricole. Le curage a été réalisé en septembre 2025 : 159,6 tonnes de Matières Sèches (MS) épandues sur les communes d'Isles-les-Meldeuses et d'Armentières-en-Brie (exploitation agricole LEFRANC).

L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.

Travaux et études

Le programme de travaux issu du SDA propose en priorité 2 les aménagements suivants :

- Rétablissement de l'accès au point de rejet par la création d'un ouvrant dans la clôture (portillon créé dans la clôture en 2024) et la suppression de la végétation environnante ;
- Lagune n°3 sous dimensionnée : agrandissement de l'ouvrage puis décaissage si la profondeur est insuffisante ;
- Etanchéification des lagunes si infiltration avérée ;
- Installation d'un dégrillage en entrée du dispositif ;
- Installation d'un canal de mesure en sortie ;
- Aménagement de l'ouvrage en entrée pour la réalisation de mesures.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COCHEREL - Hameau de Crépoil

Nombre de raccordables : 189 habitants 142 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 18 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Etude / BE Charge DBO5 : 113 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 57% date : 04/2021 hydraulique : % Production annuelle de boues : 159,6 tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025		150	380	709	294	380	709	159			159	8,3
	A2+A5+A4	09/04/2025		150	13	97	81	39	246	36	21	0,75	36,8	3,9
Flux amont retenus en kg/j				6,5			6,2	6,8	17	1,6				0,2
Flux amont retenus en E.H.				72				113	115	107				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				150	13	97	81	39	246	36	21	0,75	36,8	3,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	96,6	86,3	72,4	89,7	65,3	77,4			76,9	53
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

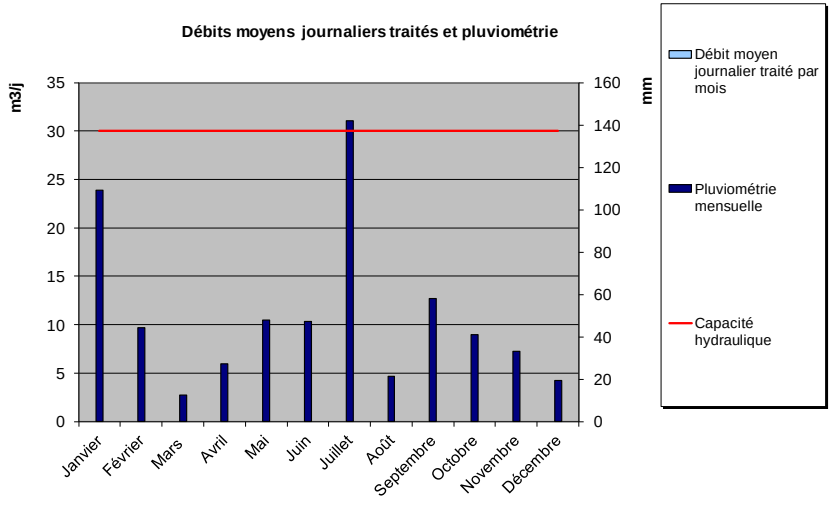

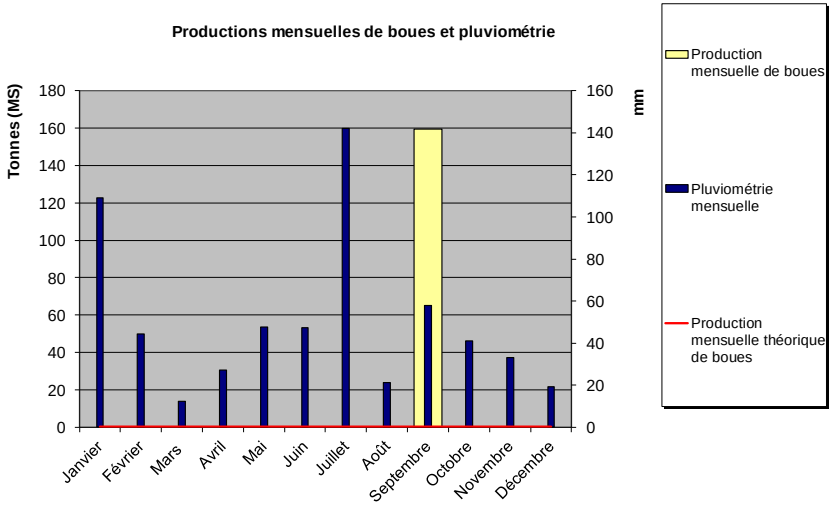

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COMPANS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712301000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661 N°MISE 2020/090		
Arrêté préfectoral boues	: D03/022/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Biberonne
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 718 m³/j
	: 180	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 14,918 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 81%
Capacité hydraulique TP	: 600	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 19%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le bassin de collecte de Thieux regroupe, en principe, la majorité des anomalies de collecte selon la mise à jour de 2014 du SDA : apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et d'eaux pluviales (réseau unitaire), surverses d'eaux usées dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage. Le DO en amont du PR de Thieux (DO des 3 Villles/R1) n'a pas déversé. Par contre, les données débitmétriques du PR de Thieux (Chemin des 3 Villes) montrent une forte variation des volumes refoulés en lien avec la pluviométrie et des by-pass significatifs au niveau du trop-plein non instrumenté (confirmation SATESE lors de l'étude de mai 2025). Son instrumentation est nécessaire en complément du déversoir d'orage 3 Villes situé en amont.
Au point A2 (trop-plein du PR Fontaine de Compans), il a été comptabilisé 16 by-pass pour un volume déversé de 10 894 m3 soit 4.9 % du volume collecté (6 fois plus qu'en 2024). Le volume d'eaux claires parasites permanentes a augmenté de manière significative en nappe haute pour atteindre 384 m3/j, soit 53 % du volume traité sur la station d'épuration (suspicion d'un apport ECPP sur Thieux via un fossé ou le ru). Le débit nominal de la station a été dépassé à 158 reprises lors des évènements pluvieux, le réseau étant en partie unitaire (commune de Thieux). Le taux de charge hydraulique moyen approche du nominal bien que l'année 2025 n'ait pas été particulièrement pluvieuse. Cela s'explique par la collecte importante d'ECPP les 7 premiers mois de l'année.

Station d'épuration : Au regard des résultats d'autosurveillance confirmée par le bilan SATESE de mai 2025, la station d'épuration est non conforme pour le paramètre phosphore et NTK (dépassement de la valeur rédhibitoire). En effet, l'injection de chlorure ferrique a été arrêtée en avril suite à une fuite de la cuve. Par contre, le temps d'aération reste toujours anormalement élevé bien que les diffuseurs aient été changés en septembre 2022, ce qui explique par ailleurs le non-respect de la norme en NTK également lors du bilan SATESE du 13/05/2025. La recherche de l'origine des dysfonctionnements de l'aération n'a toujours pas abouti.
La production de boues a légèrement régressé de 12 % par rapport à 2024, accentuant le déficit de boues évalué à 29 % par rapport à l'objectif théorique attendu). Cela pourrait témoigner de départs de boues lors des nombreux à-coups hydrauliques. La moyenne des charges polluantes mesurée en 2025, bien que très hétérogènes (charge du second semestre 2 à 3 fois plus importantes que celles du premier semestre) a été retenue puisqu'elle conforte la mesure SATESE qui a estimé une charge polluante supérieure de 800 EH à celle théoriquement attendue. Le raccordement de la société Newrest France CDG rejetant des effluents industriels (activité de CATERING) pourrait expliquer ce phénomène.
Le niveau de qualité de l'autosurveillance a légèrement progressé (remise en fonctionnement de la sonde aval et installation de nouveaux préleveurs), mais reste insuffisant.

Travaux et études : L'expertise AESN du 24/05/2024 et le bilan SATESE de mai 2025 ont révélé une multitude d'écarts (métrologie et autosurveillance notamment) qui doivent être corrigés dans les meilleurs délais pour éviter les pénalités en lien avec les redevances de performance des systèmes d'assainissement établies par l'AESN. La cuve de FeCl3 devrait être remplacée en 2026.
Le curage des boues de la lagune de stockage des eaux traitées et sa remise en état ont été finalisés en octobre 2025.
Un projet d'urbanisation portant sur 130 logements avec une maison intergénérationnelle (ZAC des deux moulins) est prévu à court terme sur la commune de Compans (300 EH).
Il est prévu une mise en séparatif en 2028 de la rue Saule Madame située à Thieux pour réduire les ECPP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COMPANS, SAINT-MESMES, THIEUX

Nombre de raccordables : 1988 habitants 1491 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 384 m^3/j réf. : 2022 à 2024 mini temps sec : 416 m^3/j moyen : 577,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1833 E.H. maxi temps sec : 726 m^3/j maxi temps de pluie : 1307 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2025 hydraulique : 96% Production annuelle de boues : 28,2 tMS 42 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 487 kwh/j 4,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 61% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/05/2025	914	123			152	159	425	36			36	4,9
	A2+A5+A4	13/05/2025	914	20			21	12	40	12			12,6	7,4
Flux amont retenus en kg/j				86			97	106	271	28				3,9
Flux amont retenus en E.H.				953				1768	1805	1833				2294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,55			11,4	8,23	29	7,01	4,56	6,26	12,8	2,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,1			92,8	95,5	93,2	85,7			74,5	62,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**92**	**83**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

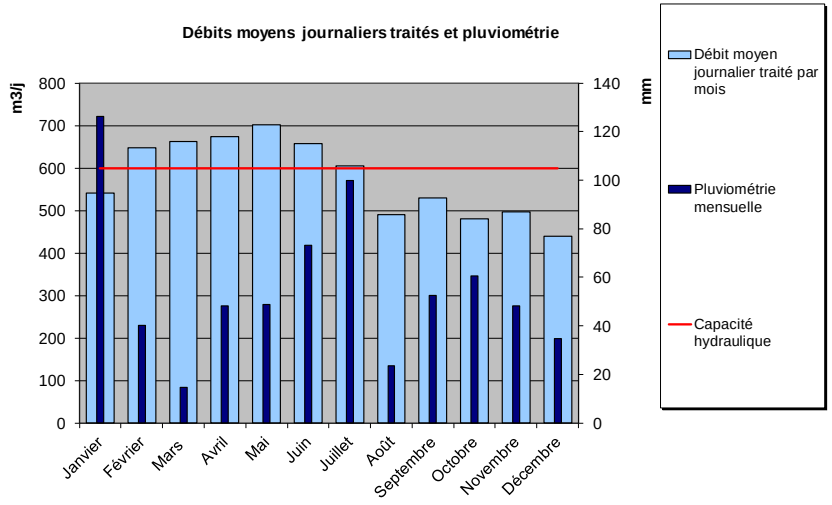

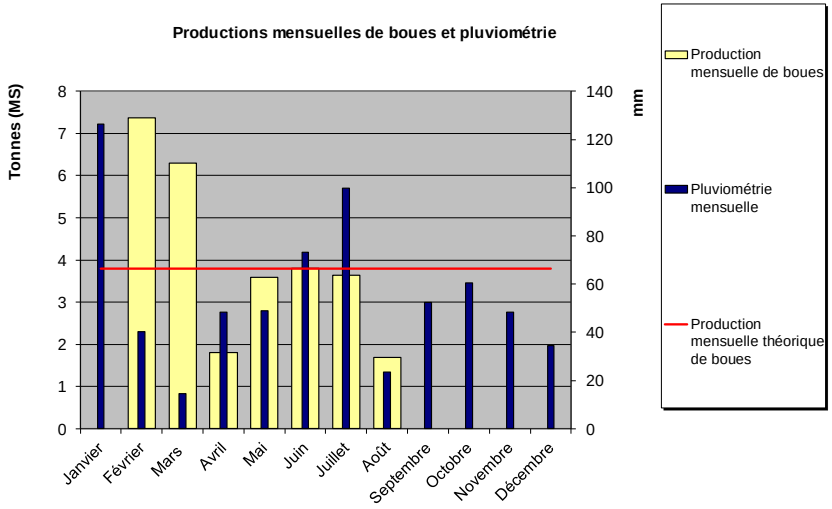

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
CONGIS-SUR-THEROUANNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712603000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 03/05/2023	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2019/DRIEE/SPE/007		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	:	1062 m³/j
	: 180	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	14,081 km
Capacité hydraulique TS	: 700	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 850	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le poste de refoulement (PR) terminal alimentant la station d'épuration a été construit sur le site de l'ancienne station d'épuration ; il est couplé avec un bassin d'orage (BO) de 120 m³ pour gérer la pluie mensuelle.

Le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) retenu dans le dimensionnement hydraulique de la station d'épuration est de 240 m³/j. Malgré les travaux de réhabilitation réalisés sur le réseau d'amenée longeant la Thérouanne, la quantité d'ECPP reste importante (estimée à plus de 400 m³/j par différence entre le débit maximum de temps sec et le volume théorique d'eaux usées).

Même en période de nappe basse (septembre), le débit entrant demeure largement supérieur au volume théorique d'eaux usées attendu (plus de 300 m³/j pour 185 m³/j d'eaux usées).

Le débit maximum de temps de pluie est de 1 383 m³/j le 26/01/2025 pour une pluviométrie de 23,5 mm en 3 jours.

Un seul déversement par temps de pluie de 3 m³ a été enregistré au niveau du point réglementaire A2 en 2025, hors période de crue de la Thérouanne du 27/01 au 01/02/2025, conséquence d'un épisode pluvieux important de 64 mm survenu le 24/07/2025.

Le coefficient de charge hydraulique de 58 % laisse apparaître une marge confortable (60 % en pollution).

Lors de la crue de la Thérouanne, survenue fin janvier, le réseau de collecte de Congis-sur-Thérouanne s'est trouvé saturé d'eaux claires. Les intrusions d'eau se produisent par les tampons et les boîtes de branchements dans les secteurs inondés. Il y a eu 904 m³ déversés au point A2 sur cette période. Le taux global de déversements en tête reste faible, 0,50 % des volumes collectés à l'année, malgré cet épisode de crue. Le taux de collecte de la pollution peut donc être considéré comme satisfaisant y compris par temps de pluie.

Station d'épuration

Les résultats des 12 mesures d'autosurveillance sont conformes. Les performances du traitement sont très satisfaisantes sur l'année.

La production de boues (boues évacuées) est augmentation avec 31,7 t Matières Sèches (MS) (contre 24,2 t MS en 2024 en raison du détachement du racleur de fond du pont tournant du clarificateur). Pour une charge polluante mesurée par le SATESE de 1 795 E.H. selon le paramètre DBO5, le ratio de production de boues est de 48 gMS/E.H./j. Cette valeur reste déficitaire de 20 % au regard de l'objectif de 60 gMS/E.H./j pour une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée (traitement biologique complémentaire du phosphore avec un bassin d'anaérobie sans impact sur la production de boues). Les boues extraites sont estimées à 51,1 t MS, soit une différence de 38 % avec les boues évacuées qui ne peut pas s'expliquer par le taux de capture de la centrifugeuse (normalement de 90 %).

Les boues déshydratées sont valorisées en compostage sur le site de Péroy-les-Gombries (60).

Travaux et études

Les travaux de renouvellement de la conduite d'assainissement en aval du refoulement sur Congis-sur-Thérouanne ont été intégrés à l'opération de mise en place d'un traitement anti-H2S au niveau des PR d'Isles-les-Meldeuses et de Congis-sur-Thérouanne.

Seul le PR Isles a été équipé d'un traitement au NUTRIOX ; le PR Villers-les-Rigault étant raccordé sur le refoulement de l'autre PR. Un traitement par injection d'air ne s'avère pas nécessaire sur ce deuxième PR compte tenu des mesures réalisées après l'injection de NUTRIOX.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CONGIS-SUR-THEROUANNE, ISLES-LES-MELDEUSES

Nombre de raccordables : 2325 habitants 1744 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 206 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 327 m^3/j moyen : 492,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 1795 E.H. maxi temps sec : 620 m^3/j maxi temps de pluie : 1383 m^3/j

pollution DBO5 : 60% date : 09/2023 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 31,7 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 505,7 kwh/j 5,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/12/2025		240			198	220	549	63			63	6,5
	A2+A5+A4	02/12/2025		6,7			7,75	3	25	2,6	1,2	0,89	3,49	1,7
Flux amont retenus en kg/j				99			78	108	205	22				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1104				1795	1368	1447				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			8,75	4,85	25,3	3,16	1,18	1,31	4,36	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,3			89,2	93,7	89,7	91,9			89	82
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**6**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**80**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**50**

Graphiques d'exploitation

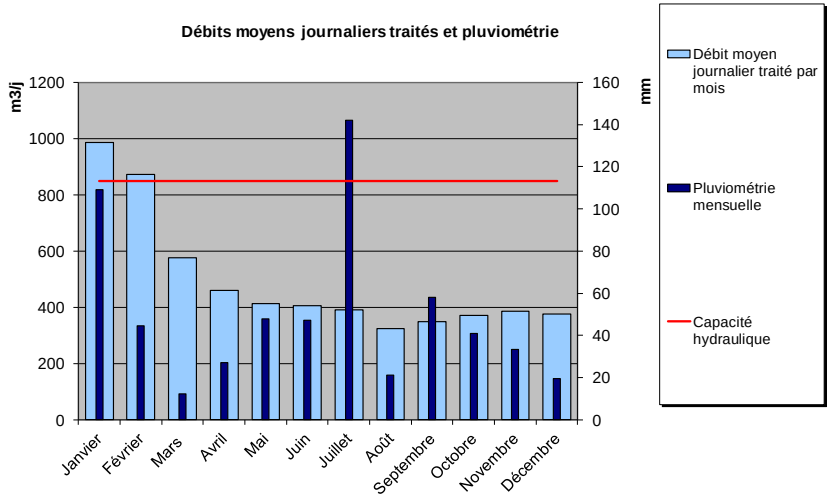

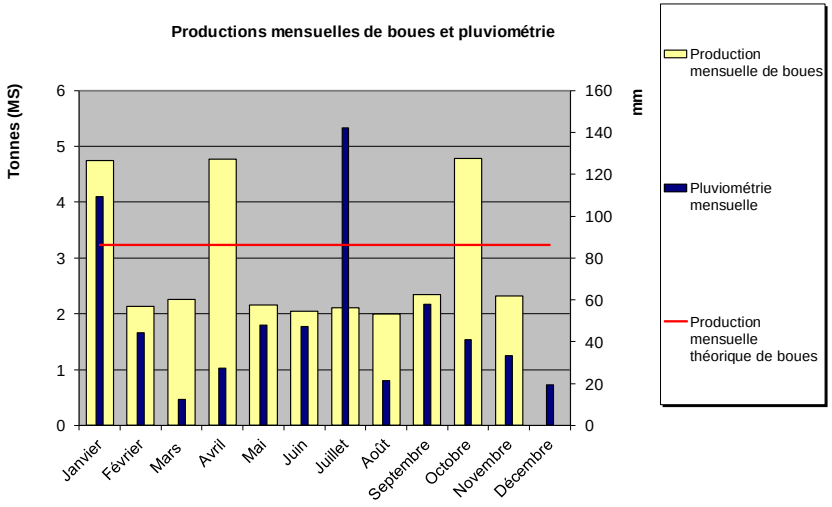

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COUBERT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712701000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 19/06/2018	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 481 N° MISE 2013/019		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	: Fontaine
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3400	E.H	Débit de référence	:	1567 m³/j
	: 204	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	7,449 km
Capacité hydraulique TS	: 510	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	27%
Capacité hydraulique TP	: 1567	m³/j (pluie)	Unitaire	:	73%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes est relativement faible (80 m3/j). En revanche, par temps de pluie, la surface active raccordée notamment sur l'unitaire est importante et génère toujours des débits élevés.

Le nombre de raccordables intègre les "résidents" du centre de réadaptation UGECAM (centre de rééducation et de réadaptation avec 245 patients ou stagiaires, hors salariés) et de la maison de retraite la Melod'hier (87 résidents environ). Le collège Marie-Amélie Le Fur a ouvert pour la rentrée scolaire 2023. Les effectifs monteront progressivement en charge pour atteindre 600 élèves, auxquels s'ajouteront 96 élèves de SEGPA.

A noter la délocalisation prévue d'une partie de l'établissement UGECAM (centre de réadaptation) qui apporte une charge non négligeable en pollution et hydraulique à la station d'épuration. Le groupe de l'Assurance maladie a acté son déménagement en deux étapes. Le secteur médico-social, a été relocalisé progressivement à Lieusaint fin 2022 ; le secteur sanitaire, dédié à la rééducation, déménagerait quant à lui en 2028 ou 2029.

2 déversoirs d'orage sont présents sur le réseau : celui situé rue Etienne Tétrot et celui sur le chemin en tête de station d'épuration. Seul ce dernier est soumis à autosurveillance (point A2). Les volumes by-passés ont considérablement diminué (-79% par rapport à 2024) et s'élèvent à 5 049 m³ pour 17 jours de déversement, résultat d'une année peu pluvieuse.

Le taux de collecte par temps sec comme par temps de pluie est donc satisfaisant (aucun dépassement du débit de référence et une bonne production de boues avec 91% de la production attendue).

Station d'épuration : La station d'épuration est bien dimensionnée hydrauliquement et chargée à 46% en pollution (chiffre stable par rapport aux années antérieures). Les résultats de l'autosurveillance sont conformes et satisfaisants. La représentativité du prélèvement est délicate d'un point de vue particulaire (cf. poste très profond et sédimentation dans le réseau unitaire par temps sec) ce qui implique des charges en DBO5, DCO et MES nettement sous estimées. Le SATESE a conservé les charges 2024 plus représentatives que celles de 2025 (mesures réalisées par temps sec ou de pluie négligeable).

La production de boues extraites (27 TMS) parait faible au regard de la boue évacuée en compostage au fil de l'année (36 TMS). Le SATESE retient la production de boues évacuée (plus fiable) qui est en accord avec la pollution traitée. Les boues sont évacuées vers le centre de compostage du SMEA.

La consommation électrique de la station est constante par rapport à l'année 2024 malgré une diminution du volume traité (-26%).

Etudes et travaux : La tranche 2 du schéma directeur d'assainissement initié par la CCBRC et qui a débuté en février 2024, en est à sa phase 3.

Les débitmètres d'eaux brutes et boues extraites ont été renouvelés en 2025. On constate des écarts importants entre débits d'eaux brutes et d'eaux traitées notamment au 1er quadrimestre, mais également de juillet à septembre.

Un défaut du stator à mis à l'arrêt la centrifugeuse pendant près de 3 mois. Un remplacement de la pièce ainsi qu'une optimisation des réglages de l'automate ont été opérés en juillet 2025. La file boues fonctionne correctement depuis.

L'agitateur aérobie est tombé en panne en 2025 et sera réinstallé durant le premier trimestre 2026.
La roue du pont racleur du clarificateur a été remplacée en janvier 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COUBERT

Nombre de raccordables : 2301 habitants 1726 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 309 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 311 m^3/j moyen : 388,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1553 E.H. maxi temps sec : 358 m^3/j maxi temps de pluie : 1557 m^3/j

pollution NK : 46% date : 12/2024 hydraulique : 25% Production annuelle de boues : 35,5 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 406,9 kwh/j 4,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 91% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				92			59	72	153	23				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1022				1200	1020	1553				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,09			5,96	3,24	17,3	2,47	1,51	1,66	4,12	0,36
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95,3	97,7	94,8	95,1			91,8	94,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**85**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

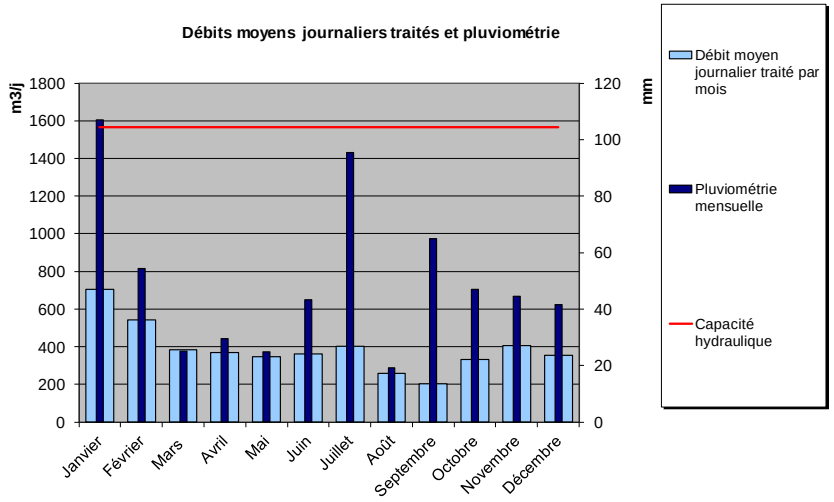

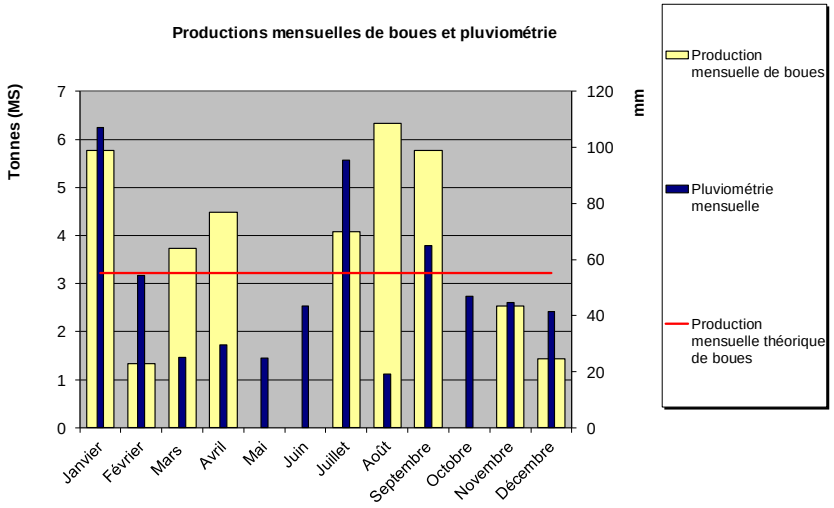

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COUILLY-PONT-AUX-DAMES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712801000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SI ST GERMAIN SUR MORIN - COUILLY PONT AUX DAMES		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2017/DDT/SEPR/N°333		
Arrêté préfectoral boues	: D04/039/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 13000	E.H	Débit de référence	:	4353 m³/j
	: 780	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	72,238 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	96%
Capacité hydraulique TP	: 3000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	4%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le système de collecte, qui est quasi intégralement séparatif, est très fortement sensible aux apports d'eaux claires météoriques. Des déversements sont intervenus sur la commune de Couilly-Pont-aux-Dames au déversoir d'orage (DO) Quai Grand-Morin (point R1 : 51 j – 47 252 m³). A noter que les crues du mois de janvier 2025 du Grand Morin ont fortement impacté l'estimation des volumes déversés par ce DO. Des déversements ont également été observés sur la commune de Saint-Germain-sur-Morin au niveau du DO Voyeux (point A1 : 16 j – 1 872 m³). Le cumul des déversements de ces 2 DO représente un taux de by-pass de 5,16% ce qui est non conforme pour la collecte. Les autres points A1 sur le réseau n'ont pas déversé.

Station d'épuration : Le site de la station d'épuration, qui se situe en zone inondable, a été inondé le 07 janvier 2025. 4 débordements du bassin d'aération (BA) ont eu lieu durant le mois de janvier, période durant laquelle une surcharge hydraulique constante a été mesurée en entrée de station. Deux bilans 24h ont été réalisés durant cette période. Les concentrations de sortie en DBO_5, DCO et MES ont dépassé les concentrations rédhibitoires fixées par la réglementation. Le 2ème bilan n'a pas pu être qualifié en situation exceptionnelle. De ce fait, la station d'épuration est également non-conforme. Les nombreuses pannes d'équipements (disjonctions fréquentes des brosses d'aération, bouchages répétitifs entre le bassin d'aération et la clarificateur et défauts continus d'extraction de boues) témoignent du vieillissants des ouvrages de la station. Le pont brosse n°2 du BA, hors service depuis le 16/09/2024, a été remplacé le 25/03/2025. En tête de station d'épuration, les by-pass ont été estimés à 68 721 m³ (soit 8% des volumes traités). Ils correspondent aux 15 ouvertures manuelles de la vanne de by-pass qui ont été nécessaires pour limiter le niveau d'eau dans le bassin d'aération lors des surcharges hydrauliques et pour éviter des disjonctions électriques. Les charges polluantes mesurées sont en moyenne du même ordre de grandeur que la pollution domestique estimée, mais avec, comme les années passées, des pointes non expliquées pouvant dépasser les 16 000 EH. La station d'épuration est proche de sa capacité nominale en pollution. La production de boues extraites est en hausse par rapport à 2024 mais toujours très insuffisante. Cela est dû aux by-pass sur le réseau de collecte et aux dysfonctionnements persistants et significatifs de la filière boues. En effet, la production de boues a été arrêtée 3 fois au cours de l'année en raison d'une panne de la pompe d'extraction, d'une panne de la pompe gaveuse (renouvelée en décembre) et d'un bouchage de la canalisation de liaison entre la pompe à boues et le silo de stockage.

Travaux/Etudes : Un SDA s'est finalisé dans le courant de l'été 2024 sur le territoire de la CAVEA (cf. Saint-Germain-sur-Morin). Sur le territoire de la CACPB, un SDA est en phase 4 et inclut les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Villiers-sur-Morin et Voulangis. Pour attendre la mise en conformité de la station d'épuration, des travaux d'urgence sont prévus avec le remplacement du dégrilleur (prévu en mars 2026), la mise aux normes du canal de rejet, le remplacement de la cuve de chlorure ferrique et l'ajout d'un bardage sur l'aire de stockage des boues pour limiter leur réhumidification. L'ensemble de la filière boues doit être repensé en raison des dysfonctionnements à répétition qui sont constatés. Des études de structure seront en cours pour définir la faisabilité de création d'une ouverture sur l'aire de stockage des boues. Une bathymétrie a été réalisée le 4 mars 2025 pour estimer la quantité de filasse présente dans le bassin d'aération. Cette étude a révélé une hauteur importante (de 0.4 à 1.5 m) suivant les endroits. Des propositions technico-financières ont été faites à la collectivité. Une étude de faisabilité incluant différents scenarii pour le devenir de la station d'épuration intercommunale a débuté mi-mai 2025 et est toujours en cours. Elle devrait déboucher au 2ème semestre 2026 sur un scenario de reconstruction de la station d'épuration avec un positionnement des 3 maîtres d'ouvrage concernés (SIA de Couilly/CAVEA et CACPB). La CAVEA souhaite la déconnexion de St Germain-sur-Morin avec un raccordement probablement vers le réseau du SIAM et la STEP de St-Thibaut-des-Vignes. Ce scenario est en effet nettement moins onéreux que celui qui consisterait à raccorder les effluents sur la STEP de Montry (nécessiterait une nouvelle file de traitement par ailleurs). Pour le reste des effluents, les scenarii sont multiples (avec des BO à créer), en fonction également du site d'implantation qui sera retenu et qui est un vrai sujet. En effet, celui existant n'est pas totalement écarté, mais il est très contraint (exigu, zone humide, inondabilité…) et nécessiterait un phasage des travaux complexe. Le programme de travaux devra également intégrer un réseau de refoulement neuf et des postes de refoulement neufs ou réhabilités a minima pour la chaîne de transfert Couilly/St Germain. Au niveau du système de collecte, il est prévu que les travaux de création d'un bassin d'orage sur la commune de Villiers-sur-Morin, jugés prioritaires dans le SDASS EU2, soient remplacés par des travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Paris (travaux non débutés en mai 2025). De plus, le réseau d'eaux usées situé rue du Voyeux présente un état vétuste paralysant ponctuellement le système de collecte. Une réhabilitation complète de ces canalisations doit être envisagée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOULEURS, COUILLY-PONT-AUX-DAMES, COUTEVROULT, CRECY-LA-CHAPELLE, SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, VILLIERS-SUR-MORIN, VOULANGIS

Nombre de raccordables : 13701 habitants 10276 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1678 m^3/j réf. : 2022 à 2024 mini temps sec : 1703 m^3/j moyen : 2283 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 11427 E.H. maxi temps sec : 2434 m^3/j maxi temps de pluie : 5158 m^3/j

pollution NK : 88% date : 12/2025 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 148,9 tMS 36 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1233,6 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 52% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				658			456	501	1276	171				17
Flux amont retenus en E.H.				7314				8357	8505	11427				10235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				23,6			24,6	18,5	53,2	11,5	8,46	3,11	14,6	1,47
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,1			92,6	94,8	92,6	88,7			85,5	85,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

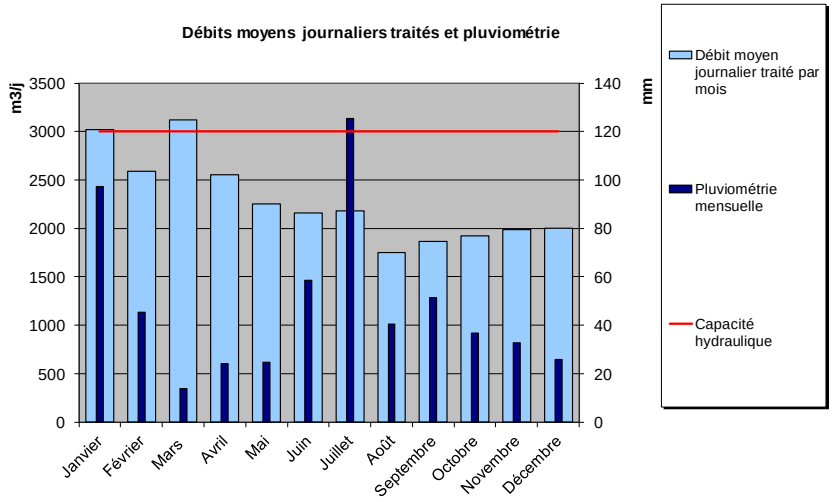

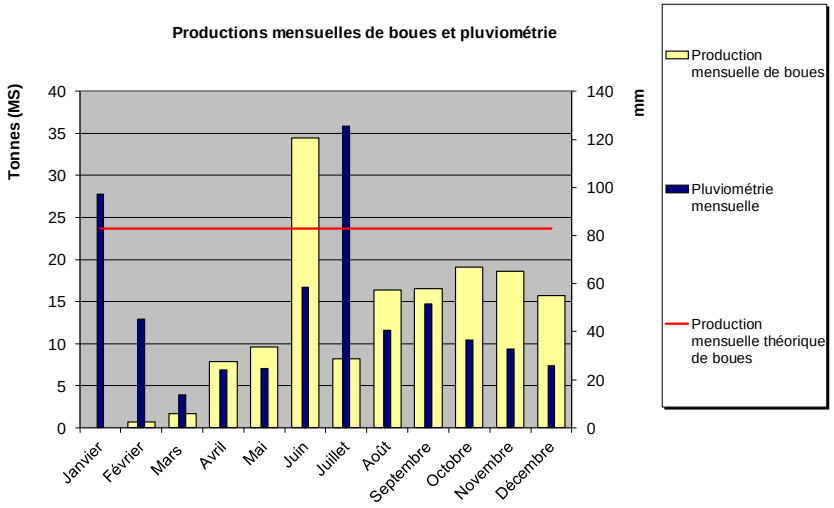

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COULOMBS-EN-VALOIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037712901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE/1994/035/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)
Ru (ou autre)	: Croix Ste Hélène
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 120 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,957 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage des eaux brutes (fiabilité nécessitant entre autres des tarages réguliers) ; un débitmètre électromagnétique sera installé par la collectivité (marché « équipements » prévu en 2026).
Le réseau est séparatif, mais un bassin d'orage permet de protéger le fonctionnement de la station en cas d'à-coups hydrauliques. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 156 m³/j le 07/07/2025 pour 47 mm de pluies en 2 jours. Il y a eu 3 déversements totalisant 25 m³ en tête de station en 2025, soit 0,11 % des volumes collectés. Le déversement le plus important de 22 m³ s'est produit le 24/07/2025 pour un événement pluvieux intense en cours depuis la veille avec un remplissage du bassin d'orage (70,5 mm en 2 jours).
On comptabilise seulement 6 dépassements modérés (cf. débit maximum de 156 m³/j) de la capacité hydraulique de temps de pluie de 120 m³/j (charge hydraulique de 52 %).
Il existe sur la commune un élevage de vaches laitières (laiterie LEMOINE) dont les eaux usées de process rejoignaient intégralement le réseau public d'assainissement. Cet établissement impactait ponctuellement les charges polluantes arrivant sur la station d'épuration dans des proportions importantes. La laiterie LEMOINE dispose d'une nouvelle autorisation de déversement en date du 25/03/2024. Un délai de mise en conformité de 6 mois avait été notifié à l'exploitant ; le robot de traite a été équipé d'une électrovanne fin 2024.

Station d'épuration

L'exploitant a réalisé 2 mesures d'autosurveillance conformément à la demande de la Police de l'eau dans son rapport d'évaluation de la conformité 2022 en raison de l'impact de la laiterie sur les charges polluantes arrivant à la station d'épuration.
Les résultats de l'autosurveillance, tout comme les prélèvements ponctuels réalisés par le SATESE en mai 2025, sont conformes aux normes de rejet.
La séparation du lait impropre de la laiterie LEMOINE a pu se faire par l'installation d'une vanne automatisée sur le robot de traite. La part du lait impropre avait été estimée par le bureau d'études ALYSE à 66 % de la charge polluante organique rejetée.
Le SATESE a retenu l'approche consistant à ajouter à la charge polluante domestique (287 E.H.) la charge polluante résiduelle après travaux estimée par le bureau d'études ALYSE sur un total de 92 E.H./j en moyenne, soit 31 E.H. La charge polluante de la station d'épuration de 318 E.H. au total représente 53 % de sa capacité nominale.
La production annuelle de boues (boues évacuées) correspond à un ratio de 79 g MS/E.H./j (pour 60 g attendus) ; ce qui montre que la charge polluante résiduelle de la laiterie est plus élevée que prévue.
La quantité de boues extraites de 9,6 tonnes de Matières Sèches (MS) est cohérente avec la quantité de boues évacuées de 9,1 t MS.
Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a produit les résultats suivants :

- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) limité à 7 m³/j (21 % du vol. de temps sec).
- Surface Active (SA) mesurée de 0,15 ha, avec 3 inversions de branchements localisées rue du Puits d'Amour et chemin des Canes (175 m² de SA) et grilles EP raccordées au réseau EU chemin des Canes (550 m² de SA). Un projet communal existe sur ce secteur intégrant la gestion des EP. La réalisation de ces travaux n'est pas connue.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COULOMBS-EN-VALOIS

Nombre de raccordables : 383 habitants 287 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 41 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 48 m^3/j moyen : 62,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 318 E.H. maxi temps sec : 69 m^3/j maxi temps de pluie : 156 m^3/j

pollution DBO5 : 53% date : 12/2025 hydraulique : 52% Production annuelle de boues : 9,1 tMS 79 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 113,8 kwh/j 6,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 132% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025	60	1490			762	760	2290	110	72,2	1,05	110	22,6
	A2+A5+A4	09/04/2025	60	3,5			11,3	3,81	37,5	4,08	0,5	5,64	9,72	6,52
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025		180			404	510	1000	106			106	13
	A2+A5+A4	20/05/2025		4,2			8,25	3	27	2,5	0,44	2,38	4,88	8,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/10/2025	59	306			227	212	709	81,2	67,4	1,66	82,9	10,7
	A2+A5+A4	21/10/2025	59	4,1			9,5	3	32	2,75	2,97	0,74	3,49	4,32
Flux amont retenus en kg/j				29			18	19	48	4,8				0,54
Flux amont retenus en E.H.				318				318	318	318				318
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,93			9,68	3,27	32,2	3,11	1,3	2,92	6,03	6,58
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			97,4	99,2	97	96,8			94,1	54,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**			**20**	
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

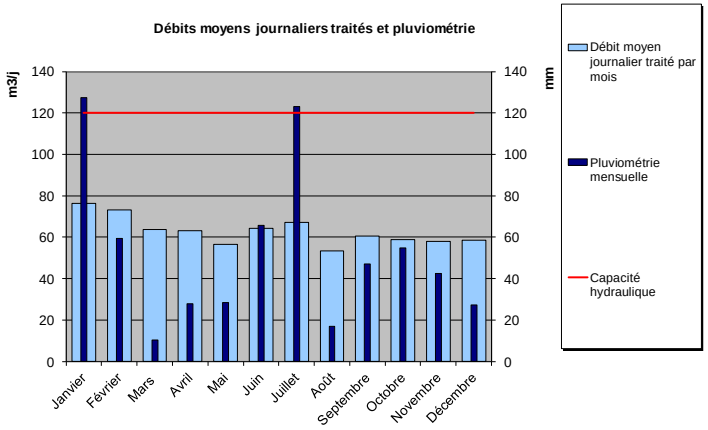

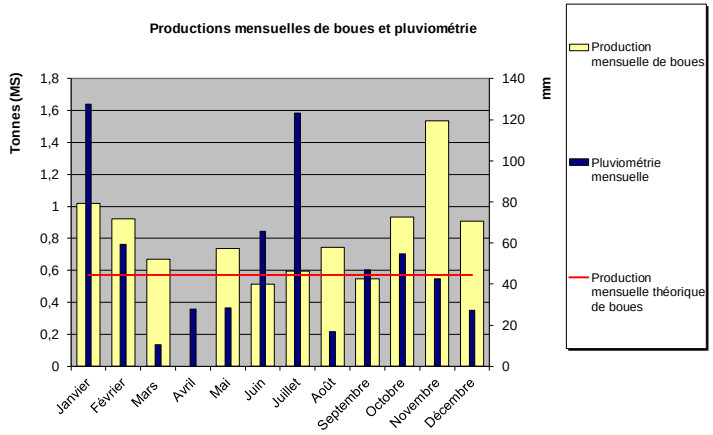

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COULOMMES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037713002000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 12/06/2019	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 - 2016/044 du 24 juin 2016		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 389 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,906 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 217,6	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les panneaux solaires alimentant les débitmètres et le SOFREL sont tombés en panne début octobre, entraînant l'arrêt complet de la transmission automatique des données journalières et impliquant une relève manuelle des données (débit notamment). Selon l'exploitant, un groupe électrogène de secours a été installé le 10 décembre 2025 permettant un envoi partiel des informations jusqu'à la fin de l'année. Les réparations ont été effectuées en mars 2026, permettant la remise en service du dispositif. L'interprétation des données ne peut être donnée qu'à titre indicatif.

En 2025, les données de débits interrogent avec notamment des valeurs bien en deçà de la consommation d'eau assainie en septembre, octobre et jusqu'au 7 novembre. Ces valeurs inférieures à 70% du volume d'eau assainie sont anormales. Est-ce le résultat de la panne des panneaux photovoltaïques (fiabilité des relèves du totalisateur du débitmètre) ? En dehors du mois de décembre, pour lequel aucune donné de débit n'était disponible, la capacité hydraulique de la station a été dépassée à trois reprises du 25 au 27 février, à la suite d'un épisode pluvieux important survenu le 25 février, et ce malgré la présence d'un réseau 100 % séparatif.

En 2025, aucun volume déversé n'a été comptabilisé au point A2. La sonde située au niveau du by-pass présente un problème de fiabilité lié à son installation. A ce jour, aucune solution n'a été envisagée par l'exploitant, et les mesures incohérentes issues de cette sonde n'ont pas été prises en compte.

Station d'épuration : La qualité du rejet respecte les normes de rejet en vigueur lors des différents contrôles et visites réalisés sur le site.
Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir du contrôle inopiné de la Police de l'Eau de novembre 2022, sont reconduits, les charges polluantes mesurées étant cohérentes avec la charge attendue selon le nombre de raccordables. Les résultats de la mesure d'autosurveillance de juin montrent que la charge polluante n'a pas augmenté de façon significative et reste en accord avec le nombre de raccordables. La station d'épuration est environ à 60 % de sa charge en pollution.
Les roseaux colonisent désormais la quasi-totalité des massifs, l'exploitant veille à assurer un désherbage consciencieux.

La zone de rejet végétalisée (ZRV) a été by-passée à partir du mois de décembre afin d'éviter la mise en charge du canal de comptage engendrée par un frein à l'écoulement. Un curage de la 1ère partie de la ZRV est envisagé avant sa remise en service.

Travaux et études : La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

La campagne de mesures, réalisée durant 9 semaines à partir de début février 2024, avait permis d'estimer 393 m3/j d'ECPP et une surface active de 6 ha.
Un travail de réduction des apports parasites reste nécessaire sur ce système d'assainissement, les travaux passés n'ayant pas été suffisants.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COULOMMES

Nombre de raccordables : 523 habitants 392 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 63 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : 75,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 361 E.H. maxi temps sec : 82 m^3/j maxi temps de pluie : 285 m^3/j

pollution NK : 60% date : 11/2022 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/03/2025		170			130	170	312	23			23	3,6
	A2+A5+A4	12/03/2025		2			2	1,5	5	0,76	0,37	20,2	20,9	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/06/2025	68	418			210	262	525	95,1	63,4	0,24	95,1	14
	A2+A5+A4	17/06/2025	69	7,8			7,12	3	22,5	1,02	0,39	37,4	38,4	4,15
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		180			121	130	347	106			106	6,6
	A2+A5+A4	23/07/2025		4			4,25	3	11	0,81	0,1	35,7	36,5	4,4
Flux amont retenus en kg/j				28			17	17	50	5,4				0,62
Flux amont retenus en E.H.				309				290	334	361				365
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,6			4,46	2,5	12,8	0,86	0,27	31,1	32	3,58
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			97,2	98,5	97	98,3			44,5	47,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**85**	**85**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

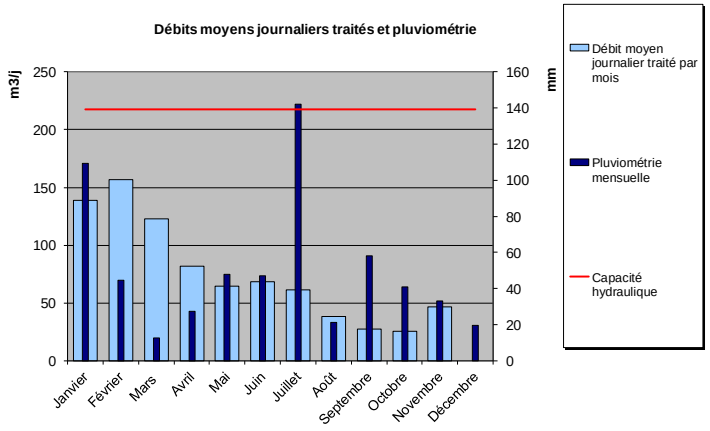

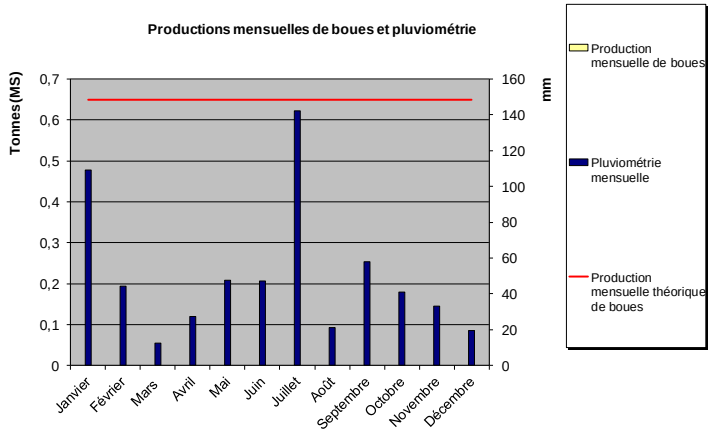

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COURPALAY / BOURG LA JUSTICE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037713503000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 17/03/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: COURPALAY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 473/MISE/2010/010		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 390 m³/j
	: 90	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 6,488 km
Capacité hydraulique TS	: 240	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 318	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : En 2025, le réseau de collecte enregistre d'importantes intrusions d'eaux claires, aussi bien météoriques (11 jours de dépassement de la capacité hydraulique par temps de pluie) que parasites permanentes, le débit maximum par temps sec atteignant 213 m³/j contre un débit journalier théorique d'eau assainie attendu de 94 m³/j. Cette situation a occasionné 11 jours de by-pass aux points S16 pour un volume annuel de ±7000 m³ (dont 3 jours à plus de 1000 m³), représentant 12% du volume annuel collecté, aucun by-pass n'a été recensé au point A5.
Par ailleurs, la métrologie devra être fiabilisée en raison de 89 jours présentant un écart de débit entrée/sortie supérieur à 10 %.
Enfin, face aux intrusions d'eau constatées en période de crue au niveau du bassin d'orage, la pose d'un clapet anti-retour recommandée depuis plusieurs années par le SATESE devra faire l'objet d'un devis à transmettre à la commune.

Station d'épuration : Depuis la mise en eau de la station, les charges entrantes mesurées lors des bilans réglementaires sont régulièrement très élevées. Il est confirmé que les apports de la brasserie Rabourdin raccordés au réseau sont très concentrés en matières organiques. Il est prévu que cette société mette en place un prétraitement ou un traitement avant le raccordement au réseau (été 2026) et de faire des travaux pour un raccordement gravitaire pour éviter des pollutions majeures du ru d'Yvron : cf mai 2026). La mise en place d'un débitmètre pour quantifier les volumes rejetés au réseau est également prévue de même que la mise en place d'un potentielle convention de rejet avec la commune et l'exploitant en complément de l'arrêté ICPE.Le coefficient de charge polluante est de 48 % (base NK de l'autosurveillance du 10/2025).
La qualité du rejet de la station rejet respecte les normes sur tous les paramètres. Le système d'assainissement est jugé conforme.
La production de boues de la station est toujours largement surestimée (depuis la mise en eau et malgré le renouvellement du débitmètre dédié aux boues en 2023) : l'anomalie est signalée par SUEZ dans son bilan annuel. Ce point fait partie des indicateurs réglementaires de jugement de la conformité de la station d'épuration par la DDT, il doit être fiabilisé pour être représentatif. Cependant, les apports de la brasserie Rabourdin au réseau de collecte sont un des facteurs confirmés de la surproduction de boues.
Le SATESE avait mis en évidence ponctuellement un taux de capture des lits à macrophytes de l'ordre de seulement 50% (retour important en sels dissous, ramené à des faibles concentrations extraites du bassin d'aération), pouvant être à l'origine de cette surestimation. Des analyses ont été réalisées par l'exploitant mais sans être comparées aux volumes de filtrats retournés en tête de station.
Une vérification du débitmètre d'extraction des boues avait été demandée en 2025, le SATESE n'a pas été destinataire des résultats.
Les lits à macrophytes semblent déjà à saturation, cette situation s'explique par le curage insuffisant réalisé en 2022 (81 TMS). Après seulement 3 ans l'exercice est à renouveler sur la totalité des lits.

Travaux et études : Une solution devra être apportée à la mesure de débit qui présente un écart important entre les volumes d'eaux brutes et ceux des eaux traitées (très marqué en fin d'année).
Le schéma directeur d'assainissement en cours sur la commune et porté par la Communauté de Communes du Val Briard s'est poursuivi en 2025. Le programme de travaux prévoit notamment : de la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (en P1 : rues de Lafayette, de l'Yvron et Champrenard), la déconnexion de grilles pluviales du réseau d'eaux usées rue Champrenard et du Bois Prevost. L'installation d'un clapet anti-retour sur le trop-plein du bassin d'orage ainsi que la suppression du trop-plein situé en amont seraient également prévues.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COURPALAY (bourg)

Nombre de raccordables : 1035 habitants 776 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 104 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 90 m^3/j moyen : 143,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 720 E.H. maxi temps sec : 213 m^3/j maxi temps de pluie : 365 m^3/j

pollution NK : 48% date : 10/2025 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : 39,4 tMS 150 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 268,1 kwh/j 6,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 227% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/04/2025	125	496			384	463	996	139	112		139	12,1
	A2+A5+A4	10/04/2025	121	5,5			11,8	3	41,2	5,94	5,11	0,25	6,19	0,24
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/06/2025		540			476	530	1322	134			134	14
	A2+A5+A4	25/06/2025		9,6			13,2	4	45	3	0,48	1,83	4,83	0,79
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/10/2025	104	432			415	594	885	104	101		104	11,6
	A2+A5+A4	19/10/2025	106	5,5			11,8	3	41,2	14	11,4	1,3	15,3	0,85
Flux amont retenus en kg/j				45			49	62	92	11				1,2
Flux amont retenus en E.H.				499				1030	613	720				706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,87			12,3	3,33	42,5	7,65	5,66	1,13	8,78	0,63
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			97,1	99,4	95,9	93,3			92,4	95
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**80**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

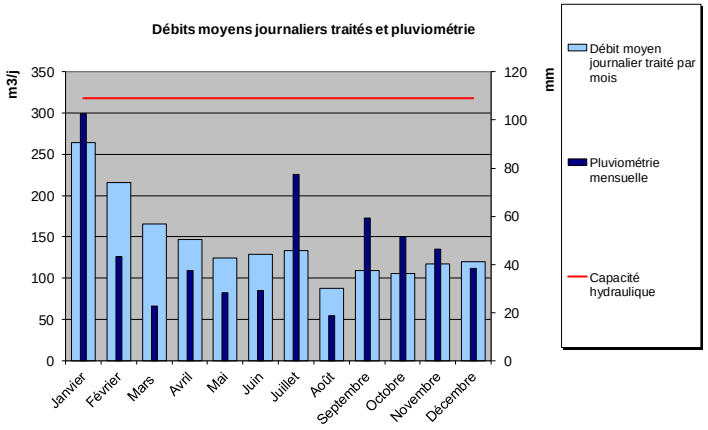

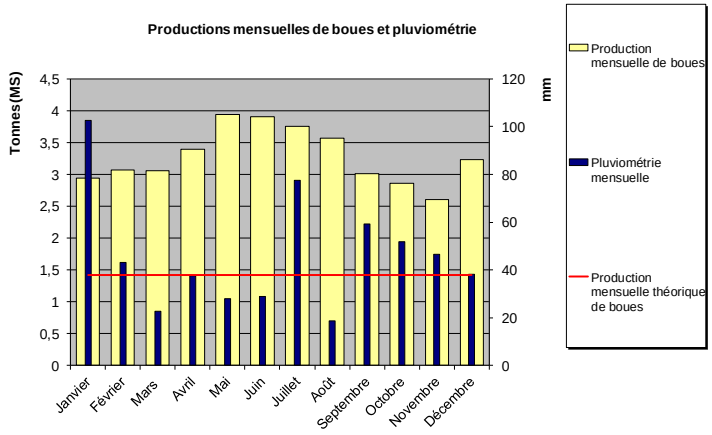

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COURPALAY / LE GRAND BREAU

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037713502000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: COURPALAY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/034/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	:	98 m³/j
	: 21	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,05 km
Capacité hydraulique TS	: 70	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 70	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données débitmétriques mettent en évidence un dysfonctionnement du réseau 100% séparatif. L'apport Eaux Claires Météoriques (ECM) est conséquent, le débit maximum de temps de pluie relevé en janvier est de 159 m³/j (±240% de la capacité hydraulique de la station). Ces à-coups hydrauliques ne sont pas compatibles avec le clarificateur statique, le risque de lessivage de la station d'épuration est réel.
Ces résultats confirment la nécessité de réaliser des travaux pour limiter la collecte des eaux pluviales et réduire les by-pass d'eaux usées vers le milieu naturel (by-pass sans obligation de comptage).
Plusieurs épisodes de bouchage de pompes de relevages ont conduit à des surverses sur plusieurs jours (ex : période du 23 juin au 17 juillet durant laquelle SUEZ a évalué à 431 m3 le volume déversés vers le ru : Trop plein sur le réseau en tête de STEP). La mise en place d'une alarme urgente de « faible débit » devait être mise en place par SUEZ afin d'éviter toutes surverse vers le milieu naturel. L'Yvron est en effet fortement sensible avec des débits d'étiage très faibles. Les by-pass prolongés peuvent impliquer des mortalités piscicoles. Du 8 au 9 octobre un bouchage en amont du bassin d'aération a généré 35 m3 de by-pass. SUEZ a bien retracé les évènements par mail.
La vérification de l'absence de connexion entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées au niveau de la rue des Champs Durand, demandée en 2023, est toujours en attente d'une inspection télévisée. Pour rappel, la pose d'un clapet anti-retour au niveau du DO n'a toujours pas été réalisée (Préconisation SATESE afin de supprimer les problèmes de crue).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées respecte le niveau de rejet en vigueur, au moins par temps sec. Le système d'assainissement est jugé conforme. Cependant, comme chaque année, la production de boues est surestimée : Prise d'échantillon moyen non représentatif, volumes extraits surestimés (débit de pompe erroné) et incompatible avec le volume du clarificateur statique. Ce constat est confirmé par l'absence de boues évacuée cette année, sachant qu'un ou deux géotubes ne suffisent pas à stocker la production annuelle de cette station.
Rappel : Le protocole complet d'extraction devra être revu et amélioré de sorte que les données fournies pour la production de boues soient fiabilisées pour l'année 2026.
Une proposition de protocole devra être soumise à la commune, à la police de l'eau et au SATESE.

Les charges polluantes entrantes restent basées sur la mesure SATESE de mars 2020, les résultats de flux de la mesure d'autosurveillance 2024 n'étant pas représentatifs. La charge attendue au regard du nombre d'habitants raccordables a été mise à jour en 2024 avec les informations de fréquentation du camping sur ce hameau.

Travaux et études : Côté camping, l'équipement en mobil-homes de 28 parcelles aménagées restantes en attente de mise en service pourrait engendrer, (en fonction de leur occupation à l'année ou durant les périodes de week-end et vacances seulement) une atteinte de la capacité polluante nominale du dispositif, actuellement chargé à 69% en pollution. Suite à la révision du zonage d'assainissement en 2018, il n'y a plus d'extension du réseau d'assainissement collectif prévue sur les autres hameaux.
Le schéma directeur d'assainissement en cours sur la commune et porté par la Communauté de Communes du Val Briard s'est poursuivi en 2025.
Le programme de travaux au niveau de ce hameau prévoit notamment : de la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (en P1 : la rue des Champs Durand). La reconstruction de la station d'épuration est logiquement actée à horizon 6 ans avec un filtre plantés de roseaux de l'ordre de 400 EH (dimensionnement à confirmer au moment du démarrage des études préalables).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COURPALAY/hameau de Grand BREAU

Nombre de raccordables : 324 habitants 243 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 30 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 26 m^3/j moyen : 43,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 242 E.H. maxi temps sec : 51 m^3/j maxi temps de pluie : 159 m^3/j

pollution DBO5 : 69% date : 03/2020 hydraulique : 62% Production annuelle de boues : 3,9 tMS 45 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 35,8 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 75% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/06/2025		380			190	210	531	87			87	9,1
	A2+A5+A4	25/06/2025		7,5			11,5	4	38	5,1	2,4	0,63	5,73	4
Flux amont retenus en kg/j				17			11	14	35	3,8				0,39
Flux amont retenus en E.H.				187				242	234	253				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,5			11,5	4	38	5,1	2,4	0,63	5,73	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			94	98,1	92,8	94,1			93,4	56
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

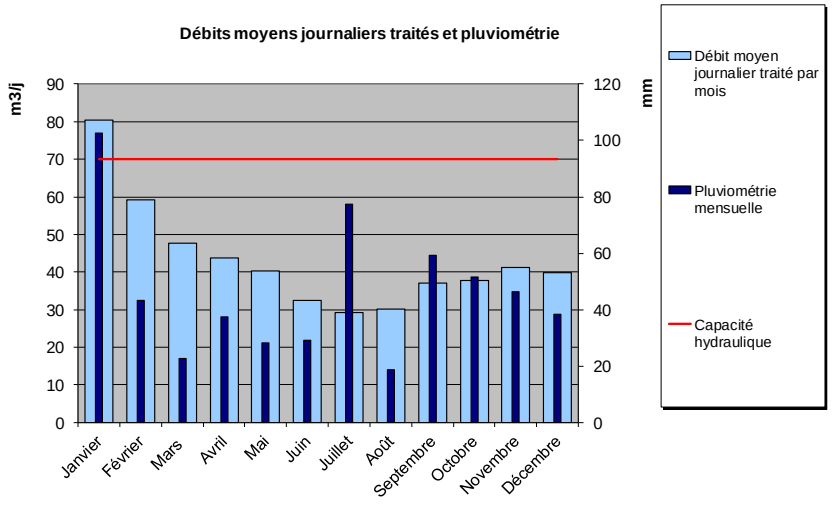

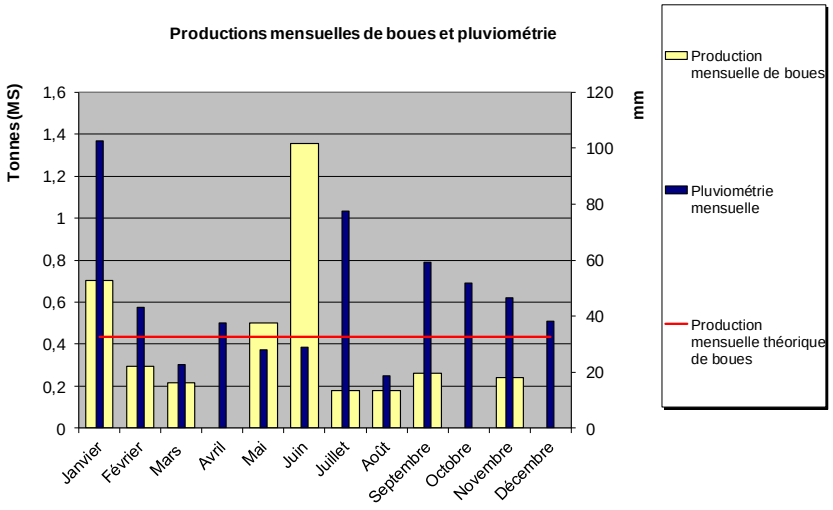

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COURTOMER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037713802000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 29/06/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: COURTOMER		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F474/MISE/2007/045		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	:	273 m³/j
	: 36	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	2,804 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	56%
Capacité hydraulique TP	: 218	m³/j (pluie)	Unitaire	:	44%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

A l'inverse de l'année 2024, l'année 2025 a été peu pluvieuse. La capacité hydraulique du dispositif (218 m³/j) n'a pas été dépassée cette année.

Le réseau, de nature unitaire à 44 %, collecte une part importante d'eaux claires météoriques lors des évènements pluvieux (ressuyage compris) ainsi que des eaux claires parasites permanentes (ECPP), évaluées à environ 32 m³/j en 2025 (quantité comparable à l'année 2023).
Ce volume est limité depuis l'installation d'un batardeau contre la clôture de la station d'épuration. Néanmoins, le problème d'évacuation des eaux du fossé de la route départementale jouxtant la station reste d'actualité par temps de pluie. Une attention particulière à l'entretien de ce fossé par l'exploitant (faucardage et nettoyage de la buse) est nécessaire.

En période de crue de l'Yerres et de remplissage complet du bassin d'orage (BO), sa surverse n'est plus possible et les valeurs mesurées par la sonde à ultrasons sont alors erronées. En accord avec la DDT, le délégataire ajuste désormais ces volumes avant transmission à 300 m³/j, la donnée globale présente donc une incertitude. 28 jours de déversements ont été comptabilisés en 2025 pour un volume total de 7 329 m³. Cette valeur est très nettement inférieure à celle de 2024 (15 354 m³) mais proche de celle de 2023 (5 982 m³). Elle représente 18,9 % des volumes collectés (A3+A2).

Durant les journées de pluies significatives, le bassin d'orage a été fréquemment sollicité et était complètement rempli. Les volumes surversés sont alors erronés. Le délégataire a ajusté ces volumes à un volume de 300 m³ pour 23 jours de déversements (majoration possible). Cette valeur a été retenue par le délégataire en référence à l'événement pluvieux du 02/08/2023, qui a généré un volume de déversement de 256 m³.

Station d'épuration :

La qualité des eaux traitées respectait les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral pour ce dispositif lors des 2 mesures effectuées dans l'année. Pour rappel, comme l'indique la fiche descriptive IOTA, 2 mesures d'autosurveillance par an sont attendues. Les objectifs annuels de traitement de l'azote global (NGL) et du Phosphore total (Pt) sont respectés. Le système d'assainissement est donc conforme.

Le débitmètre d'entrée de station est tombé en panne en septembre 2025. Son remplacement est prévu pour 2026. Durant l'indisponibilité du capteur, les volumes d'eaux traitées sont dupliqués aux volumes d'entrée de station, sachant que les écarts amont/aval sont régulièrement anormaux.

La quantité de boues évacuées à destination du centre de compostage de Cerneux est d'environ 6,4 tonnes de MS, soit un ratio de 60 gMS/EH/j (valeur cohérente avec les boues extraites 6.6TMS). Cette quantité est du même ordre de grandeur que la valeur théorique attendue de 69 g MS/EH/j pour ce type de dispositif avec traitement physico-chimique du phosphore. Ce taux, très satisfaisant, est en progrès par rapport aux dernières années et confirme le bon fonctionnement de la station en 2025.

L'injection de chlorure ferrique est à l'arrêt durant l'année sauf en cas d'une teneur en phosphore importante. Une attention particulière doit continuer à être apportée sur ce point.

Travaux et études :

Une problématique persistait sur la remise en état de certains équipements (écran de supervision du couplage BO et poste de relèvement, bavette du racleur à flottants). Le remplacement de ces équipements a été effectué par SUEZ en 2025.

Au 1er janvier 2026, la compétence assainissement collectif a été transférée au SIA de la région de la Houssaye-en-Brie.

Dans le cadre du SDA porté par la CC du Val Briard, une mise à jour des zonages EU et EP a été proposée et est en attente de délibération par la commune. La procédure de zonage devrait aboutir d'ici fin 2026, après consultation de la MRAE et après enquête publique.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COURTOMER

Nombre de raccordables : 433 habitants 325 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 44 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 51 m^3/j moyen : 86,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 293 E.H. maxi temps sec : 72 m^3/j maxi temps de pluie : 210 m^3/j

pollution NK : 49% date : 11/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 6,6 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 34,2 kwh/j 2,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 87% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025	66	290			220	203	694	61,9	53	0,1	61,9	6,78
	A2+A5+A4	15/04/2025	81	2,7			7,69	3,28	24,2	6,1	0,94	4,71	10,8	1,29
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/11/2025	55	145			155	170	435	79,3	69,7	0,1	79,3	7,39
	A2+A5+A4	12/11/2025	56	3,1			5,92	3	17,7	3,73	2,69	6,06	9,79	2,86
Flux amont retenus en kg/j				8			8,5	9,4	24	4,4				0,4
Flux amont retenus en E.H.				89				157	159	293				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,86			6,97	3,17	21,5	5,13	1,65	5,26	10,4	1,93
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			95,9	98,1	95,8	91,6			83	68,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**6**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**60**

Graphiques d'exploitation

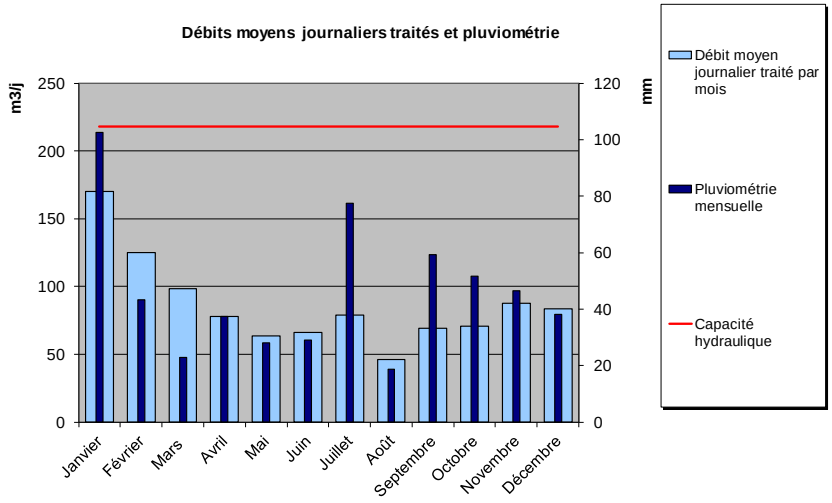

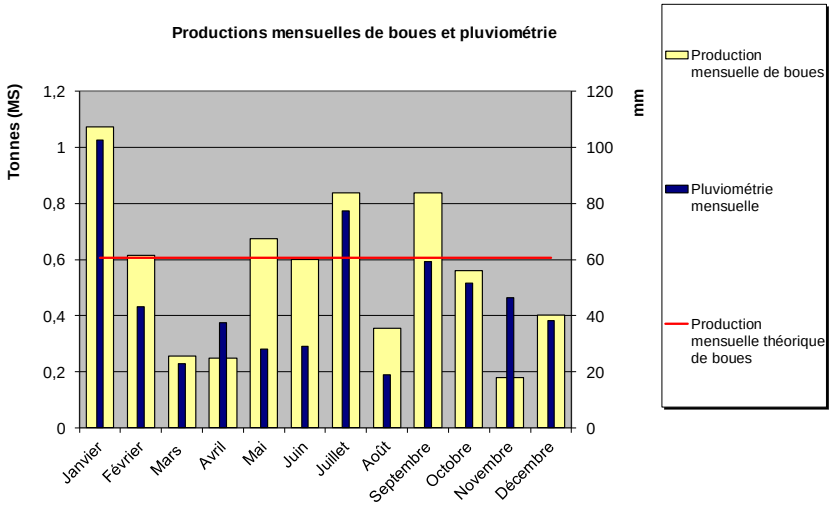

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

COUTENCON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714001000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: COUTENCON		
Exploitant	: COUTENCON		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/051/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	: Miny
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 38 m³/j
	: 15	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,875 km
Capacité hydraulique TS	: 38	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 38	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits sont estimés à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes de relevage. Ils sont de ce fait très approximatifs.

Les données de débits pour l'année 2025 n'ont pas été communiquées par la commune malgré les relances du SATESE. Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) avaient été estimées en 2024 à environ 121 m³/j. A noter que la présence d'eaux claires est bénéfique au traitement par lagunage, qui nécessite un taux de dilution minimal de 100% du débit d'eaux usées strictes. Bien que le réseau soit strictement en séparatif, les données des dernières années montrent que celui-ci réagit par temps de pluie.

Station d'épuration

La station d'épuration est globalement en bon état, son exploitation est mise en œuvre sérieusement.

D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, la fréquence des mesures d'autosurveillance (bilan 24h) est biennale sur ce dispositif. Aucune mesure d'autosurveillance n'était à prévoir en 2025. La prochaine mesure devra donc être réalisée en 2026.

Lors de la visite SATESE effectuée en décembre 2025, la norme de rejet n'était pas respectée pour le paramètre MES avec un rendement à seulement 43 %. Cela est dû à une eau brute fortement diluée durant la visite ainsi que la présence d'algues et de feuilles mortes sur les lagunes qui augmente la quantité de MES au rejet. Il y a néanmoins un traitement efficace du carbone organique avec un bon rendement sur les paramètres DBO5 et DCO.

2 brasseurs de surface (non solaires) ont été installés le 15/12/2021 par la société AQUAGO dans les 2 premières lagunes et ont permis notamment de pallier au sous-dimensionnement de la 1ère. L'objectif de ces 2 brasseurs est de retrouver et maintenir des conditions aérobies plus favorables au traitement de la pollution tout au long de l'année. Dans ces conditions, une amélioration des rendements épuratoires, notamment sur les matières carbonées, a pu être observée ces dernières années.

Pour mémoire : la dernière opération de curage des boues accumulées au fond des lagunes a été réalisée en août 2016. Un bilan qualitatif et quantitatif des boues a été réalisé en février 2022 par le SATESE. Ce bilan a permis d'estimer qu'aucune intervention de curage n'est à envisager avant 2036.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été achevé en 2008. Un programme de travaux sur les réseaux et les ouvrages a été défini, en particulier afin de réduire les Eaux Claires Météoriques et les ECPP. Il n'est pas conseillé avec le dispositif de traitement actuel de réduire ces eaux claires.

Au regard de son âge, de ses performances épuratoires limitées, de son sous-dimensionnement (en hydraulique et en pollution notamment de la première lagune), le SATESE conseille d'envisager à moyen terme de lancer un projet de reconstruction couplé à la mise en œuvre des travaux prévus au SDA qu'il sera souhaitable de réactualiser au prélalable.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COUTENCON

Nombre de raccordables : 226 habitants 170 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 25 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 233 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 93% date : 09/2018 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2025		77	85	206	75,2	85	206	38			38	3,5
	A2+A5+A4	10/12/2025		44	6	28	33,8	28	79	31	25	0,27	31,3	4,2
Flux amont retenus en kg/j				31			12	14	31	3,1				0,29
Flux amont retenus en E.H.				344				233	207	207				171
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				44	6	28	33,8	28	79	31	25	0,27	31,3	4,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				42,9	92,9	86,4	55,1	67,1	61,7	18,4			17,7	0
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

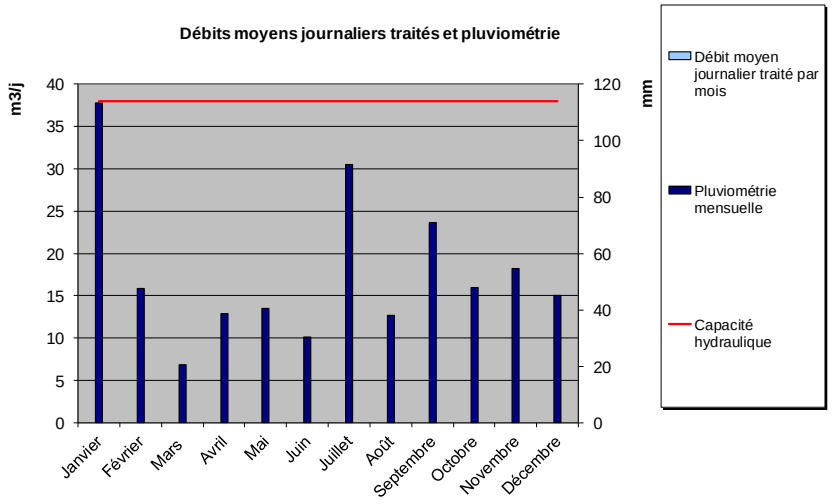

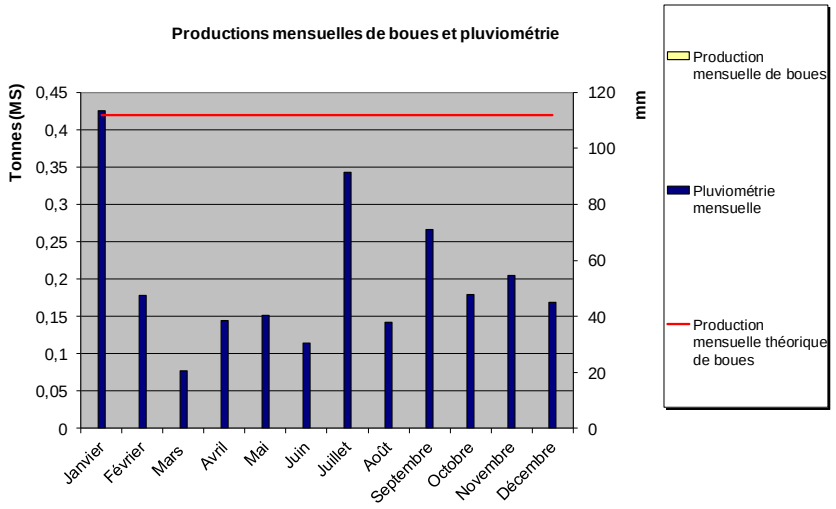

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CRISENOY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714502000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 19/11/2020	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST

Constructeur : ERSE

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F446 N° MISE 2014/027

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000)

Ru (ou autre) : Andy

Rivière 1 : Ancoeur

Rivière 2 : Almont

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 650	E.H	Débit de référence	:	279 m³/j
	: 39	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	3,316 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	34%
Capacité hydraulique TP	: 279	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	66%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau unitaire à 66 % est logiquement impacté par la pluviométrie. Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) en période de nappe haute sont difficilement quantifiables en raison des intrusions d'eau du ru d'Andy. En effet, le ru d'Andy en crue s'infiltre partiellement par le trop-plein du bassin d'orage malgré la présence d'un clapet et potentiellement par le déversoir d'orage (DO) de la rue Vert Saint-Père. Ce problème n'est toujours pas résolu. Des débits jusqu'à 270 m³/j (limite journalière imposée par l'automate) sans pluviométrie très élevée ont pu être constatés.

Les données transmises au format SANDRE donnent pour le trop-plein du bassin d'orage (point réglementaire A2) un total de by-pass potentiel de ± 92 000 m³ (37 jours de déversement / 99 % de ces évènements ont été enregistrés lors du 1er trimestre en raison de l'influence du ru). Le constat des pointes journalières de déversement (jusqu'à 9 903 m³/j) met en évidence l'urgente nécessité de maitriser la mesure des by-pass réels. La Police de l'eau indique qu'en dehors des périodes de crues du ru le taux de déversement annuel s'élève à 4,9 %.

Station d'épuration

Le rejet lors de la mesure d'autosurveillance et des visites SATESE est de bonne qualité. Les normes de rejet sont respectées et les rendements d'élimination de la pollution sont supérieurs aux performances imposées par le récépissé de déclaration de la station d'épuration lorsque les effluents amont ne sont pas fortement dilués. Le système d'assainissement est conforme.

Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats de la mesure 24h du SATESE de janvier 2022. La quantité de pollution réceptionnée de 373 E.H. selon le paramètre NK est en adéquation avec la charge théorique (350 E.H.). La station d'épuration est chargée à 34 % en hydraulique et à 57 % en pollution, valeurs cohérentes avec le nombre d'usagers raccordables.

La gestion des adventices n'est toujours pas maitrisée par l'exploitant VEOLIA malgré les recommandations du SATESE. Il est impératif de considérer cette problématique comme une priorité ; la pérennité du dispositif en dépend.

L'entretien préventif et régulier, par arrachage manuel, chaque semaine, reste la seule solution efficace.

Travaux et études

- L'étanchéité de la lame déversante du DO de la rue Vert Saint-Père reste à contrôler par temps de pluie. Le DO doit également être inspecté lors des crues du ru d'Andy afin de s'assurer que le ru ne pénètre plus dans le réseau d'assainissent (surcharge inutile de la station d'épuration).
- La mesure de by-pass réglementaire (point A2) doit être fiabilisée pour prendre en compte les périodes de crue du ru d'Andy. Afin de fiabiliser cette mesure, VEOLIA devrait proposer un devis concernant l'installation d'une sonde de mesure de l'influence aval du ru.
- Une mise à niveau serait nécessaire afin d'équilibrer l'alimentation des 2 chenaux de la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV).
- La collectivité a engagé la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune en septembre 2025. La campagne de mesures a été réalisée du 23/03/2026 au 17/05/2026, soit 8 semaines de mesures.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CRISENOY

Nombre de raccordables : 466 habitants 350 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 47 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 37 m^3/j moyen : 94,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 373 E.H. maxi temps sec : 271 m^3/j maxi temps de pluie : 276 m^3/j

pollution NK : 57% date : 01/2022 hydraulique : 34% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 30,5 kwh/j 1,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/03/2025		101			170	220	410	118			118	11
	A2+A5+A4	06/03/2025		4			8	3	26	1,6	0,43	74,4	76	5,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/10/2025	36	410			317	400	786	120	90	0,62	121	11
	A2+A5+A4	13/10/2025	39	9,6			14	9	38	2,6	1,1	68,2	70,8	7,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025		450			338	380	928	133			133	13
	A2+A5+A4	18/11/2025		7,2			12	7	34	2,3	0,66	72,8	75,1	8,4
Flux amont retenus en kg/j				19			20	18	54	5,6				0,78
Flux amont retenus en E.H.				208				295	357	373				459
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,93			11,3	6,33	32,7	2,17	0,73	71,8	74	7,17
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			95,7	98,1	94,9	98,2			38,5	36,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**13**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**85**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

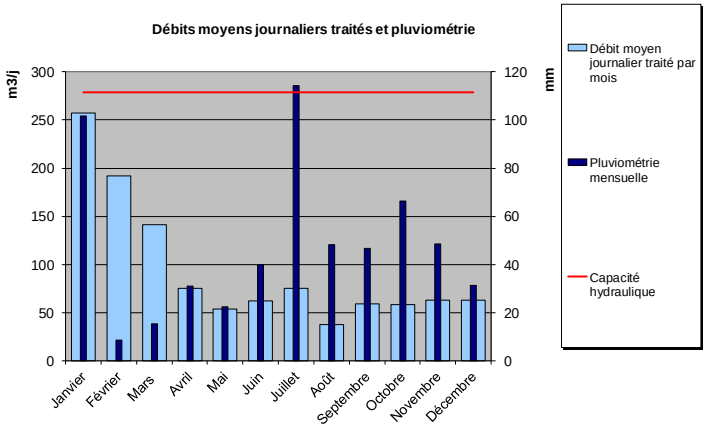

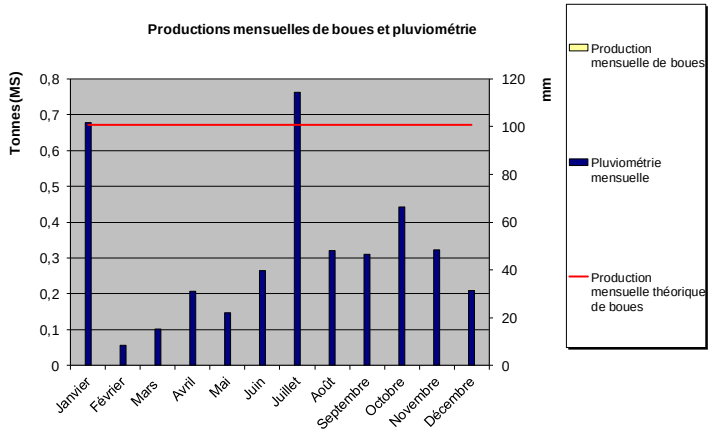

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CROUY-SUR-OURCQ / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714801000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 30/06/2015	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: EPAP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D2003/001/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D05/023/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)
Ru (ou autre)	: Le Cheval Blanc
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	870 m³/j
	: 112	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	9,651 km
Capacité hydraulique TS	: 480	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	27%
Capacité hydraulique TP	: 870	m³/j (pluie)	Unitaire	:	73%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (1,06%) VALORISATION AGRICOLE (98,94%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement de par sa nature majoritairement unitaire, collecte des volumes d'Eaux Claires Météoriques (ECM) importants selon les années. La présence d'un bassin d'orage permet d'accroître l'efficacité globale du système d'assainissement.

La capacité hydraulique de temps de pluie n'a pas été dépassée en 2025 ; le coefficient de charge hydraulique n'est que de 23 %.

Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 784 m³/j le 02/01/2025 pour une pluie de 19,1 mm.

Pour rappel, le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) a été estimé à 166 m³/j par les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023. En comparant le débit maximum de temps sec retenu de 242 m³/j au volume théorique d'eaux usées moyen d'environ 131 m³/j, les ECPP sont en moyenne de 111 m³/j en 2025. Leur quantité peut être beaucoup plus importante lors des années pluvieuses (volume de 279 m³/j estimé en 2024).

Le point A2 est constitué de 3 points S16, soit S16a (déversoir d'orage en tête de station), S16b (trop-plein du bassin d'orage) et S16c (trop-plein du poste de relèvement). Actuellement, seuls les points S16 b et c sont équipés (sondes à ultra-sons et formules de COACHS). Réglementairement, le point S16a est à équiper afin de permettre une estimation du débit déversé total en tête de station. Il est préconisé la mise en place d'un équipement de mesure de type hauteur-vitesse pour disposer de données fiables utiles au diagnostic permanent du système d'assainissement.

En 2025, aucun déversement n'a été transmis sur les points S16b et S16c.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée respecte les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles (normes journalières ou annuelles selon les paramètres).

Le coefficient de charge polluante a été estimé à 61 % par le SATESE en janvier 2024.

La production de boues (boues évacuées) de 25,5 tonnes de Matières Sèches (MS) est satisfaisante (63 g MS/E.H./j) par rapport au ratio théorique de 69 g MS/E.H./j avec un traitement physico-chimique du phosphore.

La quantité de boues évacuées est identique à celle de 2024.

La quantité de boues extraites en 2025, estimée à 29,6 de MS, est cohérente avec la quantité de boues évacuées. Le débitmètre électromagnétique d'extraction vers la table d'égouttage a été renouvelé en février 2025.

Lorsque l'atelier de déshydratation des boues est en panne ou que les silos de stockage sont pleins, les boues sont envoyées vers l'atelier de déshydratation intercommunal de la station d'épuration de Mary-sur-Marne. En 2025, la quantité correspondante est très faible, seulement 270 kg MS.

Un silo souple de stockage des boues a été ajouté pour permettre le stockage des boues entre deux épandages. 99 % des boues évacuées ont été valorisées en agriculture.

Travaux et études : Les travaux à mettre en œuvre suite au SDA selon leur ordre de priorité sont les suivants :

- Priorité 1 : Réhabilitation du réseau rue Bellet.
- Priorité 2 : Réhabilitation du réseau rues du Cygne, des Meuniers et du Cheval Blanc.

Ces opérations ne sont pas retenues dans les 10 ans à venir par la collectivité dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ

Nombre de raccordables : 1596 habitants 1197 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 145 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 120 m^3/j moyen : 196,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 1107 E.H. maxi temps sec : 242 m^3/j maxi temps de pluie : 784 m^3/j

pollution NK : 61% date : 01/2024 hydraulique : 23% Production annuelle de boues : 25,5 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 236 kwh/j 3,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 91% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025	207	188			166	153	526	61,6	45	1,75	63,4	6,42
	A2+A5+A4	20/03/2025	215	2			6,08	3	18,3	0,73	0,5	11,6	12,3	0,36
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025		280			283	320	773	76			76	12
	A2+A5+A4	20/05/2025		4			5,25	3	15	1,6	0,35	4,65	6,25	0,57
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/10/2025	132	133			184	212	496	55,2	46,5	0,24	55,2	7,27
	A2+A5+A4	06/10/2025	157	2			5,24	3,29	14,4	0,5	0,39	9,99	9,99	0,3
Flux amont retenus en kg/j				156			56	141	292	17				1,1
Flux amont retenus en E.H.				1731				2357	1948	1107				624
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,67			5,52	3,1	15,9	0,94	0,41	8,73	9,51	0,41
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			97	98,4	97	98,5			83,4	94,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

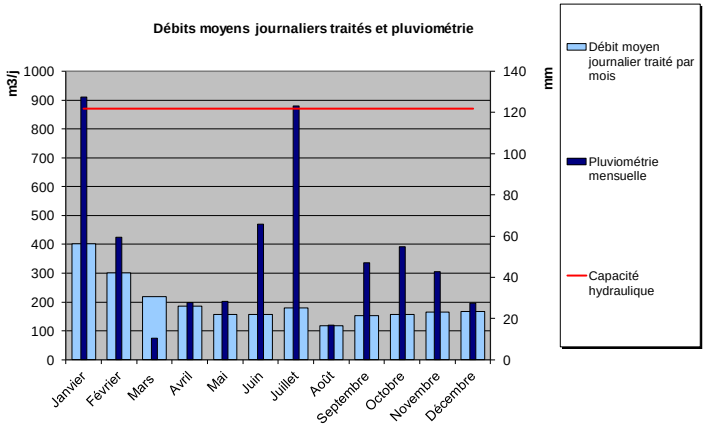

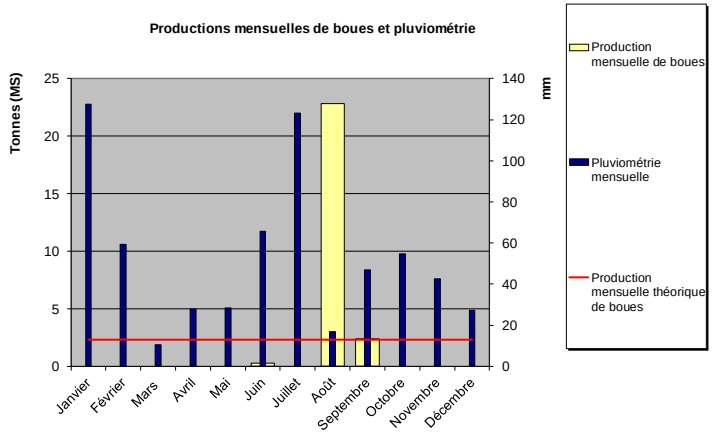

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CROUY-SUR-OURCQ / FUSSY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714803000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 04/06/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)
Ru (ou autre)	: Croix Ste Hélène
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 130	E.H	Débit de référence	: 39 m³/j
	: 7,8	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,437 km
Capacité hydraulique TS	: 39	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 39	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le mauvais comportement de ce réseau de collecte ne permet pas de mettre en valeur les performances épuratoires potentielles de la station d'épuration (surcharge hydraulique et dilution très importante des effluents collectés).

Ce hameau disposait à l'origine d'un réseau pseudo-pluvial (habitations raccordées après un prétraitement) équipé en aval d'un dessableur. Le réseau est de nature 100 % unitaire et collecte à la fois une part d'Eaux Claires Météoriques (ECM), mais surtout une quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) importante (sources raccordées, mauvaise étanchéité des canalisations) ; ceci en toute période de l'année.

Le volume d'ECPP est estimé en moyenne à 199 m³/j en 2025 d'après le débit maximum de temps sec retenu de 208 m³/j et le volume théorique moyen d'eaux usées de 9 m³/j (volume de 140 m³/j d'ECPP mesuré lors du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023).

Ce dispositif est en permanence en surcharge hydraulique (303 %). La charge hydraulique journalière surfacique moyenne sur les casiers de filtration s'élève à 1,75 m/j (pour une valeur limite de 1,8 m/j une fois par mois).

Le débit maximum de temps de pluie est de 265 m³/j le 07/07/2025 pour 62,2 mm de pluies en 48 h (représente près de 7 fois la capacité hydraulique).

Station d'épuration

Chaque année, le SATESE réalise une seule visite sur cette station d'épuration avec des prélèvements ponctuels. La collecte importante d'eaux claires est démontrée par les concentrations très faibles mesurées pour l'ensemble des paramètres sur les eaux brutes.

Les performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes) sont respectées. Les performances épuratoires réelles ne peuvent pas être évaluées en raison de la très forte dilution des eaux usées en entrée. La dilution est telle que les normes en concentrations sont déjà respectées sur les eaux brutes.

Les coefficients de la charge polluante sont issus d'une estimation des charges par paramètre à partir des 106 habitants raccordables.

Les filtres plantés du 2ème étage subissent le développement d'herbes en raison de l'absence de roseaux. Après la réalisation des travaux sur la partie collecte, une replantation des roseaux sera à prévoir.

Travaux et études

Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement de la collectivité, voté en février 2026, prévoit les actions suivantes (moyen terme = 5 - 10 ans) :

- Réhabilitation du réseau rues de la Cavée, de l'Abreuvoir et du chemin sans nom avec pose de boîtes de branchement.
- Mise en conformité des branchements privés (22 unités).
- ITV des branchements des 22 et 24 rue de la Libération (suspectés comme apports importants d'ECPP).
- Réhabilitation du réseau rues des Rouasses et de la Fontaine Carrée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ – Hameau de Fussy

Nombre de raccordables : 106 habitants 80 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 10 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 104 m^3/j moyen : 118,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 80 E.H. maxi temps sec : 208 m^3/j maxi temps de pluie : 265 m^3/j

pollution DBO5 : 62% date : 12/2025 hydraulique : 303% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 34,4 kwh/j 11,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025		11			9	8	29	11			11	1,2
	A2+A5+A4	20/03/2025		4			4	3	10	0,5	0,1	25,4	25,9	0,86
Flux amont retenus en kg/j				7,2			4,6	4,8	12	1,2				0,14
Flux amont retenus en E.H.				80				80	80	80				80
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	10	0,5	0,1	25,4	25,9	0,86
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				63,6			55,6	62,5	65,5	95,5			0	28,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

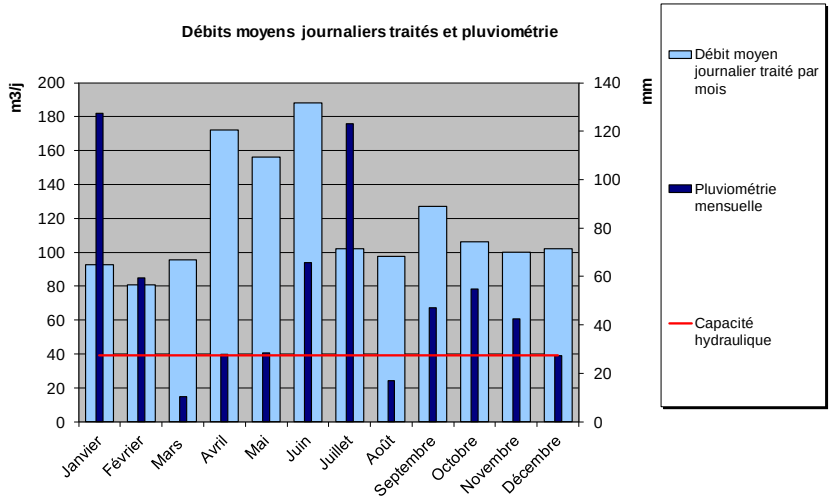

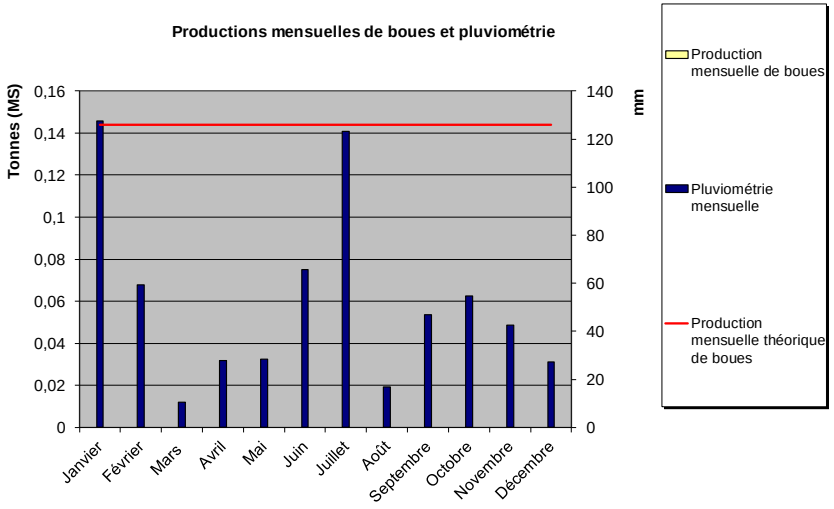

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CROUY-SUR-OURCQ / LA CHAUSSEE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714802000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
Ru (ou autre)	: Le Grand Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 9 m³/j
	: 3	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 0,463 km
Capacité hydraulique TS	: 9	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 9	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le poste de relèvement de ce dispositif n'est équipé que d'une seule pompe. L'absence d'une seconde pompe de relevage de secours et de la télésurveillance nécessite un passage régulier de la part de l'exploitant. Des débits moyens sont estimés à partir des temps de fonctionnement de la pompe entre deux relevés de son compteur.

Le débit moyen annuel est d'environ 10 m³/j et la capacité hydraulique a été dépassée durant 241 jours (débits lissés entre 2 relevés), avec un débit maximum de temps de pluie estimé à 13 m³/j sur 2 périodes de l'année.

Ces résultats montrent l'existence d'apports d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantité pouvant être significative (inversions de branchements probables). La fiabilité des données est faible en raison de la fréquence au mieux hebdomadaire des relevés du compteur de la pompe.

Le réseau séparatif ne présente aucune anomalie importante connue au niveau de la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP). Une analyse plus fine est impossible.

Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023 évaluent le volume d'ECPP à 1,8 m³/j (quantité négligeable).

Pour mémoire, un trop-plein (sous voirie) existe entre le dernier tampon présent sur le réseau et le poste de relèvement de la station.

Station d'épuration

La station est connue pour être vétuste et obsolète. Le traitement de la pollution par ce dispositif est très partiel avec une simple décantation primaire.

La qualité des eaux traitées ne respecte pas les prescriptions minimales établies par l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé et dépasse même ponctuellement les valeurs rédhibitoires fixées par ce même arrêté ; ceci à l'image des résultats de la visite de mars (dépassement des concentrations rédhibitoires en MES et en DBO5).

L'exploitant indique une très faible production de boues de 46 kg de Matières Sèches (MS) sur l'année provenant d'un curage du décanteur primaire en mars. Ces boues sont évacuées vers le silo à boues sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour un traitement par la centrifugeuse. Il est recommandé de réaliser au moins 2 curages dans l'année. Un curage a été effectué en janvier 2026.

La station ayant son branchement électrique commun avec l'éclairage public, l'exploitant est dans l'impossibilité de fournir la consommation électrique.

Travaux et études

Suite à la réalisation du SDA, la reconstruction du dispositif de la Chaussée n'est pas privilégiée.

La solution envisagée un temps était le raccordement des effluents de la Chaussée au futur système d'assainissement (STEP de 350 E.H. dont 90 E.H. pour la Chaussée) de la commune voisine de Montigny-l'Allier (département de l'Aisne - 02) sur le secteur de la CARCT.

A noter qu'il n'y a pas de contact entre la CARCT et la CCPO sur ce projet.

De plus, la CCPO n'a pas retenu cette opération dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) voté en février 2026. La situation de ce système d'assainissement n'est pas amenée à évoluer à moyen terme.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ – Hameau de La Chaussée

Nombre de raccordables : 60 habitants 45 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 5 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 4 m^3/j moyen : 9,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 45 E.H. maxi temps sec : 9 m^3/j maxi temps de pluie : 13 m^3/j

pollution DBO5 : 90% date : 12/2025 hydraulique : 107% Production annuelle de boues : 0,046 tMS 3 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025		170			217	240	606	34			34	3,5
	A2+A5+A4	20/03/2025		87			105	89	243	54	44	3,58	57,6	5,8
Flux amont retenus en kg/j				4			2,6	2,7	6,8	0,68				0,08
Flux amont retenus en E.H.				45				45	45	45				45
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				87			105	89	243	54	44	3,58	57,6	5,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				48,8			51,5	62,9	59,9	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

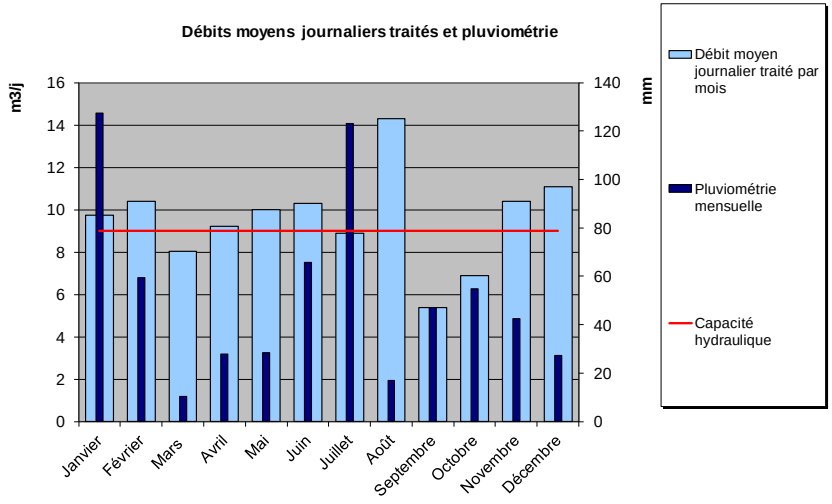

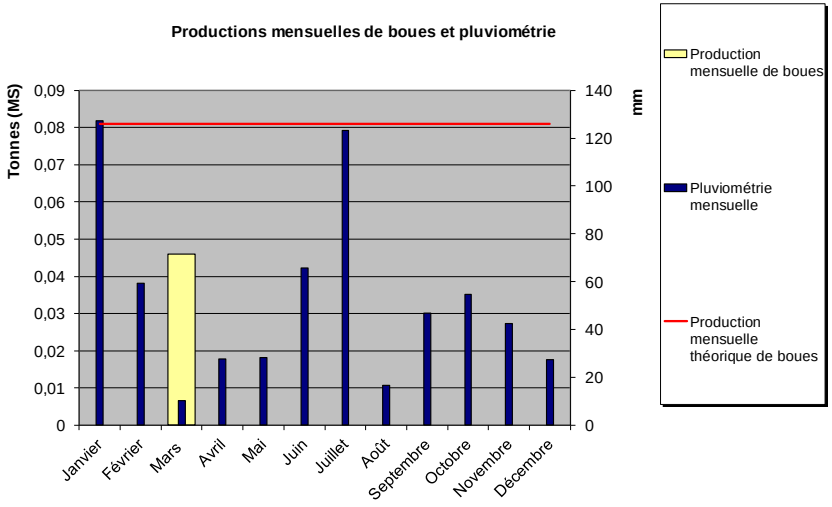

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

CUISY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D05/016/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	: Fourcière
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2300	E.H	Débit de référence	: 587 m³/j
	: 138	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 18,389 km
Capacité hydraulique TS	: 345	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 93%
Capacité hydraulique TP	: 345	m³/j (pluie)	Unitaire	: 7%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (3,3%) CENTRE DE COMPOSTAGE (96,7%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'analyse de l'évolution des débits au cours de l'année montre un impact des évènements pluvieux bien que le réseau soit majoritairement séparatif, le nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale est de 85 en 2025 (pour 148 en 2024). La surcharge hydraulique est chronique sur les 10 premières semaines de l'année (période très pluvieuse avec un niveau de nappe très élevé). Contrairement à 2024, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est faible (29 m3/j) représentant moins de 10 % du volume entrant sur la station d'épuration par temps sec.

Les volumes déversés au point A2 (DO STEP) ont régressé de 86 % par rapport à 2024 pour revenir dans la normalité (458 m³), ce qui représente 0.4 % des volumes admis sur la station d'épuration. Le PR de Montgé (ferme d'en bas) a déversé une seule fois (R1), le temps de déversement représentant 2 heures, soit 22 fois moins qu'en 2024. Fin août, une baisse significative du débit amont a été relevée sur 7 jours (- 40 %) pouvant indiquer un défaut de collecte avec déversement d'eaux usées dans le milieu naturel.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée aux objectifs réglementaires (très peu contraignants et non en accord avec les exigences de traitement pour cette gamme de stations d'épuration), mais l'autosurveillance n'est pas représentative du fonctionnement global qui est médiocre. La nitrification des effluents est par ailleurs moyenne de même que la rétention des MES.

En effet, la production de boues calculée sur la base des boues extraites est faible (11,8 TMS), soit un déficit de 63 % par rapport à l'objectif théorique) et indique des départs de boues vers le milieu naturel dégradant la performance de la station d'épuration. La production évacuée est particulièrement faible (moins de 7 TMS après enlèvement du sable), mais pourrait s'expliquer en partie par un éventuel stockage sur site. Les pertes de boues sont accentuées par la présence d'un clarificateur en demi-lune d'ancienne génération peu performant, par une casse des tubes d'aspiration des boues du clarificateur survenue en mars et une mise en place tardive des poches filtrantes (juin) en remplacement des lits de séchage pour la période de chantier de reconstruction de la station d'épuration. En principe, une augmentation significative de la production de boues est attendue pour 2026 avec l'utilisation des géotubes.

Les écarts entre les débits amont et aval sont significatifs la majorité du temps (51 % du temps), le débit aval étant le plus souvent surestimé (à vérifier).

Travaux et études : Les travaux préparatoires de la station d'épuration (2300 EH) ont commencé en mars 2025, la mise en eau prévue initialement pour août 2026 (priorité SDASS EU 1) est désormais attendue pour fin 2026, voire début 2027.

Le nouveau dispositif sera de type boue activée en aération prolongée permettant un traitement poussé de la pollution carbonée, azotée et phosphorée. Les boues seront déshydratées mécaniquement et envoyées en centre de compostage. Un silo de stockage de boues liquides sera construit pour permettre le retraitement de boues en provenance d'autres dispositifs de la CCPMF, filière très attendue pour améliorer la gestion des boues de nombreux sites du territoire.

Des travaux sont aussi prévus sur les réseaux et postes de relèvement qui desservent la station d'épuration, ceux-ci étant en mauvais état (Renouvellement du PR du jeu de l'Arc situé sur Cuisy, réhabilitation du réseau entre Montgé-en-Goële et le PR de Cuisy et installation d'un nouveau traitement H2S sur le PR de la ferme d'en bas).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CUISY, IVERNY, LE PLESSIS-AUX-BOIS, LE PLESSIS-L'EVEQUE, MONTGE-EN-GOELE

Nombre de raccordables : 2259 habitants 1694 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 269 m^3/j réf. : 2022 à 2024 mini temps sec : 234 m^3/j moyen : 310,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1447 E.H. maxi temps sec : 271 m^3/j maxi temps de pluie : 1133 m^3/j

pollution NK : 63% date : 12/2025 hydraulique : 90% Production annuelle de boues : 11,8 tMS 22 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 174 kwh/j 2,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 37% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				90			62	68	201	22				2,9
Flux amont retenus en E.H.				1003				1125	1343	1447				1706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				27,8			17	6,96	54,1	26,1	32,7	6,08	30,4	3,94
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				89			91,3	96,3	90,9	69,6			64,9	54,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

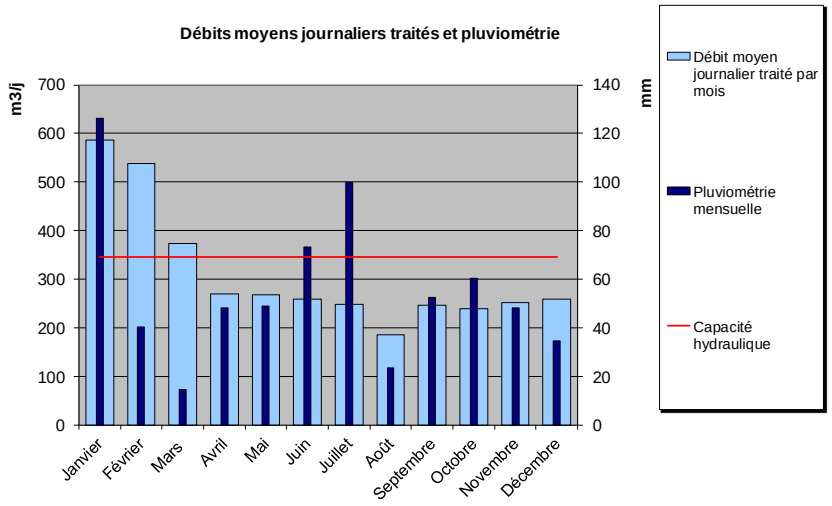

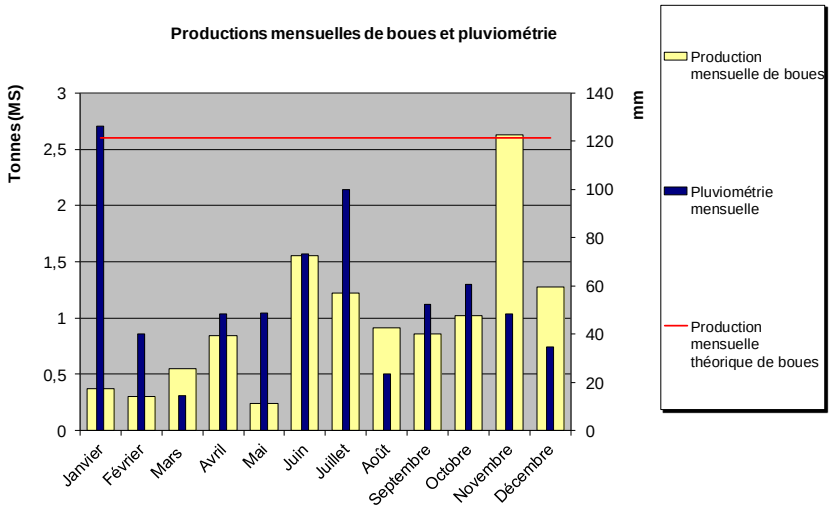

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DAMMARIE-LES-LYS / MELUN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715202000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021-12/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: N° 11 DRIE 73		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 79667	E.H	Débit de référence	:	29452 m³/j
	: 4780	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	262,691 km
Capacité hydraulique TS	: 11950	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	58%
Capacité hydraulique TP	: 24000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	42%

File eau	: BIOFILTRATION
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: INCINERATION (84,6%) CENTRE DE COMPOSTAGE (15,4%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 156		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Il apparaît que le réseau collecte en temps sec une quantité importante d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) en période de nappe basse (5 233 m³) et de nappe haute (4 809 m³), valeur en nette baisse par rapport à 2024 (facteur 2). Ce phénomène est imputable, entre autres, à une année nettement plus sèche et à la présence de réseaux d'eaux usées en bord de Seine qui influe beaucoup sur les volumes d'ECPP en période de nappe basse.

Le débit nominal du dispositif a été dépassé à 27 reprises, soit près de 3 fois moins qu'en 2024. Les volumes déversés en temps de pluie aux points A1 et R1 (358 654 m3 dont 74 % issus de 3 DO) ont régressé par rapport à 2024 (facteur 2) et sont revenus au-dessous du seuil limite réglementaire des 5 % du volume total généré par le système d'assainissement (4.6 %). Le système de collecte reste non conforme, de nombreux points réglementaires n'étant pas instrumentés avec donc une sous-estimation des volumes surversés.

Station d'épuration : La qualité du rejet est non conforme avec, entre autres 3 dépassements des valeurs rédhibitoires pour le paramètre NGL et 9 pour le paramètre Pt. La moyenne annuelle en PT n'est pas respectée par ailleurs. Ce constat est en lien avec de nombreuses pannes dont celles du groupe électrogène de secours mis en route suite à l'incendie du disjoncteur principal. Les volumes annuels de by-pass en A2 et A5 ont régressé significativement par rapport à 2024 (- 52 % pour le point A2 et – 99 % pour le point A5 en raison de l'absence de panne sur les décanteurs lamellaires). Ces déversements représentent 0.6 % du volume total collecté.

Les charges polluantes traitées dans l'année sont homogènes, la station d'épuration étant en moyenne à pleine charge. Elles restent plus élevées que la charge théoriquement attendue (+7 % soit 5 500 EH), phénomène s'expliquant par la présence de plusieurs zones d'activités et aussi la réception d'apports extérieurs (matières de vidange, notamment). Il reste cependant au niveau de l'ensemble de l'Agglomération, une petite marge de capacité de traitement sur la station de Boissettes (14 000 EH en moyenne), voire davantage si les effluents sud de la CAGPS étaient déconnectés. La production de boues reste élevée (72 g/EH/j), mais est en adéquation avec le type de procédé d'épuration (80 g/EH/ j). Une partie des boues a été compostée avec l'arrêt technique du four sur 9 semaines.

Travaux et études : Une mise en demeure pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 10/05/2021 et à l'encontre de la CAMVS a été établie par la DRIEAT (AP N° 2023/DRIEAT/SPE/057 du 28/07/2023).

Afin d'y répondre, la CAMVS prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes : équipement des 11 nouveaux DO avant la fin de l'année 2026, engagement du programme pluriannuel de travaux de réhabilitation du réseau pour la réduction des ECPP, continuité de la réflexion dans la mise en place de 9 vannes F-Reg pour limiter les déversements en temps de pluie, construction d'un nouveau flotateur vertical pour une meilleure gestion des boues (2027), finalisation du remplacement des cellules Biostyr par des Biostyr Duo avec une augmentation de la capacité de la station d'épuration de 20 % (2026) et finalisation de la réflexion sur la stratégie à retenir pour l'extension de la station d'épuration.

En effet, pour l'instant, les projets d'extension des stations d'épuration de Boissettes et Dammarie buttent toujours sur l'absence d'accord politique entre la CAMVS et la CAGPS, situation qui devrait se débloquer au second semestre 2026, les scenarii techniques étant maintenant établis.
On notera que le four d'incinération entre dans une phase de vieillissement qui impacte son fonctionnement avec des renouvellements de pièces qui peuvent perturber la filière d'élimination des boues.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE MEE-SUR-SEINE, LIVRY-SUR-SEINE, MAINCY, MELUN, RUBELLES, VAUX-LE-PENIL, VOISENON

Nombre de raccordables : 103037 habitants 77278 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 14734 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 18070 m^3/j moyen : 19708,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 82733 E.H. maxi temps sec : 18494 m^3/j maxi temps de pluie : 39560 m^3/j

pollution DBO5 : 104% date : 12/2025 hydraulique : 82% Production annuelle de boues : 2188,9 tMS 72 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 11312,5 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 104% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				5612			4365	4964	11998	1237				132
Flux amont retenus en E.H.				62356				82733	79987	82467				77647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,33			12,1	7,04	34,5	3,98	1,94	11,3	15,2	1,28
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,8			94	97	94	93,4			75	80,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**			**15**	**1,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**8**			**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**89**	**80**	**80**			**65**	**80**
Normes de rejet annuelles en rendement										**85**			**70**	**85**

Graphiques d'exploitation

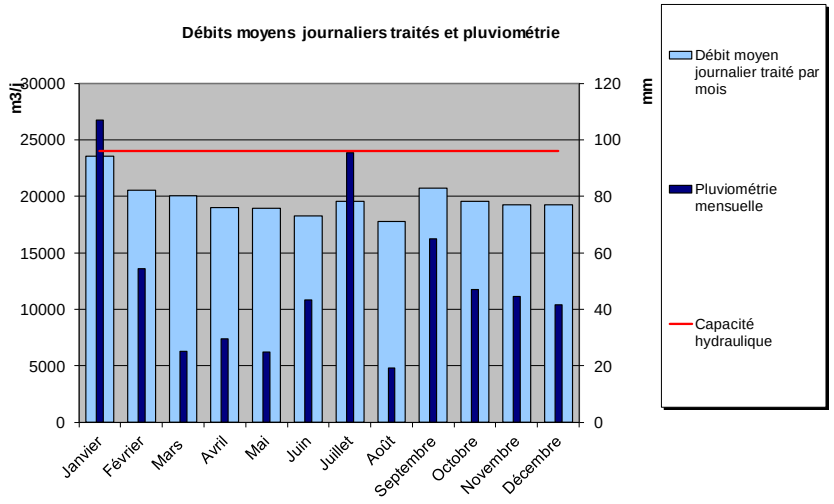

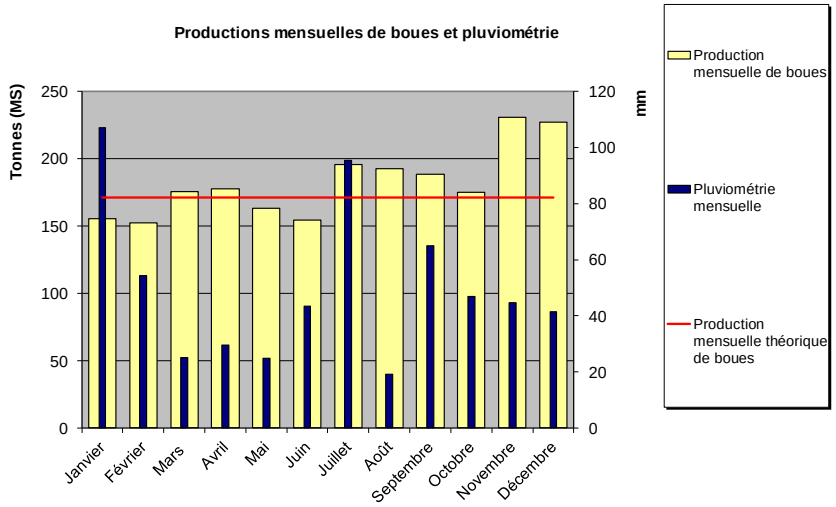

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DAMMARTIN-EN-GOELE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715301000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 19/05/2017	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE

Constructeur : SOURCES FRANCE NORD

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : 2015/DCSE/E/007

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)

Ru (ou autre) : Launette

Rivière 1 : Nonette

Rivière 2 : Oise

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7250	E.H	Débit de référence	:	2211 m³/j
	: 435	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	35,449 km
Capacité hydraulique TS	: 1218	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	75%
Capacité hydraulique TP	: 1606	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	25%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

Ce dispositif épuratoire traite une partie des eaux usées de la commune (secteur Nord-Est compris entre l'avenue de l'Europe et Maréchal Leclerc) représentant environ 59 % du volume total (2186 abonnés base 2020), le reste rejoignant la station d'épuration de Longperrier. Une mise à jour de ces données est attendue pour 2026 et ceci dans le cadre du SDA. Les quantités d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau sont en légère baisse par rapport à 2024 puisqu'elles représenteraient environ 350 m3/j soit 35 % du volume collecté. Le volume d'ECPP reste élevé en nappe basse (262 m3/j), valeur similaire à 2024 où il avait été relevé un phénomène de ressuyage.

Le débit de référence de la station d'épuration est largement supérieur au débit nominal du dispositif indiquant l'impact élevé de la pluviométrie sur les volumes collectés. Bien qu'il existe un bassin d'orage (BO), le débit nominal temps de pluie est dépassé à plusieurs reprises (65), soit 26 % de moins qu'en 2024, année extrêmement pluvieuse. Aucun by-pass de tête de station n'a été mesuré au point A2 (surverse du DO) comme les trois années antérieures avec l'optimisation de la régulation hydraulique de 2022 préconisée par le SATESE.

Par ailleurs, le débit maximum a atteint le 30/01/2025 (4340 m3/j) suite à une pluie de 16 mm et un sol saturé en eau, situation anormale le débit maximum possible étant, en principe, de (3600 m3/j). Le paramétrage de la régulation du débit entrant sur la station d'épuration doit être vérifié.

Station d'épuration :

Le dispositif présente une très bonne performance épuratoire et permet d'atteindre les normes de rejet strictes de l'arrêté préfectoral. La quantité de boues évacuées en compostage augmente légèrement par rapport à 2024 (+9 %). Elle reste légèrement inférieure à la quantité théorique attendue calculée à partir de la charge polluante mesurée sur la station d'épuration (déficit de 14 %). La qualité des boues obtenue est satisfaisante, les teneurs en micropolluants étant particulièrement faibles.

La quantité de pollution réceptionnée de l'ordre de 5 800 EH est supérieure à la charge domestique attendue, phénomène pouvant s'expliquer par la présence d'une ZAE (500 EH) et d'un lycée représentant une pollution de 660 EH. Cela avait été confirmé par le SATESE en février 2022 avec une charge mesurée par temps sec de 5580 EH.

La dégradation de la mesure débitmétrique aval constatée depuis le mois de mai 2024 est confirmée tout au long de l'année 2025 avec une surestimation des volumes rejetés (+14 % en moyenne annuelle). Il est conseillé de réaliser un suivi automatique des écarts débitmétriques entre l'aval et l'amont avec un système d'alerte (écarts > 10 % pendant plus de 15 jours consécutifs) pour augmenter la réactivité d'intervention (prévu pour 2026).

Travaux et études :

En septembre 2025, SUEZ a procédé au nettoyage du piège à cailloux avec l'évacuation de 14 tonnes de déchets composés de gravats et enrobés en lien avec des chantiers de construction.

Le schéma de gestion douce des eaux pluviales réalisé par le bureau d'études Verdi Ingénierie a été finalisé fin 2018. Les priorités du plan d'actions porteraient sur la mise en séparatif d'une partie de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la Libération avec la création d'un bassin d'orage de 150 m³ au niveau du PR de Saint-Mard. Il sera mis à jour dans le cadre du SDA en cours de réalisation à l'échelle de la CARPF.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DAMMARTIN-EN-GOELE

Nombre de raccordables : 5559 habitants 4169 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 725 m^3/j réf. : 2020 mini temps sec : 914 m^3/j moyen : 1201,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 5787 E.H. maxi temps sec : 1002 m^3/j maxi temps de pluie : 4340 m^3/j

pollution NK : 80% date : 12/2025 hydraulique : 75% Production annuelle de boues : 120,3 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1087,2 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 86% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				169			183	199	519	87				7,4
Flux amont retenus en E.H.				1878				3317	3460	5787				4353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,16			7,78	4,24	22,6	3,25	1,7	4,9	7,48	0,36
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,1			94,6	97,2	94,4	95,2			88,9	93,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

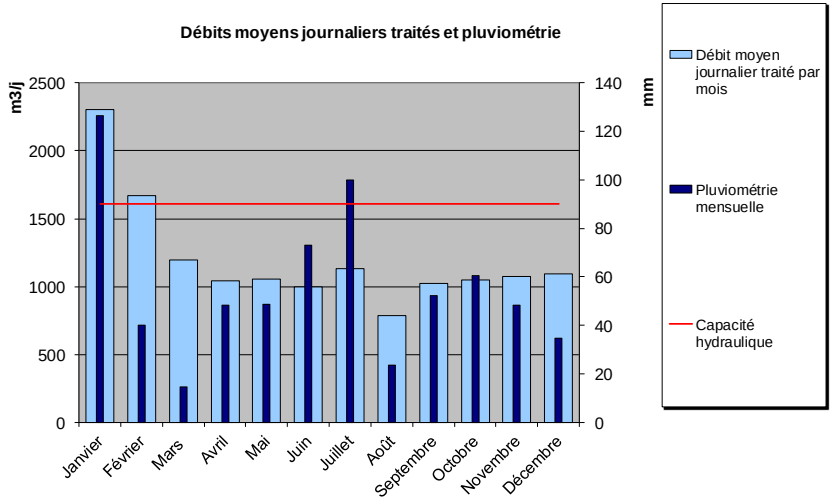

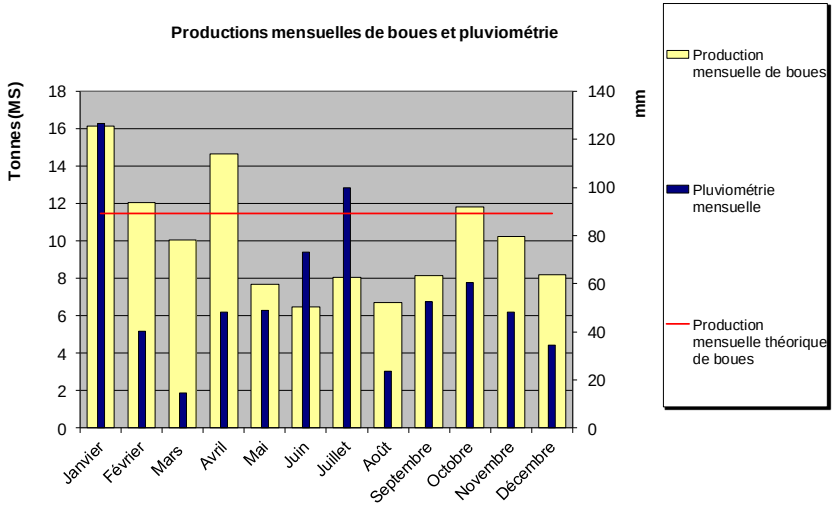

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715401000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 26/07/2022	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 658 2013/095		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	: Binel
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1900	E.H	Débit de référence	:	585 m³/j
	: 114	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	8,479 km
Capacité hydraulique TS	: 385	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 585	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Rappelons qu'en plus des effluents de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux, les effluents des hameaux de Montherant et Grand Lud de la commune de Guérard sont également raccordés sur ce dispositif (171 branchements pour 391 habitants - donnée CACPB 2025).
L'augmentation du débit par temps de pluie met en évidence la présence d'eaux claires météoriques en quantité conséquente malgré la nature entièrement séparative du réseau.
La capacité hydraulique en temps de pluie a été dépassée à six reprises, lors d'épisodes pluvieux ou de phases de ressuyage. Le bassin d'orage a toutefois assuré correctement son rôle de stockage durant ces événements, et aucun déversement vers le milieu naturel n'a été constaté. Par ailleurs, le dépassement de la capacité hydraulique n'est pas source de dégradation de la qualité du traitement dans des conditions normales d'exploitation, vu le dimensionnement du clarificateur.

Le débit maximum de temps sec permet d'estimer les eaux claires parasites permanentes (ECPP) à environ 123 m³/j. Le dimensionnement de la station d'épuration a intégré une valeur de 100 m³/j d'ECPP. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée à partir de début février sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimés à 91 m³/j. Une surface active de 2 ha a été déterminée par ailleurs pour le volet eaux claires météoriques.

Station d'épuration : Les coefficients de charge ont été mis à jour à partir du bilan d'autosurveillance du mois d'octobre. La pollution dissoute moyenne issue de l'autosurveillance est cohérente avec la population raccordable et estimée à environ 1 220 EH. La station d'épuration fonctionne à 64 % de son coefficient de charge en pollution.
Les rendements épuratoires obtenus lors des différentes mesures d'autosurveillance réalisées depuis la mise en eau restent, cette année encore, excellents. Les normes de rejet sont largement respectées. La production de boues est en légère augmentation, avec 49 g MS/EH/j pour 69 g MS/EH/j attendus (43 g MS/EH/j en 2024). Il persiste encore cette année un déficit de l'ordre de 30 % qui interroge (fiabilité de la quantification des boues extraites ?).

Les extractions automatiques devraient permettent d'obtenir des productions mensuelles de boues relativement régulières ce qui n'est pas le cas (cf graphique au verso). Il convient toutefois de rester vigilant quant à la quantification de cette production, qui peut être légèrement sous-estimée. En effet, le débitmètre comptabilise à la fois les boues extraites depuis le dégazeur et les flottants provenant de la fosse à flottants. Le volume mesuré correspond donc à la somme des extractions de ces deux ouvrages. Une analyse réalisée par la SAUR sur l'année 2024 a montré que la quantité de flottants représente moins de 2 % du volume total extrait, mais les flottants peuvent présenter une concentration plus élevée (à vérifier par la SAUR via une série de prélèvements pour confirmer si le manque de production de boues pourrait venir de là).

Travaux et études : Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX, GUERARD (hameaux de Montherant et Grand Lud seulement)

Nombre de raccordables : 1567 habitants 1175 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 119 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 147 m^3/j moyen : 220,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1220 E.H. maxi temps sec : 230 m^3/j maxi temps de pluie : 699 m^3/j

pollution NK : 64% date : 10/2024 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 21,6 tMS 49 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 215,5 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 71% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/02/2025	457	254			176	214	452	42,7	25,4	3,64	46,3	5,49
	A2+A5+A4	05/02/2025	457	2			5	3	14	1,07	0,5	8,45	9,53	0,35
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025		460			314	300	969	94			94	8,8
	A2+A5+A4	09/04/2025		4,5			4,5	1,5	15	1,7	0,47	1,63	3,33	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/10/2025	141	350			305	346	832	130	140	0,24	130	14,5
	A2+A5+A4	07/10/2025	149	2			5,92	3	17,7	1,93	0,42	12,9	14,9	0,18
Flux amont retenus en kg/j				49			72	49	117	18				2
Flux amont retenus en E.H.				549				813	782	1220				1176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,83			5,14	2,5	15,6	1,57	0,46	7,67	9,24	0,88
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,2			97,9	99,1	97,7	98			87,9	89,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

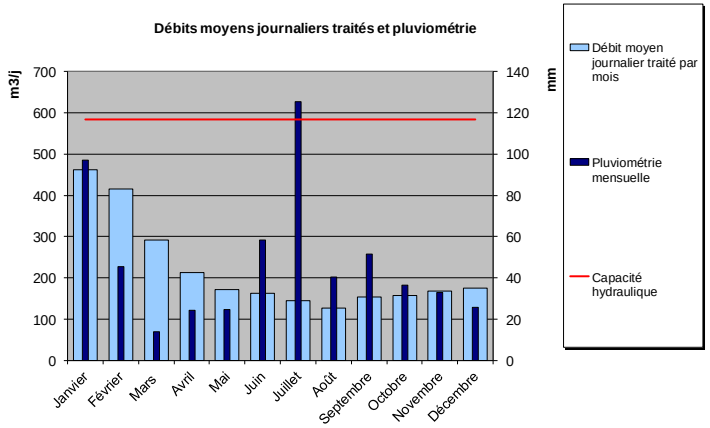

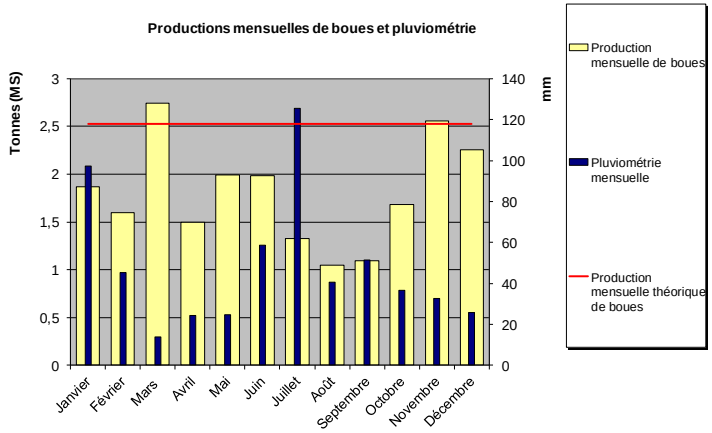

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DHUISY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/09/2002	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SADE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Révision DDT 2024		
Arrêté préfectoral boues	: F62 2015/081		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Des Bouillons (RUISSEAU)(R137-F6225000)
Ru (ou autre)	: Des Bouillons
Rivière 1	: De Montreuil aux lions
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 223 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 4,169 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Ce dispositif est équipé d'un débitmètre électromagnétique au niveau du poste de relèvement intermédiaire. La télésurveillance permet de rapatrier des débits journaliers.
Le réseau d'assainissement est séparatif sur le bourg et Chambardy. Néanmoins, on connaît la sensibilité des débits à la pluviométrie (absence de réseau pluvial dans certains secteurs et réutilisation partielle de l'ancien réseau pluvial pour la collecte des eaux usées). Le dispositif de traitement est équipé d'un déversoir d'orage en tête (équipement d'une sonde en cours d'année 2025 pour une estimation des volumes surversés basée sur le débit de référence et le temps de déversement). De plus, la lagune primaire dispose d'un volume tampon de stockage pour gérer le temps de pluie. Les trois postes de relèvement (PR) présents sur le réseau d'assainissement sont munis d'un trop-plein et sont télésurveillés. Un déversement de 665 m³ a été estimé le 24/07/2025 après un épisode de pluies de 70,5 mm en 48 h. Il correspond à 2,8 % des volumes collectés dans l'année.
La capacité hydraulique de la station d'épuration est de 75 m³/j d'après sa fiche IOTA modifiée le 28/11/2025 ; elle est dépassée 78 jours dans l'année, soit 21 % du temps.
Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ont évalué la quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) à 5,6 m³/j. Cette valeur est négligeable. Les 18 visites réalisées suite aux essais à la fumée chez les particuliers et les 4 grilles d'eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées en domaine public ont permis d'identifier 2 355 m² de surface active, source des Eaux Claires Météoriques (ECM), sur un total calculé de 0,3 ha (taux de localisation de 79 %). La surface active attribuée aux grilles semble largement surestimée d'après la reconnaissance de terrain effectuée par les services techniques de la CCPO. Les mesures réalisées par POLUDIAG en février/mars 2024 n'ont pas permis de progresser dans la localisation des anomalies.
La pompe du poste intermédiaire a un débit trop important (16,8 m³/h) pour respecter la capacité hydraulique de l'installation. Une régulation du débit a été mise en service par l'exploitant le 17/04/2026 après accord de la DDT (absence de régulation en 2025). La valeur classique de dimensionnement de 10 cm/j d'eau en moyenne annuelle sera respectée, en toute connaissance de l'état actuel des filtres à sable qui constitue les limites de ce dispositif : âge de 23 ans, présence d'un géotextile à l'interface du sable et des cailloux, et perturbation de leur structure lors des sondages effectués pour les diagnostics et pour les travaux divers de remise en état.

Station d'épuration : Les résultats épuratoires de l'autosurveillance ne sont pas conformes au nouveau niveau de rejet validé par la Police de l'eau (applicable dès 2024 pour rappel). Le rendement en NK n'est que de 47,2 % pour un minimum exigé de 60 %. Les autres résultats de l'année sont compatibles avec ce niveau de rejet (1 mesure 24h SATESE et 1 visite SATESE).
Une bathymétrie avait été réalisée au cours de l'été 2024 sur la lagune, montrant un taux de remplissage de 38 %. Un curage de la lagune a donc été réalisé en septembre 2025. Les concentrations mesurées dans les boues étaient compatibles avec leur valorisation agricole. 24,1 tonnes de Matières Sèches (MS) ont été épandues sur la commune de Vendrest (exploitation agricole LEFRANC).

Travaux et études : Dans une volonté d'améliorer le fonctionnement de ce dispositif, divers travaux ont été réalisés entre 2024 et 2026 : création de regards d'accès aux drains (pour pouvoir les curer), remplacement de 10 cm de sable en surface, reprise du drainage du côté de la sortie des eaux traitées, couverture par des galets de 11 casiers sur les 20 existants (devant permettre de mieux maîtriser le développement des adventices).
La pose d'un dégrilleur automatique permettrait de ne pas avoir de rétention des eaux usées entre 2 dégrillages manuels de l'exploitant. Cependant, la sonde de hauteur d'eau dans le canal d'amenée permet à l'exploitant d'être alerté en cas de colmatage de la grille.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DHUISY

Nombre de raccordables : 316 habitants 237 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 28 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 30 m^3/j moyen : 62,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 230 E.H. maxi temps sec : 49 m^3/j maxi temps de pluie : 272 m^3/j

pollution NK : 46% date : 05/2025 hydraulique : 83% Production annuelle de boues : 24,1 tMS 287 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 8,2 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/03/2025	39	147			242	182	452	69,7			69,7	6,14
	A2+A5+A4	18/03/2025	39	25			19,7	11	34	20			25,6	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/05/2025	35	326			271	248	857	98,5	74,7	1,05	98,5	9,13
	A2+A5+A4	05/05/2025	35	49			27,8	16,6	78	52	59,6	1,05	52	8,39
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/06/2025		400			380	460	982	114			114	13
	A2+A5+A4	11/06/2025		19			9,75	3	33	40	34	11,3	51,3	5,5
Flux amont retenus en kg/j				11			9,5	8,7	30	3,4				0,3
Flux amont retenus en E.H.				127				145	200	230				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				31			19,1	10,2	48,3	37,3	46,8	6,19	43	5,73
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,7			93	95,5	93,3	61,1			55,2	37,4
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

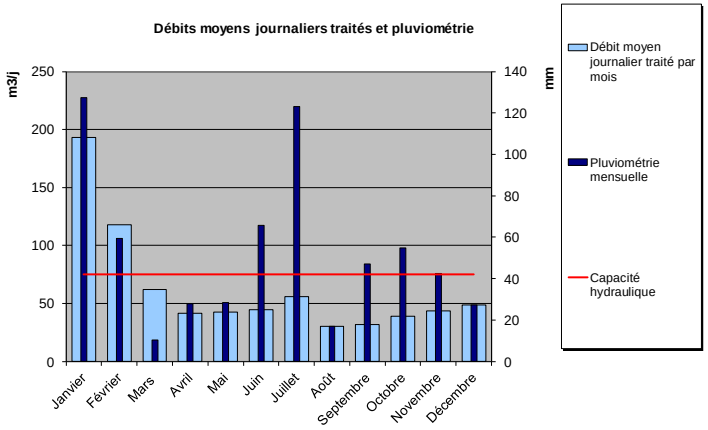

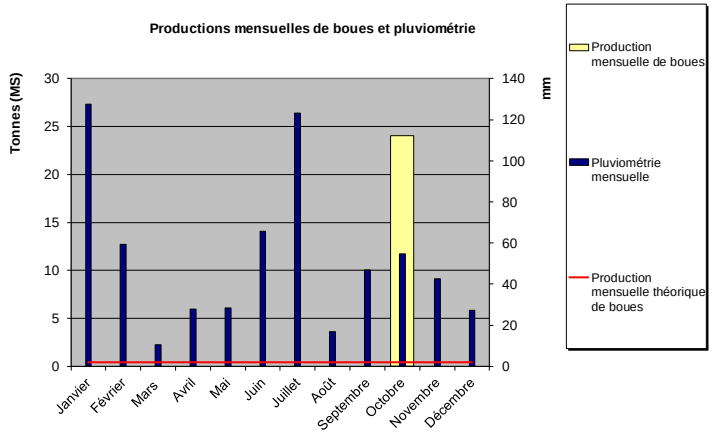

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DIANT / LA HAIE AU ROI

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715801000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1993	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/10/2006	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAINT AGNAN		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 30	E.H	Débit de référence	: 6 m³/j
	: 1,8	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 0,5 km
Capacité hydraulique TS	: 6	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 6	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE PLANTE DE ROSEAUX
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

L'estimation des débits est effectuée à partir des relevés hebdomadaires du compteur de bâchées. Les débits déterminés témoignent de variations et de surcharges hydrauliques, bien que le débit moyen journalier reste acceptable. Cette situation perdure depuis des années et révèle le mauvais comportement du réseau de collecte vis-à-vis de l'apport anormal d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques. Leur origine reste à rechercher le réseau étant de type séparatif (apports d'eaux météoriques - branchements anormaux de pompes vide-cave …).

Pour faciliter la recherche, plutôt que d'engager des études onéreuses, rappelons qu'il peut être envisagé des visites des boîtes de branchement :

- par temps sec et en période de nappe haute (période nocturne de préférence) pour déceler d'éventuels apports anormaux d'eaux claires parasites de nappe (source, drain, pompe vide-cave raccordée...).

- par temps de pluie de manière à déceler les apports anormaux d'eaux météoriques vers le réseau séparatif.

Station d'épuration

Rappel : la commune de Saint-Agnan (89) assure l'exploitation du dispositif.

Les caractéristiques du rejet respectaient les prescriptions réglementaires de niveau national lors de la visite SATESE en septembre 2024. Il n'y a pas eu de visite du SATESE en 2025.

Le coefficient de charge est basé sur une estimation à partir du nombre de raccordables ; la population évolue peu et les flux de pollution en jeu sont faibles. La consommation en eau assainie est estimée à partir des consommations en eau potable des abonnés du hameau de la Haie au Roi.

Afin de mieux cerner le fonctionnement du dispositif, il serait intéressant de faire un suivi mensuel du niveau de remplissage du décanteur-digesteur (rappel : opération de vidange du décanteur-digesteur à programmer dès que le niveau de remplissage de l'ouvrage par les boues est de 50% - laisser 10% de boue de manière à continuer d'assurer le traitement). C'est à partir de ces éléments qu'il faut prévoir les vidanges de boue.

Une vidange du décanteur primaire a été réalisée en décembre 2025, 8 m³ ont été envoyés en retraitement sur la station d'épuration d'Appoigny. Les vidanges sont réalisées à fréquence annuelle.

Le faucardage des macrophytes et l'enlèvement des fanes sont en théorie réalisés chaque année à l'automne.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DIANT, SAINT-AGNAN

Nombre de raccordables : 17 habitants 13 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 3 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 1 m^3/j moyen : 1,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 13 E.H. maxi temps sec : 1,5 m^3/j maxi temps de pluie : 15 m^3/j

pollution DBO5 : 43% date : 12/2024 hydraulique : 22% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1,2			0,74	0,78	2	0,2				0,02
Flux amont retenus en E.H.				13				13	13	13				13
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

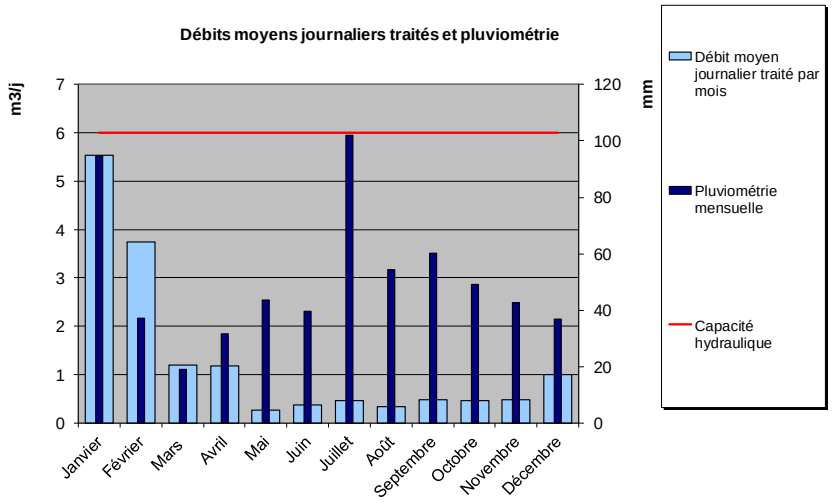

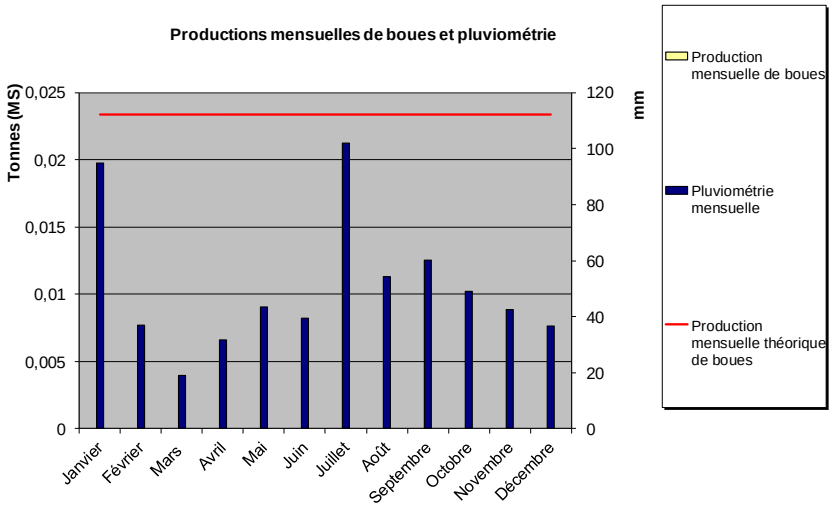

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DORMELLES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: DORMELLES		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 95007/ DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D02/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	150 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,787 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (47,5%) VALORISATION AGRICOLE (52,5%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau collecte des Eaux Claires Météoriques. Lors de la journée la plus pluvieuse (41.2 mm de pluie), le 24/07/2025, il est enregistré un débit journalier de 236 m3/j, représentant un taux de remplissage hydraulique de 157%.

La collecte d'Eaux Claires Parasites d'infiltration reste faible en nappe haute (mars), malgré la remontée de la nappe consécutive à l'année 2024 particulièrement pluvieuse. Cette collecte atteint 15 m3/j environ, soit 19% des débits collectés en cette période de nappe haute.

Sur 2025, il n'est pas observé de débits anormalement bas, ce qui assure de l'absence de déversements d'eaux usées en amont de la station d'épuration et/ou sur les postes de refoulement situés sur le réseau.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées observée lors de la mesure d'autosurveillance comme lors des visites ponctuelles du SATESE, a toujours été très satisfaisante. De plus, les bons résultats obtenus sur les paramètres azotés (NTK et NGL), rendent compte du bon choix des réglages adoptés par l'exploitant.

Les coefficients de la charge polluante ont été actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance de mars 2025, en parfaite adéquation avec la population raccordable. La station n'est même pas à mi charge.
La production de boue évacuée du site s'élevant à 9.5 tonnes de MS, représente un ratio de 61 g MS/E.H./j. Ce ratio est entièrement cohérent avec le ratio attendu de 60 g MS/E.H./j.

Depuis la mise en place d'une évacuation liquide suffisante des boues vers le site de Bourron-Marlotte, en complément du stockage des boues dans le silo en vue d'un épandage annuel en agriculture, la gestion des besoins en extractions des boues en excès est optimisée, ce qui évite des pertes de boues avec les eaux épurées, comme observées encore en 2024.

Au vu de la charge de pollution actuelle à traiter, le silo de stockage des boues présente en effet une autonomie limitée à 7 mois seulement. Cette autonomie est insuffisante pour répondre à la contrainte de valorisation en agriculture possible 1 fois/an seulement. Aussi, pour gérer correctement les besoins en extraction des boues, il est absolument nécessaire de procéder à des évacuations vers une autre destination, en complément du stockage dans le silo, dans l'attente des périodes d'épandages.

Une comparaison économique sur les filières d'évacuation a conduit le SATESE à proposer à la commune, un retraitement des boues excédentaires sur le site de séchage solaire de Bourron-Marlotte.

Travaux et études : On notera le remplacement de la roue du pont racleur du clarificateur en février.

Du fait de la variation importante des débits collectés par le réseau d'assainissement liée à l'apport d'eaux pluviales (en 2025 mini temps sec : 64 m3/j ; maxi temps de pluie 236 m3/j), il serait opportun que la commune sollicite la SAUR pour la mise en place d'une recirculation proportionnelle au débit.

Ce réglage est d'autant plus facile à mettre en place que la station d'épuration est déjà équipée d'un débitmètre électromagnétique sur le relèvement des eaux usées.
Sur 2025, les débits de recirculation ont représenté environ 450% des débits de temps sec en nappe basse et 121 % du débit maxi de temps de pluie, alors qu'avec une recirculation proportionnelle au débit, le taux de recirculation pourrait être de 100-110 %, quel que soit le débit collecté.

En conclusion, l'aménagement proposé permettrait d'adapter le temps de recirculation aux véritables besoins en faisant une économie d'usure des pompes et d'énergie, lors des débits inférieurs au débit maxi de temps de pluie, soit près de 99% du temps.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DORMELLES

Nombre de raccordables : 584 habitants 438 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 75 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 64 m^3/j moyen : 76 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 429 E.H. maxi temps sec : 80 m^3/j maxi temps de pluie : 236 m^3/j

pollution NK : 43% date : 03/2025 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : 9,5 tMS 61 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 88,1 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 102% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/01/2025		110			146	160	408	51			51	4,7
	A2+A5+A4	30/01/2025		4			6	3	18	1,5	0,36	3,03	4,53	2,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025	71	364			303	242	1030	90,5	61	1,05	90,5	10,3
	A2+A5+A4	20/03/2025	71	2			7,72	3	24,9	2,58	1,15	3,24	5,83	2,52
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/09/2025		410			310	330	892	98			98	16
	A2+A5+A4	23/09/2025		6,3			8,5	3	28	2,1	0,18	0,85	2,95	4,3
Flux amont retenus en kg/j				26			22	17	73	6,4				0,73
Flux amont retenus en E.H.				287				287	487	429				429
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,1			7,41	3	23,6	2,06	0,56	2,37	4,44	3,21
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			96,9	98,7	96,7	97,4			93,9	63
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

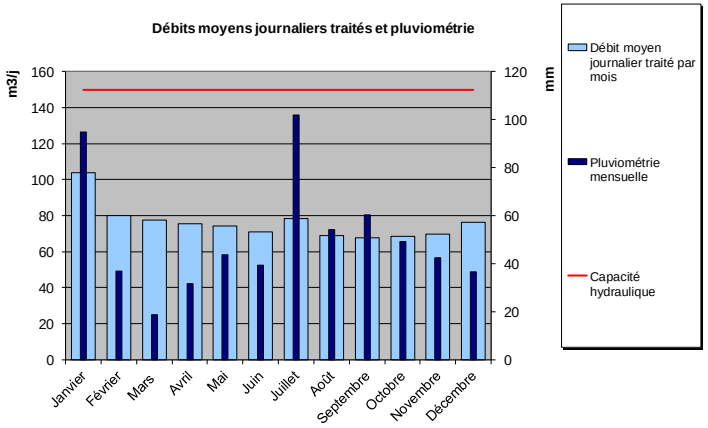

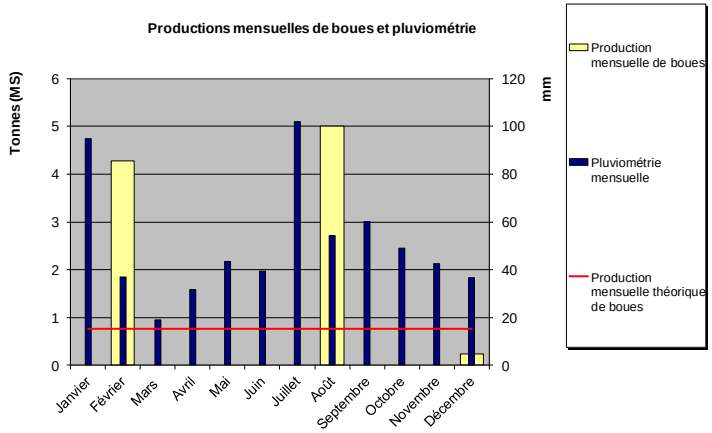

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DOUE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716201000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/10/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F654 N° MISE 2013/065		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	: Fosse Rognon
Rivière 1	: Rognon
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 720	E.H	Débit de référence	: 402 m³/j
	: 43,2	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 3,778 km
Capacité hydraulique TS	: 102	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 7%
Capacité hydraulique TP	: 402	m³/j (pluie)	Unitaire	: 93%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites permanentes est importante, elle représente ± 207 m³/j pour 2025 (± 165 m³/jour en 2024, pour une année très pluvieuse).
Le débit journalier moyen en 2025 est de 206 m3/j. Ce débit représente 450 % du débit théorique d'eaux usées strictes attendu (46 m3/j) au vu du nombre de raccordables au réseau d'assainissement et 51 % de la capacité hydraulique de la station.

Le débit maximum par temps de pluie a été estimé à environ 385 m3/j, ce volume correspondant à la régulation hydraulique en entrée de station. Ces débits sont régulièrement atteints en période de nappe haute et de pluies importantes.

Les données de by-pass des points A2 (by pass en tête de STEP) et A5 (by-pass en cours de traitement) n'ont pas été fournies au SATESE par l'exploitant pour 2025, malgré les équipements mis en place (A2 pourtant fourni à la DDT). Une demande de vérification des mesures des by-pass avait été demandée par le SATESE au vu des données collectées semblant peu fiables en 2024.
L'absence de données transmise au point A5 est un point de non-conformité pour l'année 2025.

Station d'épuration : En 2025, la station est jugée non-conforme en performance du système de traitement (Absence de données d'autosurveillance en A5+ Volumes et fréquence déversés sur A2 trop élevé (A2 représente 7% des volumes, données DDT/le fichier SANDRE fourni au SATESE n'inclut pas de donnée au point A2)). Les données du point S16 trop plein BO représente 8 880.9 m3 déversés sur 113 jours de déversement (dont 75 par temps sec représentant 36% du volume déversé) ce qui est anormal.
Rappel : En 2025 Les données d'autosurveillance n'ont été communiquées que le 08 juin 2026 (Dates butoir règlementaire : 1er mars), et le bilan annuel de fonctionnement n'a pas été transmis.

Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée durant l'année (écart important du calcul d'EH sur la base DBO5 et NK). Les valeurs de 2022 ont été reconduites, la population raccordable évoluant peu. Elles représentent 55 % de sa charge nominale en pollution sur la base NK.

La gestion des adventices n'était toujours pas satisfaisante lors des passages du SATESE, l'effort de désherbage manuel doit être maintenu.

Travaux et études : Le SDA intercommunal a permis de définir les aménagements prioritaires suivants :
- Mise en place d'une temporisation et d'une gestion intersite entre le Bassin Orage du Croupet de 170 m3 (reprend la totalité des eaux usées de la commune/combiné à un poste), et la restitution du Bassin Orage de Pont de Pierre (130 m3) situé en amont, dont le pompage doit être asservi au niveau d'eau dans le bassin d'orage Croupet.

- Changement de pompes de refoulement vers la STEP (passage à 20 m3/h/débit théorique prévu à la construction) pour favoriser la vidange du BO du Croupet : actuellement les pompes sont sous dimensionnées. La modélisation hydraulique du SDA montre qu'avec un débit maximal de 17 m³/h par temps de pluie, 40 m3 de moins sont by-passés au niveau des 2 déversoirs d'orage (Croupet et Pont de Pierre) pour une pluie 1 mois (21 m3 by-passés).

Des travaux conséquents de réhabilitation structurante du réseau de collecte sont prévus au programme de travaux du SDA en tranche 3 (dans 6 à 9 ans). 673 ml de réseaux sont à réhabiliter sur les rues suivantes : rue du Croupet, rue des Fosses, rue de Saint Germain et rue du Pont de pierre.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DOUE

Nombre de raccordables : 564 habitants 423 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 51 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 103 m^3/j moyen : 206,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 393 E.H. maxi temps sec : 253 m^3/j maxi temps de pluie : 385 m^3/j

pollution NK : 55% date : 05/2020 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 88,5 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/04/2025		2500			835	1100	1975	57			57	11
	A2+A5+A4	23/04/2025		2			2	1,5	5	0,64	0,1	21,5	22,1	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/07/2025		170			117	110	365	23			23	3,4
	A2+A5+A4	03/07/2025		4			4	3	10	0,63	0,1	17,9	18,5	2,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/11/2025	135	496			107	62	410	51	26	4,14	55,1	5,2
	A2+A5+A4	20/11/2025	135	3,4			7,75	3	25	0,81	0,5	24,8	25,6	3,4
Flux amont retenus en kg/j				20			14	13	44	5,9				0,6
Flux amont retenus en E.H.				220				217	290	393				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,13			4,58	2,5	13,3	0,69	0,19	21,4	22,1	2,77
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99			96,4	97,4	97	98,2			44,8	44,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**94**	**80**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

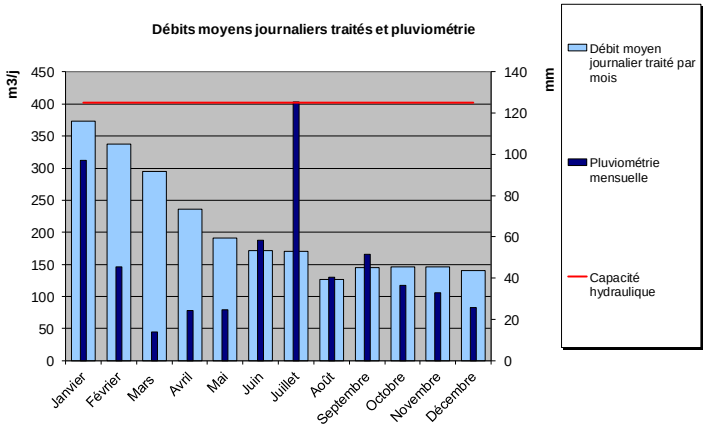

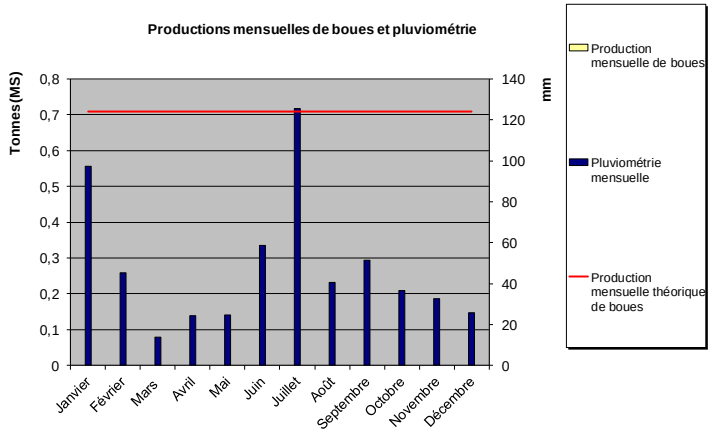

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
DOUY-LA-RAMEE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 12/07/2005	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D05/011/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D04/063/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	:	42 m³/j
	: 15	kgDBO₅/j	Longueur des réseaux	:	1,923 km
Capacité hydraulique TS	: 37,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 37,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'installation de 2 débitmètres électromagnétiques en entrée a fiabilisé les données à partir de mars 2024. On comptabilise seulement 20 dépassements de la capacité hydraulique de la station d'épuration en 2025.
Les eaux claires semblent être essentiellement des eaux pluviales indûment raccordées sur le réseau d'eaux usées. Les investigations conduites dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur le réseau d'assainissement afin d'identifier les mauvais branchements d'eaux pluviales (essais à la fumée) n'ont permis de localiser que 3 mauvais branchements privés qui représentent 123 m². La surface active calculée est de 0,2 ha, soit 2 000 m² (taux de localisation de seulement 6 %).
Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) mesurées sont effectivement peu importantes (3,5 m³/j).
Le linéaire de réseau d'eaux pluviales ne représente que 143 ml pour 1 923 ml de réseaux d'eaux usées, soit uniquement 7 %. Cela laissait supposer l'existence de mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales.
Le taux de charge hydraulique moyen est de 70 %.

Station d'épuration : L'exploitant n'a pas réalisé de mesure d'autosurveillance cette année (1 mesure réglementaire/2 ans).
Les résultats de la visite SATESE d'avril sont mauvais.
Les normes de rejet en concentrations sont ponctuellement dépassées pour les paramètres DBO5 et DCO. Le rendement minimum en NK est atteint, mais la concentration d'entrée est exceptionnellement élevée (NK = 205 mg/l). Il a également été observé à l'occasion de la réalisation des prélèvements la présence de boues dans le canal de rejet, alors que celui-ci avait été nettoyé en fin de semaine précédente. Ce constat est totalement inhabituel en sortie de filtres plantés de roseaux (filtration à travers des massifs de sable, de graviers et de cailloux). La qualité du rejet dépasse les standards d'un dispositif au fonctionnement normal, dont la concentration en MES devrait généralement se maintenir sous le seuil des 15 mg/l.
Malgré un respect du rendement minimum en NK sur les prélèvements ponctuels de cette visite, les performances épuratoires sont défaillantes en particulier sur ce paramètre (73 mg/l) : résultat attendu ≤ 10 mg/l (avec des pointes ne dépassant pas 20 mg/l).
À cette échelle, un défaut de nitrification sur un filtre planté de roseaux (FPR) à écoulement vertical est souvent le signe précurseur d'un colmatage biologique sévère. Le défaut d'assec prolongé sur le casier du 1er étage en phase de repos (massif saturé après 7 jours d'arrêt) va dans le sens de cette hypothèse.
La station d'épuration est chargée à 83 % en pollution.

Travaux et études : En 2022, l'exploitant a remplacé les matériaux du 1er étage (tout le sable 2-4 mm et une partie du gravier 4-10 mm). Les canalisations de distribution ont été changées en passant sur un diamètre plus élevé et le nombre de points d'injection a été réduit à 4 par casier avec grossissement des buses de sortie. Les roseaux ont été plantés le 06/10/2022. Constatant un phénomène persistant de rétention d'eau en surface du 1er étage, l'exploitant a engagé sur février/mars 2023 le remplacement du sable par du gravier sur 20 cm. Compte tenu des by-pass répétés d'eaux brutes sur le 2ème étage, l'exploitant a curé les boues en surface de cet étage en juillet 2023. La SAUR doit conduire une nouvelle expertise en 2026.
Le SDA a classé en priorité 1 les investigations à mener sur l'exutoire de la grille d'eaux pluviales de la Grande rue et sur l'exutoire de ce seul tronçon de réseau d'eaux pluviales.
Le curage de la lagune d'infiltration était prévu en 2025 suite à une étude bathymétrique réalisée en février 2024. Il n'a pas pu avoir lieu car les boues étaient trop pâteuses. Un nouveau plan d'épandage pour boues pâteuses sera réalisé en 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DOUY-LA-RAMEE

Nombre de raccordables : 296 habitants 222 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 24 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 23 m^3/j moyen : 26,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 207 E.H. maxi temps sec : 25 m^3/j maxi temps de pluie : 68 m^3/j

pollution NK : 83% date : 09/2020 hydraulique : 70% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6,2 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025		440			348	400	940	205			205	15
	A2+A5+A4	09/04/2025		48			54	37	142	73	66	26,9	99,9	11
Flux amont retenus en kg/j				8,1			11	10	24	3,1				0,29
Flux amont retenus en E.H.				90				173	162	207				171
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				48			54	37	142	73	66	26,9	99,9	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,1			84,5	90,8	84,9	64,4			51,3	26,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**						**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

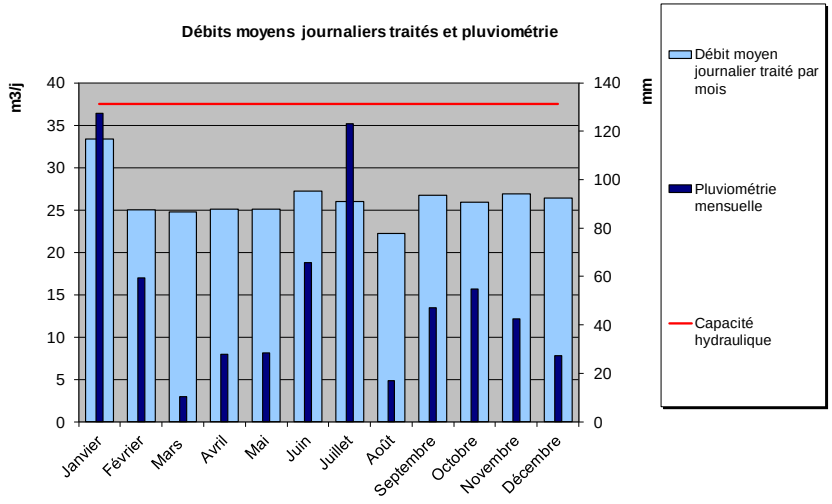

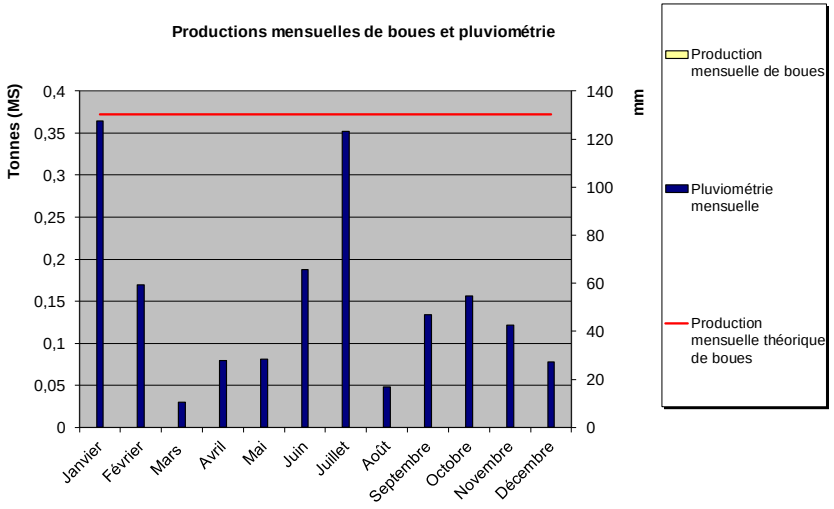

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ECHOUBOULAINS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST

Constructeur : TH INDUSTRIE

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 441 - Art 41, N° M : 1995/519

Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 :

Rivière 2 : Vallée Javot

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	897 m³/j
	: 30	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	2,562 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	33%
Capacité hydraulique TP	: 75	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	67%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO SOUPLE

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le Poste de Relèvement (PR) en tête de la station d'épuration a été créé en 1995 pour limiter le débit admis à 10 m³/h en remplacement d'une alimentation gravitaire des ouvrages de traitement non maîtrisée.
Le débit est régulé pour respecter la capacité hydraulique de 75 m³/j en s'appuyant sur un fonctionnement cyclique lorsque le niveau très haut est atteint dans le PR.
Le débit maximum de temps de pluie de 314 m³/j enregistré le 07/12/2025, après 15 mn de pluies en 48h. Cela laisse supposer un arrêt ou un défaut de la régulation sur la période approximative du 25/11/2025 au 11/12/2025.
Un enregistrement des temps de by-pass et une estimation des débits surversés en tête de la station d'épuration par le trop-plein du PR sont en place depuis août 2018. Par contre, le déversoir d'orage à l'amont du poste n'est pas équipé (ne figure pas dans le scénario SANDRE validé).
La conséquence de la régulation est le déversement au trop-plein du PR très fréquemment (254 j en 2025), pour un volume total de 26 785 m³ ou 51,4 % des volumes collectés ; la fiabilité de l'estimation des volumes est toutefois incertaine.
La charge hydraulique est descendue de 137 % en 2022 à 92 % cette année, avec la régulation plus limitante mise en œuvre début 2023.
Le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et des Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantités importantes. Le volume d'ECPP a été mesuré à 65 m³/j dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).
Tous les postes de refoulement sont télésurveillés afin de maîtriser au mieux le fonctionnement du réseau d'assainissement. A noter que 2 des 3 postes sont équipés d'une seule pompe.

Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance de juin sont conformes, tout comme ceux des deux visites SATESE de l'année.
La production annuelle de boues (boues évacuées) est insuffisante avec 4,4 tonnes de Matières Sèches (MS), cela donne un ratio de seulement 35 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j (déficit de 42 %). La quantité de boues extraites n'est que 3,3 t MS ; ce qui est encore moins favorable.
Ce résultat (malgré une régulation du débit stricte) relativise l'efficacité épuratoire de ce dispositif. Le clarificateur est peu performant de par sa conception et laisse partir des boues (en lien avec une recirculation des boues non bridée générant des à-coups). Les by-pass importants en tête de station limitent la charge polluante admise.
La concentration en boues est restée trop élevée entre avril et septembre (6,3 à 7,1 g/l dans le bassin d'aération) par manque d'extraction des boues en excès. A signaler également, la panne de l'unique pompe de recirculation/extraction du 15 au 30/10/2025 (absence de recirculation durant 15 jours).
Les boues évacuées ont été retraitées sur la station d'épuration de PAMAVAL.

Travaux et études : La reconstruction de la station d'épuration est inscrite au SDASS EU2. Le SDA a été finalisé le 14/03/2022. Le zonage d'assainissement devra faire l'objet d'une commande supplémentaire (non prévu avec le SDA). Les travaux de priorité 1 de réhabilitation des réseaux d'assainissement sont terminés depuis juin 2025.
La nouvelle station d'épuration pourra traiter les effluents de 410 E.H. par temps sec et sera équipée d'un bassin d'orage d'un volume de 130 m³. Concernant la file boues, un stockage de boues liquides est prévu sur site. Les boues seront envoyées vers la station d'épuration de PAMAVAL pour y être déshydratées via une centrifugation.
Les résultats du second appel d'offres auprès des entreprises seront dévoilés en juin ou juillet 2026. Pour cette nouvelle consultation, c'est le procédé par boues activées qui a été retenu.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ECHOUBOULAINS

Nombre de raccordables : 463 habitants 347 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 37 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 54 m^3/j moyen : 69,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 347 E.H. maxi temps sec : 73 m^3/j maxi temps de pluie : 314 m^3/j

pollution DBO5 : 69% date : 12/2025 hydraulique : 92% Production annuelle de boues : 4,4 tMS 35 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 55 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 58% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/02/2025		47			57	52	181	24			24	2,2
	A2+A5+A4	06/02/2025		6,4			4	3	10	0,83	0,12	17,6	18,5	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/06/2025	62	180			134	170	330	55	41	1,33	56,3	4,8
	A2+A5+A4	02/06/2025	62	6,5			7,25	3	23	10	7,8	0,7	10,7	3,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/11/2025		96			82,4	89	234	37			37	3,5
	A2+A5+A4	25/11/2025		4			5,25	3	15	1,4	0,47	12,5	13,9	2,7
Flux amont retenus en kg/j				31			20	21	52	5,2				0,59
Flux amont retenus en E.H.				347				347	347	347				347
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,63			5,5	3	16	4,08	2,8	10,3	14,3	2,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,9			93,7	96,4	93,7	91,5			55,5	29,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

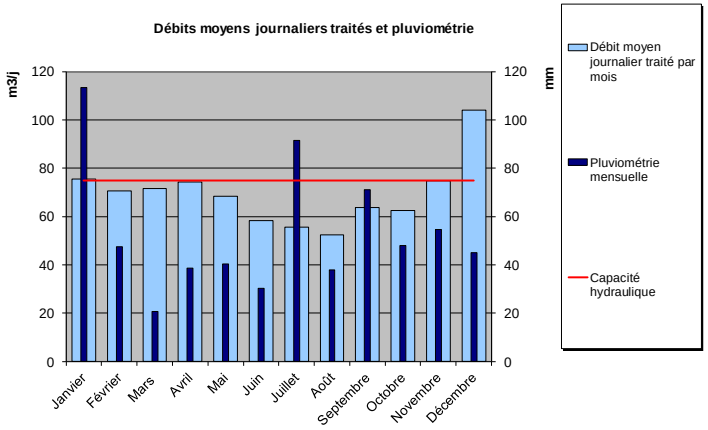

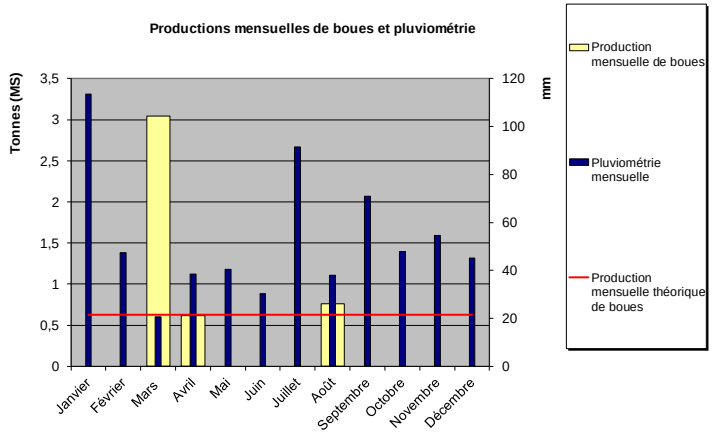

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

EGLIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716701000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: EGLIGNY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 80 m³/j
	: 24	kgDBO₅/j	Longueur des réseaux	: 3,15 km
Capacité hydraulique TS	: 80	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%
Capacité hydraulique TP	: 80	m³/j (pluie)	Unitaire	: 91%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La totalité des débits mesurés sont journaliers (à partir du temps de fonctionnement des pompes et d'un tarage) suite à la mise en place d'une télésurveillance journalière en novembre 2021. En raison de la nature unitaire de la majorité du réseau de collecte (91%), les débits sont sensibles à la pluviométrie.

Contrairement aux dernières années, aucun déficit de collecte important n'a été observé en 2025. Des ensablements et des obstructions ont tout de même été observés par l'exploitant au niveau des deux déversoirs d'orage du réseau de collecte (rue Saint-Félicien et rue des Ormes).

La capacité hydraulique sur ce dispositif a été dépassée 13 fois en 2025. Une vérification du bon fonctionnement de la régulation hydraulique (80 m3/j) serait nécessaire car des débits supérieurs sont observables notamment en début d'année.

Les apports d'eaux claires parasites permanentes sont estimés à 18 m³/j. Cela est légèrement en hausse par rapport aux dernières années tout en restant faible.

Station d'épuration

La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE effectuée en 2025. Aucun bilan d'autosurveillance n'a eu lieu au cours de cette année, le prochain aura lieu en 2026. Les coefficients de charge polluante n'ont donc pas été actualisés, ceux de l'année 2021 ont été reconduits (station d'épuration peu chargée en pollution : 39 %). La population n'augmente pas ces dernières années, voire diminue légèrement.

La production de boues, représente 1,3 tonnes de MS, soit 40 % de celle théoriquement attendue compte du nombre de raccordables. Elle a été déterminée sur la base de la quantité de boues extraites car aucune évacuation n'a eu lieu en 2025 (un géotube était rempli et allait être évacuée en début 2026). Cette production de boues est similaire à celle obtenue ces dernières années et reste insuffisante comparée à celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Cela montre des performances médiocres de la station d'épuration.

Le ratio de production de boues (24 gMS/EH/j) indique un déficit en lien notamment avec la nature majoritairement unitaire du réseau de collecte, qui induit des défauts de collecte par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage. Cette faible production de boues vient également des pertes de boues au niveau du clarificateur non raclé, favorisée par une faible fréquence d'extraction (aucune extraction faite en décembre, une seule extraction sur certains mois).

Travaux et études

La reconstruction de la station d'épuration (46 ans en 2025) est à envisager. Suite à une réunion sur le terrain en 2025, la commune et le SATESE prévoient de se revoir courant 2026 afin notamment de prévoir planifier le démarrage des études préalables à une reconstruction de la station d'épuration. Cette opération avait déjà été ciblée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui préconisait une future station avec une capacité de 300 EH, de type filtre planté de roseaux et équipée d'un bassin d'orage.

Le contrat de SUEZ pour l'exploitation de la STEP devrait possiblement s'achever en 2026 (volonté de SUEZ sur le secteur).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : EGLIGNY

Nombre de raccordables : 234 habitants 176 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 29 m^3/j réf. : 2020 mini temps sec : 25 m^3/j moyen : 33,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 155 E.H. maxi temps sec : 44 m^3/j maxi temps de pluie : 89 m^3/j

pollution NK : 39% date : 11/2021 hydraulique : 42% Production annuelle de boues : 1,3 tMS 24 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 22,7 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 40% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/01/2025		200			267	250	835	80			80	10
	A2+A5+A4	21/01/2025		14			15,2	9	43	22	16	1,41	23,4	4,7
Flux amont retenus en kg/j				5,8			5,6	6,1	16	2,3				0,24
Flux amont retenus en E.H.				64				102	106	155				141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			15,2	9	43	22	16	1,41	23,4	4,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93			94,3	96,4	94,9	72,5			70,7	53
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

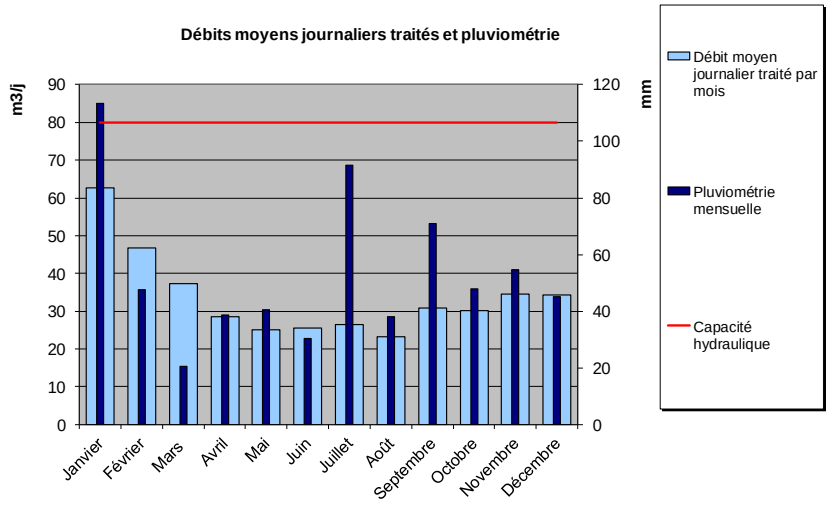

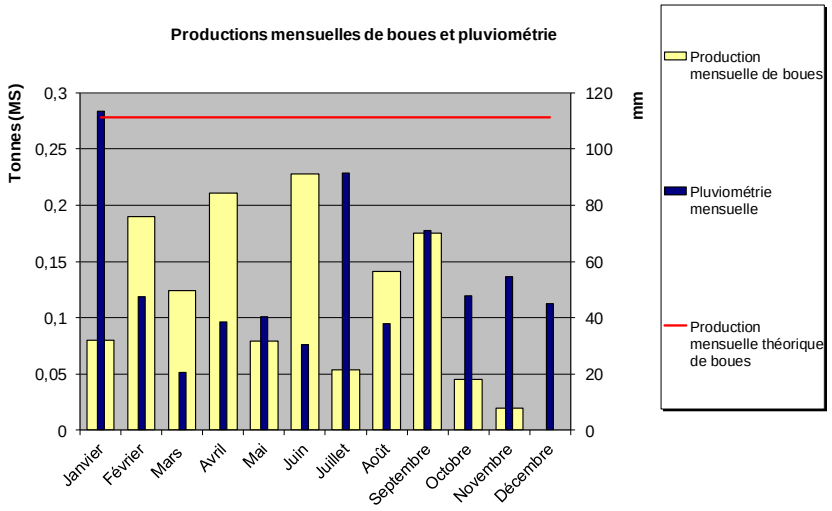

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

EGREVILLE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716801000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 26/10/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: EGREVILLE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2018/DDT/DEPR/N°027		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2250	E.H	Débit de référence	:	864 m³/j
	: 135	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	14,149 km
Capacité hydraulique TS	: 338	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	47%
Capacité hydraulique TP	: 750	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	53%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 13		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le poste de refoulement Edmond Hubert collecte l'ensemble des eaux usées et les refoule vers le bassin d'orage sur la station d'épuration à un débit de pointe de 105 m^3/h couvrant les débits d'une pluie mensuelle. Le débit du traitement biologique est pour sa part de 40 m^3/h.
La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) reste négligeable. Il y a cependant une forte variation des débits par temps de pluie (environ la moitié du réseau étant unitaire). Le débit maximum que peut traiter la filière biologique sur 24h est de 960 m^3/j. Les données débitmétriques transmises au point A3 correspondent au débit refoulé depuis le PR Edmond Hubert (ne prend pas en compte l'écrêtage au niveau du BO sur la station d'épuration avec son trop plein vers la zone d'infiltration). Le débit maxi refoulé par ce poste a été de 1 379 m^3/j par temps de pluie.

Au niveau des déversements, il y a eu 16 132 m^3 au point A2 (déversoir d'orage rue Edmond Hubert) : 1ère année de transmission de donnée en ce point. Cela représente 14.6% des volumes annuels collectés ce qui est significatif, mais à comparer sur plusieurs années et sous réserve de la fiabilité de l'estimation.

1271 m^3 ont été déversés au niveau du point A5 (trop-plein du bassin d'orage), valeur assez faible, l'écrêtement se faisant plus en amont au niveau du DO Edmond Hubert. Cependant, ce volume pourrait être sous-évalué au vu des bilans volumiques non corrects en 2023, la SAUR n'a pas communiqué sur une vérification et une correction des débitmètres.

Station d'épuration : La charge polluante a été estimée à partir des résultats d'autosurveillance de 2025 qui sont cohérents avec le nombre de raccordables. La station est chargée à 61 % en pollution.

Les résultats d'autosurveillance sur la qualité du rejet sont très satisfaisants. Le système d'assainissement est conforme. La production de boues extraites vers les casiers à macrophytes est bonne et confirme la qualité du traitement sur l'année. Le ratio de production de boues est légèrement déficitaire. Cela pourrait s'expliquer d'une part par les by-pass par temps de pluie au niveau du DO Edmond Hubert et d'autre part par la non prise en compte des flottants dans la production de boues.

Un curage des anciens casiers à macrophytes est programmé pour 2026, ils n'ont pas été utilisés depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration. L'élaboration préalable du plan d'épandage, indispensable à cette intervention, est également planifiée.

La consommation électrique est assez élevée par rapport à la moyenne départementale pour des dispositifs similaires (effet de la mi charge en pollution entre autres).

Le scenario SANDRE de la station d'épuration est à actualiser par la SAUR pour intégrer le déversoir d'orage de tête de station d'épuration en amont du poste de refoulement Edmont Hubert. La version dont dispose le SATESE remonte au 2 mai 2024.

Études et travaux : La commune a souhaité lancer une actualisation de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet HYDRATEC et a débuté en janvier 2026. Le lancement de l'étude de SDA est envisagé en septembre 2026. Les enjeux portent essentiellement sur : l'établissement d'un programme de réhabilitation du réseau de collecte, la conformité des branchements (partie séparative et bâtiments publics communaux) et l'actualisation le cas échéant des zonages eaux usées et eaux pluviales.

L'agitateur de la zone de contact a été remplacé en décembre.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : EGREVILLE

Nombre de raccordables : 1783 habitants 1337 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 240 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 194 m^3/j moyen : 301,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1380 E.H. maxi temps sec : 212 m^3/j maxi temps de pluie : 1379 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 31,9 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 414,6 kwh/j 5,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 91% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/07/2025		230			164	180	461	80			80	7,2
	A2+A5+A4	08/07/2025		4			6,5	3	20	1,2	0,12	0,64	1,84	2,1
Flux amont retenus en kg/j				89			69	74	198	21				2,1
Flux amont retenus en E.H.				986				1233	1321	1380				1235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,32			10,1	6,02	28,5	2,35	0,62	3,85	6,2	1,45
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,6			93,9	96,9	93,5	97			92	81,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

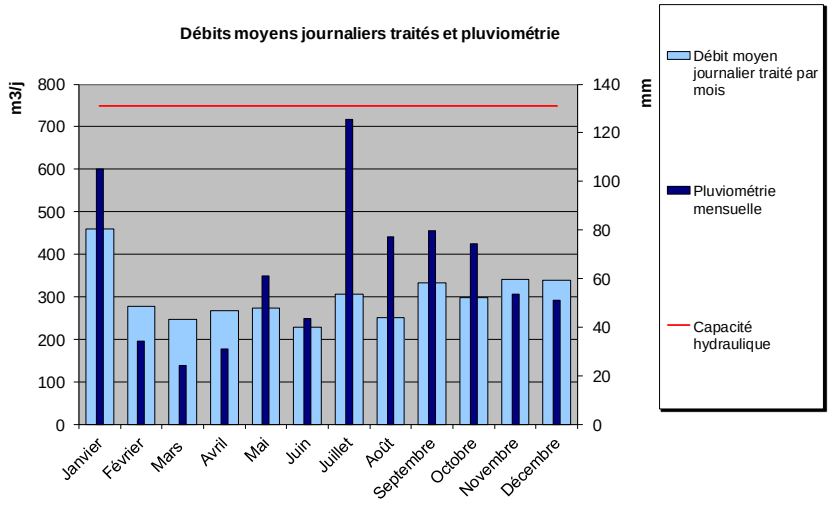

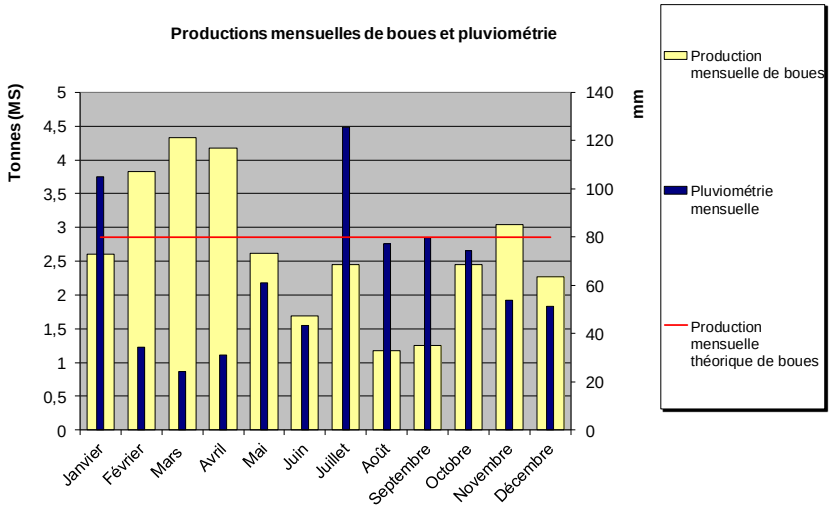

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ETREPILLY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037717301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F641-1995/018_ Art 41		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 311 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,969 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 265	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits proviennent des temps de pompage, cela nécessite des tarages réguliers et des interventions rapides en cas de bouchages des pompes. L'installation de la télésurveillance au niveau du poste de refoulement du stade permet de disposer de données journalières à partir de cette année.

L'installation d'un débitmètre électromagnétique apportera une fiabilisation importante des données (prévue dans le marché « équipements » qui devrait être passé en 2026).

Le réseau est entièrement séparatif, mais dans la réalité, l'absence de réseau pluvial dans certains secteurs pourrait être la cause de mauvais branchements. Le fonctionnement du réseau est sécurisé par la présence d'un Bassin d'Orage (BO) dont l'entretien est maintenant régulier. Le débit maximum de temps de pluie de 306 m³/j est mesuré le 05/01/2025 pour des pluies de 15,3 mm en 48h.

Les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) n'ont mis en évidence qu'une surface active de 0,7 ha. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) mesuré est de 24 m³/j ; le SATESE l'a estimé à 17 m³/j lors de sa mesure 24 h de mai 2022 (période moins favorable).

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 42 % (50 % en 2024). Le point réglementaire A2 est constitué de 2 points logiques S16 non équipés : le trop-plein en amont du Poste de Refoulement (PR) vers la station (et d'alimentation du bassin d'orage) et le trop-plein du BO. En 2025, les débits déversés en tête de la station d'épuration n'étaient pas comptabilisés (en attente du marché « équipements »). Le trop-plein du PR sera équipé d'une vanne fermée. Le trop-plein du BO sera équipé d'un comptage.

Station d'épuration

Les résultats de l'année témoignent de bonnes performances épuratoires (1 mesure d'autosurveillance et 1 visite SATESE). La station d'épuration est chargée à 59 % en pollution.

Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne ; ce qui peut s'avérer limitant au niveau des extractions de boues (avec pertes de boues associées) en cas de dysfonctionnement de la centrifugeuse et d'un silo de stockage des boues plein.

Rapportée à l'équivalent habitant, la production journalière de boues (boues évacuées) est optimale avec 58 gMS/E.H./j pour 60 g attendus. Les quantités de boues extraites et évacuées sont similaires.

L'importance des by-pass en tête de la station d'épuration n'est pas connue, mais semble négligeable en 2025 à la vue de ce bon résultat. A noter qu'il sera possible d'augmenter le débit des pompes de refoulement de 20 à 30 m³/h en restant avec une vitesse ascensionnelle acceptable dans le clarificateur raclé.

Travaux et études

La station d'épuration doit être équipée d'un traitement physico-chimique du phosphore (opération prioritaire inscrite au SDASS EU2). La présentation de l'Avant-Projet (AVP) a été effectuée le 09/10/2025. Les travaux sont placés en priorité 1 du programme de travaux du SDA. La consultation sera organisée courant 2026.

La réhabilitation du réseau rue du Pont des Planches est également classée en priorité 1 pour réduire significativement les ECPP (en priorité 2 rue du Chef de Ville).

La cloison siphoïde du clarificateur va être remplacée. L'installation d'un drain inox spiralé dans le silo à boues permettrait d'évacuer mieux les eaux claires et de gagner en capacité de stockage.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ETREPILLY

Nombre de raccordables : 754 habitants 566 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 71 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 88 m^3/j moyen : 110,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 587 E.H. maxi temps sec : 108 m^3/j maxi temps de pluie : 306 m^3/j

pollution NK : 59% date : 05/2022 hydraulique : 42% Production annuelle de boues : 12,4 tMS 58 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 77 kwh/j 2,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 97% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/04/2025	82	92			170	182	485	89,8	80,1	1,05	89,8	8,12
	A2+A5+A4	01/04/2025	82	4,2			11,7	3	40,8	5,1	2,85	1,12	6,22	1,49
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025		270			235	280	617	113			113	10
	A2+A5+A4	09/04/2025		7,2			12,2	5	39	10	7,7	0,71	10,7	1,6
Flux amont retenus en kg/j				52			39	41	113	8,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				579				677	755	587				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,7			12	4	39,9	7,55	5,28	0,92	8,46	1,54
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			94	98,3	92,6	92,7			91,8	82,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

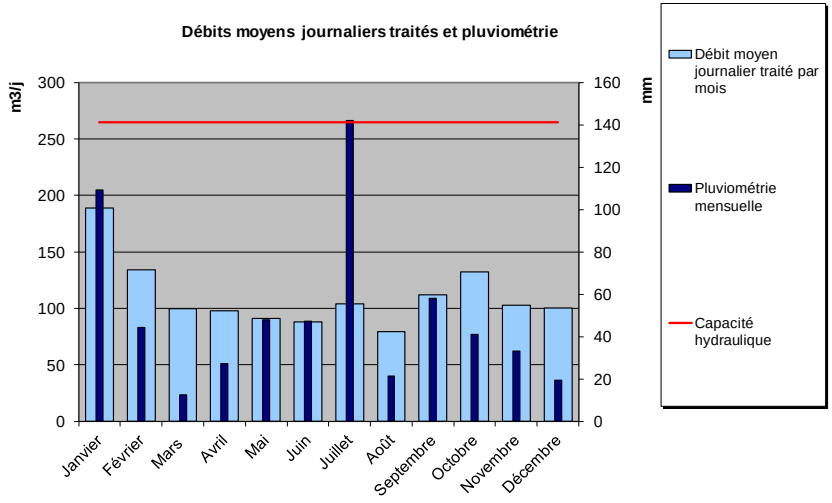

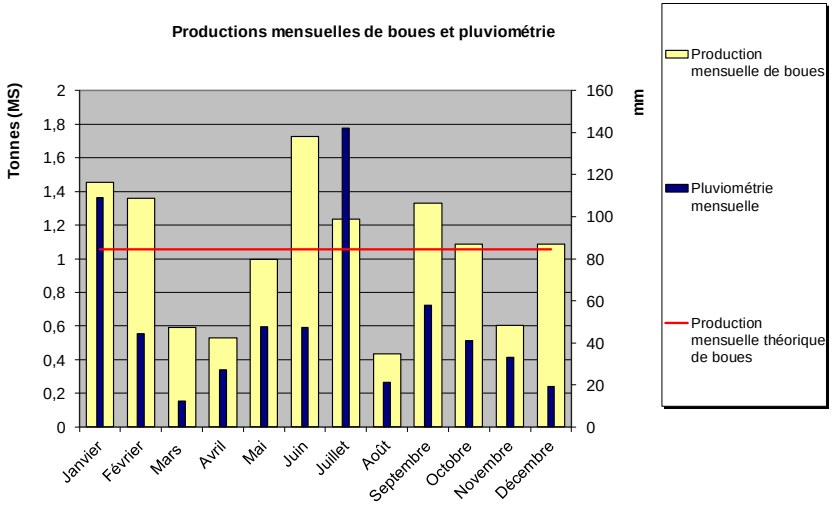

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

EVRY-GREGY-SUR-YERRES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037717501000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1999	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 97/DAE/2E/032		
Arrêté préfectoral boues	: 97/DAE/2E/032		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	:	1461 m³/j
	: 180	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	13,935 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	87%
Capacité hydraulique TP	: 600	m³/j (pluie)	Unitaire	:	13%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'année 2025 a été nettement moins pluvieuse que l'année précédente, par conséquent le débit entrant a diminué de 31 % par rapport à 2024.
Le suivi des surverses au niveau du poste de refoulement (PR) d'Evry-Bas qui reprend le bassin de collecte Evry-Les-Châteaux (Grégy arrivant en gravitaire) a été fiabilisé en 2020 avec la réalisation d'une modélisation hydraulique. Le volume déversé en 2025 est de 10 518 m³, soit 4,6 % des effluents collectés. 46 jours de déversements sont comptabilisés.

Pour parfaire la surveillance du bassin de collecte d'Evry-Les-Châteaux, il conviendrait d'équiper le trop-plein situé en amont du bassin d'orage de la tuilerie d'Egrenay (utilisé en stockage via une régulation hydraulique en lien avec le PR Evry-Bas) et le déversoir d'orage de la Gravelle. L'étude de SDA en cours permettra de tenter de répondre notamment à la problématique de la quantité élevée d'eaux claires parasites permanentes de ce système de collecte, dont la réduction demeure complexe.

Station d'épuration : Contrairement à 2024, le système d'assainissement est conforme durant l'exercice 2025. La station d'épuration est à 64 % de charge en pollution (en NK) et à 101 % en hydraulique.
A noter le dimensionnement hydraulique des prétraitements trop limite, qui implique des passages au trop-plein vers la fosse à graisses en cas de débits de pointe élevés ; l'impact sur le fonctionnement global restant assez limité. Suite au réglage du poste de refoulement Evry-bas par SUEZ en 2022, il est important que celui-ci ne soit pas trop bridé, car cela serait clairement contre-productif par rapport à la situation antérieure.

Un écart important et non justifié est remarqué entre la quantité de boues extraites (42,3 tMS) et les boues évacuées (34,9 tMS). Compte tenu de l'écart, le ratio de production de boues a été calculé à partir de la quantité de boues évacuées qui s'avère être la donnée la plus fiable. Ainsi, le ratio de production de boues est estimé à 50 g MS/E.H./j, ce qui est en progression par rapport à 2024 et globalement correct. Le déficit peut s'expliquer par une extraction de boues irrégulière et insuffisante, mais aussi des dépassements de la capacité hydraulique (au nombre de 46 en 2025). Les boues sont évacuées sur la plateforme de compostage du SMAB à Presles-en-Brie.

Travaux et études : Le débitmètre des eaux brutes a été renouvelé en janvier 2026, les écarts entre le débit amont et aval ont persisté en 2025 (pas de solution technique réelle à cette problématique à l'exception d'un remplacement du canal qui serait très coûteux).

La problématique d'évacuation des eaux traitées via la canalisation de rejet existe toujours. Le déplacement du point de rejet dans l'Yerres est un sujet qui demeure et pourrait s'avérer pertinent en fonction de l'état de la canalisation d'évacuation des eaux traitées actuelle dont le tracé est nettement moins direct. Les années passées, cela pouvait diminuer le volume utile de la lagune de pollution (alimentée par des eaux traitées) dont la géomembrane est d'ailleurs en partie abîmée.

L'agitateur du bassin d'aération tombé au fond du bassin fin octobre 2020 a été sorti le 1er juillet 2024 dans le cadre d'un diagnostic d'encrassement du bassin d'aération (il sera réinstallé au 1er semestre 2026). Le remplacement des diffuseurs d'aération, le désensablage et l'extraction des filasses a été effectué en octobre 2025.

Des travaux de réparation de la trémie à flottants du clarificateur devaient être réalisés en juin 2025 mais ils ont été repoussés (dysfonctionnement de la pompe de restitution de la lagune). Ils sont nécessaires et s'accompagneront d'un diagnostic du clifford, de la lame déversante et de la cloison siphoïde nécessitant une vidange complète du clarificateur.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : EVRY-GREGY-SUR-YERRES

Nombre de raccordables : 2800 habitants 2100 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 263 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 305 m^3/j moyen : 606,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1907 E.H. maxi temps sec : 607 m^3/j maxi temps de pluie : 2335 m^3/j

pollution NK : 64% date : 12/2025 hydraulique : 101% Production annuelle de boues : 34,9 tMS 50 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 407,4 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 72% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				114			80	88	224	29				3,3
Flux amont retenus en E.H.				1267				1463	1491	1907				1941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,33			5,67	3,28	16,1	1,48	0,59	8,97	10,5	0,68
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			94,3	96,7	94,3	96,6			76,3	85,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**95**	**93**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

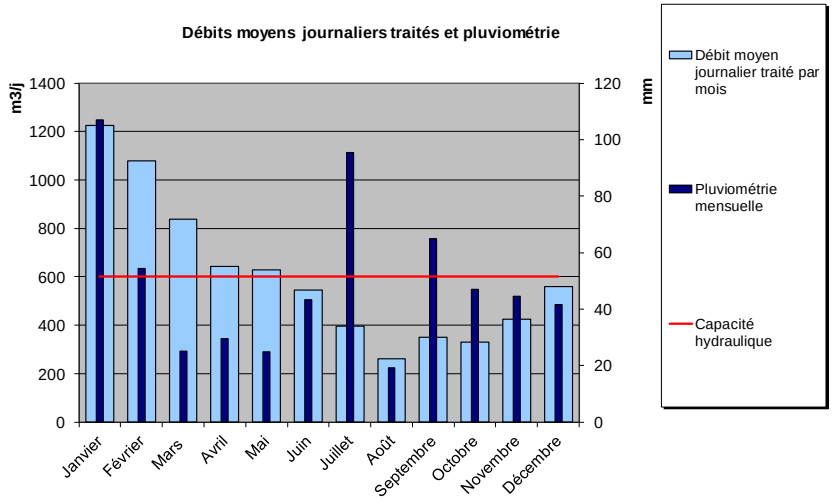

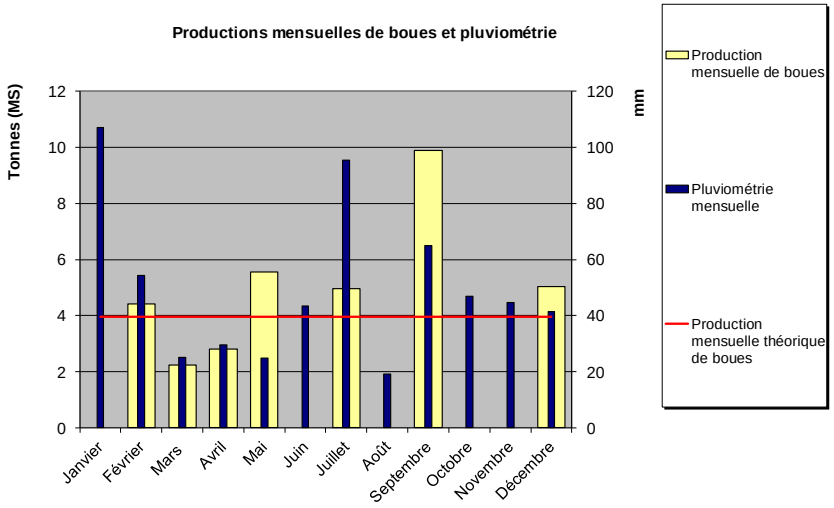

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FAVIERES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037717702000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 06/02/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: FAVIERES		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F479/MISE2009/005		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 750	E.H	Débit de référence	: 513 m³/j
	: 45	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,309 km
Capacité hydraulique TS	: 142	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 18%
Capacité hydraulique TP	: 513	m³/j (pluie)	Unitaire	: 82%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

La quantité d'eaux claires parasites permanentes, estimée à 50 m³/j en période de nappe haute, est acceptable sur ce système de collecte (38% de la charge hydraulique de temps sec en nappe haute). La capacité hydraulique n'a pas été dépassée en 2025, tout comme les années passées. Le dispositif est bien dimensionné hydrauliquement (25% de coefficient de charge hydraulique moyen). Le taux de collecte par temps sec et par temps de pluie est satisfaisant.

Le trop-plein du poste de refoulement terminal (point SANDRE A2) a déversé 12 jours, pour un volume de 146 m³ (0,3% du volume incident). Les informations relatives aux déversements au point A2 sont issues du bilan annuel, les données du point A2 étant toujours absentes des fichiers au format SANDRE (même constat que les années passées).

Le bassin d'orage est un équipement sensible qui présentait de nombreux dysfonctionnements et opérations de maintenance par le passé et qui doit être surveillé de façon hebdomadaire par SUEZ (notamment après des épisodes pluvieux pour maintenir un taux de collecte optimal toute l'année). Il a fait l'objet d'une fiabilisation et du renouvellement de son automate par l'exploitant en 2022. Le dégrilleur électromécanique est également un équipement sujet à dysfonctionnements. Aucun dysfonctionnement n'est mentionné courant 2025.

Station d'épuration :

Les performances de ce système d'assainissement sont toujours aussi satisfaisantes malgré le dépassement ponctuel du paramètre NGL lors du bilan du mois d'avril. Le système d'assainissement est conforme (en moyenne annuelle le paramètre NGL respecte les normes).

Le taux de charge en pollution peut varier suivant les effets d'auto-curage du réseau unitaire par temps de pluie, mais en moyenne il se situe autour de 75%. En 2025, la variation de charge entre les 2 bilans d'autosurveillance a varié du simple au double (pour les paramètres DBO5 et NK), les résultats d'octobre semblent plus cohérents bien qu'en deçà de la charge organique théorique estimée à partir de la population raccordée.

La production de boues extraites 14,6 TMS est stable par rapport à 2024. Le ratio de 71 g MS/EH/j confirme le bon traitement, il est un peu surestimé notamment en raison d'une charge de pollution un peu en dessous de la valeur théorique. Rappelons que le traitement du phosphore est requis par l'arrêté préfectoral seulement de mai à octobre (inclus). Un suivi du niveau de boues dans les casiers non encore curés (casiers n°5 et 6) doit être réalisé par SUEZ, pour anticiper le curage prochain de ce binôme de casiers lorsque le niveau de boues le justifiera.

La Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) constitue une contrainte hydraulique aval qui peut influer sur la qualité de la mesure du débit d'eau traitée à certaines périodes de l'année. Ainsi, il a été convenu avec SUEZ de by-passer la ZRV en période de hautes eaux soit de novembre à mars/avril. Cependant, des écarts de plus de 10% persistent entre la mesure de débit d'eaux brutes et d'eaux traitées avec des écarts pouvant dépasser les 40%, ceci y compris en période de non alimentation de la ZRV.

Travaux et études :

Le tampon situé le long de la Marsange peut se soulever lors d'épisodes pluvieux intenses (mise en charge du réseau en amont du poste de relevage terminal qui régule le débit refoulé vers la station d'épuration). Le projet d'équipement des deux déversoirs d'orage rue du Lavoir et rue Cotel qui était planifié par SUEZ pour l'année 2024 a été abandonné. En effet, il n'était pas justifié d'un point de vue règlementaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FAVIERES (hors hameau de la route raccordé sur la commune de Villeneuve-Saint-Denis)

Nombre de raccordables : 938 habitants 704 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 90 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 83 m^3/j moyen : 130,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 560 E.H. maxi temps sec : 131 m^3/j maxi temps de pluie : 455 m^3/j

pollution NK : 75% date : 12/2023 hydraulique : 25% Production annuelle de boues : 14,6 tMS 71 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 152,1 kwh/j 4,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/03/2025		320			268	250	838	123			123	11
	A2+A5+A4	13/03/2025		4			7	3	22	1,9	0,53	2,18	4,08	0,58
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/04/2025	67	120			143	133	450	55,3	43,9		55,3	5,89
	A2+A5+A4	10/04/2025	67	2			6,08	3	18,3	1,49	0,39	23,4	24,8	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/10/2025	83	136			195	250	473	76,8	76,3		76,8	7,73
	A2+A5+A4	07/10/2025	98	2			8,24	3,64	25,7	2,17	1,94	5,35	7,52	0,93
Flux amont retenus en kg/j				22			18	19	51	8,4				0,8
Flux amont retenus en E.H.				243				323	339	560				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,67			7,11	3,21	22	1,85	0,95	10,3	12,1	1,24
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			96	98,3	95,6	97,5			80,1	81,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35/35/35**				**25/25/25**	**90/90/90**	**10/10/10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15/15/15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90/90/90**				**70/70/70**	**75/75/75**	**70/70/70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70/70/70**	**80**

Graphiques d'exploitation

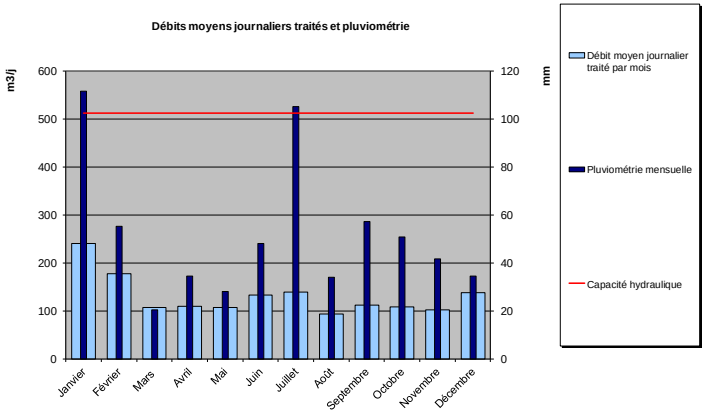

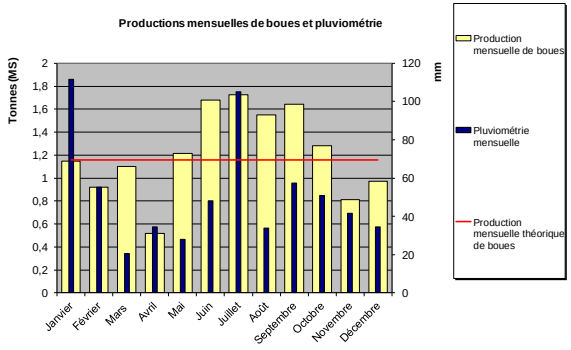

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FERICY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037717901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 441 - Art 41, N° M: 1995/166		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 244 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 4,138 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO SOUPLE
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (88,2%) CENTRE DE COMPOSTAGE (11,8%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement séparatif collecte par temps de pluie une quantité significative d'Eaux Claires Météoriques (ECM) et d'eaux de ressuyage (défauts d'étanchéité des collecteurs). Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 383 m³/j le 09/01/2025 pour une pluviométrie cumulée de 17,8 mm en 2 jours. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) peut être estimé à 63 m³/j en 2025.
La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 73 % (85 % en 2024) en lien avec une pluviométrie moins importante qu'en 2024. Quelques valeurs élevées de débits correspondant vraisemblablement à des mesures erronées dans le canal débitmétrique ont été écartées pour l'analyse du débit maximum de temps de pluie, notamment sur la période du 26 au 28/02/2026.
Il n'existe pas de point de déversement en tête de la station d'épuration (arrivée gravitaire en réseau séparatif).
Le regard EU situé en aval du refoulement du poste de la rue de la Fontaine dans la rue de Ferland est actuellement très dégradé (attaque acide). Ce constat implique de réaliser une mesure de la concentration en H2S au refoulement pour contrôler l'efficacité du traitement à l'air, et de conduire les investigations et les travaux nécessaires à la pérennisation de l'état structurel du réseau d'assainissement.

Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance sont non conformes sur l'ensemble des paramètres. Lors de la visite SATESE d'octobre, un départ de boues a été relevé avec un dépassement de la concentration rédhibitoire en MES et de la norme de rejet en DCO suite à une extraction des boues trop massive (déstabilisation du traitement).
La station d'épuration est chargée à 40 % en pollution (référence mesure 24h SATESE de 2023).
La production de boues (boues évacuées) est de 7,6 tonnes de Matières Sèches (MS). Sur la base de la charge polluante retenue de 400 E.H., le ratio est de 52 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 g MS/E.H./j. Ce résultat est correct. Il est toutefois à nuancer avec une concentration en boues trop élevée maintenue entre mai et décembre. La quantité de boues extraites est à fiabiliser (9,8 t MS). L'unique pompe d'extraction/recirculation a également été en panne entre le 25/03/2025 et le 15/04/2025 (solution de pompage provisoire à mettre en place en cas de panne prolongée).
Il est nécessaire de maintenir un rythme des extractions de 2 fois par semaine quand cela est nécessaire et de disposer en permanence d'une capacité de stockage des boues extraites suffisante (évacuations régulières des silos souples vers la station d'épuration de retraitement). Le silo souple endommagé a été renouvelé en décembre 2025.
Les boues ont été retraitées sur la station d'épuration de PAMAVAL pour 84,2 % et pour 11,8 % sur le site de Phytorestore à la Brosse-Montceaux. Les flottants, en quantité limitée, ont été retraités sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys pour 4 %.

Travaux et études : Les fissures du bassin d'aération ont été traitées par la société TECHSUB en décembre 2022 par injection de résine époxy (intervention de plongeurs). Des câbles de maintien ont été installés autour de l'ouvrage. Des plaques de maintien du mur de soutènement des bâches à boues et des témoins pour le suivi de l'évolution des fissures ont également été mis en place par la suite.
Les réparations effectuées permettent de sécuriser le fonctionnement de cette installation. La construction d'une nouvelle station d'épuration est toutefois nécessaire. Cette opération n'est pas engagée à ce jour. Une deuxième réparation a été réalisée en août 2025 confirmant la fragilité des ouvrages.
La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. La campagne de mesures a été réalisée du 23 mars au 17 mai 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FERICY

Nombre de raccordables : 604 habitants 453 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 66 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 63 m^3/j moyen : 109,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 400 E.H. maxi temps sec : 122 m^3/j maxi temps de pluie : 383 m^3/j

pollution NK : 40% date : 04/2023 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : 7,6 tMS 52 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 54,8 kwh/j 2,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 87% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2025	55	520			476	540	1300	96	75	0,62	96,6	8,7
	A2+A5+A4	24/06/2025	55	53			45	35	110	77	65	0,67	77,7	5,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/10/2025		380			323	340	934	107			107	14
	A2+A5+A4	30/10/2025		92			50,5	21	160	12	2,1	2,33	14,3	2,4
Flux amont retenus en kg/j				21			21	21	54	6				0,62
Flux amont retenus en E.H.				231				347	357	400				365
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				72,5			47,8	28	135	44,5	33,6	1,5	46	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				82,8			87,5	93,7	87,2	54,3			53,1	58,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

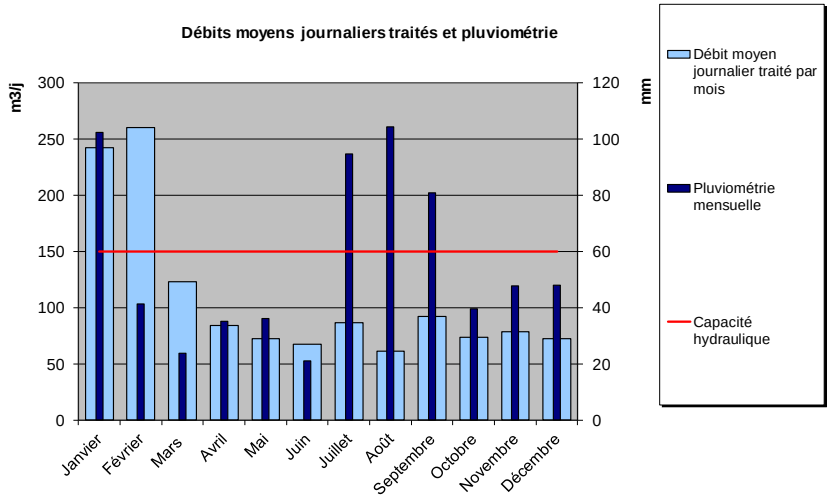

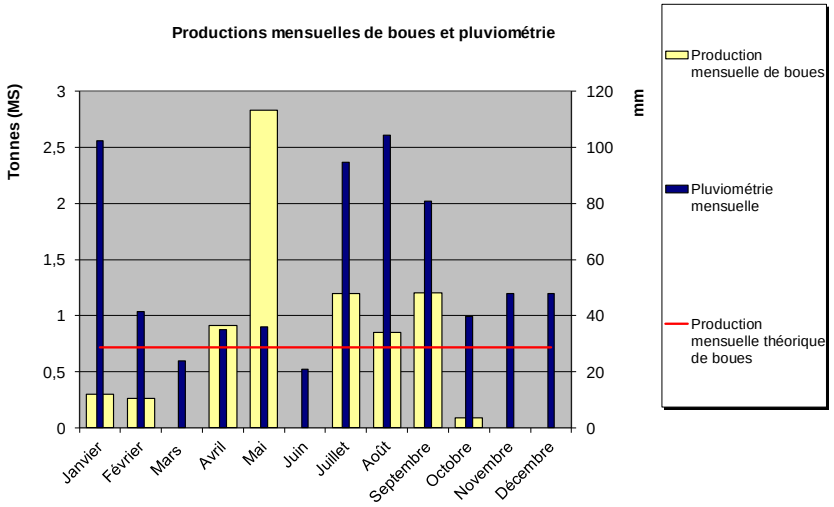

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FLAGY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037718401000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Déclaration simplifiée MISE 95024		
Arrêté préfectoral boues	: D02/010/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 130 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 4,532 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Les débits de temps de pluie élevés, mettent en évidence l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques par les branchements non conformes. De tels débits sont incompatibles avec un fonctionnement correct de la station d'épuration de conception obsolète (clarificateur conique). En effet, une pointe de 218 m3/j enregistrée le 24/07/2025 par 41 mm de pluie représente près de 3 fois la capacité hydraulique du clarificateur

L'écart entre le débit de temps sec en nappe haute (mars) de 55 m3/j et celui en nappe basse (octobre) de 41 m3/j est de 14 m3/j. Il traduit la quantité d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source. Au regard de la consommation d'eau assainie cette valeur est significative. En revanche, elle représente moins de 0.6 m3/h d'apport ce qui reste très limité.

Station d'épuration :

Alors que la qualité des eaux rejetées a respecté le niveau de rejet lors de la mesure annuelle d'autosurveillance, effectuée dans de bonnes conditions hydrauliques de temps sec. En revanche, lors de la visite du SATESE d'octobre, les seuils réglementaires ont été dépassés pour l'ensemble des paramètres avec dépassement des valeurs rédhibitoires en MES, DBO5 et DCO. Une défaillance de la turbine d'aération en était la cause. Cette dernière a d'ailleurs été remplacée début 2026.

Comme les années précédentes, la production de boues qui rend compte du fonctionnement global de la station d'épuration, est très faible. Le ratio de production de boues ramené à l'équivalent-habitant de 14 g de MS/EH/j représente seulement 23% de la valeur attendue au regard de la population raccordable, ce qui permet d'évaluer les performances globales du système à ce même ordre de grandeur.

Cette très faible production de boue a d'ailleurs conduit la police de l'eau à déclarer depuis plusieurs années, le système de traitement non conforme

Travaux et études :

La reconstruction de la station d'épuration, projet lancé en 2019 par le choix d'un assistant à maitrise d'ouvrage puis d'un maître d'œuvre en 2022, après de nombreuses démarches administratives, sera nécessaire pour la mise en conformité du système de traitement. Le choix de l'entreprise de travaux devait se faire début 2025. Or au 01/01/2025, la commune de Flagy a transféré la compétence eau et assainissement au SIDASS. Le 26/06/2025, par délibération, le SIDASS a pris acte du rejet de l'offre de l'entreprise de travaux la mieux disante dans le marché de la reconstruction de la station d'épuration de Flagy. Elle a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. En effet le coût des travaux s'élevait à 2 490 K€, alors que l'estimatif du Maître d'œuvre de 1 995 K€, était déjà très conséquent pour 700 EH.

Le SIDASS a recherché une solution alternative sans extension dans la zone humide de l'Espace Naturel Sensible acquise par la commune auprès de Département. Cette zone révélée très inondable en 2024, par des niveaux de nappes très hauts aurait nécessité des fondations spéciales expliquant les coûts de travaux déraisonnables, révélés par les offres des candidats.

Actuellement, il est pressenti la reconstruction en lieu et place du site actuel de la station d'épuration, tout en maintenant la continuité de service pendant les travaux, avec une filière de traitement des boues plus compacte basée sur une table d'égouttage suivi d'un silo de stockage en vue d'un épandage en agriculture. Le SIDASS a présenté sa réflexion fin septembre 2025. La priorité du SIDASS reste la mise aux normes du système d'assainissement de Montigny-sur-Loing.

Le marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux conformément au SDA et lancé par la commune de Flagy fin 2024, a en revanche été repris par le SIDASS. Les travaux réalisés par SADE ont démarré en novembre 2025 pour une durée de 4 mois.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FLAGY

Nombre de raccordables : 550 habitants 412 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 52 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 41 m^3/j moyen : 53,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 412 E.H. maxi temps sec : 54 m^3/j maxi temps de pluie : 218 m^3/j

pollution DBO5 : 82% date : 12/2024 hydraulique : 71% Production annuelle de boues : 2,2 tMS 14 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 72,7 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 23% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2025	51	270			253	207	850	87,6	72,9	1,05	87,6	9,27
	A2+A5+A4	09/04/2025	47	3,2			7,72	3,34	24,2	3,48	0,5	4,72	8,2	3,33
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/10/2025		630			500	550	1402	85			85	12
	A2+A5+A4	09/10/2025		86			103	82	249	77	56	0,63	77,6	15
Flux amont retenus en kg/j				37			22	25	62	6,2				0,7
Flux amont retenus en E.H.				412				412	412	412				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				44,6			55,5	42,7	137	40,2	28,3	2,68	42,9	9,16
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,6			88,3	91,8	89,8	52,9			50	33,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

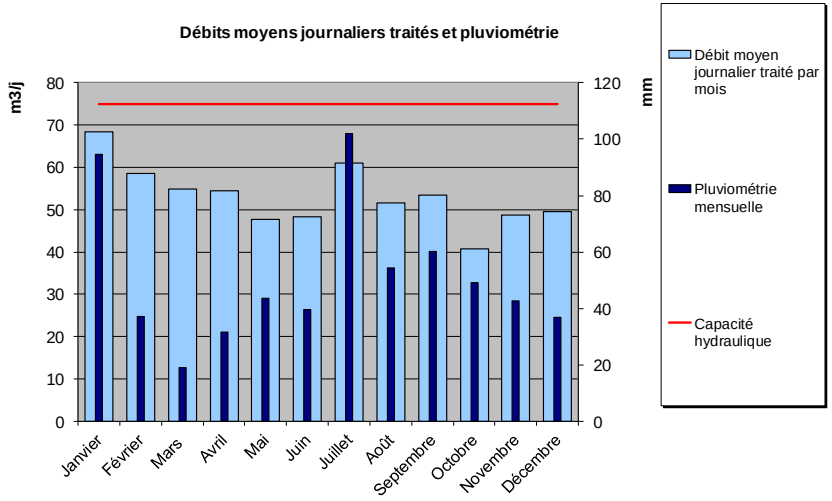

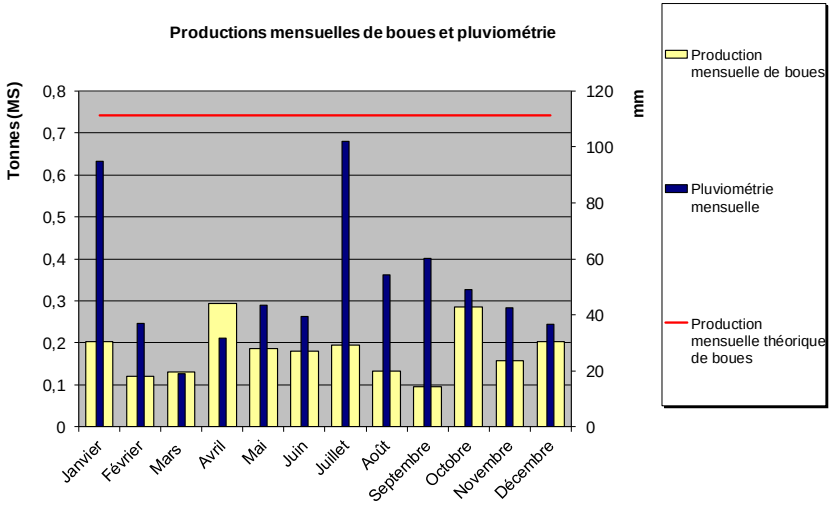

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FLEURY-EN-BIERE / SAINT-MARTIN-EN-BIERE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742501000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 91/DDAF/HY/354		
Arrêté préfectoral boues	: D03/001/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000)
Ru (ou autre)	: Rebais
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ecole
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 210 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 7,11 km
Capacité hydraulique TS	: 210	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 210	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte des eaux claires météoriques peut conduire exceptionnellement à la saturation de la station d'épuration. Le débit maximum de temps de pluie qui s'est élevé à 227 m3/j le 24/07/2025 par 47 mm de hauteur de pluie, n'a représenté que 108% de la capacité hydraulique des ouvrages.

Avec ses 10% des débits maximum collectés par temps sec, le volume d'eaux claires parasites permanentes est considéré non significatif cette année à nouveau.
Contrairement aux années passées, les données eau et assainissement de 2024, ne rendent plus compte d'écart significatif entre les débits collectés à la station d'épuration par temps sec en période de nappe basse, et les débits attendus au regard des volumes d'eau vendus et taxés en assainissement. Ces derniers s'élèvent à 70 m3/j, valeur en plein accord avec le nombre de raccordables.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, observée à la fois lors des 2 mesures d'autosurveillance réglementaires et lors de la 1ère visite du SATESE, étaient parfaitement conformes aux normes de rejet en vigueur.

En revanche, lors de la 2ème visite du SATESE (le 26/06/2025), l'absence d'adaptation du réglage de l'aération à l'augmentation importante du taux de boue a conduit à une non-conformité marquée vis-à-vis du paramètre azote Kjeldahl (NK). La sonde Redox en place aurait dû pourtant assurer l'adaptation du réglage, mais elle n'était pas opérationnelle (mode cadence-durée en place).
L'augmentation du taux de boue était due, quant à elle, au délai de remplacement de la vanne d'extraction cassée (Cf. fiche évènement SAUR du 13/06/2025).

Les résultats d'autosurveillance montrent une forte variabilité des concentrations mesurées à l'amont. Le premier bilan étant jugé peu représentatif vis-à-vis de la charge particulaire, seul le second est retenu pour recalculer le coefficient de charge polluante, établi à 46 % (paramètre NK pris comme référence), confirmant la sous-charge de la station de traitement.

Comme en 2024, le SATESE s'interroge sur la donnée fournie dans le bilan annuel de la SAUR, relative à la quantité de boues évacuées en épandage agricole (5.9 TMS pour 367 m3 à 16.0 g/l) La concentration moyenne de 16 g/l semble faible pour des boues stockées dans le silo. De plus, on note un écart excessif entre cette quantité de boues et celle extraite du clarificateur (12.4 TMS données du SANDRE). La SAUR n'a pas apporté dans son bilan annuel, d'éléments explicatifs sur ce point.
La réalité se situe vraisemblablement entre les deux valeurs, bien que la donnée relative aux boues extraites du clarificateur, est fiable pour le suivi des volumes, du fait de l'existence d'un débitmètre sur la canalisation des boues envoyées dans le silo. Aussi, il conviendrait que l'exploitant ajuste le protocole de prise d'échantillons de la boue extraite afin de réduire l'erreur possible sur l'estimation de la concentration des boues extraites, très certainement surestimée.

La consommation électrique a chuté de près de 45% en 2025. Cette chute n'a pas été explicité dans le bilan annuel de l'exploitant (Dysfonctionnement du compteur électrique ? Erreur de relevée ?).

Travaux et études : Sur la base de données cohérentes, il apparaît que la capacité de stockage du silo des boues est limitante pour répondre au besoin de traitement actuel de la charge de pollution collectée via une valorisation agricole annuelle (9 TMS tout au plus), malgré les efforts de l'exploitant de bien concentrer les boues dans l'ouvrage.
Il est rappelé qu'en cas de nécessité (silo saturé), le débouché vers un site de retraitement (Bourron-Marlotte par exemple), est à utiliser sans attendre, afin d'éviter de dégrader la qualité du fonctionnement de la station d'épuration.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-MARTIN-EN-BIERE

Nombre de raccordables : 712 habitants 534 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 78 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 71 m^3/j moyen : 79,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 547 E.H. maxi temps sec : 80 m^3/j maxi temps de pluie : 227 m^3/j

pollution NK : 46% date : 11/2025 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 12,4 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 84 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025		370			342	420	872	110			110	10
	A2+A5+A4	11/02/2025		6			8,25	3	27	6,7	4,7	1,15	7,85	8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/03/2025	73	135			178	197	495	87,6	76,8	1,05	87,6	8,87
	A2+A5+A4	12/03/2025	71	5,7			12,9	5,79	39,9	9,1	7,5	0,27	9,14	2,44
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/06/2025		290			351	450	854	56			56	8,7
	A2+A5+A4	26/06/2025		19			19,5	11	56	68	57	0,67	68,7	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/11/2025	71	526			406	546	936	115	137	0,24	115	14,9
	A2+A5+A4	04/11/2025	69	3,6			10,3	7,43	26,2	3,09	1,75	0,29	3,15	2,1
Flux amont retenus en kg/j				37			29	39	66	8,2				1,1
Flux amont retenus en E.H.				414				647	443	547				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,58			12,7	6,8	37,3	21,7	17,7	0,6	22,2	3,81
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			95,6	98,2	94,9	70,3			70	62,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l										**10**				
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

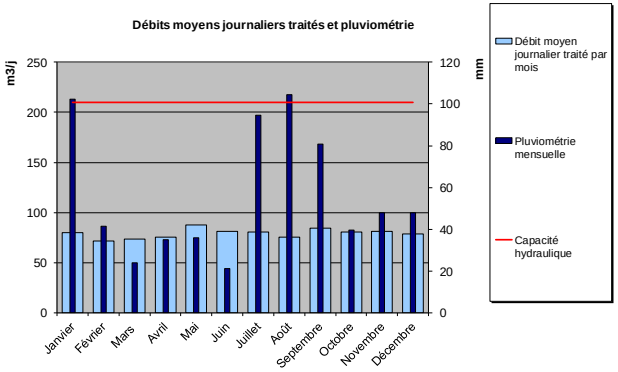

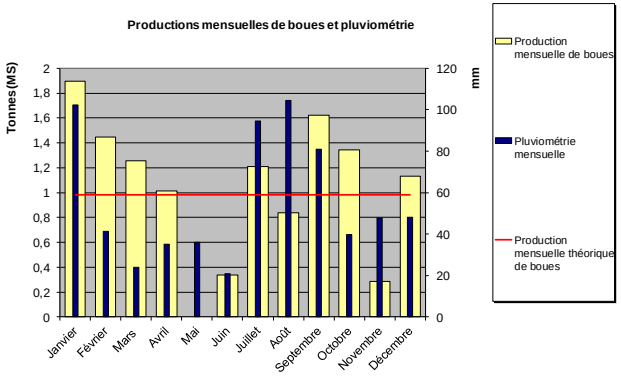

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FONTAINS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719001000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: FONTAINS		
Exploitant	: FONTAINS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	: Vieilles Vignes
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 30 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,85 km
Capacité hydraulique TS	: 30	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 30	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	:		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte : Ce dispositif ne dispose pas d'équipement de mesure de débit. Le débit traité peut être estimé de façon fiable via un tarage de la seule pompe de relevage en fonctionnement et le suivi hebdomadaire du temps de fonctionnement. Le poste devrait disposer comme originellement de 2 pompes de relèvement en état de marche pour avoir un secours en cas de bouchage. Les relèves hebdomadaires n'ayant pas été réalisées toute l'année (absence de l'agent communal), l'analyse des débits ne peut pas être réalisée pour l'année 2025. L'exploitation en régie montre certaines limites.

Le réseau est entièrement gravitaire et les eaux usées sont reprises par le poste de relevage de la station d'épuration.

Sur la base du NK, le taux de collecte est satisfaisant à environ 80% selon la mesure d'efficacité du SATESE de septembre 2022. La population communale évolue assez peu entre l'année de référence 2014 et 2023, on compte 29 habitants supplémentaires (potentiellement pas tous raccordables).

Station d'épuration : Les concentrations d'eaux brutes lors de la visite SATESE du mois de septembre montrent un taux de dilution très faible contrairement à l'année précédente à la même époque.
Les caractéristiques analytiques des eaux rejetées au milieu naturel respectaient les normes prévues pour ce type de station. Le rejet était donc ponctuellement conforme.

La station d'épuration est cependant obsolète et de surcroit quasiment à pleine charge polluante. Par conséquent, le traitement de la pollution est souvent peu performant pour le paramètre azote notamment.

A ce jour, la commune dispose normalement d'un agent communal pour réaliser la surveillance et les relevés (compteurs de pompe, de turbine et EDF) et analyses (ammonium test NH4+(N) et nitrates test NO3-(N)) de la station. Cependant le suivi doit être hebdomadaire tout au long de l'année. A l'heure de la rédaction de ce bilan (juillet 2026), la commune ne disposait que de relevés très partiels de la station d'épuration pour 2025. Cette carence est à corriger, car elle existe depuis maintenant plusieurs années. Les années passées des dysfonctionnements significatifs ont eu lieu, à l'image de décembre 2023 où la station avait disjonctée avec un by-pass total vers le milieu naturel depuis une durée inconnue de la commune.

Le dernier curage de boues de la lagune remonte à septembre 2021, un sondage serait à réaliser en 2026 pour évaluer son taux de remplissage.

Travaux et études : Suite à la visite SATESE du 26/09/2024, il a été constaté que le terrain prévu pour l'implantation des ouvrages de la nouvelle station était inondé. Le dossier de reconstruction de la station d'épuration devait reprendre avec un dépôt de dossier de demande de subventions au printemps 2025 pour l'actualisation des études préalables et la mission de maîtrise d'œuvre. Aucun dossier n'a au final été transmis. Le dossier n'a pas repris (reprise potentielle à l'automne 2026).

Le terrain initialement prévu pour la construction de la nouvelle station ayant été qualifié de zone humide et/ou inondable, ne pourra pas être utilisé.

La reprise du dossier par le nouveau conseil municipal, envisage d'installer une station mobile temporaire afin de pouvoir construire la nouvelle station sur le même site que l'ancienne. Cela méritera d'être validé par les financeurs et les acteurs techniques du dossier.

Pour mémoire, la filière de traitement prévue était un filtre planté de roseaux de 220 EH pour un débit de référence de 88 m³/j.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FONTAINS

Nombre de raccordables : 201 habitants 151 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 22 m^3/j réf. : 2019 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 127 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 84% date : 09/2022 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/09/2025		180	190	436	163	190	436	114			114	8,3
	A2+A5+A4	18/09/2025		45	1	28,5	34,5	21	96	7,7	1,4	3,71	11,4	5,8
Flux amont retenus en kg/j				2,9			7,3	5,4	11	1,9				0,2
Flux amont retenus en E.H.				32				90	73	127				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				45	1	28,5	34,5	21	96	7,7	1,4	3,71	11,4	5,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				75	99,5	93,5	78,9	88,9	78	93,2			90	30,1
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

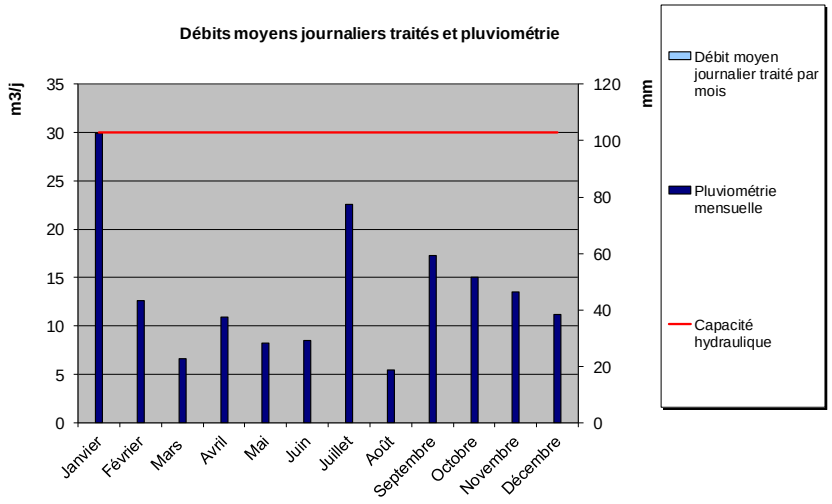

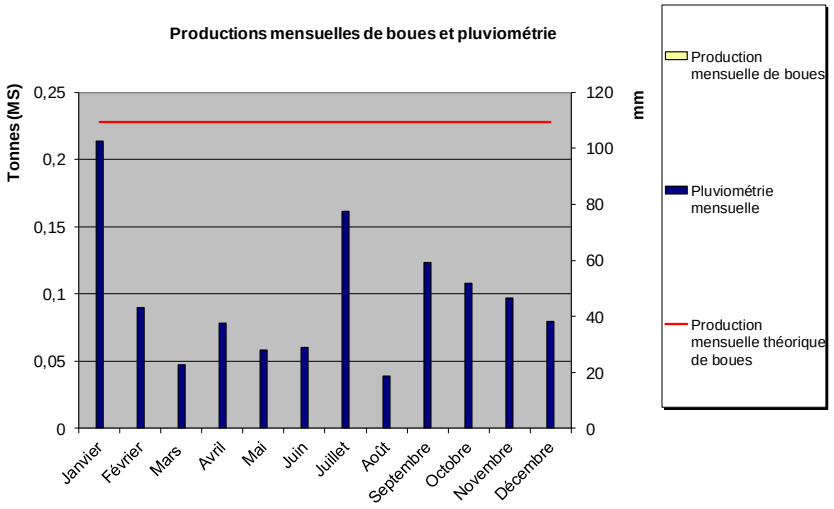

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FONTENAILLES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719101000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 16/10/2018	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: FONTENAILLES		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: FF44 N° MISE 2016/21		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	:	1336 m³/j
	: 66	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,686 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	18%
Capacité hydraulique TP	: 470	m³/j (pluie)	Unitaire	:	82%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le suivi des débits relevés quotidiennement met en évidence l'impact marqué de la pluviométrie sur les débits en raison de la nature majoritairement unitaire (82%) du réseau de collecte. En 2025, la quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) est estimée à environ 59 m³/j, soit une diminution par rapport à l'année précédente (80 m³/j). Cette diminution est en adéquation avec la baisse importante de la pluviométrie et donc du niveau de la nappe sur l'année 2025.

La donnée Véolia de 333 abonnés raccordés sur cette station d'épuration reste à confirmer de même que la consommation d'eau assainie calculée au prorata de la consommation d'eau potable.

10 habitations sont raccordées à la station d'épuration propre au hameau du Jarrier, d'ailleurs située sur la commune de Saint-Ouen-en-Brie. Seule une habitation, implantée à l'extrême Sud-Est du hameau restera en assainissement non-collectif.

Il est enregistré 38 jours de dépassement de la capacité hydraulique du dispositif (470 m³/j), occasionnés par les événements pluvieux.

Sur l'année, les volumes collectés par le réseau en tête de station d'épuration ont atteint 121 322m³, dont 36% ont été surversés en 62 jours en tête de station (A2), essentiellement sur janvier et février. La surverse au niveau du trop-plein du bassin d'orage s'est élevée à 34 382 m³, soit 79% du volume total surversé, alors que celle au niveau du déversoir d'orage de 9 354 m³ a représenté 21% de ce volume.

Ces volumes particulièrement élevés certains jours conduisent à s'interroger sur la fiabilité des lois hauteur/débit utilisées pour leurs estimations. L'exploitant évoque en effet « un frein hydraulique » à l'écoulement des surverses dans le cours d'eau lors d'évènements pluvieux importants (cf contrainte aval liée au niveau du ru). Pour assurer la fiabilité de la donnée, ce dernier propose comme en 2024, la modélisation des 2 points de surverse qui constituent le point A2. Cette action est nécessaire car en raison de l'importance des by-pass, cela est un motif potentiel de non-conformité (cf 2024).

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées observées lors des 2 mesures d'autosurveillance d'une part et lors des 2 visites du SATESE d'autre part a toujours été conforme.

La production de boue, indicateur des performances globales de la station d'épuration est plutôt régulière tout au long de l'année (extractions automatisées) et stable comme en 2024. Toutefois, elle présente un déficit de 30% environ par rapport à celle attendue au regard du nombre de raccordables. Ce déficit peut s'expliquer en partie par les nombreux déversements d'eaux usées en tête de station d'épuration lors des pluies.

Des écarts significatifs sont observables entre les débits amont et aval de la station d'épuration particulièrement en janvier et février. Les écarts de mesures doivent conduire l'exploitant à procéder aux réétalonnages des équipements de mesures débitmétriques.

Travaux et études : Le programme de travaux issu du dernier SDA a été entièrement finalisé en 2018, avec la reconstruction de la station d'épuration et aussi la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le bourg (rues de Glatigny, Leclerc, Maison Blanche, RD 408 et route de Grandpuits).

La recalibration de 3 des 4 déversoirs d'orage a aussi permis de fiabiliser la collecte des eaux usées.

Du fait de l'apport significatif d'eaux claires d'infiltration dans le réseau d'assainissement, la mise en œuvre de passage caméra pourrait permettre d'identifier les points d'apports de ces eaux parasites, après une étude nocturne.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FONTENAILLES

Nombre de raccordables : 805 habitants 604 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 75 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 101 m^3/j moyen : 212,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 607 E.H. maxi temps sec : 126 m^3/j maxi temps de pluie : 730 m^3/j

pollution NK : 55% date : 11/2025 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : 11,2 tMS 50 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 145 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 72% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/06/2025	105	191			170	153	543	81,9	66,7	0,12	82	8,56
	A2+A5+A4	02/06/2025	125	2			5,6	3	16,4	2,4	1,2	1,31	3,71	1,74
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/09/2025		170			169	190	463	88			88	7,8
	A2+A5+A4	18/09/2025		4,3			6	3	18	3,2	2	1	4,2	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/11/2025	105	217			214	231	606	86,6	68,2	0,12	86,7	9,03
	A2+A5+A4	12/11/2025	104	3			6,85	3	21,4	4,3	3,1	1,95	6,25	1,43
Flux amont retenus en kg/j				23			22	24	64	9,1				0,9
Flux amont retenus en E.H.				253				405	424	607				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,1			6,15	3	18,6	3,3	2,1	1,42	4,72	2,59
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			96,4	98,3	96,3	96			94,2	67
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**25**	**4**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**70**

Graphiques d'exploitation

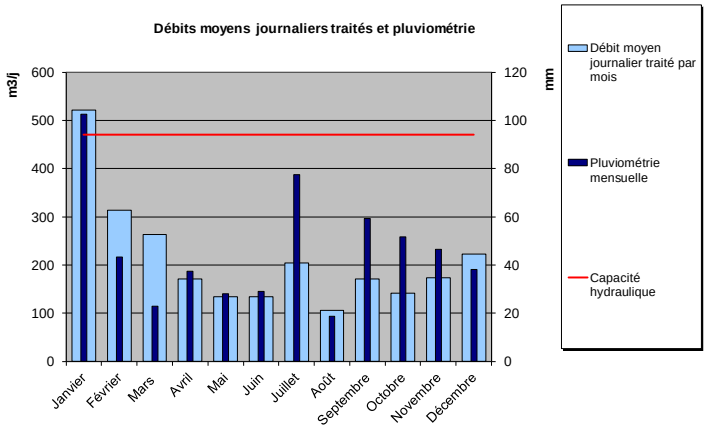

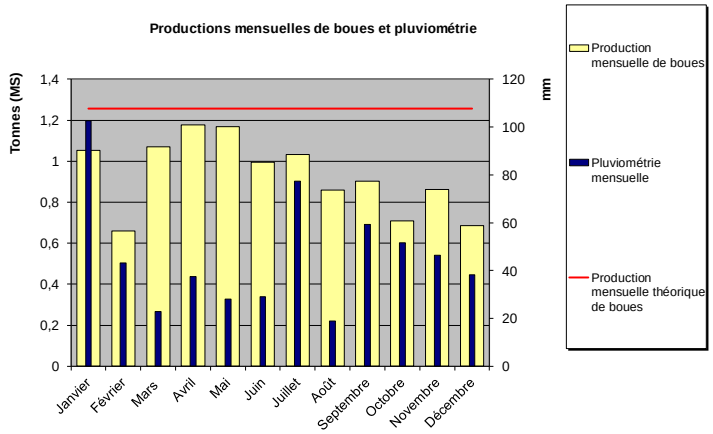

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FONTENAY-TRESIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719201000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/2005	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: FONTENAY TRESIGNY		
Exploitant	: FONTENAY TRESIGNY		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021/DDT/SEPR-10		
Arrêté préfectoral boues	: F475 99/043		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)
Ru (ou autre)	: Bréon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 10450	E.H	Débit de référence	:	3859 m³/j
	: 627	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	27,005 km
Capacité hydraulique TS	: 1600	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	43%
Capacité hydraulique TP	: 3400	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	57%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (16%) VALORISATION AGRICOLE (84%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : A l'inverse de 2024, l'année 2025 a eu une pluviométrie plutôt faible, limitant les épisodes de saturation hydraulique du réseau et donc le fonctionnement des déversoirs d'orages. 3 déversoirs d'orage (DO), suivis et entretenus par la commune, sont soumis à l'autosurveillance. Le volume by-passé estimé au niveau du DO1 Porche est de 63 m³ pour 1j de déversement, de 2 369 m³ pour 27j de déversement au niveau du DO3 Caisse d'Epargne et de 53 m³ pour 6j de déversement au niveau le DO4 Berteaux, équipé depuis décembre 2023. Ces volumes et fréquences de déversement sont faibles (<1% du volume collecté par le système d'assainissement), le taux de collecte est satisfaisant et conforme.

Station d'épuration : Les charges polluantes retenues pour l'année résultent de la moyenne annuelle des mesures d'autosurveillance. Comme chaque année, les charges polluantes en phosphore sont plus élevées (cf. produits de nettoyage utilisés par la laiterie Pré Forêt), générant une consommation importante des réactifs chimiques nécessaires pour le traitement de ce paramètre.

A noter que suite au remplacement, en juillet 2021, des ponts brosses par 2 vis hélicoïdales sur l'ancienne file, celles-ci sont insuffisantes (sous dimensionnement nécessitant des temps d'aération élevés avec un impact sur les rendements de dénitrification). L'achat d'une 3ème vis est toujours reporté en raison de contraintes budgétaires. Un nouveau réactif de déphosphatation a été essayé sur plus de 2 mois avec de mauvais résultats (disfonctionnements ponctuels du traitement, surconsommation de réactif avec une efficacité moindre et un tarif plus élevé). Suite à cet essai, la déphosphatation a repris avec l'injection de chlorure ferrique.

Le système de traitement est conforme et performant. Le bilan du 20 juillet pour lequel un dépassement des concentrations rédhibitoires en MES et DCO était observé a été déclassé par la DDT suite aux arguments apportés par la commune (épisode pluvieux exceptionnel en durée/intensité ayant impliqué des by-pass en A2).

Le débit traité a dépassé 5 fois le débit de référence. 25 j de déversements se sont produits au point A2 (trop-plein du poste de refoulement des eaux brutes et du bassin d'orage), représentant un volume de 29 343 m³, soit 4,94% du volume collecté en tête de station d'épuration. Ce chiffre est nettement plus faible que l'année précédente en relation avec la baisse importante de la pluviométrie.

287 TMS de boues chaulées (siccité normale à 30%) ont été épandues localement en août (201,8 TMS hors chaux). En complément, la production de boues des mois de novembre et décembre ont été envoyée vers la plateforme du SMAB (soit 53 TMS, selon le bilan agronomique) afin de soulager le sous-dimensionnement de l'aire de stockage. En considérant les boues extraites (180 TMS) qui sont stables, le ratio de production de boues est estimé à 48 g MS/EH/j (pour 69 attendus). Il confirme le bon fonctionnement global de ce système d'assainissement, sachant que la quantité de boues évacuées hors chaux est cohérente et un peu plus élevée (201,8 TMS de juillet 2024 à juillet 2025).

Le diagnostic permanent a été initié avec un tableur d'indicateurs établi. La STEP n'était pas soumise jusqu'alors aux campagnes RSDE, ceci par dérogation compte tenu de la charge polluante reçue.

Travaux et études : Il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre du programme de travaux du SDA de 2018. La commune a pour objectif, en 2026, de réaliser un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour le renouvellement des équipements et des infrastructures de son système d'assainissement.

Le projet de réhabilitation de la filière boues a également été activement relancé. Le bureau d'étude TEST Ingénierie a été retenu en tant qu'AMO, en octobre 2025, pour piloter la réhabilitation. Le renouvellement devrait se faire à l'identique étant donné le rejet de l'installation d'une centrifugeuse en 2024 en raison d'un dépassement de l'enveloppe budgétaire. Le diagnostic règlementaire des équipements d'autosurveillance est programmé sur 2026 de même que la campagne de prélèvement sur les PFAS.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FONTENAY-TRESIGNY, MARLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 5723 habitants 4292 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 750 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 998 m^3/j moyen : 1549,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 10352 E.H. maxi temps sec : 1297 m^3/j maxi temps de pluie : 4373 m^3/j

pollution DBO5 : 99% date : 12/2025 hydraulique : 46% Production annuelle de boues : 180,0 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1446 kwh/j 2,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 70% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				509			499	621	1253	87				22
Flux amont retenus en E.H.				5659				10352	8355	5787				12824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14,7			6,71	3,85	36,5	3,74	2,52	4,61	8,35	0,28
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,5			97,8	98,9	95,2	93,7			85,7	97,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**95**	**93**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

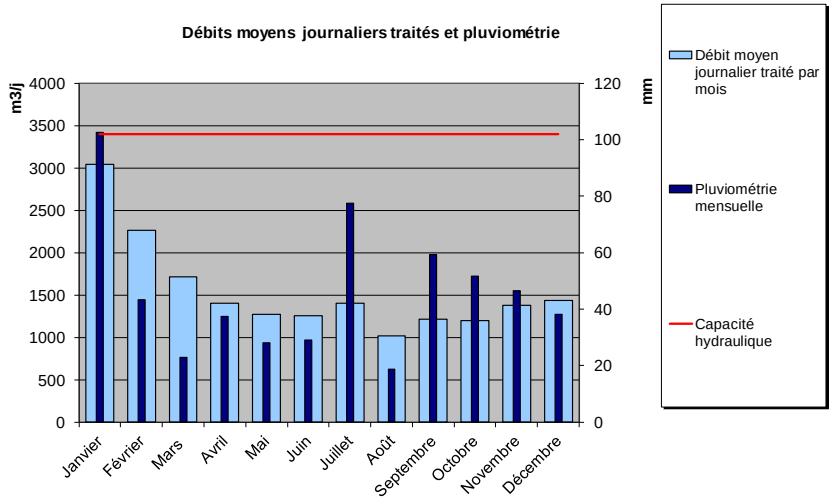

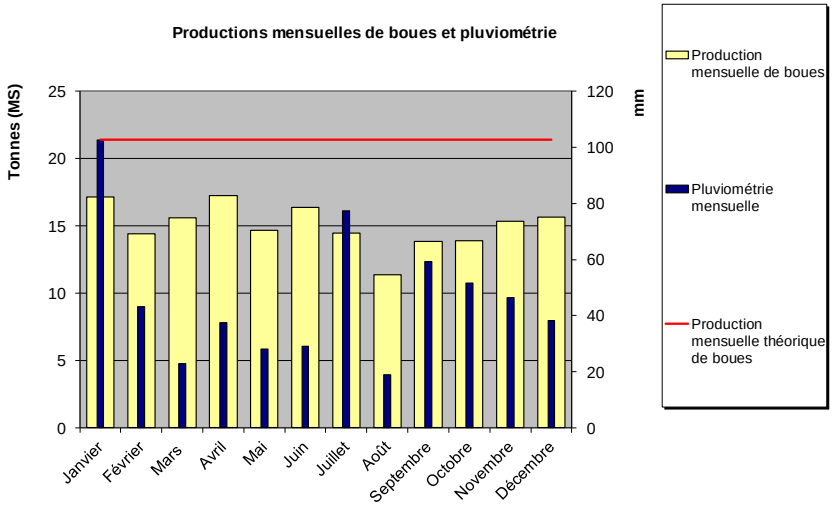

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FORGES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719401000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1996	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F441 1995/323		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1600	E.H	Débit de référence	: 240 m³/j
	: 96	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,123 km
Capacité hydraulique TS	: 240	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 47%
Capacité hydraulique TP	: 240	m³/j (pluie)	Unitaire	: 53%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'exploitation des débits est difficile puisque la station d'épuration réceptionne les rejets issus des deux aires d'autoroutes dont la fréquentation est variable.
Pour 2025, il a été estimé un débit maxi temps sec de 67 m³/j enregistré en octobre. En plus des apports des aires d'autoroute, la variation des débits de temps sec (de 37 à 374 m³/j) laisse supposer la collecte anormale d'eaux claires parasites de nappe et/ou d'eaux de ressuyage de fossés rejoignant des caniveaux ou les collecteurs.
La consommation d'eau assainie ne prend pas en compte les apports des aires d'autoroute. Lors d'un prélèvement 48 h réalisé par le SATESE en août 2024, la part variable en provenance des aires d'autoroute a été estimée à 64 m³/j le premier jour et 57 m³/j le deuxième jour.

La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 26 reprises, en particulier durant les mois de janvier et février (période pluvieuse et sols saturés en eau), avec un pic de 555 m³/j le 9 janvier, soit 231 % du débit nominal. En dehors de ces épisodes pluvieux, la station dispose d'une marge hydraulique importante, le débit moyen n'atteignant que 45 % de la capacité nominale.
Il a été confirmé par la SAUR, que le débit de pointe horaire ne dépassait pas la consigne de 40 m³/h, correspondant à la capacité du clarificateur.
Il y a eu 40 jours de déversement au point A2, pour un volume total de 1 701 m³, soit 4,2 % du débit entrant à la station. L'ensemble de ces déversements s'est produit par temps de pluie.

Station d'épuration : La charge polluante admise sur les ouvrages a été reconduite à partir de la mesure 48h réalisée par le SATESE en 2024. Cette mesure est représentative de la charge admise entre le bourg et les deux aires d'autoroute, ce qui permet d'estimer la charge à 867 EH en NK en moyenne lors des grands week-ends de vacances et d'en déduire une charge en pollution en provenance des aires d'autoroute de 685 EH et 182 EH estimé pour le bourg. Cela confirme un surdimensionnement initial de la station d'épuration avec des apports polluants des aires d'autoroute certainement surévalués au moment du projet.
La station d'épuration est à 54% de charge en pollution au maximum sur l'année sur la base de la mesure SATESE. En termes de charge hydraulique, la part des eaux usées en provenance des aires d'autoroute a représenté 62 % des apports hydrauliques vers la station d'épuration durant la mesure SATESE de 2024.
Les bilans d'autosurveillance et les mesures SATESE de cette année étaient conformes. Les teneurs respectaient les prescriptions réglementaires, attestant d'un bon traitement de l'azote malgré des apports importants issus des stations d'autoroute.

La production de boue extraite qui traduit l'élimination de la pollution est cohérente avec la quantité attendue de 4.2 tMS provenant de la zone de collecte du bourg de 194 EH, ce qui prouve un traitement globalement satisfaisant. La quantité de boues compostée sur le site de Phytorestore est de 23.46 TPB (sable inclus), le bilan annuel de la SAUR est erroné car il n'indique aucune évacuation de boues en 2025. Le ratio global obtenu (13 g MS/EH/j) est non représentatif du fonctionnement global puisque la charge polluante collectée permettant d'évaluer le taux de charge en pollution est basée sur la charge maximale, avec les apports d'aires d'autoroute (base NTK). Une remise en service de l'ensemble des lits de séchage a été demandée à la SAUR, qui y a répondu favorablement. Lors du bilan SATESE de juillet 2024, seuls 3 lits sur 11 étaient fonctionnels ; ce nombre était passé à 6 en janvier 2025. En mars 2026, seuls 3 lits restaient non fonctionnels et devaient être réhabilités prochainement, avec la possibilité d'un remplacement par des poches filtrantes.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FORGES

Nombre de raccordables : 258 habitants 194 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 34 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 67 m^3/j moyen : 107,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 867 E.H. maxi temps sec : 71 m^3/j maxi temps de pluie : 555 m^3/j

pollution NK : 54% date : 08/2024 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : 4,0 tMS 13 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 140,3 kwh/j 2,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 22% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/01/2025		48			53,4	34	199	9,1			9,1	1,2
	A2+A5+A4	08/01/2025		4			4	3	10	0,6	0,1	11,8	12,4	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/03/2025	104	328			151	178	397	105	97,2	1,05	105	8,04
	A2+A5+A4	05/03/2025	104	3,1			5,65	3	16,6	0,65	0,5	18,4	19	2,99
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/08/2025	39	154			238	314	564	189	128	0,24	189	11,2
	A2+A5+A4	07/08/2025	39	2			2,75	3	5	3,31	0,39	3,34	6,64	2,25
Flux amont retenus en kg/j				44			21	24	58	13				0,87
Flux amont retenus en E.H.				488				406	383	867				512
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,03			4,13	3	10,5	1,52	0,31	11,2	12,7	2,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,5			95,9	96,2	96,6	97			59,4	47,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

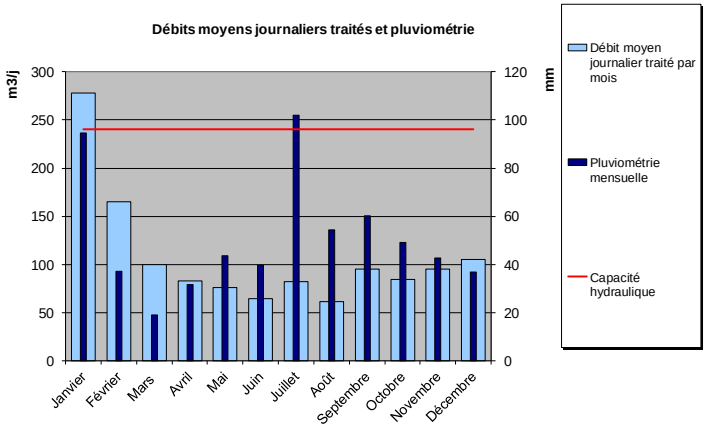

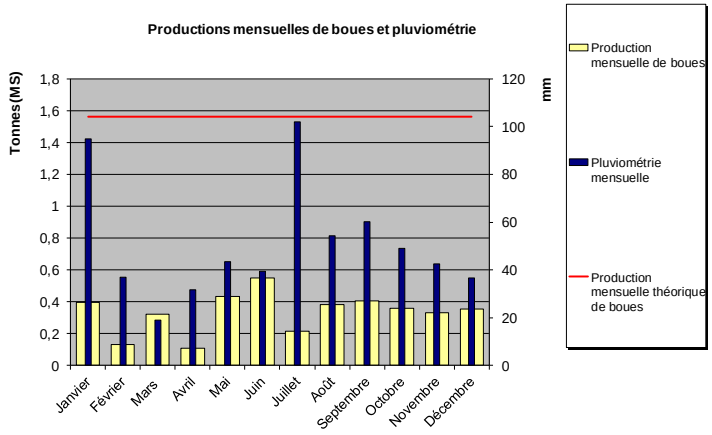

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FORGES / LES COURREAUX

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719402000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 17/03/2020	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté ministériel du 21/07/15		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru Flavien(R73A-F4007000)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 31 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,558 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 31	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Début janvier, la sonde US du canal de sortie est en défaut, empêchant la remontée des données vers la télégestion. Le diagnostic du 10 mars 2025 a révélé que les câbles avaient été détériorés par des rongeurs. Après remplacement du câblage, la sonde a été remise en service, étalonnée et vérifiée le 25 avril 2025. Durant son indisponibilité, les volumes A3 et A4 transmis au SANDRE ont été estimés à partir du temps de fonctionnement de la pompe du PR terminal, multiplié par son tarage.
Le débit moyen représente 24 m³/j, ce qui correspond globalement au volume d'eau usée attendu et une charge hydraulique surfacique de 0,3 m/j ce qui est acceptable.

L'écart entre le débit maxi et le débit mini de temps sec montrent la faible présence d'ECPP. Pour rappel, lors du bilan SATESE de septembre 2020 aucune ECPP n'avait été mesurée. On observe cependant une réaction du réseau par temps de pluie, accentuée en période de nappe haute en hiver (décembre à avril), malgré son caractère 100 % séparatif.
Le débit de référence a été dépassé 44 fois dans l'année, lors d'épisodes pluvieux et pendant les périodes de ressuyage.

Le débit maximum de 81 m³/j a été enregistré le 09/01/2025. Il fait suite à une pluviométrie de 27,5 mm sur 4 jours, dont 6.5 mm le jour même. Ce volume représente 5 fois le volume d'eau assainie attendue quotidiennement et une charge hydraulique surfacique de 1,1 m/j. Pour rappel, la charge hydraulique surfacique mensuelle maximale admissible sur les filtres est de 1,8 m/j.

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées respecte largement les niveaux de rejet en vigueur, que ce soit en concentration ou en rendement, aussi bien lors de la visite SATESE du mois de janvier que lors du bilan 24 h réalisé en mars 2025. Cependant, pour ce bilan 24h, les charges mesurées se sont révélées nettement supérieures aux valeurs attendues et n'ont donc pas été retenues. La charge polluante pour le paramètre DBO5, correspondant à 110 EH, obtenue lors de l'étude SATESE de septembre 2020, est jugée représentative et est donc reconduite.

Travaux et études

Le 2ème étage envahi par des adventices a été « désherbé » par la SAUR en 2026 et replanté en roseaux. Un ennoyage de 10 à 12 semaines du 1er étage a été sollicité début juin 2026 pour pouvoir éliminer les adventices et envisager une replantation. Il a été validé par la police de l'eau.
La Communauté de communes est en réflexion sur le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour lancer un SDA (planning non clairement communiqué aux acteurs pour le moment). Cette démarche est pertinente.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FORGES/ hameau des Courreaux

Nombre de raccordables : 142 habitants 107 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 18 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 21 m^3/j moyen : 24,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 110 E.H. maxi temps sec : 26 m^3/j maxi temps de pluie : 81 m^3/j

pollution DBO5 : 73% date : 09/2020 hydraulique : 79% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6,2 kwh/j 0,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/01/2025		300			143	170	377	51			51	7,4
	A2+A5+A4	08/01/2025		6,3			5,75	3	17	1,4	2	24,5	25,9	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/09/2025	21	2470			1412	1670	3720	245	95,7	0,24	245	14
	A2+A5+A4	23/09/2025	21	47			26	3,03	97,9	18,9	17,1	86,8	106	8,9
Flux amont retenus en kg/j				5,8			6,8	6,6	16	1,5				0,17
Flux amont retenus en E.H.				64				110	110	100				100
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26,6			15,9	3,02	57,4	10,2	9,55	55,6	65,8	6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			97,1	99	96,4	94,8			53,1	47,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

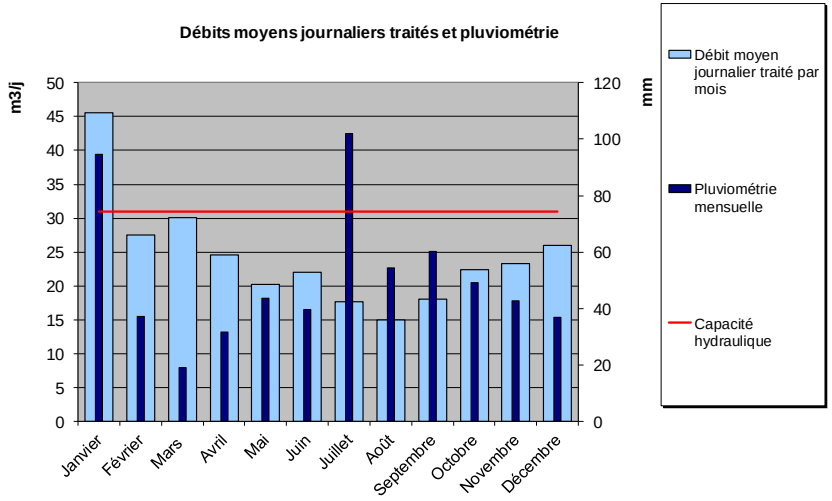

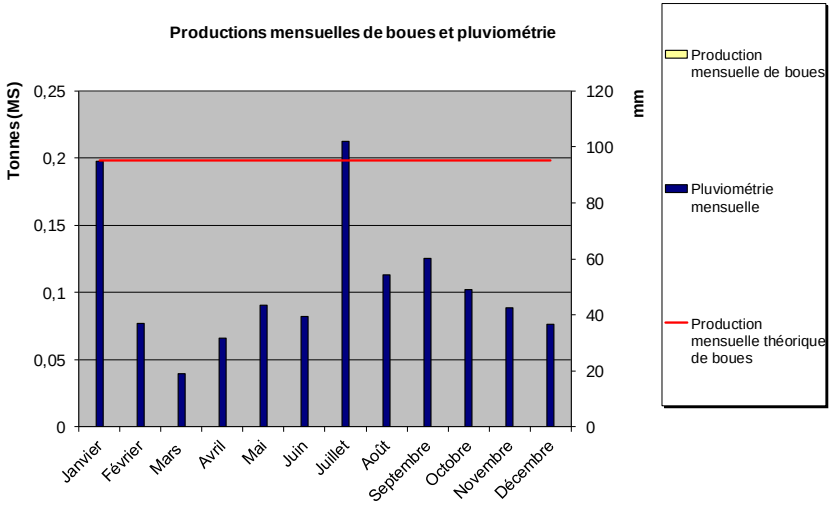

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FOUJU / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: CAEER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 01 DAI 2E 161		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	:	1636 m³/j
	: 33	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	3,159 km
Capacité hydraulique TS	: 82,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 82,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le comportement du réseau d'assainissement séparatif n'est pas satisfaisant en raison de la quantité très importante d'eaux claires collectée. Le débit est estimé à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. Une pompe de by-pass, ainsi qu'une régulation du débit entrant, ont été mises en place en octobre 2016. Les débits maximums entrants ont ainsi baissé vers des valeurs plus acceptables bien que la station d'épuration reste en moyenne largement en surcharge hydraulique (160 % en 2025). La capacité hydraulique est dépassée 216 jours dans l'année.
Le volume by-passé en tête est significatif avec 67 067 m³ pour 47 855 m³ traités, soit 58,4 % de by-pass. 68 jours de by-pass sont comptabilisés (894 heures de déversements au total).
Un phénomène de ressuyage important peut être observé ; caractérisé par des débits collectés qui restent très élevés après une période de pluies.
La pluviométrie maximale enregistrée le 24/07/2025 de 33,2 mm a engendré un débit traité de 168 m³/j et un volume by-passé de 754 m³/j. Les débits les plus élevés sont observés en période de nappe haute (arrivée constante d'eaux claires contrairement à un évènement pluvieux) ; c'est pourquoi le débit maximum de temps de pluie de 396 m³/j relevé le 12/02/2025 avec seulement 1,6 mm de pluie est équivalent au débit maximum de temps sec (impact de la régulation).

Station d'épuration

La mesure d'autosurveillance et les résultats de la visite SATESE d'octobre sont conformes.
La production de boues (boues extraites) est de 1,4 tonne de Matières Sèches (MS) (boues extraites peu fiables/pas de tarage régulier de la pompe de secours en place depuis août 2021). Sur la base de la charge polluante théorique de 479 E.H., le ratio est de seulement 8 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j (déficit de 87 %). La production de boues a été divisée par 3 par rapport à 2022.
Ce résultat n'est pas satisfaisant ; il témoigne de la proportion importante de by-pass (58,4 %), des départs de boues et de l'insuffisance des extractions des boues en excès (seulement 10 soutirages de boues en 2025).
Les boues extraites ont été envoyées au centre de compostage de Sivry-Courtry. Il n'y a pas eu d'évacuation de flottants en 2025 (pompe casse-mousse en service).

Travaux et études

La reconstruction de la station d'épuration fait partie des priorités ciblées par le SDASS EU2.
La construction la station d'épuration intercommunale de Fouju et Blandy-les-Tours de 1 450 E.H. de type boues activées (filière eau) et lits de séchage plantés de roseaux (filière boues) devrait se terminer à l'été 2026. Elle permettra la mise en conformité du système d'assainissement de Fouju.
Les principales données hydrauliques du projet sont :
- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) : 197 m³/j, 150 m³/j en provenance de Fouju (quantité restante après nouveaux travaux à engager) et 47 m³/j en provenance de Blandy-les-Tours.
- Débit de référence de 640 m³/j, dont 218 m³/j d'eaux usées.
- Construction de 2 bassins d'orage : 110 m³ pour Blandy-les-Tours et 40 m³ pour Fouju.

Les travaux des réseaux de transfert se sont achevés en juillet 2025.
La collectivité va engager les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de priorité 1 définis dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).
Les mesures du SDA se sont déroulées du 21/03 au 25/04/2024.
Les résultats sont :
- Volume d'ECPP estimé : 278 m³/j (rappel objectif de réduction à 150 m³/j).
- Surface active totale estimée : 6 400 m² (malgré la présence d'un réseau entièrement séparatif).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FOUJU

Nombre de raccordables : 639 habitants 479 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 51 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 59 m^3/j moyen : 132 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 479 E.H. maxi temps sec : 404 m^3/j maxi temps de pluie : 396 m^3/j

pollution DBO5 : 87% date : 12/2025 hydraulique : 160% Production annuelle de boues : 1,4 tMS 8 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 71,6 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 13% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025	170	220			144	140	438	35			38,9	4,9
	A2+A5+A4	09/04/2025	170	7,1			6,5	4	18	3,4			5,67	1,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/10/2025		570			347	360	1016	127			127	13
	A2+A5+A4	30/10/2025		4			7,5	3	24	2,7	1,4	0,64	3,34	1,7
Flux amont retenus en kg/j				43			27	29	72	7,2				0,81
Flux amont retenus en E.H.				479				479	479	479				479
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,55			7	3,5	21	3,05	1,4	0,64	4,5	1,75
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			96,7	98,2	96,8	94,1			91,4	75,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**89**	**86**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**60**	

Graphiques d'exploitation

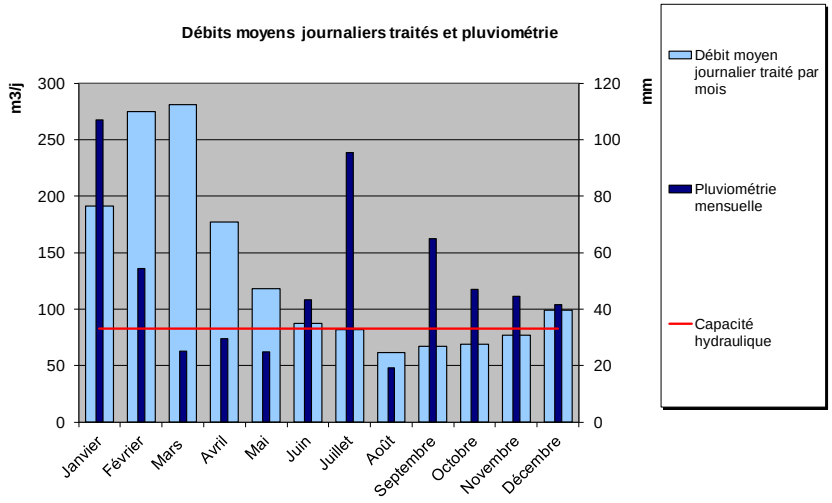

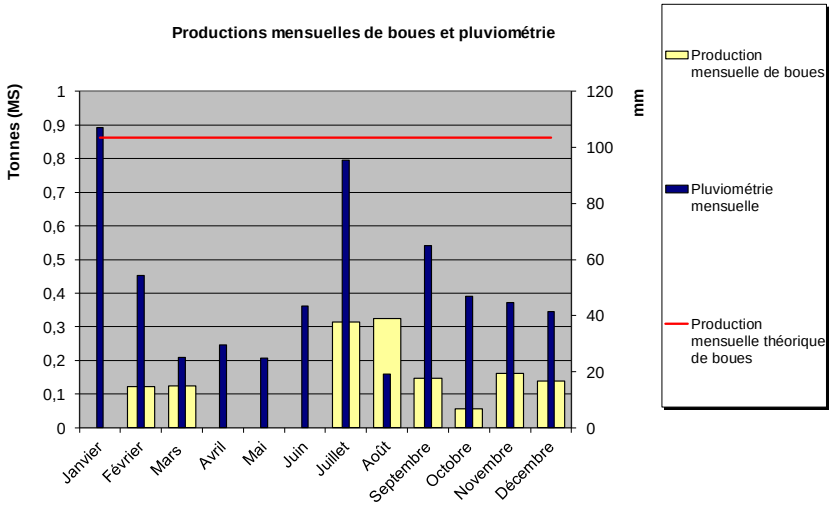

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FRESNES-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/015/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	: Fresnes
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 210 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 4,851 km
Capacité hydraulique TS	: 210	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 210	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits caractéristiques de ce système d'assainissement n'ont pas pu être déterminés par manque de fiabilité de la mesure aval, phénomène constaté lors de la visite SATESE de juin 2025 (fuites significatives sur la base du déversoir liées à un mauvais ajustement de la lame) et données débitmétriques incohérentes (avant le 6/06, 93 % des débits mesurés supérieurs au volume assaini théorique et après le 6/06, 96 % de ceux mesurés inférieurs au volume assaini, avec 39 % des mesures inférieures à 75 % du volume assaini). Depuis juin 2023, le débit amont calculé quotidiennement sur la base de la variation de la hauteur d'eau dans le poste de relèvement n'est plus renseigné suite à un problème de remontée des données vers la supervision. Véolia a installé en fin d'année 2025 un SOFREL plus performant permettant de récupérer ces données avec un calcul de débit (effectif pour 2026).

Les problèmes rencontrés sur la mesure aval confirment bien l'intérêt de calculer à nouveau le débit amont pour apprécier les dérives métrologiques. En principe, au regard des résultats antérieurs, le réseau de collecte ne présente pas de défaut majeur.

Station d'épuration : Sur le plan réglementaire, le système d'assainissement est conforme. Cependant, le déficit de production de boues est significatif (-55 % par rapport à l'objectif théorique) et témoigne de départs de boues qui dégradent ponctuellement la qualité du rejet. Toutefois, ce commentaire est à nuancer au vu de la difficulté à évaluer correctement la production de boues qui, en principe, ne devrait pas poser de problème. En effet, les données relatives aux boues évacuées et extraites, tant sur le plan quantitatif que qualitatif étant très différentes en fonction de leur origine (6.6 TMS pour les extractions, 19.1 TMS pour celles évacuées (exploitant) et 9.7 TMS pour celles épandues (Véolia Agriculture)). La production extraite a été retenue comme indicateur de fonctionnement, même si elle semble sous-estimée.

Les protocoles de quantification des boues produites doivent être revus, remarque récurrente depuis plusieurs années. Une proposition de protocole de suivi des boues a été à nouveau détaillée dans le dernier rapport de visite du SATESE. Par ailleurs, le manque de fiabilité des données induit des conseils de fertilisation inappropriés aux agriculteurs, facteur défavorable à une bonne gestion agronomique des boues.

De plus, il a été relevé deux pannes majeures : pannes de la pompe de recirculation sur une semaine (juin) avec départs de boues et du motoréducteur de la brosse (septembre). Un aérateur de secours a été mis en place pour rétablir un minimum d'aération.

Les charges polluantes mesurées lors de l'autosurveillance étant très hétérogènes et supérieures à celles théoriquement attendues, la charge mesurée par le SATESE en décembre 2021 a été conservée comme référence (peu d'évolution de la population raccordable depuis). La station d'épuration est à mi charge polluante.

Toutes les boues ont été recyclées en agriculture, l'usage du silo ayant été optimisé en termes de capacité (deux épandages dans l'année). Par contre, toute quantité de boues ne pouvant être valorisée en agriculture faute d'une capacité de stockage suffisante devrait systématiquement être retraitée sur un autre site pour assurer une qualité épuratoire correcte. Cette année, aucun dépotage sur la station d'épuration de Nantouillet n'a eu lieu, cette pratique posant de grosses difficultés d'exploitation. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration de Cuisy conçue pour recevoir des boues extérieures est donc fortement attendue (fin 2026).

Travaux et études : Une expertise du génie civil du dégraisseur (ouvrage fuyard) est prévue pour 2026 par la CCPMF.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FRESNES-SUR-MARNE

Nombre de raccordables : 892 habitants 669 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 94 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 673 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 56% date : 12/2021 hydraulique : % Production annuelle de boues : 6,6 tMS 27 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 125,8 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 45% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/03/2025	114	320			221	270	567	164			165	19,6
	A2+A5+A4	04/03/2025	114	27			10,2	3	34,8	4,5			6,73	4,08
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/06/2025		430			339	390	913	147			147	13
	A2+A5+A4	03/06/2025		37			21	9	66	6,3	2,3	6,7	13	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/10/2025	55	271			258	313	666	201	172	0,12	201	13,6
	A2+A5+A4	06/10/2025	55	4			11	3	38,1	27,8	26,6	1,99	29,8	1,82
Flux amont retenus en kg/j				14			35	32	62	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				156				533	413	673				624
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,7			14,1	5	46,3	12,9	14,4	4,34	16,5	5,97
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,8			95	98,5	93,6	93			90,7	57,8
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

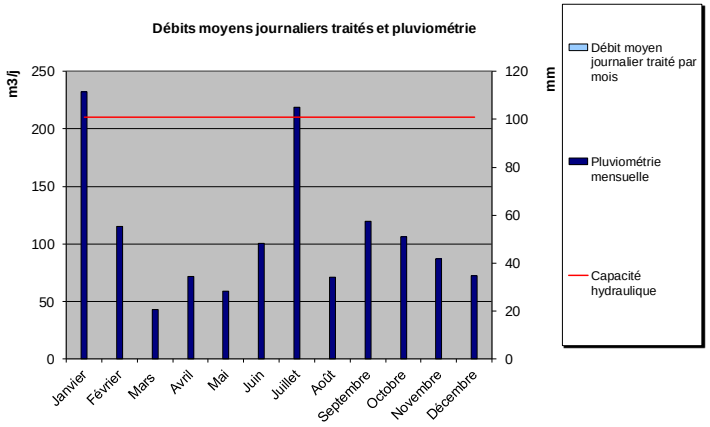

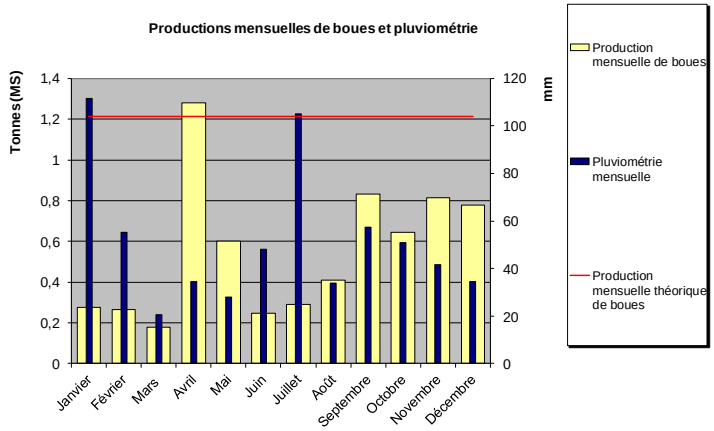

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GASTINS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037720101000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1972	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: GASTINS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: TH INDUSTRIE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	: 175 m³/j
	: 33	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 5,405 km
Capacité hydraulique TS	: 110	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 110	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Une régulation permanente du débit admis sur le dispositif implique un taux de collecte peu satisfaisant avec des by-pass qui existent par temps sec et par temps de pluie, et qui impactent la qualité du milieu récepteur. Sans cette régulation, la station d'épuration serait hydrauliquement lessivée.

Il a été relevé deux périodes (10 jours courant juin – début juillet) avec un débit d'eaux usées anormalement bas sur la station d'épuration, phénomène ayant pour origine une obstruction du refoulement entre le DO et le PR en raison de présence de lingettes. Le système d'alarme mis en place en 2024 basé sur le temps de fonctionnement des pompes qui devait alerter l'exploitant pour impliquer des interventions rapides dans ce cas n'a pas été concluant.

Station d'épuration : Le déversoir d'orage de tête de station d'épuration n'est pas équipé et il a été demandé à la Police de l'Eau une dérogation afin d'attendre la mise en eau de la nouvelle installation qui devrait se faire courant 2027. Les normes de rejet étaient respectées lors de la mesure d'autosurveillance réalisée en 2025. Néanmoins, cela n'est pas représentatif du niveau global de fonctionnement de ce système d'assainissement qui est médiocre. Ces résultats n'intègrent pas par ailleurs les by-pass réguliers et pertes de boues massives vers l'Yvron.

Au cours de l'année, la capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée 98 j (27 % du temps). La quantité de boues extraite en 2025 est celle similaire à 2024, qui était une année exceptionnellement pluvieuse. Le déficit de boues est estimé à 65 % au moins de l'objectif théorique et s'explique par des défauts de collecte de la pollution et des pertes de boues dans les eaux épurées (surcharge hydraulique quasi-permanente). Une poche filtrante a été évacuée en 2025 représentant un tonnage de 2,0 tMS.

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration est défini comme prioritaire dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2). La future station d'épuration, de type boues activées, aura une capacité de 600 EH et un débit de référence de 260 m³/j (porter à connaissance déposé). Ce débit de référence et la création d'un bassin d'orage de 367 m³ devraient permettre le traitement d'une pluie mensuelle sans by-pass, moyennant un temps de vidange du bassin d'orage rallongé.

En juin 2022, l'impact du projet sur le prix de l'eau, déjà très élevé, a amené les acteurs du projet avec l'accord de la Police de l'eau à décider d'un phasage des travaux : Phase 1 - travaux de reconstruction de la station d'épuration en 2024 (choix du groupement d'entreprises : OTV/GOSSIAUX et demandes de subventions faits par la commune en juin 2023), puis phase 2 - courant 2025, travaux de mise en séparatif et mise en conformité des branchements en domaine privé, indispensables pour abaisser les apports parasites liés aux drains raccordés sur le réseau unitaire (rue de la Mare Plate, ruelle Mouvante et antenne de l'Ecole) et phase 3 - en 2026, à la lumière du fonctionnement du système d'assainissement et de l'impact des travaux précédents, les réhabilitations structurantes seront potentiellement réalisées en complément (diverses rues).

Après le sujet de réactualisation des prix du marché de travaux traité (été 2025), la période de préparation des travaux de reconstruction de la station d'épuration a enfin débuté le 15 décembre 2025 avec une mise en eau prévisionnelle dans le courant du 1er semestre 2027 (travaux effectifs non démarrés à début mai 2026). La réflexion et la consultation pour les travaux de mise en séparatif des réseaux sont eux repoussés, une année après la mise en eau de la nouvelle station d'épuration, soit pas avant 2029.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GASTINS

Nombre de raccordables : 665 habitants 499 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 56 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 48 m^3/j moyen : 84,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 433 E.H. maxi temps sec : 78 m^3/j maxi temps de pluie : 175 m^3/j

pollution NK : 79% date : 11/2024 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 3,4 tMS 21 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 98,3 kwh/j 3,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 35% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2025	123	172			95,4	80	317	46,6	35,9	0,12	46,7	4,74
	A2+A5+A4	03/04/2025	115	5			6,92	3	21,7	11,3	10,5	0,41	11,7	1,92
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2025		200			143	140	435	96			96	8,1
	A2+A5+A4	10/07/2025		9,2			7,5	3	24	3,1	1,8	17,2	20,3	6
Flux amont retenus en kg/j				14			9,5	9,8	28	6,5				0,5
Flux amont retenus en E.H.				156				163	186	433				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,1			7,21	3	22,8	7,2	6,15	8,81	16	3,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			94	97,2	94	87			77,7	44
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

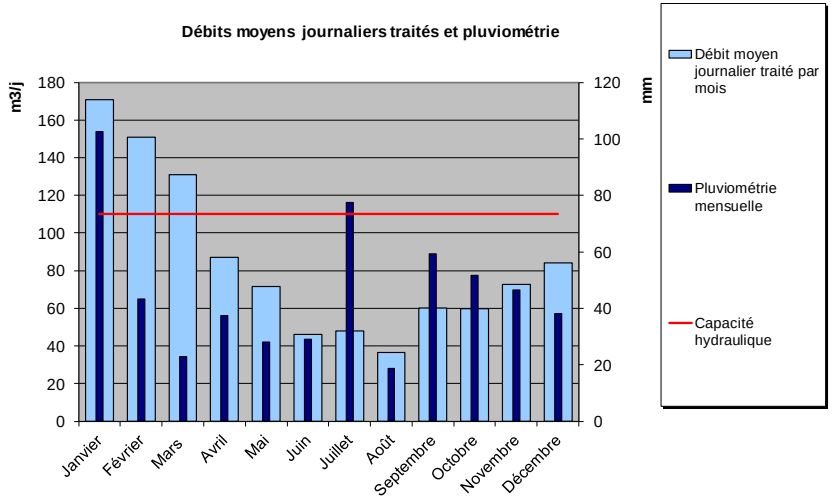

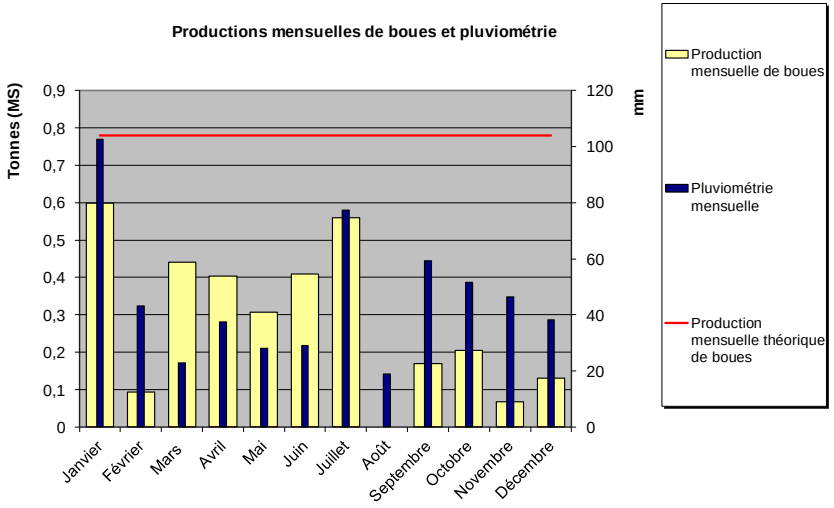

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037720401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru du Rhone(R145-F6378000)
Ru (ou autre)	: Pré des fontaines
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	:	38 m³/j
	: 15	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	2,343 km
Capacité hydraulique TS	: 38	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 38	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le fonctionnement du réseau d'assainissement est réputé sain vis-à-vis de la collecte d'eaux claires, mais le site n'est pas équipé d'un débitmètre ou de pompes de relèvement permettant de mesurer les débits traversiers toute l'année (location d'un débitmètre pour les mesures d'autosurveillance).
Les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) confirment cette connaissance : volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) = 2,7 m³/j et surface active indûment raccordée au réseau d'eaux usées = 200 m².
Les déchets générés par la ferme d'élevage (eaux vertes) parvenant à la station d'épuration entraînent un colmatage rapide de la grille. Dans ces conditions, la mise en place d'un dégrilleur automatique est vivement souhaitable. Il est souligné que la CCPO a autorisé les rejets d'eaux vertes et blanches de la ferme sans étude d'incidence spécifique. L'étude « Diagnostic Environnemental Méthode DEXEL » a été réalisée en mars 2025. La charge polluante issue de l'élevage est estimée à 93 E.H. selon la DBO5. L'analyse des données montre que 71% de la charge polluante provient du lait, 5% des eaux vertes et 24% des eaux blanches.
La séparation des laits impropres semble être une piste intéressante pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration. Un devis pour le montage d'une électrovanne de dérivation du lait, et la mise en place d'un tuyau de refoulement du lait impropre vers la fumière sera demandé préalablement à la réalisation des travaux. Ces travaux ne sont pas encore engagés.

Station d'épuration

Les résultats de l'année (2 mesures d'autosurveillance et 2 visites SATESE) sont conformes.
La collecte d'effluents non domestiques (ferme d'élevage) est clairement établie par les concentrations élevées mesurées en entrée (prélèvements de novembre) et les arrivées d'eaux blanches régulièrement constatées sur site. Cette situation est anormale pour un dispositif de petite taille destiné à traiter uniquement des eaux usées domestiques.
Le SATESE a retenu les charges polluantes théoriques correspondant à la somme de la charge polluante domestique (138 E.H.) et de la charge polluante de la ferme (93 E.H.). Ces résultats montrent que la capacité épuratoire nominale de la station d'épuration est atteinte à cause de la collecte d'effluents non domestiques (taux de charge de 92 %).
La production de boues de 62 gMS/E.H./j (boues évacuées) est calculée en intégrant la pollution non domestique collectée (ratio attendu de 60 g). Malgré cette valeur élevée, des pertes de boues sont existantes sur cette station d'épuration (clarificateur statique).
Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne (soutirage des boues directement dans le clarificateur). Les évacuations de boues sont dépendantes du bon fonctionnement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Mary-sur-Marne et des transports de boues (pas de stockage sur site) ; ce mode de fonctionnement peut être pénalisant pour les extractions de boues en excès. Les lits de séchage et l'aire de stockage couverte des boues ne sont pas utilisés.
L'utilisation de 2 poches filtrantes disposées sur les anciens lits de séchage serait une solution aux contraintes d'évacuation des boues. Le clarificateur a un volume de 18 m³ et le volume évacué est de 14 m³ par intervention ; ce qui ne permet pas d'évacuer que des boues concentrées. Elles permettraient également de réaliser une extraction par semaine.
La conception de ce dispositif est vétuste (absence de prétraitements performants, clarificateur statique).

Travaux et études

La station d'épuration serait à reconstruire. La charge polluante non domestique à prendre en compte dépendra du rejet résiduel de la ferme après travaux.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GERMIGNY-SOUS-COULOMBS

Nombre de raccordables : 184 habitants 138 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 26 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 231 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 92% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : 5,2 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 38 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/03/2025	35	244			173	201	461	73,2	56,2	0,24	73,2	9,15
	A2+A5+A4	11/03/2025	35	14,2			35,8	13,7	116	12,4	4,19	20,8	33,2	5,18
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025		210			302	370	768	86			86	7,7
	A2+A5+A4	20/03/2025		43			39,8	35	89	7,2	3	5,77	13	4,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/06/2025		380			305	320	885	87			87	9,4
	A2+A5+A4	11/06/2025		7,4			15	5	50	4,7	2	0,62	5,32	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/11/2025	17	480			1254	1750	2770	139	100	0,24	139	22,2
	A2+A5+A4	19/11/2025	17	2,9			12,7	7,41	35,8	3,39	0,39	17,7	21,1	7,21
Flux amont retenus en kg/j				21			13	14	35	3,5				0,39
Flux amont retenus en E.H.				231				231	231	231				231
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16,9			25,8	15,3	72,7	6,92	2,39	11,2	18,1	4,75
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,8			90	95,4	89,1	91,7			79,6	57,4
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

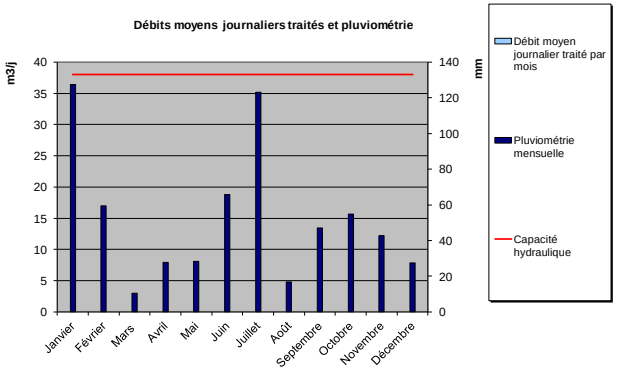

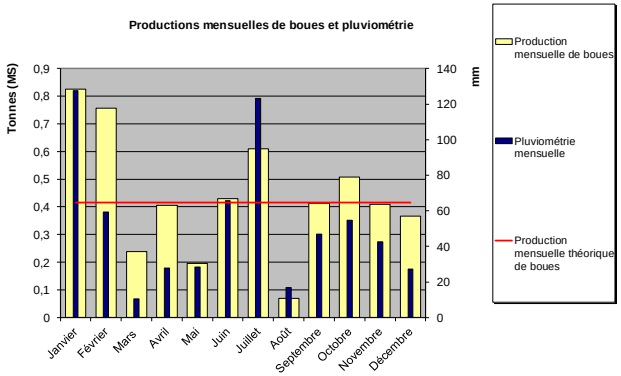

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GOUAIX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037720801000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: GOUAIX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE/1994/023/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D04/033/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Noue d'Hermé(R34-F2228000)
Ru (ou autre)	: Gouaix
Rivière 1	: Grande Noue
Rivière 2	: Méances
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	:	518 m³/j
	: 120	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	9,246 km
Capacité hydraulique TS	: 400	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	35%
Capacité hydraulique TP	: 400	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	65%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en raison de son caractère majoritairement unitaire. Le débit de référence du système d'assainissement (518 m³/j) dépasse la capacité hydraulique de temps de pluie de la station d'épuration (400 m³/j), ce qui témoigne de surcharges hydrauliques ponctuelles du dispositif.

Les à-coups hydrauliques restent toutefois bien maîtrisés sans incidence sur la qualité du traitement en raison de la présence d'un bassin d'orage (capacité de 127 m³, alimentation au-delà de 40 m³/h). En 2025, les by-pass au niveau de la station d'épuration sont évalués à 2 811 m³, dont 94 % en tête de traitement (A2) et 6 % en cours de traitement (A5) ; et représentent 4,5 % des volumes collectés (A3+A2). Les volumes déversés en 2025 sont moins importants par rapport à 2024 en lien avec une pluviométrie plus faible. La mise en place d'une sonde Radar au niveau du point A2 en mars 2023 a permis de fiabiliser la mesure de by-pass en entrée de station (plus de blocage des poires).

Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à 21 m3/j ce qui demeure faible.

A noter que le réseau collecte une grande quantité de sable qui se retrouve en partie piégée dans le canal dessablage amont. Une des têtes de réseau située chemin du cours aux Piats a été étanchéifiée en 2023 par Véolia car elle contribuait à l'apport de sables et de terres dans le réseau.

Station d'épuration

Il existe des écarts réguliers et significatifs entre le débit d'eaux brutes et le débit d'eaux traitées, ceci plus particulièrement sur les mois de janvier, février et le dernier trimestre 2025.

En 2025, la qualité des eaux traitées respecte le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral lors des 12 mesures d'autosurveillance.

La charge polluante moyenne a été actualisée cette année grâce aux mesures d'autosurveillance effectuées. La charge est évaluée à 793 E.H pour le paramètre NTK et se rapproche de la charge brute attendue en fonction des raccordables. La station d'épuration est chargée à 40 % en pollution (base NTK).

En 2025, la quantité de boues évacuées (23,7 TMS) semble légèrement surestimée car une des bâches incluait une partie des boues produites en 2024. La production de boues en 2025 a donc été basée sur la quantité de boues extraites (19,7 TMS) et représente 105 % de celle théoriquement attendue sur la base de population raccordable, ce qui confirme un bon niveau de fonctionnement global du système d'assainissement. Les boues déshydratées issues des géotubes sont évacuées par la société POISSON et envoyées vers l'unité de compostage de Presles-en-Brie (SMAB).

Travaux et études

Aucun travaux de réhabilitation, ou autre n'a été réalisé par la commune suite au SDA de 2007. En lien avec l'arrêté du 31/07/2020 modifiant l'arrêté du 21/07/2015, l'actualisation réglementaire du SDA associée à la mise en place d'un diagnostic permanent serait pertinente à mener.

Le remplacement du dégrilleur d'entrée par un dégrilleur droit muni d'une vis de compactage a été effectué au premier trimestre 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GOUAIX

Nombre de raccordables : 1141 habitants 856 E.H.

Consommation eau assainie : 140 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 793 E.H.

pollution NK : 40% date : 12/2025 hydraulique : 41%

Consommation énergétique : 142,6 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

mini temps sec : 108 m^3/j moyen : 165,8 m^3/j

maxi temps sec : 147 m^3/j maxi temps de pluie : 963 m^3/j

Production annuelle de boues : 19,7 tMS 68 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 113% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				38			36	40	100	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				418				667	665	793				706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,41			11,4	7,39	30,7	1,77	0,59	6,87	8,63	4,14
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			95,1	96,7	95,3	97,8			89,4	48,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

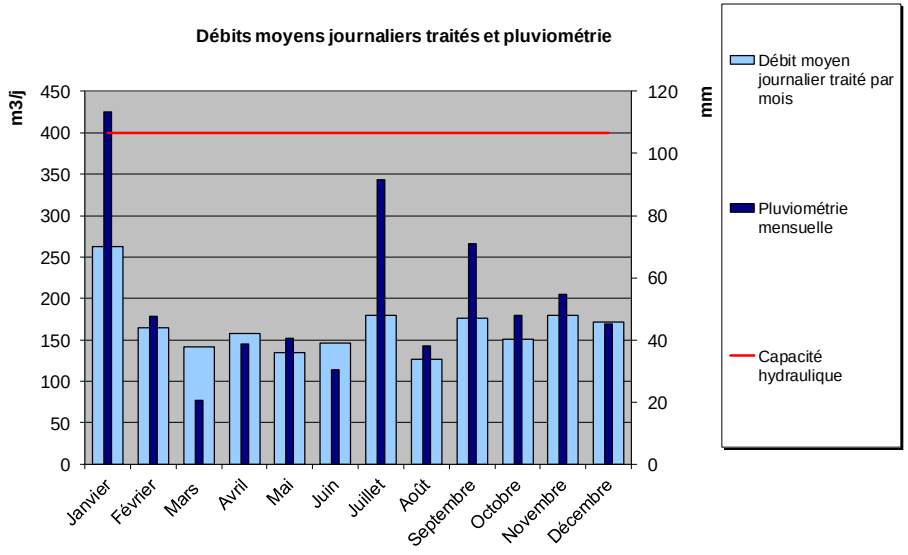

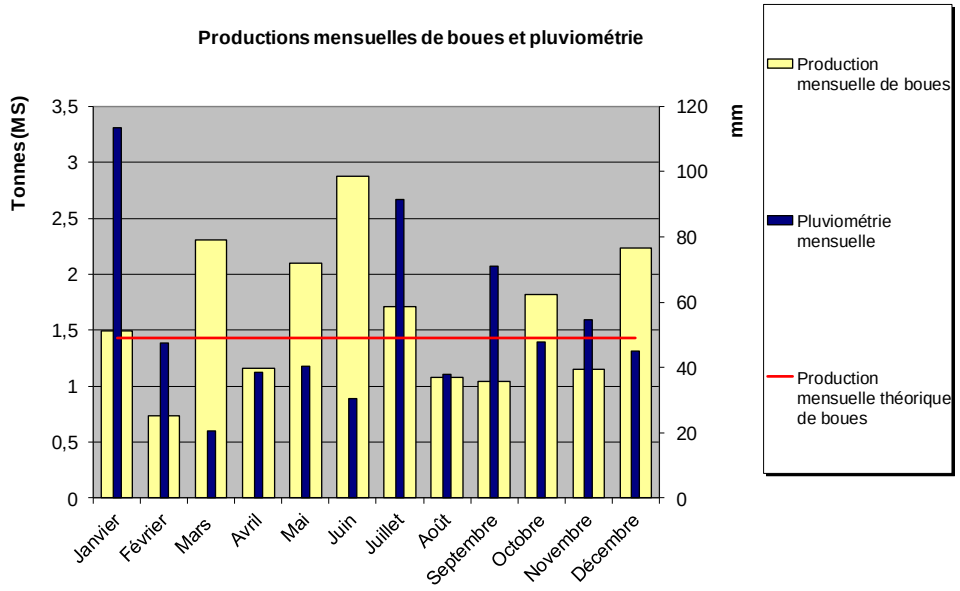

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721102000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 17/10/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: GRANDPUITS BAILLY CARROIS		
Exploitant	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F444/MISE/2008/017		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	: Iverny
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	:	595 m³/j
	: 66	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,615 km
Capacité hydraulique TS	: 190	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	89%
Capacité hydraulique TP	: 390	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	11%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La station d'épuration est sensible aux évènements pluvieux en raison notamment de la nature unitaire d'une petite partie du réseau (11%) situé au niveau de Bailly-Carrois. Les ECPP ont été estimées à 199 m³/j lors de la mesure d'efficacité du dispositif réalisée par le SATESE en janvier 2022.

Une recherche des principaux secteurs d'infiltration d'eau de nappe est nécessaire afin de diminuer la charge hydraulique de la station d'épuration.

On notera l'installation de modules de télésurveillance sur les postes de relevage du réseau de collecte depuis début avril 2024. Cela permet normalement maintenant de garantir un taux de collecte satisfaisant et d'intervenir rapidement en cas d'anomalie pour éviter des by-pass vers le milieu naturel. En 2025, 970 m³ ont été mesurés au by-pass en tête de station d'épuration (A2). Il n'est pas possible d'identifier le nombre de jours de déversement étant donné que le compteur est relevé à fréquence hebdomadaire ou plus. Ce volume by-passé en tête de station d'épuration ne représenterait que 1,2 %.

Conformément à la baisse de pluviométrie par rapport à 2024, le débit minimum de temps sec est nettement moins élevé que l'année passée (196 m^3/j) et se rapproche du volume d'eau assainie attendu. Ce dernier peut être fluctuant (consommation du camping notamment et consommation d'eau de la piscine pour son remplissage qui est à déduire de la consommation d'eau assainie en théorie). La consommation d'eau potable aurait augmenté entre 2022 et 2023 (+30%). Cette donnée est à suivre tout comme le débit minimal de temps sec de la station d'épuration pour déceler une éventuelle dérive à la hausse.

Station d'épuration

Le suivi de la prestation de services est régulier et sérieux, seul le mois de juillet a été moins suivi. Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique. Ils sont donc lissés ce qui ne permet d'identifier réellement le débit maximal traité. Une transmission des données de débit au pas de temps journalier est nécessaire et a été rappelée par la DDT. Les écarts constatés entre le débit d'entrée et le débit de sortie ont été faibles.

La station d'épuration est à 54% de charge en pollution. Le niveau de rejet était respecté lors des différentes mesures réalisées avec une bonne épuration. La quantité de boues extraites est cette année cohérente (bien que surestimée) et régulière témoignant d'une bonne épuration et d'un bon niveau de fonctionnement. Le système d'assainissement est conforme.

Une obturation de l'anti-siphonnage a entrainé une vidange partielle du bassin d'aération vers les lits à rhizophytes. Par conséquent, 3 lits ont reçu des apports très excessifs en boues durant le mois de janvier 2025. Pour compenser les pertes de boues et maintenir les lits en repos, il y a eu peu d'extraction au cours des mois de février et d'avril.

Le curage des lits à macrophytes n°1 et n°5 a été réalisé en avril 2025. Ils ont été replantés deux semaines après le curage. Un autre curage des lits n°3 et n°4 a été réalisé en avril 2026. Tous les casiers ont donc été curés. La quantité de boues évacuées en 2025 est de 24,99 TMS.

Travaux et études

Le contrat de prestation de services avec la société Wangner pour l'exploitation du système d'assainissement a été reconduit le 1er juin 2022 pour une durée de 3 ans. La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore et l'actualisation du SDA de 2004 sont à prévoir en 2027-2028.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Nombre de raccordables : 858 habitants 644 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 98 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 121 m^3/j moyen : 219,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 593 E.H. maxi temps sec : 219 m^3/j maxi temps de pluie : 584 m^3/j

pollution NK : 54% date : 04/2024 hydraulique : 56% Production annuelle de boues : 13,9 tMS 64 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 145 kwh/j 4,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 107% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025	218	355			134	92	486	50,3	34,7	0,23	50,5	6,6
	A2+A5+A4	17/04/2025	219	9			8,25	3	27	2,1	0,87	0,27	2,37	2,31
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/09/2025		380			298	340	811	150			150	14
	A2+A5+A4	11/09/2025		4			6,5	3	20	1,5	0,23	0,64	2,14	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/12/2025	177	106			88,4	76	290	41,2	28,5	0,23	41,4	3,96
	A2+A5+A4	23/12/2025	170	2			7,25	3	23	3,1	2,48	0,61	3,7	3,77
Flux amont retenus en kg/j				67			28	26	90	8,9				1,1
Flux amont retenus en E.H.				747				433	602	593				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7,33	3	23,3	2,23	1,19	0,51	2,74	3,73
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			94,6	97,4	94,8	95,9			95,1	45,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**93**	**90**	**88**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	

Graphiques d'exploitation

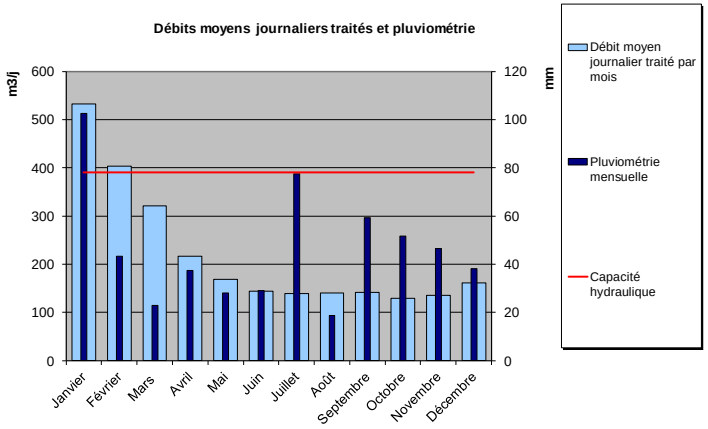

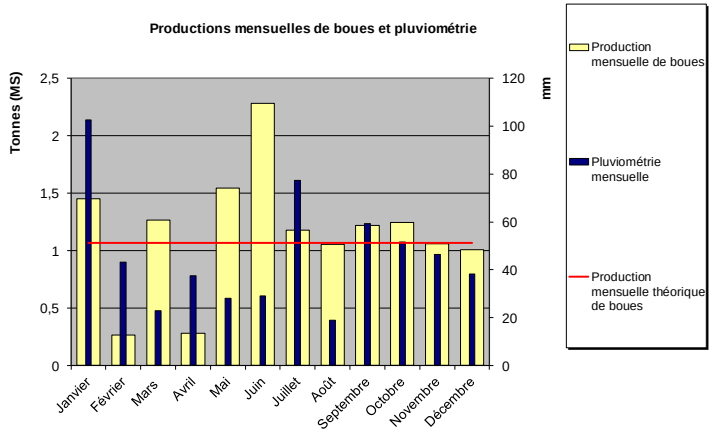

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GREZ-SUR-LOING / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
L	: 01/01/1982	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 02/10/2012	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: GREZ SUR LOING		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 MISE 2005/175		
Arrêté préfectoral boues	: D04/023/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	670 m³/j
	: 108	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	10,063 km
Capacité hydraulique TS	: 270	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	72%
Capacité hydraulique TP	: 670	m³/j (pluie)	Unitaire	:	28%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Aucun dépassement du débit nominal temps de pluie n'a été relevé en 2025, malgré le réaménagement préconisé par le SDA de deux déversoirs d'orage (rehausse des lames déversantes pour DO1 et DO4) et donc avec une augmentation du volume collecté en temps de pluie. D'ailleurs, la station d'épuration a traité plus d'effluents en 2025 (+ 3 %) bien que la pluviométrie ait été nettement plus faible qu'en 2024. Le volume d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute a par contre notablement augmenté par rapport à 2024 (+252 %) soit 116 m3/j représentant environ 84 % du volume assaini. En octobre, ce volume d'ECPP est encore significatif avec 38 m3/j. Aucun by-pass au point A2 n'a été relevé. Le camping n'impacte pas de manière significative le fonctionnement de la station d'épuration.

Aucun déversement n'a été relevé au niveau du DO du bassin d'orage situé sur le réseau. Le bassin d'orage aurait permis d'éviter le déversement de 588 m3 d'effluents directement dans le milieu naturel (baisse d'un facteur supérieur à 4 par rapport à 2024) et joue donc son rôle. Deux désordres majeurs persistent sur le système de collecte : rejets polluants dans un puisard communal aux 4 routes de Recloses (rejet d'eaux usées) et débordements réguliers sur le hameau de l'Auberge (réseau unitaire).

Station d'épuration : La qualité des eaux mesurées dans le cadre de l'autosurveillance et les visites SATESE est très satisfaisante indiquant un bon fonctionnement de la station d'épuration. L'exploitation de la station d'épuration est optimisée au regard de l'analyse des indicateurs de fonctionnement du dispositif.

La quantité de boues évacuées annuellement est en baisse de 15 % par rapport à l'année 2024 et est nettement plus faible que celle attendue théoriquement (déficit de 52 %). Selon Véolia, ce déficit s'expliquerait en partie par une vidange partielle du silo, situation identique à 2024. Pour s'assurer que la capacité de stockage du silo ne devienne pas un facteur limitant le bon fonctionnement du dispositif, il est préconisé une vidange totale du silo à chaque campagne d'épandage. La fiabilité de la quantification des boues épandues est confirmée avec des résultats d'analyses des boues recyclées en agriculture en adéquation avec celle attendue (22 g/l pour un objectif de 25 g/l).
Il pourrait être possible d'améliorer la siccité des boues en utilisant l'épaississeur gravitaire (gain minimum de 0.5 %). La remise en route de cet ouvrage et des équipements est à tester par l'exploitant. Véolia indique que la pompe d'alimentation du silo située au niveau du sol est probablement hors service car elle aurait été noyée par une crue du Loing.

La qualité de la mesure aval s'est nettement améliorée en 2025 (Nombre d'écarts entre les débits amont et aval supérieurs à 10 % faible).

Travaux et études : Le SDA a été finalisé en juin 2025. Le programme de travaux a défini une première tranche portant sur la réhabilitation du réseau de collecte situé chemin des prés et l'optimisation du fonctionnement du bassin d'orage (taux de remplissage insuffisant).

Le lancement de la procédure relative à la mise en enquête publique du zonage est suspendu au retour de la MRAE qui fin 2025 avait reçu une réponse à l'ensemble de leurs interrogations.

La compétence assainissement a été transférée au SMEAPN le 1/01/2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GREZ-SUR-LOING

Nombre de raccordables : 1318 habitants 988 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 154 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 177 m^3/j moyen : 241,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1093 E.H. maxi temps sec : 255 m^3/j maxi temps de pluie : 612 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2025 hydraulique : 36% Production annuelle de boues : 11,6 tMS 29 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 171,6 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 48% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/06/2025	183	556			410	600	848	93,5	73,7	0,12	93,6	10,3
	A2+A5+A4	16/06/2025	178	2			7,48	3	23,9	2,1	0,9	1,28	3,38	4,07
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/08/2025		71			58,8	59	176	30			30	3,5
	A2+A5+A4	20/08/2025		7,4			10,5	3	36	2,1	0,42	3,96	6,06	7,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/09/2025	391	186			90,2	72	307	40,1	24,5	0,12	40,2	4,35
	A2+A5+A4	04/09/2025	412	3			5,1	3	14,4	1,2	0,5	1,37	2,57	4,87
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/12/2025		300			200	210	578	84			84	7,9
	A2+A5+A4	11/12/2025		4			5,25	3	15	1,8	0,6	1,1	2,9	4,7
Flux amont retenus en kg/j				87			55	69	138	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				969				1150	917	1093				1059
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,1			7,08	3	22,3	1,8	0,6	1,93	3,73	5,26
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,5			92,9	97,2	92,3	96,4			91,5	25,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

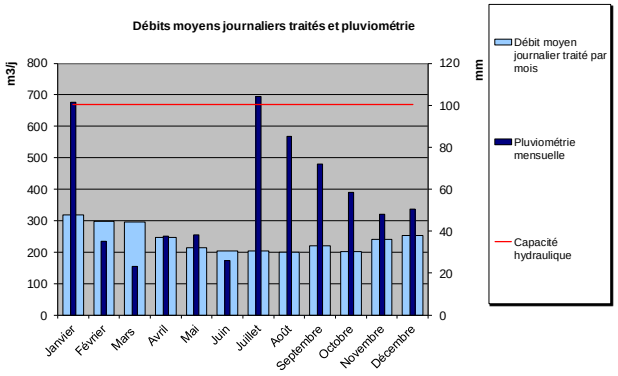

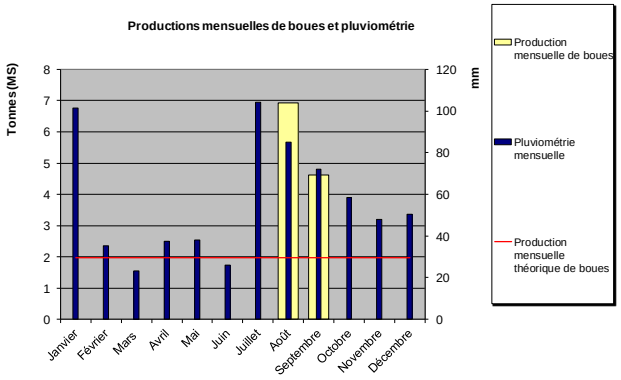

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GRISY-SUISNES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721701000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/04/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 03/DAI/2E/056		
Arrêté préfectoral boues	: 03/DAI/2E/056		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Barbançonne(RUISSEAU)(R101-F4819000)
Ru (ou autre)	: Barbançonne
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 1210 m³/j
	: 114	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 12,402 km
Capacité hydraulique TS	: 350	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 49%
Capacité hydraulique TP	: 1000	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 51%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

A l'inverse de l'année précédente, l'année 2025 a été moins pluvieuse réduisant de 28% le débit moyen mesuré en entrée de station. La part d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) est estimée à 159 m3/j, ce qui représente 44% du débit maximal de temps sec.

La capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée à 28 reprises, soit 2 fois moins qu'en 2024, sans incidence sur la qualité du traitement.

Le nombre jours de déversement au niveau du trop-plein du bassin d'orage a été de 13 jours pour un volume global by-passé estimé à environ 5 012 m3. L'ensemble des déversements s'est produit par temps de pluie. Le volume déversé au point A2 est faible (2,95% du volume collecté environ), confirmant le bon taux de collecte par temps de pluie observé depuis des années.

Pour rappel, une modélisation hydraulique 3D a d'ailleurs été réalisée en 2022 afin de fiabiliser encore davantage l'estimation des débits surversés en ce point.

Station d'épuration :

Les mesures d'autosurveillance réalisées sont conformes aux normes réglementaires, y compris le bilan survenu le 07 juillet en temps de pluie avec un fonctionnement du trop-plein du bassin d'orage. Le fonctionnement est satisfaisant avec une épuration poussée de l'ensemble des paramètres comme le montrent les résultats de l'autosurveillance. La charge moyenne en pollution a été mise à jour, la station d'épuration est chargée à 57% de sa capacité (1 427 EH, paramètre NK).

Comme les années précédentes, la quantité de boues extraites (58 TMS) est différente de celle évacuée (31,92 TMS hors chaux) qui est jugée plus fiable. La quantité de boues épandues en 2025 est en augmentation par rapport à 2024 (+28%) et donne un ratio de production de 61 g MS/EH/j proche de l'objectif théorique.

Ce résultat, cohérent par rapport à la diminution du nombre de déversement cette année, reste surprenant d'autant plus que la filière boues à fait l'objet de plusieurs dysfonctionnements au cours de l'année (2 semaines d'arrêt début janvier, en avril et 3 semaines fin décembre/ début janvier 2026). Un stockage de boues dans le bassin d'aération avec des pertes limitées pourrait expliquer ce constat.

Travaux et études :

La filière de traitement des boues a subi des pannes provoquées par la panne puis la casse de la vis de sortie de malaxeur en fin d'année. La vis de convoyage permet le transfert des boues extraites vers les casiers de stockage La concentration en boues dans le bassin d'aération est montée jusqu'à 8 g MS/l en avril, et plus de 7 g MS/l fin 2025-début 2026. L'arbre de la vis de convoyage a fini par casser le 28 avril 2026 en sortie du motoréducteur avec un délai de remplacement long nécessitant la mise en place d'une solution provisoire d'extraction.

La tranche 2 du SDA engagé par la CCBRC, comprenant le système d'assainissement de Grisy-Suisnes a débuté en 2024. Le programme de travaux devrait être présenté au dernier trimestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRISY-SUISNES

Nombre de raccordables : 2221 habitants 1666 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 222 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 211 m^3/j moyen : 454,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1427 E.H. maxi temps sec : 359 m^3/j maxi temps de pluie : 1579 m^3/j

pollution NK : 57% date : 12/2025 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : 31,9 tMS 61 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 354,1 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 88% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				98			60	70	158	21				2,6
Flux amont retenus en E.H.				1089				1163	1056	1427				1529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,36			6,05	3,56	17,1	1,37	0,81	3,46	4,8	1,76
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			92	95,6	91,9	95,6			84,9	59,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**20**	**75**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**95**	**93**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	

Graphiques d'exploitation

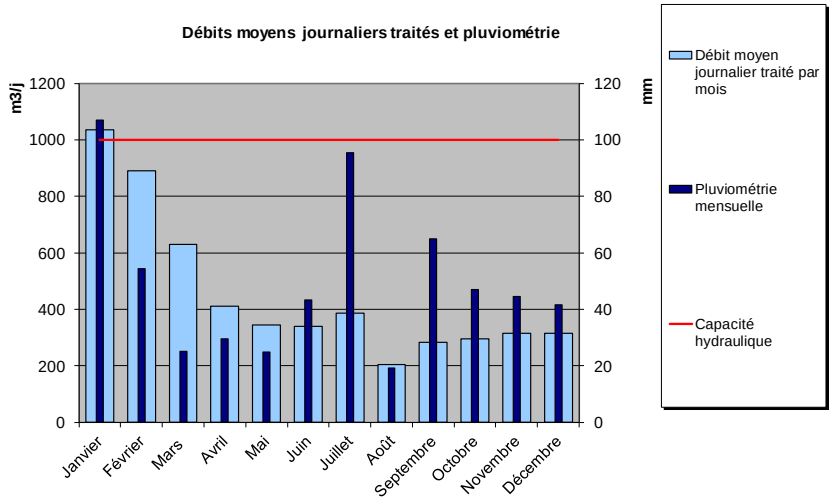

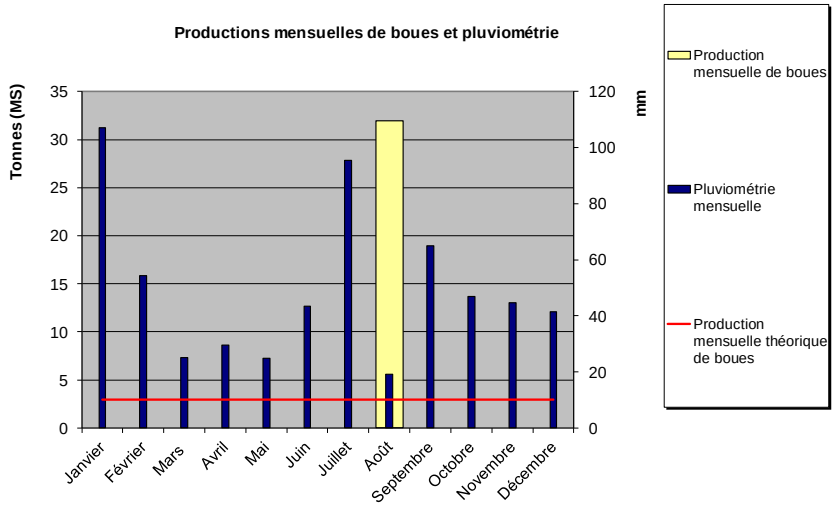

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GUERARD / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721901000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 22/01/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 2013/094		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2600	E.H	Débit de référence	:	1384 m³/j
	: 156	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	14,727 km
Capacité hydraulique TS	: 575	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 975	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

La nouvelle station d'épuration a été mise en eau le 22 janvier 2024.

Système de collecte

Le débit moyen est de 354 m³/j, soit 258 % du débit attendu (137m³/j) et 36 % du débit nominal. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 22 reprises, ce qui représente 6 % du temps. Le débit maximal, 1 555 m³/j, enregistré le 9 janvier, fait suite à une pluviométrie cumulée de 45,6 mm depuis le début du mois.

En 2025, la collecte d'eaux claires parasites permanentes a été estimée à 143 m³/j, un volume nettement inférieur à celui évalué par le SATESE en décembre 2024 (289 m³/j) ainsi qu'aux résultats de la campagne de mesures du SDA intercommunal, où les ECPP avaient été estimées à 224 m³/j. Une surface active de 15 ha a été déterminée, ce qui explique l'augmentation significative anormale des débits par temps de pluie.
Les zones d'apports d'eaux claires parasites sont déterminées grâce aux études menées dans le cadre du SDA. Les données du trop-plein du poste de refoulement du bourg situé à proximité du bassin d'orage de 310 m³, au niveau de l'ancienne station d'épuration ne sont pas indiquées dans le bilan annuel de la SAUR. Elles doivent être ajoutées. La police de l'eau mentionne que ce point n'a pas déversé. Le SATESE avait mentionné que ces données ne remontaient pas via la supervision fin 2024, ce défaut a-t-il été corrigé ?

L'exploitant ne signale aucun déversement au niveau du point A2 malgré une pluviométrie parfois importante (janvier et juillet). Pour rappel, lors de la mesure SATESE réalisée en décembre 2024, les données du point A2 de la supervision étaient de 953 m³ depuis la mise en eau de la station, ce qui représentait 0,5 % du débit ayant été collecté en entrée de station.

Station d'épuration

Le coefficient de charge polluantes a été actualisé avec les charges obtenues lors de la mesure d'autosurveillance du mois de novembre. La station est chargée à 45 % en pollution et 36 % en hydraulique.
Lors de la mesure d'autosurveillance de janvier, le débit de référence a été dépassé (débit max atteint sur l'année). Les normes de rejet ont néanmoins été respectées montrant la capacité de la station d'épuration à respecter les normes y compris avec une alimentation en continu sur 24h (65 m³/h sur 24h avec un clarificateur correctement dimensionné).
Le système d'assainissement est conforme. La production de boues prise en référence est celle évacuée en compostage de 28,0 TMS, elle représente un ratio proche de l'optimal qui confirme un excellent traitement. La production de boues extraites est légèrement moins élevée.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP. A noter que la pompe gaveuse a été remplacée en cours d'année car sous dimensionnée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GUERARD (hors hameaux de Monthérand et Grand-Lud raccordés sur Dammartin-sur-Tigeaux)

Nombre de raccordables : 1576 habitants 1182 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 152 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 185 m^3/j moyen : 354,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1180 E.H. maxi temps sec : 280 m^3/j maxi temps de pluie : 1555 m^3/j

pollution NK : 45% date : 11/2025 hydraulique : 36% Production annuelle de boues : 28,0 tMS 65 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 309,8 kwh/j 4,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 94% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				84			90	60	150	18				1,8
Flux amont retenus en E.H.				939				993	1002	1180				1059
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,24			8,64	4,01	26,5	3,87	2,91	0,69	4,01	1,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,2			94,6	97,7	93,6	94,3			94,1	84,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

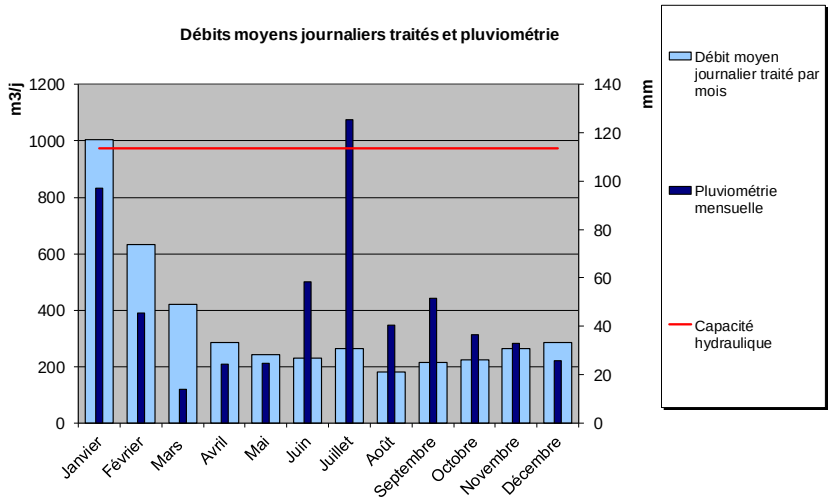

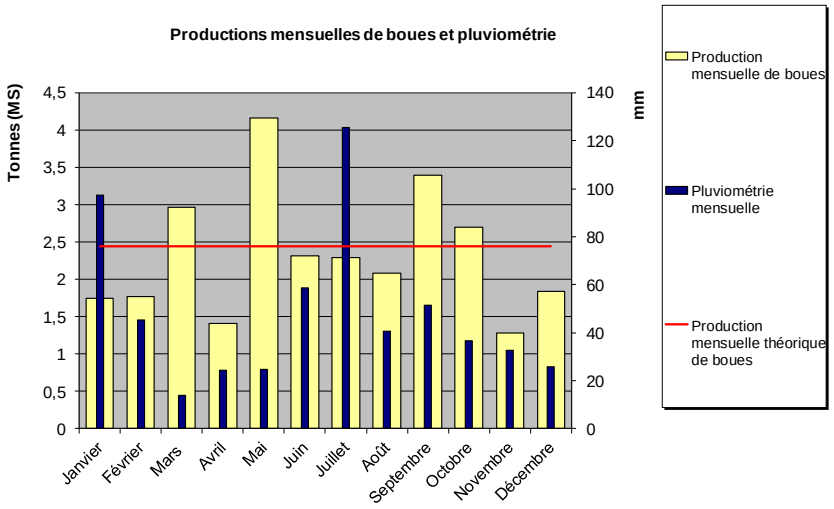

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GUERCHEVILLE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037722001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/10/2001	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: GUERCHEVILLE		
Exploitant	: GUERCHEVILLE		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F448 N° MISE 2020-00086		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	:	273 m³/j
	: 21	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	2,95 km
Capacité hydraulique TS	: 87	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	8%
Capacité hydraulique TP	: 87	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	92%

File eau	: LAGUNAGE À MACROPHYTES
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

En principe, le réseau ne présente pas de désordre majeur. Le volume by-passé en 2025 a été estimé à 1 918 m³ représentant 9 % du débit collecté par le réseau d'assainissement, volume deux fois plus faible qu'en 2024, la pluviométrie 2025 étant considérée comme « normale ».

La charge hydraulique a dépassé le nominal à 52 reprises soit 14 % du temps, le réseau étant majoritairement unitaire. Le débit maximal relevé a atteint 602 m3/j (+By-pass de 408 m3/j) suite à une forte pluie de 43 mm (20/08/2025).

Les données de temps sec confirment le bon comportement du réseau vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites permanentes.
Sur mars et avril, quelques défauts ponctuels du poste de relèvement ont été constatés avec l'absence de débit à l'amont, mais sans rejet au point A2, le bassin d'orage jouant son rôle tampon (origine ?).

Station d'épuration

La qualité du rejet lors de la visite du SATESE de mars et du bilan d'autosurveillance de novembre répondait aux normes fixées par l'arrêté préfectoral.
La consommation électrique du dispositif se limite au refoulement des eaux usées pour l'admission des effluents sur la station d'épuration, la dépense énergétique restant faible pour ce type de procédé rustique.

Début 2025, le SATESE a réalisé une nouvelle expertise du taux de remplissage en boue des lagunes. La quantité de boue présente dans les lagunes 2 et 3 est faible, les boues étant retenues dans la première lagune. Par contre, le taux de remplissage de la lagune 1 atteint désormais 49 % (45 % en 2022), taux très proche du seuil au-delà duquel il est nécessaire de procéder à un curage de la lagune pour conserver une bonne performance de l'épuration et limiter le transfert des boues de la lagune N° 1 vers la lagune N° 2. Le volume total de boues stockées actuellement est estimé à 1056 m3 dont 891 m3 dans la lagune 1.

Travaux et études

Suite au transfert de la compétence assainissement au SMEAPN (1/01/2026), ce syndicat a lancé une étude sur le devenir des boues intégrant une étude bathymétrique, un bilan qualité des boues, la recherche de débouchés locaux et la réalisation du dossier de déclaration de l'épandage (Société SUEZ Organique), si nécessaire. Le maire, agriculteur, a décidé de mettre à disposition des parcelles agricoles pour permettre un recyclage local. Cette nouvelle situation a induit pour cet agriculteur un renoncement à contractualiser avec la coopérative agricole de Puiseaux qui a élaboré des chartes qualité avec interdiction d'épandage de boues.

En principe, l'opération de curage sera donc réalisée à l'été 2026.

Une mise à jour précise des plans de la zone où se situe le bassin d'orage est prévue avec pour objectif de définir précisément le volume du bassin d'orage pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GUERCHEVILLE

Nombre de raccordables : 284 habitants 213 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 36 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 28 m^3/j moyen : 54,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 213 E.H. maxi temps sec : 29 m^3/j maxi temps de pluie : 602 m^3/j

pollution NK : 61% date : 11/2025 hydraulique : 62% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6 kwh/j 0,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2025		630	440	968	370	440	968	193			193	42
	A2+A5+A4	05/03/2025		17	10	64	30	18	84	30	26	0,62	30,6	3,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/11/2025	75	96	148	398	139	148	398	42,3	39,6			4,9
	A2+A5+A4	25/11/2025	75	10,2	3,32	50				38,2	35,3		38,2	6,1
Flux amont retenus en kg/j				7,2			10	11	30	3,2				0,37
Flux amont retenus en E.H.				80				185	199	213				218
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,6	6,66	57	30	18	84	34,1	30,6	0,62	34,4	4,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,3	97,7	90,4	91,9	95,9	91,3	47			84,1	45,8
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

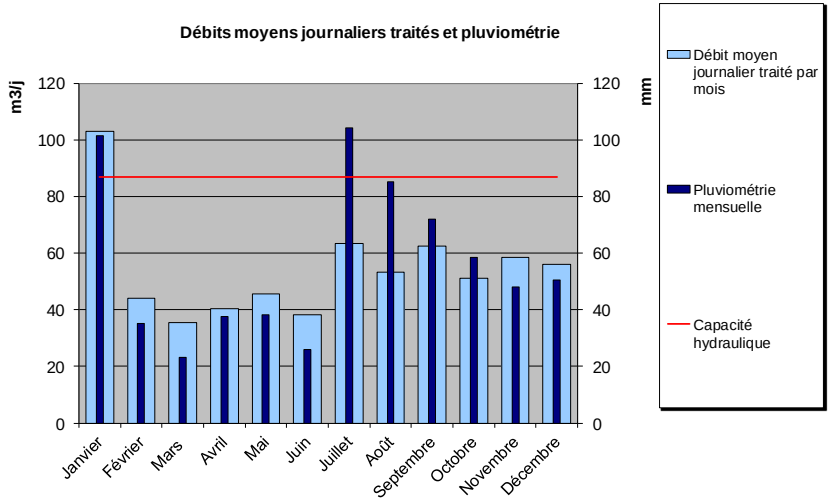

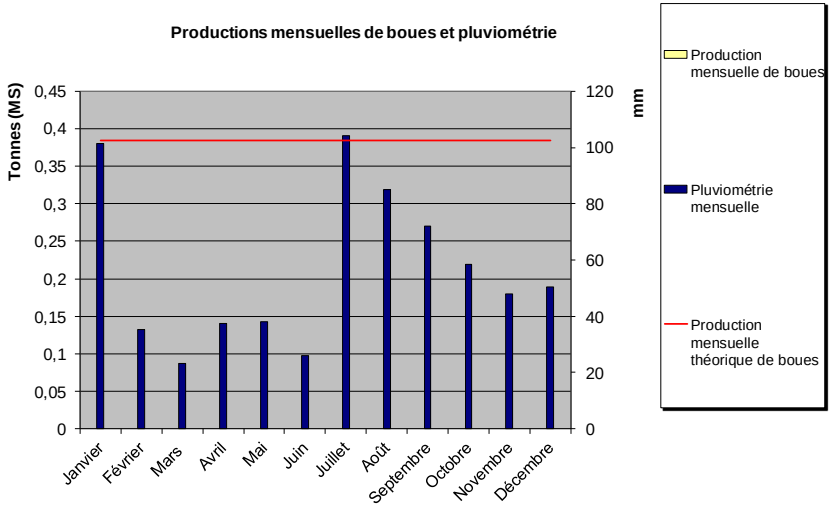

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GURCY-LE-CHATEL / COMMUNE + SDIS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037722301000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: GURCY LE CHATEL		
Exploitant	: GURCY LE CHATEL		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F241 N° MISE 2019/093		
Arrêté préfectoral boues	: D04/033/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de la Bilbaudrie(R41-F2412000)
Ru (ou autre)	: Bilbaudrie
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	195 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,81 km
Capacité hydraulique TS	: 195	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 195	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La majeure partie des eaux usées est récupérée par le poste de refoulement (non télésurveillé) situé rue Ampère, mais il existe également une arrivée gravitaire du centre de formation du SDIS sans comptage. Le centre de formation du SDIS a communiqué les capacités d'accueil suivantes pour 2025 : 200 stagiaires max en demi-pension et 141 lits en nuitées).

Depuis octobre 2019, le débitmètre aval a été fiabilisé, permettant de mieux connaître les débits traités (SDIS inclus). Les valeurs de débit estimées en 2025 à partir de ce débitmètre en sortie paraissent assez largement sous-estimées. En effet, les débits estimés avec le temps de fonctionnement des pompes du poste Ampère sont parfois supérieurs alors que les apports du SDIS ne sont pas pris en compte. De plus, le débit moyen (56,6 m3/j) est très inférieur à la consommation d'eau assainie (80 m³/j). Un étalonnage du débitmètre de sortie est à prévoir.

Le coefficient de charge hydraulique est faible. Bien que le réseau soit strictement séparatif, le débit collecté est sensible à la pluviométrie.

Les eaux claires parasites permanentes sont négligeables (SDIS inclus).

D'après les données d'occupation du centre de formation du SDIS (2025), la charge polluante est estimée en moyenne de l'ordre de 70 EH, pour un volume moyen annuel d'eau assainie de l'ordre de 13 m³/j. Il s'agit d'une moyenne annuelle, les pointes peuvent être plus élevées (jusqu'à 100 EH relevés par le passé). La mise en place d'une convention de rejet est conseillée. L'installation d'un débitmètre qui permettrait de connaitre précisément les apports débitmétriques du SDIS est à étudier

Station d'épuration

En 2025, le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral n'est pas respecté lors de la mesure d'autosurveillance réalisée par Veolia Eau en novembre 2025. En effet, la norme de rejet était dépassée pour le phosphore total notamment à cause de dysfonctionnements au niveau des pompes d'injection du chlorure ferrique. Ce constat a également été observé durant le bilan 24h SATESE en septembre 2025. Suite à cela, et pour éviter des non-conformités pour les années à venir, le réglage du chlorure ferrique a été modifié et optimisé par la commune. Depuis ce réglage, les concentrations en phosphore analysées en sortie de station sont assez largement en dessous de la norme de rejet sur ce paramètre (2 mg/l).

La charge mesurée lors de la mesure d'autosurveillance n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration (35 % en NK).

En 2025, la production de boues est évaluée à 7,8 tonnes de matières sèche, soit 82% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables (378 EH hors SDIS) et en tenant compte du traitement physico-chimique du phosphore, ce qui est en hausse par rapport à l'année dernière. Le rythme d'extraction a été régulier (hebdomadaire), un tarage des pompes d'extraction serait à réaliser pour s'assurer de la précision de l'estimation. La représentativité des échantillons de boues prélevées dans le bassin d'aération peut également influer sur l'estimation (moyen mensuel constitué sur la base des différentes extractions).

Les boues sont extraites vers 4 lits à macrophytes. La dernière opération de curage a eu lieu de 2014 à 2017 (dans l'ordre de curage : lit n°3, 4, 2 puis 1). La procédure de curage des boues sur le lit n°4 est en cours, l'opération de curage est prévue en août-septembre 2026. Le curage des autres lits pouvant s'échelonner entre 2027 et 2030.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GURCY-LE-CHATEL

Nombre de raccordables : 502 habitants 376 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 80 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 43 m^3/j moyen : 56,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 347 E.H. maxi temps sec : 56 m^3/j maxi temps de pluie : 94 m^3/j

pollution NK : 35% date : 06/2020 hydraulique : 29% Production annuelle de boues : 7,8 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 58,2 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 90% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/09/2025	272	117			82,1	84,7	216	31,3			31,3	3,13
	A2+A5+A4	16/09/2025	91	5			8,33	3	18	2			5,1	2,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025	39	87			104	109	302	80,6	70,9	0,12	80,7	5,96
	A2+A5+A4	18/11/2025	39	2			6,02	3	18,1	1,7	0,6	3,14	4,84	4,46
Flux amont retenus en kg/j				21			19	15	38	5,2				0,33
Flux amont retenus en E.H.				238				255	254	347				194
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,1			7,64	3	18	1,91	0,6	3,14	5,02	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			94,7	97,8	95,1	97,5			93,2	41,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**30**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**91**	**88**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**61**	**77**

Graphiques d'exploitation

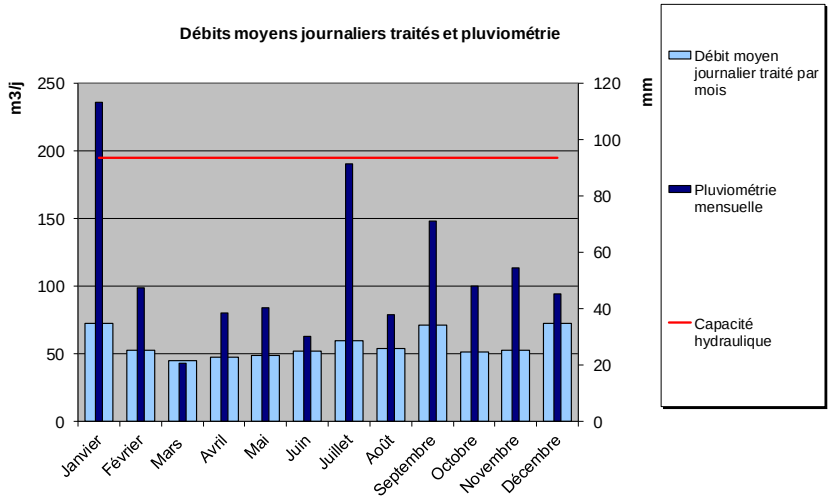

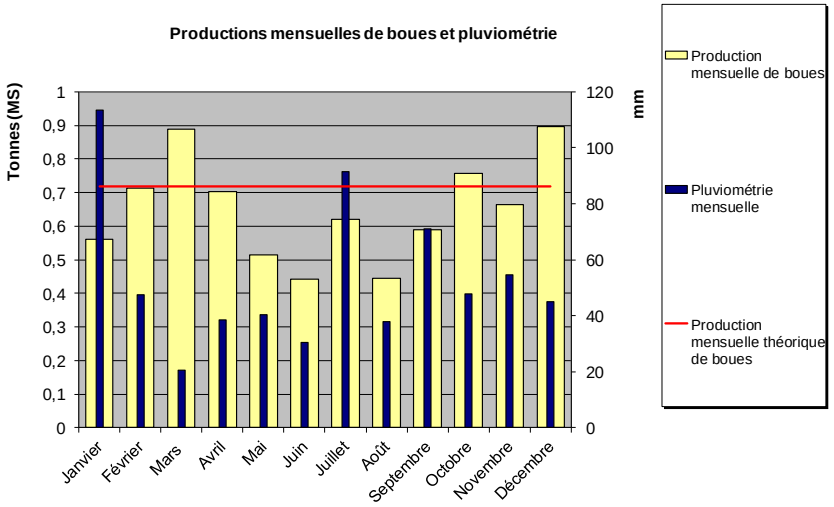

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

HERICY / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037722601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/04/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2017/DRIEE/SPE/142		
Arrêté préfectoral boues	: F440 MISE/2014/042		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9500	E.H	Débit de référence	:	2769 m³/j
	: 570	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	54,081 km
Capacité hydraulique TS	: 2150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	57%
Capacité hydraulique TP	: 2150	m³/j (pluie)	Unitaire	:	43%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La remontée des nappes, alimentées par une année 2024 particulièrement humide, a généré en fin de période hivernale 2025 (mi-mars) un apport d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources d'environ 670 m³/j, soit près de 46 % des débits collectés.

Quatre ouvrages sont soumis à autosurveillance : deux déversoirs d'orage à Vulaines et deux trop-pleins de postes à Héricy. En 2025, ces points A1 ont déversé 48 931 m³ (contre 39 098 m³ en 2024), soit 7,4 % des débits annuels générés par le système de collecte. L'arrêté applicable au système d'assainissement de l'agglomération retient actuellement le nombre de jours de déversement par ouvrage. Ce critère conduit également à la non-conformité, avec 31 jours de déversement au DO1 rue Grande à Héricy et 78 jours au DO2 route d'Héricy (voie de la Liberté) à Vulaines. Le système de collecte est donc non conforme et la DRIEAT attend la transmission de l'ARD collecte.

Du fait du critère des volumes, généralement moins pénalisant, la CAPF a décidé de solliciter auprès de la DRIEAT une modification des modalités d'évaluation. Cette demande devra être accompagnée d'un porter à connaissance et d'une étude de dilution des effluents par temps de pluie, conformément aux demandes formulées par la DRIEAT.

Station d'épuration : Le point A2 (DO situé en amont de la station) a déversé, sur 21 jours, 758 m³, soit 0,12 % des volumes collectés par le système de traitement (A2+A4+A5). Parmi ces volumes, 15,7 % ont été rejetés sur 9 jours alors que le débit de référence n'était pas atteint.
Deux seuls déversements, totalisant 482 m³, ont été enregistrés au point A5 lors de la crue de la Seine, qui a généré un débit moyen sur 48 heures égal à 154 % du débit de référence.
Le débit de référence applicable en 2025, fixé par la DRIEAT à 2 769 m³/j, a été dépassé 33 jours.
La qualité des eaux traitées relevée par les mesures d'autosurveillance est très satisfaisante. Le contrôle inopiné de la DRIEAT du 19/06/2025 le confirme, par ailleurs.
Une baisse de la charge polluante collectée est toutefois observée. Elle est de l'ordre de 10 % par rapport à 2024. Outre les surverses importantes constatées sur les points A1, plus élevées qu'en 2024 malgré une année moins pluvieuse, l'hypothèse d'une augmentation des déversements sur des ouvrages non soumis à autosurveillance est envisagée. Ces derniers sont au nombre de 13 sur le système de collecte, et les débits qui sont déversés à leur niveau ne sont pas mesurés. Une surveillance accrue de ces ouvrages est à mettre en place.

Le ratio de production de boues extraites s'établit à 59 g MS/EH/j, soit 89 % du ratio attendu au regard de la charge collectée de 4 985 EH (calculée sur le NTK en tenant compte du traitement mixte du phosphore). Ce ratio est meilleur sur la base des quantités de boues évacuées (151 TMS à 160 TMS).
Les boues évacuées ont été exclusivement destinées à l'épandage agricole. Le hangar ne permettant qu'un stockage maximal de 9 mois, un déstockage en bout de champ au printemps a été organisé par VEOLIA afin d'éviter un transfert en compostage. Il a toutefois été rappelé que cette pratique n'est compatible avec la réglementation (arrêté du 15 septembre 2020) que sous réserve d'une durée de stockage limitée à 30 jours et du respect de conditions spécifiques.

Travaux et études : La non-conformité récurrente du système de collecte, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure, a conduit la CAPF à engager les études d'un bassin d'orage de 390 m³. Celui-ci interceptera une partie des surverses du DO2 voie de la Liberté à Vulaines, à l'origine de 86,4 % des volumes déversés en 2025 sur les quatre points A1 soumis à autosurveillance. Le bureau d'études IRH, maître d'œuvre, finalise la phase projet à partir des études préalables. Les principales contraintes concernent la réalisation d'un ouvrage enterré sous le parking de la MDS, à proximité de la nappe phréatique. Des travaux complémentaires de mise en séparatif sur certains secteurs d'Héricy pourraient également contribuer au retour durable à la conformité, mais à plus long terme.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : HERICY, SAMOREAU, VULAINES-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 7193 habitants 5395 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 878 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 1231 m^3/j moyen : 1680 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 4985 E.H. maxi temps sec : 1461 m^3/j maxi temps de pluie : 5192 m^3/j

pollution NK : 52% date : 12/2025 hydraulique : 78% Production annuelle de boues : 108,3 tMS 59 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1012,9 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 89% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/06/2025		188			186	170	592	67,5	46,1		67,5	6,83
	A2+A5+A4	19/06/2025		3,2			6,75	3	21	3,2	1,9	0,33	3,53	0,49
Flux amont retenus en kg/j				300			199	200	593	75				7
Flux amont retenus en E.H.				3333				3333	3953	4985				4147
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,58			5,61	3	16,4	7,09	6,1	0,82	7,91	0,52
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			96,3	97,9	96,3	86,9			85,5	90,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				**2,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**90**	**86**	**80**				**75**
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**80**

Graphiques d'exploitation

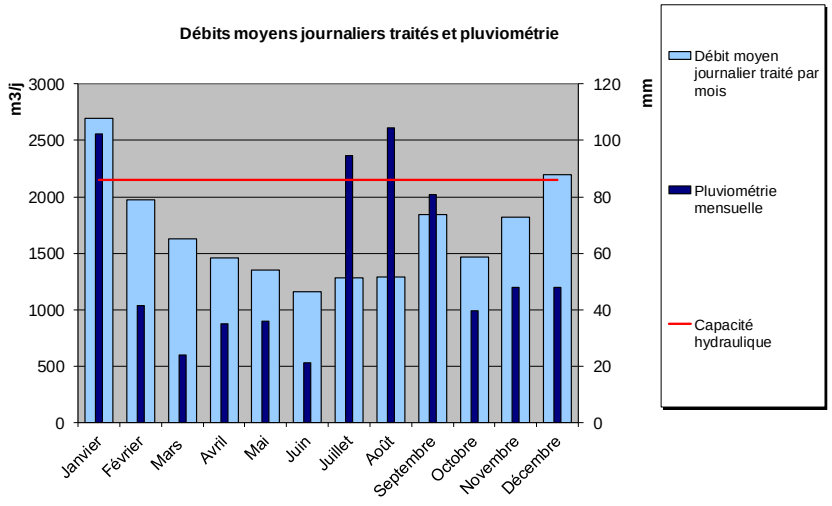

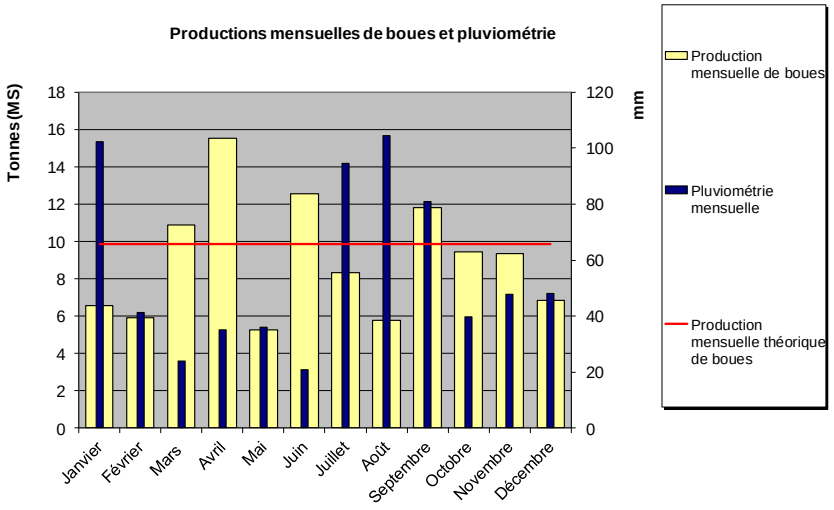

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JABLINES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037723401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1993	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIAM		
Exploitant	: MARNEO		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/006/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	:	158 m³/j
	: 48	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,465 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement est entièrement séparatif, mais sensible à la pluviométrie et aux crues de la Marne.

Les données de l'année proviennent du débitmètre de sortie. Le débit maximal de temps de pluie a atteint 185 m³/j le 24/07/2025 pour 25,6 mm de pluie (64 m³/j la veille et 57 m³/j le lendemain).

La charge hydraulique moyenne de la station est de 71 %, avec 42 dépassements de la capacité de 120 m³/j en 2025, dont 28 en janvier lors d'une crue de la Marne.

Le réseau collecte environ 30 m³/j d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et subit les crues de la Marne (bâche du PR des Pêcheurs inondée).

Deux débitmètres électromagnétiques ont été installés par la CAMG à ce poste, mais leurs données sont indisponibles pour l'exploitant de la station d'épuration.

Le trop-plein du PR des Pêcheurs (potentiel point A2) a été obturé en 2023.

Station d'épuration

Les performances épuratoires sont satisfaisantes selon l'autosurveillance et les résultats de la visite SATESE, dépassant largement l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé.

Cependant, la production de boues extraites reste insuffisante : 34 g MS/E.H./j contre 60 g attendus (déficit de 43 %). Un ratio de seulement 27 g MS/E.H./j est calculé de février à octobre sur les boues évacuées.

Les boues extraites tournent en partie en rond et ne reflètent pas complètement les performances réelles. Les boues évacuées sont traitées sous forme liquide à Saint-Thibault-des-Vignes (déshydratation puis incinération). L'exploitant a réalisé 2 évacuations du silo (janvier et octobre) et a installé deux drains inox spiralés avec un poste de récupération des eaux claires le 28/11/2025 pour optimiser le stockage et limiter le retour des boues. L'écart entre boues extraites et évacuées devrait ainsi se réduire.

On note 142 m³ de by-pass au point A5, à noter que les faibles valeurs de la sonde à ultrasons puissent être dues à des mousses.

L'exploitant a réalisé 11 mesures conformes en plus de l'autosurveillance. Le SATESE a actualisé les coefficients de charge polluante via les 12 mesures de l'année ; la station est chargée à 57 % en pollution.

La maîtrise d'ouvrage de la station a été transférée au SIAM en 2011 suite à l'adhésion de Jablines à la CAMG (compétente uniquement pour la collecte). La CAMG a transféré au SIAM la gestion du PR des Pêcheurs le 01/01/2026 pour simplifier la gestion globale. Le scénario SANDRE reste à valider.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a estimé la surface active raccordée à 2 500 m². Bien que les essais à la fumée n'aient pas été initialement prévus, la CAMG envisage d'utiliser ce procédé dans un programme pluriannuel. Le taux d'identification des anomalies via ce test est par contre connu pour être très partiel en domaine privé ; il est par contre très efficace en cas de raccordement d'avaloirs ou de grilles pluviales au réseau d'eaux usées sous domaine public.

Enfin, la CAMG ne prévoit pas de travaux sur Jablines dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2023-2032.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JABLINES

Nombre de raccordables : 622 habitants 466 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 69 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 64 m^3/j moyen : 85,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 460 E.H. maxi temps sec : 92 m^3/j maxi temps de pluie : 185 m^3/j

pollution NK : 57% date : 12/2025 hydraulique : 71% Production annuelle de boues : 5,7 tMS 34 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 82,3 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 57% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025	64	154			265	298	731	91,8	68	0,46	92,3	8,3
	A2+A5+A4	17/04/2025	64	5			10	4,4	31,4	3,9	1,4	2,71	6,61	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/05/2025		320			348	370	998	158			158	15
	A2+A5+A4	14/05/2025		4			7,5	3	24	2,5	1	0,81	3,31	3,2
Flux amont retenus en kg/j				28			21	24	55	6,9				0,76
Flux amont retenus en E.H.				311				393	369	460				447
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,5			8,78	3,7	27,7	3,2	1,2	1,76	4,96	2,65
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			97	98,9	96,6	97,1			95,4	76,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

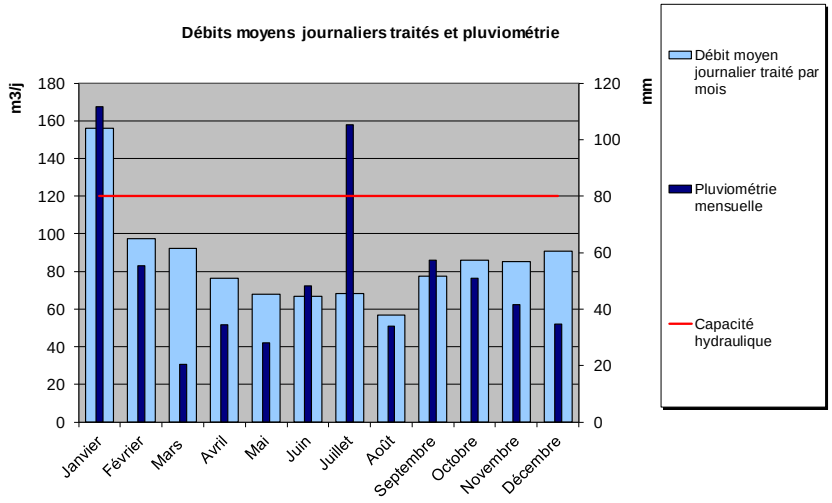

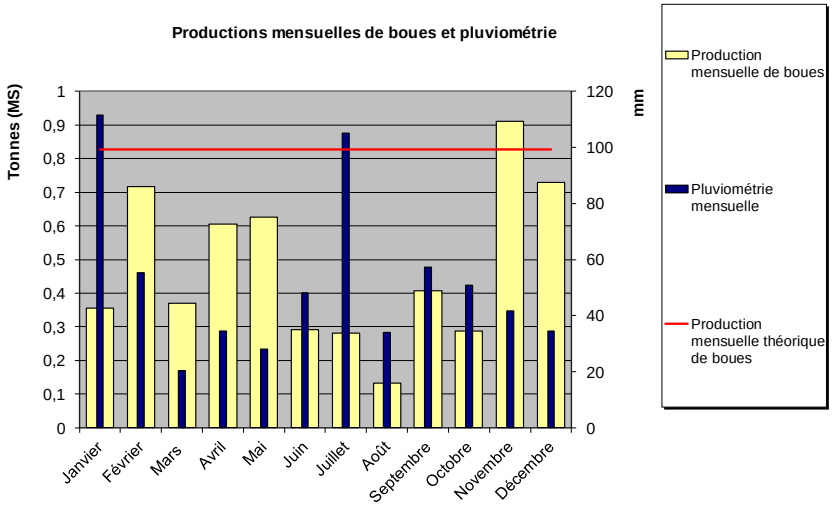

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JAULNES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037723601000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: JAULNES		
Exploitant	: JAULNES		
Constructeur	: STEIN INDUSTRIE		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	100 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	2,435 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	24%
Capacité hydraulique TP	: 100	m³/j (pluie)	Unitaire	:	76%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Météoritiques (ECM), dû à son caractère majoritairement unitaire (76%).

Le suivi hebdomadaire et le débit maxi temps de pluie (environ 59 m³/j) montrent que le débit n'a jamais dépassé la capacité hydraulique et le seuil de la régulation (154 m3/j) ou alors très ponctuellement. L'impact des eaux claires météoriques reste modéré.

Comme ces dernières années, le débit maxi temps-sec en 2025 de 18 m³/j est très proche du volume d'eaux usées strictes théoriques (17 m³/j). Les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) sont négligeables. L'installation du débitmètre électromagnétique en fin d'année 2024 a permis d'affiner la précision des données hebdomadaires de débits traités pour 2025.

Une mesure de by-pass est fonctionnelle sur le point SANDRE A2 depuis la fin d'année 2025.

Station d'épuration

La visite SATESE de décembre 2025 montre que la qualité des eaux traitées par ce dispositif est très ponctuellement dégradée par des départs de flottants, au regard des performances minimales règlementaires. La station d'épuration reste très largement sous-chargée en pollution (< 30%).

D'après l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié, une mesure d'autosurveillance doit être réalisée tous les ans. Celle-ci n'a pas été effectuée en 2025 suite à une incompréhension entre la commune et le bureau d'études Analy'Co. La charge en pollution est de l'ordre de 96 EH (sur la base du paramètre NTK) soit une station chargée à 19% en pollution.

La quantité de boues extraites est évaluée à environ 2,5 tonnes de MS, soit 116 % de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Cela semble être surestimé (les calculs pour estimer la quantité de boues extraites amènent quelques incertitudes).

Les boues sont extraites vers 2 lits de séchage. Une fois sèches, elles sont stockées dans une benne de 8 m³. En 2025, la benne a été évacuée en juin par la société SEDE vers le site de compostage DECHAMBRE situé sur la commune de la Selle sur le Bied (45) pour une quantité de 8,58 tonnes de PB et 1,4 tonnes de MS estimé sans sable. C'est cette dernière valeur qui a été utilisée pour estimer les boues produites en 2025, la quantité de boues extraites étant surestimée. Le ratio de production de boues est donc de 68 % par rapport à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables montrant un déficit un peu plus conséquent que l'année dernière.

Travaux et études

L'étude concernant le projet de mise en assainissement collectif de la Grande Rue qui avait débuté en septembre 2023 n'a pas été poursuivie par la commune au vu notamment des montants financiers conséquents, ceci y compris dans le cas d'une reconversion du réseau pluvial existant en réseau unitaire.

En fin d'année 2024, il a été mis en place le remplacement de l'armoire électrique ainsi que l'installation des équipements d'autosurveillance (débitmètres électromagnétiques pour obtenir des données plus fiables en entrée de station, instrumentation du point SANDRE A2 pour estimer les déversements en amont de la station, mise en place d'une télésurveillance afin de sécuriser la collecte de données).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JAULNES

Nombre de raccordables : 131 habitants 98 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 16 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 14 m^3/j moyen : 26,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 96 E.H. maxi temps sec : 18 m^3/j maxi temps de pluie : 59 m^3/j

pollution NK : 19% date : 11/2021 hydraulique : 27% Production annuelle de boues : 1,4 tMS 41 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 15,1 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 68% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/12/2025		100			182	230	452	107			107	8,8
	A2+A5+A4	18/12/2025		81			16,5	7	52	4,9	0,39	1,58	6,48	1,9
Flux amont retenus en kg/j				1,9			3,3	4,4	7,6	1,4				0,12
Flux amont retenus en E.H.				21				73	51	96				68
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				81			16,5	7	52	4,9	0,39	1,58	6,48	1,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				19			91	97	88,5	95,4			93,9	78,4
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

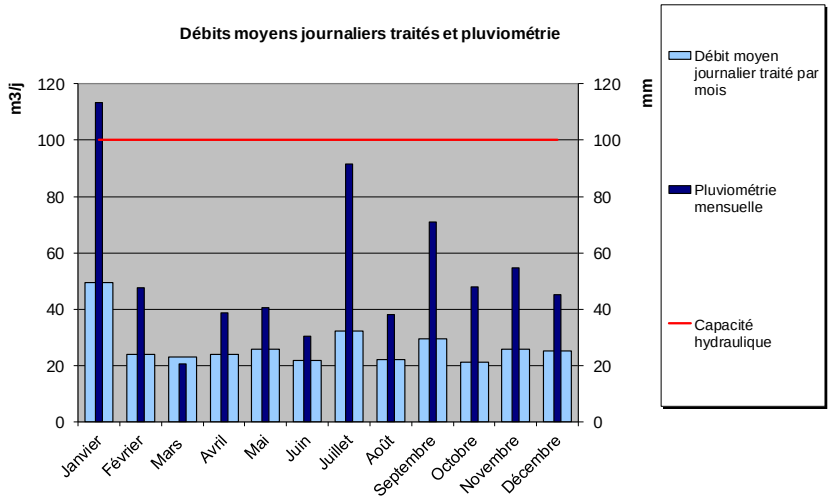

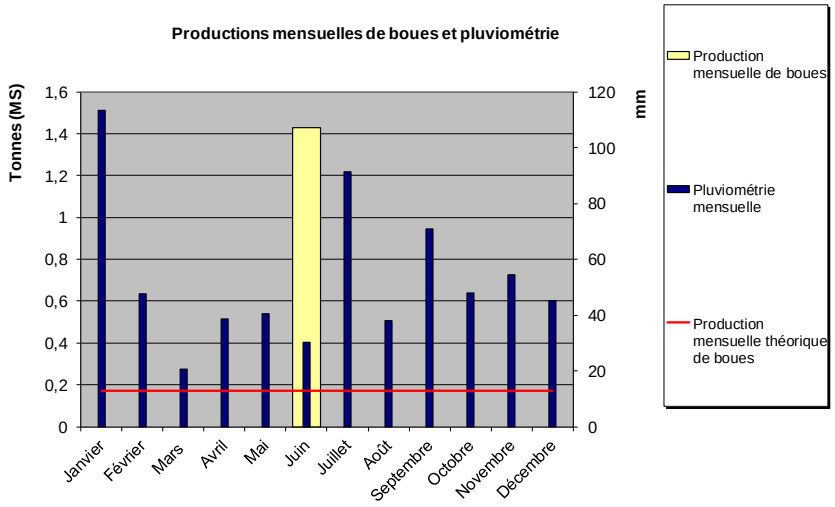

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JOUY-LE-CHATEL / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037723901000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 21/10/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: JOUY LE CHATEL		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F471 2019/096		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)
Ru (ou autre)	: Visandre
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1420	E.H	Débit de référence	:	760 m³/j
	: 84,7	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	7,157 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	35%
Capacité hydraulique TP	: 760	m³/j (pluie)	Unitaire	:	65%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte :

Le réseau d'eaux usées est composé aux deux tiers de réseaux unitaires. Ainsi les pointes de débits mesurées sont importantes. La capacité hydraulique nominale qui fait office de débit de référence de la station (760 m³/j) a été dépassée 15 fois au cours de l'année.

Le point d'autosurveillance A2 (trop-plein du PR des eaux brutes qui reçoit également le trop plein du bassin d'orage de la STEP), a fonctionné 60 jours, représentant un volume total déversé de 39 013 m³, soit 36,42% du volume collecté, ce qui est anormalement élevé (quid de la validité de l'estimation des mesures de volumes surversés à confirmer : volumes estimés jusqu'à 5 682 m³ sur une seule journée et plusieurs valeurs à plus de 2 000 m³ ce qui paraît élevé. Est-ce l'influence aval du clapet anti-retour). La quasi-totalité de ces déversements a eu lieu durant les mois de janvier-février, période la plus pluvieuse. Des fonctionnements en période de temps sec sont aussi observés.

Le délégataire a remonté une défaillance au niveau de l'ensemble des déversoirs d'orage (DO) du réseau qui n'auraient pas joué leur rôle de délestage lors des épisodes pluvieux, expliquant ainsi les volumes importants déversés en début d'année. Une investigation auprès de la société responsable de la réhabilitation des DO est en cours. A noter qu'aucun DO du réseau n'est télésurveillé, le dernier DO en tête STEP étant celui situé rue de Paris (arrivée des effluents du collège ; du centre du SDIS et de quelques habitations encore en aval).

La quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) est faible (environ 10 m³/j), constat positif à conforter sur plusieurs années car cela constituait un point critique avant les travaux.

Station d'épuration :

La nouvelle station d'épuration a été mise en eau le 14 octobre 2024 et inaugurée dans l'été 2025. Elle a d'abord fait l'objet d'une mise en observation durant laquelle plusieurs essais de réglages ont été effectués afin de trouver le fonctionnement optimal. En conséquence, les données d'exploitation sont à prendre sous réserve durant cette période.

2 bilans 24h ont été réalisés en 2025, aucune non-conformité sur le fonctionnement épuratoire n'a été observé. La station d'épuratoire est conforme pour l'année 2025. Les charges de référence de la station ont été mises à jour à partir des résultats du bilan d'octobre. La station fonctionne à 56% de sa capacité organique.

La production de boues présente un déficit de 43% avec un ratio de 39 g MS/EH/j pour 69 attendus. La montée en régime de la STEP début 2025 et les by-pass en tête de STEP peuvent être en partie à l'origine du déficit, mais également possiblement la non prise en compte des flottants dans la production de boues (à suivre sur 2026 et détail du protocole de quantification à fournir par le délégataire pour s'assurer de sa fiabilité).

Travaux et étude :

Le système d'assainissement de Jouy-le-Chatel (priorité du SDASS EU 2) a fait l'objet de nombreux travaux au cours de ces dernières années :

- La reconstruction de la station d'épuration (1 420 EH) avec un débit de référence 760 m³/h et d'un bassin d'orage de 400 m³ permettant d'intercepter des pluies d'occurrence mensuelle sans déversement ;
- La réhabilitation du réseau aval d'eaux usées avec un renforcement de la capacité du DN200 au DN400 sur 240 ml ;
- Le remplacement de 3 déversoirs d'orage (DO) : 2 au niveau de la rue du Petit Paris et 1 au niveau de la rue Claude Gauthier) ;
- La réhabilitation du DO terminal situé rue de Paris ;
- La suppression du DO5 (finalisation déconnexion ru de Vignot via comblement prise de temps sec rue de Paris) ;
- La création de 10 boîtes de branchement en domaine public là où des mises en conformité étaient à prévoir.

L'ensemble de ces travaux se sont terminés au dernier trimestre 2024. On notera le raccordement des effluents du nouveau collège depuis septembre (environ 160 élèves/capacité prévue à 400 élèves).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JOUY-LE-CHATEL

Nombre de raccordables : 908 habitants 681 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 119 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 108 m^3/j moyen : 187,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : autosurveillance Charge NK : 793 E.H. maxi temps sec : 117 m^3/j maxi temps de pluie : 814 m^3/j

pollution NK : 56% date : 10/2025 hydraulique : 25% Production annuelle de boues : 11,3 tMS 39 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 221 kwh/j 5,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 57% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/02/2025	299	160			42,8	29	156	22,2	19,3	2,6	24,8	2,73
	A2+A5+A4	04/02/2025	318	7			5,5	3	16	7,27	7,38	1,42	8,69	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/10/2025	177	338			220	257	588	67,3	58,9	0,25	67,6	8,19
	A2+A5+A4	08/10/2025	189	2			7	4	20	2,8	0,39	8,77	11,6	1,47
Flux amont retenus en kg/j				60			39	46	104	12				1,4
Flux amont retenus en E.H.				664				758	694	793				824
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,14			6,06	3,37	17,5	5,6	4,77	4,16	9,76	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			91,5	93,7	92,7	80,4			72,2	67
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

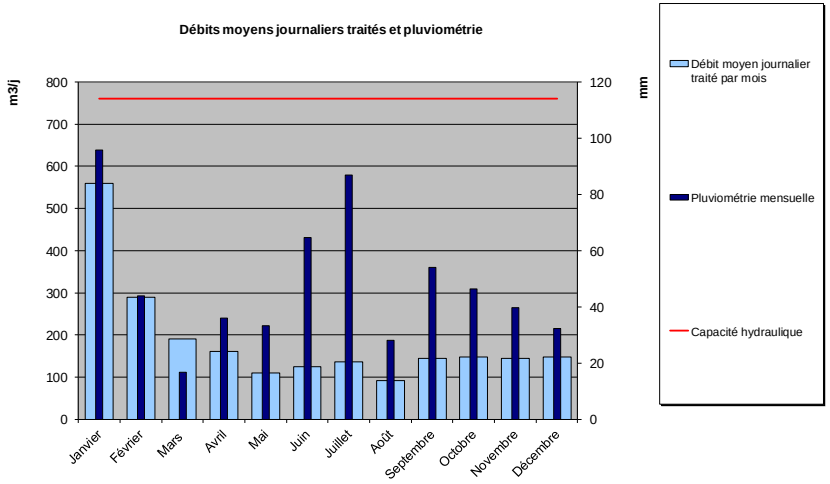

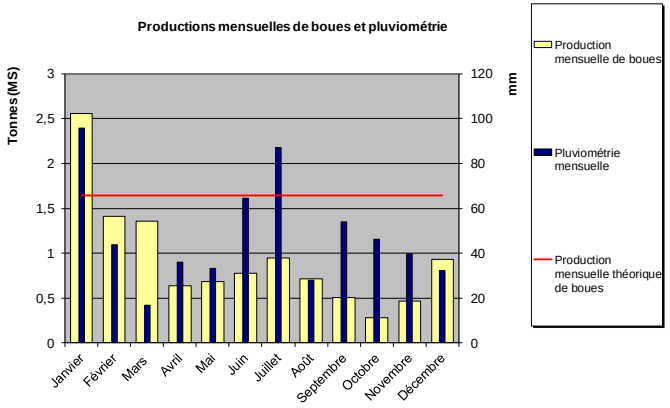

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JOUY-SUR-MORIN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724001000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1999	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D.2001/014/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	:	369 m³/j
	: 120	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	9,89 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	6%
Capacité hydraulique TP	: 300	m³/j (pluie)	Unitaire	:	94%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (90%), SITE DE RETRAITEMENT (8%) DÉCHARGE NON CONTRÔLÉE (2%),

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Des débitmètres électromagnétiques ont été installés aux deux arrivées d'eau (point A3) au mois de septembre 2024, et la remontée d'informations a commencé en décembre 2024 (de même que le point A2). En 2025, le point A2 composé de 2 points S16 (déversoir d'orage et trop-plein du bassin d'orage) a surversé à 51 reprises pour 8 241 m3 déversés représentant plus de 15% du volume incident. Seul le DO a déversé, car l'alimentation du BO est stoppée quand le niveau est haut dans l'ouvrage. Le volume surversé au niveau du DO serait biaisé et amplifié par un retour d'eaux du Grand Morin en période de crue.
Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il avait été mis en évidence un très faible apport d'eaux claires parasites permanentes (5 m³/j). Il a été estimé une surface active de 113 600 m² (réseau principalement de type unitaire). Suite au SDA, des travaux de mise en séparatif sont prévus dans le centre bourg. La mission de maitrise d'œuvre a débuté en 2024.

Station d'épuration

La station a été jugée conforme pour l'année 2025. Le bassin d'orage est opérationnel. Pour rappel, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été émis le 18 mars 2024 par les services de police de l'eau, imposant la remise en service du bassin au plus tard le 30 septembre 2024. Il était également demandé d'élaborer un protocole d'amélioration de la filière boues et d'en assurer la mise en œuvre avant le 1er juin 2024.
Le coefficient de charge polluante a été estimé en intégrant les apports de Champgoulin, car la charge déterminée dans le cadre des douze bilans d'autosurveillance est, comme les années précédentes, faible et trop disparate. La qualité des eaux obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respectait les prescriptions réglementaires, à l'exception d'un dépassement ponctuel des concentrations maximales journalières pour les paramètres DCO et DBO5 lors du bilan du mois de juin.
La production de boues atteint 13,1 TMS, soit 48 gMS/EH/j pour une valeur théorique de 60 gMS/EH/j. Les extractions sont dirigées vers des bâches filtrantes puis évacuées vers une plateforme de compostage. La concentration en boues dans le bassin est restée toutefois trop élevée (7.4 à 8.9 g/l sur le 1er semestre), nécessitant de mettre en œuvre la réhabilitation des 11 lits de séchage dont la capacité d'infiltration avait été mesurée comme étant insuffisante par le SATESE en mars 2023..

Travaux et études

Suite au SDA intercommunal, le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin a été validé et est effectif depuis le 8 octobre 2025. La redirection de tous les effluents de la commune vers la station du bourg représente une charge polluante globale à traiter d'environ 1 150 E.H. La station est en mesure de traiter ces nouveaux apports, étant dimensionnée pour 2 000 E.H. La création d'un nouveau poste de refoulement de Champgoulin vers le bourg a été prévue avec un débit de 25 m³/h ce qui permet d'éviter les surverses au niveau du trop-plein pour les pluies de projet 1 mois. Le linéaire total du refoulement prévu était de 635 ml dont 125 ml en forage dirigé sous le Grand Morin.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JOUY-SUR-MORIN

Nombre de raccordables : 1541 habitants 1156 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 151 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 123,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 778 E.H. maxi temps sec : 85 m^3/j maxi temps de pluie : 960 m^3/j

pollution DBO5 : 39% date : 12/2025 hydraulique : 41% Production annuelle de boues : 13,7 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 149,2 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/05/2025		290			540	570	1560	157			157	14
	A2+A5+A4	14/05/2025		9,5			6,75	1,5	24	1,8	0,16	0,32	2,12	4,6
Flux amont retenus en kg/j				70			42	47	117	12				1,3
Flux amont retenus en E.H.				778				778	778	778				776
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,67			10,8	6,62	29,9	2,55	1,34	0,5	3,07	4,08
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			97,1	98,4	97	98			97,6	65,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

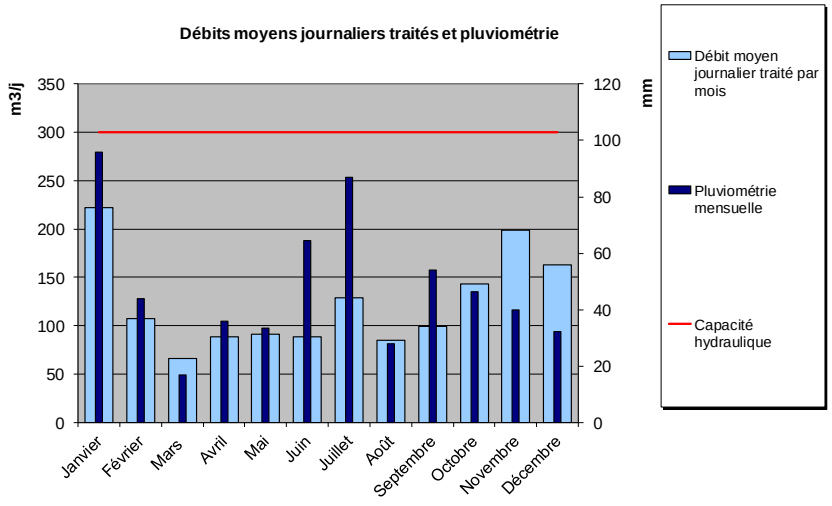

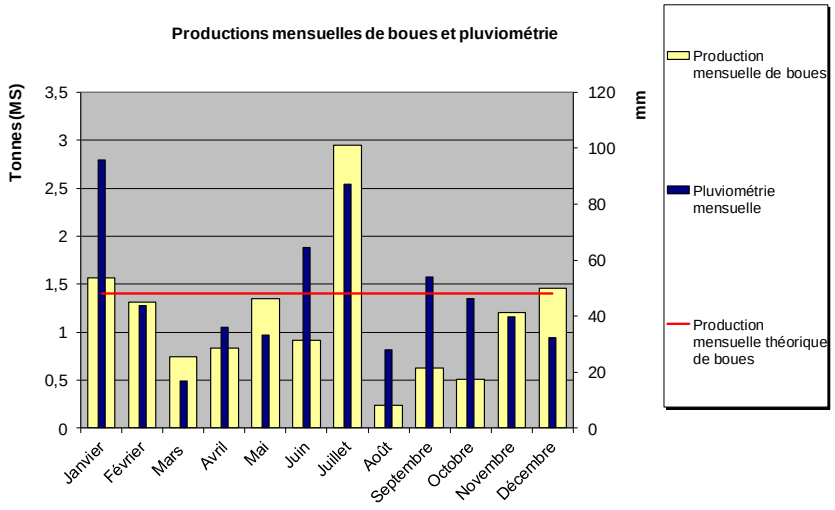

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JOUY-SUR-MORIN / CHAMPGOULIN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724002000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 190 m³/j
	: 24	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 16%
Capacité hydraulique TP	: 190	m³/j (pluie)	Unitaire	: 84%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits transmis par l'exploitant sont obtenus à partir des relevés hebdomadaires de temps de fonctionnement des pompes de relevage et du débit unitaire de celles-ci. Cela ne permet pas une analyse précise des débits entrants sur la station d'épuration. L'étude SATESE de 2016 a permis de révéler des anomalies qu'il faut résoudre : fossé raccordé en tête d'un réseau unitaire au niveau du secteur Beauchien - pluvial du réseau séparatif raccordé au réseau unitaire au niveau de l'intersection entre la rue Bel air et la rue Jean Navarre. Ces données ont été confirmées dans le cadre de l'actualisation du SDA et il a été estimé une surface active de 55 800 m² (réseau principalement de type unitaire). Il convient de déterminer l'origine des apports en eaux claires parasites de manière à supprimer les by-pass de temps sec sur les réseaux de collecte.

Station d'épuration : Le dispositif est ancien (44 ans) et de conception obsolète. Les équipements de pompage et de recirculation ne sont pas adaptés à son dimensionnement hydraulique. La station est à 83 % de coefficient de charge en pollution.
Les résultats ponctuels ne respectent pas les performances minimales fixées par l'arrêté ministériel. Lors de la visite du SATESE en mai, la concentration rédhibitoire en DBO_5 était largement dépassée. Par ailleurs, la norme de rejet pour la DCO n'était pas respectée. Les concentrations très élevées en NTK et en ammonium au rejet témoignent d'un dysfonctionnement du système.

Aucune donnée relative à la production de boues n'a été transmise pour l'année 2025. Pour rappel, la production de boues, qui reflète l'élimination de la pollution, était quasi nulle en 2024 (production estimée à 0,7 tonne, pour une production attendue de 8 tonnes).

Lors de la visite du SATESE de 2025, il avait été constaté que les boues présentes dans le bassin d'aération et remontant dans le clarificateur étaient caractéristiques de boues mortes (boues grises, forte odeur et présence de flottants lors du test de décantation). Un réensemencement du bassin avait alors été préconisé.Pour rappel, le système d'assainissement ainsi que le système de traitement ont été jugés non conformes, tant en matière d'équipement que de performances, pour l'année 2024. Ces installations ont été considérées comme obsolètes et insuffisamment efficaces pour assurer le traitement des effluents. Le raccordement à la station d'épuration de Jouy-Bourg s'imposait.

Travaux et études : Suite au SDA intercommunal, le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin au système d'assainissement du bourg a été validé et est effectif depuis le 8 octobre 2025, cela a permis la suppression de cette station d'épuration obsolète.

La redirection de tous les effluents de la commune vers la station du bourg représentera une charge polluante d'environ 1 500 E.H. La station est en mesure de traiter ces nouveaux apports, étant dimensionné pour 2 000 E.H. La suppression du poste de refoulement actuel et la création d'un nouveau poste de refoulement de Champgoulin vers le bourg ont été nécessaires, avec un débit de 25 m³/h (débit du même ordre de grandeur que les pompes actuelles) ce qui permet d'éviter les surverses au niveau du trop-plein pour les pluies de projet 1 mois (au contraire de la situation actuelle).
Le linéaire total du refoulement serait de l'ordre de 635 ml dont 125 ml en forage dirigé sous le Grand Morin. Les investigations ont mis en évidence un réseau dégradé nécessitant des travaux de réhabilitation sur l'ensemble de la commune. Dans un premier temps, 390 ml de réseau (rues des Buissonneaux, du Marais et de la Fontaine-sous-Pierre), initialement prévus à l'été 2025, ont été réhabilités dans le cadre des travaux de transfert des effluents de Champgoulin vers la station d'épuration de Jouy-Bourg. L'ensemble de ces travaux est achevé et a été réceptionné le 21/01/2026

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JOUY-SUR-MORIN/hameau de Champgoulin

Nombre de raccordables : 498 habitants 374 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 49 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 27 m^3/j moyen : 85,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 333 E.H. maxi temps sec : 50 m^3/j maxi temps de pluie : 414 m^3/j

pollution NK : 83% date : 11/2022 hydraulique : 45% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 61,2 kwh/j 4,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/05/2025		110			195	220	537	118			118	8,5
	A2+A5+A4	14/05/2025		48			117	80	308	58	44	0,31	58,3	2,5
Flux amont retenus en kg/j				6,7			10	11	29	5				0,5
Flux amont retenus en E.H.				74				190	195	333				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				48			117	80	308	58	44	0,31	58,3	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				56,4			40,1	63,6	42,6	50,8			50,6	70,6
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

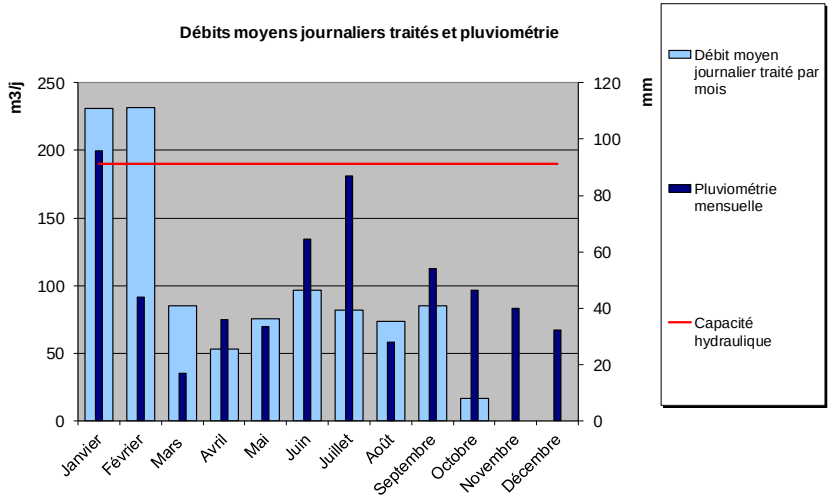

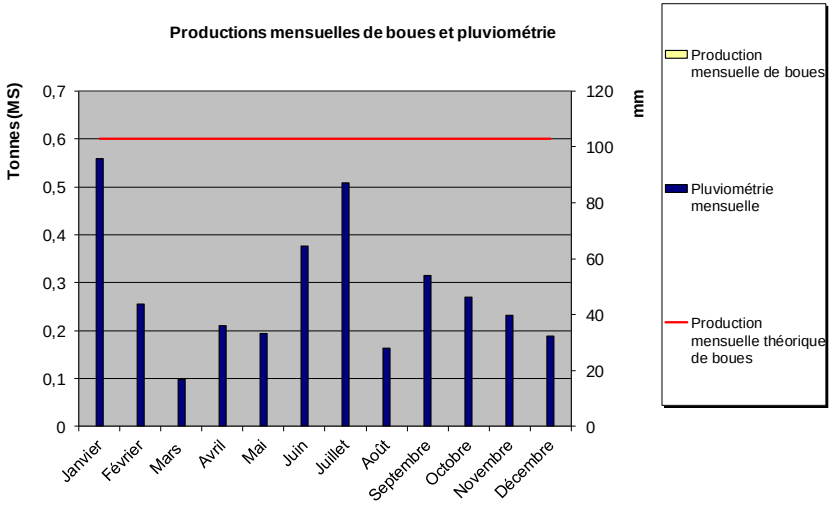

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JUILLY / SAINT-MARD

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724101000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2020/DDT/SEPR/N°243		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	: Arzilliere
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	:	2119 m³/j
	: 240	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	35,905 km
Capacité hydraulique TS	: 800	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	48%
Capacité hydraulique TP	: 800	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	52%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE À BANDES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Le volume d'ECPP est significatif (369 m3/j) et représente 47 % du volume collecté, volume similaire à 2024 bien 2025 ait été moins pluvieux. Les by-pass sur les points S16 (DO et trop-plein du poste de relèvement de l'Arzillère) s'élèvent à 61 366 m3. Ils sont en progression de 45 % et représentent 17 % du volume admis sur le dispositif (124 jours de déversements cette année contre 58 en 2024). Quasiment aucun déversement n'a lieu en temps sec suite à la mise en place de la régulation hydraulique, le débit maximum acceptable sur la station ayant été recalé à 1 200 m³/j pour limiter les départs de boues. La station reste en surcharge hydraulique 43 % du temps. L'augmentation des volumes collectés constatés en 2025 reste sans explication et contraste avec les tendances relevées sur les autres systèmes d'assainissement du secteur.

Station d'épuration :

Ce système d'assainissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure. La performance du système épuratoire est insuffisante avec des rejets excessifs aux points S16. Les résultats d'autosurveillance sont non conformes avec un dépassement de la valeur rédhibitoire en DBO5 en novembre. Deux pannes majeures sont survenues en fin d'année : casse du pont brosse et panne du pont racleur du clarificateur. La mise en place rapide d'aérateurs de secours n'a pas permis un retour à la normale.

Les charges polluantes mesurées lors de l'autosurveillance est supérieure à celle théoriquement attendue (+700 EH), mais peut s'expliquer en partie par la présence d'un collège.

La qualité des boues est en adéquation avec le système de déshydratation installé avec une siccité finale des boues de 15,8 % MS. Une unité mobile de déshydratation des boues est ponctuellement intervenue en avril pour abaisser la concentration en boues dans le bassin d'aération. Le suivi analytique des boues est conforme et indique des teneurs faibles en micropolluants.

Par ailleurs, la production de boues évacuées est en forte progression avec 38 TMS (+65 %). Le déficit est estimé à 58 % et témoigne de déficits de collecte et, surtout, de départs de boues significatifs dans les eaux épurées. La quantité extraite déclarée est surestimée de 33 %.

Il a été relevé une dégradation de la qualité de la mesure aval d'août à octobre avec des écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 %.

Travaux et études :

Les travaux de mise en séparatif rues de la Mairie, Gambetta, Chopin, Curie, Georges Bizet se sont achevés définitivement fin 2025 avec la réalisation de contre essais de réception pour une partie des rues. A débuté en parallèle le long travail de la mise en conformité des branchements en domaine privé. Les travaux d'amélioration de la collecte seront, en principe, finalisés en 2026 avec la mise en séparatif de la dernière partie de la rue Montaubert. Les travaux de branchements des particuliers seront à mettre en œuvre rapidement avec un suivi précis de l'avancement des opérations sur domaine privé.

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration (4 400 EH et 2 541 m3/j avec Q pointe conservé de 644 m3/h, boues activées avec traitement du phosphore, réutilisation des eaux traitées pour les besoins hydrocurages, centrifugeuse puis compostage) avec son bassin d'orage de 1 237 m3 ont commencé le 24/02/2025, la mise en eau étant prévue pour juillet 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-MARD

Nombre de raccordables : 3871 habitants 2903 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 465 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 509 m^3/j moyen : 762,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3580 E.H. maxi temps sec : 788 m^3/j maxi temps de pluie : 1273 m^3/j

pollution NK : 89% date : 12/2025 hydraulique : 95% Production annuelle de boues : 37,8 tMS 29 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 390,8 kwh/j 2,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 42% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				197			113	114	335	54				5,6
Flux amont retenus en E.H.				2189				1900	2233	3580				3294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12,2			11,7	9,28	28,1	14,1	16,9	0,63	16,1	1,15
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				91,3			90,7	92,9	92,1	82,2			78,3	84,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

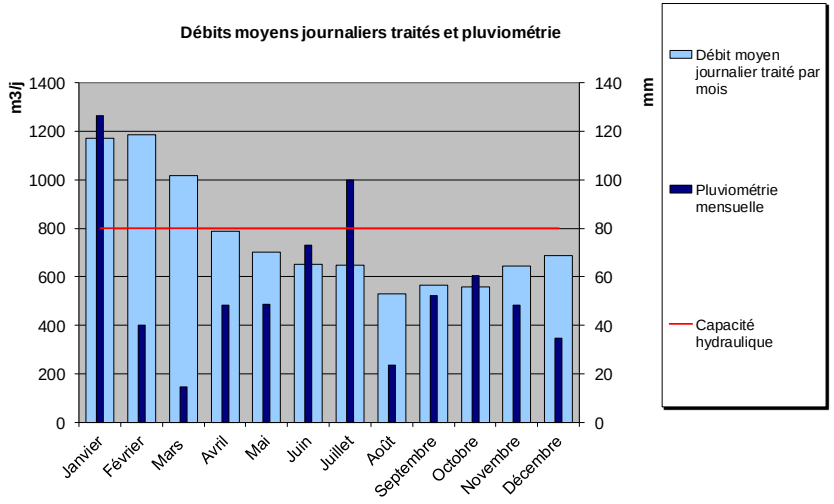

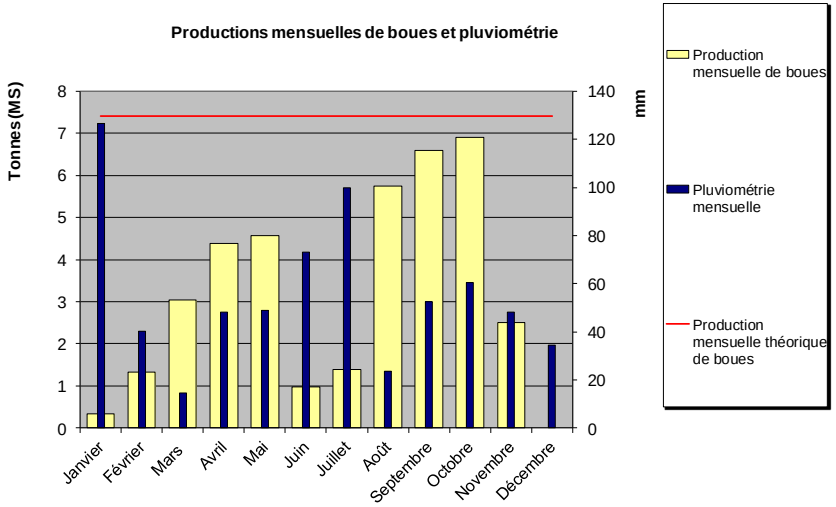

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JUTIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724201000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 21/10/2021	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: JUTIGNY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F232/MISE/2018/024		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 640	E.H	Débit de référence	:	571 m³/j
	: 38,4	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	4,145 km
Capacité hydraulique TS	: 96	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	0%
Capacité hydraulique TP	: 571	m³/j (pluie)	Unitaire	:	100%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débit entrant est estimé à partir d'un débitmètre électromagnétique. Comme ces dernières années, l'écart entre les débits entrants et sortants reste très significatif (27 %) ; cela indique une dérive d'un des deux débitmètres (probablement celui de sortie). Un étalonnage de la mesure de débit aval serait à réaliser.

La valeur estimée d'eaux claires parasites permanentes est de 54 m³/j.

La régulation hydraulique mise en place sur la station est constituée d'un mode de temps sec (volume glissant sur 7 jours < 1250 m3) et d'un mode temps de pluie (volume glissant sur 7 jours > 1250 m3). Chaque mode possède une régulation journalière (571m3/j en temps sec et 200 m3/j en temps de pluie) et une régulation horaire. Cela permet de protéger au maximum les filtres plantés de roseaux des surcharges hydrauliques.

La régulation journalière en temps sec (571 m3/j) n'a pas été atteinte en 2025. Le percentile 95 pour 2025 est à hauteur de 289 m3/j, soit 0,86 m/j de charge hydraulique surfacique.

En 2025, 16 088 m3 ont été déversés soit 29 % des volumes collectés. Néanmoins, la fiabilité de cette mesure est contestable car impactée par les crues importantes de la Voulzie notamment en début d'année. Au regard de ce pourcentage tout de même important de déversement, une légère hausse de la régulation temps de pluie a été préconisé et mise en place par SUEZ depuis la fin de l'année 2025 tout en veillant à ce que les filtres soient protégés des surcharges hydrauliques.

Station d'épuration

La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. Durant la mesure d'autosurveillance effectuée en juin, le niveau de rejet était respecté pour tous les paramètres. Ce constat a aussi pu être fait sur la visite SATESE de 2025. Le système d'assainissement peut donc être considéré comme tout à fait conforme en 2025 avec une excellente épuration.

La mesure d'autosurveillance de juin 2025 n'étant pas représentative, le coefficient de charge de 2022, estimé grâce au bilan 24 h SATESE réalisé en mars 2022, a été gardé. La station d'épuration est chargée à 65% en pollution.

Le développement des roseaux est satisfaisant depuis la mise en service de la station. Néanmoins, une quantité importante d'adventices avec notamment une prolifération d'orties peut facilement se retrouver sur les casiers de filtration. C'est pour cela qu'un ennoyage des lits a été effectué en avril 2025. Le procédé de mise en charge des filtres n'est cependant pas à utiliser régulièrement (en situation exceptionnelle avec information motivée de la police de l'eau) car il s'accompagne d'une dégradation temporaire de la qualité du rejet.

Travaux et études

Le programme de travaux prévu sur le système d'assainissement de Jutigny a été majoritairement mis en œuvre. De ce programme de travaux, il reste la résolution des problèmes d'inondation par ruissellement observés certaines années dans le bourg. La construction d'un bassin de stockage/restitution pourrait limiter ces problèmes d'inondation mais cela n'est pas encore envisagé par la commune en raison du coût important. Cela relève par ailleurs du volet ruissellement de la compétence GEMAPI.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JUTIGNY

Nombre de raccordables : 507 habitants 380 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 53 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 48 m^3/j moyen : 109,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 413 E.H. maxi temps sec : 102 m^3/j maxi temps de pluie : 532 m^3/j

pollution NK : 65% date : 03/2022 hydraulique : 19% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 13,8 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/05/2025		180			328	400	839	125			125	11
	A2+A5+A4	13/05/2025		5,2			13,5	4	46	3,3	1	55,4	58,7	9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/06/2025	48	117			164	163	495	87	87,1	0,1	87	9,1
	A2+A5+A4	30/06/2025	53	2			12,5	5,38	39,2	2,85	1,76	85,9	88,8	3,84
Flux amont retenus en kg/j				17			25	23	51	6,2				0,63
Flux amont retenus en E.H.				187				385	341	413				371
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,6			13	4,69	42,6	3,08	1,38	70,7	73,8	6,42
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,6			93,7	97,7	92,9	96,9			26,5	35,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

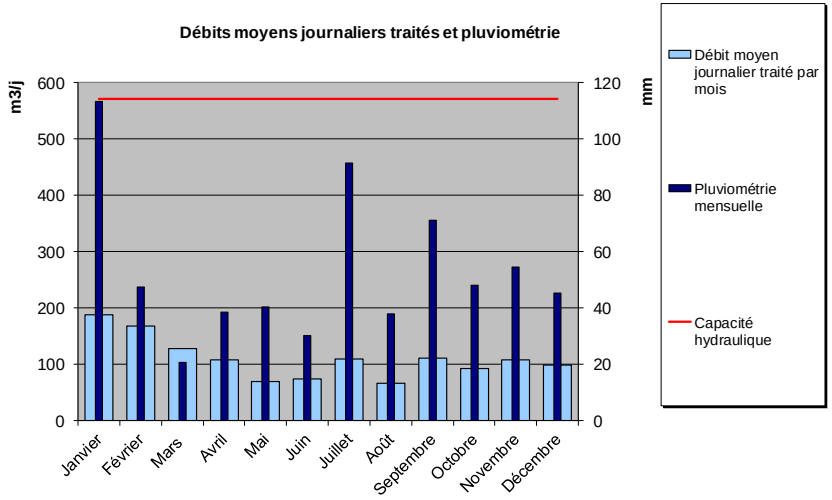

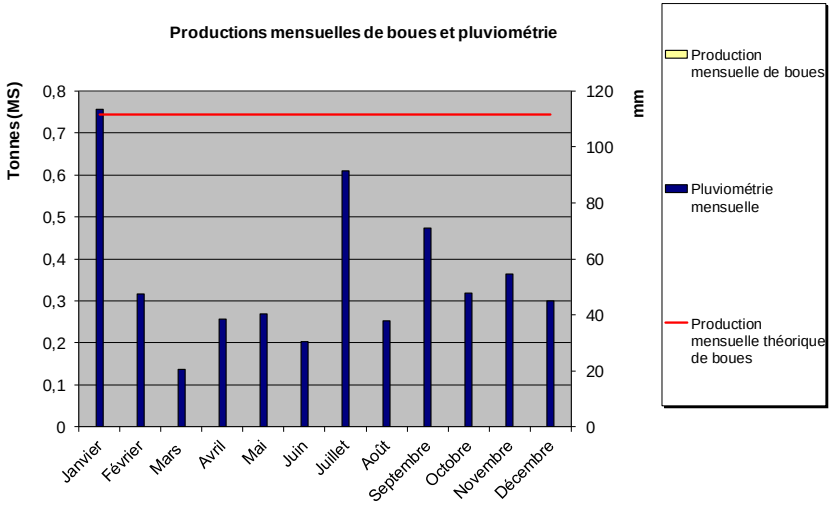

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA BROSSE-MONTCEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037705401000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Déclaration simplifiée MISE 95025		
Arrêté préfectoral boues	: D02/007/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yonne
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 180 m³/j
	: 72	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 4,878 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 3		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La capacité hydraulique du dispositif n'a été dépassée qu'à une seule reprise, lors d'un épisode pluvieux important (environ 90 mm de pluie en 5 jours, dont 41 mm tombés le jour même).
La variation des débits par temps de pluie, malgré la nature 100 % séparative du réseau, met en évidence une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Le débit maximal en période pluvieuse atteint 205 m³/j. Des contrôles de branchements ou des visites de réseau en temps de pluie sont toujours à prévoir afin de détecter les anomalies de raccordement et d'inciter les particuliers à se mettre en conformité.
Les débits minimum et maximum en temps sec correspondent quant à eux globalement au débit théorique attendu.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année. Rappelons que les eaux traitées rejoignent dans un premier temps une lagune d'infiltration.
La mesure d'autosurveillance du 27 au 28 mai est donnée à titre indicatif car les délais de traitement de l'échantillon n'ont pas permis de réaliser les analyses sous accréditation COFRAC, par ailleurs les concentrations amont étaient anormalement élevées.

La production annuelle de boues extraites atteint 3,4 tMS en 2025, soit un ratio de 19 gMS/EH/j pour un ratio attendu d'environ 60 gMS/EH/j (32 %). Bien que ce ratio reste insuffisant, il traduit néanmoins une augmentation notable par rapport à 2024, où la production n'était que de 8 gMS/EH/j.
Cette amélioration demeure toutefois limitée et confirme la persistance de pertes régulières de boues dans les eaux traitées, ainsi que la difficulté à assurer des extractions régulières. Ces difficultés sont principalement liées au mauvais séchage des boues dans les lits, notamment en période hivernale, en raison d'un drain cassé entraînant parfois jusqu'à un mois de séchage. La production de boues insuffisante a conduit la police de l'eau à déclarer le système d'assainissement non conforme en termes de performances pour l'année 2025.

En 2025, seulement 1,09 tMS de boues ont été évacuées en compostage dont une partie extraite directement depuis le silo.

Travaux et études : Au vu de la conception ancienne de ce dispositif (absence d'ouvrage de prétraitement ; forme carrée du bassin d'aération non adaptée car pouvant contribuer à la formation de zones mortes ; absence de dégazeur ; conception du clarificateur qui bien que raclé ne permette pas la reprise des flottants ; silo concentrateur ne pouvant jouer son rôle car non équipé de la reprise du surnageant ; surface des lits de séchage insuffisante ; aire de stockage non conforme car non couverte), la reconstruction de la station d'épuration est en cours.

Le maître d'œuvre est le bureau d'études BERIM. La période de préparation de chantier a débuté début février 2026, mais le curage de la lagune d'infiltration en cours début juin 2026 a retardé le démarrage effectif des travaux. La station sera un filtre planté de roseaux d'une capacité de 900 EH, avec un débit de référence de 215 m³/j dont 40 m³/j d'ECPP et 40 m³/j d'ECM. En attendant cette reconstruction, il serait intéressant d'améliorer la filière boue, avec l'installation de poches filtrantes par exemple.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA BROSSE-MONTCEAUX

Nombre de raccordables : 706 habitants 530 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 73 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 77 m^3/j moyen : 85,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 500 E.H. maxi temps sec : 81 m^3/j maxi temps de pluie : 205 m^3/j

pollution NK : 42% date : 12/2023 hydraulique : 48% Production annuelle de boues : 3,4 tMS 19 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 94,3 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 32% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/05/2025	75	1050			609	727	1590	133	91,8	0,24	133	21
	A2+A5+A4	27/05/2025	75	2,2			7,45	3	23,8	1,45	0,47	1,44	2,89	0,14
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/09/2025		270			260	280	738	160			160	16
	A2+A5+A4	24/09/2025		4,4			6	3	18	2,6	0,86	2,77	5,37	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/12/2025	77	444			299	377	739	87,2	76,7	0,24	87,2	9,79
	A2+A5+A4	03/12/2025	77	7,8			9,78	3	33,1	2,81	1,44	13,2	16	4,79
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/12/2025	72	208			336	404	873	88,8	62,7	0,24	88,8	14,8
	A2+A5+A4	18/12/2025	72	6,3			9,62	5,85	26,8	3,65	2,63	4,53	8,18	2,83
Flux amont retenus en kg/j				20			17	19	47	7,5				0,7
Flux amont retenus en E.H.				224				317	311	500				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,18			8,21	3,71	25,4	2,63	1,35	5,47	8,1	2,84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			97,6	99,1	97,1	97,5			91,7	77,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

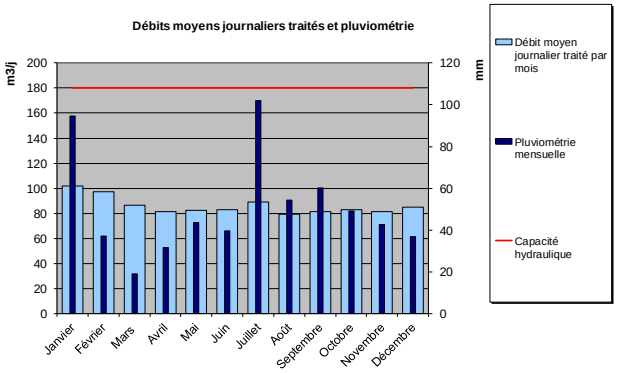

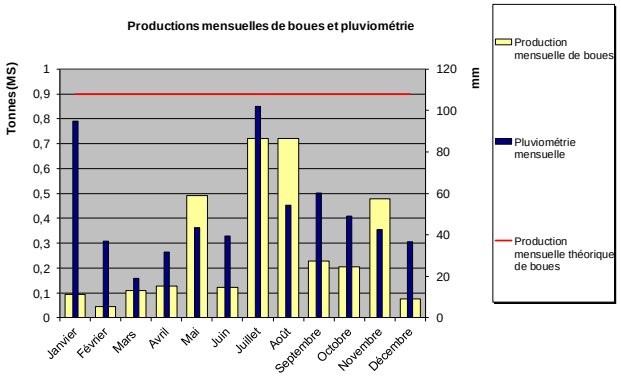

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-GAUTHIER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708601000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 15/08/2022	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: LA CHAPELLE GAUTHIER		
Exploitant	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F442 N°MISE 2018/192		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	1177 m³/j
	: 108	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	8,785 km
Capacité hydraulique TS	: 418	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	38%
Capacité hydraulique TP	: 757	m³/j (pluie)	Unitaire	:	62%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte :

Le comportement du réseau d'assainissement reste soumis à l'apport d'eaux parasites permanentes (ECPP) et météoriques conséquents malgré les travaux de réhabilitation conséquents réalisés sur les 2 communes et les mises en séparatif réalisées spécifiquement sur la Chapelle-Gauthier. En 2025, les intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) en période de nappe haute représentaient 162 m³/j, soit 49 % du débit max de temps sec.

La répartition des débits refoulés vers la station d'épuration s'effectue à hauteur de 45 m³/h depuis la commune de la Chapelle-Gauthier et 15 m³/h depuis la commune de Bréau. La station d'épuration peut traiter sans dégradation de la qualité du rejet jusqu'à 1400 m³/j, néanmoins depuis juillet 2024 l'exploitant a limité le débit max journalier traité autour de 1000 m³/j. Ce point pourrait être revu pour limiter les by-pass en tête de station d'épuration et serait bénéfique.

Les volumes de by-pass en tête de station (Point A2) sont la résultante du suivi des 2 trop pleins (S16) des postes terminaux au niveau de Bréau et de la Chapelle-Gauthier en lien avec les 2 bassins d'orage construits de 67 m³ et 200 m³ respectivement sur les 2 communes. Les données relatives à ces déversements fournies par l'exploitant dans son bilan annuel (données absentes des fichiers au format SANDRE) estiment 17 486 m³ déversés sur 41 jours (81% qui se produiraient sur la Chapelle-Gauthier), soit 10% du volume annuel incident.

Ce pourcentage est similaire à celui de l'an passé malgré la baisse de pluviométrie par rapport à 2024. La nouvelle station d'épuration a apporté un vrai plus en termes de réduction de pollution vers le ru d'Ancoeur y compris par temps de pluie.

Station d'épuration :

Le coefficient de charge polluante est établi à partir du bilan 24h réalisé par le SATESE en septembre 2023. La station est environ à 76 % de coefficient de charge organique. Ce coefficient peut varier dans une certaine mesure suivant les conditions d'auto-curage du réseau unitaire.

Le suivi de l'exploitant est régulier et précis. La qualité du traitement était respectée lors des mesures d'autosurveillance avec un bon traitement sur l'ensemble des paramètres. Le système d'assainissement est conforme mais le taux de by-pass en tête de station reste élevé. En moyenne l'écart entre le débit d'entrée et de sortie est satisfaisant.

La quantité annuelle de boues extraites qui intègre les flottants est assez régulière et similaire à celle de l'an passé, soit 74% de la quantité théoriquement attendue. Ce déficit s'explique notamment par des by-pass de pollution au niveau du système de collecte et du point A2.

A noter que la consommation d'énergie intègre celle liée au refoulement des eaux usées des 2 postes terminaux sur Bréau et Chapelle-Gauthier. Le refoulement représente environ 40% de la consommation totale.

Travaux et études :

Des travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire, sur certains secteurs ciblés, restent nécessaires, ainsi que la réhabilitation complète du poste de refoulement Heurtebise situé sur la commune de la Chapelle-Gauthier (corrosion avancée et armoire de commande à renouveler). Le scénario SANDRE station est en attente de validation, la démarche ayant été initiée en 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BREAU, LA CHAPELLE-GAUTHIER

Nombre de raccordables : 1642 habitants 1232 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 188 m^3/j réf. : 2018 à 2025 mini temps sec : 235 m^3/j moyen : 420,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 1367 E.H. maxi temps sec : 331 m^3/j maxi temps de pluie : 1025 m^3/j

pollution NK : 76% date : 09/2023 hydraulique : 55% Production annuelle de boues : 25,3 tMS 51 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 339 kwh/j 4,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 74% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025	322	122			110	92	368	50	41,1	0,23	50,2	5,13
	A2+A5+A4	17/04/2025	302	5			7	3	22	1,8	0,89	0,28	2,08	0,53
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/10/2025	252	226			210	240	571	77	56,1	0,23	77,2	5,13
	A2+A5+A4	08/10/2025	256	3			8	3	26	3,2	2,06	0,31	3,51	0,57
Flux amont retenus en kg/j				159			73	82	200	20				2,5
Flux amont retenus en E.H.				1768				1362	1335	1367				1471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,08			7,46	3	23,8	2,44	1,43	0,29	2,74	0,55
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			95,1	97,8	94,9	96,2			95,7	89,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**20**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**80**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

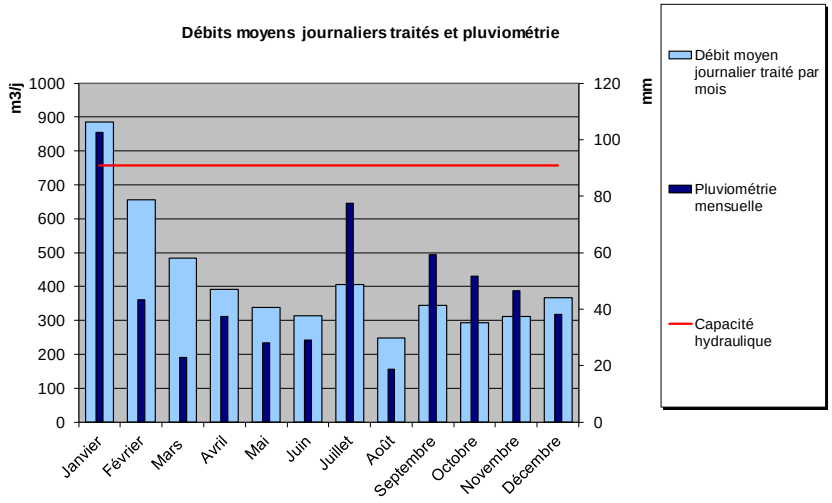

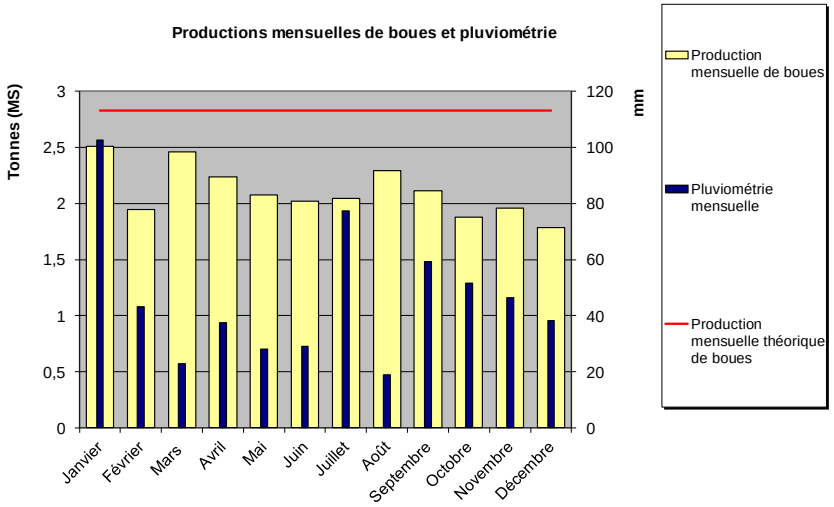

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-IGER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708701000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: LA CHAPELLE IGER		
Exploitant	: LA CHAPELLE IGER		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F473 1995/317 (art 41)		
Arrêté préfectoral boues	: F473 2011/092		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)
Ru (ou autre)	: Vallière
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 40 m³/j
	: 12	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,861 km
Capacité hydraulique TS	: 40	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 40	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'unique PR qui reprend la totalité des réseaux séparatifs gravitaires est géré par la société SUEZ depuis plusieurs années via un contrat spécifique pour les opérations de dépannage curatif, mais aussi pour 4 entretiens par an du dégrilleur et du dégraisseur statique situés dans la première lagune. Le curage du PR est réalisé sur demande de la commune.

Cet ouvrage est télésurveillé depuis juin 2017. Depuis 2022, suite au changement de la carte du module de télésurveillance, les alertes sont renvoyées vers la supervision de SUEZ afin d'éviter des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en cas de pannes des pompes.

Pour rappel, le débit d'eaux claires parasites estimé lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en avril 2017 était de 5 m³/j, ce qui est négligeable. Le contrôle réalisé par la DDT en décembre 2022 a confirmé l'absence d'eaux claires parasite permanentes et une charge polluante d'une centaine d'équivalents habitants.

Station d'épuration : Les débits rejetés vers le ru de Vallière sont faibles, voire nuls une partie de l'année.

Les données de débit sont estimées à partir des relevés hebdomadaires des compteurs du PR relève de compteurs. L'analyse des débits durant les dernières années indique l'existence d'apport d'eaux claires météoriques vers le réseau d'assainissement malgré sa nature séparative (cf. inversions de branchements méritant d'être identifiées et mises en conformité par les particuliers). Un dispositif de type lagunage est toutefois conçu pour supporter de tels apports.

Depuis 2018, une mesure ponctuelle à un moment représentatif peut remplacer la mesure d'autosurveillance réglementaire (bilan 24h) compte tenu de l'impossibilité de mise en œuvre d'une mesure complète (mesure débitmétrique aval impossible au regard de l'état du canal de rejet). Pour que la visite annuelle du SATESE serve d'autosurveillance réglementaire les prélèvements ponctuels sont couplés à :

- une estimation du débit d'entrée sur la base du temps de fonctionnement des pompes de relèvement sur les dernières 24h ;
- une estimation du débit de sortie sur la base d'une lecture, à l'instant t, de la hauteur d'eau au niveau du seuil du canal. En effet, sur un procédé de type lagunage, la qualité de l'eau de sortie varie peu à l'échelle d'une journée compte tenu du temps de séjour hydraulique dans les ouvrages.

La mesure ponctuelle SATESE, valant mesure d'autosurveillance a été réalisée le 03/09/2025 pour une charge polluante estimée à 107 EH.

Le niveau de rejet n'est pas atteint pour les paramètres DCO et MES dont la concentration rédhibitoire de 150 mg/l est dépassée pour ce dernier, ce qui est synonyme d'une non-conformité du système d'assainissement. Rappelons néanmoins que la mesure réalisée en sortie d'été est généralement plus défavorable en raison de la concentration élevée en micro-algues favorisées par les conditions d'ensoleillement.

Le seul curage de la lagune 1 a été réalisé en 2011, avec l'appui du SATESE.

Travaux et études : Pour rappel, une 2ème phase de travaux de réhabilitation des berges des bassins par enrochement a été réalisée en 2020 suite à celle de novembre 2017. Lors de cette 2ème intervention, environ 360 ml de berges ont été consolidées, sur l'ensemble des 4 lagunes.

Le cahier de vie a été révisé et validé par la Police de l'Eau en janvier 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-IGER

Nombre de raccordables : 163 habitants 122 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 15 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 20 m^3/j moyen : 38 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 153 E.H. maxi temps sec : 27 m^3/j maxi temps de pluie : 131 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6 kwh/j 1,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/09/2025	18	170	250	576	215	250	576	90			90	7,7
	A2+A5+A4	03/09/2025	19	440	19	124	193	97	578	34	0,45	0,62	34,6	7,5
Flux amont retenus en kg/j				5			6	7	16	2,3				0,24
Flux amont retenus en E.H.				56				117	107	153				141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				440	19	124	193	97	578	34	0,45	0,62	34,6	7,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	91,8	76,8	3,26	58,1	0	59,3			58,5	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**120**	**40**	**120**				**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

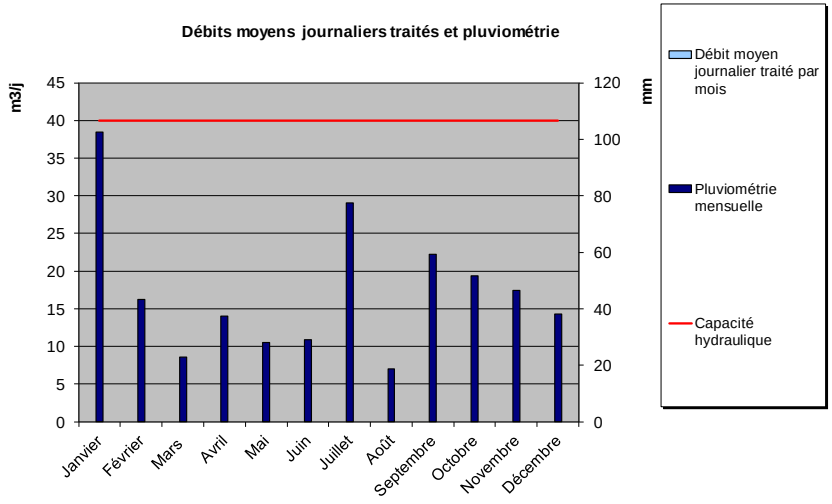

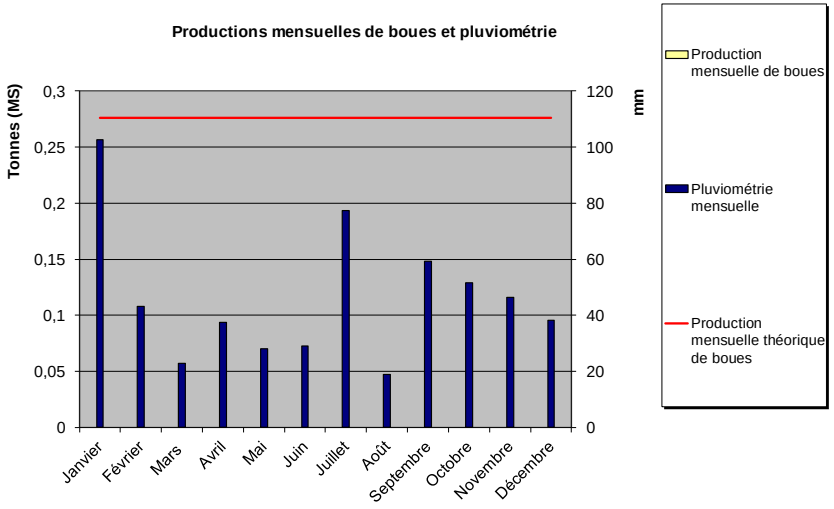

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-LA-REINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708801000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F448/MISE/2008/188		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3350	E.H	Débit de référence	:	800 m³/j
	: 201	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	10,461 km
Capacité hydraulique TS	: 500	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 800	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Bien que le réseau de collecte soit séparatif à 100%, l'apport d'eaux pluviales est marquant sur ce système d'assainissement. Toutefois, le dimensionnement très confortable du clarificateur permet de faire faire aux débits excédentaires de temps de pluie, comme en témoigne le relevé journalier des débits d'alimentation de la station d'épuration. Il est en effet observé seulement 3 jours de dépassement de la capacité hydraulique des ouvrages, avec un taux maximum de remplissage de 114%.

Par temps sec, l'écart entre le débit relevé en nappe haute (début mars) et le débit attendu au regard de la consommation est de l'ordre de 50 m3/j, soit environ 16 % des débits collectés en nappe haute. Cet écart qui traduit la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration n'est pas véritablement significatif.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées lors des mesures d'autosurveillance a toujours été satisfaisante. Le système d'assainissement est donc évalué conforme.
Il est rappelé que pour une performance sans faille du traitement complet de l'Azote (nitrification-dénitrification), il conviendra d'asservir le fonctionnement de la turbine à la mesure de la sonde Redox. Bien que l'installation de cette dernière ait été réalisée en fin du contrat de la SAUR, la mise en place de cet asservissement n'a pas été mené à bien. VEOLIA a proposé un devis à la CAPF dans le but d'utiliser enfin cette instrumentation.

Le suivi du trop-plein du poste d'alimentation de la station d'épuration (point A2) a révélé cette année un volume total de 4 971 m3 soit 4.1% des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement. Il est nettement moins élevé que celui de 2024 qui atteignait 10 288 m3/an, et représentait 7.7% des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement.
L'analyse des jours de déversement (13), montre que 3040 m3 sont mesurés, lors de la pluie exceptionnelle du 20/08/2025 pluvieuse (46 mm de hauteur de pluie). Ce volume représente 61% des débits déversés au point A2, en 2025. Pour les 1884 m3 restants mesurés sur 12 jours, ils ont eu lieu, alors que le débit nominal de la station d'épuration n'était pas atteint. Leur impact est toutefois négligeable sur le milieu naturel qui est constitué de lagunes d'infiltration. Cependant, l'opportunité de mettre en fonctionnement 2 pompes en parallèle pour absorber les pointes de débits pourrait être étudiée par VEOLIA. Le clarificateur devrait pouvoir fonctionner au débit de pointe horaire de 62 m3/h pendant 2 h d'affilée (indice de boue satisfaisant, recirculation proportionnelle au débit et concentration optimisée des boues dans le bassin d'aération).

La production de boue observée à partir de la quantité des boues extraites du clarificateur est de 71 g de MS/EH/j. Elle est supérieure de 18% à celle attendue au regard de la population desservie par l'assainissement. Ce ratio passe à 68 de MS/EH/j, si l'on prend comme référence la quantité de boue évacuée en compostage. Il est sensiblement égal au précédent.

La pollution au nickel des boues apparue en septembre 2024, n'a pas été constatée en 2025. L'action menée a été celle de curer la totalité du réseau d'assainissement (prestation inclus dans le nouveau contrat de DSP attribué à VEOLIA le 1er/01/2024). En effet, les matières sédimentées dans le fond des réseaux d'assainissement pourraient avoir été à l'origine de la pollution au Nickel accumulé au fil des années, dans ces matières sédimentées.

Travaux et études

Le programme de travaux issu du SDA finalisé en juin 2024, porte sur les tronçons de collecteurs à remplacer ou à réhabiliter afin de pallier les défauts structurels.
Le traitement contre l'H2S est par ailleurs conseillé pour 3 postes de refoulement, ainsi que la mise en conformité d'un bon nombre de branchements.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-LA-REINE

Nombre de raccordables : 1842 habitants 1382 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 290 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 285 m^3/j moyen : 318,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1653 E.H. maxi temps sec : 312 m^3/j maxi temps de pluie : 910 m^3/j

pollution NK : 49% date : 12/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 43,1 tMS 71 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 344,5 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 118% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				65			62	66	177	25				3
Flux amont retenus en E.H.				724				1097	1180	1653				1765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,61			6,66	3	20,7	3,2	1,88	4,03	7,01	3,12
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,1			96,6	98,4	96,4	95,7			90,9	61,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**										
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

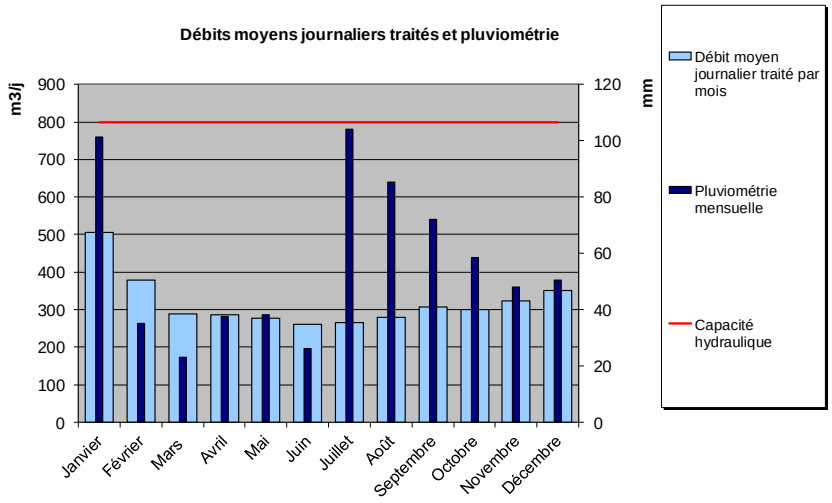

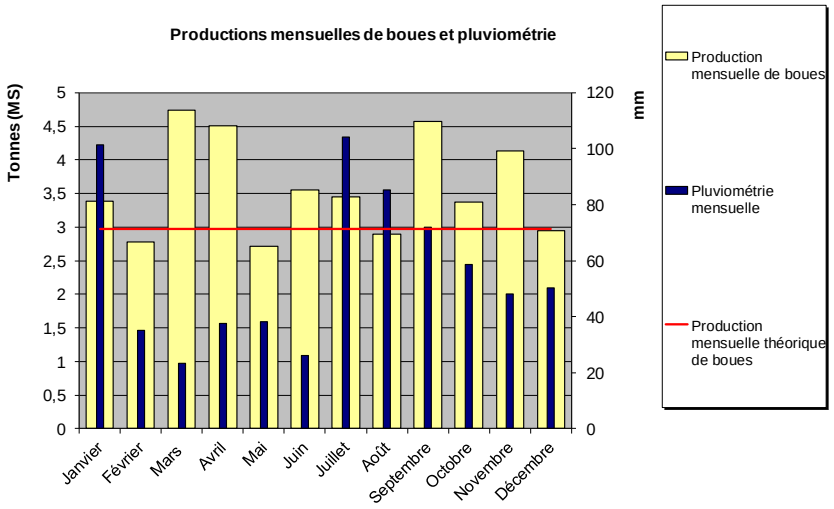

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-MOUTILS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 21/11/2023	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 104 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,065 km
Capacité hydraulique TS	: 35	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 104	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Les données de débit fournies sont calculées sur les relevés bi-hebdomadaire du compteur de bâchée. Ce système lisse les volumes min et maxi, mais permettent quand même une analyse.

Système de collecte : Le volume de minimum temps sec est estimé à 9 m³/j, cohérent avec la consommation d'eau assainie.
Le volume de maximum temps sec est estimé à 11 m³/j en période de nappe haute (début avril).
Le volume de maximum temps de pluie est estimé à 40 m³/j le 24 juillet.
La moyenne annuelle des débits journalier se situe aux alentours de 17 m³/j.

Un déversoir d'orage, non instrumenté, permet de décharger le réseau unitaire par temps de pluie. En raison de sa conception, il doit faire l'objet d'une surveillance particulière notamment suite à des pluies car il se bouche très régulièrement (21 fois au moins en 2025 selon le fichier de suivi de la CC2M) et implique des déficits de collecte y compris par temps sec. Ce point est à améliorer, les by-pass de temps sec n'étant pas admis réglementairement.

La mesure SATESE de mars 2025 réalisée par temps sec confirme un débit d'eaux usées strictes de l'ordre de 8 m3/j (cohérent par rapport au nombre de raccordables) et des apports d'eaux claires parasites permanentes très faibles.

Station d'épuration : Rappel : Fin d'année 2023, suite à de fortes pluies, un débordement de la station d'épuration a eu lieu. Ce débordement a provoqué un effondrement de terre qui s'est déversé dans le 1er filtre.

Lors du de la mesure d'efficacité réalisée par le SATESE en mars 2025, la qualité du rejet ne respectait pas les normes en concentrations. Cependant les normes en rendements étaient atteintes. La nitrification significative qui a été mesurée dans le filtre rend cependant compte d'une bonne oxygénation de ce massif filtrant, une année après l'incident, ce qui est rassurant.

Ces résultats, malgré leur conformité en rendement, montrent des teneurs en MES, DBO5 et DCO importantes et préoccupantes pour une station neuve (proche des concentrations rédhibitoires). Cela est possiblement lié à un colmatage du premier casier suite au glissement de terrain qui a eu lieu. Des particules fines (argiles par exemple) ont pu passer dans les couches filtrantes et sont emmenées avec l'eau, impactant ainsi fortement le rejet en matières particulaires. Un suivi de la qualité du rejet par la collectivité sur la base de l'alimentation des 2 autres casiers de filtration permettrait de confirmer une différence de qualité du traitement.

En ce qui concerne le taux de charge en pollution, la mesure SATESE réalisée en mars 2025 confirme un taux de collecte en accord avec le nombre de raccordables et un taux de charge (base NTK : 67 EH) de 44%.

Travaux et études : Le filtre a été remis en état ainsi que le talus. Le DO a été légèrement modifié afin de faciliter le passage des eaux collectées.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-MOUTILS - Bourg

Nombre de raccordables : 83 habitants 62 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 9 m^3/j moyen : 17 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 67 E.H. maxi temps sec : 11 m^3/j maxi temps de pluie : 40 m^3/j

pollution NK : 44% date : 03/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/03/2025	8,4	200			376	290	662	125			125	10
	A2+A5+A4	04/03/2025	8,4	82			105	62	202	37			84,9	6,7
Flux amont retenus en kg/j				1,7			3,2	2,4	5,6	1				0,08
Flux amont retenus en E.H.				19				40	37	67				47
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				82			105	62	202	37			84,9	6,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				59			72	78,6	69,5	70,4			32,1	33
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

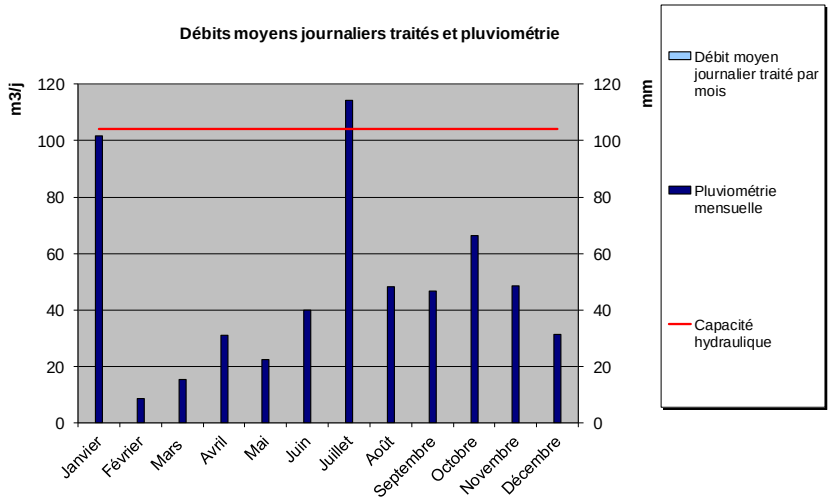

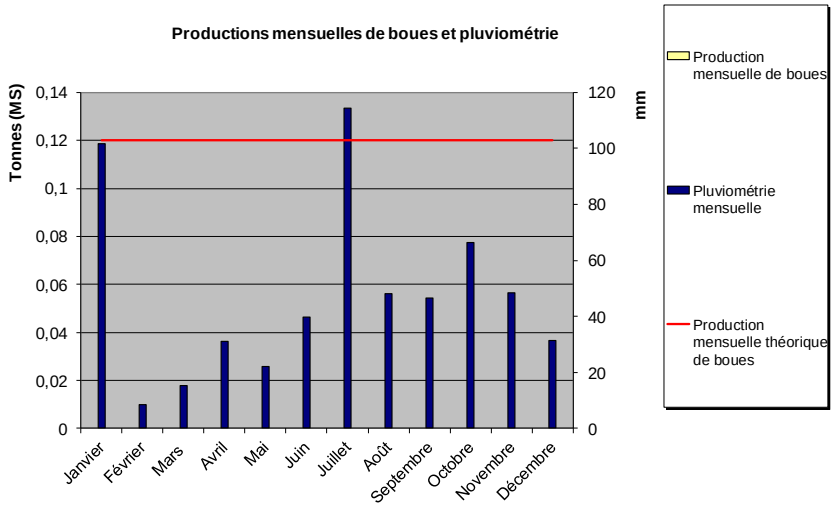

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-MOUTILS / HAMEAU DE MOUTILS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709302000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 26/09/2023	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	:	104 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	1,97 km
Capacité hydraulique TS	: 35	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	12%
Capacité hydraulique TP	: 104	m³/j (pluie)	Unitaire	:	88%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Les données de débit fournies sont calculées sur les relevés bi-hebdomadaire du compteur de bâchée. Ce système lisse les volumes min et maxi, mais permet quand même une analyse.

Système de collecte

Le volume de minimum temps sec est estimé à 9 m³/j, cohérent avec la consommation d'eau assainie.
Le volume de maximum temps sec est estimé à 22 m³/j en période de nappe haute
Le volume de maximum temps de pluie est estimé à 77 m³/j en période de nappe haute avec 26 mm de précipitation sur 4 jours.
La moyenne annuelle des débits journalier se situe aux alentours de 19 m³/j.

Un déversoir d'orage (DO) en tête de station d'épuration, non instrumenté, permet de décharger le réseau unitaire par temps de pluie. Il est complété par 2 autres DO en amont (sortie de Hameau et celui du secteur de la Montée plus actif qui surverse vers le ru de Vorain, affluent du Grand Morin).

Station d'épuration

Il s'agit d'un filtre planté de roseaux monoétage. Celui-ci permet un bon traitement des matières carbonées et particulaires, le traitement du paramètre NTK n'est que partiel avec ce type de filière. Les paramètres NGL et PT ne sont pas traités par ce type de filière (non justifié compte tenu de la capacité d'autoépuration du Grand Morin et du faible débit de rejet de la station d'épuration).

Pour rappel : Le 29 février 2024, le SATESE a détecté une pollution au fioul domestique. Cette pollution avait touché les 3 filtres, ce constat indiquait que cette pollution remontait au moins à 3 semaines (rotation des filtres 1 fois par semaine).

Le taux de collecte de la pollution (90 % sur le paramètre NTK) durant la mesure SATESE d'octobre était excellent, témoignant de la bonne collecte des effluents par temps sec et de l'étanchéité du réseau. La qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet en vigueur que ce soit en rendements et/ou en concentration. Cela montrait un bon fonctionnement de la biomasse épuratrice sur le casier de filtration alimenté (casier n°1). Des analyses complémentaires (sortie de chaque casier filtrant et sortie de la zone de rejet végétalisée) en ajoutant le paramètre HAP ont été préconisées à la collectivité afin de suivre l'évolution des conséquences de la pollution de février 2024.

Le maître d'ouvrage assure deux visites de contrôle chaque semaine. Dans l'attente des conclusions des assurances suite à la pollution, la gestion des mauvaises herbes (adventices) doit être maintenue, elle mérite d'être améliorée.

Travaux et études

Les travaux de réhabilitation ne sont pas envisagés à courte échéance sans connaitre les conclusions des assurances en termes de responsabilité et l'évolution des performances épuratoires de la station.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-MOUTILS – Hameau de Moutils

Nombre de raccordables : 92 habitants 69 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 11 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 9 m^3/j moyen : 19 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 60 E.H. maxi temps sec : 22 m^3/j maxi temps de pluie : 77 m^3/j

pollution NK : 40% date : 09/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025	10	110			283	200	475	93			93,6	8,8
	A2+A5+A4	09/09/2025	10	26			54,3	33	104	38			69,1	6,2
Flux amont retenus en kg/j				1,1			2,9	2	4,8	0,9				0,09
Flux amont retenus en E.H.				12				33	32	60				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26			54,3	33	104	38			69,1	6,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				76,4			80,8	83,5	78,1	59,1			26,2	29,5
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

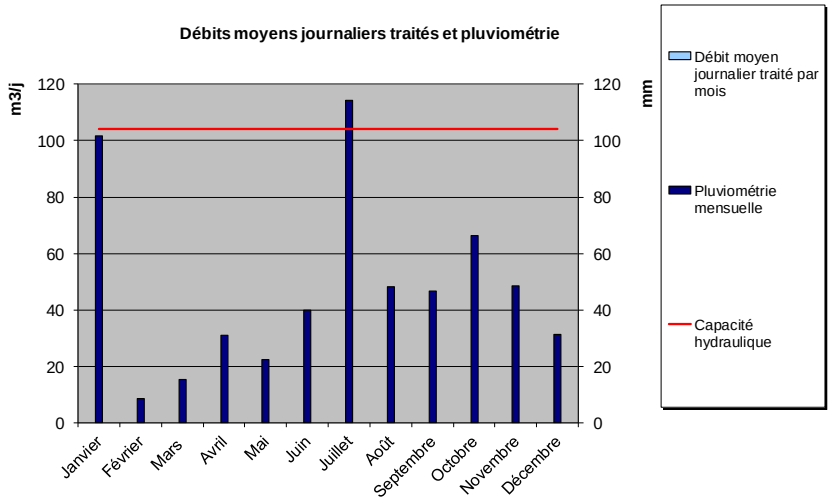

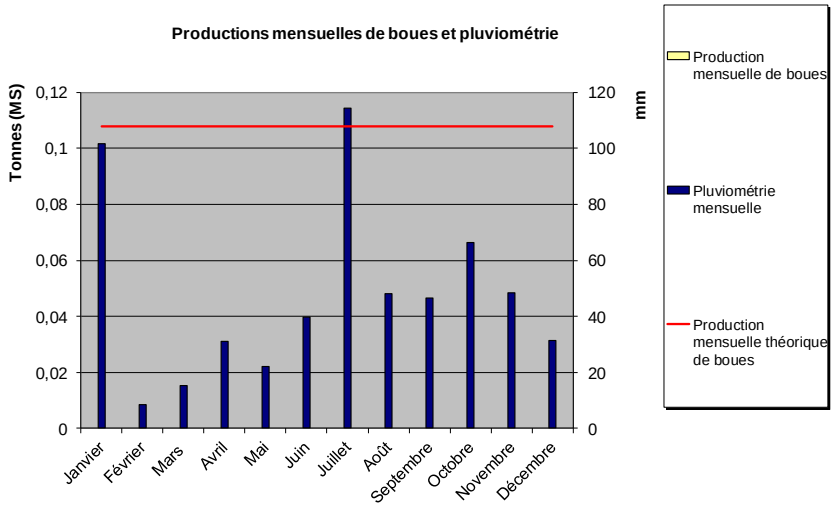

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-RABLAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708901000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/07/2005	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE RABLAIS
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE – AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT
Constructeur : HYDREA
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
Arrêté préfectoral eaux : 05/DAI/2E/030
Arrêté préfectoral boues : 02/DAI/2E/092

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Villefermoy (RUISSEAU)(R91-F4449000)
Ru (ou autre) : Guérin
Rivière 1 : Ancoeur
Rivière 2 : Almont
Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1300	E.H	Débit de référence	:	250 m³/j
	: 78	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,42 km
Capacité hydraulique TS	: 250	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	35%
Capacité hydraulique TP	: 250	m³/j (pluie)	Unitaire	:	65%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits d'entrée mesurés sur le début d'année sont issus du relevé hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique. A partir du 15 juin 2025, la mesure du débit d'entrée est journalière.

Le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) de nappe haute, estimé à partir des relevés hebdomadaires du début d'année, est de 96 m³/j. Ce volume est en nette baisse par rapport à l'année précédente (- 76%) en raison d'une année peu pluvieuse. Des pics de débits importants sont néanmoins régulièrement enregistrés en période de temps de pluie avec une mise à contribution du bassin d'orage des Montils (ressuyage). Il est nécessaire que la commune étudie la déconnexion des eaux claires parasites du réseau unitaire (reprise de drains agricoles, déconnexion d'avaloirs, etc.).

Une mise en conformité de l'autosurveillance réglementaire a été réalisée en cours de l'année avec notamment la mise en place du suivi journalier des équipements du réseau et de la station d'épuration.

Depuis la mise en place du suivi journalier des points A2 et A5 (mars 2025), aucun by-pass au niveau du déversoirs d'orage (DO) situé en amont du poste des Montils n'a été mesuré, en cohérence avec la baisse en pluviométrie en 2025. Cependant, les données du S3 et S16 ne sont fiables que depuis le 1er juillet 2026 en raison d'un défaut de paramétrage des points. Pour rappel, une rehausse de ce DO a été réalisée en décembre 2023, à hauteur de la génératrice supérieure de la canalisation d'alimentation du poste afin de réduire les déversements au milieu naturel.

Station d'épuration : La capacité hydraulique de la station est régulièrement dépassée (77 jours en 2025, dont 32 jours après le 15 juin).

2 mesures d'autosurveillance ont été réalisées en 2025. La qualité du traitement est conforme à la réglementation malgré le dépassement du débit de référence lors du bilan du 01/12/2025. La station d'épuration est conforme pour l'année 2025. Les charges théoriques reçues n'ont pas été mis à jour car peu représentatives. Les concentrations du bilan de décembre et les charges sont anormalement élevées.

L'estimation de la production de boues est nettement plus fiable depuis la mise en place du débitmètre électromagnétique sur l'extraction des boues en mars 2025. La production de boues est en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+82%) mais reste déficitaire par rapport à la production attendue (ratio de 36 g MS/EH/j en 2025 contre 60 g MS/EH/j attendue). Le curage des lits de boues ne fait pas partie des priorités de la commune. En raison du renouvellement d'équipements ayant impacté son budget, la commune a reporté à 2027 le curage du lit n°5 qui présente un taux de remplissage de 59% (donnée SATESE appui 2026). L'Arrêté préfectoral N°02 DAI 2E 092 autorisant à épandre les boues issues du traitement des eaux usées de la Chapelle-Rablais toujours d'actualité. Une simple mise à jour des données serait à intégrer dans le plan prévisionnel d'épandage (à confirmer par la Police de l'eau).

Travaux et études : L'instrumentation des points de déversement réglementaires A2 (déversoir d'orage des Montils) et A5 (trop-plein du bassin d'orage de la station) et l'installation d'un débitmètre d'extraction des boues ont été réalisés en mars 2025. Ces travaux ont contribué à une meilleure gestion des ouvrages grâce à la télésurveillance des équipements du système de collecte (poste Montils, poste/bassin d'orage du bourg et poste du lotissement du moulin à vent) ainsi qu'à lever les non conformités en matière d'autosurveillance.

La vanne de restitution du bassin d'orage a été remplacé en avril 2026 et la pompe du poste eaux brutes en mai 2026.

La station d'épuration est exploitée par SUEZ, via une prestation de service, depuis janvier 2025, pour une durée de 3 ans. Antérieurement, elle était exploitée en régie. Le SATESE a appuyé la commune dans cette démarche afin qu'elle puisse satisfaire ses obligations règlementaires.

Une mise à jour du SDA serait pertinent sur cette commune. Sur demande, le SATESE peut l'appuyer dans cette démarche.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-RABLAIS

Nombre de raccordables : 906 habitants 680 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 94 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 90 m^3/j moyen : 201,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 727 E.H. maxi temps sec : 181 m^3/j maxi temps de pluie : 722 m^3/j

pollution NK : 56% date : 11/2020 hydraulique : 81% Production annuelle de boues : 9,5 tMS 36 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 73,6 kwh/j 1,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 60% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025	130	793			428	485	1170	77,9	40,8		77,9	11,3
	A2+A5+A4	21/05/2025	131	3			9,16	5,21	26,2	3,3	1,92	8,46	11,8	1,74
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/07/2025		420			250	280	689	103			103	12
	A2+A5+A4	17/07/2025		4			8	3	26	2,7	1,3	12,8	15,6	6,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/12/2025	253	380			437	177	1830	117	33		117	27
	A2+A5+A4	01/12/2025	245	2			7,59	4,48	21,4	4,72	4,1	4,78	9,5	0,42
Flux amont retenus en kg/j				30			27	32	70	11				0,92
Flux amont retenus en E.H.				328				525	469	727				541
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,5			8,58	4,1	26,1	3	1,61	10,7	13,7	4,12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,3			97,3	98,9	97	96,6			84,8	65,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**93**	**90**	**87**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

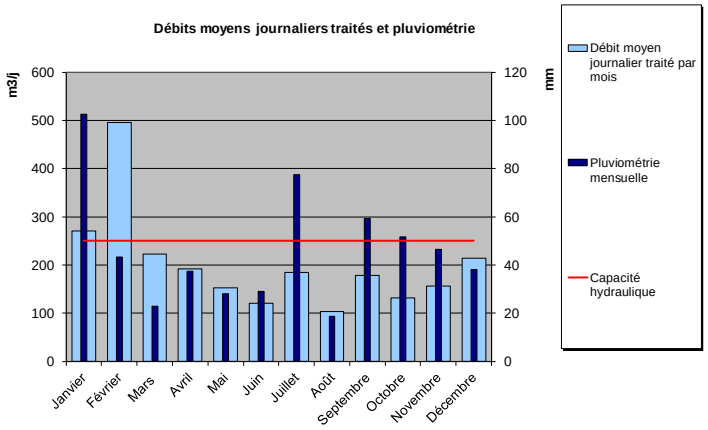

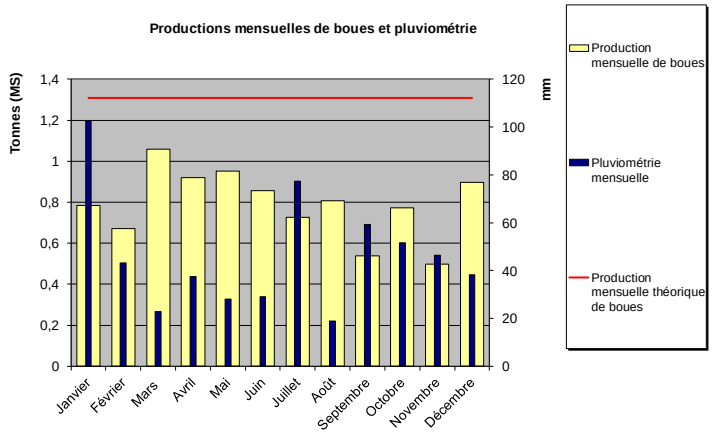

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CROIX-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714701000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 18/04/2017	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : LA CROIX EN BRIE
Exploitant : AQUALTER
Constructeur : CREA Step
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
Arrêté préfectoral eaux : F 473 N° MISE 2013/018
Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)

Ru (ou autre) : Yvron
Rivière 1 :
Rivière 2 : Yerres
Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	:	652 m³/j
	: 48	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	6,135 km
Capacité hydraulique TS	: 88	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	2%
Capacité hydraulique TP	: 652	m³/j (pluie)	Unitaire	:	98%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

Suite au dernier inventaire réalisé par la commune, 75 fosses sur 276 restent encore à déconnecter. Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2023. A noter que 69 riverains ont fait le choix de réaliser eux-mêmes leurs travaux, dont l'avancement n'est pas connu à ce jour. L'augmentation du taux de raccordement constitue le point majeur d'amélioration du fonctionnement de ce système d'assainissement.

La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est significative sur ce système d'assainissement et représente 62 m³/j, soit 52 % des volumes collectés en nappe haute.

Station d'épuration :

Suite au contrôle inopiné réalisé par la DDT en mars 2021, il a été demandé une instrumentation du trop-plein du bassin d'orage (BO) ou du regard de jonction des 2 points de by-pass. Pour rappel, ce comptage correspond aux surverses du déversoir d'orage (DO) et du BO.

Compte tenu du fonctionnement modéré du trop-plein du BO, ce dernier a été obturé en septembre 2022 afin de procéder à une période d'observation, en vue de l'obturer définitivement. Dans cette configuration, seul le DO en amont du PR fonctionne, permettant le comptage des effluents en A2.

De nombreuses améliorations sur le comptage des volumes déversés au niveau du DO situé en tête de station ont été apportées, la dernière étant l'intégration d'une nouvelle formule de calcul en février 2024 issue de l'étude de modélisation finalisée en décembre 2023. En 2025, avec un comptage fiabilisé, 30 321 m³ ont été déversés par le DO, soit près de 34 % du volume collecté, ce qui est significatif (augmentation de 13 % par rapport à 2024 malgré une baisse importante de la pluviométrie). L'ensemble des déversements s'est produit alors que la capacité hydraulique de la station d'épuration, de 652 m3/j, n'était pas atteinte. La régulation hydraulique, théoriquement de 645 m3/j, n'a jamais été atteinte (maximum de temps de pluie de 382 m3/j). La vérification de la régulation et son optimisation devraient permettre une réduction des déversements au point A2.

La qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet en vigueur lors de l'autosurveillance, mais pas lors de la visite SATESE sur les MES. Les données de charges en pollution issues du bilan d'autosurveillance 2025 n'ont pas permis d'actualisation (charge mesurée anormalement faible), les charges de juin 2022 ont été reconduites. Elles permettaient d'en déduire un taux de raccordement correct.

Travaux et études :

Aqualter a repris l'exploitation au 1er janvier 2025 via un contrat de prestation de services.

Le scénario Sandre et le cahier de vie de la station d'épuration a été actualisés en mars 2023 pour prendre en compte, entre autres, la modification des modalités de comptage du point A2. Une mise à jour serait à réaliser suite à l'identification d'un point A5 constitué par le trop-plein du poste intermédiaire. Ce potentiel point A5 ne doit être sollicité qu'exceptionnellement. Si son équipement était requis par la Police de l'Eau, un suivi de la fréquence et du temps de déversement pourrait être proposé.

Il a aussi été relevé, à l'issue de la dernière visite SATESE en juillet 2025, un affaissement des réservoirs de bâchées d'alimentation des filtres, des fissures sur les dalles béton des postes de relevage, une mauvaise répartition des eaux usées sur la surface des filtres (canalisations bouchées ?) et un désherbage des adventices dans les casiers à mieux gérer.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CROIX-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 539 habitants 404 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 61 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 89 m^3/j moyen : 163,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 453 E.H. maxi temps sec : 117 m^3/j maxi temps de pluie : 382 m^3/j

pollution NK : 57% date : 06/2022 hydraulique : 25% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 20 kwh/j 1,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/04/2025	114	71			37,4	23	141	30,6			32,2	3,72
	A2+A5+A4	08/04/2025	114	7			13,2	7	39	15,6			35,3	3,82
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/07/2025		50			43,2	36	144	54			54	3,9
	A2+A5+A4	10/07/2025		67			25,8	17	69	19	16	34	53	5,1
Flux amont retenus en kg/j				12			14	10	51	6,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				133				173	340	453				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				37			19,5	12	54	17,3	16	34	44,1	4,46
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				45,1			52,5	61,2	62,2	56,9			0,95	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

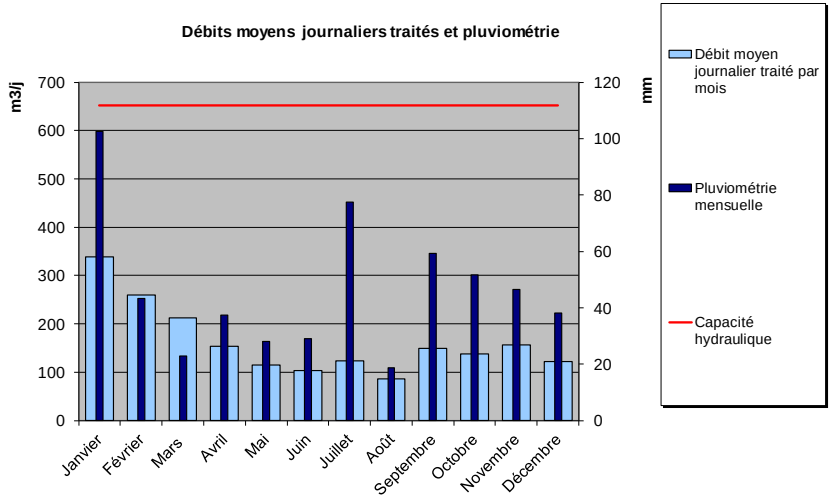

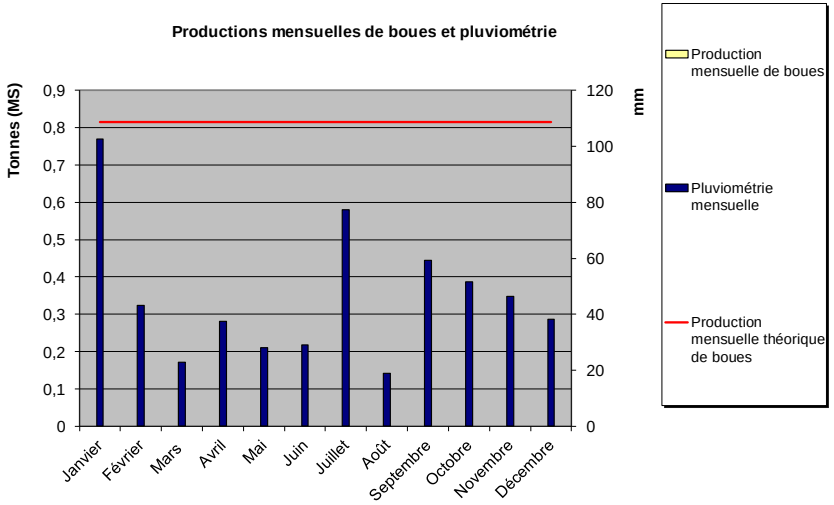

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA FERTE-GAUCHER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037718202000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 28/02/2009	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/009/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: F65 2016/012		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9600	E.H	Débit de référence	:	2165 m³/j
	: 554	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	24,294 km
Capacité hydraulique TS	: 1110	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	75%
Capacité hydraulique TP	: 2165	m³/j (pluie)	Unitaire	:	25%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Depuis le 1er juin 2024, le système de collecte est géré en régie par la CC2M.
Le hameau de Montigny, situé sur la commune de Jouy-sur-Morin est raccordé sur la station de la Ferté Gaucher.
Les deux points SANDRE A1 équipés correspondent à des déversoirs d'orage (Cochot et 8 mai 1945 sur la commune de la Ferté-Gaucher). Aucune donnée n'a été transmise en 2025 ce qui implique une non-conformité du système de collecte et donc du système d'assainissement.

Pour rappel, les conclusions du SDA indiquent que les principaux déficits de collecte se situent actuellement au niveau des déversoirs d'orage de la rue Cochot et de la rue du 8 Mai 1945, qui correspondent à des points SANDRE A1, mais également au niveau du déversoir d'orage de la Promenade. La rehausse des déversoirs d'orage de la rue Cochot et de la rue du 8 Mai 1945, ainsi que la mise en place d'un clapet anti-retour au niveau du déversoir d'orage de la Promenade, étaient prévues afin d'améliorer la collecte. Ces travaux ont été finalisés en 2025.
Les travaux intégraient également la refonte du PR principal de la Ferté-Gaucher avec, entre autres, le renforcement de la capacité de pompage par temps de pluie à hauteur de 320 m3/h.

Station d'épuration : Globalement sur l'année, les by-pass en tête de station (point A2) sont intervenus au cours de 47 jours et ont représenté 14939 m³, soit 4 % des volumes réceptionnés à la station (point A3+A7). La mesure au point A2 mérite encore d'être fiabilisée. La capacité hydraulique nominale de temps de pluie a été dépassée 14 jours dans l'année (contre 40 fois en 2024) et lors d'évènements pluvieux. Le débit maximal de temps de pluie représente 133 % de celle-ci.

Après quatre dépassements de la CBPO en 2020, un suivi renforcé de 24 bilans a été imposé par la DDT de 2021 à 2025. L'absence de dépassement en 2024, grâce aux travaux de déconnexion de l'entreprise Delisle, permet un retour à 12 bilans en 2026, validé par la DDT. Néanmoins des variations de charge organiques existent encore dans des proportions importantes.
Le volume de référence a été dépassé lors des mesures d'autosurveillance des 8 janvier et 24 juillet, en raison d'une forte pluviométrie. Les seuils rédhibitoires ont été dépassés lors de la mesure du 23 juin pour les paramètres DBO$_5$ et DCO, avec également une non-conformité en MES à la suite d'une pollution chimique ponctuelle. Cet incident a été classé en situation inhabituelle permettant au système de traitement d'être conforme.

La production de boue (79g MS/E.H.raccordable/j) qui traduit l'élimination de la pollution est élevée par rapport au ratio attendu (69 g MS/E.H./j), en lien avec la forte charge organique reçue par la station. Afin d'améliorer la concentration des boues, l'exploitant prévoit de remplacer les pompes de recirculation par des modèles moins puissants. La recirculation actuelle est excessive en période de temps sec, ce qui pénalise la concentration des boues.
Les données de production de boue sont concordantes : extraites (128,5 tMS) et épandues (148,8 tMS hors chaux sur la base de l'année calendaire et 135.64 TMS épandues)et confirment un bon traitement.

Travaux et études : Dans le cadre du SDA, les ECPP ont été estimées à 341 m³/j, dont 98 % proviennent de La Ferté-Gaucher. Les ECM correspondent à une surface active estimée à 34 600 m², dont 73 % sont situés à La Ferté-Gaucher.

Le point A2 a également été modifié et est toujours en cours de fiabilisation ; les données qui en sont issues sont donc à interpréter avec précaution. Des études de maîtrise d'œuvre portant sur une première tranche de travaux de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées ont débuté en 2024, conformément aux préconisations du SDA. Les rues suivantes sont concernées (Avenue de Rebais, Rue des fortes terres, Rue de la Tuilerie, Avenue du 8 mai 1945, Rue Gaulard et Sente de la chaîne aux loups). Le Département n'a pas connaissance de l'aboutissement des études de maîtrise d'œuvre (pas de demande de subvention pour les travaux).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JOUY-SUR-MORIN (secteur hameau de Montigny seulement), LA FERTE-GAUCHER, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Nombre de raccordables : 4911 habitants 3683 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 652 m^3/j réf. : 2022 à 2023 mini temps sec : 749 m^3/j moyen : 1017,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 4467 E.H. maxi temps sec : 899 m^3/j maxi temps de pluie : 2881 m^3/j

pollution DBO5 : 47% date : 12/2025 hydraulique : 47% Production annuelle de boues : 128,5 tMS 79 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1138,4 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 114% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				333			249	268	708	55				6,2
Flux amont retenus en E.H.				3702				4467	4717	3660				3647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,38			9,95	6,26	27,3	1,61	0,81	0,54	2,15	0,38
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			96,4	97,9	96,4	97,5			96,7	93
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**95**	**92**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**91**

Graphiques d'exploitation

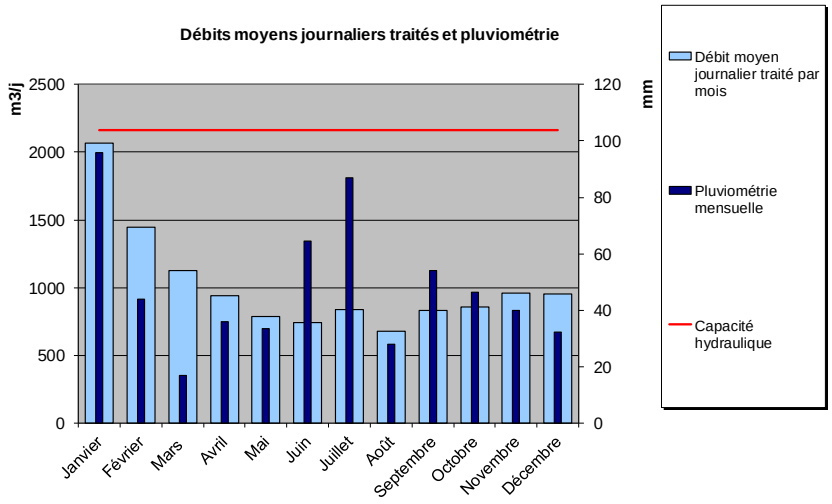

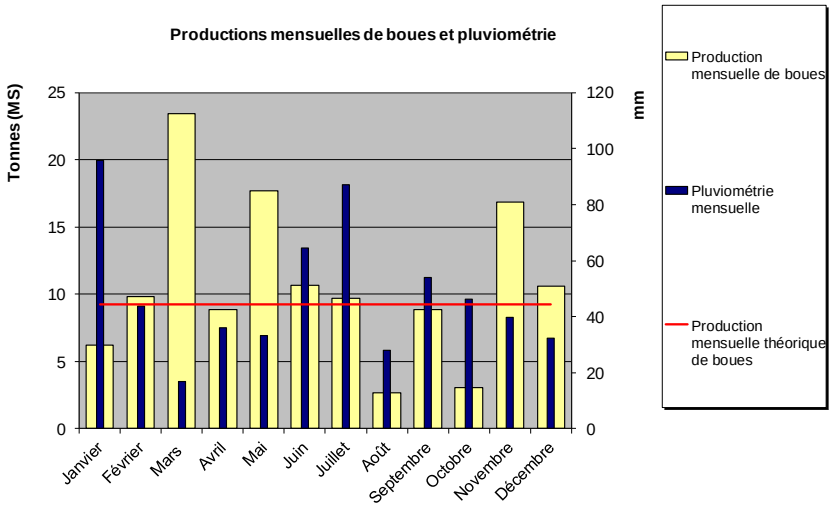

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA GENEVRAYE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037720201000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/07/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: LES CHANTIERS DU BARROIS SAS		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 2003/033		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	173 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,266 km
Capacité hydraulique TS	: 100	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 100	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement de type séparatif, présente des dysfonctionnements, liés surtout à l'infiltration d'eaux de nappe par les fissures et les joints défectueux des canalisations, et à l'apport vraisemblable d'eaux claires parasites par des pompes vide-caves, lors de la remontée de la nappe en période hivernale (décalage de 24 h entre l'augmentation des débits sur la station d'épuration et la pluie). L'existence de non-conformités de certains branchements, ne semble pas être la problématique.

Cette année, la quantité d'eaux claires parasites en provenance de la nappe phréatique, est estimée à environ 129 m3/j, ce qui représente 78% des débits collectés en période de nappe haute (mars 2025).
Le système de refoulement des eaux usées du bourg d'un type particulier (aéroéjecteur) en temps de pluie et nappe haute (période hivernale) est saturé au point que VEOLIA est amené à pomper les eaux collectées, afin d'éviter la remontée des eaux usées chez les particuliers.

Pour pallier ce dysfonctionnement majeur, le SIDASS a mis en œuvre un programme de réhabilitation des réseaux sur certains tronçons. Il étudie par ailleurs l'opportunité de remplacer les systèmes de refoulement en place (aéroéjecteur), par des postes de refoulement classiques (maîtrise d'œuvre cabinet merlin). En revanche, il importe de souligner que toute augmentation des volumes des eaux usées aura une répercussion sur le fonctionnement du système de traitement, dans l'état actuel de ce dernier.

Station d'épuration : Sur l'année 2025, il est observé 90 jours de dépassements de la capacité hydraulique du système, soit près de 25% du temps, et 55 jours de dépassement du débit de référence, ce qui reste élevé, malgré une année moins pluvieuse qu'en 2024.

Comme depuis 2020, en période hivernale, les filtres à sable sont noyés sous une lame d'eau constante, faute de pouvoir infiltrer les volumes d'eaux collectés par le réseau d'assainissement.
Toutefois, la forte dilution des eaux usées aidant, la qualité des eaux rejetées reste conforme à celle imposée par le niveau de rejet modifié le 16/12/2024 (suppression des objectifs de traitement de l'azote, NK, car non-adaptée à la filière de filtre à sable monoétage).

Le coefficient de charge du dispositif en pollution a pu être réactualisé à partir de la mesure du SATESE mise en œuvre mi-mars 2026, dont les résultats relatifs aux charges polluantes collectées par le réseau sont d'ailleurs comparables à ceux de la mesure d'autosurveillance du 05/03/2025.

Travaux et études : Pour cerner la problématique de l'apport d'eaux claires parasites d'infiltration qui engorge le réseau d'assainissement, le SIDASS a décidé la mise en œuvre de passages caméra.
Suite au diagnostic établi, la rue des Jardins a été chemisée en 2024, sans demande de subventions, du fait du caractère urgent de l'opération. Les rues de la source et du bourg devraient faire l'objet d'une réhabilitation par chemisage courant 2026. Un dossier de demande de subventions sera envoyé préalablement aux partenaires financiers, AESN et CD77.
Le projet de campagne de carottage du massif filtrant est toujours d'actualité, afin d'établir un diagnostic de la capacité de filtration des casiers de sable. Cette campagne a pour but d'estimer la profondeur de colmatage. Néanmoins, après 20 ans de fonctionnement un colmatage naturel est normal. Aussi, le remplacement des couches de matériaux filtrants bien que délicats à mettre en œuvre, est à envisager. A cette occasion, le débit de la chasse pendulaire sera à améliorer (supprimer les pertes de charges dans les canalisations de dispersion des eaux usées sur les filtres à sable), et l'opportunité de la plantation de roseaux pourrait être étudiée au moins sur l'un des casiers, dans le but de prolonger la durée de vie du système de traitement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA GENEVRAYE

Nombre de raccordables : 425 habitants 319 E.H.

Consommation eau assainie : 40 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 353 E.H.

pollution NK : 71% date : 03/2026 hydraulique : 93%

Consommation énergétique : 1,6 kwh/j 0,2 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 56 m^3/j moyen : 92,7 m^3/j

maxi temps sec : 165 m^3/j maxi temps de pluie : 259 m^3/j

Production annuelle de boues : 1,4 tMS 11 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 18% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2025		22			11,2	8	40	22			22	2
	A2+A5+A4	30/01/2025		4			10,2	9	23	20	19	0,62	20,6	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2025	148	123			61,2	40	226	31,4	26,4	2,58	34	3,13
	A2+A5+A4	05/03/2025	148	4			10	6	28,2	23,6	23,3	0,13	23,7	3,12
Flux amont retenus en kg/j				12			12	9,4	39	5,3				0,4
Flux amont retenus en E.H.				129				157	260	353				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			10,2	7,5	25,6	21,8	21,2	0,37	22,2	3,01
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,3			46	42,5	65	17			18,2	0,16
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

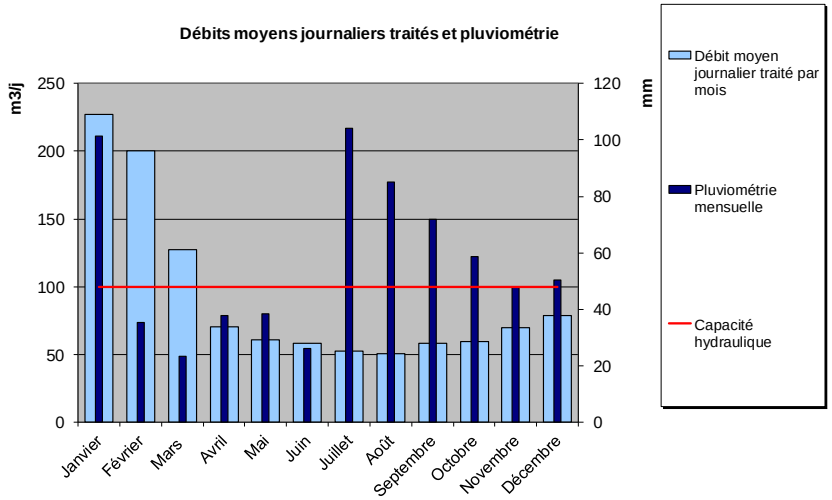

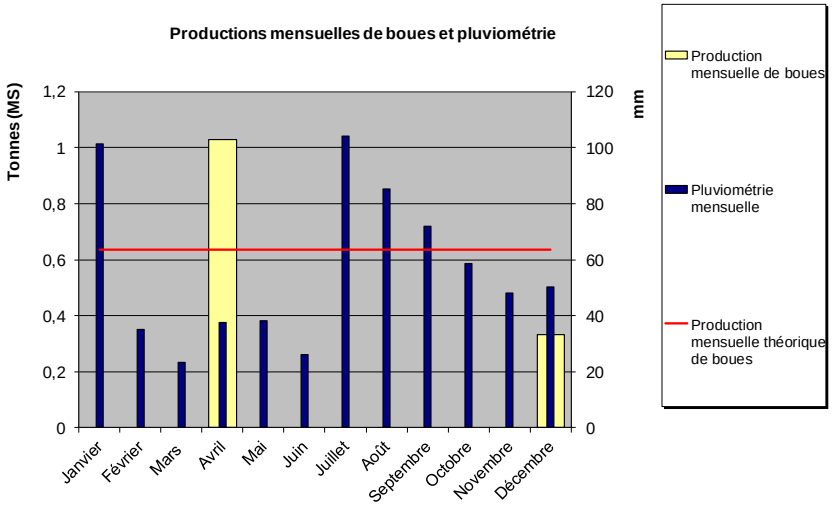

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA GRANDE-PAROISSE / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721002000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 08/07/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 08/DAIDD/E/057		
Arrêté préfectoral boues	: D05/044/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 28500	E.H	Débit de référence	:	10700 m³/j
	: 1710	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	109,039 km
Capacité hydraulique TS	: 4275	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	41%
Capacité hydraulique TP	: 10700	m³/j (pluie)	Unitaire	:	59%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le débit de référence qui correspond au débit nominal de temps de pluie n'a pas été dépassé (débit maximal représente 84 % de la capacité hydraulique).

5 points A1 (3 déversoirs d'orage : Barbier, Port des Fossés et Route de Provins, ainsi que les 2 trop-pleins des postes SNCF et Carrosserie) sont à suivre réglementairement sur ce système de collecte. Conformément à la demande de la DRIEAT, les données du DO 10 Route de Provins ainsi que celles du PR de Courbeton ont été intégrées au bilan annuel et aux données SANDRE, permettant une prise en compte complète du système de collecte, accompagnée de l'analyse de la conformité globale.
En 2025, 14 169 m³ ont été déversés aux points A1 en temps de pluie. Ces déversements représentent 0,9 % (< 5%) du débit total collecté (A1 + A3 + A2). Ils sont liés à la nature du réseau de collecte, composé de 59 % de réseau unitaire et 41 % de réseau séparatif. Ils sont en nette baisse par rapport à 2024 (année plus pluvieuse). Cependant, la conformité s'apprécie en tenant compte du taux de collecte global incluant le bassin de collecte Confluent. Le taux global est de 1.5 %, le système de collecte est donc conforme en 2025, sous réserve des by-pass par temps sec (PR Courbeton : SA la Grande Paroisse). La DRIEAT appréciera cependant la conformité à la lumière de la moyenne des 5 dernières années et de la disponibilité des données d'indicateurs sur les différents points.
En tête de station d'épuration, 10841 m3 ont déversé (0,7 % du volume reçu sur la station) au point A2, majoritairement par temps de pluie, et aucun déversement n'a eu lieu au point A5.

La maîtrise de l'empreinte environnementale et des nuisances, ainsi que la prévention des débordements et des inondations, constituent deux enjeux ajoutés au diagnostic permanent à compter de 2025.

Station d'épuration : La charge polluante moyenne déterminée dans le cadre des bilans d'autosurveillance est inférieure à la charge attendue au vu du nombre de raccordables, avec des variations assez élevées. Les charges polluantes de 2022 ont donc été reconduites.
La moitié des bilans montrent des charges anormalement faibles, de l'ordre de 4 575 à 7 000 à 9 000 EH en NTK et 2 078 à environ 4000 EH en DBO5. Ceci pourrait être le résultat de défaut de collecte, d'une autosurveillance insuffisamment représentative ou de débit d'eau brutes sous-estimés.
La qualité des eaux rejetées obtenue lors des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions règlementaires, en concentration ou en rendement, ceci y compris lors du bilan du 3 septembre. Le by-pass conséquent ce jour-là au point A2 (by-pass au niveau du bassin d'orage scotch club en raison d'une panne d'automate) est survenu en dehors des horaires du bilan 24h selon les éléments fournis par la SAUR.
La production de boues extraites demeure déficitaire (ratio obtenu de 44 gMS/EH/j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Ceci est en partie lié aux problèmes récurrents de fonctionnement des centrifugeuses rencontrés par l'exploitant (bouchages réguliers). La quantité de boues évacuées bien que plus faible est cohérente avec les boues extraites. Le fonctionnement global du système d'assainissement ne peut donc pas être considéré comme totalement satisfaisant.
L'écart relevé dans le rapport annuel 2024 entre les données du fichier SANDRE et celles du bilan annuel de fonctionnement concernant les quantités de boues évacuées n'est plus constaté en 2025. Les données présentées dans les deux documents sont désormais cohérentes.

Travaux et études : Une campagne métrologique a eu lieu sur l'ensemble des équipements de mesure du réseau et de la station afin de lever les écarts de l'AESN.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CANNES-ECLUSE, ESMANS, LA GRANDE-PAROISSE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, VARENNES-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 23975 habitants 17981 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2614 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 3329 m^3/j moyen : 4074,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 16673 E.H. maxi temps sec : 3646 m^3/j maxi temps de pluie : 8584 m^3/j

pollution NK : 59% date : 12/2022 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 266,9 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2448,2 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 67% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1322			782	821	2265	250				23
Flux amont retenus en E.H.				14689				13688	15103	16673				13588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,62			5,38	3,3	14,9	2,11	1,41	1,74	3,58	0,56
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			95,3	97	95,6	93,4			90,9	88,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				**2**
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**1,3**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**85**	**77**	**73**				**69**
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

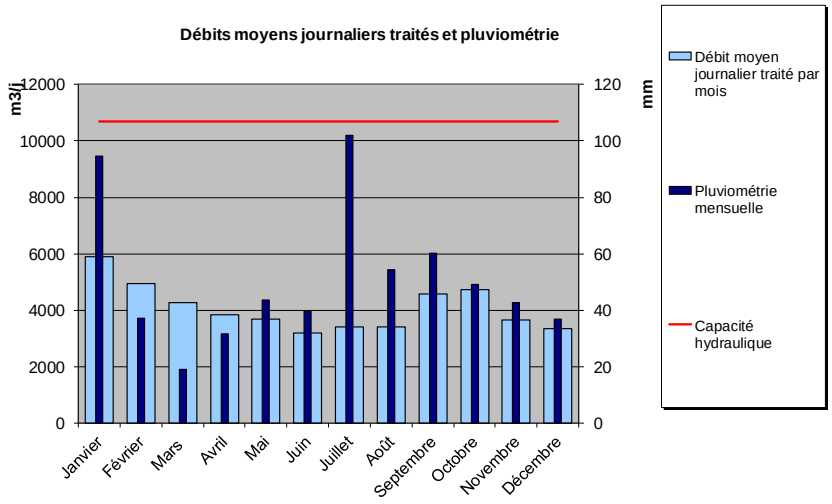

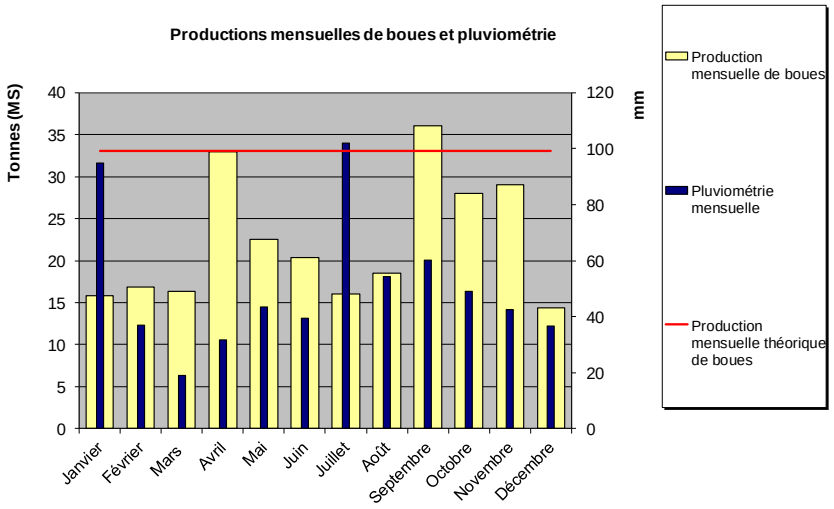

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA HOUSSAYE-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037722902000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 15/09/2004	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F475 2025/033		
Arrêté préfectoral boues	: D03/020/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)
Ru (ou autre)	: Bréon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4800	E.H	Débit de référence	:	3208 m³/j
	: 290	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	24,94 km
Capacité hydraulique TS	: 1350	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 1600	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'étude de révision de SDA, finalisée en 2017, a confirmé les apports d'eaux parasites vers le réseau séparatif en provenance de Marles-en-Brie et La Houssaye-en-Brie (500 m³/j et 560 m³/j d'ECPP et 22 200 m² de surface active, dont 40 % sur Marles et 38% sur la Houssaye). Une partie de ces eaux parasites, y compris par temps sec, est le résultat d'infiltrations par des boîtes de branchements privatives via des mises en charge de fossés suite à un épisode pluvieux. La modélisation hydraulique a néanmoins confirmé l'absence de by-pass d'eaux usées par temps de pluie.

Des infiltrations d'eaux claires avaient été identifiées sur le réseau à proximité de la station d'épuration et sur le poste d'entrée. Des travaux de reprise d'étanchéité ont été menés en 2022.

A l'inverse de 2024, l'année 2025 a été une année moins pluvieuse. Les débits traités et les apports en eaux claires parasites permanentes sont donc nettement moins élevés que l'année précédente, mais demeurent néanmoins significatifs (630 m^3/j environ). Les réseaux de Chapelles Bourbon et Crèvecœur en Brie sont beaucoup plus récents (extension progressive du réseau collectif).

A noter que les postes de refoulement du réseau de collecte sont entretenus dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu avec la SAUR.

Station d'épuration : Les charges polluantes ont été actualisées et montrent une charge de l'ordre de 4 000 EH (paramètre NK) probablement surestimée, la charge moyenne en phosphore de 3 235 EH paraît plus cohérente. Il manque d'ailleurs une mesure en NTK à l'amont (nombre conforme en aval allant même au-delà). Les résultats d'autosurveillance répondent aux normes réglementaires. 2 mesures ont été écartées en raison d'un dépassement du débit de référence.

La quantité de boues extraites est de l'ordre de 62,09 TMS (retour centrat inclus). La quantité de boues épandue fin juillet est plus importante par rapport aux années passées (250 TPB, à 35,4 % de siccité, dont environ 62,5 TMS hors chaux. Elle représente un ratio de 42 g MS/EH/j qui présente un déficit de seulement 18% par rapport aux raccordables. Le déficit par rapport à la charge traitée peut venir d'une surestimation de la charge polluante dont les variations interrogent.

Le bassin d'orage a surversé sur 48 journées, uniquement sur le premier trimestre 2025, pour un volume total by-passé mesuré de 18 102 m^3 (point A5), soit 4,6% du débit d'entrée. Ces données sont nettement plus faibles par rapport à 2024 en raison du contexte pluviométrique.

Un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance a été mené par l'AESN en mars 2024. Aucun écart n'a été constaté, le système d'autosurveillance a été considéré comme valide. Le manuel d'autosurveillance et le scénario SANDRE de la station d'épuration sont à mettre à jour et le scénario SANDRE collecte est à réaliser.

Travaux et études : Suite aux travaux sur les réseaux d'assainissement et les postes issus essentiellement des priorités 1 du SDA, une diminution de la saturation hydraulique des postes de relèvement (PR) et réseaux concernés (notamment PR Caron et réseau de la rue Caron).

On notera le remplacement du manomètre pression du bassin d'aération, le remplacement de la sonde MES en février et le remplacement de la soupape de démarrage du surpresseur n°2 en octobre.

L'équipement du comptage du trop-plein du PR Leclerc (avenue du Général Leclerc) à La Houssaye-en-Brie ont été repoussés à 2026.

Les travaux de réhabilitation de la canalisation d'eaux usée (235 ml) rue de la Croix Saint Pierre à Marles en Brie avec la rénovation de 32 branchements vont débuter au second semestre 2026.

L'arrêté préfectoral de la station d'épuration est en cours de renouvellement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CREVECOEUR-EN-BRIE, LA HOUSSAYE-EN-BRIE, LES CHAPELLES-BOURBON, MARLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 4029 habitants 3022 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 433 m^3/j réf. : 2019 mini temps sec : 459 m^3/j moyen : 1092,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 4020 E.H. maxi temps sec : 1022 m^3/j maxi temps de pluie : 3644 m^3/j

pollution NK : 84% date : 12/2025 hydraulique : 68% Production annuelle de boues : 62,5 tMS 43 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 629 kwh/j 2,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 62% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				356			141	130	443	60				5,5
Flux amont retenus en E.H.				3959				2175	2955	4020				3235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,57			7,98	5,23	21,5	4,15		2,03	6,87	1,04
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,6			92,8	94,4	94	93,4			89,2	84
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**93**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

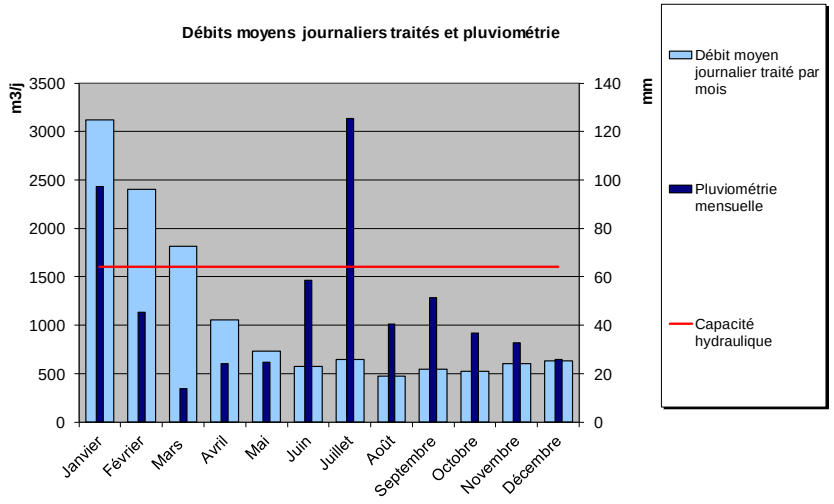

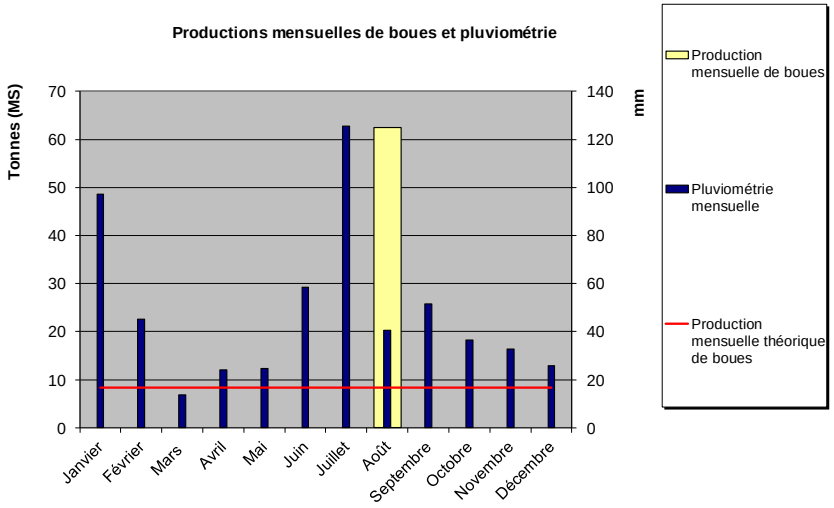

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LARCHANT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 22/03/2018	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: LARCHANT		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 437 N° MISE 2015/073		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 900	E.H	Débit de référence	:	189 m³/j
	: 54	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,623 km
Capacité hydraulique TS	: 159	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 189	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, la consommation d'eau potable est enfin devenue normale pour les usagers assainis collectivement en secteur rural : 122 l /hab/j (consommation 2023 estimée à 164 l /hab/j), donnée par ailleurs en adéquation avec les volumes arrivant sur la station d'épuration.

Le suivi des débits ne met pas en évidence de désordre majeur sur le réseau de collecte. Il existe néanmoins des intrusions anormales d'eaux claires météoriques, mais sans impact sur la qualité du traitement (débit restant, sauf exception, largement en dessous du débit nominal de la station d'épuration). On note l'absence d'eaux claires parasites permanentes avec un débit relativement constant sur l'année. Aucun by-pass n'a été mesuré au niveau du trop-plein du poste de la station d'épuration (point A2). Cependant, il a été relevé un léger dépassement du débit nominal suite à une pluie exceptionnelle de 43 mm (20/08/2025), avec certainement une entrée d'eaux pluviales via le trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration. L'installation d'un clapet anti-retour est recommandé si ce phénomène est confirmé.

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées est satisfaisante et répond pleinement aux objectifs réglementaires. La production de boues est stable et en adéquation avec la production théorique attendue. Cela confirme le très bon niveau de fonctionnement de ce système d'assainissement.
La consommation d'énergie est stabilisée et en adéquation avec la consommation moyenne mesurée sur le Département de Seine-et-Marne pour des dispositifs de taille similaire.

Les visites SATESE mettent en évidence un indice de boue anormalement élevé en période hivernale et indique une mauvaise capacité des boues à décanter.

Les charges mesurées en azote et phosphore dans le cadre de l'autosurveillance (bilan du 15/04/2025) étant homogènes et corrélées à la charge théorique attendue, les données de ce bilan ont donc été retenues pour actualiser le coefficient de charge en pollution. La station d'épuration se situe à 39% de charge polluante.

La SAUR a procédé au curage des boues stockées dans le casier N°1 dont le tuyau de drainage présentait un déboîtement permettant aux rhizomes de passer à l'extérieur (Résultat d'une ITV de 2025). Le diagnostic réalisé par le constructeur après curage du casier a conclu à un défaut mineur ne nécessitant pas d'intervention particulière.

Soixante tonnes de boues à 18.1 % de siccité ont été recyclées en agriculture. Le suivi de la qualité des boues a été renforcé montrant des teneurs en micropolluants très faibles. Aucun autre curage n'est nécessaire à court terme.

Les écarts débitmétriques mesurés entre l'amont et l'aval sont faibles et montrent une bonne fiabilité des mesures.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LARCHANT

Nombre de raccordables : 597 habitants 448 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 73 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 73 m^3/j moyen : 73,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 473 E.H. maxi temps sec : 73 m^3/j maxi temps de pluie : 192 m^3/j

pollution NK : 53% date : 04/2025 hydraulique : 39% Production annuelle de boues : 11,5 tMS 67 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 135,7 kwh/j 4,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 97% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/01/2025		380			319	380	837	144			144	14
	A2+A5+A4	15/01/2025		14			19	10	56	4,5	1,2	7,42	11,9	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025	66	274			290	325	800	108	91,8	1,05	108	11,8
	A2+A5+A4	15/04/2025	64	4,3			12	6,63	34,7	5,39	2,22	5,13	10,5	0,89
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/10/2025		1620			1258	1400	3490	254			254	41
	A2+A5+A4	28/10/2025		15			10	5	30	4,9	2,4	1,6	6,5	0,63
Flux amont retenus en kg/j				18			19	22	53	7,1				0,8
Flux amont retenus en E.H.				201				358	352	473				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11,1			13,7	7,21	40,2	4,93	1,94	4,72	9,65	1,57
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			96,4	98,3	96,1	96,7			93,2	89,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**60**	

Graphiques d'exploitation

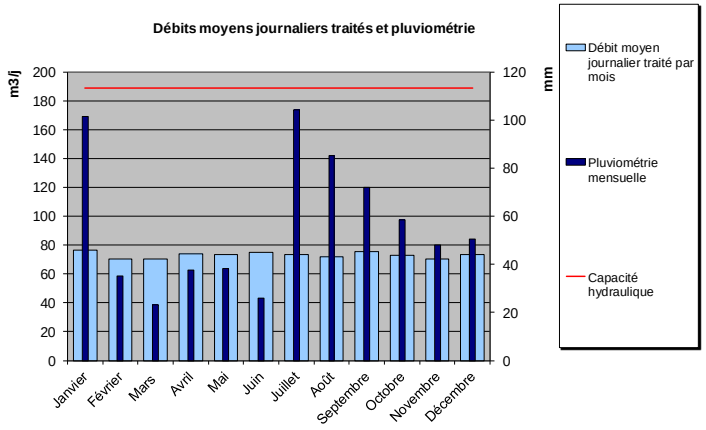

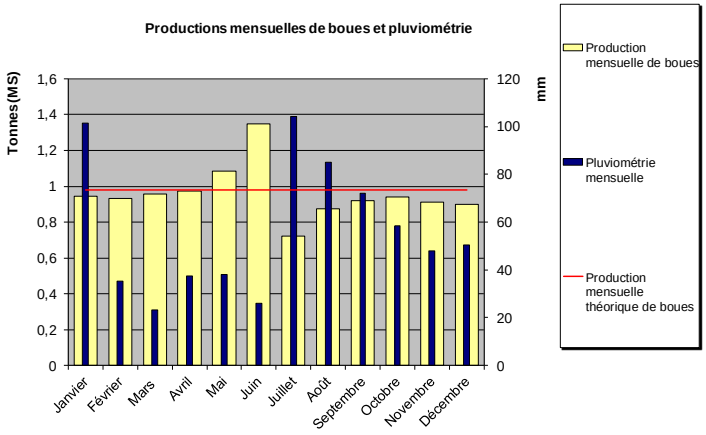

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LE CHATELET-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710002000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 18/02/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F442/MISE/2006/173		
Arrêté préfectoral boues	: F44 MISE/2011/045		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)
Ru (ou autre)	: Châtelet
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7000	E.H	Débit de référence	:	2439 m³/j
	: 420	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	24,482 km
Capacité hydraulique TS	: 1645	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	79%
Capacité hydraulique TP	: 2133	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	21%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (16,4%) VALORISATION AGRICOLE (83,6%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Par temps de pluie, le réseau subit l'apport d'Eaux Claires Météoriques (ECM). La station d'épuration dépasse alors sa capacité hydraulique (26 jours en 2025). La charge hydraulique moyenne reste raisonnable (49 %). Le débit maximal mesuré est de 3 423 m³/j le 24/07/2025 (33,2 mm de pluie).

Les by-pass en tête (point A2) passent de 2 665 m³ en 2024 (dont 38 jours au 2ème semestre, avec un paramétrage de la sonde du trop-plein du bassin d'orage le 22/06/2024) à 0 m³ en 2025. Une modélisation hydraulique de 3DEAU du 24/05/2022 a validé la mesure, l'étanchéité du déversoir ayant été refaite le 03/05/2022. Suivant les préconisations de 3DEAU pour contrer l'influence du ru, une sonde radar a été installée au niveau du ru en juin 2025.

La mesure de la sonde de déversement au niveau du trop-plein du bassin d'orage est à contrôler ; l'absence totale de déversement justifiant une vérification.

Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) indiquent :

- 494 m³/j d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP), soit 45 % du volume collecté (nombreux bassins d'apport générateurs).
- 1,4 ha de surface active sur les bassins séparatifs.

Station d'épuration : La DDT a émis un avis conforme pour 2025.

L'autosurveillance montre de bonnes performances épuratoires (qualité et rendements). Les normes annuelles de rejet pour l'azote (NGL) et le phosphore (Pt) sont respectées.

La mesure de janvier réalisée au-dessus du débit de référence a été écartée.

Les boues de la serre ont été déstockées le 13/03/2025 vers le centre de compostage de Sivry-Courtry car la serre était pleine. Le relais de phase de la pompe à chaleur a été changé en 2025.

La production de boues est bonne (60 g MS/E.H./j pour un objectif de 66 g avec un traitement mixte du phosphore).

La siccité moyenne des boues de la serre est de 58 % (64,1 % en 2024, 63,2 % en 2023, 86 % en 2022), sous l'objectif de 70 % minimum à cause des défaillances de la pompe à chaleur. Elle atteignait 86,7 % en 2014. Les 10 analyses de la siccité réalisées dans l'année varient entre 19 % et 95 %.

Le bon fonctionnement du plancher chauffant est déterminant pour assurer une siccité élevée en toute période de l'année.

Le SATESE a retenu la moyenne des 8 mesures d'autosurveillance qui ne dépassent pas le débit de référence et la capacité nominale en termes d'équivalent-habitants pour les charges polluantes exprimées en DBO5 ou en NK. Ce dispositif est chargé à 58 % en pollution.

Travaux et études : L'exploitant doit résoudre les écarts de débits entrée/sortie qui persistent cette année. Les 4 débitmètres électromagnétiques d'entrée ont été renouvelés en octobre/novembre 2025. En attendant, la mesure du canal d'entrée remplace leur somme depuis juin 2025.

Le remplacement du regard de tranquillisation (sortie clarificateur) et des escaliers (prétraitements et dégazeur) est achevé depuis début 2024.

Le SDA (2ème tranche de la CCBRC) est toujours en cours. La modélisation des réseaux prévue en phase 3 de l'étude sera présentée en octobre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LE CHATELET-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 4030 habitants 3022 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 448 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 794 m^3/j moyen : 1047,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 4067 E.H. maxi temps sec : 1178 m^3/j maxi temps de pluie : 3423 m^3/j

pollution NK : 58% date : 12/2025 hydraulique : 49% Production annuelle de boues : 88,4 tMS 60 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 997,4 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 91% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/06/2025	771	350			257	290	705	81			81	8,5
	A2+A5+A4	17/06/2025	751	4			5,5	3	16	1,5	0,1	4,79	6,29	0,19
Flux amont retenus en kg/j				269			189	205	537	61				6,8
Flux amont retenus en E.H.				2992				3420	3578	4067				4018
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,2			5,18	3	14,7	1,18	0,12	3,15	4,33	0,41
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			97,5	98,7	97,5	98,3			93,8	94,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**84**	**82**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**73**	**85**

Graphiques d'exploitation

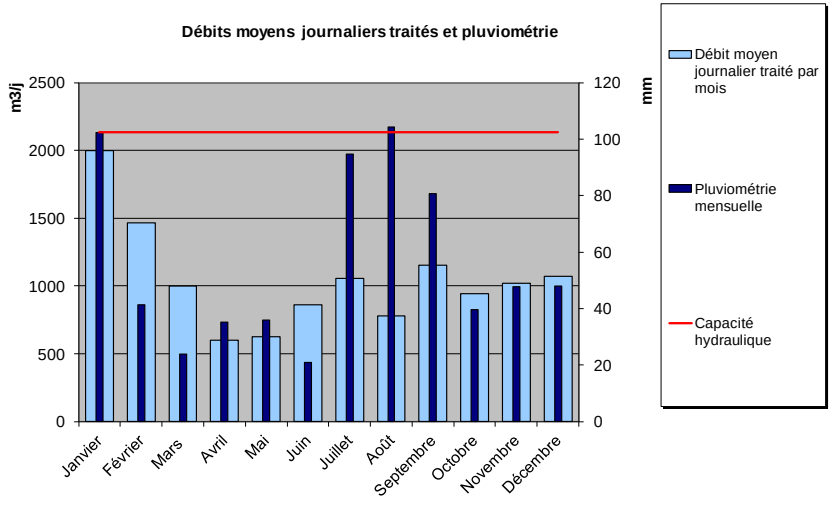

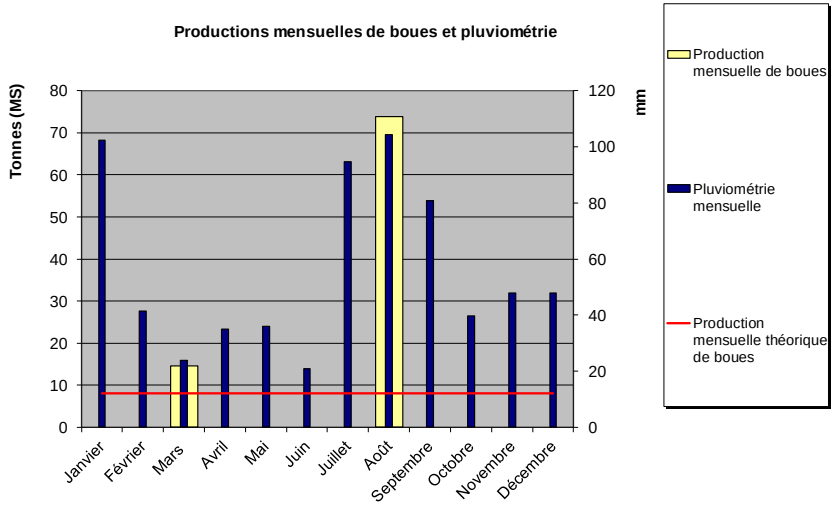

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LE MESNIL-AMELOT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729102000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 15/12/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: N° DAIDD/E/ 08		
Arrêté préfectoral boues	: 02/8/2001BURY		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Réneuse(R152-F6614000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Réneuse
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 20000	E.H	Débit de référence	: 3000 m³/j
	: 1200	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 16,045 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 95%
Capacité hydraulique TP	: 3000	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 5%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Bien que le réseau soit majoritairement en séparatif, les volumes collectés sont impactés en périodes pluvieuses mettant en évidence des inversions de branchements. La capacité hydraulique nominale de la station a été dépassée à 19 reprises sur la base du fonctionnement d'une seule file (1500 m3/j).

Aucune surverse n'a été détectée sur les postes situés sur le réseau de collecte, le système de collecte est conforme. Par contre, il a été relevé sept déversements au point A2 représentant 272 m3 soit moins de 0.1 % du volume collecté dont 74% sur deux jours (pluies cumulées de 36.2 mm).

La station recevant une quantité significative d'effluents non domestiques, il n'est pas possible d'estimer précisément le volume d'ECPP. Mais, tout indique qu'il serait faible.

Station d'épuration : En moyenne annuelle, le traitement des eaux usées est très bon avec des rendements épuratoires élevés.
Les charges en pollution carbonée ont notablement progressé (+38 %/2024 pour la DBO5), celles en pollutions dissoutes dans une moindre mesure en lien certainement à l'augmentation des activités industrielles liées à l'aéroport (potentiellement nouvelles entreprises ?). Le taux de charge polluante en DBO5 de la seule file biologique en activité atteint 106 %. Cette forte hausse de la pollution est à confirmer, certains bilans de fin d'année donnant des résultats anormaux avec des flux polluants supérieurs de 3 fois ceux habituellement mesurés (problème d'échantillonnage ?).

La production de boues retenue est celle évacuée en compostage, donnée plus fiable que celle calculée sur la base des boues extraites (+181 % / boues évacuées indiquant une anomalie dans le protocole de quantification, la dégradation s'étant amplifiée depuis 2024). Elle est stable malgré l'augmentation de la charge polluante. Le ratio de production de boue (32 g/EH/j) reste plus faible que celui théoriquement attendu (66 g/EH/j), phénomène pouvant s'expliquer par la nature industrielle des effluents (IAA) et, plausiblement, par la surestimation de la charge entrante.

La part de la pollution domestique rejetée par la population raccordée ne représente plus que 19 % de la pollution reçue par la station, le reste provenant principalement de 4 industries agro-alimentaires (IAA) situées sur la commune du Mesnil-Amelot et des activités hôtelières. De nouvelles conventions sont à établir, les dates de caducité étant largement dépassées (2015/2016). Les résultats d'autosurveillance des industriels ne sont plus annexés au bilan technique. Le traitement de boues extérieures (Rouvres) représente 15 % de la production totale du dispositif. L'injection des boues de Rouvres dans la file de traitement du Mesnil-Amelot est difficile, leur concentration étant élevée après passage sur la table d'égouttage (facteur 10 environ avec une siccité de 7 % MS).
Le suivi qualité des boues est conforme et montre une très bonne qualité sanitaire des boues.

Il est relevé une forte dégradation de la fiabilité de la mesure débitmétrique aval tout au long de l'année avec des écarts entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 %. Les flux de polluants rejetés dans le milieu naturel ont donc été recalculés sur la base des débits amont.

Travaux et études : Le diagnostic permanent des réseaux est opérationnel, les indicateurs de suivi de ce diagnostic étant intégrés dans le bilan annuel.
Le projet d'aménagement relatif à la nouvelle ZAC dédiée à la logistique et à l'installation de PME/PMI se poursuit.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LE MESNIL-AMELOT, MAUREGARD, MOUSSY-LE-VIEUX

Nombre de raccordables : 2628 habitants 1971 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 654 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 858 m^3/j moyen : 969,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 10567 E.H. maxi temps sec : 890 m^3/j maxi temps de pluie : 2484 m^3/j

pollution DBO5 : 53% date : 12/2025 hydraulique : 32% Production annuelle de boues : 123 tMS 32 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1244,9 kwh/j 2,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 58% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				297			510	634	1280	61				8
Flux amont retenus en E.H.				3300				10567	8533	4067				4706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,23			5,46	2,93	16	2,02	0,93	0,38	2,5	0,19
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,2			98,6	99,4	98,5	96,7			95,8	97,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

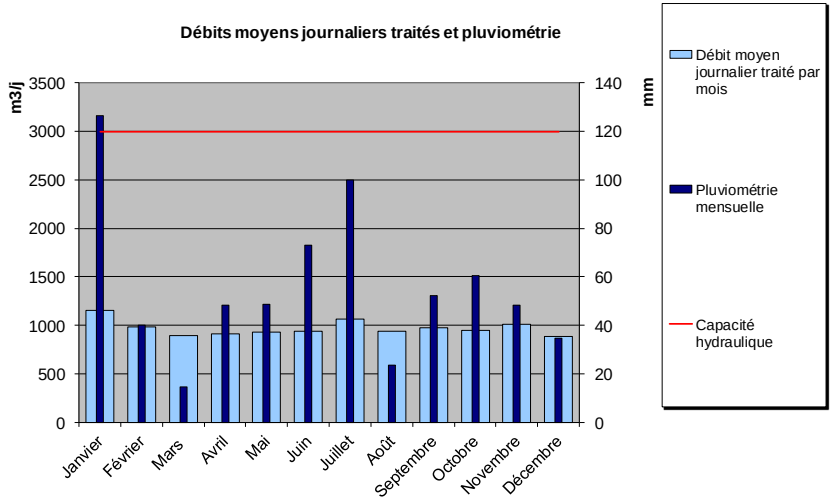

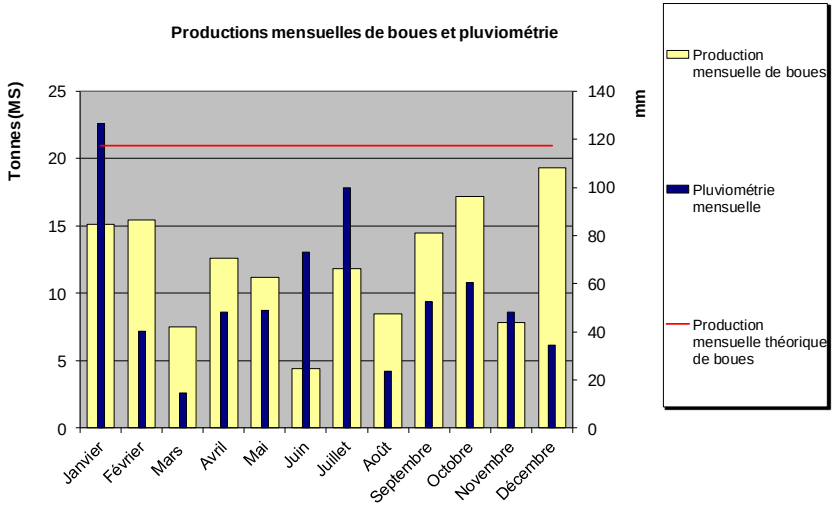

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037736502000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 13/03/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F47/MISE/2010/108		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 369 m³/j
	: 30	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 3,148 km
Capacité hydraulique TS	: 146	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 5%
Capacité hydraulique TP	: 318	m³/j (pluie)	Unitaire	: 95%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La station d'épuration est équipée d'un débitmètre à ultrason au niveau du canal d'entrée depuis mars 2025. La mesure de débits devrait donc être plus précise. Pour rappel, avant l'installation du débitmètre, les débits fournis par l'exploitant étaient issus des données journalières du compteur de bâchées du réservoir intermédiaire permettant l'alimentation des filtres plantés de roseaux, ce qui donnaient des débits sous-estimés et moyennés sur plusieurs jours.
Néanmoins, à compter du 16 juillet les débits ont nettement baissé avec des valeurs anormales par rapport au débit d'eau assainie qui amèneraient à un ratio de l'ordre de 50 l/hab/j, voire moins. On dénombre de mi-juillet à fin 2025, 95 valeurs inférieures à 35 m3/j et 34 inférieures à 20 m3/j. Est-ce une dérive du débitmètre ou un défaut d'étalonnage ? Le débit moyen annuel est donc sous-estimé.
En 2025, le débit d'ECPP est estimé à 122 m3/j, soit 71% du débit maximal de temps sec, valeur à considérer avec prudence étant donné les doutes sur la fiabilité des données du débitmètre. Une partie de ces ECPP est la conséquence du ressuyage important après un temps de pluie, justifié par la nature unitaire du réseau.
Le débit d'alimentation des filtres est régulé en limitant le nombre des bâchées d'alimentation (4 bâchées horaires et 81 bâchées journalières) avec un débit maximum pouvant atteindre 520 m3/j. En 2025, ce débit maximal a été atteint 13 fois sur deux périodes distinctes. Une rehausse de 5 cm de la lame de déversement du point A5 (non instrumenté) a été réalisée par le SIAEPA afin de solliciter davantage les lits de roseaux, tout en respectant leur capacité hydraulique.
Aucun déversement n'aurait été relevé en 2025, malgré une diminution du seuil de by-pass en entrée de station. A confirmer car sur un réseau à 95% unitaire, toutes les pluies ne peuvent pas être traitées sans déversement.

Station d'épuration : Les coefficients de charge 2022 ont été reconduits en 2025, les charges entrantes mesurées lors des mesures d'autosurveillance étant très hétérogènes. La station d'épuration est chargée à 68% en pollution.
La demande de révision des normes initiales de rejet adressée à la Police de l'Eau a été prise en compte par la DDT et s'est traduite par une modification le 26 février 2024 avec : une concentration en MES et NTK relevée, des analyses sur eau filtrée pour la DCO et la DBO5, et la révision des rendements et concentrations associés pour les différents paramètres. Elles ont été appliquées pour l'année 2025. Cette action était nécessaire pour prendre en compte la typologie particulière du procédé et le seuil de coupure des filtres plantés de roseaux, notamment vis-à-vis des microalgues qui se forment naturellement dans les lagunes.
La qualité des eaux en sortie du dispositif respectait les nouvelles normes de rejet pour les 3 contrôles (2 bilans d'autosurveillance de l'exploitant et la visite SATESE). Le système d'assainissement est conforme.
Malgré l'ajout d'un débitmètre en entrée de station, les mesures d'autosurveillance ne sont pas totalement recevables car le délégataire n'effectue pas de mesures de débit en sortie, élément pourtant indispensable et réglementaire dans le cas d'un lagunage. Les équipements existent, il n'y a donc aucun obstacle technique à la réalisation de ces mesures. Concrètement, cela pénalise la collectivité car cela sous-estime les rendements épuratoires, plus particulièrement en période estivale (cf. évaporation). L'exploitant et le maitre d'ouvrage vont étudier la faisabilité technique (débitmètre sur batterie pour les 24h du bilan suffisant).

Travaux et études : Lors de la dernière visite SATESE, une défaillance de la vanne guillotine du 3ème filtre dégradait la bonne répartition de l'eau. De ce fait un mauvais développement des roseaux est mis en avant favorisant les adventices. Une réhabilitation de la vanne, suivi d'un désherbage minutieux sont à prévoir sur ce filtre.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

Nombre de raccordables : 499 habitants 374 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 56 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : 129,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 340 E.H. maxi temps sec : 172 m^3/j maxi temps de pluie : 520 m^3/j

pollution NK : 68% date : 04/2022 hydraulique : 41% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3 kwh/j 0,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/02/2025		60	61	148	54	61	148	26			26	2,4
	A2+A5+A4	13/02/2025		4	3	10	4,25	3	11	1,3	0,37	9,08	10,4	1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025	84	658	1470	2080	1004	1470	2080	147	91,9	0,24	147	19,4
	A2+A5+A4	18/06/2025	84	31	9,05	15				6,2	1,12	6,92	13,1	2,43
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/12/2025	32	222	129	364	124	129	364	85,2	70,9	0,24	85,2	9,82
	A2+A5+A4	01/12/2025	32	33	21,7	70				5,3	1,93	11,4	16,7	2,39
Flux amont retenus en kg/j				22			16	14	54	5,1				0,6
Flux amont retenus en E.H.				241				228	357	340				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,7	11,2	31,7	4,25	3	11	4,27	1,14	9,15	13,4	1,94
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,3	92,5	91,1	92,1	95,1	92,6	94,9			77,2	73,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**120**	**35**	**120**				**30**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**60**	**70**	**70**				**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

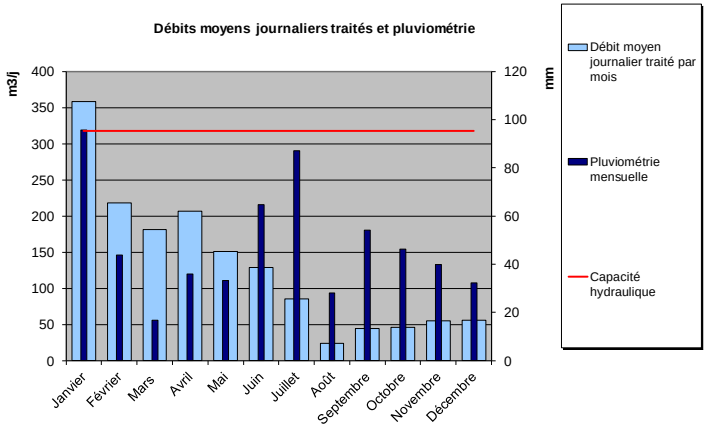

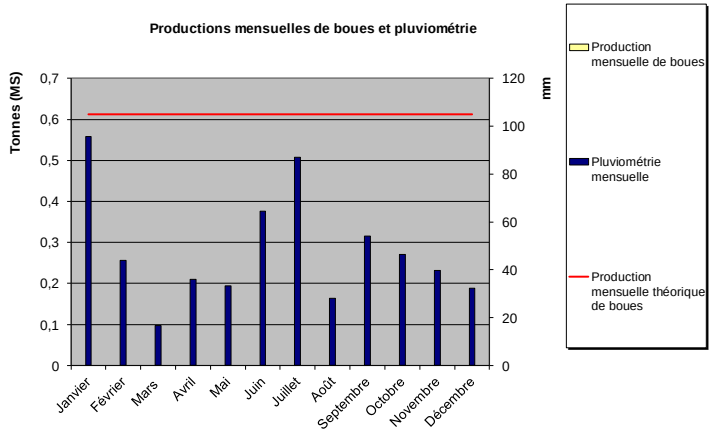

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LE PLESSIS-PLACY / HAMEAU DE BEAUVAL

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037736702000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/07/1991	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: F641 2012/076		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Beauval
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 70	E.H	Débit de référence	: 10,5 m³/j
	: 4,2	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,999 km
Capacité hydraulique TS	: 10,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 10,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur les lagunes ne sont pas connus. Une source connectée au réseau était signalée dans l'ancien Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 1999 ; elle a été localisée en aval du point de mesure posé à l'occasion de la nouvelle étude de SDA de 2023. Les eaux claires collectées n'ont pas d'impact compte tenu du procédé très rustique actuellement en service.

Les mesures du nouveau SDA se sont déroulées du 25/03/2021 au 30/04/2021. Leurs résultats sont les suivants :

- Volume d'eaux usées = 8,7 m³/j.
- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) = 1,5 m³/j (hors source), soit un taux de 17 %.

Les charges polluantes mesurées sont reprises au verso comme charges polluantes de référence.

La consommation moyenne d'eau assainie est de 7 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 6 m³/j (hors collecte d'eaux claires). Le taux de charge polluante du lagunage est de 86 %.

Station d'épuration

A l'occasion du prélèvement ponctuel réalisé par le SATESE en avril, les performances minimales de traitement (peu exigeantes) de l'arrêté du 21 juillet révisé ne sont pas respectées au niveau du rendement minimum de 50 % en MES. Les effluents amont sont très dilués en cette période de l'année favorable à la collecte d'eaux claires. Le prélèvement a été réalisé en sortie de la lagune n°1.

Pour rappel, il n'y a pas de rejet direct dans le milieu naturel (lagunes n°2 et n°3 non étanches) ; ce qui relativise l'impact de ce petit système d'assainissement. Ce procédé de faible capacité présente une efficacité limitée de par sa configuration.

Travaux et études

Le programme de travaux du SDA de 2023 a arrêté le scénario 1 : création d'une station d'épuration commune de 400 E.H. pour Trocy-en-Multien, le Plessis-Placy bourg (actuellement en assainissement autonome, mais zoné en collectif) et le hameau de Beauval.

La CCPO souhaite étudier la création d'une station d'épuration pour le bourg du Plessis-Placy (scénario 2) et la création d'une station d'épuration commune à Trocy-en-Multien et le hameau de Beauval (scénario 3).

Une problématique de ruissellement rural est à solutionner en parallèle de ce projet. Les conclusions de l'étude de ruissellement sont attendues pour fin septembre 2026.

La mission de maîtrise d'œuvre de ce projet a été lancée le 19/06/2026. Le rendu de l'Avant-Projet (AVP) intégrant les 3 scénarios et un point d'arrêt de choix des travaux retenus sont prévus fin 2026/début 2027.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LE PLESSIS-PLACY – Hameau de Beauval

Nombre de raccordables : 80 habitants 60 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 7 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Etude / BE Charge NK : 60 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 86% date : 04/2021 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025		23	44	79	33,4	44	79	18			18	0,1
	A2+A5+A4	09/04/2025		23	7	27	23,5	20	54	16	12	0,62	16,6	1,8
Flux amont retenus en kg/j				3,5			2,7	2	9,3	0,9				0,1
Flux amont retenus en E.H.				39				33	62	60				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				23	7	27	23,5	20	54	16	12	0,62	16,6	1,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	84,1	65,8	29,6	54,5	31,6	11,1			7,67	0
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

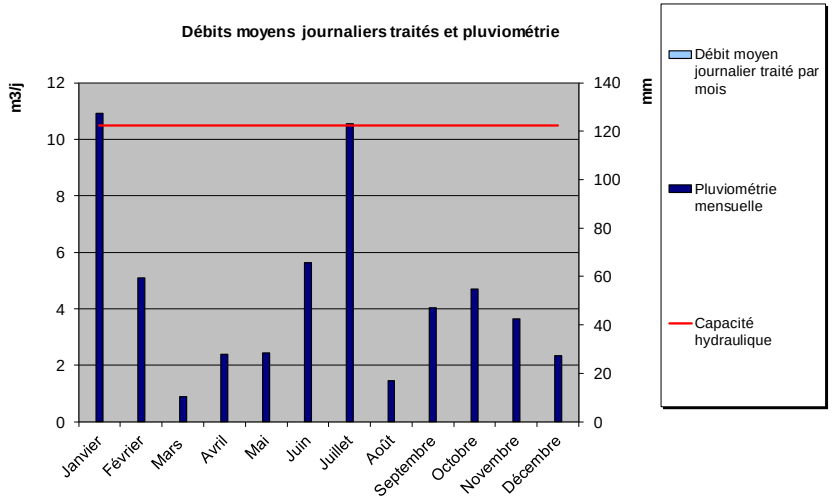

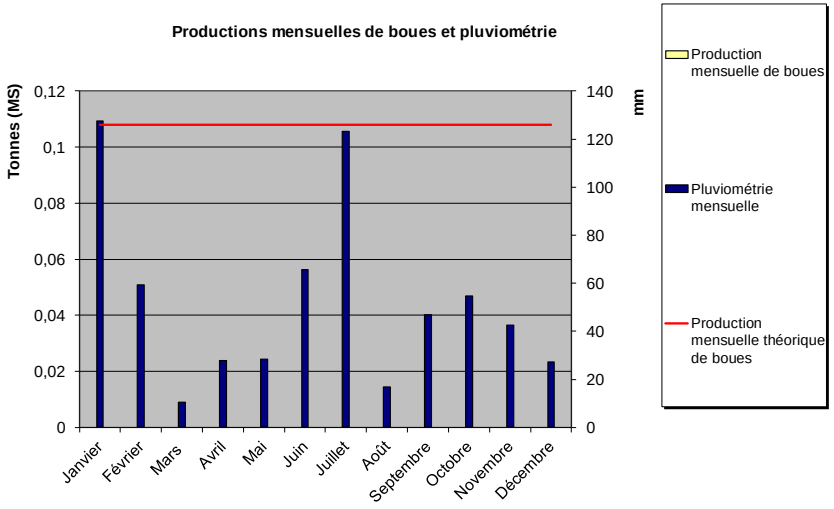

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LES ECRENNES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: TES		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 442 - Art 41, N° M : 1995/170		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)
Ru (ou autre)	: Châtelet
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	:	598 m³/j
	: 36	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,344 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	15%
Capacité hydraulique TP	: 180	m³/j (pluie)	Unitaire	:	85%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO SOUPLE
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement est sujet à une collecte importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) liée à sa nature à 85 % unitaire. En moyenne annuelle, la station d'épuration fonctionne à 80 % de sa capacité hydraulique nominale de 180 m³/j grâce à la régulation en place. Les dépassements de cette capacité sont en forte diminution en 2025, avec 89 dépassements dont 46 sont inférieurs à 190 m³/j (226 en 2024).
Le déversoir d'orage en tête de la station d'épuration ne permet pas à lui seul de réguler suffisamment le débit admis. Une régulation du débit admis plus stricte que celle déjà en place a été paramétrée en septembre 2024 pour respecter au plus près la capacité hydraulique journalière. Le débit maximum de temps de pluie retenu de 312 m³/j a été atteint le 06/12/2025 pour une pluie de 5,8 mm.
Depuis août 2018, les débits déversés au niveau du déversoir d'orage (DO) de tête et du trop-plein (TP) du poste de relèvement sont estimés. En juillet 2025, les hauteurs de déversement au niveau du DO et du TP ont été recalées. Les déversements ont fortement diminué par rapport à 2024 (- 82 %) ; les données de 2024 n'étaient pas réalistes. En 2025, le taux de déversement est de 29 % pour 21 414 m³.
L'exploitant a identifié deux secteurs sensibles à la collecte d'eaux claires : rue Grande (raccordement de drains agricoles) et allée des Peupliers (défaut de structure et présence de racines).

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée par cette station d'épuration est satisfaisante par rapport à ses normes de rejet pour l'ensemble des prélèvements réalisés (2 visites SATESE et 1 mesure d'autosurveillance). Les rendements épuratoires sont corrects.
Les boues des silos souples sont à évacuer à une fréquence beaucoup plus importante. Il n'y a eu aucune évacuation sur les quatre derniers mois de l'année.
L'exploitant rencontre des difficultés à extraire des boues concentrées en lien avec un phénomène de perçage hydraulique de la couche de boues dû à une aspiration trop forte (pompe surdimensionnée).
La production de boues (boues évacuées) est insuffisante avec un ratio de 20 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g MS/E.H./j (déficit de 67 %). L'absence d'évacuation des boues en fin d'année pénalise la production de l'année.
Les boues extraites ne sont pas représentatives en raison d'une chute rapide de leur concentration pendant l'extraction. Elles représentent une quantité de 5,4 t de Matières Sèches (MS) à titre d'information. L'exploitation déclare les boues évacuées en production de boues.
Les départs de boues restent inévitables en période de forte charge hydraulique. D'autant plus que la concentration dans le bassin d'aération est restée supérieure à 5,4 g/l toute l'année et a atteint 8 g/l en octobre.
Les boues ont été retraitées sur la station d'épuration de PAMAVAL (indisponibilité de la centrifugeuse en décembre).

Travaux et études : La réalisation de travaux de réhabilitation/restructuration du réseau d'assainissement est indispensable pour le bon fonctionnement du système d'assainissement (surcharges hydrauliques trop importantes de la station d'épuration).
La collectivité a engagé la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune en septembre 2025. La campagne de mesures a été réalisée du 23/03/2026 au 17/05/2026, soit 8 semaines de mesures.
La cloison siphoïde du clarificateur est à remplacer. L'installation d'un dégrilleur droit automatique dans le poste de relèvement est recommandée afin d'augmenter la performance du dégrillage en entrée de la station d'épuration (simple panier dégrilleur). La création d'un poste toutes eaux est souhaitable pour éviter le retour des flottants en tête du dispositif. L'exploitant est venu sur site début 2022 afin de chiffrer ces aménagements ; il n'y a pas eu de suite donnée par la CCBRC à la connaissance du SATESE.
Un débitmètre électromagnétique sera installé sur la recirculation des boues courant 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LES ECRENNES

Nombre de raccordables : 564 habitants 423 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 56 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 66 m^3/j moyen : 143,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 433 E.H. maxi temps sec : 211 m^3/j maxi temps de pluie : 312 m^3/j

pollution NK : 72% date : 06/2025 hydraulique : 80% Production annuelle de boues : 3,1 tMS 20 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 75,1 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 33% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/02/2025		89			94,2	110	251	50			50	4,7
	A2+A5+A4	06/02/2025		11			7,25	5	19	2,9	1,7	10,4	13,3	1,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/06/2025		180			126	130	368	59			59	8
	A2+A5+A4	17/06/2025		4,7			7,75	3	25	3,9	1,7	1,54	5,44	2,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/06/2025	112	250			175	190	494	58	33	0,62	58,6	8,6
	A2+A5+A4	19/06/2025	112	4			8,5	4	26	3,5	1,7	1,98	5,48	3,6
Flux amont retenus en kg/j				28			20	21	55	6,5				1
Flux amont retenus en E.H.				311				355	369	433				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,57			7,83	4	23,3	3,43	1,7	4,65	8,08	2,67
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,5			93,8	97	93,5	93,9			84,9	63
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

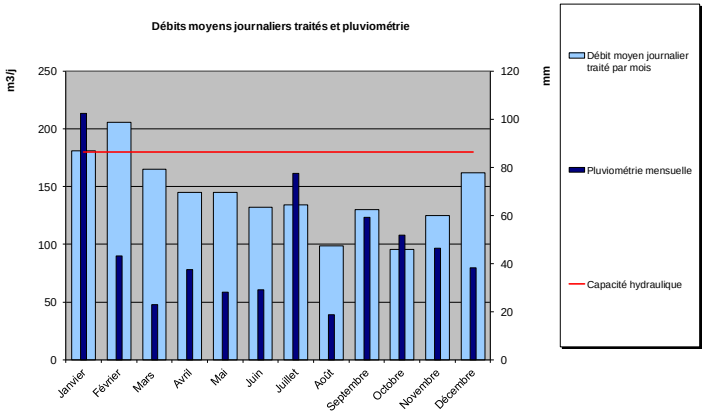

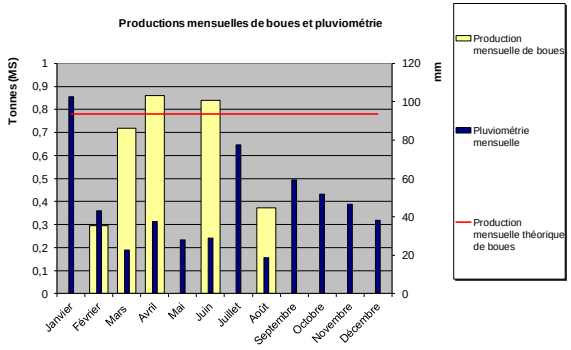

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LES ORMES-SUR-VOULZIE / SICTEUCEO

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037734701000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 11/07/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SICTEUCEO DE CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES SUR VOULZIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/013/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3500	E.H	Débit de référence	: 700 m³/j
	: 183	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 21,669 km
Capacité hydraulique TS	: 515	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 99%
Capacité hydraulique TP	: 700	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 1%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse des débits sur l'année 2025 indique une plus grande quantité d'eaux claires parasites permanentes (112 m³/j) par rapport aux dernières années. Les apports d'eaux usées par temps sec se répartissent de la façon suivante : Chalmaison (36%) – Evrely (25%) et les Ormes-sur-Voulzie (39%). Bien que le réseau soit de nature séparative à 99%, le fonctionnement hydraulique de la station d'épuration est influencé par la pluviométrie. En 2025, le débit maximum de temps de pluie est important (1103 m³/j). Le coefficient de charge hydraulique moyen est cependant acceptable : 50 %. A noter que 6 points de délestage existent sur le réseau de collecte : 5 trop-pleins de poste de relevage (pour un total de 9 postes) et 1 déversoir d'orage. Il n'y a eu aucun by-pass en tête de station d'épuration en 2025, constat observé régulièrement ces dernières années. Néanmoins, la mesure de ce point SANDRE A2 n'est pas normalisée selon l'Agence de l'Eau. Une modélisation est en cours de réalisation afin de proposer une loi hauteur/débit fiable sur ce point.

La télésurveillance sur tous les postes du système d'assainissement devrait permettre une sectorisation globale des eaux claires d'infiltration et météoriques.

D'après l'exploitant, la commune de Chalmaison est à l'origine d'une grande partie des eaux claires météoriques. Il indique aussi que le poste de relevage d'Everly, situé rue Grande, est en surcharge hydraulique à chaque pluie, induisant des débordements sur le réseau en amont peu profond.

Station d'épuration

La comparaison hydraulique entre l'amont et l'aval de la station montre des écarts assez importants (18%) ; c'est supérieur au seuil de tolérance de 10 %.

Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral (en concentration ou en rendement) était respecté lors des 12 mesures d'autosurveillance de l'exploitant. Le système d'assainissement est conforme.

La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 11 bilans 24 h sur les 12 réalisés, la valeur janvier ayant été écartée car il y a eu un dépassement de la capacité hydraulique. La charge est évaluée à 1480 EH (base NTK) ; elle correspond à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. La station d'épuration reste faiblement chargée en pollution (<50%).

En 2025, la quantité de boues extraites est de 34 TMS, contre 26,2 TMS évacuées (les 5 TMS évacuées en janvier 2025 avaient déjà été prises en compte pour l'année 2023). Le tonnage de boues évacuées est retenu pour l'analyse. La production de boues est stable, mais pas tout à fait optimal, avec un ratio montrant un taux d'efficacité de 78 % environ (cf. taux de capture de la centrifugeuse à prendre en compte). Les boues sont déshydratées via une centrifugeuse, stockées dans deux bennes puis sont envoyées en compostage vers le site de compostage à Voulton.

Travaux et études

Les désordres au niveau du génie civil de la station se sont aggravés (signes d'affaissement, fissures) avec notamment la détérioration de l'escalier d'accès aux prétraitements qui peut affecter la sécurité de l'exploitant. La procédure en cours de contentieux engagée par la collectivité en mars 2022 se poursuit actuellement pour déterminer les responsabilités et les actions à mener.

Un diagnostic permanent est à élaborer en lien avec le délégataire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES-SUR-VOULZIE

Nombre de raccordables : 2120 habitants 1590 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 224 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 290 m^3/j moyen : 348 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1480 E.H. maxi temps sec : 314 m^3/j maxi temps de pluie : 1103 m^3/j

pollution NK : 42% date : 12/2025 hydraulique : 50% Production annuelle de boues : 26,2 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 361,5 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 70% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/01/2025		170			138	130	428	42			42	4,2
	A2+A5+A4	07/01/2025		5,5			5,75	3	17	1,3	0,16	1,42	2,72	0,24
Flux amont retenus en kg/j				98			71	77	202	22				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1090				1285	1345	1480				1412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,68			7,71	3,39	24,1	1,66	0,5	5,79	7,45	1,01
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95,6	98,1	95,2	97,1			86,2	84,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**4**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**93**	**91**	**88**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**88**	**85**

Graphiques d'exploitation

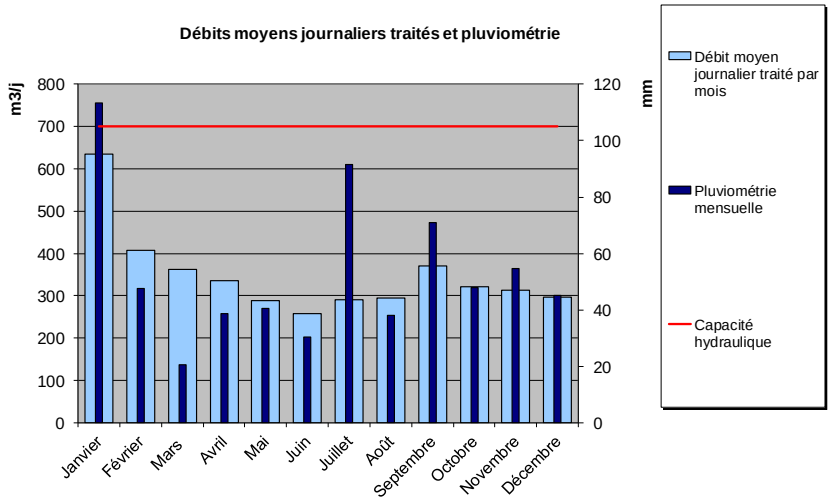

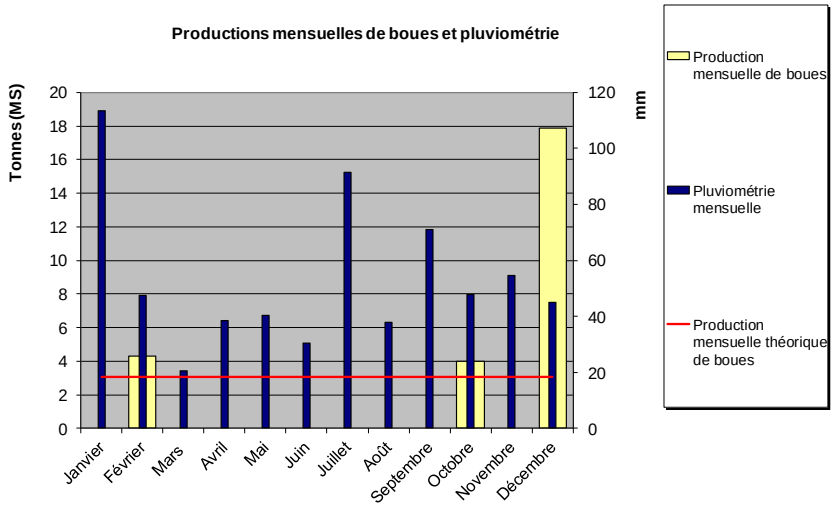

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LESCHES / ESBLY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724801000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 11/10/2023	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F660 n°MISE 2020/146		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Enclos des vignes
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7300	E.H	Débit de référence	:	2337 m³/j
	: 438	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	25,453 km
Capacité hydraulique TS	: 1420	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 2128	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2023. Il s'agissait pour la CAVEA de traiter une priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU n°2) et de résorber un contentieux européen. La levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure par la DDT est effective depuis le 3 juillet 2025.

Système de collecte : A l'inverse de l'année précédente, l'année 2025 a été peu pluvieuse réduisant ainsi de 25% le débit moyen mesuré en entrée de station. La part d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) estimée en cette année 2025 est de 374 m³/j, ce qui représente 40% du débit maximal de temps sec. Aucun déversement au niveau de point règlementaire de type A1 ne peut survenir sur le réseau de collecte suite à la condamnation du trop-plein du PR Europe en avril 2022. Le scenario SANDRE est à mettre à jour en conséquence. Tous les postes de relevage sont télésurveillés ce qui sécurise la collecte.

Le système de collecte est toujours très sensible au temps de pluie comme en témoigne les débits de pointe, jusqu'à 3 fois supérieurs aux débits minimaux de temps sec, mesurés en entrée de station. La présence d'anomalies de branchements d'eaux pluviales vers le réseau séparatif est à l'origine de ces pointes de débits dont l'impact est cumulé avec la présence non négligeable d'ECPP dans le réseau. Rappelons que la part de la commune de Lesches raccordée sur la station d'épuration est à la marge (une rue).

Station d'épuration : Sur l'année, il est dénombré 5 dépassements de la capacité nominale hydraulique et un dépassement du débit de référence de la station d'épuration. Ce nombre est satisfaisant et témoigne du bon dimensionnement hydraulique la station. Un seul déversement du point réglementaire A2 a été enregistré sur l'année, ce déversement fait suite à un défaut d'alimentation électrique du poste de relevage lors d'une tempête automnale, le volume déversé est estimé à 500 m³. Un déversement au niveau du point réglementaire A5 (trop-plein du bassin d'orage) a également eu lieu sur l'année avec un volume déversé estimé à 438 m³.

La station d'épuration se situe en moyenne à 63% (paramètre NK) de coefficient de charge polluante, ce qui est un bon chiffre pour une station d'épuration neuve témoignant d'un bon dimensionnement. La charge entrante varie entre 4 000 et 6 000 EH environ et est en moyenne légèrement supérieure au nombre de raccordables. Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 46%, valeur également satisfaisante. Les 12 bilans réalisés sur l'année sont conformes à la réglementation. Le système d'assainissement est conforme en 2025.

La production de boues est en progression par rapport à 2024, ce qui est en lien avec la mise en service du bassin d'orage en octobre 2024 qui a permis de traiter en différé les pluies courantes sur l'année. La production de boues extraites est cohérente avec la production de boues évacuée en compostage sur la plateforme de Péroy-les-Gombries (60), mais présente un déficit de l'ordre de 23% par rapport à la production théorique attendue au regard du nombre de raccordables. Ce déficit s'explique surtout par la mise en place du traitement physico-chimique du phosphore qui n'a été effective qu'en milieu d'année. Malgré tout le niveau de rejet en PT a été bon.

Travaux et études : La CAVEA a terminé son SDA intercommunal dans le courant de l'été 2024. Le programme de travaux prévoit notamment sur Esbly : la réhabilitation du réseau EU de l'avenue Foch et un dévoiement de réseau rue des tourterelles.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ESBLY, LESCHES (seulement une rue)

Nombre de raccordables : 5678 habitants 4258 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 619 m^3/j réf. : 2023 à 2024 mini temps sec : 764 m^3/j moyen : 980,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 4600 E.H. maxi temps sec : 931 m^3/j maxi temps de pluie : 2345 m^3/j

pollution NK : 63% date : 12/2025 hydraulique : 46% Production annuelle de boues : 89,2 tMS 53 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 727,4 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 77% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				134			1357	161	462	69				7,1
Flux amont retenus en E.H.				1487				2678	3081	4600				4176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,51			7,72	3,72	23,4	1,83	0,53	1,62	3,45	0,34
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			95	97,6	94,9	97,2			94,7	94,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**94**	**91**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**82**

Graphiques d'exploitation

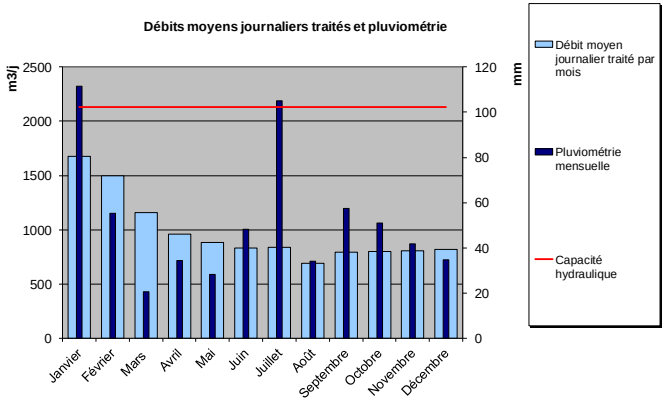

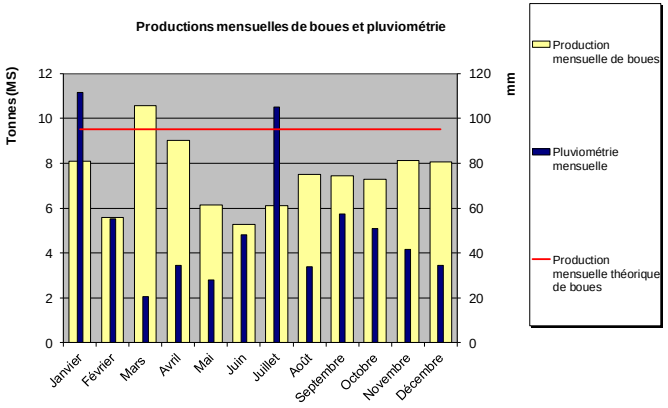

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LIZINES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037725601000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 16/07/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: LIZINES		
Exploitant	: LIZINES		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Dragon
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 165	E.H	Débit de référence	: 24,8 m³/j
	: 9,9	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 1,405 km
Capacité hydraulique TS	: 24,8	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 24,8	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Le débit d'entrée est évalué à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage (relevé chaque semaine par l'agent communal) qui refoule les effluents en tête de station. De fait, le suivi hydraulique est imprécis.

Cette année, le temps de fonctionnement des pompes est moins conséquent par rapport à l'année précédente. Pour rappel, des dysfonctionnements du pompage ont eu lieu en 2024 et la mesure SATESE de mai 2024 avait révélé que les 2 pompes fonctionnaient en simultané avec un marnage beaucoup trop faible.

Un retour à la normale des valeurs de débit est observable à partir du second semestre 2024, suite notamment à la mise en place d'un module de télésurveillance et à un reparamétrage de l'asservissement des pompes. Malgré cela, certains débits paraissent très élevés en 2025 (débit maximum à 147 m^3/j en temps de pluie). Le débit moyen sur l'année s'élève à 29,1 m^3/j, soit 117% de la charge hydraulique nominale.

Un contrat a été signé avec la société CIVB, avec un passage annuel pour la maintenance des armoires électriques et des organes électromécaniques (pompes). Ce contrat est poursuivi.

Station d'épuration

Les résultats de la visite SATESE en août 2025 ont montré de bonnes capacités épuratoires. Le niveau de rejet peu restrictif était largement respecté pour l'ensemble des paramètres polluants (MES, DBO5 et DCO) avec une bonne nitrification.

Ce dispositif n'a aucune mesure d'autosurveillance imposée règlementairement. Le coefficient de charge polluante de la station a pu être actualisé grâce à la mesure SATESE de mai 2024. La quantité de pollution réceptionnée est de 87 EH selon le paramètre NTK ce qui est cohérent par rapport à la charge théorique via le nombre de raccordables (103 EH). La station d'épuration est chargée à 53 %.

D'après ce bilan 24h ainsi que la visite SATESE d'août 2025, la présence d'adventices est notable sur les lits de roseaux des deux étages et particulièrement sur le premier. Plusieurs préconisations peuvent être conseillées tels que l'ennoiement des filtres (en s'assurant que ceux-ci sont bien étanches) ou la méthode du paillage (utilisation de roseaux finement broyés). Un arrachage régulier des mauvaises herbes doit être effectué sur les filtres.

Travaux et études

Une campagne de vérification de la conformité des branchements a été conseillée par le SATESE suite à l'étude de 2018 : habitations raccordables non raccordées, inversion de branchements (EU, EP, pompes vide cave), maintien de fosses septiques, … La commune a identifié au 1er semestre 2021 8 habitations raccordables non raccordées qui doivent se mettre en conformité.

Ces travaux de raccordements sur les 8 habitations ont pu être terminés en fin 2022. L'analyse des débits confirme cependant que des apports anormaux d'eaux pluviales vers le réseau séparatif persistent.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LIZINES

Nombre de raccordables : 138 habitants 104 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 11 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 7 m^3/j moyen : 29,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 87 E.H. maxi temps sec : 37,7 m^3/j maxi temps de pluie : 147 m^3/j

pollution NK : 53% date : 05/2024 hydraulique : 117% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 4 kwh/j 0,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/08/2025		300			299	340	813	137			137	14
	A2+A5+A4	26/08/2025		9			18,5	5	64	2,2	0,1	90,8	93	16
Flux amont retenus en kg/j				3,1			4	3,2	7,3	1,3				0,13
Flux amont retenus en E.H.				34				53	49	87				76
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9			18,5	5	64	2,2	0,1	90,8	93	16
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			93,8	98,5	92,1	98,4			32,1	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

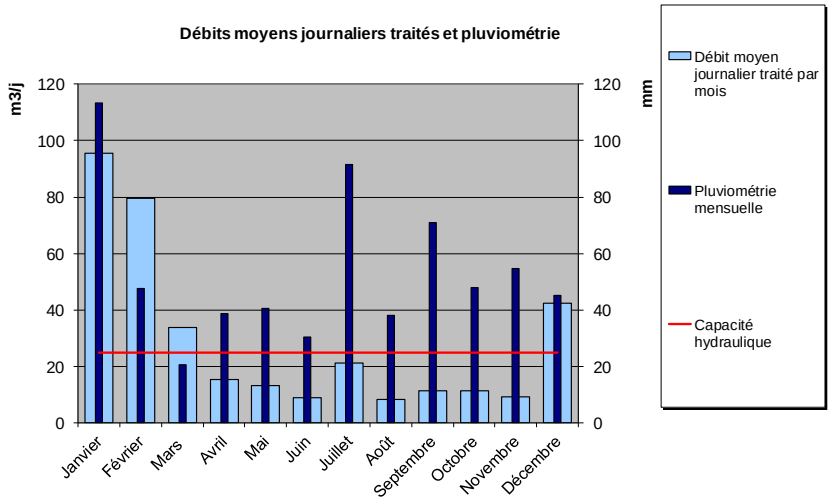

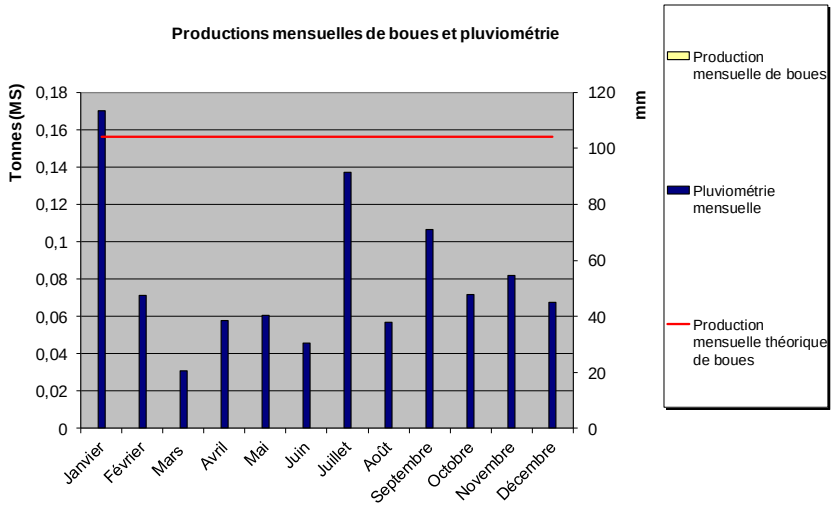

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LONGPERRIER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037725901000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: TES		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2022/DDT/SEPR-195		
Arrêté préfectoral boues	: D06/002/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Biberonne
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 10000	E.H	Débit de référence	:	2317 m³/j
	: 600	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	14,255 km
Capacité hydraulique TS	: 2000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	47%
Capacité hydraulique TP	: 2000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	53%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau étant en partie unitaire, il existe des déversoirs d'orage ou trop-pleins qui peuvent déverser directement vers le milieu naturel en cas de fortes pluies (10 ouvrages dont deux points A1 et un point A2). Le point de mesure A1 associé au déversoir d'orage situé rue de Maincourt a permis de mesurer un volume déversé de 50 115 m3 (83 déversements) représentant 70 % des volumes déversés sur le réseau de collecte, le by-pass situé sur le trop-plein du poste de relèvement route de St Mard a représenté 21 873 m3 pour 90 déversements. A l'échelle du bassin de collecte, les volumes déversés représentent 12 % de l'ensemble des effluents collectés par le système d'assainissement pour une limite à ne pas dépasser de 5 %. Le système de collecte est donc non conforme. De plus, la situation s'est dégradée par rapport à 2024, malgré une pluviométrie nettement plus faible en 2025. En principe, la métrologie mise en place sur le DO Maincourt est jugée comme optimale (Modélisation hydraulique).

La quantité d'eaux claires parasites permanentes en avril (ECPP) est restée élevée (566 m3/j soit 69 % du volume assaini). En fin d'été, ces ECPP sont aussi présentes (425 m3/j) mais pourraient s'expliquer par la non prise en compte des volumes assainis en provenance de la ZAC de Saint-Mard, avec donc une surestimation des ECPP. Des éclaircissements sont attendus avec le SDA.

Station d'épuration : Le débit nominal a été dépassé à 33 reprises (3 fois moins qu'en 2024) et concerne à 96 % les deux premiers mois de l'année (période très pluvieuse et sols saturés en eau). La qualité du rejet est à nouveau conforme avec une très bonne performance de la station d'épuration. Les volumes déversés au point A2 restent faibles (1 % du total arrivant sur le dispositif). Les charges polluantes progressent pour atteindre un taux de charge en NK de 77 % du nominal, avec un écart de 1500 EH entre la charge mesurée et celle calculée sur la base du nombre de raccordables, phénomène pouvant s'expliquer par la présence d'un lycée et le raccordement de la ZAC de Saint-Mard qui s'est fortement développée (1000 EH en 2023).

La quantité de boues évacuées a fait un bond de 139 % pour atteindre un ratio de production (57 g/EH/j), proche de l'objectif de 69 g/EH/j. Cela conforte le retour à une situation de fonctionnement normale de la station d'épuration, avec la mise en place d'une recirculation de secours. La production de boues extraites est surestimée et nécessite une fiabilisation.

Un seul incident majeur est survenu : arrêt du pont racleur suite à une casse d'une des 2 roues du 10 au 19/02/2025 ayant nécessité le renouvellement des roues et des paliers.
La dégradation de la fiabilité des mesures débitmétriques constatée en mai 2024 s'est confirmée en 2025, les écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval étant largement supérieurs à 10 %. Seules les mesures relatives au point A4 ont été retenues pour l'interprétation des données. SUEZ a proposé la mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur l'amont pour fiabiliser la mesure.

Travaux et études :
La réhabilitation du poste de recirculation est prévue pour 2026. Il sera aussi nécessaire de remédier aux nombreux dysfonctionnements constatés sur la file « eau » par le SATESE en février 2026.
La finalisation des travaux de mise en séparatif sur le domaine public est en cours (chemin de Longperrrier /100 ml). Les démarches de mise en conformité des branchements sont engagées. En 2026/2027, des travaux de mise en séparatif de la rue du vivier sont prévus.

Dans son courrier d'évaluation de la conformité de ce système d'assainissement de 2025, la DDT demande un plan d'actions pour réduire les déversements aux points A1 (DO Maincourt notamment pour lesquels des travaux de mise en séparatif ont été réalisés en amont, ce qui auraient dû réduire les déversements).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DAMMARTIN-EN-GOELE, LONGPERRIER, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Nombre de raccordables : 8277 habitants 6208 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 917 m^3/j réf. : 2020 à 2024 mini temps sec : 1250 m^3/j moyen : 1592,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 7733 E.H. maxi temps sec : 1391 m^3/j maxi temps de pluie : 3410 m^3/j

pollution NK : 77% date : 12/2025 hydraulique : 80% Production annuelle de boues : 159,6 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1187,4 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				338			378	440	1011	116				12
Flux amont retenus en E.H.				3756				7333	6740	7733				7059
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,05			7,38	4,93	22,6	5,18	0,93	4,8	8,72	1,03
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			97,1	98,2	96,3	92,8			87,8	87,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**88**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

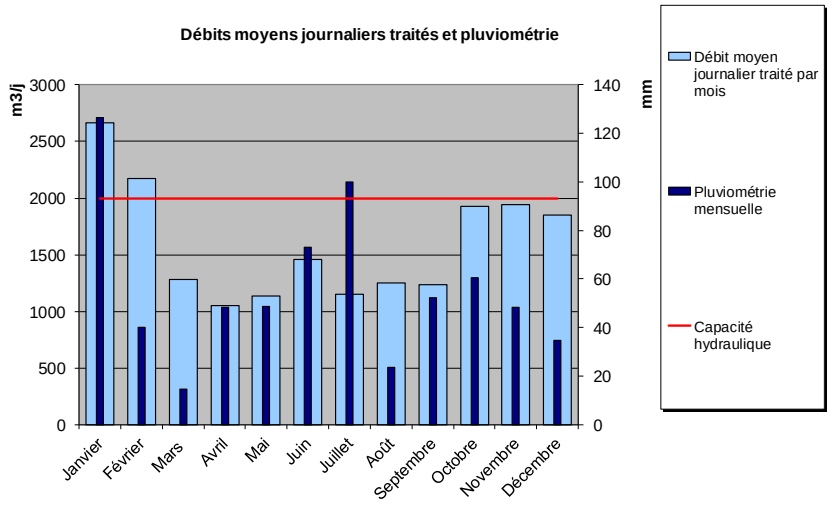

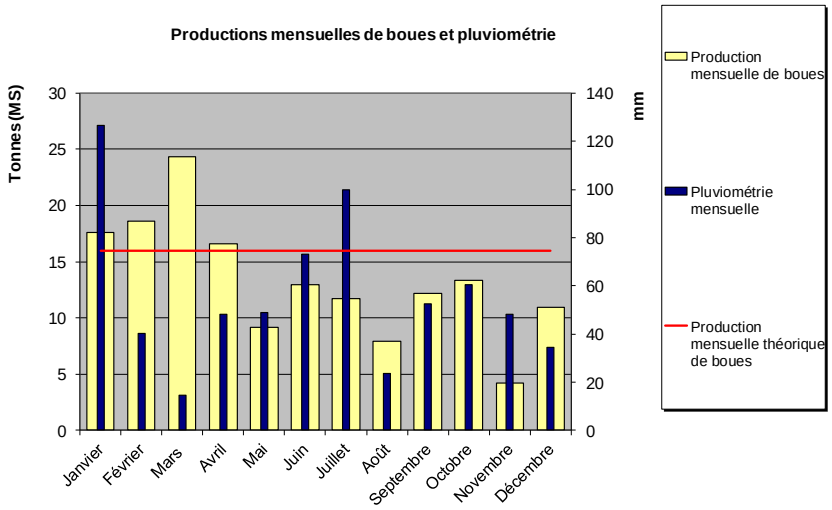

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LONGUEVILLE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726001000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 16/10/2019	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: LONGUEVILLE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F232 2014/018		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	: 957 m³/j
	: 240	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 14,76 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 852	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Aucun point de surverse n'est soumis à autosurveillance, mais 2 points de surverse existent sur le réseau séparatif (TP PR rue des Ecoles et du PR Louis Platriez), certains points ont déjà été condamnés dont celui de la salle des Arches. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 21 jours malgré la nature séparative du réseau de collecte, en lien avec un début d'année particulièrement pluvieux. Le coefficient de charge hydraulique moyen est acceptable.

En 2021, quelques travaux avaient été effectués pour réduire les apports d'eaux claires parasites notamment : déconnection d'une source par la commune de Sainte-Colombe ; condamnation du trop-plein du DIP du 8 mai par SUEZ ; réhabilitation en 2021 des deux siphons (rue des Murs et rue André Taton) qui étaient fissurés et provoquaient des entrées d'eau de la Voulzie. Une nette amélioration est observée suite à ces travaux avec une baisse significative de ces apports durant les dernières années. L'estimation de ces apports reste toutefois conséquente à environ 278 m3/j en 2025.

Un débitmètre a été installé sur le réseau de collecte pour comptabiliser les apports de Sainte-Colombe en juillet 2021. Il serait important de transmettre les débits journaliers issus de cette commune. Cela n'a pas été fait par l'exploitant pour cette année.

En 2025, seulement 138 m³ ont été by-passés en A2 (trop plein du PR terminal, DIP la Martine).

Station d'épuration : Le fonctionnement épuration de la station d'épuration est très satisfaisant lors des 12 mesures d'autosurveillance et du bilan 24h SATESE.

Les phénomènes de siphonage entre le PR des eaux prétraitées et le bassin biologique persistent selon SUEZ. La vanne de vidange du bassin d'orage n'est plus en fonction depuis septembre 2021 ; des surverses s'effectuent à partir du trop-plein qui va dans le bassin d'aération.

La quantité de boues extraites s'élève à 40 TMS. 35 TMS ont été évacuées vers le centre de compostage du SMAB situé sur la commune de la Presle-en-Brie. La production de boues retenue (boues évacuées) représente seulement 70 % de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Comme l'avait indiqué SUEZ en 2022, des départs de boues peuvent avoir lieu en l'absence de régulation hydraulique en provenance du PR de La Martine, même s'ils n'ont pas été observés directement. Lorsque le bassin d'orage est plein, la station d'épuration est sollicitée à hauteur de 100 m3/h par le poste de refoulement La Martine ce qui n'est pas compatible avec le dimensionnement du clarificateur, conçu pour traiter 70 m3/h en pointe. Une gestion intersite permettant de limiter le débit du DIP La Martine à 70 m3/h, une fois le bassin d'orage plein sera mise en place, si des pertes de boues sont confirmées par le suivi de la turbidité.

Travaux et études : Un système d'injection de chlorure ferrique est opérationnel depuis mai 2025 afin de limiter les éventuels départs de boues lors d'à-coups hydrauliques, dans l'attente de la mise en place d'une régulation. La mise en place d'une sonde de turbidité en sortie de station est effective depuis début 2026 afin de confirmer ou non l'observation de départs de boues. Le SATESE et la DDT sont dans l'attente de la présentation des résultats du suivi de la sonde de turbidité par SUEZ dans le courant du 2ème semestre 2026.

L'usure prématurée de la pompe gaveuse, l'arrêt non automatique de la centrifugeuse en cas de bourrage de la trémie d'alimentation de la pompe gaveuse (surchauffe induite et risque d'incendie), ainsi que la capacité limitée de la benne de stockage sont des facteurs limitants de la filière de traitement des boues. L'installation d'un capteur proposée par l'exploitant permettant d'arrêter l'installation et de limiter les risques de bourrage est pertinente. Le renouvellement des débitmètres électromagnétiques de la STEP est à prévoir en 2026 et le diagnostic permanent à finaliser.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LONGUEVILLE, SAINTE-COLOMBE

Nombre de raccordables : 2837 habitants 2128 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 281 m^3/j réf. : 2018 à 2024 mini temps sec : 379 m^3/j moyen : 507,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 2100 E.H. maxi temps sec : 531 m^3/j maxi temps de pluie : 1343 m^3/j

pollution NK : 52% date : 04/2025 hydraulique : 60% Production annuelle de boues : 35,0 tMS 46 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 457,2 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 70% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/04/2025	524	271			241	232	582	60,1			60,1	6,35
	A2+A5+A4	01/04/2025	524	5			10	3	21	1,8			3,7	0,3
Flux amont retenus en kg/j				142			110	122	305	32				3,4
Flux amont retenus en E.H.				1579				2027	2034	2100				1976
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,45			6,8	3,25	20,7	2,96	0,39	1,47	4,43	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			96,7	98,5	96,1	95,9			93,7	93,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**4**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**94**	**89**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**90**	**85**

Graphiques d'exploitation

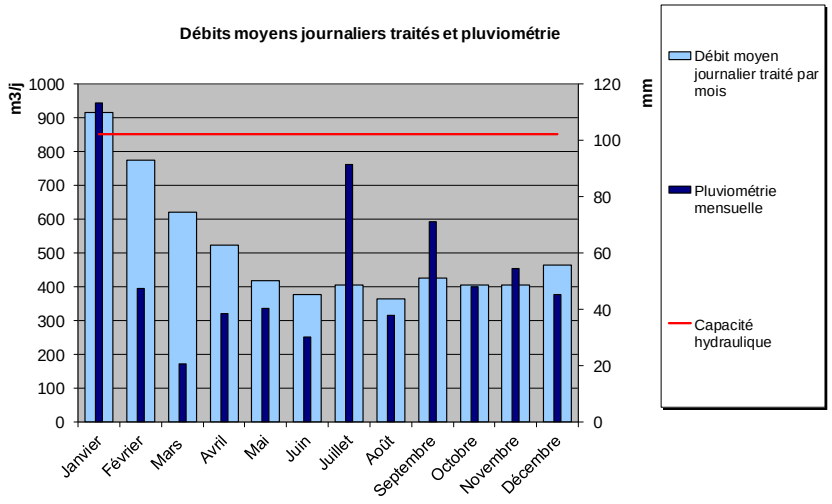

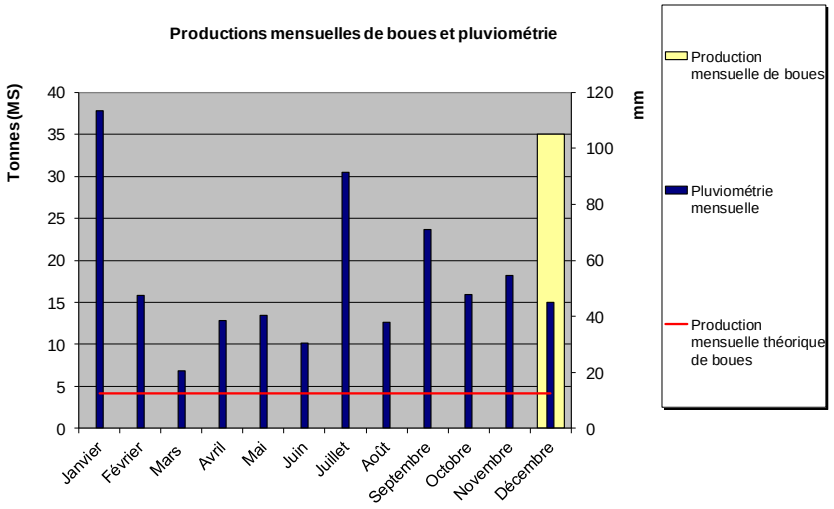

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726101000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1987	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : LORREZ LE BOCAGE PREAUX

Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS

Constructeur : STEREAU

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : 87/DDAF/HY/314

Arrêté préfectoral boues : F 438 MISE/2014/060

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Lunain de sa source au confluent du Loing (exclu)(R89)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Lunain

Rivière 2 : Loing

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 625 m³/j
	: 150	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,7 km
Capacité hydraulique TS	: 625	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 625	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (11%)
VALORISATION AGRICOLE (89%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits en temps sec sont assez cohérents avec la consommation d'eau assainie (débit de temps sec un peu faible cependant au regard de la consommation d'eau assainie). Il n'y a pas de problématique d'eaux claires permanentes sur ce système de collecte. Des augmentations de débit par temps de pluie témoignent de la collecte anormale d'eaux claires météoriques.
Le comportement du réseau de collecte reste à améliorer vis-à-vis de la réduction des apports d'eaux météoriques, sachant que le réseau est de type séparatif.
En effet, il existe un facteur 5,1 entre le débit minimum de temps sec et le débit maximum de temps de pluie. Celui-ci représente cependant seulement 56 % de la capacité hydraulique. Cette station d'épuration dispose d'une très grande marge en termes d'hydraulique.
Le débit nominal n'a jamais été atteint. Un déversement a été mesuré cette année au niveau du bassin d'orage, en période de fortes pluies. Il représente un volume annuel de 65 m³.

Station d'épuration

Les mesures d'autosurveillance, confirmées par la visite SATESE du mois de juin, indiquent un traitement très performant de l'installation.
Les coefficients de charge de l'an passé ont été reconduits en raison d'une hétérogénéité des charges polluante. La station d'épuration est en sous charge à la fois en termes de pollution et d'hydraulique. .
La quantité de boues extraites est encore en baisse cette année par rapport aux années précédentes (3,3 tonnes de matières sèches contre 6,7 tonnes en 2024).
6.7 tonnes de matières sèches ont été déclarées en quantité évacuée par la SAUR (siccité moyenne de 25 g/l), il existe donc comme à l'image de certaines années précédentes un écart important entre les quantités extraites et évacuées qui n'est pas commenté dans le bilan annuel de l'exploitant (par ailleurs 6.4 TMS dans les données SANDRE). Elles ont été d'abord stockées dans le silo, puis évacuées en compostage lors de deux campagnes en avril et juin, ainsi qu'en épandage en août.
Le SATESE retient la quantité de boues évacuées en référence ce qui donne un ratio malgré tout déficitaire de 30 g/MS/EH/j. Ce constat n'est pas nouveau. Il existe un biais dans la quantification des boues.
Lors de la visite du SATESE, il a été constaté que la concentration en boues, mesurée à 9,1 g/L, nécessitait une extraction afin d'éviter les pertes, la limite recommandée étant de 5 g/L. La filière boues étant insuffisante (silo sous-dimensionné car il manque un volume de 190 m3 environ sur la base du coefficient de charge en pollution actuel/autonomie de stockage de 7 mois maximum contre 10 à 12 mois requis). L'installation d'une table d'égouttage avec extraction automatique améliorerait significativement la gestion et le contrôle de la concentration en boues dans le bassin d'aération. A défaut, il est nécessaire d'anticiper le niveau de remplissage du silo avec des évacuations ponctuelles en compostage ce qu'a réalisé le délégataire cette année à 2 reprises.
Pour rappel, le génie civil de la station présente des dégradations sur plusieurs ouvrages. Dans le cadre de l'étude du contrat d'affermage, la SAUR prévoit de solliciter la réalisation de plusieurs réparations.

Travaux et études

L'opportunité d'une mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement qui date de 1999 serait pertinente à envisager par la commune.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX

Nombre de raccordables : 718 habitants 538 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 90 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 68 m^3/j moyen : 87,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 605 E.H. maxi temps sec : 70 m^3/j maxi temps de pluie : 351 m^3/j

pollution DBO5 : 24% date : 12/2023 hydraulique : 14% Production annuelle de boues : 6,7 tMS 30 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 98,3 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 50% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025		380			513	550	1466	125			125	13
	A2+A5+A4	18/06/2025		5,2			6,75	3	21	1,9	0,47	0,63	2,53	4,3
Flux amont retenus en kg/j				44			34	36	97	8,6				0,9
Flux amont retenus en E.H.				494				605	647	573				529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,15			9,5	3,94	30,1	2,97	0,94	0,6	3,51	6,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			96,5	98,5	96,2	97,7			97,4	59,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**120**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

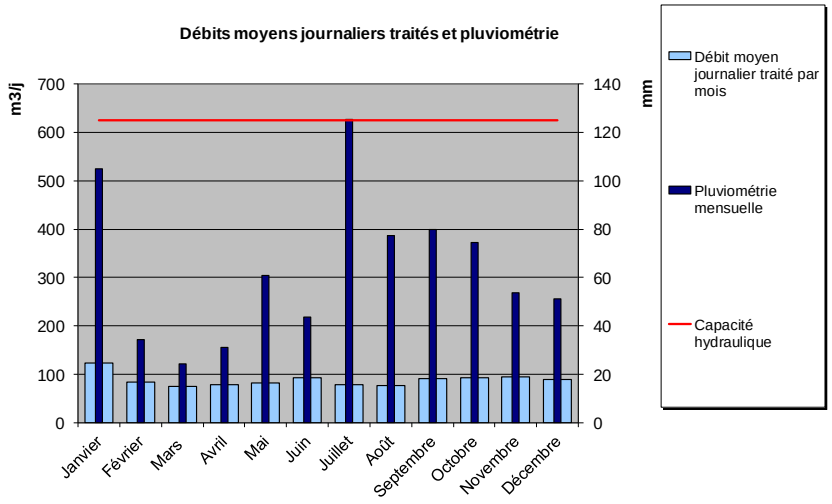

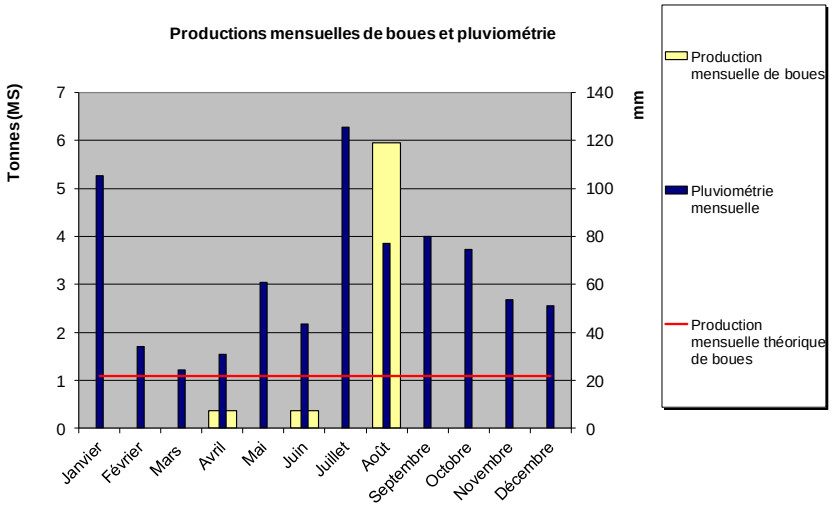

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726201000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 21/12/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F230/MISE/2021/012		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	: 906 m³/j
	: 33	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 13,782 km
Capacité hydraulique TS	: 97,5	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 65%
Capacité hydraulique TP	: 344	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 35%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débit d'entrée est évalué à partir d'un débitmètre électromagnétique qui permet d'avoir des données journalières précises. Un débitmètre spécifique permet de connaître les apports de l'activité Business Village (organisation de séminaires) au réseau de collecte communal. Une convention de rejet signée en 2018 autorise pour cette activité un débit moyen hebdomadaire maximal de 60 m3 et une charge polluante maximale réservée de 300 E.H. L'exploitant doit suivre ces apports et vérifier le respect de ces valeurs en alertant le cas échéant la commune. Les pointes de fréquentation du site se situent à hauteur de 470 clients/j (moyenne à 208 clients/j mais répartis sur quelques dates chaque mois/données de décembre 2022 à octobre 2023).

Comme l'année dernière, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est assez importante en 2025 (92 m3/j). Cela est en lien avec un contexte de nappe haute important durant un début d'année assez pluvieux. Les apports du business Village peuvent biaiser cette donnée.

La charge hydraulique maximale de 344 m3/j est atteinte ou dépassée à 32 reprises, très majoritairement lors des périodes pluvieuses importantes qu'il y a eu en début d'année (janvier-février). Il existe une régulation hydraulique qui limite le débit admis à la capacité hydraulique de la station (344 m3/j) afin d'éviter le noyage des filtres pendant des évènements pluvieux exceptionnels.

Avec cette régulation hydraulique et un réseau de collecte totalement unitaire, des déversements importants peuvent avoir lieu en entrée de station. En effet, les volumes surversés au niveau des 2 points SANDRE S16 représentent 45 % des volumes collectés sur l'année 2025 (pourcentage similaire à 2024) ce qui est très conséquent : 9 358 m3 déversés au niveau du DO rue des Vaux et 21 073 m3 au niveau du trop-plein du poste en entrée de station. Le suivi des 2 points est indispensable car ils ne surversent pas forcément en même temps. Le déversoir d'orage rue des Vaux peut surverser alors que le poste n'a pas by-passé sur une même journée. A noter que des déversements ont eu lieu par temps sec entre le 18 et le 21/05 suite à un dysfonctionnement du poste en entrée de station.

Station d'épuration

La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. La mesure d'autosurveillance n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station, car non représentative. C'est le bilan 24h SATESE réalisé en octobre 2023 qui est utilisé sur la base du paramètre NK (267 EH). La station d'épuration est chargée à 48% en pollution. Cette estimation n'est pas totalement en accord avec le nombre d'habitants raccordables car elle prend aussi en compte les apports du Business Village qui était fréquenté durant cette mesure (60 à 90 EH estimés et 10 m3/j). En revanche, la quantité de pollution estimée en provenance de cette activité durant cette mesure n'était pas cohérente avec la fréquentation du site (300 personnes, soit un ratio faible de 33 l/pers//j). Aucune explication n'avait été trouvée.

Le niveau de rejet était respecté sur l'ensemble des paramètres durant la visite SATESE et la mesure d'autosurveillance effectuées en 2025 avec de très bons résultats épuratoires. Néanmoins, il y'a une exploitation insuffisante de la part de Véolia sur la station d'épuration, en particulier en ce qui concerne le désherbage des filtres qui ne semble pas être réalisé du tout. En effet, le développement des adventices est très important malgré un ennoyage réalisé en 2025. Un entretien plus abouti des filtres doit être effectué pour éviter le risque de compromettre la bonne repousse des roseaux et le bon fonctionnement de la station à moyen terme.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE

Nombre de raccordables : 205 habitants 154 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 30 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 30 m^3/j moyen : 102,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 267 E.H. maxi temps sec : 119 m^3/j maxi temps de pluie : 344 m^3/j

pollution NK : 48% date : 10/2023 hydraulique : 30% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 14,4 kwh/j 1,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025	19	68			97,8	95	299	69,2	59	0,12	69,3	5,93
	A2+A5+A4	18/06/2025	19	2			5,75	3	17	1,7	0,4	52,5	54,2	2,67
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		73			73,6	77	214	92			92	6,6
	A2+A5+A4	23/07/2025		4			7,75	3	25	1,6	0,14	33,2	34,8	3,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/12/2025		330			21,4	12	83	8,3			8,3	0,79
	A2+A5+A4	16/12/2025		4			4,75	3	13	1,2	0,1	22	23,2	1,3
Flux amont retenus en kg/j				3,9			7	4,7	12	4				0,31
Flux amont retenus en E.H.				43				78	80	267				182
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			6,08	3	18,3	1,5	0,2	35,9	37,4	2,39
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			87,1	89,3	89	93,8			28	35,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

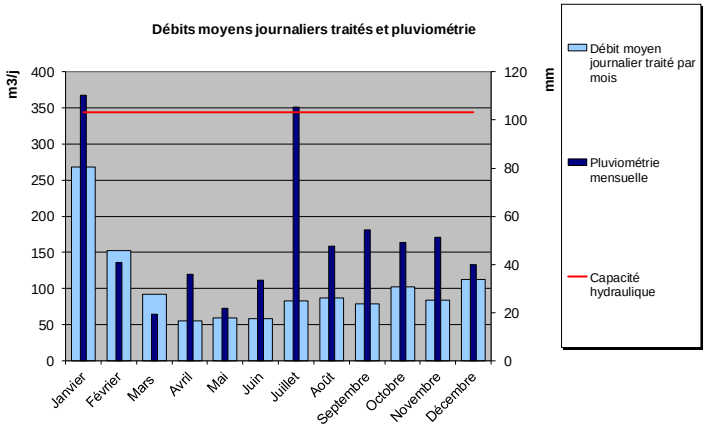

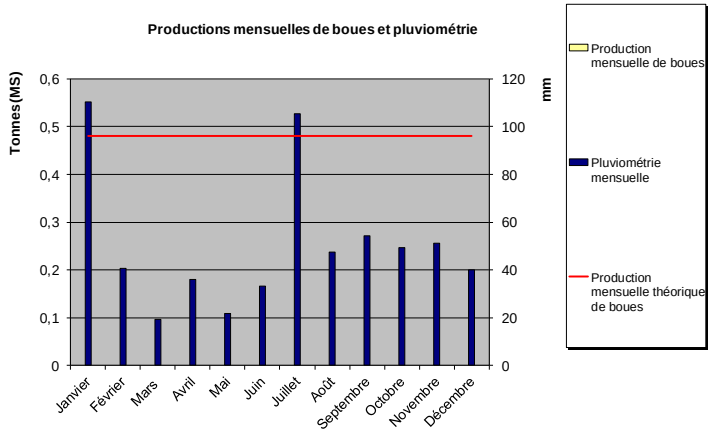

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726202000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1971	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000)
Ru (ou autre)	: Traconne
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	: 27 m³/j
	: 10	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 1,53 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 27	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRE PERCOLATEUR
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Station d'épuration

Ce type de dispositif ne peut assurer qu'un traitement sommaire.

Lors de la visite SATESE, réalisée au mois de juillet, le niveau de rejet n'était pas respecté sur tous les paramètres (MES, DBO5 et DCO). La valeur rédhibitoire est même dépassée pour le paramètre MES. Sur ce type de station obsolète, il est néanmoins généralement difficile de maintenir un rejet correct puisque aucun réglage n'est possible. Globalement, le dispositif montre une sensibilité à la pluviométrie en lien avec la nature unitaire du réseau de collecte avec un maximum de temps de pluie à 75 m³/j (moyenne sur 6 jours).

Certains débits mesurés sont parfois très faibles avec potentiellement des désamorçages de la pompe (données au verso à considérer avec prudence, faible niveau de fiabilité).

Les débits sont estimés à partir des relevés du temps de fonctionnement de la pompe de relevage. La fréquence des relèves hebdomadaire n'est pas suffisante pour avoir une vision précise du fonctionnement hydraulique du dispositif. Les eaux claires parasites permanentes semblent négligeables en 2025, constat observé également lors des dernières années.

La station d'épuration est en principe curée une fois par an, à cette occasion un curage complet est réalisé (poste de relevage en entrée, rinçage de la pouzzolane, décanteur-digesteur). Aucune information sur des boues évacuées n'a été indiquée dans le fichier SANDRE en 2025.

Le terrain ayant bougé, la canalisation de rejet est déboîtée, ce qui rend la réalisation du prélèvement sur eau traitée délicate.

D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, aucune mesure d'autosurveillance n'est réglementairement requise. La charge brute de 2025 en pollution est estimée à partir du nombre de raccordables.

Travaux et études

Le remplacement de cette installation, de conception obsolète et en mauvais état, est fortement nécessaire. Elle constituait cependant une priorité moindre par rapport à la reconstruction de celle du bourg dont la mise en eau a été effectuée le 30 novembre 2022. Les travaux du bourg étant achevés, la commune pourra lancer le projet de mise aux normes du système d'assainissement de ce hameau.

Une solution de type « Filtre compact coco » pourrait alors être étudiée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE – hameau de la queue aux bois

Nombre de raccordables : 51 habitants 38 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 2 m^3/j moyen : 26,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 38 E.H. maxi temps sec : 10 m^3/j maxi temps de pluie : 75 m^3/j

pollution DBO5 : 21% date : 12/2025 hydraulique : 97% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3,7 kwh/j 8,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		120			61,4	59	189	62			62	5,2
	A2+A5+A4	23/07/2025		290			74,5	47	204	57	42	4,26	61,3	7,1
Flux amont retenus en kg/j				3,4			2,1	2,3	5,7	0,57				0,06
Flux amont retenus en E.H.				38				38	38	38				38
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				290			74,5	47	204	57	42	4,26	61,3	7,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			0	20,3	0	8,06			1,19	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

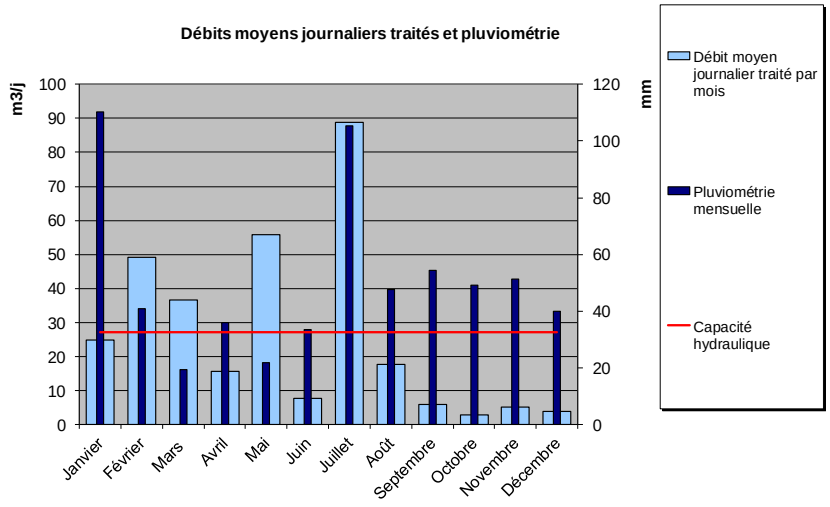

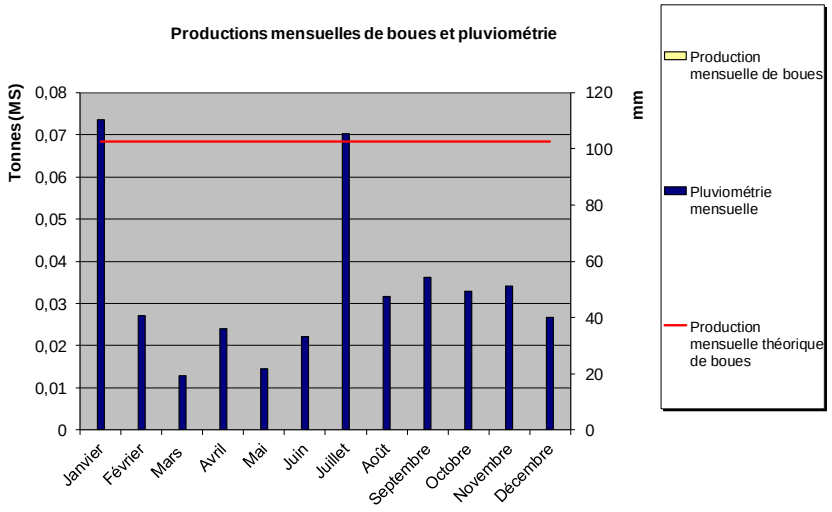

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / HAMEAU DE VILLEGRUIS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726204000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/06/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F230/MISE/2011/062		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000)
Ru (ou autre)	: Traconne
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 22,5 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,65 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 22,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	:		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

La station d'épuration du Hameau de Villegruis traite les effluents des hameaux d'Ecurie et de Villegruis (88 abonnés raccordables estimés selon les données de Véolia 2024).

Système de collecte : Le réseau unitaire (ex-pluvial) génère des apports d'eaux claires météoriques massifs, provoquant des bypass fréquents au déversoir d'orage (DO) de la station (non soumis à autosurveillance réglementaire vu la taille de l'ouvrage).
On observe une surcharge chronique : 172 jours de dépassement de la capacité hydraulique de la STEP, pour un débit moyen annuel de 63,5 m³/j (année pluvieuse).
Le débit maximum est de 363 m³/j (> 16 fois la capacité nominale) suite à un cumul de 40 mm sur 6 jours (du 24 au 29 janvier).

Contrairement à l'année précédente, les eaux claires parasites permanentes (hors eaux claires météoriques) sont importantes sur le 1er trimestre 2025 qui a été très pluvieux avec un débit moyen journalier de 180 m³/j.
On mesure, en 2025, 171 jours de sous-débit (< 80 % de l'eau consommée) et un étiage nappe basse anormal avec des valeurs descendant autour de 5 à 7 m³/j (vs 17 m³/j attendus). En cohérence avec la charge SATESE de septembre 2021 (60 EH pour 9 m³/j), trois hypothèses expliquent ce déficit :

-Exfiltrations : Dégradation structurelle du réseau (priorité : inspection télévisuelle du tronçon critique rue de la Vallée des Près, ciblé au SDA).
-Défaut de raccordement : Enquêtes de conformité requises pour vérifier le taux de branchement réel.
-Biais de sectorisation : Surestimation des volumes facturés aux hameaux due à l'impact de l'activité "Business Village ".

RAPPEL : La mise en place d'une régulation hydraulique (à partir du débitmètre électromagnétique) est conseillée sur ce dispositif pour protéger le dispositif des à-coups hydrauliques et éviter des débordements. La charge hydraulique journalière d'occurrence mensuelle ne doit pas en théorie dépasser 108 m³/j (notamment en présence d'un gâteau de boues de 10-20 cm) sur le lit actif (60 m²). Un débit de 210 m³/j pourrait cependant être toléré à fréquence mensuelle pour un gâteau de boues de moins de 10 cm (ce qui est le cas pour le moment), cette valeur a été dépassée à 26 reprises en 2025 (entre le début de l'année et le 25 février).

Station d'épuration : Les coefficients de charges de la station d'épuration obtenus lors du bilan SATESE de septembre 2021 ont été conservés.
Lors de la visite SATESE, les normes de rejet étaient respectées. Malgré une surcharge hydraulique chronique, les rendements épuratoires restent très satisfaisants ; le taux de capture de la charge polluante reste toutefois à confirmer.
Point critique : Le défaut d'entretien des filtres (recouverts d'orties) menace l'exploitation. Le faucardage et la gestion des adventices doivent être traités en priorité absolue sur cette filière.

Travaux et études : Il devient urgent de mettre en place une campagne de vérification de la conformité des branchements des habitations raccordables (pour confirmer le nombre d'habitants réellement raccordés sur les 2 hameaux et la déconnexion des fosses septiques) et de réaliser des inspections télévisuelles sur la totalité du linéaire du réseau unitaire (2650 ml) pour établir un diagnostic structurel précis et effectuer les travaux de réhabilitation les plus prioritaires.
La mise en place d'une régulation journalière de débit à 108 m³/j est nécessaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/hameaux de Villegruis et Ecurie

Nombre de raccordables : 146 habitants 110 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 21 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 10 m^3/j moyen : 63,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 60 E.H. maxi temps sec : 42 m^3/j maxi temps de pluie : 363 m^3/j

pollution NK : 40% date : 09/2021 hydraulique : 282% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 10 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/07/2025		100			177	220	447	100			100	8,4
	A2+A5+A4	23/07/2025		10			14,2	8	41	3,8	1,7	34,3	38,1	6,3
Flux amont retenus en kg/j				1,6			1,8	1,9	5	0,9				0,09
Flux amont retenus en E.H.				18				32	33	60				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			14,2	8	41	3,8	1,7	34,3	38,1	6,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90			92	96,4	90,8	96,2			61,9	25
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**35**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**75**				**60**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

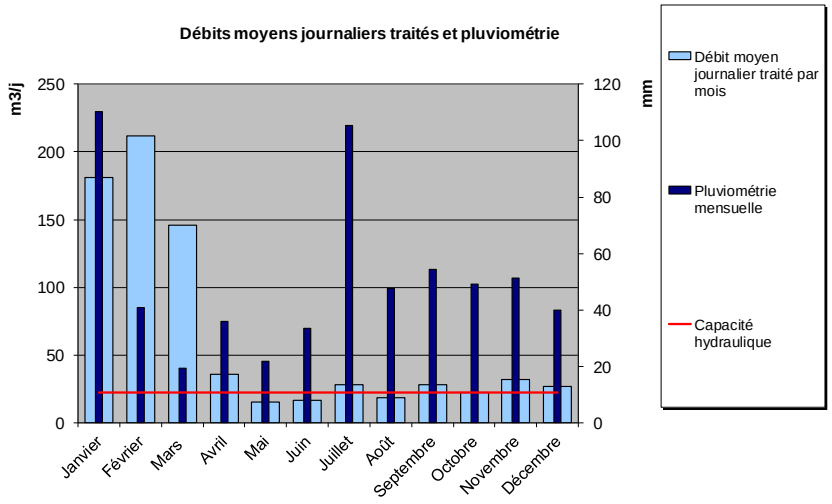

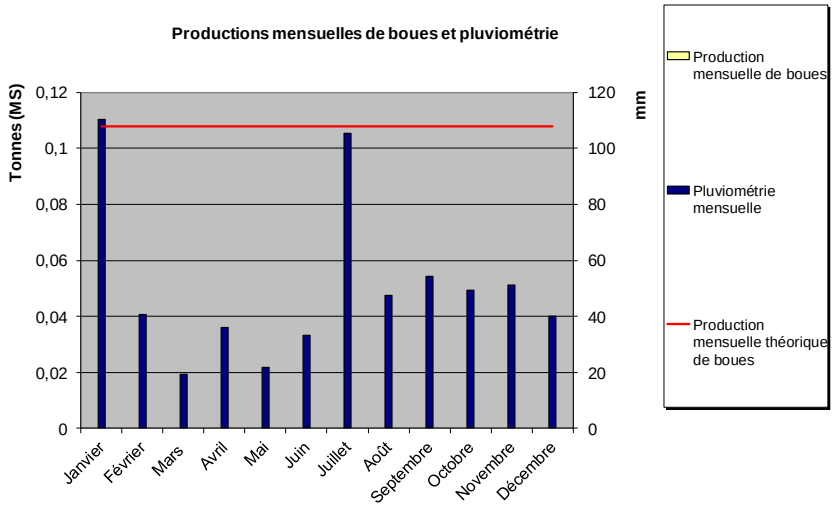

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / LUMIGNY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726402000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1977	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: LUMIGNY NESLES ORMEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472 1995/069 (art 41)		
Arrêté préfectoral boues	: D05/003/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 162 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,975 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le comportement du réseau est satisfaisant vis-à-vis de la présence d'eaux claires parasites de nappe. Néanmoins, des débits excessifs sont toujours observés par temps de pluie, et ce malgré le caractère séparatif du réseau d'assainissement. Ceci peut s'expliquer par des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. Un travail d'enquêtes domiciliaires est à réaliser par la commune pour détecter les particuliers non conformes et définir un programme de mise en conformité. Des diagnostics ont été faits dans le cadre du SDA intercommunal porté par la CC Du Val Briard sur les bâtiments publics communaux (centre de Loisirs à Nesles et Stade/club de Tennis à Lumigny). Des mises en conformité ont été proposées par l'étude.

En 2025, la capacité hydraulique de la station d'épuration, de 90 m³/j a été dépassée 86 j et le débit de référence, de 162 m³/j durant 4 j. Il y a eu 29 j de déversement, pour un volume total de 2 917 m³, au niveau du trop-plein du poste de relèvement en tête de station (point A2), suite à des événements pluvieux significatifs. Ces déversements représentent 9,7 % du volume annuel collecté, ce qui est conséquent. La fiabilité de la mesure reste à confirmer car délicate sur des trop-pleins de poste de relevage.

Une pollution aux hydrocarbures a été observée en mars 2025 provoquant des irisations sur l'ensemble des ouvrages et une odeur importante. Un curage du poste d'entrée a été réalisé à l'issue de cette pollution. Les analyses de boues évacuées communiquées ne montrent pas de contamination.

Station d'épuration : Les flux collectés lors de la mesure d'autosurveillance du mois d'avril sont disparates et ne sont pas en adéquation avec la charge attendue. Ils n'ont pas permis de mettre à jour les coefficients de charge polluante. Néanmoins le dispositif dispose d'une marge en traitement (coef. de 63% de la capacité en pollution). La qualité de l'eau traitée était excellente lors de la mesure de mars mais cela n'est pas représentatif du fonctionnement annuel.

La quantité de boues extraites, de 4,2 tMS demeure insuffisante (source de non-conformité). Difficile à quantifier avec des poches filtrantes, elle représenterait 52 % de celle théoriquement attendue pour ce dispositif (31 g MS/EH/j mesurés, pour 60 g MS/EH/j attendus), laissant supposer, en plus des by-pass, des pertes de boues vers le milieu naturel, notamment les mois sans extractions (5 mois sans extractions cette année, ce qui est anormal).

Sur ce dispositif, le maintien d'une régulation du débit entrant à 10 m³/h maximum environ est nécessaire pour éviter les pertes de boues en cas de surcharge hydraulique. A ce jour, les pompes sont surdimensionnées (32 et 46 m³/h) et inadaptées au dimensionnement hydraulique du clarificateur. Par temps sec, le temps de fonctionnement très limité des pompes permet d'éviter les départs de boues. Par temps de pluie, l'exploitant a mis en place une régulation début mars 2024 qui devait permettre de limiter le débit à 260 m³/j, valeur cohérente avec un débit horaire de l'ordre de 10 m³/h. Ce débit n'a jamais été dépassé cette année.

Travaux et études : La commune ne souhaite pas reconduire le contrat de prestation service qui arrive à échéance fin 2026. La commune qui souhaite une DSP a lancé un marché pour retenir un AMO pour le suivi de la mise en concurrence de la DSP.

Concernant le projet de reconstruction de la station d'épuration, la mission de maitrise d'œuvre a débuté fin janvier 2025. Le programme de travaux prévoit la reconstruction d'une station d'épuration de 700 EH (231 m³/j) de type filtres plantés de roseaux verticaux avec un bassin d'orage de 70 m³. Il est également prévu le remplacement de la portion terminale du collecteur d'eaux usées (environ 350 ml). L'entreprise SERPOL a été retenue en tant que constructeur. L'OS de démarrage des travaux devrait être émis courant juin 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / Lumigny

Nombre de raccordables : 509 habitants 382 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 57 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 57 m^3/j moyen : 75 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 377 E.H. maxi temps sec : 72 m^3/j maxi temps de pluie : 197 m^3/j

pollution DBO5 : 63% date : 09/2019 hydraulique : 83% Production annuelle de boues : 4,2 tMS 31 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 72,6 kwh/j 3,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 52% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/04/2025	97	200			136	136	408	89,5	65,5		89,5	8,06
	A2+A5+A4	24/04/2025	97	3,6			8,98	4,2	27,5	1,71	0,39	0,44	2,15	1,35
Flux amont retenus en kg/j				24			19	23	52	5,5				0,6
Flux amont retenus en E.H.				271				377	345	367				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,6			8,98	4,2	27,5	1,71	0,39	0,44	2,15	1,35
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			93,4	96,9	93,3	98,1			97,6	83,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

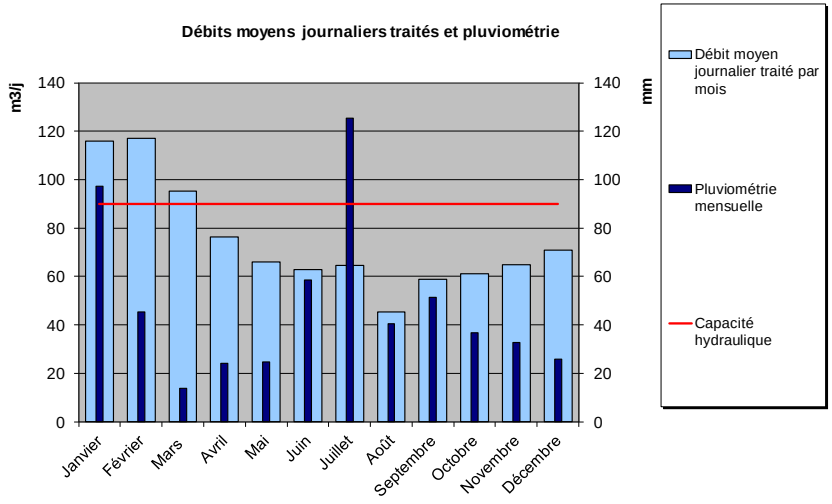

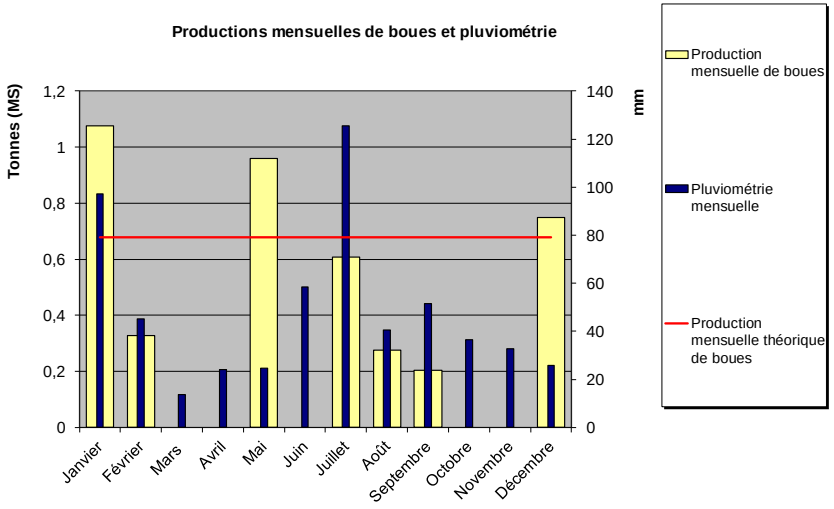

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / NESLES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726401000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 10/06/2022	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: LUMIGNY NESLES ORMEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472/MISE/2011/060		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 520	E.H	Débit de référence	: 298 m³/j
	: 31,2	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 5,098 km
Capacité hydraulique TS	: 110	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 155	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

La station d'épuration a été mise en service le 10/06/2022 et inaugurée en juin 2025.

Système de collecte :

Depuis le 25/11/2022, l'acquisition des données est au pas de temps journalier par la télésurveillance. La valeur estimée d'ECPP en 2025 est de l'ordre de 41 m^3/j en période de nappe haute et 17 m^3/j en période de nappe basse.

Depuis mars 2024, une régulation hydraulique de 160 m^3/j a été mise en œuvre correspondant à la capacité hydraulique de la station d'épuration (charge hydraulique surfacique de 0,7 m/j). Ce débit a été dépassé 5 fois cette année, essentiellement durant les 2 premier mois, avec un débit maximum de 190 m^3/j, correspond à une charge hydraulique surfacique de 0,81 m/j. Cette charge reste satisfaisante puisque la charge hydraulique surfacique maximum admissible à fréquence mensuelle (0,9 m/j) n'a pas été dépassée.

Malgré une pluviométrie en nette diminution par rapport à 2024, le système d'assainissement reste sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques. Des recherches ont été menées par Suez sur le réseau de collecte notamment pour les réseaux se situant proche de l'Yerres mais elles n'ont rien donné. Il est important de poursuivre les investigations pour cerner l'origine de ces apports parasites significatifs.

Au niveau du point A2, un total de 3 775 m^3 a été déversés pour 32 jours de déversement. La quasi-totalité des volumes déversés a eu lieu au cours du premier trimestre 2025, période la plus pluvieuse. Ils sont également le résultat de la régulation hydraulique mise en place. Ces déversements représentent 10,3 % du volume collecté (A3+A2) ce qui reste conséquent et peut être source de non-conformité.

Système de traitement :

Les charges obtenues lors de la mesure d'autosurveillance étaient disparates et non représentatives. Les charges de la mesure d'essais de garantie ont donc été maintenues. La station d'épuration est chargée à 73 % en pollution.

La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet réglementaire en concentration et en rendement. Le traitement du NTK par nitrification est excellent.

En ce début d'année 2026, les roseaux du 1er étage de filtration présentent des problèmes de développement, notamment provoqués par la présence d'adventices.

Travaux et études :

Un nouveau marché de prestation de services a été passé avec Suez pour la période 2025-2026. La commune ne souhaite pas reconduire le contrat de prestation service qui arrive à échéance fin 2026. La commune qui souhaite une DSP a lancé un marché pour retenir un AMO pour le suivi de la mise en concurrence de la DSP.

Il est important pour SUEZ d'ajuster la régulation hydraulique à l'évolution des débits entrants, ceci possiblement en fonction des saisons. En effet, la régulation à 160 m^3/j est stricte et sert à protéger les filtres en cas d'apports continus d'eaux parasites sur de longues périodes. A noter que lors de périodes où le débit moyen serait plus faible la station peut accepter une fois par mois jusqu'à 420 m^3/j ou 210 m^3/j en pointe hebdomadaire sans dégradation du traitement. Cela permettrait de réduire les volumes déversés vers l'Yerres.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/Nesles

Nombre de raccordables : 453 habitants 340 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 50 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 62 m^3/j moyen : 90,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Mesure de réception / BE Charge NK : 380 E.H. maxi temps sec : 86 m^3/j maxi temps de pluie : 190 m^3/j

pollution NK : 73% date : 03/2023 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 10,2 kwh/j 0,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/05/2025	77	278			165	148	528	97,6	79,6		97,6	8,66
	A2+A5+A4	05/05/2025	80	2			6,58	3,36	19,6	1,17	0,39	64,9	66,1	7,11
Flux amont retenus en kg/j				37			18	13	59	5,7				0,4
Flux amont retenus en E.H.				412				224	394	380				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			6,58	3,36	19,6	1,17	0,39	64,9	66,1	7,11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,3			95,9	97,6	96,1	98,8			29,7	14,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

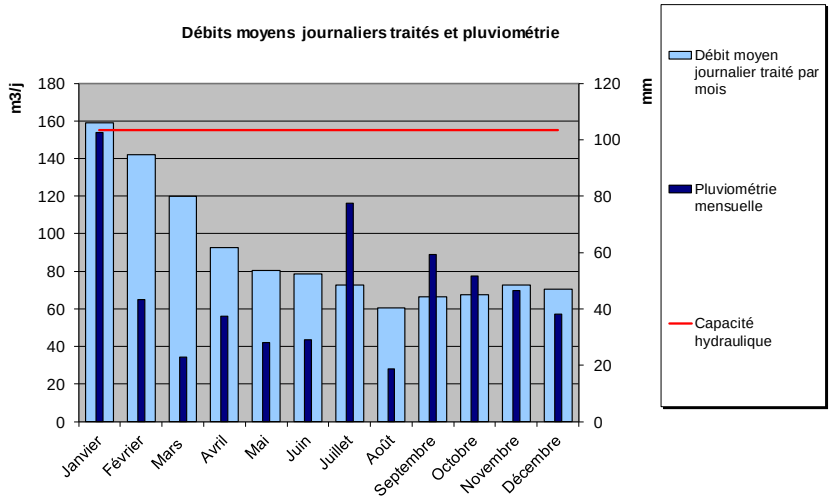

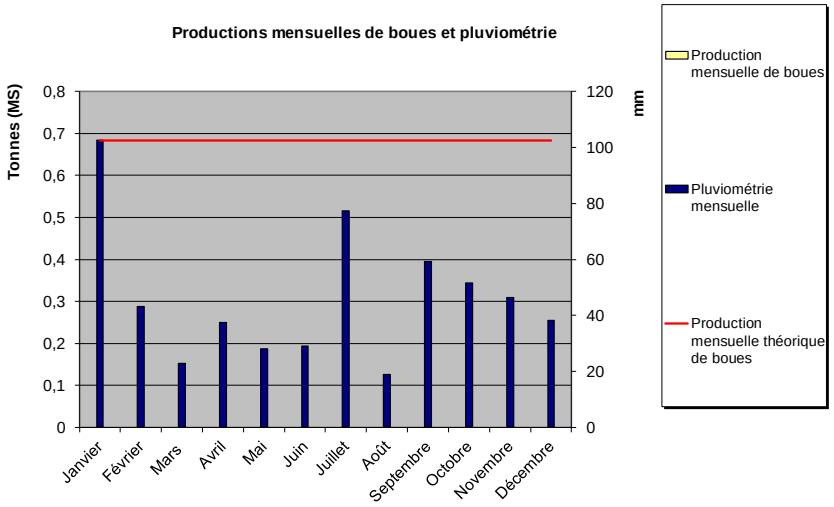

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / ORMEAUX

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726403000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/12/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: LUMIGNY NESLES ORMEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472/MISE/2011/060		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 430	E.H	Débit de référence	: 134 m³/j
	: 26	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,825 km
Capacité hydraulique TS	: 65	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 103	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les capteurs du dispositif de traitement de l'H2S (injection de nitrate de calcium) au niveau du PR de RIGNY ne détectent pas d'H2S, engendrant une absence d'injection de réactif. De plus, l'H_2S avait été initialement détecté à l'exutoire des refoulements de Rigny et Ormeaux. Des investigations complémentaires seraient donc intéressantes pour localiser les émanations.

Depuis juin 2021, une récupération des débits journaliers via la télésurveillance a pu être mise en place par le prestataire de services. En 2025, la valeur estimée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est de l'ordre 59 m^3/j en période de nappe haute. Cette valeur a doublé par rapport à 2024, ce constat est surprenant et à suivre dans le temps.

Des pics de débits sont observés lors de chaque épisode pluvieux, témoignant d'inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. La capacité hydraulique de 103 m³/j a régulièrement été dépassée (79 jours) mais le coefficient de charge hydraulique moyen laisse une certaine marge (charge hydraulique surfacique moyenne de 0,4 m/j). Les à-coups hydrauliques ponctuels sont bien tolérés par ce type de filière (max de 0,9 m/j sur les filtres pour le débit maximum de temps de pluie 2025, ce qui est acceptable de manière ponctuelle).

Fin 2021, une corrélation entre la sonde piézométrique en place et l'atteinte du trop-plein au niveau du poste en entrée de station a été réalisée par l'exploitant. A noter que l'équipement de ce point de déversement A2 n'est pas obligatoire réglementairement vu la capacité du dispositif. En 2025, 29 jours de déversements par temps de pluie ont été observés au point A2, représentant 590 m^3 soit 2,4 % du volume collecté, ce qui est satisfaisant.

Un bouchage du refoulement du poste d'entrée de la station a été signalé entre le 26/08 et le 04/09. Ce bouchage n'a pas fait disjoncter les pompes, c'est pourquoi aucune alarme urgente n'a été reçue par l'exploitant qui n'est intervenu que le 04/09. Un curage du réseau préalable au redémarrage du poste a été effectué le 04/09 septembre. Le volume déversé en tête de station a été estimé par l'exploitant à environ 200 m^3 (25 m^3/j pendant 8 jours). Cette valeur a été estimée par rapport aux volumes reçus les jours précédents l'incident, elle est possiblement sous-estimée.

Station d'épuration : Les charges obtenues lors de la mesure d'autosurveillance étaient disparates et non représentatives. Les charges de l'autosurveillance 2024 ont donc été maintenues. La station d'épuration est chargée à 74% si l'on se base sur le nombre de raccordables.

La qualité des eaux rejetées respectait largement les normes fixées par l'arrêté préfectoral lors de la mesure d'autosurveillance. Le traitement du NTK est excellent.

Les anomalies observées sur le réservoir de bâchée intermédiaire persistent depuis juin 2021 malgré une rehausse de la poire de niveau. L'origine de ces anomalies proviendrait du compteur de bâchées, hors service.

La rotation d'alimentation des filtres est correctement gérée sur les deux étages.

Travaux et études : Suite à une remise en concurrence, un nouveau marché de prestations de services a été passé avec Suez pour la période 2025-2026. La commune ne souhaite pas reconduire le contrat de prestation service qui arrive à échéance fin 2026. La commune qui souhaite une DSP a lancé un marché pour retenir un AMO pour le suivi de la mise en concurrence de la DSP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX /Ormeaux et Rigny

Nombre de raccordables : 362 habitants 272 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 40 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 35 m^3/j moyen : 67,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 320 E.H. maxi temps sec : 95 m^3/j maxi temps de pluie : 154 m^3/j

pollution NK : 74% date : 04/2024 hydraulique : 65% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6,2 kwh/j 0,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/01/2025	133	96			44,9	56,8	111	39,5	37,2	0,1	39,5	5,04
	A2+A5+A4	16/01/2025	133	2			5,25	3	15	3,17	3,17	16,7	19,8	2,72
Flux amont retenus en kg/j				14			11	13	27	4,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				157				217	179	320				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			5,25	3	15	3,17	3,17	16,7	19,8	2,72
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			88,3	94,7	86,5	92			49,7	
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

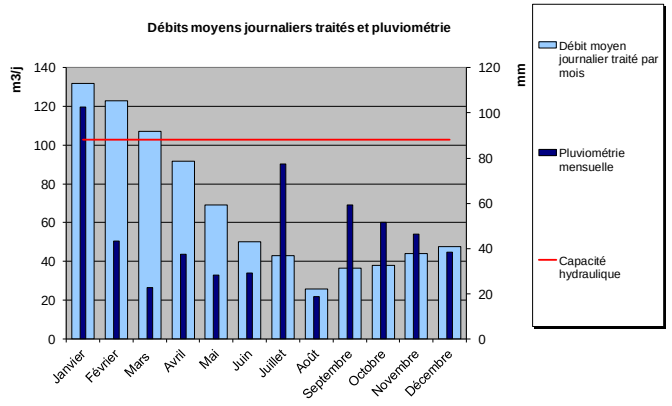

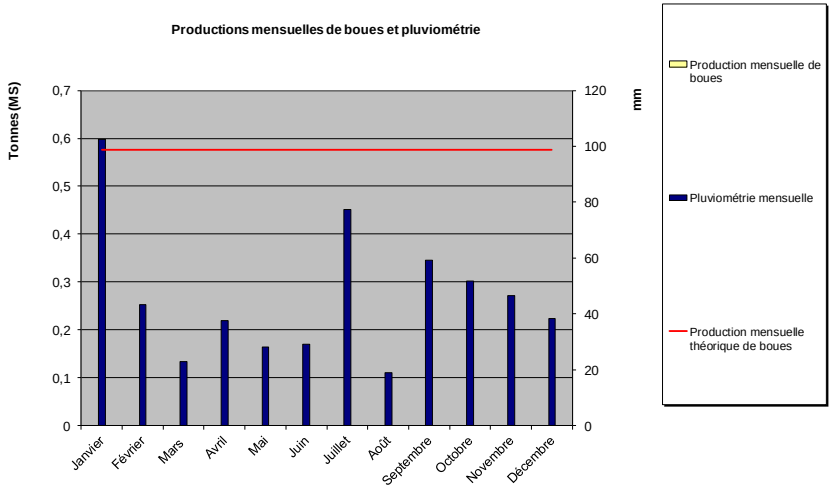

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
MACHAULT / PAMAVAL

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037726602000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 21/06/2021	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SOGEA EST BTP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F441 N° MISE 2019/056		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3100	E.H	Débit de référence	:	1252 m³/j
	: 186	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	15,709 km
Capacité hydraulique TS	: 465	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	41%
Capacité hydraulique TP	: 1252	m³/j (pluie)	Unitaire	:	59%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 14 (dont 2 mesures partielles supplémentaires)		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Cette station d'épuration intercommunale traite les eaux usées de Pamfou, Machault et Valence-en-Brie. On retrouve sur les 3 communes la même configuration : Poste de refoulement (PR) pour le transfert des effluents associé à un bassin d'orage (BO). Les effluents de Valence-en-Brie transitent par le réseau de Pamfou.
La problématique de la remontée du ru de la Vallée Javot au niveau des trop-pleins des BO de Pamfou et Valence-en-Brie a été impactante sur le mois de janvier. Il a été acté de ne pas installer de solution technique de type clapet/rejet du BO par pompage en période de crue. Un reprofilage du fossé et une remise en service d'un ouvrage de régulation en amont de Valence-en-Brie sont attendus sous la maîtrise d'ouvrage du SM4VB. Les périodes de mise en charge du canal débitmétrique de by-pass sont relevées par l'exploitant ; des sondes de niveau dans le fossé seront installées en 2026. Les données brutes de déversements sont transmises sur ces périodes.
Concernant le BO de Machault, il conviendra de diagnostiquer la conduite de déversement jusqu'au ru ; des dégradations pouvant causer un écoulement difficile en hautes eaux, entraînant une mise en charge du canal par l'aval.
Le point de déversement en tête de station (point réglementaire A2) comprend 4 points logiques S16 (3 points aux PR/BO et un by-pass général sur le site). 111 jours de déversements ont été comptabilisés, soit 167 918 m³ (- 55 % par rapport à 2024), représentant un taux élevé de 41,8 % des volumes collectés (52,1 % en 2024). La répartition du volume déversé est : station (0,4 %), Pamfou (24,1 %), Machault (10,1 %) et Valence-en-Brie (65,4 %). La représentativité de la mesure de by-pass sur Valence-en-Brie est donc un réel enjeu pour évaluer ce système.

Station d'épuration : La Police de l'eau a déclaré conforme ce système au titre de 2025. Elle alerte sur l'importance des déversements en tête de station, à réduire via les travaux de mise en séparatif sur les trois communes. Elle demande un porter à connaissance concernant le retraitement des boues extérieures (mise à jour de la liste des stations concernées, adéquation avec la capacité de traitement et débouchés alternatifs en cas de panne de la centrifugeuse).
Les performances épuratoires sont bonnes et conformes, malgré une non-conformité sur le paramètre NK en avril. L'exploitant justifie cette anomalie par une extraction excessive de boues.
La production de boues (boues extraites = boues en entrée de centrifugeuse - boues extérieures) est un peu élevée, avec un ratio de 74 g MS/E.H./j pour 69 g MS/E.H./j attendus avec un traitement physico-chimique du phosphore (fiabilité moyenne du calcul et non prise en compte du taux de capture). Elle traduit malgré tout un niveau de fonctionnement du système d'assainissement performant.
Les boues évacuées vont au centre de compostage de Sivry-Courtry. La station dispose d'un silo pour recevoir les boues extérieures (remplacement du tambour du Rotosieve pour une maille de 6 mm en juin 2025). La gestion globale des boues liquides de la collectivité (silos souples) est assurée par la station de PAMAVAL depuis le 01/01/2023 (antérieurement limitée aux stations d'Echouboulains, Les Ecrennes et Féricy), soit environ 30,5 t MS en 2025.
La station est chargée à 65 % en pollution et à 51 % en hydraulique.

Travaux et études : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des 3 communes a été actualisé.
Le programme de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux est en cours : sur Valence-en-Brie, travaux en cours de finalisation pour septembre 2026 (restera le domaine privé jusqu'à fin 2026), sur Machault, travaux terminés en juin 2026 et sur Pamfou, travaux prévus au 2ème semestre 2027.
Les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement de 7 bâtiments publics sur Machault seront réalisés en 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MACHAULT, PAMFOU, VALENCE-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 2632 habitants 1974 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 271 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 330 m^3/j moyen : 643,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2007 E.H. maxi temps sec : 531 m^3/j maxi temps de pluie : 1794 m^3/j

pollution NK : 65% date : 04/2025 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : 53,9 tMS 74 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 578,4 kwh/j 5,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 107% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/10/2025		220			118	140	309	75			75	6
	A2+A5+A4	07/10/2025		4			4,25	3	11	1,6	0,37	0,97	2,57	0,42
Flux amont retenus en kg/j				76			59	67	164	30				2,5
Flux amont retenus en E.H.				850				1115	1090	2007				1471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,03			7,31	4,28	19,9	6,57			7,4	1,43
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,1			93,2	96,5	92,4	90,9			89,7	72,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

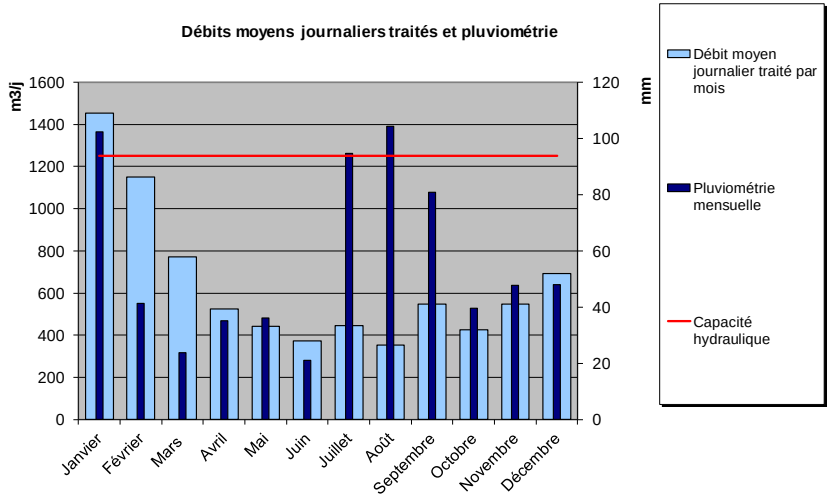

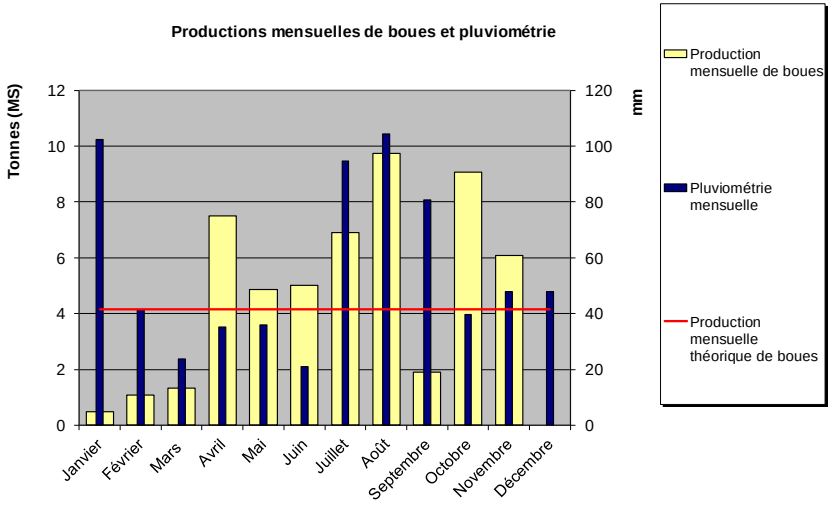

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAISON-ROUGE-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727202000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 28/01/2013	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: MAISON ROUGE EN BRIE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F473MISE/2008/058		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1082	E.H	Débit de référence	:	491 m³/j
	: 64,9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,143 km
Capacité hydraulique TS	: 162	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	24%
Capacité hydraulique TP	: 386	m³/j (pluie)	Unitaire	:	76%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Le point d'autosurveillance A2 se compose du déversoir d'orage (DO) en tête de station et du DO du bassin d'orage. Le DO en tête de station a été instrumenté par le délégataire en octobre 2021 (sonde à ultrasons + détecteur de surverse). Une étude de modélisation du déversement du DO de tête de STEP a été réalisée en 2023. L'intégration de la nouvelle loi hydraulique est effective depuis le 1er janvier 2024, la mesure est donc normalement fiabilisée.

Cette année, seul le DO en tête de station a déversé : 81 jours, représentant un volume estimé à 16 058 m³ (138 h de déversement en 2025) soit 25% du volume collecté ce qui est significatif.

La quantité d'eaux claires parasites permanentes est estimée à 37 m³/j environ cette année, moins élevée que l'année dernière (56 m³/j en 2024) en raison de la baisse de la pluviométrie en 2025.

Station d'épuration :

Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 35%. La capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée au cours de 4j, (54j en 2024) et jamais le débit de référence.

Une solution pour palier l'écart observé les années passées entre les débits amont et aval a été mise en place par le délégataire fin octobre 2021. L'unique variateur de fréquence sur les 2 pompes de relèvement en entrée de station a été retiré (cf. bridage par vanne pour ajustement du débit). Les turbulences antérieurement observées au niveau du canal de sortie, à l'origine des erreurs de mesures, se sont alors réduites (bien que des écarts subsistent encore). Néanmoins, cette solution n'est pas optimale d'un point de vue hydraulique : vitesse ascensionnelle au niveau du clarificateur pouvant être dépassée poste en charge, provoquant éventuellement des départs de boues vers le milieu naturel. La mise en place d'un variateur sur chacune des pompes serait à privilégier.

Les résultats épuratoires sont conformes pour les deux mesures d'autosurveillance réglementaire. Les taux de charges polluante reçus par la station n'ont pas été mis à jour au vu des grandes variations dans les résultats. Le système d'assainissement est conforme.

La production totale de boues, de 8,8 TMS est en progression par rapport à l'an passé et représente un ratio de 53 g MS/EH/j (pour 60 g MS/EH/j attendus). Il est à noter néanmoins que la pompe d'extraction a fonctionné en marche forcée (par erreur) pendant 5 jours consécutifs au moins de juin 2025 (taux de MS de l'ordre de 2 à 2.7 g/L en juillet et août), contribuant grandement à la production satisfaisante de l'année. Par compensation, les extractions ont été limitées de juillet à septembre.

Au vu des résultats anormaux obtenus par le SATESE lors de son expertise boues en mars 2023, il est préconisé de refaire les tarages sur l'ensemble des lits et de vérifier les modalités de fonctionnement des pompes (permutation ou pas). Les résultats des taux de capture des lits devront également être confortés par des analyses complémentaires (73% en MST et 91% en MES), ils peuvent induire un biais significatif dans l'estimation de la production de boues basée sur les MST.

Les niveaux de remplissage en boues des casiers restent faibles et confirment une production de boues largement déficitaire sur certaines années depuis la mise en service de la station d'épuration.

Travaux et études :

L'exploitant a sollicité la commune pour faire déplacer le système de récupération d'eau industrielle du clarificateur qui se situe actuellement dans le local, à proximité de l'armoire électrique.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 530 habitants 398 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 59 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 63 m^3/j moyen : 133,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 453 E.H. maxi temps sec : 90 m^3/j maxi temps de pluie : 443 m^3/j

pollution NK : 42% date : 12/2023 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : 8,8 tMS 53 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 148,5 kwh/j 6,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 88% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/01/2025		93			18	14	62	11			11	1,3
	A2+A5+A4	30/01/2025		24			4,25	3	11	0,84	0,1	8,83	9,67	0,97
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/02/2025	185	86			42,8	28	158	22,1	15	2,96	22,1	2,62
	A2+A5+A4	10/02/2025	195	2			5,2	3	14,8	3,1	2,7	4,91	8,02	1,56
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/09/2025	183	117			82,6	77	259	53,1	44,2	0,12	53,1	5,62
	A2+A5+A4	02/09/2025	168	2			4,38	3	11,5	1,2	0,4	5,08	6,28	3,15
Flux amont retenus en kg/j				12			22	25	57	6,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				133				423	380	453				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,33			4,61	3	12,4	1,71	1,05	6,27	7,99	1,89
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,1			86,2	87,9	89,4	91,8			54,3	37,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

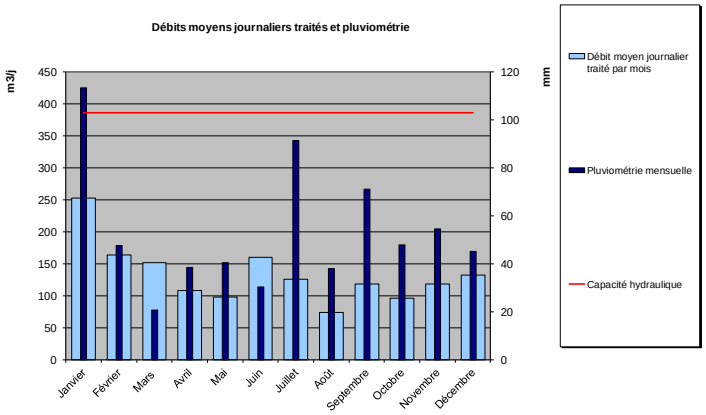

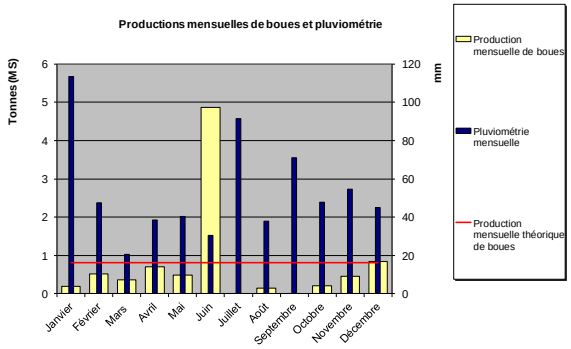

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAISON-ROUGE-EN-BRIE / LANDOY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727204000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/12/2017	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE

Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS

Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)

Ru (ou autre) : Vieux Moulins

Rivière 1 : Dragon

Rivière 2 : Voulzie

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m³/j
	: 3	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,15 km
Capacité hydraulique TS	: 7,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 7,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : MICRO STATION À CULTURE FIXÉE

File boues :

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

11 abonnés sont raccordés sur ce système d'assainissement, les débits traités sont très faibles.

La mesure d'efficacité du dispositif réalisée par le SATESE en juin 2020 avait révélé l'absence de collecte d'eaux claires parasites permanentes (cf. réseau entièrement séparatif et neuf).

Le débit moyen entrant sur ce dispositif est estimé à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage situé en entrée du système (relèves faites par l'exploitant toutes les semaines ou toutes les 2 semaines et tarage de 20 m³/h de date non précisée). Le débit minimum mesuré est cohérent avec la consommation en eau assainie. Le débit maximum de temps de pluie ne semble pas montrer de réelle influence de la pluie sur le réseau de collecte.

Station d'épuration :

En l'absence de mesure d'autosurveillance imposée par la réglementation pour cette capacité de station d'épuration, les coefficients de charge estimés lors de la mesure SATESE de juin 2020 ont été reconduits (47% de taux de charge en pollution).

Le procédé est conçu pour l'abattement de la matière organique et des MES.

Depuis plusieurs années, la qualité des eaux traitées ne respectait pas le niveau de rejet en vigueur, notamment pour le paramètre MES où la valeur rédhibitoire de 85 mg/l était régulièrement dépassée. Ce fut le cas en 2021, 2022 et 2024. La valeur de 2023 étant à 79 mg/l.

Une nouvelle visite en janvier 2025 a redonné un résultat en MES tout à fait correct (18 mg/l) montrant une fluctuation de la qualité du rejet. Ce phénomène est accentué par le caractère ponctuel du prélèvement compte tenu des très faibles débits à traiter.

La dernière visite, datant de janvier 2026, a de nouveau mis en avant un dépassement de la valeur rédhibitoire, couplé avec un rendement nul, sur le paramètre MES. Ces mauvais résultats traduit une défaillance de la fosse septique qui doit assurer un abattement minimum de 60% en MES et d'un possible colmatage du filtre.

Pour rappel, en juin 2020, le débit mesuré des pompes de relèvement était nettement supérieur (24 m³/h de moyenne pour 17 m³/h prévu) à celui prévu initialement par le constructeur. Il est important que l'exploitant vérifie régulièrement l'absence de départ de flottants ou boues vers le filtre de coco qui pourrait s'expliquer par un débit d'alimentation trop élevé de la fosse toutes eaux et donc une remise en suspension des matières décantées. Le cas échéant, un colmatage prématuré des filtres pourrait se produire.

Travaux et études :

Pour améliorer le traitement de la station d'épuration, le SATESE préconise les actions suivantes :

- Une vidange de la fosse toutes eaux (20 m³). La dernière connue a été réalisée en novembre 2022. Les recommandations du constructeur préconisent une vidange tous les 3 à 4 ans.
- Un nettoyage des lignes de répartition pour garantir une distribution homogène de l'effluent sur toute la surface.
- Procéder à un décompactage mécanique de surface (ratissage, scarification) si le média filtran présente encore une souplesse résiduelle.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE (hameau de Landoy)

Nombre de raccordables : 22 habitants 16 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 2 m^3/j moyen : 2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 23 E.H. maxi temps sec : 2 m^3/j maxi temps de pluie : 4 m^3/j

pollution NK : 47% date : 06/2020 hydraulique : 27% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1 kwh/j 0,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2025		200			333	420	824	116			116	11
	A2+A5+A4	30/01/2025		18			28,8	11	93	63	59	43,4	106	13
Flux amont retenus en kg/j				0,73			1,4	1,3	2,5	0,35				0,03
Flux amont retenus en E.H.				8,1				22	16	23				18
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				18			28,8	11	93	63	59	43,4	106	13
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91			91,4	97,4	88,7	45,7			8,32	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

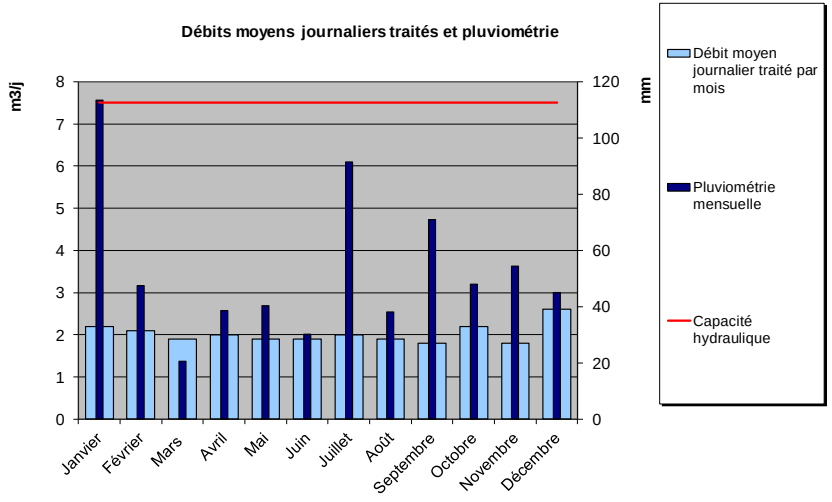

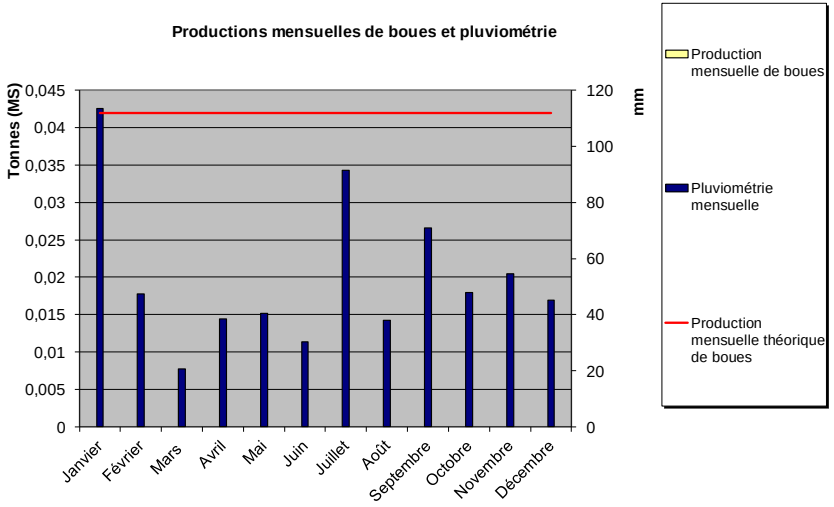

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAISON-ROUGE-EN-BRIE / LEUDON

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727203000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/07/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE

Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS

Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT

Police de l'eau :

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)

Ru (ou autre) : Vieux Moulins

Rivière 1 : Dragon

Rivière 2 : Voulzie

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 125	E.H	Débit de référence	: 19 m³/j
	: 7,5	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,041 km
Capacité hydraulique TS	: 19	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 19	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

Véolia comptabilise 33 abonnés raccordables sur ce système d'assainissement.

Le réseau de collecte, bien que de nature séparative, capte des eaux claires parasites dont l'origine semble plutôt météorique. En effet, les débits augmentent suite aux épisodes pluvieux significatifs. Des inversions de branchements pourraient en être à l'origine.
Les filtres plantés de roseaux peuvent accepter des surcharges hydrauliques occasionnelles. Au vu des données transmises, la variation des débits est compatible avec un bon fonctionnement des casiers de filtration.

Les débits moyens mensuels figurant au verso et ayant servi à l'analyse restent approximatifs, la fréquence de relève variant d'une semaine à deux semaines. Le système d'assainissement ne semble pas impacté par une collecte d'eaux claires parasites permanentes (cf. réseau séparatif assez récent car posé en même temps que la construction de la station d'épuration).

Station d'épuration :

La qualité des eaux traitées répondait largement aux exigences réglementaires lors de la visite SATESE du mois de février d'avril avec une excellente épuration. Cependant la concentration en NTK était anormalement élevée (bien que non règlementaire). Des telles teneurs n'ont jamais été observées depuis la mise en eau de la station d'épuration. Ce phénomène est le soit le résultat d'une erreur d'analyse, soit le constat d'un début de manque d'oxygénation d'un des casiers du 2ème étage. Cela est à surveiller car un défaut d'oxygénation ou un colmatage du 2ème étage abaisserait significativement les performances épuratoires.

La rotation des filtres est conforme aux préconisations du constructeur.

La station d'épuration est chargée hydrauliquement à 67% (le débit moyen annuel 2025 est obtenu à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relèvement en entrée de station).

Le taux de charge polluante de 48% reste basé sur la seule mesure de charge polluante réalisée depuis la mise en eau du dispositif en juin 2017.

Les données de débit moyen journalier depuis 2020 sont stables (autour de 10 m3/j), le SATESE ayant mesuré 8,1 m3/j en 2017 et semblent indiquer une augmentation peu significative de la charge polluante à traiter.

Le maintien de l'effort de désherbage est primordial pour limiter la prolifération des mauvaises herbes.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE (hameau de leudon)

Nombre de raccordables : 66 habitants 50 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 7 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 10 m^3/j moyen : 12,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 60 E.H. maxi temps sec : 12 m^3/j maxi temps de pluie : 24 m^3/j

pollution NK : 48% date : 06/2017 hydraulique : 67% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/02/2025		460			270	290	770	163			163	14
	A2+A5+A4	20/02/2025		4			12,5	3	44	51	50	28,9	79,9	7,6
Flux amont retenus en kg/j				1,6			3,3	1,8	5,7	0,9				0,08
Flux amont retenus en E.H.				18				30	38	60				47
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			12,5	3	44	51	50	28,9	79,9	7,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,1			95,4	99	94,3	68,7			51	45,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

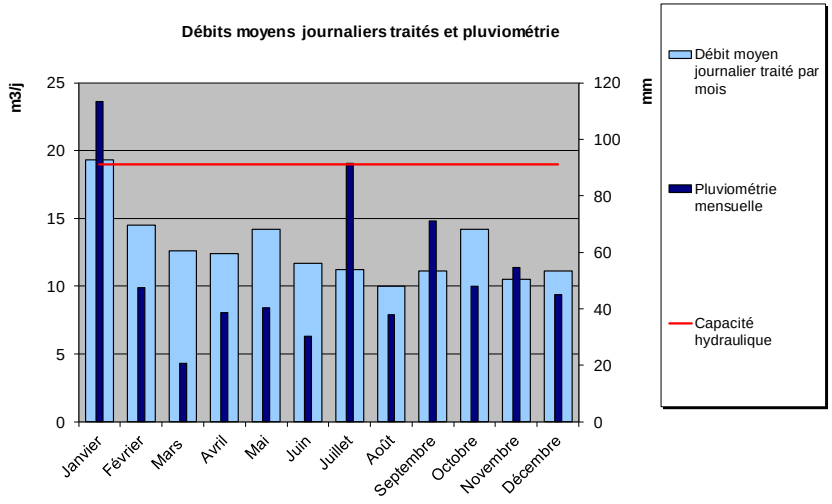

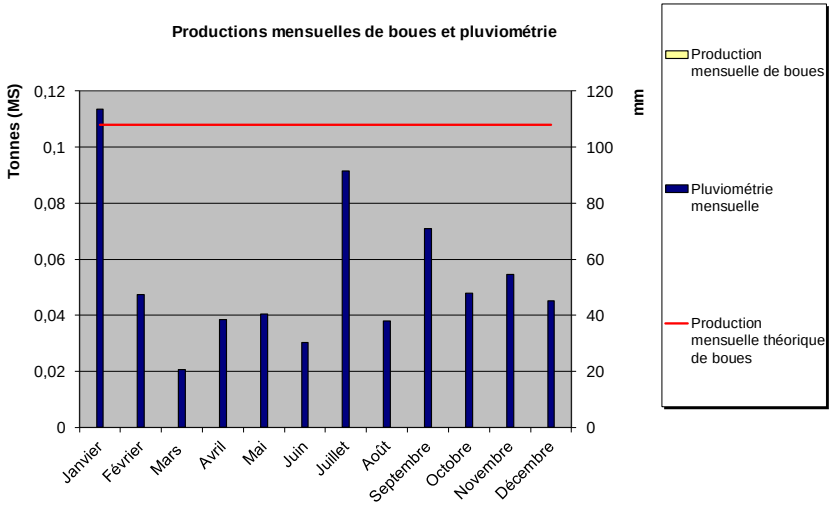

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAISONCELLES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727001000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 02/06/2025	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658-2019/036		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Fosse aux coqs (RUISSEAU)(R150-F6583500)
Ru (ou autre)	: Fosse aux coqs
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 232 m³/j
	: 66	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 5,86 km
Capacité hydraulique TS	: 186	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 232	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

La nouvelle station d'épuration a été mise en service au mois de juin. Les données fournies en début d'année correspondent à celles de l'ancienne station et ne sont pas fiables, le débitmètre présentant une dérive.
Pour cette nouvelle station, la mesure des débits est réalisée en entrée de station au moyen d'un débitmètre électromagnétique installé sur la conduite de refoulement, et en sortie grâce à un canal Venturi.

A partir du mois d'octobre, des défauts de collecte récurrents ont été relevés, ils ne sont pas confirmés par les déversements en tête de station d'épuration (problème de transmission de données ?). L'exploitant indique avoir sollicité un électromécanicien afin d'identifier l'origine de ces incohérences entre les débits enregistrés, les volumes déversés et les temps de fonctionnement des pompes.
Dans ces conditions, les données de l'année 2025 ne peuvent pas être interprétées de manière fiable. Leur analyse sera donc reportée à 2026, lorsque des données seront vérifiées et à l'échelle d'une année complète.

Quatre déversements ont été enregistrés au point A2, pour un volume total de 178 m³. Ils se sont tous produits en période pluvieuse avec un débit de référence atteint ou dépassé. Pour rappel, la station présente une capacité hydraulique de 232 m³/j. Celle-ci a été dimensionnée pour prendre en compte le débit d'eaux usées (146 m³/j), le débit d'eaux claires parasites permanentes de nappe (40 m³/j) ainsi que les apports d'eaux météoriques par temps de pluie (46 m³/j).

Station d'épuration

Les normes de rejet ont été respectées lors des deux campagnes d'autosurveillance ainsi que lors de la visite du SATESE du mois de novembre. Les résultats analytiques confirment le bon fonctionnement de la station et mettent en évidence de bonnes performances épuratoires sur tous les paramètres (phosphore compris).
Les coefficients de charge ont été estimés à partir de la mesure d'autosurveillance d'octobre (environ 700 EH). Celle-ci est cohérente avec le nombre de raccordables. La station est chargée à 64% en pollution, chiffre classique pour une station neuve.

L'extraction des boues vers les lits plantés de roseaux est réalisée de manière automatique. Les données de production de boues transmises ne portent que sur les six derniers mois de l'année. Elles sont cohérentes avec la production attendue au regard de la charge traitée et attendue (9,1 tMS produites pour 8,2 tMS attendues). Cette production devra toutefois être suivie et analysée au cours des prochaines années afin de confirmer cette tendance. L'amélioration du traitement est cependant notable, la nouvelle station d'épuration ayant produit plus de boues en 6 mois que la précédente station d'épuration en 1 an.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAISONCELLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 865 habitants 649 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 119 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : m^3/j moyen : 177,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 700 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : 487 m^3/j

pollution NK : 64% date : 10/2025 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 9,1 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 90% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/10/2025	226	240			128	180	281	45,3	42,1	0,24	45,3	5,68
	A2+A5+A4	23/10/2025	232	8,93			11,7	7,58	31,7	6,47	4,47	0,28	6,52	0,37
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/11/2025		130			144	160	398	54			54	5,9
	A2+A5+A4	19/11/2025		4			5,75	3	17	4,6	3,4	0,33	4,93	0,24
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/12/2025	189	150			190	243	465	74,8	61,7	0,24	74,8	6,76
	A2+A5+A4	01/12/2025	189	2			9,93	7,66	24,4	9,37	7,86	0,32	9,46	0,52
Flux amont retenus en kg/j				56			30	42	65	10				1,3
Flux amont retenus en E.H.				619				697	435	700				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,98			9,13	6,08	24,4	6,81	5,24	0,31	6,97	0,38
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			93,9	96,9	93,1	88,2			87,9	93,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**75**

Graphiques d'exploitation

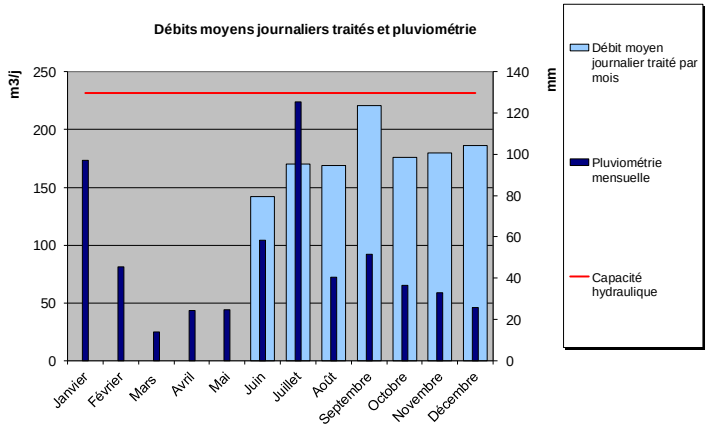

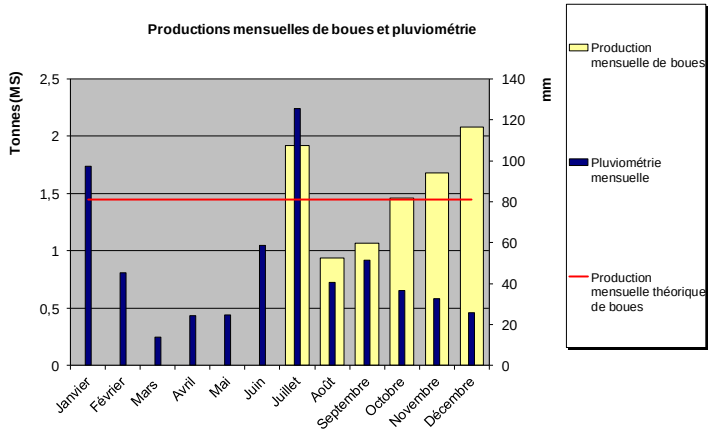

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MARCHEMORET / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727301000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/12/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F641 N°MISE 2020/077		
Arrêté préfectoral boues	: D03/023/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avernes(RUISSEAU)(R148-F6411000)
Ru (ou autre)	: Avernes
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 131 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,7 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'installation de deux débitmètres électromagnétiques sur les canalisations de refoulement du poste situé route de Saint-Mard depuis février 2025 a permis de fiabiliser les données débitmétriques. Il est toutefois nécessaire de conserver la mesure aval qui n'apparaît plus dans les données d'autosurveillance.
Le volume déversé au point A2 (52 m3/j le 23 et 24/06) représenterait moins de 0,2 % du volume total collecté par le réseau d'assainissement et est en lien avec une baisse des volumes traités sur la station d'épuration, phénomène probablement provoqué par un défaut de fonctionnement du poste de relèvement (temps sec).
Il n'a pas été relevé de présence d'ECPP. Par contre, bien que le réseau soit 100 % séparatif, le réseau de collecte est sensible aux évènements pluvieux avec 55 dépassements de la capacité nominale (15 % du temps).

Station d'épuration

Les résultats du bilan d'autosurveillance ainsi que la visite du SATESE montrent une qualité d'eau traitée satisfaisante. Tout indique une meilleure gestion de l'aération avec des teneurs en matières azotées résiduelles en phase avec le procédé de traitement. En revanche, la très faible production de boues (déficit de 92 % par rapport à l'objectif) témoigne d'un fonctionnement dégradé de la station d'épuration avec des pertes régulières de boues dans les eaux épurées. La baisse de la quantité de boues évacuées est de 68 % par rapport à 2024.

Trois causes expliquent ces résultats médiocres : disponibilité de la filière d'évacuation des boues insuffisante (station d'épuration de Nantouillet non conçue pour recevoir des boues extérieures), dysfonctionnement biologique de la station d'épuration avec moussage intempestif et conception particulière du clarificateur ne permettant pas un écumage satisfaisant des flottants.
Le retraitement des boues sur la nouvelle station d'épuration de Cuisy en cours de construction (finalisation fin 2026) conçue pour recevoir des boues extérieures devrait solutionner une partie des problèmes.

Aucune quantification n'est réalisée sur les boues extraites (à mettre en place ?).

Les charges polluantes, actualisées à partir de la mesure 24h réalisée par le SATESE en juin 2021 (station chargée à 60%) sont reconduites en 2025, le bilan d'autosurveillance 2025 donnant des résultats très hétérogènes et en inadéquations avec les charges attendues.

Travaux et études

La CCPMF va engager une étude technique visant à rechercher des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées pour la gestion des flottants : REX sur des dispositifs similaires, modification du clarificateur et optimisation de l'exploitation (2026).

Une autre réflexion est aussi à mener sur l'opportunité d'un traitement au chlore des bactéries filamenteuses. Une première analyse microscopique serait pertinente.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MARCHEMORET

Nombre de raccordables : 491 habitants 368 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 54 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 58 m^3/j moyen : 73,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 360 E.H. maxi temps sec : 59 m^3/j maxi temps de pluie : 254 m^3/j

pollution NK : 60% date : 05/2021 hydraulique : 82% Production annuelle de boues : 0,7 tMS 5 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 98,7 kwh/j 4,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 8% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/04/2025		310			271	290	776	97			97	11
	A2+A5+A4	29/04/2025		14			12,8	5	41	8	5,4	0,7	8,7	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2025	56	384			356	439	904	162			162	12,9
	A2+A5+A4	21/05/2025	56	7			12,8	4	43,2	5,5			6,05	4,49
Flux amont retenus en kg/j				20			20	17	44	5,4				0,51
Flux amont retenus en E.H.				219				287	294	360				300
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,5			12,8	4,5	42,1	6,75	5,4	0,7	7,38	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			95,9	98,7	95	94,2			93,7	74,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**25**	
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**94**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	

Graphiques d'exploitation

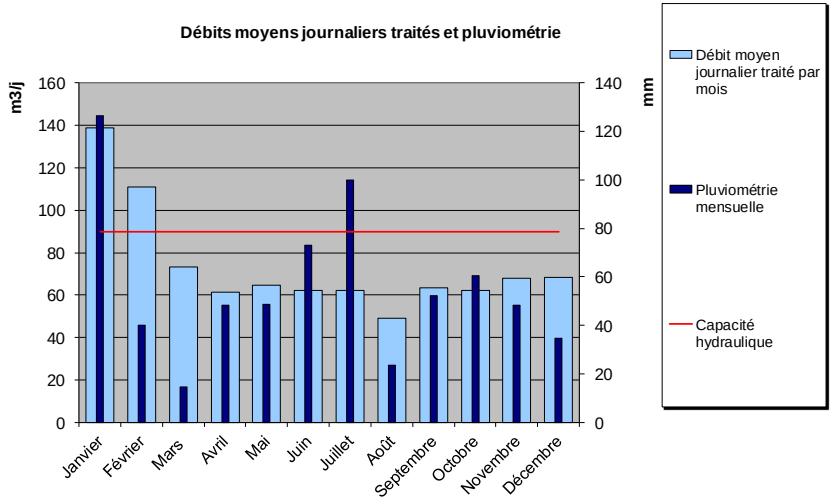

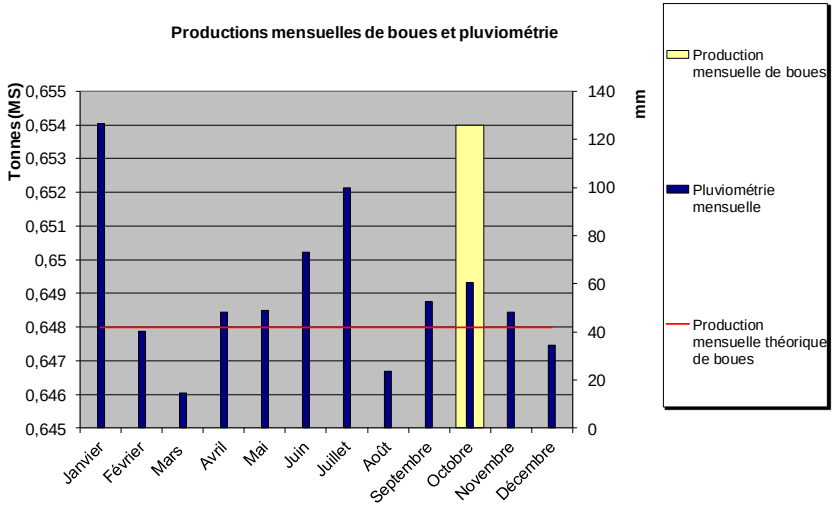

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MARCHEMORET / HAMEAU DE LESSART

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727303000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 13/05/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1

Constructeur : CREA Step

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 641 N° MISE 2020/084

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)

Ru (ou autre) : Longueau

Rivière 1 : Nonette

Rivière 2 : Oise

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 36 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,638 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 22,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données débitmétriques proviennent de la mesure réalisée par la sonde équipant le canal de comptage en sortie du dispositif. Les données sont globalement cohérentes et ne mettent pas en évidence de défaut de mesure.
Un paramétrage de la télésurveillance pour une récupération journalière des temps de fonctionnement des pompes est à mener pour disposer des valeurs de débits amont et pouvoir les comparer aux débits aval afin d'identifier des dérives.

L'analyse hydraulique ne révèle pas la présence d'eaux claires parasites permanentes et confirme les conclusions du bilan 24 h du SATESE de mai 2021.

En revanche, le réseau de collecte réagit en temps de pluie traduisant de mauvais raccordements d'eaux pluviales sur le réseau séparatif malgré que celui-ci soit récent. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 27 reprises cette année (7 % du temps) dont plus de 90 % des dépassements sur janvier et février (fortes pluviométrie et sols saturés en eau). Le volume traité a baissé de 28 % par rapport à l'année précédente, l'année 2025 ayant été nettement moins pluvieuse.

Le débit maximum de 81 m3/j, soit 360 % du volume théorique attendu, a été enregistré le 30/01 (pluie cumulée sur 2 jours de 16 mm). Il représente une charge hydraulique surfacique de 1.2 m/j, valeur en dessous de la charge hydraulique maximale admissible ponctuellement à fréquence mensuelle de 1,8 m/j.

Aucun by-pass n'a été relevé en tête de station d'épuration (point A2)

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée lors de la mesure d'autosurveillance, ainsi qu'à l'occasion de la visite du SATESE, est satisfaisante et respecte largement les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir des résultats du bilan 24h du SATESE de mai 2021, sont reconduits, les charges mesurées étant cohérentes avec la charge attendue au regard du nombre d'usagers raccordables (station chargée à 71% en pollution). Les charges polluantes mesurées dans le cadre de l'autosurveillance sont hétérogènes et en inadéquation avec celles attendues.

La densité des roseaux à la surface des filtres des 2 étages est toujours insuffisante. Cette faible répartition des roseaux a été constatée dès la mise en eau de la station d'épuration en 2011 et peut s'expliquer par une répartition hétérogène des effluents en surface des filtres en lien avec un débit spécifique d'alimentation trop faible.

Le niveau de remplissage des lits a été évalué par le SATESE lors de la visite de novembre et montre une accumulation de boue concentrée autour des bouches d'alimentation. Le reste du lit présente une faible épaisseur de boues. Par conséquent, l'opération de curage n'est pas nécessaire à court et moyen terme. Si besoin, il faudra dégager les bouches d'alimentation si elles commencent à s'obstruer par de la boue.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MARCHEMORET – hameau de Lessart

Nombre de raccordables : 114 habitants 86 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 12 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 12 m^3/j moyen : 14,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 107 E.H. maxi temps sec : 12 m^3/j maxi temps de pluie : 81 m^3/j

pollution NK : 71% date : 05/2021 hydraulique : 64% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 9,7 kwh/j 1,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025	12	163			286	302	828	180	165	0,12	180	14,1
	A2+A5+A4	21/05/2025	12	2			7,7	3	24,8	1,3	0,4	69,6	70,9	5,97
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/11/2025		200			316	390	799	152			152	14
	A2+A5+A4	26/11/2025		4,4			5	3	14	1,5	0,5	59	60,5	4,8
Flux amont retenus en kg/j				3,3			7,4	6,1	13	1,6				0,17
Flux amont retenus en E.H.				37				102	88	107				100
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,2			6,35	3	19,4	1,4	0,45	64,3	65,7	5,38
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			97,9	99,1	97,6	99,1			60,4	61,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

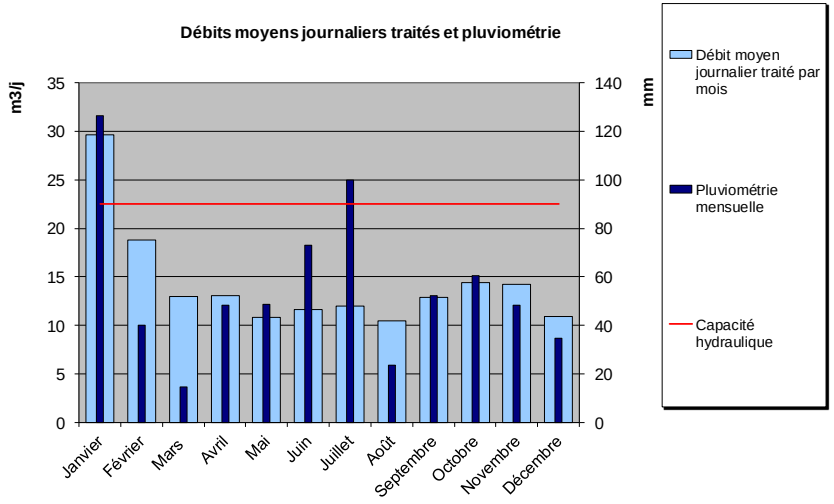

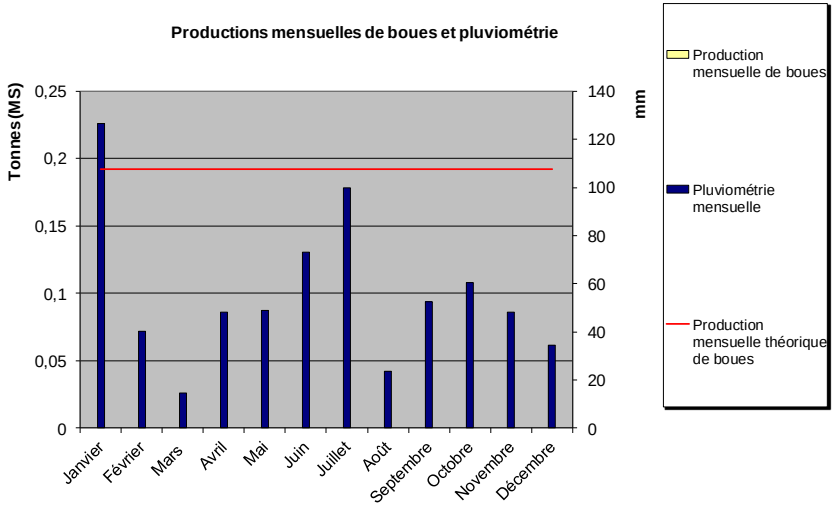

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MARCILLY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F641/1995-0158 Art 41		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Bois Colot
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	264 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	2,408 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	9%
Capacité hydraulique TP	: 75	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	91%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits fournis ont été exploités malgré leur faible fiabilité (relevés à une fréquence hebdomadaire). La tendance à une surcharge hydraulique importante est reconnue ; elle se traduit selon les données transmises par une charge hydraulique moyenne de 190 % et un fonctionnement quasi-permanent (85 % du temps) au-dessus de la capacité hydraulique de la station d'épuration.

Le réseau d'assainissement est de nature très majoritairement unitaire (91 % du linéaire). Le débit excédentaire de temps de pluie est donc évacué sans traitement au milieu naturel (absence de bassin d'orage (BO)). Le déversoir d'orage (DO) en tête de la station d'épuration est sensible au colmatage (faible diamètre du collecteur aval) ; mais il est, en principe, régulièrement suivi par l'exploitant (absence de télésurveillance à la station).

Les équipements nécessaires à l'enregistrement des temps de by-pass et à l'estimation des débits surversés au niveau de ce DO ne sont pas installés (reconstruction de la station d'épuration/dérogation donnée par la Police de l'eau). L'exploitant ne déclare pas de bouchage du DO pour 2025.

Les principaux résultats de l'étude diagnostique de 2015/2016 sont les suivants :
- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) varie de 27,6 m³/j en période de nappe basse à 48 m³/j en période de nappe haute (essentiellement les rues des Epinettes et du Pont).
- Surface active (bassins versants unitaires) entre 2,1 et 2,4 ha (1,5 ha pour les rues de la Borne Blanche et des Epinettes).
- Pluie mensuelle = 183 m³ déversés (donnée utilisée pour le dimensionnement du BO).

Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance dépassent les normes de rejet pour les paramètres MES et NK.

La production de boues (boues évacuées) montre un déficit de 47 %, ratio de 32 gMS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g pour une station d'épuration efficiente. Des départs de boues se produisent en cas de surcharge hydraulique et pendant les phases d'aération trop longues (bassins combinés peu performants).

Les boues pompées directement dans les ouvrages, et principalement sous la forme de flottants, sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

Travaux et études : La reconstruction de ce dispositif est classée prioritaire dans le SDASS EU1.

Les caractéristiques de la nouvelle d'épuration mise en service le 09/06/2026 sont :
- Capacité : 630 E.H., débit de référence : 347 m³/j, débit de pointe de temps de pluie : 92 m³/h,
- Boues activées en aération prolongée – traitement poussé azote et phosphore,
- Création d'un bassin d'orage de 190 m³,
- File boues : stockage boues liquides pour retraitement sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

Les principaux travaux (terminés) sur les réseaux consistaient à :
- Réhabiliter le collecteur unitaire (UN) et les branchements de la rue du Moulin et de la rue des Epinettes,
- Déposer et reposer le collecteur d'eaux usées (EU) de la rue des Epinettes sur 2 tronçons.

La suppression envisagée des ECPP est estimée à 35 m³/j sur les 47 m³/j arrivant à la station d'épuration en nappe haute. La présence d'un drainage autour de l'Eglise, potentiellement raccordé au réseau UN, interroge sur l'atteinte de cet objectif.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MARCILLY

Nombre de raccordables : 467 habitants 350 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 49 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 58 m^3/j moyen : 142,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 350 E.H. maxi temps sec : 192 m^3/j maxi temps de pluie : 231 m^3/j

pollution DBO5 : 70% date : 12/2025 hydraulique : 190% Production annuelle de boues : 4,1 tMS 32 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 45,2 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 53% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025	79	152			104	62,2	397	90	82,6	0,24	90	7,94
	A2+A5+A4	09/09/2025	79	44			18	3	66	47	47,9	0,52	47,3	3,49
Flux amont retenus en kg/j				32			20	21	52	5,2				0,6
Flux amont retenus en E.H.				350				350	350	350				350
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				44			18	3	66	47	47,9	0,52	47,3	3,49
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				71,1			82,7	95,2	83,4	47,8			47,5	56
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

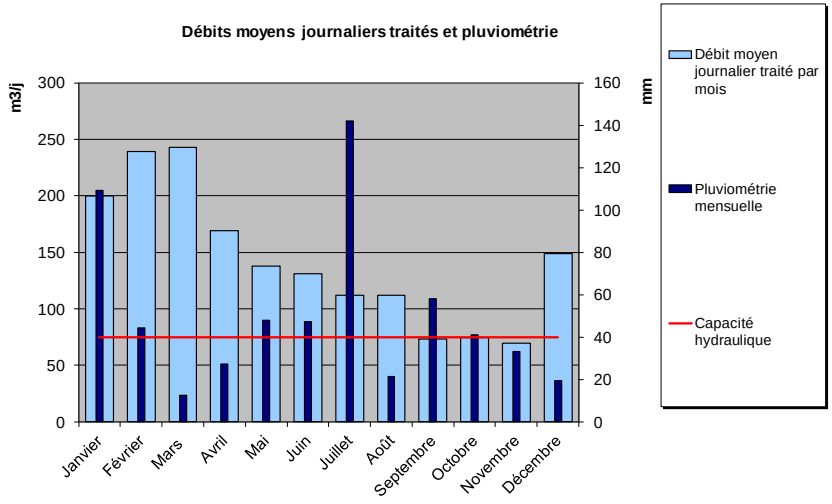

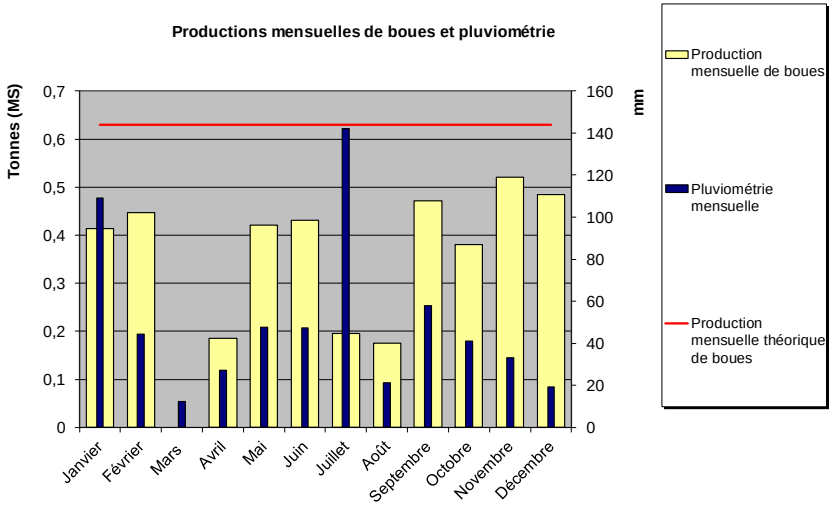

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAREUIL-LES-MEAUX / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 03772760100	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 21/10/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015 modifié		
Arrêté préfectoral boues	: F6 N°MISE 2017/044		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Fossé
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9900	E.H	Débit de référence	:	2402 m³/j
	: 594	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	46,58 km
Capacité hydraulique TS	: 1970	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 1970	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (22,7%) VALORISATION AGRICOLE (77,3%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'année 2025 plutôt sèche, ne conduit pas à la baisse de la quantité des eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources (ECPP) qu'il aurait été logique d'attendre. La différence entre les débits mesurés en nappe haute (mi-mars) et la quantité d'eau consommée par la population raccordée au réseau d'assainissement (approche de la quantité d'ECPP) s'élève à près de 880 m3/j, soit 55% des débits observés en cette période de nappe haute.

Les débits observés par temps de pluie ont conduit à 46 jours de dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration, ce qui relève cette année à nouveau l'impact de la collecte des eaux de pluie par le réseau d'assainissement pourtant de type séparatif. Le débit maximal enregistré par temps de pluie s'est élevé à 135% de la capacité hydraulique des ouvrages.
Une régulation des débits au niveau du poste d'alimentation (pompe à variateur de fréquence), permet de maîtriser en partie les sur-débits. Par voie de conséquence, elle occasionne alors des surverses d'eaux usées par le trop-plein du poste (point A2).

En 2025, celles-ci sont restées assez élevées malgré une année plutôt sèche, puisqu'un volume annuel de 34 699 m3 répartis sur 54 jours, a représenté 7.4 % des volumes collectés par le système d'assainissement (A3+A2). L'étude lancée par VEOLIA en concertation avec l'AESN pour fiabiliser ce point de mesure, sera présentée en 2026, afin de confirmer le taux de collecte par temps de pluie.

Une partie de ces surverses, sur 25 jours au total, s'est déroulée alors que le débit de référence de la station d'épuration n'était pas atteint. Ces dernières représentent 9 144 m3, soit 26% des volumes surversés, sachant que 97% de ces volumes ont été déversés en 40 jours sur la période du 02/01 au 28/02/2025. En dehors de l'amélioration de la collecte par des travaux d'élimination des eaux claires parasites d'infiltration et météoriques à la source, seule la création d'un volume tampon en amont du poste permettrait de limiter les volumes des surverses.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration évaluées lors des mesures d'autosurveillance, est satisfaisante dans les limites du débit de référence (bon traitement du phosphore notamment). Toutefois, comme en témoigne la mesure du 14/01/2025 réalisée par temps sec mais en nappe très haute, avec une surverse au point A2 représentant 20% des volumes collectés à la station d'épuration, la qualité globale des rejets (A4+A2) subit une dégradation des performances notamment pour la rétention des matières en suspension (45.4 mg/l et rendement de 79.6%). Ces valeurs conduisent à une non-conformité ponctuelle. Cependant, l'arrêté de rejet tolérant un dépassement annuel des seuils autorisés, le système de traitement devrait être considéré comme conforme lors de son évaluation par la Police de l'Eau (à confirmer néanmoins car il s'agit d'un by-pass par temps sec).

Le ratio de 50 g de MS/EH/j calculé sur la base des boues extraites, permet d'estimer un déficit en production de boues de l'ordre de 24% (traitement mixte du phosphore). Celui-ci est la conséquence des by-pass notable au point A2, mais aussi et surtout des pertes de boues avec les eaux épurées faute d'une gestion optimisée des extractions, freinée par les pannes récurrentes du séchage solaire.
Le turbidimètre mis en place 2023 pour enregistrer les épisodes de pertes de boues et en comprendre la cause, n'est toujours pas opérationnel, faute d'une plage de mesure adaptée. La collectivité est en attente de l'optimisation de la gamme de mesure par VEOLIA (ou du remplacement de l'équipement).

Travaux et études : Suite au SDA, les projets d'investissement engagés par le SIA en 2025, ont fait suite à ceux entrepris en 2024 et portent essentiellement sur la gestion des eaux pluviales de ruissellement pour réduire les inondations en zone habitée.
L'établissement de l'arrêté préfectoral relatif à la nouvelle station d'épuration reste toujours à régulariser par la DRIEAT, sur la base du dossier loi sur l'eau enregistré en 2010 (F 643-2010/055).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CONDE-SAINTE-LIBIAIRE, MAREUIL-LES-MEAUX, QUINCY-VOISINS

Nombre de raccordables : 8055 habitants 6041 E.H.

Consommation eau assainie : 787 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 7867 E.H.

pollution NK : 79% date : 12/2025 hydraulique : 75%

Consommation énergétique : 1480,5 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 1200 m^3/j moyen : 1474,8 m^3/j

maxi temps sec : 1586 m^3/j maxi temps de pluie : 2653 m^3/j

Production annuelle de boues : 142,8 tMS 50 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 76% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				485			321	349	907	118				12
Flux amont retenus en E.H.				5389				5817	6047	7867				7176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11			7,48	4,15	21,6	5,75	2,96	1,34	7,09	0,85
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,8			96,4	98	96,4	93,1			91,6	90,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

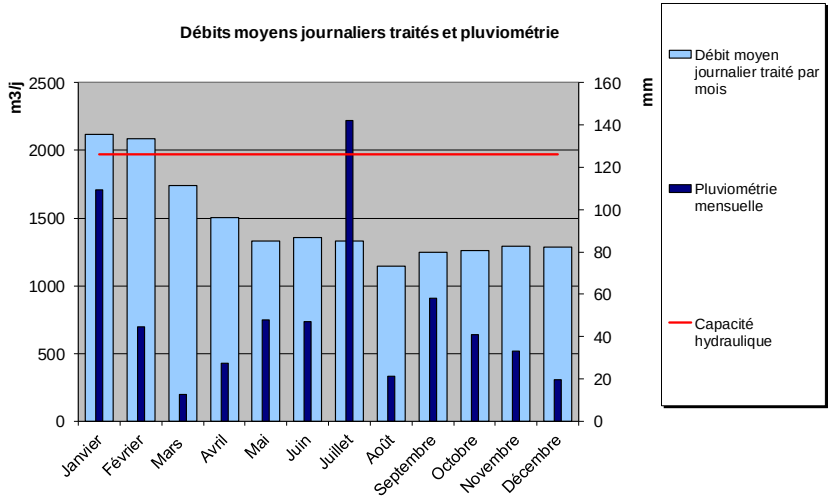

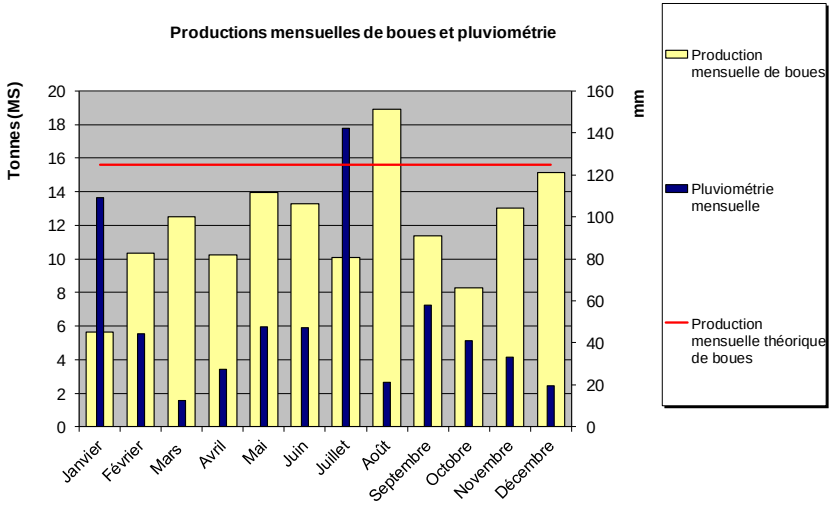

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAROLLES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727801000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/2013	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 653 N° MISE 2010/096		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)
Ru (ou autre)	: Etang Nodart
Rivière 1	: Piétrée
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 80 m³/j
	: 24	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,583 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les deux postes de refoulement du réseau d'assainissement sont télésurveillés. La télésurveillance de la station d'épuration permet de connaître les débits journaliers admis, basés sur des temps de pompage. Malgré un réseau théoriquement 100% séparatif, le débit entrant à la station d'épuration est nettement influencé par la pluviométrie, avec un phénomène de décalage dans le temps entre l'évènement pluvieux et l'augmentation du débit admis (ressuyage, pompes vide-cave…).

Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 86 m³/j, enregistré le 4 janvier. Durant la semaine du 2 au 8 janvier 2025 des pics de débits ont eu lieu en lien avec des épisodes pluvieux conséquents rapprochés. Ces pics de débits sont bien tolérés par la filière de traitement, ils ne sont pas observés dans de telles proportions le reste de l'année, malgré des épisodes pluvieux aussi conséquents. Est-ce la conséquence du fonctionnement de pompes vide caves chez les particuliers en période hivernale ?

La capacité hydraulique de la station a été dépassée à 22 reprises (janvier et février), mais dans de faibles proportions. Les eaux claires parasites permanentes sont assez faibles dans la lignée des années précédentes. Elles peuvent être estimées à environ 15 m³/j (valeur similaire aux années passées). L'origine de ces eaux parasites reste à déterminer (réseau d'eaux usées récent). Lors de la campagne de mesures du SDA, réalisée à partir de début février 2024 pour une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimées à 39 m³/j. Cette donnée était probablement surestimée (pluviométrie presque constante sur la période de mesure avec ressuyage).

Le débit moyen admis est de 32 m³/j ; il correspond à 53 % de la capacité nominale et 145 % du débit attendu (22 m³/j). 2 déficits de collecte ponctuels interrogent les 6 et 14 septembre par temps sec, avec un débit de 13 m3/j traité seulement (pas d'explication de la SAUR).

Station d'épuration : La visite SATESE avec prélèvements ponctuels donne des résultats très satisfaisants en qualité d'eau traitée, notamment au niveau de l'azote réduit (NK). Le système d'assainissement est conforme.

La prochaine mesure d'autosurveillance sera à réaliser en 2026.Deux des trois filtres du premier étage avaient été totalement envahis par du liseron, entraînant un risque d'étouffement des roseaux et une diminution de la capacité d'infiltration susceptible de compromettre le bon fonctionnement du dispositif épuratoire. Un ennoyage prolongé de 12 semaines, mis en place après faucardage dès le 24 février 2025 (avec l'accord de la police de l'eau), a montré son efficacité pour limiter cette prolifération, en complément des opérations de désherbage.

Une expertise sur la filière d'élimination et de traitement des boues a été réalisée par le SATESE en septembre 2024. Le taux de remplissage des filtres a pu être estimé à 55 %, ce qui permet d'envisager un curage en 2031 au plus tôt. Cette valeur est en cohérence avec le coefficient de charge en pollution de la station d'épuration.

Travaux et études : La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le maitre d'œuvre est le groupement EGIS-SAFEGE. L'étude a démarré en avril 2023. La problématique principale sur la commune sera la recherche de l'origine des apports d'eaux parasites météoriques et l'étude de leur déconnexion.
La phase 3 a été réalisée au second semestre, et l'année 2026 permettra de définir un programme hiérarchisé de travaux ainsi que d'engager la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAROLLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 200 habitants 150 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 20 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 23 m^3/j moyen : 31,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 193 E.H. maxi temps sec : 37 m^3/j maxi temps de pluie : 86 m^3/j

pollution NK : 48% date : 11/2023 hydraulique : 53% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/04/2025		240			282	350	708	127			127	11
	A2+A5+A4	16/04/2025		17			20	10	60	8,4	5,6	36,5	44,9	16
Flux amont retenus en kg/j				6,5			6,8	8	18	2,9				0,3
Flux amont retenus en E.H.				72				133	121	193				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17			20	10	60	8,4	5,6	36,5	44,9	16
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,9			92,9	97,1	91,5	93,4			64,7	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**94**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

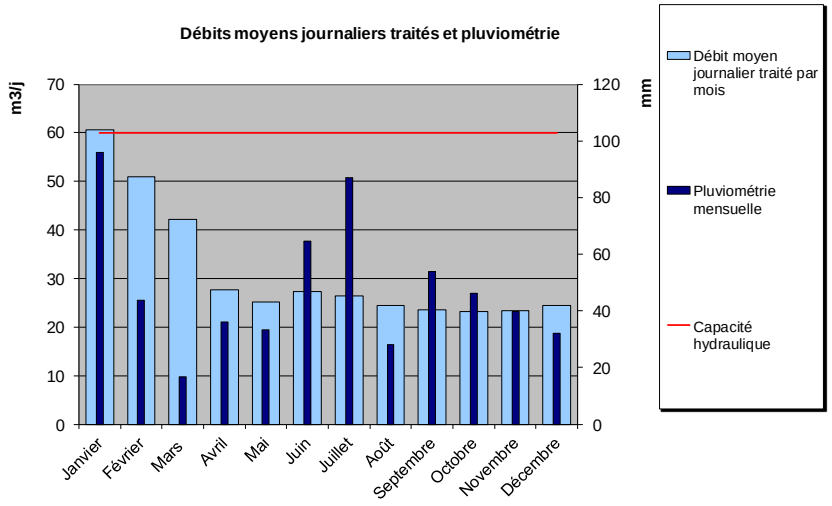

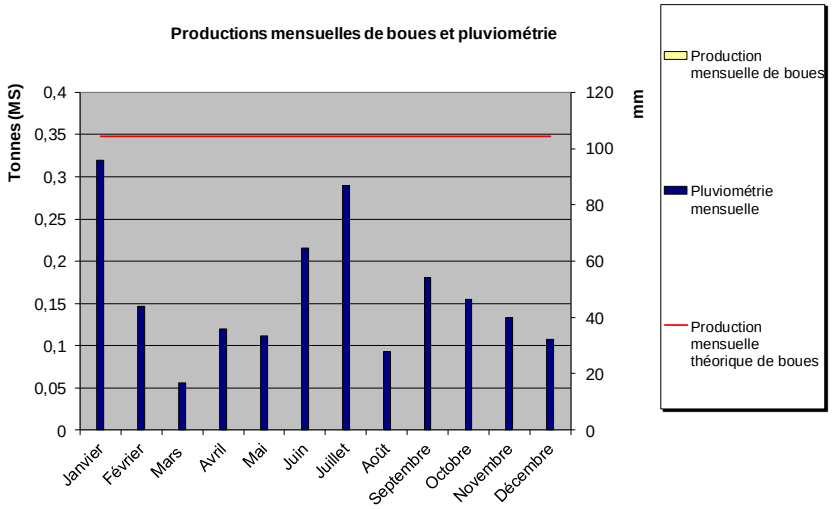

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAROLLES-SUR-SEINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727901000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1989	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D02/005/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	:	400 m³/j
	: 120	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	9,308 km
Capacité hydraulique TS	: 400	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 400	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Malgré un réseau entièrement séparatif, les variations de débit observées en temps de pluie indiquent néanmoins que le réseau collecte une quantité importante d'eaux claires météoriques. Le débit maximal représente 146 % de la capacité hydraulique de la station.

Le débit maximal en temps sec permet d'estimer les ECPP à environ 198 m³/j en 2025. Cette année encore, les investigations menées sur les réseaux de collecte (contrôles de branchements, prélocalisation des secteurs concernés par la collecte d'eaux claires, inspections télévisées, déconnexions d'avaloirs…) doivent se poursuivre afin de permettre l'élaboration de propositions de travaux destinées à fiabiliser le fonctionnement du système de collecte.

Station d'épuration : La station est chargée à 63 % en pollution.
La concentration rédhibitoire en MES a été dépassée lors du bilan du 3 septembre. Le système de traitement est donc non conforme. La justification de l'exploitant d'une situation exceptionnelle liée aux difficultés d'extraction des boues liées au chantier sera appréciée par les services de la DRIEAT. La production de boues est en augmentation par rapport à 2024 (39 gMS/EH/j contre 24 gMS/EH/j), mais reste inférieure aux 60 gMS/EH/j attendus. L'efficacité du système d'assainissement en 2025 atteint 65 % (contre 40 % en 2024). Cette production demeure insuffisante, notamment en raison du sous-dimensionnement de la filière de traitement des boues, qui entraîne une augmentation de la concentration dans le bassin d'aération et des pertes lors d'à-coups hydrauliques ou d'indices de décantation défavorables au niveau du clarificateur. Des pertes de boues sont régulièrement observées en période de pluie.

Une vidange complète du silo à boues a eu lieu fin juin ainsi que du poste à flottants. Les travaux de reconstruction ont perturbé l'extraction et la concentration approchait les 9 g MS/l début juillet. Une bâche transitoire devait être installée, elle n'était toujours pas installée au 18 août, une reprise des extractions via l'alimentation du silo a repris à cette date. Cela n'a pas permis d'éviter des départs de boues notamment lors du bilan d'autosurveillance de septembre.
Les données de production de boues évacuées sont contradictoires, 19.34 TMS dans le bilan du délégataire et 28.9 TMS dans les données SANDRE. La première valeur est plus cohérente avec les boues extraites.

Travaux et études : On notera une casse au niveau du refoulement du poste de refoulement terminal de la rue neuve le 22 août avec un retour d'eau dans le poste et une baisse temporaire des débits admis sur la station d'épuration. La réparation a été effectuée le 12 septembre.

La reconstruction de la station d'épuration est en cours. Les travaux, engagés fin juin 2025, ont été interrompus en raison du dévoiement des réseaux. La reprise est prévue en septembre 2026. La filière eau sera une filière de traitement par boues activées (2200 EH, débit journalier de référence de 539 m³/j dont 105 m³/j d'ECM et 60 m³/j d'ECPP) avec traitement du phosphore et la filière boue sera composée d'une centrifugeuse et d'un stockage en bennes sur une aire bétonnée couverte avant valorisation en compostage.

Le poste de relèvement terminal de la rue Neuve sera également refait avec un débit de pointe de 65 m³/h, contre 25 m³/h actuellement. Aucun bassin d'orage n'est prévu, le dimensionnement hydraulique ne présente pas de marge de sécurité, malgré l'alerte du SATESE sur ce point.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAROLLES-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 1698 habitants 1274 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 194 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 263 m^3/j moyen : 264,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1267 E.H. maxi temps sec : 373 m^3/j maxi temps de pluie : 584 m^3/j

pollution NK : 63% date : 12/2022 hydraulique : 66% Production annuelle de boues : 18,1 tMS 39 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 178,8 kwh/j 2,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 65% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				65			50	56	137	19				1,8
Flux amont retenus en E.H.				724				938	912	1267				1059
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12,6			12,8	4,73	41,6	15,1	13,3	0,51	15,2	2,38
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,1			92,6	97,2	91,9	84,5			84,5	75,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

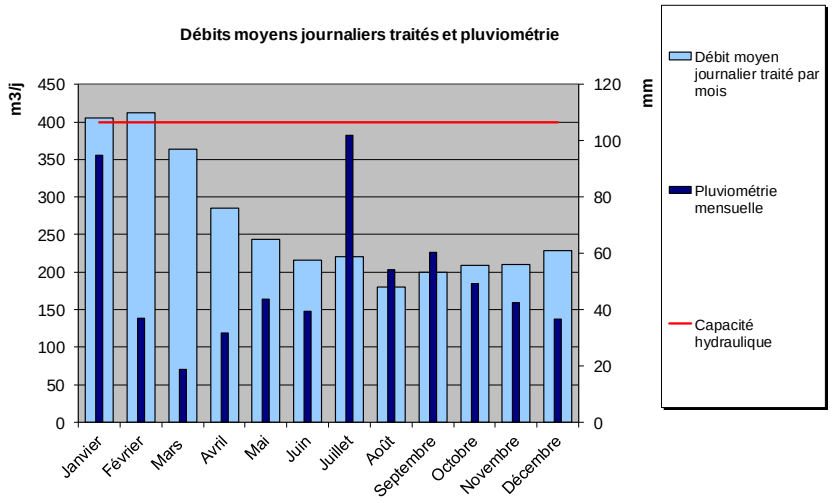

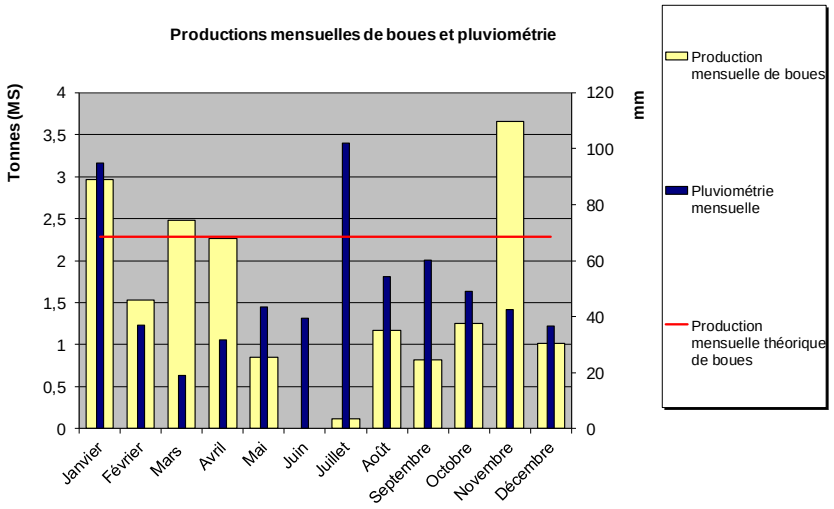

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MARY-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SFA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F638 2003/087		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8600	E.H	Débit de référence	:	2086 m³/j
	: 515	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	24,991 km
Capacité hydraulique TS	: 1370	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	73%
Capacité hydraulique TP	: 1520	m³/j (pluie)	Unitaire	:	27%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 59 % en 2025, retrouvant une valeur proche de celle de 2023 de 64 %. On constate 33 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie de 1 520 m³/j.
Sur le système de collecte, 3 points de déversement > 120 kg DBO5/j (par temps sec) ont été identifiés (points SANDRE réglementaires A1) :

- Trop-plein (TP) du poste de refoulement (PR) Abreuvoir à Lizy-sur-Ourcq (171 kg DBO5/j),
- Déversoir d'orage (DO) de l'Abreuvoir à Lizy-sur-Ourcq en amont du PR ci-dessus (171 kg DBO5/j),
- TP du PR Moulin à Mary-sur-Marne (230 kg DBO5/j).

Le rejet du TP du PR Moulin dispose d'une vanne d'obturation. Cette vanne est ouverte si nécessaire lors d'opérations de maintenance par exemple, et reste close tout au long de l'année. Il n'y a donc pas eu de déversements sur ce point de rejet potentiel. Un second réseau de délestage existe sur ce PR, muni également d'une vanne, continuellement ouverte, avec pour exutoire le PR de l'Ourcq (pas de rejet direct au milieu naturel dans cet ouvrage).
En 2025, un volume total de 10 151 m³ a été déversé par les points A1 DO et TP PR Abreuvoir (le point DO étant le plus sollicité), représentant environ 3 % des volumes collectés par l'ensemble du système de collecte. La collectivité ayant retenu le critère de conformité de temps de pluie < 5 % en volume ; le système de collecte est conforme.
Les by-pass en tête de station (point réglementaire A2) et en cours de traitement (point réglementaire A5) en 2025 (1 évènement pour chacun) n'ont représenté que 0,2 % des volumes reçus sur la filière de traitement.

Station d'épuration : La DDT a émis un avis conforme pour le système d'assainissement au titre de 2025. Les résultats sont corrects d'après les 12 mesures d'autosurveillance réalisées (11 sous le débit de référence). Les performances épuratoires sont bonnes.
La production annuelle de boues est satisfaisante. Elle représente sur la base de la charge polluante de l'autosurveillance de 2025, 63 gMS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). La production de boues retenue correspond aux boues extraites (surestimation certaine) ; au minimum il faut considérer un taux de capture de l'ordre de 90 % au niveau de la centrifugeuse. Les boues des autres stations d'épuration de la CCPO sont tout d'abord stockées dans le silo puis sont déshydratées par la centrifugeuse de Mary-sur-Marne (apport de 74,5 t MS en 2025).
Toutes les boues évacuées (137,4 t MS en 2025) sont mises en compostage au centre de Péroy-les-Gombries (60). La différence de 14 % entre les boues extraites (toutes origines) et les boues évacuées s'explique en partie par le taux de capture de la centrifugeuse. Les évaluations des boues extraites de Mary-sur-Marne et des boues extérieures sont sujettes à des incertitudes ; cela justifie également de l'écart relevé.
La charge polluante moyenne de la station d'épuration est de 43 %.

Travaux et études : La création d'une filière boues dédiée aux stations d'épuration extérieures est en projet et le remplacement de la canalisation de rejet des eaux traitées sera réalisé (casse constatée le 23/06/2023 avec mise en charge du canal de rejet des eaux traitées).
Les mesures du SDA intercommunal de 2023 donnent un volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) de 360 m³/j au niveau de la station d'épuration. Leur sectorisation est 303 m³/j pour Lizy-sur-Ourcq, 3 m³/j pour Ocquerre et 55 m³/j pour Mary-sur-Marne. Les travaux de réhabilitation des réseaux classés dans les priorités 1 proposés pour réduire les ECPP concernent à Lizy-sur-Ourcq les rues : Lizy, Eglise, Roquemont, Neuve, des Morts, Ocquerre et Beauval.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LIZY-SUR-OURCQ, MARY-SUR-MARNE, OCQUERRE

Nombre de raccordables : 4883 habitants 3662 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 613 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 543 m^3/j moyen : 901,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3701 E.H. maxi temps sec : 1089 m^3/j maxi temps de pluie : 3451 m^3/j

pollution NK : 43% date : 12/2025 hydraulique : 59% Production annuelle de boues : 85,4 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 724,8 kwh/j 3,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 91% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/11/2025	888	520			373	450	964	87			87	9,5
	A2+A5+A4	06/11/2025	728	6,3			5,75	3	17	2	0,84	8,58	10,6	0,38
Flux amont retenus en kg/j				327			199	204	588	56				6,1
Flux amont retenus en E.H.				3628				3402	3921	3701				3588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,09			7,56	4,04	22,1	3,75	1,84	5,87	9,62	0,51
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,7			94,2	96,4	94,7	91,4			78,3	88,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**90**	**88**	**84**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**80**

Graphiques d'exploitation

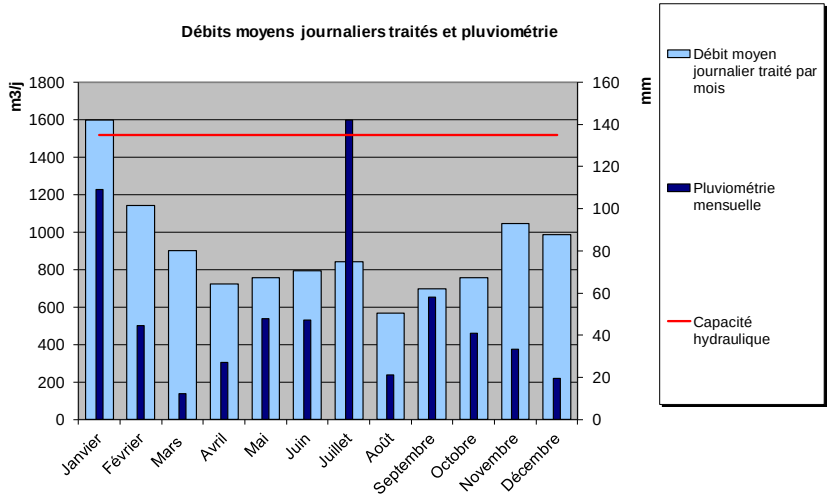

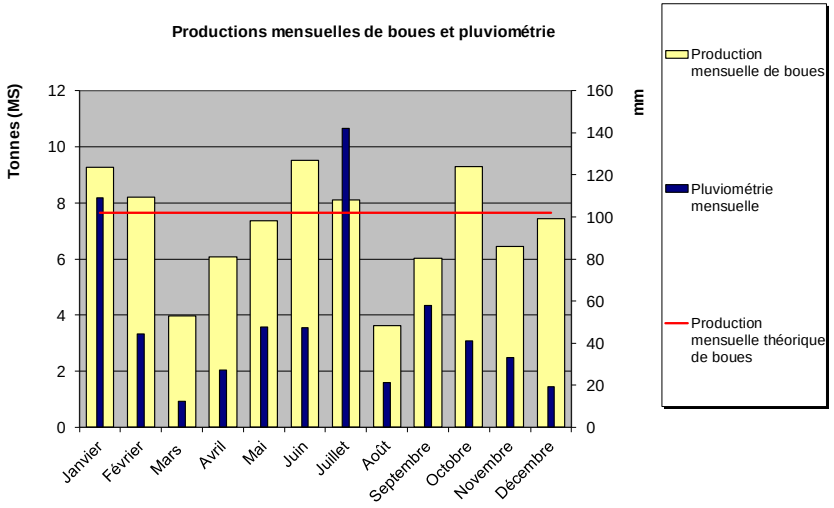

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAUPERTHUIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728101000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 15/06/2005	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D04/073/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 93 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,557 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LIT BACTÉRIEN - TFC + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La capacité nominale du dispositif a été dépassée à trois reprises durant la période de nappe haute (janvier et février). Aucun by pass au point A2 n'a été déclaré par la SAUR en 2025. Pourtant, l'analyse des débits montre des chutes anormales de débit (<70% du débit d'eaux assainies) à 20 reprises (mois de janvier, avril, mai, septembre et novembre).

Le débit maximal en temps de pluie, de 128 m³/j, représente 171 % de la capacité hydraulique et 413 % de la consommation d'eau assainie (31 m³/j). Ce niveau témoigne d'une collecte anormale d'eaux pluviales par le réseau séparatif.

Station d'épuration

Il s'agit d'un procédé breveté de type Rhizopur (Degrémont). Les normes de rejet ont été respectées lors de la visite du SATESE et de la mesure d'autosurveillance réalisées cette année. La nitrification est moyenne, le procédé n'est par ailleurs pas prévu pour traiter les paramètres NGL et phosphore total.

Les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir du nombre de raccordables et sont donc théoriques. La station d'épuration est à mi charge en pollution.

Travaux et études

Pour rappel, la CACPB a missionné Verdi Ingénierie pour réviser les schémas d'assainissement, avec une étude menée par EGIS-SAFEGE depuis 2023. Les mesures réalisées début 2024 ont révélé 42 m³/j d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et 0,4 ha de surfaces mal raccordées. Deux secteurs (église, rues Montesquieu et du Parc) sont identifiés comme sources principales d'apports d'ECPP. Cette part d'ECPP n'est pas confirmée en 2025 au vu des débits enregistrés par temps sec en période de nappes hautes.

Des tests à la fumée, visites et ITV doivent être réalisés pour localiser précisément les mauvais raccordements.

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAUPERTHUIS

Nombre de raccordables : 329 habitants 247 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 31 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 24 m^3/j moyen : 32,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 247 E.H. maxi temps sec : 28 m^3/j maxi temps de pluie : 128 m^3/j

pollution DBO5 : 49% date : 12/2025 hydraulique : 43% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 53 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/01/2025	19	288			206	198	634	51,4	37,6	1,05	51,4	5,55
	A2+A5+A4	28/01/2025	19	11,5			13,1	4,46	43,4	8	5,96	16,2	24,2	6,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/04/2025		520			432	490	1180	112			112	11
	A2+A5+A4	22/04/2025		28			28,8	11	93	18	14	16	34	12
Flux amont retenus en kg/j				22			13	15	37	3,7				0,42
Flux amont retenus en E.H.				247				247	247	247				246
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,8			20,9	7,73	68,2	13	9,98	16,1	29,1	9,15
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			93,5	97,8	92,6	84,2			61,3	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

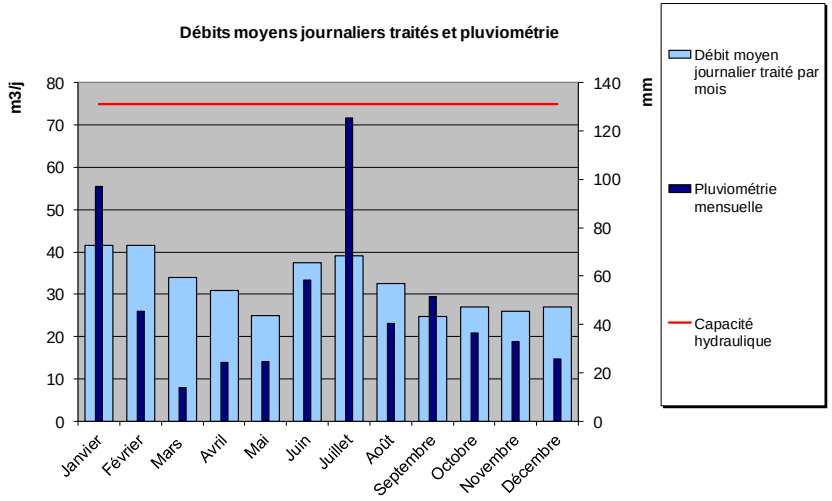

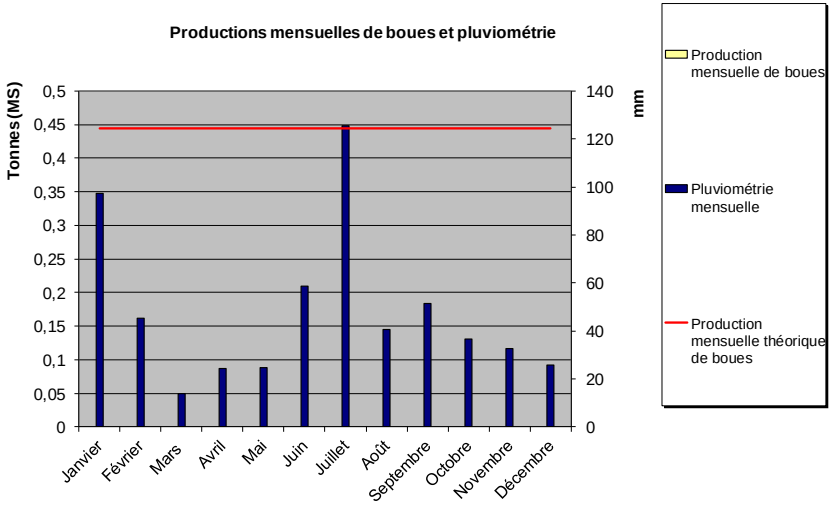

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MAY-EN-MULTIEN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/03/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SADE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D2000/011/DDE		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 530 m³/j
	: 72	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 4,788 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 21%
Capacité hydraulique TP	: 530	m³/j (pluie)	Unitaire	: 79%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 3

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le site dispose d'un bassin d'orage (BO) pour traiter les effluents de temps de pluie. Deux déversoirs d'orage (DO) en amont et le trop-plein du BO sont équipés depuis fin 2021 (3 points S16).

Le volume déversé en tête de station (point A2) représente 2,4 % du volume collecté (61 jours, 1 628 m³). La répartition est : DO Cour Ourdain 0,8 %, DO Gué Breton 64,9 % et trop-plein BO 34,3 %. Ces débits sont potentiellement surestimés pour les petits événements, car calculés via les temps de déversement multipliés par le débit horaire nominal (débit de référence actuel).

Dans le cadre du SDASS EU1, le diagnostic du réseau par temps de pluie intégré au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023 visait à analyser le fonctionnement du BO et des 2 DO.

Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) y est estimé à 28,7 m³/j.

La charge hydraulique moyenne de la station est de 35 % (sur une capacité de temps de pluie de 530 m³/j), avec 10 dépassements constatés sur l'année.

Station d'épuration

L'exploitant a réalisé une mesure d'autosurveillance supplémentaire après un dépassement en NK et NGL en février, qu'il juge non justifié. Le laboratoire n'a pas pu confirmer les résultats (demande hors délai).

Les autres prélèvements de l'année sont conformes et mettent en évidence de bonnes performances d'épuration.

La production de boues (boues extraites) de 13,9 tonnes de Matières Sèches (MS) donne un ratio de 69 gMS/E.H./j pour un théorique de 60 g MS/E.H./j (évacuation supérieure de 15 t MS), selon la charge mesurée par le SATESE en septembre 2024 ; cette quantité est satisfaisante.

Les boues sont déshydratées à Mary-sur-Marne avec celles d'autres stations. Ce mode de fonctionnement peut limiter les extractions (avec pertes associées) en cas de panne de la centrifugeuse et de saturation du silo de stockage.

Travaux et études

Un traitement du phosphore était envisageable via le SDASS EU1 selon l'évolution de la qualité de l'Ourcq. L'amélioration de la qualité de la rivière, liée à la reconstruction de stations en amont (Ferté-Milon (Aisne) – 4 500 E.H. - 2012 et Mareuil-sur-Ourcq (Oise) – 1 900 E.H. - 2014), rend ce traitement non d'actualité.

La modélisation du SDA préconise de rehausser les lames des DO pour traiter les pluies courantes (+40 cm pour le DO1 Rue du Gué Breton et +45 cm pour le DO2 Cour d'Ourdain), couplé à une automatisation de la vanne d'entrée (débit max de 30 m³/h) pour ne pas dépasser le débit de pointe.

Ces travaux (priorité 1) supprimeraient 131 m³ de rejet amont non traité pour une pluie mensuelle, bien qu'un rejet de 67 m³ subsisterait au trop-plein du BO (un stockage supplémentaire étant coûteux).

Ces aménagements traiteront la moitié des surverses actuelles.

Enfin, la réhabilitation du réseau rue de Crouy est en priorité 1 pour réduire les ECPP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MAY-EN-MULTIEN

Nombre de raccordables : 722 habitants 542 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 78 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 111 m^3/j moyen : 183,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 553 E.H. maxi temps sec : 142 m^3/j maxi temps de pluie : 736 m^3/j

pollution NK : 46% date : 09/2024 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : 13,9 tMS 69 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 160,4 kwh/j 4,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 115% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/02/2025	153	164			223	166	784	87,5	66,1	2,49	90	9,33
	A2+A5+A4	04/02/2025	140	2			6,33	3,51	18,3	18,7	15,6	1,61	20,3	1,81
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/05/2025		700			540	590	1518	172			172	24
	A2+A5+A4	27/05/2025		22			12,2	6	37	2,9	0,62	0,9	3,8	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	29/09/2025	114	268			197	216	553	85,1	85,2	0,24	85,1	8,13
	A2+A5+A4	29/09/2025	111	23,8			10,3	6,26	28,8	1,77	0,51	1,77	3,54	2,84
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/11/2025	115	200			235	306	561	97,6	88,8	0,24	97,6	9,61
	A2+A5+A4	05/11/2025	111	5,2			7,06	3,41	21,4	1,67	0,39	2,77	4,44	2,21
Flux amont retenus en kg/j				19			32	34	74	8,3				0,93
Flux amont retenus en E.H.				208				570	497	553				547
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,2			8,99	4,8	26,4	6,26	4,28	1,76	8,02	2,84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			96,8	98,3	96,7	93,8			92,2	76,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**			**15**	
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

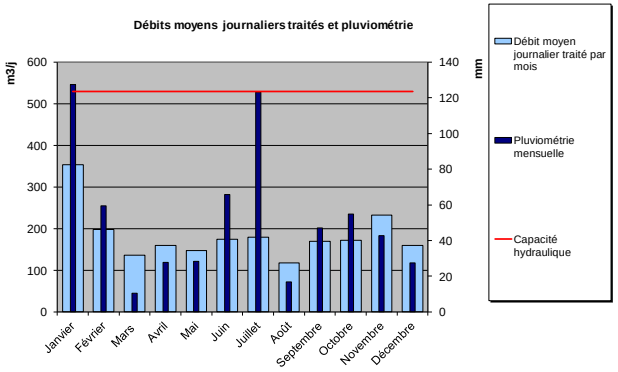

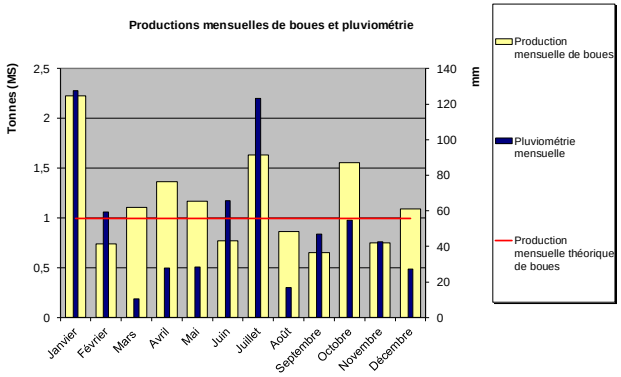

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MEIGNEUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728601000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 17/11/2021	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: MEIGNEUX		
Exploitant	: MEIGNEUX		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F241-2019/080		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 280	E.H	Débit de référence	:	128 m³/j
	: 16,8	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	:	2,23 km
Capacité hydraulique TS	: 42	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	11%
Capacité hydraulique TP	: 128	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	89%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Comme pour les dernières années, le réseau d'assainissement est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes en 2025 (13 m^3/j) et réagit par temps de pluie (car unitaire à 89 %), avec un débit maximal de 131 m^3/j qui correspond à la régulation hydraulique mise en place pour protéger les filtres.

Des données de débits journaliers sont disponibles depuis fin mars 2024 et le reparamétrage du module de télésurveillance. Depuis cette date, la station d'épuration est régulée à 128 m3/j. Cela correspond à la capacité hydraulique de la station et à une charge hydraulique surfacique de 0.9 m/j qui a été atteinte 18 fois dans l'année très majoritairement durant les mois de janvier et février lorsque la pluviométrie était très importante. Les filtres peuvent supporter ces à-coups hydrauliques du réseau unitaire vu que le coefficient de charge hydraulique moyen annuel de la station d'épuration est de l'ordre de 41%, le dimensionnement hydraulique est adapté.

La rehausse des deux déversoirs d'orage (rues de Brie et de l'Auxence) et la mise en place d'un bassin d'orage de 60 m3 dans le cadre du programme de travaux lié au projet de reconstruction de la station d'épuration, ont permis une gestion correcte des eaux usées en temps de pluie. Les données de déversement en entrée de station d'épuration (point SANDRE A2 : regard avec trop plein en amont du poste des eaux brutes) ont confirmé cela avec aucun déversement en 2025. Le taux de collecte par temps de pluie est donc très satisfaisant.

Station d'épuration

La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est bisannuelle sur ce dispositif (un bilan 24h tous les deux ans). Une mesure d'autosurveillance a été effectuée par la société Analy'Co en octobre. Celle-ci n'étant pas représentative (sous-estimation des charges entrantes), le coefficient de charge polluante de la station n'a pas été actualisé et reste de 173 EH sur la base du paramètre NK (bilan 24h SATESE de 2023). La station d'épuration est chargée à 62% en pollution. La prochaine mesure d'autosurveillance est prévue pour 2027.

Le niveau de rejet était respecté avec une bonne épuration sur l'ensemble des paramètres durant les 2 visites SATESE d'avril et octobre 2025 et la mesure d'autosurveillance ; l'épuration des eaux usées s'est nettement améliorée avec la nouvelle station d'épuration. Le système d'assainissement est conforme. L'exploitation globale de la station d'épuration est bonne malgré une repousse des roseaux compliquée au niveau du deuxième étage avec la présence de nombreux adventices. Un des lits du premier étage avait été mis hors service une grande partie de l'année 2023 suite à une pollution suspectée non déterminée ; les roseaux étaient en mauvais état et partiellement manquants. Au début de l'année 2024, une replantation de roseaux a été effectuée sur ce lit car les anciens roseaux ne repoussaient pas. Depuis, les nouveaux roseaux se sont bien développés en 2025.

Travaux et études

Le scénario SANDRE de la nouvelle station d'épuration a été validé par l'Agence de l'Eau, et en cours de validation par la DDT.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MEIGNEUX

Nombre de raccordables : 226 habitants 170 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : oui

Consommation eau assainie : 33 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 26 m^3/j moyen : 52,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 173 E.H. maxi temps sec : 43 m^3/j maxi temps de pluie : 131 m^3/j

pollution NK : 62% date : 05/2023 hydraulique : 41% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025		120			120	150	302	5,3			5,3	6,1
	A2+A5+A4	15/04/2025		4			4,5	3	12	0,8	0,1	47,2	48	7,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025		460			499	540	1416	118			118	15
	A2+A5+A4	02/10/2025		4			5	3	14	0,9	0,11	61	61,9	4,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/10/2025	138	104			194	230	508	79,2		0,24	79,2	7,08
	A2+A5+A4	15/10/2025	113	4,5			6,75	3	21	1,3		58,8	60,1	4,15
Flux amont retenus en kg/j				10			18	17	29	2,6				0,27
Flux amont retenus en E.H.				111				285	193	173				159
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4,75	3	13	0,85	0,1	54,1	55	5,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			97,6	98,7	97,5	92,1			23,8	36
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**80**				**75**	**60**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

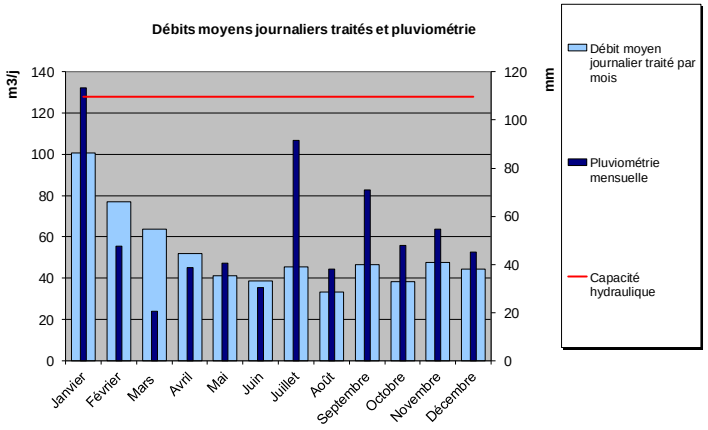

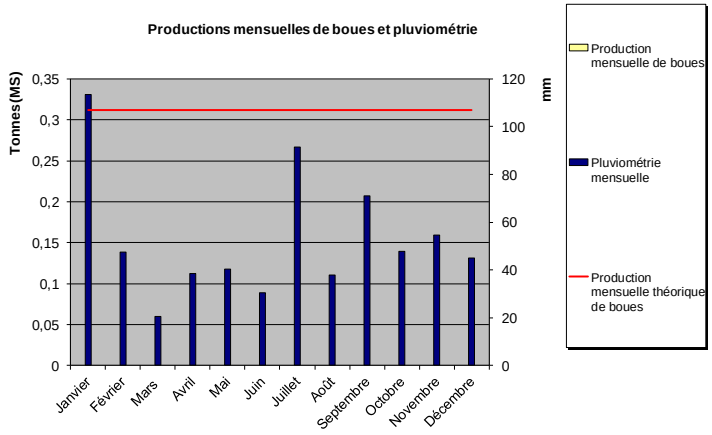

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MEILLERAY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728701000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 450	E.H	Débit de référence	: 283 m³/j
	: 27	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,523 km
Capacité hydraulique TS	: 67,5	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 82%
Capacité hydraulique TP	: 67,5	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 18%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données de débits, de nouveau fournies en moyenne hebdomadaire, ne permettent pas une analyse fine du comportement du réseau. Ce type de données implique un lissage des débits minimum et maximum. La télésurveillance (SOFREL) permet une récupération des données journalières de temps de fonctionnement des pompes, il est important de les fournir pour l'année 2026.

L'estimation des valeurs caractéristiques des débits pour cette année 2025 sont :

Pour le minimum temps sec : 32 m³/j, cohérent avec la consommation d'eau assainie de 36 m³/j.
Pour le maximum de temps sec : la valeur de 71 m³/j a été retenue (mois de mars).
Pour le maximum de temps de pluie : La valeur de 301 m³/j a été enregistrée en janvier, suite à une pluie de 36 mm sur 5 jours. Ce débit représente presque 4,5 fois la capacité hydraulique de ce dispositif. Dans cette situation, des départs de boue vers le milieu naturel sont inévitables.

La capacité hydraulique de la station a été dépassée 74 jours.

Station d'épuration : La qualité du rejet répondait ponctuellement aux exigences règlementaires ministérielles minimales lors de la mesure d'autosurveillance et des visites SATESE.

Cependant, le système d'assainissement est jugé non conforme en performance au titre de l'année 2025 par la Police de l'Eau. En effet, aucune donnée n'a été transmise sur le point A2, et sur la production de boues. Le bilan annuel de fonctionnement n'a pas été transmis.

Toutefois, des extractions ont bien eu lieu, et des boues ont été évacuées en compostage (15,18 tonnes de boue à 12.1% de siccité). Cela correspond notamment à l'évacuation de 1.8 TMS de boues en juin (écrémage du clarificateur non inclus). Cela donne un ratio de production très faible qui démontre l'insuffisance du traitement des eaux usées (PM absence de production de boues en 2024).

Travaux et études : Ce système, de conception obsolète, doit être reconstruit. La canalisation de rejet actuelle des effluents traités est complétement hors d'usage et les effluents s'infiltrent dans la zone boisée avant d'arriver jusqu'au Grand Morin.

Le programme de travaux du SDA intercommunal prévoit la reconstruction de la station d'épuration (filtres plantés de roseaux à 2 étages : 400 EH et 106 m3/j et 21 m3/h en pointe de pluie pour une mensuelle – SA considérée : 0.4 ha) et la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Albert Bertin.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration s'est arrêtée temporairement en 2026 le temps de la préparation des élections municipales et communautaires. La nécessité avait été actée au 1er semestre 2025 de revoir l'exutoire initialement envisagé pour le rejet des eaux usées traitées (rejet dans le fossé de la RD 108 non autorisé par les services départementaux car non dimensionnées en conséquence). L'exutoire prévu sera de rejoindre le réseau d'eaux pluviales existant dans le Bourg, au croisement de la rue Albert Bertin de de la rue du Montmitou pour un rejet final dans le Grand Morin. Cela nécessitera la création d'un poste de refoulement des eaux traitées (+by-pass) sur 300 mètres environ avec un exutoire final dans le Grand Morin. La parcelle d'implantation des futurs ouvrages est acquise non loin de la station d'épuration actuelle mais de l'autre côté de la RD.

La mission de maîtrise d'œuvre actuellement en phase AVP va reprendre avec une réunion de COPIL prévue le 8 octobre 2026. Le dossier de déclaration est à réaliser.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MEILLERAY

Nombre de raccordables : 392 habitants 294 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 36 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 32 m^3/j moyen : 60,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 273 E.H. maxi temps sec : 71 m^3/j maxi temps de pluie : 301 m^3/j

pollution NK : 61% date : 01/2019 hydraulique : 90% Production annuelle de boues : 1,8 tMS 18 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 41,5 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 30% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025		470			243	270	673	44			44	3,3
	A2+A5+A4	09/09/2025		11			16,2	9	47	42	37	0,63	42,6	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/11/2025	42	833			404	530	960	130	120	0,1	130	18
	A2+A5+A4	17/11/2025	42	10,2			14,8	5	49	6,6	5,01	0,81	7,41	2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/11/2025		130			210	250	551	135			135	11
	A2+A5+A4	20/11/2025		7,9			12	5	38	3,5	1,5	1,52	5,02	1,8
Flux amont retenus en kg/j				13			13	14	36	4,1				0,43
Flux amont retenus en E.H.				140				227	237	273				253
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,7			14,3	6,33	44,7	17,4	14,5	0,99	18,4	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			94,6	97,9	93,7	65,6			64,6	57,5
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

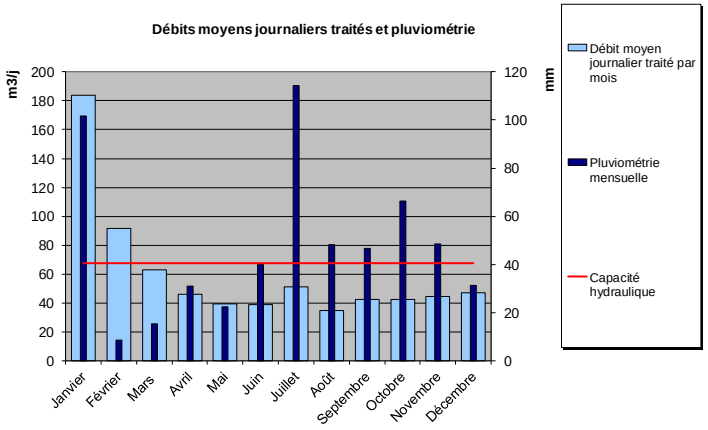

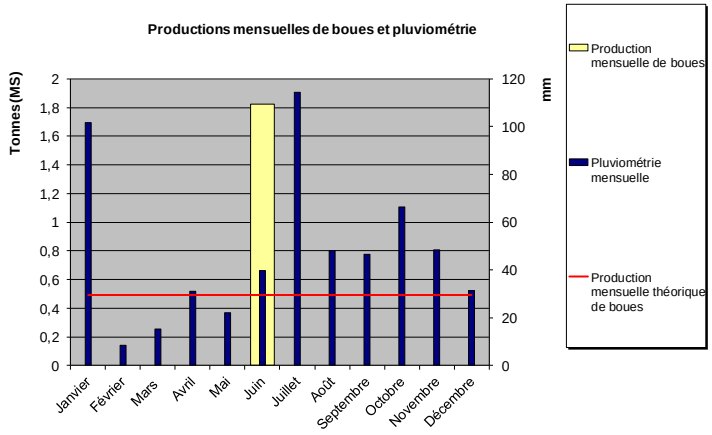

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MESSY / GRESSY+MESSY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729202000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 27/06/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661/MISE/2006/246		
Arrêté préfectoral boues	: F661 MISE/2006/246		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	: Gué Poiré
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2800	E.H	Débit de référence	: 630 m³/j
	: 164	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 10,06 km
Capacité hydraulique TS	: 522	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 592	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Comme en 2024, Il a été relevé la présence importante d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau (quantité estimée à 278 m3/j soit 143 % du débit théorique assaini), l'origine principale étant le secteur de Messy. Les dépassements de la capacité nominale ont été nombreux (68) représentant 19 % du temps et, tout particulièrement, sur la période de février à mars 2025 indiquant probablement l'apport d'eaux claires en provenance de fossés ou rus (phénomène similaire à 2024).

Cette année, le nombre de by-pass et le volume déversé au point S16 (Trop plein en amont du PR DIP du vieux Moulin reprenant les eaux usées de Gressy) a nettement diminué (23 déversements pour un volume total de 1323 m3 contre 16 573 m3 en 2024, représentant 0.9 % du volume arrivant sur le dispositif). Cette évolution est anormale et provient probablement d'un nouveau réglage de la poire de détection des by-pass. De plus, l'exploitant indique que la mesure du débit est indicative étant donné qu'il s'agit d'un calcul sur la base d'un temps de déversement multiplié par un débit référence, méthode, en principe, non conforme (confirmation par le SATESE).

Concernant le point S16 situé sur la station d'épuration (Trop plein du PR reprenant les eaux usées de Messy), aucun by-pass n'a été relevé. Un by-pass au point A5 de 224 m3 a été observé suite à une coupure électrique (explosion d'un transformateur sur la commune).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées est dégradée pour les matières azotées et induit une non-conformité. Cette situation ne fait l'objet d'aucune explication dans le bilan annuel (souci sur l'aération ?). Les charges polluantes retenues sont celles de l'étude d'efficacité menée par le SATESE en février 2025, les valeurs mesurées étant cohérentes par rapport au nombre de raccordables (coefficient de charge en pollution de 53%). Les données d'autosurveillance donnant, pour cette année, des résultats trop disparates avec un manque de représentativité, elles n'ont pas été prises en compte.

La quantité de boues extraites a nettement progressé (+42 %/2024) et témoigne d'une réduction des pertes de boues. La quantité évacuée n'a pas pu être prise en compte faute de donnée sur la quantité de chaux utilisée et d'une réserve sur la représentativité des analyses de boues (2 analyses réalisées le même mois en février).
Les boues déshydratées ont été évacuées en compostage. Le suivi analytique montre la production d'un produit de très bonne qualité, le produit étant toujours chaulé pour conserver une bonne tenue en tas des boues (60 Kg CaO/tonnes de produit brut) et éviter sa fermentation (stockage des boues sur la plateforme sur plusieurs mois avant leur reprise).

Travaux et études : A l'exception du renouvellement du débitmètre électromagnétique associé à la recirculation, toutes les anomalies relevées lors de l'étude SATESE de 2025 ont été corrigées. Il reste à améliorer la fiabilité du point S16 situé en amont du PR de Gressy, l'exploitant SUEZ ayant proposé un devis. Le changement du débitmètre électromagnétique sur le refoulement du PR Gressy (DIP) donne des résultats incohérents non exploitables.

Le trop-plein du poste de refoulement Emile Bataille a été instrumenté (sonde piézométrique) par Véolia pour fiabiliser son fonctionnement et mieux apprécier les déversements au milieu naturel. Les données des temps de déversement sont attendues pour 2026. Le programme de travaux du SDA intercommunal porte sur la mise en conformité du branchement de la mairie (priorité 1) et la réhabilitation de réseaux de collecte pour la suppression des ECPP en priorité 2 (chemin des Graviers, Grande rue et rue de Poissy).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRESSY, MESSY

Nombre de raccordables : 1942 habitants 1456 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 217 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 276 m^3/j moyen : 397,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 1493 E.H. maxi temps sec : 473 m^3/j maxi temps de pluie : 910 m^3/j

pollution NK : 53% date : 02/2025 hydraulique : 67% Production annuelle de boues : 28,5 tMS 52 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 359,7 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 79% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025	721	147			84,7	100	264	31			31	3,6
	A2+A5+A4	11/02/2025	721	8			9,33	3	18	1,8			4,4	1,7
Flux amont retenus en kg/j				106			61	72	211	22				2,6
Flux amont retenus en E.H.				1178				1200	1407	1493				1529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,26			7,78	3,63	23,9	9,03	6,87	2,25	11,3	1,54
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,2			96,1	97,9	96,2	88,1			85,7	74,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

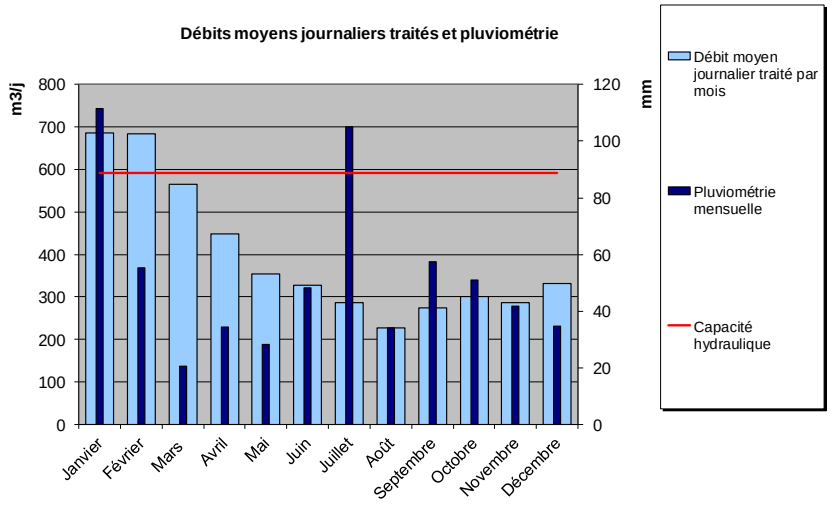

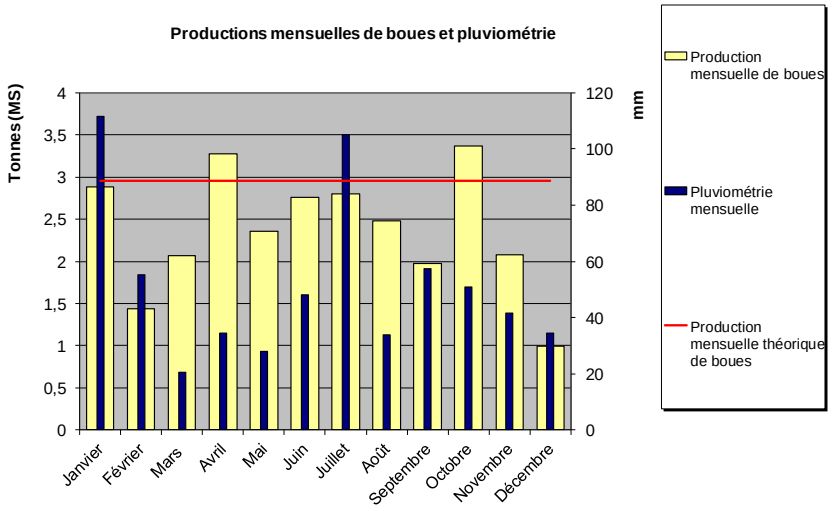

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MISY-SUR-YONNE / MISY - BARBEY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/09/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2004/046/SNS		
Arrêté préfectoral boues	: 89-2013-000227(EPB 248)		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yonne
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 300 m³/j
	: 90	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 7,258 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 300	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débit amont inclut les volumes des retours y compris ceux issus des lits à macrophytes qui sont constitués des eaux de drainage chargées en azote ammoniacal et en phosphore, et des eaux météoriques (une pluie de 10 mm génère un retour de 9 m³ d'eau via les lits).

Les débits de temps sec correspondent à la consommation en eau assainie.

Comme les années précédentes, l'allure de la courbe des débits moyens mensuels indique que les apports en eaux claires parasites sont faibles (donnée confirmée par ailleurs par la mesure SATESE de mars 2021).

Bien que le débit nominal de la station d'épuration ne soit pas atteint, l'augmentation des débits par temps de pluie persiste ; elle témoigne de la collecte anormale d'eaux météoriques dont l'origine est à rechercher. Une première sectorisation peut être envisagée à partir de l'exploitation des données issues des postes de relevage situés sur le réseau de collecte ; des campagnes de contrôles de branchements sont ensuite à prévoir pour identifier les inversions de branchements, notamment sur les rues dépourvues de réseaux d'eaux pluviales le cas échéant.

Station d'épuration

Conformément à la réglementation, deux mesures d'autosurveillance ont été réalisé en 2025 les 18 mars et 26 novembre et ont servi à actualiser les coefficients de charges polluantes. Les résultats sont hétérogènes d'un paramètre à l'autre, la charge polluante en NTK est en accord avec le nombre de raccordables. La station d'épuration est chargée à 46% en pollution.

La norme en NGL n'était pas respectée lors du bilan d'autosurveillance de novembre ainsi que lors des deux visites SATESE de février et décembre. En moyenne annuelle la norme en NGL n'est pas respectée, le système de traitement est donc non conforme. La révision des normes de rejet avec l'ajout de rendements pour les différents paramètres (en complément des concentrations) permettrait d'éviter ce type de non-conformité (rendement moyen annuel NGL > 80% satisfaisant).

La production de boues, qui reflète l'élimination de la pollution, est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le ratio de production atteint 41 gMS/EH/j, alors que le ratio théorique attendu pour ce type de dispositif est de 60 gMS/EH/j. Malgré l'extraction automatisée, la production de boues demeure inférieure au niveau attendu, ce qui témoigne d'un dysfonctionnement du dispositif.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BARBEY, MISY-SUR-YONNE

Nombre de raccordables : 865 habitants 649 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 83 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 92 m^3/j moyen : 113,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 653 E.H. maxi temps sec : 105 m^3/j maxi temps de pluie : 239 m^3/j

pollution NK : 44% date : 12/2025 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 10,2 tMS 43 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 153,9 kwh/j 4,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 72% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/02/2025		250			233	280	605	121			121	9,9
	A2+A5+A4	12/02/2025		6,2			8,5	3	28	3	1,3	19,2	22,2	8,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/03/2025	113	344			395	503	969	91,1	70,6	1,05	91,1	13,7
	A2+A5+A4	18/03/2025	107	9,6			13,6	6,49	41,6	4,96	2,21	9,61	14,6	7,95
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/11/2025	100	420			239	248	701	93,8	71,3	7,82	102	14,4
	A2+A5+A4	26/11/2025	94	2			12	6,56	35	3,54	1,43	18,7	22,2	8,58
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/12/2025		580			418	430	1232	135			135	18
	A2+A5+A4	03/12/2025		2			7,25	1	27	3	1,1	22,7	25,7	9,8
Flux amont retenus en kg/j				40			34	41	90	9,8				1,5
Flux amont retenus en E.H.				449				680	599	653				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,95			10,4	4,26	32,9	3,62	1,51	17,6	21,2	8,78
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			96,7	98,7	96,1	96,6			81,7	36,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**7,5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

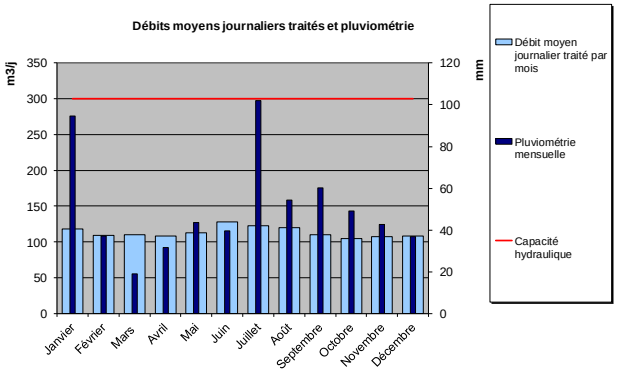

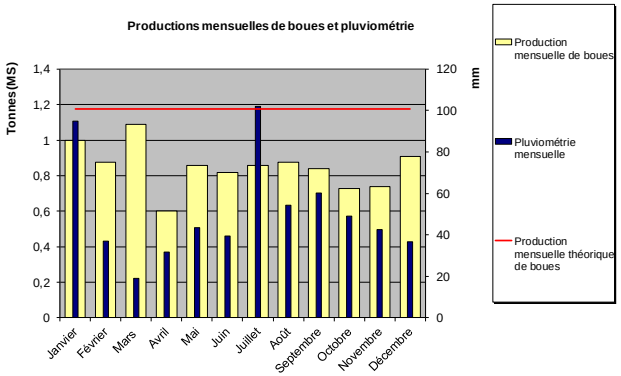

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MITRY-MORY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2013/DDT/SEPR/286		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Réneuse(R152-F6614000)
Ru (ou autre)	: Cerceaux
Rivière 1	: Réneuse
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 24000	E.H	Débit de référence	: 3000 m³/j
	: 1440	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 35,614 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 78%
Capacité hydraulique TP	: 3000	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 22%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Les données relatives au volume assaini et au nombre d'usagers assainis ont été mises à jour en 2025. Le débit amont a dépassé le débit nominal à 23 reprises dont 65 % sur la période de janvier et février, mois particulièrement pluvieux avec des sols saturés en eau. Le volume déversé en tête de station d'épuration reste faible et ne représente que 0.3 % du volume annuel traité sur la station, volume en baisse de 74 % par rapport à 2024.

Les mesures débitmétriques sur les deux points A1 montrent des volumes déversés très faibles (moins de 0.1 % du total collecté pour 7 déversements), volume en baisse en l'absence de dysfonctionnement du PR Bois-Pré de la pâture.

Les intrusions d'eaux claires parasites permanentes sont difficiles à estimer dans la mesure où la variabilité des débits est, entre autres, soumises aux rejets d'activités industrielles. Des baisses ponctuelles de débit sont constatées le week-end et liées à la réduction de l'activité de l'entreprise AGRANA, les volumes mesurés en août s'approchant du volume assaini théorique.

Station d'épuration :

La qualité des eaux traitée est conforme pour l'ensemble des mesures retenues pour le jugement de conformité (valeur rédhibitoire en MES du 07/04 exclue pour situation exceptionnelle : pollution). Toutefois, des effluents toxiques sont arrivés sur la station d'épuration à plusieurs reprises en mars et avril avec pour conséquence des moussages sur le bassin d'aération et des remontées de boues sur le clarificateur. Les investigations n'ont pas permis de trouver l'origine des pollutions (diverses activités potentiellement concernées : garages, Toiloc (toilettes chimiques) …). Un courrier de sensibilisation diffusé sur le périmètre a permis de réduire les rejets.

Comme chaque année, du fait de la collecte d'effluents industriels, il est observé un déséquilibre nutritionnel de la charge polluante à traiter qui présente une forte proportion de charge carbonée par rapport à la charge azotée et phosphorée. La part de pollution d'origine industrielle représenterait 42 % (4 600 EH pour la DBO5) du total traité dont la majorité issue de l'entreprise AGRANA (IAA). Au regard des résultats d'autosurveillance de cette entreprise, la charge polluante en DCO rejetée dans le réseau de collecte serait de 6600 EH soit 58 % de la charge traitée sur la station d'épuration, charge en adéquation avec celle attendue.

La production de boues mesurée avec rigueur diminue de 25 % par rapport à 2024 (et tout particulièrement au premier semestre 2025), résultat en contradiction avec la hausse de la charge polluante carbonée. Le ratio de production de boues, ramenée à l'équivalent-habitant, est revenu au ratio des années antérieures à 2023 (45 g/EH/j pour un objectif de 66 g/EH/j). Le suivi analytique des boues montre qu'elles sont de très bonne qualité.
La qualité des mesures débitmétriques s'est dégradée à partir du mois d'août (Nombreux écarts débitmétriques AM/AV supérieurs à 10 %), le changement du débitmètre électromagnétique en août 2025 n'ayant pas permis d'y remédier (à confirmer pour 2026).

Travaux et études :

La campagne RSDE 2025 a été invalidée, le laboratoire CARSO ayant été confronté à des problèmes d'analyses. Une nouvelle campagne a été relancée et devrait se finaliser au second semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MITRY-MORY

Nombre de raccordables : 8317 habitants 6238 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 994 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 1704 m^3/j moyen : 2069,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 10850 E.H. maxi temps sec : 1971 m^3/j maxi temps de pluie : 4199 m^3/j

pollution DBO5 : 45% date : 12/2025 hydraulique : 69% Production annuelle de boues : 177,9 tMS 45 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1584,2 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 65% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				459			603	651	1713	117				15
Flux amont retenus en E.H.				5097				10850	11420	7793				8882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14			8,85	3,94	26,3	5,63	3,64	0,43	6,34	0,71
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				92,2			96,2	98,6	96,5	91,2			90	91,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**90**	**85**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**90**

Graphiques d'exploitation

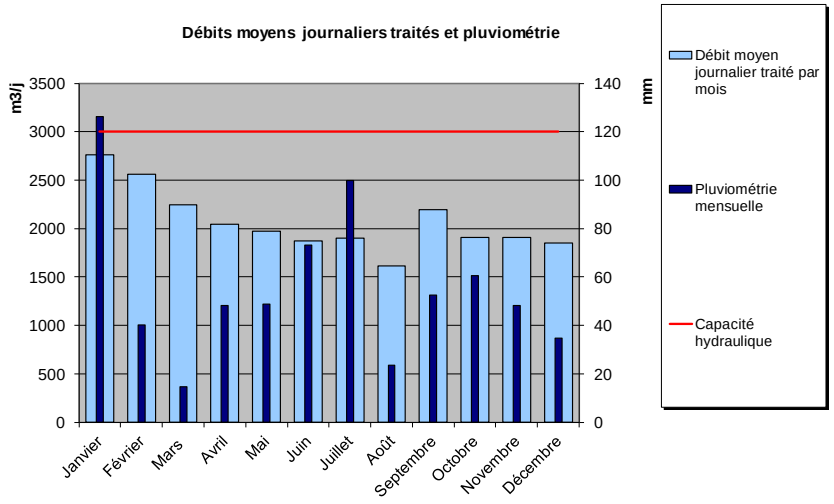

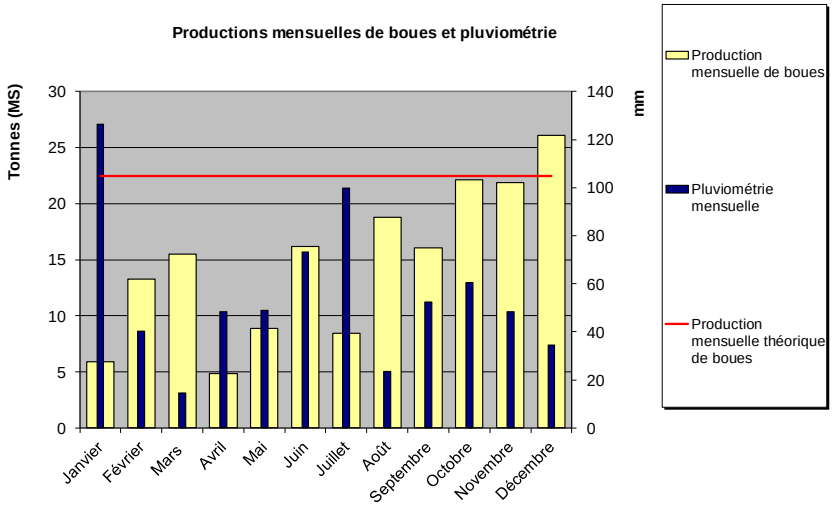

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MOISENAY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 446 - Art 41, N° M: 1995/165		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	425 m³/j
	: 72	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7,999 km
Capacité hydraulique TS	: 190	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 190	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO SOUPLE
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La capacité hydraulique (190 m³/j) de la station d'épuration a été dépassée à 157 reprises (43 % du temps) en raison d'une collecte par le réseau d'assainissement séparatif d'une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Les débits peuvent rester importants après les précipitations signifiant que la collecte d'eaux de ressuyage est significative.

Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est important comme le montre le débit maximum de temps sec retenu pour 2025 de 429 m³/j ; leur valeur peut être estimée à 313 m³/j en moyenne par différence avec le volume théorique d'eaux usées de 116 m³/j.

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 130 %.

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point A2) est de 969 m³ sur 28 jours de déversements, soit 1,1 % des effluents collectés dans l'année. Le volume déversé en A2 peut impacter la conformité du rejet les jours des mesures d'autosurveillance (comme en novembre 2024). Un suivi rigoureux de la fiabilité de la mesure est requis.

Station d'épuration

Tous les prélèvements de l'année respectent les normes de rejet, y compris pour la mesure d'autosurveillance de février réalisée au-dessus du débit de référence.

La production annuelle de boues (boues extraites) de 20,3 tonnes de Matières Sèches (MS), représentant un ratio de 57 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g, est correcte.

La quantité de boues extraites intègre l'évacuation de flottants en décembre représentant 4,2 t MS, soit 21 % du total. L'exploitant a déclaré deux évacuations de 30 m³, à une concentration de 70 g/l (valeur attendue entre 10 et 50 g/l). Les raisons de cette formation excessive de flottants ne sont pas précisées dans le bilan annuel de l'exploitant (panne ou défaut du pont racleur, de la recirculation, de la pompe casse mousse ?). Dans la réalité, la production de boues est déficitaire. La quantité de boues maintenue dans les ouvrages de traitement reste trop élevée, régulièrement supérieure à 5 g/l.

Les boues évacuées (9,9 t MS) ont été dirigées vers la station d'épuration de PAMAVAL pour seulement 34,8 % ; le reste (65,2 %) a été retraité sous la forme de flottants sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys. Les transports de boues vers la station d'épuration de PAMAVAL ne sont pas assez réguliers. Il n'y en a eu aucun sur les quatre derniers mois de 2025.

Travaux et études

Dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 1999 (actualisation attendue en 2027), il est prévu de réhabiliter une partie du réseau d'eaux pluviales et de créer des puits d'infiltration au niveau des grilles et des avaloirs qui sont raccordés au réseau d'eaux usées. La réalisation de ces travaux permettrait de limiter l'apport d'ECM à la station d'épuration.

Au niveau du PR 13, des travaux d'aménagement pour dévier les eaux ruisselant dans le chemin, afin d'éviter les inondations et l'encrassement prématuré du PR ont été proposés à la Communauté de Communes. Un retour de la collectivité sur ces travaux reste en attente.

Une amélioration des prétraitements est souhaitable sur ce dispositif (a minima l'installation d'un dégrilleur automatique pour remplacer le panier dégrilleur actuellement en place).

Un devis pour sécuriser et suivre le bon fonctionnement du pont racleur a été évoqué en 2025 (capteur de rotation). Il n'y a pas eu de concrétisation pour le moment.

A terme, la station d'épuration devra être reconstruite.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MOISENAY

Nombre de raccordables : 1303 habitants 977 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 129 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 141 m^3/j moyen : 247,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 980 E.H. maxi temps sec : 429 m^3/j maxi temps de pluie : 606 m^3/j

pollution NK : 82% date : 12/2022 hydraulique : 130% Production annuelle de boues : 20,3 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 103,4 kwh/j 1,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 95% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/02/2025	509	180			139	170	357	45	26	5,82	50,8	4,7
	A2+A5+A4	06/02/2025	509	5,7			7	4	20	3,1	1,9	8,42	11,5	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/05/2025		230			211	240	576	126			126	11
	A2+A5+A4	13/05/2025		15			12	6	36	20	15	0,74	20,7	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/09/2025	146	290			267	320	695	91	65	0,62	91,6	9,7
	A2+A5+A4	02/09/2025	146	11			11,5	7	32	10	7,7	0,73	10,7	7,9
Flux amont retenus en kg/j				40			43	54	105	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				450				908	698	980				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			11,8	6,5	34	15	11,4	0,74	15,7	4,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,8			95	97,7	94,6	86,6			85,9	51,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

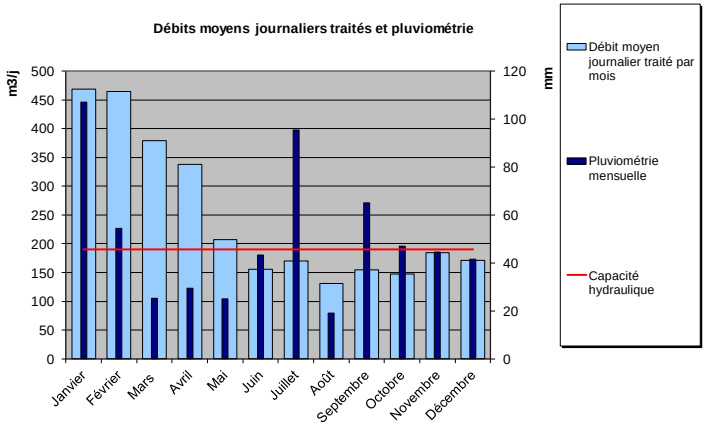

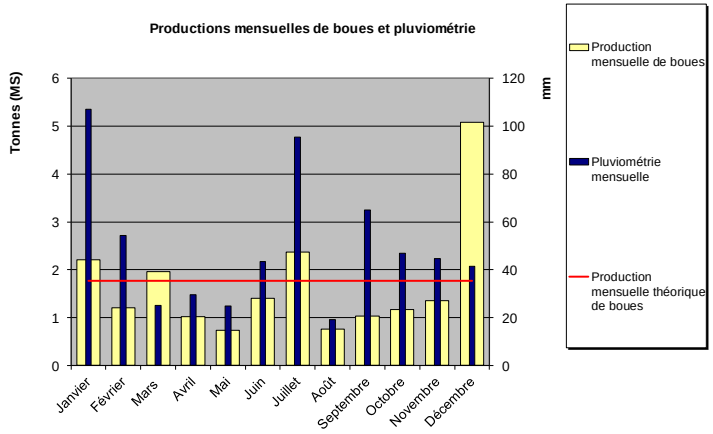

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONCOURT-FROMONVILLE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037730201000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: MONCOURT FROMONVILLE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 04/DAI/2E/013		
Arrêté préfectoral boues	: D01/005/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Clairette(RUISSEAU)(R88A-F4379001)
Ru (ou autre)	: Clairette
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 804 m³/j
	: 180	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 11,167 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 750	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (2,5%) VALORISATION AGRICOLE (97,5%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau de collecte présente de nombreux défauts dont l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes tant en hiver (372 m³/j soit 213 % du volume assaini) qu'en période de nappes basses (161 m³/j soit 92 % du volume assaini), volumes similaires à ceux de 2024. Le réseau reste donc sous l'influence de la nappe alluviale du Loing dont le niveau fluctue en fonction de la pluviométrie. De plus, malgré la nature séparative du réseau, il est relevé 74 dépassements de la capacité nominale concentrés sur les 10 premières semaines de l'année avec la collecte d'eaux claires météoriques, un sol saturé en eau et l'entrée d'ECPP localisées au niveau d'une habitation (janvier).

La surverse du point A2 ayant été obturée pour supprimer les retours d'eau du ru vers la station d'épuration, il n'y a plus de rejet en ce point.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées est conforme avec de bons rendements épuratoires en moyenne annuelle. D'ailleurs, les indicateurs de fonctionnement de la station d'épuration sont satisfaisants et montrent une exploitation rigoureuse de l'installation.

La production de boues est en adéquation avec celle attendue. Toutefois, des réserves sont émises quant à la quantification des boues évacuées : siccité moyenne élevée (32 g/l) et non prise en compte des analyses les plus représentatives (boues épandues). Ce point reste à améliorer en renforçant le protocole opératoire. L'exploitant indique que la mise en place d'un drain dans le silo avec soutirage des jus par siphonage à petit débit a permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement de la station d'épuration. Le suivi renforcé des boues montre leur très bonne qualité sanitaire sur le plan des micropolluants recherchés.

Bien que les mesures débitmétriques aux points A3 et A4 manquent de fiabilité (débit amont intégrant divers retours d'eau en tête de station d'épuration et remontée possible du ru dans le canal de comptage), le nombre d'écarts débitmétriques supérieurs à 10 % reste faible.

Travaux et études : Le SDA s'est finalisé en novembre 2021 avec un programme de travaux donnant la priorité à la mise en conformité de la station d'épuration : mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore prévue dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n° 2 (SDASS EU 2), fiabilisation du point de mesure A3 (création d'un poste toutes eaux), installation d'une sonde redox et d'un agitateur dans le bassin d'aération pour optimiser le traitement de l'azote, et mise en place d'un nouveau dégrilleur sécurisé. L'amélioration de la filière de traitement des boues avec l'installation d'une table d'égouttage a été intégrée au projet suite à la nouvelle DSP avec Véolia qui assurera une partie du financement.

L'opération engagée en janvier 2023 avec TEST INGENIERIE comme maître d'œuvre a, à nouveau, pris une année de retard, la présentation du PRO étant programmée pour juin 2026. Les travaux pourraient être achevés au premier semestre 2027. La norme relative au phosphore sera applicable au 1/01/2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONCOURT-FROMONVILLE

Nombre de raccordables : 1769 habitants 1327 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 194 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 336 m^3/j moyen : 528,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1487 E.H. maxi temps sec : 547 m^3/j maxi temps de pluie : 1234 m^3/j

pollution NK : 50% date : 12/2025 hydraulique : 70% Production annuelle de boues : 31,9 tMS 59 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 194,5 kwh/j 2,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 98% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				141			82	85	238	22				3,1
Flux amont retenus en E.H.				1567				1417	1587	1487				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,88			6,13	3,1	18,3	4,03	2,94	1,47	5,49	2,86
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			96,5	98,4	96,3	92,7			90	63
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**			**20**	
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

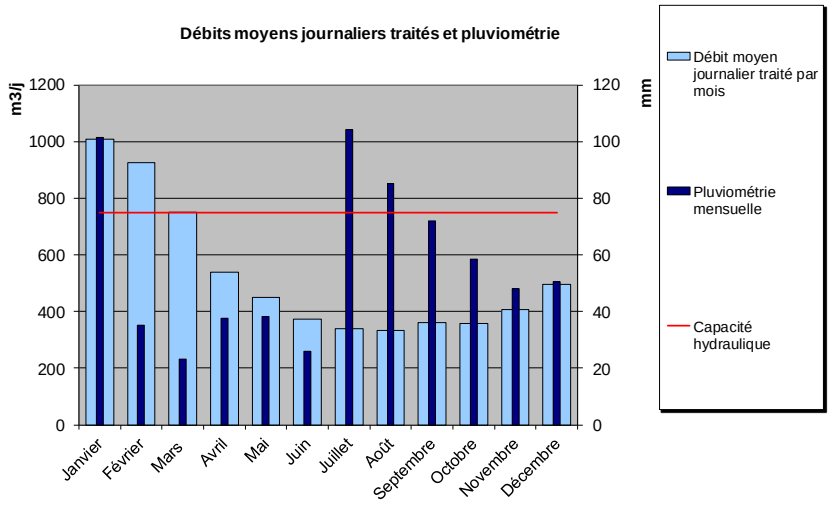

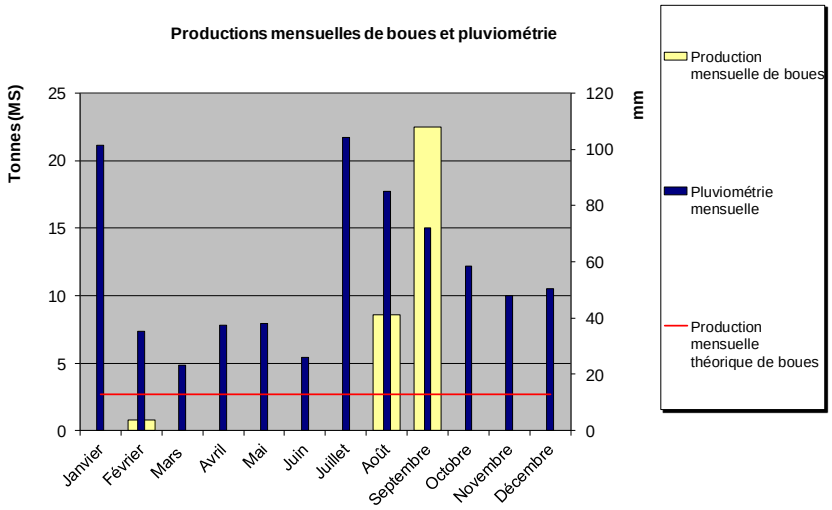

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONS-EN-MONTOIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729801000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 07/03/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: MONS EN MONTOIS		
Exploitant	: MONS EN MONTOIS		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F241 2019/066		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru d'Albert(R41-F2414000)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	125 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,7 km
Capacité hydraulique TS	: 125	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 125	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Le débit d'entrée est évalué à partir d'un débitmètre électromagnétique qui permet d'avoir des données journalières plus précises par rapport à l'ancienne station. La récupération des données journalières de débit d'entrée à la station a pu être effectuée par le SATESE.

En 2025, les eaux claires parasites permanentes étaient plus élevées que ces dernières années (estimées à 41 m3/j), en lien avec un début d'année particulièrement pluvieux.

Bien que le réseau soit strictement séparatif, le système d'assainissement collecte une quantité significative anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en période pluvieuse, ou le lendemain d'une pluie avec un débit maximal de 240 m3/j atteint le 26/02/25 suite à une pluie de 30 mm. Cela représente 1.2 m/j de charge hydraulique surfacique ce qui est ponctuellement acceptable.

Le percentile 95 2025 (119 m3/j) est en accord avec la capacité hydraulique de la station d'épuration (coefficient de charge hydraulique moyen de 51 %). Il est tout de même préférable de mettre en place une régulation hydraulique basée sur 360 m3/j maximum, pour gérer les à-coups hydrauliques et éviter des dysfonctionnements dans l'avenir. Par ailleurs, il convient de sensibiliser les administrés pour mettre en conformité leurs branchements et éviter les rejets d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées (cf. bulletin municipal par exemple).

Station d'épuration

La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. Néanmoins, il y a eu 2 mesures d'autosurveillance effectuées en 2025, celle de janvier correspondant au rattrapage de la mesure de 2024. Les deux mesures réalisées par la société Analy'Co présentent des résultats incohérents. La mesure de janvier indique une DBO_5 en entrée de 3 mg/L, valeur incompatible avec une eau usée brute, notamment en comparaison avec la DCO élevée. Celle d'octobre montre un bon rendement sur les MES, mais des performances insuffisantes en DBO_5 et en DCO, ce qui remet en question la cohérence des résultats analytiques.

Le bilan 24h qui avait été effectué par le SATESE en novembre 2022 a donc été gardé pour estimer le coefficient de charge polluante de la station sur la base du paramètre NK (313 EH). La station d'épuration est chargée à 63% en pollution, résultat en accord avec le nombre d'habitants raccordables, qui n'a pas évolué.

Le niveau de rejet était respecté sur l'ensemble des paramètres durant les 2 visites SATESE effectuées en 2025 avec de très bons résultats épuratoires (dont celle d'octobre ce qui n'est pas en accord avec les résultats de l'autosurveillance – la qualité de rejet d'un filtre est relativement constate et ne peut pas présenter de tels écarts). L'exploitation globale de la station d'épuration est bonne, les roseaux se développent au niveau des deux étages et la gestion des adventices est effectuée correctement.

Travaux et études

Le scénario SANDRE de la nouvelle station d'épuration a été validé par l'Agence de l'Eau, et en cours de validation par la DDT.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONS-EN-MONTOIS

Nombre de raccordables : 414 habitants 310 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 48 m^3/j réf. : 2019 mini temps sec : 41 m^3/j moyen : 64,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 313 E.H. maxi temps sec : 84 m^3/j maxi temps de pluie : 240 m^3/j

pollution NK : 63% date : 11/2022 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	29/01/2025		380			153	3	757	44,6	22,9	0,24	44,8	7,46
	A2+A5+A4	29/01/2025		4			4,5	3	12	0,5	0,39	27,1	27,6	3,34
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025		110			115	130	315	54			54	4,5
	A2+A5+A4	15/04/2025		12			10,8	6	31	3,3	1,7	39,5	42,8	3,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025		370			338	400	892	71			71	11
	A2+A5+A4	02/10/2025		4			8,5	3	28	1,6	0,61	61,3	62,9	7,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/10/2025	95	116			165	190	445	98,1	80,9	0,24	78,6	9,16
	A2+A5+A4	27/10/2025	104	2,1			130	83	352	13,7	1,01	64,9	78,6	9,16
Flux amont retenus en kg/j				17			15	16	37	4,7				0,47
Flux amont retenus en E.H.				191				268	245	313				276
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,52			38,3	23,8	106	4,78	0,93	48,2	53	5,82
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			74,9	61,8	74,8	93,8			17,6	27,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**80**				**80**	**80**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

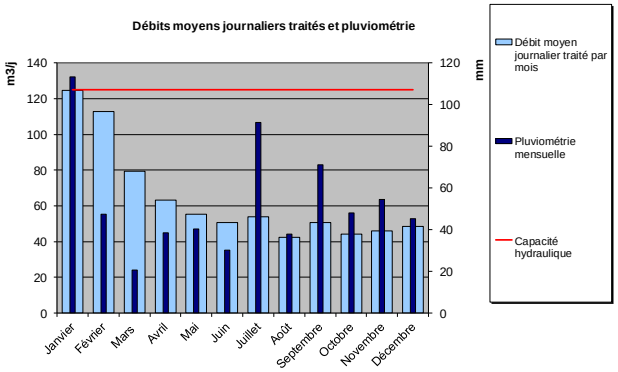

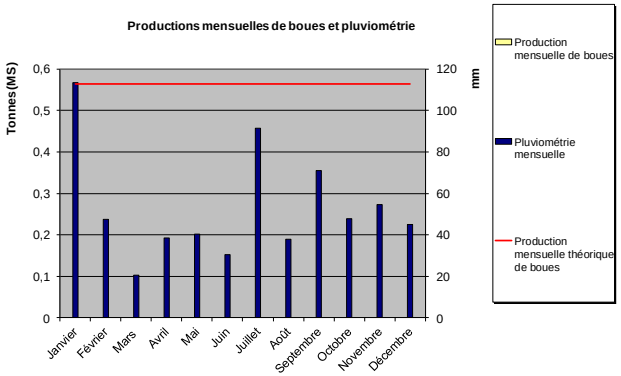

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTEREAU-FAULT-YONNE / CONFLUENT

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037730502000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 19/04/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2026/01/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: D05/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 20000	E.H	Débit de référence	:	5900 m³/j
	: 1200	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	77,223 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	49%
Capacité hydraulique TP	: 5900	m³/j (pluie)	Unitaire	:	51%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Les données de débit sont hors période de pluie, inférieures au débit attendu au vu du nombre de raccordables. Ce phénomène peut potentiellement s'expliquer par des rejets non domestiques variables ou un sous comptage. Elles sont donc à interpréter avec précaution.
Le dispositif dispose d'une marge en termes de capacité hydraulique. Le débit moyen ne représente que 24 % de la capacité hydraulique, tandis que le débit maximal par temps de pluie en représente 108 %.

Deux points A1 (les deux déversoirs d'orage : PR Courbeton et DO 10 – route de Provins) font l'objet d'un suivi réglementaire sur ce système de collecte (6 à l'échelle des systèmes de collecte de Confluent et de Grande Paroisse). Au total, 16 433 m³ ont été déversés au niveau du DO 10 (dont 473 m³ par temps sec), tandis qu'aucun déversement n'a été constaté au niveau du PR Courbeton. La SAUR indique un sous-dimensionnement du DO 10, ce qui expliquerait les volumes importants déversés.

Les données du DO 10 figurent également dans le fichier SANDRE et le bilan annuel du système d'assainissement de Grande Paroisse, sur demande de la DRIEAT. Il y a cependant une différence avec 16 905 m3 indiqué dans le bilan de La Grande Paroisse.
Cela correspond à un taux de déversement de 3 % des volumes incidents (A1+A2+A3). Néanmoins, la conformité s'apprécie en tenant compte du taux de collecte global incluant le bassin de collecte Grande Paroisse. Le taux global est de 1.5 %, le système de collecte est conforme en 2025 sous réserve des by-pass de temps sec observé au niveau du DO 10. Les by-pass en tête de station d'épuration ont représenté 17 185 m3 pour 41 jours de déversement (3% de volume déversés en tête de STEP).

Station d'épuration

Les charges polluantes obtenues par l'autosurveillance sont très variables (supérieures à 15 000 voire 20 000 EH sur le paramètre NTK paramètre le plus impacté). Les charges polluantes de 2022 ont donc été reconduites. Au vu de l'autosurveillance, les normes de rejet étaient respectées, à l'exception du paramètre NTK qui est non conforme pour une seule mesure (21 décembre). La station d'épuration est néanmoins conforme.
La production de boues évacuée, qui traduit l'élimination de la pollution, représente un ratio de 41 g MS/EH/j, pour une valeur théorique de 66 g MS/EH/j. Ce ratio dénote d'un déficit de l'ordre de 38% par rapport à la charge de pollution traitée. Une production de boues plus importante serait attendue en tenant compte également des activités non domestiques.

Travaux et études

Plusieurs dysfonctionnements sont survenus au niveau de la filière boues. Du 13 juin au 3 juillet, la pompe doseuse de polymère est tombée en panne, ce qui a empêché l'extraction des boues. Par ailleurs, le 23 septembre, un dysfonctionnement est survenu au niveau des motoréducteurs des centrifugeuses. Le motoréducteur de la centrifugeuse n° 1 a été remplacé le 17 novembre 2025.

Un remplacement des diffuseurs d'aération a été réalisé sur la file n°2 du 26 septembre au 12 octobre, l'agitateur de la zone d'anoxie a été remplacé également, cela pourra avoir un effet positif sur la qualité de l'épuration (à confirmer sur la production de boues 2026). Un curage du BO baignade et le remplacement de la sonde de by-pass sont également à noter sur 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COURCELLES-EN-BASSEE, LAVAL-EN-BRIE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, SAINT-GERMAIN-LAVAL

Nombre de raccordables : 10790 habitants 8092 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1558 m^3/j réf. : 2023 à 2024 mini temps sec : 1085 m^3/j moyen : 1390,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 8787 E.H. maxi temps sec : 1110 m^3/j maxi temps de pluie : 6397 m^3/j

pollution NK : 44% date : 12/2022 hydraulique : 24% Production annuelle de boues : 130,3 tMS 41 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1592,3 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 62% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				376			314	331	906	132				13
Flux amont retenus en E.H.				4180				5510	6043	8787				7412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,59			8,87	4,76	26	5,18	3,01	0,77	5,89	0,23
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95,6	97,8	95,4	93,8			92,8	97,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				**2**
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**1,3**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**87**	**85**				**80**
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

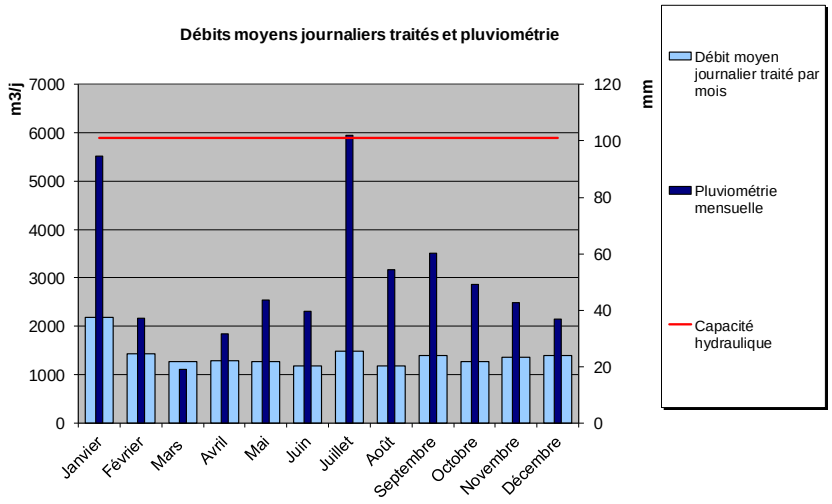

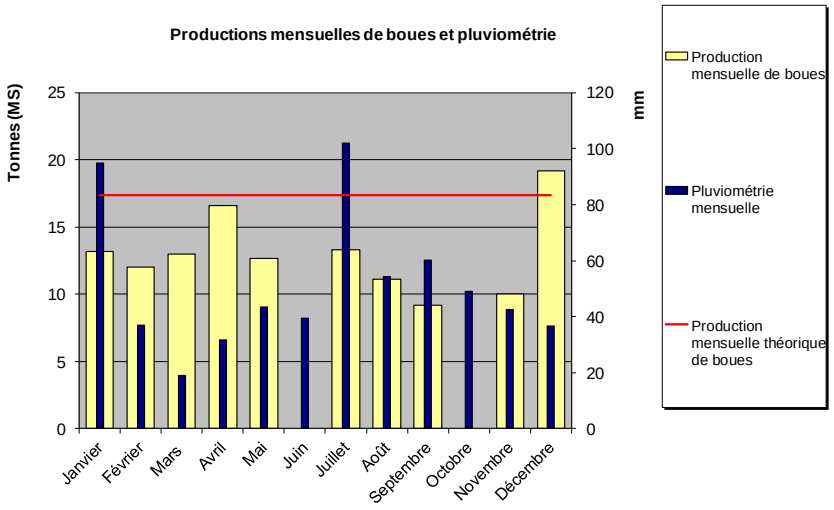

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTEREAU-SUR-LE-JARD / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037730601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 18/05/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 446 N° MISE 2012/114		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rubelles(RUISSEAU)(R91-F4469000)
Ru (ou autre)	: Rubelles
Rivière 1	:
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 463 m³/j
	: 48	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,381 km
Capacité hydraulique TS	: 111	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 67%
Capacité hydraulique TP	: 346	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 33%

File eau	: SBR
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les infiltrations d'eaux claires parasites permanentes en période hivernale sont négligeables. Par contre, il est relevé une forte variabilité des volumes transférés vers le bassin d'orage montrant l'impact des épisodes pluvieux, le réseau étant en partie unitaire. Comme en 2024, aucun dépassement de la capacité nominale temps de pluie n'a été constaté, le débit maximal ayant atteint 172 m3/j, soit deux fois moins que le débit nominal. Tout indique que la régulation temps de pluie ne fonctionne pas, accentuant de manière significative le nombre de by-pass en A2 qui auraient pu être évités. Il est indispensable de revoir le paramétrage du fonctionnement du process en temps de pluie (remarque récurrente depuis plusieurs années). Les by-pass en cours de traitement au niveau du bassin tampon sont nuls.
Les volumes by-passés au point A2 (déversoir d'orage) ont baissé de 88 % grâce à une amélioration de la fiabilité de la mesure depuis novembre 2024 permettant d'écarter les données débitmétriques dès lors que le ru est en charge (corrélation avec la sonde de mesure de la hauteur d'eau dans le ru). Une réflexion est à mener sur la faisabilité de supprimer ou d'atténuer la remontée du ru dans le réseau : clapet anti-retour, curage réseau…Le volume déversé essentiellement concentré sur 3 jours répartis sur janvier et février (81 % du total) reste important et représente 34 % du volume collecté. Au regard des volumes très élevés mesurés à certaines dates du début d'année (>2500 m3/j), des réserves sont émises sur ces données (surestimation ?).

Station d'épuration : Les résultats d'autosurveillance et de la visite SATESE sont conformes. Le pilotage de l'aération via les sondes rédox semble désormais pleinement opérationnel, les concentrations résiduelles en NK et NGL étant mieux maîtrisées.
La production de boues a, à nouveau, baissé de 28 % par rapport à 2024 avec un déficit de boues estimé à 67 %, phénomène imputable, entre autres, à une panne de la pompe d'extraction de la file 2, la pompe de secours ayant été moins efficace (enclenchement manuel), aux défauts de collecte des effluents avec de nombreux by-pass au point A2 et aux pertes de boues (peu de boues dans les bassins au premier trimestre). La décantabilité des boues est excellente tout au long de l'année et devrait être un facteur très favorable à une bonne gestion des boues. Cette très faible production de boues sera certainement un critère de non-conformité du système d'assainissement.
Les charges polluantes mesurées lors de l'autosurveillance étant très hétérogènes et peu cohérentes, les charges ont été estimées sur la base du nombre de raccordables.

Les boues liquides ont été majoritairement retraitées sur le centre Phytorestore de la Brosse-Montceaux (19 %) et sur la station d'épuration de Bourron-Marlotte (47 %) pour être au final compostées. Seuls 34 % ont été transférés sur la station de Dammarie-les-Lys pour être ensuite incinérées, solution retenue initialement.

Etudes et travaux : L'exploitant a mis en place un fichier de suivi des dysfonctionnements et des actions correctrices pour être dans une démarche d'amélioration continue du process. L'optimisation de l'installation sera poursuivie en 2026. Un rapprochement avec le constructeur a également été préconisé et une formation spécifique à ce procédé des nouveaux techniciens en charge de l'exploitation.
La station d'épuration a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme : porte (réparée) et structure en verre de la serre avec multiples impacts. La mise en place d'une vidéosurveillance est souhaitable sous couvert de la faisabilité technico-économique. Sinon, une caméra factice pourrait-être testée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Nombre de raccordables : 454 habitants 340 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 67 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 51 m^3/j moyen : 73 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 340 E.H. maxi temps sec : 74 m^3/j maxi temps de pluie : 172 m^3/j

pollution DBO5 : 42% date : 12/2025 hydraulique : 21% Production annuelle de boues : 2,9 tMS 23 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 150,2 kwh/j 7,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 33% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/06/2025		430			374	450	969	169			169	16
	A2+A5+A4	02/06/2025		8,5			10,2	3	35	3,3	1,9	3,26	6,56	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/09/2025	46	140			205	260	506	104	87	0,62	105	9,6
	A2+A5+A4	16/09/2025	48	9,7			8,5	3	28	2	0,26	3,87	5,87	2
Flux amont retenus en kg/j				31			31	20	51	5,1				0,58
Flux amont retenus en E.H.				340				340	340	340				341
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,1			9,38	3	31,5	2,65	1,08	3,56	6,22	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,4			96,5	99,1	95,3	98			95,1	79,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

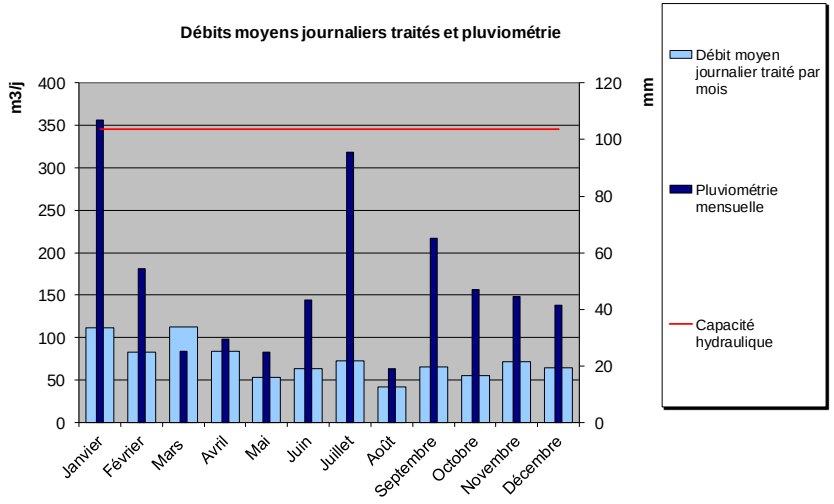

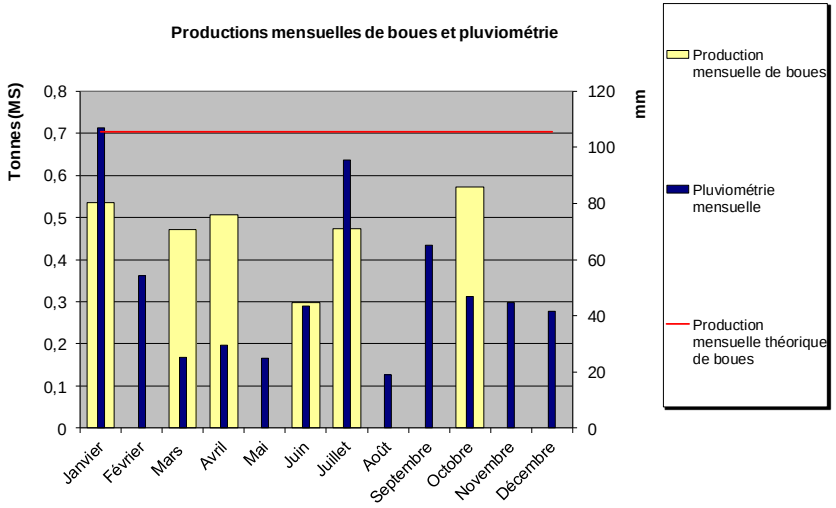

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTEREAU-SUR-LE-JARD / ZAC Tertre de Montereau

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037730603000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 14/04/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SPL Melun Val de Seine aménagement		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté n° 2023/DDT/SEPR-170		
Arrêté préfectoral boues	: Arrêté n° 2023/DDT/SEPR-170		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	:	225 m³/j
	: 90	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	NC km
Capacité hydraulique TS	: 225	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 225	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Inconnu

Commentaires

La station d'épuration de la ZAC Tertre de Montereau comprend deux files de traitement :

- L'une d'une capacité de 1000 EH/150 m3/j mise en eau en avril 2024 (file 1), puis arrêtée en août 2024 en raison d'une charge polluante traitée insuffisante (moins de 100 EH) ;
- L'autre d'une capacité de 500 EH/75 m3/j (file 2), mise en eau en août 2024 après basculement de la file 1 vers la file 2.

Système de collecte : Il est strictement séparatif, la longueur du réseau, les volumes assainis et le nombre de salariés en activité sur l'année restant inconnus. Ces informations seront à collecter. La plateforme logistique colissimo (quelques centaines d'emplois/source CAMVS) et l'entreprise e-commerce ZALANDO (2000 emplois prévus en période d'activité intense) sont raccordées. Au démarrage (octobre 2024), il n'y avait encore que 100 à 150 salariés environ sur le site ZALANDO. Il reste un lot à raccorder : 2 bâtiments de micro entreprises et un autre bâtiment de production.

Pour l'instant, la gestion du réseau n'a pas été déléguée à Véolia Eau pour le moment (hors DSP). La maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration reste pour le moment du ressort de la SPL avant une rétrocession prévue en 2026 à la CAMVS.

Les volumes collectés évoluent en fonction de l'activité des deux principales plateformes logistiques avec, en principe, des volumes réduits le dimanche et le lundi. Les débits moyens mensuels ont été assez stables avec une baisse sensible sur la période de juillet à septembre Le taux de charge hydraulique moyen de la file 2 est de 27 %, le dépassement du débit nominal de la file 1 a été exceptionnel (1).

Station d'épuration : L'exploitant n'a pas été en mesure de réaliser le nombre de bilans d'autosurveillance réglementaire, le nouveau préleveur posé en fixe ne permettant pas de réaliser l'échantillonnage dans de bonnes conditions (profondeur du poste de relèvement élevée : 8 m). La charge mesurée en octobre 2025 est jugée comme non représentative par l'exploitant, et tout particulièrement, pour la pollution carbonée. Elle a cependant été mentionnée par le SATESE au verso (car cohérence des paramètres NTK et phosphore vis-à-vis de la pollution dissoute) en l'absence d'autres données.

Le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant, mais avec des difficultés ponctuelles à traiter de manière optimale les matières azotées et phosphorées. Lors de la visite du SATESE, il a été préconisé de vérifier les modalités de réglage de l'injection du chlorure ferrique avec tarage des pompes, la pompe d'injection fonctionnait 4 minutes pour 56 minutes d'arrêt (96 min/j). Par contre, les compteurs du temps de fonctionnement indiquaient l'absence de fonctionnement de ces pompes.

L'exploitant utilise le mode horloge avec environ 2.2 h/j d'aération pour un dimensionnement au nominal à 14 h/j. Au regard de la variabilité de la charge polluante traitée, il est préconisé de tester le pilotage de l'aération via la sonde rédox. La production de boues est proche de zéro (34 kg MS/an), phénomène s'expliquant, entre autres, par leur stockage dans le bassin d'aération et la faible charge polluante. Elles sont envoyées sur un seul lit planté de roseaux. Les 5 autres lits sont partiellement remplis d'eau pour permettre la survie des macrophytes.

Travaux et études : Une intervention du fournisseur du préleveur est prévue pour début 2026 afin d'optimiser le paramétrage de l'appareil et répondre aux prescriptions définies par l'AESN. Les essais de garantie n'ont pas été menés pour le moment (charge polluante trop faible). L'étude d'efficacité prévue par le SATESE en février 2026 a été reportée en 2027 afin d'avoir l'assurance d'un taux de charge supérieur à 25 %.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTEREAU-SUR-LE-JARD/ZAC du tertre de Montereau

Nombre de raccordables : NC habitants E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : NC m^3/j réf. : mini temps sec : m^3/j moyen : 20,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 240 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : 84 m^3/j

pollution NK : 48% date : 10/2025 hydraulique : 28% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 72,2 kwh/j 5,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/06/2025		340			388	410	1120	151			151	16
	A2+A5+A4	02/06/2025		13			8	3	26	5,2	3,7	11,2	16,4	5,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	07/10/2025	20	2000			1446	1700	3830	180	121	0,87	181	19
	A2+A5+A4	07/10/2025	14	4			5	3	14	3	1,9	0,98	3,78	2,9
Flux amont retenus en kg/j				40			29	34	77	3,6				0,4
Flux amont retenus en E.H.				444				567	513	240				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,5			6,5	3	20	4,1	2,8	6,09	10,1	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			98,8	99,6	98,7	97,7			93,8	78,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**70**

Graphiques d'exploitation

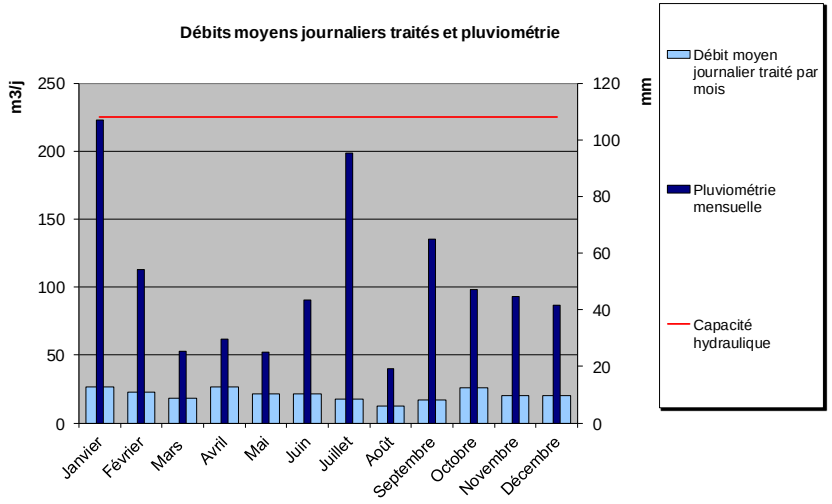

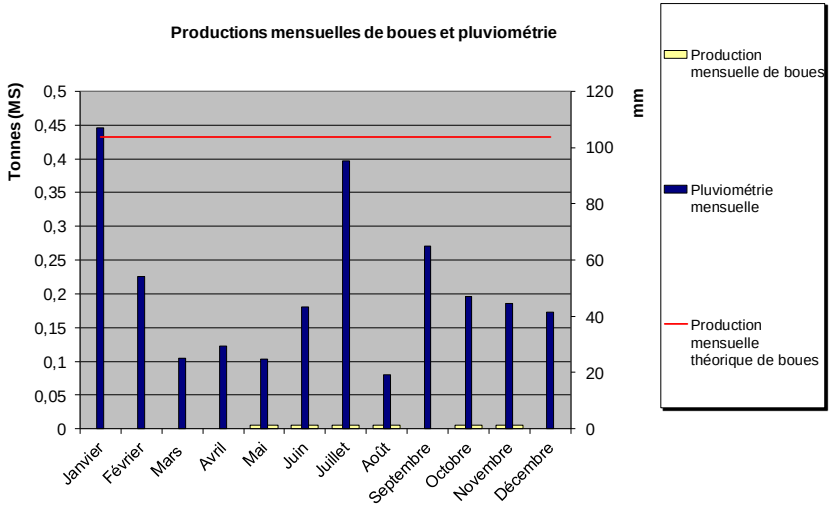

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTHYON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037730901000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1999	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 643 N° MISE 2024/020		
Arrêté préfectoral boues	: D03/031/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)
Ru (ou autre)	: Viry
Rivière 1	: Rutel
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 1170 m³/j
	: 180	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 8,064 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 30%
Capacité hydraulique TP	: 1170	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 70%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources reste encore très prégnante en fin de période hivernale (mi-mars). Elle s'élève à environ 345 m3/j, soit 70% des eaux collectées en cette période de nappe haute. Cette quantité chute brutalement à 180 m3/j, début avril (apport d'ECPP net hors ressuyage), pour représenter néanmoins encore 53% des débits collectés.
L'apport d'eaux pluviales inhérent au type de réseau à 70% unitaire, a conduit à un débit maxi de temps de pluie de 1 441 m3/j le 25/01/2025, pour une pluie de 15 mm, en période de nappe haute.

Il est rappelé que grâce au bassin d'orage d'un volume de 600 m3, associé au dimensionnement adapté du clarificateur, la station d'épuration peut être alimentée à débit constant jusqu'à des débits de 80 m3/h (débit de restitution du bassin d'orage).

Une fois ce bassin plein, et au-delà du débit maximal admissible, les surverses d'eaux usées peuvent avoir lieu au niveau du déversoir d'orage (point A2) situé juste en amont du poste de relèvement. En 2025, année plutôt sèche, il n'a pas été constaté de surverses en ce point. Quelques défauts de collecte (chute anormale des débits) sont observables en mai, septembre et octobre.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées mesurée à partir des bilans d'autosurveillance a été satisfaisante pour les 12 bilans. Ceux-ci ont été réalisés dans des conditions de charges hydrauliques, comprises entre 9% et 101%, et sans surverses au point A2. Le système d'assainissement est conforme.
Le coefficient de remplissage en pollution actualisé à partir des résultats des 12 mesures d'autosurveillance 2025, est de 45% (sur la base NTK), soit 113% de la pollution attendue au regard de la population raccordée.

La production annuelle de boues, exprimée par la quantité des boues extraites ramenée à l'Equivalent-Habitant/jour, est en bonne adéquation avec celle attendue. Le ratio obtenu de 64 g de MS/EH/j représente près de 93% de celui attendu de 69 g de MS/EH/j, qui prend en compte le traitement du phosphore par voie physico-chimique. Une très nette amélioration de la situation est observée par rapport à l'année 2024. En effet, ce ratio ne représentait que de 41% en 2024.

Ce paramètre indicateur de l'efficacité globale du système de traitement permet de considérer qu'en cette année 2025, il n'y a pas eu de pertes de boues significatives avec les eaux épurées.
En revanche l'absence de production de boues 4 mois de l'année pose question quant à l'optimisation de la gestion de la concentration des boues dans le bassin d'aération.

Travaux et études : Le nouveau périmètre d'épandage mis en place fin 2024, a permis de revenir à une destination agricole des boues, dès la saison 2025. La quantité de boues épandues (25.14 TMS dans le bilan agronomique) diffère de celle déclarée dans les données SANDRE (35.9 TMS). La SAUR indique que cela provient des données de siccité utilisées (plus complètes pour le bilan agronomique). L'épandage réalisé en partie en mai interroge. En effet, l'attention est attirée sur le fait que depuis l'arrêté modificatif du 15/09/2020, le stockage en bout de parcelle est limité à 30 jours et sous conditions.

Monthyon fait partie du groupe des communes rurales sur lesquelles des campagnes de vérification de la conformité des bâtiments publics (390 au total) sont mises en place, dans le cadre du SDA. La phase 3 du SDA intercommunal (secteur rural) sera présentée en novembre 2026. Le programme de travaux sera défini en 2027. La CAPM travaille sur un arrêté de rejet pour la société d'élevage de Gambas qui devrait lancer une partie de sa production courant 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTHYON

Nombre de raccordables : 1592 habitants 1194 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 155 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 259 m^3/j moyen : 406,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1348 E.H. maxi temps sec : 487 m^3/j maxi temps de pluie : 1441 m^3/j

pollution NK : 45% date : 12/2025 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : 31,7 tMS 64 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 574,9 kwh/j 7,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 93% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				53			40	44	112	20				2,1
Flux amont retenus en E.H.				592				736	744	1348				1224
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,01			6,68	4,34	18,1	2,95	1,41	8,81	11,8	1,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,3			91,1	93,6	92	92,7			72,6	69,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

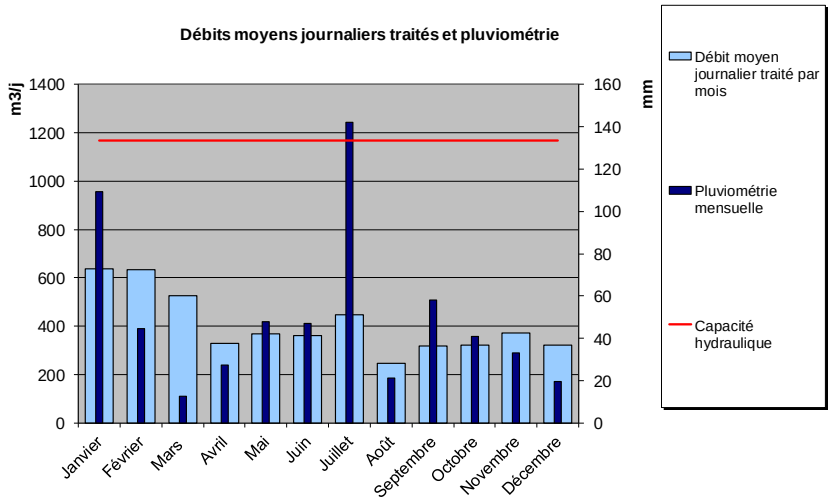

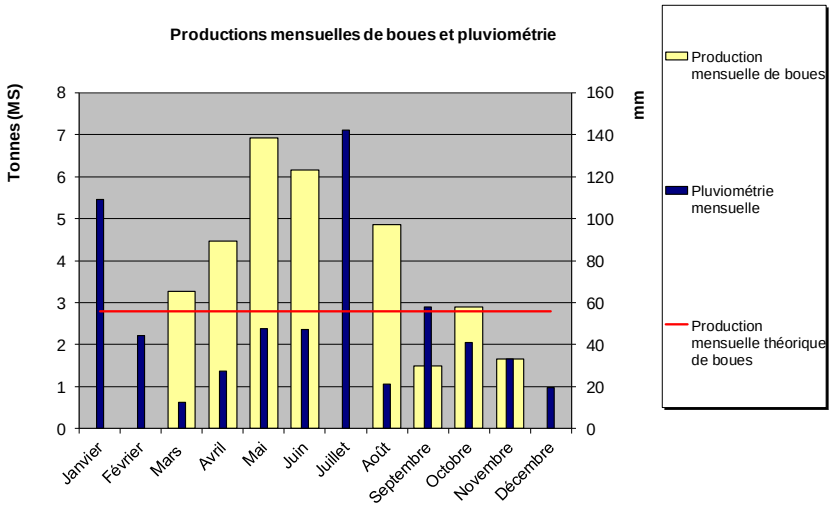

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTIGNY-LENCOUP / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731101000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: MONTIGNY LENCOUP		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 242 – Art, 41, N° M : 1995/092		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Sucy(RUISSEAU)(R41-F2421000)
Ru (ou autre)	: Sucy
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1280	E.H	Débit de référence	:	1457 m³/j
	: 77	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	8,94 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	51%
Capacité hydraulique TP	: 200	m³/j (pluie)	Unitaire	:	49%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les données de débits journalier sont obtenues à partir du débitmètre électromagnétique présent en entrée de station.

La station d'épuration est connue pour être régulièrement en surcharge hydraulique en lien avec des apports importants d'eaux claires parasites permanentes et d'eaux claires météoriques, en raison notamment de la nature unitaire de 49% du réseau de collecte. La quantité d'eaux claires parasites permanentes reste élevée cette année avec une estimation à 147 m3/j.

En 2025, sur 154 374 m³ collectés (A3+A2), près de 56% auraient été by-passés en A2 et seulement 44% pris en charge par la station d'épuration (sous réserve de la fiabilité de l'estimation). Cela confirme que la station d'épuration n'est pas prévue pour traiter les pluies, mêmes courantes (absence de bassin d'orage), et que des déversements très importants ont lieu en entrée de station notamment durant les périodes pluvieuses.

Station d'épuration

En 2025, Le niveau de rejet est respecté pour les 2 mesures d'autosurveillance ainsi que pour la visite SATESE. Par temps de pluie, le niveau de rejet n'est néanmoins pas tenable en raison des déversements importants en tête de station.

Les mesures d'autosurveillance de 2025 n'étant pas représentatives de la charge en pollution de la station, le coefficient de charge de 2021 a donc été gardé : 827 EH (base NTK), soit 65% de la capacité nominale en pollution.

En 2025, 9,4 TMS de boues ont été extraites et 6,3 TMS (pris en référence) ont été évacuées. L'écart entre les boues extraites et évacuées peut laisser penser à une surestimation des boues extraites. Les boues évacuées ont été envoyées en compostage, Le ratio de production de boue témoigne d'un déficit de l'ordre d'au moins 65 % et donc d'une efficacité globale annuelle très insuffisante.

Travaux et études

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours pour la mise aux normes du système d'assainissement avec pour objectifs, notamment, : la reconstruction de la station d'épuration avec un bassin d'orage (48 ans, priorité départementale, ciblée par le SDASS EU2), la suppression des surverses unitaires en deçà de la pluie mensuelle, la réduction des eaux claires parasites permanentes de la rue de Gurcy et la déconnection des eaux de ruissellement vers le site de la Glaisière.

L'étude de ruissellement a été finalisée en début d'année 2024, la commune doit la compléter par une étude hydraulique douce (agro-écologique) afin d'essayer de trouver une solution moins coûteuse et plus durable que celle envisagée pour le moment. Celle-ci n'a pas débuté en 2025.

Concernant la future station d'épuration, la capacité devrait être de 1400 EH avec un procédé boues activées avec traitement du phosphore et des lits à macrophytes pour la filière de traitement des boues. Le volume du bassin d'orage sera de 538 m3 pour pouvoir capter la pluie mensuelle de 6mm en 4 heures avec une vidange autorisée par la DDT en 1,5 jours. Le débit de référence sera de 700 m3/j (370 m3/j EU et ECPP + volume vidangeable du bassin d'orage en 24 h). Le projet a été mis en attente par la commune car le grossissement d'une canalisation en amont de la station d'épuration doit être réalisé en domaine privatif ce qui complexifie la mise en œuvre de la suite du projet. Des discussions devraient reprendre en 2026 avec le lancement d'une DUP en dernier recours.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTIGNY-LENCOUP

Nombre de raccordables : 1115 habitants 836 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 107 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 109 m^3/j moyen : 188 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 827 E.H. maxi temps sec : 243 m^3/j maxi temps de pluie : 340 m^3/j

pollution NK : 65% date : 12/2021 hydraulique : 94% Production annuelle de boues : 6,3 tMS 21 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 92,2 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 35% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/03/2025		94			85,4	100	227	39			39	3,2
	A2+A5+A4	25/03/2025		6,5			7	4	20	11	11	0,62	11,6	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025	252	455			256	315	649	55,7	42,9	0,12	55,8	8,06
	A2+A5+A4	21/05/2025	252	8			10,3	3	35,1	5,1	3,8	0,56	5,66	2,21
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/11/2025	105	217			215	276	523	91,3	46,4	0,12	91,4	8,4
	A2+A5+A4	06/11/2025	105	8			8,2	3	26,8	3,9	1,2	0,2	4,1	2,13
Flux amont retenus en kg/j				39			33	36	93	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				429				599	618	827				735
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,5			8,49	3,33	27,3	6,67	5,33	0,46	7,13	2,05
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			94,7	98	93,6	86,1			85,2	63,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

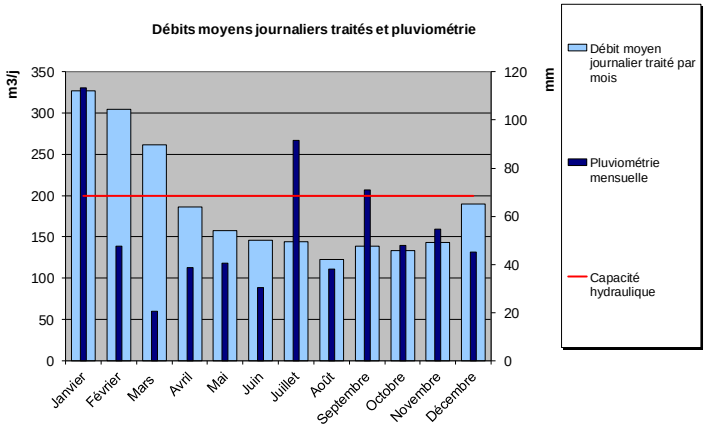

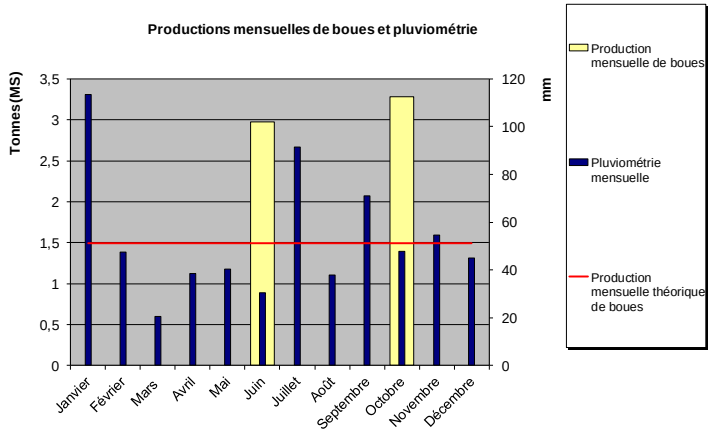

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTIGNY-SUR-LOING / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731201000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 MISE 2005/172		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	:	746 m³/j
	: 150	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	18,166 km
Capacité hydraulique TS	: 500	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	15%
Capacité hydraulique TP	: 500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	85%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 14		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : En 2025, la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source, bien qu'en hausse par rapport à 2024, année pourtant particulièrement pluvieuse, reste non préoccupante en nappe haute (mars) avec 50 m³/j, soit 17 % des débits collectés sur cette période.
Les points A1 soumis à autosurveillance n'ont pas bénéficié du suivi débitmétrique réglementaire attendu : absence de données jusqu'au 23/09/2025 pour le DO1 rue du Loing ; données partielles pour le poste du Vieux Moulin (PR4) du 01/01 au 24/02/2025 puis à partir du 12/09/2025. Ces défaillances résultent d'un dysfonctionnement de la valise d'enregistrement des données. Le changement de technologie a permis de rétablir la collecte de données au dernier trimestre 2025. Concernant le trop-plein du poste Lepercq, dont l'équipement est prévu au 2e semestre 2026, aucune donnée n'est disponible malgré l'existence de surverses (plaintes récurrentes d'un riverain). Cette situation de données incomplètes entraîne la non-conformité du système de collecte.

Station d'épuration : Les volumes surversés en tête de station (A2) représentent néanmoins 10,7 % des volumes totaux collectés (A4+A2), sur 83 jours. Parmi eux, 9,4 % sont liés à des faits marquants recensés dans le bilan annuel VEOLIA. Par ailleurs, 8 % des volumes surversés l'ont été sur 17 jours de temps sec. L'absence de bassin d'orage rend impossible une action corrective pour ce point, notamment.

Lors des surverses au point A2, la qualité des rejets est dégradée et peut conduire à des non-conformités, d'autant plus importantes que les volumes déversés augmentent. Cette situation n'a pas été observée lors des 12 bilans d'autosurveillance, le dépassement des seuils rédhibitoires relevé le 19/11/2025 étant dû à un départ de boues consécutif à un à-coup hydraulique provoqué par une pluie de 7 mm.

Le ratio de production de boues ramené à l'équivalent-habitant, indicateur des performances globales du système d'assainissement, traduit de nouveau un déficit, avec une valeur d'environ 52 %. Le procédé breveté Speed'o'Clar de la société Densiline, installé fin 2023 pour porter la capacité hydraulique du clarificateur à 75 m³/h et limiter les pertes de boues par temps de pluie n'a pas répondu aux garanties souscrites. Le procédé a été évalué en 2025 par le SATESE en collaboration étroite avec VEOLIA, par l'analyse des données disponibles et la mise en œuvre de 2 bilans 24h. L'objectif de 75 m³/h annoncé par DENSILINE ne peut être atteint malgré l'ajout d'équipements complémentaires : débitmètre amont, dégrilleur fin, cloison siphoïde, recirculation à débit variable, sonde Redox. C'est la sonde de turbidité placée dans le canal de rejet des eaux traitées qui a permis de suivre en temps réel la véritable capacité du clarificateur par temps de pluie.
Cette étude présentée en mars 2026, a toutefois permis d'envisager un seuil de débit de 60 m³/h, à ajuster par VEOLIA afin de tendre vers l'absence de pertes de boues avec les eaux traitées. Ces nouvelles conditions hydrauliques devraient apporter une augmentation de la production de boue en 2026. Véolia devait apporter des éléments de confirmation sur ce sujet, avec le suivi de la turbidité pour des débits à hauteur de 60 m3/h sur plusieurs heures (en attente).

Travaux et études : L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 23 mai 2024 prévoit un plan d'actions visant la mise en conformité globale du système d'assainissement. Les échéances initiales ont été adaptées début 2025 afin d'intégrer deux scénarios supplémentaires à l'étude de faisabilité.

Elles ont de nouveau été révisées début 2026 pour tenir compte des délais liés aux élections municipales. Les principales échéances sont désormais : démarrage de la maîtrise d'œuvre en septembre 2026 et des travaux début 2028. Le programme de travaux validé fin novembre, prévoit la reconstruction d'une station d'épuration à boues activées de 2 500 à 3 000 EH sur le site de la STEP actuelle qui est très contraint (arrêté de biotope avec diagnostic faune//flore nécessaire, zone inondable, aqueduc des eaux de Paris…) avec un bassin d'orage de 300 m3. Est également prévu la construction d'un bassin d'orage de 1100 m3 au niveau de la place de la Mairie, présentant de nombreuses contraintes de mise en oeuvre.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTIGNY-SUR-LOING

Nombre de raccordables : 2344 habitants 1758 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 263 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 248 m^3/j moyen : 314,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autre Charge NK : 1747 E.H. maxi temps sec : 286 m^3/j maxi temps de pluie : 1031 m^3/j

pollution NK : 70% date : 12/2025 hydraulique : 63% Production annuelle de boues : 18,5 tMS 29 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 190,7 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 48% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/10/2025	412	360			202	220	638	68	52	0,8	68,8	7,6
	A2+A5+A4	21/10/2025	412	21			14	5	41	2,8	0,5	2	4,8	4,2
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/10/2025	460	230			183	210	602	68	52	0,8	68,8	7,1
	A2+A5+A4	22/10/2025	460	11			6	4	29	2,9	1,2	2,2	5,1	3,5
Flux amont retenus en kg/j				127			80	79	240	26				2,6
Flux amont retenus en E.H.				1411				1317	1600	1747				1529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				70,4			23,7	7,12	80,6	1,7	0,45	4,3	6	3,67
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				90,5			90,7	96,9	89,8	98,2			94	62
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**45**

Graphiques d'exploitation

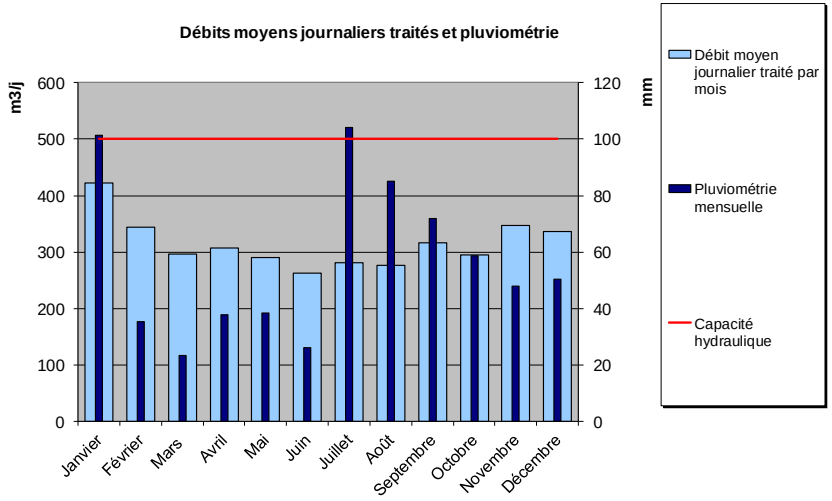

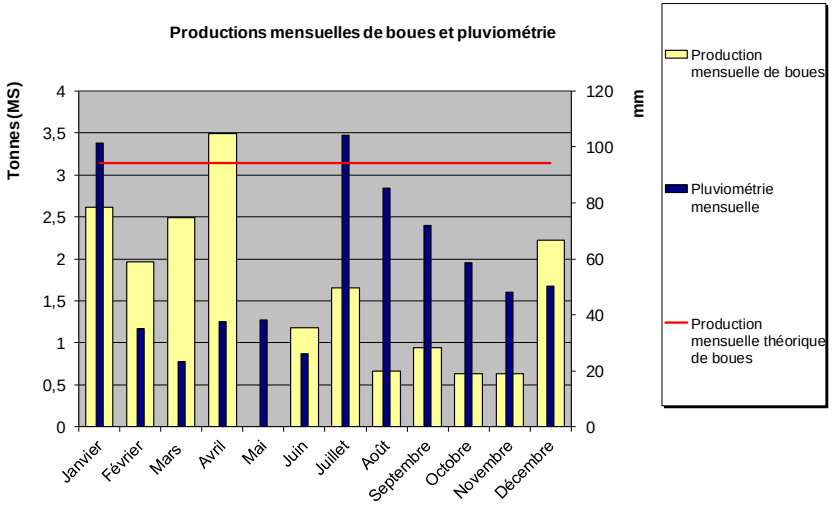

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTMACHOUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 10/10/2023	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F359 N° MISE 2021/062		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 280	E.H	Débit de référence	:	54 m³/j
	: 16,8	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	3,188 km
Capacité hydraulique TS	: 54	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 54	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Malgré un réseau entièrement séparatif, de fortes variations de débit sont observées à la suite des précipitations, révélant la présence anormale d'eaux claires parasites d'origine météorique. Le débit maximum a été obtenu en juillet avec 58 m3/j, suite à une pluie de 41,2 mm le jour même.
Il conviendrait de localiser ces apports pour mettre en conformité les usagers concernés, sous couvert de pouvoir disposer d'un exutoire (à défaut déconnexion avec infiltration à la parcelle des pluies courantes à recommander). Ceci représente une charge hydraulique surfacique de 0,5 m/j ce qui est acceptable par les filtres. Il s'agit également du seul jour de l'année 2025 où la capacité hydraulique de la station a été dépassée. Aucun by-pass n'a été enregistré en A2 en 2025.

La valeur du débit maximal par temps sec indique l'absence d'eaux claires parasites permanentes (ECPP). Pour rappel, lors de la mesure d'efficacité réalisée par le SATESE en 2024, la quantité d'eaux claires parasites permanentes estimées était très faible voire négligeable (5 m³/j, représentant 28 % du volume assaini). Cette valeur est en accord avec les conclusions du Maître d'œuvre qui indiquait une collecte d'ECPP du réseau de l'ordre de 6 à 12 m³/j dans l'étude de faisabilité pour la reconstruction de la station d'épuration, aucuns travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement n'ayant été réalisés.

Cette année encore, quelques défauts de collecte peuvent être suspectés avec des débits pouvant descendre ponctuellement à environ 50% de la consommation d'eau assainie. Ils ne sont néanmoins pas confirmés par des by-pass au point A2.

Station d'épuration

Les charges reçues par la station ont été mesurées lors du bilan SATESE de septembre 2024 et sont reconduites pour 2025. La quantité de pollution réceptionnée est en adéquation avec celle théoriquement attendue (147 E.H. en NK pour 141 E.H. attendus). La station d'épuration est chargée à 52 % en pollution, coefficient de charge normal pour un dispositif d'épuration neuf.

La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet en vigueur, aussi bien lors du bilan de surveillance du 16 octobre que lors de la visite du SATESE du 24 septembre. Les performances épuratoires sont excellentes et témoignent d'une amélioration très significative par rapport à l'ancienne station d'épuration.

Lors de la visite du SATESE de septembre, la présence d'adventices a de nouveau été relevée au niveau du premier étage. Celles-ci peuvent nuire au développement des roseaux ainsi qu'à la bonne infiltration des effluents dans le filtre. Il convient de mettre en œuvre un arrachage manuel, méthodique et rigoureux, en particulier au cours des trois premières années d'exploitation.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTMACHOUX

Nombre de raccordables : 188 habitants 141 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 26 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 18 m^3/j moyen : 22,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 147 E.H. maxi temps sec : 23 m^3/j maxi temps de pluie : 58 m^3/j

pollution NK : 52% date : 09/2024 hydraulique : 42% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 22,2 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/06/2025	17	5000			1500	2190	3120	335	143	0,24	335	43,2
	A2+A5+A4	19/06/2025	17	16,5			8,8	3	29,2	0,5	0,39	97,2	97,2	11
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/09/2025		150			120	120	359	81			81	6,6
	A2+A5+A4	24/09/2025		4			7	3	22	1,2	0,1	50,8	52	7,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/10/2025	17	218			295	394	686	108	99,2	0,24	108	14,1
	A2+A5+A4	16/10/2025	17	11,2			8,9	3	29,6	2,32	0,39	86,4	88,7	10,1
Flux amont retenus en kg/j				4,8			6,5	5,3	12	2,2				0,22
Flux amont retenus en E.H.				53				88	79	147				129
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,6			8,23	3	26,9	1,34	0,27	78,1	79,3	9,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			96,9	98,9	96,2	98,7			41,5	34,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

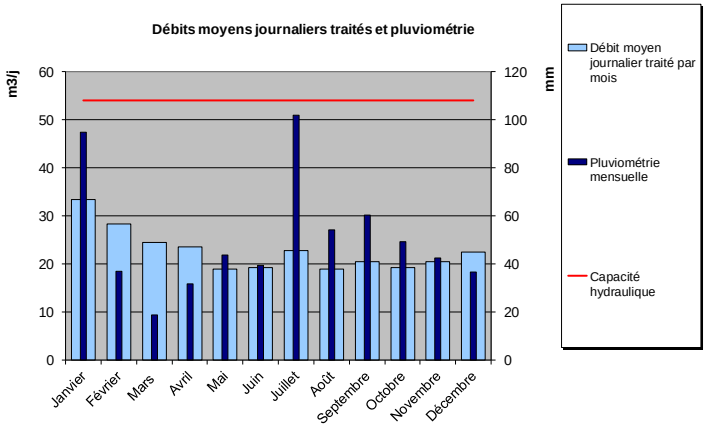

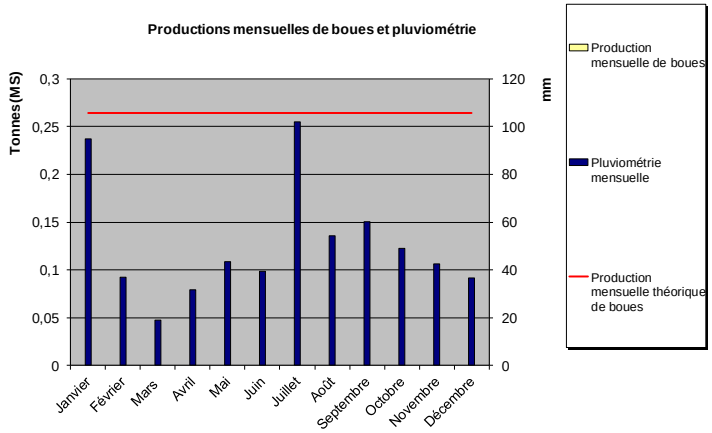

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MONTRY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731501000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/07/2002	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 MISE 2024/073		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 6100	E.H	Débit de référence	:	1543 m³/j
	: 366	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	15,875 km
Capacité hydraulique TS	: 1000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	85%
Capacité hydraulique TP	: 1270	m³/j (pluie)	Unitaire	:	15%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : A l'inverse de 2024, cette année a été moins pluvieuse. De ce fait, les intrusions d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources (ECPP) ont été moins conséquentes. En nappe haute ces débits d'ECPP s'élèvent à 314 m³/j (contre 470 m³/j en 2024), représentant près de 48% des débits collectés en cette période. En période de nappe basse, le débit moyen d'eaux usées est du même ordre de grandeur que de la consommation d'eau assainie.

Par temps de pluie, les débits admis sur la filière de traitement, peuvent dépasser la capacité nominale de la station d'épuration (27 jours en 2025 soit 7% du temps), et représenter jusqu'à 140% de cette capacité. Une partie des apports d'eaux pluviales s'explique par les sections de type unitaire du réseau d'assainissement (15% du linéaire). Toutefois, l'hypothèse de raccordements non-conformes sur le réseau de type séparatif, est posée.

Le débitmètre du point A2 a été renouvelé, avec modification de la canalisation pour avoir une mise en charge de l'équipement, deuxième quinzaine de janvier 2024. En périodes pluvieuses, des déversements peuvent avoir lieu en tête de station (point A2). Les volumes mesurés en 2025 sont de 9 439 m³, représentant 3,7% des débits collectés en amont de la station d'épuration, répartis sur 37 jours. 7% de cette quantité (soit 647 m³ sur 16 jours), sont déversées alors que le débit nominal de la station d'épuration n'est pas atteint. Le by-pass survenu par temps sec le 20 janvier est à justifier.

Station d'épuration : La qualité de l'épuration est tout à fait satisfaisante, le système d'assainissement est conforme. Les coefficients de charge polluante ont été actualisés avec les résultats d'autosurveillance et sont en accord avec le nombre de raccordables.

Comme chaque année, ils présentent des variations importantes de charges polluantes tant en matières azotées (NTK) qu'en matières carbonées (DBO5 et DCO). Est-ce le résultat d'apports non domestiques ou d'un défaut de représentativité de l'autosurveillance ? Toutefois, cela n'a pas d'impact sur la qualité du traitement qui reste très satisfaisante.

La production de boues a été évaluée globalement sur l'année à partir des boues extraites (72,19 TMS) après déduction des boues liquides provenant de l'unité de traitement d'eau potable de Montry (13,63 TMS, précisées dans le bilan annuel SAUR, mais non enregistrées comme apport extérieur dans le fichier SANDRE). Le ratio de production de boues de 57 g MS/EH/j représentant près de 98 % du ratio attendu au regard de la charge en pollution (60 g MS/EH/j en l'absence de traitement physico-chimique du phosphore), est très satisfaisant.

Il est à préciser qu'en raison de l'apport des boues liquides de l'unité de traitement d'eau potable, présentant des concentrations en chlorure ferrique suffisantes pour l'abattement du phosphore, l'unité de traitement physico-chimique du phosphore n'est pas utilisée.

Travaux et études : La mise aux normes du canal de comptage des eaux rejetées a été réalisée au premier semestre 2026, sur la base d'un canal venturi HQI-430R avec un débit maximal de 322 m³/h.

La phase 4 du SDA porté par la CAVEA s'est finalisée techniquement dans le courant de l'été 2024 avec un programme de travaux qui prévoit notamment en priorité 1 : des travaux de réhabilitation des collecteurs eaux usées, des mises en séparatif (rues Pascal, Moutier, d'Alsace et rues en amont du DO de la Mairie) et également des travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour supprimer les débordements par temps de pluie.

L'arrêté préfectoral du système d'assainissement a été renouvelé le 29 mai 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTRY

Nombre de raccordables : 3794 habitants 2846 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 386 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 361 m^3/j moyen : 673,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2793 E.H. maxi temps sec : 661 m^3/j maxi temps de pluie : 1780 m^3/j

pollution NK : 46% date : 12/2025 hydraulique : 53% Production annuelle de boues : 58,6 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 473,8 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 98% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				132			123	142	331	42				4,4
Flux amont retenus en E.H.				1461				2368	2205	2793				2588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,34			7,41	3,39	22,9	1,9	0,7	2	3,91	0,19
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			96,1	98,4	95,5	97,3			94,5	97,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**93**	**90**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

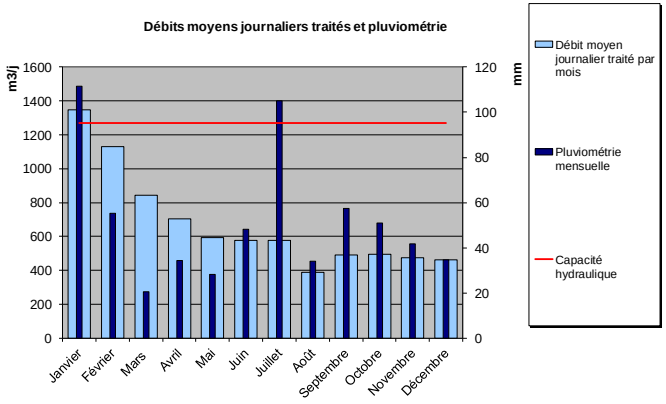

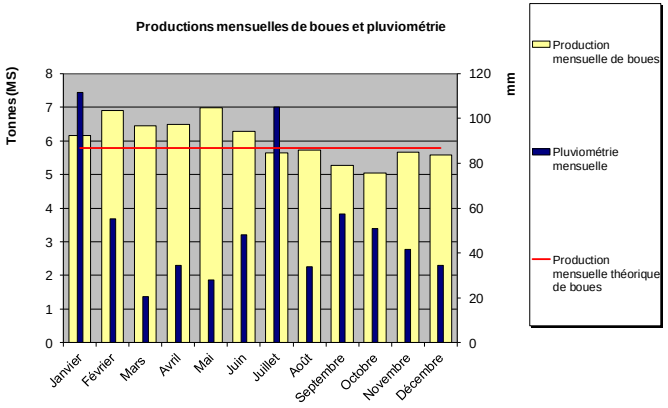

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MORET-LOING-ET-ORVANNE / EPISY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037717001000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1993	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 97/DAE/2E/015		
Arrêté préfectoral boues	: D06/037/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	:	166 m³/j
	: 36	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	4,385 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 4		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

À la suite de l'année 2024, particulièrement pluvieuse, la sensibilité du réseau d'assainissement aux eaux claires parasites d'infiltration s'est nettement accentuée. En période de nappe haute (fin mars 2025), leur volume est estimé à près de 80 m³/j, soit 62 % des débits collectés. Cette valeur est deux fois supérieure à celle observée en 2024.L'impact des eaux pluviales et de ressuyage demeure également très important. Le débit maximal enregistré par temps de pluie a atteint 267 m³/j, soit 161 % du débit de référence, déjà élevé (166 m³/j pour une capacité nominale de la station de 90 m³/j). Malgré une année 2025 globalement sèche, ce seuil a été dépassé à 49 reprises.

Station d'épuration

Le percentile 95 calculé sur les cinq dernières années atteint 179 m³/j (données DDT, rapport d'évaluation de la conformité 2025), soit une valeur encore supérieure à celle de 2024. Cette évolution traduit vraisemblablement une dégradation structurelle progressive du réseau favorisant des infiltrations croissantes d'eaux claires parasites.
En 2025, 174 dépassements de la capacité nominale de traitement (90 m³/j) ont été recensés. Pourtant, seuls deux épisodes de surverse ont été observés au trop-plein du poste de relèvement (point A2), pour un volume total limité à 18 m³. Parmi ceux-ci, 11 m³ résultent d'une erreur de manipulation de la vanne du dessableur par l'exploitant.

Par ailleurs, 111 dépassements de la capacité nominale ont été enregistrés par temps sec. Ce nombre particulièrement élevé confirme la dégradation du comportement hydraulique du réseau, probablement liée à des fissurations permettant l'intrusion d'eaux de nappe.

Cette année, 2 des 4 bilans d'autosurveillance réglementaires ont été réalisés en période de dépassement de la capacité hydraulique de la station, tout comme les 2 visites du SATESE.
Malgré ces conditions défavorables, les résultats obtenus sur les eaux rejetées sont restés satisfaisants, confirmant une nouvelle fois la bonne résilience du système de traitement face aux surcharges hydrauliques. Le système d'assainissement est conforme.
Par ailleurs, VEOLIA a confirmé en 2025 que les analyses de DBO5 et de DCO réalisées sur l'échantillon prélevé en sortie de station (point A4) sont effectuées sur eau filtrée, conformément aux prescriptions de l'arrêté de rejet.
Enfin, les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir des 4 bilans d'autosurveillance. Les flux mesurés en azote Kjeldahl (NK) apparaissent parfaitement cohérents avec la population raccordable au système d'assainissement.

Travaux et études

La mesure de débit en sortie de station constitue un point réglementaire d'autosurveillance lié au procédé de lagunage. Toutefois, la configuration du canal ne permet pas une mesure conforme et le débitmètre en place présente une dérive importante depuis mars 2025. À la demande du SIDASS, le délégataire étudiera en 2026 une solution de mesure conforme dans le cadre de son nouveau contrat.

À la suite des mouvements observés sur les ouvrages de prétraitement, une étude géotechnique a été engagée en complément de l'expertise réalisée par STRUCTUREO afin de suivre l'évolution du terrain. Le projet de remplacement des prétraitements actuels par un tamis rotatif, envisagé par le SIDASS, reste à ce jour non validé par la collectivité.

Depuis 2024, les boues de la lagune de finition sont transférées vers le site de Bourron-Marlotte pour déshydratation, séchage puis compostage (désistement de l'agriculteur). En 2025, une seule extraction de 21 m³ a été réalisée. La vidange complète de la lagune est programmée pour juin 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MORET-LOING-ET-ORVANNE

Nombre de raccordables : 554 habitants 416 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 59 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 107,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 434 E.H. maxi temps sec : 130 m^3/j maxi temps de pluie : 267 m^3/j

pollution NK : 72% date : 12/2025 hydraulique : 119% Production annuelle de boues : 0,2 tMS 2 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 230,2 kwh/j 9,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 3% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/01/2025		230	100	252	90,4	100	252	45			45	4,6
	A2+A5+A4	28/01/2025		27	3	13			48	3,9	1,2	18,2	22,1	3,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/02/2025	196	123	56	243	71	56	243	32,2	23,3	3,64	35,8	3,26
	A2+A5+A4	03/02/2025	151	4	3	10,4				2,4	1,3	17,9	20,3	2,71
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/06/2025	77	364	356	644	271	356	644	77,7	58,4	0,12	77,8	8,4
	A2+A5+A4	03/06/2025	290	17	5	30,3				23,5	21,7	6,58	30,1	9,67
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025	65	428	223	841	257	223	841	100	78,6	0,12	101	10,6
	A2+A5+A4	17/09/2025	65	8	3	23,5				11,4	9,5	10,7	22,1	5,06
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/09/2025		270	102	303	169	170	505	65			65	7,6
	A2+A5+A4	23/09/2025		18	3	27	8,25	3	27	10	7,8	12,1	22,1	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025	67	449	292	996	316	292	996	108	46,4	0,12	108	11,8
	A2+A5+A4	02/10/2025	144	25	3	26,9				12	4,4	4,68	16,7	6,22
Flux amont retenus en kg/j				28			18	18	55	6,5				0,69
Flux amont retenus en E.H.				306				302	364	434				406
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,5	3	22,6	8,25	3	37,5	9,32	5,72	11,4	20,7	4,97
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,9	97,6	94,3	95,1	98,2	87,8	85,2			65,5	27,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**120**	**40**	**120**				**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

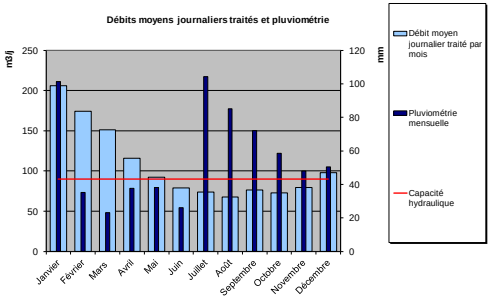

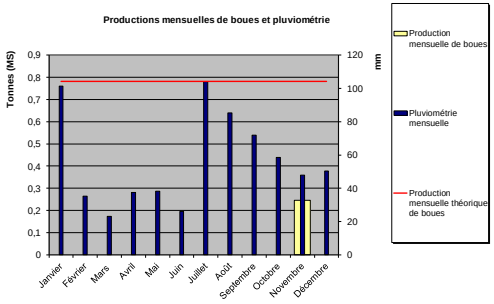

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MORET-LOING-ET-ORVANNE / MONTARLOT

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729901000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 21/04/2014	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: ATELIER REEB		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 439 N° MISE 2010/187		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	: Les Grands Aulnes
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	:	37,5 m³/j
	: 15	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,385 km
Capacité hydraulique TS	: 37,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 37,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les données débitmétriques indiquent une nette augmentation des débits d'eaux claires parasites entre 2024 et 2025, tant météoriques que d'infiltration (en lien avec le niveau des nappes), malgré la chute de la pluviométrie en 2025.

En effet, il est relevé 21 dépassements de la capacité hydraulique de 37.5 m3/j, alors qu'en 2024, année beaucoup plus pluvieuse que 2025, seuls 4 dépassements ont été recensés.
Le débit maximum de 70 m3/j enregistré le 22/02/2025, par 26 mm de pluie et période de nappe haute, représente un taux de remplissage hydraulique de 187%.

En 2024, ce taux était de 115% seulement par 41 mm de pluie (en octobre période de nappe basse).
Le débit minimum de temps sec enregistré est de 22 m3/j début octobre, et le débit maximum de temps sec s'est élevé à 35 m3/j début mars pour chuter à 31 m3/j début avril.
Par ailleurs les débits moyens journaliers sont de 27 m3/j sur l'année 2025 pour une pluviométrie cumulée de 680 mm, contre 23 m3/j sur 2024 pour une pluviométrie cumulée de 888 mm.
Il est rappelé que la consommation des usagers de l'assainissement sur Montarlot de 56 m3/branchement/an est faible par rapport aux 84 m3/branchement/an sur Episy et 97 m3/branchement/an observés en moyenne sur le territoire de Moret-Loing-Orvanne (données 2023).

Station d'épuration

Bien que la qualité des eaux rejetées observée lors du bilan d'autosurveillance du 11/09/2025 respectait le niveau de rejet imposé, cette qualité mesurée à l'occasion des 2 visites du SATESE a présenté des non-conformités systématiques sur le paramètre azoté (NK). De plus, lors de la visite du SATESE du 04/08/2025, il est observé des légers dépassements pour les MES et la DBO (respectivement 39 mg/l pour 35 mg/l et 31 mg/l pour 25 mg/l toléré).
Il est rappelé que depuis 2021, la station d'épuration ne fonctionne qu'avec le 1er étage, le 2nd étant by-passé, du fait de son colmatage. Ceci explique pourquoi le niveau de rejet en NTK ne peut pas être respecté.

L'apport de couches de matériau supplémentaire réalisée sur les casiers du 1er étage en 2 temps (en 2022 pour le casier N°1 puis en 2024 pour les casiers N°2 et 3, bien qu'ayant apporté une amélioration ne peut pas être suffisant pour respecter non seulement le niveau de rejet requis vis-à-vis de l'azote (NK) mais aussi celui vis-à-vis des charges carbonées et particulaire (MES, DBO5, et DCO), comme l'ont mis en évidence la visite du SATESE du 22/05/2024 (Cf. bilan de fonctionnement SATESE 2024, concentrations rédhibitoires).
La station d'épuration est chargée à 62 % environ, en pollution (Cf. autosurveillance du 11/09/2025).

Travaux et études

Compte tenu des résultats insuffisants observés depuis plusieurs sur l'élimination de l'azote NK, dans les conditions connues du seul 1er étage en fonctionnement, et fort des résultats observés lors des visites du SATESE en 2025, le SIDASS convient de la nécessité de réhabiliter le 2ème étage (couche filtrante totalement colmatée et alimentation qui s'effectue gravitairement sans système de pompage ou de chasse).

A cet effet, le SIDASS a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, il a sollicité le SATESE dans le cadre de ID77, courant juin 2026.
La mise en place d'un poste de relèvement intermédiaire en amont de ce 2ème étage, et une extension de la surface du 2ème étage seront nécessaires pour permettre de répondre à de bonnes conditions de fonctionnement de ce 2ème étage.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MORET-LOING-ET-ORVANNE/Montarlot

Nombre de raccordables : 276 habitants 207 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 19 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 22 m^3/j moyen : 27,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 156 E.H. maxi temps sec : 31 m^3/j maxi temps de pluie : 70 m^3/j

pollution NK : 62% date : 09/2025 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/01/2025		220			206	250	529	88			88	7,9
	A2+A5+A4	28/01/2025		26			22,8	3	85	44	37	2,41	46,4	5,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/08/2025		370			363	410	995	110			110	11
	A2+A5+A4	04/08/2025		39			43,8	31	113	48	40	9,9	57,9	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/09/2025	18	350			246	252	728	130	104	0,12	130	11,7
	A2+A5+A4	11/09/2025	18	14			23,8	12	71,4	46,2	38,8	14,4	60,6	10,8
Flux amont retenus en kg/j				6,3			4,6	5,5	12	2,3				0,19
Flux amont retenus en E.H.				70				92	81	156				114
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26,3			30,1	15,3	89,8	46,1	38,6	8,9	55	9,33
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,2			89,1	95,5	87,6	56,9			49,3	14
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

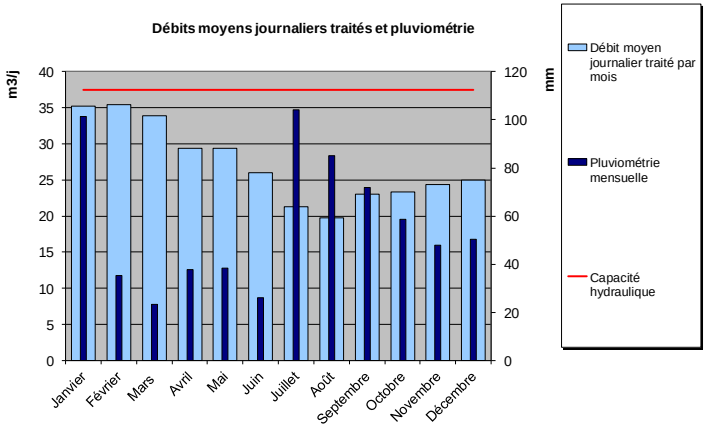

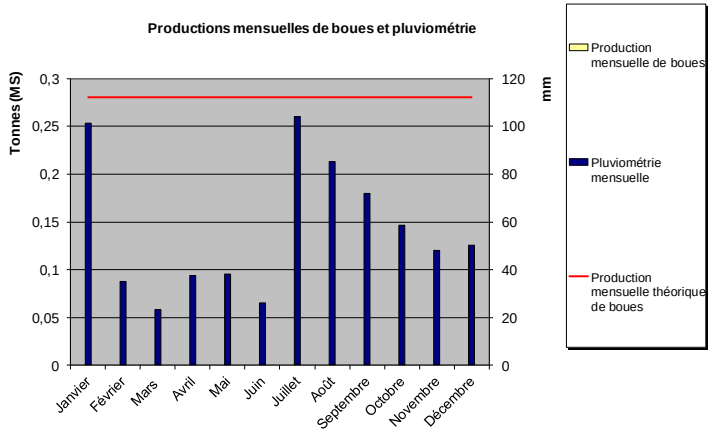

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MORET-LOING-ET-ORVANNE / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIA MORET-LOING ET ORVANNE ET ST MAMMES		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 06 DAIDD/E/051		
Arrêté préfectoral boues	: F4-2015/077		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 18000	E.H	Débit de référence	:	4876 m³/j
	: 1080	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	82,257 km
Capacité hydraulique TS	: 4500	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	26%
Capacité hydraulique TP	: 4500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	74%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les points de surverses faisant l'objet d'une autosurveillance réglementaire (point A1), s'élèvent au nombre de 8. De nombreux autres déversoirs d'orage (trop-pleins des postes inclus) existent mais ils ne sont pas soumis à l'autosurveillance.
En 2025, le volume total de surverses mesuré au niveau des 8 points autosurveillés a atteint 39 311 m3, contre 60 626 m3 en 2024. Cette année encore, ce volume est sous-estimé du fait du manque de données au niveau de 3 points : DO3 du centre culturel, du PR Champs de Mars et du DO Pêcherie.
En 2025, du fait de données manquantes et du nombre de jour de déversement >20 pour 3 DO (PR Saint Mammès, DO Pierre Morin et Do Pêcherie), le système de collecte reste non conforme.

Parmi ces surverses, 56.14% proviennent du DO rue Pierre Morin, 20.82 % du DO de la Pêcherie (valeur sous-estimée du fait de perte de la donnée du 01/04 au 23/10, GC à reprendre pour limiter les surverses), 14,4 % sont observés au niveau du trop-plein du poste quai de Seine à St-Mammès, 5.7 % au niveau du trop-plein du poste de la Ravanne à Ecuelles et 1.8% au niveau du trop-plein du Champs de Mars et enfin 1.1% au niveau du trop-plein du poste de l'orvanne à Ecuelles. L'absence de surverses est à nouveau constatée au niveau du bassin de stockage-restitution du Lutin.
L'apport d'eaux claires parasites d'infiltration est estimé à environ 620 m3/j, soit environ 27.9% des volumes collectés en nappe haute (mi-mars). Une nette augmentation peut être relevée par rapport à 2024.

Station d'épuration : Le débit de référence a été dépassé 13 j. Il représente 108% la capacité nominale de la station d'épuration. Le point A2 disposera d'une mesure fiable à l'automne 2026, définie après une modélisation par 3Deau validée par l'AESN mi-2026. Cette mesure permettra de mesurer précisément l'impact des travaux en cours de réalisation portant sur la limitation des déversements excessifs au niveau du secteur du déversoir d'orage Pierre Morin.
La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration lors des 24 bilans d'autosurveillance est satisfaisante, même lors de débits un peu supérieurs au débit de référence (Cf. mesure d'autosurveillance du 24/07/2025 au taux de 107% du débit de référence et 116% de la capacité nominale de la station d'épuration).

Le système de traitement est conforme, malgré un dépassement isolé du seuil réglementaire pour le paramètre NTK en concentration comme en rendement (Cf. mesure du 11/12/2025). Le système d'assainissement est globalement non conforme en raison du réseau de la collecte.
La production de boue extraite représente 83% de celle attendue au regard de la pollution à traiter. Ce léger déficit peut s'expliquer en partie par les surverses nombreuses sur le réseau de collecte (déversoirs d'orage et trop-plein des nombreux postes de relèvement et de refoulement).
La quantité de boues extraites présente un écart de 16% environ par rapport à la quantité épandue en août (295 TMS hors chaux données VEOLIA). Cet écart est tout à fait acceptable compte tenu des incertitudes des mesures pour les boues épandues.

Travaux et études : Les travaux relatifs au réaménagement du déversoir Pierre Morin et au grossissement de la canalisation de débit conservé aval, devraient se terminer à l'automne 2026. Il s'agissait d'un préalable demandé par les financeurs et la police de d'eau avant d'envisager tout projet d'extension de la STEP. Le taux de collecte (A1+A2+A3) devra être réévalué post travaux sur au moins 2 ans pour justifier le reprise de ce dossier.
En fin d'année 2025, le SIA attendait du SIDASS, l'envoi du diagnostic permanent dans sa version finale, ainsi que l'ARD des réseaux pour sa diffusion officielle à l'AESN et la DDT. La campagne des PFAS allait être engagée dès la réception par le SIA de la liste des ICPE à envoyer par l'UD-DRIEAT.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MORET-LOING-ET-ORVANNE, SAINT-MAMMES

Nombre de raccordables : 14586 habitants 10940 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1775 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 1770 m^3/j moyen : 2396,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 12000 E.H. maxi temps sec : 2220 m^3/j maxi temps de pluie : 7556 m^3/j

pollution NK : 67% date : 12/2025 hydraulique : 53% Production annuelle de boues : 249,0 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2718,4 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				803			505	540	1445	180				19
Flux amont retenus en E.H.				8922				9000	9633	12000				11294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,87			7,33	3,24	22,6	5,46	3,53	2,77	8,23	0,61
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			96,4	98,4	96,3	92,3			88,5	92
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**83**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**88**

Graphiques d'exploitation

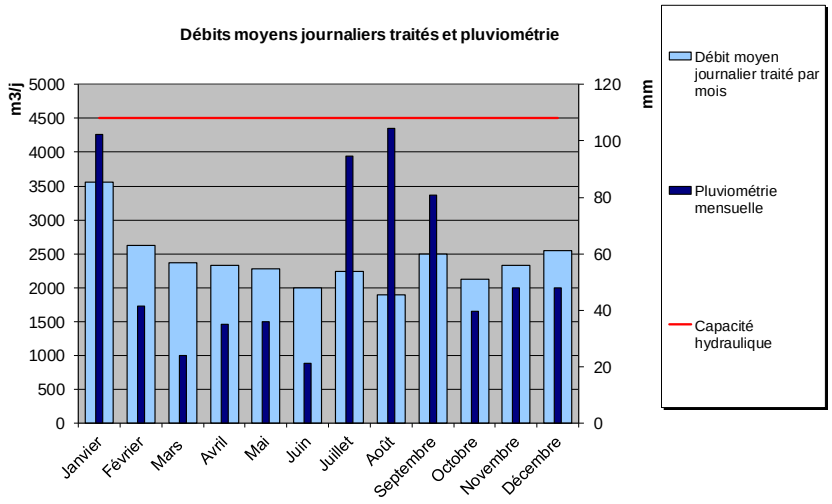

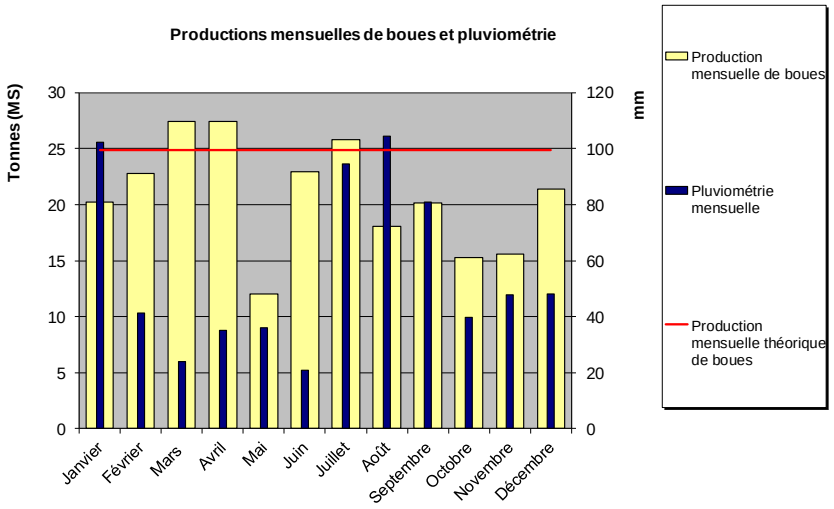

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MORMANT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731702000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 20/10/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: MORMANT		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 05 DAIDD/E/010		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 6000	E.H	Débit de référence	: 3668 m³/j
	: 360	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 14,825 km
Capacité hydraulique TS	: 1500	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 42%
Capacité hydraulique TP	: 3600	m³/j (pluie)	Unitaire	: 58%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : A l'inverse de l'année précédente, la pluviométrie de 2025 a été basse, réduisant ainsi nettement les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) dans le réseau d'eaux usées (-42% par rapport à 2024). La part d'ECPP reste néanmoins importante y compris ne nappes basses (de l'ordre de 582 m³/j, soit 57% du débit de temps sec en nappes hautes). Ce constat s'entend sous réserve d'une mesure de débit dont la fiabilité n'est pas totale.

Sur l'année, 50 jours (6 435 m³) de déversements ont eu lieu au niveau du DO Stade (point A1) et 20 jours (920 m³) au niveau du DO Jean de la Fontaine (point A1). Le système de collecte est jugé conforme car le volume déversé au droit des 2 ouvrages représente 1,4 % des volumes collectés.

Station d'épuration : 13 dépassements de la capacité hydraulique se sont produits. L'exploitant n'indique aucun déversement en cours de traitement (point réglementaire A5) depuis 2022 correspondant au trop-plein du bassin d'orage.

11 bilans sont pris en compte dans le jugement de la conformité de 2025 car le volume de référence du bilan du 08/01/2025 a été dépassé en raison de la pluviométrie. Tous les bilans ont été conformes à la réglementation. De ce fait, la station d'épuration est conforme.

Le ratio de production de boues (boues évacuées), de 65 g MS/E.H./j, calculé sur la base de la charge entrante en NK (référence 2023), est du même ordre de grandeur que celui attendu pour ce type de dispositif (69 g MS/E.H./j), ce qui est satisfaisant.

L'écart constaté entre la quantité de boues extraites (148,1 tMS) et évacuées (92,5 tMS) demeure important, malgré le changement du débitmètre électromagnétique dédié aux boues extraites en mars 2023. La méthode de prélèvement et la représentativité de l'échantillon ont été vérifiées et semblent correctes. Des investigations complémentaires vont être menées notamment sur le point de prélèvement.

Travaux et études : Le réseau unitaire le long du stade de foot collecte une partie du réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle et certains fossés de la RD619 (dont la mise en charge rejoint le poste de refoulement "Platanes"). Un projet de mise en séparatif avait été partiellement étudié par un bureau d'études en 2016 et nécessiterait d'être repris (techniques alternatives probablement envisageables).

La pose de 4 débitmètres électromagnétiques en entrée pour la mise en conformité de la mesure d'entrée (canal d'entrée déclaré non conforme par l'AESN) est toujours en attente d'une décision d'achat. Une réunion d'exploitation avec le maître d'ouvrage est prévue en juillet 2026 sur ce sujet.

Le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales révisé a été approuvé en 2021 après enquête publique. Un assainissement collectif est acté pour les hameaux de Lady (90 branchements) et Rouvray (20 branchements) avec 2 stations d'épuration distinctes de 220 EH et 50 EH. Les études préalables relatives au hameau de Lady sont toujours en cours.

Une mission d'extraction de filasses du bassin d'aération a été effectuée en janvier 2026 (2 m³ évacués). Le renouvellement des dernières rampes d'aération sera étudié si la configuration et le budget le permet.

Un aménagement de voirie devant le local surpresseur a été proposé à la mairie pour éviter le ruissellement des eaux pluviales dans le local et est en attente de décision. Néanmoins des travaux de pose d'un acodrain devant le local ont été réalisés par le délégataire, à sa charge, afin de protéger les surpresseurs d'air.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MORMANT

Nombre de raccordables : 4958 habitants 3718 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 493 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 862 m^3/j moyen : 1429,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3927 E.H. maxi temps sec : 1026 m^3/j maxi temps de pluie : 6980 m^3/j

pollution NK : 65% date : 12/2023 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 92,5 tMS 65 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1215,8 kwh/j 5,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 94% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				235			154	164	440	59				5,6
Flux amont retenus en E.H.				2611				2733	2933	3927				3294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,37			5,73	3	16,9	5,14	4,18	0,92	6,06	1,04
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99			96,3	98	96,3	89,4			87,6	80,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**96**				**93**	**95**					
Normes de rejet annuelles en rendement										**80**			**80**	**90**

Graphiques d'exploitation

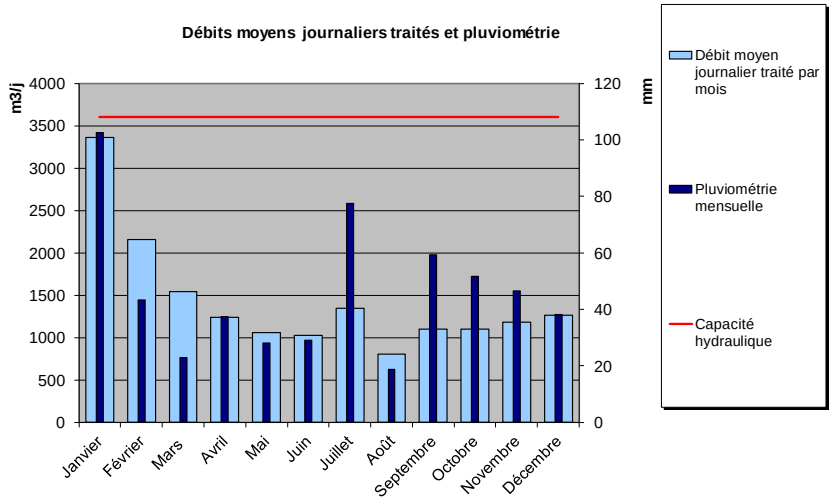

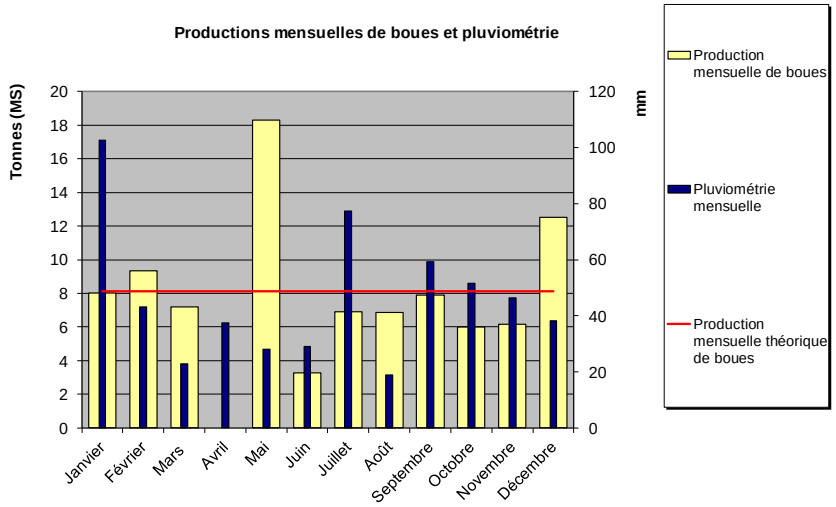

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MORTCERF / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731801000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 10/05/2016	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SIA D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 658 2007/023 du 8 novembre 2010		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	: Binel
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1700	E.H	Débit de référence	: 764 m³/j
	: 102	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 7,214 km
Capacité hydraulique TS	: 280	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 355	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le comportement du réseau 100% séparatif n'est pas satisfaisant, il collecte beaucoup d'eaux claires météoriques (ECM) et d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) : 54 jours de dépassement de la capacité hydraulique ont été enregistrés avec un maximum à 1063 m³ en janvier et un by-pass étrangement faible de 4 m³.
Le maximum de temps sec représente au moins ±160% du volume de consommation d'eau assainie.
Au total sur l'année, 2085 m³ ont été déversés au milieu naturel avant traitement ce qui est relativement faible en comparaison des années passées (la formule de calcul du by-pass a été modifiée en 2023).
On comptabilise 31 jours de by-pass (dont 4 par temps sec mais sur des volumes très faibles).

Station d'épuration : Lors des mesures d'autosurveillance SAUR et des visites SATESE, les normes de rejet ont été respectées. Le système d'assainissement est conforme.

La production de boues est inférieure à celle attendue (74%) et reste stable par rapport à 2024. La production de boues évacuées en compostage (21.7 TMS) est proche de celle extraite et donne un taux d'efficacité du système d'assainissement de 79%.
La boue produite est évacuée en filière de compostage sur le site de compostage du SMAB à Presles en Brie (site de Compostage de la Saussaie).

Les résultats des mesures d'autosurveillance affichent des écarts importants en termes de calcul des équivalents habitants (EH) par la DBO5 et le NK (± facteur 2). Le coefficient de charge en pollution est de 64%.

Les écarts de débits entre la mesure amont et aval sont faibles toute l'année.

Travaux et études : Rappel des bilans précédents : Il est à noter que le débit des pompes de relèvement est de 34 m3/h par temps sec, pour un débit théorique par temps de pluie de 58 m3/h au vu de la capacité hydraulique du clarificateur. Existe-t-il une consigne par temps de pluie de niveau haut permettant de passer à 58 m3/h ou de mettre en fonctionnement simultané les 2 pompes pour atteindre cette valeur ? Ce point est à vérifier par la SAUR.

A défaut, il serait pertinent d'envisager d'augmenter le débit de pompage à 58 m3/h minimum par pompe (via les variateurs de fréquence) sous couvert d'une capacité hydraulique suffisante du tamis (en théorie cela ne devrait pas de souci, sauf s'il existe un défaut de conception à la base). Cela permettrait de réduire les by-pass par temps de pluie, mais devrait s'accompagner d'une vérification du débit de recirculation avec une mise en adéquation des capacités de pompage pour garantir 100% de taux de recyclage journalier (pompe à 24 m3/h seulement actuellement/test pouvant être fait à 2 pompes).

Un schéma directeur d'assainissement a été initié sur la Communauté de communes du Val Briard en février 2023. Une étude complète a été réalisée sur la commune de Mortcerf. Le programme de travaux qui a été défini à l'été 2025 prévoit essentiellement de la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées pour réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes avec en P1 : 173 ml de remplacement de collecteurs rue du vieux château, 52 ml rue de Paris, 240 ml rue des Vallées et 94 ml rue du 27 août entre Boullards et Néraud. Une mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales est également prévue, avec une finalisation dans le courant du 2ème semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MORTCERF

Nombre de raccordables : 1364 habitants 1023 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 149 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 138 m^3/j moyen : 271,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 1093 E.H. maxi temps sec : 234 m^3/j maxi temps de pluie : 1063 m^3/j

pollution NK : 64% date : 04/2022 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 20,5 tMS 51 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 295 kwh/j 4.6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 74% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025	192	264			193	145	674	66,6	62,7	1,05	66,6	5,47
	A2+A5+A4	17/04/2025	194	2,6			8,2	3	26,8	2,83	0,56	1,35	4,18	0,84
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/09/2025	189	548			188	223	496	116	99,8	0,24	116	15,5
	A2+A5+A4	03/09/2025	186	5,6			8,16	4,02	24,6	2,86	1,26	0,65	3,51	0,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/09/2025		240			168	170	500	72			72	5,7
	A2+A5+A4	25/09/2025		4			5,25	3	15	2,1	1	0,68	2,78	0,24
Flux amont retenus en kg/j				56			60	64	157	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				619				1072	1047	1093				1035
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,07			7,2	3,34	22,1	2,6	0,94	0,89	3,49	0,56
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,8			96,1	98,1	96	96,8			95,6	92,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30/30/30**				**25/25/25**	**90/90/90**	**10/10/10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15/15/15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94/94/94**				**93/93/93**	**90/90/90**	**89/89/89**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**89**

Graphiques d'exploitation

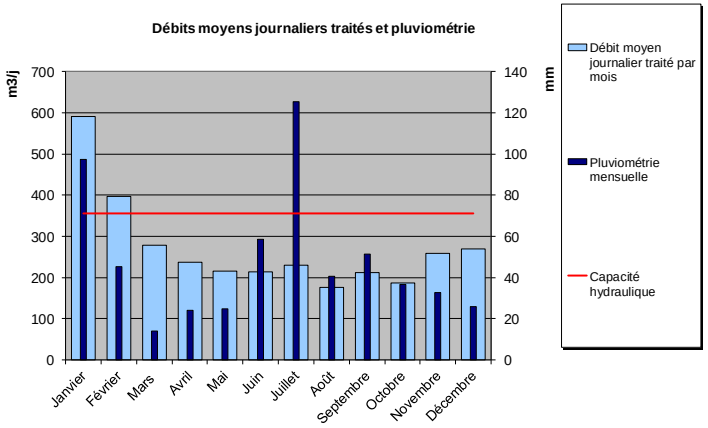

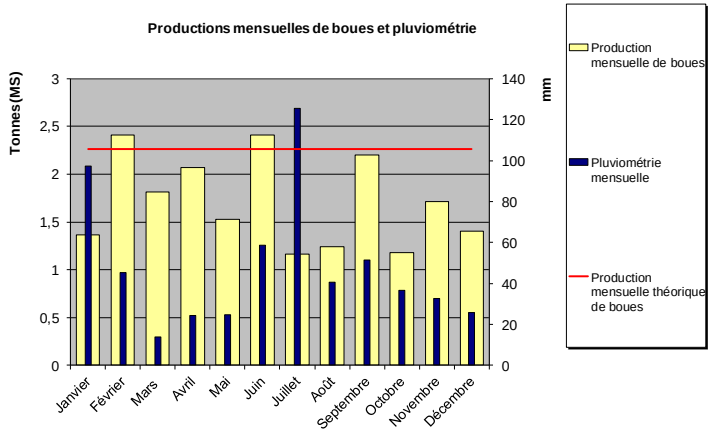

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MOUROUX / COULOMMIERS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037732004000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/10/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Constructeur : STEREAU

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : 09 DAIDD/E/008

Arrêté préfectoral boues : F6 MISE 2021/112

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru du Lieton(R149-F6558000)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 :

Rivière 2 : Grand Morin

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 40000	E.H	Débit de référence	:	9405 m³/j
	: 2400	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	105,042 km
Capacité hydraulique TS	: 6230	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	81%
Capacité hydraulique TP	: 7430	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	19%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 52

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits minimum et maximum de temps sec sont supérieurs la consommation en eau assainie, ce qui témoigne de la collecte persistante et anormale d'eaux claires parasites permanentes.

Les équipements d'autosurveillance réglementaires, mis en service en 2018, permettent de mesurer les volumes déversés via le trop-plein du poste terminal de Boissy-le-Châtel (point A1), ainsi qu'au niveau du déversoir d'orage du Liéton et du déversoir d'orage de la Capucinerie, situés sur la commune de Mouroux (points A1). Aucun déversement au niveau des points A1 n'a été enregistré en 2025. Le système de collecte est considéré comme conforme par la Police de l'eau, malgré l'absence de données pour le mois d'août, liée à une erreur de dépôt. L'exploitant indique avoir procédé à un nouveau dépôt des données.

En 2025, le scénario SANDRE Collecte est en cours de mise à jour et en attente de validation. Les volumes by-passés en tête de station ont été de 47 692 m³, exclusivement par temps de pluie ou en période de ressuyage, sur 50 jours au cours de l'année. Ils représentent environ 2,7 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration (points SANDRE A3 et A2). Ces volumes sont en nette diminution par rapport à l'année 2024, au cours de laquelle 317 263 m³ avaient été by-passés, soit 14,6 % des volumes réceptionnés. Cette baisse s'explique notamment par le caractère particulièrement pluvieux de l'année 2024.

Station d'épuration

La qualité des rejets obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires. La station d'épuration est conforme. 3 bilans d'autosurveillance se sont déroulés avec un dépassement du débit de référence.
Les apports extérieurs demeurent assez stables avec 3470 m³ de matières de vidange et de curage (3 093 m3 en 2023). La charge polluante a été actualisée grâce aux mesures d'autosurveillance, elle est en cohérence avec le nombre de raccordables vis-à-vis de l'azote NK (108 %) qui est l'élément le plus représentatif.

La production de boue extraites qui traduit l'élimination de la pollution est satisfaisante (ratio de 86 gMS/E.H./j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Le ratio obtenu est un peu supérieur et peut s'expliquer en partie par l'apport de matières de vidange, la non prise en compte du taux de capture (5-10%), et la présence de rejets non-domestiques.
Un écart important est observé entre les quantités de boues évacuées indiquées dans le bilan annuel (727,7 tonnes de matière sèche) et celles déclarées dans les données SANDRE (1 013,9 tonnes de matière sèche). Cet écart est lié à une erreur de siccité d'un facteur 10 pour les boues évacuées au mois de juin. En retenant les données du bilan annuel, les quantités de boues évacuées sont supérieures de près de 30 % à celles des boues extraites. L'écart est moindre cependant si l'on se base sur les données du bilan agronomique (470.7 TMS épandues hors chaux). Ces résultats confirment le bon fonctionnement de la filière de traitement et le bon fonctionnement global de ce système d'assainissement.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BOISSY-LE-CHATEL, COULOMMIERS, MOUROUX

Nombre de raccordables : 22013 habitants 16510 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2621 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 3806 m^3/j moyen : 4859 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 17753 E.H. maxi temps sec : 4774 m^3/j maxi temps de pluie : 8407 m^3/j

pollution NK : 44% date : 12/2025 hydraulique : 65% Production annuelle de boues : 560,4 tMS 86 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2996 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 130% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1188			706	734	2064	266				30
Flux amont retenus en E.H.				13198				12228	13763	17753				17529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,19			8,72	4,91	25	3,04	1,92	1,19	4,15	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			93,3	96,5	93,4	93,9			91,9	93,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**80**	**7**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**13**	**1,5**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**94**	**91**	**72**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**92**

Graphiques d'exploitation

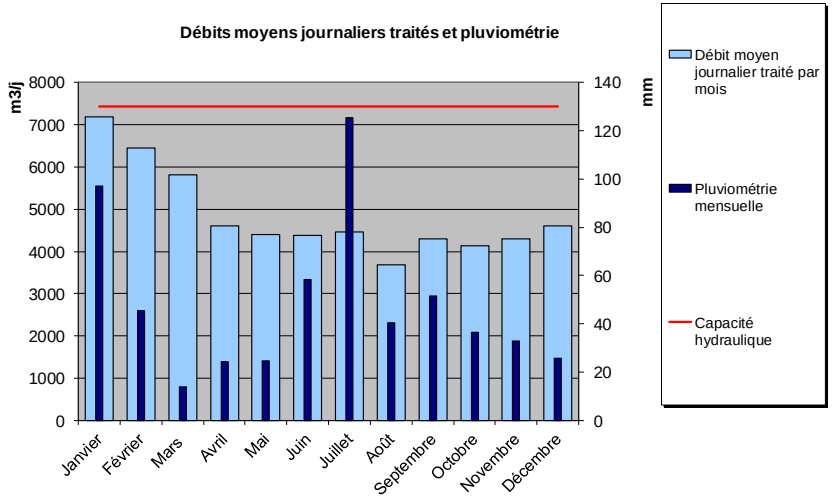

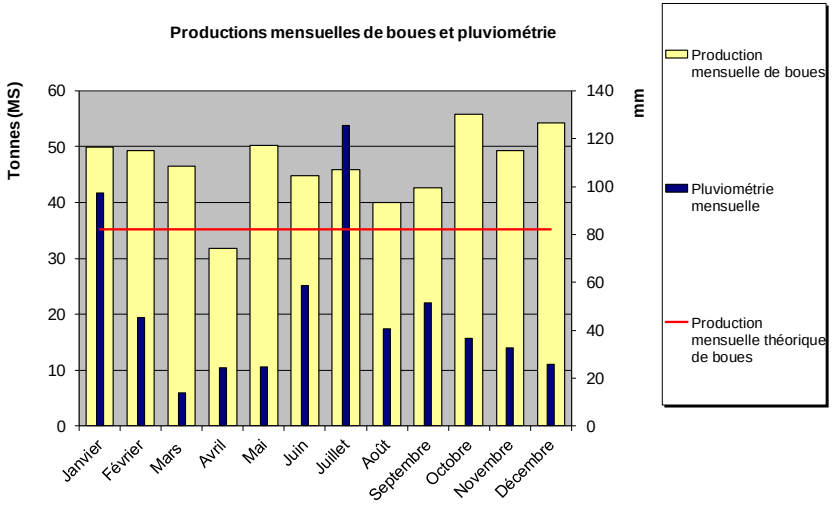

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MOUSSEAUX-LES-BRAY / BRAY-SUR-SEINE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037732101000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/07/2000	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: BRAY SUR SEINE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: SAUR - CENTRE ILE DE FRANCE		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2018/DRIEE/SPE/035		
Arrêté préfectoral boues	: 98/DAE/2E/020		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 5000	E.H	Débit de référence	:	1681 m³/j
	: 300	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	23,861 km
Capacité hydraulique TS	: 1000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	35%
Capacité hydraulique TP	: 1500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	65%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE À BANDES + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La station d'épuration collecte une part des eaux claires parasites (pseudo) permanentes (246 m³/j), et d'autre part des eaux pluviales du fait du caractère majoritairement unitaire du réseau de collecte (surface active de 51,21 ha). Le débit maxi temps de pluie pris en charge par la station d'épuration est de 2462 m3/j (proche de 100 m3/h : débit de pointe du traitement biologique sur 24h). Le débit de référence a été dépassé 14 jours au cours de l'année.

Sur la station d'épuration, des débordements ont lieu à différents points : tampons en amont immédiat du poste de relevage, au niveau du tamis, du clarificateur, tampon en aval du trop-plein du bassin d'orage et tampons sur la conduite de rejet. Sur le réseau de collecte, des débordements ont lieu au niveau du Quai de l'Ile, en cas de saturation hydraulique ou de dysfonctionnement du poste DIP de Bray-sur Seine.

Station d'épuration : La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 10 bilans 24h sur les 12 réalisés, les valeurs anormales ayant été écartées (janvier et novembre). La charge est évaluée à 2353 EH (base NTK). Elle est supérieure à celle basée sur le nombre de raccordables en raison d'activités non domestiques raccordées sur le réseau. Les rendements d'épuration et la qualité des eaux traitées respectent le niveau de rejet lors de la visite du SATESE et les bilans d'autosurveillance (à l'exception de celle de novembre dépassement sur paramètres DBO5 et MES mais dans le seuil de tolérance).

La quantité de boues extraites est évaluée à 62,6 TMS. 52,5 TMS ont été épandues dans le courant de l'été 2025. C'est cette dernière valeur qui a été utilisée pour estimer les boues produites en 2024, la quantité de boues extraites étant surestimée. Contrairement aux dernières années, la production de boues correspond à celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables.

Travaux et études : Le programme de travaux qui a commencé à être mis en œuvre en 2025 est le suivant : augmentation de la capacité maximale de pompage du DIP de Bray (300 à 450 m³/h), création d'un trop-plein de délestage en amont du DIP, rehausse de 7 DO sur la commune de Bray, remplacement de la canalisation de refoulement en provenance de Bray, prolongation de la conduite de refoulement de transfert jusqu'au prétraitement de la STEP (suppression du PR des eaux brutes dont le GC est HS) avec remplacement du tamis et rehausse du chenal de prétraitement, traitement physico-chimique de l'H2S, vidange du bassin d'orage par pompage, création d'un poste toutes eaux, suppression du canal venturi en aval, mise en place de 8 débitmètres [extraction (S4), sortie (A4), vidange bassin d'orage (2), arrivée transfert (A3), trop-plein DIP de Bray (S16), DO PR Mousseaux (S16) et trop-plein bassin d'orage (A5)], acquisition d'un pluviomètre permanent et création d'un poste de pompage des effluents traités (130 m³/h) avec pose d'une canalisation de refoulement vers la Seine avec nouveau rejet plus proche (50 ml). Par ailleurs, il a été retenu la pose d'une canalisation de refoulement indépendante pour le PR de Mousseaux-les-Bray jusqu'au tamis en entrée de la STEP avec un débitmètre de comptage spécifique.

Les travaux ont démarré en début d'année 2025, notamment le remplacement de la canalisation de refoulement en provenance du DIP de Bray jusqu'aux prétraitements de la STEP, qui a été finalisé en juin 2025. La station d'épuration pourra accepter jusqu'à 450 m³/h lorsque son bassin d'orage sera vide et jusqu'à 100 m³/h quand celui-ci sera plein. La régulation se fera via une télégestion intersites (STEP, DIP de Bray et PR de Mousseaux), avec priorité pour Bray-sur-Seine. La bascule des effluents est envisagée pour mi-septembre 2026.

SUEZ a mis un terme à son contrat d'exploitation, Véolia est le nouvel exploitant depuis le 13/05/2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BRAY-SUR-SEINE, MOUSSEAUX-LES-BRAY

Nombre de raccordables : 2850 habitants 2138 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 414 m^3/j réf. : 2019 à 2024 mini temps sec : 353 m^3/j moyen : 703,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2353 E.H. maxi temps sec : 619 m^3/j maxi temps de pluie : 2462 m^3/j

pollution NK : 47% date : 12/2025 hydraulique : 47% Production annuelle de boues : 52,5 tMS 61 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 539,8 kwh/j 4,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 102% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025		88			113	140	284	57			57	4,5
	A2+A5+A4	05/06/2025		7,4			9,5	4	30	3,8	1,9	0,65	4,45	0,78
Flux amont retenus en kg/j				159				105	264	35				4,2
Flux amont retenus en E.H.				1769				1752	1757	2353				2471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11,5			14,7	11,7	35,3	1,61	0,52	1,49	3,1	0,63
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,7			92,2	95,4	92,1	97,5			95,2	91,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**91**				**92**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**60**

Graphiques d'exploitation

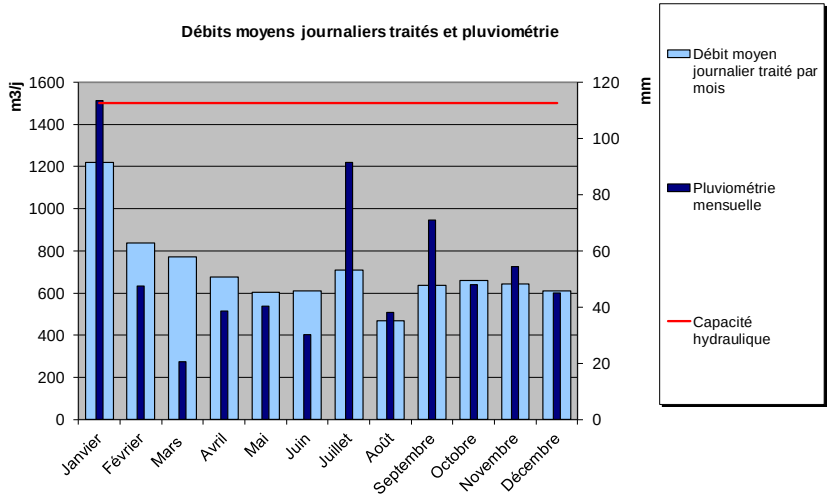

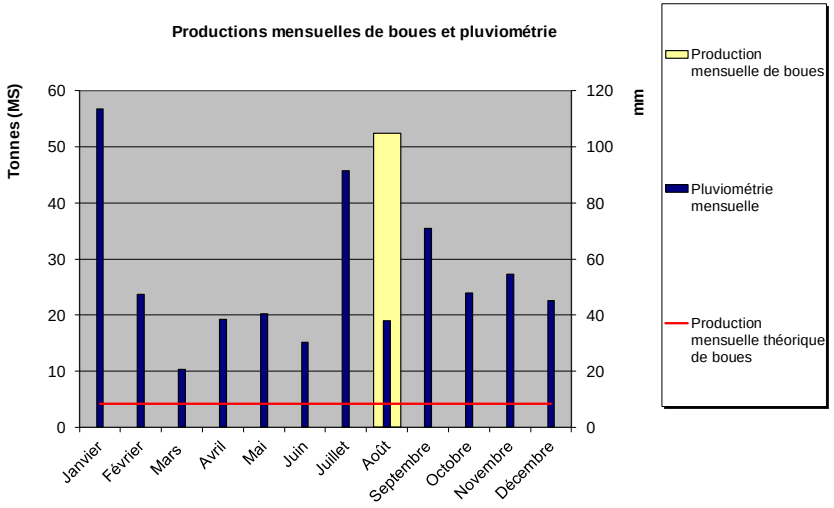

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

MOUSSY-LE-NEUF / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037732201000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1982	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661 N° MISE 2020/088		
Arrêté préfectoral boues	: D03/023/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Biberonne
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	: 1384 m³/j
	: 240	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 15,397 km
Capacité hydraulique TS	: 800	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 54%
Capacité hydraulique TP	: 800	m³/j (pluie)	Unitaire	: 46%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE À BANDES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) est en baisse par rapport à 2024 avec un volume estimé de 134 m3/j, représentant 23 % du volume collecté. La charge hydraulique de la station d'épuration est dépassée 22 % du temps lors des épisodes pluvieux, le débit référence étant largement supérieur au débit nominal (facteur proche de deux). Afin de limiter les à-coups hydrauliques sur la station, le débit d'alimentation est théoriquement régulé à 50 m3/h soit 1200 m3/j.

Un seul by-pass a été relevé au point A2 (DO en amont de la station d'épuration), situation causée par une coupure électrique. Les déversements sont donc importants au point A1 (40 déversements en temps de pluie pour 29 322 m3) représentant 12 % du volume total collecté sur le bassin, soit près de deux fois moins qu'en 2024 (année très pluvieuse). Des incertitudes existent toujours sur ces données, l'expertise SATESE de janvier 2023 ayant mis en évidence un manque de fiabilité des points de mesure A1 et A2, constat confirmé en 2025.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée s'est nettement améliorée, mais reste non conforme pour les matières azotées (NTK). Le déficit de boues évacuées (valeur fiable) s'est notablement réduit (passage de 68 % à 36 %) avec une augmentation de la production de boues évacuées d'un facteur supérieur à deux. Ce résultat est en lien avec la remise en fonctionnement de l'atelier de traitement des boues à l'arrêt depuis plus de 4 années avec un technicien particulièrement impliqué dans son exploitation. Le déficit de boues s'explique plus aujourd'hui par des défauts de collecte, que par des pertes de boues dans les eaux traitées. La quantité de boues extraites est surestimée d'un facteur 3 (protocole à revoir). Comme les années antérieures, il est survenu une panne d'un des ponts brosses (juillet 2025). L'ouvrage de dégraissage/dessablage a été remis en fonctionnement.

Par contre, lors de la visite du SATESE, il a été relevé deux désordres majeurs : retour d'eau de la Biberonne via le déversoir d'orage (A2) avec proposition du SATESE de le condamner (accord DDT) et bouchage régulier de la canalisation reliant le bassin d'aération au clarificateur, le curage du BA étant à réaliser (curage envisagé pour 2026).

Les charges polluantes mesurées par l'exploitant ont été validées contrairement à celles de 2024 qui présentaient de nombreuses anomalies. Les résultats de l'autosurveillance 2025 montrent une charge complémentaire de l'ordre de l'ordre de 1000 EH qui s'expliquerait par la présence de ZAE avec rejets ponctuels d'effluents non domestiques plus concentrés en pollution que la normale. La construction d'un collège (capacité max : 800 élèves) terminée en septembre 2025 a rajouté de la pollution en fin d'année. A partir de mi-janvier, les écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval sont revenus dans la normalité.

Travaux et études : Un arrêté préfectoral de mise en demeure pour la mise en conformité a été établi par la DDT (arrêté N° 2024/DDT/SEPR-23 du 29/01/2024) et vise à la mise en place d'un plan d'actions pour améliorer le fonctionnement de la station actuelle et la planification de la reconstruction de la station d'épuration avec un objectif de mise en eau pour juin 2027.

Ce projet de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration de 7 000 EH et de création d'un bassin d'orage complémentaire de 250 m3 à proximité du BO Aubépine s'est débloqué au second semestre 2025 suite à un accord obtenu avec la mairie pour le choix des sites d'implantation des ouvrages. Le choix d'un maître d'œuvre et la phase de conception de la station d'épuration devraient se dérouler sur l'année 2026. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration est donc reportée pour 2028.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MOUSSY-LE-NEUF

Nombre de raccordables : 3204 habitants 2403 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 487 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 470 m^3/j moyen : 653,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3460 E.H. maxi temps sec : 574 m^3/j maxi temps de pluie : 1307 m^3/j

pollution NK : 86% date : 12/2025 hydraulique : 82% Production annuelle de boues : 55,0 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 495,2 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 64% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/07/2025		75			39,2	40	116	17			17	2,2
	A2+A5+A4	08/07/2025		9,9			9,25	7	23	2,2	0,55	6,6	8,8	0.22
Flux amont retenus en kg/j				109			107	115	305	52				5,5
Flux amont retenus en E.H.				1211				1917	2033	3460				3235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,65			8,73	4,91	25,1	8,04	8,71	0,46	10,2	1,16
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			93,7	96,7	93,8	91,1			88,1	87,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

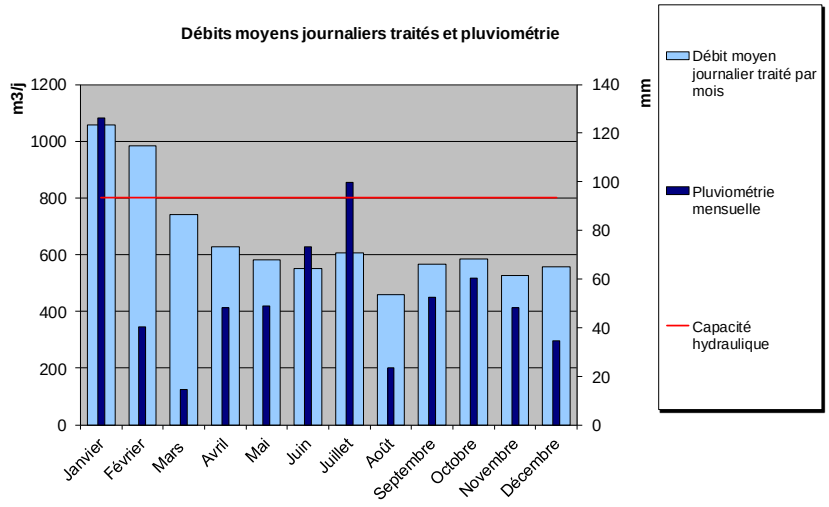

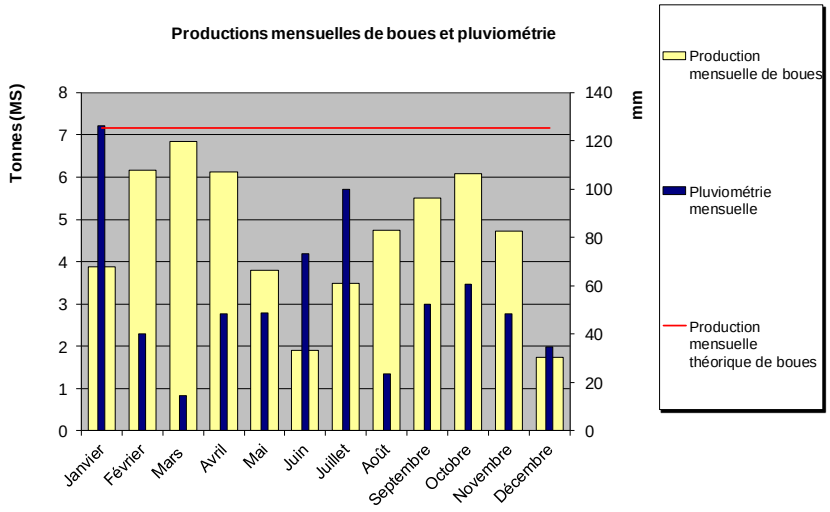

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

NANGIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037732702000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/07/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: NANGIS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 06 DAIDD/E/09		
Arrêté préfectoral boues	: D04/029/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru des tanneries(R91-F4443000)
Ru (ou autre)	: Les Tanneries
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 15000	E.H	Débit de référence	:	10596 m³/j
	: 900	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	29,865 km
Capacité hydraulique TS	: 2800	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	63%
Capacité hydraulique TP	: 4400	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	37%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : En 2025, le réseau d'assainissement collecte environ 1 600 m³/j d'eaux claires parasites permanentes (ECPP). Cela peut représenter jusqu'à 59% des débits traités par temps sec en période de nappes hautes, avec un ratio assez élevé ramené au linéaire des réseau de collecte. Cela nécessite des actions de réhabilitation en domaine public, mais également potentiellement des actions au niveau des branchements en domaine privé.

Un total de 65,9h de déversement en 31 jours a été enregistré au niveau du DO Lycée (point R1), soit une diminution de près de 63% du temps de déversement par rapport à 2024. En revanche, une nette augmentation du déversement est mise en avant au niveau du DO Charcot (point R1), passant de 11,9h (2024) à 103,8h de déversement en 12 jours. Cette augmentation a été justifiée par le délégataire par une possible dérive de la sonde de mesure. Pour mémoire, ces 2 points R1 sont situés sur des portions de réseaux en théorie séparatives, avec des déversements règlementairement non admis.

Station d'épuration : Le volume d'eaux usées by-passé en tête de station (A2) est en diminution par rapport à l'année précédente (de 261 672 m³ à 216 813 m³ en 73 jours), résultat d'une année moins pluvieuse. Cependant, la proportion annuelle du volume by-passé reste significative (17,4%), malgré la baisse de la pluviométrie.

Les coefficients de charge ont été actualisés à partir des résultats des mesures d'autosurveillance. En moyenne la station d'épuration est à mi-charge en pollution, mais, les variations sont importantes (jusqu'à 11 520 EH mesurés en DBO5 et 12 650 EH en NTK). Les résultats d'autosurveillance sont non conformes cette année (cf paramètre NTK, avec 3 non conformités).

La quantité de boues extraites (114 TMS) présente un écart significatif avec la quantité évacuée (166 TMS hors chaux dans la synthèse du registre des épandages), ceci y compris si l'on raisonne sur la période d'épandage à épandage. Pour ce bilan, le SATESE a retenu les boues évacuées moins la chaux, soit 148 TMS mais il est nécessaire de cerner l'origine de tels écarts avec les boues extraites. Il y a eu des efforts faits sur l'exploitation afin d'augmenter le nombre de pressées. Véolia a confirmé la possibilité de faire jusqu'à 3 pressées/jour. L'objectif demandé par le SATESE de 8 pressées par semaine au moins tout au long de l'année est donc largement atteignable avec le renouvellement des pièces réalisé en 2025 par Véolia.

La dernière campagne RSDE n'a pas été réalisée en 2025.

Travaux et études : Le programme de travaux du SDA (scenario 1A) a été approuvé par la commune en juin 2025 (il reste la procédure de zonages à finaliser en 2026), il prévoit notamment :

- La réhabilitation structurante de collecteurs / travaux de réhabilitation du PR de la Mare au Curé. - La mise en conformité des branchements de bâtiments publics et d'habitations pour corriger des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.

- La construction d'un 2ème bassin d'orage sur la station d'épuration, dont le volume devrait passer de 1450 m3 à 1800 m3 (pour avoir une marge de sécurité par rapport à l'autre scenario de travaux non retenu qui prévoyait 2150 m3). Cela a pour objectif de réduire les volumes déversés en tête de station d'épuration. Est également nécessaire l'augmentation du débit de pointe du traitement biologique de 300 à 335 m3/h (à confirmer suivant la capacité de pompage existante).

-Une analyse de risques de défaillance spécifique est à réaliser par Véolia sur le filtre à bandes (en cours en avril 2026). Elle doit permettre de définir un listing et de faire l'acquisition de pièces stratégiques de rechange. Ceci doit permettre d'anticiper les pannes de cet équipement car les délais de livraison sont très longs et le constructeur prévoit un arrêt de leur fabrication. Véolia indique qu'un stock de plateaux a été fait un 2025 ainsi que divers ajustements (électrovannes de lavage remplacées+skid de centrage des plateaux).

En raison des élections municipales, la publication de l'arrêté préfectoral de mise en demeure a été repoussée. Elle devrait être effective dans le courant de l'été 2026 avec 2 priorités sur le deuxième semestre 2026 : le choix d'un maître d'œuvre pour le sujet bassin d'orage à créer et une autre maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (premiers niveaux de priorités définis au SDA).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : NANGIS

Nombre de raccordables : 8657 habitants 6493 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1232 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 1933 m^3/j moyen : 2828 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 8042 E.H. maxi temps sec : 2730 m^3/j maxi temps de pluie : 8220 m^3/j

pollution DBO5 : 54% date : 12/2025 hydraulique : 64% Production annuelle de boues : 148,0 tMS 50 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2003,4 kwh/j 4,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 76% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				525			437	482	1219	120				13
Flux amont retenus en E.H.				5838				8042	8126	8000				7471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12,9			15,9	11,2	29,3	7,02	5,55	2,18	9,2	0,46
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,2			89,6	91,6	94	82,9			80,2	89,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

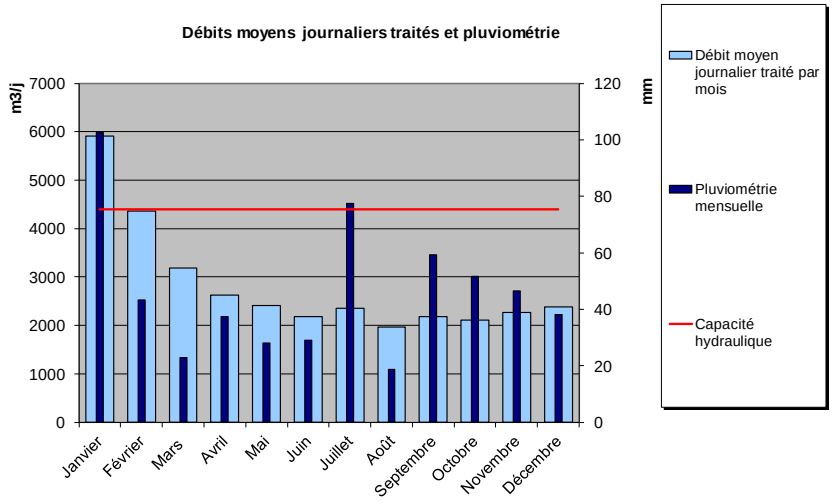

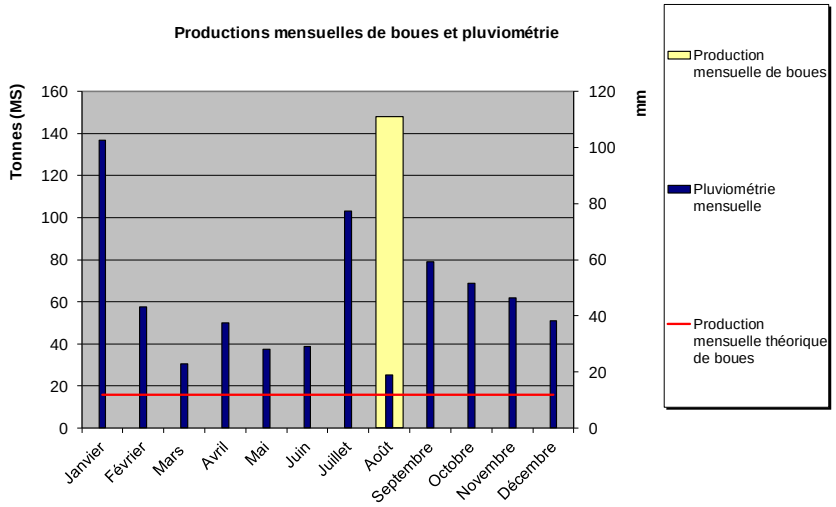

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

NANTOUILLET / JUILLY BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037733201000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
JOURS D	: 29/09/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1

Constructeur : SOURCES FRANCE NORD

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F661-2013/055

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)

Ru (ou autre) : Rossignol

Rivière 1 :

Rivière 2 : Beuvronne

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3100	E.H	Débit de référence	:	974,6 m³/j
	: 186	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	15,989 km
Capacité hydraulique TS	: 495	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 545	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Bien que l'année 2025 ait été nettement moins pluvieuse que 2024, les désordres sur le système de collecte restent nombreux et impactent significativement ce dispositif dont le système de collecte est 100 % séparatif :

-Débit d'alimentation de la station d'épuration proche ou supérieur au nominal sur les six premiers mois de l'année lié à l'intrusion d'eaux du ru dans le réseau de collecte suite à la formation d'un barrage ;

-Charge hydraulique en moyenne annuelle élevée (90 %) avec 113 jours en surcharge hydraulique soit 31 % du temps ;

-Déversements en A2 significatifs (59 déversements) représentant 8.41 % du volume collecté (-78 %/2024) avec, en principe, une bonne fiabilité de la mesure depuis janvier 2025. Certains by-pass (une dizaine) sont survenus par temps sec (origine indéfinie non justifiée dans le bilan annuel ce qui est source de non-conformité) ;

-Volume d'ECPP significatif (290 m3/j) représentant jusqu'à 53 % du volume entrant sur le dispositif par temps sec ((légère baisse par rapport à 2024) ;

-By-pass d'effluents sur le réseau pendant environ 6 jours en mai (1200 m3 estimés), l'origine n'ayant pas été précisée par l'exploitant ;

De plus, il a été relevé 4 déversements sur le poste de refoulement de Nantouillet (rue de Meaux) représentant une durée de 3.4 jours de by-pass d'eaux usées vers le milieu naturel. Il paraît intéressant d'intégrer les données de temps de déversement journalier de ce point (R1) dans le bilan annuel.

Station d'épuration : Le système de traitement est non conforme pour le paramètre phosphore (origine non spécifiée). Il est aussi relevé des non conformités ponctuelles liées essentiellement aux déversements en tête de station d'épuration.

La production de boues retenue est celle évacuée, dont ont été soustraites les boues de petites stations d'épuration qui sont injectées au niveau du puits à boues (Annet-sur-Marne et Marchémoret) et qui ne représentent plus que 4 % des boues retraitées sur cette station d'épuration, quantité en nette baisse (85 %), l'épandage ayant été privilégié (année favorable au recyclage local avec un été peu pluvieux). La quantité de boues produites a nettement progressé (+ 107 %) et est en adéquation avec celle théoriquement attendue.

Le SATESE se base sur la mesure de charge qu'il a réalisé en juin 2020 et qui concorde totalement avec le nombre de raccordables. Celles mesurées par l'exploitant sont très hétérogènes avec des charges dépassant largement la charge théorique attendue. Le suivi réglementaire des boues est à nouveau conforme.

Les écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval faibles montrent une bonne fiabilité des mesures débitmétriques sur les points A3 et A4.

Travaux et études : Il est préconisé de tester la fiabilité de la mesure au point A2 en simulant un by-pass (arrêt du poste, voire apport d'un volume connu d'eau…) sous couvert d'un accord préalable de la police de l'eau.

La DDT a alerté sur la nécessité de réaliser un diagnostic approfondi du système de collecte de Juilly (compétence CARPF, le SDA étant en cours). Des travaux ponctuels ont été réalisés sur le réseau de Juilly pour améliorer la collecte avec l'objectif de supprimer les bouchages de réseaux au niveau du collège.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JUILLY, NANTOUILLET, VINANTES

Nombre de raccordables : 2663 habitants 1997 E.H.

Consommation eau assainie : 280 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 2070 E.H.

pollution DBO5 : 67% date : 06/2020 hydraulique : 90%

Consommation énergétique : 481,8 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 373 m^3/j moyen : 488,9 m^3/j

maxi temps sec : 542 m^3/j maxi temps de pluie : 965 m^3/j

Production annuelle de boues : 47,3 tMS 64 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 96% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				189			98	124	283	28				2,9
Flux amont retenus en E.H.				2100				2070	1884	1847				1729
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14,7			14,7	9,61	39,5	8,32	0,4	6,27	9,88	2,19
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,1			91,5	94,2	92,3	86,1			83,2	61,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**20**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**95**	**91**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

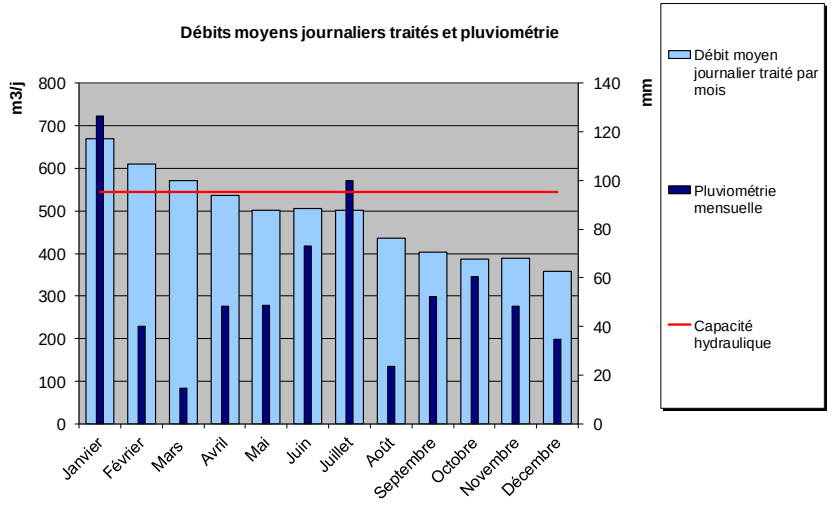

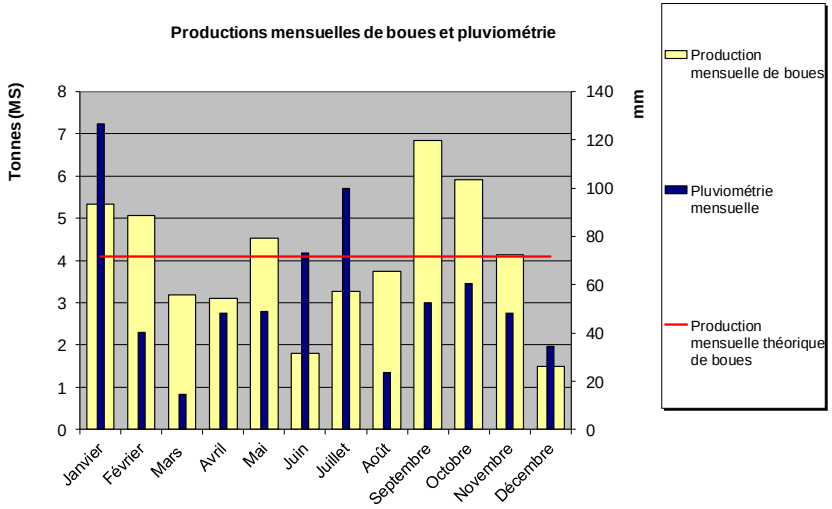

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

NEUFMOUTIERS-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037733601000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 02/11/1999	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F477/MISE/1998/031		
Arrêté préfectoral boues	: D98/028/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 700 m³/j
	: 110	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 3,869 km
Capacité hydraulique TS	: 270	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 460	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

A l'inverse de 2024, l'année 2025 a été particulièrement peu pluvieuse. De ce fait, le système d'assainissement a été bien moins impacté par les intrusions d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources, dites « ECPP ». Les intrusions d'ECPP sont estimés à environ 72 m³/j en période de nappe haute, ce qui représente 44% des débits collectés en cette période. En comparaison, les mesures du SDA ont estimé les intrusions d'ECPP à hauteur de 223 m³/j.

Le débit maxi de temps de pluie a atteint 901 m³/j le 26 janvier, correspondant à un taux de remplissage de 196 % de la station d'épuration. Cette situation est la conséquence de mauvais branchements (1,2 ha de SA identifiés lors du SDA en cours porté par la CCVB, dont la moitié au niveau du bassin de collecte Obélisque/résultat à nuancer cependant car il ne prend pas en compte les travaux de comblement de l'ancien réseau entre la STEP et le carrefour rue de l'obélisque / rue de Gaulle). Seule la poursuite des enquêtes de conformité et l'incitation des usagers non conformes à se mettre en conformité, permettra d'améliorer ce constat.

Station d'épuration :

En 2025, le débit de référence de 700 m³/j a été dépassé durant 15 jours, exclusivement au cours des mois de janvier et de février. (46 jours en 2024).

Les coefficients de remplissage ont été actualisés à partir de la moyenne des résultats obtenus lors des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2025, valeurs plutôt en adéquation avec la charge théorique attendue au regard de la population raccordable. La station d'épuration est chargée à 41% en pollution.

La qualité des eaux traitées rejetées par la station d'épuration, observée lors des 2 mesures d'autosurveillance d'une part, et de la visite du SATESE d''autre part, est très satisfaisante. Elle respecte largement le niveau de rejet requis avec de bons abattements de l'azote et du phosphore. Le système d'assainissement est conforme.

Une différence de 41% est observée entre la quantité de boues extraites (15,55 TMS) et la quantité de boues évacuées (9,14 TMS). En considérant les boues extraites, la production de boues de 2025 présente un déficit de 17% (57 g de MS/EH/j contre 69 g de MS/EH/j attendu).

Travaux et études :

Le remplacement de la canalisation d'eaux usées avenue du Gal de Gaulle s'est achevé le 17 septembre 2024 (création d'un réseau gravitaire EU sur 500ml, renouvellement de 24 branchements, création d'un PR, création d'un réseau de refoulement sur 600ml, comblement du réseau EU existant). Ces travaux ont contribué à la diminution des infiltrations d'ECPP dans le réseau.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune portée par la Communauté de Communes du Val Briard débouchera sur un programme hiérarchisé de travaux pour la commune en septembre 2026. Ce programme de travaux s'orientera en priorité sur la diminution des apports d'ECPP au niveau des tronçons sensibles et identifiés au cours des mesures et ITV réalisées dans le cadre du SDA (588 ml de réhabilitation sont proposés en priorité 1). Les secteurs concernés sont majoritairement localisés dans la partie ancienne du bourg.

La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera également finalisée au second semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 1056 habitants 792 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 101 m^3/j réf. : 2021 mini temps sec : 135 m^3/j moyen : 231,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 747 E.H. maxi temps sec : 163 m^3/j maxi temps de pluie : 901 m^3/j

pollution NK : 41% date : 12/2025 hydraulique : 50% Production annuelle de boues : 15,5 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 163 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/04/2025		270			216	250	580	85			85	8,4
	A2+A5+A4	02/04/2025		4			5	3	14	0,1	0,75	0,8	0,8	1,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/05/2025	159	162			200	230	538	73,8	55,8	1,05	73,8	7,04
	A2+A5+A4	05/05/2025	155	8,6			8,82	3,9	27,5	2,42	0,5	0,81	3,24	1,37
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/11/2025	131	286			177	209	465	81,7	73,1	0,24	81,7	8,44
	A2+A5+A4	13/11/2025	125	2,6			5,65	3	16,6	0,61	0,39	0,66	1,27	0,78
Flux amont retenus en kg/j				32			27	32	73	11				1,1
Flux amont retenus en E.H.				351				533	488	747				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,07			6,49	3,3	19,4	1,01	0,55	0,76	1,77	1,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			96,8	98,6	96,4	98,7			97,8	86,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**93**	**87**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**78**	**80**

Graphiques d'exploitation

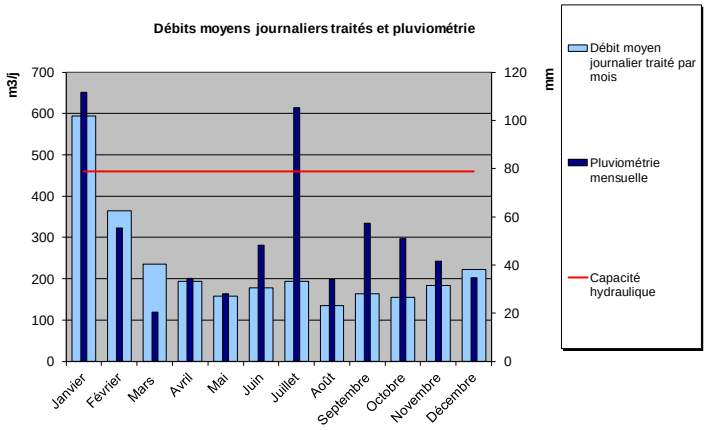

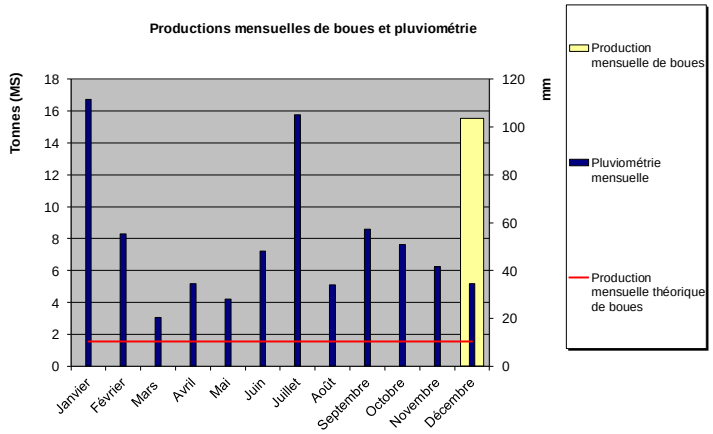

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

NOISY-RUDIGNON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037733801000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 2006/103		
Arrêté préfectoral boues	: D04/053/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 252 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Comme lors des années précédentes, il est possible de confirmer une collecte importante d'eaux claires parasites, qu'il s'agisse d'eaux météoriques ou d'infiltrations, bien qu'un déversoir d'orage et un bassin d'orage soient présents en entrée de station, ces apports génèrent des surcharges hydrauliques. En 2025, le débit journalier moyen s'élève à 125 m³/j, soit 256% du débit théorique d'eaux usées strictes attendu (49 m³/j) au regard du nombre de raccordés au réseau, et 167 % de la capacité hydraulique nominale. La capacité hydraulique de 75 m³/j a d'ailleurs été dépassée durant 242 jours, représentant 66 % de l'année.
Entre janvier et mars, les débits ont été régulièrement écrêtés à 182 m³/j, ce qui confirme le bon fonctionnement de la régulation. Les débits supérieurs observés s'expliquent alors soit par un remplissage incomplet du bassin, soit par une restitution manuelle. Le débit maximum a été enregistré le 20 février, alors que la pluviométrie n'était que de 0,1 mm et qu'aucune précipitation n'avait été relevée les jours précédents : il atteint 491 m³/j. Ce pic survient après une période d'écrêtage à 182 m³/j, ce qui laisse supposer un dysfonctionnement de la régulation ou des bouchages de pompes. Le débit maximum de temps sec, observé en période de nappe haute entre le 3 et le 9 avril, est en moyenne de 172 m³/j, ce qui permet d'estimer le volume d'eaux claires parasites à environ 120 m³/j.

Station d'épuration : Le coefficient de charge polluante n'a pas été actualisé à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée en mars, car les flux polluants mesurés étaient trop dilués. La station d'épuration fonctionne presque à pleine charge en pollution (85% de la charge en DBO5). La qualité de l'eau traitée reste soumise à des départs de boues réguliers, en raison des à-coups hydrauliques dirigés vers la zone d'infiltration.
La production de boues est, cette année encore, presque inexistante (3 gMS/EH/j, pour un ratio attendu de 60 gMS/EH/j). Le système d'assainissement a ainsi été jugé non conforme en termes de performance pour 2025. En effet, les performances épuratoires, bien que correctes ponctuellement, restent limitées par la filière de traitement des boues par lits de séchage, particulièrement contraignante : le séchage est en effet impossible une partie de l'année en raison des conditions météorologiques. Une évacuation de boues en épandage de 4.8 TMS est déclarée par l'exploitant (absence d'évacuation en 2023 et 2024).

Travaux et études : La Communauté de communes mène actuellement des travaux visant à mettre en place une future station de type filtre planté de roseaux de 700 EH, dotée d'un bassin d'orage de 320 m³ (priorité du SDASS EU 2). L'exécution des travaux a débuté en mars 2026 avec notamment le curage et reprofilage des lagunes d'infiltration, un basculement des effluents vers la nouvelle station d'épuration est envisageable d'ici fin 2026.
Des travaux de réhabilitation structurante du réseau d'eaux usées au niveau de la Grande rue (chemisage) et la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par infiltration au niveau de la route d'Esmans et de l'allée des griottes pour déconnecter des eaux de drainage et pluviales du réseau unitaire ont également débuté en avril 2026.
Le débit de référence de la station d'épuration sera de 577 m³/j et le débit de pointe de temps de pluie a été estimé à 160 m³/h pour une pluie mensuelle. La création d'une noue d'infiltration de 505 m³ route d'Esmans et d'un bassin d'infiltration enterré de 445 m³ allée des griottes permettront la déconnexion de 4,4 ha.
La Communauté de communes est en réflexion pour lancer un SDA (planning non clairement communiqué aux acteurs pour le moment). Cette démarche est pertinente. La majorité des priorités aura été traitée sur ce système d'assainissement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : NOISY-RUDIGNON

Nombre de raccordables : 570 habitants 428 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 54 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 125,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 427 E.H. maxi temps sec : 172 m^3/j maxi temps de pluie : 246 m^3/j

pollution DBO5 : 85% date : 12/2024 hydraulique : 167% Production annuelle de boues : 0,5 tMS 3 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 26,1 kwh/j 1,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 5% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/05/2025		1600			763	780	2255	121			121	16
	A2+A5+A4	27/05/2025		18			12,8	5	41	4,3	1,6	1,68	5,98	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2025	54	76,2			92	60	340	69	60,8	0,24	69	7,04
	A2+A5+A4	09/09/2025	54	6			8,9	3	29,6	2,9	2,43	1,4	4,3	2,1
Flux amont retenus en kg/j				38			23	26	64	6,4				0,73
Flux amont retenus en E.H.				427				427	427	427				427
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			10,8	4	35,3	3,6	2,02	1,54	5,14	1,95
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			94,3	97,2	94,7	96,1			94,4	79,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

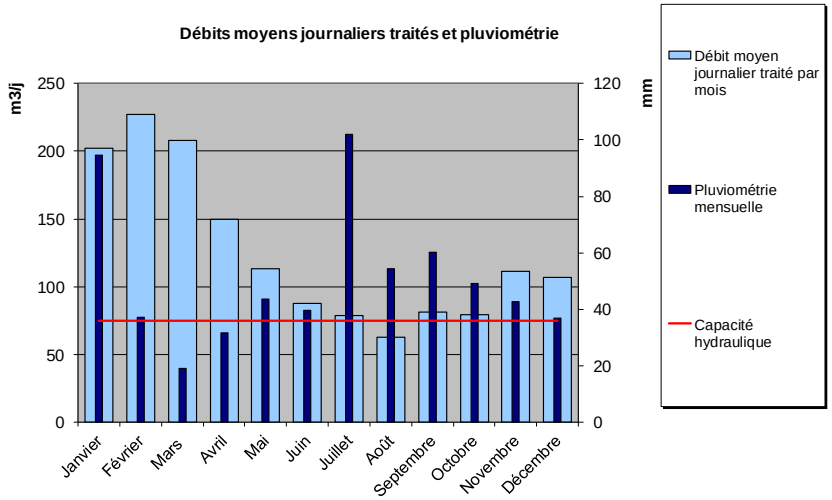

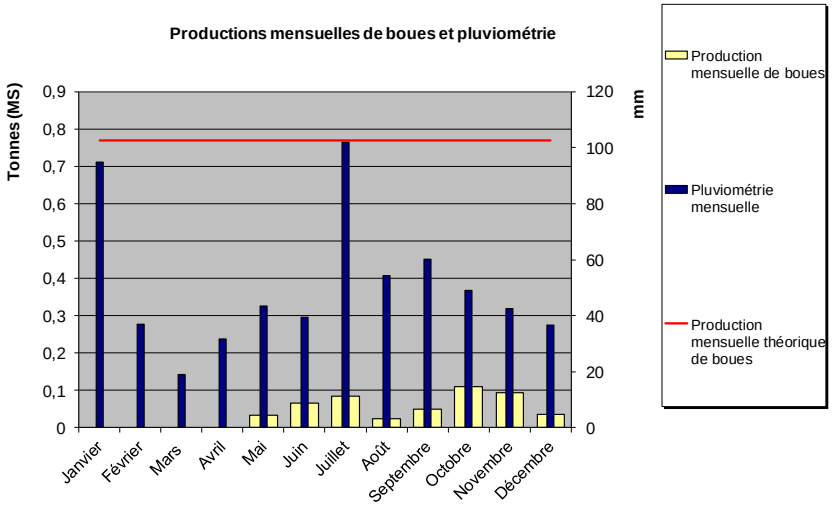

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

OISSERY / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037734401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 30/08/2021	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: SOURCES FRANCE NORD		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661 N° MISE 2019/009		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Beauval
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9000	E.H	Débit de référence	: 2271 m³/j
	: 540	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 38,819 km
Capacité hydraulique TS	: 1423	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 95%
Capacité hydraulique TP	: 2200	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 5%

File eau	: SBR
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le pluviomètre dysfonctionne toujours malgré les vérifications régulières réalisées par l'exploitant (problème de transfert des données ?). En attendant la résolution du problème, il faudrait récupérer la pluviométrie d'une station météo locale. Les volumes by-passés en tête de traitement (2 S16 : Trop-pleins du poste de refoulement Moulin à vent et du bassin d'orage de Pencheret) ont significativement augmenté (+ 145 %/2024), le phénomène s'expliquant essentiellement par des défauts de fonctionnement du poste de refoulement « Moulin à vent » (février, mai et octobre). Cependant, ils ne représentent que 1.2 % des volumes collectés.

Il est rappelé que lors de l'étude d'efficacité de mai 2023 réalisée par le SATESE, il a été relevé plusieurs anomalies sur ces points d'autosurveillance réglementaires : non communication des modalités de calcul des débits, données contradictoires entre celles transmises par VEOLIA et celles mesurées sur le terrain par le SATESE pour les volumes déversés au niveau du trop-plein du BO Pencheret, avec une lame déversante mal positionnée et la présence d'un dépôt de sédiments sous la sonde de mesure de la hauteur d'eau.
Une modélisation hydraulique sur les deux points S16 est prévue en 2026 par Véolia et permettra de répondre aux écarts relevés lors de l'expertise métrologique de l'AESN de mai 2022.

Sur les 10 points R1 (<120 kg DBO5/j), seul le trop plein du poste de relèvement Tillet est équipé et a déversé 1628 m3/an soit 0.31 % du volume collecté.

Les volumes déversés en cours de traitement (A5) ont baissé de 90 % et proviennent, entre autres, du colmatage du tamis par un produit « collant ». Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) en nappe haute est en augmentation (739 m3/j soit 86 % du volume assaini), le niveau de la nappe étant élevé (hiver pluvieux).

Station d'épuration : Le débit nominal de la station a été dépassé à 43 reprises et exclusivement sur les 10 premières semaines de l'année (débit moyen de 2316 m3/j pour un débit nominal temps de pluie de 2200 m3/j) et ceci bien que le réseau soit majoritairement séparatif (95 %).
La qualité de l'épuration est conforme et satisfaisante. La charge polluante mesurée reste toujours inférieure (-17 %) à celle calculée sur la base du nombre de raccordables, écart qui s'est accentué par rapport à 2024 (-7 %) et ceci sans explication particulière. Ce constat est surprenant (représentativité de l'autosurveillance).

La production de boues est inférieure de 24 % à l'objectif théorique attendu, mais peut s'expliquer par une faible consommation de Chlorure Ferrique, une production importante de déchets de tamisage (88 tonnes de produit brut/an, soit une trentaine de tonnes de MS) et un procédé sensé produire moins de boues selon le constructeur.

Les écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval restent faibles indiquant une bonne fiabilité des mesures aux points A4 et A3.

La meilleure performance énergétique de ce procédé est à nouveau confirmée cette année, la baisse de consommation d'énergie étant estimée à 30 % par rapport à une boue activée classique.

Travaux et études : Les travaux de renforcement du réseau électrique réalisés par ENEDIS en 2025 devraient permettre une réduction des dysfonctionnements sur site liés à des coupures électriques ou à des baisses de tension.
Le process fait toujours l'objet d'une optimisation, tout particulièrement, en ce qui concerne le dosage en FeCl3.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : OISSERY, SAINT-PATHUS

Nombre de raccordables : 8941 habitants 6706 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 953 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 982 m^3/j moyen : 1439 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 5540 E.H. maxi temps sec : 1597 m^3/j maxi temps de pluie : 3371 m^3/j

pollution NK : 62% date : 12/2025 hydraulique : 65% Production annuelle de boues : 101,1 tMS 50 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1154,8 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 76% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				358			289	272	727	83				9,6
Flux amont retenus en E.H.				3978				4533	4847	5540				5647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,67			11	3,5	36,9	1,77	1,5	7,3	7,07	0,45
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			93,9	98,5	92,4	97,2			88,5	93,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**10**				**20**	**75**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**96**				**93**	**91**	**84**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**84**	**90**

Graphiques d'exploitation

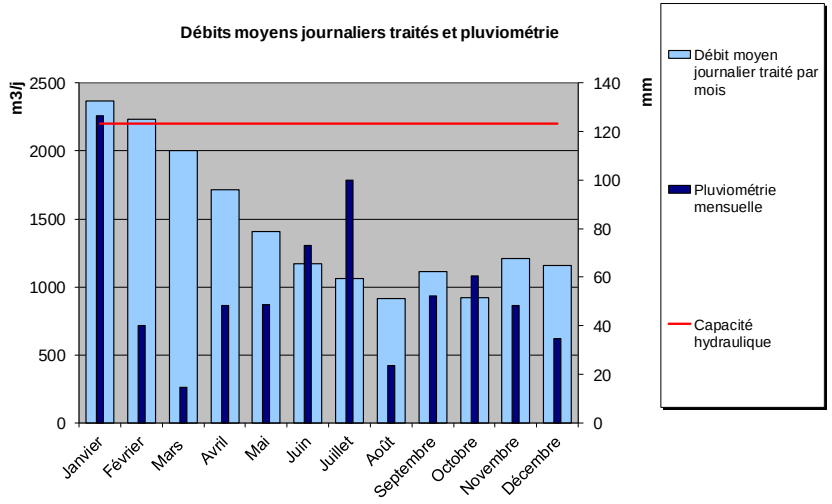

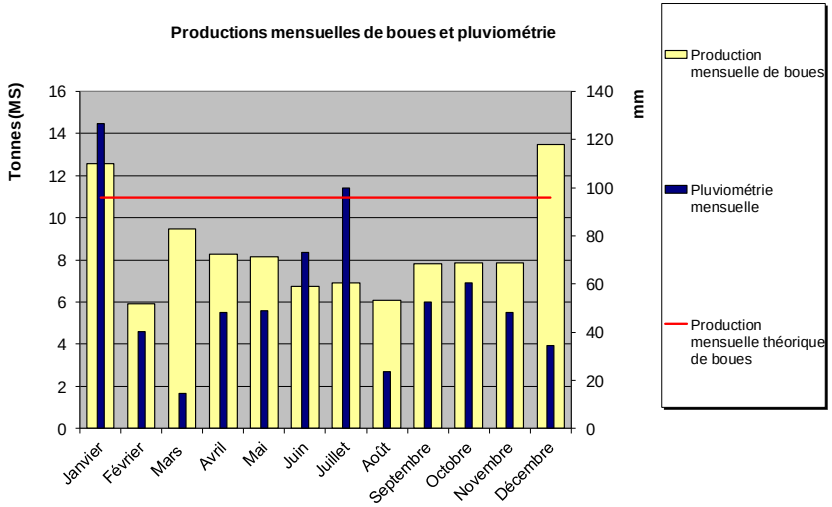

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

OTHIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037734901000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/03/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2022/15/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)
Ru (ou autre)	: Launette
Rivière 1	: Nonette
Rivière 2	: Oise
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 12000	E.H	Débit de référence	:	2400 m³/j
	: 720	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	24,382 km
Capacité hydraulique TS	: 2400	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 2400	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Contrairement aux années précédentes, la collecte d'eaux claires parasites permanentes est significative tant en nappe haute avec 262 m3/j estimé (31 % du volume traité), qu'en nappe basse (215 m3/j). Ces chiffres seront à confirmer en 2026. L'intrusion d'eaux claires météoriques est importante pour un réseau séparatif (surface active estimée à 9600 m²), mais qui n'impacte pas le fonctionnement de la station, celle-ci étant bien dimensionnée et équipée d'un bassin tampon au niveau du poste de refoulement (aucun dépassement de la charge hydraulique nominale au cours de l'année 2025).

La charge hydraulique moyenne représente 37 % du nominal, valeur faible et similaire aux années antérieures. Les premières investigations ont permis de localiser une partie des inversions de branchements (20 % de la surface active). Suite à des inspections télévisées réalisées par l'exploitant, le quartier Orcheux a été identifié comme prioritaire pour une campagne de contrôle des branchements. Au regard des informations relevées dans le bilan technique, aucun by-pass n'aurait été relevé sur les trop-pleins des postes de relèvement (PR) dont le PR Caron (A1). Le point A2 n'est pas instrumenté.

Station d'épuration : La qualité des effluents rejetés est excellente tout au long de l'année. La charge polluante traitée est légèrement supérieure à la charge théorique attendue (+400 EH). La production de boues extraites est significativement plus importante que celle évacuée (+ 54 %) mettant en évidence un manque de fiabilité de la quantification des boues extraites. La production évacuée est stable par rapport à 2024, le déficit étant peu significatif (14 %).
La destination des boues est conforme (plateforme de compostage d'Ermenonville dans l'Oise). Les résultats du suivi analytique des boues montrent la production d'une boue de bonne qualité : bonne siccité et faibles teneurs en éléments traces métalliques et micropolluants organiques.

Le nombre d'écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % est quasi-systématique sur l'année 2025, mettant en évidence une absence de fiabilité du point A4. Pour une interprétation appropriée des données, les données débimétriques aval ont été remplacées par celles de l'amont et les charges amont mesurées le 27/10/2025 n'ont pas été prises en compte (concentrations en pollution très élevées).

Travaux et études : L'exploitant a procédé au renouvellement des diffuseurs du bassin d'aération N°2 sur juin et juillet.
La dernière expertise de SUEZ du point A2 (2023/2024) a conclu à la nécessité de mener la mise en conformité en plusieurs étapes :

* Suppression du frein hydraulique en raccordant une des canalisations directement sur le poste de refoulement (travaux prévus pour début 2026);
* Mesure de l'impact des travaux en mesurant les éventuels by-pass au point A2;
* Création d'un canal de mesure dédié si détection de déversements, sinon obturation du by-pass.

Selon l'exploitant, une étude est à mener sur la présence d'H2S au refoulement du poste Auguste Caron (prévu dans le cadre du SDA qui est en cours). Il souhaiterait aussi que l'accès en cas de bouchage des collecteurs soit facilité pour la rue des Acacias, des 3 Arpents et la rue du petit Chablis.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : OTHIS

Nombre de raccordables : 6590 habitants 4942 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 661 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 810 m^3/j moyen : 891,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 5325 E.H. maxi temps sec : 857 m^3/j maxi temps de pluie : 2345 m^3/j

pollution DBO5 : 44% date : 12/2025 hydraulique : 37% Production annuelle de boues : 111,4 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1290,5 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 86% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				358			291	320	816	86				10
Flux amont retenus en E.H.				3978				5325	5441	5720				6176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,21			6,38	3,49	20,4	2,58	0,75	2,29	5,07	0,16
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,4			98,2	99,1	97,9	97,5			95,3	98,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**95**	**93**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

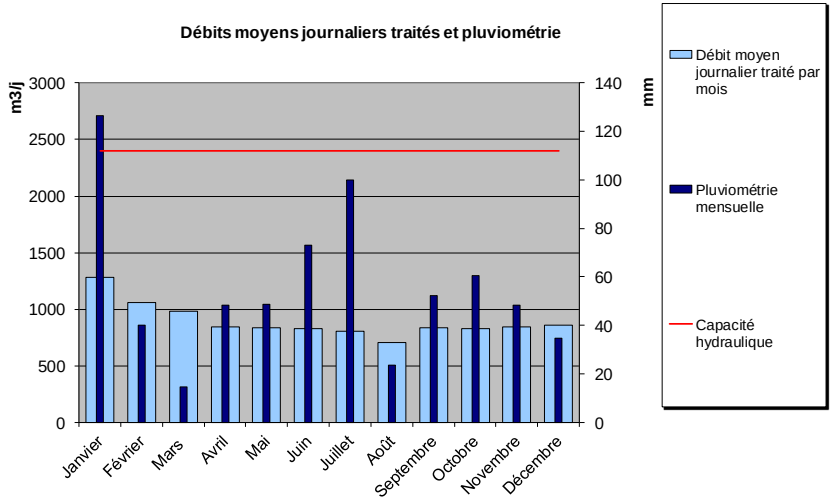

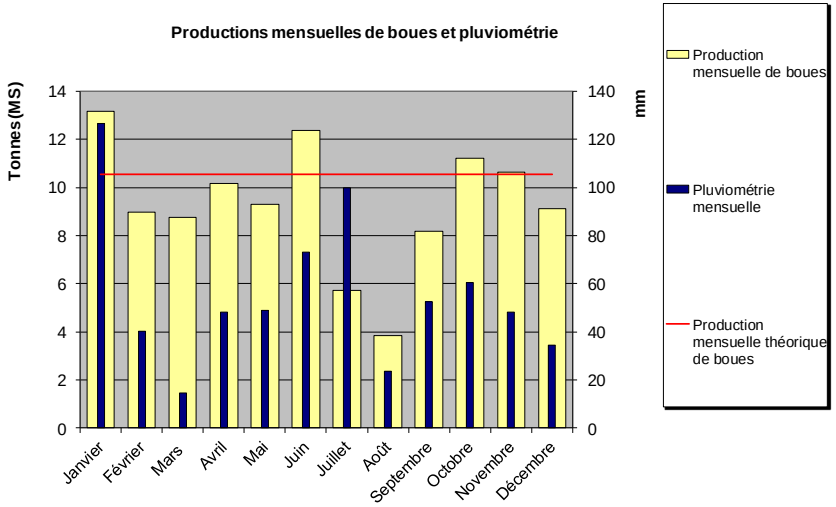

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

OZOUER-LE-VOULGIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735203000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 02/09/2013	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F478/MISE/2010/181		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	830 m³/j
	: 108	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7 km
Capacité hydraulique TS	: 340	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	10%
Capacité hydraulique TP	: 640	m³/j (pluie)	Unitaire	:	90%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 4		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les déversements en tête de station correspondent au point réglementaire A2 (déversoir d'orage amont). Le trop-plein du bassin d'orage (BO) a été condamné par l'exploitant le 30/07/2024. Le faible taux de déversement en tête de 0,53 % sur l'année 2025 (seulement 5 déversements) interroge sur la fiabilité de la mesure, contre 17,53 % en 2023 et 11,54 % en 2024. L'exploitant doit contrôler ce point et répondre à la Police de l'eau.

En 2025, les écarts de débits entrée/sortie sont trop élevés et fréquents : écart moyen de 39,1 %, jusqu'à 179 % d'écart et seulement 12 valeurs inférieures à 10 %. L'exploitant doit fiabiliser les données et corriger rapidement ces anomalies.

La charge hydraulique moyenne est de 49 %, avec 24 dépassements de la capacité de temps de pluie sur l'année.

Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est estimé dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2025 à 245 m³/j (66 % du volume journalier). La campagne de mesures a duré 5 semaines, du 21/03 au 25/04/2024.

Station d'épuration

En 2025, l'exploitant a réalisé les 4 mesures d'autosurveillance réglementaires. Il a obtenu l'accord de la Police de l'eau pour reprogrammer le bilan du 18/08/2025 au 04/12/2025 en raison de concentrations d'entrée anormalement élevées.

Les résultats de l'autosurveillance sont conformes malgré 1 non-conformité en azote réduit (NK) en mars (en concentration et rendement). Les objectifs annuels sont tenus en concentrations moyennes pour l'azote global (NGL) et le Phosphore total (Pt).

Lors de la visite SATESE de septembre, un défaut de recirculation (bouchage entre le clarificateur et le poste de recirculation) a causé un départ massif de boues. La qualité du rejet était très mauvaise, dépassant les limites rédhibitoires en MES, DCO et la norme en NK, ce qui impacte les moyennes calculées au verso.

Pour la charge polluante, le SATESE a retenu l'approche théorique par les raccordables, soit un taux de charge de 68 %. Les mesures d'autosurveillance restent éloignées de cette pollution théorique.

La production de boues évacuées de 16,6 tonnes de Matières Sèches (MS) est insuffisante : ratio de 37 gMS/E.H./j pour un objectif de 69 g MS/E.H./j (traitement physico-chimique du phosphore). Ce déficit de production de 46 % contredit les performances potentielles de la station (expertise SATESE d'avril 2024). L'exploitant invoque des soucis de recirculation, d'évacuation des bennes et une panne de centrifugeuse. Une unité mobile (UMDB) est intervenue en décembre. Les boues ont été admises au compostage de Sivry-Courtry. L'écart de 28 % entre boues extraites et évacuées n'est pas justifié.

Travaux et études

La station fait l'objet d'un recours contentieux depuis 2016 (procédure peu active) lié à l'étanchéité du génie civil, la dégradation du béton et un défaut de conception hydraulique amont.

Le SDA a été finalisé en décembre 2025. Les projets de zonages EU et EP ont été déposés pour avis de l'autorité environnementale en juillet 2026.

La modélisation du SDA montre que le DO de tête doit être rehaussé de 80 cm pour admettre la pluie mensuelle. Il faudra valider que le débit de pointe instantané reste compatible avec la capacité du dégrilleur et du poste de relèvement (alimentations cumulées des ouvrages et du bassin d'orage).

La station du hameau des Etards sera reconstruite (capacité 390 E.H.) avec une mise en séparatif des réseaux.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : OZOUER-LE-VOULGIS

Nombre de raccordables : 1641 habitants 1231 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 166 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 142 m^3/j moyen : 310,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 1231 E.H. maxi temps sec : 409 m^3/j maxi temps de pluie : 787 m^3/j

pollution DBO5 : 68% date : 12/2025 hydraulique : 49% Production annuelle de boues : 16,6 tMS 37 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 54% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/03/2025	415	127			83,6	78	262	25,4	40,2	2,94	55,3	4,84
	A2+A5+A4	09/03/2025	559	10			10,8	8	27	12,7	8,08	0,27	13	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/05/2025	256	290			159	214	365	129	52,8	0,25	129	8,18
	A2+A5+A4	11/05/2025	347	10			11,5	5	36	17,8	14,6	0,41	18,2	1,03
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/09/2025		120			89,4	97	253	26			26	3,6
	A2+A5+A4	23/09/2025		970			498	22	1950	112	1,6	0,62	113	48
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/11/2025	128	92			199	244	508	87	82,9	0,25	87,2	7,75
	A2+A5+A4	06/11/2025	164	7			6,75	4	19	1,34	0,4	2,08	3,42	0,63
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/12/2025	262	270			174	226	420	59,6	43,2	4,06	66,7	5,98
	A2+A5+A4	04/12/2025	331	3			5,75	3	17	2,75	2,47	3,25	6	0,85
Flux amont retenus en kg/j				111			70	74	185	18				2,1
Flux amont retenus en E.H.				1231				1231	1231	1231				1231
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				200			107	8,4	410	29,3	5,43	1,33	30,6	10,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				74,7			72,9	91,3	72,6	61,2			66,6	64,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

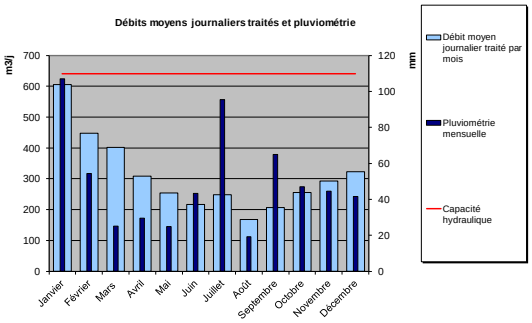

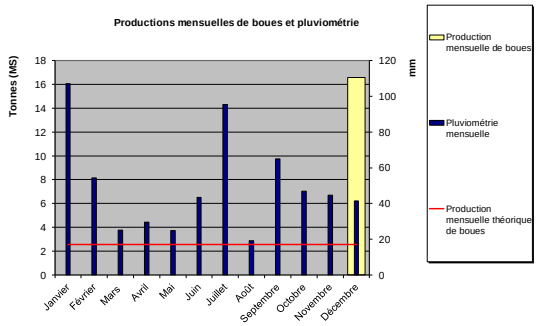

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

OZOUER-LE-VOULGIS / LES ETARDS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735202000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1969	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: 08 DAIDD/E/004		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	:	22 m³/j
	: 9	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,17 km
Capacité hydraulique TS	: 22	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	0%
Capacité hydraulique TP	: 22	m³/j (pluie)	Unitaire	:	100%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte : L'arrivée sur ce dispositif s'effectuant gravitairement ; les débits admis ne sont pas connus.
Un apport excessif d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) a pu être observé en période de nappe basse et en absence de pluie (ces eaux claires avaient été estimées à environ 80 m³/j lors de l'étude SATESE de juin 2013, soit un débit presque 4 fois supérieur au débit nominal de la station de 22 m³/j). Le volume d'ECPP a été évalué dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2025 à 57 m³/j (77 % du volume journalier). La campagne de mesures avait été réalisée sur 5 semaines du 21/03 au 25/04/2024.
Les by-pass, fréquents par temps sec, sont principalement liés à la configuration du déversoir d'orage (DO) entraînant des bouchages, ainsi qu'à une hauteur de déversement quasi nulle.
Au niveau de la surverse du DO, des sables et graviers sont présents, indiquant un apport important de matières minérales vers la station d'épuration lors des évènements pluvieux. Ces apports peuvent impliquer une diminution notable du volume utile du bassin biologique et accentuer encore davantage le déficit d'épuration actuel.

Station d'épuration : Bien que la visite SATESE en décembre ait révélé un respect ponctuel des exigences minimales et peu contraignantes de l'arrêté modifié du 21 juillet 2015, des dysfonctionnements majeurs ont été observés. Un départ de boues a notamment été constaté, tandis que leur concentration dans le bassin d'aération atteignait 12,2 g/l. Ces éléments mettent en évidence un défaut flagrant de suivi et d'exploitation des installations.
L'exploitant a déclaré deux évacuations de boues en 2025 à destination de Phytorestore à la Brosse-Montceaux (77) : janvier 1,44 t de produit brut (PB) et novembre 3,90 t PB. Les concentrations en matières sèches n'ont pas été communiquées ; la production de boues ne peut pas être calculée.
Le procédé est complètement obsolète et sa production de boues non évaluable confirme l'inefficacité de ce dispositif. Par ailleurs, les capacités polluante et hydraulique sont largement dépassées. L'installation d'une vanne murale sur la canalisation de débit conservé du déversoir d'orage (pour ne prendre que le débit de temps sec) est proposée de longue date par le SATESE.
L'exploitant avait indiqué dans son courrier du 16/02/2024 adressé à la CCBRC prévoir la mise en place d'une pompe immergée pour extraire les boues avec remise en état d'un des lits de séchage pour stocker les boues. Cette proposition n'a pas été mise en œuvre.

Travaux et études : La reconstruction de cette station d'épuration a été priorisée dans le cadre du SDASS EU2.
La nouvelle station sera dimensionnée pour une capacité de 390 E.H. (source DLE 2025) et collectera les effluents du hameau des Etards dont le réseau unitaire est à réhabiliter, sur certains tronçons, pour le transformer en réseau pluvial strict, avec conjointement une mise en séparatif passant par la pose d'un réseau EU strict et des travaux en domaine privé.
Après ajustement du projet en mai 2026, la rue de Troyes sera maintenue en unitaire (17 branchements). Un DO sera créé à l'aval de cette antenne pour capter la pluie mensuelle.
La mise en conformité des habitations du hameau sera à réaliser de manière synchronisée.
La filière de traitement retenue est de type filtres plantés de roseaux.
Les travaux de construction de la station d'épuration seront réalisés avant ceux sur les réseaux d'assainissement.
Le démarrage des travaux de la station d'épuration est envisagé pour mars 2027, avec une finalisation prévisionnelle en août-septembre 2027.
Le démarrage des travaux réseaux est lui envisagé en conséquence pour août-septembre 2027.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : OZOUER-LE-VOULGIS – Hameau des Etards

Nombre de raccordables : 277 habitants 208 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 28 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 208 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 139% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/12/2025		100			102	110	292	88			88	7,1
	A2+A5+A4	18/12/2025		15			14,2	8	41	9,1	6,4	5,4	14,5	1,1
Flux amont retenus en kg/j				19			12	12	31	3,1				0,35
Flux amont retenus en E.H.				208				208	208	208				208
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			14,2	8	41	9,1	6,4	5,4	14,5	1,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85			86,1	92,7	86	89,7			83,5	84,5
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

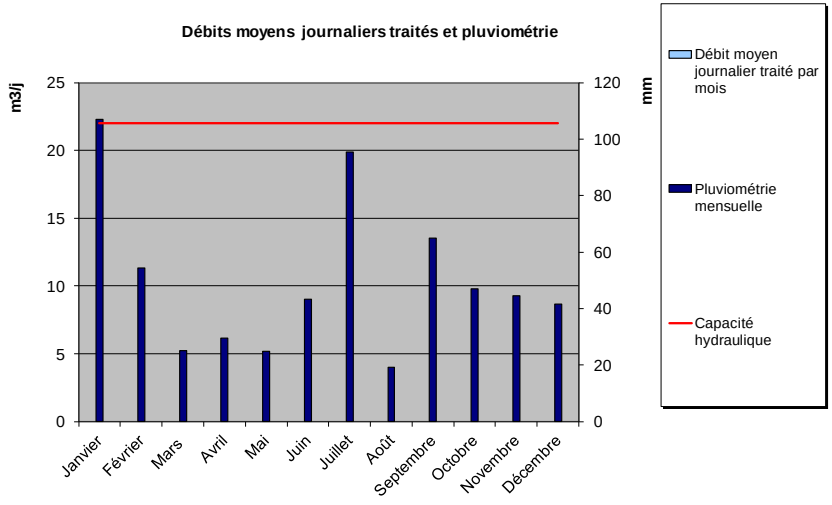

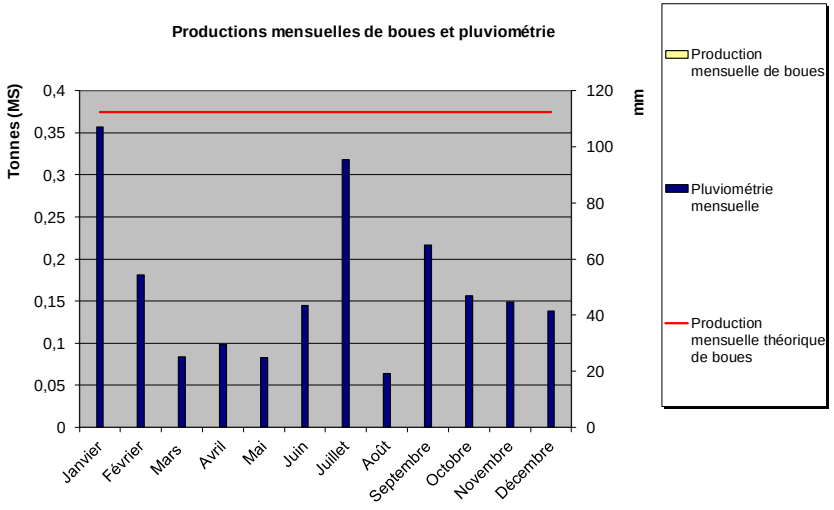

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PECY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735702000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 18/03/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: PECY		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F471 MISE 2013/045		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)
Ru (ou autre)	: Réveillon
Rivière 1	: Visandre
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 1187 m³/j
	: 36	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 3,208 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 4%
Capacité hydraulique TP	: 480	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 96%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Le système collecte une importante quantité d'eaux claires parasites et d'eaux claires météoriques, en raison notamment des 96% de réseaux unitaires. Bien que l'année 2025 soit moins pluvieuse que 2024, le débit moyen traité en 2025 représente 463 % de la consommation d'eau assainie. Le taux de charge hydraulique moyen du lagunage est de l'ordre de 52% cette année (contre 77% en 2024 et 47 % en 2023).

Un apport en eaux claires parasites permanentes strictes de l'ordre de 114 m^3/j peut être estimé à partir des volumes de temps sec cette année. Cette valeur est plus importante durant les périodes de ressuyage qui suivent les évènements pluvieux significatifs.

41 dépassements du débit nominal de la station ont eu lieu en 2025, ce nombre est encore très important malgré une diminution de moitié par rapport à 2024. Ces dépassements restent ponctuellement supportables pour un procédé de ce type.

A noter que le choix du procédé d'épuration par lagunage trouve tout son intérêt avec des apports d'eaux parasites d'une telle ampleur (facteur 16 entre le débit minimum mesuré en temps sec de 113 m^3/j et le débit maximum annuel journalier relevé de 1 845 m^3/j.

Le déversoir d'orage en tête de station (point A2) a été instrumenté mi-mai 2022. La modélisation de l'ouvrage a été transmis en décembre 2023. Les points de la courbe de hauteur associée à l'ouvrage ont été intégrés dans le SOFREL en février 2024.

Selon les données 2025, 11 jours de déversements se sont produits et 493 m^3 ont été comptabilisés au point A2, représentant 0,5% du volume total collecté par le réseau d'assainissement. La diminution du volume déversé est très importante (divisé par 100 par rapport à 2024) en raison de l'ouverture totale de la vanne guillotine du déversoir d'orage en février 2024. Pour information, le SATESE avait proposé 75% de taux d'ouverture.

Station d'épuration :

Les coefficients de charge du dispositif de référence restent ceux de la mesure du SATESE de janvier 2024. La station d'épuration est à 61% de sa charge en pollution, ce qui est confortable.

Le bilan 24h réalisé en mars 2025, tout comme la visite SATESE, ont mis en avant le bon fonctionnement épuratoire de la station d'épuration. Le système d'assainissement est conforme.

Il est important de vérifier que :

- les 2 pompes de temps de pluie ne fonctionnent pas simultanément ;
- le démarrage d'une pompe temps de pluie (environ 140 m^3/h) conditionne l'arrêt du groupe de pompage de temps sec (environ 14 m^3/h pour chaque pompe).

Travaux et études :

Des drains agricoles sont raccordés sur le réseau de collecte. L'étude de solutions de déconnexion est recommandée.

Pour autant, les études réalisées par le passé ont montré que les apports d'eaux parasites sont diffus sur l'ensemble du bourg et se situent également en domaine privé, la résorption significative des eaux claires ne pouvait passer que par une mise en séparatif dont le coût était prohibitif par rapport aux enjeux et au budget de la collectivité, d'où la tolérance de la DDT pour la mise en place d'un lagunage et la réhabilitation partielle du réseau unitaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PECY

Nombre de raccordables : 532 habitants 399 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 57 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 113 m^3/j moyen : 250 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 367 E.H. maxi temps sec : 165 m^3/j maxi temps de pluie : 1845 m^3/j

pollution NK : 61% date : 01/2024 hydraulique : 52% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 17,6 kwh/j 0,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/01/2025		27	44	92	36	44	92	7,8			7,8	0,97
	A2+A5+A4	13/01/2025		23	3	10	11,2	10	25	5,7	3,3	3,48	9,18	0,89
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/03/2025	185	57			36,3	43	95,3	13,9	8,1	6,73	20,6	1,52
	A2+A5+A4	04/03/2025	195	22			5,42	3	15,7	9,9	6,7	2,18	12,1	1,19
Flux amont retenus en kg/j				14			18	16	39	5,5				0,64
Flux amont retenus en E.H.				154				265	262	367				376
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,5	3	10	8,34	6,5	20,4	7,8	5	2,83	10,6	1,04
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				37,1	93,2	89,1	76,5	85	77,7	25,9			19,2	12,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**150**				**35**	**125**	**35**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**65**				**70**	**70**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

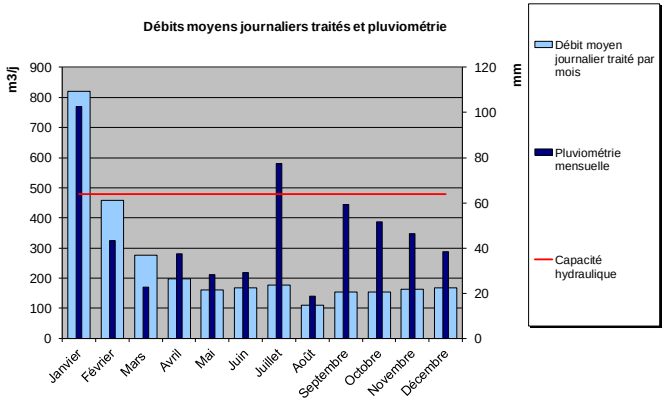

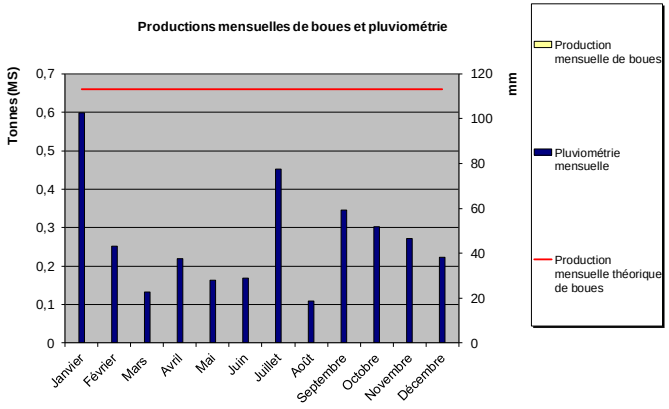

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PECY / MELENFROY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735703000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 18/03/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: PECY		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F471 MISE 2013/046		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)
Ru (ou autre)	: Vallière
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 60 m³/j
	: 24	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,38 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

En 2025, le débit moyen mesuré en entrée du système représente 25 m³/j, soit une charge hydraulique superficielle appliquée sur les filtres du 1er étage de 0,16 m/j.

Les variations entre les débits de temps sec de nappe haute et de nappe basse sont faibles indiquant une faible sensibilité du réseau aux instruisons d'eaux claires parasites issues de la nappe.

Les débits mesurés sont globalement constants (réseau séparatif neuf créé en 2015 dans le cadre de la création de la mise en place de l'assainissement collectif sur ce hameau). Des pointes de débit sont observables lors d'épisodes pluvieux intenses, malgré la nature séparative et récente du réseau d'assainissement.

Certains évènements peuvent s'expliquer par des infiltrations ponctuelles du ruisseau de Vallière via le trop-plein du poste de pompage (qui comporte pourtant un clapet anti-retour). Ces évènements représentent 3 des 4 jours de dépassement de la capacité hydraulique du dispositif cette année. Le dispositif peut accepter ces à-coups hydrauliques de façon ponctuelle sans dégradation du traitement.

Par ailleurs, un fonctionnement de pompes vide cave (réseau d'eaux usées non doublé d'un réseau pluvial sur l'intégralité du hameau) pourrait expliquer des apports d'eaux pluviales vers le réseau de collecte.

Station d'épuration :

Un bilan 24h a été réalisé en cette année 2025. Les concentrations de rejet et les rendements épuratoires sont conformes à la réglementation. La station d'épuration est à 45 % de sa charge en pollution.

Les résultats de ce bilan confirme le bon fonctionnement du système d'assainissement déjà mis en avant à l'issue du dernier bilan 24h du SATESE réalisé en janvier 2025.

La gestion des adventices fait l'objet d'un entretien sérieux de la part de l'exploitant sur ce dispositif.

Le canal de comptage est inutilisable une partie de l'année en période hivernale en raison de la mise en charge provoquée par la montée du niveau du ruisseau de Vallière. Cela rend la réalisation de mesure d'autosurveillance impossible sur ces périodes.

Dans le cas où le fond des filtres du second étage serait mis en charge, le niveau de performance pourrait être impacté (nitrification notamment). Le curage du fossé serait à réaliser, mais suivant le niveau du ru, cette action pourrait ne pas s'avérer suffisante.

Travaux et études :

Le débit spécifique d'alimentation des filtres du 1er étage est inférieur au minimum requis, cela ne garantit pas une bonne répartition des effluents sur le 1er étage de traitement.

L'installation d'une vanne d'obturation sur le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes permettrait d'éviter l'infiltration du ru en cas de niveau très haut (clapet anti-retour actuel non suffisant).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PECY – hameau de Mélenfroy

Nombre de raccordables : 256 habitants 192 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 27 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 20 m^3/j moyen : 25,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 180 E.H. maxi temps sec : 25 m^3/j maxi temps de pluie : 86 m^3/j

pollution NK : 45% date : 01/2025 hydraulique : 42% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 6,3 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/01/2025	40	200			229	247	525	68,3			68,3	6,35
	A2+A5+A4	14/01/2025	40	4			6,33	3	12	1,2			30,1	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/05/2025	28	283			266	272	784	97,8	76,3	0,12	97,9	8,68
	A2+A5+A4	12/05/2025	23	23			4,98	3	13,9	1,4	0,9	66,5	67,9	10,2
Flux amont retenus en kg/j				8			9,2	9,9	21	2,7				0,25
Flux amont retenus en E.H.				89				165	141	180				147
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,9			5,84	3	12,7	1,27	0,9	66,5	43,9	7,34
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,7			97,8	98,9	98,1	98,5			49,5	6,83
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**75**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

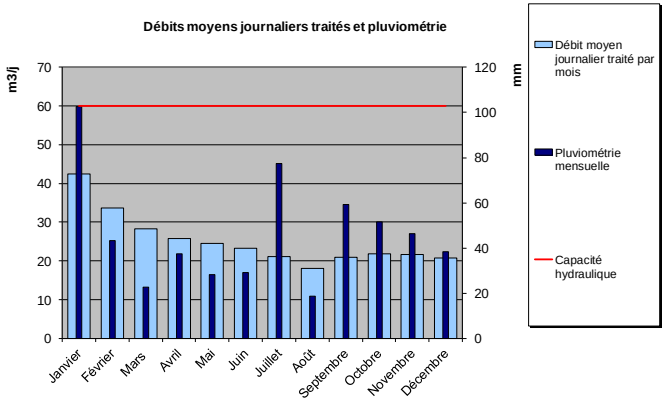

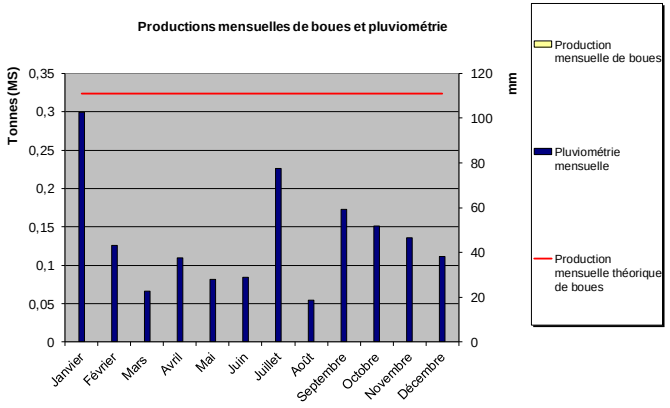

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PENCHARD / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735801000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: CA PAYS DE MEAUX		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2020/DDT/SEPR/N°244		
Arrêté préfectoral boues	: D06/011/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)
Ru (ou autre)	: Bourdeau
Rivière 1	: Rutel
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1600	E.H	Débit de référence	:	671 m³/j
	: 104	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,681 km
Capacité hydraulique TS	: 320	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	31%
Capacité hydraulique TP	: 320	m³/j (pluie)	Unitaire	:	69%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (27%) VALORISATION AGRICOLE (73%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

La capacité hydraulique (320 m³/j) a été dépassée durant 99 jours, essentiellement sur les 3 premiers mois de l'année (77 % des dépassements), période pluvieuse et sol saturé en eau. Les surcharges hydrauliques peuvent être significatives et incompatibles avec un fonctionnement optimisé de la station d'épuration. Le système de régulation hydraulique est inadapté.

Le volume d'eaux claires parasites permanentes est estimé à 97 m3/j représentant 38 % du volume maximal d'effluents traités sur le dispositif en temps sec, valeur similaire à celle mesurée en 2024.
En 2025, 15 déversements ont été comptabilisés pour un volume total estimé à 3 338 m³ soit 3.4 % du volume global arrivant sur la station d'épuration, situation stable par rapport à 2024.

Station d'épuration :

La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année. La gestion du temps d'aération a été optimale permettant l'obtention de bons rendements épuratoires sur les matières azotées (sonde rédox pleinement opérationnelle).

Les coefficients de charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir des mesures d'autosurveillance réalisées durant l'année en raison de résultats trop disparates. Les valeurs de 2020 ont donc été reconduites. Contrairement à 2024, les données relatives aux bilans d'autosurveillance sont nettement plus cohérentes, mais la charge carbonée semble surestimée (voir les modalités de prélèvement avec potentiellement des retours en tête de boues issues de la surverse de l'épaississeur).

La quantité de boues évacuées est en nette progression avec une quantité épandue de 20.8 t de MS (+65 % par rapport à 2024) et s'approche de celle attendue au regard de la population raccordable (24.5 t de MS). Cependant, des réserves persistent sur la représentativité de certaines analyses pouvant fausser le calcul de la production de boues (forte variabilité de la qualité des boues : 18 à 31 g/l, bien que le silo soit équipé d'un agitateur performant). En principe, la capacité du silo de 700 m3 permet un stockage sur une année des boues produites actuellement (jusqu'à 21 TMS sur la base d'une siccité de 3%).

Par ailleurs, il a été relevé deux dysfonctionnements de la filière de traitement des boues : impossibilité de vidanger totalement le silo et drain de l'épaississeur non fonctionnel, les tentatives de débouchage n'ayant pas été concluantes. Après vidange totale du silo en novembre 2025 pour permettre son diagnostic, il a été relevé une casse du tuyau d'aspiration (corrosion). Il a été réparé permettant de revenir à une meilleure capacité de stockage (+ 150 m3).
Les boues sont épandues en agriculture sur un périmètre d'épandage réactualisé, le suivi analytique des boues étant renforcé.

Travaux et études :

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur l'ensemble du périmètre de la CAPM est en phase 2 et 3 avec la mise en œuvre des investigations complémentaires pour rechercher l'origine des désordres. La modélisation du DO et le réglage de la hauteur de la lame déversante seront intégrés comme actions à cibler dans le SDA.

Il est prévu d'asservir la recirculation au temps de fonctionnement des pompes de relèvement pour optimiser le taux de recirculation des boues et d'installer une sonde de turbidité dans le canal de comptage aval. Ces modifications nécessiteront le remplacement de l'armoire électrique (2026/2027).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PENCHARD

Nombre de raccordables : 1350 habitants 1012 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 173 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 139 m^3/j moyen : 257,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1005 E.H. maxi temps sec : 253 m^3/j maxi temps de pluie : 1053 m^3/j

pollution NK : 63% date : 09/2020 hydraulique : 81% Production annuelle de boues : 20,8 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 170 kwh/j 2,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/05/2025	146	530			521	580	1445	99			100	14
	A2+A5+A4	19/05/2025	146	3,8			9,25	3	31	4,4			4,5	1,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2025		180			219	290	515	119			119	9,7
	A2+A5+A4	16/09/2025		5,8			8,5	3	28	5,2	3,6	0,6	5,8	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2025	136	410			309	340	864	78	75,1	1,01	79	13
	A2+A5+A4	17/09/2025	136	4,3			8,25	3	27	5,8	3,31	1,08	6,88	1
Flux amont retenus en kg/j				65			49	59	126	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				725				988	837	1005				900
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,63			8,67	3	28,7	5,13	3,46	0,84	5,73	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			97,2	99,2	96,4	94,6			94	88,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

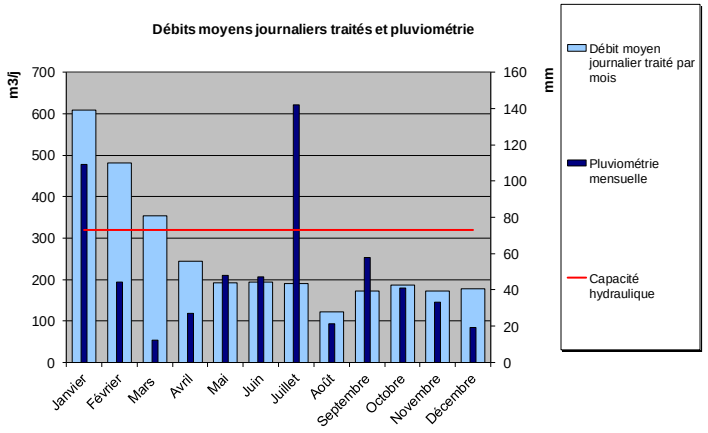

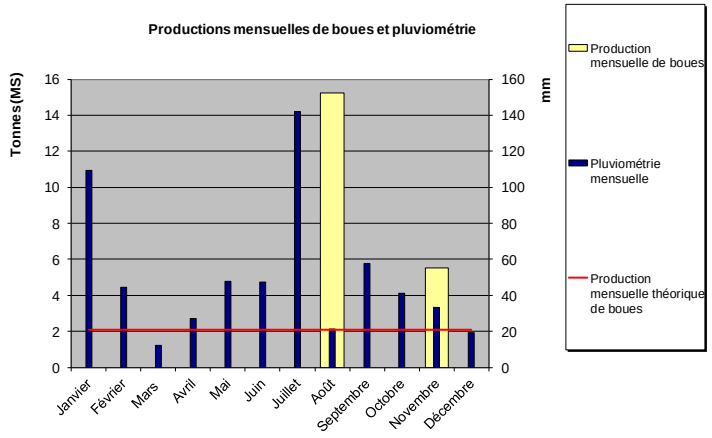

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PERTHES-EN-GATINAIS / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735902000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 30/10/1999	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F448 N° MISE 2024/018		
Arrêté préfectoral boues	: F448 2024/067		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)
Ru (ou autre)	: Rebais
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ecole
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4500	E.H	Débit de référence	: 1400 m³/j
	: 270	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 19,306 km
Capacité hydraulique TS	: 900	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 1400	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'apport d'eaux claires d'infiltration ou de source, s'est élevé en 2025 avec environ 790 m3/j s'expliquant par une période hivernale consécutive à l'année 2024 particulièrement pluvieuse, soit 61.5% des débits collectés en cette période. Cette quantité interroge. Elle n'a jamais été aussi élevée. Il est rappelé qu'il y a totale méconnaissance du comportement du tronçon de réseau d'assainissement qui traverse le Golf. L'opportunité d'une inspection télévisée est à étudier. En octobre, période considérée comme en nappe basse, cet apport était encore de l'ordre de 100 m3/j (différence entre le volume attendu au regard de la consommation d'eau et le volume journalier mesuré à la station d'épuration sur 7 jours consécutifs de temps sec).

Les apports d'eaux pluviales restent sensiblement les mêmes que ceux des années passées, rendant compte de nombreux branchements non conformes. Les apports les plus élevés (cf. 24/07/2025 par 53 mm de hauteur de pluie) peuvent conduire à des débits représentant jusqu'à 133% de la capacité de temps de pluie de la station d'épuration. Cette dernière de 1 400 m3/j est le débit de référence. Elle a été dépassée 38 jours en 2025, répertoriés lors des pluies hivernales en période de nappe haute du 02/01 au 23/03/2025, et aussi lors de la journée du 24/07/2025 très pluvieuse.

Station d'épuration : En cette année de forts débits d'eaux claires parasites d'infiltration, il est relevé 11 jours de surverse du point A2 situé sur le trop-plein du bassin tampon du poste général de Cély-en-Bière, dit PR3. Le volume annuel déversé a été de 1788 m3/an, représentant seulement 0.55% des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement. Ces surverses sont observées exclusivement au 1er trimestre, période de nappe haute.

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, conçue selon le procédé de filtration membranaire, est toujours très satisfaisante. Le système d'assainissement est conforme. Il est rappelé que, sur ce système de traitement, l'équilibre des paramètres azote (NTK et/ou NGL), en concentration et en rendement, est fragile en raison de la conception du système de filtration placé dans le réacteur biologique même, et non dans un compartiment séparé.

La charge polluante mesurée par les bilans d'autosurveillance représente 109% de la charge polluante attendue au regard de la population raccordable. Ce résultat peut s'expliquer en partie par l'activité humaine renforcée de Perthes-en-Gâtinais qui possède un collège de près de 600 élèves.
La donnée de VEOLIA sur la production de boue calculée à partir des boues extraites vers la filière de déshydratation de 61 g de MS/EH, représente 88% de la production de boues attendue au regard de la pollution à traiter (traitement physico-chimique du phosphore).

Les données SEDE sur la production des boues épandues (hors chaux) sont 1.49 fois plus élevées que la production de boue extraite du système de traitement. Cet écart est significatif même si les périodes de production sont différentes.

Travaux et études : Pour compenser la surface de l'aire de stockage des boues déshydratées devenue trop juste malgré l'optimisation du stockage sur la hauteur, la CAPF a informé, lors de la réunion annuelle 2025, qu'un stockage partiel en bout de champs est réalisé dès avril pour permettre d'attendre la période des épandages.

L'attention est attirée sur le fait que depuis l'arrêté modificatif du 15/09/2020, le stockage en bout de parcelle est limité à 30 jours et sous conditions. Une gestion mixte de la destination des boues entre agriculture et compostage, permettrait de rétablir la conformité réglementaire, le cas échéant.
L'extension du périmètre d'épandage réalisée en 2024, a fait l'objet d'un dossier de déclaration en 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CELY-EN-BIERE, FLEURY-EN-BIERE, PERTHES-EN-GATINAIS, SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE

Nombre de raccordables : 4087 habitants 3065 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 547 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 596 m^3/j moyen : 881 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3333 E.H. maxi temps sec : 1284 m^3/j maxi temps de pluie : 1866 m^3/j

pollution NK : 74% date : 12/2025 hydraulique : 63% Production annuelle de boues : 73,7 tMS 61 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 584,6 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 88% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				237			147	157	419	50				5,4
Flux amont retenus en E.H.				2633				2617	2793	3333				3200
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,58			4,56	3	12,2	2,26	1,31	3,39	5,65	0,56
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			97,3	98,3	97,4	96,7			92	92,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**5**				**5**	**40**	**2,5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**98**				**98**	**94**	**95**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**90**

Graphiques d'exploitation

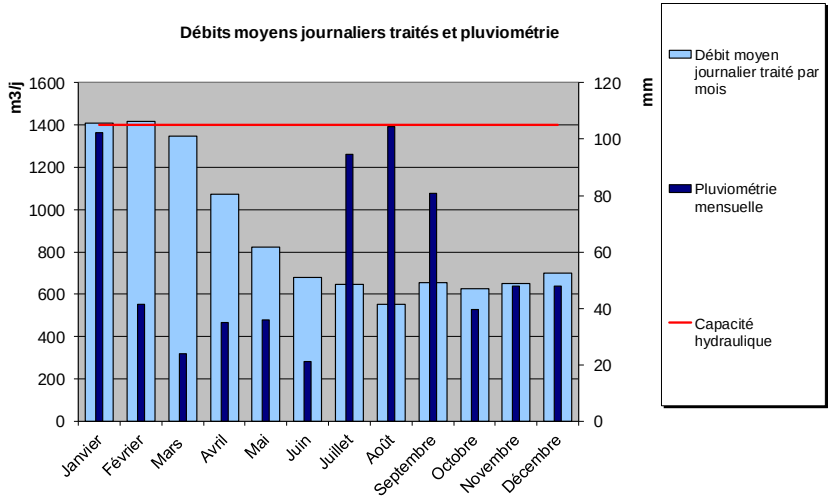

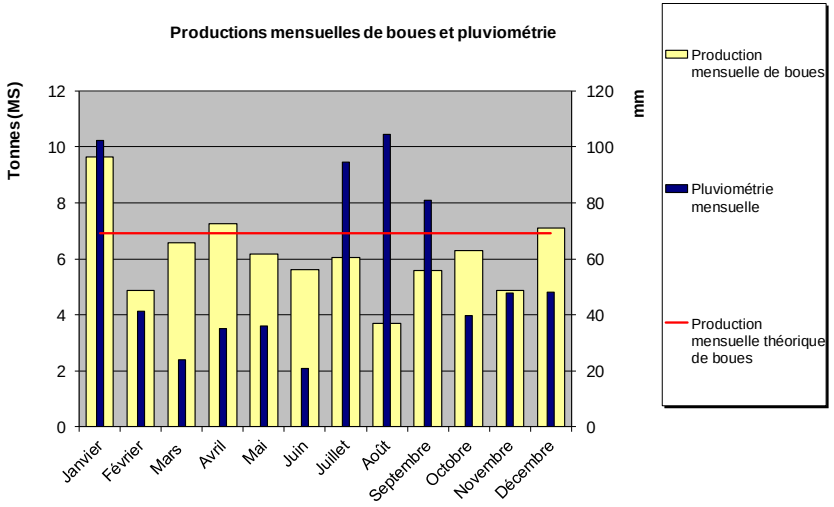

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PEZARCHES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037736001000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	: 01/07/2009	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 470/MISE/2006/257		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 168 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,69 km
Capacité hydraulique TS	: 89	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 89	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'exploitant SAUR ne fait pas état des éluats de l'unité de dénitratation du Syndicat d'Eau potable de la région de Touquin (régénération des résines échangeuses d'ions exploitées par SUEZ). Ces volumes ne sont donc pas connus en 2025. En 2024, ils avaient représenté 7 445 m3 soit environ 20% des volumes traités. Une convention établie initialement entre la commune et le SIAEP autorise un débit maximal de rejet d'éluats de 87 m³/j. La mise à jour de cette convention avait été faite lors du Conseil communautaire de mars 2021.

L'encrassement rapide de l'unique poste de relevage terminal situé rue de l'Eglise contraint l'exploitant à augmenter la fréquence des opérations de curage de 4 à 6 par an depuis 2018. Un panier dégrilleur a été installé en septembre 2021 afin d'éviter les bouchages fréquents de pompes. Depuis la mise en place du panier, peu de bouchage ont été observés. Le trop-plein existant au niveau de cet ouvrage est condamné par une vanne et doit rester fermé.

Le débit entrant sur la station d'épuration de Pézarches est estimé à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage du poste Eglise couplés au débit nominal de celles-ci. Un tarage annuel des pompes est donc nécessaire.

Le débit maximum enregistré et proche de 400 m³/j, il représente 4,5 fois de la capacité hydraulique du dispositif. Il y a donc un apport d'eaux claires météoriques malgré la nature entièrement séparative du réseau de collecte. L'impact sur le dispositif est modéré, en effet le lagunage est conçu pour encaisser les à-coups hydrauliques. Le débit minimum de temps sec est supérieur cette année à la consommation d'eau assainie. Cela peut être en lien avec des apports d'éluats ou à un tarage des pompes non actualisé.

Station d'épuration : Les coefficients de charge polluante restent basés sur la mesure d'autosurveillance de septembre 2022, les charges obtenues lors des mesures 2025 étant plus éloignées du nombre d'EH théorique (301 en DBO5 et 545 en NK). La station d'épuration est chargée à 49 % en pollution et demeure donc largement dimensionnée.
Les normes de rejet étaient respectées en concentrations et en rendement lors de la mesure d'autosurveillance réalisée par la SAUR. Cependant, lors de la visite SATESE du 17 septembre 2025, la norme n'était pas respectée (rendement et concentration) pour le paramètre NK.

Le système d'assainissement est conforme pour 2025.

Attention : La conformité du rejet est appréciée en DBO5 et DCO sur des eaux filtrées. Ces paramètres doivent apparaitre dans les résultats d'analyses.

Rappel : Le trop-plein du poste de refoulement terminal situé sur le réseau (Point A2) est normalement condamné par une vanne et doit rester fermé. Si la vanne devait être à nouveau ouverte, l'équipement de mesure pour la surveillance des surverses deviendrait obligatoire.

Travaux et études : Le dernier curage des lagunes remonte à 2010 pour la 1ère et à 2016 pour les lagunes 2 et 3. Un curage de la lagune 1 sera à envisager prochainement (cf étude bathymétrique et prélèvements qualitatifs à prévoir, une élimination par épandage étant à privilégier sous couvert d'agriculteurs volontaires pour accepter des boues sur leurs parcelles et d'un plan d'épandage).

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire est le groupement EGIS-SAFEGE, les études ont démarré en avril 2023 et la phase 4 devrait s'achever au 2ème semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PEZARCHES

Nombre de raccordables : 335 habitants 251 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 32 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 54 m^3/j moyen : 82,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 247 E.H. maxi temps sec : 80 m^3/j maxi temps de pluie : 397 m^3/j

pollution NK : 49% date : 09/2022 hydraulique : 92% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3,5 kwh/j 0,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/02/2025		1220	560	1794	583	560	1794	118			118	14
	A2+A5+A4	13/02/2025		31	3	23	25,8	12	79	7,4	3,4	16,1	23,5	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/04/2025	89	132			179	203	490	91,8	60,2	1,05	91,8	7,85
	A2+A5+A4	03/04/2025	89	20			18	4,77	62,6	3,38	0,5	8,44	11,8	4,12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025		350	320	782	284	320	782	121			121	9,3
	A2+A5+A4	17/09/2025		36	24	181	209	150	535	40	4,6	4,63	44,6	14
Flux amont retenus en kg/j				5,9			8,5	12	18	3,7				0,3
Flux amont retenus en E.H.				66				205	120	247				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				29	13,5	102	84,2	55,6	226	16,9	2,83	9,72	26,7	6,77
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,7	96	87,8	70,7	82,9	71,5	85,7			76,8	43,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**120**	**35**	**120**				**30**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**60**	**70**	**70**				**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

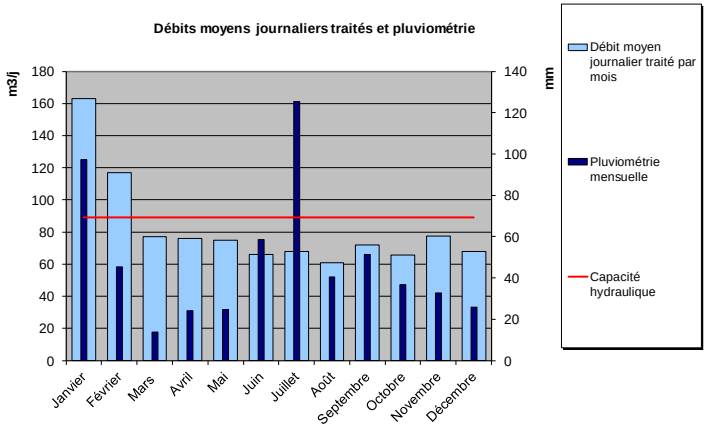

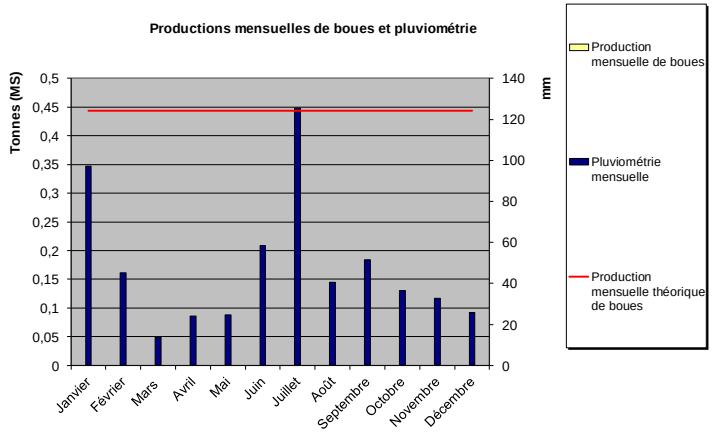

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PIERRE-LEVEE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037736101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 22/10/2020	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SAS AEIC (Société Assainissement Epuration Individuels et		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F654-2018/139		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	: Fosse Rognon
Rivière 1	: Rognon
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 450	E.H	Débit de référence	: 160 m³/j
	: 27	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 1,896 km
Capacité hydraulique TS	: 67,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 160	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DISQUES BIOLOGIQUES
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le débit minimal de temps sec est observé sur les mois de septembre/octobre avec une moyenne autour de 20 m³/j. Cette valeur est bien inférieure au volume d'eau attendu de 36 m³/j (prorata d'abonnés sur la consommation d'eau potable 2024) Le débit maximum de temps sec se situe en mars et s'élève à 95 m³/j. La collecte d'eaux claires parasites permanente (ECPP) est avérée, mais difficilement quantifiable cette année.

Le débit maximum instantané relevé sur la station d'épuration atteint 258 m³/j en période de pluie (Pointe observée le 27/01 et le 26/02). Bien que ce pic reste inférieur aux extrêmes de l'année précédente, le débit de référence fixé à 160 m³/j subit encore des dépassements notables (16 jours de dépassement cette année avec des pointes à 258 m³/j).
Ces pointes de débits demeurent préoccupantes pour une station d'épuration à disques biologiques dimensionnés pour un débit de référence de 160 m³/j par temps de pluie. Une admission prolongée de débits supérieurs à la capacité hydraulique nominale altère inévitablement le temps de contact sur les disques biologiques et compromet la rétention particulaire au niveau du décanteur lamellaire — un ouvrage structurellement sensible au respect de la norme sur les matières en suspension (MES). La maîtrise des flux admissibles et la vérification des organes de régulation doivent demeurer une priorité pour l'exploitant.

Station d'épuration : Au vu des données de synthèse 2025, la station d'épuration présente un taux de charge de 71% en pollution (320 EH mesurés en charge NK pour une capacité nominale de 450 EH). Cette charge est supérieure aux 259 EH. L'autosurveillance indique un taux de charge hydraulique moyen de 35%. Les surverses en tête de station d'épuration (point A2) ne sont pas transmises en 2025 (défaut de fonctionnement du matériel de mesure/remplacée début 2026). Cela est un motif potentiel de non-conformité.

La qualité des eaux rejetées, lors de la visite SATESE et de l'autosurveillance, respectait les normes de rejet. Le système d'assainissement est ponctuellement conforme. Cependant, le paramètre MES reste à surveiller au vu de la faible production de boue. En effet, il risque de ne pas être respecté, notamment lors de débits élevés qui sont non seulement à l'origine de possibles lessivages des disques biologiques, mais aussi la cause d'une mauvaise décantation dans les clarificateurs lamellaires du fait de vitesses ascensionnelles importantes. Lors de sollicitations hydrauliques fortes avec potentiellement des by-pass d'eaux usées en tête de station d'épuration, l'arrêté de rejet prévoit un respect du niveau de rejet jusqu'à hauteur de 160 m3/j (prise en compte du débit entrant + débit by-passé au point A2). Pour y parvenir, outre le fait qu'il est nécessaire d'avoir une marge de sécurité sur la teneur en MES en sortie de filière de traitement, la mise en place d'un tambour rotatif d'ailleurs prévu en tranche optionnelle du marché de travaux, semble inévitable pour limiter l'impact des surverses par le trop-plein du poste de relèvement (point A2) sur la qualité globale des rejets.

La production annuelle de boues estimée à 33 g MS/EH/J représente 55% de la production attendue.

Travaux et études : Les fortes arrivées d'eau perturbent la station et font fuir les boues de traitement vers le milieu naturel.
Pour repérer et déconnecter les entrées d'eaux de pluie anormales dans le réseau d'eaux usées, des mesures de débit et des tests à la fumée étaient prévus en 2025. Le Schéma Directeur, qui s'achèvera définitivement en 2026, devait cibler les zones à problèmes et déclencher des contrôles chez les particuliers.

Actions sur la station : Il est urgent de fiabiliser la mesure des débordements (point A2) et d'agrandir le canal de mesure des eaux rejetées, qui déborde par temps de pluie.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PIERRE-LEVEE

Nombre de raccordables : 345 habitants 259 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 36 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 20 m^3/j moyen : 56,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 320 E.H. maxi temps sec : 95 m^3/j maxi temps de pluie : 258 m^3/j

pollution NK : 71% date : 09/2024 hydraulique : 35% Production annuelle de boues : 3,8 tMS 33 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 46,2 kwh/j 2,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 55% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/03/2025		420			267	290	757	69			69	9,5
	A2+A5+A4	25/03/2025		27			28,5	19	76	9,5	6	34,3	43,8	6,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/05/2025	39	100			159	204	385	61,8	61,2	1,05	61,8	6,6
	A2+A5+A4	05/05/2025	39	12,3			16,8	3	61,3	3,84	0,5	32,1	36	7,34
Flux amont retenus en kg/j				7,6			11	12	30	4,8				0,54
Flux amont retenus en E.H.				84				203	201	320				318
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,6			22,7	11	68,6	6,67	3,25	33,2	39,9	6,97
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,6			89,4	96	87	90			39,1	15,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

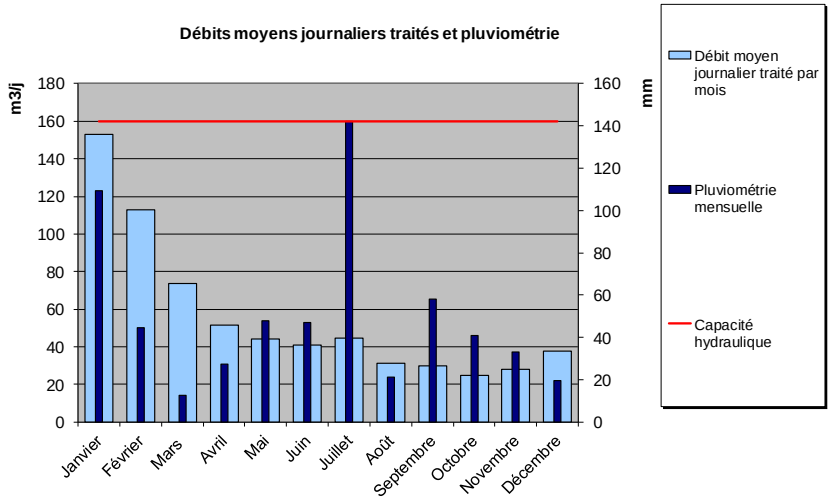

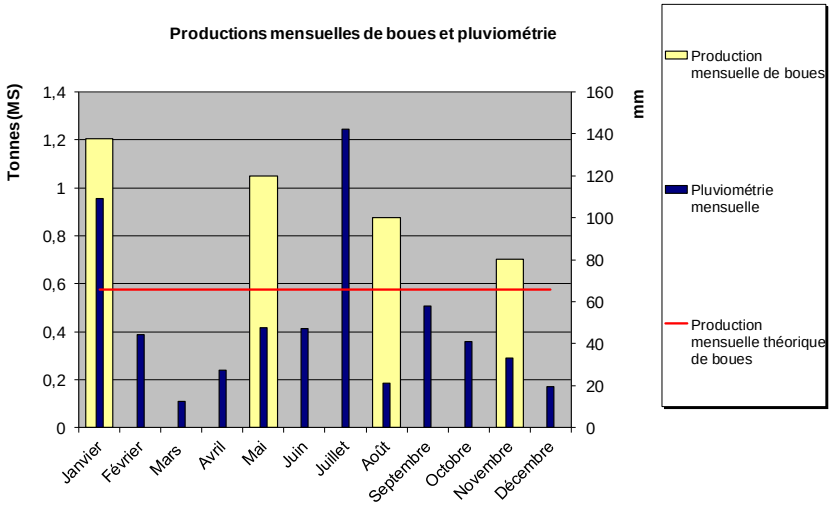

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

POIGNY / PROVINS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037736801000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 17/03/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: PROVINS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021/DDT/SEPR-330		
Arrêté préfectoral boues	: D05/037/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 23330	E.H	Débit de référence	:	6925 m³/j
	: 1400	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	59,379 km
Capacité hydraulique TS	: 4100	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	70%
Capacité hydraulique TP	: 6000	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	30%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le système d'assainissement couvre les communes de Poigny, Provins, Rouilly et Saint-Brice. Le réseau de collecte est majoritairement en séparatif, excepté le centre historique de Provins en unitaire. Les points réglementaires A1 sont les déversoirs d'orage (DO) Canal et Tribunal. Les déversements représentent respectivement 15 616 m³ et 290 981 m³ ; la majorité des déversements s'observent au niveau du DO Tribunal où l'on dénombre 150 jours de by-pass à l'année. Le taux de collecte global à l'échelle du système d'assainissement représente seulement 84%, contre 95% attendu règlementairement. Le système de collecte est donc non conforme. L'équipement réglementaire du 3ème DO Victor Garnier (point A1) est en cours.

Station d'épuration : En 2025, on note 9 961 m3 by-passés tête de station d'épuration (A2), pour 34 déversements, ces valeurs sont faibles et en nette baisse par rapport à 2024 car l'année a été plus sèche. Les by-pass en cours de traitement (A5) sont quasi-inexistants (307 m^3). Les performances épuratoires ont été impactées par 3 dépassements de la norme en NTK (dysfonctionnement de la régulation de l'aération) qui rend la station d'épuration exceptionnellement non conforme cette année. Les apports extérieurs sont assez faibles (1848 m3/an pour 72 267 EH NTK et 177 333 EH en DCO). La station se situe à 48 % en charge en pollution (base DBO5) et 73 % en hydraulique.

Comme lors des dernières années, la concentration en boues dans le bassin d'aération reste élevée (en moyenne de 5,2 g/l de MS), Cela est notamment dû à un poste de relevage commun pour l'extraction, la recirculation des boues et le relevage des effluents prétraités vers le bassin d'aération ainsi qu'à des dysfonctionnements sur la filière boues notamment concernant la centrifugeuse n°1 nécessitant un renouvellement intégral selon Véolia. Une étude lancée en 2023 a permis d'enrichir le diagnostic sur cette centrifugeuse qui est actuellement à l'arrêt, les travaux de renouvellement sont prévus pour le deuxième semestre 2026. Ils permettront de retrouver de la souplesse dans le traitement des boues.

La production de boues, basée sur la quantité de boues épandues en agriculture indiquée dans le registre d'épandage est de 316 TMS (hors chaux). Cela est supérieur à la production de boues théorique estimée à partir de la charge polluante collectée et confirme un bon niveau d'épuration global, malgré les by-pass conséquents sur le système de collecte. Cette valeur est néanmoins à considérer avec prudence. La quantité de boues extraites est de 242 TMS soit un écart important avec les boues évacuées (25 %). Cela peut provenir d'une sous-estimation des boues extraites ou d'un manque de représentativité des boues évacuées. On notera la panne de la pompe gaveuse fin 2024 qui a été remise en service le 28/01/25.

Travaux et études : A l'issue du SDA, finalisé en juin 2020, la commune de Provins a souhaité mettre en œuvre avec l'appui du SATESE une partie des actions (hors mise en séparatif du secteur Fontaine Riante) permettant la mise en conformité du système de collecte : le grossissement de certains collecteurs, le dopage hydraulique du PR Canal (430 m³/h), associé à un bassin d'orage à construire de 700 m³, et du PR Tribunal (360 m³/h) ainsi que la rehausse de déversoirs d'orage ou leur reconstruction (cf. DO canal). En juillet 2023, une présentation de la phase PRO du projet avait été effectuée. La consultation de travaux n'a pas encore été réalisée pour des raisons financières (coût des travaux de l'ordre de 5 millions d'euros HT). Pour 2025, le système d'assainissement demeure non conforme, la consultation de travaux n'a pas été lancée en 2025. Suite aux travaux, une modélisation hydraulique sera à effectuer sur 3 déversoirs d'orage du réseau (DO Canal, Tribunal et Victor Garnier) afin d'obtenir une autosurveillance plus précise sur ces points.

La nouvelle campagne RSDE a débuté en 2025. On notera également l'extension du périmètre d'épandage avec l'ajout de 7 parcelles agricoles (67.23 ha).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : POIGNY, PROVINS, ROUILLY, SAINT-BRICE

Nombre de raccordables : 11828 habitants 8871 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2188 m^3/j réf. : 2016 à 2024 mini temps sec : 3391 m^3/j moyen : 4378,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 11083 E.H. maxi temps sec : 4624 m^3/j maxi temps de pluie : 7219 m^3/j

pollution DBO5 : 48% date : 12/2025 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : 316,0 tMS 78 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 1761,2 kwh/j 2,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 118% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				973			639	665	1863	170				21
Flux amont retenus en E.H.				10810				11083	12419	11360				12235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,35			5,89	3,32	17	2,69	1,64	1,49	4,18	0,32
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			95,5	97,3	95,4	92,9			88,9	92,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**94**	**91**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

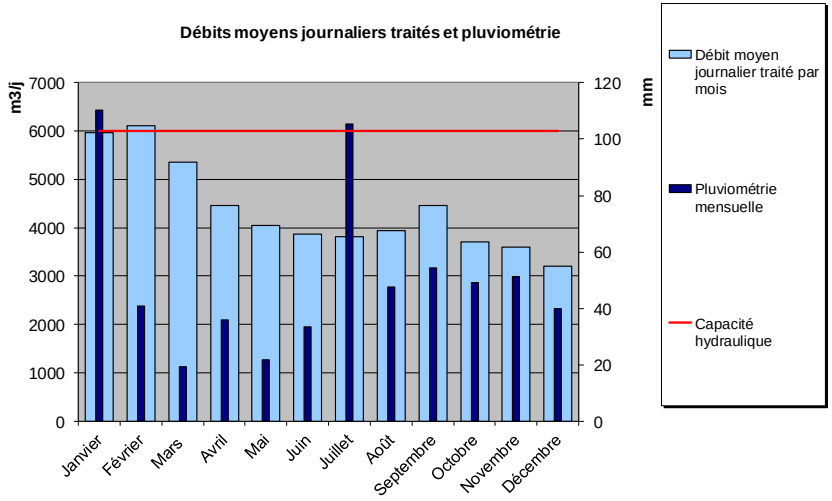

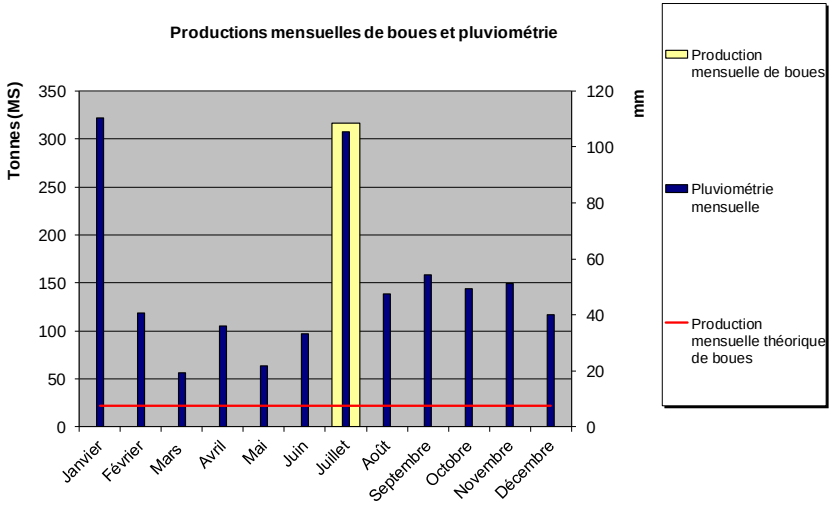

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

POLIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737001000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 22/06/2021	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN)

Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS

Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F437-2019/008

Arrêté préfectoral boues : A définir en temps voulu

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()

Ru (ou autre) : Infiltration

Rivière 1 :

Rivière 2 :

Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	:	110 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	4,418 km
Capacité hydraulique TS	: 84	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 110	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau présente des mauvais raccordements d'eaux pluviales dans le réseau séparatif.

En 2025, le débit maximal enregistré à la station a atteint 149 % de la capacité hydraulique (164 m³/j pour une capacité de 110 m³/j), mais ces dépassements sont restés rares (5 évènements dans l'année) et sont sans impact sur la qualité du traitement.

La charge hydraulique moyenne annuelle est de 54 %, sans déversement observé en entrée de station, ce qui traduit un bon fonctionnement de la collecte, même par temps de pluie.

Les eaux claires parasites d'infiltration représentent environ 30 m³/j en période de nappe haute (48 % des débits de temps sec en cette période) et environ 15 m³/j en période de nappe basse (30 % des débits de temps sec).

Station d'épuration

Les performances de traitement sont très satisfaisantes et respectent largement les normes de rejet, aussi bien par temps sec que par temps de pluie.

Lors de l'autosurveillance de septembre 2025, malgré un remplissage hydraulique de 84 % lié à un épisode pluvieux (9 mm), la qualité du traitement est restée excellente.

La charge polluante mesurée à cette occasion, correspond à environ 240 équivalents-habitants (EH/j) contre 340 EH attendus, ce qui suggère que la mesure réalisée n'est pas totalement représentative.

Le point de prélèvement actuel au niveau du poste de relèvement qui fait aussi office de bassin tampon, est jugé inadapté et pourrait être déplacé au niveau du tamis rotatif, avec un échantillonnage mieux proportionné au débit. L'exploitant devrait s'assurer préalablement que le débitmètre est capable de fournir une impulsion < 1 m3, afin de rendre possible au moins 100 prélèvements/jour (150 étant l'objectif)

La production de boues en 2025 est inférieure d'environ 20 % aux valeurs attendues.
Cette sous-estimation est vraisemblablement liée à l'absence de comptabilisation des flottants mélangés aux boues extraites (canalisation différente de celle des boues, non équipée de débitmétrie). Sur la proposition de la SAUR, un protocole de suivi plus précis devrait être mis en place courant 2026.

Travaux et études

La commune de Poligny fait partie de l'étude de schéma directeur d'assainissement menée sur cinq communes du SMEAPN.

La phase 3, prévue en septembre 2026, visera à identifier les apports d'eaux pluviales, les infiltrations parasites et à vérifier la conformité des raccordements.

La présence de cuivre dans les boues reste très préoccupante. Après des niveaux élevés constatés en 2024 (80 à 94 % du seuil réglementaire), et malgré la première analyse de 2025, du 04 avril, présentant une amélioration (54% du seuil réglementaire), les résultats suivants (analyses du 08/10/2025, 29/01/2026 et 30/04/2026) sont à nouveau préoccupants, tout en restant cependant conformes. En effet les niveaux constatés sont compris entre 72% et 86% du seuil réglementaire.

Les investigations menées n'ont pas encore permis d'identifier l'origine de cette contamination. Le SMEAPN a opté pour renforcer le nombre d'analyses de suivi de la qualité des boues. 4 nouvelles analyses (au lieu de 2) seront réalisées en 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : POLIGNY

Nombre de raccordables : 450 habitants 338 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 37 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 48 m^3/j moyen : 59 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 327 E.H. maxi temps sec : 62 m^3/j maxi temps de pluie : 164 m^3/j

pollution NK : 54% date : 10/2023 hydraulique : 54% Production annuelle de boues : 5,6 tMS 47 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 76,9 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 78% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025		390			316	360	862	101			101	11
	A2+A5+A4	20/05/2025		4			6,75	3	21	3	1,6	0,93	3,93	3,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	24/09/2025	92	55			33,6	26,5	115	38,9	36	0,24	38,9	5,27
	A2+A5+A4	24/09/2025	90	5,2			7,55	3	24,2	2,79	2,56	1,04	3,83	5,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/11/2025		250			183	210	495	141			141	9,3
	A2+A5+A4	13/11/2025		4,2			7,25	3	23	4,3	2,8	0,77	5,07	4,9
Flux amont retenus en kg/j				7,6			9,6	12	23	4,9				0,42
Flux amont retenus en E.H.				85				206	156	327				247
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,47			7,18	3	22,7	3,36	2,32	0,91	4,28	4,53
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			90,6	95,6	90,8	95,7			94,3	39,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	

Graphiques d'exploitation

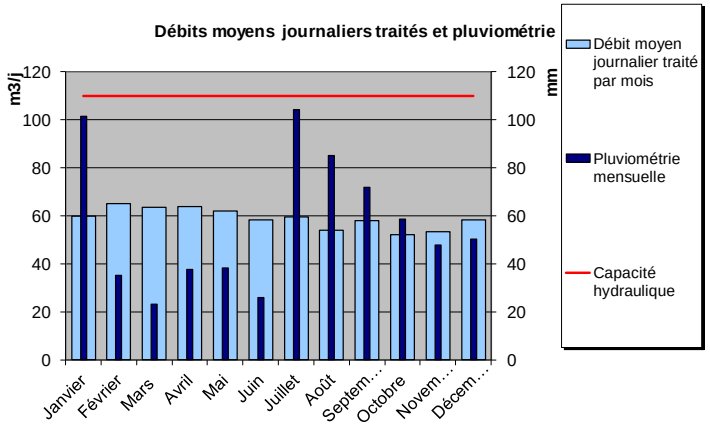

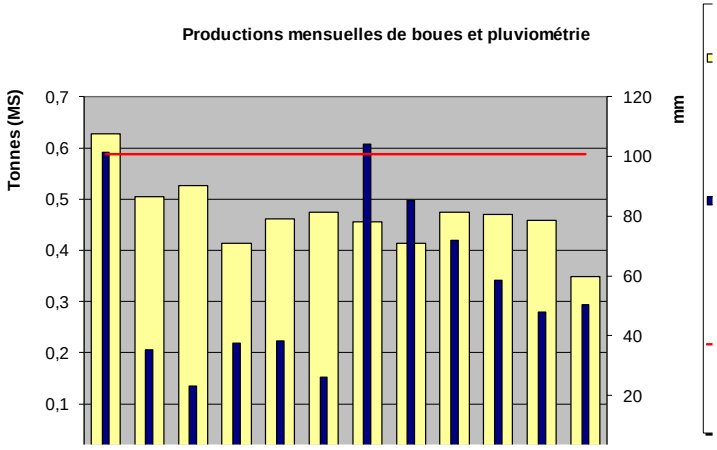

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

POMMEUSE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737102000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/06/2004	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 03/DAI/2E/088		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8500	E.H	Débit de référence	:	3500 m³/j
	: 514	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	44,001 km
Capacité hydraulique TS	: 2022	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	81%
Capacité hydraulique TP	: 2422	m³/j (pluie)	Unitaire	:	19%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: FILTRE À BANDES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau de collecte se répartit sur quatre communes et compte vingt postes de refoulement (PR) ; tous les postes sont télésurveillés.

Le débit de référence a été dépassé 19 jours dans l'année. 55 épisodes de by-pass se sont produits en tête de la station d'épuration, le volume total by-passé correspondant de 1008 m³ est faible (0,2 % du volume collecté A3+ A2). L'antenne unitaire de Faremoutiers génère des volumes d'eaux pluviales importants (Eaux Claires Météoriques (ECM)). Le réseau collecte d'autre part une quantité élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) tout au long de l'année. Les ECPP peuvent être estimée à environ 584 m³/j (contre 664 m³/j en 2024 et 258 m³/j en 2023). Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée à partir de février 2024 sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimés à 897 m³/j, cependant ce résultat est surestimé suite à une crue du Grand Morin ayant causé une mise en charge d'une partie du réseau.

Le bassin d'orage de Faremoutiers est équipé d'un trop-plein (point A1 qui a été équipé suite à une non-conformité de la Police de l'eau en 2019), aucun déversement n'a été signalé sur ce point (donnée DDT). Il est nécessaire pour le délégataire d'inclure les données de suivi sur ce point dans son bilan annuel (donnée absente). Les deux PR collectant une charge polluante supérieure à 120 kg/j de DBO5, le PR Bilbauderie et le PR Lavanderie sur la commune de Pommeuse, ne sont pas équipés d'un trop-plein. Le déversoir d'orage (DO) situé en amont du PR Montcet sur la commune de Saint-Augustin est sujet à des débordements fréquents lors des arrivées importantes d'eau.

Station d'épuration : Au regard des résultats des 12 mesures d'autosurveillance, les performances épuratoires de la station sont excellentes, y compris pour le phosphore, tant en moyenne annuelle qu'en termes de concentrations mesurées.
A noter que les résultats de la campagne de mesures du 9 janvier n'ont pas été pris en compte, le débit en entrée de station étant supérieur au débit de référence. Les performances épuratoires étaient néanmoins satisfaisantes.
La charge polluante, déterminée à partir du paramètre NTK (5 220 EH), est un peu supérieure à la pollution générée par la population raccordable, estimée à 4 664 EH pour 6 218 habitants raccordables. Cette charge est basée sur la mesure d'autosurveillance du 5 novembre. En moyenne annuelle, la charge est plus élevée notamment en raison d'un pic de charge lors de la mesure du 5 juin : 7500 à 7700 EH sur les paramètres NTK et PT.
La station est sollicitée à hauteur de 61 % de sa capacité nominale en charge polluante et à 60 % de sa capacité hydraulique.

La quantité de boues produites est cohérente avec la quantité de boues évacuées. La production de boues, qui est stable, est satisfaisante, avec un ratio de 57 g MS/EH/j, proche du ratio théorique attendu pour un traitement du phosphore par procédé mixte (66 g MS/EH/j). Ce ratio est d'ailleurs meilleur si l'on se base sur le nombre de raccordables.

Travaux et études : Le diagnostic permanent est en place. Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2026 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FAREMOUTIERS, LA CELLE-SUR-MORIN, POMMEUSE, SAINT-AUGUSTIN

Nombre de raccordables : 6218 habitants 4664 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 692 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 879 m^3/j moyen : 1445,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 5220 E.H. maxi temps sec : 1211 m^3/j maxi temps de pluie : 4812 m^3/j

pollution NK : 61% date : 12/2025 hydraulique : 60% Production annuelle de boues : 108,6 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 950,5 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 86% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				264			183	185	543	78				8,1
Flux amont retenus en E.H.				2934				3085	3618	5220				4765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,99			7,85	4,3	22,8	2,73	1,61	1,4	4,13	1,04
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			94,6	97,1	94,5	95,7			93,2	85
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**80**

Graphiques d'exploitation

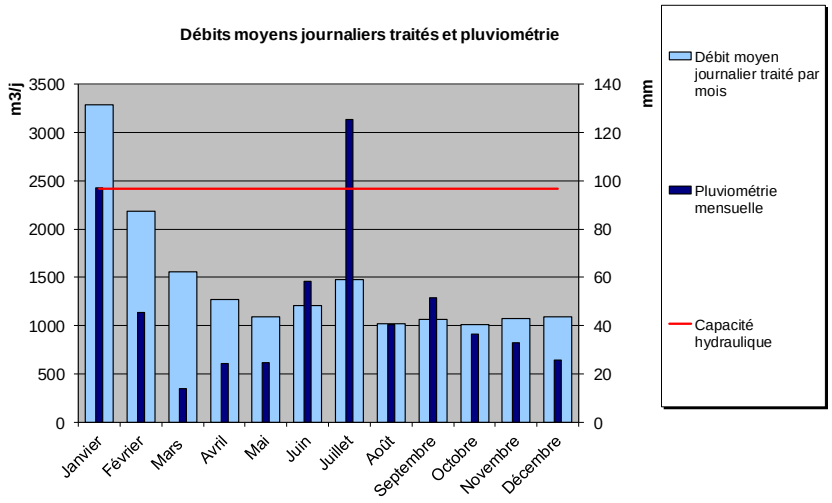

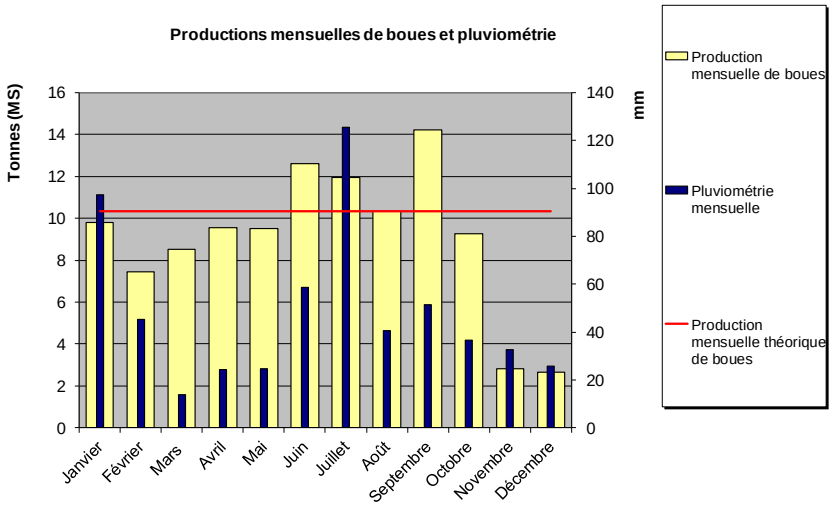

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PRECY-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	:	163 m³/j
	: 42	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,809 km
Capacité hydraulique TS	: 130	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 130	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau ne collecte pas d'eaux claires parasites permanentes. En revanche, la station d'épuration reçoit des eaux pluviales avec 6 dépassements du débit nominal (15 en 2024), la majorité des dépassements s'étant produits sur les deux premiers mois de l'année (période pluvieuse et sols saturés en eau).

Contrairement aux années antérieures, aucun déversement n'a été relevé au point A2 grâce à plusieurs actions : la surveillance renforcée du réseau sous vide, le renouvellement de certains équipements du réseau, la mise en place d'un système de comptage plus approprié permettant une meilleure appréciation des volumes by-passés (sonde de hauteur d'eau) et l'installation d'une vanne d'isolement sur la canalisation de déversement pour éviter le retour de la Marne dans le réseau de collecte en temps de crue (clapet anti-retour existant non fonctionnel).

Station d'épuration : Au regard de l'arrêté du 21/07/2015, peu contraignant pour cette gamme de capacité, les performances épuratoires de ce système épuratoire ont été suffisantes Bien que des travaux aient été réalisés suite à la mise en demeure par arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/SPPE/059 du 27 juillet 2023 (réhabilitation du système de répartition et de deux lits sur 16), la situation reste préoccupante puisque la majorité des filtres sont plus ou moins colmatés. Le niveau de fonctionnement global n'est donc pas satisfaisant.
Les modalités de gestion normale des filtres ne pouvant plus être assurées (alternance régulière des cycles repos/alimentation), l'exploitant fait au mieux pour ajuster l'alimentation des lits à leur capacité d'infiltration pour éviter d'éventuels débordements. Les filtres font aussi l'objet de griffages pour améliorer la filtration. L'exploitation de la station d'épuration est devenue particulièrement contraignante. Il existe un risque de débordement des filtres en cas d'accentuation du colmatage, la collectivité ne souhaitant pas réhabiliter les filtres (mise en œuvre complexe impactant fortement les coûts des travaux). Dans ce cas, il semble important de prévoir une alternative en termes de traitement des effluents excédentaires (pompage et transport sur une autre station d'épuration ?).

La production de boues liquides reste faible comparée à celle attendue (35g MS/EH/j pour des décanteurs-digesteurs) et ceci même avec une augmentation du nombre de vidanges. Une expertise du digesteur est préconisée pour comprendre l'origine du déficit et réduire la quantité de boues se retrouvant sur les filtres. Ces boues solides produites en quantité significative doivent faire l'objet d'une quantification (volume ou poids et siccités). Une réflexion sur l'installation d'une benne à demeure est aussi à initier pour leur stockage.

Travaux et études : Afin d'apporter une solution globale à la problématique d'assainissement de Précy-sur-Marne et aussi de Charmentray qui est actuellement en assainissement non collectif (rejets d'eaux usées directement dans la Marne). L'étude épuratoire a conclu à la nécessité de créer un nouveau dispositif épuratoire (1050 EH de type FPR) à proximité de la station actuelle et un réseau gravitaire le long de la Marne pour l'acheminement des eaux usées vers un poste de refoulement. Le réseau sous vide serait remplacé par un réseau séparatif étanche. Un bassin d'orage serait à prévoir côté Charmentray.

La consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été finalisée par Verdi Ingénierie en fin d'année 2025. Le lancement démarrage de la mission est prévu pour le premier semestre 2026, après l'obtention des accords de subventions. Le planning de construction d'une nouvelle station et de création des réseaux pour 2027/2028 est réaliste. Il s'agit d'une priorité pour la collectivité, la police de l'eau et les financeurs.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : PRECY-SUR-MARNE

Nombre de raccordables : 687 habitants 515 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 86 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 71 m^3/j moyen : 75 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : autosurveillance Charge NK : 527 E.H. maxi temps sec : 76 m^3/j maxi temps de pluie : 316 m^3/j

pollution NK : 75% date : 07/2025 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 1,5 tMS 8 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 4,8 kwh/j 0,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 13% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2025	66	277			268	253	836	119			120	12,8
	A2+A5+A4	09/07/2025	66	25			17,8	6	59	23,3			72,2	4,21
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2025		740			485	500	1424	201			201	18
	A2+A5+A4	27/11/2025		18			31,8	22	83	43	41	26	69	3,4
Flux amont retenus en kg/j				18			18	17	55	7,9				0,8
Flux amont retenus en E.H.				203				278	368	527				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21,5			24,8	14	71	33,2	41	26	70,6	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,3			93,4	96,6	93,6	79,5			52,6	74,1
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

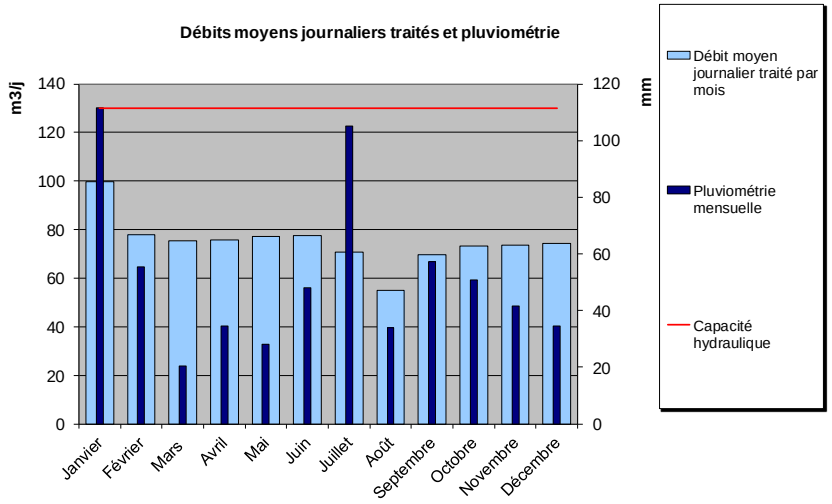

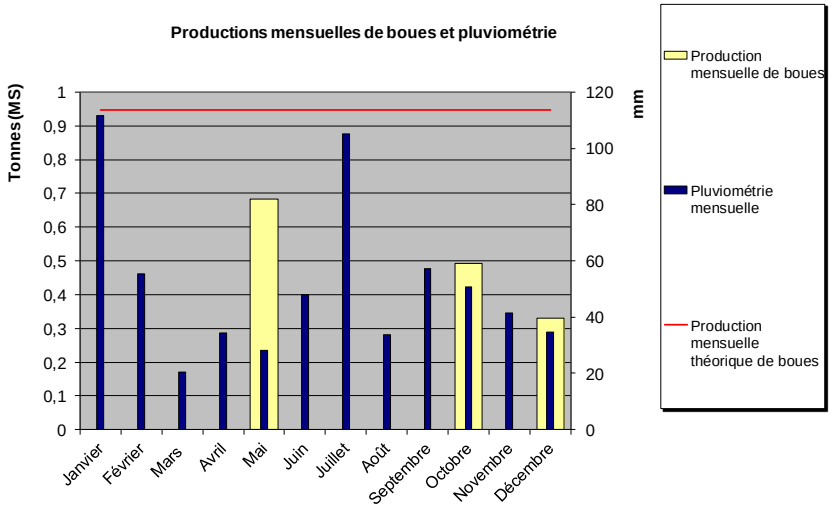

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

PRESLES-EN-BRIE / SICTEU

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737701000	Ingénieur SATESE	: Maxime GABET
Mise en service	: 01/04/1998	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SICTEU		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021-06/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: D07/015/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 40000	E.H	Débit de référence	: 7630 m³/j
	: 2400	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 78,634 km
Capacité hydraulique TS	: 6000	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 94%
Capacité hydraulique TP	: 7500	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 6%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 52		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes estimée cette année est de l'ordre de 700 à 800 m3/j. Des eaux météoriques sont apportées en quantité significative, malgré seulement 6% de réseau unitaire (sur Presles et Liverdy). Les données de ces 2 types d'apports d'eaux claires ont été respectivement actualisées dans le cadre des SDA de 2018, 2021 pour les communes de Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie et Presles-en-Brie.
Le seul point de by-pass soumis à autosurveillance est situé sur la commune de Tournan-en-Brie, au niveau de la rue du moulin en amont d'un passage du réseau en siphon sous la Marsange (290 kg DBO5/j estimé). Il s'agit d'un point sensible qui a vocation à disparaitre à court terme. Il a déversé 7 jours par temps de pluie (52 m3), ce qui est conforme (moyenne de 9 déversements : <20 sur 2021-2025).
Une vigilance reste de mise avec l'apport d'effluents non domestiques en provenance notamment des ZI des communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie (8 conventions signées avec industriels) qui peuvent impliquer l'apport d'effluents perturbant le fonctionnement de la station d'épuration : phénomène à nouveau observé en 2025 (cf. société Brenntag avec 2 incidents). Les analyses de boues régulières transmises ne mettent pas de dépassement des seuils règlementaires, mais une teneur anormalement élevée en nickel a encore été enregistrée, prouvant que des apports anormaux persistent (constat depuis de longues années).

Station d'épuration : Elle demeure sous chargée en pollution fonctionne sur une seule file (45%/capacité technique initiale des ouvrages de 50 000 EH/surdimensionnés à l'origine pour prendre en compte notamment les apports polluants de la CFGV). Les apports actuels en azote (lixiviats de la compostière inclus) sont au maximum des possibilités d'épuration de la file de traitement utilisée. Le débit de référence, qui représente 102% de la capacité hydraulique a été dépassé 15 fois cette année, très majoritairement en janvier.

La qualité de l'épuration est satisfaisante et conforme, si l'on exclut l'incident majeur de casse sur la recirculation (pont succion) qui a dégradé le traitement (paramètre NTK plus particulièrement) du 8 septembre au 8 décembre. L'impact sur le milieu naturel a été maîtrisé (faible mortalité piscicole). La gestion de l'incident par SUEZ a été très satisfaisante (bonne communication et réactivité pour la fabrication de la pièce de rechange posée fin novembre). La production de boues est en baisse (-28%) en raison notamment de l'incident précédent.

Les apports extérieurs se répartissent de la façon suivante: 625 m3 en provenance de la compostière du SMAB (56 400 EH/an en NTK, flux assez proche de 2024, mais loin du flux max journalier fixé à 20 kg/j par convention) et 17 990 m3 d'effluents industriels (235 080 EH DCO/an). Ces apports influent sur les charges polluantes amont à traiter qui sont variables avec des amplitudes importantes (NTK, PT).

Travaux et études : Renouvellement du contrat de DSP au plus tard fin 2026. Au niveau de la station d'épuration : remplacement du débitmètre d'eaux traitées en sortie de lagune, remplacement d'un agitateur de la zone aérée et d'une des 2 pompes d'extraction des boues vers les centrifugeuses (reprenant les boues post silo d'homogénéisation) et installation d'une sonde à oxygène qui sera opérationnel début 2026 pour affiner les besoins d'aération et piloter plus finement le traitement des matières azotées. Le diagnostic amont reste à réaliser après une présentation des résultats obtenus lors du dernier cycle RSDE (2024), ceci en intégrant une synthèse des campagnes précédentes pour définir une méthodologie adaptée aux enjeux. Le diagnostic permanent été établi les années passées.

Tournan-en-Brie : la suppression du siphon au niveau de la rue du Moulin est la prochaine priorité du programme de travaux (remplacement par un poste), le restant porte essentiellement sur un programme de réhabilitation des collecteurs (débuté en 2023) et l'éventuel raccordement à moyen terme des hameaux de Villé et Mocquesouris (100 EH) sur la station d'épuration du SICTEU, dont la station d'épuration ne donne plus satisfaction.

Gretz-Armainvilliers : début la mise en œuvre du programme hiérarchisé de travaux de réseaux du SDA (maîtrise d'œuvre en 2025) avec la réhabilitation des collecteurs : Rues de Paris et Georges Wodli (travaux en 2026). Le SDA de la commune de Presles-en-Brie est actualisé dans le cadre d'un SDA intercommunal porté par la CC du Val Briard (programme de travaux esquissé en fin d'année) ; avec peu d'ECPP mise en évidence sur les bassins de collecte non raccordés directement au réseau du SICTEU et un fonctionnement du BO Vignes de Beaunes interceptant bien les pluies mensuelles. Liverdy-en-Brie a débuté en septembre la 2ème tranche de travaux d'extension du réseau d'eaux usées au niveau des rues de la Bernoiserie, de la Briquetterie et de l'Impasse de la Tuilerie conformément au zonage d'assainissement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRETZ-ARMAINVILLIERS, LIVERDY-EN-BRIE, PRESLES-EN-BRIE, TOURNAN-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 19758 habitants 14818 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2569 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 2798 m^3/j moyen : 3794,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 22467 E.H. maxi temps sec : 3515 m^3/j maxi temps de pluie : 11371 m^3/j

pollution NK : 56% date : 12/2025 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : 312,3 tMS 38 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2811 kwh/j 2,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 58% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				917			698	760	2209	337				28
Flux amont retenus en E.H.				10189				12667	14727	22467				16412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,67			10,7	4,36	34	6,51	4,31	3,01	9,53	0,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,9			94,5	97,8	94,2	91,8			88,3	96,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30/30/30**				**25/10/25**	**90/60/90**	**5/4/5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10/8/10**	**2/1/2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90/90/90**				**90/90/90**	**85/85/85**	**85/85/85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85/85/85**	**80/80/80**

Graphiques d'exploitation

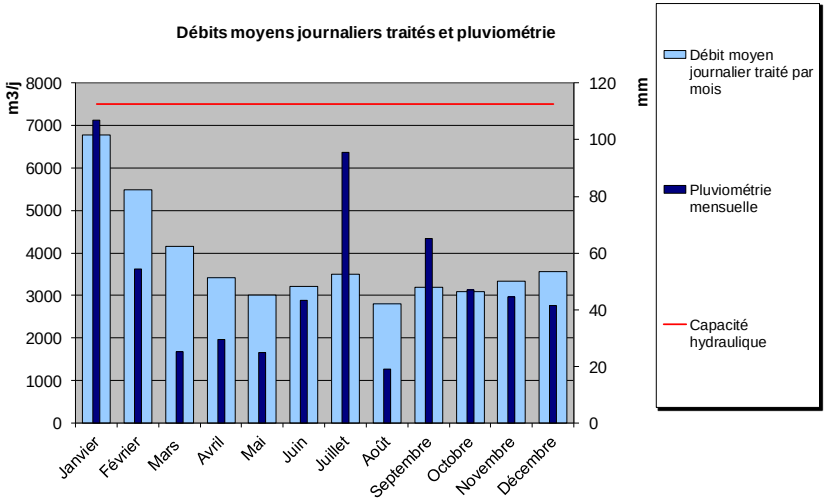

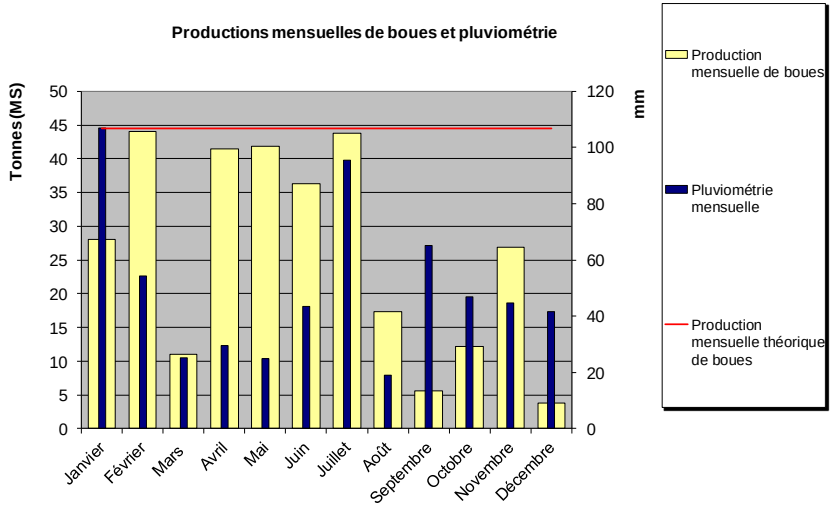

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

QUIERS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738101000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 22/05/2023	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: QUIERS		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: SCIRPE Centre Est		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 480 MISE 2019/117		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 206 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,111 km
Capacité hydraulique TS	: 170	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 206	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: LIT BACTÉRIEN - TFC + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte :

Le nombre de raccordables indiqué au verso et la consommation d'eau assainie inclut la totalité du hameau des loges (60 branchements environ), y compris la partie complémentaire récemment raccordée (32 branchements) suite à l'extension du réseau d'eaux usées sur ce hameau.

Les travaux de réhabilitation structurante de priorité 1 et 2 qui ont été réalisés sur le système de collecte devraient conduire à réduire les eaux claires parasites permanentes (ECPP) qui étaient estimées entre 80 et 120 m^3/j environ avant travaux. En 2025, le volume d'ECPP est compris entre 11 m^3/j (nappe basse) et 47 m^3/j (nappe haute), valeurs plus faibles que l'an passé à confirmer dans la durée.

Malgré le caractère séparatif du réseau de collecte, la capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée 32 jours cette année. A noter qu'aucun dépassement n'a lieu depuis mars 2025. Le débit maximal mesuré cette année correspond à la régulation hydraulique prévue sur la station (280 m^3/j).

Station d'épuration :

Les charges polluantes ont été mis à jour avec les résultats des 2 bilans réglementaires de l'année 2025. En moyenne, la station d'épuration est chargée à 68% (405 EH) de sa capacité nominale (paramètre DBO$_5$). Le SATESE réalisera une mesure 24h en juin 2026 qui permettra de confirmer cette valeur proche de 400 EH.

Les mesures d'autosurveillance indiquent un excellent niveau de traitement sur l'équipement, dont le procédé est le 1er mis en œuvre sur le département. Les résultats très encourageants sont à conforter dans la durée. Le traitement performant du phosphore pour des petites capacités, sans avoir recours à aux boues activées semble donc être possible avec ce type de procédé « hybride », associant lit bactérien en tête puis 2 étages de filtres plantés verticaux pseudo-saturés.

Les volumes by-passés en A2 (3 989 m^3 sur 28 jours) et A5 (357 m^3 sur 29 jours) représentent 11 % des volumes admis sur le dispositif. Ces déversements se sont intégralement produits au cours du premier trimestre 2025, période la plus pluvieuse de l'année.

Bien que les volumes déversés soient à la baisse (- 67%), il faut rappeler que des by-pass en cours de traitement (point A5) sont anormaux (sauf panne). Pour rappel, le SATESE avait relevé un débit de 146 m^3/h vers le premier étage lors de sa visite de novembre 2023, un fonctionnement sur 24h pourrait amener à des débits supérieurs à 3 000 m^3/j, ce point est important à vérifier par SUEZ car sur le principe la régulation devrait être calée à hauteur du débit de référence dans un premier temps. Autrement un noyage de la filière est à redouter.

En mars 2026, un défaut d'infiltration du 1er étage a provoqué une mise en charge permanente des filtres avec pour conséquence une dégradation de la qualité de l'eau traitée (dénitrification incomplète voir absente). Une intervention de curage haute pression a été réalisée, début avril, au niveau des drains qui étaient partiellement encrassés. Un retour progressif des performances est constaté depuis cette intervention.

Travaux et études :

Les travaux sur le système de collecte sont achevés en domaine public. Ils ont consisté à remplacer 670 ml de réseau d'eaux usées, reprendre 24 branchements, créer 700 ml de réseaux d'eaux usées dont 32 nouveaux branchements pour compléter la mise en collectif du hameau des Loges. Le cahier de vie de la nouvelle station et du réseau de collecte a été rédigé et soumis à la DDT et l'AESN en 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : QUIERS

Nombre de raccordables : 529 habitants 397 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 50 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 55 m^3/j moyen : 99,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 405 E.H. maxi temps sec : 91 m^3/j maxi temps de pluie : 278 m^3/j

pollution DBO5 : 68% date : 12/2025 hydraulique : 48% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 20,5 kwh/j 0,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025	68	648			366	410	1010	77,2	31,9		77,2	10,1
	A2+A5+A4	20/05/2025	65	2			6,25	3	19	1,13	0,75	23,3	24,4	0,49
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/07/2025	72	420			220	289	521	124	115		124	11,3
	A2+A5+A4	25/07/2025	58	4			5,48	3	15,9	0,5	0,39	20,7	20,7	0,87
Flux amont retenus en kg/j				37			20	24	53	7,1				0,8
Flux amont retenus en E.H.				413				405	354	473				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,94			5,88	3	17,5	0,83	0,58	22,1	22,7	0,67
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,5			98,2	99,2	97,9	99,1			78,2	94,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**30**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**80**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**70**

Graphiques d'exploitation

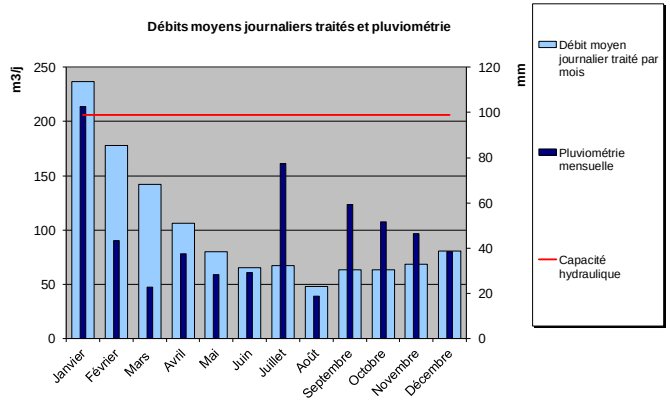

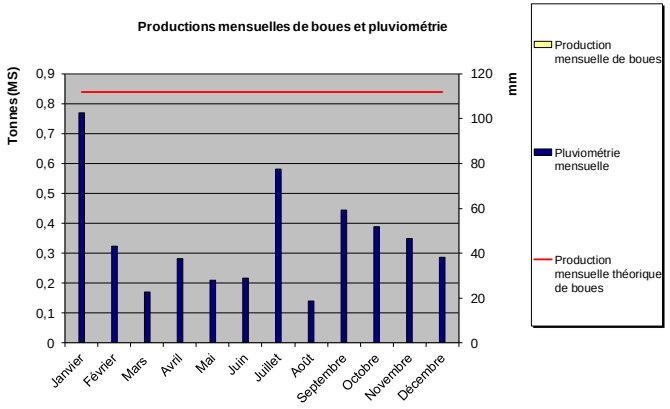

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

QUINCY-VOISINS / HAMEAU DE MOULIGNON

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738203000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/05/2003	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE

Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)

Constructeur : VERNEUIL TP

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)

Ru (ou autre) : Mesnil

Rivière 1 :

Rivière 2 : Grand Morin

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 22,5 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,074 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 22,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Le suivi des débits du réseau d'assainissement repose sur le relevé hebdomadaire du nombre de bâchées (arrivée gravitaire des effluents, sans poste de relèvement). L'estimation obtenue concerne donc les volumes moyens hebdomadaires traités.

Comme en 2024, cette moyenne apparaît représentative du fonctionnement réel. Le compteur des bâchées a en effet très peu dysfonctionné, hormis durant la semaine du 4 au 11 juin 2025 où les débits ont chuté anormalement à 2 m³/j en moyenne. En l'absence de possibilité de surverse en amont de la station (ni déversoir d'orage ni trop-plein de poste), cette baisse est vraisemblablement liée à un défaut de la poire de contact assurant le comptage des bâchées (poire coincée).

L'analyse des données met en évidence un débit moyen de temps sec d'environ 24 m³/j en nappe haute (mars), contre 11 m³/j en nappe basse (septembre). En période pluvieuse et de nappe haute, le débit moyen hebdomadaire maximal atteint 56 m³/j.

Ces résultats rendent compte de la collecte d'eaux pluviales ainsi que d'eaux claires d'infiltration et/ou de sources, estimées à environ 15 m³/j en nappe haute (écart entre les débits attendus d'après les consommations d'eau et les débits observés en temps sec), qui devient négligeable en nappe basse.

Station d'épuration

Les mesures d'autosurveillance n'étant plus obligatoires pour les dispositifs de capacité inférieure ou égale à 200 EH, les données disponibles proviennent uniquement du suivi annuel réalisé par le SATESE.
Lors de la visite de décembre, effectuée par temps sec, le filtre à sable a présenté une qualité de traitement biologique satisfaisante. Les rendements observés sur l'ensemble des paramètres en témoignent.

L'examen de la répartition des effluents sur les filtres a toutefois montré que certains des 8 points d'alimentation de chaque filtre ne fonctionnent plus. Bien qu'aucun impact ne soit actuellement observé sur la qualité du rejet, l'exploitant devra rester vigilant. Cette situation traduit probablement un début d'obturation des canalisations d'alimentation. L'absence d'alimentation de certains points réduit la surface d'infiltration/percolation du matériau filtrant et, par conséquent, la capacité de traitement. Un curage des canalisations est donc recommandé à terme.

Aucune vidange du décanteur-digesteur n'a réalisée (idem en 2024). Une vidange des boues devrait pourtant être exécutée au moins 1 fois par an. Les trappes d'accès au décanteur, lourdes et dégradées ne permettent plus de réaliser cette opération dans des conditions de sécurité acceptables pour l'exploitant. Leur remplacement est nécessaire, un devis avait été proposé par la SAUR à la collectivité. Compte tenu que la reconstruction est prévue à moyen terme aucune suite n'y a été donnée pour le moment.

Travaux et études

Depuis plusieurs années, l'exploitant signale la dégradation avancée du décanteur-digesteur : parois métalliques fortement corrodées et fond potentiellement fuyard. L'opportunité de son remplacement doit être étudiée.
La production d'H_2S à l'origine de cette corrosion semblant se développer au sein même de l'ouvrage, la mise en place d'une ventilation naturelle devra être examinée lors de son renouvellement.

La reconstruction de la station figure au programme hiérarchisé des travaux issu du SDA validé fin 2023, le scénario de raccordement au réseau du bourg ayant été écarté.
Lors de la présentation de ce programme, l'AESN a rappelé que l'éligibilité des travaux à ses aides dépendra de la démonstration, par le SIA, de l'impact des rejets actuels sur la masse d'eau du ru du Mesnil.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : QUINCY-VOISINS/hameau de Moulignon

Nombre de raccordables : 97 habitants 73 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 10 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 10 m^3/j moyen : 19,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 73 E.H. maxi temps sec : 24 m^3/j maxi temps de pluie : 56 m^3/j

pollution DBO5 : 49% date : 12/2023 hydraulique : 88% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/12/2025		100			143	160	397	66			66	7,1
	A2+A5+A4	02/12/2025		16			15,2	9	43	3	0,93	46,1	49,1	7,5
Flux amont retenus en kg/j				6,6			3,9	4,4	11	1,1				0,12
Flux amont retenus en E.H.				73				73	73	73				73
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16			15,2	9	43	3	0,93	46,1	49,1	7,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84			89,4	94,4	89,2	95,5			25,6	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

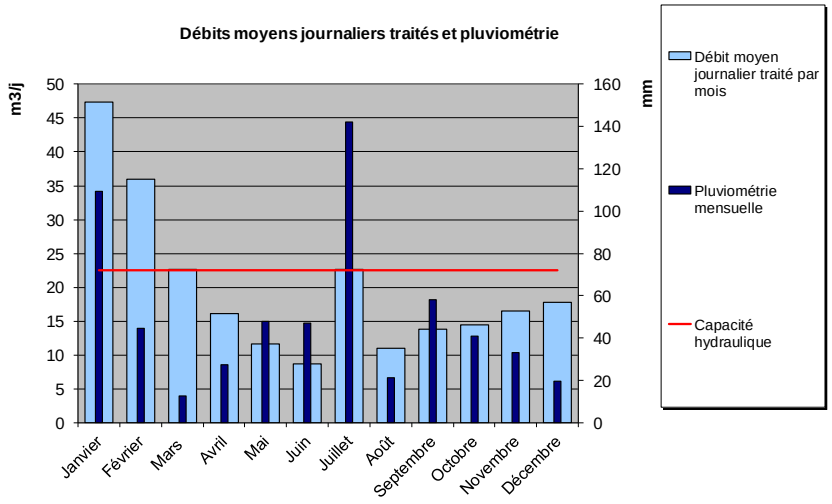

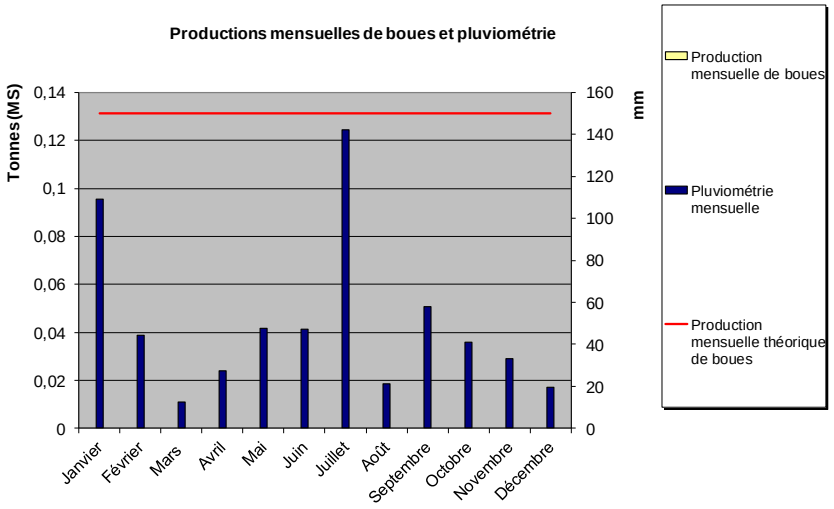

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

RAMPILLON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738302000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 22/10/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: RAMPILLON		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F473 2008/235		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	691 m³/j
	: 53	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,608 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	35%
Capacité hydraulique TP	: 375	m³/j (pluie)	Unitaire	:	65%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Contrairement à l'année précédente, l'année 2025 a été particulièrement peu pluvieuse occasionnant une baisse significative des intrusions d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources dites « ECPP » dans le réseau d'assainissement. Les ECPP sont évaluées à environ 88 m³/j en nappe haute et 28 m³/j en nappe basse. La capacité hydraulique nominale de la station a été dépassée 34 jours, uniquement au cours du premier trimestre 2025. Le débit de référence, de 691 m³/j, représentant 184% de la capacité hydraulique du dispositif, rend compte de l'importance de la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources comme d'eaux pluviales météoriques. Ces dernières s'expliquent par le type unitaire du réseau d'assainissement, pour 65% de son linéaire.

Un total de 22 046 m³ a été by-passé en tête de station d'épuration (point A2) sur l'année pendant 36 jours, représentant près de 23,75% des volumes collectés. Ce total ne prend pas en compte la période du 06/10 au 06/11 durant laquelle la sonde A2 a dysfonctionné et n'a pu enregistrer aucune mesure. A noter que 94% des déversements se sont déroulés au cours des 2 premiers mois de l'année qui ont été une période pluvieuse.

Il est rappelé que selon l'importance des apports d'eaux claires en entrée de station d'épuration, la restitution automatique du bassin d'orage peut être empêchée ce qui oblige à une action manuelle de l'exploitant.

Des by-pass se produisent au niveau du déversoir d'orage non instrumenté situé à une centaine de mètres en amont de la station. Une rehausse de la lame déversante a été réalisée en décembre 2025 afin de limiter les déversements par temps de pluie. Ce déversoir n'est pas surveillé. Les travaux d'équipement étaient prévus début 2026 pour connaître dans un 1er temps la fréquence de déversement et qualifier ensuite le cas échéant après accord de la police de l'eau, en point S16 ce point de déversement.

Station d'épuration :

Les coefficients de charge 2021 mesurés lors du bilan 24h réalisée par le SATESE sont à nouveau reconduits. Les 2 mesures d'autosurveillance présentant des résultats peu homogènes, elles ne permettent pas de réactualiser les chiffres. Les normes de rejet sont respectées. Le système d'assainissement est donc conforme.

La mise en place du traitement du phosphore, action prévue au SDASS EU2, est désormais effective (travaux en juin 2024). Les normes sur le traitement du phosphore (2 mg/l ou 80% de rendement en moyenne sur l'année) ont été largement respectées cette année.

Le ratio de production de boues sur l'année 2025 (96 g MS/EH/j) rend compte d'une surestimation de la production de boue d'au moins 139% (prise en compte du traitement du phosphore). Du fait de l'absence de débitmètre sur les boues extraites (débitmètre électromagnétique toujours en attente de renouvellement, avec reprise de l'étanchéité du regard), le comptage, estimé par le temps de fonctionnement de la pompe d'extraction, présente vraisemblablement des imprécisions.

Des écarts importants subsistent entre les débits d'entrée et de sortie malgré le renouvellement du débitmètre d'entrée puis de sortie (sonde et transmetteur) : 100% des mesures présentent des écarts supérieurs à 10%, allant jusqu'à 2900%. L'exploitant n'a pas trouvé d'explication. Des actions doivent être entreprise pour régler ce défaut.

Travaux et études :

Le ru remonte de manière anormale dans la canalisation de by-pass du poste de relèvement. Cet apport massif d'eaux claires parasites peut engendrer une surcharge hydraulique critique pour l'ensemble du dispositif. La pose d'un clapet anti-retour serait à étudier.

Une recherche des principaux secteurs d'infiltration d'eau de nappe dans les réseaux serait nécessaire de même que des investigations sur les apports d'eaux météoriques par temps de pluie sur la partie séparative. Une campagne de mesures débitmétriques sur des points stratégiques du réseau d'assainissement, couplée à une visite nocturne ainsi qu'à des inspections télévisées, serait à envisager. Cela pourrait s'envisager dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui est ancien.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : RAMPILLON

Nombre de raccordables : 677 habitants 508 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 70 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 91 m^3/j moyen : 194,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 540 E.H. maxi temps sec : 151 m^3/j maxi temps de pluie : 613 m^3/j

pollution NK : 54% date : 01/2021 hydraulique : 52% Production annuelle de boues : 19,0 tMS 96 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 216 kwh/j 7,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 139% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025	142	45			61,8	69	171	44,5	35,4	0,25	44,8	9,29
	A2+A5+A4	05/06/2025	183	3			8,5	4	26	1,69	0,57	1,18	2,87	0,16
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/09/2025	188	109			86	55	320	70,4	68,5	0,56	71	6,36
	A2+A5+A4	10/09/2025	225	2,2			5,75	3	17	1,54	1,23	5,09	6,63	0,72
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/11/2025		220			130	150	348	85			85	7
	A2+A5+A4	06/11/2025		5,8			5,25	3	15	5,5	4,1	2,77	8,27	0,66
Flux amont retenus en kg/j				23			17	19	43	8,1				0,77
Flux amont retenus en E.H.				260				323	288	540				453
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,67			6,5	3,33	19,3	2,91	1,97	3,01	5,92	0,51
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			90,1	94,7	89,9	95,3			90,3	91,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**88**	**87**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	

Graphiques d'exploitation

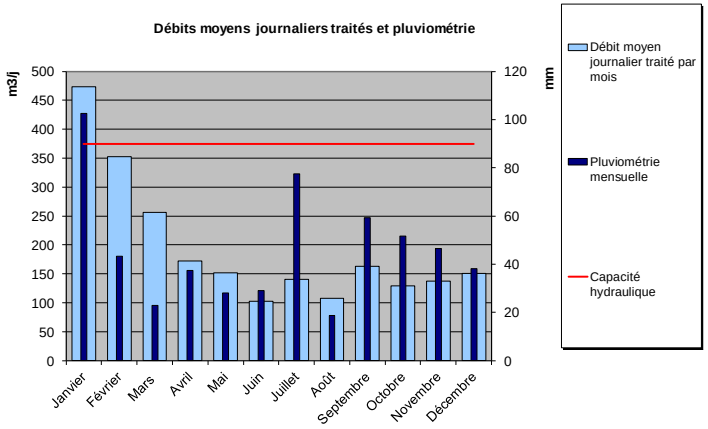

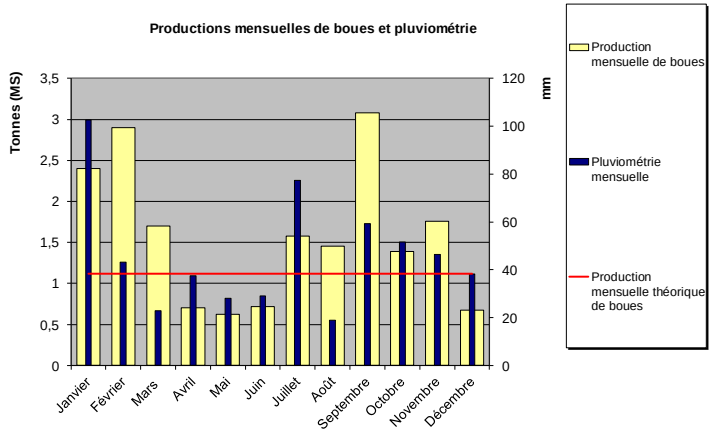

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

REBAIS / Boulivillers-Boyère-Jardins

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738502000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 23/03/2023	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: ATELIER REEB		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté ministériel du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 22,5 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,29 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 83%
Capacité hydraulique TP	: 22,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 17%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Mise en service le 23 mars 2023, cette nouvelle station d'épuration est située sur la commune de REBAIS. Elle traite les effluents des hameaux de Boulivillers, La Boyère et Les Jardins. Ces hameaux étaient initialement en assainissement autonome et possédaient un réseau pluvial structurant recevant les trop-pleins de fosses septiques et raccordés (pour Boulivillers et Boyère seulement) sur la station d'épuration du bourg par une prise de temps sec par le poste Scierie (mis hors service fin 2022). Le réseau pluvial a été converti en réseau unitaire pour le hameau de Boulivillers seulement (avec l'incitation à la mise en place en parallèle d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales chez les particuliers), tandis que sur les 2 autres hameaux un réseau d'eaux usées neuf a été créé.

L'analyse des débits est basée sur les temps de fonctionnement hebdomadaires des pompes du poste de refoulement situé en entrée de station. Le débit moyen est d'environ 19 m³/j. La valeur du débit maximal par temps sec semble indiquer une quantité négligeable d'eaux claires parasites permanentes (ECPP), une tendance qui devra toutefois être confirmée en 2026.
Pour rappel, lors de l'étude SATESE réalisée en novembre 2023, le débit mesuré était de 40,5 m³/j, pour une capacité hydraulique nominale de 22,5 m³/j, soit 180 % de cette capacité. Une quantité importante d'eaux claires parasites météoriques (ECPM), ainsi que potentiellement d'eaux claires parasites permanentes (ECPP), avait été mise en évidence au cours de la campagne de mesures, malgré les importants travaux de réhabilitation et de création du réseau réalisés.
Des investigations complémentaires sont donc à entreprendre. Une campagne d'inspections télévisées apparaît nécessaire afin d'identifier les origines des apports anormaux d'eaux pluviales dans les réseaux séparatifs, de localiser les éventuels apports d'eaux claires parasites permanentes et de définir les travaux correctifs à mettre en œuvre.

Station d'épuration

Le taux de collecte fin 2023 n'était que de 80 %. En 2024, tous les abonnés se sont raccordés d'après la CC2M.
Lors de la visite SATESE de juin 2025, la qualité du rejet respecte le niveau de rejet fixé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 pour les paramètres concernés. Les rendements sont excellents.

Travaux et études

Une limitation hydraulique à 70 m³/j, soit 0,9 m/j de lame d'eau sur les filtres, est à mettre en place afin de limiter l'impact des apports d'eaux claires sur les filtres et assurer leur bon fonctionnement. Cette limitation doit s'accompagner d'un suivi des débits journaliers pour vérifier à quelle occurrence elle se déclenche et la durée des by-pass qu'elle implique au niveau du trop-plein du poste. En cas de surcharge hydraulique sur des périodes continues, il sera nécessaire d'abaisser la limitation à 55 m3/j correspondant au seuil des 0.7 m/j préconisé par l'INRAE.

Les volumes de bâchées sont à augmenter afin d'atteindre les volumes prévus au marché. Les pompes de refoulement présentent un débit inférieur au marché (32 m3/h en moyenne mesuré en novembre 2023 contre 44 m³/h prévu). Le constructeur garantie un bon fonctionnement des filtres si les volumes de bâchées sont augmentés.
Il est nécessaire de faire attention au développement des adventices sur les lits.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : REBAIS / Boulivillers-Boyère-Jardins

Nombre de raccordables : 121 habitants 91 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 14 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 12 m^3/j moyen : 19,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 73 E.H. maxi temps sec : 16 m^3/j maxi temps de pluie : 89 m^3/j

pollution NK : 49% date : 11/2023 hydraulique : 85% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/06/2025		260			189	210	524	128			128	14
	A2+A5+A4	12/06/2025		21			21,2	13	59	3,2	0,1	76,2	79,4	9,1
Flux amont retenus en kg/j				4,6			2,3	2,8	7,7	1,1				0,11
Flux amont retenus en E.H.				51				47	51	73				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21			21,2	13	59	3,2	0,1	76,2	79,4	9,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,9			88,7	93,8	88,7	97,5			38	35
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

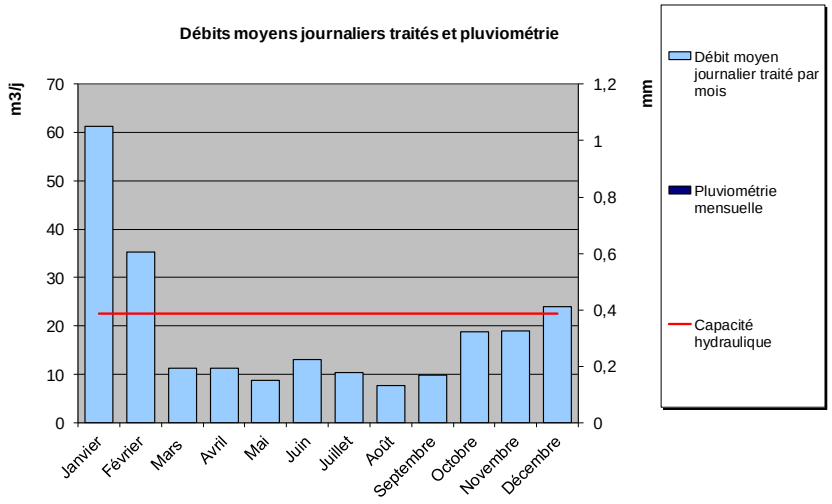

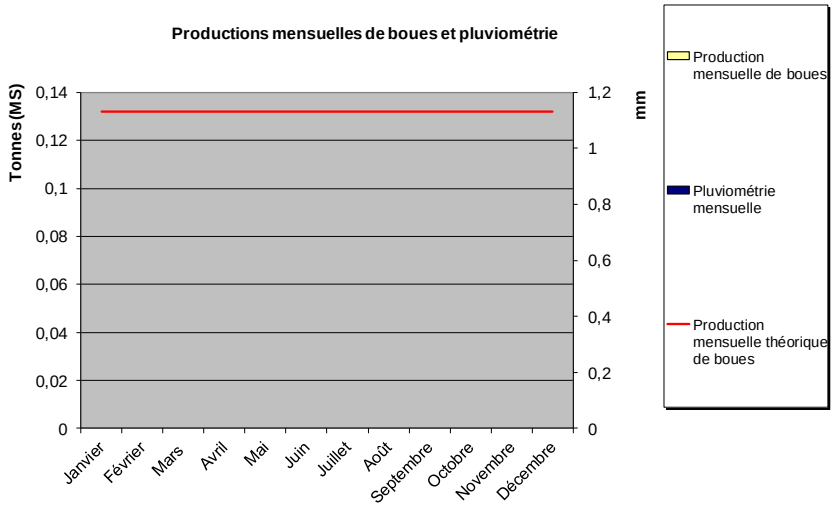

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

REBAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738501000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 30/06/1994	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2013/DDT/SEPR/n°044		
Arrêté préfectoral boues	: D04/028/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 1379 m³/j
	: 180	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 14,848 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 21%
Capacité hydraulique TP	: 900	m³/j (pluie)	Unitaire	: 79%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte :

Le réseau d'assainissement collecte d'importants apports d'eaux pluviales, du fait de sa nature majoritairement unitaire, ainsi que des eaux claires parasites permanentes (ECPP) liées à l'état de certains collecteurs. Malgré la déconnexion des hameaux de La Boyère et de Boulivillers en 2023, les apports d'ECPP restent significatifs, estimés à 329 m³/j.
La police de l'eau déclare le système de collecte non conforme pour défaut de transmission de données au niveau du point SANDRE R1 (DO de la rue Sainte Aile), ce point est à corriger. La station a enregistré 65 jours avec des débits entrants supérieurs à sa capacité hydraulique (900 m³/j) et 13 jours dépassant le débit de référence (1 379 m³/j, soit 1,5 fois la capacité hydraulique). Malgré ces à-coups hydrauliques, les deux bassins d'orage en série offrent un volume de stockage de 300 m³, qui reste toutefois limité au regard du débit de référence.

L'équipement, en mars 2025, du déversoir d'orage en tête de station (point A2) et du point A5 (remontée des données depuis le 28 mai 2025) ont permis d'améliorer le suivi des déversements et de confirmer l'importance des volumes by-passés vers le ru de Raboireau, estimés à 10 439 m³ en 2025. Les volumes se répartissent ainsi : 2 742 m³ pour 42 jours de déversements au point A2 et 7 697 m3 pour un nombre de jours de déversement similaire au point A5 (by-pass post dégrillage de la combinaison des bassins d'orage). Des travaux d'optimisation de la configuration du point A2 pour réduire les by-pass restent à valider par l'AESN. Le scenario SANDRE STEP a été actualisé, le point A5 n'est plus composé de 2 points logiques S3 (plus de surverse au niveau du regard intermédiaire). Une année complète de donnée est requise pour commencer à évaluer un taux de collecte par temps de pluie.

Station d'épuration :

Les performances épuratoires permettent de respecter les niveaux de traitement réglementaires, lors de la visite du SATESE en juillet comme lors des mesures d'autosurveillance. Les coefficients de charges polluantes ont été reconduits. La station d'épuration est à mi charge.

L'installation d'un débitmètre électromagnétique en mars 2025 fiabilise la quantification des boues extraites. La quantité de boues extraites s'élève à 13,1 tMS, soit 23 g MS/E.H./j contre une valeur théorique de 69 g MS/E.H./j (traitement physico-chimique du phosphore). C'est celle qui est prise en référence sur cette station d'épuration. La production de boues épandue est néanmoins cohérente 18,2 TMS (20 g/l). Le déficit de production de boues est important et révèle un niveau de fonctionnement global très moyen de ce système d'assainissement.

L'installation d'un débitmètre électromagnétique en amont de la table d'égouttage en mars 2025 devraient permettre de fiabiliser la quantification des extractions. On notera la panne survenue sur le motoréducteur de la table d'égouttage entre juin et juillet (by-pass de celle-ci sur cette période donc sans incidence sur le taux de boue). La filière boues liquide reste limitante, avec une autonomie estimée à 9 mois au taux de charge actuel.

Travaux et études :

La poursuite de la mise en séparatif du secteur du centre-ville est indispensable pour permettre de réduire significativement les apports d'eaux pluviales vers la station d'épuration. Les travaux devraient débuter au second semestre 2026, ils sont très conséquents avec de nombreuses rues concernées (linéaire de 1900 m environ – 265 habitations pour l'opération groupée). Ils intègrent également des restructurations hydrauliques avec autant que possible une infiltration des pluies courantes en domaine public (rues du cœur de ville Saint Nicolas, Docteur Farny et Place du Marché). Ils sont prévus en 4 phases de l'été 2026 à septembre 2028, en domaine public et en domaine privé, ceci sous couvert d'un taux d'adhésion suffisant des riverains (condition de subventions).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : REBAIS

Nombre de raccordables : 2099 habitants 1574 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 254 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 405 m^3/j moyen : 656,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1547 E.H. maxi temps sec : 558 m^3/j maxi temps de pluie : 2114 m^3/j

pollution NK : 52% date : 12/2024 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : 13,1 tMS 23 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 387,8 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 33% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/07/2025		320			243	250	713	61			61	6,9
	A2+A5+A4	09/07/2025		5			5,5	3	16	1,4	0,37	2,9	4,3	0,46
Flux amont retenus en kg/j				92			70	66	219	23				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1023				1105	1461	1547				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11,2			7,94	5,32	21,1	3,47	1,74	6,01	9,48	1,78
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,5			94,8	96,4	95,4	96,5			88,3	79,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**88**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

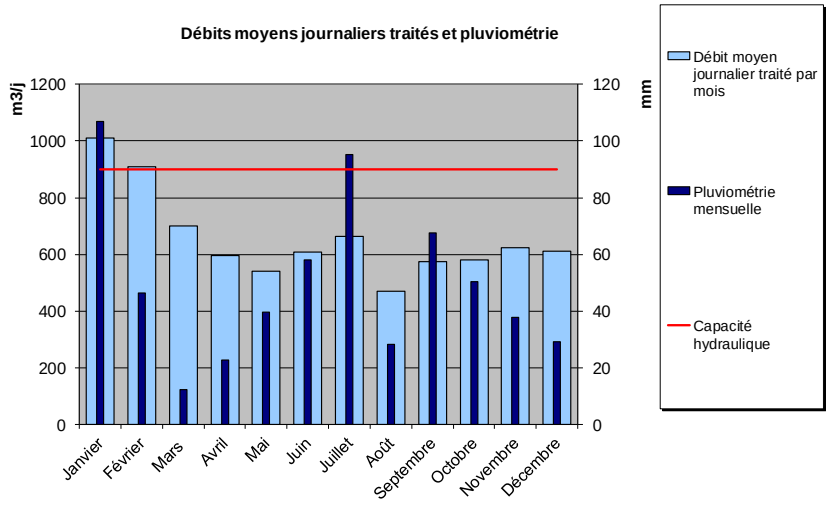

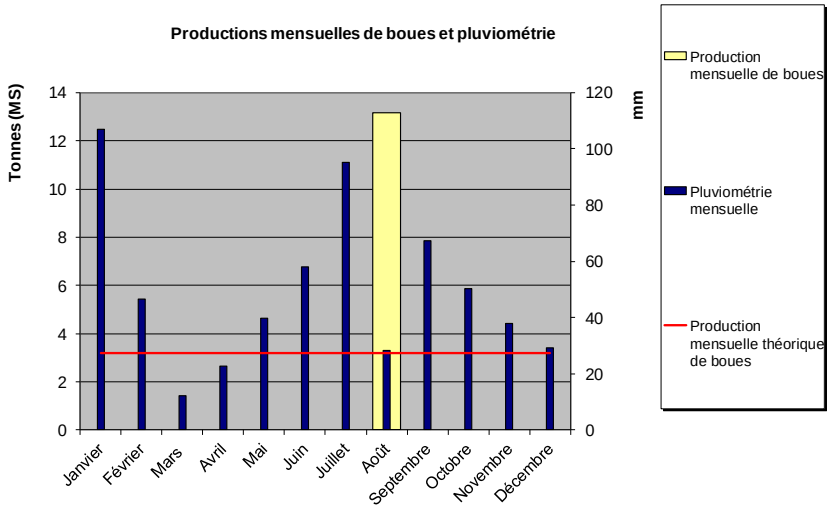

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

RECLOSES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 15/07/2004	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 N° MISE 2023/135		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	:	120 m³/j
	: 48	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	4,028 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La collecte des eaux pluviales bien que notable sur ce système pourtant de type séparatif, est restée parfaitement compatible avec la capacité hydraulique de la station d'épuration, en cette année 2025. La capacité hydraulique nominale de la station d'épuration a été quasi atteinte lors d'une seule journée (le 20 août 2025, par 60 mm de pluie). Le débit de ce jour-là, a atteint 98 % de cette capacité.

A l'instar des années précédentes, la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source n'est pas significative (Cf. écart entre débits de temps sec en nappe haute en mars, et ceux en nappe base en octobre).

Par ailleurs, les débits collectés à la station d'épuration en période de temps sec et de nappe basse (65 m3/j), sont en parfaite adéquation avec les débits moyen journaliers attendus au regard de la consommation d'eau vendue en 2024 aux usagers de l'assainissement (62 m3/j).

Ceci rend compte du bon taux de collecte.

Station d'épuration

Avec le nouveau niveau de rejet de la station d'épuration limitant les exigences vis-à-vis du traitement de l'azote Kjeldahl (NTK), en application depuis le début de l'année 2024, la qualité des eaux rejetées observée lors des 2 visites du SATESE d'une part, et lors de la mesure d'autosurveillance d'autre part, peut être évaluée parfaitement conforme à la réglementation, notamment vis-à-vis du paramètre azote Kjeldahl dont la valeur de la concentration est désormais compatible avec le procédé de traitement mono étage.

Les flux mesurés lors de la mesure d'autosurveillance, exprimés en azote (NK et NH4+) sont très proches du flux attendu au regard de la population raccordable de 392 EH (respectivement égaux à 101% et 103%).

Ils permettent de réactualiser le coefficient de remplissage en pollution du système de traitement à une valeur sensiblement égale à 50%.
Le coefficient hydraulique moyen du système varie peu depuis plusieurs années, malgré des pluviométries différentes d'une année sur l'autre. En 2025, il est égal à 58%.

Travaux et études

Les insuffisances chroniques d'infiltration des eaux traitées par les 2 puits mis en service fin 2019, (lors des pluies notamment), sont toujours d'actualité, malgré la mise en place par VEOLIA d'une alternance entre les 4 ouvrages d'infiltration : les 2 nouveaux puits d'infiltration, l'ancien qui a été réhabilité après son curage, et la lagune d'infiltration.

Dans ce cas, il y a débordement dans le champ agricole, limitrophe au site de la station d'épuration. Une indemnité de l'agriculteur a été établie par la CAPF. Toutefois, l'agriculteur souhaite qu'une solution durable soit trouvée et propose que soit étudiée la mise en place de fossés d'infiltration le long de sa parcelle.

Le programme d'assainissement élaboré dans le cadre du SDA n'a pas encore été validé par la CAPF. Il est à retenir que les inspections caméra réalisées dans le cadre du SDA, n'ont pas révélé de défauts majeurs sur le réseau d'assainissement construit en 2004.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : RECLOSES

Nombre de raccordables : 522 habitants 392 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 69 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 65 m^3/j moyen : 70,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 395 E.H. maxi temps sec : 70 m^3/j maxi temps de pluie : 118 m^3/j

pollution NK : 49% date : 10/2025 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 1,9 tMS 13 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 16,2 kwh/j 0,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 22% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/03/2025		400			356	400	981	146			146	14
	A2+A5+A4	05/03/2025		15			24,2	14	69	37	35	1,18	38,2	8,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025		350			369	450	944	96			96	10
	A2+A5+A4	20/05/2025		5,9			14,8	4	51	46	45	46,4	92,4	9,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/10/2025	59	395			297	319	847	100	81,7	0,12	100	10,6
	A2+A5+A4	16/10/2025	59	8			16,8	7	53,4	47,3	35,2	14,9	62,2	7,92
Flux amont retenus en kg/j				23			18	19	50	5,9				0,62
Flux amont retenus en E.H.				259				313	333	395				368
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,63			18,6	8,33	57,8	43,4	38,4	20,8	64,3	8,87
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			94,5	97,8	93,8	59,9			38,5	21,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**75**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**95**	**80**	**40**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

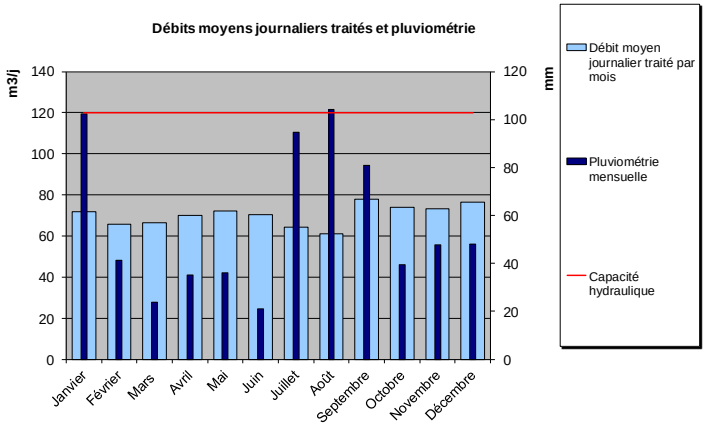

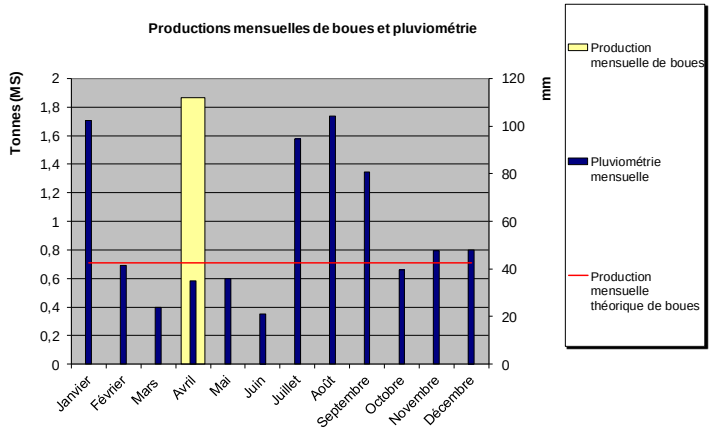

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

REUIL-EN-BRIE / TILLET

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738801000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 13/12/2007	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	:	27 m³/j
	: 10,8	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,017 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 27	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT(100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données débitmétrique au format journalier, extraites du fichier SANDRE, permettent d'apprécier les débits collectés sur ce dispositif :
Le débit de « minimum temps sec » est de 7 m³/j. Du 6 au 17 octobre, il est en moyenne de 9 m3/j ce ce qui est proche de la consommation d'eau assainie attendue estimée qui est de 10 à 11 m3/j.
Le débit maximum de temps sec est lui estimé à 14 m³/j sur la période du 14 au 20 janvier. Il intègre des eaux de ressuyage en raison de la période pluvieuse significative précédente. Il n'y a pas d'apports d'eaux claires parasites permanentes significatifs sur ce système d'assainissement (10 m3/j de moyenne du 29 mars au 11 avril).
Le débit maximum de temps de pluie est de 45 m³/j enregistré le 28 janvier après 48 mm de pluie cumulé sur 7 jours.

La moyenne annuelle des débits est faible cette année : 10,8 m³/j, ce qui laisse une certaine marge en dehors des pointes hydrauliques exceptionnelles (seulement 6 jours de dépassement de la capacité hydraulique cette année).

Il est important de souligner que le procédé « Filtres à sable » est sensible aux surcharges hydrauliques en raison du décanteur-digesteur positionné en amont (risque de perte des boues).
Lors de forte pluie, un phénomène de ressuyage est observé puisque que le débit est très élevé le lendemain de la pluie.

Station d'épuration : Les bonnes performances du traitement des eaux observées lors de la visite SATESE rendent compte du fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration.
Le seul étage de filtration présent explique que la nitrification n'est que partielle (rendement en NK lors de la visite ± 59 %).
L'entretien de la station est suivi, un griffage régulier de la surface des filtres est réalisé, afin d'éviter le colmatage en surface. La rotation pour l'alimentation des lits est régulière.
4 vidanges annuelles du décanteur-digesteur ont été réalisées sur ce dispositif. La production de boues est en augmentation bien qu'elle soit difficilement quantifiable en filière liquide.

Pour rappel, une fréquence de 2 vidanges annuelles minimum est nécessaire, pour maintenir un bon niveau de performances. Elles sont à répartir sur les 2 semestres de l'année.
Il est à signaler que l'accès n'est pas possible à l'hydrocureur l'hiver et lorsque le chemin est gorgé d'eau.
Un élagage est par ailleurs nécessaire afin de dégager l'accès pour les camions.

Travaux et études : La présentation des 1ères conclusions du programme de travaux d'assainissement établi à l'issue du SDA intercommunal, est attendue au 2ème semestre 2026.
Rappel : Etant donné que le chemin d'accès à la station d'épuration n'est pas praticable par le camion hydrocureur en hiver et lors de pluies abondantes, il conviendrait de le stabiliser afin de pouvoir vidanger régulièrement le décanteur primaire et ainsi optimiser son rendement pour protéger les filtres à sable des départs de boues.
Ces travaux pourraient être planifiés entre le propriétaire du chemin, celui des arbres en bordure, la CACPB et la SAUR.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : REUIL-EN-BRIE/Hameau de Tillet

Nombre de raccordables : 93 habitants 70 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 12 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 7 m^3/j moyen : 10,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 70 E.H. maxi temps sec : 14 m^3/j maxi temps de pluie : 45 m^3/j

pollution DBO5 : 39% date : 12/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 1,1 tMS 45 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 75% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/01/2025		177			147	181	372	75			75	7,2
	A2+A5+A4	23/01/2025		25			30,5	26	70	31	26	17,2	48,2	4,4
Flux amont retenus en kg/j				6,3			4	4,2	10	1				0,12
Flux amont retenus en E.H.				70				70	70	70				70
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25			30,5	26	70	31	26	17,2	48,2	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85,9			79,2	85,6	81,2	58,7			35,7	38,9
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

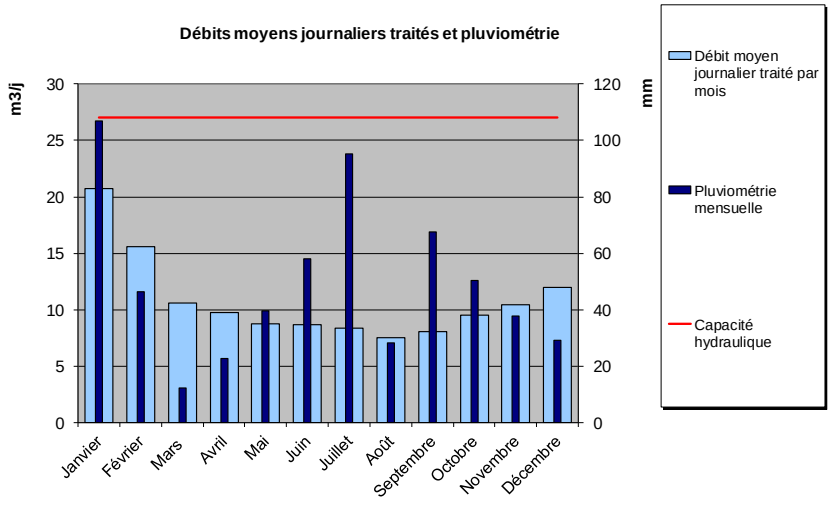

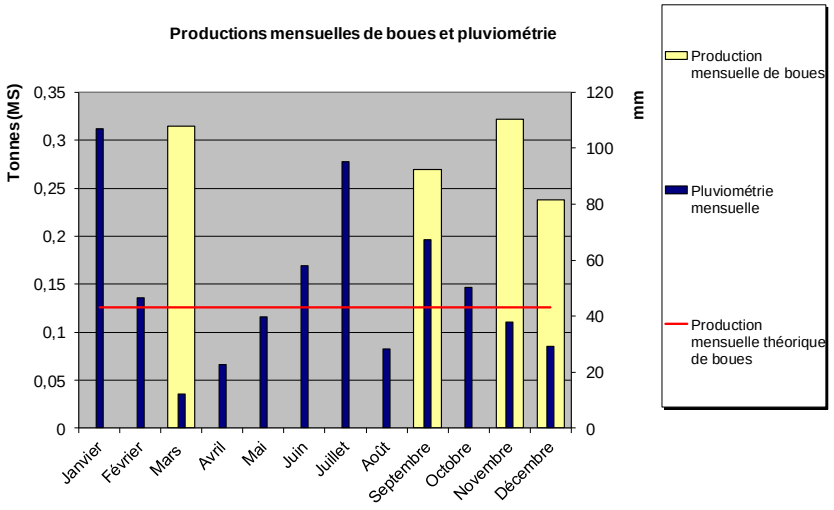

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ROUVRES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037739203000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 26/04/2013	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE

Constructeur : SOURCES FRANCE NORD

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : H221/2011/104

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)

Ru (ou autre) : Longueau

Rivière 1 : Nonette

Rivière 2 : Oise

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	:	328 m³/j
	: 66	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	3,353 km
Capacité hydraulique TS	: 175	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	91%
Capacité hydraulique TP	: 175	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	9%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

Malgré le fait que le réseau d'assainissement soit en séparatif sur 91% de son linéaire, on constate de fortes variations de débits engendrées par des eaux claires parasites météoriques. La capacité nominale du dispositif (175 m3/j) a été dépassée 125 fois au cours de l'année 2025, soit 34 % du temps. C'est près de deux fois moins que l'année 2024 qui avait été une année particulièrement pluvieuse, avec possibilité de mise en charge du ru, avec un retour d'eau vers la station d'épuration. Le débit de référence est presque deux fois plus important que le débit nominal. Le clapet anti-retour défectueux installé sur le trop-plein du poste de refoulement a été réparé.

Il a été relevé la présence d'eaux claires parasites permanentes en nappe haute (64 m3/j), soit jusqu'à 42 % du volume entrant sur la station d'épuration par temps sec, phénomène similaire à 2024 et ceci malgré une baisse de la pluviométrie au printemps. Le volume by-passé en temps de pluie (point A2 situé sur le trop-plein du poste de relèvement) reste faible (921 m3/ 18 déversements) et ne représente que 1.4 % du volume traité sur la station d'épuration. 91 % des volumes déversés se sont produit en janvier (mois pluvieux avec saturation des sols en eau).

Station d'épuration :

La qualité du rejet est excellente. La charge polluante retenue est celle mesurée en 2025, avec une bonne corrélation entre la charge en matières azotées et celle calculée sur la base du nombre de raccordables. Un débordement du réseau dans une parcelle a été observé par le SATESE en mai 2025. Le réseau a fait l'objet d'une désobstruction dans les heures qui ont suivi le constat.

La quantité de boues évacuées, proche de celle extraite est légèrement supérieure à celle attendue théoriquement, certainement en lien avec une surestimation de la concentration des boues déshydratées (moyenne de 81 g/l pour SUEZ contre 63 g/l pour les analyses réalisées dans le cadre du suivi réglementaire). Les boues sont retraitées sur la station d'épuration du Mesnil-Amelot, pour être ensuite déshydratées et compostées. Leur intégration dans la file boues de ce dispositif pose toujours problème et une réflexion est en cours pour y remédier (pas d'avancement par rapport à 2021). La qualité des boues de Rouvres est conforme (très faibles teneurs en éléments traces métalliques).

En 2025, les d'écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval sont redevenus dans la normalité montrant une bonne fiabilité de la chaîne métrologique.

Travaux et études :

La recirculation est programmée sur horloge sans connaissance précise des volumes recirculés. Il manque le tarage des pompes de recirculation qui ne peut être réalisé facilement, la vanne isolant le puits à boues et le clarificateur étant cassée. SUEZ va proposer un devis à la CARPF pour la réparation de cette vanne. Cette opération permettra aussi de réparer la pompe de recyclage N°1 qui n'est plus fonctionnelle (Pied d'assise cassé ?).

Suite à des vols successifs des clôtures, la CARPF a fait le choix de mettre en place des panneaux rigides scellés au sol.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ROUVRES

Nombre de raccordables : 1018 habitants 764 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 98 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 122 m^3/j moyen : 176,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 753 E.H. maxi temps sec : 152 m^3/j maxi temps de pluie : 557 m^3/j

pollution NK : 68% date : 12/2025 hydraulique : 101% Production annuelle de boues : 21,8 tMS 79 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 164,5 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 114% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/03/2025	184	74			109	120	307	61,1			61,3	4,6
	A2+A5+A4	12/03/2025	192	3			5	4,5	11	1,8			1,86	0,51
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/11/2025	115	340			344	370	982	99	83,4	0,24	99,2	10
	A2+A5+A4	17/11/2025	121	26			16,8	9,5	48	5,3	2,9	2,87	8,17	2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/11/2025		360			263	280	753	112			112	10
	A2+A5+A4	26/11/2025		4			4,75	3	13	2,1	0,8	6,4	8,5	2,1
Flux amont retenus en kg/j				26			30	32	85	11				1
Flux amont retenus en E.H.				293				538	565	753				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11			8,83	5,67	24	3,07	1,85	4,64	6,18	1,54
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			96,1	97,4	96,5	96,5			93,5	82,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35/35/35**				**25/25/25**	**90/90/90**	**10/10/10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15/15/15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90/90/90**				**85/85/85**	**90/90/90**	**70/70/70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70/70/70**	**80**

Graphiques d'exploitation

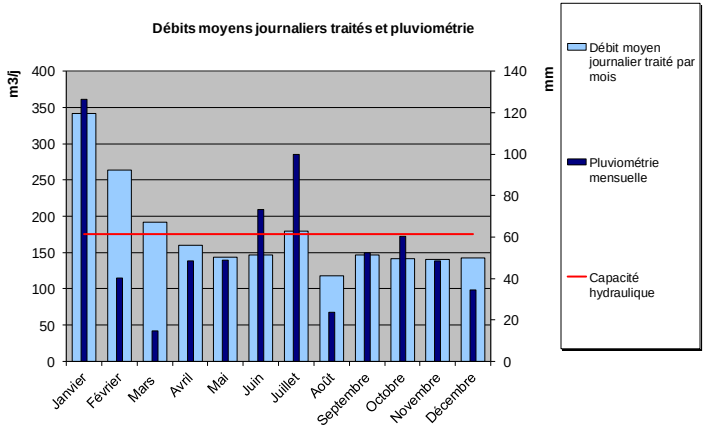

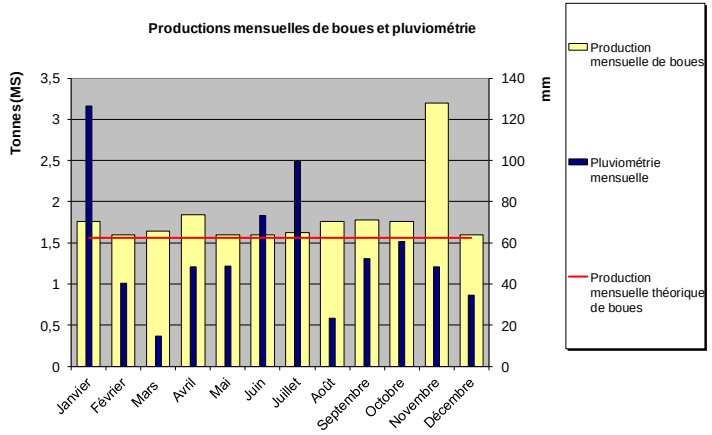

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

ROZAY-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037739301000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/01/1987	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: ROZAY EN BRIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472/MISE/2006/230		
Arrêté préfectoral boues	: D04/036/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru des fontaines blanches(R100-F4723000)
Ru (ou autre)	: Fontaine
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 1178 m³/j
	: 180	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 13,543 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 790	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 9%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Une partie unitaire (9% de son linéaire) est à l'origine de surverses d'eaux usées par temps de pluie au niveau des 2 déversoirs d'orage (DO) non règlementaires situés en amont de la station d'épuration (trop-plein du poste Gambetta R143 et DO Général Leclerc R402). En 2025, les surverses au niveau des 2 déversoirs d'orage ont représenté 8 % des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement (DO Gambetta 18 705 m^3 en 52 jours et le DO Leclerc 251 m^3 en 25 jours). Ce pourcentage est significatif et peut être source de non-conformité. L'importance des volumes surversés au niveau de ces 2 points peut être expliquée par la situation d'entrées régulières d'eau de l'Yerres dans le réseau (Cf. bilan annuel de SUEZ) et de l'influence de la pluviométrie importante de 2024 sur les mois de janvier et février 2025.

La modélisation hydraulique du SDA donne un volume surversé global pour la pluie mensuelle de 87 m^3, dont 20 m^3 au niveau du siphon (TP Gambetta).

La collecte d'eaux claires parasites, tant d'infiltration que météoriques est significative. En période de nappe haute, les eaux claires d'infiltration et/ou de sources ont atteint environ 261 m^3/j, soit 47% des débits collectés en cette période. La donnée du SDA de la CCVB évoque une valeur de 660 m^3/j qui paraît élevée.

Station d'épuration : En 2025, il est comptabilisé 58 jours de dépassement de la capacité hydraulique de la station et 17 jours de dépassement du débit de référence. Le trop-plein du bassin de stockage-restitution (point A5) a déversé 273 m^3 par temps de pluie sur 12 jours (uniquement durant les mois de janvier et février 2025, période encore influencée par la pluviométrie exceptionnelle de 2024). Le bassin d'orage demeurera sous-alimenté tant que les travaux de grossissement de la canalisation terminale passant en domaine privé ne seront pas réalisés.

Les coefficients de remplissage en pollution de 2023 ont été reconduits en 2025. En effet, les données 2025 donnent une charge d'entrée de 2 642 EH, ce qui est élevé par rapport au raccordement théorique (2 089 EH).

La qualité des eaux rejetées respecte la réglementation. Le système d'assainissement est conforme.
La production de boues évacuées, prise en référence car jugée plus fiable (boues extraites inférieures de 40% aux boues évacuées), avec un ratio de 72 g MS/EH/j proche du ratio théorique attendu de 69 g MS/EH/j, confirme le bon fonctionnement global de la station d'épuration (absence de pertes de boues). Comme en 2024, la production de boues extraites est très faible (38 TMS hors taux de capture) par rapport aux boues évacuées (protocole de prélèvement et quantification à revoir par SUEZ).

Travaux et études : Dans le programme de travaux du SDA, qui sera finalisé au second semestre 2026, porté par la CCVB, le remplacement de la canalisation en amont de la STEP a notamment été priorisé (400 ml avec un grossissement en DN 300 mm mais avec un passage en domaine privé).

Le raccordement des eaux usées de la ZAC des Sources de l'Yerres entre Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux devrait conduire à la création d'un poste de relevage sur la ZAC puis d'un réseau de transfert jusqu'au réseau de collecte communal de Rozay-en-Brie pour traitement sur la station d'épuration du bourg (Cf. étude de faisabilité d'ARTELIA de 2018). Les travaux ne devraient pas débuter avant 2027. Compte tenu du comportement du réseau d'assainissement communal vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites d'infiltration et météoriques, une attention particulière devra être portée sur l'augmentation de la charge hydraulique. La modification du zonage EU et l'actualisation du zonage EP est dans l'attente d'une délibération de la commune.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ROZAY-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 2785 habitants 2089 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 326 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 437 m^3/j moyen : 596,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2387 E.H. maxi temps sec : 554 m^3/j maxi temps de pluie : 1884 m^3/j

pollution NK : 80% date : 12/2023 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 63,1 tMS 72 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 553,8 kwh/j 3,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 104% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				164			109	123	297	36				3,4
Flux amont retenus en E.H.				1822				2050	1980	2387				2000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			5,84	3,15	17	1,32	0,43	11	12,3	0,37
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			95,6	98	95,1	98			80,9	94,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**92**	**88**	**87**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**85**	**90**

Graphiques d'exploitation

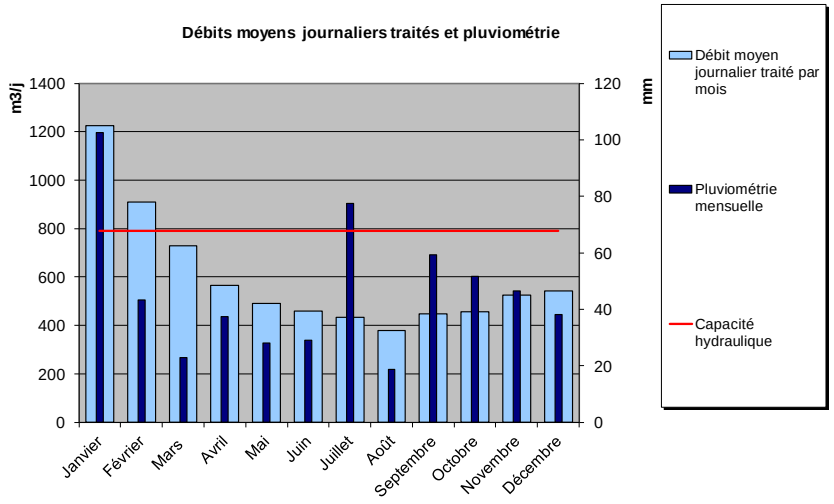

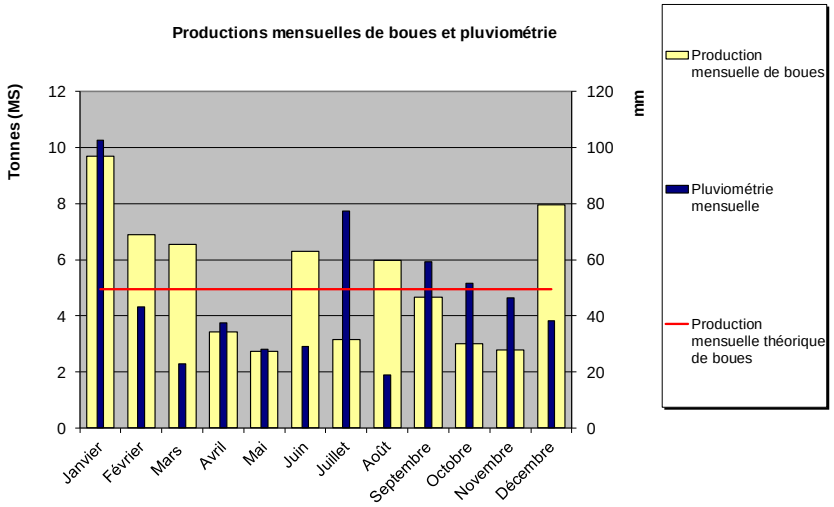

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAACY-SUR-MARNE / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037739701000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1989	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 6500	E.H	Débit de référence	:	1200 m³/j
	: 390	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	26,495 km
Capacité hydraulique TS	: 1200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 1200	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'intrusion d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources dans les réseaux d'assainissement, a conduit à une quantité non préoccupante, d'environ 80 m3/j soit 18% des débits collectés en nappe haute (mars).
L'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement pourtant de type séparatif est significative. Cependant, la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration très confortable de 1 200 m3/j n'a pas été dépassée en 2025. Le débit maximum a été enregistré le 20/06/2025 par 13 mm de pluie. Il a représenté un coefficient de remplissage de 71%.

Station d'épuration : Cette station d'épuration ne dispose pas de point A2. En effet, le trop-plein de son poste d'alimentation a été obturé, comme cela a été validé en 2024, par l'instruction du nouveau scénario SANDRE.
La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration appréciées à partir des 12 mesures d'autosurveillance est toujours très satisfaisante. Les concentrations observées pour tous les paramètres, vont d'ailleurs largement au-delà des objectifs fixés par l'arrêté du 21/07/2015, seule base sur laquelle le système de traitement est évalué actuellement (arrêté d'autorisation initial caduque).
La CACPB devait élaborer un nouveau DLE pour passer en régime de déclaration. Elle doit vérifier si ce DLE a bien été réalisé et dans ce cas, l'adresser à la DRIEAT pour une pré-instruction, avant le dépôt officiel au guichet unique. Sur cette base, la DRIEAT proposera un arrêté préfectoral à visée locale pour les rejets, avec un niveau de rejet pour les paramètres azotés (NTK et NGL) et phosphoré (P total) tant en concentration qu'en rendement avec un seuil en moyenne journalière pour le NK, et en moyenne annuelle pour le NGL et le P total. La perspective de la DERU2 rend cet ajustement d'autant plus incontournable.
La charge polluante mesurée par l'autosurveillance 2025 (paramètre de référence NTK) est en parfaite adéquation avec celle attendue au regard de la population raccordable. Elle représente 102% de cette dernière.
La production de boue estimée à partir des données de boues évacuées vers le site de retraitement de sept-Sorts présente un déficit d'environ 20%. Il est calculé à partir du ratio de boue de 55 g de MS/EH/j comparé aux 69 g de MS/EH/j attendu (traitement physico-chimique du phosphore).
L'hypothèse de pertes de boues avec les eaux traitées a toujours été exclue, compte tenu du dimensionnement très confortable du clarificateur. Par ailleurs, le bilan annuel du délégataire ne signale aucun incident sur l'année pouvant expliquer le déficit de boues produites.
Cette année, les données de concentrations des boues fournies par l'exploitant permettant le calcul de la production de boue, présentent des valeurs cohérentes et régulières pour des boues issues du silo de février à décembre, avec une concentration moyenne de 37 g/l, alors que les boues soutirées d'un silo non couvert après table d'égouttage, atteignent généralement plutôt environ 45 g/l.
Il en est donc conclu que le déficit en production de boue proviendrait essentiellement d'une sous-estimation de la concentration pour les boues évacuées vers la station d'épuration intercommunale de Sept-Sorts.
Cette année la production de boue calculée à partir de l'alimentation de la table d'égouttage est sensiblement la même que celle retenue à partir des évacuations du silo vers le site de sept-sorts. La 1ère représente 101% de la 2nde.

Travaux et études : Contrairement à celui de la station d'épuration, le scénario SANDRE des réseaux n'a pas encore été validé suite à son envoi à l'AESN et à la DRIEAT au 1er semestre 2025.
Des travaux de remplacement de tronçons de réseaux dégradés par l'H2S, ont été engagés sur la commune de Méry-sur-Marne en septembre 2025, faisant suite à ceux réalisés en 2024 sur la commune de Luzancy.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CROUTTES-SUR-MARNE, LUZANCY, MERY-SUR-MARNE, NANTEUIL-SUR-MARNE, SAACY-SUR-MARNE

Nombre de raccordables : 3238 habitants 2428 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 409 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 392 m^3/j moyen : 444,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2467 E.H. maxi temps sec : 451 m^3/j maxi temps de pluie : 854 m^3/j

pollution NK : 38% date : 12/2025 hydraulique : 37% Production annuelle de boues : 49,9 tMS 55 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 325,1 kwh/j 2,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				152			117	99	323	37				4,2
Flux amont retenus en E.H.				1689				1650	2153	2467				2476
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,56			9,31	4,13	29	2,41	1,21	2,62	5,04	1,03
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			95,8	97,8	95,8	97,3			94,3	89,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

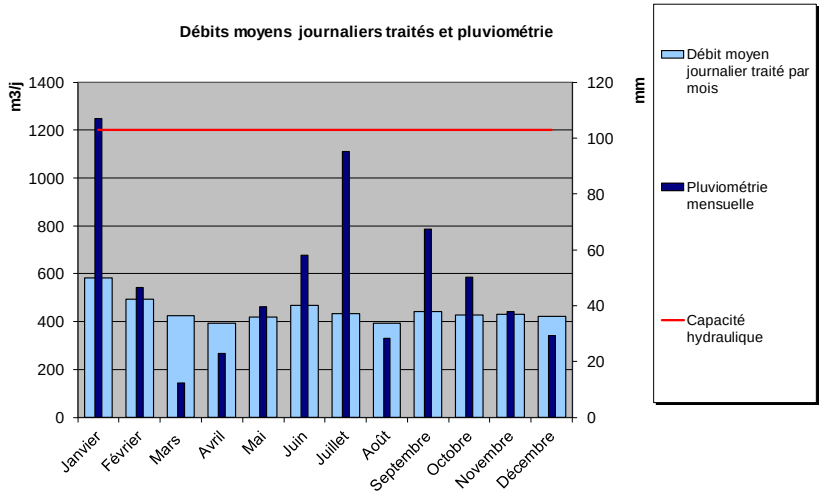

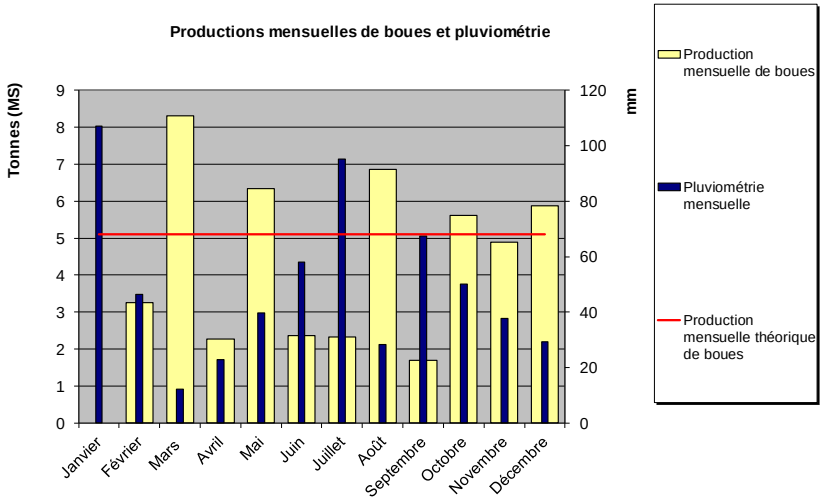

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SABLONNIERES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037739801000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/09/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 625 N° MISE 2012/20		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Petit Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 590	E.H	Débit de référence	:	150 m³/j
	: 35,4	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,385 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les eaux usées de la commune sont collectées par le refoulement de deux postes situés sur le réseau d'assainissement, nommés respectivement : poste du stade : qui collecte les eaux usées du bourg, poste de la gare : qui réceptionne les eaux usées des hameaux de la Chénée et du Vautron.
Les débits fournis par la CC2M sont incohérents avec les volumes de consommation d'eau assainie. La fiabilisation des données de débit n'est donc toujours pas effective et ceux depuis plusieurs années.
Cette situation ne permet pas une analyse correcte des débits caractéristiques de la station alors qu'elle dispose d'un débitmètre électromagnétique sur les deux entrées. Le débitmètre situé route de Rebais a fait l'objet d'une vérification en juillet 2025 : le rapport indique un fonctionnement correct (remplacement du câble électrode à prévoir pour fiabiliser). Un débitmètre aurait été remplacé le 31 octobre, s'agit-il de celui du stade, les éléments transmis par la CC2M sont insuffisants pour le déterminer.
Les mesures de surverse (point A2) semblent incohérentes (by-pass tous les jours même par temps sec). Le paramétrage et l'étalonnage de ce point de mesure doit impérativement être revu.

Station d'épuration : Lors des visites SATESE la qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet requis à l'inverse de la mesure d'autosurveillance pour lequel on observe un dépassement des concentrations rédhibitoires. Des résultats aussi médiocres sont surprenants sauf by-pass majeurs durant la mesure. Est-ce bien les résultats relatifs à cette station d'épuration. La charge polluante mesurée à l'occasion de ce bilan est de 867 EH en NTK et 633 EH en DBO5. Elle est incohérente avec le nombre de raccordables. Une fiabilisation des données transmises ou des commentaires sont nécessaires par la collectivité de même qu'une vérification des données transmises.

Le système d'assainissement est logiquement déclaré non conforme en performance par la Police de l'eau pour 2025 : au-delà du bilan non conforme, celle-ci pointe des données incohérentes avec une inversion possible entre les points de mesure et des surverses en tête de station d'épuration qui au vu des données seraient très quasi quotidiennes. Est également mentionné le défaut de transmission du bilan annuel.

Lors de son bilan 24h d'octobre 2024, le SATESE a mesuré une charge polluante de 220 EH seulement en NTK, valeur comparable à celle mesurée en 2016. Il a été préconisé à la CC2M de vérifier le nombre réel de raccordés et la déconnection effective des fosses septiques car cela ne correspond pas à la charge attendue au vu du nombre de raccordables. Pour autant, les débits mesurés par le SATESE par le suivi du remplissage des bâches et en aval concordent avec le débit d'eau assainie. Quels que soient les résultats la station d'épuration est largement dimensionnée.

Travaux et études : La CC2M a lancé un SDA intercommunal en 2018. L'AMO est le bureau d'études ICAPE. Sablonnières fait partie des communes de l'année 4, pour lesquelles la phase 1 (collecte de données) a eu lieu en 2022, ainsi que la campagne de mesure réalisée au printemps de la même année. Cela a permis d'établir qu'il n'y a pas de problématiques d'ECPP sur cette station, et les ITV ont montré un réseau en bon état.
Les débits spécifiques d'alimentation des filtres sont trop faibles pour les 2 étages. Un curage des canalisations d'alimentation des casiers de filtration est à réaliser afin de vérifier si la baisse de débit est liée à leur encrassement ou si des travaux de réhabilitation sont à entreprendre au niveau des réservoirs de bâchées.
Enfin, un effort supplémentaire est à fournir pour le désherbage des filtres, en particulier au deuxième étage qui est en partie envahi par les adventices.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SABLONNIERES

Nombre de raccordables : 399 habitants 299 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 39 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : m^3/j moyen : 104,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 220 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 37% date : 10/2024 hydraulique : 116% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/06/2025		260			265	320	683	126			126	14
	A2+A5+A4	04/06/2025		16			9,25	3	31	1,5	0,47	80,8	82,3	8,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/10/2025		190			244	290	641	121			121	11
	A2+A5+A4	09/10/2025		4			6	3	18	1,2	0,15	97,6	98,8	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/11/2025	100	427			346	380	970	130	120	0,1	130	15
	A2+A5+A4	18/11/2025	138	120			126	108	288	36,9	33,7	62	98,8	11,4
Flux amont retenus en kg/j				8,7			11	9,4	22	3,3				0,3
Flux amont retenus en E.H.				97				157	144	220				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				46,7			47	37,9	112	13,2	11,4	80,1	93,3	8,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,9			86,7	89,9	87,7	89,8			25,7	35,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

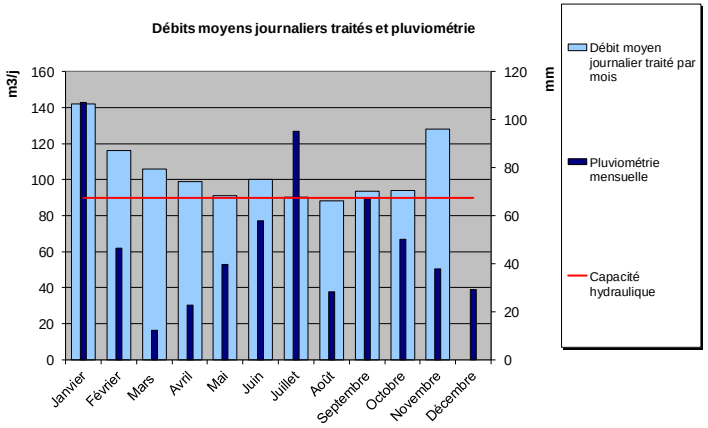

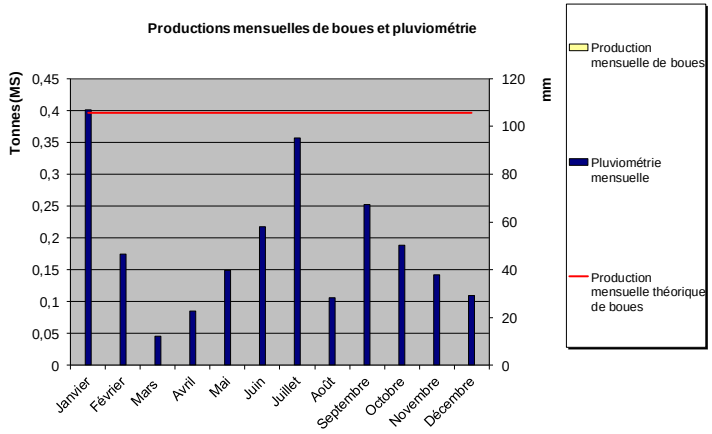

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-AUGUSTIN / HAMEAU DES BORDES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740002000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1989	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 657 Art 41, N° M : 1995/306		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 348 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,955 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Aucun déversement en A2 n'a été enregistré pour 2025. La station d'épuration est en surcharge hydraulique régulière, avec 169 jours de dépassement de la capacité hydraulique (90 m³/j), soit 46 % du temps. Le débit journalier moyen est de 132 m³/j, soit 147 % de la capacité hydraulique nominale et 281 % du débit théorique d'eaux usées attendu.
Le débit maximum par temps de pluie a été enregistré le 9 janvier, avec un débit de 1 361 m³/j (soit 1 512 % de la capacité hydraulique), après un cumul de pluie de seulement 53,1 mm sur cinq jours (est-ce un bouchage des pompes ce jour-là/ce débit est anormal et impliquerait un fonctionnement simultané des 2 pompes). Le réseau collecte toujours beaucoup d'eaux claires parasites permanentes lors des périodes de nappe haute, ainsi que des eaux météoriques, malgré sa nature entièrement séparative.
Le débit maximum en temps sec a été observé sur la période du 7 au 11 mars.

Station d'épuration

Les résultats de la mesure d'autosurveillance réalisée par le délégataire au mois de mai, étaient non conformes, car ils ne respectaient pas les normes de l'arrêté préfectoral pour les paramètres DCO, MES et NK. Lors de la visite SATESE du 22/04/2025, seule une non-conformité du NK a été relevée.
Selon l'exploitant, en mai, la station a présenté de fortes concentrations de NH4 et de NTK, liées à une panne de l'horloge pilotant la turbine, ce qui a empêché une nitrification correcte. Fin mai un défaut au niveau du pont racleur du clarificateur a été communiqué par la SAUR (racleur du pont cassé et motoréducteur usé notamment). En septembre, une vidange complète du clarificateur a été réalisée en raison d'un défaut de raclage au fond de l'ouvrage : le pivot du clarificateur était déboîté de son embase impliquant un défaut de raclage et des pertes de boues. Lors de cet incident la SAUR a bien communiqué les volumes by-passés vers le milieu naturel et les volumes de boues pompés.

La production de boues évacuée en compostage est très faible : 3,5 TMS. Elle correspond à un ratio moyen de 24 g MS/EH/j, pour un objectif de 60 g. Ce déficit de production de boues significatif relativise l'efficacité épuratoire du dispositif, régulièrement en surcharge hydraulique. La forte concentration en matières sèches du bassin d'aération favorise les départs de boues et par ailleurs les différents incidents techniques décrits précédemment ont accentué le phénomène en 2025. Afin d'augmenter les volumes de boues extraits, l'exploitant prévoit de recourir prochainement à des poches filtrantes, une solution plus adaptée que les lits de séchage, dont la surface est trop limitée et les performances réduites en période hivernale.

Travaux et études

Le SATESE a recommandé de mettre en place une régulation hydraulique à hauteur de 11 m3/h (débit actuel des pompes excessif d'un facteur supérieur à 3 par rapport aux capacités du clarificateur, avec vraisemblablement en plus un fonctionnement en simultané des 2 pompes possible par temps de pluie : à confirmer) pour éviter les pertes de boues. La régulation hydraulique n'a pas été mise en place, cela est un point critique majeur.
Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La phase 3 a été réalisée au second semestre et l'année 2025 va permettre de définir un programme hiérarchisé de travaux et d'entamer la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FAREMOUTIERS, SAINT-AUGUSTIN

Nombre de raccordables : 504 habitants 378 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 52 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 65 m^3/j moyen : 132,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 407 E.H. maxi temps sec : 101 m^3/j maxi temps de pluie : 1361 m^3/j

pollution NK : 81% date : 11/2024 hydraulique : 147% Production annuelle de boues : 3,5 tMS 24 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 56 kwh/j 2,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 40% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/04/2025		270			208	240	558	95			95	8,6
	A2+A5+A4	22/04/2025		20			20,5	13	56	34	30	0,39	34,4	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/05/2025	73	710			341	347	1010	125	52,6	0,24	125	10,5
	A2+A5+A4	12/05/2025	73	43			37,4	22,2	105	68,8	55,1	0,24	68,8	8,65
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/09/2025		140			130	130	388	63			63	5,8
	A2+A5+A4	25/09/2025		4			5,75	3	17	3,6	2,3	5,52	9,12	3,7
Flux amont retenus en kg/j				24			13	21	46	6,1				0,69
Flux amont retenus en E.H.				272				350	310	407				406
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,3			21,2	12,7	59,3	35,5	29,1	2,05	37,4	4,62
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,6			91,6	95,3	91,7	67,8			64,8	45,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

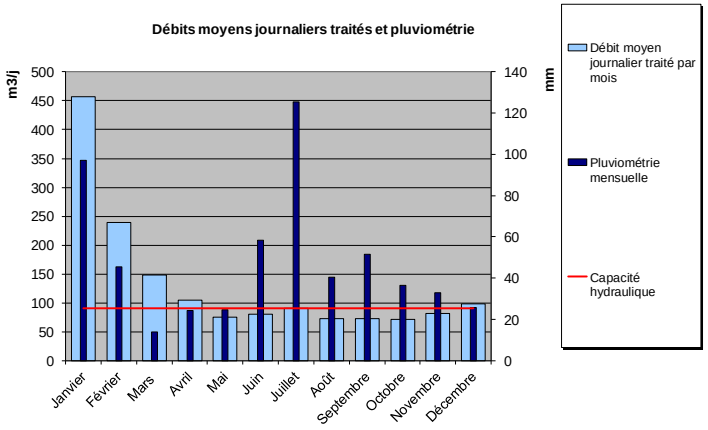

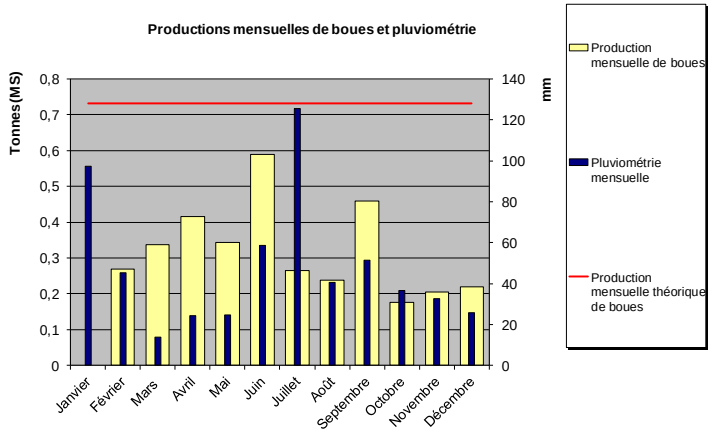

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-CYR-SUR-MORIN / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740502000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 21/02/2023	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F625-2019/050		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Petit Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1250	E.H	Débit de référence	:	466 m³/j
	: 75	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	13,301 km
Capacité hydraulique TS	: 216	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	28%
Capacité hydraulique TP	: 466	m³/j (pluie)	Unitaire	:	72%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Actuellement tous les raccordements de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin ne sont pas finalisés, à terme un total de 248 E.H (331habitants) pourront bénéficier de l'assainissement collectif.

Système de collecte : Le débit moyen journalier est de 124 m³/j, soit 141 % du volume théorique d'eaux usées attendu (88 m³/j) et 27 % de la capacité nominale de la station d'épuration. Ce débit correspond à une charge hydraulique surfacique de 0,25 m/j au premier étage et 0,22 m/j au deuxième étage, ce qui montre un bon fonctionnement hydraulique de la station. La capacité hydraulique de la station n'a été dépassée qu'à cinq reprises en période pluvieuse ou de ressuyage.

Le débit maximal en temps de pluie, enregistré le 10 janvier, a atteint 565 m³/j. Il fait suite à une pluviométrie cumulée de 52,8 mm depuis le début du mois et à un temps cumulé de débordement au point A2, de 72.6 h (soit 3 jours complet), dont 20.8 h la veille et 10.2 h le jour même.
Malgré cette surcharge hydraulique, la station est restée opérationnelle, les ouvrages et les massifs filtrants ayant correctement supporté les apports excédentaires : ce débit correspond à une charge hydraulique surfacique de 1,13 m/j, valeur acceptable au regard du maximum admissible mensuel (1,8 m/j).

Le débit maximal par temps sec a été obtenu du 3 au 8 avril, avec une valeur de 75 m³/j. Le volume d'eaux claires parasites permanentes est difficilement quantifiable compte tenu que tous les raccordements ne sont pas finalisés.
Le débit minimum par temps sec a été obtenu du 17 au 19 septembre et est de 60 m3/j.

Aucune donnée débitmétrique n'a été transmise pour le point A2 d'autosurveillance, cette absence de donnée implique une non-conformité. Seuls des temps de by-pass sont fournis pour un total de 110.33h sur 17 jours de déversements. Plus de 80% du temps de by-pass a eu lieu en janvier et février. Il n'y a pas la distinction entre les données du trop-plein du PR terminal avenue Daniel Simon en amont du bassin d'orage de 165 m3 (point S16) situé à Saint-Cyr et celles correspondant au trop-plein du PR Chemin de la Fontaine à Saint-Ouen-sur-Morin.

Les dysfonctionnements du PR Pâtis semblent résolus, une confirmation de la CC2M est attendue.

Station d'épuration : Les deux mesures d'autosurveillance ainsi que les visites SATESE respectaient les normes de rejet. Cependant la station est déclarée non conforme en performance du système de traitement par la Police de l'eau pour défaut de données transmises au point A2. Il manque par ailleurs le bilan annuel de fonctionnement et le cahier de vie.
La répartition de l'effluent brut n'est toujours pas équitable sur les deux files au 1er et 2ème étage.

Il n'existe pas de point de mesure fiable du débit pour asservir l'autosurveillance au débit, les prélèvements sont réalisés dans les réservoirs de chasse, leur représentativité n'est pas satisfaisante. Malgré cela, les mesures donnent une charge reproductible de l'ordre de 520 EH en NTK et 470 EH en PT. Une progression de la charge polluante semble donc avoir leu lieu depuis la mesure SATESE de juin 2024 confirmé par le débit minimum mesuré par temps sec. Le taux de raccordement reste néanmoins trop faible de l'ordre de 70% (491 EH) au vu du débit mini de temps sec (60 m³/j).

Un entretien réalisé en 2026 a permis le désengorgement du chenal de la ZRV, rétablissant ainsi un écoulement correct des eaux traitées. Les données de débit de sortie ne sont pas fiables.

Travaux et études : En 2025, le fonctionnement du poste principal de Saint-Cyr-Sur-Morin a été revu. Un panier dégrilleur a été installé pour limiter les bouchages des pompes. Il restait à changer la vanne de restitution du bassin d'orage (HS). Le report des volumes by-pass ne semble toujours pas opérationnel en 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-CYR-SUR-MORIN, SAINT-OUEN-SUR-MORIN

Nombre de raccordables : 936 habitants 702 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 98 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 60 m^3/j moyen : 124 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 491 E.H. maxi temps sec : 75 m^3/j maxi temps de pluie : 565 m^3/j

pollution DBO5 : 39% date : 12/2025 hydraulique : 27% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 23,2 kwh/j 0,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025	65	326			292	330	800	120			120	12
	A2+A5+A4	15/04/2025	41	13,1			24,2	8	81	4,2			90,4	12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/04/2025		440			244	240	740	27			27	5,8
	A2+A5+A4	23/04/2025		23			37	26	96	6,7	2,6	89,8	96,5	11
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/09/2025		280			311	370	817	136			136	13
	A2+A5+A4	04/09/2025		9,6			8,75	3	29	1,7	0,2	47,5	49,2	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/11/2025	90	306			242	250	710	86			86	9,2
	A2+A5+A4	27/11/2025	106	5,6			11,2	4	37	2,2			40,7	4,3
Flux amont retenus en kg/j				44			28	29	74	7,4				0,83
Flux amont retenus en E.H.				491				491	491	491				491
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12,8			20,3	10,2	60,8	3,7	1,4	68,6	69,2	8,12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,7			92,8	96,2	92,7	92,2			40,2	35,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

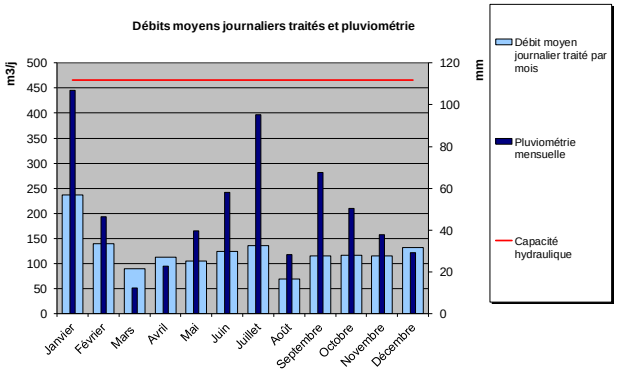

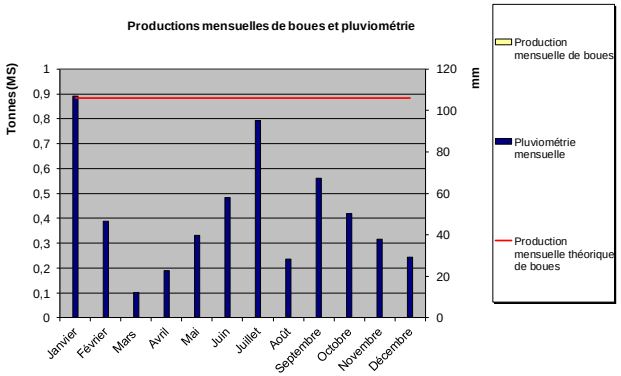

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-DENIS-LES-REBAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740602000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 25/01/2021	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 653 N° MISE 2013/120		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 640	E.H	Débit de référence	: 140 m³/j
	: 38,4	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 110	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 140	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Ce système, mis en service en janvier 2021, traite les eaux usées du Bourg et des hameaux suivants : Villeneuve-sous-Bois, Mazagran, Les Aljards, Le Vinot, Les Jolys, Champcolin, Les Pleux et Les Potées. En fin d'année 2023, toutes les habitations étaient raccordées selon la CC2M.

Système de collecte : A noter : La récupération des données débitmétriques journalières, à l'amont et à l'aval de la station d'épuration, n'est toujours pas opérationnelle. Les données fournies sont des moyennes hebdomadaires qui ne permettent pas une analyse fine des débits.

Cependant, nous constatons de nouveau cette année, que les débits de temps sec sont ponctuellement largement inférieurs aux débits attendus (problèmes de comptage des bâchées ou défaut des compteurs de pompes). En mars et en mai, les débits étaient anormalement faibles à l'amont et à l'aval sur plusieurs journées consécutives : est-ce lié à un by-pass, l'absence de bilan annuel transmis ne permet pas de statuer sur ce sujet.

Les débits maximum et minimum ne sont pas pleinement représentatifs du fait de leur lissage (moyenne semaine, lissage des pics journaliers). Le débit maximum de temps sec mesuré lors de la mesure de SATESE du mois d'avril n'a pas mis en évidence d'eaux claires parasites permanentes. En revanche, il est observé suite à des pluies, y compris après un délai de l'ordre d'une semaine, des débits de temps sec qui sont de l'ordre 80 à 90 m3/j (en janvier et début mars). Cette variation est confirmée par les compteurs de bâchées.

Pour 2026, il est impératif de transmettre, par la télésurveillance, des données débitmétriques journalières sur l'amont (PR terminal de la Salle des Fêtes) et le débitmètre aval (seul point de mesure du débit traité global, hameau des Pleux compris).

Station d'épuration : Lors des différents prélèvements (autosurveillance, bilan 24h et visite) la qualité du rejet était conforme à la norme de rejet.

La mesure d'efficacité (bilan 24h) réalisée par le SATESE en septembre 2025 a permis de mettre à jour les paramètres de charge polluante sur la base du paramètre NK. Actuellement, la station reçoit 320 EH pour 330 attendus. Cette valeur est cohérente par rapport à l'estimation du nombre de raccordables fournie par la CC2M. Le coefficient de charge en pollution est de l'ordre de 50%, et le taux de raccordement évalué à 91% s'est nettement amélioré depuis 2021, où il n'était que de 30%.

L'absence de donnée transmise pour le point A5, présent sur cette station, ainsi que l'absence de bilan annuel de fonctionnement, a conduit la Police de l'eau à juger la station d'épuration non conforme en performances au titre de l'année 2025. Ce point est à corriger pour 2026.

Rappel : Les données d'autosurveillance ainsi que le bilan annuel de fonctionnement doivent être transmis au plus tard le 1er mars.

Travaux et études : Un SDA intercommunal est en cours sur le périmètre de la CC2M (reste la partie zonage à finaliser). Ses conclusions confirment à nouveau logiquement la nécessaire reconstruction des dispositifs des hameaux de Chantareine et Les Marchés (priorité restant à déterminer), avec une mise en séparatif des réseaux d'eaux usées. Les travaux ont été inscrits dans la tranche 2, d'ici 3 à 6 ans.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS

Nombre de raccordables : 440 habitants 330 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 57 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 37 m^3/j moyen : 43,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 320 E.H. maxi temps sec : 44 m^3/j maxi temps de pluie : 124 m^3/j

pollution NK : 50% date : 04/2025 hydraulique : 31% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/04/2025	47	340			329	310	747	100			100	11
	A2+A5+A4	08/04/2025	47	11			23,7	11	49	12			60,8	7,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025		200			199	220	557	160			160	12
	A2+A5+A4	09/09/2025		7,6			12,8	5	41	2,6	1	63,1	65,7	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/11/2025	44	488			286	260	910	90	90,2	0,1	90	12
	A2+A5+A4	20/11/2025	47	20			20,8	9	65	4,9	4,91	86,1	91	9,6
Flux amont retenus en kg/j				16			13	15	36	4,8				0,52
Flux amont retenus en E.H.				180				247	237	320				306
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12,9			19,1	8,33	51,7	6,5	2,96	74,6	72,5	9,77
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			92,9	96,8	92,8	93,5			32,7	14,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

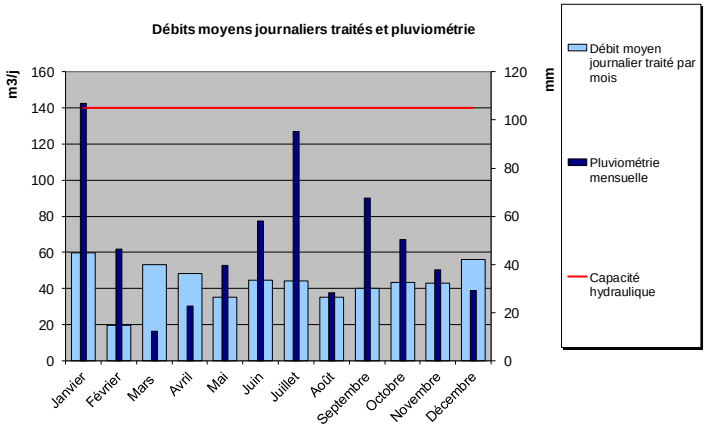

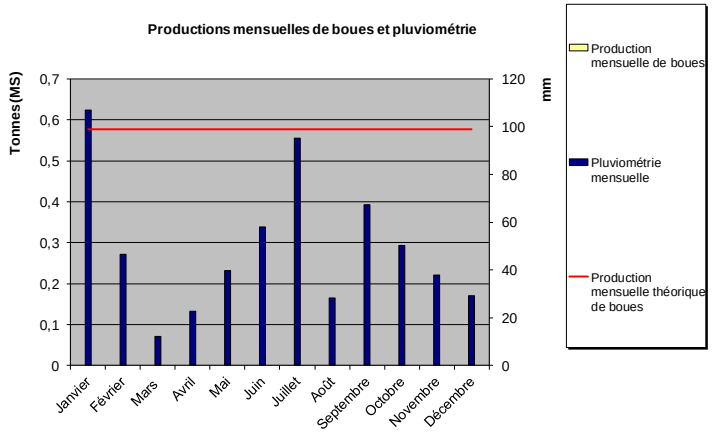

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-DENIS-LES-REBAIS / CHANTAREINE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740605000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 100	E.H	Débit de référence	: 15 m³/j
	: 6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,443 km
Capacité hydraulique TS	: 15	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 15	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: FILTRE PERCOLATEUR
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique.

Station d'épuration

Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète.
A l'occasion de la visite du SATESE d'avril 2025, le fossé était en charge, comme lors de la visite de 2024. Les eaux du fossé entraient dans l'installation via le by-pass (la hauteur d'eau dans le fossé étant supérieure au niveau du by-pass) et diluaient fortement les effluents.
Lors de cette visite, les normes de rejet n'étaient pas respectées pour les MES et la DBO5, malgré une charge entrante très faible. Les dépassements importants en MES révèlent une défaillance marquée du traitement et de la clarification. La conformité apparente de la DCO est trompeuse, car fortement influencée par la dilution due aux eaux parasites provenant du fossé. Des actions correctives sont nécessaires pour améliorer la performance de cette installation et garantir le respect des normes environnementales.

Le fossé devait être curé par les services du Département en charge de la D19 afin de faciliter l'écoulement du rejet. Il est nécessaire que la CC2M contacte les services de la direction des routes du Département afin que le curage soit fait dans les temps et avant mise en charge.
Aucune donnée de curage de boues du décanteur n'a été transmise.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoyait déjà la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Le SDA intercommunal, finalisé à l'été 2024, confirme à nouveau la nécessité de reconstruire le dispositif. En parallèle, la mise en séparatif du réseau de collecte en amont sera réalisée, celui-ci étant très dégradé, comme l'ont confirmé les ITV réalisées dans le cadre du SDA. Les travaux sont prévus en priorité 2 (dans 3 à 6 ans).

Il a été acté que ce système d'assainissement relève bien du collectif, de par la structure des réseaux publics de collecte en place et des ouvrages de traitement présents qui ne peuvent pas être assimilés à un simple dessableur. Un courrier de la DDT émis le 20 avril 2021 a permis d'officialiser à nouveau les choses et permettrait à la CC2M de justifier la remise en place d'une redevance assainissement collectif auprès des usagers raccordés (ceux bénéficiant d'une filière d'ANC aux normes (nouvelles constructions récentes) pouvant bénéficier d'une dérogation allant jusqu'aux 10 ans).
La redevance d'assainissement collectif n'a pas été mise en place pour le moment. Cette action est à prévoir pour permettre de dégager les recettes nécessaires à un entretien minimal et à plus long terme permettre de réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes de ce dispositif qui seront décidés au SDA.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS/ CHANTAREINE

Nombre de raccordables : 108 habitants 81 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 13 m^3/j réf. : 2019 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 81 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 81% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/04/2025		180			51,6	49	160	43			43	5,1
	A2+A5+A4	08/04/2025		210			60,8	43	157	43	30	6,36	49,4	5,6
Flux amont retenus en kg/j				7,3			4,4	4,9	12	1,2				0,14
Flux amont retenus en E.H.				81				81	81	81				82
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				210			60,8	43	157	43	30	6,36	49,4	5,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			0	12,2	1,88	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

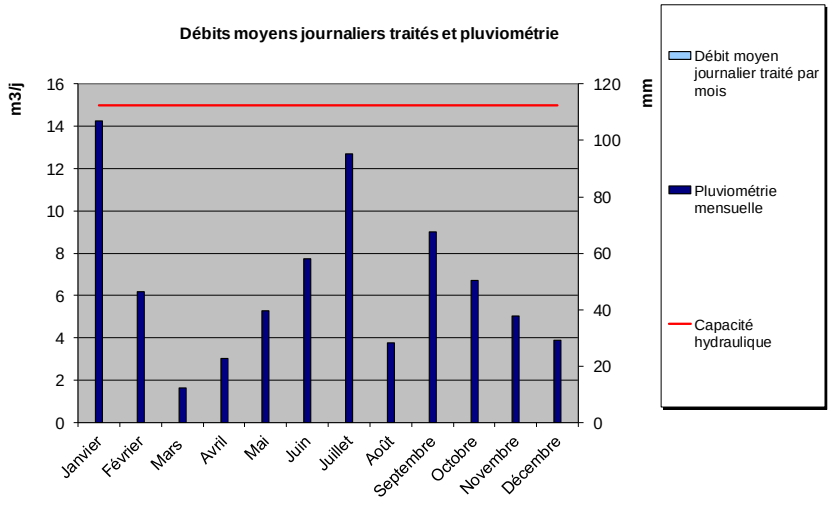

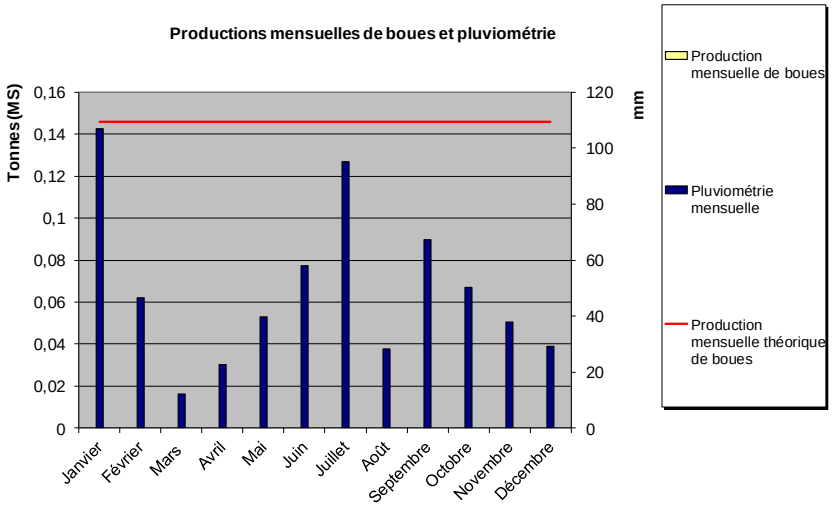

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-DENIS-LES-REBAIS / LES MARCHES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740604000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 100	E.H	Débit de référence	: 15 m³/j
	: 6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,773 km
Capacité hydraulique TS	: 15	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 15	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: FILTRE PERCOLATEUR
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique. La collecte d'eaux claires est importante, comme en témoigne la très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée lors de la visite SATESE du mois d'avril, ainsi que lors de celle de juin 2024.

Station d'épuration

Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. Aucune donnée de curage de boues du décanteur n'a également été transmise cette année.
La qualité du rejet n'était pas suffisante pour respecter les normes de rejet en vigueur sur cette installation sur le paramètre MES lors de la visite SATESE. Les autres paramètres étaient atteints par défaut puisque l'effluent était dilué par des eaux météoriques et de ressuyage.
Du fait de la forte dilution, il est très difficile d'obtenir des rendements supérieurs à 50% : les eaux usées entrant, ayant déjà les caractéristiques d'une eau traitée ce qui relativise l'impact sur le milieu naturel selon les périodes de l'année.
Aucun curage du digesteur n'a été réalisé en 2025.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoyait déjà la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Le SDA intercommunal a été finalisé à l'été 2024 et confirme à nouveau logiquement la nécessaire reconstruction du dispositif, la mise en séparatif du réseau de collecte amont (très dégradé confirmé par les ITV réalisées dans le cadre du SDA) sera réalisée en parallèle. Les travaux sont prévus dans la tranche 2 (dans 3 à 6 ans).

Il a été acté que ce système d'assainissement relève bien du collectif, de par la structure des réseaux publics de collecte en place et des ouvrages de traitement présents qui ne peuvent pas être assimilés à un simple dessableur. Un courrier de la DDT émis le 20 avril 2021 a permis d'officialiser à nouveau les choses et permettrait à la CC2M de justifier la remise en place d'une redevance assainissement collectif auprès des usagers raccordés (ceux bénéficiant d'une filière d'ANC aux normes (nouvelles constructions récentes) pouvant bénéficier d'une dérogation allant jusqu'aux 10 ans).
La redevance d'assainissement collectif n'a pas été mise en place pour le moment. Cette action est à prévoir pour permettre de dégager les recettes nécessaires à un entretien minimal et à plus long terme permettre de réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes de ce dispositif qui seront décidés au SDA.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS/ LES MARCHES

Nombre de raccordables : 80 habitants 60 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 10 m^3/j réf. : 2019 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 58 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 58% date : 12/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	08/04/2025		12			13,6	16	36	13			13	1,9
	A2+A5+A4	08/04/2025		20			9,5	8	22	6,3	5,1	11,4	17,7	1,7
Flux amont retenus en kg/j				5,2			3,1	3,5	8,7	0,87				0,09
Flux amont retenus en E.H.				58				58	58	58				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20			9,5	8	22	6,3	5,1	11,4	17,7	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			30,1	50	38,9	51,5			0	10,5
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

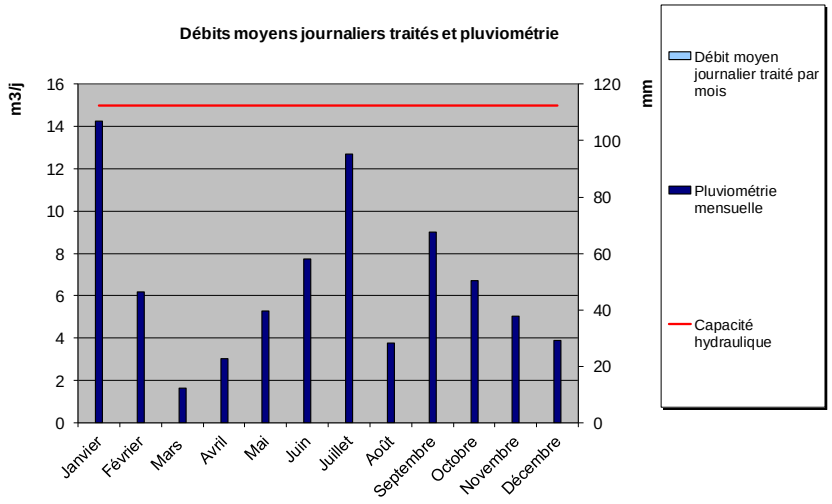

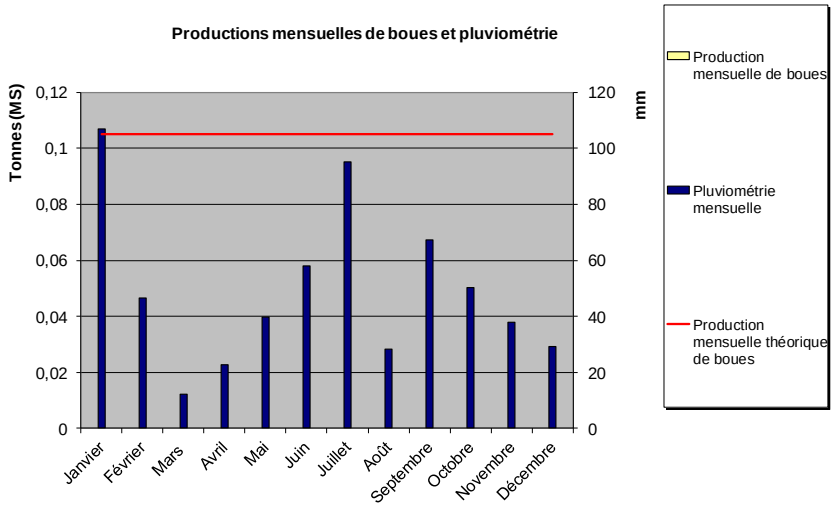

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740702000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/03/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2023/DDT/SEPR-027		
Arrêté préfectoral boues	: D04/019/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ecole
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 20000	E.H	Débit de référence	:	5307 m³/j
	: 1200	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	68,75 km
Capacité hydraulique TS	: 3318	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	92%
Capacité hydraulique TP	: 5307	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	8%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: INCINERATION (25,3%), CENTRE DE COMPOSTAGE (55,3%) SITE DE RETRAITEMENT (19,4%),

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La situation est similaire à celle des années antérieures avec peu de dépassements de la charge hydraulique (10) et un coefficient de charge hydraulique moyen de 58%. La régulation hydraulique est jugée comme satisfaisante par le SATESE (expertise SATESE de février 2026). Les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont légèrement régressé, mais restent élevés notamment en nappe haute (875 m3/j soit 38 % du volume assaini), phénomène lié à la forte influence de la nappe alluviale de la Seine.

Le volume total by-passé sur le réseau est en régression (2.3 % du volume global généré par le système de collecte contre 4.8 % en 2024 : année plus pluvieuse), mais les déversements sont nombreux (112) et peuvent survenir en temps sec. Ces rejets d'eaux usées dans le milieu naturel sont principalement liés aux multiples dysfonctionnements du PR Patton avec une casse du refoulement en juillet. Le système de de collecte a été jugé non conforme par la police de l'eau, tant en temps sec qu'en tant de pluie avec établissement d'un rapport de manquement administratif. La police de l'eau pointe également un manque de donnée sur 4 mois pour le déversoir d'orage du parc de la Mairie (DO 03, commune de Pringy).

Station d'épuration : Les volumes by-passés aux points A2 et A5 représentent 0.6 % du débit traité sur la station d'épuration. Les performances de la station d'épuration sont non conformes pour la 2ème année consécutive avec des dépassements des valeurs rédhibitoires en MES et DCO, des non conformités en DBO5, NTK et Pt. Le ratio de production de boues est très faible de 12 g/EH/j pour un ratio théorique attendu de 66 g/EH/j. Ce déficit de boues indique l'insuffisance des extractions de boues sur toute l'année. Cette situation dégradée résulte de nombreux facteurs : prétraitements HS induisant des difficultés d'exploitation, panne du système d'aération pendant 4 mois pour une des files biologiques et nombreux dysfonctionnements sur la filière de traitement des boues.

En conséquence, la concentration en boues dans les bassins d'aération est restée élevée toute l'année avec une très faible capacité des boues à décanter, facteurs très favorables aux pertes de boues dans les eaux épurées. L'intervention d'une Unité Mobile de Déshydratation des Boues (UMDB) aurait permis de limiter l'ampleur des pertes de boues. Les charges polluantes mesurées en 2025 sont plus cohérentes que celles mesurées en 2024, mais restent supérieures à la charge théorique attendue (+18 % contre 33 % en 2024). La modification des modalités de prélèvement en milieu d'année a contribué à la fiabilisation de la mesure. Un écart par rapport à la charge domestique n'est pas anormal (multiples activités).

Le système d'assainissement est donc non conforme depuis deux années et ceci après 18 années avec un niveau de performance jugé comme excellent. Cette dégradation aussi brutale interroge et n'est pas cohérente. Un risque de mise en demeure des services de police de l'eau existe si la situation n'est pas redressée en 2026.

Contrairement à l'objectif d'incinérer toutes les boues sur le four de la station de Dammarie-les-Lys, 75 % ont été compostées ou retraitées sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys. Les boues sont de très bonne qualité avec des teneurs en micropolluants basses.

Travaux et études : Pour la remise à niveau de la station d'épuration, la CAMVS prévoit pour 2026 le renouvellement du dégrilleur, la réhabilitation du dessableur/dégraisseur et la constitution d'un stock de pièces pour l'atelier de traitement des boues (pompe gaveuse notamment). Suite à l'intervention SATESE de février 2026, il a été préconisé des actions complémentaires en termes d'exploitation avec, entre autres, la nécessité d'améliorer la décantabilité des boues et la qualité de l'autosurveillance, et de limiter l'augmentation du taux de boue dans les bassins d'aération en utilisant une UMDB en secours.

Un curage du bassin d'aération de la file 1 a été réalisé en 2025, de même qu'un recâblage des turbines. Une rénovation du malaxeur, de la pompe gaveuse et une modification de l'automatisme de la centrifugeuse devraient permettre de revenir à une meilleure production de boues en 2026.

Le projet d'extension de la station d'épuration (3 ème file « eau » de 10 000 EH avec un nouvel atelier de traitement des boues) est engagé avec un objectif de mise en eau pour 2029. La consultation des entreprises se fera sous forme d'un marché public global de performance (conception/réalisation) en septembre 2026. Malgré l'absence d'urgence à réaliser cet investissement et de financement du CD77 et de l'AESN confirmé à moyen terme, cet investissement permettrait, entre autres, de sécuriser la filière de traitement des boues qui repose sur une seule centrifugeuse et un système d'alimentation des bennes peu pratique.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AUVERNAUX, PRINGY, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Nombre de raccordables : 19064 habitants 14298 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2317 m^3/j réf. : 2020 à 2024 mini temps sec : 2638 m^3/j moyen : 3082,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 16127 E.H. maxi temps sec : 2960 m^3/j maxi temps de pluie : 6645 m^3/j

pollution NK : 81% date : 12/2025 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 72,5 tMS 12 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2781,8 kwh/j 3,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 18% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1005			792	904	2149	242				26
Flux amont retenus en E.H.				11168				15070	14327	16127				15529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				135			50,5	8,77	178	12,4	1,34	0,83	13,2	3,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				82,2			86,8	97,1	83,5	87,2			86,3	79,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**20**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**93**	**87**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

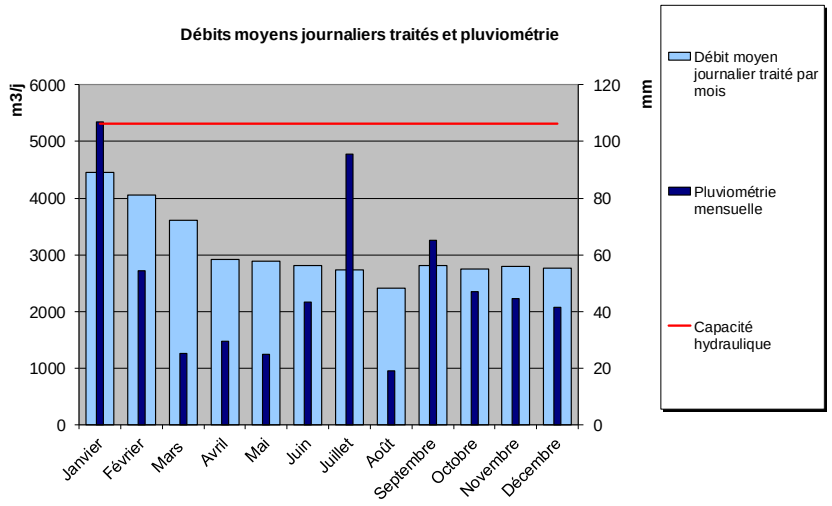

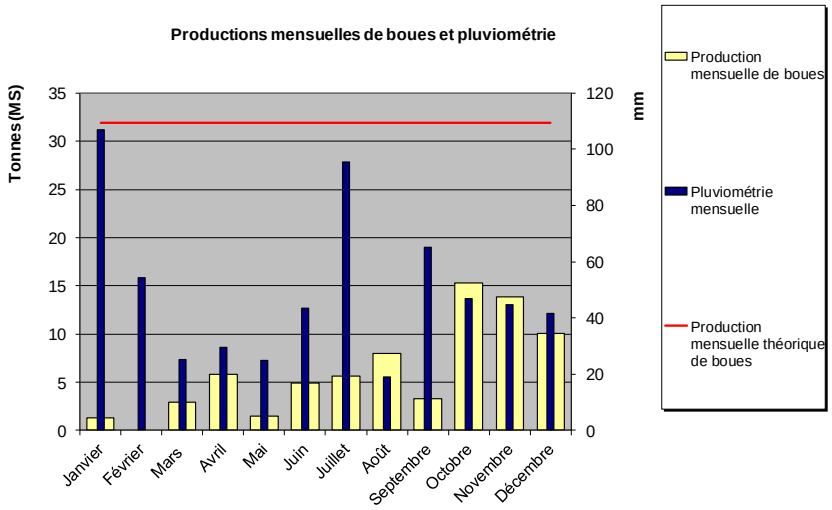

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-GERMAIN-LAXIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 10/10/2000	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/116		
Arrêté préfectoral boues	: F446 MISE 2015/078		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000)
Ru (ou autre)	: Pouilly
Rivière 1	:
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 1094 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 4,609 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 99%
Capacité hydraulique TP	: 200	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 1%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les travaux de réhabilitation des réseaux engagés en début d'année 2025 sur 3 rues (rue du Lavoir, de l'Eglise et Grande rue) associés à une baisse de la pluviométrie ont permis d'améliorer la collecte à partir de mai :

- Réduction de la surcharge hydraulique de la station d'épuration avec un taux de charge hydraulique moyen de 116 % (237 % en 2024) et 129 dépassements du débit nominal (35 % du temps contre 87 % en 2024, année cependant nettement plus pluvieuse) ;
- Forte baisse du volume d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) en nappe haute qui ne représentent plus que 2.5 fois le volume théoriquement assaini pour un facteur 10 en 2024 ;
- Intrusion d'ECPP en temps sec/nappe basse en régression (36 m3/j, soit 49 % du volume théoriquement assaini).

La meilleure performance du réseau de collecte sera à confirmer sur toute l'année 2026.
Le volume déversé au point A2 a nettement baissé passant de 88 507 m3 à 29 458 m3, 99 % des déversements étant survenus les 9 premières semaines de l'année (travaux en cours sur le réseau et pluviométrie conséquente). Ces déversements représentent 26 % du volume collecté en amont de la station d'épuration.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée était satisfaisante et conforme à la norme de rejet.
En absence d'épandage de boues en 2025 (capacité de stockage du silo pour deux années), la quantité évacuée ne représente que celle liée aux pompages ponctuels des flottants (écrémage du clarificateur).

La valeur retenue pour la production de boues est donc la quantité extraite qui est élevée et dépasse de 15 % celle théoriquement attendue. Celle-ci est probablement surestimée. Les flottants sont retraités sur la station d'épuration de Dammarie-Les-Lys. Pour 2026, le SATESE a proposé un protocole opératoire pour quantifier de manière fiable les boues épandues et ceci contrairement aux années précédentes.

La station connaît une baisse de la consommation électrique de 27 % due à la réduction du temps de fonctionnement des pompes de relèvement (réduction des volumes d'ECPP et ECM). Les réglages de l'installation sont à optimiser pour deux paramètres : temps d'extraction des boues pour maintenir un taux de boues dans le bassin d'aération constant autour de 4 g/l et taux de recirculation avec un objectif compris entre 100 et 150 % (actuellement, moins de 50 % la majorité du temps).

Travaux et études : Le curage du bassin d'aération et du clarificateur a été reporté à 2026 afin d'éliminer le dépôt de sédiments et déchets qui s'est constitué au fil des ans. Ceci permettra la remise en fonctionnement de l'agitateur, l'installation d'une sonde rédox afin d'optimiser l'aération et la qualité du rejet pour les matières azotées et l'investigation pour comprendre le bouchage régulier de la canalisation située entre le clarificateur et le dégazeur.

L'exploitant demande un éclaircissement des abords de la station d'épuration pour limiter les problèmes liés aux chutes de branches et de feuilles dans les bassins. Cela induit notamment des bouchages entre le dégazeur et le clarificateur.

La CAMVS envisage aussi une action groupée de mise en conformité des branchements des particuliers sur les secteurs les plus problématiques.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-GERMAIN-LAXIS

Nombre de raccordables : 717 habitants 538 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 80 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 109 m^3/j moyen : 232,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 593 E.H. maxi temps sec : 259 m^3/j maxi temps de pluie : 714 m^3/j

pollution NK : 59% date : 05/2022 hydraulique : 116% Production annuelle de boues : 14,9 tMS 69 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 117,8 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 115% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/04/2025	436	56			41,6	48	112	16	9,3	6,78	22,8	1,6
	A2+A5+A4	01/04/2025	436	6,6			6,25	4	17	1,8	0,5	1,66	3,46	0,34
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/06/2025		440			358	420	948	80			80	11
	A2+A5+A4	02/06/2025		9,7			9,5	4	30	8,8	6,9	1,58	10,4	3,5
Flux amont retenus en kg/j				40			24	31	74	8,9				0,91
Flux amont retenus en E.H.				444				523	496	593				535
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,15			7,88	4	23,5	5,3	3,7	1,62	6,92	1,92
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93			91,2	95,4	90,8	88,9			85,9	73,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**20**	
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**92**	**88**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	

Graphiques d'exploitation

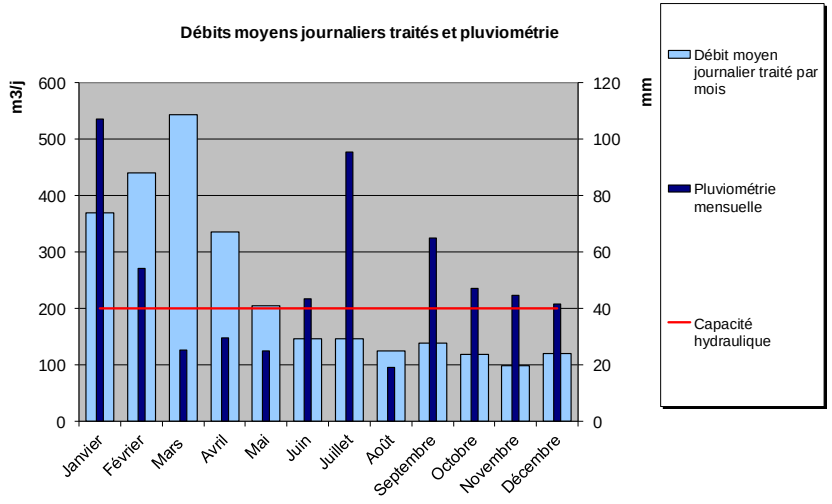

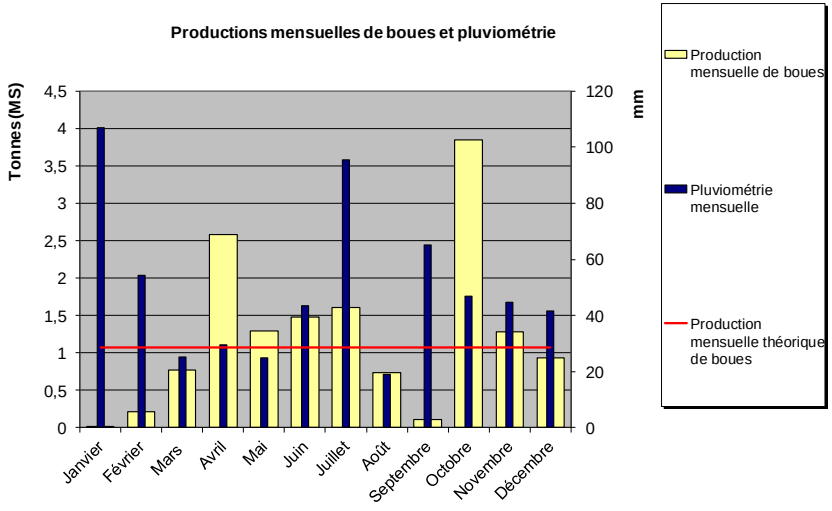

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-HILLIERS / PIVOT

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741401000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAINT HILLIERS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru du Durteint(R40-F2310600)
Ru (ou autre)	: Villars
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 10 m³/j
	: 3	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 3,055 km
Capacité hydraulique TS	: 10	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 10	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + LAGUNE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Station d'épuration

La station d'épuration est alimentée gravitairement ce qui ne permet pas d'assurer un suivi régulier des débits traités. Le traitement consiste en une simple décantation (via 2 décanteurs primaires), suivie d'une lagune de décantation dont le rejet s'effectue dans un fossé.

La qualité des eaux en sortie du système lors de la visite du SATESE ne respecte pas les normes de rejet en vigueur. La concentration rédhibitoire sur le paramètre DBO5 est dépassée. Ces dépassements sont récurrents depuis plusieurs années maintenant. La station d'épuration est en surcharge polluante au vu du nombre de raccordables (234 EH attendus pour une capacité épuratoire du dispositif de 50 EH). Les boues issues du curage des décanteurs des deux dispositifs de la commune ont été épandues en août 2025. La quantité totale de boues produites par les deux dispositifs de la commune représente 7,06 T de MS. La siccité moyenne est par contre anormalement haute. Cela interroge sur la fiabilité de la donnée fournie dans le cadre de la synthèse du registre d'épandage.
L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus de bilan d'autosurveillance pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H. Concernant l'autosurveillance en théorie biennale à mettre en place compte tenu de la charge polluante reçue, l'impossibilité de réaliser des mesures de débits et prélèvements représentatifs (cf résultats inexploitables et incohérents du bilan 24h réalisé lors de l'étude de reconstruction des stations d'épuration) permet à la collectivité de se limiter aux prélèvements annuels ponctuels réalisés par le SATESE, par dérogation (processus validé par la DDT).

Travaux et études

La mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise aux normes des 2 systèmes d'assainissement de la commune a débuté en octobre 2023.
Le futur dispositif d'assainissement de Pivot aura une capacité de 350 EH et sera de type filtres plantés de roseaux verticaux à 2 étages. La capacité hydraulique sera de 122 m3/j (38 m3/j EU + 13 m3/j ECPP + 71 m3/j ECM). La surface active calculée sur le secteur Pivot/Bourg représente 7 500 m² (5 500 m² sur le secteur du bourg et 2 000 m² sur le secteur de Pivot). Le projet de reconstruction s'accompagne d'une réhabilitation d'environ 230 ml de collecteur d'eaux usées en amont direct du dispositif actuel, visant à réduire le volume journalier d'ECPP collectées et la déconnexion de la grille EP du réseau EU en face du n°3 rue du Grand Boissy.

L'étude de faisabilité ainsi que le dossier loi sur l'eau provisoire commun ont été présentés au COPIL en octobre 2024.

Des négociations avaient été engagées en 2025 entre la commune et le propriétaire des deux parcelles destinées à la reconstruction des stations d'épuration, en vue de leur acquisition. Depuis, aucune information n'a été transmise par la commune aux acteurs de l'eau, malgré les courriers de la DDT. Si aucun accord n'est trouvé pour l'acquisition des parcelles., une procédure de DUP devra être lancée en 2026. La mise aux normes de l'assainissement sur cette commune nécessite de continuer l'action engagée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-HILLIERS – hameau de Pivot

Nombre de raccordables : 312 habitants 234 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 31 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 234 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 468% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : 5,3 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 105% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/12/2025		1300			1219	1600	2895	182			182	37
	A2+A5+A4	09/12/2025		63			98,8	80	235	70	64	0,27	70,3	7,5
Flux amont retenus en kg/j				21			13	14	35	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				234				234	234	234				234
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				63			98,8	80	235	70	64	0,27	70,3	7,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			91,9	95	91,9	61,5			61,4	79,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

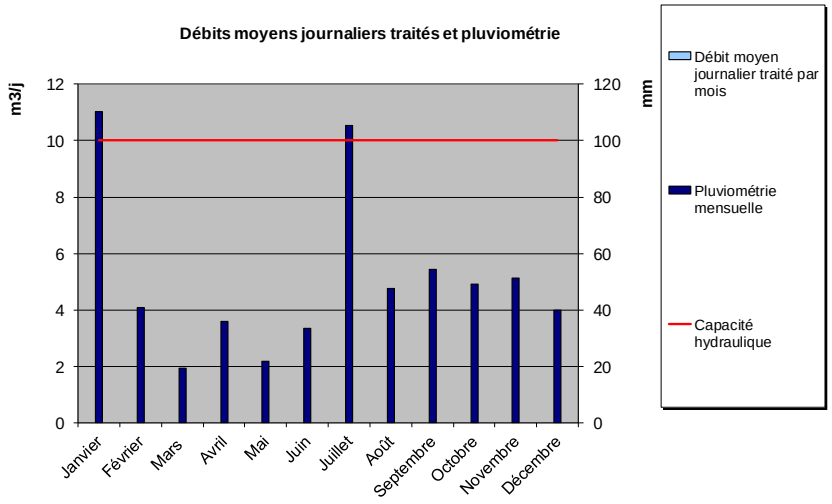

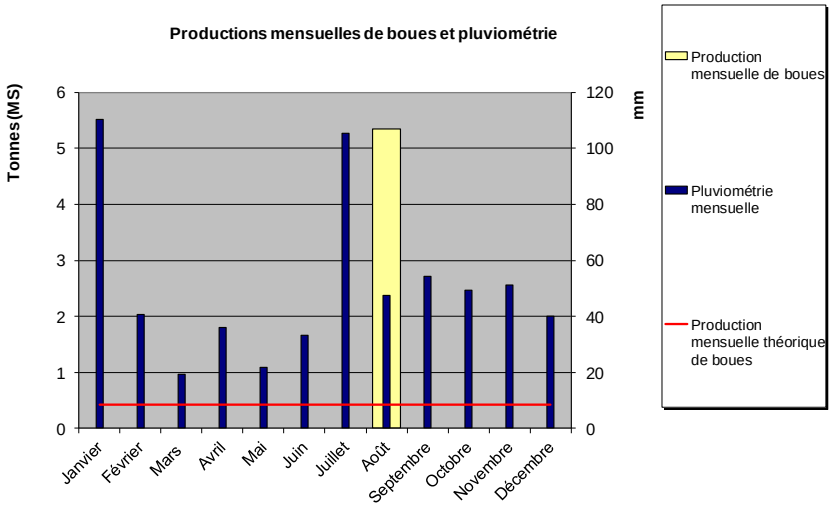

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-HILLIERS / VILLARS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741402000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAINT HILLIERS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru du Durteint(R40-F2310600)
Ru (ou autre)	: Villars
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 10 m³/j
	: 3	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,019 km
Capacité hydraulique TS	: 10	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 10	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	:		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Station d'épuration

La station d'épuration est alimentée gravitairement ce qui ne permet pas d'assurer un suivi régulier des débits traités. Le traitement consiste en une simple décantation primaire suivie d'un rejet dans un fossé (qui rejoint ensuite le ru de Villars), dans lequel les boues s'accumulent.

Les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 ne sont pas atteintes lors de la visite du SATESE d'octobre avec un dépassement des valeurs de concentrations rédhibitoires pour les paramètres MES, DBO5 et DCO. Seul un prétraitement est assuré par décantation. Ces dépassements sont récurrents sur ce dispositif. La station d'épuration est en surcharge polluante au vu du nombre de raccordables ce qui accentue le caractère médiocre de l'épuration réalisée.

Cette surcharge en pollution, associée à un dispositif de conception obsolète (simple décantation primaire) est clairement à l'origine de ces mauvais rendements.

Les boues issues du curage des décanteurs des deux dispositifs de la commune ont été épandues en août 2025. La quantité totale de boues produites par les deux dispositifs de la commune représente 7,06 T de MS. La siccité moyenne est par contre anormalement haute. Cela interroge sur la fiabilité de la donnée fournie dans le cadre de la synthèse du registre d'épandage.

Travaux et études

La mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise aux normes du système d'assainissement a débuté en octobre 2023.

Le futur dispositif d'assainissement de Villars aura une capacité de 125 EH. La capacité hydraulique sera de 52 m3/j (14 m3/j EU + 10 m3/j ECPP + 28 m3/j ECM). La surface active calculée sur le secteur de Villars représente 2 900 m². Le projet de reconstruction s'accompagne d'une réhabilitation d'environ 240 ml de collecteur d'eau usée en amont direct du dispositif actuel, visant à réduire le volume journalier d'ECPP collectées (collecteur en bordure du ru).

La DDT et l'Agence de l'Eau ont validé le principe de réalisation d'un seul étage de filtre, le niveau de rejet étant peu contraignant pour ce petit dispositif.

L'étude de faisabilité ainsi que le dossier loi sur l'eau provisoire commun ont été présentés au COPIL en octobre 2024.

Des négociations avaient été engagées en 2025 entre la commune et le propriétaire des deux parcelles destinées à la reconstruction des stations d'épuration, en vue de leur acquisition. Depuis, aucune information n'a été transmise par la commune aux acteurs de l'eau, malgré les courriers de la DDT. Si aucun accord n'est trouvé pour l'acquisition des parcelles, une procédure de DUP devra être lancée en 2026. La mise aux normes de l'assainissement sur cette commune nécessite de continuer l'action engagée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-HILLIERS – hameau de Villars

Nombre de raccordables : 100 habitants 75 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 75 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 150% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : 1,7 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/12/2025		550			514	570	1430	162			162	16
	A2+A5+A4	09/12/2025		480			578	530	1250	186	137	0,27	186	19
Flux amont retenus en kg/j				6,8			4	4,5	11	1,1				0,13
Flux amont retenus en E.H.				75				75	75	75				75
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				480			578	530	1250	186	137	0,27	186	19
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				12,7			0	7,02	12,6	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

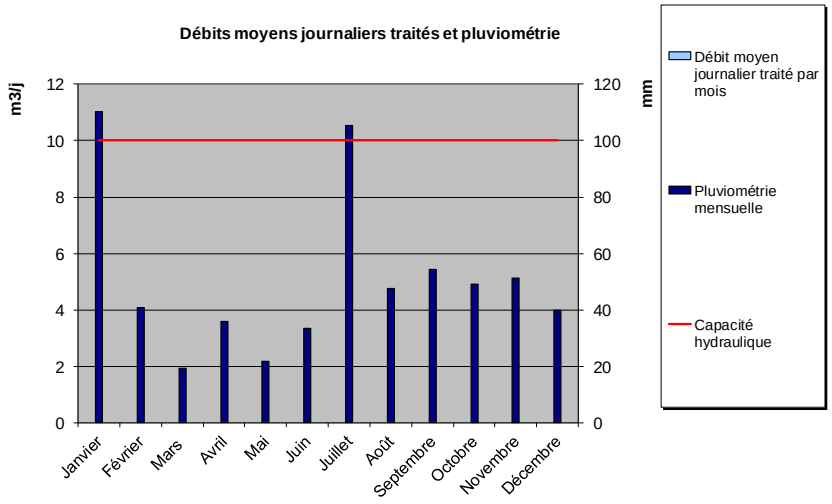

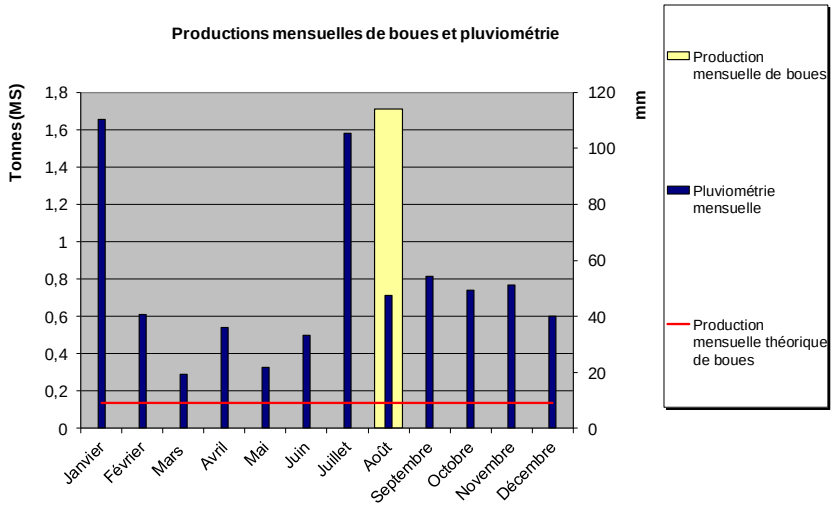

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX / ARPENTIGNY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741503000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 13/12/2007	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m³/j
	: 3	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 0,36 km
Capacité hydraulique TS	: 7,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 7,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le débit moyen observé sur l'année 2025 (pluviométrie inférieure à 2024) est de 3,1 m³/j (charge hydraulique de 41 %). Il est légèrement inférieur au volume moyen théorique d'eaux usées de 4,5 m³/j, attendu au regard de la consommation des usagers de l'assainissement.
Toutefois, la collecte d'eaux claires d'origine pluviale avérée vient contredire ce constat. La collecte d'eaux claires météoriques (ECM) apparaît importante pour la capacité de ce dispositif. On relève une pointe à 35 m³/j fin janvier pour un cumul de pluie de 37 mm sur 5 jours.

Le reste de l'année, malgré des épisodes pluvieux conséquents, l'influence de la pluviométrie sur l'augmentation des volumes à traiter est plus faible (15 m3/j en pointe en février suite à une pluie de l'ordre de 22 à 24 mm). Un événement supérieur à 60 mm de pluie s'est produit en juillet : le débit maximal enregistré est de 6 m3/j sur ce mois. Ce n'est donc pas seulement une problématique de surface active directement raccordée au réseau de collecte qui est à l'origine des apports anormaux d'eaux pluviales vers le réseau séparatif, mais peut être également le fonctionnement de pompes vide cave par exemple.

A l'inverse les débits moyens de temps sec en nappe basse (septembre) de 2 m3/j sont bien en deçà du débit attendu au regard de la consommation des usagers de l'assainissement. En l'absence de débitmètre peut être que le tarage des pompes serait à actualiser étant donné qu'il est associé au temps de fonctionnement pour estimer les débits d'eaux brutes à traiter.
De plus, sur un hameau de 45 habitants, l'impact des personnes absentes lors des week-end ou congés se fait rapidement ressentir sur les débits journaliers.

Station d'épuration : L'autosurveillance n'est pas obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (EH). Les résultats de la visite SATESE (prélèvements ponctuels) effectués en novembre, respectent largement le niveau de rejet réglementaire, en allant d'ailleurs au-delà, avec une bonne nitrification des effluents, grâce à la conception du procédé par filtre planté de roseaux à 2 étages verticaux qui permet ce niveau de rejet, règlementairement non requis.

Ce procédé peut tolérer par ailleurs les à-coups hydrauliques ponctuels, qui sont occasionnés par la collecte d'eaux pluviales par le réseau. Le fonctionnement de ce dispositif peut donc être considéré comme fiable.

Un curage du 1er étage a été réalisé en mars 2025 (logique au bout de quasiment 20 ans de fonctionnement) pour un volume de 13 m³ pour 8,71 tMS. Un autre curage a été fait en mars 2026, tous les lits ont donc été curés.
Afin de réactualiser les coefficients de charge polluante du dispositif, le SATESE a réalisé une estimation pour l'année 2025 sur la base des données disponibles.

Afin de rendre possible la réactualisation de ces coefficient chaque année, il conviendrait que la SAUR fournisse dans son bilan annuel, le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et l'assiette de redevance correspondante.

Travaux et études : Pour rappel : Dans le cadre du SDA intercommunal, la campagne de mesures a débuté le 01/02/2024 et s'est terminée le 27/05/2024. Les premiers résultats sont :

ECPP (eaux claires parasites permanentes) : 1,8 m³/j (15 %) donc négligeables
Surface active = 0,2 ha.

La présentation des 1ères conclusions du programme de travaux d'assainissement établi à l'issue du SDA, est attendue au 2ème semestre 2026. Les enjeux pour ce type de hameau restent modérés.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/hameau d'Arpentigny

Nombre de raccordables : 45 habitants 34 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 5 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 2 m^3/j moyen : 3,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 34 E.H. maxi temps sec : 4 m^3/j maxi temps de pluie : 35 m^3/j

pollution DBO5 : 68% date : 12/2025 hydraulique : 41% Production annuelle de boues : 8.71 tMS 701 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2,8 kwh/j 1,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/11/2025		220			249	310	625	150			150	13
	A2+A5+A4	27/11/2025		22			26,5	20	66	7,1	4,7	59,8	66,9	11
Flux amont retenus en kg/j				3,1			1,8	2	5,1	0,51				0,06
Flux amont retenus en E.H.				34				34	34	34				34
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22			26,5	20	66	7,1	4,7	59,8	66,9	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90			89,4	93,5	89,4	95,3			55,4	15,4
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

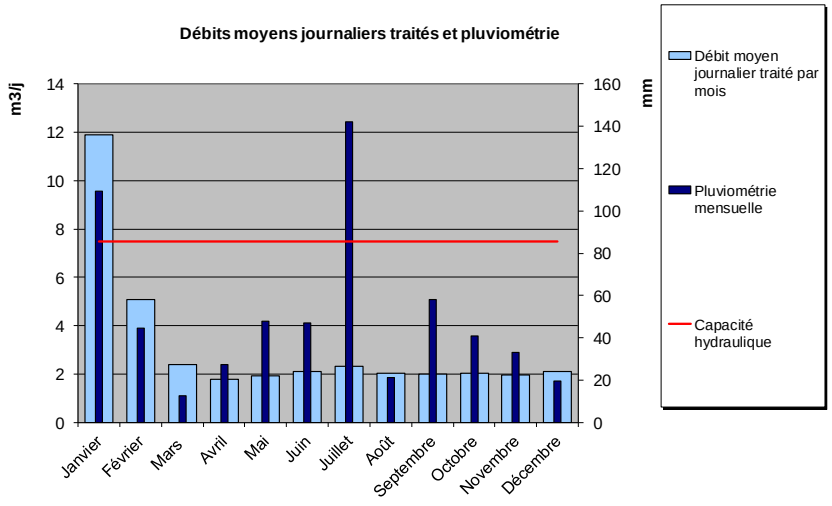

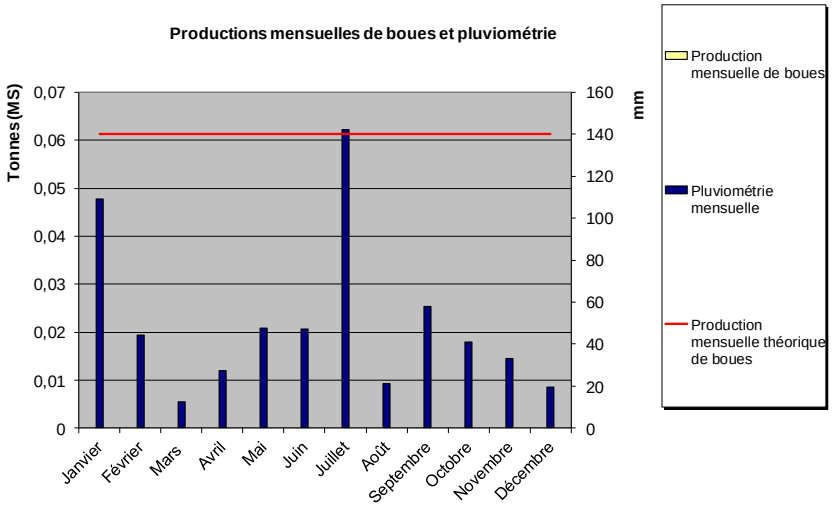

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX / MONTRETOUT

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741502000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D04/40/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	: Courtablond
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 130 m³/j
	: 15	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 1,155 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'analyse des débits mesurés au point aval (absence de débitmétrie amont) met en évidence un apport d'eaux claires parasites permanentes et/ou d'eaux de source estimé à 15 m³/j, soit près de 60 % des débits collectés par temps sec en période de nappe haute (mars). Cette estimation repose sur l'écart entre le débit moyen mesuré sur 7 jours consécutifs de temps sec en mars et le débit théorique calculé à partir des données de l'assiette de redevance assainissement.

Les débits enregistrés sur l'année révèlent également des apports importants d'eaux pluviales lors des épisodes les plus intenses. Le débit maximal observé a atteint 102 m³/j le 9 octobre pour une pluviométrie cumulée de 15 mm en 48 h, soit 170 % de la capacité réelle de traitement de la station, recalculée à 60 m³/j compte tenu des caractéristiques du clarificateur conique.
Au cours de l'année, 47 jours ont présenté des débits supérieurs à la capacité nominale de la station. Parmi eux, 17 jours ont dépassé le débit de référence de 79 m³/j, soit 132 % de la capacité nominale.

Station d'épuration : En 2025, aucune mesure d'autosurveillance n'a été réalisée en raison de la fréquence réglementaire biennale. La non-conformité prononcée en 2024 pour insuffisance de production de boues est donc reconduite. Toutefois, la qualité satisfaisante des rejets constatée lors de la visite du SATESE, associée à une amélioration de la production de boues, aurait pu permettre sa levée sous réserve de résultats conformes lors d'une nouvelle campagne d'autosurveillance.

La production de boues a atteint 48 % de la production théorique attendue, contre 25 % en 2024, traduisant une amélioration sensible du fonctionnement de la station. Cette production a néanmoins été limitée au dernier trimestre en raison d'une vidange complète des ouvrages (42 m3 au total retirés d'ailleurs de la production de boue) suivie d'un réensemencement du bassin d'aération début octobre. Cette intervention visait à éliminer les dépôts accumulés au fil des années, susceptibles de favoriser le développement de bactéries filamenteuses et de dégrader la capacité des boues à décanter.

La présence récurrente de nitrates résiduels en sortie témoigne d'une dénitrification incomplète. Une optimisation des temps d'aération, fondée sur les mesures de terrain en ammonium et nitrates, pourrait améliorer cette situation, qui peut favoriser des remontées de flocs dans le clarificateur. Des phénomènes de dénitrification peuvent en effet se produire lors des phases prolongées de concentration des boues, notamment lorsque la recirculation est interrompue avant extraction vers le silo de stockage. Ils sont susceptibles d'entraîner des pertes de boues avec les eaux traitées.

Ces difficultés sont accentuées par plusieurs facteurs : les surcharges hydrauliques récurrentes par temps de pluie, la présence d'une seule pompe de recirculation sur le clarificateur et un indice de boues souvent élevé limitant les performances de la décantation.
Afin de limiter les pertes de boues, l'exploitant applique désormais le mode opératoire préconisé par le SATESE, consistant notamment à limiter à 4 heures maximum la durée de concentration des boues dans le clarificateur avant leur extraction.

Le coefficient de remplissage en pollution (30%) reste estimé à partir de la population raccordable. Sa réévaluation sur la base des mesures d'autosurveillance demeure difficile, les flux entrants ne pouvant être déterminés de façon suffisamment fiable en raison de la faible représentativité des prélèvements amont, liée aux faibles débits gravitaires de temps sec et à un échantillonnage proportionnel au temps et non au débit.

Travaux et études : Afin de garder le bénéfice du curage des ouvrages opérés en octobre dernier, il conviendrait d'étudier le repositionnement des pompes aératrices si besoin afin d'impulser un mouvement à la biomasse épuratrice au sein du chenal d'aération, et dans le but de renforcer ce mouvement, l'installation d'un agitateur immergé à mi-distance des 2 pompes.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/hameau de Montretout

Nombre de raccordables : 100 habitants 75 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 12 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 18 m^3/j moyen : 33,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 75 E.H. maxi temps sec : 24 m^3/j maxi temps de pluie : 102 m^3/j

pollution DBO5 : 30% date : 12/2023 hydraulique : 56% Production annuelle de boues : 0,8 tMS 29 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 46 kwh/j 10,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 48% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/11/2025		230			240	300	599	192			192	17
	A2+A5+A4	27/11/2025		14			7	3	22	3,9	1,3	12,5	16,4	5,7
Flux amont retenus en kg/j				6,7			4	4,4	11	1,1				0,13
Flux amont retenus en E.H.				75				75	75	75				75
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			7	3	22	3,9	1,3	12,5	16,4	5,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,9			97,1	99	96,3	98			91,4	66,5
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

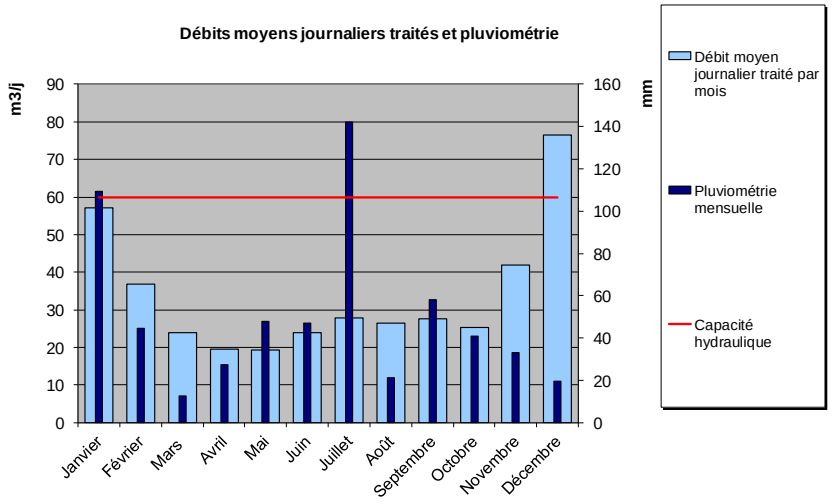

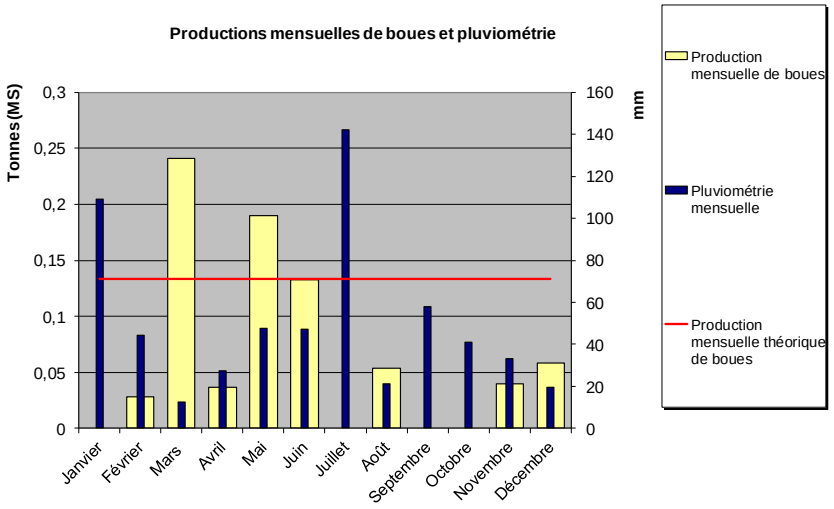

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-LEGER / GRAND CHAMPCORMOLIN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741702000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 26/10/2020	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: PAC F653-2016/192		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Couru(RUISSEAU)(FRHR149-F6535000)
Ru (ou autre)	: Couru
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 60	E.H	Débit de référence	: 9 m³/j
	: 3,6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,51 km
Capacité hydraulique TS	: 9	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 9	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

La station a été terminée en octobre 2020 pour une mise en service au premier semestre 2021. Il s'agit de la création d'un système d'assainissement collectif avec un réseau séparatif neuf (510 ml).

Des données de débits hebdomadaires, basées sur le temps de fonctionnement des deux pompes du poste de refoulement en entrée de station, ont été transmises. Toutefois, malgré la mise en place du rapatriement des données permettant d'obtenir des mesures au pas de temps journalier, plus propices à une analyse fine des débits, seules des données à l'échelle hebdomadaire sont actuellement fournies.

L'étude SATESE réalisée en mars 2022 mettait en évidence des ECPP négligeables en période de nappe haute, ce qui constitue un constat rassurant pour un réseau d'eaux usées récent. En revanche, le débit moyen maximal en période de temps de pluie laissait supposer la présence d'apports d'eaux météoriques dans le réseau séparatif. Cette hypothèse semble se confirmer au regard des données transmises en 2025, avec un débit maximal hebdomadaire par temps de pluie mesuré à 14 m³/j.

Station d'épuration

Les normes de rejet étaient largement respectées lors de la visite SATESE du mois d'octobre. Les performances respectent l'arrêté de niveau ministériel, le dispositif est composé de deux étages verticaux superposés et variablement saturés (procédé breveté ERSE) permettant une bonne nitrification (rendement supérieur à 90 %).
La quantité de pollution en NK réceptionnée lors de la mesure du SATESE 2022 sert de référence en l'absence de nouvelle mesure pour déterminer le coefficient de charge en pollution (44 %).

Un état des lieux de la station, réalisé par le maître d'ouvrage, Artélia et ERSE, avait permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements. Lors de la dernière visite SATESE, les problèmes d'infiltration observés sur les casiers n'étaient plus présents, grâce notamment au développement dense des roseaux favorisant le décolmatage. Les écoulements hivernaux en dehors des casiers et les ruissellements sur le chemin d'accès ne sont également plus constatés, sans qu'aucun travail correctif n'ait été réalisé. Une surveillance lors des prochains hivers reste toutefois nécessaire afin de détecter une éventuelle réapparition du phénomène et intervenir si besoin. Par ailleurs, la durée d'ouverture des vannes automatiques avait été calée à 72 heures lors de cet état des lieux (soit un basculement de filtres tous les 3 jours).

Travaux et études

Le SDA Intercommunal est achevé (programme de travaux défini à l'exception de la procédure de révision des zonages qui devrait s'achever au 2ème semestre 2026. Les travaux concernant le système d'assainissement de St-Léger ne sont pas définis comme prioritaires (programmés en dernière tranche : 9-12 ans).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-LEGER / hameau de Grand Champcormolin

Nombre de raccordables : 43 habitants 32 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 4 m^3/j moyen : 4,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 27 E.H. maxi temps sec : 4 m^3/j maxi temps de pluie : 14 m^3/j

pollution NK : 44% date : 03/2022 hydraulique : 53% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/10/2025		270			314	390	792	162			162	12
	A2+A5+A4	14/10/2025		8,5			10	3	34	5,5	4,1	49,5	55	10
Flux amont retenus en kg/j				0,8			1,5	1,2	2,7	0,4				0,03
Flux amont retenus en E.H.				8,9				20	18	27				18
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,5			10	3	34	5,5	4,1	49,5	55	10
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			96,8	99,2	95,7	96,6			66	16,7
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

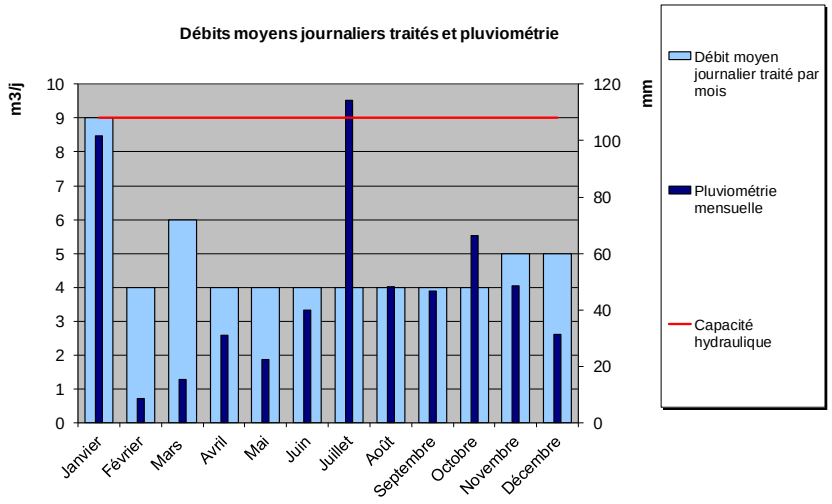

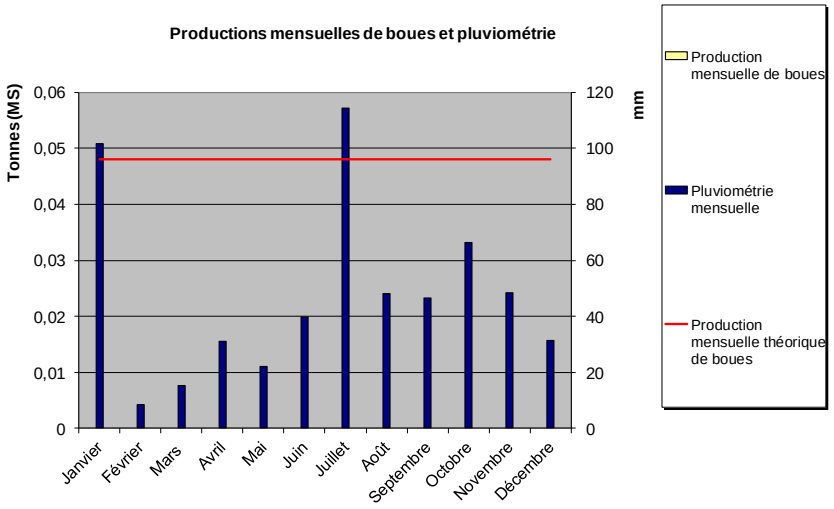

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-LEGER / GRAND MARCHE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741701000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 26/10/2020	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: PAC F653-2016/192		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	: 75 m³/j
	: 10,8	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: km
Capacité hydraulique TS	: 31	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 44%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	: 56%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte : La création de ce système d'assainissement collectif remonte à 2020 avec, en partie, une reconversion du précédent réseau pluvial en réseau unitaire.
Des données de débits hebdomadaires, basées sur le temps de fonctionnement des deux pompes du poste de refoulement en entrée de station, ont été transmises. Toutefois, malgré la mise en place du rapatriement des données permettant d'obtenir des mesures au pas de temps journalier, plus propices à une analyse fine des débits, seules des données à l'échelle hebdomadaire sont actuellement fournies.

L'étude SATESE réalisée en septembre 2021 déterminait des ECPP négligeables en période de nappe basse, ce qui était confirmé par l'étude des débits 2022 avec un débit minimum de temps sec correspondant à la consommation en eau assainie, constat qui restait à confirmer. En 2025, le débit moyen journalier est de 54 m³/j, soit 600 % du volume théorique d'eaux usées attendu (9 m³/j) et 72 % de la capacité nominale de la station d'épuration. Ce débit correspond à une charge hydraulique surfacique de 0,6 m/j au niveau des filtres, ce qui est conforme à la plage de référence, comprise entre 0,5 et 0,9 m/j et inférieur au seuil limite permanent de 0.7 m/j.

Le réseau collecte beaucoup d'eaux claires parasites météoriques du fait de sa nature en partie unitaire. La saturation hydraulique (172 %) observée lors de la mesure SATESE de septembre 2021 pour une pluie courante laisse à penser que ce phénomène perdure. Une régulation hydraulique avait été mise en place fin 2021 par le constructeur afin de limiter le débit à 75 m³/j. Ce débit a par la suite été diminué à 64.8 m³/j (2.7 m³/h). Lors de l'interrogation du SOFREL, le SATESE a constaté qu'une valeur de 2.6 m³ était renseigné pour le paramètre « Compteur volume maxi horaire », cela signifie qu'à partir de cette lecture, le débit maxi admis par jour serait de 62.4 m³/j.
Pour autant cela n'est pas en accord avec le débit maximal hebdomadaire relevé en 2025 qui est de 281 m³/j en janvier et 180 m³/j début février. Ce point est à vérifier par la CC2M pour éviter une saturation hydraulique tout en respectant le débit de référence à hauteur de 75 m³/j.

Station d'épuration : Lors de la visite SATESE d'octobre 2025, la qualité de l'eau traitée respectait largement les normes de rejet.
Le dispositif est composé de deux étages verticaux superposés et variablement saturés (procédé breveté ERSE) permettant normalement une nitrification très partielle (< 50%). Les résultats ponctuels lors de la visite ont montré à l'inverse de très bonnes performances sur cet aspect (à confirmer car surprenant).

Travaux et études : Les roseaux se développent correctement dans les lits et peu d'adventices sont présent. Les problèmes d'étanchéité des lits sont toujours d'actualité, des roseaux se développent hors de ceux-ci et par temps de pluie, de l'eau s'écoule hors des filtres et dans le sol. Des travaux sont toujours à prévoir pour résoudre la problématique d'étanchéité de ces filtres.
La durée d'ouverture des vannes automatiques avait été portée à 76 heures soit une rotation de casier tous les 3 jours environ le temps que les roseaux se développent, ce qui est maintenant le cas. Tant que la régulation hydraulique n'est pas confirmée, il est préférable de ne pas augmenter cette durée.
Le SDA Intercommunal est achevé (programme de travaux défini à l'exception de la procédure de révision des zonages qui devrait s'achever au 2ème semestre 2026. Les travaux concernant le système d'assainissement de St-Léger ne sont pas définis comme prioritaires (programmés en dernière tranche : 9-12 ans).
en dernière tranche : 9-12 ans).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-LEGER/ hameau Grand Marché

Nombre de raccordables : 148 habitants 111 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 16 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 16 m^3/j moyen : 53,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 111 E.H. maxi temps sec : 25 m^3/j maxi temps de pluie : 281 m^3/j

pollution DBO5 : 62% date : 12/2024 hydraulique : 71% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	14/10/2025		220			533	640	1386	96			96	9,8
	A2+A5+A4	14/10/2025		15			14,8	10	39	4,3	2,3	34	38,3	4,1
Flux amont retenus en kg/j				10			6	6,7	17	1,7				0,19
Flux amont retenus en E.H.				111				111	111	111				111
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			14,8	10	39	4,3	2,3	34	38,3	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,2			97,2	98,4	97,2	95,5			60,1	58,2
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

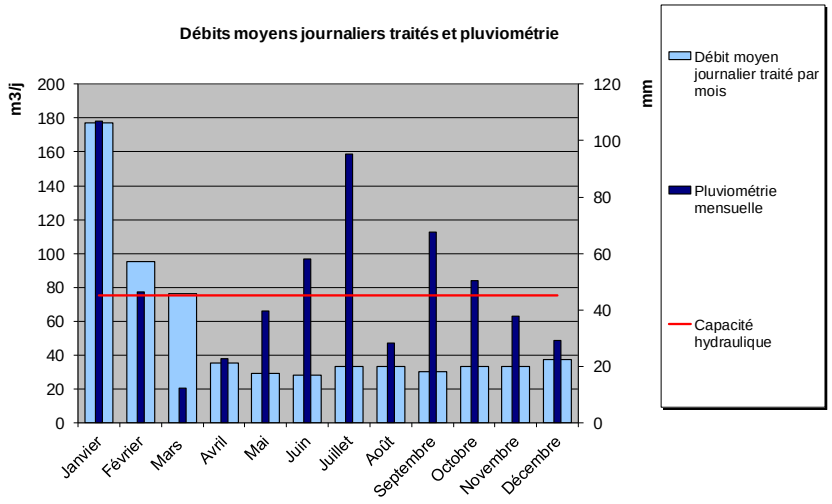

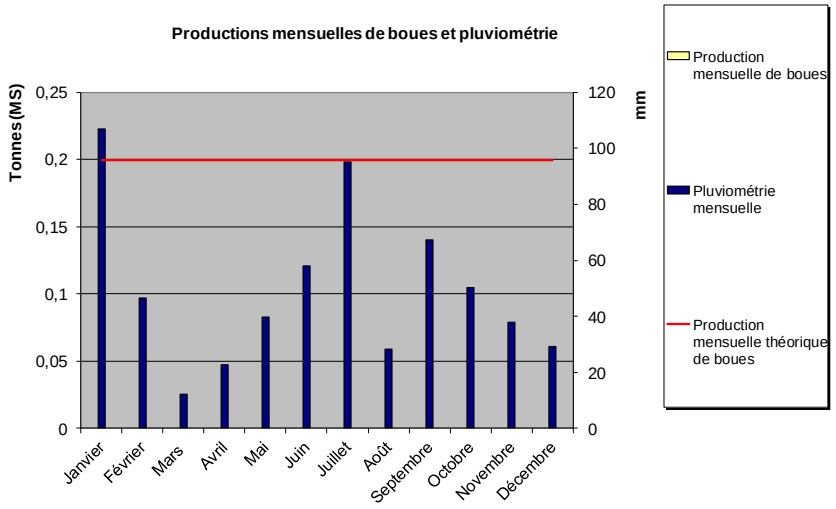

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-LOUP-DE-NAUD / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741801000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : SAINT LOUP DE NAUD

Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE

Constructeur : SERTED

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues : D04/078/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Dragon

Rivière 2 : Voulzie

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	:	295 m³/j
	: 42	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,156 km
Capacité hydraulique TS	: 105	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	25%
Capacité hydraulique TP	: 105	m³/j (pluie)	Unitaire	:	75%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Depuis avril 2019, afin de fiabiliser la mesure de débit sur la station d'épuration, un débitmètre électromagnétique a été posé sur la canalisation de relevage des eaux brutes, et afin de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le déversoir en tête de station d'épuration (A2) a été équipé d'une estimation des volumes surversés (sonde type ultrason). Ces équipements ont permis de mettre en place une régulation du débit entrant (environ 120 m3/j). Le réseau collecte des eaux claires météoriques du fait de sa nature unitaire à 75%. Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 57 m³/j. Pour l'année 2025, sur 44 007 m³ collectés, 78% ont pris en charge par la station d'épuration et 22% auraient été by-passés. Les volumes déversés sont donc importants. Il y a eu au total 167 jours de déversements en 2025.

Station d'épuration : La qualité des eaux épurées et les rendements d'épuration respectaient les normes de rejet (peu contraignantes) lors de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h) et des 2 visites SATESE. La mesure d'autosurveillance réalisée en janvier 2025 n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution, car non représentative. Celui-ci reste de 71% sur la base du paramètre DBO5.

Les boues sont extraites vers 2 poches filtrantes. La production annuelle de boues basée sur la quantité de boues évacuées (3 tonnes de MS) représente 29% de celle théoriquement attendue par rapport au nombre de raccordables. Ce déficit important est lié à des by-pass de pollution au niveau des 4 déversoirs d'orage du système d'assainissement, ainsi qu'à des pertes de boues au niveau du clarificateur non raclé. La production de boues est similaire à celle de l'année dernière et montre une insuffisance au niveau de la fréquence d'extraction (24 extractions au total alors qu'une cinquantaine d'extractions sont attendues à l'année). Les boues ont été évacuées vers le site de compostage de Voulton. Une différence notable est observée entre la quantité de boues évacuées (3 TMS) et la quantité de boues extraites (4,4 TMS). La quantité de boues extraites semble être surestimée.

Travaux et études : Le bureau d'études ARTELIA a été choisi en juillet 2022 sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement communal ; l'assistant à maitrise d'ouvrage étant le bureau d'études Cycl'O Terre. La mise en consultation pour le choix d'une entreprise de travaux a été effectuée début mars 2026 pour permettre un démarrage des travaux au second semestre. Le choix de l'entreprise de travaux sera fait d'ici l'été 2026.

La station d'épuration sera de type filtre planté de roseaux de 700 EH, avec une capacité hydraulique de temps de pluie de 486 m³/j, un débit de pointe de temps de pluie de 306 m³/h et un bassin d'orage 269 m³, permettant de traiter les effluents jusqu'à la pluie mensuelle.

Des travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus : augmentation de la capacité du réseau de la rue Trainel (entre le DO2 et la future STEP), traitement du H2S au niveau du DIP, déconnection de 2 grilles/avaloirs du réseau d'eaux usées de la rue Serge Vau, déconnection du trop-plein de la fontaine de la rue Moriot (pose de 90 ml d'un réseau d'eaux pluviales), réhabilitation/rehausse des déversoirs d'orage du réseau de collecte. Compte tenu des coûts en jeu, en mars 2024, la commune a souhaité différer l'extension du réseau d'eaux usées prévue rue du Chemin vieux conformément au zonage ainsi que la réhabilitation des collecteurs du réseau unitaire rues de Trainel, Moriot et Sainte-Marie. Une mise à jour du zonage d'assainissement par Cycl'O Terre sera réalisée, afin notamment de classer en non collectif les habitations de la rue des Vieux Moulins et du chemin de la Clavoise.

Le contrat de SUEZ pour l'exploitation de la STEP s'achève en octobre 2026. Un nouveau marché va être lancé pour un contrat d'1 an seulement au vu des travaux de la nouvelle station d'épuration.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-LOUP-DE-NAUD

Nombre de raccordables : 630 habitants 472 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 69 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 67 m^3/j moyen : 94,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 500 E.H. maxi temps sec : 119 m^3/j maxi temps de pluie : 141 m^3/j

pollution DBO5 : 71% date : 04/2023 hydraulique : 90% Production annuelle de boues : 3,0 tMS 16 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 49,8 kwh/j 1,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 27% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/01/2025	129	170			77,2	89,1	208	36,6	28,9		36,6	4,4
	A2+A5+A4	16/01/2025	144	24,8			16,4	12	41,8	44,1	10,9	3,77	47,5	2,49
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/02/2025		130			85	81	263	49			49	4,2
	A2+A5+A4	20/02/2025		6,3			4,75	3	13	1,8	0,8	11	12,8	1,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/10/2025		290			273	310	743	115			115	9,7
	A2+A5+A4	28/10/2025		4,9			7,25	3	23	2,5		2,85	5,35	3,8
Flux amont retenus en kg/j				31			26	30	71	7,9				0,8
Flux amont retenus en E.H.				341				500	475	527				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			9,47	5,98	25,9	16,1	5,85	5,87	21,9	2,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93			90,3	94	90,6	64,7			56,4	53,8
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

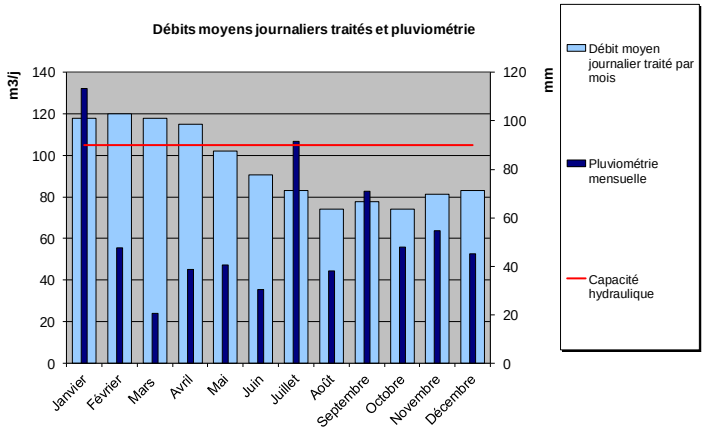

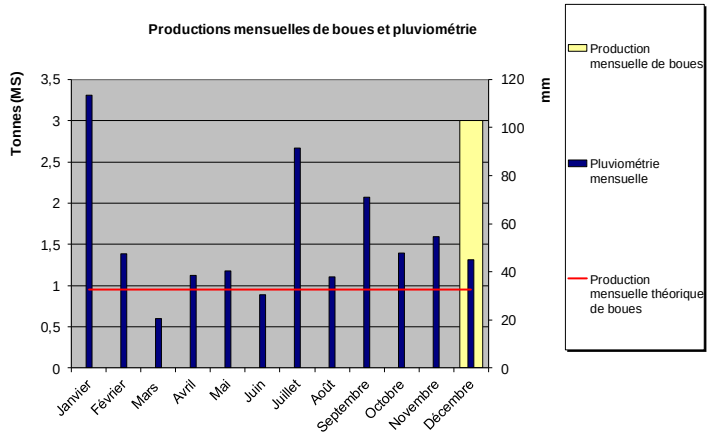

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS / HAMEAU DE COUPIGNY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/2004	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de Chambrun(R149-F6534000)
Ru (ou autre)	: Chaudron
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 130	E.H	Débit de référence	: 19,5 m³/j
	: 7,8	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,334 km
Capacité hydraulique TS	: 19,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 19,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Des données de débits hebdomadaires, basées sur le temps de fonctionnement des deux pompes du poste de relevage du poste intermédiaire, ont été transmises. Toutefois, malgré la mise en place du rapatriement des données permettant d'obtenir des mesures au pas de temps journalier, plus propices à une analyse fine des débits, seules des données à l'échelle hebdomadaire sont actuellement fournies.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (SDA) engagé par la Communauté de communes des Deux Morin, il a été confirmé que la collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) était très faible. Les données 2025 viennent confirmer ce constat.

Dans le cadre du SDA, il a été estimé une surface active faible de 245 m² raccordée à tort au réseau d'eaux usées séparatif. Celle-ci ne semble pas en accord avec les débits maximaux de temps de pluie enregistrés les années précédentes.

Au vu de l'impact de la pluviométrie sur les volumes collectés, il est à rappeler la nécessité d'engager une campagne de contrôles des branchements ou de réaliser des visites du réseau en temps de pluie pour détecter les anomalies de branchement afin d'inciter les administrés à se mettre en conformité.

Station d'épuration

La charge polluante admise sur les ouvrages est une estimation à partir du nombre de raccordables. La station est à peine à mi-charge.

Lors de la visite SATESE du mois de mai, les prescriptions réglementaires étaient largement respectées.

Les casiers du 1er étage ont été curés du 07 au 08/04/2025 sur environ 15 cm, l'exploitant ayant constaté que le niveau de boues dans les casiers atteignait le haut des bordures. 8,7 t de MS ont été évacuées (cf données SANDRE) vers le centre de compostage de Cerneux.

Travaux et études

Le SDA intercommunal n'a pas de travaux prévus au niveau du hameau de Coupigny.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Nombre de raccordables : 73 habitants 55 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 7 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 9 m^3/j moyen : 14,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 55 E.H. maxi temps sec : 14 m^3/j maxi temps de pluie : 41 m^3/j

pollution DBO5 : 42% date : 12/2024 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 8,7 tMS 435 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 725% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/05/2025		114			198	210	570	31			31	4,7
	A2+A5+A4	06/05/2025		4			7	3	22	1,4	0,1	60,3	61,7	6,9
Flux amont retenus en kg/j				5			3	3,3	8,2	0,82				0,09
Flux amont retenus en E.H.				55				55	55	55				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	3	22	1,4	0,1	60,3	61,7	6,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,5			96,5	98,6	96,1	95,5			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

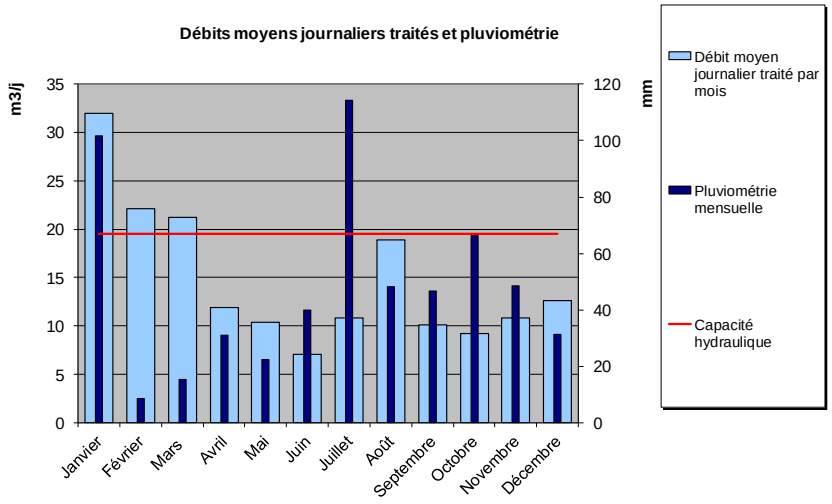

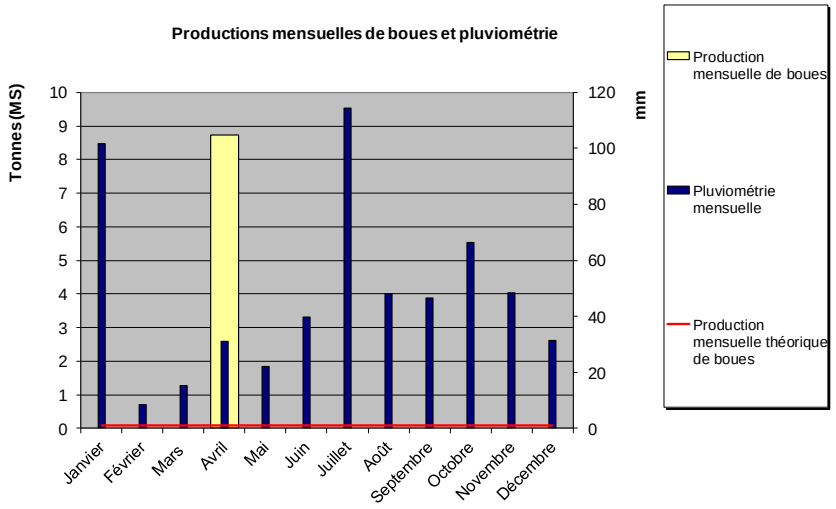

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-MERY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742601000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 445 – N° M:1989/035		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de la Pree(R91-F4455000)
Ru (ou autre)	: Prée
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 239 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,956 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits proviennent des débitmètres électromagnétiques positionnés sur les canalisations de relevage des eaux brutes (données fiables). L'analyse des débits montre une sensibilité importante du réseau de collecte aux Eaux Claires Météoriques (ECM), malgré un réseau en théorie séparatif (maximum de 354 m³/j le 09/01/2025 pour 17,8 mm de pluies en 48 heures). De ce fait, la réalisation d'une campagne de contrôles des branchements chez les particuliers serait nécessaire après une pré-localisation par des essais à la fumée. Au regard du temps de ressuyage long des évènements pluvieux, le raccordement de drains, et/ou éventuellement de pompes vide-cave, est à rechercher.

Le réseau d'assainissement collecte également des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) en quantité non négligeable (évaluées à environ 194 m³/j en 2025).

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 140 % (contre seulement 43 % en pollution) ; ce qui est très préoccupant. On relève 177 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie en 2025 (surcharge hydraulique régulière).

D'après l'exploitant, la régulation du débit admis est active. Celui-ci indiquera les périodes régulées pour étayer cette affirmation.

Il n'a été enregistré qu'un seul déversement en 2025 de 75 m³ le 24/07/2025 pour 33 mm de pluie. Ce constat est étonnant pour un dispositif régulé. L'évaluation des déversements est à contrôler.

Station d'épuration : La mesure d'autosurveillance donne des résultats conformes aux normes de rejet.

A l'occasion de la visite SATESE de novembre, la qualité de l'eau traitée est impactée par un défaut de recirculation. Ponctuellement, la norme de rejet en MES est légèrement dépassée (33 mg/l pour une norme à 30 mg/l).

La production de boues (boues extraites) est cette année encore en diminution avec 2,7 tonnes de Matières Sèches (MS), contre 4,3 t MS en 2023 et 3,2 t MS en 2024. Le ratio est de 35 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j. Ce résultat est insuffisant (déficit de 42 %), d'autant que les boues extraites sont surestimées. Les extractions de boues ne sont pas assez importantes, maintien d'une concentration en boues trop élevée durant l'année.

Les boues sur les lits de séchage doivent être évacuées dès qu'elles sont pelletables. Cette gestion permet de libérer les lits de séchage rapidement pour répondre au besoin d'extraction suivant (absence d'extraction en décembre).

La mise en place de poches filtrantes pourrait apporter plus de souplesse. Toutefois, la charge polluante théorique estimée à 246 E.H. est largement compatible avec la superficie actuelle des lits de séchage de 120 m² (permet de traiter les boues de 360 E.H.).

Les boues ont été intégralement envoyées au centre de compostage de Sivry-Courtry (boues avec une proportion de sable importante). Il n'y a pas eu d'évacuation de flottants en 2025.

Travaux et études : La collectivité a engagé la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune en septembre 2025. La campagne de mesures a été réalisée du 23/03/2026 au 17/05/2026, soit 8 semaines de mesures.

Cette étude aura pour objectif de localiser les sources d'eaux claires (météoriques, de ressuyage et permanentes) et de proposer des travaux pour les réduire au maximum.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-MERY

Nombre de raccordables : 328 habitants 246 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 32 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 37 m^3/j moyen : 104,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 213 E.H. maxi temps sec : 223 m^3/j maxi temps de pluie : 354 m^3/j

pollution NK : 43% date : 03/2024 hydraulique : 140% Production annuelle de boues : 2,7 tMS 35 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 43,5 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 58% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025		150			181	190	526	89			89	9,8
	A2+A5+A4	18/06/2025		4			6	3	18	2,7	1,2	0,62	3,32	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/10/2025	33	360			223	250	617	87	61	0,62	87,6	9,2
	A2+A5+A4	09/10/2025	33	4			7,25	5	19	1,6	0,5	0,83	2,43	4,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/11/2025		300			259	280	733	113			113	12
	A2+A5+A4	04/11/2025		33			17,5	5	60	6,8	3	6,61	13,4	8,4
Flux amont retenus en kg/j				15			9	11	23	3,2				0,38
Flux amont retenus en E.H.				162				178	151	213				224
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,7			10,2	4,33	32,3	3,7	1,57	2,69	6,39	4,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,1			95,6	98,2	95,1	96,4			93,9	54,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

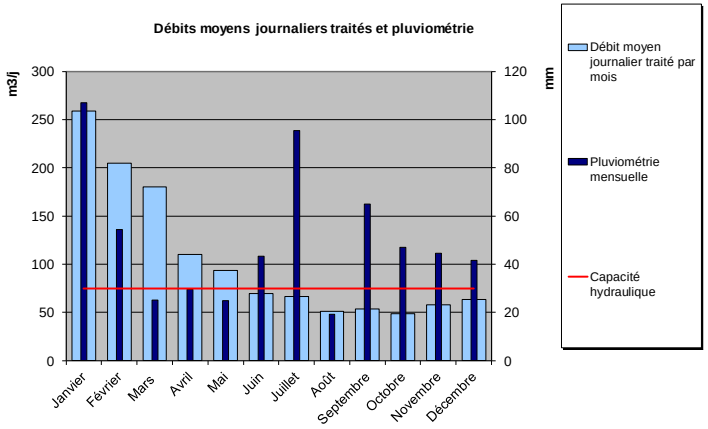

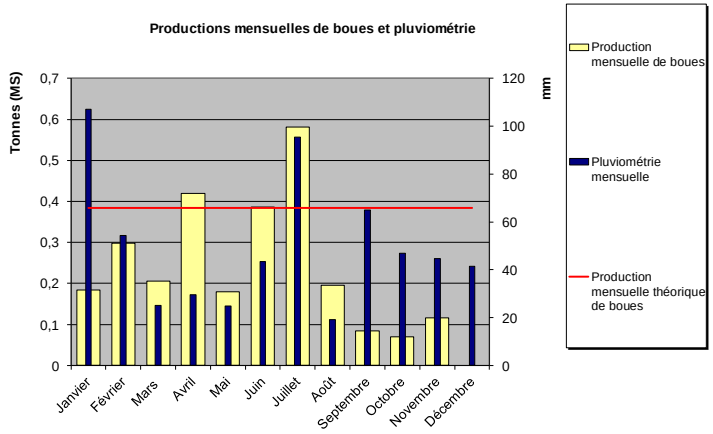

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-OUEN-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742801000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1982	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAINT OUEN EN BRIE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 444 – Art 41, N° M : 1995/157		
Arrêté préfectoral boues	: D05/002/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Villefermoy(RUISSEAU)(R91-F4449000)
Ru (ou autre)	: Villefermoy
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	:	488 m³/j
	: 24	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,75 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 60	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La seule singularité de ce réseau consiste en un passage en siphon du ru d'Ancoeur par l'antenne principale, constitué de deux branches. Ce point mérite une attention particulière en termes d'exploitation (sujet à encrassement).

Les débits transmis par le délégataire sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage des eaux brutes, sur la base du dernier tarage effectué lors de l'étude réalisée par le SATESE en 2021. La station est en surcharge hydraulique toute l'année. Elle est en moyenne à 381% de sa capacité hydraulique.

Cela implique des temps de séjour régulièrement trop faibles pour assurer une épuration correcte par les 2 lagunes existantes. Le réseau d'assainissement, bien qu'il soit de type séparatif, collecte une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) par temps de pluie et en période de ressuyage, en raison de la présence de mauvais raccordements et d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP). Les inspections télévisées réalisées fin 2019 et en 2021 ont permis de mettre en évidence des secteurs particulièrement sensibles à l'infiltration des ECPP.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée ne respectait pas les normes en vigueur sur ce dispositif lors de l'autosurveillance réglementaire avec des dépassements des concentrations en MES (rédhibitoire dépassée), DCO et NK. Le système d'assainissement est jugé non conforme par la police de l'eau.

La station est surchargée également en pollution (132%, sur la base de l'étude SATESE 2021), ce qui induit des surcharges des lagunes et des performances épuratoires dégradées. Cependant les marges d'optimisation sur ce type de procédé sont très limitées et celui-ci est devenu obsolète. Une augmentation intensive de l'aération du dispositif n'assurerait pas forcément les objectifs de rejet et engendrerait des surcoûts énergétiques inutiles.

Une expertise de la filière boue par la MVAB (mission de valorisation agricole des boues) du SATESE en juin 2026 a mis en évidence un taux de remplissage de 78% de la lagune de décantation nécessitant un curage préventif dans l'attente de la mise en eau de la future station d'épuration (2028). Pour garantir une continuité de service sans dégradation du fonctionnement de la station d'épuration (limitation des départs de boues dans le milieu naturel), le SATESE préconise d'évacuer au moins 60 m³ de boues qui correspondrait à la production des deux prochaines années. Les boues seraient évacuées en centre de compostage car leur qualité est satisfaisante.

Travaux et études : La réunion de démarrage de la maîtrise d'œuvre concernant la mise en conformité du système d'assainissement du bourg de Saint-Ouen-en-Brie a eu lieu le 18 juin 2026.

Cette mission prévoit :

- La reconstruction de la station sur une parcelle voisine d'une capacité en pollution de 900 EH (241 m³/j dont 65 m³/j ECPP et 68 m³/j ECM) estimée à partir de la mission AMO. Le choix de la filière et la capacité de cette nouvelle station sera affinée dans la phase AVP de l'étude.
- La réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues de la Mairie, de la Tour et du Pont de l'Ancoeur pour un linéaire total de 990 ml.

La mission de maitrise d'œuvre projette une finalisation de la phase projet d'ici la fin 2026/début 2027 et a pour objectif de démarrer les travaux à l'horizon de l'été 2027. Les investigations de zone humide vont être réalisées dans le courant de l'été 2026 et pourront influer sur le calendrier du projet en fonction de leurs résultats. Le procédé de traitement devrait s'orienter vers une boues activées.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-OUEN-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 732 habitants 549 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 74 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 158 m^3/j moyen : 228,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 527 E.H. maxi temps sec : 198 m^3/j maxi temps de pluie : 1363 m^3/j

pollution NK : 132% date : 06/2021 hydraulique : 381% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 108,8 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/04/2025	215	183			134	153	365	56,3	37,4	0,12	56,4	5,56
	A2+A5+A4	09/04/2025	215	99			32	15	98	59,7	40,3	0,12	59,8	7,04
Flux amont retenus en kg/j				30			29	31	66	7,9				0,84
Flux amont retenus en E.H.				337				513	443	527				494
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				99			32	15	98	59,7	40,3	0,12	59,8	7,04
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				45,9			76,2	90,2	73,2	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

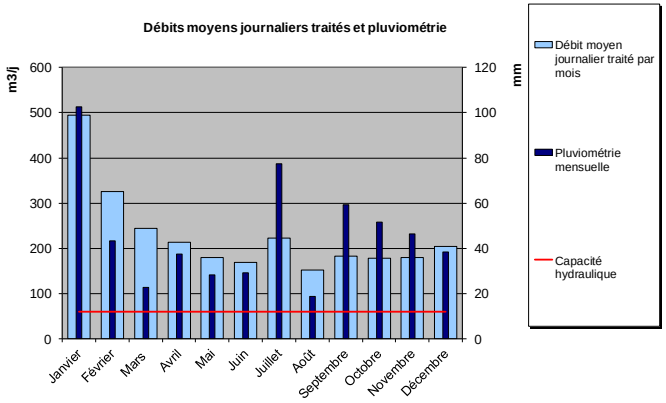

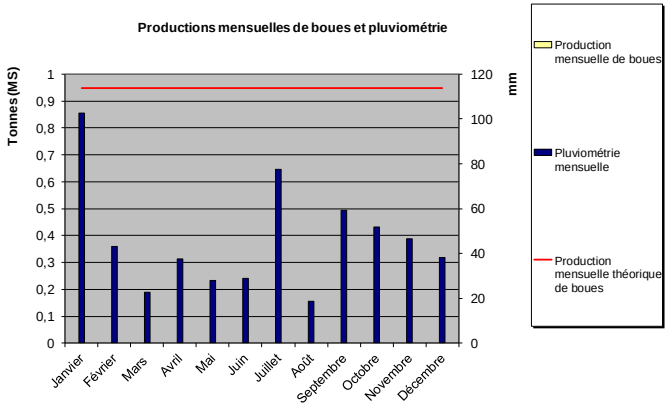

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-OUEN-EN-BRIE / LE JARRIER

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742802000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAINT OUEN EN BRIE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 30 m³/j
	: 9	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,711 km
Capacité hydraulique TS	: 30	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 30	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

Compte tenu d'une arrivée gravitaire en entrée du dispositif et d'un canal en sortie non instrumenté, aucun suivi débitmétrique n'est réalisé sur ce dispositif. La mesure SATESE de mars 2021 avait néanmoins permis de mettre en évidence une part d'eaux claires parasites permanentes faible (12 m³/j).

Station d'épuration :

Lors de la visite SATESE, la qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet en vigueur sur les paramètres MES, DCO et DBO5. La station d'épuration est sous-chargée en pollution (36%) ce qui favorise une bonne épuration et les ouvrages en place offrent un temps de séjour confortable, y compris en période de ressuyage.

La prolifération de lentilles d'eau est fréquente sur ce dispositif, surtout en période estivale, engendrant des conditions d'anaérobiose défavorables au traitement de la pollution. Des solutions ont déjà été proposées par le SATESE : installation d'un filet dans le but de concentrer les lentilles et intervention d'une entreprise pour les pomper. Une vigilance est à apporter sur ce point.

L'expertise de la filière boue par la MVAB (mission de valorisation agricole des boues) du SATESE réalisée en mars 2022 a conclu à un taux de boues faible dans les ouvrages, ne nécessitant pas de curage à court et moyen terme. Un pompage annuel du cône de sédimentation de la lagune 1 est toutefois préconisé, soit une dizaine de m³ par an.

Travaux et études :

Il n'y a pas eu de pompage du cône de sédimentation depuis plus de 3 ans. Il est recommandé d'en réaliser un afin de limiter l'accumulation de boues en tête de station.

Les bâches des 3 lagunes se dégradent au niveau des berges en raison de la présence de ragondins et de la pousse de végétaux. Une campagne de dératisation est à prévoir afin d'éviter la dégradation des berges. Suite à la campagne de dératisation, une campagne de réparation en surface des géomembranes endommagées peut être conseillée pour éviter une érosion des berges par infiltration d'eau lors d'une montée en charge des lagunes et une altération de leur étanchéité.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FONTENAILLES (très partiellement), SAINT-OUEN-EN-BRIE (hameau du Jarrier)

Nombre de raccordables : 78 habitants 58 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m^3/j réf. : 2020 à 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 53 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 36% date : 03/2021 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	10/12/2025		160	200	470	174	200	470	48			48	8,3
	A2+A5+A4	10/12/2025		15	7	42	22,2	14	61	34	32	0,27	34,3	3,7
Flux amont retenus en kg/j				2,7			2,5	1,9	4,8	0,8				0,06
Flux amont retenus en E.H.				30				32	32	53				35
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15	7	42	22,2	14	61	34	32	0,27	34,3	3,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,6	96,5	91,1	87,2	93	87	29,2			28,6	55,4
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

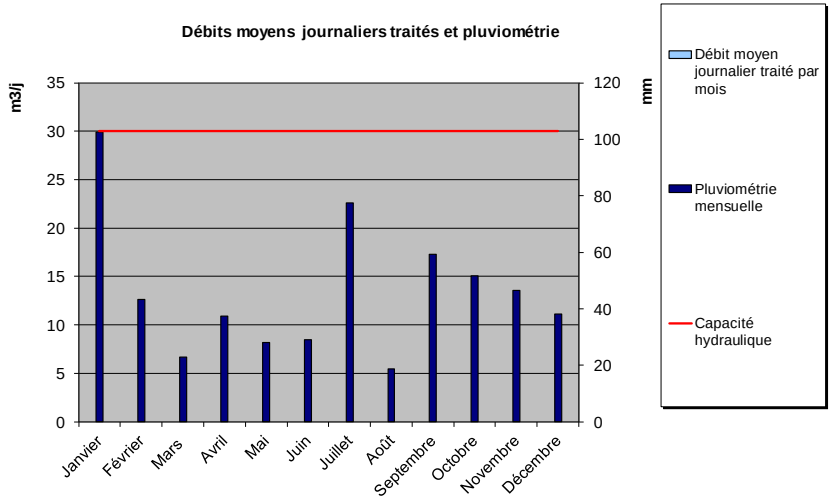

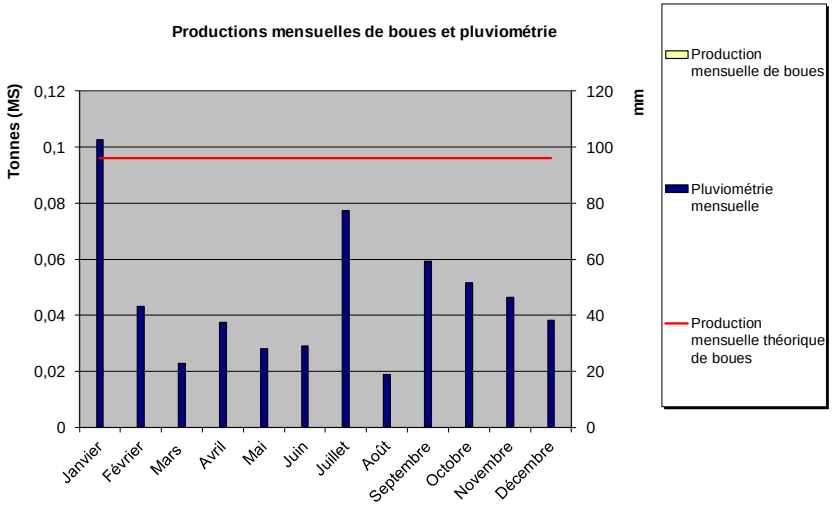

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS / NEMOURS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743104000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1998	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN)		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021-17/DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	: 02DAI2E023		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 35000	E.H	Débit de référence	:	7000 m³/j
	: 2100	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	93,075 km
Capacité hydraulique TS	: 1600	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 7000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 52		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

L'écart important entre la consommation moyenne d'eau assainie et le débit minimum de temps sec collecté en nappe basse (septembre), observé depuis 2021, a encore augmenté en 2025. Il atteint 1 789 m³/j (1 580 m³/j en 2024), soit 44 % des débits de temps sec en nappe basse. Cette part progresse chaque année : 40 % en 2024, 30 % en 2023, 24 % en 2022, 21 % en 2021 et 10 % en 2020. Les causes possibles sont multiples : augmentation des eaux claires parasites (nappes, sources, fuites d'eau potable), volumes d'eau distribuée non facturés ou rejets d'eaux de forage dans le réseau après utilisation industrielle. Ce sujet a de nouveau été abordé lors de la réunion annuelle de septembre 2025. L'AESN devait transmettre à la collectivité la liste des forages déclarés sur le territoire.

La variation des débits de temps sec entre mars (nappe haute) et septembre (nappe basse) est d'environ 115 m³/j, soit 2,8 % des débits de temps sec en nappe haute. Elle montre que l'influence de la remontée des nappes sur les intrusions d'eaux claires parasites reste négligeable.
Les débits de temps de pluie dépassent rarement la capacité nominale du dispositif. 4 jours seulement sont recensés en 2025 ; le débit maximal enregistré le 20/08/2025, pour 46 mm de pluie, a atteint 104 % de la capacité hydraulique du clarificateur.

Malgré une pluviométrie importante, les surverses autosurveillées sur les réseaux de collecte sont restées très faibles (3 518 m³/an en 26 déversements), soit 0,23 % des volumes collectés. Le système de collecte est conforme.

Station d'épuration

Les déversements au point A2 en tête de station sont très limités, avec 97 m³/an répartis sur 19 événements. Aucun déversement n'a été enregistré au point A5 (trop-plein du bassin de stockage-restitution).

La charge polluante, recalculée à partir des 52 bilans d'autosurveillance, est supérieure de 39 % à celle attendue au regard de la population raccordable. Cet écart peut trouver son explication par les activités industrielles, économiques et commerciales de l'agglomération.
La qualité des eaux rejetées a été très satisfaisante lors des 52 bilans d'autosurveillance, y compris lors de la journée la plus chargée hydrauliquement (09/01/2025), avec un coefficient de remplissage de 104 % lié à la restitution du bassin de stockage.

La production de boues extraite sur la centrifugeuse, proche du tonnage évacué en compostage, représente 64 g/EH/j, soit 107 % de l'objectif théorique (60 g MS/EH/j). Ce résultat est satisfaisant.

Malgré l'objectif d'élimination du phosphore, aucun ajout de chlorure ferrique n'est nécessaire. Les apports d'effluents industriels et/ou l'injection de réactifs similaires sur le réseau pour limiter la formation d'H_2S semblent couvrir ce besoin. Aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été observé. Le système d'assainissement est conforme.

Travaux et études

La phase 4 du Schéma Directeur d'assainissement, engagée fin 2024 à l'échelle de l'agglomération, est en cours d'élaboration et devrait être présentée à l'automne 2026.

Dans ce cadre, les points de déversements du réseau d'assainissement ont été requalifiés. Cette mise à jour a été intégrée à la révision des normes de rejet réalisée en 2025, applicable dès 2026. 4 points A1 (TP PR Pasteur, TP PR Thiers, DO rue Jean Charcot et TP DIP Fromonville) et 5 points R1 sont désormais recensés suite au SDA. La mise en conformité des mesures sur les points A1 est programmée pour septembre 2026 ; celle du point A2 a été réalisée à l'automne 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BAGNEAUX-SUR-LOING, DARVAULT, NEMOURS, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Nombre de raccordables : 19656 habitants 14742 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 2545 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 4050 m^3/j moyen : 4263,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 20467 E.H. maxi temps sec : 4170 m^3/j maxi temps de pluie : 7295 m^3/j

pollution NK : 58% date : 12/2025 hydraulique : 61% Production annuelle de boues : 478,7 tMS 64 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 2236,9 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 107% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1543			891	889	2675	307				30
Flux amont retenus en E.H.				17144				14817	17833	20467				17941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,29			6,98	3,83	20,3	2,31	1,14	1,73	4,04	0,83
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			95,9	97,7	95,9	96,5			93,6	88
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**			**15**	
Normes de rejet annuelles en mg/l										**7**			**13**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement										**85**			**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

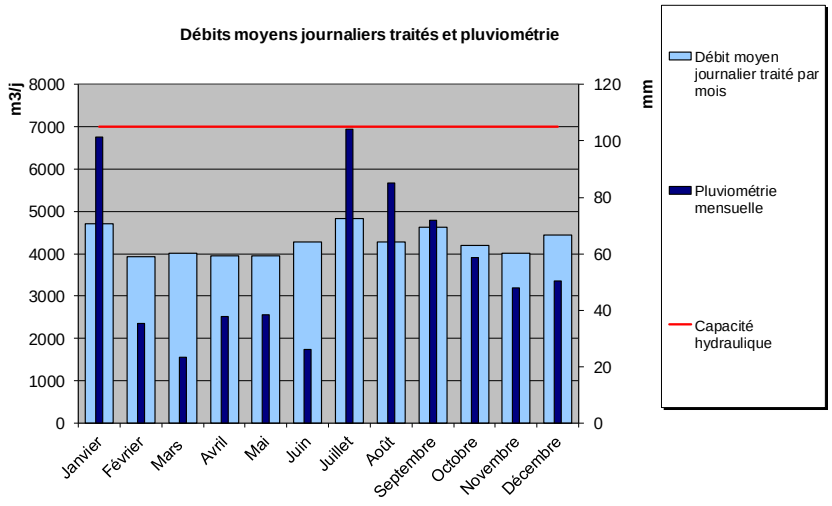

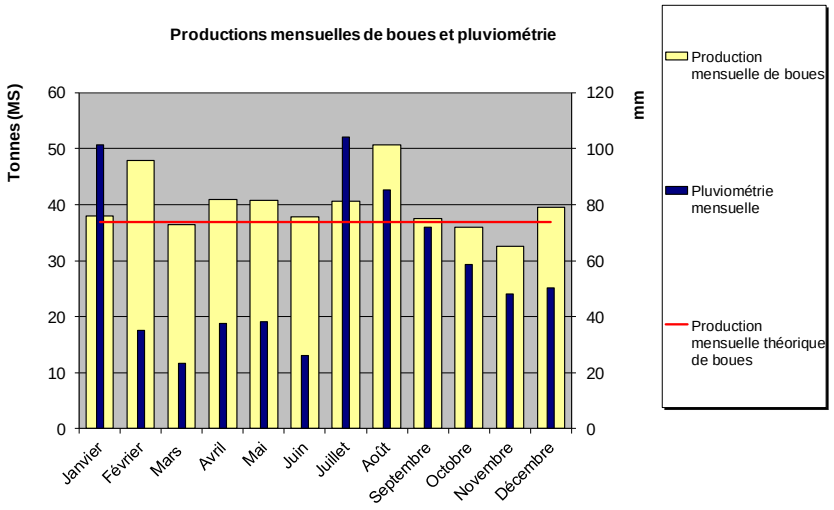

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743501000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 20/02/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE

Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU

Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F448 N° MISE 2020/060

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 :

Rivière 2 : Ecole

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	350 m³/j
	: 72	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	:	9,513 km
Capacité hydraulique TS	: 208	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 350	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Les données de 2025 renforcent le constat fait depuis de nombreuses années, d'une intrusion en quantité élevée, d'eaux claires d'infiltration ou de sources dans le réseau des eaux usées en niveau haut des nappes, mais aussi d'eaux pluviales, malgré l'existence d'un linéaire de réseau d'eau pluviales conséquent.
Début mars, la quantité des eaux claires d'infiltration était de l'ordre de 275 m3/j (part de ressuyage significative néanmoins), soit 71% des débits collectés à cette période.

L'apport d'eaux pluviales qui vient se surajouter à ces eaux claires d'infiltration ou de sources a conduit très ponctuellement le taux de remplissage hydraulique à 246% de la capacité hydraulique des ouvrages, pourtant dimensionnés avec la prise en compte des eaux claires parasites météoriques pour des pluies courantes. Toutefois, en moyenne, ce taux de remplissage est parfaitement acceptable avec une valeur de 67 %.

Station d'épuration : En 2025, la capacité hydraulique de la nouvelle station d'épuration a été dépassée 53 jours, soit 15% du temps. Un seul déversement pour un faible volume a été enregistré au niveau du trop-plein du bassin d'orage (point A2) depuis l'équipement opérationnel au 15 janvier. Cette donnée est à suivre dans la durée car une marge existe au besoin sur le débit d'alimentation de la file biologique.
La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration a pu être mesurée à 4 reprises par les 2 mesures réglementaires d'autosurveillance, et aussi par les 2 visites annuelles du SATESE (Cf. tableau au verso). Le niveau de rejet est largement respecté lors de l'ensemble des mesures réalisées, malgré l'absence encore relevée début 2026, de la sonde Redox qui permet d'assurer l'optimisation des besoins en oxygène. Il semblerait que cette dernière n'ait jamais été correctement programmée par le constructeur avant la réception définitive des travaux. Désormais, elle semble hors service. En conséquence, il conviendrait de la remplacer et d'assurer une programmation adaptée.

La production de boues a représenté 11.5 Tonnes de MS sur l'année, alors que la production attendue est d'environ 17.5 Tonnes de MS/an.
Cet écart ne peut pas être attribué à de réelles pertes de boues avec les eaux épurées, sur ce dispositif qui, de par sa conception (bassin de stockage-restitution, débits d'alimentation à vitesse variable, dimensionnement confortable du clarificateur), est à même de gérer parfaitement les à-coups hydrauliques de temps de pluie.
Il provient très certainement de la non prise en compte des flottants évacués , pour tout ou partie, vers les casiers de stockage des boues, faute de comptage. Ces flottants qui agglomèrent des particules de boues, représentent en effet des volumes importants.

Aussi, afin de pouvoir les comptabiliser au mieux, il a été proposé à l'exploitant de réfléchir à la mise en œuvre d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation dédiée à l'évacuation des flottants sur les lits à macrophytes. Une modification du scénario SANDRE sera à prévoir le cas échéant.

Travaux et études : Les travaux de gestion des eaux pluviales de la ZAC des 3 Saules restent à lancer dès l'acquisition du terrain auprès de l'agriculteur propriétaire. Une fois réalisés, il faudra s'assurer de la déconnexion de ces eaux pluviales du réseau séparatif.

Pour ce qui est de la source des eaux claires parasites d'infiltration en quantité notable en période de nappe haute, il est rappelé que lors du bilan 24h du SATESE du 14-15 octobre 2024, il avait été mis en avant de forts débits d'Eaux Claires Parasites d'infiltration ou de sources, sur le hameau de Brinville, rues des Fontaines et de la Vallée. Lors du SDA, ces rues n'avaient pas été diagnostiquées comme sources d'eaux claires parasites. L'opportunité de nouveaux passages caméra serait à étudier sur ce secteur.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

Nombre de raccordables : 1120 habitants 840 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 147 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 110 m^3/j moyen : 212 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 801 E.H. maxi temps sec : 386 m^3/j maxi temps de pluie : 861 m^3/j

pollution NK : 67% date : 12/2025 hydraulique : 61% Production annuelle de boues : 11,5 tMS 39 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 147,2 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 65% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/03/2025		920			456	500	1278	111			111	18
	A2+A5+A4	11/03/2025		4			4	3	10	1,7	0,78	5,12	6,82	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/03/2025	235	200			133	150	363	51	34	2,42	53,4	5,2
	A2+A5+A4	18/03/2025	225	4			5	3	14	2	0,86	6,58	8,58	3,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/08/2025		540			334	340	992	109			109	13
	A2+A5+A4	04/08/2025		4,7			6,5	3	20	2,2	0,73	2,56	4,76	6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/11/2025	118	450			343	400	916	102	79	0,62	103	13
	A2+A5+A4	03/11/2025	113	4			6,75	3	21	2,6	1,1	8,15	10,8	6,3
Flux amont retenus en kg/j				50			36	41	97	12				1,4
Flux amont retenus en E.H.				557				687	645	801				824
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,18			5,56	3	16,2	2,12	0,87	5,6	7,73	4,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99			97,9	99	97,8	97,6			91	58,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**20**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	

Graphiques d'exploitation

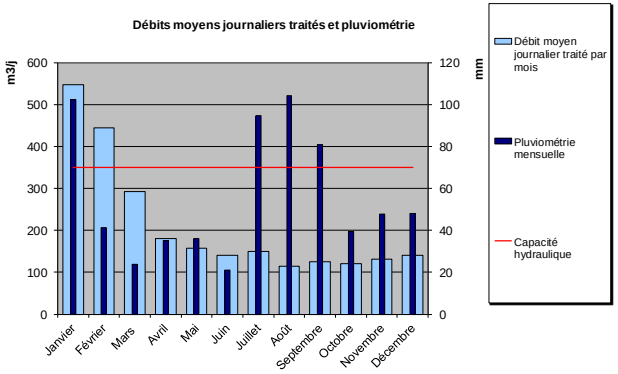

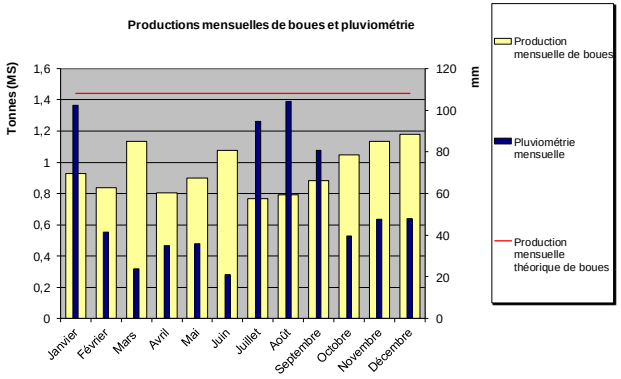

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-SIMEON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743603000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/12/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 653/MISE/2006/034		
Arrêté préfectoral boues	: D04/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2165	E.H	Débit de référence	:	740 m³/j
	: 130	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	14,832 km
Capacité hydraulique TS	: 365	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	93%
Capacité hydraulique TP	: 365	m³/j (pluie)	Unitaire	:	7%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (44,7%) VALORISATION AGRICOLE (55,3%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : A partir de la mi-avril, l'écart entre les débitmètres amont et aval est presque systématiquement supérieur à 10 %. Une vérification des débitmètres est nécessaire. Par ailleurs, une panne de la télésurveillance, sans alarme de défaut, a conduit à une estimation des données à partir des relevés hebdomadaires.

Les débits de temps sec sont supérieurs à la consommation d'eau assainie, ce qui témoigne de la présence d'eaux claires parasites permanentes (y compris en période de nappes basses) dont l'origine reste à déterminer. Le débit maximal enregistré par temps de pluie est supérieur de 248 % à la capacité nominale de la station d'épuration. Cette capacité a été dépassée à 38 reprises au cours de l'année. Des investigations sont à entreprendre en vue de réduire ces apports d'eaux météoriques.
Le surdimensionnement du clarificateur (manque de cohérence par rapport au débit d'alimentation de la file biologique) permet de supporter les débits par temps de pluie, sans dégradation du rejet.

Aucun déversement n'a été détecté au niveau du bassin d'orage (Point S16). En revanche, deux déversements ont été détectés au niveau du poste de relevage de tête de station (point S16) en février, pour une durée cumulée de 12 heures. Ces deux déversements se sont produits par temps de pluie. Des travaux ont été réalisés pour mettre le point A2 en conformité. Les données de volumes surversés ne sont disponibles que depuis le 11 octobre 2025 et il reste des ajustements à réaliser suite à la visite de l'AESN du 27 novembre (enlever le caisson présent dans le PR , valider la formule d'estimation et déplacer la sonde de mesure de hauteur).

Station d'épuration : Les résultats d'autosurveillance sont corrects à l'exception du paramètre phosphore, pour lequel la station d'épuration est considérée non conforme par les services de police de l'eau en raison d'un prélèvement qui n'a pas été réalisé en période d'étiage sur le Grand Morin (réalisé le 13 novembre) pour vérifier que la teneur en PT était inférieure à 0.25 mg/L dans le cours d'eau à cette période. Le cas échéant, en cas de concentration supérieure une concentration à 2mg/L est requise en sortie de station. . Les charges polluantes ont été reconduites à partir des mesures d'autosurveillance de 2024. La station est chargée à 37 % en pollution. La station a reçu 101 m3 de matières de vidange, suite à un accord passé avec un industriel.

La production de boues est en augmentation par rapport à 2024 et est supérieure à celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables (surestimation). Selon l'exploitant, cette hausse est liée à une augmentation des volumes extraits résultant d'une optimisation du stockage dans le silo jusqu'à la période d'épandage. Des vidanges intermédiaires en compostage ont été réalisées en avril, juin et juillet afin de maintenir une capacité de stockage suffisante jusqu'au mois d'août. L'installation d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite d'extraction en mars 2025 permettra d'améliorer la fiabilité des données pour 2026. Les quantités de boues évacuées ne sont pas représentatives, le silo n'ayant pas été entièrement vidé lors de la campagne d'épandage d'août.

Travaux et études : Suite au SDA intercommunal réalisé sur le territoire de la CC2M, il a été conclu que des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées étaient à prévoir d'ici 9 à 12 ans au niveau de la commune de Saint-Siméon sur l'avenue du Grand Morin, la route départementale 66 et la rue Réveillon.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-REMY-DE-LA-VANNE, SAINT-SIMEON

Nombre de raccordables : 1079 habitants 809 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 114 m^3/j réf. : 2024 à 2025 mini temps sec : 145 m^3/j moyen : 232,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 793 E.H. maxi temps sec : 182 m^3/j maxi temps de pluie : 909 m^3/j

pollution NK : 37% date : 12/2024 hydraulique : 64% Production annuelle de boues : 20,9 tMS 72 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 170,2 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 120% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				45			28	24	91	12				1
Flux amont retenus en E.H.				502				393	609	793				588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,42			5,22	3	14,9	1,35	0,4	6,53	7,88	6,89
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			96	97,6	96,2	98			88,3	18,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

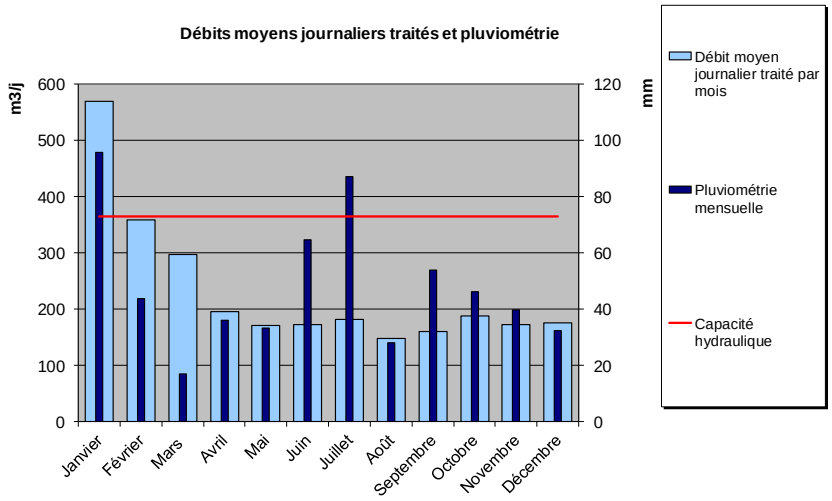

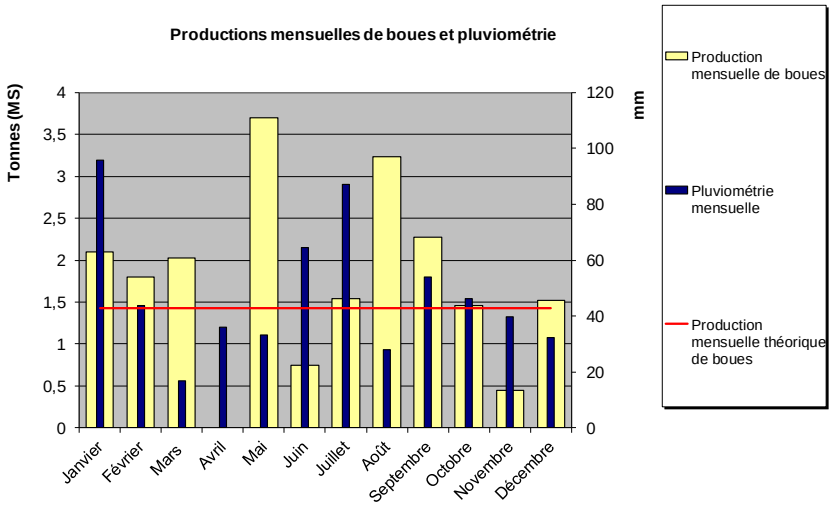

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-SIMEON / HAMEAU DE CHARCOT

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743604000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 08/11/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	: Charcot
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 160	E.H	Débit de référence	: 76 m³/j
	: 9,6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 1,1 km
Capacité hydraulique TS	: 24	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 76	m³/j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Les données transmises pour l'année 2025 sont incomplètes. L'analyse débitmétrique n'est donc que partielle. Les apports d'eaux claires parasites permanentes sont évalués à 9 m³/j et sont faibles sur ce système de collecte.

La régulation de débit permettant la reprise des eaux du bassin d'orage destinée à traiter une pluie d'occurrence bimensuelle est réglée à 3,2 m³/h, soit 76,8 m³/j. Deux écarts significatifs par rapport à la capacité nominale de temps de pluie du dispositif lors du mois de février (moyenne hebdomadaire) ont été recensés sur la chronique de données disponible. Le bon fonctionnement de la régulation de débit est à confirmer.

Station d'épuration

Le niveau de rejet était largement conforme lors de la visite du SATESE, et la nitrification était excellente, malgré le fait que le deuxième étage fonctionne sur un seul casier depuis plusieurs mois.
Les coefficients de charge polluante ont été reconduits. La station d'épuration fonctionne à 38 % de sa charge nominale en pollution.

Lors de la mesure SATESE réalisée en septembre 2022, l'absence de déversement par le by-pass, le niveau de remplissage partiel du bassin d'orage ainsi que sa restitution ont confirmé que son dimensionnement est adapté aux pluies courantes.

En mai 2025, la CC2M a indiqué que la vanne d'alimentation du casier n°2 du second étage était bloqué en position fermée depuis la restitution de l'ouvrage par Veolia (délégataire jusqu'en décembre 2024). La durée réelle pendant laquelle cet équipement est resté hors service n'a toutefois pas pu être déterminée. Le casier n°1 est, quant à lui, alimenté en continu. Ce type de fonctionnement ne peut pas perdurer dans le temps et risque d'entraîner un colmatage au niveau du 2ème étage, ceci d'autant plus que le deuxième étage.
Face aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années par l'exploitant précédent pour assurer le développement des roseaux sur les casiers du second étage, et compte tenu des bonnes performances du premier étage de filtres, confirmées lors de la mesure sur 24 heures réalisée par le SATESE en septembre 2022, il avait été convenu, lors de la réunion annuelle de 2022, de laisser les casiers du second étage dépourvus de roseaux.

Travaux et Etudes

Le SDA Intercommunal est achevé (programme de travaux défini à l'exception de la procédure de révision des zonages qui devrait s'achever au 2ème semestre 2026. Les travaux concernant le système d'assainissement de St-Siméon ne sont pas définis comme prioritaires (programmés en dernière tranche : 9-12 ans).

Aucune action majeure de travaux n'est prévue à court terme sur ce système d'assainissement, le réseau unitaire nécessitera cependant des travaux de réhabilitation.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAINT-SIMEON/ hameau de Charcot

Nombre de raccordables : 84 habitants 63 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 9 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 8 m^3/j moyen : 2,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 60 E.H. maxi temps sec : 18 m^3/j maxi temps de pluie : 22 m^3/j

pollution DBO5 : 38% date : 12/2024 hydraulique : 4% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	06/05/2025		227			346	400	928	106			106	7,6
	A2+A5+A4	06/05/2025		19			6,5	3	20	1,5	0,1	58,5	60	4,1
Flux amont retenus en kg/j				5,4			3,4	3,6	9	0,9				0,1
Flux amont retenus en E.H.				60				60	60	60				60
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19			6,5	3	20	1,5	0,1	58,5	60	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,6			98,1	99,2	97,8	98,6			43,4	46,1
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

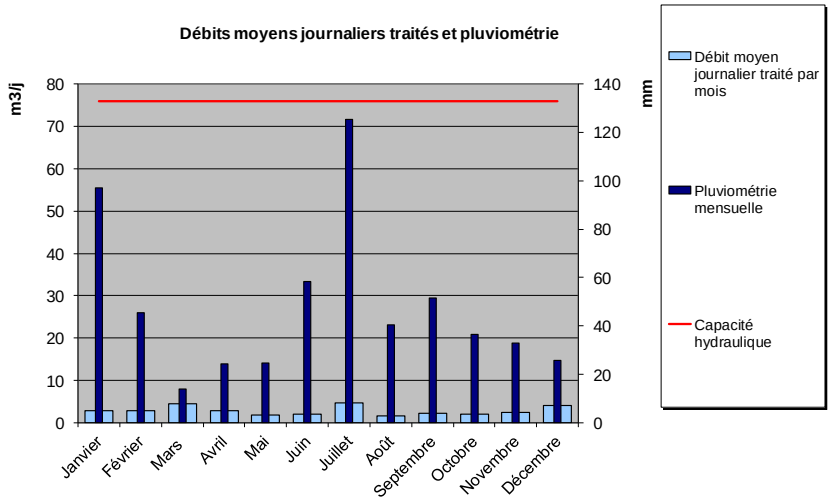

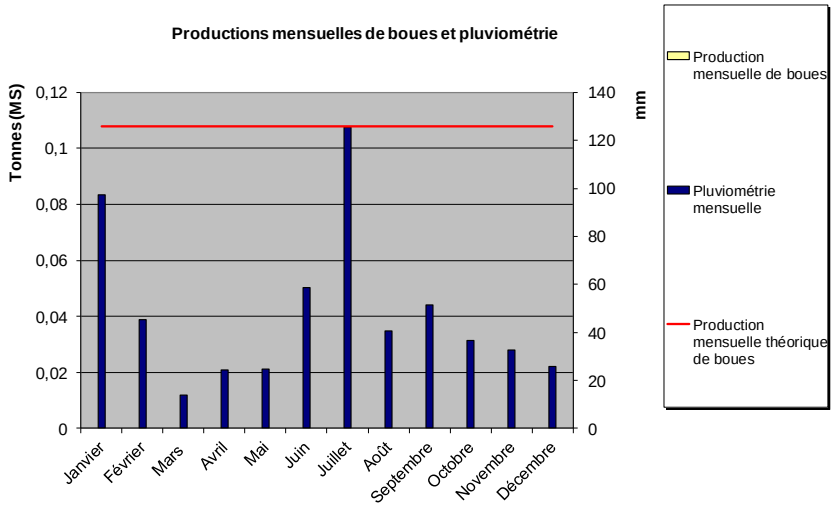

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-SOUPPLETS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743702000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 18/12/2007	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F341 N° MISE 2024/021		
Arrêté préfectoral boues	: D04/030/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avernes(RUISSEAU)(R148-F6411000)
Ru (ou autre)	: Avernes
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4500	E.H	Débit de référence	:	1395 m³/j
	: 270	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	23,437 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	90%
Capacité hydraulique TP	: 885	m³/j (pluie)	Unitaire	:	10%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les quantités d'eaux claires d'infiltration ou de sources (ECPP) qui avaient augmenté en 2024 (année particulièrement pluvieuse) atteignent cette année à nouveau des volumes importants. La différence entre le débit maximum de temps sec enregistrés en mars (nappe haute) et les débits d'eaux usées attendus à la station d'épuration au regard de la population raccordable 425 m3/j), atteint environ 350 m3/j, ce qui représente 45% des débits de temps sec collectés en mars. En nappe basse (octobre 2025), les ECPP atteignent encore environ 125 m3/j.

L'apport d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement est un point préoccupant pour ce système de collecte qui est pourtant séparatif à 90%. C'est ainsi que la capacité hydraulique de temps de pluie de 885 m³/j a été dépassée 79 jours dans l'année, soit 22% du temps.
Malgré de tels débits de temps de pluie, le nombre de surverses en tête de station d'épuration n'a été que de 9, représentant un volume de 537 m3, soit moins de 0.2% des débits collectés par le réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration (A2+A3).
Le déversement par temps sec observé le 1er mai d'un volume de 92 m3, est la conséquence d'une coupure d'Enedis qui a conduit à l'arrêt des pompes de relèvement, mais lors du retour du courant, ses dernières n'ont pas redémarré. On observe également un défaut de collecte de temps sec le 17 octobre (défaut d'automatisme au PR). Celui du 28 décembre par temps sec n'est pas documenté par la SAUR.

Le débit maximal admis sur la file eau s'est élevé à 1 970 m3/j le 08/01/2025 par une pluie de 14 mm, représentant ainsi un coefficient de remplissage de 223%.

Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration observées lors des mesures d'autosurveillance ont été globalement satisfaisantes pour l'ensemble des paramètres analysés, même lors de la mesure du 07/07/2025, pour les charges mesurées ce jour-là (MES, DBO5 et DCO) dans des conditions hydrauliques proches du débit de référence (94% de ce débit), avec un coefficient de remplissage de 149% de la capacité hydraulique. Ceci confirme la bonne résilience hydraulique de la station d'épuration, observée par le passé.

Toutefois, lors de la mesure du 07/12/2025, réalisée par temps de pluie, dans des conditions hydrauliques défavorables (95% du débit de référence et à 150% de coefficient de remplissage), la concentration résiduelle en azote Kjeldahl (NK) observée, était supérieure au seuil rédhibitoire de 15 mg/l. Cette situation devrait conduire à la non-conformité du système de traitement, sauf si le motif de blocage de la sonde Redox est jugé recevable par la DDT.

La production de boues estimée à partir des données des boues extraites sur la filière de traitement des boues, sensiblement égale à celle évacuée en agriculture, conduit à un ratio de 75 g de MS/EH/j pour 66 g de MS/EH/j attendu (traitement mixte du phosphore). Représentant 114% de celui attendu, il met en évidence la légère surestimation de cette production que la SAUR explique par la non prise en compte du taux de capture de la centrifugeuse dans le calcul. Ce ratio conduit à conclure à l'absence pertes de boues avec les eaux épurées.

Les données SANDRE de boues évacuées (84.8 TMS) sont très éloignées de la donnée du bilan agronomique (40.4 TMS). Ceci est-il la conséquence d'une évacuation que partielle de la serre de séchage solaire ? Aucun élément d'information n'apparaît dans le bilan de la SAUR à ce sujet.

Travaux et études : St-Soupplets fait partie du groupe des communes rurales sur lesquelles des campagnes de vérification de la conformité des bâtiments publics (390 au total) sont mises en place, dans le cadre du SDA. La phase 3 du SDA intercommunal (secteur rural) sera présentée en novembre 2026. Le programme de travaux sera défini en 2027. La CAPM a pu revenir en 2024, à la valorisation agricole des boues produites, suite à la recherche d'un nouvel agriculteur.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : FORFRY, GESVRES-LE-CHAPITRE, SAINT-SOUPPLETS

Nombre de raccordables : 3853 habitants 2890 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 470 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 549 m^3/j moyen : 765,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3120 E.H. maxi temps sec : 776 m^3/j maxi temps de pluie : 1970 m^3/j

pollution NK : 69% date : 12/2025 hydraulique : 86% Production annuelle de boues : 85,8 tMS 75 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 730,2 kwh/j 4,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 114% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				153			140	139	421	47				5
Flux amont retenus en E.H.				1700				2317	2807	3120				2959
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,33			10,1	4,28	31,7	9,32	4,39	1,13	10,3	1,08
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,4			94,2	97,6	93,6	83,6			81,8	80,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**95**				**93**	**90**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

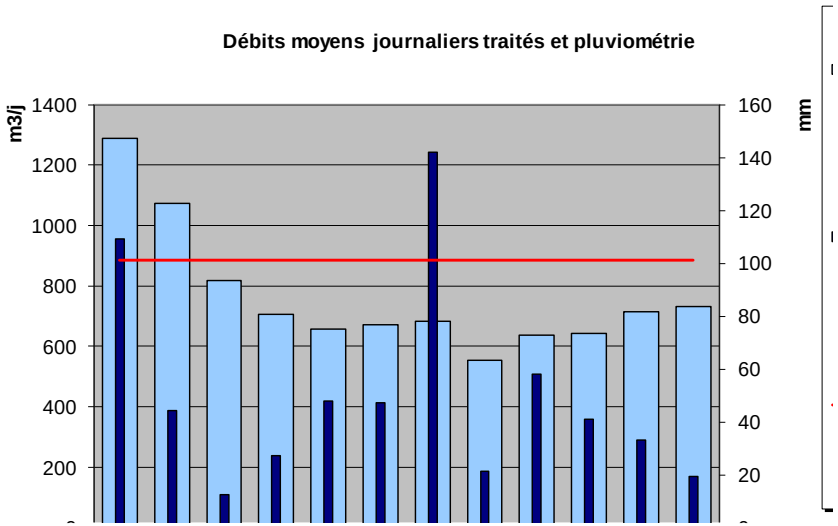

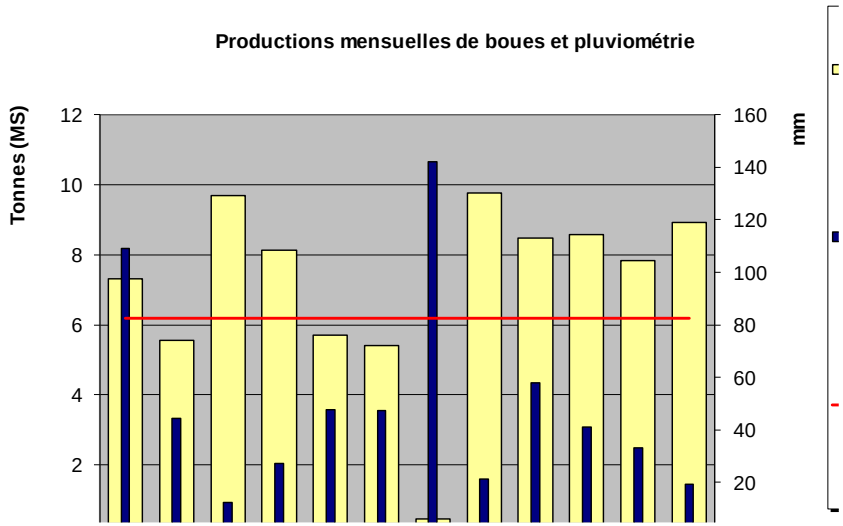

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES / SIAM

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743801000	Ingénieur SATESE	Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/12/2001	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIAM		
Exploitant	: MARNEO		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2019/DRIEE/SPE/038		
Arrêté préfectoral boues	: 2021/DDT/SEPR-11		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 350000	E.H	Débit de référence	:	70000 m³/j
	: 21000	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	688,062 km
Capacité hydraulique TS	: 70000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	94%
Capacité hydraulique TP	: 70000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	6%

File eau	: BIOFILTRATION
File boues	: CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: INCINERATION (78,9%) CENTRE DE COMPOSTAGE (21,1%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 365		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau de collecte compte 4 systèmes (30 communes avec raccordement de Villeneuve-Saint-Denis depuis janvier 2025) : SIA de Marne-la-Vallée, CA Paris Vallée de la Marne (partiellement), CA Marne et Gondoire (sauf Jablines) et CA Val d'Europe Agglomération (partiellement). L'ensemble du réseau d'assainissement est de type mixte (très majoritairement séparatif). Il comporte 12 points de déversements soumis à autosurveillance. La CAVEA étudie la possibilité de créer un trop-plein au PR SR1 à Coupvray. Le diagnostic permanent du système de collecte est en place. Le diagnostic périodique s'est terminé en juin 2025. La baisse de 23 % du volume annuel d'eaux usées entrant (A3) par rapport à 2024 s'explique directement par la forte hausse du by-pass en A2. En 2025, ce dernier a en effet bondi de 640 % pour atteindre 2 326 086 m³/an (soit 13,6 % des effluents collectés), en raison principalement de l'arrêt de la file T3 pour la réhabilitation des décanteurs. En moyenne sur l'année, le débit admis est de 40 556 m³/j, soit 58 % de la capacité hydraulique de 70 000 m³/j. Le débit de référence (percentile 95 sur 5 ans) a une valeur minimale de 70 000 m³/j (valeur retenue pour 2025). Les volumes by-passés en cours de traitement (A5) sont dus à la coupure prolongée d'électricité du mois de février, au remplacement de matériau dans la cellule 13 de la file T3 et aux fortes pluies du début d'année (1 252 412 m³/an ou 8,5 % du volume en A3). Les déversements de temps de pluie via les ouvrages autosurveillés du réseau de collecte représentent 0,53 % (0,85 % en 2024) des eaux usées produites par l'agglomération (16,8 % des déversements proviennent du réseau de collecte de la CAPVM, 44,9 % de la CAMG et 38,3 % du SIAM). Ils répondent au critère d'évaluation règlementaire retenu de moins de 5 % en volume.

Station d'épuration : Au vu des résultats de l'année (166 mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation), les performances épuratoires sont non conformes à l'arrêté d'autorisation, avec notamment des résultats supérieurs à leur valeur rédhibitoire (2 en NTK et 5 en NH4). Les mauvaises performances au niveau NK et NH4 s'expliquent par les dysfonctionnements du traitement Anammox : retour de centrats très chargés en NH4 en lien avec la méthanisation. Les concentrations moyennes au rejet et les rendements épuratoires moyens figurant au verso correspondent aux mesures dans des conditions normales d'exploitation (jours retenus par l'exploitant). Les apports extérieurs sont faibles ; ils représentent 89 m³/an (lixiviats de la plateforme de stockage des boues avant épandage). La production de boues (boues extraites) est largement déficitaire (3 119 tonnes de Matières Sèches (MS), -46,9 % par rapport à 2024), avec un ratio de 35 gMS/E.H./j pour un ratio théorique attendu de 80 g. La production de boues chute de moitié à partir d'octobre en raison de l'arrêt de la file T3. La part des boues incinérées est majoritaire en 2025 et représente 78,9 % de la quantité évacuée. L'objectif de ne plus mettre de boues en compostage n'a pas été respecté. La charge polluante annuelle entrante, exprimée en DBO5, a augmenté de 6,9 % par rapport à 2024 (+ 8,9 % en NK). L'usine a fonctionné en moyenne à 70 % de sa capacité nominale en charge polluante.

Travaux et études : En 2025, le fonctionnement de l'usine a été perturbé par plusieurs évènements : panne électrique occasionnant un arrêt partiel de l'usine créant de multiples pannes, remplacement du matériau dans 1 cellule biologique de T3, le démarrage des travaux de réhabilitation des décanteurs et dégrilleurs de T3 à partir de début octobre.
Perspectives 2026 : fin des travaux sur la décantation de T3 (décanteurs n°3 et 4), remplacement des matériaux de 4 autres cellules de T3, poursuite de la réinjection du matériau Biostyrène manquant dans la bâche des eaux sales de T4 vers les cellules Biostyr.
La CAMG poursuit ses mises en séparatif selon son PPI 2023-2032 suite à son SDAGEP. La CAPVM réalise actuellement son SDA sur l'ensemble de son territoire (finalisation attendue pour la fin 2026). Le SDA de la CAVEA est terminé depuis fin 2024 (validation du PPI attendue en 2026).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BAILLY-ROMAINVILLIERS, BUSSY-SAINT-GEORGES, BUSSY-SAINT-MARTIN, CARNETIN, CHALIFERT, CHAMPS-SUR-MARNE, CHANTELOUP, CHESSY, COLLEGIEN, CONCHES-SUR-GONDOIRE, COUPVRAY, CROISSY-BEAUBOURG, DAMPMART, EMERAINVILLE, FAVIERES, FERRIERES-EN-BRIE, GOUVERNES, GUERMANTES, JOSSIGNY, LAGNY-SUR-MARNE, LESCHES, LOGNES, MAGNY-LE-HONGRE, MONTEVRAIN, NOISIEL, POMPONNE, SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES, SERRIS, THORIGNY-SUR-MARNE, TORCY, VILLENEUVE-SAINT-DENIS

Nombre de raccordables : 212561 habitants 159421 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 32815 m^3/j réf. : 2023 à 2025 mini temps sec : 35026 m^3/j moyen : 40555,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 245883 E.H. maxi temps sec : 53421 m^3/j maxi temps de pluie : 89656 m^3/j

pollution DBO5 : 70% date : 12/2025 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 3119,4 tMS 35 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 47455 kwh/j 3,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 44% Traitement P : Biofiltres

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				16944			12181	14753	31397	3362				379
Flux amont retenus en E.H.				188267				245883	209313	224133				222941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,40			10,1	4,70	30,8	4,90	2,90	8,90	13,8	1,30
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			97,7	98,6	95,8	93,6			82,1	85,60
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**10**	**5**		**20**	**1,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l										**8**	**4**		**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**95**	**91**	**80**			**70**	**80**
Normes de rejet annuelles en rendement										**85**			**75**	**85**

Graphiques d'exploitation

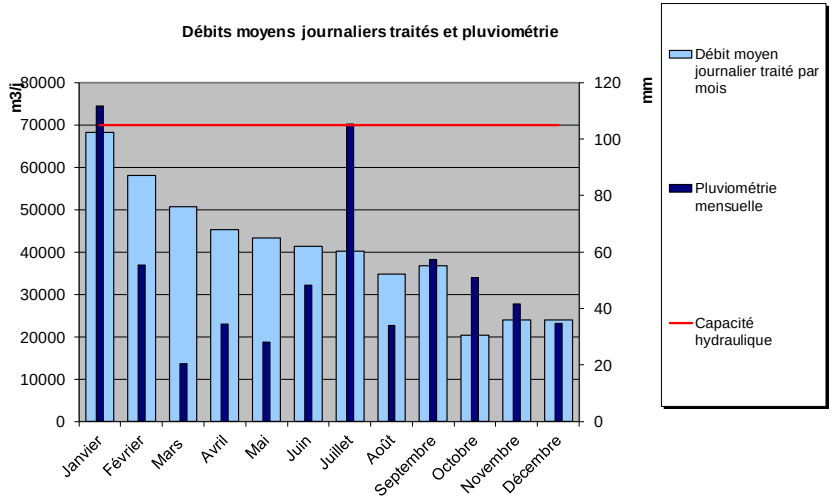

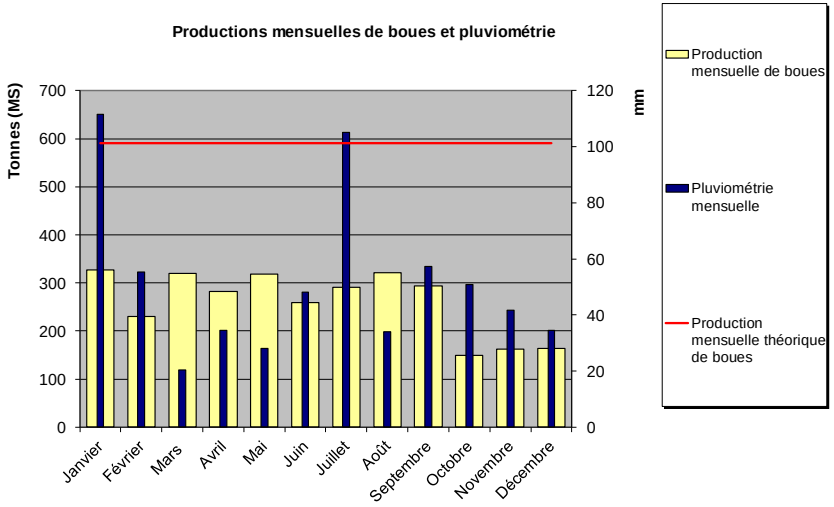

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SALINS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743901000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021/DDT/SEPR-253		
Arrêté préfectoral boues	: D03/010/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'étang(RUISSEAU)(R38-F2432000)
Ru (ou autre)	: L'étang
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 150 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 7,36 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le débitmètre amont, qui présentait un défaut de fonctionnement depuis septembre 2021, a été remplacé début 2024. Toutefois, comme l'an passé, les données transmises en 2025 interrogent avec 67 valeurs inférieures à 70% de la consommation d'eau assainie. Dans ces conditions, et bien qu'une grande partie des valeurs se situent en juillet-août (période de baisse logique des débits), une réserve est émise quant à la validité des données de débit. S'agit-il de déficits de collecte ? cela n'est malheureusement pas commenté dans le BASA de la SAUR.

Malgré le caractère séparatif du réseau de collecte, les variations de débit en temps de pluie qui persistent comme en témoigne la collecte anormale d'eaux météoriques (phénomène observé de façon plus intense cette année en janvier). Il est à rappeler qu'une surface de 3 000 m² avait été estimée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Des contrôles de branchements suivis de remises en conformité sont à entreprendre.

Le point A2 de la station d'épuration, équipé fin 2020 pour enregistrer les déversements vers le milieu naturel, n'a détecté aucun déversement en 2025.

Station d'épuration

Le coefficient de charge polluante obtenu à partir des flux mesurés lors du bilan d'autosurveillance d'avril 2021 a été reconduit. Les charges observées en 2025 présentaient trop d'écart d'un paramètre à l'autre notamment sur la pollution dissoute.
Les normes de rejet ont été respectées lors du bilan d'autosurveillance ainsi que lors de la visite du SATESE. Une mise à jour de ces normes est entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Au regard des résultats obtenus cette année lors du bilan d'autosurveillance et de la visite du SATESE, le respect de cette nouvelle réglementation ne devrait présenter aucune difficulté.
La production de boues extraites communiquée est de 18,6 tMS, valeur inférieure à celle de 2024, qui avait été surestimée en raison d'un dysfonctionnement du débitmètre. Pour ce bilan, le SATESE considère la production de boues épandues plus fiable (351 m³ à 3,4 % de siccité, soit 11,9 tMS) signifierait que le silo n'a pas été entièrement rempli ou non entièrement vidé), car le protocole de quantification des MS sur les boues extraites et la non-prise en compte des filtrats peut induire des biais de surestimation. La concentration à 34 g/l des boues évacuées est un peu en deçà de l'objectif de 40 g/l avec une table d'égouttage, mais cohérente. Il existe un déficit de production de boues d'environ 40 %.

Travaux et études

La Communauté de communes est en réflexion sur le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour lancer un SDA (planning non clairement communiqué aux acteurs pour le moment). Cette démarche est pertinente.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SALINS

Nombre de raccordables : 1013 habitants 760 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 118 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : 98,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 773 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution NK : 77% date : 04/2021 hydraulique : 65% Production annuelle de boues : 11,9 tMS 42 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 147,9 kwh/j 3,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 61% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/02/2025		240			203	230	555	83			83	9,7
	A2+A5+A4	12/02/2025		4			7,5	3	24	4,1	2,4	3,86	7,96	0,59
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2025	93	800			524	540	1540	137	65,9	1,05	137	17,9
	A2+A5+A4	24/04/2025	93	5,4			9,38	5,8	25,9	2,92	1,69	4,73	7,65	1,14
Flux amont retenus en kg/j				29			28	35	72	12				1
Flux amont retenus en E.H.				320				583	479	773				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,7			8,44	4,4	25	3,51	2,04	4,29	7,8	0,86
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,8			97,3	98,8	97	96,5			92,4	93,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														**80**

Graphiques d'exploitation

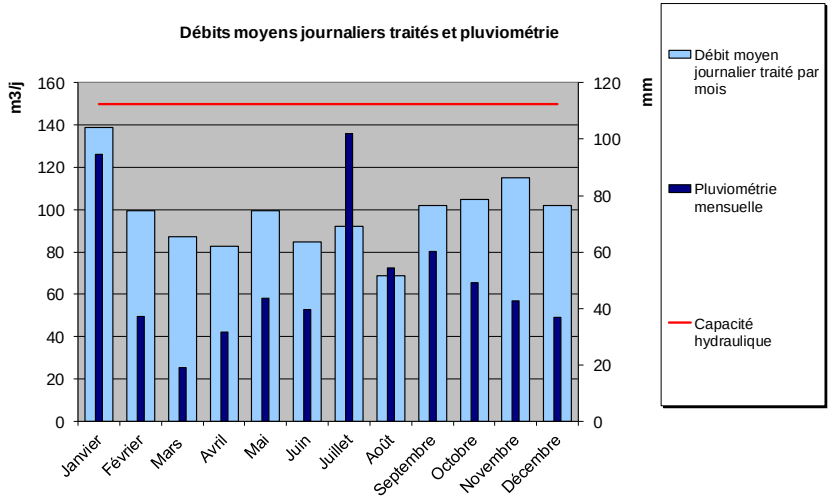

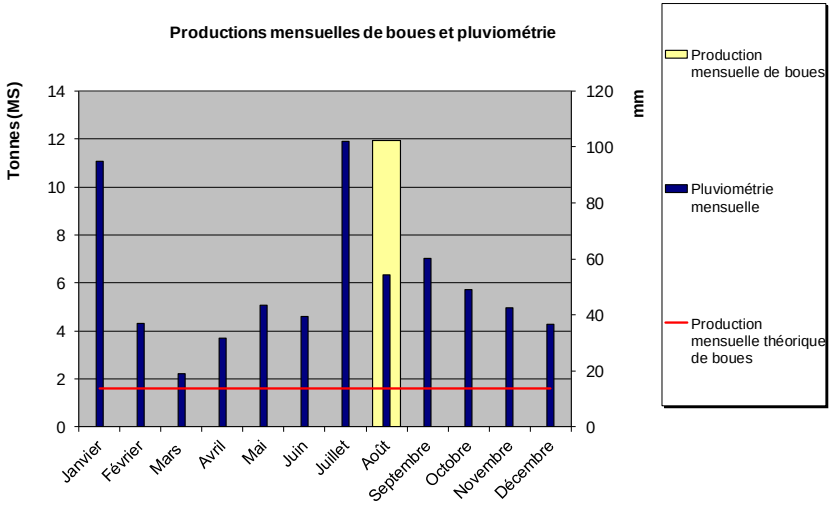

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAMMERON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744001000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SFA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 95030/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D04/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Signets (RUISSEAU)(R137-F6263000)
Ru (ou autre)	: Signets
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	180 m³/j
	: 72	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,688 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Comme les années passées, il est observé une collecte toujours non significative d'eaux claires parasites de nappe ou de source par le réseau d'assainissement.
En revanche, l'intrusion d'eaux claires météoriques demeure marquée lors d'épisodes pluvieux soutenus (cas du 25/02/2025 avec 25 mm de pluie). Le taux de remplissage a alors atteint 148 % de la capacité nominale de l'installation. Toutefois, cette capacité n'a été dépassée que 4 jours dans l'année, contre 8 jours en 2024, année particulièrement pluvieuse.

Contrairement aux années 2023 et 2024, aucune baisse anormale des débits collectés n'a été constatée, hormis le 03/05/2025 avec un débit de 57 m³/j, soit 65 % du débit minimal moyen de temps sec sur une semaine observé dans l'année.
En l'absence de surverse possible sur le réseau d'assainissement (poste route de Metz télésurveillé) et compte tenu du sur-débit constaté le lendemain, susceptible de traduire une mise en charge temporaire du réseau liée à un dysfonctionnement des pompes, cette situation interroge à nouveau sur la fiabilité de la mesure au point A2 (trop-plein du poste de la station d'épuration). Celui-ci n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucun déversement en 2025.

Station d'épuration : La conception aujourd'hui obsolète de la station (clarificateur longitudinal comportant trois trémies de décantation en série sans racleur de fond) peut conduire à des dépassements du seuil réglementaire en matières en suspension. Cette situation a été observée lors de la visite du SATESE de juin, avec une concentration résiduelle en MES de 85 mg/l, correspondant à la valeur rédhibitoire. La conformité actuelle du système d'assainissement est donc fragile et aléatoire.

En dehors de ce point concernant uniquement les MES, la qualité des eaux rejetées est restée conforme, aussi bien lors de la première visite du SATESE que lors des deux campagnes d'autosurveillance. Il convient toutefois de souligner des concentrations résiduelles en nitrates régulièrement élevées, conduisant à une moyenne annuelle en NGL supérieure à 20 mg/l. Ce constat indique que les réglages d'aération mériteraient d'être optimisés, d'autant plus que la présence de nitrates dans les eaux traitées peut être à l'origine de remontées de flocs de boues par un phénomène de dénitrification des boues stockées dans le clarificateur, notamment pendant les phases de concentration des boues dans le clarificateur avant leur vidange. La production de boues correspond d'ailleurs à un ratio un peu faible de 48 g MS/EH/j, soit 80 % de la valeur théorique attendue de 60 g MS/EH/j.
Cet écart d'au moins 20 % (production de boues surestimée) est lié à des pertes de flottants lors des phases de concentration des boues. Dans la configuration actuelle, dépourvue de filière boues et de concentrateur intermédiaire entre deux évacuations, l'optimisation des extractions reste difficile sans engendrer de surcoûts liés à l'augmentation des transports vers Sept-Sorts, d'un facteur 2 environ.

Travaux et études : La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal, actuellement en cours, va comparer 2 scénarios : le raccordement des réseaux de Sammeron à la station intercommunale de Sept-Sorts (solution validée en 2007) ou la reconstruction de la station d'épuration sur son site actuel.
L'installation d'un concentrateur de boues, étudiée par la collectivité, n'a pas été retenue à ce jour. La mise en place d'une bâche souple constituerait la solution la plus économique, mais la SAUR n'a reçu aucune commande à la suite du devis présenté en 2024. Par ailleurs, la solution de concentrateur à boues de type « Densiclone », bien que techniquement intéressante, a été rejetée par la CACPB, car trop coûteuse (50 k€ HT) pour un ouvrage construit il y a 50 ans et identifié parmi les priorités du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Le lancement des études préalables pour mettre aux normes ce système d'assainissement est nécessaire, la pression identifiée dans le cadre du SADGE sur le ru des signets est forte.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAMMERON

Nombre de raccordables : 1070 habitants 802 E.H.

Consommation eau assainie : 109 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 753 E.H.

pollution NK : 63% date : 01/2024 hydraulique : 55%

Consommation énergétique : 129 kwh/j 2.9 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 89 m^3/j moyen : 99,8 m^3/j

maxi temps sec : 100 m^3/j maxi temps de pluie : 267 m^3/j

Production annuelle de boues : 13,1 tMS 48 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/01/2025	166	232			195	163	649	134	108	1,05	134	11,6
	A2+A5+A4	22/01/2025	166	26,2			23,2	3	87	7,53	0,74	22,7	30,2	4,68
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025		310			306	390	751	148			148	12
	A2+A5+A4	17/04/2025		12			13,8	6	43	3,7	1,1	26,8	30,6	6,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/06/2025		550			418	410	1270	122			122	13
	A2+A5+A4	17/06/2025		85			14,8	8	43	6,2	2,5	5,44	11,6	3,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/09/2025	132	1230			454	426	1420	113	66,7	0,24	113	19,8
	A2+A5+A4	23/09/2025	132	10,6			11,1	3,38	37,5	1,94	1,02	22,5	24,4	6,85
Flux amont retenus en kg/j				33			42	45	90	11				1,1
Flux amont retenus en E.H.				367				747	600	753				671
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				33,4			15,7	5,1	52,6	4,84	1,34	19,4	24,2	5,33
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,1			94,4	98,5	93,7	96,3			81,4	61,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

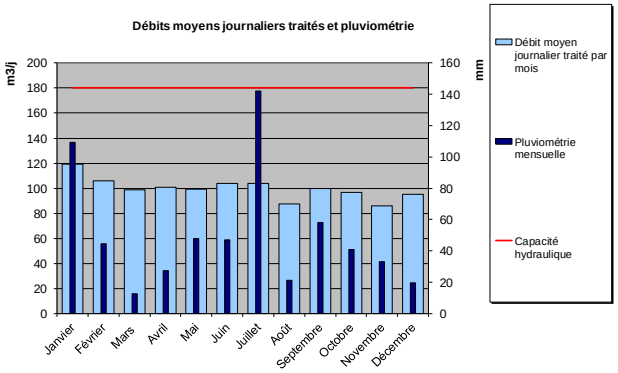

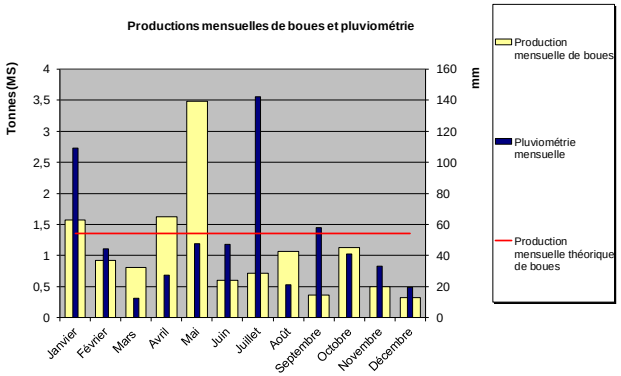

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SANCY-LES-MEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744301000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 28/09/2004	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/118		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	:	Fosse aux coqs (RUISSEAU)(R150-F6583500)
Ru (ou	:	Vaudessart
Rivière 1	:	
Rivière 2	:	Grand Morin
Fleuve	:	MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	121 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	2,495 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse des débits repose actuellement sur les temps de fonctionnement hebdomadaires des pompes du poste de relevage intermédiaire, les effluents arrivants gravitairement. Bien que l'installation d'un SOFREL en juillet 2021 devait permettre le rapatriement des temps de marche journaliers, les données transmises par le délégataire restent limitées à des moyennes hebdomadaires. Cette absence de données plus régulières limite l'analyse du comportement de la collecte et ne permet pas d'apprécier précisément les variations journalières des débits notamment en période de pluie (cf. débit maximal).

L'analyse des débits de temps sec révèle une quantité d'eaux claires parasites permanente de l'ordre de 32 m³/j. Bien que le réseau soit séparatif, on peut observer des variations de débits importantes par temps de pluie.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées respecte largement les prescriptions de l'arrêté préfectoral en vigueur, tant lors des visites du SATESE que lors de la campagne d'autosurveillance de mars. Lors de la visite SATESE de juin, aucune mesure de rejet n'a pu être réalisée en raison d'un ennoyage du second étage survenu fin mai, mais le prélèvement effectué dans la bâche intermédiaire présentait déjà une qualité conforme aux exigences réglementaires.

Lors de cette même visite, les efforts engagés par l'exploitant semblaient porter leurs fruits, tant sur la gestion de l'ennoyage que sur le désherbage. Toutefois, lors de la visite SATESE de mai 2026, la présence d'adventices, notamment de liserons, sur les deux étages des filtres perturbait de nouveau le fonctionnement hydraulique et épuratoire des lits. Le manque d'entretien régulier des espaces verts continue par ailleurs de compliquer l'exploitation et de compromettre les opérations de désherbage déjà réalisées.

Les charges en pollution ont été actualisées à partir de la mesure de mars, elles restent cohérentes avec la population raccordable, et la station présente un taux de charge polluante de 63 %.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB, avec Verdi Ingénierie en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE comme titulaire de l'étude. Sur cette commune, les enjeux concernent principalement les apports d'ECPP et d'ECPM, qui impactent le réseau malgré sa configuration séparative. La phase 3 a été réalisée au second semestre, et l'année 2026 permettra de définir un programme hiérarchisé de travaux ainsi que d'engager la procédure de révision des zonages EU/EP.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SANCY-LES-MEAUX

Nombre de raccordables : 372 habitants 279 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 38 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 51 m^3/j moyen : 57,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 313 E.H. maxi temps sec : 63 m^3/j maxi temps de pluie : 156 m^3/j

pollution NK : 63% date : 03/2025 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/01/2025		200			220	260	580	98			98	7,7
	A2+A5+A4	21/01/2025		4			7,25	3	23	4,4	3,5	37,2	41,6	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/03/2025	69	280			233	204	759	68,6	53,5	1,05	68,6	7,75
	A2+A5+A4	19/03/2025	69	2,9			7,47	3,84	22,2	1,12	0,5	72,6	73,8	5,85
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/06/2025		444			370	410	1030	126			126	16
	A2+A5+A4	11/06/2025												
Flux amont retenus en kg/j				19			27	14	52	4,7				0,5
Flux amont retenus en E.H.				214				235	349	313				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,45			7,36	3,42	22,6	2,76	2	54,9	57,7	5,18
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			96,8	98,5	96,6	96,9			28,8	33
Normes de rejet journalières en mg/l								**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**						**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

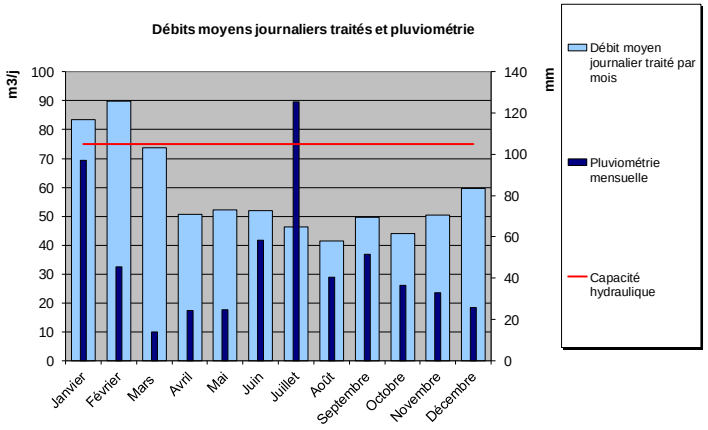

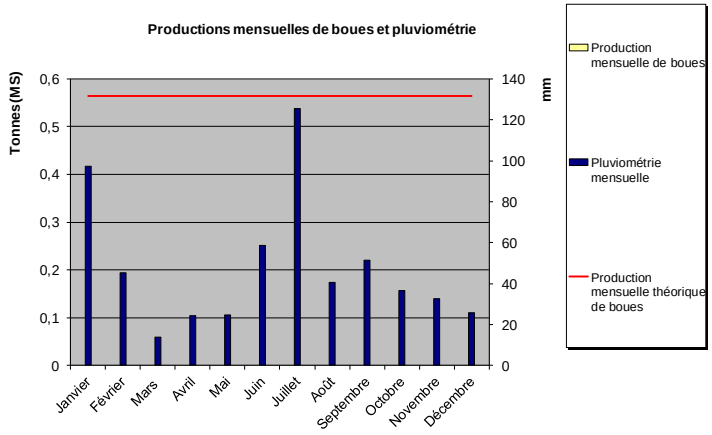

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SAVINS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744601000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 20/02/2019	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAVINS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F232/MISE/2015/018		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	:	221 m³/j
	: 42	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	6,57 km
Capacité hydraulique TS	: 134	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	97%
Capacité hydraulique TP	: 221	m³/j (pluie)	Unitaire	:	3%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

En novembre 2018, des tronçons du collecteur d'eaux usées (rues de Carrouge, de l'Echelle et de Longueville) ont été réhabilités et le poste de refoulement de la rue du Four a été équipé d'un traitement du H2S (surpresseur d'air).

Les données hydrauliques montrent que le réseau EU est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes, estimées à 20 m³/j. Aucun déversement en tête de station d'épuration n'a eu lieu en 2025, le taux de collecte est bon. En 2025, seuls 3 dépassements de la capacité hydraulique ont été observés, en lien notamment avec une pluviométrie assez faible durant l'année. Malgré la nature majoritairement séparative du réseau, la pluviométrie impacte fortement les débits entrants de la station d'épuration.

Station d'épuration

Ce dispositif est équipé d'une filière de traitement des eaux usées (700 EH, type filtre planté de roseaux, priorité du SDASS EU1), complétée d'une filière de traitement des eaux pluviales et des surverses unitaires (1500 m3 de volume de stockage et dimensionnée sur une pluie 2 ans/mise en eau en février 2020 et également de type filtre planté de roseaux) et d'une zone d'infiltration commune. Cette filière annexe avait été demandée par l'hydrogéologue agréé compte tenu de l'infiltration des eaux usées traitées dans un périmètre de protection éloigné de captage.

Le niveau de rejet était respecté lors de la visite SATESE et la mesure d'autosurveillance réalisée par l'exploitant. L'épuration est très satisfaisante. La mesure d'autosurveillance de 2025 n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution du dispositif (61%) car non représentative.

Travaux et études

Depuis la fin de l'année 2021, la filière de traitement des eaux pluviales dysfonctionnait. Cela était dû à un colmatage de surface du massif filtrant qui avait pour conséquence une alimentation systématique vers la zone d'infiltration, y compris pour les pluies courantes. Suite à une réunion en mars 2023, cette filière n'a plus été alimentée en attendant la mise en place d'un plan d'actions pour permettre sa remise en marche (unique sur le département). Ce plan d'actions a consisté en un isolement de la filière pour permettre la vidange totale des eaux stockées (terminée le 19 mai 2023) et ainsi l'évacuation des matières colmatantes sur les premiers centimètres de sable filtrant. Suite à cela, la remise en eau a été effectuée en février 2025. La replantation de roseaux n'a pas encore été réalisée par l'exploitant ; elle semble nécessaire pour un retour à un fonctionnement normal de la filière.

En novembre 2024, la DDT a été contactée par un agriculteur qui possède un terrain agricole à proximité de la station d'épuration car son terrain est inondé par des débordements provenant de la zone d'infiltration de la station (1400 m3 de volume utile et dimensionnée pour la gestion d'une pluie décennale). Des solutions sur le court terme avaient été préconisées et mises en œuvre par l'exploitant afin d'atténuer ce phénomène (bouchage d'une cavité sur la zone d'infiltration, remise en marche de la filière pluviale…). La remise en service en février 2025 de la filière de traitement des eaux pluviales et surverse unitaires, avec un débit de fuite de 5l/s, a permis de limiter ces phénomènes (rôle de tampon hydraulique) même s'ils persistent en 2026. Des solutions sur le plus long terme devront être mises en œuvre afin d'éviter ces phénomènes de débordements (déconnexion amont d'eaux parasites via une prise de temps sec raccordée directement sur le fossé récepteur et/ou rallongement du linéaire de fossé le long de la RD 49a2…).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SAVINS

Nombre de raccordables : 594 habitants 446 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 59 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 52 m^3/j moyen : 75,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 427 E.H. maxi temps sec : 73 m^3/j maxi temps de pluie : 302 m^3/j

pollution NK : 61% date : 04/2023 hydraulique : 34% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 7,2 kwh/j 0,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/03/2025	68	90			124	122	374	78,9	59,5	0,73	79,6	7,02
	A2+A5+A4	13/03/2025	68	2			5,55	3	16,2	1	0,4	54,1	55,1	7,26
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/05/2025		290			724	880	1860	70			70	7,3
	A2+A5+A4	13/05/2025		4			7,5	3	24	1,3	0,13	48,6	49,9	6,2
Flux amont retenus en kg/j				8,7			12	14	33	6,4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				97				238	221	427				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			6,52	3	20,1	1,15	0,26	51,4	52,5	6,73
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			97,2	98,6	97,2	98,4			29,8	7,53
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**75**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

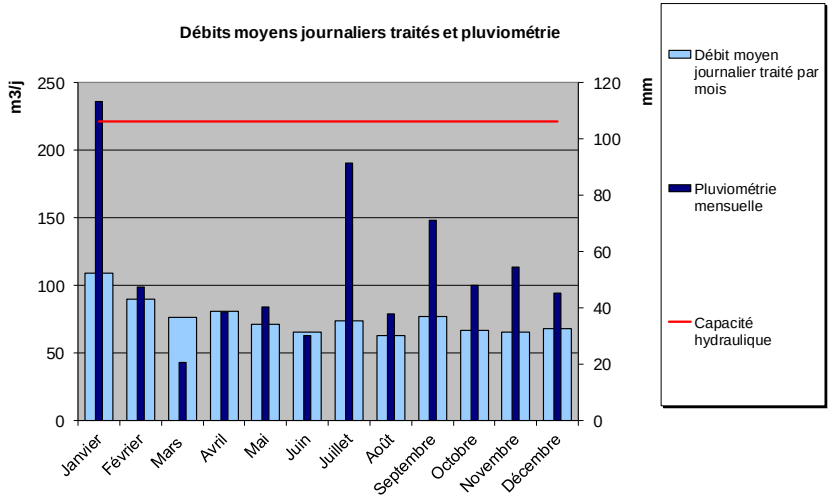

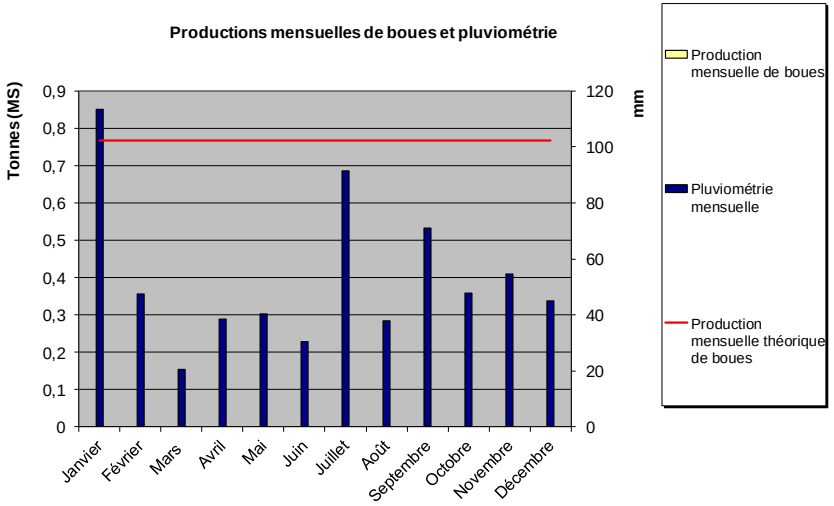

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SEINE-PORT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744701000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2019-DRIEE-SPE--021		
Arrêté préfectoral boues	: F4 2011/019		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	:	471 m³/j
	: 120	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	13,514 km
Capacité hydraulique TS	: 400	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 400	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

Cette année, le volume d'eaux claires parasites permanentes a été estimé à 91 m3/j, représentant 51 % du volume assaini.

La quantité d'eau by-passée au point A2 a baissé de 16 % par rapport à 2024 pour atteindre 1440 m3, soit 1.6 % du débit collecté sur le système d'assainissement. Ces by-pass sont survenus quotidiennement les 37 premiers jours de l'année et résultent d'un dépôt de sable et de filasses dans le canal de comptage amont. Son curage complet associé à un suivi régulier de son encrassement a permis un retour à une situation normale.

Bien que le réseau soit séparatif, la capacité nominale a été dépassée à 41 reprises essentiellement sur la période de janvier à février (période très pluvieuse), phénomène induit par de nombreuses inversions de branchements représentant 1.1 ha de surface active selon le dernier SDA.

Station d'épuration :

Les résultats de l'autosurveillance montrent une qualité d'eau traitée conforme aux objectifs réglementaires. La station d'épuration est chargée à 65% en pollution (identique à 2024). La panne du pont brosse à partir du 2 avril, qualifiée de circonstance exceptionnelle, a induit des difficultés à maintenir un bon traitement des matières azotées jusqu'au 22 octobre et ceci bien qu'un hydroéjecteur de secours, suivi de diffuseurs aient été mis en place. Le surpresseur alimentant les diffuseurs est tombé en panne à plusieurs reprises.

Le ratio de production de boue est désormais en adéquation avec celui attendu théoriquement et calculé sur la base du nombre de raccordables. Les boues sont extraites très régulièrement avec un maintien d'une concentration optimale de boues dans le bassin d'aération.
Le nombre d'écarts débitmétriques supérieurs à 10 % entre l'amont et l'aval est en baisse, mais reste élevé (29 % du temps) bien que l'exploitant vérifie régulièrement la chaîne métrologique.

Travaux et études :

Lors de la visite de la STEP en octobre 2020, la DRIEAT a constaté que l'eau épurée ne s'évacuait que sur une partie de la lame déversante du clarificateur (50 %), celle-ci n'étant plus horizontale. La mise à niveau de la lame de déversante du clarificateur n'a pas été réalisée, l'opération étant trop complexe.

Aucun curage des lits n'est prévu dans l'immédiat, leur taux de remplissage étant faible.

L'exploitant a mis en place un fichier de suivi des dysfonctionnements et des actions correctives afin d'améliorer la gestion du process épuratoire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SEINE-PORT

Nombre de raccordables : 1491 habitants 1118 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 204 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 200 m^3/j moyen : 257,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1300 E.H. maxi temps sec : 275 m^3/j maxi temps de pluie : 692 m^3/j

pollution NK : 65% date : 12/2025 hydraulique : 64% Production annuelle de boues : 30,8 tMS 65 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 171,6 kwh/j 2,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 94% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				74			54	58	157	20				2,2
Flux amont retenus en E.H.				824				960	1045	1300				1294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12			11,9	6,11	35,3	5,9	4,26	11,7	17,6	0,65
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,9			94,5	97,5	94,3	93,7			82,3	91,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				**2,5**
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**75**				**55**
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**60**

Graphiques d'exploitation

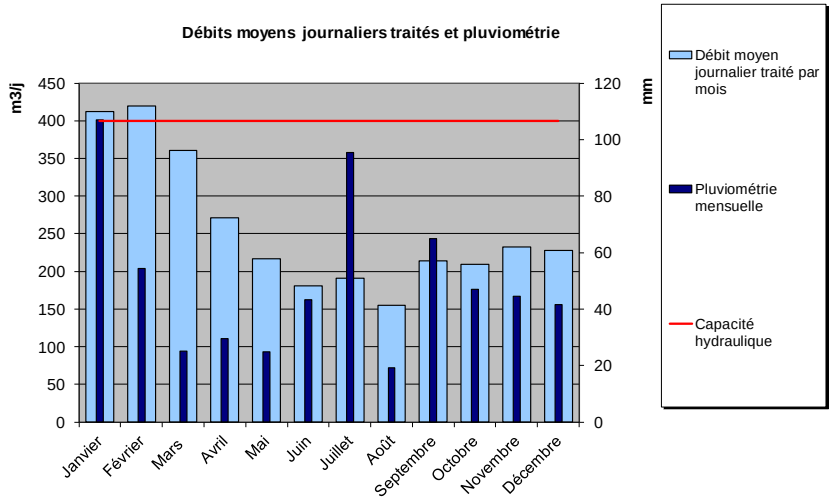

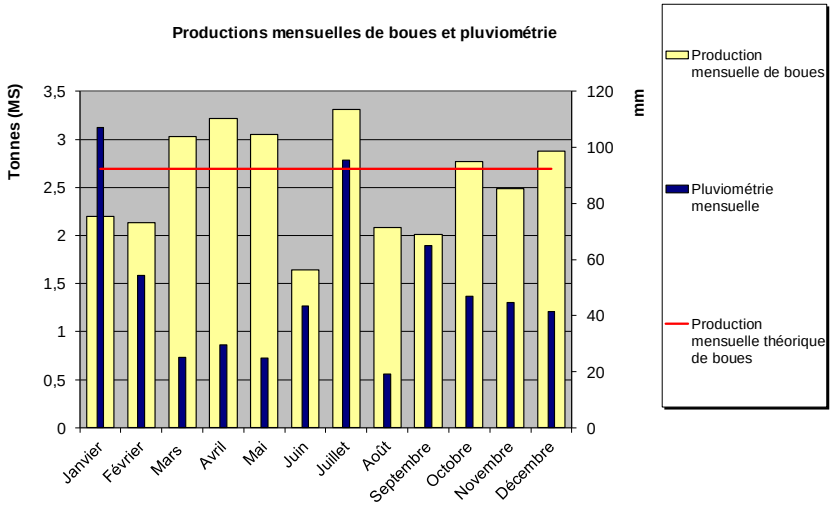

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SEPT-SORTS / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744801000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/2017	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2021-11/DCSE/BDE/E		
Arrêté préfectoral boues	: F 6 2019/061		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 24000	E.H	Débit de référence	:	5500 m³/j
	: 1437	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	93,349 km
Capacité hydraulique TS	: 3300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	96%
Capacité hydraulique TP	: 5500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	4%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV
File boues	: FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 24		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Outre l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de type séparatif pour 96% de son linéaire, la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources, estimée par la différence entre les débits de temps sec en nappe haute (mi-mars) et ceux attendus au regard de la consommation d'eau assainie (1688 m3/j référence 2024) s'est élevée à environ 570 m3/j (755 m3/j en 2024 et 450 m3/j en 2023). Ce volume journalier représente environ 25% des débits collectés par temps sec en période de nappe haute (31% en 2024 et 22% en 2023).

L'apport d'eaux claires météoriques (ECM), est en lien direct avec la pluviométrie. En 2025, il est recensé 9 jours de dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration, pouvant atteindre près de 132% de cette capacité.

Le poste le plus important (> 600 kg DBO5/jour) est le DIP du Morin, fonctionnant en continu en fonction du niveau d'eau dans le réseau et sans risque de by-pass (vanne de trop-plein fermée mais suivi débitmétrique existant le cas échéant). Sur les 15 postes avec TP, seuls 4 peuvent surverser (vanne fermée pour les autres). Seul 1 déversement accidentel de 900 m3 a eu lieu au niveau des PR DIP Morin et abattoirs fin octobre (cf.casse pieds d'assise des pompes du PR STEP). On dénombre par ailleurs 5 DO < 120 kg DBO/j.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par le système de traitement observée lors des mesures d'autosurveillance, est toujours satisfaisante, même en période de pluie conséquente et en dépassement du débit de référence (Cf. mesures des 09 et 28 janvier supérieures au débit de référence et 24/07 à 84% de remplissage). Le bassin de stockage-restitution présent à l'aval du dégrilleur, permet de lisser les débits de pointe de temps de pluie.

Par ailleurs, l'absence de point A2 sur ce système d'une part, et l'absence de surverses significatives mesurées sur le réseau de collecte (points A1), comme au trop-plein du bassin de stockage-restitution (point A5), permettent de considérer que le fonctionnement global de ce système d'assainissement a été satisfaisant tout au long de l'année. Il est rappelé toutefois, que le point A1, situé à Jouarre (trop-plein en amont du dégrilleur HS) n'étant toujours pas équipé de mesures du fait de la difficulté d'accès (au milieu des bois), cela induit une non-conformité récurrente du système de collecte. Une solution technique serait à trouver car cela impacte la conformité globale du système d'assainissement.

Le ratio de production de boues de 75 g de MS/EH/j, calculé à partir de la production de boue extraites vers la filière de traitement, rend compte d'un bon niveau de fonctionnement du système d'assainissement et d'une production de boue plus élevée de 14% environ que celle attendue au regard de la charge de pollution collectée à la station d'épuration (traitement mixte du phosphore). La charge polluante collectée mesurée par les mesures bimensuelles d'autosurveillance, représente 109% de celle attendue au regard de la population raccordable. Elle peut toutefois être sous-estimée car la charge polluante à traiter inclut une part de pollution non-domestique (activités artisanales et industrielles, notamment agro-alimentaires), pas toujours représentée par l'autosurveillance.

Les boues provenant des autres stations d'épuration du territoire de l'ex-Pays-Fertois ont représenté 126.1 Tonnes de MS, soit 29% de la quantité de boues évacuées.

Travaux et études : 3 campagnes de mesures des PFAs sont à réaliser courant 2026. La CACPB a reçu un courrier de la DRIEAT fin 2025, dans ce sens.

La collectivité a lancé en 2024 une étude d'opportunité de REUT pour cette station d'épuration. Les études ont montré que ce site peut être retenu financièrement pour une REUT avec des usages urbains et surtout industriels. La Société WIAME, implantée à proximité de la station d'épuration est intéressée pour ses besoins de lavage de camions, notamment.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMIGNY, JOUARRE, LA FERTE-SOUS-JOUARRE, REUIL-EN-BRIE, SAINTE-AULDE, SEPT-SORTS

Nombre de raccordables : 16007 habitants 12005 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 1875 m^3/j réf. : 2023 à 2024 mini temps sec : 1937 m^3/j moyen : 2394,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 13067 E.H. maxi temps sec : 2260 m^3/j maxi temps de pluie : 7245 m^3/j

pollution NK : 54% date : 12/2025 hydraulique : 44% Production annuelle de boues : 355,8 tMS 75 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3395,1 kwh/j 4,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 114% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				845			546	543	1643	196				25
Flux amont retenus en E.H.				9389				9050	10953	13067				14529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,85			7,93	3,65	24,4	3,4	1,95	3,71	7,11	0,69
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			96,3	98,2	96,1	96			91,5	93
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**90**	**85**	**85**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

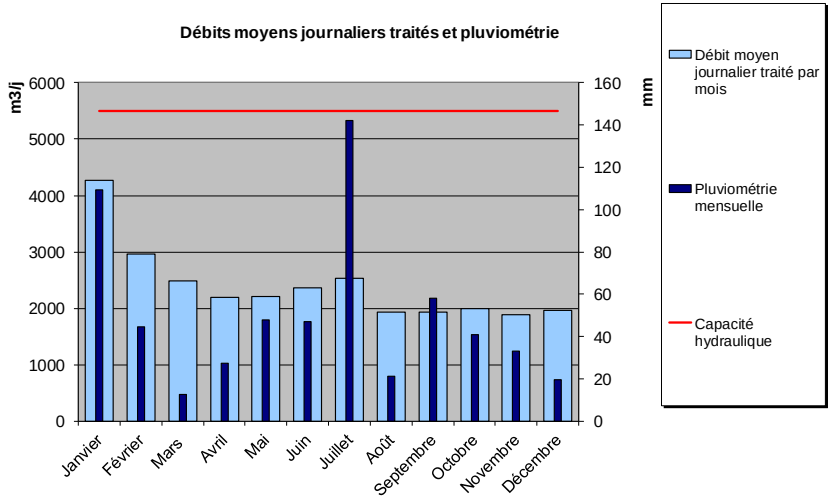

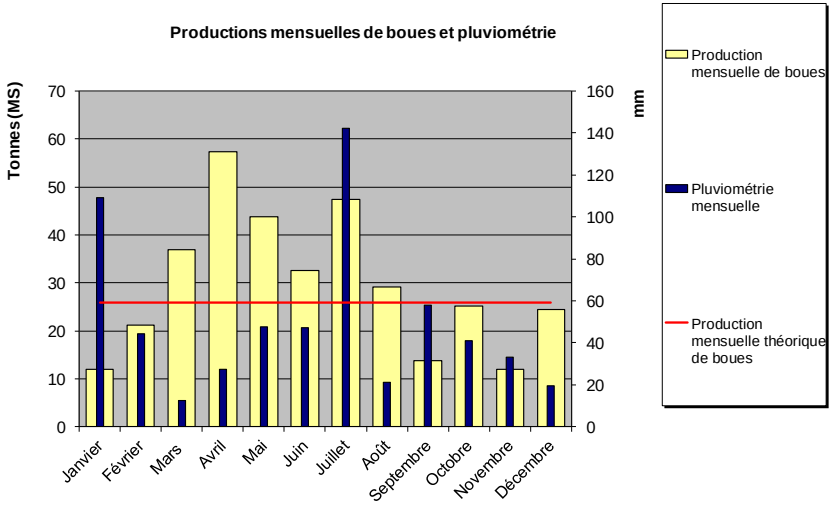

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SIGNY-SIGNETS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745102000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 27/01/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 626 N° MISE 2012/048		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Signets(RUISSEAU)(R137-F6263000)
Ru (ou autre)	: Signets
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 186 m³/j
	: 30	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,598 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'analyse des données de débit journalier conduit aux remarques suivantes :
Le maxi temps sec en nappe haute (mi-mars) a été de 84 m3/j, soit un apport d'eaux claires parasites permanentes de l'ordre de 55 m3/j.
Le maximum de temps de pluie est enregistré en janvier pour un débit de 138 m³/j pour un cumul de précipitation de 44 mm sur les 6 jours précédents.
Le débit minimum de temps sec est observé en septembre à 55 m3/j (période de nappe basse) pour environ près de 29 m3/j d'eaux usées attendus (données RAD SAUR 2025).
Cela traduit l'intrusion d'eaux claires parasites d'infiltration dans le réseau de collecte 100% séparatif.

En période de nappe basse (septembre), les débits d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources, atteignent donc encore 26 m3/j, soit 47% des eaux usées collectées, à cette période.
Ceci met en évidence la forte sensibilité du réseau d'assainissement à la collecte d'eaux claires parasites même en période de temps sec.

Il importe de rappeler que ce type de procédé peut supporter les à-coups hydrauliques de temps de pluie en nappe haute, sans impact marqué sur la qualité des eaux rejetées, d'autant que le système de traitement n'est actuellement qu'à environ 60% de charge en pollution en moyenne annuelle, et à 63% en charge hydraulique moyenne sur l'année 2025 peu humide.

Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration étaient satisfaisantes lors du bilan d'autosurveillance d'une part des visites SATESE d'autre part. Le système d'assainissement est par conséquent conforme vis-à-vis de la réglementation.
Les flux polluants obtenus lors de la mesure d'autosurveillance du 18juin 2025 sont représentatifs du nombre de raccordables (en NK 293 EH et très proche en DBO5 240 EH pour 298 EH attendus).
Aucun by-pass n'est signalé dans le bilan annuel de la SAUR pour 2025 (ni en tête de station, ni en cours de traitement). Les débits aux points A2 et A5 peuvent être estimés à partir du temps et de la période de déversement, par différence avec les débits mesurés dans le canal de comptage qui comptabilise l'ensemble des rejets possibles. (Attention, le canal de sortie peut se mettre en charge lors de crues et fausser la mesure de débit)

La gestion des adventices particulièrement difficile sur ce dispositif avec la forte présence de liseron sur les 2 étages doit être rigoureuse si l'exploitant ne veut pas être rapidement dépassé.

La SAUR n'a pas reporté dans les données SANDRE les données de boues évacuées issues du curage des 2 casiers effectué en mars 2025, le casier N°1 du 1er étage d'une part, et le casier N°2 du 2ème étage. Le total évacué en compostage de Cerneux est de 72.28 tonnes de produit brut pour 44.7 TMS. La siccité parait incohérente (anormalement élevée).

Travaux et études : La gestion des adventices avec la forte présence d'orties/liseron sur chacun des étages et notamment sur les casiers ayant été curés en mars 2025, doit être rigoureuse afin de ne pas se trouver dans la situation observée lors de cette visite du SATESE, même si apparemment, la qualité des eaux rejetées n'en est pas dégradée.

La présentation des 1ères conclusions du programme de travaux d'assainissement établi à l'issue du SDA intercommunal, est attendue au 2ème semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SIGNY-SIGNETS

Nombre de raccordables : 397 habitants 298 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 32 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 55 m^3/j moyen : 75,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 293 E.H. maxi temps sec : 84 m^3/j maxi temps de pluie : 138 m^3/j

pollution NK : 59% date : 06/2025 hydraulique : 63% Production annuelle de boues : 44.7 tMS 418 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 19 kwh/j 1,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/04/2025		400			312	310	938	121			121	11
	A2+A5+A4	17/04/2025		4			4,25	3	11	1,4	0,52	25,7	27,1	4,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/06/2025	55	804			225	261	601	79,8	52,7	0,24	79,8	10,5
	A2+A5+A4	18/06/2025	54	2			8,38	3	27,5	2,23	1,01	40,3	42,5	6,09
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025		76			110	130	289	33			33	3,1
	A2+A5+A4	02/10/2025		6,3			11,8	7	33	2,7	0,86	50,5	53,2	5
Flux amont retenus en kg/j				44			12	14	33	4,4				0,6
Flux amont retenus en E.H.				491				240	221	293				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,1			8,12	4,33	23,8	2,11	0,8	38,8	40,9	5,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			94,8	97,5	94,3	96			41,8	33,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

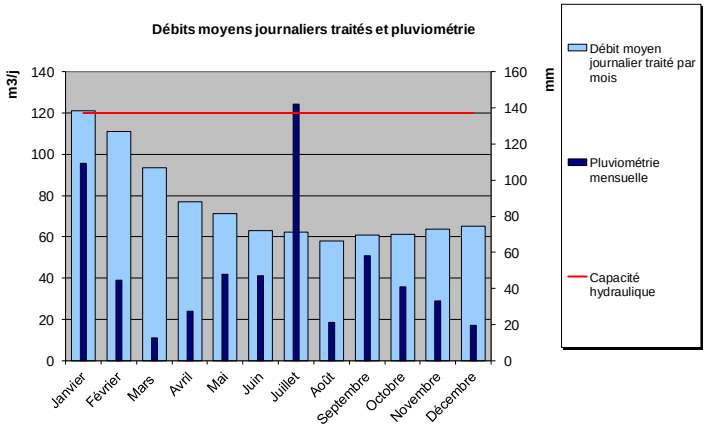

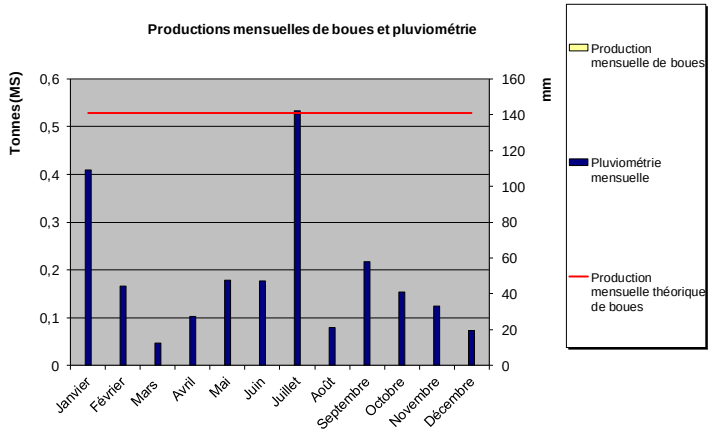

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SIGY / DONNEMARIE-DONTILLY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745202000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 03/08/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: DONNEMARIE DONTILLY		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 06/DAIDD/E/008		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Auxence
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2833	E.H	Débit de référence	: 842 m³/j
	: 170	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 13,506 km
Capacité hydraulique TS	: 330	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 56%
Capacité hydraulique TP	: 408	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 44%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Des légers déficits de collecte semblent observables durant la fin d'année 2025. Un point de vigilance est à avoir sur le curage des ouvrages de dessablages et des déversoirs d'orage (7 DO). Des vérifications et des curages réguliers du réseau par l'exploitant sont nécessaires afin d'éviter que des déficits de collecte majeurs ne se produisent à l'avenir comme ça avait été le cas en 2022-2023. A noter également que des débits nuls sont observables du 25 au 27 avril 2025 suite à une panne de courant sur la station d'épuration. Celle-ci n'a pas fait l'objet de déclaration auprès des services de police de l'eau.

Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'eaux claires météoriques, au vu de sa nature partiellement unitaire. La capacité hydraulique a été dépassée 119 fois, notamment en début d'année lorsque la pluviométrie était importante (maxi temps de pluie de 1866 m3/j). La station d'épuration est équipée d'un bassin d'orage (BO) de 412 m³, alimenté au-delà de 30 m³/h.

Sur 141 162 m3 collectés, 95,5% ont été pris en charge par la station et 4,5 % ont été by-passés en tête du dispositif (A2), majoritairement pendant le mois de décembre ce qui a impacté la mesure d'autosurveillance associée. Malgré des déversements plus importants par rapport aux autres années,le taux global de collecte est correct. La canalisation d'arrivée des effluents empiète sur la lame de déversement vers le bassin d'orage et peut provoquer des apports dans le bassin, même par temps sec.

Station d'épuration : Les résultats des 12 mesures d'autosurveillance sur l'année 2024 montrent des performances épuratoires non conformes. En effet, les valeurs rédhibitoires ont été atteintes sur les paramètres DBO5 et MES durant la mesure de décembre, des déversements en tête de station ont eu lieu pendant cette mesure avant d'atteindre le débit nominal. De plus, la norme en NK a été dépassée deux fois durant l'année (mars et décembre), pour 1 dépassement toléré.

La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 8 bilans 24h sur les 12 réalisés, les valeurs anormales ayant été écartées (juin, juillet, septembre et novembre). La charge est évaluée à 1747 EH (base NTK) ce qui correspond à ce qui est attendu compte tenu du nombre d'habitants raccordables (1741 EH). Néanmoins, la charge semble être légèrement sous-estimée car elle ne prend pas en compte la collecte d'effluents assimilés domestiques (collège…).

La quantité de boues extraites représente 45,1 TMS. Le ratio de production de boues est de 71 gMS/EH/j, soit un taux d'efficacité global estimé à 103 %. Cela est très satisfaisant sous réserve de la fiabilité du protocole de quantification (état des lieux du dernier remplacement du débitmètre à prévoir).

Durant l'année 2026, il peut être préconisé de faire un état des lieux du taux de remplissage des 12 casiers de stockage des boues en vue de planifier les futures évacuations de boues . Les derniers curages remontent à 2017 et 2020.

Travaux et études : Le scénario SANDRE STEP est validé depuis 2013 ; celui du réseau a été élaboré puis validé par les acteurs de l'eau (DDT et AESN) en août 2025.

Dans le cadre du renouvellement de la DSP, la société AquaEnergia est le nouvel exploitant depuis le 01/07/2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : DONNEMARIE-DONTILLY

Nombre de raccordables : 2321 habitants 1741 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 286 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 219 m^3/j moyen : 370,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1747 E.H. maxi temps sec : 375 m^3/j maxi temps de pluie : 1866 m^3/j

pollution NK : 62% date : 12/2025 hydraulique : 91% Production annuelle de boues : 45,1 tMS 71 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 323 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/06/2025		210			205	220	585	86			86	8,2
	A2+A5+A4	26/06/2025		6,6			9,5	3	32	3,2	1	0,68	3,88	0,93
Flux amont retenus en kg/j				100			73	91	180	26				3,6
Flux amont retenus en E.H.				1111				1520	1203	1747				2118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10,7			14	8,79	38,5	9,54	11,2	1,98	12,9	0,82
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96			90,9	94,9	90,5	86,8			81,6	89,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**93**				**95**	**90**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**90**

Graphiques d'exploitation

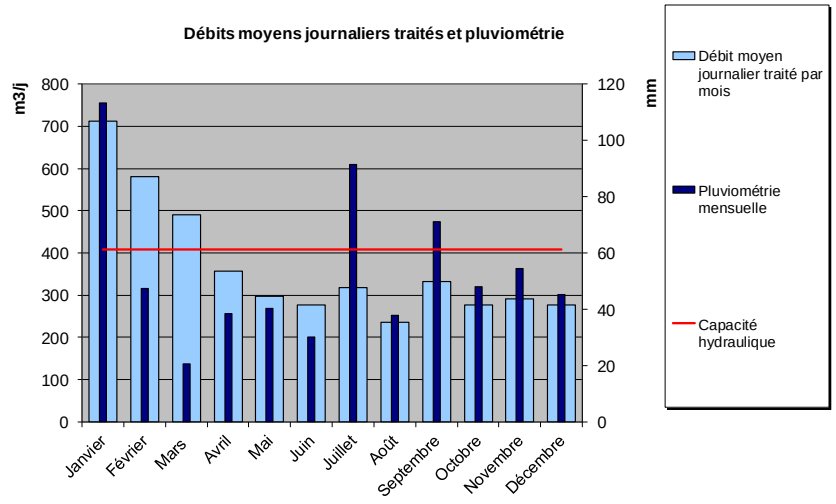

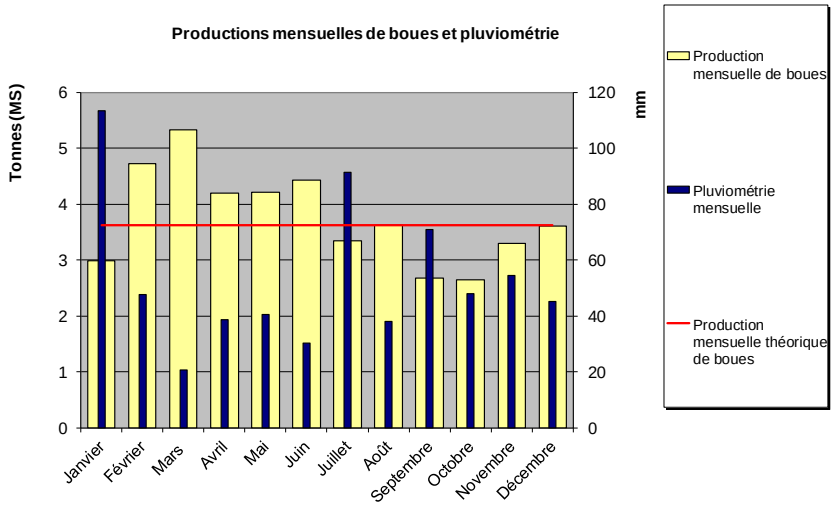

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SIVRY-COURTRY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745302000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 15/09/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F442/MISE/2010/076		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de la Noue(R73A-F4433000)
Ru (ou autre)	: Mardelle
Rivière 1	:
Rivière 2	: Noue
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	:	611 m³/j
	: 66	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	6,478 km
Capacité hydraulique TS	: 179	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	10%
Capacité hydraulique TP	: 611	m³/j (pluie)	Unitaire	:	90%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Un bassin d'orage (BO) de 300 m³ permet d'intercepter en théorie au minimum une pluie mensuelle. En effet, le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire à 90 %. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 482 m³/j le 08/01/2025 pour une pluviométrie de 12 mm (aucun dépassement de la capacité hydraulique dans l'année).

La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) semble négligeable. En effet, le débit maximum de temps sec retenu de 116 m³/j est inférieur au volume théorique d'eaux usées de 121 m³/j.

Le déversoir d'orage (DO) en tête de l'ancienne station d'épuration a été rehaussé et est équipé depuis le 09/12/2022 (point logique S16 intégré au point réglementaire A2) ; le trop-plein du BO étant l'autre point logique S16. On comptabilise 43 déversements au droit du DO (aucun au niveau du trop-plein du BO), pour un total de 1 057 m³ ou 2,4 % des volumes collectés (2 023 m³ en 2024).

A l'occasion de la visite SATESE du 27/05/2025, le DO était en charge à cause d'un bouchage partiel de la conduite aval. Le curage a été réalisé le 02/06/2025.

Il convient de conduire une étude hydraulique pour vérifier l'interception des pluies d'occurrence mensuelle ; ce dispositif étant hydrauliquement peu sollicité globalement (charge moyenne de 19 %).

Station d'épuration

Les bonnes performances épuratoires se traduisent par une qualité d'eau traitée respectant largement les normes de rejet et par des rendements d'épuration élevés.

La production de boues extraites vers les lits plantés de roseaux s'avère satisfaisante, avec un ratio de 51 g MS/E.H./j (pour 60 g attendus). En 2025, la quantité de matières sèches (MS) générée a atteint 12,1 t, retrouvant ainsi un niveau proche de celui de 2023, où elle s'élevait à 13,6 t. Pour rappel, la production de boues de 2024 a mal été quantifiée suite à la dérive du débitmètre d'extraction. L'extraction des boues est automatique ; le suivi de l'exploitant ne montre pas de concentrations en boues excessives dans le bassin d'aération (moyenne annuelle satisfaisante de 3,6 g/l).

En avril 2022, la SEDE a mesuré la hauteur des boues dans les 6 lits plantés de roseaux. Les lits n°1, 2 et 4 étaient les plus remplis, présentant :

- Une marge de 0,9 m avant le haut de la paroi (arase du voile).
- Une marge de 0,4 m avant d'atteindre le seuil limite de déclenchement du curage (fixé à 2/3 de la capacité de stockage).

Ces mesures commençant à dater, il sera nécessaire de réaliser un nouveau diagnostic en 2026 afin de réévaluer l'opportunité de curer ces premiers lits.

La station d'épuration est chargée à 59 % en pollution.

Travaux et études

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. La campagne de mesures a été réalisée du 23 mars au 17 mai 2026.

La désodorisation sur le site du BO est à rendre fonctionnelle (tuyauterie et charbon actif).

La CCBRC n'a pas intégré la réhabilitation de l'assainissement du hameau de Courtry dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2020-2029 en assainissement ; celle-ci étant considérée à juste titre comme non prioritaire. Toutefois, le décanteur existant collectant les trop-pleins des fosses septiques est source de pollution du ru.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SIVRY-COURTRY

Nombre de raccordables : 906 habitants 680 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 110 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 82 m^3/j moyen : 116,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 653 E.H. maxi temps sec : 116 m^3/j maxi temps de pluie : 482 m^3/j

pollution NK : 59% date : 11/2023 hydraulique : 19% Production annuelle de boues : 12,1 tMS 51 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 135,1 kwh/j 3,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 85% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/04/2025	98	250			264	310	701	98	72	0,62	98,6	9,4
	A2+A5+A4	28/04/2025	106	4			6,25	3	19	1,7	0,4	2,23	3,93	5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/05/2025		210			225	280	564	132			132	11
	A2+A5+A4	27/05/2025		4			6,75	3	21	1,4	0,16	1,36	2,76	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/10/2025	84	320			323	380	855	107	76	0,7	108	11
	A2+A5+A4	02/10/2025	126	4			13,2	3	47	1,8	0,46	0,72	2,52	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/10/2025		220			303	370	775	85			85	7,7
	A2+A5+A4	30/10/2025		4			6	3	18	1,5	0,37	9,34	10,8	1,7
Flux amont retenus en kg/j				26			26	34	65	9,8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				287				558	431	653				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			8,06	3	26,2	1,6	0,35	3,41	5,01	3,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			96,6	99	95,7	98,2			94,3	61,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	

Graphiques d'exploitation

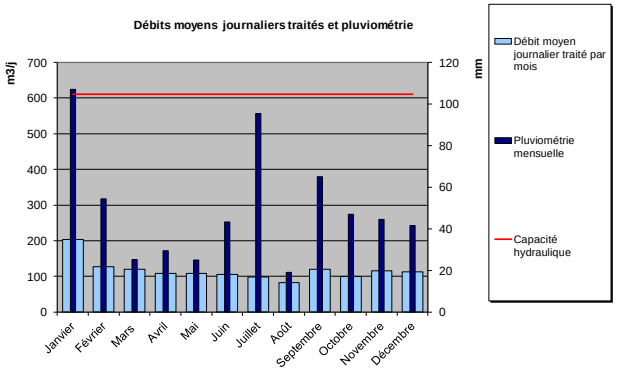

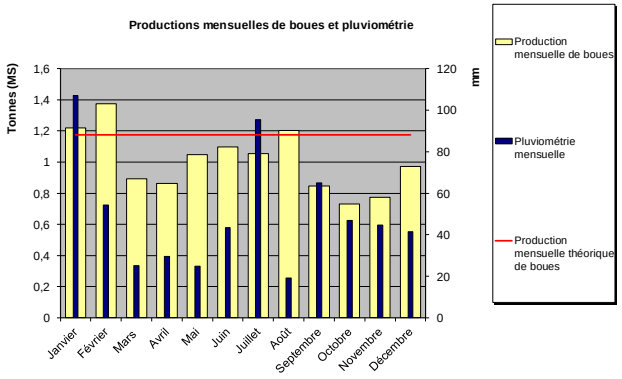

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOGNOLLES-EN-MONTOIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745401000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 26/10/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: SOGNOLLES EN MONTOIS		
Exploitant	: SOGNOLLES EN MONTOIS		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F241/MISE/2008/014		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	:	82,5 m³/j
	: 33	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	3,552 km
Capacité hydraulique TS	: 82,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 82,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'analyse hydraulique porte sur les données de suivi hebdomadaire de l'index de la mesure du point aval (sonde US).

Un suivi hebdomadaire des by-pass (temps, nombre) est en place au niveau des 3 points suivants : amont dégrilleur (point SANDRE A2), trop-plein du poste des eaux brutes via la canalisation de recirculation des eaux traitées (point SANDRE S3) et trop-plein du poste de relevage intermédiaire en amont du 2ème étage de filtres (point SANDRE S3). Ces données ont bien été transmises au SATESE pour 2025. Il n'y a eu aucun déversement via les trop-pleins des postes. Au total, 3 heures de by-pass ont été relevées sur le point A2 en 2025 bien qu'aucune évolution du nombre de by-pass n'ait été constatée durant l'année ; cela interroge sur la validité des données transmises.

Bien que le réseau soit entièrement de nature séparative, il collecte des eaux claires météoriques. Les eaux claires parasites permanentes (ECPP) sont estimées à 30 m³/j. En 2025, le débit journalier maximal (112 m³/j) est atteint en janvier, soit 0.4 m/j sur le lit actif (276 m²). En conclusion, bien que l'impact hydraulique de la pluviométrie ne soit pas négligeable (réseau 100% séparatif), il reste tout de même modéré, avec une incidence limitée sur le dispositif.

Durant la semaine du 2 juillet, un déficit de collecte important est notable. Cela peut être dû à un dysfonctionnement de la station ou à une relève des données erronée.

Station d'épuration : Ce dispositif a comme particularité d'avoir une recirculation des eaux traitées, les débits traversiers (débits au niveau des 2 postes) représentent 150% des débits entrant / sortant.

Le 1er étage est un Combiphyltre, qui permet, en théorie, de combiner les réactions de nitrification et de dénitrification, grâce au maintien de zones aérobies et anoxiques. Néanmoins, sur ce type de dispositif, les retours d'expérience montrent que le temps de séjour est insuffisant pour dénitrifier efficacement.

Le niveau de rejet est respecté lors de la visite SATESE et de la mesure d'autosurveillance effectuées au cours de l'année, bien que les eaux brutes étaient extrêmement diluées durant la visite SATESE (erreur de prélèvement ?). L'épuration demeure excellente pour cette station d'épuration. Concernant la mesure d'autosurveillance, les résultats de débits et de flux n'ont pas été transmis au SATESE et à la police de l'eau. Les coefficients de charge polluante de 2019 ont donc été conservés, soit 276 E.H basé sur le paramètre NK. Cela devrait correspondre à la charge actuelle sachant que la population communale n'a pas vraiment évolué par rapport à 2019. La station d'épuration n'est qu'à mi charge en pollution.

Une vigilance particulière doit être portée par la commune concernant la lutte contre le développement des adventices sur les deux étages, en particulier sur le second, où leur prolifération est observée sur de vastes surfaces.

Le maintien d'une recirculation à hauteur d'un maximum de 50 % paraît pertinent pour permettre un apport en eau complémentaire aux roseaux des deux étages de filtration notamment en période estivale (juin à fin septembre). La plus-value en termes de traitement de la recirculation des eaux traitées restant très minime, celle-ci être arrêtée le reste de l'année, ce qui permet par ailleurs de réduire la consommation d'énergie.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Nombre de raccordables : 361 habitants 271 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 33 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 29 m^3/j moyen : 51,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 276 E.H. maxi temps sec : 60 m^3/j maxi temps de pluie : 112 m^3/j

pollution NK : 50% date : 09/2019 hydraulique : 62% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 16,5 kwh/j 2,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/10/2025		552			343	360	993	121	97,2	0,24	121	12,8
	A2+A5+A4	27/10/2025		2			8,25	3	27	2,6	1,01	33,9	36,5	11,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/10/2025		8,4			7	3	29	2,4			2,4	13
	A2+A5+A4	28/10/2025		17			10,8	4	35	3	1,1	32,1	35,1	14
Flux amont retenus en kg/j				22			14	15	43	4,1				0,45
Flux amont retenus en E.H.				241				245	286	276				265
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,5			9,5	3,5	31	2,8	1,06	33	35,8	12,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				49,8			48,8	49,6	48,6	48,9			34,9	6,65
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

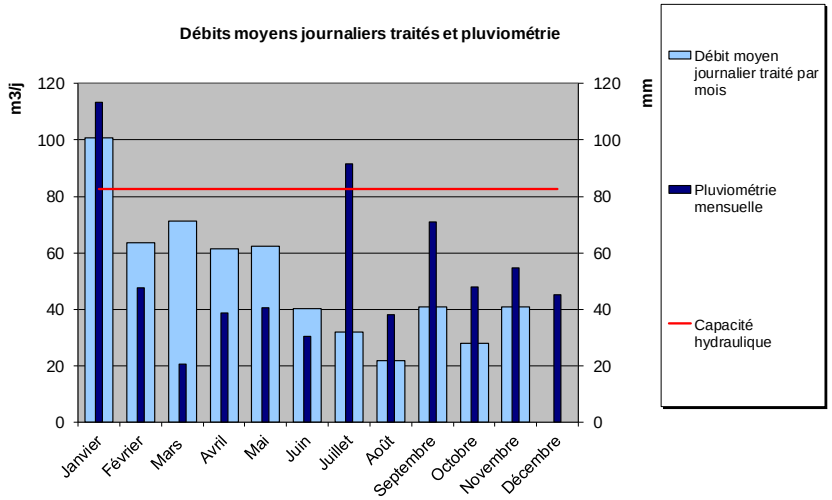

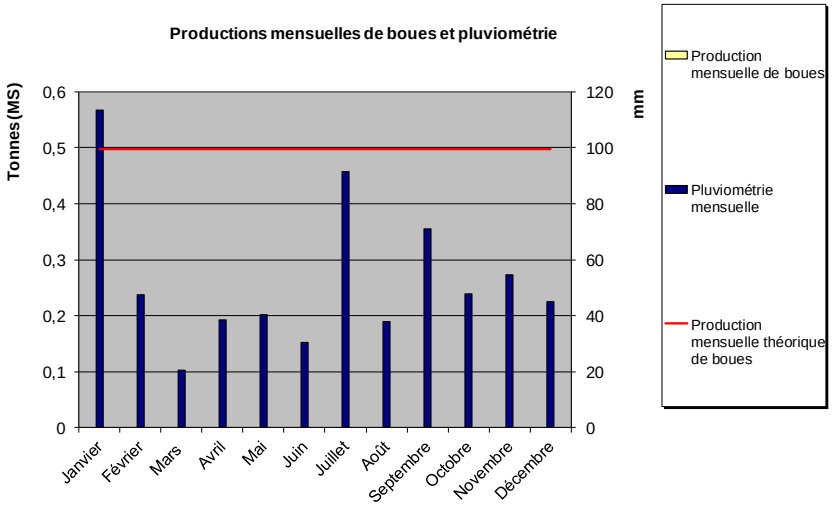

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOIGNOLLES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745502000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 30/07/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: SOGEA EST BTP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 77-2022-00010		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1900	E.H	Débit de référence	:	918 m³/j
	: 114	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	9,775 km
Capacité hydraulique TS	: 415	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	72%
Capacité hydraulique TP	: 918	m³/j (pluie)	Unitaire	:	28%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Inconnu

Commentaires

Système de collecte :

SUEZ a débuté l'exploitation du site à partir de février 2025.

Sur l'année 2025, les apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimés à 75 m³/j en période de nappe haute, soit 33% du débit maximal de temps sec.

Le point A2 du nouveau système d'assainissement est composé du trop-plein du PR au niveau du site du bassin d'orage et du trop-plein du PR d'entrée de la nouvelle STEP. Ils ont fonctionné que 7 jours en 2025 pour un volume total déversé de 10 m³, ce qui est négligeable. Les informations concernant les déversements du point A2 n'ont pas été transmises sous format SANDRE.

Une panne du PR rue du Pont a eu lieu pendant 11 jours (du 24/01 au 03/02/2025) dû à la crue de l'Yerres.

Le déversoir d'orage rue de Corbeil a été reprofilé et équipé en autosurveillance (point SANDRE de type R1) en décembre 2023 et la canalisation de débit conservé renforcée pour permettre d'acheminer un débit de pointe de 230 m³/h. Une vanne a été installée sur le réseau au niveau de ce déversoir d'orage afin de réguler les arrivées sur la STEP et de minimiser les déversements en amont de la station. Les données de déversement en ce point sont attendues (non présente dans le bilan SUEZ), tout comme celle du déversoir d'orage en amont du PR du Pont de l'Yerres (pour 2026).

Station d'épuration :

La nouvelle station d'épuration est de type boues activées en aération prolongée avec une file boues de type déshydratation mécanique par centrifugation. La capacité hydraulique est de 918 m³/j (avec un bassin d'orage de 270 m³ localisé sur le site de l'ancienne STEP de Soignolles-en-Brie).

Les charges polluantes entrantes, mesurés durant les deux mesures d'autosurveillance de l'année (Réf NTK : 1 657 EH en avril et 2 846 EH en novembre), ne sont pas représentatives de la charge entrante théorique estimée à partir du nombre de raccordés (1 304 EH). Etant donnée ces grandes différences, il a été décidé de conserver la somme des valeurs de références des 2 anciennes stations d'épuration (Soignolles-en-Brie et du hameau du Cordon). La qualité du rejet est conforme à la réglementation avec une épuration très poussée. Le système d'assainissement est conforme.

La production de boues est estimée à partir des boues évacuées qui est la donnée la plus précise. En 2025, les boues évacuées sont estimées à 24,5 TMS, soit un ratio de 53 g MS/EH/j pour un ratio de 69 g MS/EH/j attendus. Ce ratio présente un déficit de 23%. Les boues produites sont évacuées vers le centre de compostage de Cerneux. Les boues extraites représentent 31 TMS.

Travaux et études :

Le scénario Sandre du nouveau système de collecte sera édité en 2026. Il est également nécessaire de transmettre le scenario SANDRE station (établi par SUEZ), le cahier de vie et l'ARD du système d'assainissement aux institutions.

Les travaux relatives au dopage hydraulique du PR stratégique du Pont de l'Yerres, à sa réhabilitation (résine intérieure et reprise ponctuelle du génie civil/renouvellement colonnes de refoulement et remplacement des pompes avec un débit passant de 17 à 70 m³/h, des trappes d'accès, nouvelle chambre à vannes, renouvellement de la dalle de couverture et de l'armoire électrique, installation d'une protection potentielle anti coup de bélier…) et au remplacement de la canalisation de refoulement (passage à un diamètre plus élevé : 160 mm) sont terminés.

La mise aux normes du système d'assainissement (priorité du SDASS EU 2) est achevée.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRISY-SUISNES (hameaux de Cordon et de Suisnes) , SOIGNOLLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 1738 habitants 1304 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 169 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 213 m^3/j moyen : 291,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge NK : 1267 E.H. maxi temps sec : 227 m^3/j maxi temps de pluie : 828 m^3/j

pollution NK : 67% date : 04/2025 hydraulique : 32% Production annuelle de boues : 24,5 tMS 53 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 303,2 kwh/j 4,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 77% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/04/2025	256	326			208	155	730	97,1	45,5			7,93
	A2+A5+A4	28/04/2025	256	2			7,45	3	23,8	3,74	3,75	9,91	13,9	1,12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/11/2025	465	468			228	212	717	91,8	55,4			9,66
	A2+A5+A4	19/11/2025	465	2			6,4	3	19,6	2,78	1,63	4,49	7,27	0,63
Flux amont retenus en kg/j				108			68	74	187	19				2,2
Flux amont retenus en E.H.				1194				1233	1244	1267				1294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			6,77	3	21,1	3,12	2,38	6,42	9,63	0,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,5			96,8	98,3	97	96,6				89,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

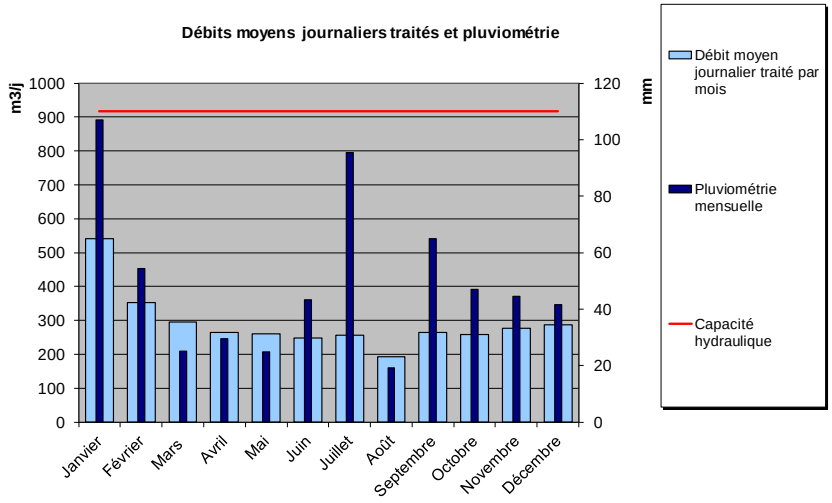

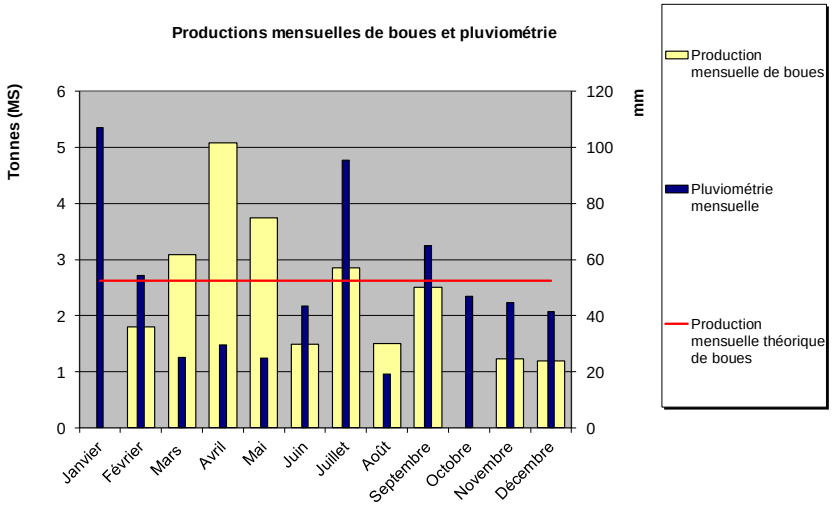

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOISY-BOUY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745602000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 12/04/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SOISY BOUY		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 222/MISE/2007/048		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)
Ru (ou autre)	: Veillien
Rivière 1	:
Rivière 2	: Méances
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 834 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 7,44 km
Capacité hydraulique TS	: 175	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 14%
Capacité hydraulique TP	: 475	m³/j (pluie)	Unitaire	: 86%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. La mesure de débit (entrée) est peu fiable (surestimation), notamment à cause de retours de bâchées importants dus à l'absence de clapets anti-retours. La mise en place d'une véritable mesure des débits en entrée (avec déduction des retours) est à l'étude et permettrait de fiabiliser le suivi hydraulique du dispositif, ainsi que le fonctionnement de la régulation hydraulique.

Les eaux claires parasites (pseudo) permanentes sont estimées en 2025 à environ 287 m³/j.

Le débit maximal de temps de pluie a été observé au mois de janvier (1271 m³/j). Le percentile 95 des volumes traités représente 715 m³/j, soit 151% de la capacité hydraulique et 1,76 m/j sur le filtre actif. A noter des débits journaliers nuls le 18 et 19 janvier en lien avec un dysfonctionnement au niveau de la permutation automatique des pompes du poste en entrée de station.

Les 2 points SANDRE S16 représentant le point A2 ont été équipés en 2022 : une sonde piézométrique au niveau du poste de relevage des eaux brutes et une sonde radar au niveau du regard situé entre le dessableur et le poste des eaux brutes. En 2025, 14 916 m3 ont été déversés soit 10,5 % des volumes collectés (65 déversements). Cette valeur est moins élevée par rapport à 2024 en lien avec un temps globalement plus sec en 2025.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées était très satisfaisante lors de la visite ponctuelle du SATESE et pour les deux mesures d'autosurveillance réglementaires. La mesure d'autosurveillance de septembre a été utilisée pour actualiser le coefficient de charge polluante de la station. La station d'épuration est chargée à 58 % en pollution.

Des débordements peuvent avoir lieu au niveau du prétraitement par temps de pluie, en lien avec un dépassement du débit de pointe maximal (216 m³/h) de la station d'épuration. Cela provoque un ravinement du terrain autour des ouvrages de prétraitement et une alimentation du 1er lit par écoulement superficiel avec apports de limons, ainsi que l'inondation du local technique. Ce dysfonctionnement est observé depuis la mise en service de la station d'épuration.

Lors d'évènements pluvieux importants, les lits du premier étage se retrouvent longtemps en charge ce qui entraine des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel à partir des trop-pleins non équipés présents sur ces lits. Cela peut provenir d'une difficulté d'infiltration associée à une régulation hydraulique qui n'est pas forcément respectée. L'étude de la filière boues réalisée en avril 2023 par le SATESE a conclu qu'une opération de curage des boues au niveau du premier étage des filtres pourrait être reportée à l'été 2029, sauf si les difficultés d'infiltration des eaux usées constatées ces dernières années se reproduisaient.

Travaux et études : Deux bassins (l'un de type stockage/restitution vers le réseau unitaire situé à l'Est et l'autre de type stockage/infiltration, situé au Sud) ont été réalisés en avril et octobre 2019. Les dysfonctionnements hydrauliques seraient moins importants et moins fréquents depuis la mise en place de ces bassins. Il est cependant nécessaire de suivre l'occurrence de ces 2 phénomènes pour vérifier l'opportunité et la faisabilité d'installer une vanne de régulation amont sur le réseau de collecte au niveau de la rue de Veillen (regard en amont de la station d'épuration) pour limiter le débit de pointe à 216 m3/h maximum. Des actions pour limiter les apports d'eaux claires parasites sont nécessaires sur ce système d'assainissement (déconnexion d'eaux pluviales du réseau unitaire et réhabilitations), notamment via l'élaboration d'un nouveau SDA.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SOISY-BOUY

Nombre de raccordables : 772 habitants 579 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 71 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 177 m^3/j moyen : 348,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 584 E.H. maxi temps sec : 351 m^3/j maxi temps de pluie : 1271 m^3/j

pollution NK : 58% date : 09/2025 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 14,8 kwh/j 0,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025	288	212			167	223	387	50,8	37,4		50,8	5,43
	A2+A5+A4	20/05/2025	288	2			12,4	3,35	42,8	3,51	2,34	27,7	31,2	3,85
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/09/2025	342	48			37,7	52,7	83	25,6	20,9		25,6	2,97
	A2+A5+A4	25/09/2025	342	4			4,74	3,59	11,8	0,92	0,82	13,5	14,4	2,02
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	23/10/2025		77			124	150	318	51			51	4,3
	A2+A5+A4	23/10/2025		4			4,25	3	11	1,3	0,53	12,5	13,8	2,6
Flux amont retenus en kg/j				16			13	18	28	8,8				1
Flux amont retenus en E.H.				182				300	189	584				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			7,12	3,31	21,9	1,91	1,23	17,9	19,8	2,82
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			92,2	96,6	90,4	95,6			51,7	33,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**75**	**70**					
Normes de rejet annuelles en rendement														**30**

Graphiques d'exploitation

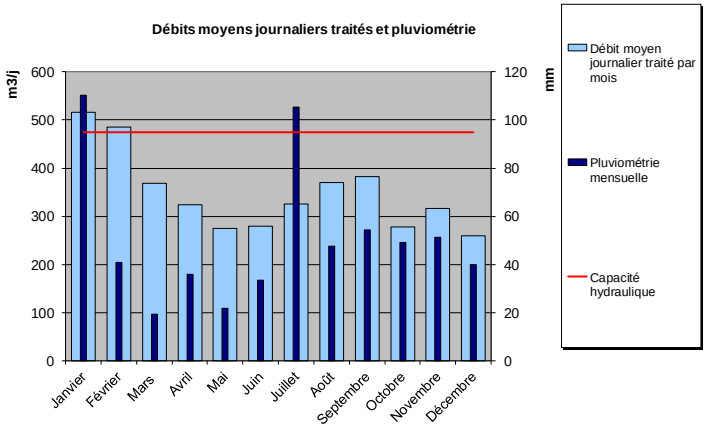

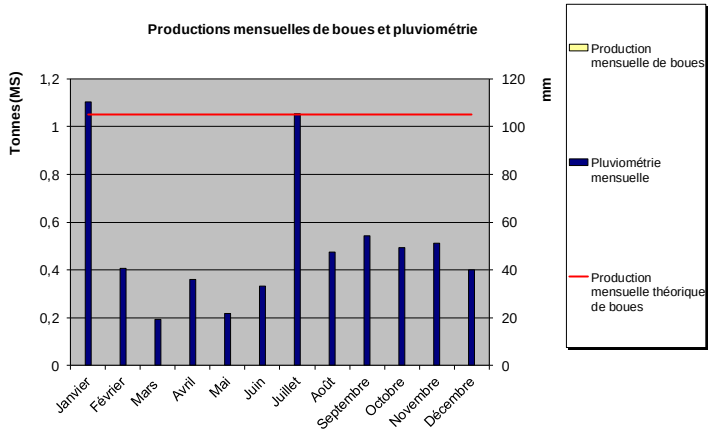

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOLERS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745702000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 25/01/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 481/MISE/2010/115		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	868 m³/j
	: 108	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	6,263 km
Capacité hydraulique TS	: 445	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	92%
Capacité hydraulique TP	: 868	m³/j (pluie)	Unitaire	:	8%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : A l'inverse de 2024, l'année 2025 a été moins pluvieuse, en témoigne la diminution importante du volume traité (- 36%). Ce volume est du même ordre de grandeur que l'année 2023. La quantité d'ECPP estimée est toujours significative : 157 m³/j d'ECPP en nappe haute représentant 52 % du volume collecté et 50 m³/j en nappe basse. Le schéma directeur d'assainissement (3ème : tranche) qui a débuté en 2025 pourrait permettre d'identifier les secteurs responsables de ces apports.

L'évaluation des volumes by-passés au niveau du bassin d'orage de la rue de Monts (point SANDRE A2) confirme un bon taux de collecte du système d'assainissement y compris par temps de pluie. 121 m³ ont été estimés comme étant by-passés au point A2 en tête de station (5 jours de déversement), ce qui est très faible (0,1 % des volumes collectés).

Une vigilance sur le poste de refoulement de Barneau est nécessaire en cas de dysfonctionnement du groupe de pompage, car il existe peu de marge entre le niveau de déclenchement des pompes et le passage au trop-plein. La télésurveillance doit permettre une réactivité optimale du délégataire pour éviter tout déversement d'eaux usées vers l'ENS départemental du chemin des Roses. Cet ouvrage est d'ailleurs connu pour recevoir des apports d'eaux claires météoriques par temps de pluie, qui viennent augmenter le débit de pointe à intercepter. Environ 25 % des effluents à traiter transitent par cet ouvrage qui dispose d'un traitement anti-H2S.

Station d'épuration : La station d'épuration est bien dimensionnée hydrauliquement (14 dépassements de la capacité hydraulique) et encaisse facilement les à-coups hydrauliques. Les résultats de l'autosurveillance montrent de bons résultats (respect des concentrations annuelles pour le NGL et le PT). Le système de traitement est considéré comme conforme pour l'année 2025.

La production de boues est en baisse cette année. Basée sur les concentrations du bassin d'aération, elle est surestimée de l'ordre de 10% (phénomène lié à la non prise en compte du taux de capture des lits à macrophytes). La production de boues présente un déficit de 33% en 2025 (à suivre sur 2026).

Selon l'autosurveillance 2025, la charge organique entrante (1 399 EH) est nettement supérieure à la charge de pollution théorique (966 EH). Etant donnée de l'écart important entre ces 2 données, les charges issues de l'autosurveillance 2019 ont été maintenues, une fois encore cette année. La fiabilité du protocole de mise en œuvre de l'autosurveillance mériterait d'être analysée. Ce système d'assainissement présente un excellent niveau de fonctionnement global.

Les écarts significatifs (>10%) entre les débits amont et aval sont, à nouveau, revenus en août et octobre/novembre. Il est nécessaire d'être plus réactif pour corriger la dérive de la mesure aval.

Travaux et études : La sonde redox, permettant d'adapter l'aération aux pointes de pollution de la journée, optimiser l'apport d'oxygène, la consommation énergétique et le traitement est en panne depuis le 30/01/2024. Une remise en fonctionnement a été réalisée le 25/06/2025.

Le SDA porté par la CCBRC (tranche 3) est en cours de finalisation de la phase 1.

Des enquêtes de conformité seraient pertinentes sur le secteur des Plantes (milieu des Plantes pour le réseau qui existait initialement avant le projet global de mise en collectif) et la rue de Barneau pour détecter des inversions de branchements et confirmer la déconnexion nécessaire de grilles avaloirs rue de Barneau identifiées lors du SDA. Cela permettrait d'éviter les apports hydrauliques au niveau du PR de Barneau. Le débitmètre de recirculation serait à remplacer compte tenu de son ancienneté.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SOLERS

Nombre de raccordables : 1288 habitants 966 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 112 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 151 m^3/j moyen : 290,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 887 E.H. maxi temps sec : 258 m^3/j maxi temps de pluie : 1026 m^3/j

pollution NK : 49% date : 02/2019 hydraulique : 33% Production annuelle de boues : 14,9 tMS 46 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 206,9 kwh/j 4,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 67% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/01/2025		150			113	140	284	46			46	4,1
	A2+A5+A4	16/01/2025		4			4,25	3	11	1,6	0,78	10,8	12,4	1,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/02/2025	413	232			129	114	418	56,1	34,3		56,1	5,86
	A2+A5+A4	20/02/2025	420	2,8			5,98	3	17,9	2,95	0,39	0,25	2,95	2,49
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/11/2025	186	403			226	217	696	101	91,9		101	9,37
	A2+A5+A4	26/11/2025	186	2			6,72	3	20,9	1	0,39	17,1	18,1	0,19
Flux amont retenus en kg/j				76			37	41	102	13				1,3
Flux amont retenus en E.H.				850				680	682	887				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,93			5,65	3	16,6	1,85	0,52	9,39	11,2	1,53
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			96,2	97,9	96,3	96,7			83,3	69,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**20**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

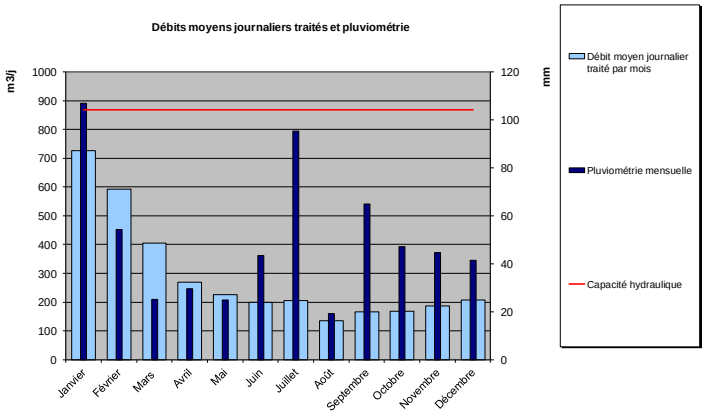

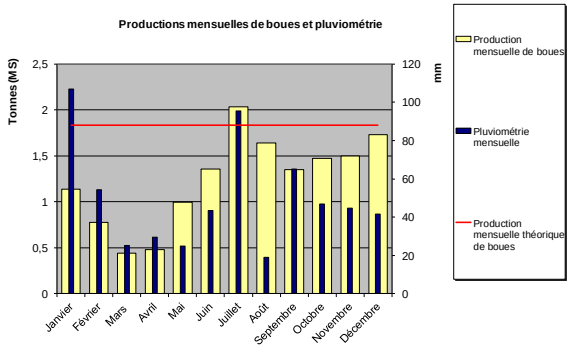

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOUPPES-SUR-LOING / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745801000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 15/11/2005	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SOUPPES SUR LOING		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 N° MISE 2023/076		
Arrêté préfectoral boues	: 01/DAI/2E/074		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	: Lesthumière
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7000	E.H	Débit de référence	:	1680 m³/j
	: 420	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	22,33 km
Capacité hydraulique TS	: 1330	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 1680	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

4 trop-pleins sont présents sur le réseau de collecte, dont 2 sont soumis à autosurveillance réglementaire (A1) : le trop-plein du PR 21 août et le trop-plein du PR Hoche. En 2025, 227 m³ ont été by-passés sur le réseau de collecte, essentiellement au niveau du PR Hoche. Aucun by-pass n'a été observé en tête de station d'épuration (A2) et en cours de traitement (A5).

A noter que lorsque le niveau d'eau dans le poste de relevage des eaux brutes atteint le trop-plein (A2), le PR Hoche, qui alimente directement ce poste, s'arrête. Le point A2 et le trop-plein du poste toutes eaux (S3) n'étaient pas équipés en mesure de débit, bien que demandé par l'arrêté du 21 juillet 2015. Ces 2 points ne surversent en principe qu'en cas de défaillance technique ou d'arrêt volontaire. Ces travaux d'équipement ont été réalisés en 2024.

Bien que le réseau soit de nature séparative, celui-ci est sensible à la pluviométrie, en raison de l'existence de mauvais raccordements. En 2025, le débit maximal de temps de pluie est évalué à 1951 m³/j (24/07/2025), soit 116 % de la capacité hydraulique. Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 412 m3/j. L'impact hydraulique reste modéré au niveau de la station (51% de coefficient de charge hydraulique en moyenne et un seul dépassement de la capacité hydraulique). En témoigne, le percentile 95 des volumes collectés en 2025 (A3+A2), qui représente 1133 m³/j, soit 67 % de la capacité hydraulique.

Station d'épuration

La charge polluante a été actualisée à partir des résultats des bilans d'autosurveillance. La charge moyenne réceptionnée représente 50 % (NTK) de la capacité. La charge en NTK représente 110 % de celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. La qualité des rejets respecte largement les prescriptions réglementaires, l'épuration est excellente. Le système d'assainissement est conforme dans sa globalité pour 2025 (collecte et traitement).

La production de boues, sur la base des boues épandues en août, représente 49,9 tonnes de MS (source bilan agronomique) avec une siccité moyenne de l'ordre de 19,4 %, ce qui correspond à la valeur généralement obtenue pour des boues issues d'une centrifugation (autour de 20 %). Le ratio de production de boues par rapport à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables est de 66 % ce qui n'est pas optimal.

Une différence importante existe entre la quantité de boues extraites (80,5 TMS) et la quantité de boues évacuées (49,9 TMS dans le bilan agronomique). L'exploitant ne donne pas d'explication pour cet écart significatif.

Travaux et études

2 Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) ont été réalisés : en 2002 par le Cabinet Buffet et en 2017 par SEAF Ingénieurs Conseils (travail principal d'actualisation du SDA de 2002, avec un volet EP succinct poussant à des études complémentaires) : le programme de travaux a été mis en œuvre en partie. Il reste notamment la réhabilitation du réseau d'eau usées (rues Hoche, Carnot, Voltaire, L. Frot, rue des carrières, du 21 août, du Foyer, Gambetta, Victor Hugo) et la mise en conformité de branchements en domaine privé.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SOUPPES-SUR-LOING

Nombre de raccordables : 4205 habitants 3154 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 517 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 750 m^3/j moyen : 862,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3493 E.H. maxi temps sec : 877 m^3/j maxi temps de pluie : 1951 m^3/j

pollution NK : 50% date : 12/2025 hydraulique : 51% Production annuelle de boues : 49,9 tMS 39 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 866,9 kwh/j 4,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 59% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				268			126	126	375	52				5,3
Flux amont retenus en E.H.				2978				2105	2501	3493				3118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,42			6,37	3,26	18,9	2,04	0,86	5,52	7,49	0,92
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95,3	97,5	95,1	96,9			88,7	86,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

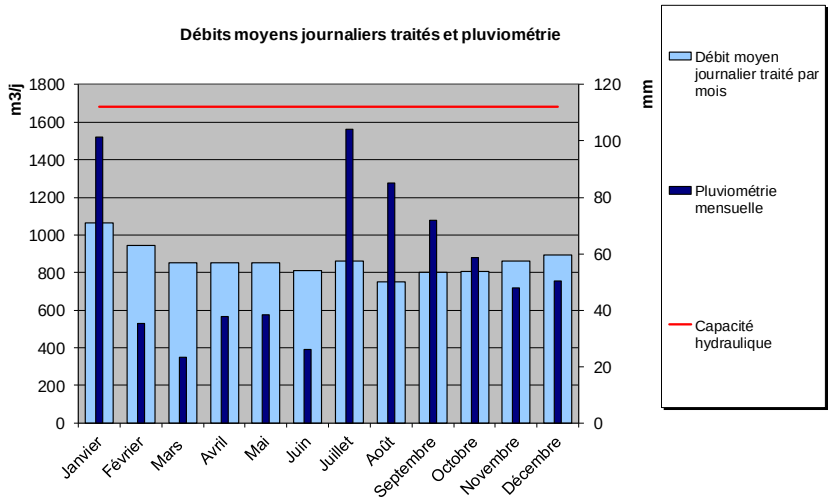

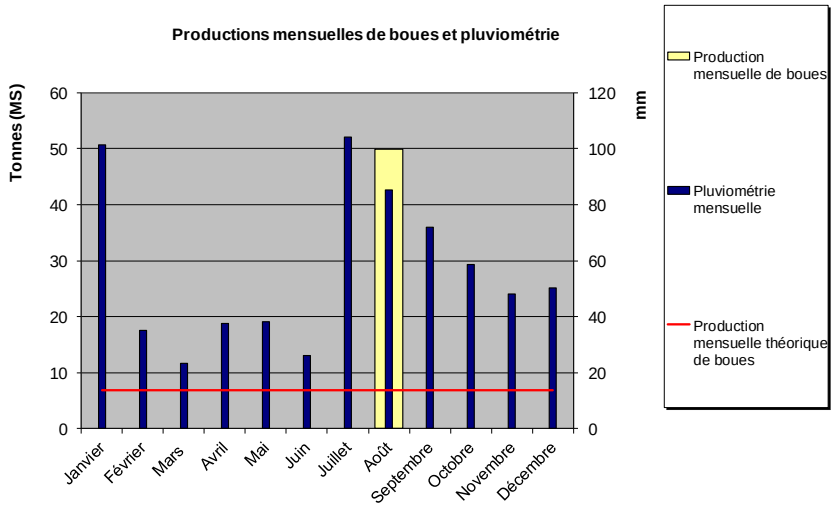

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOURDUN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745901000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SOURDUN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F233 1995/084 art41		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Méances
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	:	1643 m³/j
	: 108	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	10,199 km
Capacité hydraulique TS	: 360	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	15%
Capacité hydraulique TP	: 360	m³/j (pluie)	Unitaire	:	85%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits mesurés en entrée de station d'épuration sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2025, les volumes d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) sont estimés à environ 100 m³/j, ce qui est en baisse par rapport à 2024, en lien avec un temps globalement plus sec sur cette année 2025. Une régulation (via un doseur cyclique) permet de protéger hydrauliquement le dispositif autour de 360 m³/j (capacité hydraulique).

Sur la totalité de l'année, 51 % des volumes collectés sur la station ont été déversés à l'entrée ce qui montre l'incapacité de la station d'épuration à gérer les périodes pluvieuses (déversements constants de janvier jusqu'à mars). Des déversements par temps sec sont aussi observables d'où la nécessité de rehausser les déversoirs d'orage du réseau. La fiabilité de ces données serait cependant à vérifier (déversements importants pour des petites pluies).

Station d'épuration : Les performances globales du dispositif respectent les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral, lors de la SATESE et de la mesure d'autosurveillance de septembre. Un dépassement de la norme en MES est observable sur la mesure d'autosurveillance de mars. Le fonctionnement général du système d'assainissement montre un bilan insuffisant en termes d'épuration des eaux usées.

14,7 TMS de boues ont été extraites vers 3 bâches filtrantes et 17,3 TMS évacuées en compostage sur la plateforme de Valterra à Cerneux. La bâche évacuée le 27 janvier 2026 par Véolia a été prise en compte car elle correspond au tonnage de boues du second semestre 2025. La production de boues est basée sur la quantité de boues évacuées qui représente 68 % de la production théorique. Le déficit est lié principalement à des by-pass de pollution sur le réseau de collecte unitaire et à une fréquence d'extraction insuffisante en volume.

Travaux et études : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de mise aux normes du système d'assainissement collectif a débuté en octobre 2021. Le programme de travaux prévoit notamment la reconstruction de la station d'épuration (Boues activées de 1800 EH avec traitement du phosphore et un bassin d'orage de 700 m3/filière boues comprenant des lits à macrophytes).

La commune a délibéré sur le scénario de travaux pour la partie réseau : rehausse des déversoirs d'orage du réseau de collecte pour ne pas déverser par temps sec et une rehausse seulement du déversoir d'orage terminal de tête de station pour capter la pluie mensuelle à l'aval du déversoir d'orage terminal. Cela nécessitera un remplacement du collecteur terminal (grossissement). Ce scénario permettra de supprimer 70% des déversements pour une pluie mensuelle, il a été validé par la DDT. Est également validé par la commune la réalisation de travaux de réhabilitation structurante sur : rue des Dames, rue du Pavé du Roi, rue Creuse, rue des Tournelles et rue du Petit Parcelet.

Suite à l'étude de délimitation de Zone Humide réalisée par THEMA Environnement en mai 2025, la décision de déplacer la future STEP sur une parcelle située plus au nord que celle initialement envisagée a été validée afin d'éviter les contraintes réglementaires liées à la présence de zone humide ainsi que les mesures compensatoires qui auraient été nécessaires sur le site initialement retenu.

La commune a validé le choix du maître d'œuvre (IRH) qui pourra débuter sa mission après l'été 2026, suite à l'obtention des accords de subventions par les financeurs. Le démarrage des travaux de mise aux normes est envisageable fin 2027.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : SOURDUN

Nombre de raccordables : 1500 habitants 1125 E.H.

Consommation eau assainie : 169 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1161 E.H.

pollution NK : 64% date : 09/2025 hydraulique : 63%

Consommation énergétique : 199,5 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

mini temps sec : 155 m^3/j moyen : 225,2 m^3/j

maxi temps sec : 252 m^3/j maxi temps de pluie : 356 m^3/j

Production annuelle de boues : 17,3 tMS 41 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 68% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/03/2025	252	766			223	203	710	61,9	42,2	0,12	62	10,6
	A2+A5+A4	17/03/2025	265	39,9			17,8	12,9	45,4	6,21	4,47	3,6	9,81	3,53
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/08/2025		460			355	400	975	136			136	12
	A2+A5+A4	26/08/2025		4,6			6,75	3	21	2,2	0,86	0,62	2,82	5,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/09/2025	168	250			285	340	747	110	94,1	0,12	110	9,16
	A2+A5+A4	30/09/2025	168	4			5,95	3	17,8	1,4	0,4	0,66	2,06	0,43
Flux amont retenus en kg/j				123			54	56	157	17				2,2
Flux amont retenus en E.H.				1362				925	1046	1161				1294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16,2			10,2	6,31	28,1	3,27	1,91	1,63	4,9	3,15
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			96	97,3	96,4	95,7			93,4	72,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

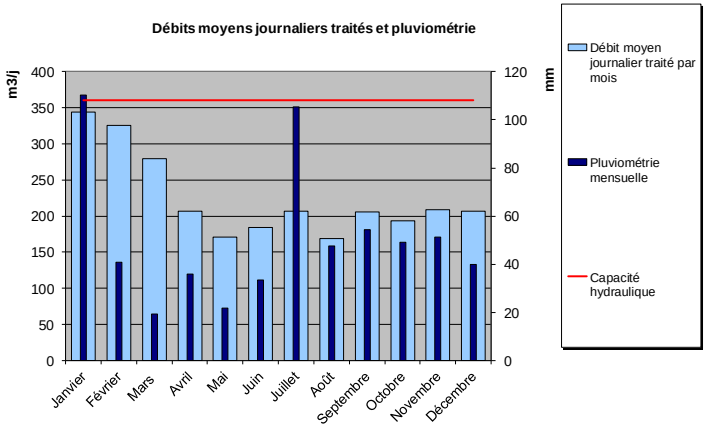

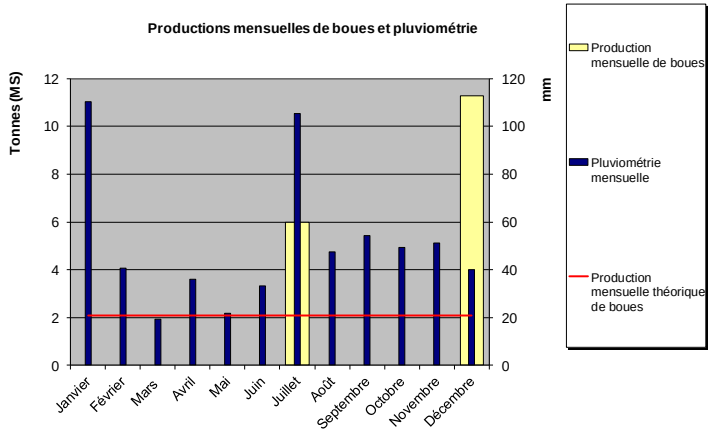

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TANCROU / JAIGNES+TANCROU

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037746001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 26/02/2021	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 626 N° MISE 2011/151		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
Ru (ou autre)	: Entre-deux-Villes
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	75 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,85 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DISQUES BIOLOGIQUES + ZRV
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'exploitant fournit les débits journaliers d'entrée et de sortie (2 débitmètres en place). La correspondance entre les mesures des deux débitmètres est globalement satisfaisante. Un écart est justifié lors des opérations de vidange des décanteurs-digesteurs (volume évacué de 28 m³). On constate dans les données transmises des écarts significatifs sur la période du 20/09/2025 au 02/10/2025.

La capacité hydraulique de la station d'épuration de 75 m³/j n'a été dépassée qu'une seule fois le 07/07/2025 avec 77 m³/j pour 32,5 mm de pluie (pluviométrie élevée).

On relève un impact limité de la pluviométrie ; quelques mauvais raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées peuvent exister.

Le réseau d'assainissement semble étanche vis-à-vis de la collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP), de l'ordre de 6 m³/j au maximum en 2025.

Le réseau d'assainissement des eaux usées a totalement été créé. Cela doit se traduire par un réseau étanche. L'étanchéité est par contre moins certaine sur la partie privative des branchements.

Le panier dégrilleur du poste de refoulement de Jaignes est à entretenir régulièrement pour éviter toute mise en charge du réseau, avec un risque de passage au trop-plein amont des eaux usées. Ce trop-plein est équipé d'une sonde de surverse ; l'exploitant a transmis un graphique des temps de déversement en 2025. On constate quelques déversements sur plusieurs jours consécutifs. Cela montre qu'il est nécessaire d'intervenir plus rapidement en cas de colmatage pour limiter les déversements.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée est satisfaisante à l'occasion des différents prélèvements effectués dans l'année. On remarque au taux de charge actuel un très bon abattement de l'azote réduit (NK) avec un rendement épuratoire de 94 % en moyenne sur l'ensemble des prélèvements réalisés.

Le SATESE a conservé les résultats de la mesure d'autosurveillance de novembre 2023 pour caractériser la charge polluante actuelle. Le taux de charge polluante est de 51 % ; il est en parfaite adéquation avec le taux de charge hydraulique de 54 %.

L'exploitant retraite les boues des décanteurs-digesteurs et leurs flottants sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

La fréquence de vidange des boues est devenue trimestrielle dans l'objectif d'augmenter la production de boues. Le ratio de production de boues est encore en augmentation de 46 gMS/E.H./j à 53 gMS/E.H./j entre 2024 et 2025 ; le résultat est satisfaisant.

Le retraitement des boues primaires et des boues des biodisques s'effectue en mélange avec des boues secondaires en provenance d'autres stations d'épuration de type boues activées en plus grand volume ; ce qui facilite le bon fonctionnement de la centrifugeuse. Les débits déversés au niveau des points réglementaires A2 (by-pass en tête de station) et A5 (by-pass en cours de traitement) font partie des données de l'autosurveillance. Le trop-plein en amont du poste de relèvement (point A2) est fermé par une vanne manuelle. Le point A5 n'a pas déversé en 2025.

Travaux et études : Le Maître d'ouvrage a sollicité le constructeur suite aux mouvements des remblais impactant les installations, sans suite à ce jour.

L'exploitant est confronté à un bouchage de la vidange du décanteur-digesteur n°2 (présence d'un dépôt solidifié en fond d'ouvrage qui a été évacué partiellement après éclatement). L'intervention de pompage peut toutefois être réalisée par le dessus de l'ouvrage. L'exploitant envisage de mettre en place un tuyau de vidange fixe pour faciliter l'opération de vidange.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : JAIGNES, TANCROU

Nombre de raccordables : 339 habitants 254 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 38 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 36 m^3/j moyen : 40,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 253 E.H. maxi temps sec : 40 m^3/j maxi temps de pluie : 77 m^3/j

pollution NK : 51% date : 11/2023 hydraulique : 54% Production annuelle de boues : 4,9 tMS 53 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 30,4 kwh/j 2,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 88% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/05/2025	42	178			273	200	963	113	63,1	0,24	113	16
	A2+A5+A4	20/05/2025	40	2			13,6	4,81	44,9	2,34	0,39	30	32,3	7,06
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025		400			406	430	1170	228			228	46
	A2+A5+A4	21/05/2025		15			18	8	56	3,3	0,29	24,5	27,8	6,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/10/2025		320			267	300	735	111			111	11
	A2+A5+A4	21/10/2025		17			23,2	12	69	15	12	29,8	44,8	9,4
Flux amont retenus en kg/j				9,1			8,1	8,7	23	3,8				0,3
Flux amont retenus en E.H.				101				145	153	253				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11,3			18,3	8,27	56,6	6,88	4,23	28,1	35	7,65
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,6			94	97,3	93,8	94,4			73,4	52,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**50**				**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

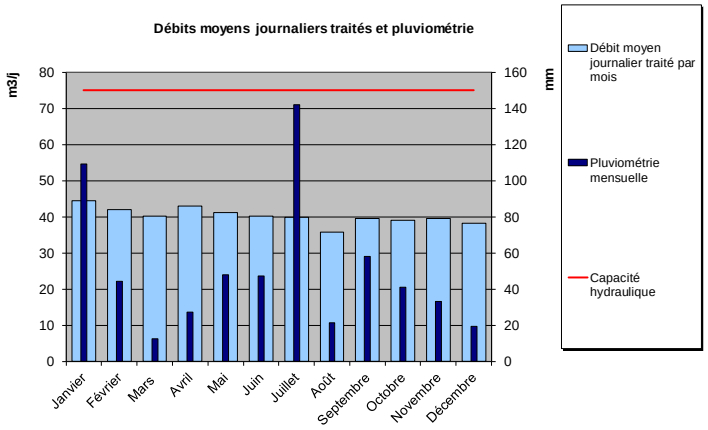

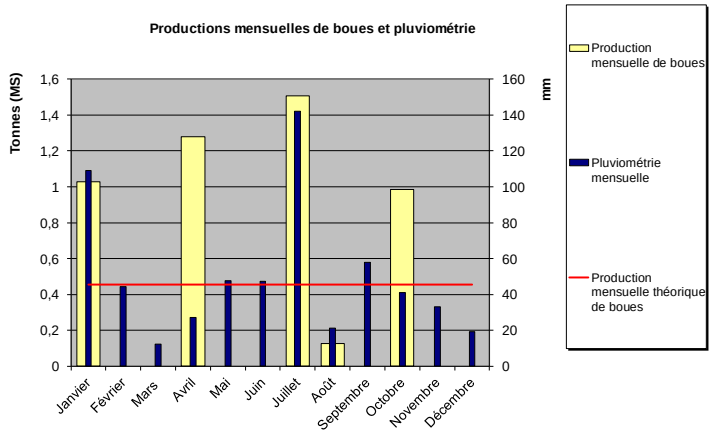

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

THOURY-FEROTTES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037746501000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/02/1990	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Déclaration simplifiée MISE 95009		
Arrêté préfectoral boues	: D02/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	:	167 m³/j
	: 42	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	4,942 km
Capacité hydraulique TS	: 105	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 105	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (23%) VALORISATION AGRICOLE (77%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Bien que le réseau de collecte soit de nature séparative, le débit collecté est sensible à la pluviométrie, en raison de la présence de mauvais raccordements, comme en témoigne le débit maximal de temps de pluie (261m³/j).
Globalement, sur l'année 2025, l'impact hydraulique de ces eaux claires a été important avec 109 jours de dépassement de la capacité hydraulique, du fait de la très forte pluviométrie observée. La quantité d'ECPP arrivant à la station peut être estimée à 39 m³/j, ce qui est légèrement supérieur à celui observé lors de l'étude SATESE réalisée en janvier 2022 (23 m³/j).

Cette collecte significative d'eaux claires météoriques nécessiterait de localiser précisément l'origine des désordres en révisant le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune.

Station d'épuration : Lors de la visite SATESE et la mesure d'autosurveillance, les normes de rejet étaient largement respectées.
La production de boues extraites est évaluée à 11,5 tonnes de MS. Elle est légèrement supérieure à la production théorique attendue au regard du nombre d'abonnés (10,41 tonnes de MS pour 639 habitants raccordés). Cette valeur est toutefois probablement surestimée, notamment en raison du sous-dimensionnement important du silo de stockage, dont le volume est insuffisant d'environ 270 m³. Celui-ci implique donc des arrêts des extractions lorsque le silo est plein, augmentant ainsi la concentration dans le bassin d'aération et les risques de pertes de boues.

Au cours du mois de mai, 1,15 tonnes de boues (à 25 g/l soit 46 m³) ont été envoyées en compostage afin de vider en partie le silo et de permettre la reprise des extractions. Le reste des boues (4.83 TMS à 16.9 g/l soit 285 m³) a ensuite été épandu en août.

Le SATESE retient la quantité de boues évacuées d'août 2024 à août 2025 de 5.98 TMS, qui est plus réaliste de l'efficacité du système d'assainissement et de la capacité du silo de stockage. Cette donnée implique un ratio de 37 g MS/EH/j et un taux d'efficacité du système d'assainissement de l'ordre de 62%.

La réhabilitation des deux anciens lits de séchage, accompagnée de la suppression de la cloison centrale, pourrait permettre l'installation d'une poche filtrante. Celle-ci constituerait une solution de secours en cas de saturation du silo ou d'absence temporaire de filière d'élimination des boues.

Travaux et études : D'un point de vue hydraulique, les débits des deux pompes de recirculation sont trop élevés au regard des débits moyens traités. Un réglage de leur tarage reste à réaliser. Ils peuvent entraîner des à-coups hydrauliques au niveau du clarificateur lors de l'arrêt des pompes, avec pour conséquence de possibles pertes de boues et une dégradation de la qualité du rejet, notamment pour les paramètres particulaires.

Les débits instantanés en provenance des 2 postes de refoulement (Bichereau et Marais) étaient nettement supérieurs à la capacité hydraulique du clarificateur qui est de l'ordre de 15 m³/h. Une régulation hydraulique a été mise en place par la SAUR afin d'empêcher le fonctionnement simultané de ces deux postes. Un changement des pompes de ces postes afin qu'elles correspondent à la capacité du clarificateur a été réalisée en décembre 2023 pour limiter les risques de pertes de boues.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : THOURY-FEROTTES

Nombre de raccordables : 639 habitants 479 E.H.

Consommation eau assainie : 64 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 440 E.H.

pollution NK : 63% date : 01/2022 hydraulique : 87%

Consommation énergétique : 67,8 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 52 m^3/j moyen : 91,5 m^3/j

maxi temps sec : 98 m^3/j maxi temps de pluie : 261 m^3/j

Production annuelle de boues : 6,0 tMS 37 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 62% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/05/2025		280			180	200	498	90			90	9,2
	A2+A5+A4	27/05/2025		4,9			8	1,5	29	2,5	0,93	12,2	14,7	9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/10/2025	58	124			95,6	118	242	51,2	42,5	0,24	51,2	8,74
	A2+A5+A4	07/10/2025	58	2,9			6,95	3	21,8	1,58	0,93	2,92	4,5	4,46
Flux amont retenus en kg/j				21			16	17	44	6,6				0,71
Flux amont retenus en E.H.				234				282	295	440				418
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,9			7,48	2,25	25,4	2,04	0,93	7,56	9,6	6,73
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			94,1	98,4	92,6	97,1			87,4	25,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

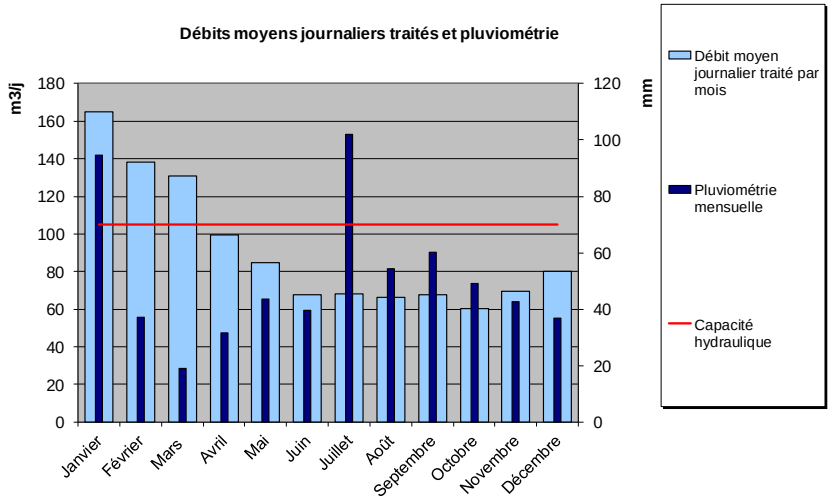

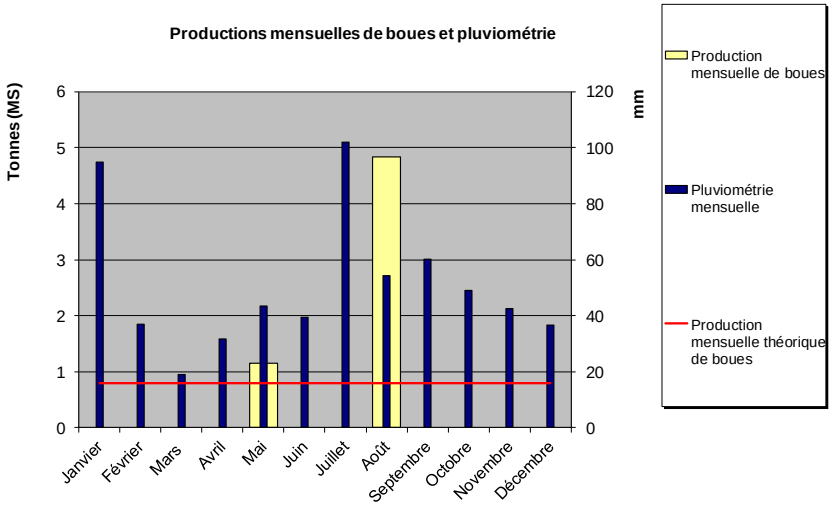

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TOUQUIN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037746903000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 30/09/2008	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: N° D06/017/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 505 m³/j
	: 66	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 10,945 km
Capacité hydraulique TS	: 206	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 53%
Capacité hydraulique TP	: 505	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 47%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (40%) VALORISATION AGRICOLE (60%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les écarts supérieurs à 10% entre les données amont et aval sont négligeables (seulement 9 jours en 2024). Ceci indique que les équipements sont fonctionnels et témoignent de la fiabilité des mesures.
La capacité nominale de temps de pluie du dispositif de 505 m³/j a été dépassée à 5 reprises en 2025.

On dénombre 11 évènements de by-pass en tête de station cette année, représentant 1437 m³, soit moins de 3 % du volume collecté par le système de collecte. Le taux de collecte global est satisfaisant. La collecte d'ECPP peut être estimée à environ 14 m³/j. Lors de la campagne de mesure du SDA, réalisée à partir de début février 2024 sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimées 42 m3/j. Une surface active globale de 3,6 ha a été déterminée.

Station d'épuration

Les niveaux de rejet, évalués en concentrations et en rendements, ont été respectés lors des deux visites du SATESE réalisées au cours de l'année.
Les coefficients de charge ont été reconduits. Les écarts de charge polluante entre les deux mesures d'autosurveillance réalisées en 2025 sont trop importants. De plus, la valeur du NK mesurée en novembre est non conforme. Cela induit une non-conformité du traitement pour 2025 car cette norme s'apprécie en journalier et non en moyenne annuelle comme l'indique la SAUR dans son bilan annuel.

La charge en pollution n'évolue pas et reste de l'ordre d'un peu plus de 50%.
L'aération a été repassée en mode Redox. Les résultats des analyses de rejet réalisées lors de la visite du SATESE en septembre confirment que ce mode de fonctionnement est adapté.
La production de boues est, cette année encore moyenne, 44 g MS/EH/j, contre 66 g MS/EH/j attendus, soit un ratio de production de boues de 64%. La qualité du traitement devrait donner un meilleur indicateur, entre 80 et 95%

L'expertise de la filière boues du SATESE réalisée en février 2024 a montré une sous-estimation significative (facteur 2) du débitmètre électromagnétique d'extraction (remplacé en octobre 2018). Un renouvellement de l'appareil est nécessaire. La localisation de l'équipement (dans le bassin d'aération) pourrait être à l'origine d'un dysfonctionnement prématuré. L'opportunité de déplacer l'équipement est à étudier. Cette action est indispensable pour quantifier à nouveau correctement la production de boues de cette station d'épuration. L'expertise a également montré un taux de remplissage moyen de 77% des casiers de boues. Un plan de curage a également été proposé par le SATESE suite à l'expertise de la filière boues. Le curage du casier n°1 a été réalisé en mars 2025 et 14,1 tMS ont été évacuées.

Travaux et études

La révision de l'intégralité des SDA des communes du territoire de la CACPB permettra d'effectuer une sectorisation des apports en ECPP sur la commune de Touquin. Cette commune n'est pas celle qui présente les enjeux les plus importants avec un niveau de fonctionnement global qui est en théorie très satisfaisant. Le programme de travaux du SDA devrait être déterminé et validé au second semestre 2026

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : TOUQUIN

Nombre de raccordables : 820 habitants 615 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 81 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 86 m^3/j moyen : 158,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 587 E.H. maxi temps sec : 156 m^3/j maxi temps de pluie : 627 m^3/j

pollution NK : 53% date : 12/2024 hydraulique : 31% Production annuelle de boues : 9,4 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 194,1 kwh/j 5,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 64% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	19/03/2025		230			192	210	539	85			85	8,4
	A2+A5+A4	19/03/2025		6,7			5,5	3	16	1,9	0,78	1,15	3,05	0,62
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/06/2025	146	278			298	405	681	79,6	62,3	0,24	79,6	8,34
	A2+A5+A4	04/06/2025	149	4,8			8,8	4,11	27	1,13	0,83	0,34	1,24	0,64
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/09/2025		180			192	230	501	114			114	9,3
	A2+A5+A4	17/09/2025		4,1			6,25	3	19	2,9	1,8	0,68	3,58	0,24
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/11/2025	106	90			82,6	106	201	46,4	37,4	0,99	47,2	5,09
	A2+A5+A4	27/11/2025	100	6,6			9,87	5,79	27,9	12,8	10,7	0,54	13,1	0,26
Flux amont retenus en kg/j				21			14	15	54	8,8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				229				253	358	587				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,55			7,61	3,98	22,5	4,68	3,53	0,68	5,24	0,44
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,5			94,9	97,8	94	91,9			91,4	94,3
Normes de rejet journalières en mg/l				**25**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**95**	**91**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**90**

Graphiques d'exploitation

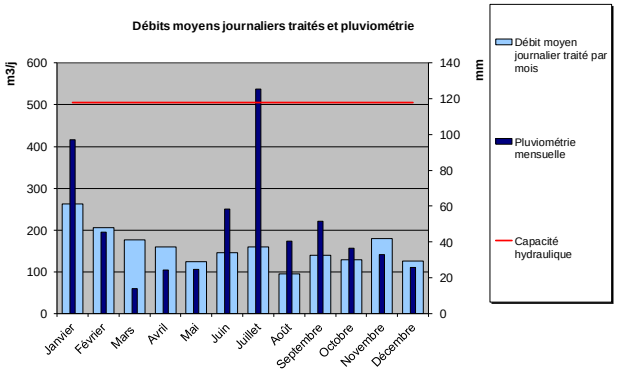

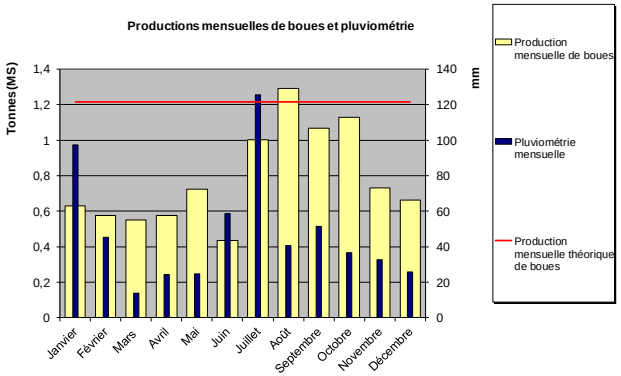

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TOURNAN-EN-BRIE / HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747006000	Ingénieur SATESE	: Maxime GABET
Mise en service	: 01/01/2000	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: TOURNAN EN BRIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	: Des Boissières
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 190	E.H	Débit de référence	:	28,5 m³/j
	: 11,4	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	31,476 km
Capacité hydraulique TS	: 28,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 28,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE PLANTE DE ROSEAUX
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Le nombre d'habitants raccordables est estimé à 125 habitants pour 53 logements (environ 60% sur le hameau de Villé).
Les données des mesures réalisées par le bureau d'études POLUDIAG (mai et juin 2018) ont abouti à un débit moyen journalier d'eaux usées de l'ordre de 12 m3/j. Elles ont confirmé une quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) faible mais une surface active mal raccordée au réseau d'eaux usées estimée à 3800 m² entraînant des apports d'eaux pluviales non négligeables pouvant impliquer des dépassements de la capacité hydraulique nominale. Cela est encore confirmé cette année.

Station d'épuration

Les données débitmétriques d'exploitation disponibles (temps de fonctionnement des pompes avec tarages dont la date n'est pas précisée) ne sont pas fiables (nombreux bouchages) avec des valeurs très faibles et largement inférieures à la consommation d'eau assainie sur de longues périodes. A l'inverse, certaines valeurs semblent surestimées avec des temps de pompage en continu cumulé des 2 pompes et des débits transmis par SUEZ jusqu'à 672 m3/j, valeur incohérente par rapport à la capacité de la station d'épuration.

La station d'épuration est à mi charge polluante, comme l'an passé la mesure d'autosurveillance réalisée en septembre a donné des résultats de flux amont incohérents au vu du nombre de raccordables. Les résultats épuratoires sont corrects mais les filtres sont en partie colmatés (constat relativement logique au bout de 25 ans de fonctionnement).

La charge hydraulique est difficilement absorbée notamment en période hivernale. Un passage d'eaux usées non traitées se produit toujours vers le fossé bordant le champ agricole voisin (constaté en janvier 2024), ceci malgré un curage de l'ensemble des casiers en novembre 2023 (16 TMS évacuées en compostage). Pour limiter l'impact sur les parcelles agricoles voisines, l'exploitant avait creusé une rigole en bordure permettant de rediriger les effluents vers leur exutoire de référence.

2 vidanges des décanteurs-digesteurs ont eu lieu cette année (mars et novembre) pour un total de 17 tonnes (analyses MS non transmises).

Travaux et études

Dans le cadre du SDA achevé mi-avril 2021 (hors régularisation des zonages), une étude technico-économique comparative entre la reconstruction de la station d'épuration à moyen terme et le raccordement au réseau d'eaux usées communal (pour un traitement in fine sur la station d'épuration du SICTEU) a révélé que la solution de raccordement est globalement 2 fois plus coûteuse. Cependant, la pérennité dans le temps des 2 investissements n'est pas comparable, celle du raccordement étant beaucoup plus pérenne.

Le curage des boues réalisé en novembre 2023 n'ayant pas totalement résolu les débordements des casiers, des investissements devront être réalisés à court terme en privilégiant la solution la plus pérenne. Ils ne sont pas programmés pour le moment par la commune.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : TOURNAN-EN-BRIE hameaux de Villé et Mocquesouris

Nombre de raccordables : 125 habitants 94 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 15 m^3/j réf. : 2025 mini temps sec : 14 m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 104 E.H. maxi temps sec : 21 m^3/j maxi temps de pluie : 148 m^3/j

pollution NK : 55% date : 06/2018 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 5,2 kwh/j 0,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2025		170			212	240	578	49			49	4,4
	A2+A5+A4	13/03/2025		7,5			9,25	5	27	15	16	16,3	31,3	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/09/2025	6	160			427	493	1150	310	167		310	19,4
	A2+A5+A4	03/09/2025	6	8			12,1	5,37	37,5	4,12	1,64	104	108	13,1
Flux amont retenus en kg/j				9,9			4,1	6,1	8,5	1,6				0,16
Flux amont retenus en E.H.				110				102	57	104				94
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,75			10,7	5,18	32,2	9,56	8,82	60,3	69,9	8,85
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			96,4	98,4	96	84			50,6	16,2
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

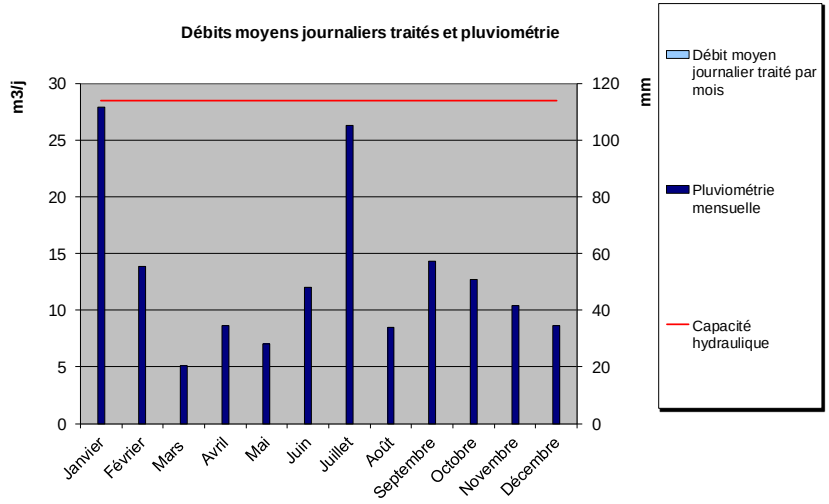

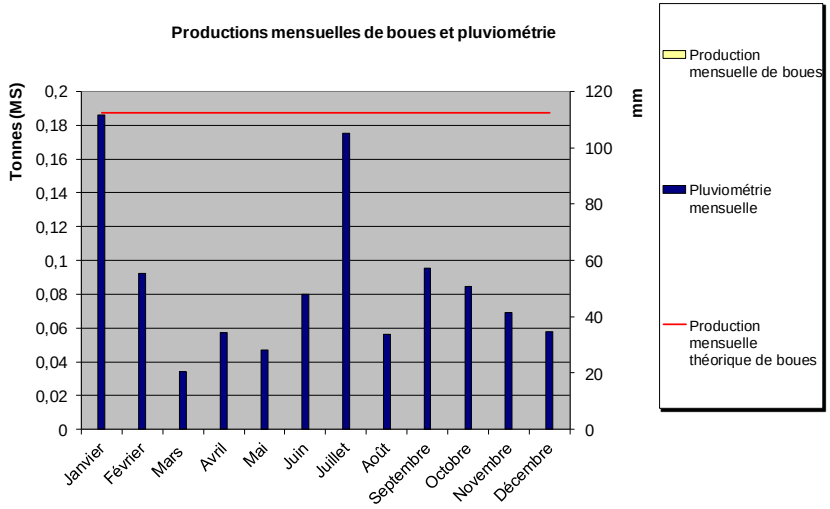

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TOUSSON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/2014	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 448-2010/062		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 450	E.H	Débit de référence	:	67,5 m³/j
	: 27	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	2,346 km
Capacité hydraulique TS	: 67,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 67,5	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le système de collecte des eaux usées présente un fonctionnement global satisfaisant. En effet, la collecte d'eaux claires d'infiltration est négligeable. Elle est d'environ 5 m3/j, représentant 13.5% des débits collectés en nappe haute (mars).

Le débit maxi de temps de pluie observé sur l'année 2025 a atteint ponctuellement 104 m3/j pour une pluie orageuse d'été de 82 mm, le 20/08/2025 (relevé météo de la station de Fontainebleau).
Ce débit représente 154% de la capacité hydraulique des ouvrages, ce qui traduit l'existence d'apport d'eaux claires météoriques dans le réseau d'assainissement, pourtant de type séparatif.
Toutefois, il est rappelé que le procédé en place de Filtres Plantés de Roseaux (FPR) peut tolérer ponctuellement des à-coups hydrauliques.
De plus, seule une autre journée a conduit au très léger dépassement de la capacité hydraulique de la station : 101% de remplissage hydraulique la journée du 24/07/2025 par pluie orageuse.

Par ailleurs, il est observé un excellent taux de raccordement, comme en témoigne le débit relevé en nappe basse (octobre) de 32 m3/j égal au volume d'eaux usées attendu au regard de la population raccordée.

Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration mesurées à l'occasion de la mesure d'autosurveillance (moyen 24h) d'une part, et des 2 visites du SATESE (prélèvements ponctuels) d'autre part, sont très satisfaisantes pour les 3 paramètres imposés dans l'arrêté de rejet, qui apprécient les charges résiduelles particulaire (MES), et carbonées (DBO5 et DCO).

L'élimination de l'azote NTK, non soumis à une norme de rejet, présente d'excellents résultats, bien supérieurs encore aux objectifs du constructeur de 15 mg/l ou rendement de 80%.

Lors de la mesure d'autosurveillance, les flux polluants amont obtenus sur les paramètres carboné (DBO5) azotés (NK et NH4+) et phosphoré (Ptot), plutôt homogènes entre eux, rendent compte d'une charge polluante élevée du double de celle attendue au regard de la population raccordable (236 EH).

La possibilité d'un rejet sauvage, ce même jour, de matières de vidange, est une hypothèse car ce phénomène est toujours constaté malgré les mesures prises par la CAPF et l'exploitant de verrouillage de l'accès au poste (Cf. compte-rendu de la visite du SATESE, le jeudi 09 octobre).

Travaux et études : La gestion des adventices organisée par l'exploitant en 2025, n'a pas suffi pour éviter le développement impressionnant des orties et liseron sur le 1er étage (Lit N°3 notamment) et le 2ème étage (Lits N°2, notamment). Des efforts sont pourtant consentis par l'exploitant qui s'emploie par ailleurs régulièrement à l'enlèvement des ronces.

L'accès à la bâche de mise en charge du 1er étage, par un véhicule est impossible par la voirie intérieure trop pentue. De ce fait, son nettoyage est particulièrement difficile physiquement pour l'exploitant (nécessité de dérouler 50 m de tuyau de pompage pour accéder à un raccord pompier et de surcroit par un dénivelé en pente raide). L'opportunité de la création d'un accès aux ouvrages à partir du chemin communal qui longe la clôture de la station d'épuration, pourrait être étudiée.

Fin 2025, lors de sa 2ème visite de l'année, le SATESE a attiré l'attention de l'exploitant sur la gestion des adventices à assurer dès la repousse des roseaux, avant que le développement de ces mauvaises herbes soit massif au point d'éliminer les roseaux.

Des leçons sont à tirées du retour d'expérience de l'année 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : TOUSSON

Nombre de raccordables : 310 habitants 232 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 36 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 32 m^3/j moyen : 32,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 260 E.H. maxi temps sec : 37 m^3/j maxi temps de pluie : 104 m^3/j

pollution NK : 58% date : 04/2021 hydraulique : 48% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 15,7 kwh/j 1,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	21/05/2025	38	477			526	710	1210	195	169	0,24	195	22,4
	A2+A5+A4	21/05/2025	38	5,4			18,5	3	68	3,52	0,39	78,9	82,4	15
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/06/2025		400			300	350	800	140			140	12
	A2+A5+A4	04/06/2025		7			12,8	3	45	2	0,1	74,8	76,8	13
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/10/2025		380			328	370	900	163			163	15
	A2+A5+A4	09/10/2025		4			10,5	3	36	1,8	0,1	60,5	62,3	12
Flux amont retenus en kg/j				13			13	13	39	3,9				0,39
Flux amont retenus en E.H.				140				217	259	260				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,47			13,9	3	49,7	2,44	0,2	71,4	73,8	13,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			96,3	99,3	94,9	98,6			54,9	17,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**80**				**80**	**80**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

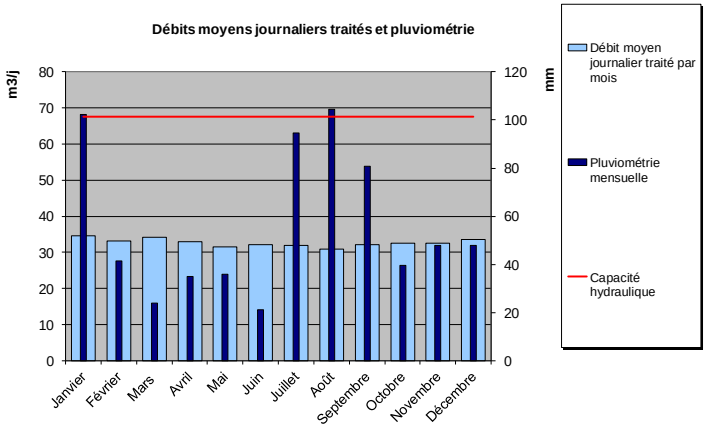

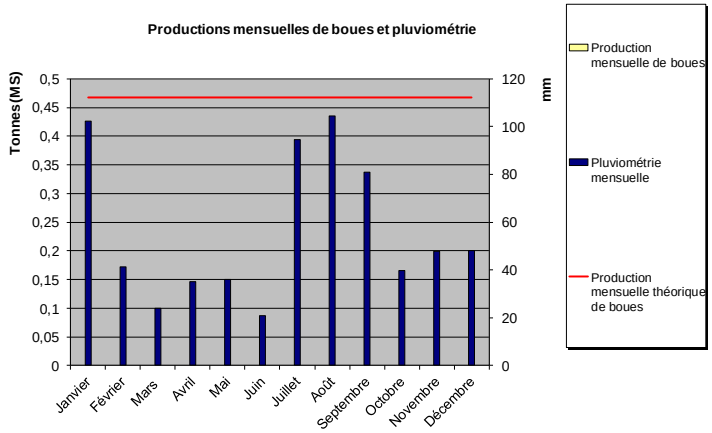

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TRILBARDOU / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/007/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	200 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,99 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 200	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : SBR

File boues : BASSIN

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet — Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

L'exploitation de ce système d'assainissement a été repris par la SAUR au 1er janvier 2025 (hors réseau de Vignely exploité par la CAPM en régie).

Système de collecte :

En l'absence de crue de la Marne, la capacité hydraulique n'a été dépassée que deux fois et de manière modérée. Le suivi de la hauteur d'eau dans le PR a permis de détecter deux by-pass de faible ampleur dont l'un lié à une coupure électrique d'ENEDIS de 30 minutes (01/11/2025).

Contrairement à 2024 (année très pluvieuse), aucun by-pass n'a été mesuré au point A5. Au vu de la configuration de ce point, des réserves sont émises sur la fiabilité de la mesure (sonde Doppler prenant beaucoup d'espace dans la canalisation de by-pass).

La quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes mesurée sur ce système d'assainissement est négligeable.

Station d'épuration :

Les résultats du bilan d'autosurveillance et de la visite SATESE montrent une qualité du rejet conforme aux objectifs réglementaires peu contraignants.

Par contre, la quantité de boues évacuées déclarée dans le bilan agronomique, donnée jugée la plus fiable est plus faible que celle attendue (déficit de 58 %) et pourraient témoigner de départs de boues dans les eaux traitées.
La quantité épandue relevée dans le bilan annuel de l'exploitant (8.87 TMS) est très différente de celle donnée dans le bilan agronomique établi par la société Valbé (5.45 TMS), chaque acteur ayant retenu une siccité différente du produit évacué (SAUR : 2.9 % pour un prélèvement réalisé le 21/08/2025 soit presque 1 mois après l'épandage et Valbé : 1.8 %, moyenne de 4 analyses réalisées en 2025 variant de 0.9 à 2.9 %).
Les modalités de calcul de la production de boues et d'échantillonnage restent donc inappropriées nécessitant une reprise du protocole opératoire (remarque récurrente).

La consommation d'énergie aurait été divisée par deux (à confirmer en 2026).

Travaux et études :

L'installation du point de mesure en A2 est effective depuis décembre 2025 (retard de près d'une année, VEOLIA s'étant désengagé de ces travaux suite à la perte du contrat d'exploitation de la station d'épuration au 30/12/2024).

Les communes de Vignely et de Trilbardou disposent de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) datant de plus de dix ans. La commune de Vignely ne dispose pas de zonages d'assainissement (ni en eaux usées, ni en eaux pluviales), situation qui sera corrigée lors de la mise à jour de l'ensemble des zonages de la CAPM envisagée pour 2027.

La CAPM a prévu d'intégrer la réflexion de reconstruction de la station d'épuration dans le cadre du SDA sur l'ensemble de son périmètre, qui a été lancé au second semestre 2023, mais les mesures sur les réseaux ont été reportées par la CAPM à l'année 2025 en raison d'un non-respect du planning initial par le groupement de bureau d'études. La reconstruction de ce dispositif obsolète devra être envisagée à moyen terme au vu du renforcement des normes règlementaires à venir.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : TRILBARDOU, VIGNELY

Nombre de raccordables : 870 habitants 652 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 94 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 85 m^3/j moyen : 95,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 587 E.H. maxi temps sec : 92 m^3/j maxi temps de pluie : 233 m^3/j

pollution NK : 59% date : 03/2025 hydraulique : 48% Production annuelle de boues : 5,5 tMS 25 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 41 kwh/j 1,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 42% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2025	93	106			191	194	568	94,9	76,4	1,05	94,9	9,46
	A2+A5+A4	05/03/2025	93	28			21,2	3	78,7	7,62	1,7	5,72	13,3	5,02
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/04/2025		320			286	320	791	114			114	11
	A2+A5+A4	29/04/2025		38			29,5	17	84	17	11	0,7	17,7	8,4
Flux amont retenus en kg/j				9,9			18	18	53	8,8				0,9
Flux amont retenus en E.H.				110				302	353	587				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				33			25,3	10	81,4	12,3	6,35	3,21	15,5	6,71
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				80,9			89,3	96,6	87,8	88,5			85,2	35,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

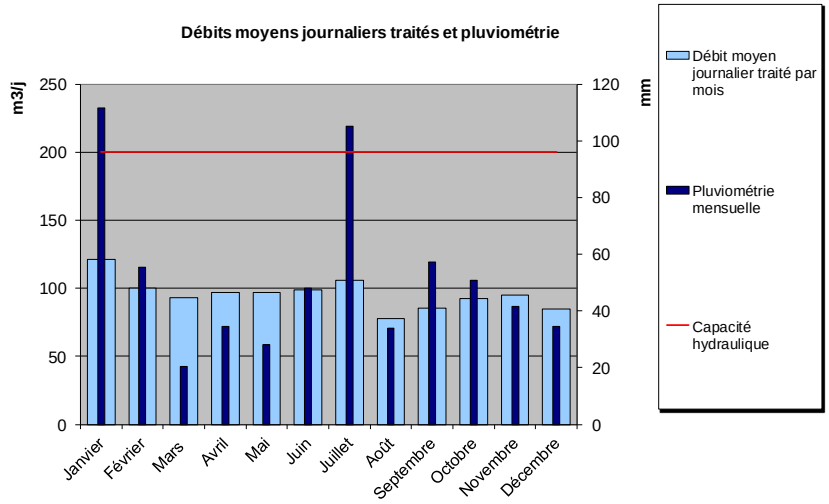

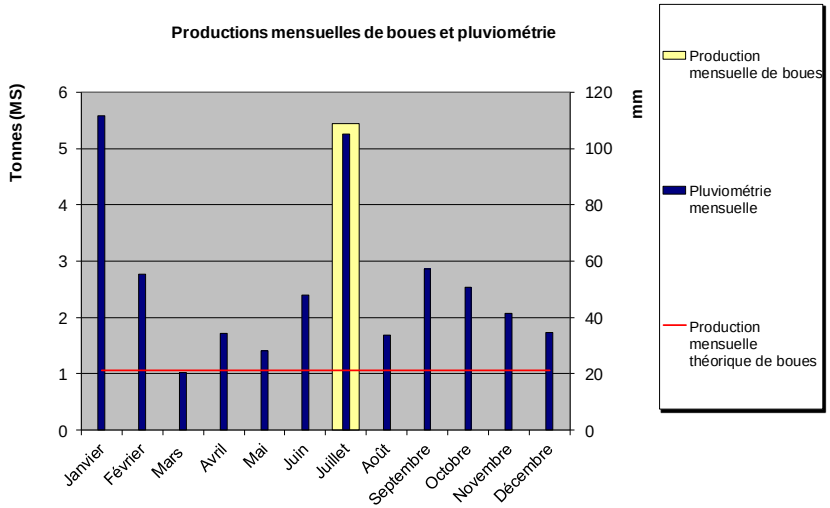

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TRILPORT / MONTCEAUX-LES-MEAUX

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747502000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1973	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 6 Art 41, N° M : 1995/560		
Arrêté préfectoral boues	: F622013/071		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Enclos des vignes
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	:	175 m³/j
	: 30	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,945 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO SOUPLE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Sur l'année 2025, le volume de by-pass estimé au point A2 représente 1420 m3, soit un taux de 4.2% du volume collecté par le réseau d'assainissement, ce qui reste élevé pour un réseau de type séparatif (56 jours sur 2025, soit 15% du temps).
Compte tenu du mauvais comportement du réseau (collecte des eaux claires parasites d'infiltration et aussi météoriques), le taux est bien plus élevé en janvier, période où on observe des débits très élevés même en absence de pluie, avec 905 m3/mois soit 12.9% du volume collecté par le réseau d'assainissement avec 13 jours de déversement soit 42 % du temps.

Le débit maximum de 308 m3/j a d'ailleurs été enregistré le 29/01/2025, lors d'une journée pluvieuse de 11.5 mm de hauteur de pluie, avec une surverse au point A2 de 69 m3/j. Ce débit représente 410 % de la capacité hydraulique de la station d'épuration, traduisant les surcharges hydrauliques très importantes de la station d'épuration. De tels débits traversiers occasionne inévitablement des pertes de boues avec les eaux épurées qui peuvent par ailleurs fausser la mesure de débit à l'aval (canal de comptage équipé d'une sonde ultrasons).

Du fait de la conception du réseau (arrivée gravitaire à forte pente), cette situation est malheureusement inévitable : la réduction du diamètre de la canalisation d'alimentation de la station d'épuration qui pourrait limiter les débits sur la station d'épuration, ne peut excéder un certain seuil sans risquer des surverses par temps sec au droit du déversoir d'orage, non tolérées réglementairement.

En temps sec et nappe basse (octobre), le débit moyen hebdomadaire de 52 m3/j est en parfaite adéquation avec le débit attendu au regard de la population raccordable (Données assainissement 2024). En nappe haute (mars), le débit de temps sec atteint 69 m3/j, ce qui conduit à estimer les débits d'eaux claires d'infiltration à 17 m3/j environ, ce qui est relativement faible.

Quelques chutes de débits peuvent être observées de temps en temps alors qu'aucune surverse n'est enregistrée au point A2. Ces chutes correspondent aux extractions de boues qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de m3 (rotation des citernes de l'agriculteur sur une même journée).

Système de traitement : La qualité des eaux rejetées observée lors des 2 mesures d'autosurveillance d'une part et lors de la visite du SATESE d'autre part, toutes 3 déroulées par temps sec est conforme au niveau de rejet requis. L'efficacité globale de la station d'épuration, évaluée par la production de boue s'est nettement améliorée en 2025. Le ratio de production de boue de 37 g de MS/EH/j permet de l'estimer à 62%, soit 2 fois plus élevée que les années passées. Le déficit de 38% environ traduit en grande partie la perte de boues avec les eaux épurées, inévitable sur ce dispositif de conception obsolète.

Les boues sont désormais directement envoyées chez l'agriculteur qui dispose d'un silo souple.

Faute de mesures d'autosurveillance suffisamment fiables (échantillon 24h proportionnel au temps), les coefficients de charge polluante sont estimés à partir du nombre de raccordables (données eau et assainissement 2024).

Travaux et études : Les travaux de la nouvelle station d'épuration comptée parmi les priorités du SDASS EU n°2, ont bien avancé depuis leur démarrage début novembre 2025, après 6 semaines de préparation de chantier. Ils devraient se terminer dans l'été 2026.

Cette nouvelle station d'épuration d'une capacité de 650 EH et 180 m3/j, est conçue selon le procédé de filtres plantés de roseaux. Elle est construite par la société SERPOL.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : MONTCEAUX-LES-MEAUX

Nombre de raccordables : 628 habitants 471 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 57 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 52 m^3/j moyen : 89,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 471 E.H. maxi temps sec : 69 m^3/j maxi temps de pluie : 308 m^3/j

pollution DBO5 : 94% date : 12/2025 hydraulique : 119% Production annuelle de boues : 6,3 tMS 37 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 47 kwh/j 1,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 62% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/03/2025	88	40,8			127	148	340	55,3	41	1,05	55,3	6,32
	A2+A5+A4	05/03/2025	88	10			8,58	3	28,3	4,36	2,59	13,2	17,5	2,19
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/09/2025	61	468			254	303	666	88	71,3	0,34	88,3	10,7
	A2+A5+A4	09/09/2025	61	6,38			11,9	3,85	40	14	10,4	0,76	14,7	10,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/12/2025		250			246	260	712	79			79	7,1
	A2+A5+A4	02/12/2025		11			13	6	40	23	21	0,38	23,4	3
Flux amont retenus en kg/j				42			25	28	71	7,1				0,8
Flux amont retenus en E.H.				471				471	471	471				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,13			11,2	4,28	36,1	13,8	11,3	4,78	18,6	5,23
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,9			94,4	98,1	93,4	82,4			74	41,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**40**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

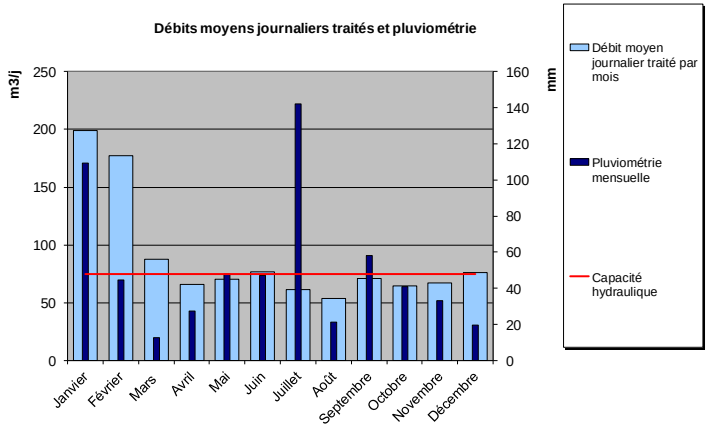

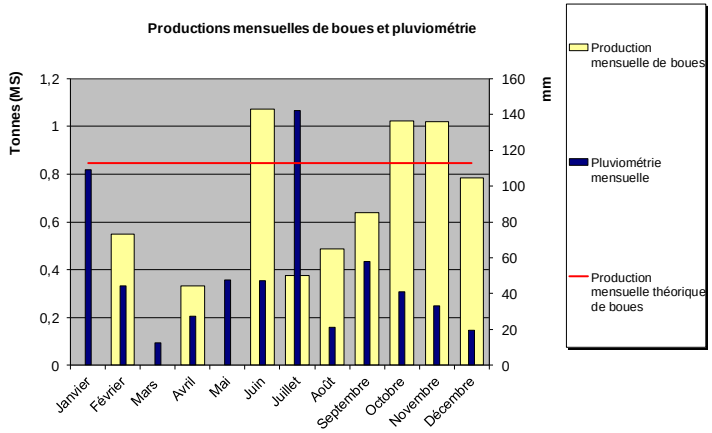

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

TROCY-EN-MULTIEN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747601000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Beauval
Rivière 1	:
Rivière 2	: Thérouanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 50 m³/j
	: 15	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 1,814 km
Capacité hydraulique TS	: 50	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 4%
Capacité hydraulique TP	: 50	m³/j (pluie)	Unitaire	: 96%

File eau	: LAGUNAGE NATUREL
File boues	: BASSIN
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée des eaux usées sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. La consommation moyenne d'eau assainie est de 30 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 27 m³/j (hors collecte d'eaux claires). Le ruissellement au niveau du bassin versant agricole peut générer des volumes d'eau et de boues très importants. Le nombre de raccordables correspond à un taux de charge en pollution de 68 %.

Station d'épuration

Suite aux orages de juin 2021, les lagunes de Trocy-en-Multien ont été comblées par des coulées de boues et la conduite de rejet a été endommagée en plusieurs points. L'évacuation des boues excédentaires, le reprofilage des lagunes et les réparations de la canalisation aval se sont déroulés en août 2022. Pour rappel, ces lagunes ont été implantées sur le tracé de l'ancien ru de Beauval (déclassé en 2021) et il n'existe pas d'accès pour les véhicules au dispositif.

La Police de l'eau a donné son accord pour la réalisation de prélèvements ponctuels selon une fréquence annuelle en remplacement de la mesure 24 heures à effectuer tous les 2 ans. Les résultats de ces prélèvements réalisés en juin ne permettent pas de respecter le rendement minimum en MES, tout comme ceux de la visite SATESE d'avril.

Les performances épuratoires de ce dispositif sont reconnues médiocres.

Travaux et études

Ce dispositif a été déclaré prioritaire dans le SDASS EU1. La première action demandée par la Police de l'eau à la collectivité était le curage des lagunes ; cette opération, prévue au contrat d'affermage, a donc été effectuée en septembre 2012. L'étude bathymétrique réalisée en août 2024 a montré des taux de remplissage de 53 % pour le 1er bassin et 26 % pour le 2ème bassin (seuil de 30 % atteint ou proche selon la lagune).

Un curage des lagunes a été effectué en septembre 2025 : 86,8 tonnes de Matières Sèches (MS) épandues sur les communes de Puisieux et d'Etrépilly (exploitation agricole COURTIER).

Le programme de travaux du SDA de 2023 a arrêté le scénario 1 : création d'une station d'épuration commune de 400 E.H. pour Trocy-en-Multien, le Plessis-Placy bourg (actuellement en assainissement autonome, mais zoné en collectif) et le hameau de Beauval.

La CCPO souhaite étudier la création d'une station d'épuration pour le bourg du Plessis-Placy (scénario 2) et la création d'une station d'épuration commune à Trocy-en-Multien et le hameau de Beauval (scénario 3).

Une problématique de ruissellement rural est à solutionner en parallèle de ce projet. Les conclusions de l'étude de ruissellement sont attendues pour fin septembre 2026.

La mission de maîtrise d'œuvre de ce projet a été lancée le 19/06/2026. Le rendu de l'Avant-Projet (AVP) intégrant les 3 scénarios et un point d'arrêt de choix des travaux retenus sont prévus fin 2026/début 2027.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : TROCY-EN-MULTIEN

Nombre de raccordables : 225 habitants 169 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 30 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : m^3/j moyen : m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 169 E.H. maxi temps sec : m^3/j maxi temps de pluie : m^3/j

pollution DBO5 : 68% date : 12/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : 86,8 tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2025		44	23	74	24	23	74	19			19	0,1
	A2+A5+A4	09/04/2025		43	6	32	37,8	44	63	17	14	2,4	19,4	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/06/2025		70	190	981	272	190	981	19,4	18,9	0,43	19,6	4,35
	A2+A5+A4	05/06/2025		94,7	3	96					4,35	1,18		
Flux amont retenus en kg/j				15			9,6	10	25	2,5				0,29
Flux amont retenus en E.H.				169				169	169	169				169
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				68,8	4,5	64	37,8	44	63	17	9,18	1,79	19,4	1,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				1,14	86,2	73,5	0	0	14,9	10,5			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l					**35**	**200**								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**	**60**	**60**								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

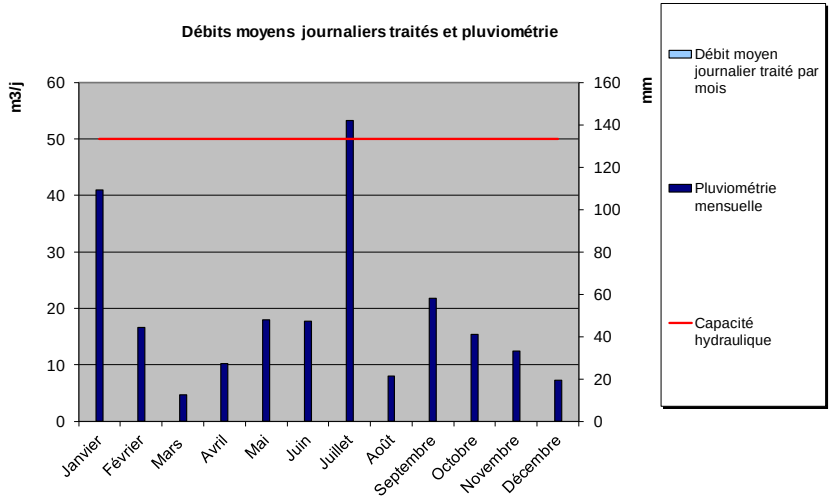

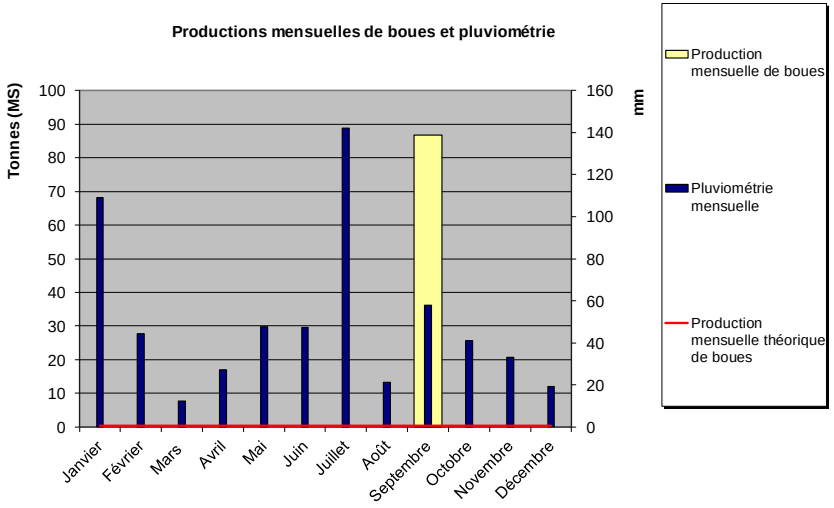

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

URY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747701000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/11/2000	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 99/DAI/2E/098		
Arrêté préfectoral boues	: 99/DAI/2E/098		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	240 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	9,133 km
Capacité hydraulique TS	: 240	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 240	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'absence de problématique de collecte d'eaux claires parasites tant d'infiltration que météoriques, est à relever sur ce système de collecte :

La différence entre les débits mini et maxi de temps sec, est en lien avec l'activité irrégulière du Novotel, et non la conséquence d'apport d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources, en période de nappe haute.

L'apport d'eaux pluviales reste globalement faible, malgré quelques pointes de débits journaliers lors de fortes précipitations. Le débit maxi observé le 20 août, par 43 mm de pluie a atteint 241 m3/j, valeur sensiblement égale à celle de la capacité hydraulique de la station d'épuration de 240 m3/j.

Station d'épuration : Le niveau de rejet de la station d'épuration est toujours satisfaisant pour l'ensemble des paramètres analytiques, comme en témoignent les données d'autosurveillance, et les résultats observés lors des 2 visites du SATESE.

Seul le traitement complet de l'azote global (NGL) est parfois juste correct (visite SATESE du 11/02), ce qui pourrait conduire à une non-conformité, si la moyenne annuelle devait dépasser 15 mg/l.

La mise en place d'une sonde REDOX, prévue en 2026, avec le remplacement de l'armoire électrique, va permettre de remédier à cette situation. En effet, la gestion des besoins en oxygène sera automatisée ce qui permettra de répondre au fil de l'eau, à l'arrivée variable de la charge polluante, d'une journée à l'autre, en fonction de l'activité du NOVOTEL (126 chambres, salle de conférences, accueil de séminaires).

La station d'épuration est chargée à 67% en pollution. La valeur de 807 EH est obtenue à partir des 2 bilans d'autosurveillance réalisés dans l'année 2025, sur la base du paramètre azote Kjeldahl (NTK).

Cette valeur est le cumul de la pollution apportée par la population (environs 756 habitants raccordables) et l'activité du NOVOTEL.

Malgré les écarts entre la quantité de boues extraites du clarificateur vers le silo et celle évacuées en agriculture, le ratio de 41 g de MS/EH/j (pour 60 g de MS/EH/j attendu) issu du remplissage du silo, est considéré fiable. Ce ratio peut rendre compte de la perte sporadique de boues avec les eaux épurées, lors des à-coups de débits vers les lagunes d'infiltration (observé sur le terrain par le SATESE en juin 2025 et estimé à 4 TMS de boues perdues depuis leur dernier curage qui remonterait selon la SAUR à plus de 3 ans). Une sous-estimation des volumes envoyés dans le silo (tarage de la pompe fiable ?) est aussi possible.

Comme en 2024, cette année à nouveau, avant la période d'épandage, il n'y a pas eu nécessité d'évacuer des boues vers un site de retraitement (site de Bourron-Marlotte par exemple). Cela interroge car la capacité de stockage du silo peut être estimée à environ 8 mois au vu de la charge actuelle à traiter. Par ailleurs, 1/3 du volume du silo est inutilisable du fait de l'accumulation de boues trop concentrées en son fond, faute d'agitateur pendant l'année 2025.
Le remplacement de ce dernier en octobre 2025, devrait permettre de remettre en suspension les boues sédimentées et de les évacuer lors de la campagne 2026 d'épandage en agriculture.
Le curage complet du silo sera à vérifier, afin de récupérer la totalité de la capacité du silo.

Travaux et études : Le programme d'assainissement propre au système d'assainissement de la commune d'Ury a été présenté dans le cadre de la restitution partielle du SDA intercommunal lancé par la CAPF. Il est réduit à quelques opérations relatives à la collecte des eaux usées, portant sur la fiabilisation du fonctionnement du réseau sous-vide, et à une opération de gestion des eaux pluviales, par la réhabilitation de 2 puits d'infiltration.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : URY

Nombre de raccordables : 756 habitants 567 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 149 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 116 m^3/j moyen : 119 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 807 E.H. maxi temps sec : 130 m^3/j maxi temps de pluie : 241 m^3/j

pollution NK : 67% date : 12/2025 hydraulique : 50% Production annuelle de boues : 12,1 tMS 41 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 176,8 kwh/j 3,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 68% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/02/2025		490			367	420	993	128			128	14
	A2+A5+A4	11/02/2025		15			12,8	5	41	4,9	2,2	12,1	17	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/03/2025	119	617			505	657	1210	98,4	78,5	1,05	98,4	11,7
	A2+A5+A4	26/03/2025	124	9,88			10,9	3	37,5	2,61	0,89	10,2	12,8	7,44
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/06/2025		600			379	390	1116	167			167	16
	A2+A5+A4	04/06/2025		4			8,75	3	29	2,8	0,86	0,91	3,71	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/10/2025	118	276			205	134	755	106	116	0,24	106	11,2
	A2+A5+A4	20/10/2025	120	5,6			9	3	30	3,65	0,83	4,16	7,81	6,61
Flux amont retenus en kg/j				53			20	47	117	12				1,4
Flux amont retenus en E.H.				589				783	780	807				794
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,62			10,3	3,5	34,4	3,49	1,2	6,83	10,3	6,36
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			96,9	98,8	96,5	97,1			90,9	49,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

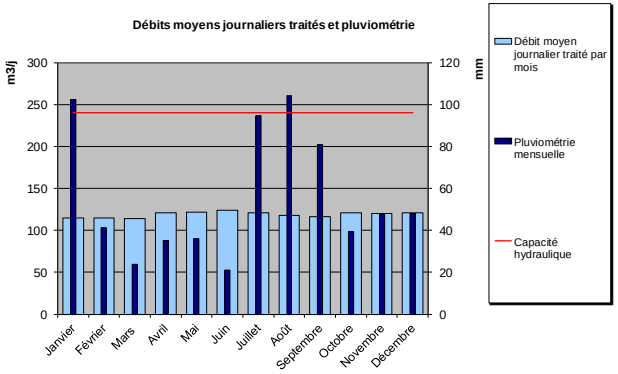

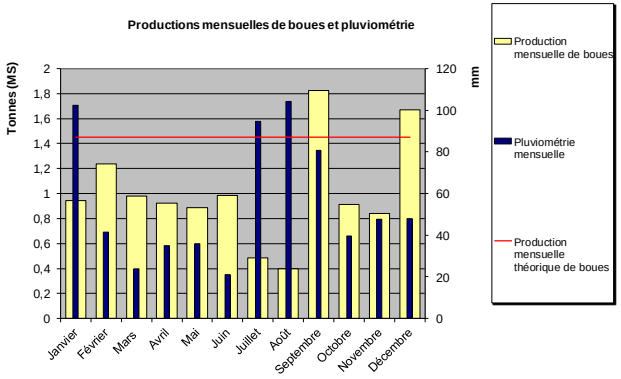

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

USSY-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	:	037747801000	Ingénieur SATESE	:	Michèle PATRAS
Mise en service	:	01/01/1976	Technicien SATESE	:	Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:		Mode d'exploitation	:	AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	:	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE			
Exploitant	:	SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE			
Constructeur	:				
Police de l'eau	:	DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	:	MISE 95 31/DDAF			
Arrêté préfectoral boues	:	D04/040/DDAF			

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	:	Ru des Effaneaux(R137-F6264000)
Ru (ou autre)	:	Courtablond
Rivière 1	:	
Rivière 2	:	
Fleuve	:	MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	:	1200	E.H	Débit de référence	:	180 m³/j
	:	72	$kgDBO_5/j$	Longueur des réseaux	:	5,869 km
Capacité hydraulique TS	:	180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	:	180	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	:	BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	:	SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	:	SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	:	2			
Scénario SANDRE réseaux	:	Sans objet	Scénario SANDRE STEP	:	Validé

Commentaires

Système de collecte : La quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) collectée par le réseau n'est pas significative.

La collecte d'eaux pluviales a conduit au débit élevé de 186 m3/j lors de la journée du 24 juillet par 64 mm de pluie, mesurés localement à la station d'épuration de Sept-Sort. Cette valeur représente 103% de la capacité hydraulique de la station d'épuration considérée égale à 180 m3/j (donnée constructeur). Le débit maximal recensé sur ce site en 2025 est de 229 m3/j, mesuré pourtant par temps sec le 16/01/2025. Ce débit élevé s'explique par les crues de la Marne qui conduisent à l'apport d'eau de la Marne par le trop-plein du poste en bord de Marne, non équipé d'un clapet (cas suspecté pendant 6 jours consécutifs du 14/01 au 19/01 avec des débits élevés par temps sec). Selon la durée des crues, et l'impact sur les débits refoulés à la station d'épuration, la SAUR met le poste à l'arrêt. Dans ces périodes, une partie des eaux usées du bourg est alors rejetée directement en Marne par le trop-plein du poste. Cette situation s'est produite entre le 22 et le 24 janvier.
Cette situation relevée par la Police de l'Eau (DDT), a conduit la CACPB à envisager la mise en place d'un clapet sur la canalisation du trop-plein du poste. Une action est à mener par la CACPB pour prévenir des risquent futurs.

Des défauts de collecte significatifs complémentaires sont à noter à au moins 13 reprises dont 6 par temps sec (mai, novembre et décembre). Ils sont non documentés par la SAUR et source de non-conformité de la collecte.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration (les 2 mesures d'autosurveillance réglementaires sur 24h et les 2 visites ponctuelles du SATESE) a été satisfaisante, pour l'ensemble des paramètres.

De plus, la production de boue observée en 2025, représente 92% de celle attendue au regard de la charge polluante à traiter (mesure du SATESE le 07/02/2023). Sous couvert de la surestimation de la production de boues (très probable vu la concentration moyenne des extractions depuis le clarificateur à plus de 18 g/l), ce résultat tendrait à considérer que les pertes de flottants et/ou de particules de boues possibles sur ce dispositif de conception mal adaptée à la bonne gestion des boues, n'ont pas été, cette année, préoccupantes. La gestion rigoureuse des boues en excès assurée par l'exploitant du site a permis de limiter sensiblement les remontées de boues.

Les flux de pollution mesurés lors des 2 bilans d'autosurveillance réalisés dans des conditions de collecte différentes (en nappe haute le 18/02 et nappe basse le 13/10/2025), mais pourtant par temps sec, présentent des flux différents. Cet écart, particulièrement visible sur les paramètres NTK et Ptotal, peut s'expliquer par le manque de représentativité de l'échantillon réalisée proportionnellement au temps et non au débit.
C'est ainsi que le coefficient de charge en pollution de 54%, mesuré lors du bilan SATESE du 06 au 07 février 2023, est reconduit en 2025. Il représente 95% de la valeur attendue au regard du nombre de raccordables.

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration obsolète du fait de sa conception, est suspendu en attentant les conclusions du nouveau Schéma Directeur d'Assainissement en cours.
D'ici la reconstruction de la station d'épuration, prévue seulement à terme, l'opportunité d'installer un silo souple pourrait être étudiée pour optimiser parfaitement la gestion des boues dont dépend directement l'efficacité globale du système. La mise aux normes de cette station d'épuration fait partie des priorités du PAOT (2022-2027) ce qui nécessite le lancement des études préalables à sa reconstruction.7) ce qui nécessite le lancement des études préalables à sa reconstruction.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : USSY-SUR-MARNE

Nombre de raccordables : 912 habitants 684 E.H.

Consommation eau assainie : 99 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 653 E.H.

pollution NK : 54% date : 02/2023 hydraulique : 47%

Consommation énergétique : 111,4 kwh/j 2,9 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 80 m^3/j moyen : 84,5 m^3/j

maxi temps sec : 87 m^3/j maxi temps de pluie : 229 m^3/j

Production annuelle de boues : 13,1 tMS 55 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 92% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/02/2025	111	278			182	184	540	91,9	77	1,05	91,9	8,29
	A2+A5+A4	18/02/2025	111	9,2			11	5	33,8	3,58	0,96	7,99	11,6	1,93
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	25/03/2025		360			393	430	1104	100			100	9,5
	A2+A5+A4	25/03/2025		23			22,8	12	67	8,6	4,7	0,93	9,53	3,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/08/2025		633			414	440	1188	144			144	17
	A2+A5+A4	28/08/2025		6,8			6,75	3	21	3,8	2,2	1,26	5,06	4,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/10/2025	86	250			233	238	691	141	154	0,24	141	13,8
	A2+A5+A4	13/10/2025	86	9,8			13,4	6,75	39,9	4,06	2,16	3,02	7,08	6,17
Flux amont retenus en kg/j				38			32	39	83	9,8				0,97
Flux amont retenus en E.H.				422				650	553	653				571
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12,2			13,4	6,69	40,4	5,01	2,51	3,3	8,31	4,18
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			95,2	97,7	95	95,5			92,3	65,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

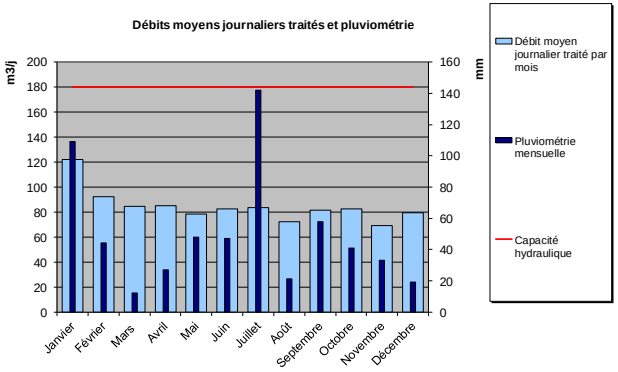

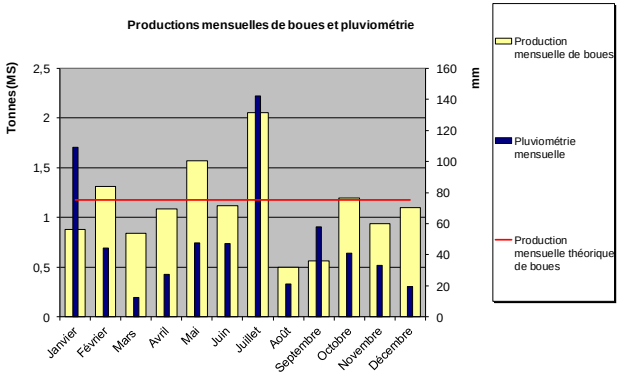

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

USSY-SUR-MARNE / MOLIEN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747805000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 13/12/2007	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru des Effaneaux(R137-F6264000)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m³/j
	: 3	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 0,475 km
Capacité hydraulique TS	: 7,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 7,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE
File boues	: DIGESTEUR
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement des eaux usées 100% séparatif collecte des eaux pluviales (ECM) on peut observer des augmentations des débits à chaque épisode pluvieux. Le débit maximum de temps de pluie relevé cette année est de 24 m³/j le 25 février (EU+ECPP+ECM).
Ce débit est 8 fois supérieur à la consommation d'eau assainie du hameau (données de 2024).
Ces apports d'eaux pluviales sont donc significatifs. Le SATESE conseille depuis plusieurs années au maître d'ouvrage d'engager une action pour pallier cette situation. Le SDA intercommunal, actuellement en cours de réalisation, devrait apporter un diagnostic et des solutions à cette problématique.

Le débit nominal de la station a été dépassé 167 jours en 2025. La moyenne annuelle de charge hydraulique se situe en effet à 103% de la capacité hydraulique pour une charge polluante à 50%; on atteint la limite hydraulique pour un dispositif équipé d'une décantation primaire (sensible aux à-coups hydrauliques).

Station d'épuration

L'autosurveillance n'est pas obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (EH). Seules les analyses réalisées sur les échantillons prélevés lors de la visite du SATESE permette d'apprécier la qualité du rejet.
Les résultats de ce prélèvement ponctuel sont conformes. Les rendements sont excellents.

Le SATESE a retenu l'estimation de la charge polluante par rapport au nombre de raccordables.
La station d'épuration est chargée à 50% en pollution (base raccordables).

Le programme d'entretien régulier mis en place par la SAUR depuis l'année 2018 (nettoyage du poste de relèvement, vidange des prétraitements, pompage du filtre à pouzzolane et curage des drains) permet de fiabiliser la qualité du rejet. Les vidanges du digesteur devraient être réalisées 3 fois par an pour optimiser le fonctionnement. (Absence au format SANDRE de donnée de vidange du digesteur pour 2025).

Travaux et études

Rappel de 2024 : Dans le cadre du SDA intercommunal, la campagne de mesures a débuté le 01/02/2024 et s'est terminée le 27/05/2024.
Les premiers résultats sont :
ECPP (eaux claires parasites permanentes) : 17 m³/j (68 %)
Surface active = 0,9 ha

La présentation des 1ères conclusions du programme de travaux d'assainissement établi à l'issue du SDA intercommunal, est attendue au 2ème semestre 2026. Les enjeux restent assez limités pour ce type de système d'assainissement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : USSY-SUR-MARNE – Hameau de Molien

Nombre de raccordables : 33 habitants 25 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 3 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 5 m^3/j moyen : 7,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 25 E.H. maxi temps sec : 8 m^3/j maxi temps de pluie : 24 m^3/j

pollution DBO5 : 50% date : 12/2025 hydraulique : 103% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3,6 kwh/j 2,4 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/08/2025		210			224	250	619	122			122	12
	A2+A5+A4	28/08/2025		4			6,5	3	20	0,5	0,1	67,6	68,1	6
Flux amont retenus en kg/j				2,2			1,4	1,5	3,8	0,38				0,04
Flux amont retenus en E.H.				25				25	25	25				25
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,5	3	20	0,5	0,1	67,6	68,1	6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			97,1	98,8	96,8	99,6			44,2	50
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

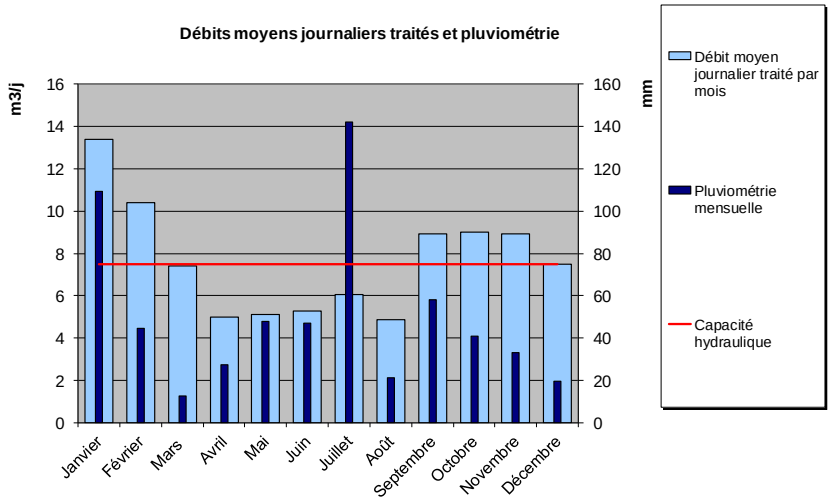

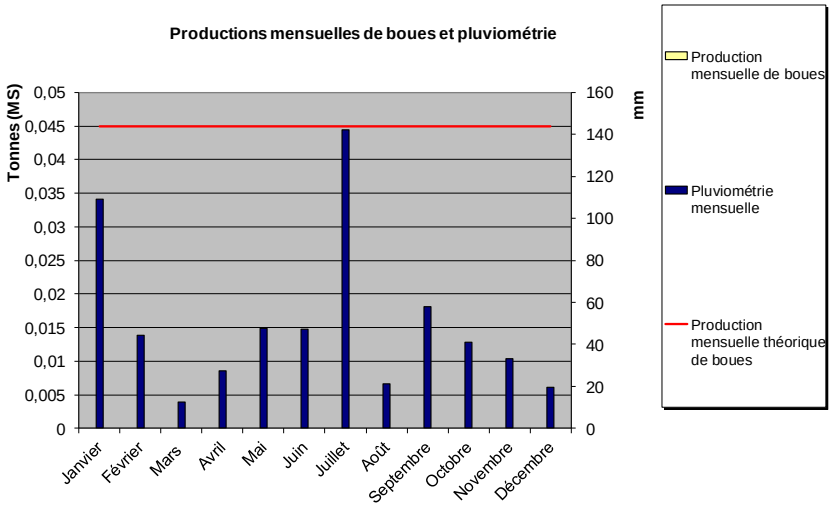

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VARREDDES / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037748301000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1982	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D06/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4300	E.H	Débit de référence	:	1500 m³/j
	: 258	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	:	22,078 km
Capacité hydraulique TS	: 645	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	76%
Capacité hydraulique TP	: 1500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	24%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 13				
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	:	Non validé	

Commentaires

Système de collecte : La problématique des eaux claires d'infiltration et/ou de source et des eaux météoriques est identifiée depuis de nombreuses années sur ce système d'assainissement (Cf. SDA 2010). L'essentiel de ces apports provient de la commune de Varreddes, et en particulier du bassin de collecte centre, où le raccordement de tronçons d'eaux pluviales strictes sur l'unitaire accentue l'impact de la collecte légitime du secteur unitaire, représentant 50 % du linéaire. Le réseau séparatif de Germigny-l'Évêque, affecté par des non-conformités de branchements, contribue également, dans une moindre mesure, aux apports d'eaux pluviales. Lors des crues de la Marne, la collecte d'eau claire est renforcée par l'apport d'eaux de la marne dans le réseau via le point A2 (cas en janvier expliquant le débit maximal de 1 809 m3/j le 03/01, alors que seulement 1 007 m3/j le 25/02 par pluie de 24 mm).

Après une année 2024 particulièrement pluvieuse, les débits d'eaux claires d'infiltration sont estimés à près de 400 m³/j en nappe haute (mi-mars), soit environ 49 % des débits collectés en temps sec à cette période. Ils sont encore plus élevés qu'en 2024. Cette situation reste préoccupante. En nappe basse (octobre), ces apports deviennent en revanche négligeables.

Le réseau de Varreddes, partiellement unitaire, dispose d'un déversoir d'orage autosurveillé classé point A2, situé immédiatement en amont de la station d'épuration. Deux autres déversoirs d'orage existent (Moreau Duchesne et chemin des Buttes), sans autosurveillance.
Les données de surverse au point A2 ne sont pas fiables. D'une part, le point de mesure est non conforme selon l'expertise AESN du 08/06/2021 et d'autre part, lors des crues de la Marne, sa mise en charge fausse totalement les mesures. Les volumes déclarés, soit 111 828 m³/an représentant près de 32 % des débits collectés à la station, ne sont donc pas exploitables.

Station d'épuration : Le débit de référence de 1 500 m³/j a été dépassé 19 jours. Hors mesure du 09/01/2025, déroulée par débit supérieur au débit de référence, les mesures d'autosurveillance ont révélé une seule non-conformité isolée en MES le 7 juillet. Cet épisode est associé à des volumes surversés estimés à 1 529 m³/j en A2 et 895 m³/j en A3 pour 13 mm de pluie. Compte tenu des incertitudes sur les mesures de surverse, l'ampleur réelle de la dégradation pourrait toutefois être nettement moindre.
Les flux polluants amont exprimés en NK, issus des mesures considérées comme fiables (hors campagne du 07/10/2025 présentant un débit de seulement 63 % de l'attendu) sont globalement conformes à ceux estimés au regard de la population raccordable. La station fonctionne à environ 58 % de sa capacité réelle de 4 300 EH.
Le ratio de boues extraites s'élève à 61 g MS/EH/j, soit 102 % de la valeur théorique calculée à partir de la charge en NTK, ce qui confirme le bon fonctionnement de la station en 2025.
Un écart de 27 % est toutefois constaté entre la production de boues extraites et les quantités envoyées en compostage (40,3 tMS). Les données de boues extraites ont néanmoins été retenues pour le bilan 2025, leur cohérence avec les concentrations mesurées étant satisfaisante. Il convient cependant de noter un possible biais de surestimation de 5 à 10 %, le rendement de capture de la centrifugeuse n'étant pas pris en compte. Les matières en suspension rejetées dans le filtrat ne sont donc pas retranchées de la production de boues.

Travaux et études : Afin de lever la non-conformité et répondre à la mise en demeure de 2017, les études de maîtrise d'œuvre du projet de bassin d'orage de 900 m³ (pluie mensuelle), à réaliser sur le site de la station au niveau de l'arrivée des effluents de Varreddes, ont conduit au choix des entreprises de travaux et aux demandes de subventions courant juillet 2026.
Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2026. Dans ce cadre, le point A2 sera entièrement réaménagé afin de permettre une mesure fiable des volumes réellement surversés et solutionner ce sujet règlementaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GERMIGNY-L'EVEQUE, VARREDDES

Nombre de raccordables : 3333 habitants 2500 E.H.

Consommation eau assainie : 466 m^3/j réf. : 2024

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2493 E.H.

pollution NK : 58% date : 12/2025 hydraulique : 44%

Consommation énergétique : 440,1 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j

Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

mini temps sec : 442 m^3/j moyen : 665 m^3/j

maxi temps sec : 817 m^3/j maxi temps de pluie : 1809 m^3/j

Production annuelle de boues : 55,6 tMS 61 gMS/E.H./j

Ratio de production de boues : 102% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				131			102	106	296	37				4,4
Flux amont retenus en E.H.				1456				1767	1973	2493				2606
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				16,8			9,06	4,54	44,9	11,1	10	1,11	12,2	2,69
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,2			92,4	96,2	89,4	83,3			81,3	65,8
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

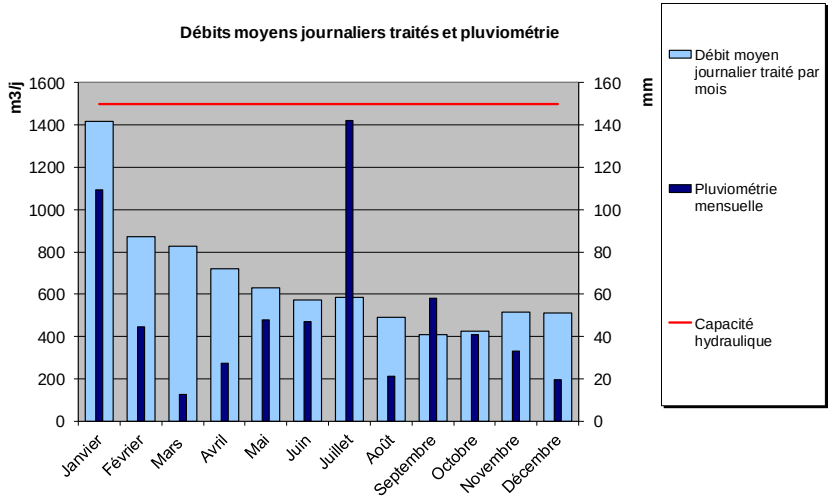

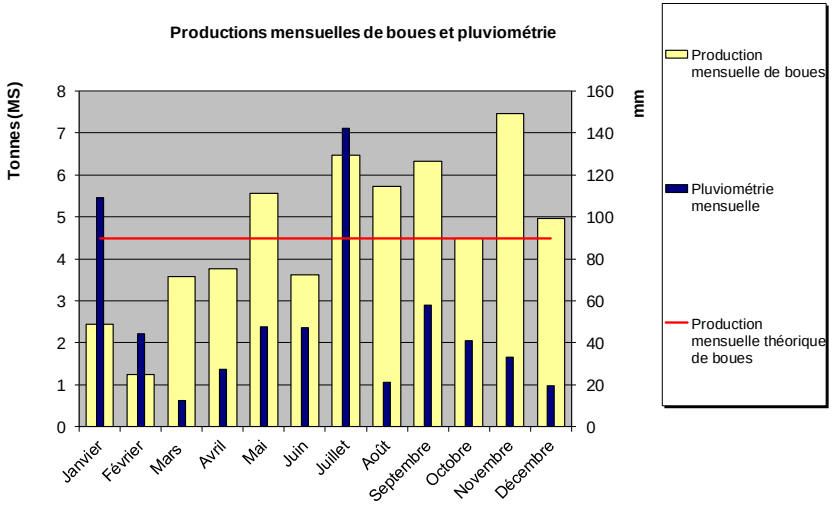

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VAUCOURTOIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037748401000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 29/08/2019	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: Prestation de services
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 658 N° MISE 2012/098		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	:	107 m³/j
	: 15	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	1,685 km
Capacité hydraulique TS	: 37,5	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 65	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les eaux claires d'infiltration collectées jusqu'à l'entrée de la station d'épuration ont atteint près de 65 m³/j, soit 72 % des débits collectés début mars 2025 (valeur incluant les surverses du point A2, correspondant au trop-plein du poste d'alimentation, estimées à 9 m³/j en moyenne sur une semaine). Hors ressuyage, elles chutent ensuite rapidement à environ 30 m³/j mi-mars puis 18 m³/j début avril (cf. graphique des débits moyens au recto).

La régulation des débits d'alimentation mise en œuvre en 2024 a permis d'augmenter le débit maximal admissible à environ 85 m³/j, soit 30 % au-dessus du débit nominal de 65 m³/j. Sans incidence connue sur le fonctionnement des filtres (cf. tests hebdomadaires NH4+ réalisés par l'exploitant), cette mesure, en complément du relèvement du niveau de trop-plein du poste, a réduit les surverses au point A2. Les volumes surversés au point A2 ont ainsi atteint 1 558 m³ en 2025.

Par ailleurs, aucune surverse n'a été observée lorsque le débit nominal de 65 m3/j n'était pas atteint, ce qui constitue une nette amélioration par rapport aux années passées.
Les surverses observées en 2025 au point A2 ont représenté toutefois encore 8,5 % des eaux collectées, ce qui, vu la taille du système d'assainissement est relativement satisfaisant.
Compte tenu de la capacité des filtres à absorber des débits de l'ordre de 85 m³/j sans dégradation des performances, l'opportunité d'augmenter encore le seuil du débit maximal pourrait être étudiée, jusqu'au débit de référence de 107 m³/j retenu par la Police de l'Eau dans son évaluation des données 2024.
Ce débit correspondrait à une charge hydraulique ponctuelle de 0,86 m³/m²/j, compatible avec le bon fonctionnement des filtres, sous couvert qu'elle ne soit pas permanente pendant plusieurs semaines d'affilé.

Cette évolution supposerait toutefois de vérifier l'absence de mise en charge des casiers des 1er et 2nd étages, témoignage d'une infiltration-percolation satisfaisante, ainsi que le maintien du traitement de l'azote (NK) aux niveaux requis (en concentration et/ou en rendement), pouvant être contrôlé chaque semaine par l'exploitant.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée analysée sur l'échantillon ponctuel lors de la visite annuelle du SATESE est très satisfaisante, tout comme les performances exprimées en rendements.

Par contre, la part encore substantielle des volumes surversés au point A2, peut conduire à la non-conformité du système de traitement, en cas de mesure d'autosurveillance réalisée en présence d'une surverse au point A2 (cas de la mesure biennale de 2024).

Aussi, si le réglage de fixer le débit maxi à 107 m3/j préconisé, peut être envisagé sans préjudice sur le fonctionnement des filtres, les surverses, calculées sur la base des données 2025, représenteraient environ 4% des eaux collectées à la station d'épuration (valeur acceptable contre 8.5% en 2025).
Par ailleurs, le risque de non-conformité du fait de l'existence de surverses lors des mesures d'autosurveillance pourrait alors être réduit notablement. En effet, sur la base des données 2025, le nombre de surverses passeraient à 24 jours pour un débit régulé à 107 m3/j, contre 66 j à 85 m3/j, observés en 2025.

Travaux et études : Pour rappel, l'apport illicite de matières de vidange observé les 1ères années a accéléré la formation de la couche de boue sur le 1er étage, limitant la capacité d'infiltration-percolation des filtres. Cette situation avait conduit à limiter les débits d'alimentation des filtres au débit nominal de la station d'épuration de 65 m3/j, afin d'éviter leur mise en charge.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VAUCOURTOIS

Nombre de raccordables : 257 habitants 193 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 29 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 25 m^3/j moyen : 45,9 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Mesure de réception / BE Charge NK : 184 E.H. maxi temps sec : 82 m^3/j maxi temps de pluie : 86 m^3/j

pollution NK : 74% date : 11/2020 hydraulique : 71% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 7 kwh/j 0,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	17/06/2025		200			204	240	540	96			96	8,1
	A2+A5+A4	17/06/2025		12			15,8	9	45	1,9	0,1	5,5	7,4	7,7
Flux amont retenus en kg/j				11			7,4	7,1	23	2,8				0,26
Flux amont retenus en E.H.				120				118	152	184				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			15,8	9	45	1,9	0,1	5,5	7,4	7,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94			92,3	96,2	91,7	98			92,3	4,94
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**125**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**93**	**85**	**82**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

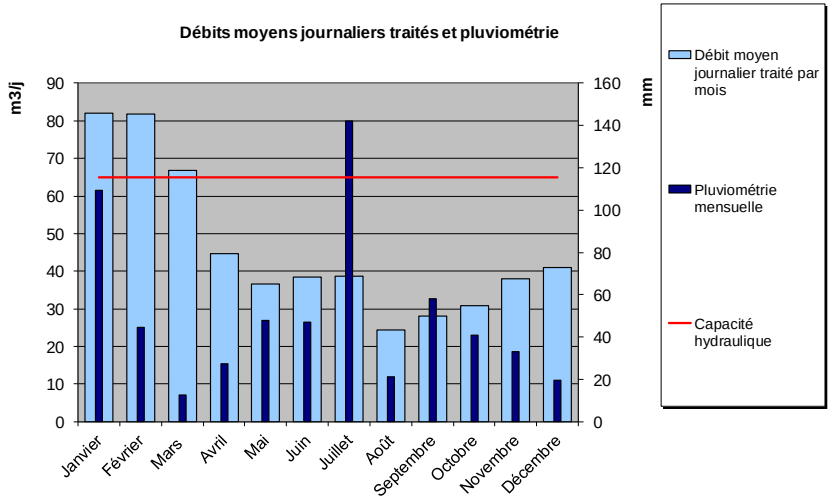

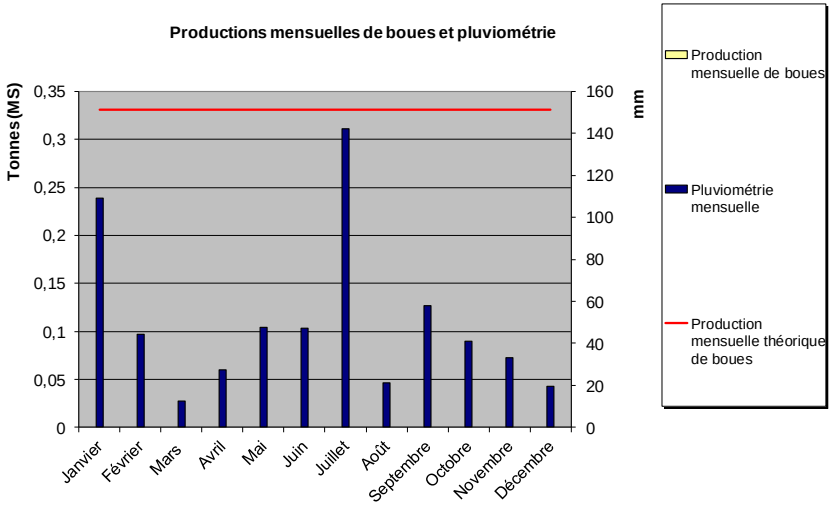

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VAUDOY-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037748601000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 29/04/2025	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: VAUDOY EN BRIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F471 MISE 2019/029 du 7 mai 2019		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)
Ru (ou autre)	: Visandre
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 900	E.H	Débit de référence	: 312 m³/j
	: 54	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 5,75 km
Capacité hydraulique TS	: 175	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 83%
Capacité hydraulique TP	: 292	m³/j (pluie)	Unitaire	: 17%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Inconnu

Commentaires

Cette année a été marquée par la mise en eau de la nouvelle station d'épuration à partir du 29/04/2025.

Système de collecte : L'exploitant SUEZ n'a pas eu accès à la supervision de la nouvelle station depuis sa mise en service. De ce fait, les volumes d'entrée et de sortie ont été calculés à partir des relèves hebdomadaires sur les totalisateurs des débitmètres, elles sont donc imprécises notamment pour le débit maximal traité par temps de pluie qui est du coup sous-estimé. En revanche, les volumes mesurés avant la mise en service proviennent du débitmètre de l'ancienne station. Les apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimés à 76 m³/j.

Le déversoir d'orage (DO) situé rue du Maroy est suivi et équipé d'une sonde IJINUS.

Le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes constitue le point réglementaire A2. Aucun déversement n'a été relevé au niveau des points de déversement du système d'assainissement cette année. Cela parait peu probable notamment au niveau du déversoir d'orage de la rue du Maroy qui n'est calibré que pour conserver le débit de pointe d'une pluie courante de type mensuelle. Une vérification des équipements et de la bonne transmission des données paraît nécessaire.

Station d'épuration : La nouvelle station d'épuration est de type boues activée en aération prolongé avec une file boues de type « lits à rhizophytes ». La capacité hydraulique est de 292 m³/j (avec un bassin d'orage de 120 m³). Le débit conservé à l'aval du DO de la rue du Maroy d'une pluie mensuelle est de 150 m³/h (20m³/h vers la file eau et 120 m³/h vers le bassin d'orage qui seront amenés par pompage).

Une mesure d'autosurveillance a été réalisée en septembre 2025 en période de mise en route de la nouvelle station. Les charges polluantes entrantes (748 EH pour le paramètre NK et 290 EH pour le paramètre DBO5) ne sont pas représentatives de la charge entrante théorique estimée à partir du nombre de raccordés (537 EH). Etant donnée ces grandes différences, il a été décidé de conserver les valeurs de références de l'ancienne station d'épuration. La qualité du rejet est conforme à la réglementation, avec une épuration très poussée y compris pour le phosphore (nouveau paramètre traité).

La production de boues (sur 8 mois) est estimée à 6,3 TMS, soit un ratio de 46 g MS/EH/j pour un ratio de 69 g MS/EH/j. Ce ratio est correct compte tenu de la mise en eau récente de la station d'épuration (optimisation des réglages de l'aération et des extractions au cours des mois). Les boues produites sont stockées dans les lits à rhizophytes. En 2026, la production mensuelle automatisée depuis le bassin d'aération devrait permettre d'avoir une production de boues constante de l'ordre de 1,1 TMS/mois, sans difficulté.

Travaux et études : La station d'épuration est exploitée par SUEZ via un contrat de prestation de service pour une durée de 4 ans. La prestation intègre l'élaboration du scénario SANDRE et d'un cahier de vie doivent être rédigés en 2026 et proposés à l'AESN et la DDT77.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VAUDOY-EN-BRIE

Nombre de raccordables : 716 habitants 537 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 71 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 87,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 556 E.H. maxi temps sec : 140 m^3/j maxi temps de pluie : 811 m^3/j

pollution DBO5 : 62% date : 12/2024 hydraulique : 30% Production annuelle de boues : 6,3 tMS 46 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 139,5 kwh/j 4,2 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 67% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/09/2025	80	260			256	217	847	140	140		140	1736
	A2+A5+A4	16/09/2025	80	2			7,55	3	24,2	1,45	1,14	0,1	1,73	0,28
Flux amont retenus en kg/j				50			32	33	83	8,3				0,95
Flux amont retenus en E.H.				556				556	556	556				559
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			7,55	3	24,2	1,45	1,14	0,1	1,73	0,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,2			97,1	98,6	97,1	99			98,8	100
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**70**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**70**

Graphiques d'exploitation

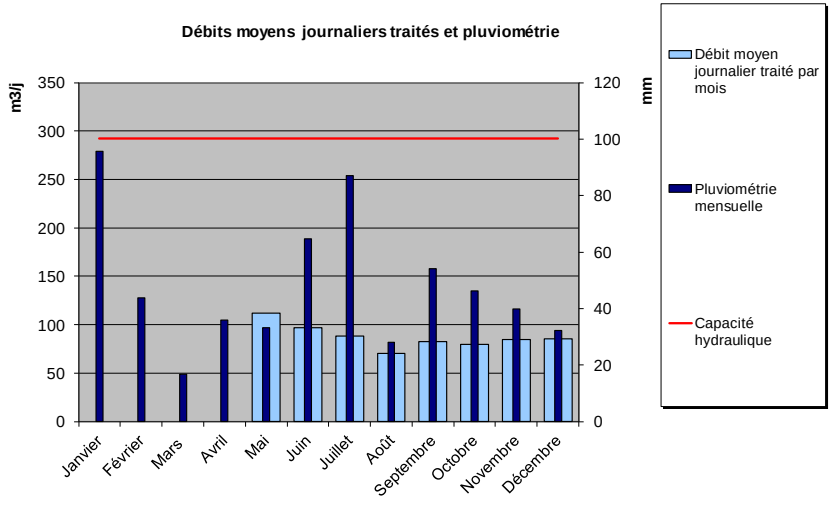

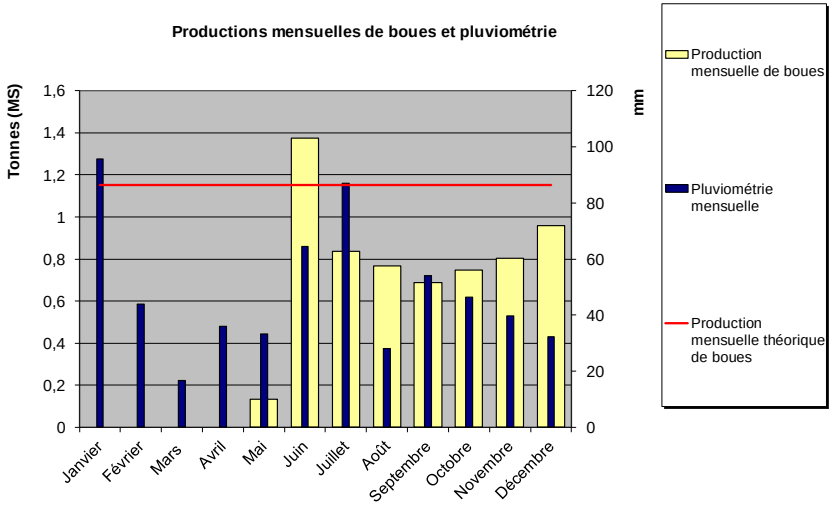

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VENDREST / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F638-1995/017_ Art 41		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Châton(RUISSEAU)(R146-F6386000)
Ru (ou autre)	: Châton
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 157 m³/j
	: 36	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 5,611 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La partie gravitaire du réseau de collecte est raccordée au poste de relevage depuis le 18/12/2020. Les débits journaliers sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relèvement dans l'attente à terme de l'installation d'un débitmètre électromagnétique.
Cette année encore le débit minimum de temps sec est significativement supérieur au volume théorique d'eaux usées (vérifier le tarage des pompes).
Bien que le réseau soit séparatif, celui-ci collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM) comme le montre l'augmentation des débits en fonction de la pluviométrie. La capacité hydraulique (90 m³/j) a été dépassée à 331 reprises par temps de pluie, mais également par temps sec, signifiant que la station est en surcharge hydraulique très régulièrement (91 % du temps) d'après les données débitmétriques disponibles.
Le coefficient de charge hydraulique est de 141 % (constat contradictoire avec les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui donnent 51% en temps sec et 71% en temps de pluie). La pluviométrie de 2025 a diminué de 38 % par rapport à celle de 2024 tandis que le volume annuel d'eaux usées a progressé de 11 % ; cela doit conduire l'exploitant à contrôler les données fournies.
La différence entre les débits minimum et maximum de temps sec (18 m³/j) est cohérente avec la quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) évaluée à seulement 10,4 m³/j dans le cadre des mesures du SDA.
En 2025, 7 déversements au point réglementaire A2 ont été comptabilisés. Pour les déversements enregistrés les 13 et 14/08/2025, la faible pluviométrie n'explique pas la quantité de déversement. Cela est la conséquence d'une coupure de l'alimentation électrique du réseau Enedis. Les autres déversements ont été observés lors d'épisodes pluvieux.
La totalité des déversements sur l'année 2025 représentent 110 m³, soit 0,24 % des volumes collectés.

Station d'épuration

Les résultats de la mesure d'autosurveillance de septembre sont conformes, tout comme ceux de la visite SATESE d'avril.
La charge polluante a été estimée par paramètre à partir des habitants raccordables. Il est nécessaire d'aménager un bac de prélèvement amovible en entrée pour réaliser des prélèvements représentatifs.
Les boues liquides sont pompées depuis le clarificateur et évacuées directement vers la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour être déshydratées.
La production de boues annuelle de 6,6 tonnes de Matières Sèches (MS) représente un ratio de 63 g MS/E.H./j (objectif de 60 g MS/E.H./j). Ce bon résultat n'est pas cohérent avec la surcharge hydraulique du dispositif, et la conception ancienne et statique du clarificateur. Certains volumes extraits sont également supérieurs au volume total du clarificateur de 39 m³.
La fréquence des évacuations de boues est dépendante du bon fonctionnement de la centrifugeuse de Mary-sur-Marne et du transport des boues.

Travaux et études

En raison de l'état de vétusté de la station d'épuration, la CCPO a programmé son remplacement dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement à une échéance de court terme (0-5 ans).
La CCPO a fait équiper le clarificateur d'une cloison siphoïde pour retenir les flottants le 21/03/2025 ; une rétention pour effectuer le prélèvement de sortie a également été créée (coude à 90°).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VENDREST

Nombre de raccordables : 384 habitants 288 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 37 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 94 m^3/j moyen : 126,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 288 E.H. maxi temps sec : 112 m^3/j maxi temps de pluie : 321 m^3/j

pollution DBO5 : 48% date : 12/2025 hydraulique : 141% Production annuelle de boues : 6,6 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 47 kwh/j 2,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 105% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/04/2025		600			425	470	1184	148			148	14
	A2+A5+A4	22/04/2025		11			13	6	40	6,3	4,4	0,67	6,97	2,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/09/2025	90	384			248	198	842	99,6	92,9	0,24	99,6	13,9
	A2+A5+A4	03/09/2025	90	20,8			11,4	3	39,7	20,2	3,02	13,3	33,5	7,68
Flux amont retenus en kg/j				26			16	17	43	4,3				0,49
Flux amont retenus en E.H.				288				288	288	288				288
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15,9			12,2	4,5	39,8	13,2	3,71	6,98	20,2	5,14
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			96,2	98,6	96	87,7			80,8	63,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

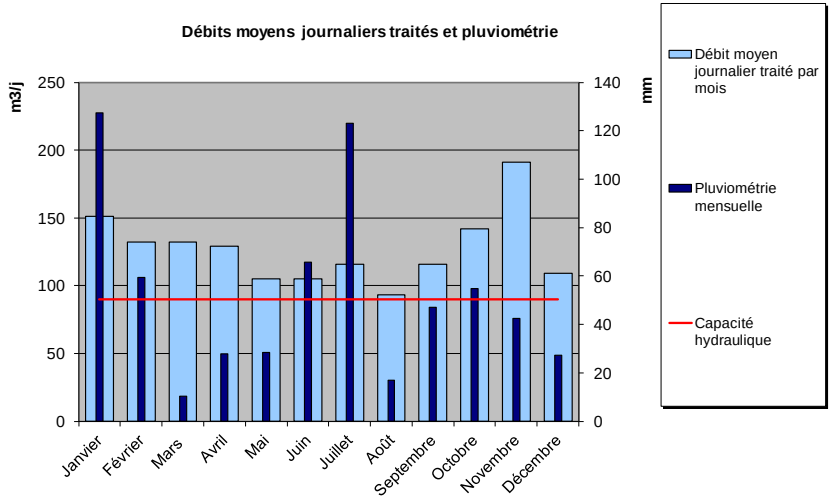

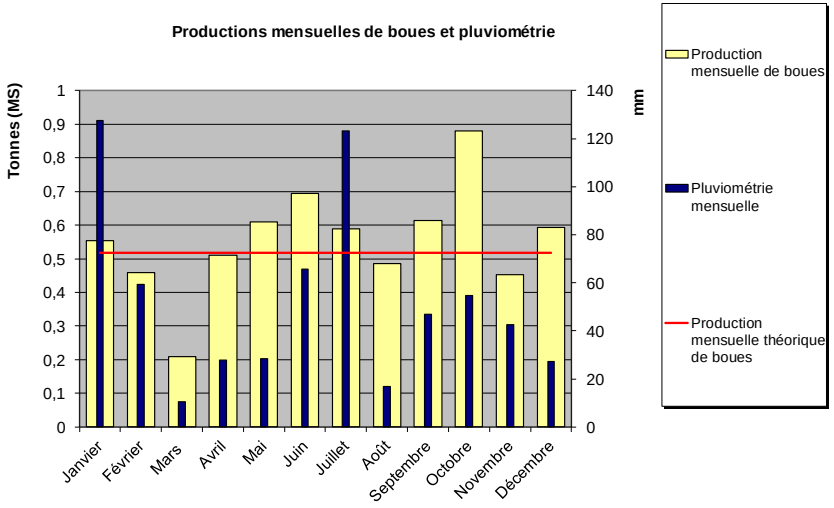

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VENDREST / HAMEAU DE CHATON

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749002000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: A régulariser		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Chaton(RUISSEAU)(R146-F6386000)
Ru (ou autre)	: Chaton
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	:	438 m³/j
	: 60	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7,218 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	91%
Capacité hydraulique TP	: 438	m³/j (pluie)	Unitaire	:	9%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau du bourg de Cocherel a un fort impact sur le fonctionnement de la station d'épuration du fait de son caractère en partie unitaire (quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM)). La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) représente en 2025 un volume moyen d'au moins 82 m³/j d'après la différence entre le débit maximum de temps sec retenu et le volume théorique d'eaux usées. Les ECPP ont été estimées à seulement 18 m³/j dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023. La station d'épuration a fonctionné au-dessus de sa capacité hydraulique nominale de temps sec à 90 reprises (25 % du temps), mais sans jamais dépasser sa capacité hydraulique de temps de pluie (stockage dans le bassin d'orage (BO) et régulation à environ 210 m³/j sur les ouvrages de traitement).
Le volume déversé en tête de la station d'épuration (trop-plein du BO) est estimé à 9 367 m³ (15,9 % du volume annuel collecté).
A terme, l'installation sera équipée de trois débitmètres électromagnétiques qui seront positionnés au relèvement et à la restitution du bassin d'orage. Cela permettra de disposer de données fiables pour analyser le comportement du réseau de collecte.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée est bonne pour l'ensemble des prélèvements réalisés dans l'année (1 mesure d'autosurveillance et 1 visite SATESE).
La charge polluante a été estimée par paramètre à partir des habitants raccordables (470 E.H). La station d'épuration est chargée à 47 % en pollution.
La production annuelle de boues (boues évacuées) de 9,7 tonnes de Matières Sèches (MS) est en augmentation de 21 % par rapport à celle de 2024 (8 t MS). Le déficit de production (au minimum de 7 %) s'explique par les surcharges hydrauliques régulières des ouvrages de traitement qui s'accompagnent fatalement de pertes de boues malgré la régulation du débit admis et les déversements au niveau des déversoirs d'orage (DO). Les boues extraites sont évaluées à 14,1 t MS, soit une différence de 31 % entre les deux approches (pas d'évacuation en décembre). Les boues évacuées ont été retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. Diverses investigations ont été menées pour expliquer les pertes de boues massives du dispositif observées par le passé, sans pouvoir en déterminer la cause pour le moment. Une consigne de concentration en boues plus élevée entre 6 et 7 g/l au lieu de 4 a été mise en place en lien avec le retour d'expérience de l'exploitant sur ce dispositif. Une sonde de détection du voile de boues dans le clarificateur et une sonde de turbidité dans le canal de sortie sont opérationnelles depuis mars 2025. Ces équipements permettront d'agir dès la détection d'une perte de boues potentielle (sous réserve de la fiabilité des sondes).

Travaux et études : Dans le cadre du SDASS EU1, la Police de l'eau avait demandé une étude sur le fonctionnement et l'état du réseau de Cocherel. Cette étude a été intégrée au SDA. Les travaux/actions à mettre en œuvre suite au SDA selon leur ordre de priorité sont les suivants :

- Priorité 1 : Remplacement des bâches de mise en charge par des postes de refoulement avec condamnation et abandon des collecteurs EU à travers champs. Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement prévoit ces actions à moyen terme (= 5-10 ans). Déconnexion rue du Gué Mathieu (Cocherel) de 16 grilles publiques avec raccordement sur le réseau EP. Rehausse ou suppression à terme des DO.
- Priorité 2 : Diagnostics des branchements privés sur Cocherel avec création de la partie publique des branchements.

Un curage de la lagune recevant les eaux traitées de la station, ainsi que les eaux by-passées, avant rejet dans le ru de Chaton, a été réalisé le 02/09/2025 (5,11 t MS valorisées en agriculture).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : COCHEREL, VENDREST – Hameau de Chaton

Nombre de raccordables : 627 habitants 470 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 61 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 111 m^3/j moyen : 136,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 470 E.H. maxi temps sec : 137 m^3/j maxi temps de pluie : 211 m^3/j

pollution DBO5 : 47% date : 12/2025 hydraulique : 31% Production annuelle de boues : 9,7 tMS 56 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 98,4 kwh/j 3,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 93% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/04/2025		860			466	460	1408	126			126	17
	A2+A5+A4	22/04/2025		7,1			8,25	3	27	3,7	2	1,26	4,96	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	01/07/2025	111	168			150	196	359	87,8	78	0,26	88	9,63
	A2+A5+A4	01/07/2025	111	2,8			12,5	8,88	32,3	3,28	1,79	1,85	5,13	4,33
Flux amont retenus en kg/j				42			27	28	70	7				0,8
Flux amont retenus en E.H.				470				470	470	470				470
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,95			10,4	5,94	29,6	3,49	1,9	1,56	5,04	3,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,8			94,9	97,4	94,5	96,7			95,1	69,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

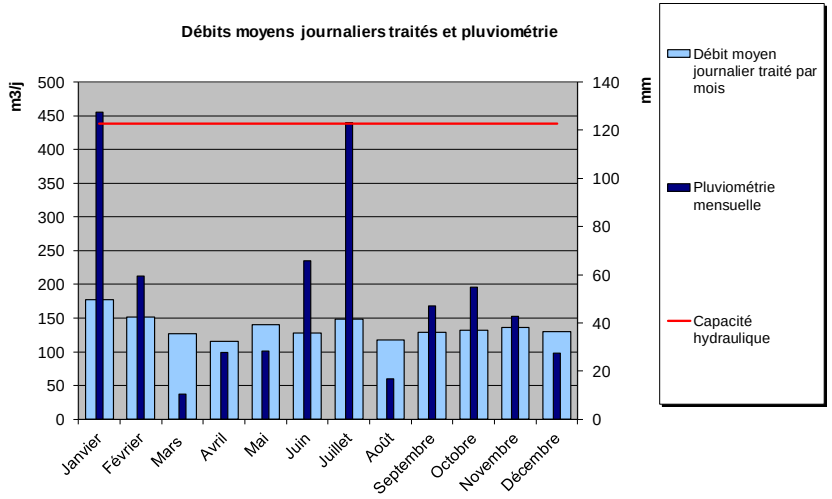

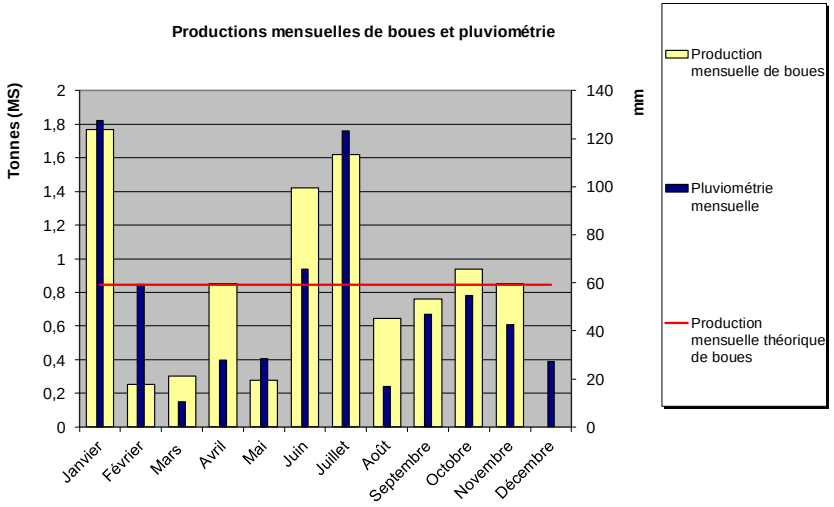

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VERDELOT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749201000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 15/07/2016	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F6242014/084		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
Ru (ou autre)	: La Jarrie
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	:	187 m³/j
	: 21	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	3,6 km
Capacité hydraulique TS	: 72,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	31%
Capacité hydraulique TP	: 187	m³/j (pluie)	Unitaire	:	69%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les données collectées par l'exploitant nous permettent cette année de faire un point sur les débits qui transitent sur le dispositif :
Le débit journalier moyen est établi à 114 m³/j, il représente 345 % du débit théorique d'eaux usées strictes attendu (33 m³/j) et 61 % de la capacité hydraulique de temps sec de la station.
La capacité hydraulique de temps de pluie de la station a été dépassée à 66 reprises.
Le débit maximal en temps de pluie a atteint 524 m³/j le 25 juillet, faisant suite à un cumul de 35 mm de pluie sur 6 jours.
Le débit maximum de temps sec (période de nappe haute) est obtenu début avril, avec 114 m3/j.
Le débit minimum de temps sec (période de nappe basse) a été observé en octobre, avec une moyenne de 44 m³/j.

Station d'épuration

Lors des visites SATESE, et de l'autosurveillance, la qualité du rejet respectait les normes de rejet. Cependant, la nitrification ne se fait plus correctement depuis l'apparition des problèmes de « flaquage » au 1er étage. Le curage des deux casiers du 1er étage n'a pas été suffisant pour remédier au problème. Une réhabilitation totale du 1er étage sera peut-être nécessaire si le colmatage provoque des débordements cet hiver.
La régulation hydraulique du bassin d'orage a été revue en juin 2025 suite à la visite du SATESE.

Une absence de transmission des données de by-pass aux points SANDRE A2 (trop-plein du bassin d'orage) et A5 (by-pass des bâches de mise en charge au niveau de l'étage 1 et 2) implique une non-conformité du système d'assainissement pour 2025. Même des données nulles doivent être renseignées par un « 0 ».

NB : Le désherbage des adventices est primordial sur ces systèmes d'épuration pour pérenniser leur bon fonctionnement. Le colmatage du 1er étage provient en majeure partie d'un défaut de désherbage lors des années passées.

Travaux et études

Le SDA intercommunal a défini un programme de travaux. Les investigations ont montré que les réseaux sont très dégradés, notamment dans le centre bourg. Des travaux de réhabilitation devront être engagés. De plus, un des 2 collecteurs terminaux (rue du Petit Morin à Saint Nicolas) dont l'état structurel est dégradé est sous dimensionné hydrauliquement (débordement dès la pluie 5 ans avec effet de contrainte aval), il serait pertinent d'augmenter le diamètre de cette canalisation lors du programme de réhabilitation.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VERDELOT

Nombre de raccordables : 286 habitants 214 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 37 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 39 m^3/j moyen : 114 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 233 E.H. maxi temps sec : 114 m^3/j maxi temps de pluie : 524 m^3/j

pollution NK : 67% date : 12/2025 hydraulique : 61% Production annuelle de boues : 30,3 tMS 356 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 25 kwh/j 1,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 593% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	04/06/2025		190			159	200	394	60			60	5,7
	A2+A5+A4	04/06/2025		5,8			12	5	38	22	16	1,75	23,8	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/10/2025		250			234	300	571	80			80	6,9
	A2+A5+A4	09/10/2025		13			12,8	9	33	9,2	7	19,3	28,5	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/12/2025	70	223			140	130	440	51	50,1	0,1	51	5,8
	A2+A5+A4	11/12/2025	70	11,4			14	7	42	18	18	7,22	25,2	4,7
Flux amont retenus en kg/j				16			9,7	9	31	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				172				150	204	233				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,1			12,9	7	37,7	16,4	13,7	9,41	25,8	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			92,3	96,4	91,7	72,2			58,5	50
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

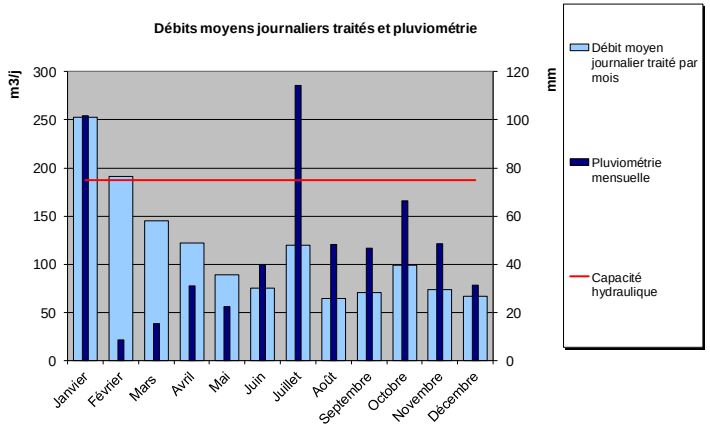

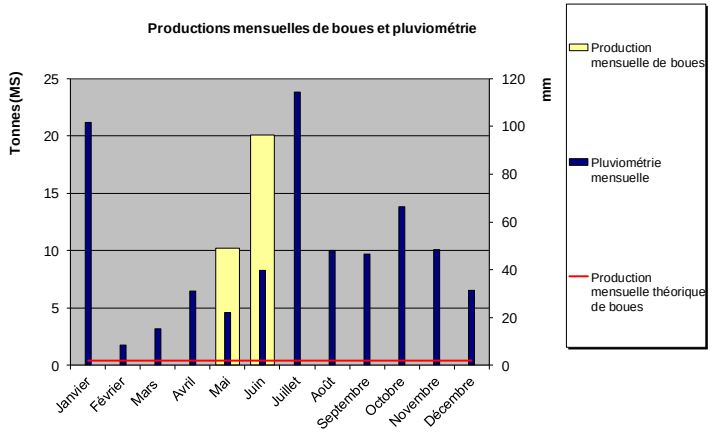

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VERNEUIL-L'ETANG / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749301000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 14/03/2017	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: VERNEUIL L'ETANG		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480 MISE 2011/055		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	: 1232 m³/j
	: 240	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 15,748 km
Capacité hydraulique TS	: 800	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 87%
Capacité hydraulique TP	: 940	m³/j (pluie)	Unitaire	: 13%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La capacité hydraulique de temps de pluie a été dépassée 66 j, contre 144 j en 2024, conséquence de la baisse importante de la pluviométrie cette année. A noter que 64 dépassements ont eu lieu au cours du premier trimestre 2025, période la plus pluvieuse de l'année. 4 j avec by-pass en tête de station ont été comptabilisés, correspondant à 165 m³, soit 0,06% des volumes collectés, ce qui est très faible.

Rappelons que le débit maximal de temps de pluie de la station d'épuration est de 100 m³/h (débit au-delà duquel un déversement vers le réseau d'eau pluvial s'effectue au niveau du PR Paix via une pompe de by-pass : point S16 /un by-pass est également possible au niveau du poste ZI (2ème poste qui alimente la station, mais avec une priorité donnée au poste paix) : point S16).
Les pompes hors service du PR Platanes ont été renouvelées début 2025.

Station d'épuration : Cette année encore, les débits traités sont régulièrement au-dessus du volume d'eaux usées théorique attendu sur la station d'épuration. Les volumes d'ECPP sont estimées à 367 m³/j en nappe haute soit 51 % du volume admis sur la station d'épuration et de 171 m³/j en nappe basse, avec potentiellement des phénomènes de ressuyage. Une recherche des apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) resterait à engager sur la commune dans le cadre d'un diagnostic global du système d'assainissement (SDA remontant à 2002 devant faire l'objet d'une actualisation règlementaire). Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 77 %.

Les mesures d'autosurveillance étaient conformes aux normes réglementaires. La charge polluante en NK retenue (2 333 EH) est à la baisse par rapport à l'année précédente (3 147 EH) mais reste cohérente par rapport la charge théorique calculée sur la base du nombre de raccordables (2 391 EH). Pour rappel, l'étude SATESE de février 2024 a montré que les charges traitées pouvaient être impactées ponctuellement par des apports de graines (cf. activités économiques de production de graines, minoterie, meunerie).

La quantité de boues extraites (38 TMS) est plus importante que la quantité de boues évacuée (24,3 TMS). Cette dernière a été retenue dans l'analyse de performance car plus précise. La station présente un déficit de production de près de 60% sur l'année (15% de plus par rapport à 2024 malgré une pluviométrie plus faible). Le déficit de production significatif s'explique en partie par une série de pannes survenues sur l'atelier de traitement des boues (divers dysfonctionnements de la centrifugeuse et difficultés d'évacuations des bennes). Quasiment aucune boue n'a été extraite pendant 4 mois (février/mars et août/septembre). Le taux moyen de la concentration en boues dans le bassin a été de 8 g/l pour une cible entre 3 et 5 g/l.

Le niveau de fonctionnement est donc perfectible pour ce système d'assainissement, dont la mise aux normes assez récente devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats (cf. suppression des défauts de collecte par temps sec par exemple). Un déficit de production de boue significatif peut impliquer des non conformités dans le cadre de l'évaluation de la conformité faite par la police de l'eau et ceci, bien que l'autosurveillance soit conforme.

Une mise à jour du manuel d'autosurveillance a été faite en août et une analyse des risques de défaillance pour la partie collecte. Le diagnostic permanent est en cours de mise en œuvre.

Travaux et études : Des investigations sur le réseau permettraient d'identifier l'origine des eaux claires parasites permanentes et des eaux claires météoriques (sur les réseaux séparatifs). Certaines activités économiques (telles que production de graines, meunerie, minoterie notamment) seraient à visiter afin de mieux appréhender leur impact sur les charges entrantes, de rédiger les arrêtés d'autorisation de déversement et de mettre en place, si nécessaire, des conventions de déversement.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VERNEUIL-L'ETANG

Nombre de raccordables : 3188 habitants 2391 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 398 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 529 m^3/j moyen : 721,6 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 2333 E.H. maxi temps sec : 725 m^3/j maxi temps de pluie : 1901 m^3/j

pollution NK : 58% date : 12/2025 hydraulique : 77% Production annuelle de boues : 24,3 tMS 29 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 679 kwh/j 5,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 42% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				95			76	77	229	35				3,4
Flux amont retenus en E.H.				1060				1278	1525	2333				2000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,54			5,29	3,3	14,5	2,48	1,46	0,45	2,89	0,22
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,1			94,4	95,4	95	95,4			95	95,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**80**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**75**	**75**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	**80**

Graphiques d'exploitation

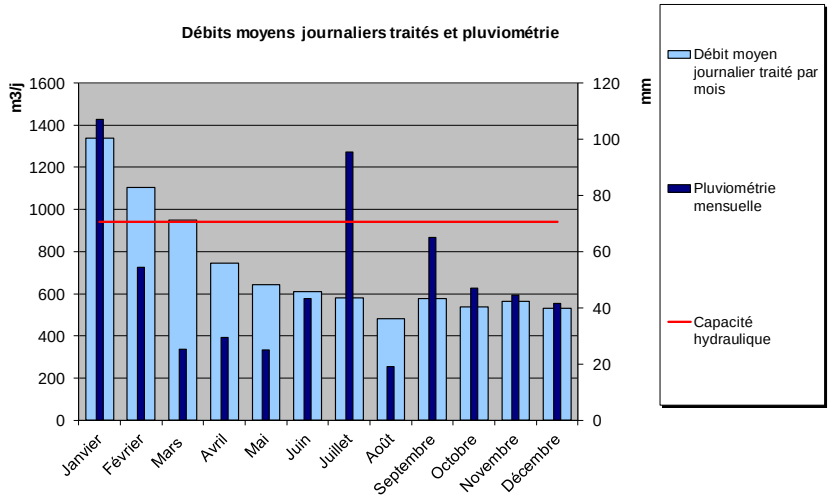

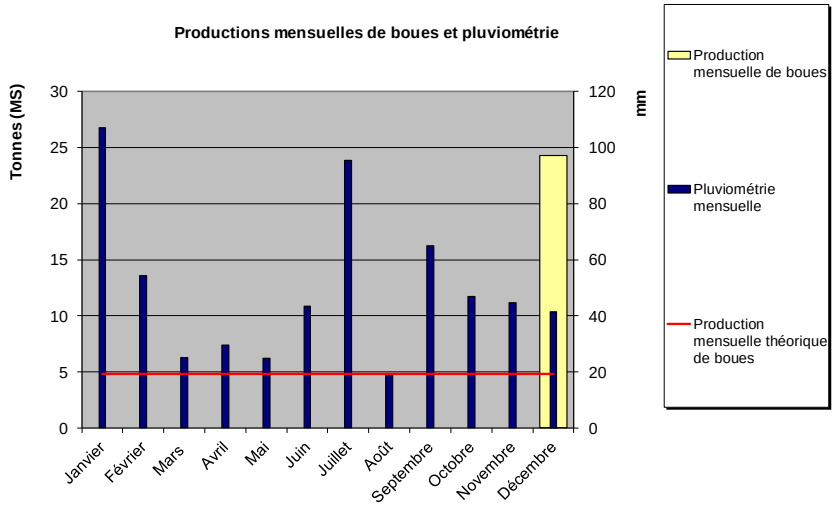

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749401000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: F441 2009/093		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	:	845 m³/j
	: 120	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	20,98 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	48%
Capacité hydraulique TP	: 600	m³/j (pluie)	Unitaire	:	52%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte des eaux claires parasites d'infiltration est estimée à 240 m³/j, soit 49 % des débits collectés en période de nappe haute (mi-mars), sur la base des débits aval, seule mesure de référence en l'absence de débitmètre amont.
Des débits importants arrivent à la station d'épuration en période hivernale, par temps de pluie et nappe haute. Ils traduisent l'impact du réseau unitaire, présent sur environ 50% du linéaire d'assainissement. Le percentile 95 calculé par la DRIEAT sur les cinq dernières années, à partir du débit amont non fiable (estimation à partir du temps de fonctionnement des pompes et leur valeur de tarage) atteint 845 m³/j. Celui calculé par VEOLIA à partir du débit aval défini comme étant le débit de référence (débitmètre à ultrason sur canal de comptage conforme), est de 692 m3/j, soit 115 % de la capacité hydraulique nominale de 600 m³/j. Une étude de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire devait être lancée par le SIDASS a minima sur le domaine public pour limiter les surcharges.

Le suivi réglementaire du point de surverse A1 (PR Gare) a permis de mesurer un volume annuel déversé de 1582 m³, répartis sur 35 épisodes et 69 h au total. Ce volume, représentant 1,1 % des volumes collectés, reste faible. Les surverses en tête de station (point A2) sont également limitées en 2025, année relativement sèche : 1 480 m³/an, soit 1 % des volumes reçus, sur 26 jours (7 % du temps). Les deux points d'autosurveillance ont bénéficié en 2025 d'un changement de technologie (sondes radar remplaçant les sondes ultrasons) et d'un recalage du point zéro afin d'améliorer la fiabilité des mesures. Les nouvelles données confirment que les volumes surversés au point A2 étaient probablement surestimés les années précédentes.

Station d'épuration : Afin de limiter les surverses au point A2, le débit de pointe a été passé de 52 à 68 m³/h par l'utilisation des 2 pompes en parallèle, dont celle en secours par intermittence. Cette augmentation du débit de pointe qui entraine une vitesse ascensionnelle de 0,4m/h au sein du clarificateur, est rendu possible par les bonnes performances de la décantation (bon indice de boue) et la bonne gestion du taux de boue dans le bassin d'aération.
Au total, 36 jours de dépassement du débit nominal ont été enregistrés, soit 10 % du temps. Le débit maximal, observé début janvier lors d'un épisode pluvieux avec nappe haute, a atteint près de 170 % du débit nominal.

La qualité des eaux traitées est satisfaisante lors des mesures d'autosurveillance, même en cas de dépassement de la capacité nominale (Cf. mesure du 12/01/2025 à 115 % de remplissage).
La charge en azote (NTK) calculée par l'autosurveillance est fortement influencée par la mesure du 18/11. Un phénomène d'autocurage des réseaux, provoqué certainement par un à-coup hydraulique lié à la pluie en est certainement à l'origine. Cette mesure est donc exclue pour la réactualisation des coefficients de remplissage.
Le ratio de production de boues atteint 57 g MS/EH/j, soit 95 % de la valeur attendue (60 g MS/EH/j), ce qui traduit de bonnes performances globales du système de traitement. La concentration préalable des boues dans le concentrateur existant semble permettre de maintenir une autonomie du silo d'environ un an entre deux opérations d'épandage agricole. Le recours à une filière alternative (compostage par exemple), est à envisager si la capacité du silo devait devenir insuffisante.

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station et la création d'un bassin d'orage ont été reportés, en accord avec les acteurs de l'eau, au regard des autres priorités du SIDASS.
L'arrêté de rejet en cours de finalisation sera soumis au SIDASS. Malgré un bon niveau de traitement en 2025, si une norme en PT exigeante est imposée, cela nécessitera un traitement spécifique pour garantir la conformité (cf historique). En phase contradictoire, le SIDASS contestera la qualification du trop-plein du poste de la Gare en point A1. Des éléments justificatifs seront à présenter à la DRIEAT.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE

Nombre de raccordables : 1741 habitants 1306 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : non

Consommation eau assainie : 287 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 249 m^3/j moyen : 384,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1600 E.H. maxi temps sec : 486 m^3/j maxi temps de pluie : 1011 m^3/j

pollution NK : 80% date : 12/2025 hydraulique : 64% Production annuelle de boues : 33,4 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 243,2 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 95% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				108			63	61	193	24				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1200				1022	1287	1600				1424
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,15			7,56	3,12	24	12,3	11,2	5,38	17,7	2,04
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			95	97,6	95	83,1			76,3	75,6
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

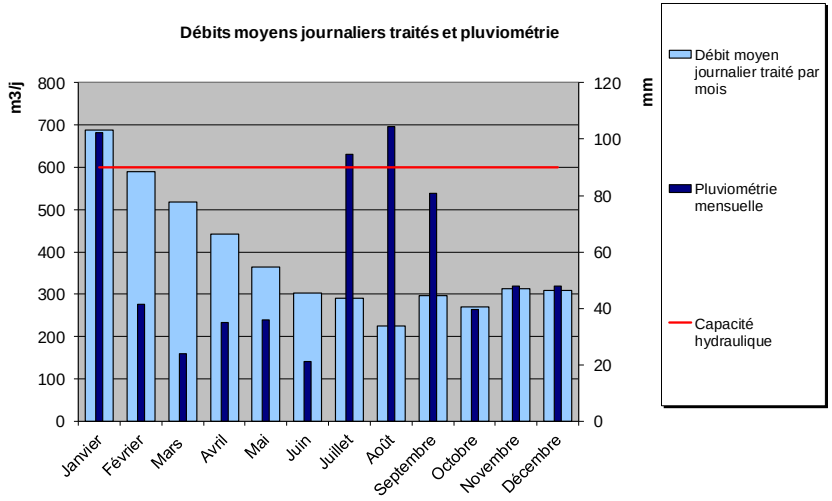

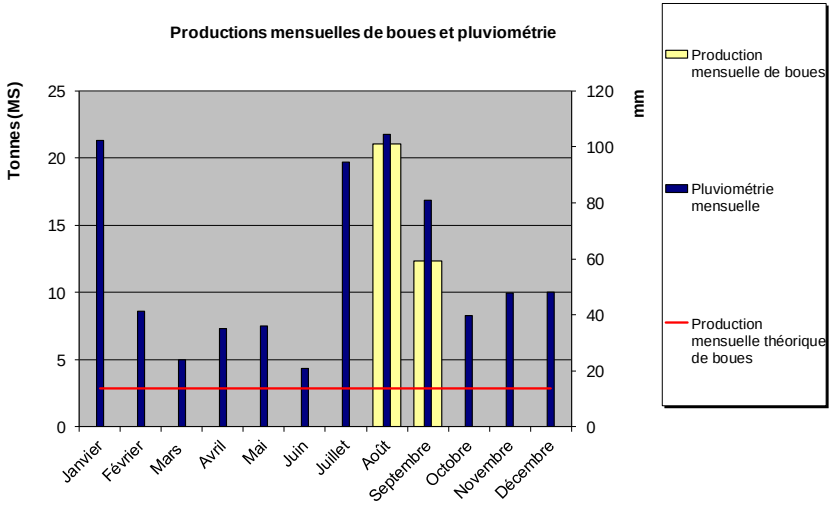

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLE-SAINT-JACQUES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 19/07/2022	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: SOGEA EST BTP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F400 N°MISE2019/091		
Arrêté préfectoral boues	: En cours		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 290 m³/j
	: 60	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 6,353 km
Capacité hydraulique TS	: 214	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 263	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + CHAULAGE + SILO COUVERT
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

La quantité d'eaux claires parasites (infiltration et/ou sources) est restée élevée en 2025 malgré une pluviométrie inférieure à celle de 2024.

Elle atteignait encore environ 130 m³/j mi-mars, avant de diminuer à 75 m³/j mi-avril.

Les intrusions d'eaux pluviales dans le réseau séparatif génèrent des débits pouvant atteindre 210 % de la capacité hydraulique de la station.

Lors de la pluie hivernale du 25/02/2025 (22 mm), aucune surverse n'a été observée au point A2. En revanche, l'orage du 24/07/2025 (12 mm), a conduit à 550 m³/j relevés sur la station d'épuration majoré d'une surverse de 95 m³.

Les déversements au point A2 restent toutefois peu fréquents et de faible ampleur : 238 m³ répartis sur 4 jours, soit seulement 0,45 % du volume annuel collecté par le réseau d'assainissement.

Les travaux de mise en conformité des branchements (28 particuliers et 7 bâtiments publics) n'ont toujours pas débuté. Ils ont comme objectif de réduire les apports d'eaux pluviales et, dans une moindre mesure, les eaux d'infiltration.

Station d'épuration

Les résultats des mesures réalisées le 15 septembre en autosurveillance (temps sec, 35 % de charge hydraulique) et lors de la visite SATESE du 24 avril (lendemain d'une pluie de 10 mm, 64 % de charge hydraulique) confirment une excellente qualité des eaux rejetées.

La production de boues calculée à partir des extractions du clarificateur représente environ 80 % de la valeur attendue pour une charge de 540 EH, déterminée lors des essais de réception de décembre 2023.

Cette dernière proche des 556 EH estimés à partir des raccordables, est reconduite à nouveau en 2025, car la mesure d'autosurveillance mise en œuvre cette année sous-estime la charge polluante d'environ 20 %.

La valeur de production de boues un peu faible qui conduit au ratio de 54 g MS/EH/j contre 69 g attendus (traitement physico-chimique du phosphore), traduit vraisemblablement une incertitude sur la mesure des concentrations, plutôt qu'une perte de boues avec les eaux traitées.

Le dimensionnement confortable de la station et ses bons réglages écartent cette hypothèse. D'ailleurs, le calcul basé sur les boues évacuées en agriculture conduit à un ratio de 67 g MS/EH/j, soit 97 % de la valeur attendue.

Travaux et études

Le clarificateur dispose d'une capacité hydraulique suffisante pour accepter un dépassement de la capacité nominale de la station. Le poste de relevage pourrait également fonctionner jusqu'à 36 m³/h, correspondant à la capacité du tamis. Cette possibilité est aujourd'hui limitée par les pompes en place, dont le débit maximal est de 30 m³/h.

Lors de leur remplacement, il conviendra donc d'installer des pompes capables d'assurer un débit de 36 m³/h. Cette évolution permettra de réduire, voire de supprimer, les rejets d'eaux usées au point A2.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLE-SAINT-JACQUES

Nombre de raccordables : 742 habitants 556 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 90 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 82 m^3/j moyen : 146,1 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Mesure de réception / BE Charge NK : 540 E.H. maxi temps sec : 208 m^3/j maxi temps de pluie : 553 m^3/j

pollution NK : 54% date : 12/2023 hydraulique : 56% Production annuelle de boues : 10,7 tMS 54 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 287,8 kwh/j 9,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 78% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2025		220			177	200	486	96			96	8
	A2+A5+A4	24/04/2025		5,5			6	3	18	1,9	0,53	0,7	2,6	0,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/09/2025	74	258			219	217	661	90,7	69,3	0,12	90,8	8,85
	A2+A5+A4	15/09/2025	78	5			4	3	10	1,6	0,4	1,68	3,27	1,08
Flux amont retenus en kg/j				23			26	25	61	8,1				0,75
Flux amont retenus en E.H.				256				412	406	540				442
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,25			5	3	14	1,75	0,46	1,19	2,94	0,79
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,7			97,3	98,5	97,4	98,1			96,7	90,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**15**				**25**	**125**					
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**80**				**80**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

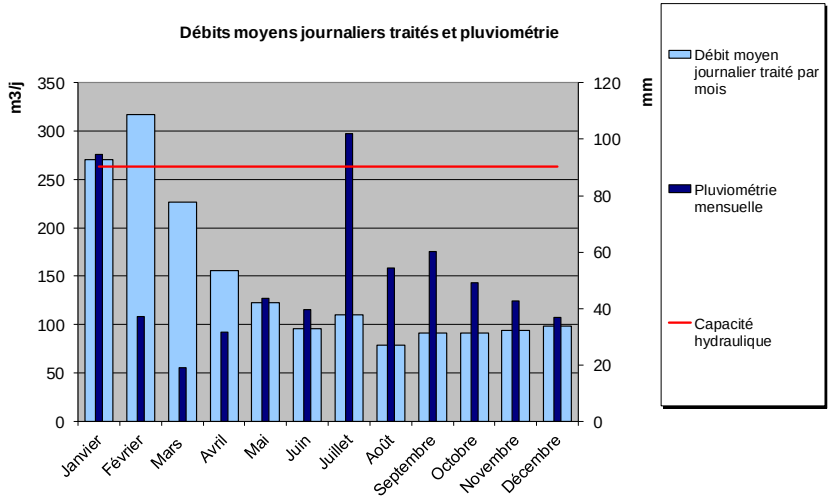

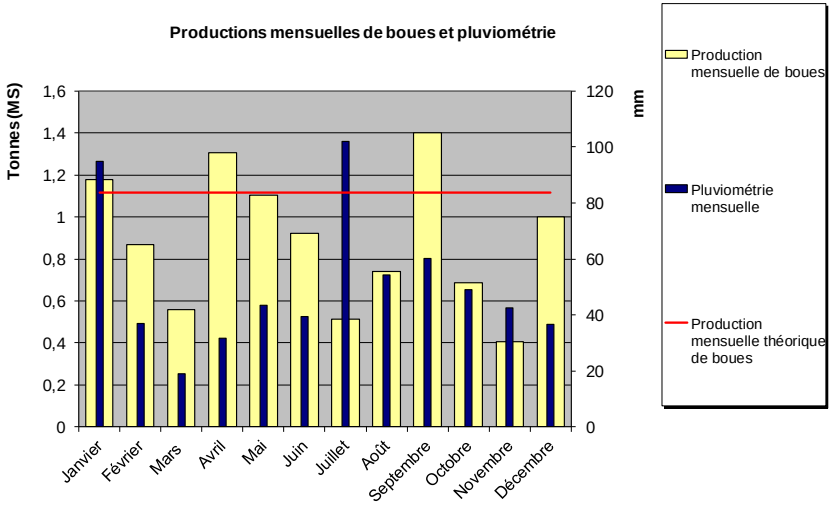

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLECERF / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F439 N°MISE2010/186		
Arrêté préfectoral boues	: D06/035/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	: Des Bouillons
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	:	301 m³/j
	: 72	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	5,91 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	26%
Capacité hydraulique TP	: 240	m³/j (pluie)	Unitaire	:	74%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: SILO NON COUVERT
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (25,1%) VALORISATION AGRICOLE (74,9%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La quantité d'eaux claires parasites d'infiltration (ECPP) est restée très élevée en 2025, malgré la chute de la pluviométrie. Fin avril, elle atteignait près de 140 m³/j, soit 64 % des débits collectés, contre 100 m³/j (55 %) en avril 2024, année pourtant plus exposée à l'impact du niveau des nappes.

Cette hausse s'explique principalement par une fuite d'eau potable survenue au 1er trimestre 2025, réparée le 07/05/2025, qui s'est ajoutée aux infiltrations liées au niveau des nappes.
Les variations de débit observées en fonction de la pluviométrie sont cohérentes avec la nature majoritairement unitaire (74 %) du réseau d'assainissement.

Le débit maximal enregistré en temps de pluie a atteint 504 m³/j le 8 janvier 2025, lors d'un épisode de 16 mm de pluie, dans un contexte de fortes infiltrations et de la présence probable de la fuite d'eau potable. Il est à signalé que malgré un débit supérieur à deux fois la capacité nominale des ouvrages, aucune surverse n'a été constatée au point A2 (bassin tampon) lors de cette journée.

Station d'épuration

Les contrôles réalisés sur la station d'épuration (deux campagnes d'autosurveillance effectuées par temps de pluie de 10 mm et une visite du SATESE) montrent des performances satisfaisantes.
Les améliorations d'exploitation mises en place en 2024 (meilleure gestion de l'alimentation du bassin tampon et augmentation des débits traités grâce à l'utilisation du volume de la canalisation d'amenée) sont positives. Malgré cela, les volumes déversés en 2025 sont restés élevés, atteignant 8 504 m³/an, soit 11,8 % des débits collectés à la station. La fuite d'eau potable identifiée ne suffit pas à expliquer ces volumes. L'explication la plus probable est une diminution des déversements au niveau des déversoirs du réseau d'assainissement en amont, traduisant une meilleure collecte.

Les mesures d'autosurveillance montrent une forte variabilité de la charge azotée (NTK) par rapport à celle attendue de 500 EH environ. La 1ère n'atteint que 72 % de la charge théorique, probablement en raison de surverses d'eaux usées sur le réseau liées aux fortes pluies et à une nappe haute. À l'inverse, la 2ème atteint 145 % de la charge attendue, un excès qui ne semble pas s'expliquer par l'autocurage du réseau. La représentativité de l'échantillon soulève quelques réserves. Pourrait-elle être améliorée ?

Les données de concentration des boues évacuées en agriculture, fournis dans le bilan SEDE surestiment la quantité de boue réellement évacuée. Une siccité des boues épandues de 30 % n'est pas possible pour un silo non couvert. Une valeur de 20% serait plus cohérente. Dans ce cas, la production de boue atteindrait environ 47 g de MS/EH/j et non 62 g de MS/EH/J. Ce ratio représente près de 80% du ratio théorique. Les 20% manquant s'expliquent par les surverses d'eaux usées par temps de pluie, tant au point A2 que sur le réseau en amont par le biais des déversoirs d'orages.
L'hypothèse de pertes de boues avec les eaux épurées n'est pas retenue. En effet, les deux bilans d'autosurveillance réalisés par fortes surcharges hydrauliques (160 % le 22/01/2025 et 169 % le 02/09/2025) n'en ont pas révélé. Il est à souligner que la maîtrise globale de la gestion des extractions de boues est rendue possible grâce aux évacuations vers le site de Bourron-Marlotte (mois de mars et avril) pour permettre d'attendre la période des épandages agricoles.

Travaux et études

Les actions relatives à limiter la collecte des eaux pluviales à la station d'épuration doivent être poursuivies quand l'opportunité se présente (exemple : déraccordements de voirie ou de chemin ruraux en concertation avec la Direction des routes du Département).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLECERF

Nombre de raccordables : 662 habitants 496 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 89 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 68 m^3/j moyen : 192,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 496 E.H. maxi temps sec : 220 m^3/j maxi temps de pluie : 504 m^3/j

pollution DBO5 : 41% date : 12/2024 hydraulique : 80% Production annuelle de boues : 11,3 tMS 62 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 108,9 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 103% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	22/01/2025	385	64			31,3	35	86,3	14,1	11	4,06	18,2	1,65
	A2+A5+A4	22/01/2025	385	2,11			4	3	10	0,7	0,4	9,97	10,7	1,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	30/01/2025		450			95,8	85	309	21			21	5,3
	A2+A5+A4	30/01/2025		4,4			4	3	10	1,6	0,93	3,91	5,51	0,96
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/09/2025	405	64			53	50	165	26,9	21,2	0,12	27	2,98
	A2+A5+A4	02/09/2025	422	3			4,75	3	13	2,4	1,9	0,8	3,2	3,53
Flux amont retenus en kg/j				45			27	30	74	7,4				0,84
Flux amont retenus en E.H.				496				496	496	496				496
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,4			4	3	10	1,6	0,93	3,91	5,51	0,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99			95,8	96,5	96,8	92,4			73,8	81,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**40**	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

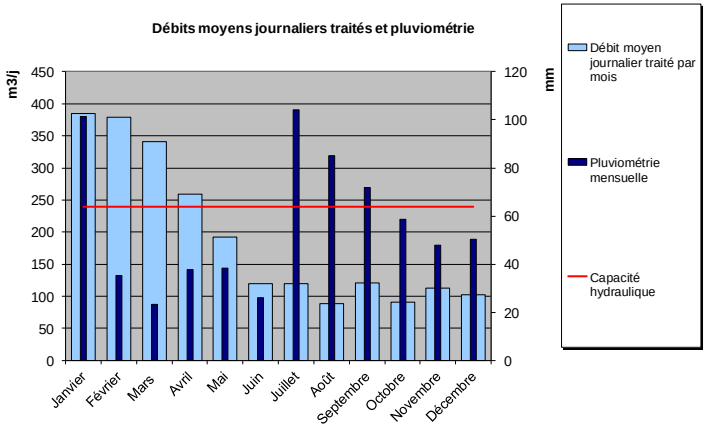

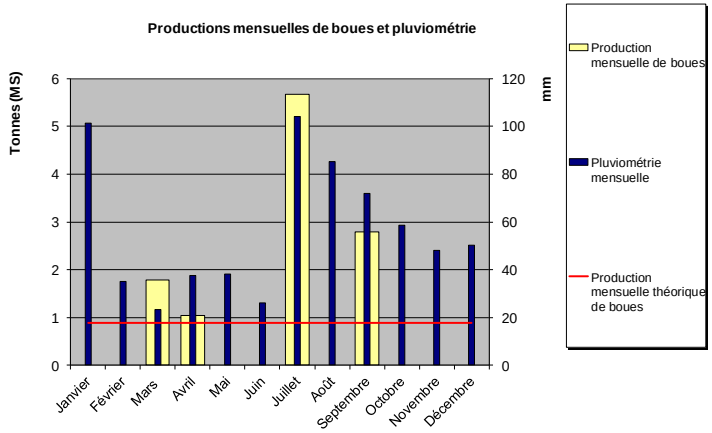

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLEMAREUIL / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750501000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 29/08/2019	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: EDGARD DUVAL		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 642 N° MISE 2012/097		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000)
Ru (ou autre)	: Cygnes
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 320	E.H	Débit de référence	:	240 m³/j
	: 19,6	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	2,678
Capacité hydraulique TS	: 74,2	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	43%
Capacité hydraulique TP	: 240	m³/j (pluie)	Unitaire	:	57%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Suite à l'année 2024 particulièrement humide, et malgré la baisse de la pluviométrie dès février 2025, les débits d'eaux claires d'infiltration et/ou de sources (ECPP) sont restés élevés en 2025 tant en nappe haute qu'en nappe basse : environ 60 m3/j (contre 46 m3/j en 2023), ce qui représente 71% des débits collectés en nappe haute (mi-mars), et encore près de 15 m3/j en nappe basse (début octobre), alors qu'en 2023, en nappe basse, la collecte d'ECPP n'était pas significative.

Par ailleurs, de par son type unitaire à 57%, les débits par temps de pluie peuvent être élevés.

Toutefois, la présence d'un bassin de stockage-restitution sur la station d'épuration permet de réguler ces débits afin de ne pas dépasser la capacité hydraulique nominale de 240 m³/j.

Cependant, l'observation des volumes annuels surversés au point A2 montrent qu'ils ont été régulièrement anormalement élevés, jusqu'en juillet. En effet, sur cette période de 7 mois, les débits journaliers admis sur les filtres (A3 et A4) restent bien inférieurs au débit nominal de 240 m3/j, alors que des surverses significatives existent au point A2. Il est enregistré 19 évènements de ce type de janvier à juillet, ce qui représente 68% des évènements enregistrés sur cette même période.

L'affinage des réglages d'alimentation-restitution du bassin de stockage-restitution, rendu possible dans l'été 2025 (mise à disposition du code d'accès à l'automate par le constructeur, à la demande du SATESE) semble avoir permis de rétablir une situation satisfaisante (à vérifier cependant en 2026, car le 2ème semestre 2025 a été plutôt sec).

Effectivement, les volumes surversés ont atteint 2 974 m3/an (dont 2 903 m3 jusqu'à fin juillet) ce qui représente 11.2% des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement (A4+A2).

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration est toujours très satisfaisante. Le niveau de rejet requis est largement respecté.

Les coefficients de la charge polluante n'ont pas pu être réactualisés à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée en 2025. En effet, Les flux de pollution exprimés en DCO, MES, Pt de 364 EH en moyenne et dans une moindre mesure, le flux en NTK de 289 EH, sont nettement plus élevés que celui attendu au regard de la population raccordable de 240 EH (estimation faite à partir des données eau et assainissement 2024 fournis dans le RPQS).

De tels flux supérieurs de 17 à 35 % à ceux attendus peuvent être le résultat d'un autocurage du réseau lors de la pluie (16 mm avec rétention dans le bassin de stockage-restitution), ou d'un échantillon non représentatif des concentrations moyennes 24 h des eaux usées collectées sur la station d'épuration (crépine de prélèvement trop immergée dans le poste ?).

Ainsi les coefficients de charge en pollution mesurés en 2020 par le SATESE, sont reconduits à nouveau en 2025, d'autant plus que ce coefficient de remplissage de 75% de la charge nominale est en parfaite adéquation avec la charge attendue au regard de la population raccordable de 240 EH.

Travaux et études

Le projet du SMAAEP de lancer un Schéma Directeur d'Assainissement intégrant un volet relatif aux eaux de ruissellement et un diagnostic précis du réseau de collecte, permettra de cerner les tronçons du réseau présentant des anomalies de collecte, comme les mauvais branchements sur les réseaux séparatifs avec collecte des eaux pluviales dans la canalisation des eaux usées, et la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources sur l'ensemble du linéaire.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLEMAREUIL

Nombre de raccordables : 320 habitants 240 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 28 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 39 m^3/j moyen : 67,5 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 240 E.H. maxi temps sec : 84 m^3/j maxi temps de pluie : 211 m^3/j

pollution NK : 75% date : 12/2020 hydraulique : 28% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 12,2 kwh/j 0,9 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/06/2025	64	460			246	140	951	67,7	37	0,24	67,7	9,94
	A2+A5+A4	05/06/2025	59	4,24			11,5	5,17	35,8	2,23	0,39	43,7	46	6,29
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/07/2025		370			226	260	610	138			138	12
	A2+A5+A4	03/07/2025		4,8			7	3	22	1,4	0,1	46,3	47,7	6,9
Flux amont retenus en kg/j				7,5			7	7,1	19	3,6				0,32
Flux amont retenus en E.H.				83				118	124	240				186
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,52			9,27	4,08	28,9	1,82	0,24	45	46,8	6,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			96,3	97,7	96,5	98			51,4	42,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**15**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**92**				**90**	**86**	**77**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

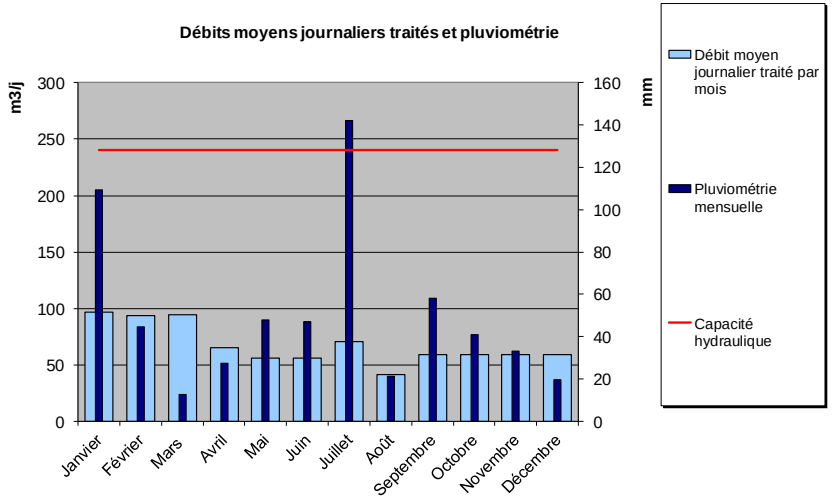

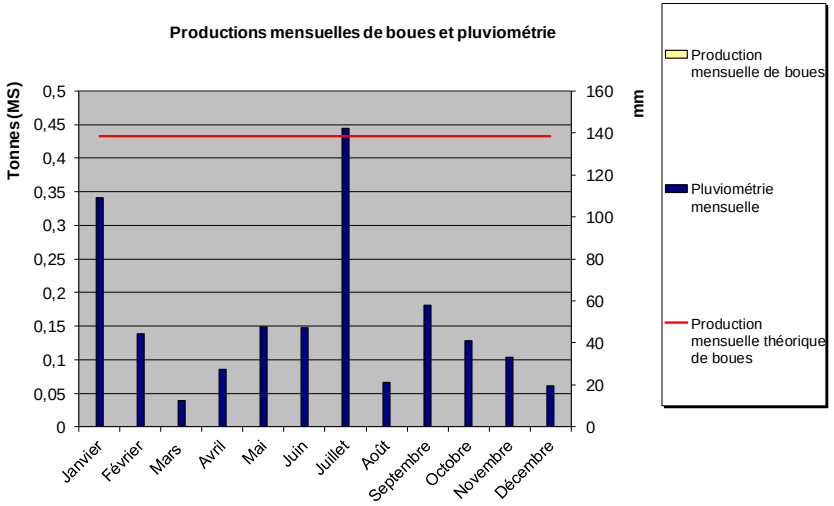

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLENEUVE-LE-COMTE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750802000	Ingénieur SATESE	: Maxime BRU
Mise en service	: 19/02/2008	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F47/7MISE/2024/043		
Arrêté préfectoral boues	: F477 2024/128		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2700	E.H	Débit de référence	: 1689 m³/j
	: 162	kgDBO_5/j	Longueur des réseaux	: 8,217 km
Capacité hydraulique TS	: 510	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 11%
Capacité hydraulique TP	: 816	m³/j (pluie)	Unitaire	: 89%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) est conséquente sur le réseau d'assainissement (estimée à environ 250 m³/j en 2025). Le débit minimum de temps sec est également beaucoup plus élevé que la consommation en eau assainie, confirmant l'apport d'ECPP y compris en période de nappe basse.

Les équipements du point A2 (sonde + transmetteur) ont été complétement renouvelés en 2024. La mesure a été jugée non fiable par l'AESN lors du contrôle métrologique effectué en juin 2024 en raison du caractère non-normé du déversoir. Une modélisation 3D du point de déversement a permis de d'obtenir une loi hydraulique fiable. Le paramétrage de la mesure a été fiabilisé en juillet 2025. L'estimation des volumes déversés sur le premier semestre est donc surestimée.

50 jours de déversements ont été comptabilisés pour un volume de 67 407 m³ déversés, soit 25% des débits traités, ce qui est important mais à nuancer suivant la fiabilité de la mesure (87% déversés sur janvier et février avant la fiabilisation).

Station d'épuration : La charge hydraulique moyenne est de 68 %. Depuis leur mise en eau, les ouvrages de traitement permettent d'absorber des volumes d'effluents importants, au-delà de leur capacité hydraulique de temps de pluie, sans dégradation de la qualité du rejet.

Les charges polluantes ont été actualisées à partir des mesures d'autosurveillance 2025 (à l'exclusion de la mesure de janvier qui était hors conditions normales de fonctionnement). La charge polluante représente 45 % de la capacité nominale de la station, ce qui est confortable.

Un seul des 12 bilans 24h est non conforme aux exigences de la réglementation. Ce bilan a été réalisé dans une journée de pluie significative (17mm), avec un déversement significatif en tête de station ce qui justifie la baisse de qualité de l'eau traitée. Le système de traitement est malgré tout conforme.

La production de boues a été évaluée sur la base de la quantité évacuée sans la chaux. Le ratio de 64 g MS/E.H./j pour 69 g MS/E.H./j théoriquement attendus pour ce type de dispositif avec traitement du phosphore est satisfaisant. Cela relativise le pourcentage de volume déversés en tête de station. Le remplacement de la lame déversante déformée du canal du comptage des eaux traitées a permis de résorber les écarts constatés entre les mesures à l'amont et à l'aval (écart majoritairement inférieur à 10 % en 2025).

Travaux et études : Sur la commune, étaient programmés :

- Déplacement du PR rue de la Croix de Tigeaux en domaine public : les travaux sont terminés.
- Travaux de réhabilitation du réseau unitaire du bourg, identifiés de priorité 1.

Suite à différentes ITV réalisées entre 2014 et 2020, des travaux de réhabilitation du réseau unitaire ont débuté en novembre au niveau des rues suivantes : Pont de Couilly, Gaucher de Châtillon et de la Croix de Tigeaux. Ces travaux prévoient : des réhabilitations ou remplacement de regards, 1 030 ml de chemisage continu, 168 ml de remplacement et la reprise de 119 branchements. Ils ont pour objectif de réduire les apports d'ECPP et reprendre les collecteurs qui sont dégradés structurellement.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal sur l'ensemble du territoire de la CAVEA est arrivé à son terme. Le PLUi fait actuellement l'objet d'une révision n'intégrant pas les zonages d'assainissement, lesquels seront approuvés dans le cadre d'une nouvelle révision du document d'urbanisme prévue en 2026. Le PPI de mise en œuvre du SDA sera validé après les élections communautaires à la fin du 1er semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLENEUVE-LE-COMTE

Nombre de raccordables : 1823 habitants 1367 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 175 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 246 m^3/j moyen : 557 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1220 E.H. maxi temps sec : 407 m^3/j maxi temps de pluie : 1779 m^3/j

pollution NK : 45% date : 12/2025 hydraulique : 68% Production annuelle de boues : 28,7 tMS 64 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 464 kwh/j 6,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 93% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				55			47	46	142	18				1,9
Flux amont retenus en E.H.				610				770	943	1220				1118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,52			9,51	6,96	24,1	2,96	2,04	1,38	4,33	0,57
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				90,3			90,5	92,8	91,5	89,5			85,8	83,7
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**96**				**95**	**94**	**94**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**91**

Graphiques d'exploitation

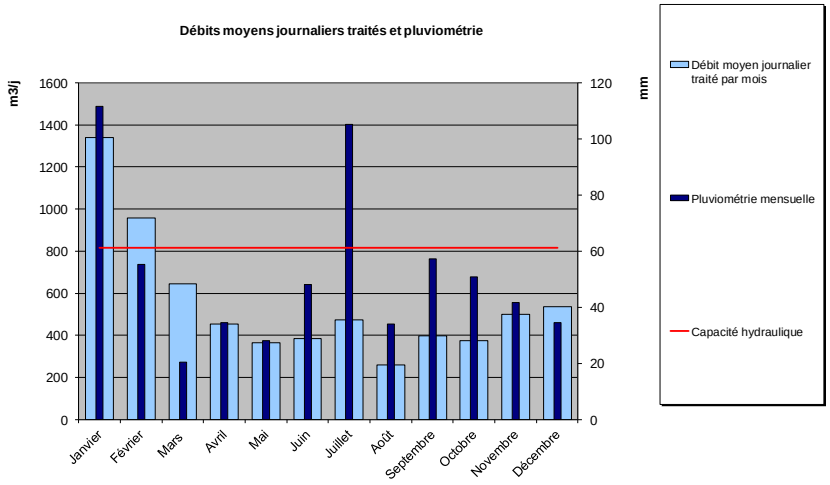

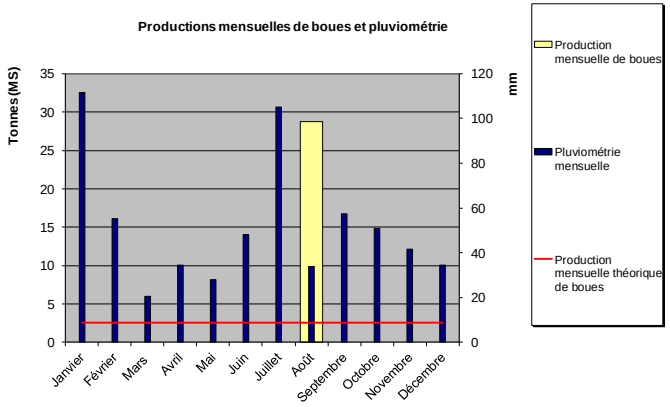

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLENEUVE-LES-BORDES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750901000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : VILLENEUVE LES BORDES

Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS

Constructeur :

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 441 Art 41, N° M: 1995/155

Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)

Ru (ou autre) : Miny

Rivière 1 :

Rivière 2 : Vallée Javot

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 450	E.H	Débit de référence	: 90 m³/j
	: 27	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 4,225 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 9%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits d'entrée sont estimés à partir de la relève des temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2025, les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimées à environ 39 m³/j ce qui est plus élevé que ces dernières années (hiver pluvieux/nappes hautes). Malgré le faible pourcentage d'unitaire, le réseau d'assainissement collecte une quantité significative d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en période pluvieuse avec un débit maximal autour de 305 m³/j que l'on retrouve en janvier, février et septembre. Cela montre que la régulation hydraulique n'est pas opérationelle (en principe réglée sur environ 168 m³/j, soit 7 m3/h), malgré les demandes répétées du SATESE auprès de Véolia Eau.

Station d'épuration : Une mesure d'autosurveillance a été réalisée par Veolia en avril 2025. Celle-ci n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration, car non représentative. Le prochain bilan 24 h sera à réaliser en 2026, comme prévu dans le contrat de Veolia. Le niveau de rejet était respecté pour cette mesure et pour la visite SATESE de 2025.

La production de boues, qui témoigne des performances réelles du dispositif, est estimée à 3,7 TMS, soit 58 % de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables ce qui est en forte hausse par rapport aux dernières années (sous réserve de la fiabilité de la mesure). Celle-ci reste tout-de-même insuffisante malgré une fréquence d'extraction qui s'est améliorée depuis la prise en main de la station d'épuration par Veolia. Une poche filtrante a été évacuée en mars 2025 (1.3 TMS). Les boues sont envoyées en compostage à Cerneux.

Travaux et études : L'absence de télésurveillance des postes de relèvement et de la station d'épuration pouvait induire des pollutions du milieu naturel en cas de pannes. Cela a été le cas en juillet 2024 où des déversements ont eu lieu suite à un dysfonctionnement du poste de relèvement des eaux brutes (constat de pollution du ru établi par l'OFB). Depuis, une télésurveillance a été mise en place en 2025 afin d'alerter l'exploitant en cas de problèmes.

Un marché a été réalisé en 2025 afin de mettre en place une prestation de services pour l'exploitation des deux systèmes d'assainissement de la commune (Bourg et Valjouan). Le marché a été conclu avec Veolia pour 1 an, mais sera renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans. Le démarrage des prestations de ce nouveau contrat a été effectif en décembre 2025.

La mission d'assistance à maitrise d'ouvrage (réalisée par le bureau d'études SCE) a démarré le 17 octobre 2024. Elle doit déboucher sur un programme de travaux réseaux et station et l'aide de la commune pour le choix d'un maitre d'œuvre d'ici 2027.

Courant 2025, SCE a effectué la campagne de mesures, les inspections nocturnes et la campagne d'ITVs. Les résultats de ces missions ont notamment confirmé l'apport important des ECM sur la station avec une surface active estimé à 4 ha ; les ECPP ayant été estimées à 51 m³/j. Des enquêtes parcellaires ont été réalisées sur le centre-bourg en juin 2026 afin d'identifier des apports d'eaux claires possibles via des mauvais branchements et envisager des travaux de mise en conformité et déconnexion. Les bâtlments publics ont également été diagnostiqués. Sur les 25 enquêtes effectuées, il y a un taux de conformité de seulement 12 % pour une surface active détectée de 1323 m³

La parcelle choisie pour la future station d'épuration étant confirmée en zone humide, des travaux de compensation de zone humide sont à prévoir sur d'autres parcelles. Un bureau d'étude va être consulté par SCE en juillet 2026 pour préciser les modalités de compensation possibles sur la commune. Les premiers éléments de dimensionnement de la future STEP (à confirmer) sont : station de type filtres plantés de roseaux avec bassin d'orage, ECPP de 51 m³/j et surface active de 3,8 ha.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLENEUVE-LES-BORDES

Nombre de raccordables : 389 habitants 292 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 42 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 70 m^3/j moyen : 124,7 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge NK : 292 E.H. maxi temps sec : 77 m^3/j maxi temps de pluie : 305 m^3/j

pollution NK : 65% date : 12/2025 hydraulique : 139% Production annuelle de boues : 3,7 tMS 35 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 43,8 kwh/j 2,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 58% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/04/2025	117	149			135	126	424	65,2	59,4	0,12	65,3	6,15
	A2+A5+A4	28/04/2025	79	4			6,32	3	19,3	1,3	0,4	1,82	3,12	0,63
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/06/2025		400			187	210	514	41			41	6
	A2+A5+A4	26/06/2025		13			12,8	7	37	10	6,4	0,68	10,7	3,3
Flux amont retenus en kg/j				26			16	18	44	4,4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				292				292	292	292				292
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			12,8	7	37	10	6,4	0,68	10,7	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			93,2	96,7	92,8	75,6			74	45
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**40**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

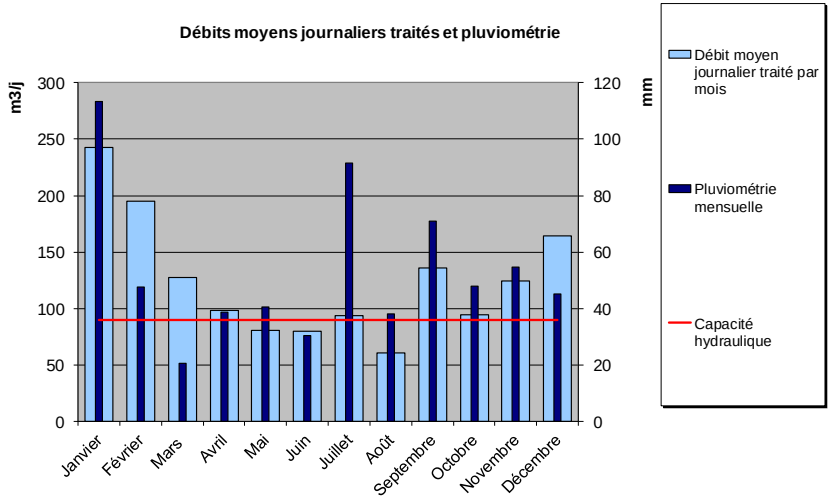

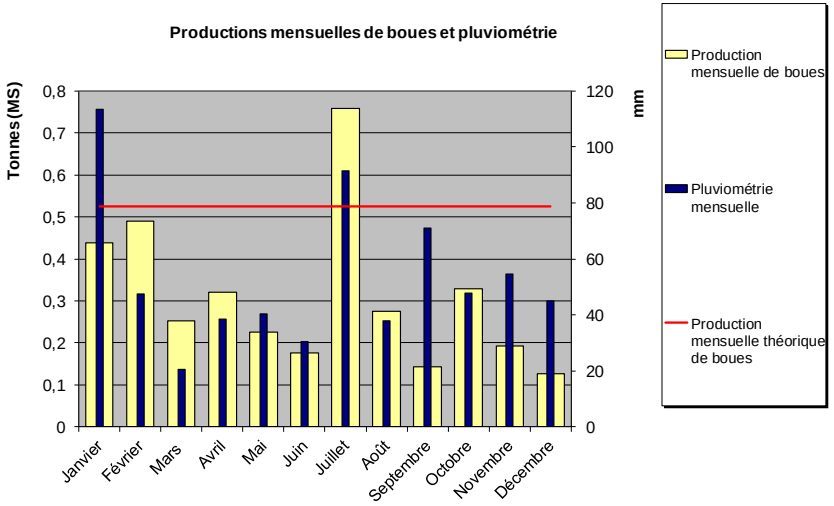

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLENEUVE-LES-BORDES / VALJOUAN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750903000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 16/06/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : VILLENEUVE LES BORDES

Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS

Constructeur : ERSE

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)

Ru (ou autre) : Bretignoust

Rivière 1 : Ancoeur

Rivière 2 : Almont

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 195	E.H	Débit de référence	:	75 m³/j
	: 11,7	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	1,41 km
Capacité hydraulique TS	: 41,8	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m³/j (pluie)	Unitaire	:	0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet

Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

La station d'épuration et le poste des Fontaines étaient gérés par la commune en régie jusqu'en décembre 2025. Depuis, le système d'assainissement est géré en prestation de services par Veolia.

Système de collecte

Les débits sont évalués à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique situé en entrée. Bien que le réseau soit 100% séparatif, les débits sont sensibles aux évènements pluvieux (présence de mauvais raccordements). La capacité hydraulique a été souvent dépassée en début d'année en lien avec une pluviométrie importante.

En 2025, les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 26 m³/j.

Le suivi des by-pass en tête de station d'épuration n'a pas semblé correctement fonctionner en 2025 (valeurs de 0 ou 1 heure par semaine). Il est important de vérifier le bon fonctionnement de la mesure pour 2026 (aucune donnée n'a encore été transmise par Véolia).

Le poste de relevage situé rue des Fontaines n'a pas été relevé assez régulièrement cette année, il est important de continuer la relève du poste. Ce poste est fortement influencé par temps de pluie. Le tarage des pompes permettrait de fiabiliser la connaissance des apports d'eaux claires (d'infiltration et météorique) du sentier des Fontaines et de la rue de la Margottière, afin de lancer éventuellement une vérification de la conformité des habitations raccordées et des inspections télévisées.

Station d'épuration

La télésurveillance du poste en entrée de station d'épuration n'était pas fonctionnelle en 2025. Une remise en service est prévue dans le contrat de Véolia.

La régulation hydraulique basée sur le débit mesuré par le débitmètre électromagnétique (Q max horaire de 7,3 m³/h, soit 175 m³/j), soit 1,8 m/j sur le filtre en service n'est plus fonctionnelle depuis plusieurs années. Cette régulation hydraulique est à remettre en service pour éviter des apports d'eaux pluviales par temps de pluie trop élevés.

Le coefficient de charge en pollution (75%) reste basé sur le bilan 24h SATESE de janvier 2020 qui est valide vu les faibles évolutions de population. Les performances épuratoires relevées lors de la visite de juin étaient tout à fait satisfaisantes.

Travaux et études

Un marché a été réalisé en 2025 afin de mettre en place une prestation de services pour l'exploitation des deux systèmes d'assainissement de la commune (Bourg et Valjouan). Le marché a été conclu avec Veolia pour 1 an, mais sera renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans. Le démarrage des prestations de ce nouveau contrat a eu lieu en décembre 2025.

Un clapet anti-retour a été mis en place sur le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes pour éviter des entrées d'eaux claires lors des crues du ru de Bretignoust.

Des zones conséquentes sans roseaux ont déjà été observées sur certains casiers de la station. Il est nécessaire, après le faucardage, de retirer les adventives er de surveiller la reprise des roseaux voire d'en replanter si nécessaire. La gestion des adventices doit faire partie de l'entretien courant de la station d'épuration pour éviter « un étouffement » des roseaux.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLENEUVE-LES-BORDES/hameau de Valjouan

Nombre de raccordables : 157 habitants 118 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 17 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 31 m^3/j moyen : 59,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 147 E.H. maxi temps sec : 41 m^3/j maxi temps de pluie : 181 m^3/j

pollution NK : 75% date : 01/2020 hydraulique : 79% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/06/2025		310			196	210	561	73			73	8,6
	A2+A5+A4	26/06/2025		4,9			9	3	30	2,2	0,47	65,7	67,9	6,6
Flux amont retenus en kg/j				16			6,9	7,2	24	2,2				0,28
Flux amont retenus en E.H.				172				120	161	147				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,9			9	3	30	2,2	0,47	65,7	67,9	6,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			95,4	98,6	94,7	97			7,03	23,3
Normes de rejet journalières en mg/l								**35**	**200**					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**50**				**60**	**60**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

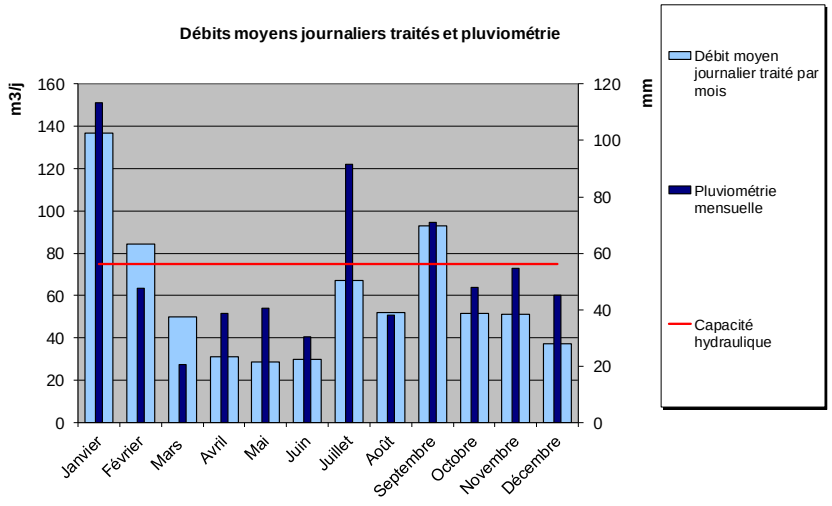

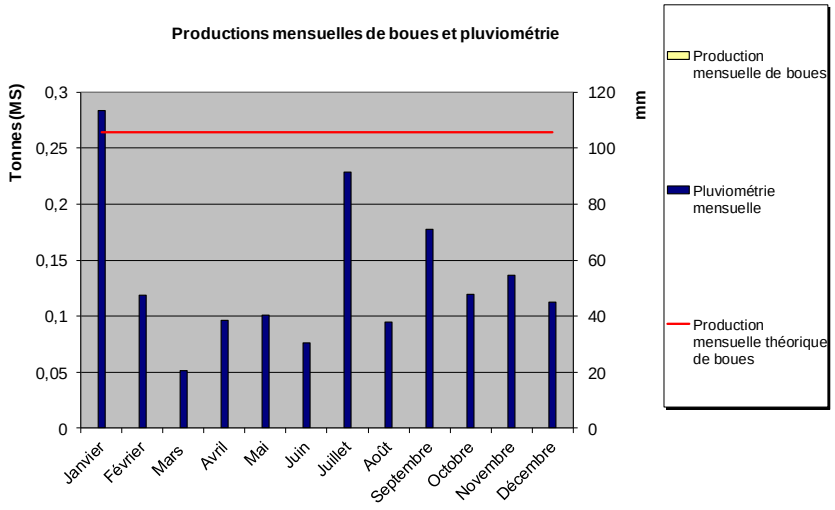

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLENOY / MEAUX

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751301000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1998	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: CA PAYS DE MEAUX		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2019/DRIEE/SPE/041		
Arrêté préfectoral boues	: 2019/DDT/SEPR/122		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 115300	E.H	Débit de référence	:	38043 m³/j
	: 6920	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	208,005 km
Capacité hydraulique TS	: 29500	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	74%
Capacité hydraulique TP	: 29500	m³/j (pluie)	Unitaire	:	26%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (14%) VALORISATION AGRICOLE (86%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 156		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Il est difficile de bien quantifier les volumes déversés aux points A1 de ce système de collecte. En effet, le point A1 situé à Trilport (trop-plein de PR) est sous l'influence de la Marne, tout particulièrement, en période de crue quand la Marne alimente le réseau comme en début d'année 2025. D'autres points A1 situés sur Meaux manquent de fiabilité puisque les résultats d'autosurveillance montrent l'absence de déversement et ceci contrairement aux mesures réalisées dans le cadre du SDA. Les volumes by-passés mesurés sur les réseaux ont nettement régressé sur Nanteuil-Les-Meaux avec aucun déversement sur le PR Blot et 18 déversements en temps de pluie pour le PR Vieux-Noix, le volume mis en jeux restant très faible (11 763 m3 soit 0.15 % du total collecté). Ces by-pass répétitifs sur un réseau séparatif devraient induire à nouveau une non-conformité collecte.

La charge hydraulique nominale de la station d'épuration a été dépassée à 15 reprises, soit 7 fois moins qu'en 2024, le problème d'intrusion d'eaux claires de novembre 2023 à mai 2024 ayant été résolu et l'année 2025 ayant été nettement plus sèche à partir de mars. De la même façon, les volumes by-passés au point A5 ont régressé et représentent 3.8 % du total traité par le dispositif. Le point A2 n'a pas surversé. Les volumes d'eaux claires parasites permanentes calculés sur la base du point A4 sont toujours aussi importants : 10 400 m3/j en nappe haute environ 100 % du volume assaini estimé (NB : 9 300 m3/j mesuré dans le cadre du SDA). En nappe basse, le volume d'ECPP reste élevé (6 600 m3/j, volume calculé sur la base du point A4, mesure jugée la plus fiable).

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées est conforme et confirme la bonne performance de la station d'épuration et ceci bien que la station n'ait fonctionné que sur une seule file biologique pendant 6 mois (fin de la réhabilitation de la file N° 2 et remise à niveau des diffuseurs de la file N°1 au second semestre).

La quantité de boues extraites reste en dessous de l'objectif théorique, le déficit de 18 % restant acceptable. La quantité de boues évacuées est nettement plus faible en raison d'un report de stock d'une année sur l'autre. Pour conforter la production de boues extraites, il est indispensable de mesurer la quantité stockée en fin de campagne d'épandage (en principe, proche de zéro).
La filière de traitement des boues, du fait d'une maintenance complexe et de son sous-dimensionnement, reste le facteur limitant le bon fonctionnement de la station d'épuration. L'intervention ponctuelle d'une unité mobile de déshydratation permet d'y remédier partiellement, les boues produites par cette filière étant compostées. Les charges polluantes mesurées sont supérieures à la charge théorique attendue, charge supplémentaire potentiellement issue des activités industrielles (7 entreprises conventionnées), celle-ci pouvant être estimée à environ 10 000 EH (peu de variation par rapport à 2024).
Le nombre d'écarts significatifs entre les débits amont et aval est très important, le système de mesure amont manquant de fiabilité. En principe, la mesure A4 devrait servir débit de référence avec pour corollaire une augmentation significative du taux de charge de la station d'épuration (+ 12 %).

Travaux et études : Le projet de REUT a été abandonné, les nouvelles contraintes réglementaires ayant alourdi le budget. L'étude de faisabilité sur la méthanisation a conclu à sa non rentabilité financière.
La CAPM prévoit des travaux majeurs pour 2026 : mise en conformité du PR Foch suite à sa modélisation, installation d'une vanne sur le trop-plein du PR de Trilport, reconstruction du PR Vieux Noix situé à Nanteuil-les-Meaux et mise en place de centrifugeuses.
L'élaboration du SDA se poursuit : phase 3 pour le SA de Meaux et phase 2 pour les communes rurales.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, CREGY-LES-MEAUX, FUBLAINES, ISLES-LES-VILLENOY, MAREUIL-LES-MEAUX, MEAUX, NANTEUIL-LES-MEAUX, POINCY, TRILPORT, VILLENOY

Nombre de raccordables : 86499 habitants 64874 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 11694 m^3/j réf. : 2022 à 2024 mini temps sec : 17150 m^3/j moyen : 20821 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 75833 E.H. maxi temps sec : 20924 m^3/j maxi temps de pluie : 54745 m^3/j

pollution DBO5 : 66% date : 12/2025 hydraulique : 71% Production annuelle de boues : 1499,5 tMS 54 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 13557,2 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 82% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				4680			3971	4550	10756	1123				140
Flux amont retenus en E.H.				52000				75833	71707	74867				82353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,07			10,9	5,23	34,4	4,35	2,49	1,33	5,76	0,51
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,4			93,9	97,5	93,1	91,7			89,3	91,9
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**15**	**50**	**10**	**8**		**20**	**2**
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**90**	**80**	**80**			**80**
Normes de rejet annuelles en rendement													**70**	**80**

Graphiques d'exploitation

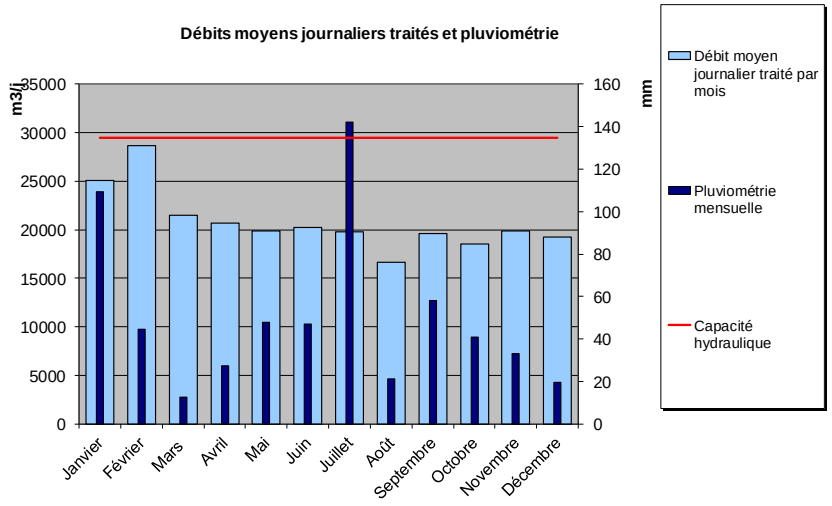

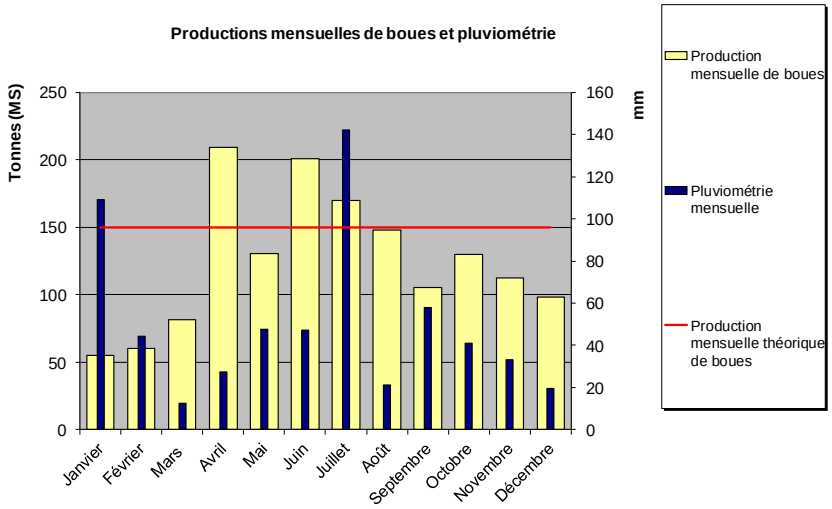

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLEPARISIS / MITRY

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 25/04/2002	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/06/2023	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2019-26 DCSE/BPE/E		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
Ru (ou autre)	: Grues
Rivière 1	:
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 60000	E.H	Débit de référence	:	22195 m³/j
	: 3600	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	134,451 km
Capacité hydraulique TS	: 15000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	73%
Capacité hydraulique TP	: 15000	m³/j (pluie)	Unitaire	:	27%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 104		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Pour ce qui concerne la mise en conformité du système de collecte par temps de pluie, les travaux d'amélioration devront être finalisés au plus tard le 31/12/2032. Ils viseront l'absence de déversement d'eaux usées au milieu naturel pour une pluie mensuelle. La non-conformité en équipement de la station d'épuration déclarée en 2012 a été levée en 2024 suite la création d'une seconde file de traitement portant la capacité de la station d'épuration à 60 000 EH.

Le réseau collecte beaucoup d'eaux claires parasites permanentes qui représentent en nappe haute (63 % du débit d'eaux usées attendu) et en nappe basse environ 35 %, valeurs en baisse par rapport à 2024 qui avait été une année extrêmement pluvieuse. Les dépassements de la capacité nominale ont été concentrés sur les deux premiers mois pluvieux de l'année (21 évènements sur un total de 26), le débit de référence restant supérieur au nominal (+48 %). Les volumes by-passés sur le système de collecte restent faibles : 0.37 %, du volume admis sur le dispositif pour 7 déversoirs d'orage équipés (6 R1 et 1 A1). Deux déversoirs d'orage (M4 Reclus/Barbusse et Bousière/Ribot M6) représentent 93 % du total des déversements, et notamment avec des surverses en temps sec, phénomène s'expliquant par des bouchages réguliers (suivi Véolia renforcé) qui génèrent une non-conformité sur la collecte (sauf justificatif à apporter à la DDT).

Station d'épuration : Par temps de pluie la station d'épuration traite jusqu'à 1100 m3/h (550 m3/h par file) et ceci possiblement sur 24h, à l'image du débit maximal de temps de pluie. Dans des conditions normales d'exploitation le respect du niveau même à de tels débits est largement possible.

Les quantités by-passées aux points A5 et A2 ont encore baissé (-27 %/2024), l'année 2025 ayant été nettement moins pluvieuse et ne représentent plus que 4.1 % du volume admis sur la station d'épuration.

La qualité des eaux traitées a atteint les objectifs réglementaires avec de très bonnes performances de l'installation, malgré quelques non conformités ponctuelles et des rédhibitoires écartées sur justificatif de pluie exceptionnelle.

Sur le plan de la pollution à traiter, la charge polluante collectée est en rapport avec la charge polluante théorique attendue. La production de boues est stable et confirme le très bon traitement. Le suivi qualitatif des boues est renforcé et met en évidence une très bonne qualité des boues, celles-ci étant toutes compostées sur trois usines différentes.

L'expertise métrologique réalisée en fin d'année 2025 a permis de réduire les écarts débitmétriques observés entre l'amont et l'aval.

Travaux et études : Des travaux sont prévus d'ici fin 2026 pour améliorer encore la performance du système d'assainissement :

*Remise en fonctionnement de l'Actiflo (décanteur lamellaire) pour traiter le flux du poste de relèvement entrepreneur (100% pluvial à terme une fois les mises en séparatif effectives – reste environ 800 EH de pollution raccordée par temps sec) qui sera déconnecté de la station d'épuration permettant une réduction des apports d'eaux claires (effectif depuis janvier 2026).

*Optimisation du fonctionnement du PR Flandre (dont récupération d'une prise de temps sec de la bâche pluviale) et de la bâche Lefèvre (augmentation du débit de vidange prévu) pour réduire les déversements au point A2 et éviter des dépassements de valeurs rédhibitoires en cas de by-pass conséquent, notamment en cas de pluie intense sur des fins de bilans d'autosurveillance.

*Fiabilisation des mesures en A2 toujours en cours d'études, les solutions proposées n'ayant pas donné les résultats escomptés pour le point S16 déversant vers le ru des Grues.

Les travaux de mise en séparatif continuent par tranches successives (environ 44 % des tranches terminées : 24/54), la mise en conformité des branchements en domaine privé (1768 habitations concernées sur Villeparisis et Mitry) reste délicate (485 habitations conformes en février 2026).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY, MITRY-MORY (Mitry-le-Neuf), VILLEPARISIS

Nombre de raccordables : 39709 habitants 29782 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 4551 m^3/j réf. : 2023 à 2025 mini temps sec : 5503 m^3/j moyen : 8307,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 33533 E.H. maxi temps sec : 6654 m^3/j maxi temps de pluie : 26440 m^3/j

pollution DBO5 : 56% date : 12/2025 hydraulique : 55% Production annuelle de boues : 674,5 tMS 55 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 4078,4 kwh/j 2,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	27/03/2025		330			293	360	746	51			51	5,8
	A2+A5+A4	27/03/2025		5,4			6,25	3	19	1,4	0,1	0,65	2,05	0,21
Flux amont retenus en kg/j				2410			1782	2012	4888	496				49
Flux amont retenus en E.H.				26778				33533	32587	33067				28824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,55			12,8	9,03	26,8	3,41	2,01	0,66	4,25	0,68
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,2			94	96	95,2	94,3			92,8	88,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**20**				**13**	**50**	**5**				
Normes de rejet annuelles en mg/l										**4**			**10**	**1**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**95**	**90**	**90**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**90**	**85**

Graphiques d'exploitation

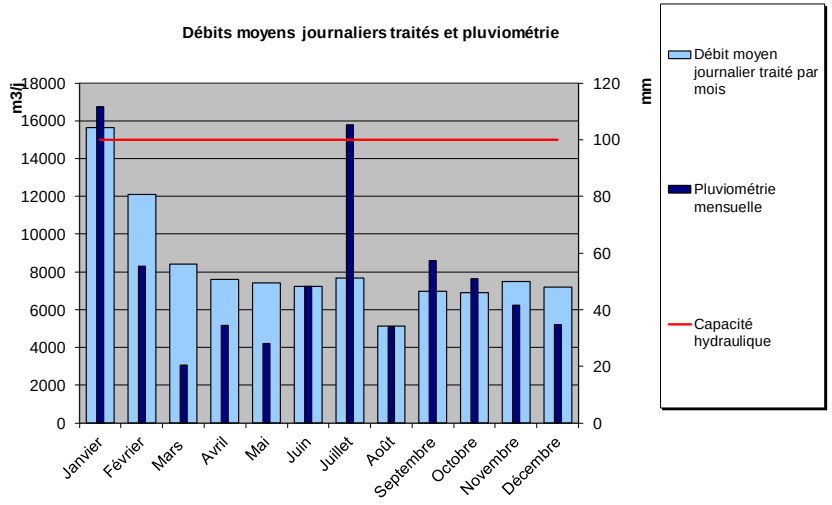

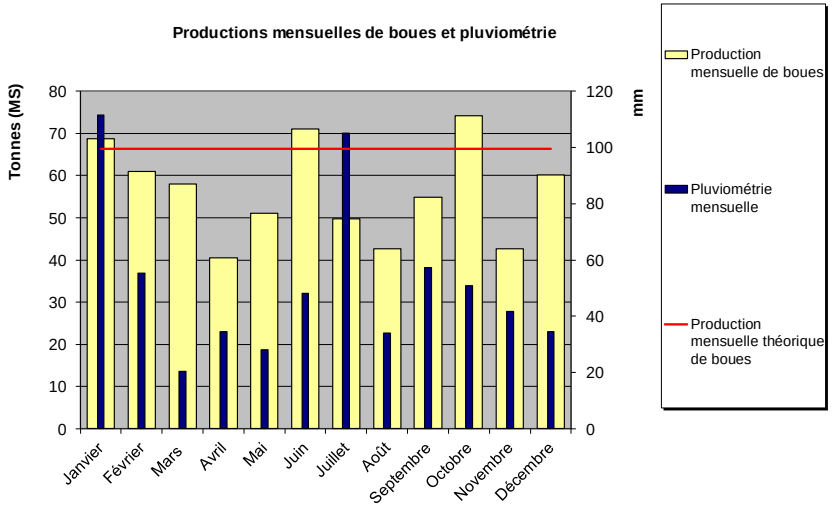

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLEROY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751502000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 15/01/2014	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F660 2010/063		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 850	E.H	Débit de référence	: 441 m³/j
	: 51	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,88 km
Capacité hydraulique TS	: 148	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 3%
Capacité hydraulique TP	: 418	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 97%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

Au regard des résultats obtenus, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est négligeable, ceci à l'image des années passées. L'année peu pluvieuse à partir de mars 2025 s'est traduite par une baisse significative des volumes collectés par rapport à 2024 (- 11 %) et des volumes by-passés (- 88 %), ceux-ci ne représentant que 2.1 % du volume total annuel (A2 + A3).

En 2025, les deux points S16 formant le point A2 n'ont pas été différenciés dans le fichier SANDRE (prévu pour 2026). L'impact de la pluviométrie est important, le réseau étant à 97 % unitaire avec des dépassements du débit nominal à 5 reprises au cours de l'année et ceci dans des limites acceptables (débit maximal de 469 m³/j pour un débit nominal temps de pluie de 418 m³/j). La régulation de l'alimentation du dispositif est satisfaisante.

Station d'épuration :

De manière générale, les concentrations mesurées en sortie du dispositif respectent les normes de rejet en vigueur avec une excellente épuration. Certains dysfonctionnements majeurs relevés lors de l'étude d'efficacité du SATESE réalisée en septembre 2020 persistent :

- Débits d'alimentation des bâchées faibles induisant une mauvaise répartition des effluents sur les lits (pas de solution, l'origine étant liée à la conception initiale selon Véolia);
- Présence de mauvaises herbes sur les filtres, et tout particulièrement, sur le second étage. En l'absence de possibilité d'ennoiement de ces lits, l'arrachage des adventices devrait être plus régulier afin que les espèces indésirables ne rentrent pas en concurrence avec les roseaux.
- Réserve sur la fiabilité de l'estimation du débit sur le trop-plein du bassin d'orage (point S16).

La hauteur moyenne de boues sur les filtres du premier étage reste faible, sauf au droit de certaines bouches d'alimentation, celles-ci devant être dégagées pour éviter leur bouchage.
Pour rappel, la charge hydraulique superficielle mesurée lors du bilan 24h du SATESE de septembre 2020 est en dessous de la valeur guide puisque les volumes reçus par le dispositif sont faibles en temps sec ce qui peut être défavorable au bon développement des roseaux en périodes de sécheresse. Pour y remédier, il est possible de recycler l'eau traitée en tête de station d'épuration et/ou d'augmenter la fréquence d'alimentation.

La charge polluante mesurée en 2025 étant non représentative de la charge théorique attendue (charge particulièrement élevée pour les matières azotées), les données 2021 ont été conservées (pas d'évolution de la population raccordable).

Travaux et études :

La mesure de débit au point S16 (Trop-plein du bassin d'orage) manquant de fiabilité, l'exploitant prévoit d'installer une sonde hauteur/vitesse sur la canalisation de déversement. Le chemin d'accès a été rendu plus praticable par l'apport de matériaux calcaire, avec possibilité d'intervention des hydrocureurs par tous les temps.

Le local technique (chalet en bois) présentant un manque de stabilité, l'exploitant prévoit d'y remédier.

Malgré un taux de remplissage en sédiments du bassin d'orage élevé (volume estimé à 70 m3), son curage n'a pas été réalisé en 2025, mais reporté en 2026, l'installation du nouvel hydroéjecteur étant aussi prévue. En effet, le montant de l'opération est élevé, l'accessibilité à l'ouvrage étant compliquée. Pour l'instant, l'exploitant a pratiqué des pompages réguliers pour ne pas aggraver la situation.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLEROY

Nombre de raccordables : 687 habitants 517 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 89 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 80 m^3/j moyen : 128,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 600 E.H. maxi temps sec : 88 m^3/j maxi temps de pluie : 469 m^3/j

pollution NK : 71% date : 04/2021 hydraulique : 31% Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 19,2 kwh/j 0,5 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	20/03/2025		240			164	210	402	87			87	7,4
	A2+A5+A4	20/03/2025		11			11,2	7	31	2,1	0,44	48,2	50,3	3,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/04/2025	100	404			195	178	621	123			123	7,86
	A2+A5+A4	15/04/2025	100	5			10,9	3	37,5	1,8			42,4	5,22
Flux amont retenus en kg/j				26			19	23	49	9				0,8
Flux amont retenus en E.H.				289				382	325	600				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			11,1	5	34,2	1,95	0,44	48,2	46,4	4,51
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			93,8	97,5	93,1	98,1			53,9	41,1
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**					
Normes de rejet annuelles en mg/l										**20**				
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**70**	**75**					
Normes de rejet annuelles en rendement										**60**				

Graphiques d'exploitation

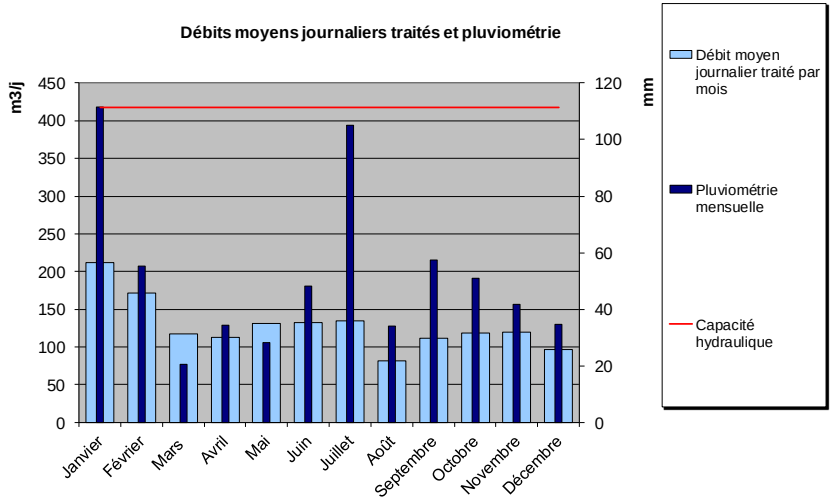

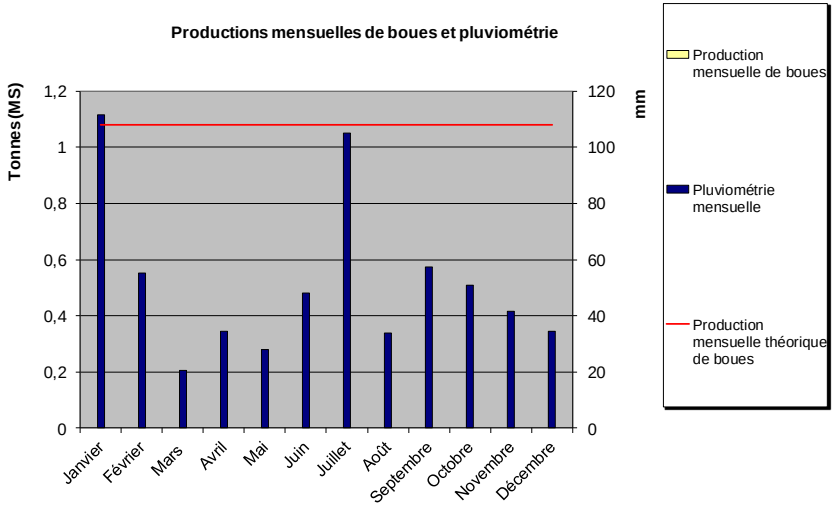

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLEVAUDE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751701000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 14/02/2024	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F662 N° MISE 2021/090		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Morte mère
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	:	1588 m³/j
	: 240	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	7,827 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	68%
Capacité hydraulique TP	: 1408	m³/j (pluie)	Unitaire	:	32%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

La station d'épuration est alimentée depuis le poste de refoulement terminal de Lagny à hauteur de 310 m³/h par temps de pluie. Le traitement biologique est alimenté sur la base d'un débit de pointe de 120 m³/h, le surplus des débits par temps de pluie alimente le bassin d'orage de 600 m³. A noter que les débits figurant au verso correspondent aux débits prétraités en amont de l'alimentation du bassin d'orage. Le volume by-passé au point A2 est très faible (267 m3), soit 0.14 % du débit collecté sur le système d'assainissement. Le volume by-passé au point A5 (trop-plein du BO, essentiellement) a diminué de 89 % par rapport à l'année 2024 : 730 m3 représentant 0.38 % du volume entrant (5 déversements lors des évènements pluvieux les plus significatifs).

Le nombre de dépassements de la capacité hydraulique (14 dont 11 sur les deux premiers mois de l'année) a régressé en 2025, le niveau de pluviométrie redevenant dans la normalité.
La présence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute est importante (186 m3/j soit jusqu'à 43 % du débit entrant sur la station par temps sec), l'hiver 2024/2025 ayant été particulièrement pluvieux (sols saturés en eau).

Station d'épuration :

La qualité de l'eau traitée a été excellente tout au long de l'année. La charge polluante en matière azotée mesurée par l'exploitant est représentative de la population raccordée.
La production de boues évacuées est légèrement plus faible que celle attendue, mais reste acceptable (déficit de 17 %). Il est relevé un écart significatif entre la quantité de boues extraites et celle traitée en compostage indiquant un manque de fiabilité de la quantification des boues extraites, situation similaire pour le polymère avec une dose de 5 kg MA/TMS, le ratio habituel étant de l'ordre de 12. Le suivi des boues montre la production de boues de très bonne qualité tant sur le plan de la siccité (23.1 % de MS) que des teneurs en micropolluants.

La centrale photovoltaïque a été mise en fonctionnement au deuxième semestre2025, mais le surplus n'est pas réinjecté dans le réseau électrique ENEDIS. L'autoconsommation permettra d'économiser de l'énergie à hauteur de 14% (à confirmer en 2026).

Le nombre d'écarts entre les débits AM et AV est significatif (72 soit 20 % du temps), mais peut s'expliquer par la présence du bassin d'orage qui joue un rôle de tampon sur plusieurs heures (voir supérieur ou égal à une journée) pendant les pluies importantes.

Travaux et études :

Les travaux d'extension d'un réseau d'assainissement permettant le raccordement de 36 habitations ou entreprises qui sont actuellement en assainissement non collectif (Rue du Parc aux Bœufs avec la rue des Plantes) sont prévus en 2026, le taux de 80 % d'engagement des particuliers étant atteint. Les travaux de création d'un refoulement sur un linéaire de 200 m (dévoiement du chemin des écoles) et la réhabilitation du PR Saint-Marcel sont confirmés pour le second semestre 2026.

Le projet de création d'une zone refuge pour la faune et la flore étant accepté par la DDT, le curage des deux dernières lagunes sera programmé pour 2027. Le maître d'ouvrage privilégierait le compostage pour l'élimination des boues.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLEVAUDE

Nombre de raccordables : 1780 habitants 1335 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 274 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 302 m^3/j moyen : 532,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1447 E.H. maxi temps sec : 433 m^3/j maxi temps de pluie : 2688 m^3/j

pollution NK : 36% date : 12/2025 hydraulique : 38% Production annuelle de boues : 29,8 tMS 57 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 318,6 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 83% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				98			58	59	174	22				2,1
Flux amont retenus en E.H.				1093				982	1158	1447				1235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			6,11	3,41	17,5	4,87	0,4	0,73	7,83	1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99			95,3	97,2	95,6	89,9			85,6	75,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**90**	**80**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**80**	**80**

Graphiques d'exploitation

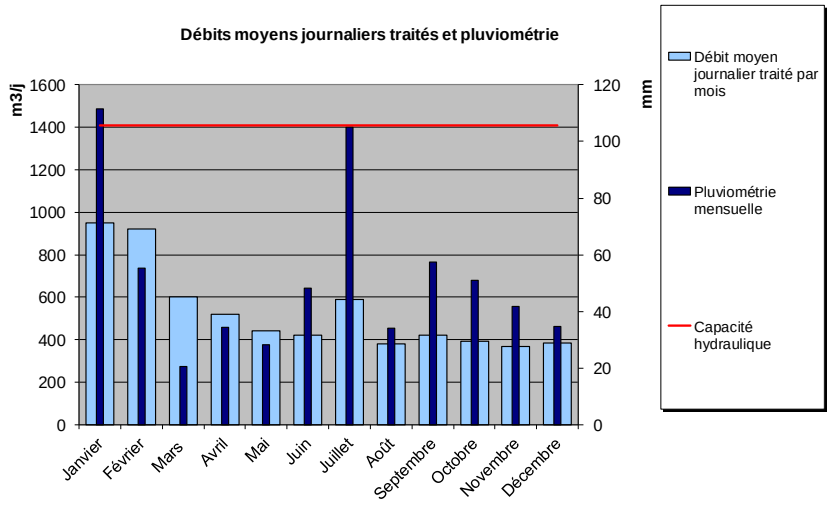

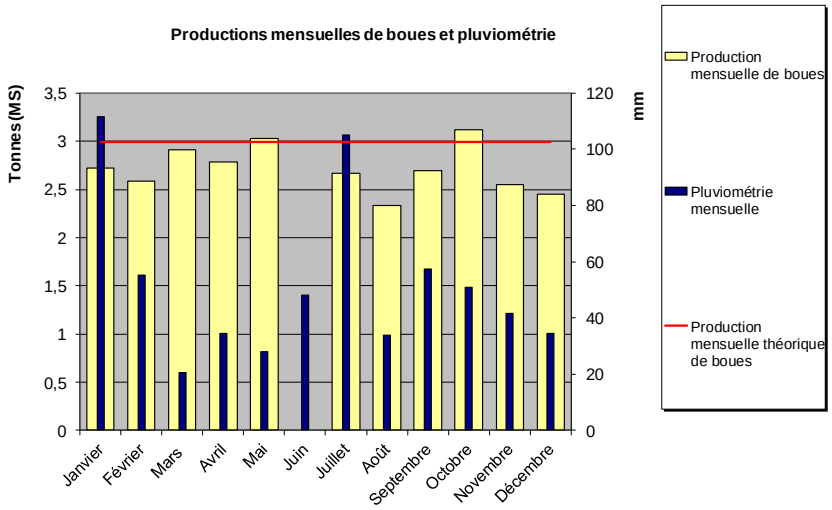

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLIERS-EN-BIERE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751803000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 24/01/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F447 MISE/2009/037		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)
Ru (ou autre)	: Mare aux Evées
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	: 152 m³/j
	: 21	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	: 2,495 km
Capacité hydraulique TS	: 52,5	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 52,5	m^3/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Il n'a pas été réalisé de mise à jour du volume assaini, les données communiquées dans le RAD 2024 donnant toujours une valeur incohérente : assiette de redevance négative (-3 367 m3/an pour 11 000 m3 attendus).

Le réseau séparatif est sensible aux épisodes pluvieux significatifs. La capacité hydraulique de la station a été dépassée de manière continue sur tout le premier trimestre 2025 avec des débits pouvant être supérieurs d'un facteur 5 au débit nominal. Ce phénomène s'explique par l'intrusion d'eaux claires en provenance des pompes vide-caves des habitants du bourg et des trop-pleins des puits d'infiltration des eaux pluviales, le sol étant saturé en eau (période très pluvieuse). Il a été, à nouveau, mis en évidence une fluctuation anormale de débits en temps sec (13-17 mai 2025), situation pouvant s'expliquer par la vidange de la piscine communale selon Véolia. Suite à une panne de l'onduleur, la station d'épuration n'a pas été alimentée pendant 4 jours (30/08 au 02/09) avec by-pass des effluents dans le milieu naturel.

Les écarts débitmétriques entre l'amont (débitmètre électromagnétique) et l'aval sont restés significatifs tout au long de l'année montrant un dysfonctionnement de la sonde installée sur le canal aval (situation récurrente depuis 2023). Pour y remédier, l'exploitant va renouveler la sonde à ultra-sons au premier semestre 2026.

Station d'épuration

Les résultats des visites SATESE et du bilan d'autosurveillance montrent une bonne performance de la station d'épuration. Par contre, les indicateurs de fonctionnement de la station d'épuration mettent en évidence une dégradation de l'exploitation : arrêt du pilotage de l'aération par la sonde rédox avec ponctuellement des teneurs en matières azotées élevées dans les eaux traitées, taux de recyclage des boues très fluctuant bien qu'il soit asservi, en principe, au débit entrant et mauvaise décantabilité des boues en début d'année liée probablement à la très forte dilution des effluents par des ECPP.

Les charges polluantes mesurées dans le cadre de l'autosurveillance étant hétérogènes et non cohérentes vis-à-vis de la charge théorique attendue, les données obtenues en 2023 ont été reconduites. La station d'épuration n'est même pas à mi charge polluante.

La production de boues incluant les flottants pompés sur le clarificateur est normale et est en adéquation avec la charge polluante. La filière de traitement des boues est pleinement opérationnelle.

La consommation d'énergie est élevée mais en adéquation avec le niveau d'équipements de cette petite station d'épuration et la faible charge en pollution.

Travaux et études

La réhabilitation du poste de relèvement est prévue dans le cadre du programme hiérarchisé des travaux à moyen terme (corrosion liée à la présence d'H2S).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLIERS-EN-BIERE

Nombre de raccordables : 213 habitants 160 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 30 m^3/j réf. : 2022 mini temps sec : 19 m^3/j moyen : 53,4 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 142 E.H. maxi temps sec : 25 m^3/j maxi temps de pluie : 293 m^3/j

pollution DBO5 : 40% date : 03/2023 hydraulique : 102% Production annuelle de boues : 3,7 tMS 71 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 75,3 kwh/j 9,0 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 118% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/04/2025	25	710			564	670	1480	101	52	0,68	102	17
	A2+A5+A4	03/04/2025	29	13			13	9	34	9,5	7,3	0,74	10,2	5,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/06/2025		140			143	170	377	80			80	7,6
	A2+A5+A4	26/06/2025		5,5			9,25	3	31	4,6	2,1	0,69	5,29	3,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	11/12/2025												
	A2+A5+A4	11/12/2025		5			7,75	3	25	10	0,6	1,1	11,1	7
Flux amont retenus en kg/j				7,7			6,7	8,5	17	2,1				0,2
Flux amont retenus en E.H.				86				142	113	140				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,83			10	5	30	8,03	3,33	0,84	8,88	5,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			95,4	98,3	94,6	91,7			90,9	56,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**125**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**90**	**85**					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

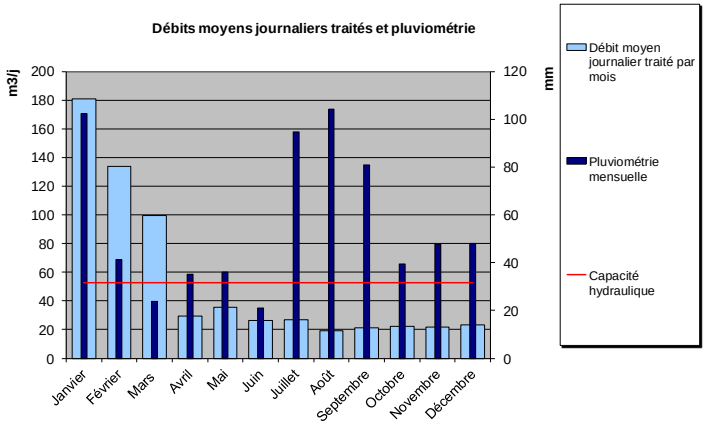

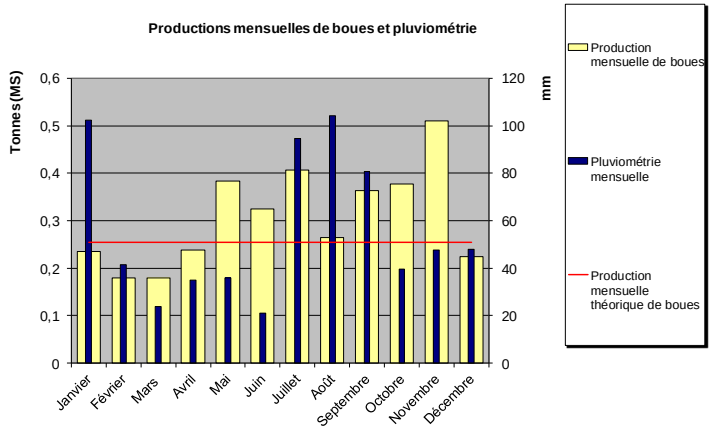

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLIERS-SAINT-GEORGES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751902000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 04/09/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: VILLIERS SAINT GEORGES		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F656/MISE/2008/110		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	: Eponge
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1600	E.H	Débit de référence	:	1152 m³/j
	: 96	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	8,829 km
Capacité hydraulique TS	: 276	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	5%
Capacité hydraulique TP	: 726	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	95%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 4		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La station d'épuration intègre un bassin d'orage (BO) de 400 m³ qui est dimensionné pour traiter les effluents d'une pluie de 5,3 mm en 4 heures (pluie inférieure à la pluie mensuelle). Le BO doit être maintenu fonctionnel en permanence (pour rappel, long dysfonctionnement anormal sur 2021/2022). Malgré le remplacement de la canalisation existante sur le chemin d'accès à la station, la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) reste importante.

On constate 37 jours de dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie. 157 déversements en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) pour un volume total annuel de 65 721 m³ sont comptabilisés en 2025 (soit 38,5 % des débits arrivant à la station d'épuration).

La mesure du débit déversé (débitmètre électromagnétique en charge) n'est toutefois pas fiable jusqu'au 27/05/2025 (modification apportée sur la conduite d'exutoire afin de la maintenir en charge). D'autres actions ont été conduites dans l'année pour fiabiliser la mesure (alarme sur « détection manchette hors charge », couplage avec la poire d'alarme du déversement en tête). L'exploitant prévoit également de remplacer le clapet anti-retour pour éviter l'entrée du ru dans la conduite de by-pass.

Station d'épuration

Les résultats des 4 mesures d'autosurveillance montrent que le niveau de rejet est respecté. Les objectifs annuels sur l'azote global (NGL) et le phosphore total (Pt) sont atteints.

Les deux visites SATESE confirment les bonnes performances d'épuration de l'installation. Les réparations et les renouvellements d'équipements doivent être réalisés dans des délais plus courts.

Les boues excédentaires sont extraites directement depuis le bassin d'aération dans les lits plantés de roseaux. Par équivalent-habitant traité (référence NK théorique basée sur le nombre de raccordables), la production de boues est optimale avec un ratio de 69 gMS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore).

Le curage des boues a été réalisé sur la totalité des 6 lits de séchage plantés de roseaux en 2021 et en 2023 (par 3 lits à la fois). Il s'agissait d'un engagement contractuel, car le niveau de remplissage des lits ne rendait pas cette opération prioritaire (faible hauteur de boues retirée).

L'arrachage des adventices dans les lits doit être réalisé avec rigueur.

Travaux et études

Les travaux (achevés en mai 2024) sur les réseaux d'assainissement suite au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2005 et à la reconstruction de la station d'épuration en 2012 sont les suivants :

- Route de Provins : Pour supprimer la réduction de diamètre importante après le déversoir d'orage (DO) n°4 (55 ml en Ø200 mm), un nouveau tronçon en Ø400 mm a été posé en lieu et place de la conduite existante en amiante ciment.
- Chemin d'accès à la station d'épuration : Remplacement du réseau Ø400 mm (côté hors fossé).
- Le dessableur a été réaménagé, notamment avec une lame déversante transversale (DO n°1), une sonde de hauteur et une vanne murale de régulation du débit conservé. Une loi de déversement permet de mesurer les débits déversés et les données sont rapatriées à la station d'épuration.
- Le DO n°2 a été rénové et équipé d'un clapet anti-retour. Le DO n°3 a été condamné.
- La régulation au niveau de la vanne du dessableur doit permettre de limiter le débit si le trop-plein en Ø400 mm en tête de la station d'épuration n'est pas suffisant.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLIERS-SAINT-GEORGES

Nombre de raccordables : 959 habitants 719 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 86 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 115 m^3/j moyen : 288,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 719 E.H. maxi temps sec : 857 m^3/j maxi temps de pluie : 857 m^3/j

pollution DBO5 : 45% date : 12/2025 hydraulique : 40% Production annuelle de boues : 18,1 tMS 69 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 195,8 kwh/j 4,7 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 100% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/03/2025		63			57,8	63	163	29			29	2,8
	A2+A5+A4	05/03/2025		4			4	3	10	3	2,5	1	4	0,14
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	13/03/2025	244	47			45	43	139	28,1	21,3	1,89	30	2,34
	A2+A5+A4	13/03/2025	357	4			4	3	10	5,3	4,4	1,08	6,38	0,19
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	26/05/2025	134	133			168	173	495	65,9	52,4	0,12	66	5,67
	A2+A5+A4	26/05/2025	162	2			5,95	3	17,8	1	0,4	1,06	2,06	0,17
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/09/2025	122	104			127	141	354	62,6	53,7	0,12	62,7	5,51
	A2+A5+A4	03/09/2025	132	5			4	3	10	0,8	0,4	5,49	6,29	0,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	16/10/2025		240			220	290	520	73			73	8,1
	A2+A5+A4	16/10/2025		4			5,5	3	16	1,2	0,1	3,41	4,61	0,62
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	09/12/2025	220	111			101	141	224	36,7	28,8	0,32	37	3,6
	A2+A5+A4	09/12/2025	238	2			4,38	3	11,5	2,1	1,4	0,98	3,08	0,31
Flux amont retenus en kg/j				65			41	43	108	11				1,2
Flux amont retenus en E.H.				719				719	719	719				719
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,5			4,64	3	12,6	2,23	1,53	2,17	4,4	0,26
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,1			94,2	96,2	94,6	91,8			87,5	93,2
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**93**	**91**	**89**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**92**

Graphiques d'exploitation

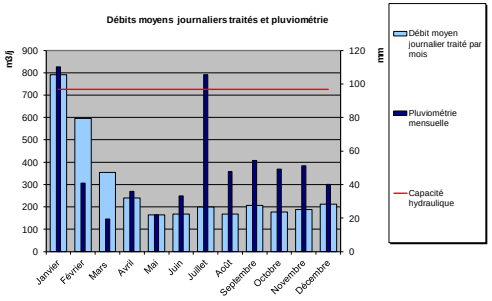

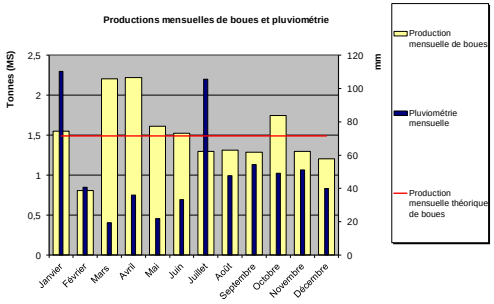

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLIERS-SOUS-GREZ / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037752001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: VILLIERS SOUS GREZ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 1995/011 (art 41)		
Arrêté préfectoral boues	: D03/013/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 850	E.H	Débit de référence	:	364 m³/j
	: 51	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	5,118 km
Capacité hydraulique TS	: 170	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	48%
Capacité hydraulique TP	: 170	m³/j (pluie)	Unitaire	:	52%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte :

En raison d'une estimation approximative des débits mesurés (en fonction du temps de fonctionnement des pompes) et aussi d'une consommation d'eau potable anormalement élevée (145 l/j/hab en 2024 contre 110 à 120 l/j/hab pour une commune rurale) et dont une partie ne se retrouve pas dans le réseau d'assainissement (piscines, jardins …), il est difficile d'interpréter les données débitmétriques.

Aucun apport d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) n'a été relevé en nappe haute. La capacité hydraulique de 170 m³/j a été dépassée 78 fois par temps de pluie (valeur similaire aux années antérieures), ce qui confirme bien l'apport d'Eaux Claires Météoriques dû à la partie unitaire (52 % du réseau), mais aussi aux mauvais branchements sur sa partie séparative.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2005, il avait été prévu un programme de travaux concernant tout particulièrement la réduction des intrusions d'eaux météoriques au niveau du réseau d'assainissement. Seuls les avaloirs ont été mis en conformité. Il serait nécessaire d'engager une démarche pour corriger les mauvais branchements chez les particuliers sur la partie séparative. Le projet de modifier la gestion des eaux pluviales des bâtiments publics en privilégiant leur recyclage et l'infiltration de l'excédent a été abandonné, celui-ci étant trop coûteux.

Station d'épuration :

Les résultats du bilan d'autosurveillance et de la visite SATESE du 28/10/2025 montrent un respect des normes de rejet. Par contre, la visite du 15/01/2025 a mis en évidence un dépassement des normes de rejet pour la DCO et le NK. De plus, la station d'épuration est non conforme pour défaut d'équipement du déversoir d'orage de tête de station d'épuration. Les charges polluantes mesurées en 2025 étant très hétérogènes, elles ont été estimées sur la base du nombre de raccordables.

La production de boues extraites est faible avec un déficit de 58 % par rapport à l'objectif théorique et ceci d'autant plus que cette quantité extraite est surestimée, la quantité évacuée ayant été estimée à 2.9 TMS. Cela témoigne de pertes de boues régulières et ceci, tout particulièrement, lors des épisodes pluvieux (régulation hydraulique de la station non fonctionnelle depuis de nombreuses années). La gestion des boues a été très compliquée avec le chantier de reconstruction de la station d'épuration, certains lits ayant été condamnés et la benne de stockage déplacée. Les boues ont donc été évacuées sous forme liquide.

Toutes les boues perdues se retrouvent dans la lagune d'infiltration qui aujourd'hui est saturée. Le suivi analytique des boues est renforcé et montre l'absence de pollution.

Travaux et études :

La mise en eau de la nouvelle station d'épuration construite par le groupement CREA STEP et WOLF s'est déroulée le 09/04/2026. Il a été retenu la construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux et dimensionné pour traiter 800 EH auquel sera associé un bassin d'orage de 330 m3. Pour mémoire, cette opération a été définie comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU 2 du fait de ses dysfonctionnements chroniques et de ses ouvrages vieillissants (plus de 40 ans).

Les sédiments de la lagune d'infiltration qui reçoit aussi les eaux pluviales ont fait l'objet d'un curage complet en novembre 2025, les 3 analyses réalisées en septembre présentant des résultats conformes. Le volume total évacué est de 807 m3 représentant au moins 53 TMS avec deux destinations : centre Phytorestore (83 %) et Vert Compost 89 (17 %).

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VILLIERS-SOUS-GREZ

Nombre de raccordables : 622 habitants 466 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 90 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 81 m^3/j moyen : 124,8 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 450 E.H. maxi temps sec : 84 m^3/j maxi temps de pluie : 501 m^3/j

pollution DBO5 : 53% date : 07/2025 hydraulique : 73% Production annuelle de boues : 3,9 tMS 24 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 112,2 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 40% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	15/01/2025		250			242	290	630	123			123	11
	A2+A5+A4	15/01/2025		29			37,2	13	123	22	17	12,6	34,6	5,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	12/06/2025	66	505			452	381	1500	180	124	0,24	180	16
	A2+A5+A4	12/06/2025	66	12,6			7,5	3	24	5,4	2,04	1,44	6,84	2,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	28/10/2025		270			162	180	450	51			51	5,8
	A2+A5+A4	28/10/2025		12			7,5	4	22	2,2	0,63	3,5	5,7	2,2
Flux amont retenus en kg/j				40			24	27	67	6,7				0,76
Flux amont retenus en E.H.				444				450	447	447				447
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17,9			17,4	6,67	56,3	9,87	6,56	5,86	15,7	3,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,8			92,8	97,5	91,3	91,6			85,6	64,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**30**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

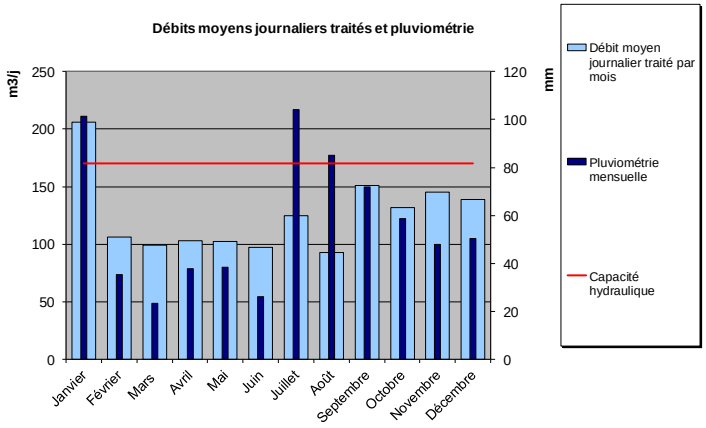

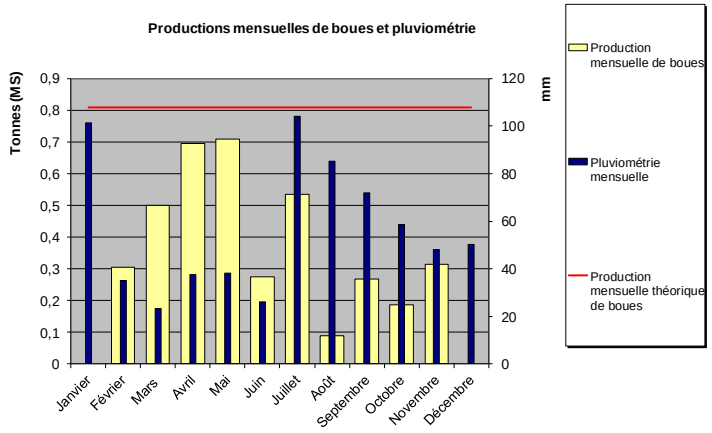

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VOULX / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037753101000	Ingénieur SATESE	: Sébastien DUGUET
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F439 N° MISE 2019/058 10/07/2019		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	:	1011 m³/j
	: 210	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	12,411 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	8%
Capacité hydraulique TP	: 750	m³/j (pluie)	Unitaire	:	92%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : En période nappe basse, le débit de temps sec est proche de la consommation en eau assainie. En période de nappe haute, les ECPP peuvent être estimées à environ 111 m³/j.

La collecte d'eaux claires parasites météorique et/ou d'eaux de ressuyage des fossés rejoignant les caniveaux ou les collecteurs reste également importante. Il y a eu 284 m³ de by-pass sur l'année. Le débit nominal a été dépassé 34 jours dans l'année et le débit de référence 22 fois malgré sa valeur élevée (135 % du débit nominal). Le débit maximum de temps de pluie (3 125 m³/j soit 130 m³/h, suite à une pluviométrie de 52,8 mm sur 8 jours dont 6,5 mm la veille) représente 417 % du débit nominal.

Cette situation de surcharge hydraulique ponctuelle est connue. Malgré cela, le coefficient de charge hydraulique moyen est revenu à une valeur plus cohérente avec celles observées les années précédentes, à l'exception de l'année 2024, qui avait enregistré une valeur particulièrement élevée, ceci en lien avec la forte pluviométrie : 58 % en 2025, contre 78 % en 2024 et 41 % en 2023.
Afin de limiter les surcharges hydrauliques, il serait pertinent d'envisager la mise en place d'une régulation du débit en tête de station. L'alimentation du bassin d'orage pourrait notamment être interrompue lorsque celui-ci est plein.

Station d'épuration : Lors des bilans d'autosurveillance, la qualité des eaux épurées est conforme pour l'ensemble des paramètres analysés. A noter que les résultats de la mesure du 6 janvier n'ont pas été pris en compte, le débit en entrée de station étant supérieur au débit de référence (respect des normes malgré tout). L'examen des mesures d'autosurveillance réglementaires met en évidence des gradients de charge importants entre les différentes mesures ainsi qu'entre les paramètres analysés. Au regard de ces disparités et des valeurs obtenues, les coefficients de charge retenus en 2023 ont été reconduits.

La production de boues extraites, qui traduit l'élimination de la pollution, est comparable à celle de 2024 et présente une plus grande régularité, tant pour les boues extraites que pour les boues évacuées.
Les concentrations en matières sèches transmises pour les boues évacuées après passage sur la table d'égouttage sont de l'ordre de 40 g/L, valeur cohérente pour un silo non couvert avec table d'égouttage.
Le maintien de cette siccité lors des évacuations de fin mars et fin avril peut interroger étant donné la non utilisation de la table d'égouttage sur cette période (panne du groupe d'eau industrielle survenue du 29 janvier au 1er avril qui a nécessité un by-pass de la table d'égouttage et extraction directe des boues vers le silo).
L'écart entre les quantités de boues produites (18.2 TMS) et les quantités de boues évacuées (9.6 TMS) demeure important. La SAUR indique que le silo n'a pas été entièrement vidé, ce qui explique en partie l'écart.

Le système d'assainissement a été évalué conforme au titre de l'année 2025.

Travaux et études : La Communauté de communes est toujours en réflexion sur le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour lancer un SDA (planning non clairement communiqué aux acteurs pour le moment). Cette démarche est pertinente.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : VOULX

Nombre de raccordables : 1441 habitants 1081 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 178 m^3/j réf. : 2024 mini temps sec : 195 m^3/j moyen : 432,3 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 1047 E.H. maxi temps sec : 271 m^3/j maxi temps de pluie : 3125 m^3/j

pollution NK : 35% date : 12/2023 hydraulique : 58% Production annuelle de boues : 18,2 tMS 48 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 233,8 kwh/j 3,8 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 80% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				57			53	60	147	16				1,4
Flux amont retenus en E.H.				637				992	982	1047				824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,27			5,69	3,01	16,7	1,67	0,46	4,9	6,56	1,03
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,1			94,2	97	93,7	96,1			85,3	79,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**90**				**80**	**80**	**75**				
Normes de rejet annuelles en rendement													**75**	

Graphiques d'exploitation

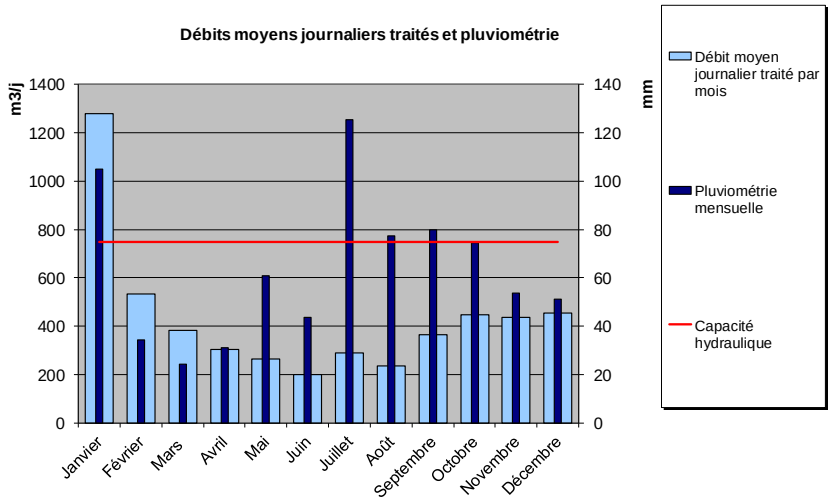

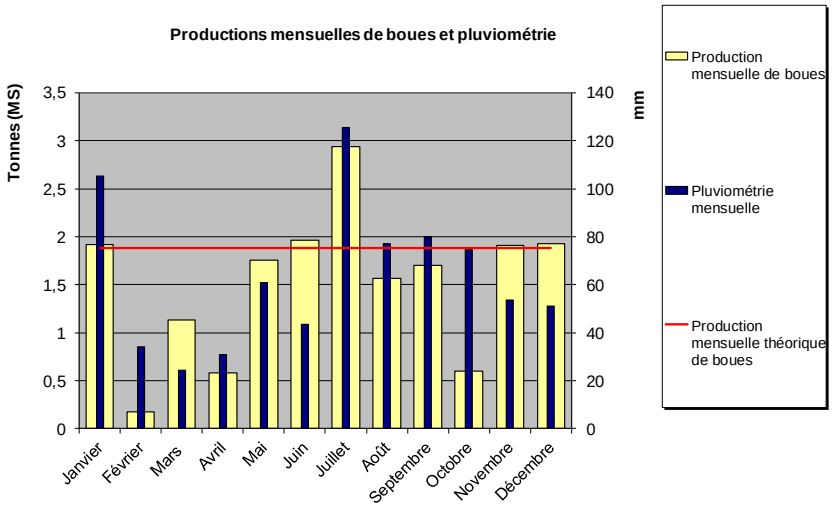

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

YEBLES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037753404000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 20/03/2013	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480/MISE/2006/049		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	:	450 m³/j
	: 36	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	:	4,104 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	23%
Capacité hydraulique TP	: 180	m³/j (pluie)	Unitaire	:	77%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

AQUALTER a remplacé la SAUR pour l'exploitation de ce système d'assainissement au 01/01/2026.

Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte de par sa nature majoritairement unitaire, une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM), ce qui a entraîné en 2025 des dépassements de la capacité hydraulique par temps de pluie à 89 reprises (soit 24 % du temps).

Le volume entrant de 49 955 m³ (point réglementaire A3) a retrouvé une valeur similaire à celle de 2023 (49 095 m³) en raison d'une diminution importante de la pluviométrie (- 46 % par rapport à 2024).

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2 = 2 points S16 « déversoir d'orage Fontaines » et « trop-plein du bassin d'orage ») a également fortement diminué pour s'établir à 8 716 m³ (contre 25 331 m³ en 2024), soit 14,9 % des effluents collectés sur l'année.

Le délégataire SAUR a souligné que le débit estimé en A2 n'est pas fiable (le diamètre du collecteur de décharge du trop-plein du bassin d'orage étant hors de la plage de la formule de COACHS utilisée). Afin de fiabiliser cette mesure, la SAUR avait proposé l'installation d'un débitmètre électromagnétique en charge sur cette canalisation (investissement non réalisé par le maître d'ouvrage en 2025).

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées au cours de l'année (2 mesures d'autosurveillance et 1 visite SATESE). La concentration moyenne annuelle en NGL est conforme.

La charge polluante a été actualisée à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance de février.

Compte tenu de l'évolution de la population envisagée dans le PLU, il convient de fiabiliser le coefficient de la charge polluante (actuellement de 94 %) de la station d'épuration, la forte sollicitation hydraulique du dispositif étant déjà un fait reconnu et limitant (charge hydraulique de 76 %).

La production de boues (boues extraites) de 10,4 tonnes de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 51 gMS/E.H./j (pour un ratio théorique de 60 gMS/E.H./j), est correcte. La quantité de boues correspondant à l'évacuation des flottants sur les lits de séchage plantés de roseaux est intégrée depuis juin 2023 à la production totale ; ce qui tend à la fiabiliser. Le débitmètre électromagnétique d'extraction sera renouvelé en 2026.

Le déficit de production de boues de 15 % pourrait provenir des déversements par temps de pluie (déversoir d'orage amont et trop-plein du bassin d'orage) qui entraînent une collecte incomplète de la pollution générée.

Le curage du lit de séchage planté de roseaux n°1 a été effectué en décembre 2025 et représente une quantité évacuée de 3,8 t MS en épandage agricole. Les roseaux doivent être replantés dans le lit n°3, curé en 2024 (potentiellement dans le lit n°1 si absence de reprise).

Travaux et études

Un dessableur a été installé en amont de la station d'épuration en novembre 2023. Le problème d'arrivée importante de sable qui conduisait jusqu'en juin 2021 à des bouchages réguliers de la conduite de relèvement et à une forte accumulation de sable dans le tamis n'est plus présent.

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. La campagne de mesures a été réalisée du 23 mars au 17 mai 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : YEBLES

Nombre de raccordables : 758 habitants 568 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 81 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 75 m^3/j moyen : 137,2 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 563 E.H. maxi temps sec : 188 m^3/j maxi temps de pluie : 308 m^3/j

pollution DBO5 : 94% date : 02/2025 hydraulique : 76% Production annuelle de boues : 10,5 tMS 51 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 143 kwh/j 4,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 85% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/02/2025	161	194			184	210	498	48	34,7	2,63	50,6	4,93
	A2+A5+A4	18/02/2025	172	7			8,7	4,29	26,2	2,3	0,42	3,78	6,08	2,37
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	03/06/2025		210			225	280	564	141			141	10
	A2+A5+A4	03/06/2025		7			9,5	3	32	7,2	6,1	0,65	7,85	7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	**A7+A3**	05/11/2025	78	178			218	235	618	89,3	85,9	0,24	89,3	8,37
	A2+A5+A4	05/11/2025	75	2			10,5	8,1	25,7	2,71	1,57	6,12	8,83	6,04
Flux amont retenus en kg/j				31			30	34	80	7,7				0,8
Flux amont retenus en E.H.				347				563	535	513				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,33			9,56	5,13	28	4,07	2,7	3,52	7,59	5,14
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			95,4	97,8	94,9	95,6			90,7	36,4
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**90**	**10**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**15**	
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**93**	**90**	**88**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

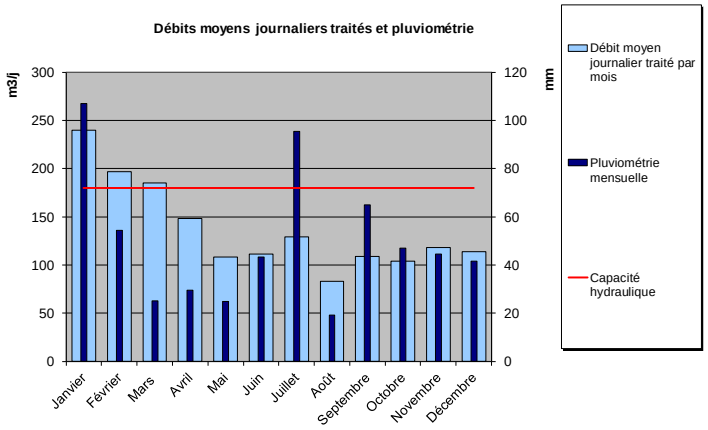

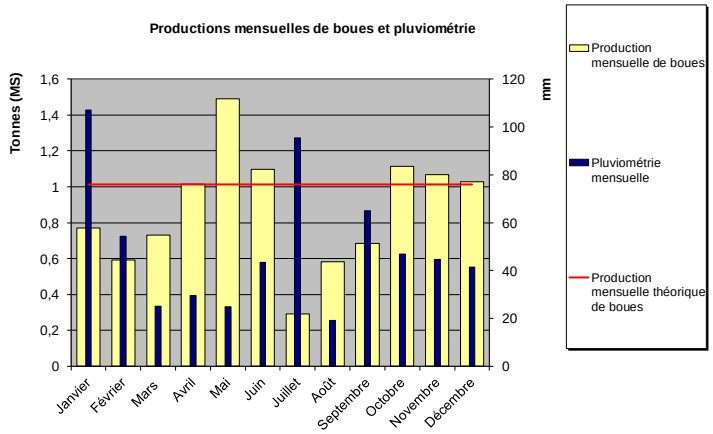

seine&marne 77 LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

YEBLES / GUIGNES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037753403000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 28/11/2012	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480/MISE/2006/050		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4500	E.H	Débit de référence	:	1700 m³/j
	: 270	kgDBO$_5$/j	Longueur des réseaux	:	16,16 km
Capacité hydraulique TS	: 716	m^3/j (sec)	Séparatif eaux usées	:	81%
Capacité hydraulique TP	: 876	m^3/j (pluie)	Unitaire	:	19%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

AQUALTER a remplacé la SAUR pour l'exploitation de ce système d'assainissement au 01/01/2026.

Système de collecte

Les déversements en tête de station (point réglementaire A2) représentent 24 758 m³ (43 996 m³ en 2024) sur 38 jours (8,1 % des volumes collectés en tête de station).
Le déversoir d'orage (DO) de la rue de Paris (point réglementaire A1) est équipé d'une mesure du débit déversé. Sur l'année, 23 déversements (au maximum de 28 m³) ont été comptabilisés en A1 pour un volume total de 92 m³ (7 794 m³ en 2024), soit moins de 0,01 % des volumes totaux collectés (large respect du critère de conformité de 5 % en volume).

A noter que le réseau de collecte compte 6 autres DO non équipés (charge polluante de temps sec < 120 kg/j de DBO5) qu'il convient de contrôler visuellement une fois par mois (ou en cas de diminution significative des volumes collectés). Le réseau d'assainissement comptabilise au total 7 points de déversements (trop-pleins de postes compris).

Le débit maximum de temps de pluie de 2 251 m³/j a été mesuré le 09/01/2025 pour 17,7 mm de pluies en 48 heures. Le débit de référence représente 1,9 fois la capacité hydraulique. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) peut être estimé à 438 m³/j d'après le débit maximum de temps sec retenu de 815 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 377 m³/j basé sur la consommation moyenne d'eau assainie.

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 88 % ; ce qui est préoccupant. Le volume annuel entrant de 280 298 m³ a retrouvé une valeur proche de celle de 2023 (276 215 m³) en lien avec une pluviométrie en diminution de 46 %. On comptabilise 97 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie dans l'année, soit 27 % du temps. Le réseau d'assainissement est majoritairement séparatif à 81 %. Il convient de réaliser des travaux pour réduire significativement la collecte d'eaux claires.

Station d'épuration

Le système d'assainissement a été déclaré conforme par la Police de l'eau au titre de 2025. Les résultats de l'autosurveillance (12 mesures complètes) montrent une seule non-conformité sur le paramètre NK pour la mesure de mai (dépassement de la norme de rejet, 9,3 mg/l pour une norme de 6 mg/l, rendement minimum non respecté).

Les performances épuratoires sont bonnes (qualité de l'eau traitée et rendements). Les objectifs annuels en azote global (NGL) et en phosphore total (Pt) sont atteints.

Le taux de charge polluante de la station d'épuration est évalué à 71 %.

La production de boues (boues évacuées en épandage agricole) est de 73,4 tonnes de Matières Sèches (MS), sans la chaux (contre 63,1 t MS en 2024), soit un ratio de 63 gMS/E.H./j (pour un ratio théorique de 66 gMS/E.H./j avec un traitement mixte du phosphore). Ce résultat est satisfaisant et témoigne de la diminution des by-pass par temps de pluie cette année. Les boues épandues correspondent à la période de production de septembre 2024 à août 2025.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. Les résultats de la campagne de mesures sont : 417 m³/j d'ECPP (49 % du volume collecté) et 1,6 ha de surface active sur les bassins d'apport d'eaux usées. La modélisation des réseaux prévue en phase 3 de l'étude sera présentée en octobre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GUIGNES, YEBLES (20 abonnés)

Nombre de raccordables : 4387 habitants 3290 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 419 m^3/j réf. : 2023 à 2024 mini temps sec : 488 m^3/j moyen : 770 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3180 E.H. maxi temps sec : 815 m^3/j maxi temps de pluie : 2251 m^3/j

pollution NK : 71% date : 12/2025 hydraulique : 88% Production annuelle de boues : 73,4 tMS 63 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 582,1 kwh/j 3,1 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 95% Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	02/04/2025	757	280			220	250	599	66			66	6,7
	A2+A5+A4	02/04/2025	753	6,5			6,75	3	21	3,7	2,2	0,67	4,37	0,55
Flux amont retenus en kg/j				205			133	146	373	48				4,7
Flux amont retenus en E.H.				2277				2430	2487	3180				2765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,62			8,75	4,75	25,5	3,65	2,3	0,84	4,26	0,72
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,7			94,9	97,4	94,6	94,2			93,5	88,5
Normes de rejet journalières en mg/l				**35**				**20**	**90**	**6**				
Normes de rejet annuelles en mg/l													**10**	**2**
Normes de rejet journalières en rendement				**94**				**95**	**91**	**94**				
Normes de rejet annuelles en rendement														**92**

Graphiques d'exploitation

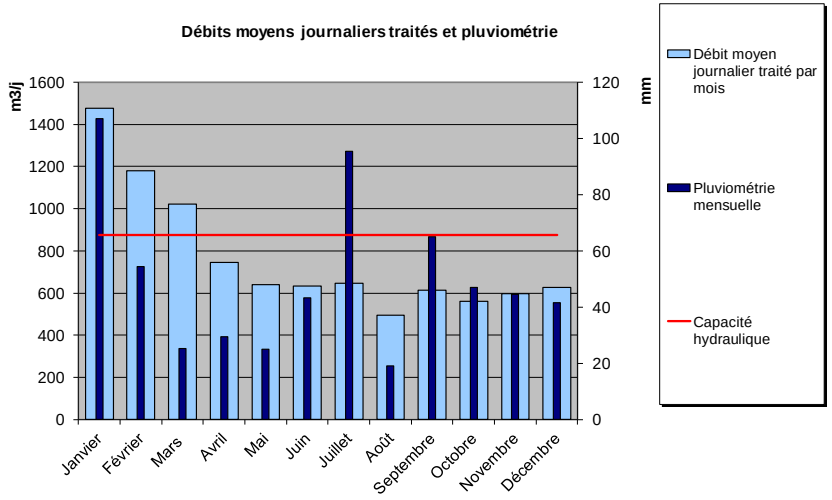

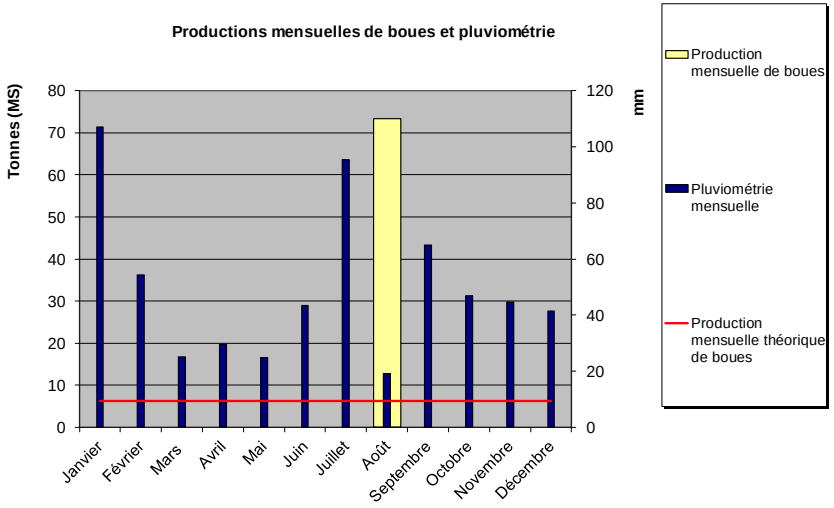

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

YEBLES / NOGENT SUR AVON

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037753405000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 14/09/2021	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: PAC F480/MISE/2014/044		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 160	E.H	Débit de référence	: 68 m³/j
	: 9,6	kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 0,93 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%
Capacité hydraulique TP	: 68	m³/j (pluie)	Unitaire	: 91%

File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

AQUALTER a remplacé la SAUR pour l'exploitation de ce système d'assainissement au 01/01/2026.

Système de collecte : Le poste de refoulement (PR) amont est situé sur le réseau d'assainissement ; il est équipé d'un trop-plein (TP). Un déversoir d'orage (DO) est également existant en amont du PR. Les volumes déversés au niveau du TP du PR sont estimés (DO non équipé).
La mesure de débit amont s'effectue grâce à un débitmètre électromagnétique positionné avant l'arrivée dans le réservoir de bâchées du 1er étage.
Une régulation du débit admis est en place. En cas de fonctionnement d'une pompe en permanence durant 1h (pas de fonctionnement en simultanée des deux pompes), la gestion du pompage est assurée par une horloge mécanique. Le débit maximum de temps de pluie est de 94 m³/j le 23/03/2025 pour 11,3 mm de pluie en 3 jours). La charge hydraulique moyenne est de 68 %.
La capacité hydraulique de temps de pluie de ce dispositif a été dépassée à 51 reprises en 2025. Le réseau, de nature unitaire à 91%, collecte une quantité élevée d'Eaux Claires Météoriques (ECM) lors des évènements pluvieux (ressuyage compris).
La station est également soumise à l'apport important d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP). Leur volume est estimé en 2025 à 69 m³/j par différence entre le débit maximum de temps sec retenu de 83 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 14 m³/j.
On constate une longue période de 48 jours au cours de laquelle la charge hydraulique surfacique dépasse 0,7 m/j. Cette limite est le plafond de sécurité hydraulique garantissant le bon passage de l'air dans le filtre, indispensable à la nitrification de l'azote et au bon écoulement de l'eau.
Pour rappel, la station d'épuration a été dimensionnée pour un débit de référence de 68 m³/j : 24 m³/j EU + 3,6 m³/j ECPP + 40 m³/j ECM (EU : Eaux Usées).
Le volume déversé au niveau du TP du PR est estimé à 4 462 m³ (9 248 m³ en 2024), soit 21 % des effluents collectés. Cette valeur est élevée pour un système d'assainissement collectif mis en service en 2021. Les déversements sont fréquents (119 jours ou 33 % du temps), parfois sur de longues périodes (déversements quasi quotidiens du 01/01 au 23/03/2025).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante lors de la visite SATESE de décembre.
La station est actuellement très performante, mais sa pérennité dépendra de la maîtrise des apports d'eaux claires et de l'entretien des filtres (lutte contre les adventices).
Sur ce dispositif, l'autosurveillance réglementaire n'est pas obligatoire au vu de sa capacité nominale inférieure à 200 E.H.
La charge polluante de la mesure SATESE d'octobre 2022 a été conservée (coefficient de 71 % en NK).
Un entretien rigoureux des adventices doit être remis en place (dérive constatée). Les roseaux du 2ème étage se développent mal. Il est indispensable d'être attentif à leur état (déficit hydrique en période estivale ?) au risque de devoir les replanter. Une permutation plus fréquente de l'alimentation des filtres peut s'avérer obligatoire durant les longues périodes sèches.

Travaux et études : Il est nécessaire de réduire la quantité d'ECPP collectée à un niveau permettant de ne pas by-passer par temps sec et pour une pluie inférieure à la mensuelle (présence d'un déversoir d'orage en amont du poste de refoulement pour gérer les pluies de plus fortes intensités).
Des travaux de réhabilitation des collecteurs semblent nécessaires, en plus de ceux déjà réalisés : remplacement collecteur EU RD 319 (90 ml), chemisages rue de Paris (65 ml) et ruelle des Jardins (51 ml).
A noter l'extension du réseau d'eaux usées (80 ml) en séparatif au niveau de la ruelle du Moulin.
La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. La campagne de mesures a été réalisée du 23 mars au 17 mai 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : YEBLES – Hameau de Nogent-sur-Avon

Nombre de raccordables : 148 habitants 111 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 16 m^3/j réf. : 2023 mini temps sec : 25 m^3/j moyen : 46 m^3/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 113 E.H. maxi temps sec : 83 m^3/j maxi temps de pluie : 94 m^3/j

pollution NK : 71% date : 10/2022 hydraulique : 68% Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 3,9 kwh/j 0,6 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m^3/j	MES	DBO_5 ef	DCO ef	MO	DBO_5 eb	DCO eb	NK (N)	NH_4^+ (N)	$NO_3^- + NO_2^-$ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	**A7+A3**	18/12/2025		140			161	190	427	97			97	8,3
	A2+A5+A4	18/12/2025		4			5	3	14	1,2	0,36	40,7	41,9	4,1
Flux amont retenus en kg/j				4,1			5	4,4	9,7	1,7				0,21
Flux amont retenus en E.H.				46				73	65	113				124
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	14	1,2	0,36	40,7	41,9	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			96,9	98,4	96,7	98,8			56,8	50,6
Normes de rejet journalières en mg/l				**30**				**25**	**125**	**20**				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				**70**				**75**	**90**	**60**				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

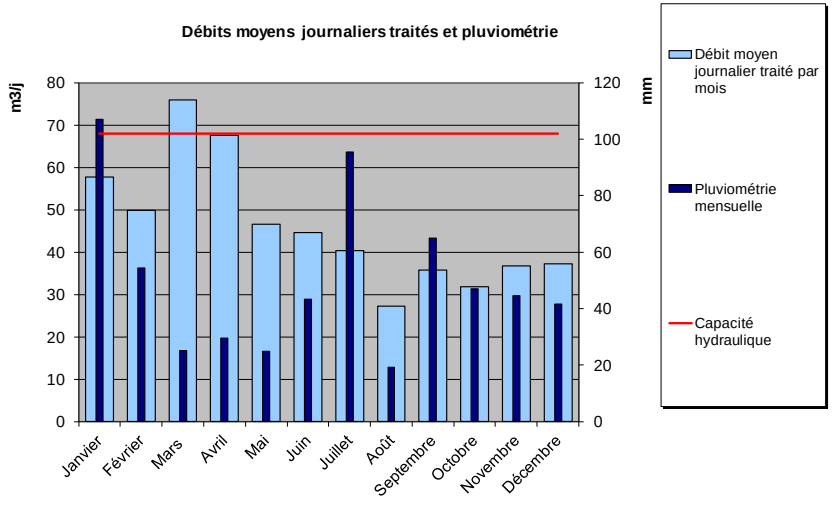

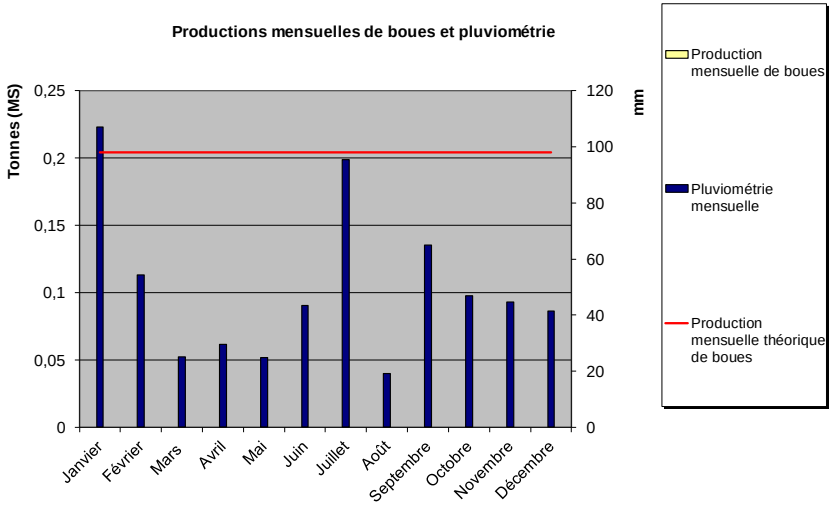

A
AMILLIS 9
ANNET-SUR-MARNE 11
ARBONNE-LA-FORET 13
ARGENTIERES 15
ARMENTIERES-EN-BRIE 17
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS 19
AULNOY 21, 23
AUVERNAUX 453
AVON 25
B
BAGNEAUX-SUR-LOING 479
BAILLY-ROMAINVILLIERS 489
BARBEY 341
BARBIZON 27
BAZOCHES-LES-BRAY 29
BEAUMONT-DU-GATINAIS 31
BEAUTHEIL-SAINTS 33, 35, 37, 39, 41, 43
BEAUVOIR 45
BELLOT 47
BERNAY-VILBERT 49, 51
BETON-BAZOCHES 53
BLANDY-LES-TOURS 55
BOIS-LE-ROI 97
BOISSETTES 57
BOISSISE-LA-BERTRAND 57
BOISSISE-LE-ROI 59
BOISSY-LE-CHATEL 377
BOMBON 61
BOULEURS 63, 65, 141
BOURRON-MARLOTTE 67
BOUTIGNY 69
BRAY-SUR-SEINE 379
BREAU 249
BUSSIERES 71
BUSSY-SAINT-GEORGES 489
BUSSY-SAINT-MARTIN 489
C
CANNES-ECLUSE 267
CARNETIN 489
CELY-EN-BIERE 405
CERNEUX 73
CESSON 57
CHAILLY-EN-BIERE 75, 77
CHAILLY-EN-BRIE 79
CHALAUTRE-LA-GRANDE 81
CHALAUTRE-LA-PETITE 83
CHALIFERT 489
CHALMAISON 283
CHAMBRY 85
CHAMIGNY 501
CHAMPAGNE-SUR-SEINE 87
CHAMPDEUIL 89
CHAMPEAUX 91
CHAMPS-SUR-MARNE 489
CHANGIS-SUR-MARNE 93
CHANTELOUP 489
CHARNY 95
CHARTRETTES 97
CHARTRONGES 99
CHATEAU-LANDON 101
CHATENAY-SUR-SEINE 103
CHATILLON-LA-BORDE 105
CHATRES 107
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS 109, 571
CHAUFFRY 111
CHAUMES-EN-BRIE 113, 115
CHENOISE-CUCHARMOY 117
CHESSY 489
CHEVRU 119
CHOISY-EN-BRIE 121, 123
CITRY 125
CLAYE-SOUILLY 127, 129, 573
CLOS-FONTAINE 131
COCHEREL 133, 551
COLLEGIEN 489
COMPANS 135
CONCHES-SUR-GONDOIRE 489
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE 323
CONGIS-SUR-THEROUANNE 137
COUBERT 139
COUILLY-PONT-AUX-DAMES 141
COULOMBS-EN-VALOIS 143
COULOMMES 145
COULOMMIERS 377
COUPVRAY 489
COURCELLES-EN-BASSEE 351
COURPALAY 147, 149
COURTOMER 151
COUTENCON 153
COUTEVROULT 141
CRECY-LA-CHAPELLE 141
CREGY-LES-MEAUX 571
CREVECOEUR-EN-BRIE 269
CRISENOY 155
CROISSY-BEAUBOURG 489
CROUTTES-SUR-MARNE 439
CROUY-SUR-OURCQ 157, 159, 161
CUISY 163
D
DAMMARIE-LES-LYS 165
DAMMARTIN-EN-GOELE 167, 289
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX 169
DAMPMART 489
DARVAULT 479
DHUISY 171
DIANT 173
DONNEMARIE-DONTILLY 505
DORMELLES 175
DOUE 177
DOUY-LA-RAMEE 179
E
ECHOUBOULAINS 181
EGLIGNY 183
EGREVILLE 185
EMERAINVILLE 489
ESBLY 285
ESMANS 267
ETREPILLY 187
EVERLY 283
EVRY-GREGY-SUR-YERRES 189
F
FAREMOUTIERS 415, 443
FAVIERES 191, 489
FERICY 193
FERRIERES-EN-BRIE 489
FLAGY 195
FLEURY-EN-BIERE 405
FONTAINEBLEAU 25
FONTAINE-LE-PORT 97
FONTAINS 199
FONTENAILLES 201, 477
FONTENAY-TRESIGNY 203
FORFRY 487
FORGES 205, 207
FOUJU 209

FRESNES-SUR-MARNE 211
FUBLAINES 571
G
GASTINS 213
GERMIGNY-L'EVEQUE 543
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS 215
GESVRES-LE-CHAPITRE 487
GOUAIX 217
GOUVERNES 489
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS 219
GRESSY 339
GRETZ-ARMAINVILLIERS 419
GREZ-SUR-LOING 221
GRISY-SUISNES 223, 511
GUERARD 169, 225
GUERCHEVILLE 227
GUERMANTES 489
GUIGNES 589
GURCY-LE-CHATEL 229
H
HERICY 231
I
ISLES-LES-MELDEUSES 137
ISLES-LES-VILLENOY 571
IVERNY 163
J
JABLINES 233
JAIGNES 521
JAULNES 235
JOSSIGNY 489
JOUARRE 501
JOUY-LE-CHATEL 237
JOUY-SUR-MORIN 239, 241, 263
JUILLY 385
JUTIGNY 245
L
LA BROSSE-MONTCEAUX 247
LA CELLE-SUR-MORIN 415
LA CHAPELLE-GAUTHIER 249
LA CHAPELLE-IGER 251
LA CHAPELLE-LA-REINE 253
LA CHAPELLE-MOUTILS 255, 257
LA CHAPELLE-RABLAIS 259
LA CROIX-EN-BRIE 261
LA FERTE-GAUCHER 263
LA FERTE-SOUS-JOUARRE 501
LA GENEVRAYE 265
LA GRANDE-PAROISSE 267
LA HOUSSAYE-EN-BRIE 269
LA ROCHETTE 165
LAGNY-SUR-MARNE 489
LARCHANT 271
LAVAL-EN-BRIE 351
LE CHATELET-EN-BRIE 273
LE MEE-SUR-SEINE 57, 165
LE MESNIL-AMELOT 275
LE PLESSIS-AUX-BOIS 163
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX 277
LE PLESSIS-L'EVEQUE 163
LE PLESSIS-PLACY 279
LES CHAPELLES-BOURBON 269
LES ECRENNES 281
LES ORMES-SUR-VOULZIE 283
LESCHES 285, 489
LIVERDY-EN-BRIE 419
LIVRY-SUR-SEINE 165
LIZINES 287
LIZY-SUR-OURCQ 329
LOGNES 489
LONGPERRIER 289
LONGUEVILLE 291
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX 293
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE 295, 297, 299
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX 301, 303, 305
LUZANCY 439
M
MACHAULT 307
MAGNY-LE-HONGRE 489
MAINCY 165
MAISONCELLES-EN-BRIE 315
MAISON-ROUGE-EN-BRIE 309, 311, 313
MARCHEMORET 317, 319
MARCILLY 321
MAREUIL-LES-MEAUX 323, 571
MARLES-EN-BRIE 203, 269
MAROLLES-EN-BRIE 325
MAROLLES-SUR-SEINE 327
MARY-SUR-MARNE 329
MAUPERTHUIS 331
MAUREGARD 275
MAY-EN-MULTIEN 333
MEAUX 571
MEIGNEUX 335
MEILLERAY 337
MELUN 165
MERY-SUR-MARNE 439
MESSY 339
MISY-SUR-YONNE 341
MITRY-MORY 343, 573
MOISENAY 345
MONCOURT-FROMONVILLE 347
MONS-EN-MONTOIS 349
MONTCEAUX-LES-MEAUX 533
MONTEREAU-FAULT-YONNE 267, 351
MONTEREAU-SUR-LE-JARD 353, 355
MONTEVRAIN 489
MONTGE-EN-GOELE 163
MONTHYON 357
MONTIGNY-LENCOUP 359
MONTIGNY-SUR-LOING 361
MONTMACHOUX 363
MONTRY 365
MORET-LOING-ET-ORVANNE 367, 369, 371
MORMANT 373
MORTCERF 375
MOUROUX 377
MOUSSEAUX-LES-BRAY 379
MOUSSY-LE-NEUF 381
MOUSSY-LE-VIEUX 275
N
NANDY 57
NANGIS 383
NANTEUIL-LES-MEAUX 571
NANTEUIL-SUR-MARNE 439
NANTOUILLET 385
NEMOURS 479
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE 387
NOISIEL 489
NOISY-RUDIGNON 389
O
OCQUERRE 329
OISSERY 391
OTHIS 393
OZOUER-LE-VOULGIS 395, 397
P
PAMFOU 307
PECY 399, 401
PENCHARD 403

PERTHES-EN-GATINAIS 405
PEZARCHES 407
PIERRE-LEVEE 409
POIGNY 411
POINCY 571
POLIGNY 413
POMMEUSE 415
POMPONNE 489
PRECY-SUR-MARNE 417
PRESLES-EN-BRIE 419
PRINGY 453
PROVINS 411
Q
QUIERS 421
QUINCY-VOISINS 323, 423
R
RAMPILLON 425
REAU 57
REBAIS 427, 429
RECLOSES 431
REUIL-EN-BRIE 433, 501
ROUILLY 411
ROUVRES 435
ROZAY-EN-BRIE 437
RUBELLES 165
S
SAACY-SUR-MARNE 439
SABLONNIERES 441
SAINT-AGNAN 173
SAINT-AUGUSTIN 415, 443
SAINT-BRICE 411
SAINT-CYR-SUR-MORIN 445
SAINT-DENIS-LES-REBAIS 447, 449, 451
SAINTE-AULDE 501
SAINTE-COLOMBE 291
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY 453
SAINT-FIACRE 69
SAINT-GERMAIN-LAVAL 351
SAINT-GERMAIN-LAXIS 455
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE 405
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN 141
SAINT-HILLIERS 457, 459
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX 93, 461, 463
SAINT-LEGER 465, 467
SAINT-LOUP-DE-NAUD 469
SAINT-MAMMES 371
SAINT-MARD 243
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 263, 471
SAINT-MARTIN-EN-BIERE 197
SAINT-MERY 473
SAINT-MESMES 135
SAINT-OUEN-EN-BRIE 475, 477
SAINT-OUEN-SUR-MORIN 445
SAINT-PATHUS 391
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS 479
SAINT-REMY-DE-LA-VANNE 483
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE 481
SAINT-SIMEON 483, 485
SAINT-SOUPPLETS 487
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES 489
SALINS 491
SAMMERON 493
SAMOIS-SUR-SEINE 25
SAMOREAU 231
SANCY-LES-MEAUX 495
SAVIGNY-LE-TEMPLE 57
SAVINS 497
SEINE-PORT 499
SEPT-SORTS 501
SERRIS 489
SIGNY-SIGNETS 503
SIVRY-COURTRY 507
SOGNOLLES-EN-MONTOIS 509
SOIGNOLLES-EN-BRIE 511
SOISY-BOUY 513
SOLERS 515
SOUPPES-SUR-LOING 517
SOURDUN 519
T
TANCROU 521
THIEUX 135
THOMERY 87
THORIGNY-SUR-MARNE 489
THOURY-FEROTTES 523
TORCY 489
TOUQUIN 525
TOURNAN-EN-BRIE 419, 527
TOUSSON 529
TRILBARDOU 531
TRILPORT 571
TROCY-EN-MULTIEN 535
U
URY 537
USSY-SUR-MARNE 539, 541
V
VALENCE-EN-BRIE 307
VARENNES-SUR-SEINE 267
VARREDDES 543
VAUCOURTOIS 545
VAUDOY-EN-BRIE 547
VAUX-LE-PENIL 165
VENDREST 549, 551
VERDELOT 553
VERNEUIL-L'ETANG 555
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE 557
VERT-SAINT-DENIS 57
VIGNELY 531
VILLECERF 561
VILLEMAREUIL 563
VILLENEUVE-LE-COMTE 565
VILLENEUVE-LES-BORDES 567, 569
VILLENEUVE-SAINT-DENIS 489
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN 289
VILLENEUVE-SUR-BELLOT 47
VILLENOY 571
VILLEPARISIS 573
VILLEROY 575
VILLE-SAINT-JACQUES 559
VILLEVAUDE 577
VILLIERS-EN-BIERE 579
VILLIERS-SAINT-GEORGES 581
VILLIERS-SOUS-GREZ 583
VILLIERS-SUR-MORIN 141
VINANTES 385
VOISENON 165
VOULANGIS 141
VOULX 585
VULAINES-SUR-SEINE 231
Y
YEBLES 587, 589, 591